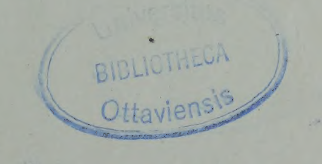



Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis


BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DOCUMENTS DE LA SESSION

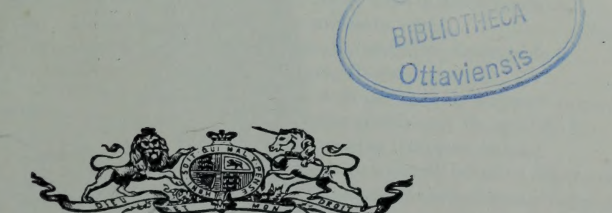
VOLUME 3

DEUXIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION 1897



VOLUME XXXI.

☞ Voir aussi la liste numérique, page 4.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

SECONDE SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1897.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 4.

A

B

C

D

La Femme

Apprendre à vous connaître, ô femme ! est une étude,
Où trop souventes fois l'homme y perd son latin ;
Vous êtes le mystère et c'est votre habitude
D'offrir à nos regards un problème sans fin.

Aujourd'hui, vous avez dans les yeux un sourire,
Demain, y perlera la tristesse ou des pleurs ;
Aujourd'hui, vous aimez avec un fou délire,
Demain, en souriant, vous briserez des coeurs.

O femme ! votre coeur est un cénacle étrange !
La haine et la bonté s'y mêlent à la fois ;
En amour, vous avez le dévoûment d'un ange,
Dans la haine, malheur ! au coeur entre vos doigts.

JEAN-EUGENE MARSOUIN.

(Extrait des "Rimes de chez nous").

La Croix de nos Chemins

Oh! qu'elle est belle à voir, la croix de nos chemins,
Avec ses bras tendus comme un moine en prière!

Qu'elle est douce aux passants, qu'elle est hospitalière,
A l'oiseau qui s'y pose, ivre de chants divins!...

On aime à saluer la grande tutélaire
Qui veille sur nos champs, nos troupeaux et nos grains;

On vénère, chez nous, la croix de nos chemins,
Dont les bras étendus nous parlent de prière.

Les soirs d'été, souvent, une pieuse mère
Y conduit ses enfants, en leur joignant les mains.

Et quand l'orage gronde, en haut des cieux lointains,
On lui jette un regard du fond de la chaumière,

Car elle nous comprend, la croix de nos chemins!

JACQUELIN.

("Heures poétiques", sous presse).



POESIE



EVANGILE

En ce temps-là, Jésus, seul avec Pierre, errait
Sur la rive du lac bleu de Génésareth,
A l'heure où le brûlant soleil de midi plane,
Quand ils virent, devant une pauvre cabane,
La veuve d'un pêcheur, en longs voiles de deuil,
Qui s'était tristement assise sur le seuil,
Retenant dans ses yeux la larme qui les mouille,
Pour bercer son enfant et filer sa quenouille.
Non loin d'elle, cachés par les figuiers touffus,
Le maître et son ami voyaient sans être vus.
Soudain, un de ces vieux dont le tombeau s'apprête,
Un mendiant, portant un vase sur sa tête,
Vint à passer et dit à celle qui filait :
" Femme, je dois porter ce vase plein de lait
Chez un homme logé dans le prochain village.
Mais, tu le vois, je suis faible et brisé par l'âge.
Les maisons sont encore à plus de mille pas,
Et je sens bien que seul, je n'accomplirai pas
Ce travail, que l'on doit me payer une obole."
La femme se leva sans dire une parole,
Laissa sans hésiter sa quenouille de lin
Et le berceau d'osier où pleurait l'orphelin,
Prit le vase et s'en fut avec le misérable.
Et Pierre dit ;
" Il faut se montrer secourable,
Maître ; mais cette femme a bien peu de raison
Pour le premier venu qui s'en va sur la route.
A ce vieux mendiant, non loin d'ici, sans doute,
Quelque passant eût pris son vase et l'eût porté."
Mais Jésus répondit à Pierre :
" En vérité,
Quand un pauvre a pitié d'un plus pauvre, mon Père
Veille sur sa demeure et veut qu'elle prospère
Cette femme a bien fait de partir sans surseoir."
Quand il eut dit ces mots, le Seigneur vint s'asseoir
Sur le vieux banc de bois, devant la pauvre hutte ,
De ses divines mains, pendant une minute,
Il fila la quenouille et berça le petit ;
Cela fait, se levant, il fit signe et partit.
Et quand elle revint à son logis, la veuve,
A qui de sa bonté Dieu donnait cette preuve.
Trouva, sans deviner jamais par quel ami,
Sa quenouille filée et son fils endormi.

FRANÇOIS COPPÉE.

nstruction
édérales .
et billets
vec la Fra
publics,

eld, Maîtr
. Albert.

Bay.......
ince, I.P.

s chemins
....

LA NEIGE

La neige étend partout son blanc manteau [d'hermine
Et le givre étincelle aux carreaux scin- [tillants,
Chaque pas du marcheur est plus lourd. [Il chemine
Secouant de ses pieds les flocons ruisse- [lants.

Mais la neige, toujours, tombe folle et [railleuse
Elle semble vouloir se moquer du pas- [sant,
En vain la chassez-vous, ô gentille fri- [leuse
Elle vous couvre encor, sans cesse, per- [sistant.

Ne la rudoyez pas. La femme est si char- [mante
Sous un voile léger de neige étincelante.
On aime ainsi la voir passer sur le chemin
Dans sa fraîche toilette où doucement [rayonne
La subtile blancheur d'un éclatant satin
Que la main de l'hiver amoureux lui fa- [çonne.

ALFRED DESCARRIES.

Montréal, novembre 1906.

LE BLE SUR LA COLLINE

La corneille au grand vol, la buse à l'oeil sévère,
Ont passé la colline au-dessus du Calvaire
Où, la couronne au front, pend ce Christ accablé.
Déroulant son manteau vermeil, un champ de blé
Luit, se creuse et déploie, au soleil qui le frappe,
Les feux de ses replis et les ors de sa nappe.
Jusqu'au pied de la croix c'est un bruissement.
Le grain que l'homme ici vint jeter amplement
A germé, puis levé, dans les fentes des pierres.
Les yeux du Christ, encore vivants sous les paupières,
Voient. La terre elle-même est prise d'un frisson
Et la brise sonore agite la moisson,
Frémissante aux regards du Dieu qui mit en elle
Le Pain miraculeux de la Vie éternelle.

L'an passé, sous l'ahan des chevaux aux pas lourds,
La glèbe, lentement convertie en labours,
Chaude, fumeuse et vierge, accepta la semence.
Bientôt le jeune blé couvrit la plaine immense;
Après la neige, après les souffles de l'hiver,
Il se montra plus haut qu'en automne et plus vert.
Avril l'emplit d'oiseaux et juin vit le prodige
De l'épi glorieux balancé sur la tige.
Le blé gonfla, mûrit et jaunissant encor
L'ardent soleil d'août en fit ce manteau d'or.

Il bouge. On voit sa gloire au flanc de la colline.
Une vague de feu se déroule et s'incline
Devant la croix, vers l'Homme aux bras suppliciés,
Et sans cesse agrandie elle expire à ses pieds;
Elle y porte son or, sa flamme, sa fumée,
Avec tous les parfums de la plaine embaumée.

O moisson radieuse et folle, il est écrit
Que tu seras changée au Corps de Jésus-Christ.
Notre âme comme un champ recevra la semence:
L'Amour où tout finit, la Grâce où tout commence.
Nous goûterons le Pain vivant, substantiel.
Quelques mots... Et c'est Dieu qui descendra du ciel
Pour donner dans l'Hostie à quelque misérable
Sa Chair humiliée et son Sang adorable.
O moisson, vers ce Dieu qui choisit le froment
Lève ta grande houle et ton haut flamboiement.
Emporte jusqu'à Lui le frisson de la terre!
O nappe d'or, unie au plus profond mystère,
Rassemble dans ton sein les souffles et les voix,
Fais chanter la colline et soulève la Croix!

Paul F... *de l...*

(Le *Correspondant*).

SOIR

Le ciel comme un lac d'or pâle s'évanouit;
On dirait que la plaine, au loin déserte, pense;
Et dans l'air élargi de vide et de silence
S'épanche la grande âme triste de la nuit.

Pendant que çà et là brillent d'humbles lumières
Les grands boeufs accouplés rentrent par les chemins;
Et les vieux en bonnet, le menton sur les mains,
Respirent le soir calme aux portes des chaumières.

Le paysage, où tinte une cloche, est plaintif
Et simple comme un doux tableau de primitif,
Où le Bon Pasteur mène un agneau blanc qui saute.

Les astres au ciel noir commencent à neiger
Et, là-bas, immobile au sommet de la côte,
Rêve la silhouette antique d'un berger.

ALBERT SAMAIN.

concernant la réunion du congrès international des chemins de fer à Saint-Pétersbourg, et des papiers soumis à ce congrès par le haut-commissaire du Canada. Présentée le 14 juin 1897.—*Sir*

LUMIERE BLANCHE

C'est l'automne, le temps où la lumière est blanche.
Le feuillage éclairci montre toute la branche ;
Et par plaine ou montagne on voit des tourbillons
De pampres rougeoyants, de feuilles, — d'oisillons,
Dont le cri fuit perdu dans la plainte des bises.
Tout là-haut, en plein ciel, par des routes précises,
Les oiseaux voyageurs poussent contre le vent,
Vers l'ouest, les plus vieux par côtés et devant,
Leurs bataillons formés comme un soc de charrue.
C'est d'abord le ramier, plus tard l'oie et la grue.
L'étourneau, moins prudent, passe en désordonné.
Toujours seul, curieux et toujours étonné,
De taillis en buissons le rouge-gorge arrive,
Et vive et prompte, presque invisible, la grive
Aux grands yeux ne paraît qu'au fin jour et le soir.

Jean AICARD.

VALSE DES ÉTOILES

Poésie d'Arm. SYLVESTRE

Dans la nuit s'éteignaient les bruits et les couleurs.
Du rossignol la lointaine cadence
Montait mêlée à l'haleine des fleurs,
Et je vis dans mes yeux en pleurs
Les étoiles entrer en danse.

1

En un étrange tourbillon,
S'enlaçant entre elles sans trêve,
Elles emportaient au sillon
De leurs pas mon âme et mon rêve.
Elles valsaient, valsaient toujours,
Et, de leur valse enchanteresse
Partageant la rythmique ivresse,
Je suivais leurs mille détours.

2

O vous, qui de telles douceurs
Charmez nos âmes attendries,
Ètoiles, êtes-vous des sœurs
Vivant aux plaines infinies?
Où sous le vent capricieux
Dont l'aile en passant vous effleure,
Les feuilles d'automne que pleure
L'astre d'or du jardin des cieux.

En un étrange....

3

Et toi qui, filante,
De la ronde lente
Rompant un chaînon
Traverses la nue,
Étoile inconnue,
Dis-moi ton doux nom!
Es-tu l'astre que le pâtre
Suit le long des flots amers?
Où la perle au teint d'albâtre
Qu'on voit choir au fond des mers!
Un céleste scarabée
Ouvrant ses ailes d'or fin,
Ou bien quelque fleur tombée
Du bouquet d'un séraphin?

4

Jusqu'à l'aube aux blancs voiles
Valsez, valsez, étoiles!
Et, des cœurs malheureux
Emportant la souffrance,
Jusqu'à l'aube en cadence,
Valsez, valsez pour eux!
Car les jours sont moroses,
Et tandis que les roses
N'ont que de vains retours,
Vous, les roses des nues,
Étoiles inconnues,
Vous nous charmez toujours!

5

Vous êtes les fidèles
Qui du même coup d'ailes
Nous ramenez l'espoir
Hirondelles des nues!
Danseuses ingénues,
Blanches filles du soir!

ford, Barrie et Kingston, et les nominations d'inspecteurs et autres fonctionnaires se rattachant à ce service. 2. Etat donnant le nombre des employés attachés à chacun de ces services, le salaire payé et toutes autres dépenses afférentes à chacun des dits services. Présentée le 18 juin 1897.—*M. Cameron*............ *Imprimée pour les documents de la session.*

77. Rapport du major général Cameron sur la convention proposée concernant une partie de la frontière de l'Alaska, et le mémorandum à ce sujet. Présenté le 19 juin 1897, par l'hon. L. H. Davies. *Imprimé pour les documents de la session.*

L'AUMONE DE LA VIERGE

Un vieux musicien, pauvre et seul sur la terre,
Cheminait à pas lents sur la rive du Rhin ;
Son habit en lambeaux annonçait la misère
Chaque pli de sa face, hélas, criait : j'ai faim...

Il marchait près du bord, l'oeil baissé, le coeur triste,
Son violon muet pendait dessous son bras,
Vieil ami de trente ans, que le fidèle artiste
N'eut pas voulu céder contre mille ducats.

N'avait-il pas, cent fois, sur sa corde sonore
Aimé, pleuré, chanté, raconté tout son coeur ?
Et de ses flancs poudreux ne tirait-il pas encore
Des chants d'une admirable et mortelle douleur ?...

A quoi bon ? son air morne et sa voix chevrotante
Faisaient fuir le passant au lieu de l'arrêter.
Nous sommes ainsi faits : le deuil nous épouvante,
Il nous faut des douleurs, sachant rire et chanter.

"Bonhomme, une autre fois, j'écouterai ta plainte,
Ton air est lamentable et ta voix chante faux."
Et le pauvre vieillard, abrégeant sa complainte,
Sans étouffer sa faim, étouffait ses sanglots.

Il suivait donc, un jour, son chemin sur la rive,
Tournant un chapelet entre ses doigts calleux.
A l'heure où l'Angelus va tinter, il arrive
Dans un hameau, baigné par le Rhin aux flots bleus.

Sur le bord, s'élevait un antique ermitage
Avec une Madone en superbes habits :
L'argent la pourpre, et l'or paraient la sainte image
Et des perles sans prix se mêlaient aux rubis.

Le vieux musicien, à genoux sur la pierre,
Contre les saints parvis cogne son front brûlant ;
Puis, à cette Madone adressant sa prière,
Avec son violon, s'accompagne en tremblant...

Jamais concert plus pur, plus touchante harmonie
Ne firent résonner les voûtes du saint lieu ;
Jamais musicien fameux par son génie,
Ne s'approcha si près de l'oreille de Dieu.

Tout à coup, la Madone, à la lueur des cierges,
Se baisse, et devant lui, jette son soulier d'or...
Il ramasse ce don de la Reine des Vierges,
Et contre un peu de pain va changer son trésor.

Mais on a reconnu la précieuse relique.
Il jure, vain serment ; il lutte, vain effort...
On le livre aux archers, et la haine publique,
Le suit jusqu'au gibet pour jouir de sa mort.

Le cortège passait près du vieil ermitage ;
Avant que de mourir il veut prier encor :
On l'observe, et voici que la divine image
Lui jette, en souriant, son second soulier d'or...

Alors, chacun s'empresse et veut briser sa chaîne.
On s'embrasse, en disant : "Voilà le doigt de Dieu."
Et des chants d'allégresse, au lieu des cris de haine,
Retentissent longtemps sur le Rhin aux flots bleus...

le 25 juin 1897.—*L'hon. M. Ferguson*..*Pas imprimée.*

ELLE N'EST PLUS !...

(Poésie dédiée à M. et à Mme L. H. Archambeault, en souvenir de leur chère petite fille Marguerite.)

Elle n'est plus pour nous... elle a quitté la terre
Dont le souffle eût terni la beauté de son coeur ;
Eelle a fui de l'exil la profonde misère
Pour vivre désormais dans un monde meilleur.

Sa petite âme était la " Perle " précieuse,
" Marguerite " de prix, digne d'orner le Ciel ;
C'était encore un lys... sa fleur si gracieuse,
A peine épanouie, a ravi l'Eternel !

Tout en elle annonçait qu'elle n'était pas née
Pour les plaisirs trompeurs, pour les biens d'ici-bas ;
Après dix ans de vie, elle fut moissonnée,
Comme un fruit déjà mûr, aux superbes appas.

Le devoir attirait son âme obéissante ;
Son ardeur au travail était telle qu'au jeu.
Cette enfant réfléchie était pourtant aimante,
Mais son jeune coeur pur était tout au bon Dieu.

On l'admirait priant... sa pieuse attitude
Inspirait le respect et la dévotion ;
Avec quelle ferveur, quelle sollicitude,
Elle appelait le jour de la Communion !

Que d'efforts elle a faits en pensant à l'Hostie !
Et dans ses derniers jours : " Je souffre pour Jésus,"
Disait-elle souvent. " Oui, par l'Eucharistie,
Je pourrai le comprendre et l'aimer encore plus."

Jésus les agréait, ces affreuses souffrances...
Sans voile à Marguerite, il voulait se donner !
Pour elle désormais, ah ! que de jouissances !
Elle aura pour toujours le bonheur de L'aimer.

Elle n'est plus pour nous, elle est parmi les Anges,
Occupée à chanter les gloires du Seigneur ;
Voyons-la ravissante, écoutons ses louanges,
Entendons-la prier pour tous le Divin Coeur...

Ah ! ne la pleurons pas... Dans une joie extrême,
Elle sera toujours, son sort est assuré...
Ne nous affligeons plus, du Ciel elle nous aime,
Elle nous guidera vers la félicité.

" Ah ! ne me pleurez pas, semble-t-elle redire,
" Vous, mes parents chéris, me reverrez un jour !
" Je vous dois mon salut, et combien je désire,
" Par ma protection, vous rendre le retour.

" Ah ! ne me pleurez pas... De Jésus, de Marie,
" J'attirerai sur vous les augustes faveurs ;
" Je serai près de vous au sentier de la vie,
" Pour vous faire goûter d'ineffables douceurs."

M. R.

Montréal, 15 Mars 1901.

LA LAIDE

Femmes, vous blasphémez l'amour quand d'aventure,
Un seul rebelle insulte à votre royauté,
Ah! c'est un pire affront qu'en silence elle endure
La jeune fille à qui la marâtre nature
A dénié sa gloire et son droit : la beauté !

L'amour ne luit jamais dans l'oeil qui la regarde ;
Elle pourrait quitter sa mère sans périls.
La laide, on ne la voit jamais que par mégarde,
Même contre un désir sa disgrâce la garde,
Pourquoi les jeunes gens l'accompagneraient-ils ?

Les jeunes gens sont fats, libertins et féroces.
La laide ? Pourquoi faire et qu'en ont-ils besoin ?
Ils la criblent entre eux de quolibets atroces,
Et c'est un collégien que, dans les bals de noces,
On charge de tirer cette enfant de son coin.

Pauvre fille ! elle apprend que, jeune, elle est sans âge,
Soeur des belles, et née avec les mêmes voeux ;
Elle a pour ennemi de son coeur son visage,
Et, tout au plus, parmi les compliments d'usage,
Un bon vieillard lui dit qu'elle a de beaux cheveux.

Depuis que j'ai souffert d'une forme charmante,
Je voudrais de mon mal près de toi me guérir,
Enfant qui sais aimer sans jamais être amante,
Ange qui n'es qu'une âme et n'as rien qui tourmente,
Pourquoi suis-je trop jeune encor pour te chérir ?

SULLY PRUD'HOMME.

SU ES

L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

1896

COEURS SENSIBLES

Comme ces objets d'art d'exquise petitesse,
Chefs-d'oeuvre merveilleux que l'oeil doit admirer,
Il est des coeurs tout faits d'harmonie et justesse,
Mécanisme si fin qu'un rien peut l'altérer!

Il n'est point ici-bas de joie ou de tristesse
Dont l'écho dans ces coeurs ne viennent murmurer ;
Et telle est leur nature et leur délicatesse
Que sans cesse il leur faut tressaillir et vibrer.

C'est pour eux que sont faits les deuils et les alarmes
Et nul ne connait mieux la souffrance et les larmes;
Plaignez-les; la douleur peut tant les consumer!

Mais aussi pour ceux-là sont les saintes ivresses,
Et les essors divins, et lesnobles tendresses;
Non, ne les plaignez pas; ils peuvent tant aimer!

I E

1897

L'AMIE

Quand, cherchant vainement quelque vers immortel,
J'aurai de mon esprit épuisé les images ;
Bien loin pour l'amitié, trop vieux pour les hommages,
Quand on dira de moi : voici le père un tel ;

Conservez-moi, Seigneur, en un proche castel,
L'amie, aux cheveux blancs, aux robes à ramages,
Qui garde, auprès du Dieu qu'adorent les rois mages
La fleur du souvenir fraîche sur son autel.

Que, tâchant d'expier ma longue gourmandise,
Je m'habitue à l'eau bien claire et que je dise
Tout haut, sans marmotter, la prière du soir.

Prolongeant l'oraison muette à la chandelle,
Si ma dame un peu lasse enfin daigne s'asseoir,
Comme il me sera doux de rester auprès d'elle !

Paul HAREL.

(Le *Correspondant.*)

CE QUI DEMEURE

Elle s'envolera vite, votre tendresse,
Si vous n'aimez qu'un corps fragile et gracieux,
Le rose de sa chair, le velours de ses yeux,

Son ardente, éphémère et trompeuse caresse.
Le seul amour durable que notre coeur connaisse,
C'est celui qui, plus fier et plus ambitieux,
Sous la beauté qui passe, adore plus et mieux.;

L'être idéal, dont rien ne fane la jeunesse.
Car le temps ennemi de la forme et du teint
Dont le cours lentement flétrit, délâbre, éteint.

Le fugitif éclat du rire et des prunelles.
Le temps, gardien pieux, affine incessamment
Cet être intérieur, immuable et charmant,
Qui donne le secret des amours éternelles.

GERGES TROUILLOT.

La Chambre Paternelle

J'avais sept ou huit ans, âge d'humeur légère,
Et je partageais seul la chambre de mon père,
Vaste pièce où mon lit s'abritait dans un coin,
Tandis qu'il occupait l'autre bout, assez loin ;
Et je dormais ainsi paisible sous sa garde.
Une nuit, cependant, que la lune blafarde
Envoyait du dehors sa peureuse clarté,
Un trouble tout nouveau me tenait agité ;
Je regardais mon père et sa face robuste ;
J'écoutais, admirant la vigueur de son buste.
Dans cette solitude où me laissait la nuit,
Son souffle sur sa lèvre errer à petit bruit.
L'indécise lueur pâlissait son visage
Dont l'aspect grave et fort le jour me rendait sage.
Un infini désir me vint de m'approcher.
Je sautai de mon lit, pieds nus sur le plancher ;
Mon coeur d'enfant heureux qu'on protège et caresse
Débordant tout à coup d'une vague tendresse,
Assuré que j'avais là mon meilleur ami,
J'allai baiser le front de mon père endormi,
Et je pus reposer après dans ma couchette.

Cette marque d'amour en sa douceur secrète,
Mon père la sentit, car il ne dormait pas.
Depuis il m'a conté, vieillard aux faibles pas,
Que jamais sous le ciel joie intense et profonde
Dont, aux jours les meilleurs, le coeur humain s'inonde,
Ne saurait égaler celle qu'il éprouva,
Lorsqu'en face de lui son enfant se leva
Pour accourir, porté dans la nuit inquiète
Par un si doux élan de tendresse muette.

CHARLES DE POMAIROLS.

DIVERS.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,
OTTAWA, 2 juillet 1897.

A l'honorable
W. S. FIELDING,
Ministre des finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les états détaillés fournis par les compagnies d'assurances pour l'année 1896, ainsi qu'un relevé et une analyse qui m'ont paru de nature à faire connaître le mouvement des affaires et la situation des compagnies.

COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE, 1896.

Durant l'année 1896, les opérations d'assurances contre l'incendie ont été faites dans le Canada par 33 compagnies, dont 5 canadiennes, 20 britanniques et 8 américaines. Quatre compagnies (2 canadiennes, 1 britannique et 1 américaine) ont fait des opérations d'assurances contre les risques de la navigation intérieure, et deux (canadiennes) des opérations d'assurances maritimes. La liste des compagnies ne diffère pas de celle de l'année dernière. Deux de ces compagnies, cependant, une britannique (*United*, contre l'incendie) et une canadienne (de l'Est) ont cessé de faire des opérations en 1895, la première le 15 janvier et la deuxième le 6 avril. Deux compagnies britanniques (la *British Foreign Marine* et la *Reliance Marine*) ont fait exclusivement des opérations d'assurances contre les risques de la navigation intérieure. Une compagnie américaine (l'*Agricultural*) a cessé de faire des affaires depuis le commencement de la présente année.

PRIMES ET PERTES AU CANADA EN 1896.

Les primes reçues en argent au Canada durant l'année se sont élevées à $7,075,850, soit $132,468 de plus qu'en 1895 ; et le chiffre des pertes payées a été de $4,173,501, soit $820,249 de moins qu'en 1895. La proportion des pertes payées relativement aux primes reçues est indiquée dans le tableau suivant :—

ASSURANCES contre l'incendie au Canada, 1896.

——	Pertes payées.	Primes reçues.	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	De même pour 1895.
	$	$		
Compagnies canadiennes	713,566	1,061,855	67·20	70·11
do britanniques	2,845,994	5,006,047	56·85	71·62
do américaines	613,941	1,007,948	60·91	75·28
Total	4,173,501	7,075,850	58·98	71·92

Voici les résultats correspondants durant les vingt-huit années qui composent nos archives :—

ASSURANCES contre l'incendie au Canada.

——	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal entre les pertes et les primes.
	$	$	
1869	1,785,539	1,027,720	57·56
1870	1,916,779	1,624,837	84·77
1871	2,321,716	1,549,199	66·73
1872	2,628,710	1,909,975	72·66
1873	2,968,416	1,682,184	56·67
1874	3,522,303	1,926,159	54·68
1875	3,594,764	2,563,531	71·31
1876	3,708,006	2,867,295	77·33
1877	3,764,005	8,490,919	225·58
1878	3,368,430	1,822,674	54·11
1879	3,227,488	2,145,198	66·47
1880	3,479,577	1,666,578	47·90
1881	3,827,116	3,169,824	82·83
1882	4,229,706	2,664,986	63·01
1883	4,624,741	2,920,228	63·14
1884	4,980,128	3,245,323	65·16
1885	4,852,460	2,679,287	55·22
1886	4,932,335	3,301,388	66·93
1887	5,244,502	3,403,514	64·90
1888	5,437,263	3,073,822	56·53
1889	5,588,016	2,876,211	51·47
1890	5,836,071	3,266,567	55·97
1891	6,168,716	3,905,697	63·31
1892	6,512,327	4,377,270	67·22
1893	6,793,595	5,052,690	74·37
1894	6,711,369	4,589,363	68·38
1895	6,943,382	4,993,750	71·92
1896	7,075,850	4,173,501	58·98
Totaux	126,043,310	86,969,690	69·00

En répartissant les totaux entre ces mêmes 28 années, divisées par nationalités, nous avons les résultats suivants :—

ASSURANCES contre l'incendie au Canada durant les 28 ans—1869–1896.

——	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport centésimal entre les pertes et les primes.
	$	$	
Compagnies canadiennes	31,599,729	22,601,413	71·52
do britanniques	81,778,522	55,800,730	68·23
do américaines	12,665,059	8,567,547	67·65
Totaux	126,043,310	86,969,690	69·00

Si nous avions retranché de ces tableaux l'année du désastreux incendie de Saint-Jean (1877), la proportion moyenne des pertes aurait été de 64·18.

Obtenant une évaluation approximative des pertes subies pendant l'année, en retranchant les pertes impayées au commencement de l'année, et en ajoutant les

montants prévus pour les réclamations non encore réglées de l'année, la proportion des pertes subies relativement aux primes reçues se chiffre par 61·31 pour 100, soit 8·00 pour 100 de moins que les 69·31 de l'année dernière, et 3·23 pour 100 de moins que la moyenne des quinze dernières années (64·54). Voici un tableau des pertes subies depuis 1882 :—

——	1896.	1895.	1894.	1893.	1892.	1891.	1890.	1889.	1888.	1887.	1886.	1885.	1884.	1883.	1882.
Canadiennes. . . .	69·50	65·87	72·47	72·45	73·33	71·79	63·07	56·64	65·14	69·97	65·24	56·10	65·30	71·17	72·84
Britanniques. . . .	59·50	69·32	67·76	76·57	66·36	62·00	56·29	48·35	53·08	64·62	68·01	56·62	64·29	65·94	65·27
Américaines. . . .	61·72	73·11	68·84	74·40	73·86	61·26	62·08	48·39	52·84	72·41	58·44	57·45	50·17	52·05	54·33
Totaux.	61·31	69·31	68·69	75·55	68·64	63·95	58·25	50·09	55·57	66·40	66·62	56·56	63·48	66·11	66·37

Assurances contre l'incendie au Canada, 1896.

Le chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées, acceptées durant l'année par les compagnies d'assurances contre l'incendie, a été de $669,288,650, soit une augmentation de $1,649,602 sur le résultat de l'année 1895. Les primes afférentes à ces risques ont été, en 1896, de $8,397,875.66, soit une augmentation de $154,270.25 sur le chiffre de l'année précédente. La proportion des primes est plus élevée qu'en 1895, et celle des pertes (58·98) est moins élevée (12.94), étant de 5·20 pour 100 de moins que la proportion moyenne (64·18) des vingt-huit dernières années si l'on en retranche l'année 1877.

Le taux pour cent des primes par rapport aux risques entrepris se trouve indiqué dans le tableau suivant :—

——	Chiffre brut des risques entrepris durant l'année.	Primes sur ces polices.	Rapport centésimal des primes aux risques entrepris.	De même pour 1895.	De même pour 1894.	De même pour 1893.	De même pour 1892.
	$	$ c.					
Compagnies canadiennes...	114,379,430	1,500,407 33	1·31	1·22	1·34	1·25	1·24
do britanniques ..	459,959,398	5,718,548 37	1·24	1·25	1·23	1·16	1·16
do américaines...	94,949,822	1,178,919 96	1·24	1·21	1·22	1·18	1·16
Totaux	669,288,650	8,397,875 66	1·25	1·23	1·25	1·18	1·18

La diminution accusée dans les risques entrepris en 1896, comparés à ceux de 1895, parmi les compagnies canadiennes, est de $16,188,263. Parmi les compagnies britanniques il y a une augmentation de $23,193,819, et parmi les compagnies américaines la diminution est de $5,355,954.

L'augmentation et la diminution des opérations des différentes compagnies se composent comme suit :—

Compagnies canadiennes.

Augmentation.—London Mutual, $965,602 ; Québec, $1,187,448. Total, $2,153,050.

Diminution.—Amérique-Britannique, $4,252,402 ; de l'Est, $2,698,041 ; Mercantile, $5,848,497 ; de l'Ouest, $5,542,373. Total, $18,341,313. Diminution totale, $16,188,263.

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Augmentation.—Atlas, $552,660 ; Caledonian, $1,594,289 ; Guardian, $2,544,576 ; Impérial, $1,296,823; Lancashire, $1,137,908; Liverpool and London and Globe, $894,083; London and Lancashire, $2,739,722; London Assurance, $797,292; Manchester, $787,062; National, d'Irlande, $552,660; North British, $4,621,094; Northern, $279,560; Norwich Union, $2,480,914; Phœnix, de Londres, $2,073,750; Royal, $2,356,354 ; Scottish Union et National, $1,173,745 ; Sun, $351,037 ; Union Assurance, $3,222,586. Total, $29,456,115.

Diminution.—Alliance, $4,069,876 ; Commercial Union, $1,723,493 ; United Fire, $468,927. Total, $6,262,296. Augmentation totale, $23,193,819.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Augmentation.—Ætna, contre l'incendie, $369,650 ; Insurance Company of North America, $206,846 ; Queen, $895,321. Total, $1,471,817.

Diminution.—Agricultural, de Watertown, $2,608,200 ; Connecticut, contre l'incendie, $230,879 ; Hartford, $2,551,751 ; Phœnix, de Brooklyn, $251,582 ; Phœnix, de Hartford, $1,185,359. Total, $6,827,771. Diminution totale, $5,355,954.

PRIMES ET PERTES COMPARÉES AUX RISQUES.

Le taux des primes pour chaque $1,000 de risques entrepris en 1896 a été de $12,547, contre $12,347, qui était le chiffre correspondant en 1895. Les taux individuels des différentes compagnies se trouvent dans un tableau annexé, et l'on verra qu'ils varient beaucoup, comme on doit naturellement s'y attendre, vu la variété des opérations des différentes compagnies.

Les pertes (approximatives) subies durant l'année, comparées au chiffre des risques en cours (en prenant pour cela la moyenne du chiffre des risques en vigueur au commencement et à la fin de l'année), ont été de $5.15 pour chaque $1,000 de risques courants. En 1882–3–4–5–6–7–8–9–90–1–2–3–4–5, ce chiffre était de $5.68, $5.56, $5.37, $4.54, $5.48, $5.70, $4.70, $4.19, $4.84, $5.33, $5.61, $6.17, $5.50 et $5.75 respectivement.

La proportion des pertes pour les différentes compagnies, calculée sur la base qui précède, est toutefois, comme d'habitude, répartie très inégalement entre elles; pour faciliter la comparaison, on a mis entre parenthèses les proportions de 1895:—

London Mutual, $2.49 ($2.71); Agricultural, de Watertown, $3.46 ($3.38); Phœnix, de Londres, $3.98 ($4.70) ; Connecticut, contre l'incendie, $4.02 ($8.31) ; London Assurance, $4.02 ($6.59); London and Lancashire, $4.07 ($8.24); Impériale, $4.18 ($4.76); Royal, $4.45 ($5.15); North British, $4.63 ($4.45); Ætna, contre l'incendie, $4.70 ($6.53); Liverpool and London and Globe, $4.72 ($4.85); Hartford, contre l'incendie, $4.73 ($6.09); Phenix, de Brooklyn, $4.88 ($7.25); Caledonian, $4.97 ($5.15); Guardian, $5.06 ($5.82); Alliance, $5.25 ($6.14); Lancashire, $5.28 ($6.81); Queen, d'Amérique, $5.64 ($6.77); Manchester, $5.65 ($6.53); Western, $5.71 ($6.48); Commercial Union, $5.77 ($5.85); Norwich Union, $5.91 ($5.36); Northern, $6.10 ($7.21); Atlas, $6.13 ($6.49); National, d'Irlande, $6.13 ($6.49); Scottish Union and National, $6.77 ($8.19); Union Assurance, $6.79 ($6.86); British America, $6.84 ($7.01); Phœnix, de Hartford, $6.88 ($6.93); Sun, contre l'incendie, $6.98 ($8.50); Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, $7.36 ($7.29); Québec, contre l'incendie, $7.99 ($5.62); Mercantile, contre l'incendie, $8.04 ($6.46).

Le tableau ci-joint indique le chiffre brut des opérations des différentes compagnies durant l'année, et les primes exigées pour les risques, la répartition des

Les opérations d'assurances contre les risques maritimes accusent en somme un résultat plus favorable que celui de l'année dernière. Les pertes subies pour les risques de la navigation intérieure ont été de 104·94 pour 100 des primes reçues, tandis que l'an dernier le taux était de 112·04.

Pour les opérations d'assurances maritimes, la proportion des pertes subies relativement aux primes reçues a été de 82·30, contre 98·60 l'année dernière. La plus forte partie des opérations se fait par des compagnies qui ne sont pas obligées d'obtenir de permis, et qui ne font pas de rapports au département.

On trouvera à la page 60 un relevé des opérations des assurances contre les risques de la navigation intérieure, et les détails de ces assurances et de celles des assurances maritimes des diverses compagnies, aux pages 58 et 59.

ASSURANCES SUR LA VIE, 1896.

Les opérations d'assurances sur la vie ont été faites par 29 compagnies actives, dont 11 canadiennes, 8 britanniques et 10 américaines.

Un permis a été accordé en juillet 1896 à la Compagnie d'assurance sur la vie Northern du Canada, mais cette compagnie n'a commencé des opérations qu'en janvier 1897 ; en juin 1897 il a également délivré un permis à la Compagnie d'assurance sur la vie Excelsior, d'Ontario (à resp. lim.), une compagnie constituée en corporation en vertu des dispositions des Statuts d'Ontario qui faisait des opérations dans cette provinee depuis l'année 1890.

RISQUES ENTREPRIS DURANT L'ANNÉE.

Le chiffre total des polices délivrées au Canada, en 1896, a été de $42,624,570, soit une diminution de $1,716,628 sur 1895. Les compagnies canadiennes accusent une diminution de $1,737,842 en 1896, tandis qu'en 1895 il y avait une diminution de $760,692 ; les compagnies américaines accusent une augmentation de $488,881, contre une diminution de $4,546,789 en 1895 ; et les compagnies britanniques accusent une diminution de $167,667, contre une augmentation de $123,422 en 1895, la diminution totale, en 1896, étant de $1,716,628, ainsi qu'il est dit plus haut.

Les risques des diverses compagnies se chiffrent comme ci-dessous :—

Compagnies canadiennes	$ 26,171,830
do britanniques	2,869.971
do américaines	13,582,769

De sorte que les risques entrepris par les compagnies du pays excèdent de plus de $10,000,000 ceux entrepris par les compagnies britanniques et américaines réunies. Les détails de l'augmentation ou de la diminution dans les diverses compagnies se trouvent aux pages 76 et 77.

Assurances sur la vie en vigueur en 1896.

Le chiffre total des assurances en vigueur, lors de la clôture des rapports, était de $327,800,499, ce qui donne la forte augmentation de $8,542,918 sur l'année précédente, répartie comme suit :—

	Total en vigueur.	Augmentation.
Compagnies canadiennes	$195,303,042	$6,976,985
do britanniques	34,837,448	496,276
do américaines	97,660,009	1,069,657
Total	$327,800,499	$8,542,918

Les tableaux suivants permettent de constater les progrès des opérations depuis vingt-deux ans, sous le double rapport du chiffre des risques entrepris d'année en année, et du chiffre total en vigueur :—

CHIFFRE des risques entrepris, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	$	$	$	$
1875	5,077,601	1,689,833	8,306,824	15,074,258
1876	5,465,966	1,683,357	6,740,804	13,890,127
1877	5,724,648	2,142,702	5,667,317	13,534,667
1878	5,508,556	2,789,201	3,871,998	12,169,755
1879	6,112,706	1,877,918	3,363,600	11,354,224
1880	7,547,876	2,302,011	4,057,000	13,906,887
1881	11,158,479	2,536,120	3,923,412	17,618,011
1882	11,855,545	2,833,250	5,423,960	20,112,755
1883	11,883,317	3,278,008	6,411,635	21,572,960
1884	12,926,265	3,167,910	7,323,737	23,417,912
1885	14,881,695	3,950,647	8,332,646	27,164,988
1886	19,289,694	4,054,279	11,827,375	35,171,348
1887	23,505,549	3,067,040	11,435,721	38,008,310
1888	24,876,259	3,985,787	12,364,483	41,226,529
1889	*26,438,358	3,399,313	14,719,266	44,556,937
1890	23,541,404	3,390,972	13,591,080	40,523,456
1891	21,904,302	2,947,246	13,014,739	37,866,287
1892	25,585,534	3,625,213	15,409,266	44,620,013
1893	28,089,437	2,967,855	14,145,555	45,202,847
1894	28,670,364	3,214,216	17,640,677	49,525,257
1895	27,909,672	3,337,638	13,093,888	44,341,198
1896	26,171,830	2,869,971	13,582,769	42,624,570
Totaux	374,125,057	65,110,487	214,247,752	653,483,296

* Y compris 20 mois d'opération de la " Canada, sur la vie".

CHIFFRE des risques en vigueur, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	$	$	$	$
1875	21,957,296	19,455,607	43,596,361	85,009,264
1876	24,649,284	18,873,173	40,728,461	84,250,918
1877	26,870,224	19,349,204	39,468,475	85,687,903
1878	28,656,556	20,078,533	36,016,848	84,751,937
1879	33,246,543	19,410,829	33,616,330	86,273,702
1880	37,838,518	19,789,863	33,643,745	91,272,126
1881	46,041,591	20,983,092	36,266,249	103,290,932
1882	53,855,051	22,329,368	38,857,629	115,042,048
1883	59,213,609	23,511,712	41,471,554	124,196,875
1884	66,519,958	24,317,172	44,616,596	135,453,726
1885	74,591,139	25,930,272	49,440,735	149,962,146
1886	88,181,859	27,225,607	55,908,230	171,315,696
1887	101,796,754	28,163,329	61,734,187	191,694,270
1888	114,034,279	30,003,210	67,724,094	211,761,583
1889	125,125,692	30,488,618	76,348,392	231,963,702
1890	135,218,990	31,613,730	81,599,847	248,424,567
1891	143,368,817	32,407,937	85,698,475	261,475,229
1892	154,709,077	33,692,706	90,708,482	279,110,265
1893	167,475,872	33,543,884	94,602,966	295,622,722
1894	177,511,846	33,911,885	96,737,705	308,161,436
1895	188,326,057	34,341,172	96,590,352	319,257,581
1896	195,303,042	34,837,448	97,660,009	327,800,499

Assurances terminées en 1896.

Le chiffre des assurances arrivées à fin en 1896, selon le cours ordinaire, c'est-à-dire, par le décès des assurés, la maturité ou l'expiration des risques, a été de $6,291,477, ce qui est une augmentation de $1,017,460 sur le chiffre correspondant de l'année précédente; et le chiffre de celles arrivées à fin par rachat ou prescription a été de $28,157,163, soit une diminution de $1,685,105.

Relativement aux risques en vigueur, le chiffre des assurances ainsi terminées est un peu moins élevé que l'année précédente,donnant pour chaque $1,000 de risques courants arrivés à fin selon le cours naturel, $18.47, et $82.68 par rachat ou prescription, formant un total de $101.15. En 1895, ces taux avaient été de $15.97 et $90.34, respectivement, formant un total de $106.31, donnant ainsi une différence de $51.16 pour chaque $1,000 de risques.

Le tableau suivant indique la proportion des polices arrivées à fin depuis cinq ans :—

ARRIVÉES à fin sur chaque $1,000 de risques en cours.

——	Cours naturel.					Rachat ou prescription.				
	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	1892.	1893.	1894.	1895.	1896.
Compagnies canadiennes..	$16 00	$12 89	$11 47	$10 83	$13 16	$77 04	$74 74	$84 59	$84 25	$74 53
do britanniques.	20 85	23 03	17 83	17 10	23 85	50 81	63 02	61 79	67 26	56 79
do américaines..	22 70	20 46	17 81	25 08	26 97	94 52	87 58	124 74	109 58	107 52

Le chiffre total des polices arrivées à fin s'élève à environ 80·82 pour 100 des nouvelles polices. Le chiffre réel des polices arrivées à fin se répartit comme suit :—

——	Cours naturel.	Par rachat ou prescription.
	$	$
Compagnies canadiennes	2,649,905	15,010,289
do britanniques	853,267	2,031,743
do américaines	2,788,305	11,115,131
Total	6,291,477	28,157,163

On trouvera des détails pour chaque compagnie à la page 80.

Polices en vigueur au Canada.

Omettant les polices industrielles de la "London, sur la vie", et de la Metropolitan", le tableau suivant indique le nombre des polices canadiennes en vigueur à la date de ces rapports :—

——	Nombre.	Montant.	Chiffre moyen des polices.
		$	$
Compagnies canadiennes	121,805	192,647,856	1,582
do britanniques	17,541	34,837,448	1,986
do américaines	50,380	92,894,717	1,844
Totaux	189,726	320,380,021	1,689

Le chiffre moyen des polices *nouvelles* est: pour les compagnies canadiennes, $1,341; pour les compagnies britanniques, $1,791; et pour les compagnies américaines, $1,840. Les chiffres correspondants de l'année dernière étaient de $1,484, $1,989 et $1,986.

MORTALITÉ.

Cette année, comme les années précédentes, on a admis, dans les données sur lesquelles peut être calculée la mortalité, le nombre moyen des polices en vigueur et le nombre de polices arrivées à fin pour cause de décès durant l'année, comme approximation du nombre moyen des vies assurées et du nombre de décès durant l'année respectivement. On croit que le résultat obtenu représente la mortalité réelle parmi les assurés au Canada aussi exactement qu'il est possible d'y arriver à l'aide des rapports fournis par les compagnies.

—	1896.			1895.	1894.	1893.	1892.	1891.	1890.	1889.	1888.	1887.
	Vies assurées	Décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.	Proportion des décès.
Compagnies en activité	256,855	2,593	10·095	11·166	10·327	10·176	10·676	10·178	10·148	8·846	8·614	8·317
Compagnies coopératives	131,951	897	6·798	8·655	8·101	9·407	8·946	9·345	8·475	8·250	9·727	9·120
Compagnies retirées	4,671	154	32·969	30·235	26·449	22·574	26·512	20·109	21·417	16·840	23·489	17·943
Total......	393,477	3,644	9·261	11·092	10·340	10·364	10·860	10·335	10·340	9·083	9·495	8·955

PRIMES—REVENUS respectifs des années de 1875-1896.

Année.	Compagnies. canadiennes.	Compagnies. britanniques.	Compagnies. américaines.	Total.
	$	$	$	$
1875..........	707,256	623,296	1,551,835	2,882,387
1876..........	768,543	597,155	1,437,612	2,803,310
1877..........	770,319	577,364	1,299,724	2,647,407
1878..........	827,098	586,044	1,197,535	2,610,677
1879..........	919,345	565,875	1,121,537	2,606,757
1880..........	1,039,341	579,729	1,102,058	2,721,128
1881..........	1,291,026	613,595	1,190,068	3,094,689
1882..........	1,562,085	674,362	1,308,158	3,544,605
1883..........	1,652,543	707,468	1,414,738	3,774,749
1884..........	1,869,100	744,227	1,518,991	4,132,318
1885..........	2,092,986	803,980	1,723,012	4,619,978
1886..........	2,379,238	827,848	1,988,634	5,195,720
1887..........	2,825,119	890,332	2,285,954	6,001,405
1888..........	3,166,883	928,667	2,466,298	6,561,848
1889..........	*4,459,595	979,847	2,785,403	*8,224,845
1890..........	3,921,137	1,022,362	3,060,652	8,004,151
1891..........	4,258,926	1,030,479	3,128,297	8,417,702
1892..........	4,729,940	1,088,816	3,251,598	9,070,354
1893..........	5,156,008	1,073,541	3,403,230	9,632,779
1894..........	5,435,031	1,079,330	3,394,914	9,909,275
1895..........	5,702,783	1,137,366	3,452,205	10,292,354
1896..........	6,075,454	1,137,607	3,389,605	10,602,666
Totaux.	61,609,756	18,269,290	47,472,058	127,351,104

* Y compris 20 mois d'opération de la "Canada", sur la vie.

excéder cependant le montant maximum dont le paiement peut être exigé d'après les termes de son contrat.

La mesure du risque mentionné plus haut est la probabilité du décès dans une année, d'après la table d'expérience de mortalité à l'âge actuel atteint. D'après ce plan il est présumé que cette classe de porteurs de polices n'a aucun intérêt au fonds de réserve actuel de l'association ; et de plus, en déterminant les taux de l'appel n° 100, il a été tenu compte, à l'égard de ces membres, d'une accumulation de réclamations par suite de décès impayées le 31 décembre 1896, et pour lesquelles il fallait pourvoir à même les contributions futures."

Ce système a pour effet que le taux de la contribution d'un membre augmente avec son âge, et comme la probabilité du décès augmente très rapidement quand il a atteint l'âge de 60 ou de 65 ans, les taux doivent nécessairement être très élevés et augmenter très rapidement quand il devient plus vieux.

Comme la proportion des décès dans l'association est maintenant très considérable, et comme il s'est accumulé un fort montant de réclamations de décès impayées, le taux de l'appel n° 100 est d'à peu près 60 pour 100 de plus que le taux naturel calculé d'après la table d'expérience de mortalité. Cela a causé pour l'appel n° 100, de plus que dans le précédent appel n° 99, une augmentation beaucoup plus forte pour le âges avancés que pour les âges qui l'étaient moins. En présence de cette grande accumulation de réclamations de décès impayées, auxquelles il fallait pourvoir, le montant prélevé par l'appel n° 100 n'est pas excessif, mais si l'association devait juger nécessaire de maintenir ce taux de contribution pour plusieurs appels futurs, cela indiquerait un état d'affaires très anormal. Bien que la proportion des décès puisse être à l'avenir moins forte que celle du moment, et le total des contributions moindre que celui indiqué par l'appel n° 100, cependant le principe général subsistera, savoir, que le taux de la contribution doit augmenter à mesure que le porteur de police vieillit.

Laissant de côté la question de contrat et du droit de l'association de changer la méthode d'imposer les membres en la manière mentionnée plus haut, le principe adopté au point de vue de l'actuaire est sans doute équitable. Les plus vieux membres doivent soit payer eux-mêmes leur propre coût d'assurance, ou bien le déficit de leurs contributions doit s'obtenir d'autres sources, dans ce cas par les paiements excessifs des plus jeunes membres, attendu qu'il n'existe pas de fonds de réserve d'où on le puisse couvrir. Cette forte augmentation des taux de contributions des plus vieux membres est le résultat naturel de ce système d'assurance.

Les taux des polices de la deuxième classe ou "à prime stipulée" sont soumis à l'augmentation, et cette augmentation doit inévitablement se produire à moins qu'on en maintienne le fonds de réserve régulier. Afin de protéger les membres canadiens de cette classe contre ces augmentations dans l'avenir, je suggérerais qu'on oblige l'association à maintenir au Canada un dépôt suffisant pour couvrir cette réserve.

ANNEXE B.

A Son Excellence le gouverneur et le conseil exécutif:—

La commission nommée en vertu du chapitre 515 des statuts de 1896 afin d'examiner les affaires de la *Massachusetts Benefit Life Association* et en faire rapport, vous transmets le rapport préliminaire suivant :—

Une des principales causes du mécontentement très général parmi les plus vieux porteurs de polices, c'est qu'ils se méprennent sur la nature de l'assurance par contribution et sur les termes de leur contrat d'assurance. L'association est un corps constitué privé, se composant de sept membres actifs, lesquels se prétendent les seuls administrateurs de la corporation, et qu'ils ont le contrôle et la disposition absolue des fortes sommes prélevées par les contributions de dépense sans être tenus de rendre compte aux porteurs de certificats de l'application de ce fonds de dépense.

Les porteurs de certificats n'ont pas voix à l'administration de la compagnie ou de ses affaires, sauf en tant qu'ils peuvent affirmer leur droit à ce que le fonds mortuaire prélevé au moyen des contributions ordinaires ou appels soit appliqué au paiement des pertes de décès. L'association reçoit ce fonds en fidéicommis à charge de payer les pertes par suite de décès, et les contributeurs ont les mêmes droits que tout bénéficiaire relativement à l'exécution du fidéicommis.

Les contrats d'assurance en cours mentionnent expressément les droits mentionnés plus haut. Cette association, comme toutes les compagnies d'assurance d'après le plan de répartition, n'avait pas d'actif lors de son établissement et n'était pas tenue, d'après la loi antérieure au 21 avril 1885, d'en avoir un, sauf le droit d'imposer aux porteurs de polices le paiement d'une somme n'excédant point celle mentionnée dans le certificat pour chaque perte par suite de décès, et l'existence même de la compagnie dépend entièrement du prompt paiement de ces contributions. Si l'on suppose la prudence ordinaire dans l'acceptation des risques, la proportion de décès pendant les premières dix ou quinze années de l'existence de la société sera si faible par suite de la jeunesse des membres que les contributions seront peu élevés et le coût de l'assurance très raisonnable ; mais il s'ensuit évidemment qu'à mesure que l'âge des membres augmentera la proportion de décès augmentera proportionnellement et nécessitera de plus fréquentes contributions. Ces contributions doivent et devront augmenter sous le rapport du nombre ou du montant pour faire face au coût actuel de la continuation des risques des membres d'un âge avancé. Il est également clair aussi que les plus jeunes membres ne doivent pas être taxés plus que le coût réel des risques sur leur propre vie dans le but de diminuer les contributions des membres plus âgés.

Chaque police fixe la limite à laquelle chaque membre peut être imposé, et dans nul cas aucune contribution ne s'est jamais élevée approximativement à cette limite. Les appels mortuaires ont été

basés sur les besoins de l'association afin de faire face aux pertes par décès, maintenir le fonds de l'imprévu ci-après décrit, et pourvoir à cette dépense en la manière que les contrats faits avec les porteurs de polices et les statuts de l'Etat le permettaient. Ce fonds de l'imprévu a été érigé par la loi depuis le statut de 1885, lequel prescrit que cette association doit accumuler et maintenir au moyen des contributions mortuaires pas moins que le produit d'une contribution de décès sur toutes les polices. Cela s'élève à présent à environ $125,000. Avant ce statut l'association n'était pas obligée d'accumuler aucun fonds en sus des pertes réelles par décès. Le fonds de l'imprévu actuel de l'association est d'environ six fois le montant ainsi éxigé par le statut. Un tiers à peu près du nombre des polices en cours, et la moitié à peu près du montant ont été émises antérieurement à décembre 1890. Depuis cette date toutes les polices pourvoient à une somme stipulée que l'assuré doit payer à des périodes déterminées, laquelle peut être toutefois augmentée jusqu'à un montant y mentionné, ce montant étant basé d'après un taux qui se rapproche des taux de prime ordinaire et que les actuaires jugent suffisants pour couvrir le coût de l'assurance à mesure que l'assuré vieillit. Ces dernières polices ayant ainsi stipulé par contrat les sommes à payer, on ne peut évidemment demander aux porteurs de payer aucune partie du coût croissant pour continuer les plus anciennes polices, dans lesquelles le montant des contributions n'est pas déterminé et qui ne font que mentionner une somme, laquelle ne peut être excédée. En conséquence, ce sont ces anciennes polices qui seules doivent porter le coût croissant de l'assurance, et à mesure que les âges des membres plus vieux augmentent, les contributions doivent inévitablement s'accroître, et c'est sur cette base que l'association a réparti l'appel n° 100 d'après les avis d'experts d'autorité reconnue. Il n'est demandé de plus fortes sommes qu'à ceux qui ont été assurés depuis plusieurs années à un taux excessivement bas, ce qui ne pouvait se continuer ainsi qu'on l'aurait vu si l'on avait réfléchi pendant un moment. Cette commission ne peut faire rapport d'aucun plan praticable pour libérer à l'avenir ces membres plus âgés de contributions excédant de beaucoup, probablement, celles qu'ils payaient avant l'appel n° 100, bien qu'elle travaille présentement, aidée en cela par d'habiles actuaires, à imaginer quelque moyen d'améliorer le sort de ces membres. La commission a soigneusement examiné les placements du fonds de l'imprévu et constaté qu'une évaluation sage des garanties s'élève à $765,550.68, et que cette association à répartition est solvable.

La commission a suggéré aux officiers de la société de faire certains changements dans la tenue des comptes, et ces derniers ont exprimé leur volonté de les faire.

Il faudrait un examen détaillé par des rapports, à grands frais, pour nous permettre de déterminer avec exactitude s'il y a eu ou non fausse application ou mauvais emploi du fonds mortuaire, car à notre avis le système actuel de comptes est défectueux, et le statut réglant l'usage de ce fonds est vague.

Nous n'hésitons pas à dire qu'une association du genre de celle dont il est question ne devrait pas être contrôlée ni administrée que par quelques personnes pour leur propre intérêt pécuniaire, les intérêts de l'assuré fussent-ils même toujours bien considérés, et observerait-on la lettre de même que l'esprit du contrat. Chaque porteur de police devrait être un membre actif de l'association et avoir voix égale à toutes ses affaires, et tous les officiers devraient strictement rendre compte aux membres de l'application de tous les fonds. De plus tout excédent de fonds de toutes sortes, après les dépenses réelles payées, le coût de l'assurance et une réserve raisonnable mise de côté, devrait profiter à tous les membres et non pas aux administrateurs seuls. A moins qu'on ne change les règlements et méthodes de façon à assurer aux membres les droits et avantages que l'on vient d'énumérer, nous recommanderons qu'il soit adopté une législation propre à les leur garantir.

L'administration actuelle nous a soumis une proposition à l'effet de faire ces changements, qu'elle n'a pas encore accomplis toutefois, et nous attendrons, pour donner suite à notre projet, jusqu'à nouvel examen. Si ces changements peuvent s'effectuer sans législation (et nous croyons que cela se peut) nous sommes d'avis que c'est la meilleure manière pour sauvegarder les intérêts des porteurs de polices. Nous sommes aussi d'avis qu'aucune poursuite légale intentée par quelque porteur de police ne peut dans aucun cas lui être d'autant d'avantage comme à tous les autres porteurs de polices que les changements qui s'effectueraient en la manière proposée plus haut. En vérité même, nous croyons que la nomination d'un receveur ne peut avoir d'autre résultat que d'amener un désastre et la destruction; dans tous les cas cette nomination différerait certainement si elle n'empêchait point quelqu'un des résultats désirés mentionnés plus haut, par lesquels les porteurs de polices auraient l'absolu contrôle non seulement de tous les fonds contribués par eux, mais encore le choix de tous les officiers et en général l'administration de toutes les affaires de l'association. Nous ne pouvons imaginer d'autre plan que celui suggéré. d'après lequel l'assurance à répartition peut être convenablement conduite.

Nous avons recueilli une preuve considérable sur les commencements de l'association et son administration, mais il faudra que nous entendions beaucoup d'autres témoignages avant de faire rapport à ce sujet.

Annexée à ce rapport et en faisant partie l'on trouvera une liste détaillée des propriétés et garanties composant le fonds de l'imprévu et indiquant la valeur nominale et la valeur vénale fixées par nous après un examen soigneux. La surprise et le mécontentement causés par la forte augmentation des contributions ont été grandement aggravés et probablement justifiés par les représentations fausses que les administrateurs de l'association avaient faites à maintes reprises aux porteurs de polices, relativement à la cause donnée et au montant de cette augmentation ; on aurait dû au contraire leur dire franchement que les contributions sur les polices entreprises avant 1890 avaient été trop basses, que c'était, et que l'on serait obligé dans l'intérêt des porteurs de polices eux-mêmes, de leur demander de combler ce déficit pour en arriver à faire contribuer chacun sa proportion du risque entrepris sur sa vie.

La commission en est au plus fort de l'examen des livres d'affaires de l'association. Les opérations couvrent une période de dix-sept années, pendant laquelle l'on a fait nombre de changements dans la formule du certificat ou de la police, et ses affaires se sont accrues jusqu'à comprendre à peu

près $100,000,000 d'assurances en vigueur. L'examen soigneux des recettes et des dépenses serait nécessairement long. De plus, il faudrait des recherches considérables d'experts, ce qui entraînerait une dépense additionnelle et prendrait du temps pour permettre à la commission de faire rapport sur une répartition équitable des contributions entre les porteurs de polices, de façon à ce que les jeunes et vieux puissent partager le fardeau sans compromettre les droits de ni les uns ni les autres, et que l'association commence une vie nouvelle. S'il est jugé désirable que la commission entreprenne cette tâche, la législation devra alors pourvoir à cette dépense, et l'indemnité à payer aux membres de la commission devra d'abord être à la charge de l'Etat, qui se fera rembourser subséquemment par l'association.

Rendue où elle en est, a commission ne se charge pas de faire un rapport complet sur les affaires et l'administration financière de la compagnie relativemsnt à ses différentes formules de certificats ou polices, sur sa manière d'entreprendre l'assurance, y compris l'absorption d'autres compagnies, sur la méthode suivie pour fixer ses contributions et sur la justice des contributions mêmes. Mais elle est rendue assez loin pour suggérer que l'on complète tout de suite tous les changements proposés ainsi que mentionnés plus haut.

Ce qu'il faut surtout à une association de la nature de la *Massachusetts Benefit Life Association*, c'est la confiance dans son administration, et nous doutons que cette confiance puisse s'obtenir autrement que par les changements radicaux proposés, par lesquels les porteurs de polices ont le contrôle pratique de l'administration, et par l'accumulation de quelque fonds de secours en vertu d'un loi semblable à celle qui régit les compagnies régulières, ainsi qu'on les appelle. le placement de ce fonds de réserve se faisant d'après des règles posées. L'état de malaise actuel dans lequel se trouvent les administrateurs de l'association et son nombre considérable de porteurs de polices fait à la commission un devoir de faire ce rapport préliminaire sur les questions d'une importance immédiate afin de permettre aux porteurs de polices de décider en connaissance de cause la voie à suivre.

HENRY W. BRAGG,
FRANK D. ALLEN,
GEORGE F. MORSE,
BENJAMIN F. PEACH, jeune,
GEORGE E. PERRIN.

Dans l'état financier annexé au rapport se trouvent les totaux suivants :—

Obligations, valeur nominale, $334,919 ; valeur vénale, $346,566 ; en caisse, $17,623.24 ; avances contre réclamations, $7,161.83 ; dépôts, $26,653.12 ; immeuble, valeur nominale, $222,970 ; valeur estimée, 211,350 ; hypothèques, valeur nominale, $146,589 ; valeur estimée, $126,938 : total de l'actif, valeur nominale, $785,174.68 ; valeur vénale, $765,550.68.

Le rapport spécial suivant ayant été soumis au ministre des finances, la correspondance suivante s'y rattachant, et qui s'explique suffisamment par elle-même, a été échangée entre le surintendant et les officiers en loi de la couronne :—

OTTAWA, 23 mars 1897.

A M. E. L. NEWCOMBE,
Sous-ministre de la justice,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Conformément aux instructions de l'honorable ministre des finances, j'ai l'honneur de vous transmettre sous pli un rapport spécial en date du 15 courant relativement à la condition actuelle de la *Massachusetts Benefit Life Association*, et les rapports qui existent entre cette association et les porteurs de polices de l'Association mutuelle du Canada sur la vie, et particulièrement au sujet de l'appel n° 100 récemment fait par la dite Compagnie Massachusetts, ainsi que les documents suivants* :—

(*a.*) Compte rendu au mécanigraphe d'une entrevue que les membres de l'ancienne Association d'aide mutuelle du Canada ont eue avec sir Oliver Mowat, le 9 février 1897.

(*b.*) Copie d'un arrangement intervenu entre l'Association mutuelle sur la vie du Canada et la *Massachusetts Benefit Life Association*, en date du 20 juillet 1892.

(*c.*) Lettre de William Lount, M. P., en date du 18 février 1897.

(*d.*) Copie d'une formule de garantie par la Compagnie du Massachusetts pour être annexée et faire partie de la police délivrée par la Compagnie Canadienne et consentement, ainsi que son accusé de réception pour signature et transmission par le porteur de polices canadiennes de la Compagnie Canadienne à la Compagnie Massachusetts.

(*e.*) Copie du statut du Massachusetts d'après lequel on a nommé la commission dont le rapport est contenu dans l'annexe B du rapport spécial mentionné plus haut.

(*f.*) Lettre en date du 12 mars 1897, de Benjamin N. Johnson, le conseiller légal de la dite *Massachusetts Benefit Life Association*. Veuillez donc être assez bon de me donner, pour l'information du ministre, votre avis sur les questions suivantes :—

(1.) Si vous adoptez l'opinion exprimée par le soussigné dans ce rapport spécial, à l'effet qu'il n'y a aucune raison de suggérer que les porteurs de polices de la Compagnie Canadienne ont droit d'être considérés comme appartenant à une classe séparée, et, au cas où vous ne partagerez pas cette opi-

* Il n'a pas été jugé à propos de faire imprimer les documents ci-dessous mentionnés.

nion, si les droits spéciaux que ces porteurs de polices canadiens peuvent avoir à l'encontre de la Compagnie du Massachusetts peuvent être déterminés autrement que par le tribunal, et si en attendant la détermination de ce droit, le permis de la Compagnie du Massachusetts peut être légalement suspendu ?

(2.) Si vous adoptez l'opinion exprimée par le soussigné dans ce rapport spécial, à l'effet que la reclassification ou le droit de reclassifier les anciennes polices (y comprises celles de l'ancienne Association d'aide mutuelle du Canada) en la manière décrite dans ce rapport spécial constitue une question de droit qu'il n'appartient point au soussigné de décider, et s'il est ou non du ressort des officiers en loi de la couronne ou de l'Etat de la décider.

(3.) Si vous partagez l'opinion que l'existence de la question mentionnée dans le paragraphe n° 2 ne constitue pas un motif suffisant pour faire suspendre le permis de la compagnie.

(4.) Si les documents ci-joints révèlent un motif suffisant pour justifier la suspension du permis de la compagnie.

(5.) Si ces documents révèlent quelque motif d'après lequel l'Etat pourrait légalement et régulièrement refuser de renouveler le permis de la compagnie après son expiration le 31 courant.

En attendant la faveur d'une réponse immédiate.

J'ai l'honneur de demeurer,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,
Surintendant des assurances.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, OTTAWA, 24 mars 1897.

Au surintendant des assurances,
Département des finances, Ottawa.

RE *Massachusetts Benefit Life Association.*

MONSIEUR,—Avant de répondre aux différentes questions que vous posez à ce département dans votre lettre du 23 courant, j'aimerais à connaître votre opinion relativement à l'exactitude, en tant que les porteurs de polices canadiens sont concernés, de l'allégation contraire dans le rapport préliminaire de la commission nommée en vertu de la loi du Massachusetts, à laquelle vous faites allusion, que dans nul cas aucune contribution ne s'est élevée même approximativement à la limite à laquelle chaque membre peut être imposé d'après les termes de sa police. Par exemple dans le cas des porteurs des premières formules de polices délivrées par la compagnie canadienne, l'appel n° 100 s'élève-t-il à plus que la contribution de $1 au décès de chaque membre, chiffre auquel leur contrat pourvoit, (1) en supposant que les porteurs de polices canadiens ont droit d'être traités comme une classe distincte, et (2) dans la supposition qu'ils n'y ont pas droit.

Vous me feriez plaisir en m'informant encore si votre enquête, ou la connaissance que vous avez des affaires de l'association, vous permet de vous former une opinion, et si oui, quelle est votre opinion relativement à l'exactitude de l'allégation contenue dans le rapport en question, que la *Massachusetts Benefit Life Association* est solvable.

Il me paraît nécessaire d'avoir des renseignements sur ces points pour étudier pleinement, particulièrement les 4e et 5e questions que vous avez posées.

En attendant je vous renvoie les documents transmis en même temps que votre lettre.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. L. NEWCOMBE,
Sous-ministre de la justice.

OTTAWA, 27 mars 1897.

A M. E. L. NEWCOMBE, C.R.,
Sous-ministre de la justice,
Ottawa.

Re MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

CHER MONSIEUR,—Je reçois votre lettre du 24 courant, dans laquelle vous me demandez mon opinion relativement à l'exactitude, en tant que les porteurs de polices canadiens sont concernés, de l'allégation contenue dans le rapport préliminaire de la commission nommée en vertu de la loi du Massachusetts, que dans nul cas aucune contribution ne s'est élevée même approximativement à la limite à laquelle chaque membre peut être imposé d'après les termes de sa police, et particulièrement si, dans le cas des porteurs des premières formules de polices délivrées par la compagnie canadienne, l'appel n° 100 s'élève à plus que la contribution de $1 au décès de chaque membre, chiffre auquel leur contrat pourvoit, (1) en supposant que les porteurs de polices canadiens ont droit d'être traités comme une classe distincte, et (2) dans la supposition qu'ils n'y ont pas droit.

En réponse j'ai l'honneur de vous dire que les chiffres suivants donnent le nombre de décès parmi les porteurs de polices de l'Association d'aide mutuelle du Canada pendant les années respectives, de l'époque à laquelle la compagnie canadienne a commencé ses opérations à la fin de 1891, savoir :—

Décès jusqu'à la fin de 1884	31
Décès pendant l'année 1885	23
" " 1886	39
" " 1887	34
" " 1888	54
" " 1889	44
" " 1890	43
" " 1891	55
Soit en tout	323

En 1892 il y a eu vingt décès avant le jour où la Compagnie du Massachusetts s'est chargée des affaires de la Compagnie Canadienne, et si l'on ajoute ce chiffre à celui mentionné précédemment, le total jusqu'a la date de l'arrangement intervenu entre les compagnies est de 343. Les chiffres pour le reste de l'année 1892 et pour les années 1893, 1894 et 1895 respectivement (d'après estimation) sont comme suit, savoir :—

1892	32
1893	56
1894	45
1895	50
1896	52

Soit un total de 235 décès depuis la date de l'arrangement. En ajoutant ce chiffre à celui des 343 décès arrivés avant l'arrangement, on arrive à un total de 578 décès parmis les porteurs de polices délivrées par la compagnie canadienne jusqu'à la fin de 1896.

Le 31 décembre 1896, il restait impayées 20 réclamations de décès se rapportant aux polices de la Compagnie Canadienne. Le montant total que tout porteur d'une ancienne formule de police de la Compagnie Canadienne paraît avoir payé au fonds mortuaire, en supposant que sa police ait été émise en 1881, n'excéderait pas $425, et en déduisant cette somme de $798 (ou $1 pour chaque décès), il reste une balance de $153.

Ainsi que mentionné déjà il restait impayées le 31 décembre 1896 vingt réclamations de décès se rapportant à des polices délivrées par la Compagnie Canadienne.

La plus forte somme prélevée d'aucun porteur de police au Canada par l'appel n° 100 était, autant que j'ai pu m'en assurer, celle de $27.48 demandée à M. Ralph Disher, le porteur d'une police pour le montant maximum de $1,000. L'âge actuel de M. Disher est de 76 ans, et suivant toute probabilité il est le plus vieux des porteurs de polices de la Compagnie Canadienne. Cette contribution est donc bien moindre que la somme maximum prévue dans la police Disher, en tenant compte de la balance de $153 mentionnée plus haut. (Je suppose naturellement qu'on n'aurait pu prétendre qu'il ne devrait être tenu compte que des réclamations de décès non acquittées, au nombre de 25.)

Il est à observer de plus que cette contribution était pour $1,000 d'assurance, tandis que d'après la police de M. Disber lue littéralement, il n'y avait que 85 pour 100 de la somme perçue d'une seule contribution qui pourrait être de bien moins que $1,000- En conséquence, bien que l'appel n° 100 ne porte pas le montant payé par M. Disher (ou tout autre porteur d'une police semblable de la Compagnie Canadienne) à une somme équivalente à $1 pour chaque décès, si le prochain appel et les appels subséquents faits pendant l'année courante, 1897, sont pour des montants semblables, comme ce sera le cas sans doute, il est possible que le taux de $1 par décès soit atteint ou même dépassé.

Je puis ajouter que le président de la Compagnie Massachusetts m'a informé qu'il ne voyait pas de chance que les appels subséquents soient moindres que le n° 100.

Il paraîtrait donc que si les membres de la Compagnie Canadienne ont droit d'être considérés comme une classe distincte, bien que l'appel n° 100 n'ait pas excédé la somme maximum qui peut être prélevée en vertu de leurs polices, ce montant maximum sera sans doute bientôt atteint.

Si cependant ces membres doivent être considérés comme étant maintenant des membres de la Compagnie du Massachusetts, cet appel n° 100 est bien au-dessous du maximum de $1 pour chaque décès, ainsi qu'il apparaît d'après les chiffres suivants. La Compagnie du Massachusetts a payé, en 1895, 575 réclamations de décès, et en 1896, 665, et le 31 décembre 1897, lors de l'appel n° 100, il restait 201 réclamations impayées. Le montant total payé par aucun des porteurs de l'ancienne formule de police de la Compagnie Canadienne à la Compagnie du Massachusetts n'a pas dépensé $200, et le montant total payé depuis l'émission d'aucune telle police jusqu'à et y compris l'appel n° 99 n'a pas excédé la somme de $425, ce qui est bien au-dessous de $1 pour chacune des réclamations de décès mentionnées plus haut, sans tenir compte des réclamations de décès payées précédemment.

Vous me demandez de plus mon opinion quant à l'exactitude de l'allégation contenue dans le rapport préliminaire de la commission mentionné par vous, que la *Massachusetts Benefit Life Association* est solvable. J'ai l'honneur de vous dire en réponse qu'ayant égard à la forme des contrats faits par les compagnies d'assurances d'après le plan de répartition et aux lois relatives à ces compagnies, lesquels pourvoient à ce qu'elles ne soient pas obligées de maintenir des réserves comme les compagnies régulières ou à primes ordinaires, c'est mon opinion que l'on doive tenir ces compagnies pour solvables quand elles ont à leur disposition les fonds prescrits par les statuts les régissant. L'article 8 du chapitre 183 des statuts du Massachusetts de 1885, établit que les corps constitués, organisés ou faisant des opérations sous son empire (comme cette compagnie) doivent, dans leurs contrats avec les porteurs

de polices, pourvoir à l'accumulation d'un fonds de l'imprévu, lequel ne devra jamais être moindre que le produit d'une contribution de décès sur tous ses porteurs de polices. Je ne connais pas d'autre statut qui exige le maintien d'autres fonds de réserve, et comme je ne doute point que la compagnie ait en caisse des fonds plus que suffisants pour faire face à ses besoins, je suis d'avis que la commission allègue avec vérité que, dans le sens mentionné, la compagnie est solvable.

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

OTTAWA, 29 mars 1897.

A M. E. L. NEWCOMBE,
Sous-ministre de la justice.
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Depuis ma lettre du 27 courant j'ai eu une conversation avec M. Lount, M.P., lequel prétend que non seulement les porteurs de polices de la Compagnie Canadienne ont droit à être considérés comme appartenant à une classe distincte, mais que l'on doit aussi considérer comme tels les porteurs de l'ancienne formule de polices, *i.e.*, la police à montant fixé, et qu'en déterminant si le montant maximum qu'un porteur de police de cette classe était exposé à payer en vertu de son contrat avait été atteint ou dépassé, on ne devait tenir compte que de cette classe. Je vous transmets sous pli une liste de huit polices, dont six sont des polices à montant fixé, délivrées avant 1887, et deux des polices à taux fixés délivrées après cette date, ainsi que les polices y mentionnées. Je me procurerai et vous enverrai, si possible, tout autre renseignement que vous pourriez désirer. Je puis ajouter que je ne possède aucunes données d'après lesquelles je pourrais dire combien il est survenu de décès après 1886 parmi les porteurs de polices à montant fixé et polices à taux fixés, respectivement.

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
OTTAWA, 5 avril 1897.

Au surintendant des assurances,
Département des finances, Ottawa.

Re MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 du mois dernier ayant trait aux rapports entre la compagnie mentionnée plus haut et les porteurs de polices de l'Association mutuelle du Canada, sur la vie, et me transmettant différents documents y énumérés, parmi lesquels un rapport spécial sur la situation en date du 15 du mois dernier, et fait par vous-même au ministre des finances.

Je dois aussi accuser réception de votre lettre du 27 courant me transmettant des renseignements additionnels que je vous avais demandés dans ma lettre du 24 courant.

Le ministre de la justice me charge de vous dire ce qui suit au sujet des différentes questions que vous avez posées au département :

1. Le ministre partage votre avis, ainsi qu'exprimé dans le rapport spécial, que les porteurs de polices de l'Association mutuelle du Canada, sur la vie, ou aucune classe d'entre eux, n'ont légalement droit à être traités comme une classe distincte, et il s'accorde aussi avec vous quand vous dites qu'il ne serait pas non plus à leur avantage d'être ainsi considérés, puisque après réflexion il est évident qu'ils formeraient une classe diminuant de plus en plus rapidement en nombre, et que le produit des contributions devrait ou décroître ou le taux des contributions augmenter d'une façon proportionnelle, mais le ministre ne croit pas que l'existence d'une prétention de ce genre, y eut-il même de plus fortes raisons en sa faveur, justifierait une suspension du permis de l'association, soit jusqu'à ce que l'on eut remédié au grief, soit en attendant la décision de la question par le tribunal.

2. Le ministre partage votre avis que la question du droit de reclassifier les anciennes polices (y comprises celles de l'Association d'aide mutuelle du Canada) en la manière décrite dans le rapport spécial, est une question de droit, et comme l'association prétend, et apparemment *bonâ fide*, que tout ce qu'elle a fait elle était strictement autorisée à le faire d'après ses contrats, le ministre croit comme vous qu'il ne vous appartient point de décider cette question.

3. Le ministre partage votre avis que l'existence de cette question ne constitue pas un motif pour suspendre le permis de la compagnie.

4. Le ministre croit que les documents transmis, en tant qu'ils ont trait à ce que contenu dans votre lettre du 27 du mois dernier, ne révèlent aucun motif suffisant pour justifier cette suspension.

5. Non plus qu'aucun motif d'après lequel l'Etat pourvoit légalement refuser le renouvellement du permis lors de son expiration le 31 du mois dernier.

6. Si le ministre des finances était bien convaincu que la prétention en droit de la compagnie n'était pas faite *bonâ fide* mais était frauduleuse, ou simplement spécieuse, il pourrait y avoir lieu à l'application de l'article 25, paragraphe 8, mais ce cas n'a pas été établi, d'après l'opinion du ministre de la justice.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. L. NEWCOMBE,

Sous-ministre de la justice.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, OTTAWA, 5 avril 1897.

Au surintendant des assurances,
Département des finances,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 du mois dernier et des polices y contenues, et je prends note de ce que vous dites relativement à la prétention de M. Lount, que les porteurs de l'ancienne formule de police ont droit à être regardés comme appartenant à une classe distincte, et qu'en déterminant si le montant maximum qu'un porteur de police de cette classe était exposé à payer en vertu de son contrat a été atteint ou excédé, il ne doit être tenu compte que de cette classe. En présence de l'opinion exprimée dans ma lettre d'aujourd'hui on verra que cette prétention ne donne aucune nouvelle force à ce qui a été établi relativement à la suppression du permis.

Je vous renvoie les documents sous pli.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

E. L. NEWCOMBE,
Sous-ministre de la justice.

Bien que le département ne connaisse pas le nombre des porteurs de polices canadiens qui ont rompu avec la compagnie par suite des événements de la présente année, l'on a appris que la proportion des polices périmées a été très considérable, résultat auquel on pouvait raisonnablement s'attendre.

LÉGISLATION.

1.—LÉGISLATION FÉDÉRALE.

Les actes suivants ont été passés par le parlement fédéral à la session de 1897, 60-61 Victoria :—

(1.) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Royale Victoria.
(2.) Acte constituant la Compagnie d'assurances sur la vie la Nationale du Canada.
(3.) Acte concernant la Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord, sur la vie.
(4.) Acte concernant la Compagnie canadienne d'assurances sur la vie dite du Soleil (*Sun*).
(5.) Acte concernant la Compagnie d'assurances d'Ontario contre les accidents.
(6.) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance la Mutuelle générale canadienne.
(7.) Acte concernant la Compagnie d'assurance contre l'incendie la Canadienne.
(8.) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances *Methodist Trust* contre l'incendie.

Le n° (1) contient les dispositions ordinaires d'une charte de compagnie sur la vie. Le bureau principal de la compagnie sera à Montréal. Le n° (2) contient aussi les dispositions habituelles d'une charte de compagnie sur la vie, le siège social devant être dans la cité de Toronto. Le n° (3) étend les pouvoirs de l'Amérique du Nord, sur la vie, particulièrement quant au placement de ses fonds. Le n° (4) étend les pouvoirs de placement de la Compagnie *Sun* sur la vie, et pourvoit à la possession d'immeubles dans les différentes provinces du Dominion. Le n° (5) donne à l'Ontario, contre les accidents, le pouvoir de combiner l'assurance contre la maladie avec ses opérations contre les accidents. Le n° (6) contient les dispositions ordinaires d'une charte de compagnie contre les accidents et donne le pouvoir d'assurer contre les accidents aux personnes ou à la propriété. Le n° (7) a trait à une compagnie qui a été constituée par un acte de la législature de la province du Manitoba en 1887 et qui a maintenant obtenu sa constitution du gouvernement fédéral. Le siège social se trouve en la cité de Winnipeg. Le n° (8) contient les dispositions ordinaires d'une charte de compagnie d'assurances contre l'incendie. Le siège social de la compagnie sera établi en la cité de Toronto.

2.—LÉGISLATION PROVINCIALE.

Lors de la dernière session de la législature de la province d'Ontario on a consolidé tous les actes de cette province se rapportant à l'assurance. Dans les autres provinces du Dominion comme dans Ontario l'on a adopté au besoin des lois concernant l'assurance. Les rapports publiés par ce bureau ont reproduit d'année en année les principales prescriptions provinciales se rapportant aux compagnies autorisées par le Dominion, mais comme elles se trouvent dispersées dans les différents rapports, elles étaient moins utiles pour la consultation que si elles avaient été contenues dans un seul volume, et l'on a donc essayé de les réunir toutes dans le présent rapport. On trouvera dans l'annexe suivant les tableaux des principales dispositions statutaire des différentes provinces, affectant ou qui sont censées affecter entre autres les compagnies ayant des permis fédéraux, leurs contrats, obligations et droits. L'intention a bien été de donner relativement aux sujets en question des copies complètes et exactes de toutes les lois provinciales indiquées plus haut, jusqu'à et y comprises celles adoptées en 1898, et qui n'ont point été révoquées, mais bien que l'on pense avoir réussi sous ce rapport, il est cependant possible qu'il en ait été omises quelques-unes ou que l'on ait oublié des changements ou modifications. Quelles que soient ses imperfections, la compilation sera trouvée sans doute assez complète pour être utile à ceux que cela intéresse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

RELEVÉ

DES ÉTATS FOURNIS PAR LES COMPAGNIES AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896, CONFORMÉMENT À L'ACTE DES ASSURANCES.

TABLEAUX GENÉRAUX.

ACTIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU MARITIMES.

PASSIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU MARITIMES.

REVENUS ET DÉPENSES DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU MARITIMES.

RAPPORT CENTÉSIMAL DES PERTES AUX PRIMES, ETC., ETC.

RELEVÉ POUR L'ANNÉE 1896.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

—	Argent reçu pour primes.	Ré-assurances, primes renouvelées, etc.	Chiffre brut reçu pour primes.	Chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Chiffre net des pertes payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	288,119	92,288	380,407	30,722,935	24,970,554	174,190	165,721	15,287	7,215
Mutuelle, de Londres	171,331	2,682	174,013	20,347,980	50,787,036	124,854	125,638	20,727	1,100
Mercantile	107,568	25,425	132,993	7,955,941	13,154,228	124,471	127,692	3,229	Aucune.
Québec	98,792	47,192	145,984	11,086,542	9,504,143	72,774	66,734	7,450	Aucune.
De l'Ouest	396,045	232,843	628,888	44,266,032	42,835,901	241,688	227,781	19,719	4,950
Totaux pour 1896	1,061,855	400,430	1,462,285	114,379,430	141,251,862	737,977	713,566	66,412	13,265
Totaux pour 1895	1,151,126	426,406	1,577,532	130,567,693	143,697,862	758,240	807,003	54,376	3,728

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

—	Argent reçu pour primes.	Ré-assurances, primes renouvelées, etc.	Chiffre brut reçu pour primes.	Chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Chiffre net des pertes payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.
Alliance	155,115	28,382	183,497	12,532,001	16,604,208	96,302	106,319	8,001	3,100
Atlas	131,701	18,486	150,187	11,432,731	13,138,783	77,015	77,705	4,808	5,750
Caledonian	158,810	23,508	182,318	16,595,239	20,698,365	99,972	99,723	2,520	1,000
Commercial Union	362,375	70,373	432,748	32,507,077	42,464,395	247,157	224,423	24,605	7,700
Guardian	322,355	43,745	366,100	30,123,369	39,125,789	193,848	188,995	14,363	4,000
Imperial	200,828	25,270	226,098	18,431,382	24,963,605	102,254	104,225	4,944	Aucune.
Lancashire	275,227	34,888	310,115	24,807,761	32,610,273	171,696	165,504	3,246	11,651
Liverpool and London and Globe	353,541	38,328	391,869	33,178,198	49,731,919	235,338	204,133	13,869	19,402
London and Lancashire	195,260	24,661	219,921	17,743,378	22,569,988	86,730	89,008	1,217	58
London Assurance	134,996	21,258	156,254	14,669,564	17,693,943	69,648	62,386	9,095	3,000
Manchester, contre l'incendie	186,969	28,060	215,029	16,821,498	20,112,211	113,900	107,167	11,568	3,480
National, d'Irlande	131,701	18,486	150,187	11,432,731	13,138,783	77,015	77,705	4,808	5,750
North British	462,927	44,858	507,785	43,739,639	55,024,679	251,691	209,793	43,758	2,900
Northern	192,090	24,939	217,029	17,560,537	23,052,001	136,246	132,853	5,335	Aucune.
Norwich Union	213,605	33,663	247,268	19,598,383	24,321,508	136,472	123,332	20,978	Aucune.
Phœnix, de Londres	319,317	40,181	359,498	28,400,894	35,100,882	137,763	138,331	4,809	1,750

Royal	616,175	64,329	680,504	58,974,813	85,327,246	380,611	389,995	13,173	1,320
Scottish Union and National	172,975	31,911	204,886	16,467,227	16,951,770	106,263	96,187	9,681	2,377
Sun, contre l'incendie	175,496	26,655	202,151	14,548,957	16,812,073	112,534	105,669	11,315	None.
Union Assurance	244,584	33,038	277,622	20,394 019	22,213,587	145,962	143,141	919	10,000
Totaux pour 1896	5,006,047	675,019	5,681,066	459,959,398	591,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Totaux pour 1895	4,750,290	692,180	5,442,470	436,765,579	575,683,150	3,292,709	3,402,337	142,519	53,848

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Ætna, contre l'incendie	141,215	37,783	178,998	14,793,948	15,584,647	72,756	67,243	8,195	1,500
Agricultural, de Watertown	33,229	9,850	43,079	4,084,600	9,052,500	34,543	36,693	1,011	None.
Connecticut, contre l'incendie	41,253	5,219	46,472	3,819,121	4,494,210	17,577	21,491	352	1,000
Hartford	157,980	22,996	180,976	15,038,874	16,103,732	82,768	80,304	6,824	None.
Compagnie d'assur. de l'Amérique du Nord	101,243	21,065	122,308	9,899,394	10,272,806	71,721	68,471	2,521	5,000
Phenix, de Brooklyn	91,809	17,477	109,286	9,013,752	11,169,290	56,228	56,806	742	None.
Phœnix, de Hartford	155,162	24,037	179,199	13,394,615	16,466,996	119,684	113,092	10,343	4,485
Queen, de l'Amérique	286,057	35,357	321,414	24,905,518	29,522,301	166,835	169,841	7,320	3,270
Totaux pour 1896	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,822	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1895	1,041,966	184,305	1,226,271	100,305,776	118,491,852	761,815	784,410	41,103	8,532

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	1,061,855	400,430	1,462 285	114,379,430	141,251,862	737,977	713,566	66,412	13,265
Compagnies britanniques	5,006,047	675,019	5,681,066	459,959,398	591,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Compagnies américaines	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,822	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1896	7,075,850	1,249,233	8,325,083	669,288,650	845,574,352	4,338,506	4,173,501	316,732	111,758
Totaux pour 1895	6,943,382	1,302,891	8,246,273	667,639,048	837,872,864	4,812,764	4,993,750	237,998	66,108

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, pour toutes les compagnies, de 1869 à 1880, inclusivement.

—	Primes reçues.												Total.
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	113,833	114,377	135,852	174,047	191,035	194,077	184,799	146,532	174,892	174,006	166,401	186,895	1,956,746
Agricole du Canada	....	....	....	....	....	109,892	131,639	115,897	97,468	....	....	....	454,896
Canada, contre l'incendie	....	....	....	....	....	....	....	94,788	133,625	118,055	141,378	167,609	655,455
Citoyens	....	....	....	....	....	....	129,893	244,363	136,653	91,971	89,718	87,041	779,639
Dominion	....	....	....	....	....	....	....	....	....	27,175	58,308	70,388	155,871
*Mutuelle de London, c'tre l'inc.	60,702	71,135	78,072	62,807	73,614	74,377	60,333	80,448	96,136	88,441	92,987	106,602	945,654
National, contre l'incendie	....	....	....	....	....	....	....	86,098	93,812	60,070	44,046	....	284,026
Agricole d'Ottawa	....	....	....	....	....	....	7,947	64,882	86,174	35,858	....	....	194,861
Provincial	99,913	97,633	171,514	161,158	190,857	244,331	217,213	179,236	72,495	....	....	....	1,434,350
Québec	72,234	72,725	73,602	77,508	75,169	79,453	86,424	82,203	80,042	66,012	60,600	62,559	888,531
Royale Canadienne	....	....	....	....	....	392,434	312,951	260,678	196,014	146,773	116,754	128,298	1,553,902
†Souveraine	....	....	20,680	59,121	55,623	83,250	80,091	92,656	95,117	82,819	63,695	†107,879	740,931
Stadacona	....	....	....	....	....	21,918	183,009	201,429	84,132	....	....	....	490,488
De l'Ouest	154,680	180.730	227,698	262,206	256,598	254,049	252,355	232,431	276,395	270,716	268,935	272,758	2,909,551
	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,654	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
Compagnies britanniques.													
Commercial Union	81,890	86,371	80,162	57,329	29,782	84,066	127,253	133,695	174,249	195,590	190,264	231,607	1,472,258
Guardian	3,156	8,780	17,392	32,947	54,387	51,225	50,905	42,717	54,433	51,813	50,253	62,745	480,753
Imperial	64,522	82,004	85,915	102,750	134,710	134,794	126,945	121,548	153,012	156,988	149,449	156,461	1,469,098
Lancashire	40,487	34,615	33,561	43,967	66,733	43,097	71,455	101,116	142,109	161,828	161,064	184,145	1,084,177
Liverpool and London and Globe	286,398	273,303	263,696	260,262	258,632	219,948	138,480	106,771	129,083	148,024	157,617	155,880	2,398,094
London and Lancashire	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	9,448	9,448
London Assurance	55,931	56,496	63,330	67,385	79,368	60,086	47,450	45,893	74,425	61,272	51,095	52,454	715,185
North British	141,822	168,500	203,724	235,290	309,234	322,516	292,563	265,910	288,943	282,475	262,508	253,871	3,027,356
Northern	18,115	25,252	50,682	69,905	72,359	76,397	60,830	59,737	68,799	76,040	68,628	75,175	721,919
Norwich Union	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	20,507	20,507
Phœnix, de Londres	86,081	82,643	80,133	108,215	158,403	188,503	162,030	151,223	157,844	171,410	150,898	162,339	1,659,722
Queen	94,048	106,616	122,609	150,530	179,562	163,329	160,594	153,273	198,087	193,664	182,042	195,069	1,899,423
Royal	241,683	238,451	262,509	315,848	371,045	405,501	361,514	323,450	360,915	359,006	343,317	417,150	4,000,389
Scottish Commercial	....	....	....	....	....	....	37,446	46,774	76,932	82,240	80,516	19,513	343,421
Scottish Imperial	4,878	22,367	36,133	55,192	59,050	60,011	46,250	45,303	48,389	54,590	51,503	52,044	535,710
	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,927,220	1,994,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460

Compagnies américaines.													
Ætna	107,635	114,121	153,751	177,943	183,929	168,147	152,835	130,658	118,640	118,901	110,533	103,175	1,640,268
Agricultural, de Watertown	....	5,431	68,361	73,613	64,641	....	....	....	....	....	‡27,279	47,290	286,615
Andes	....	....	31,431	....	....	....	....	....	....	....	....	....	31,431
Hartford	57,531	75,229	60,909	80,687	103,685	90,902	96,054	78,207	83,332	86,618	80,184	83,191	976,529
Home	P. de rap.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Phenix, de Brooklyn	....	....	....	....	....	....	15,506	20,090	11,858	6,075	7,516	7,484	68,529
	165,166	194,781	314,452	332,243	352,255	259,049	264,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003,372

RECAPITULATION.

Compagnies canadiennes	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,654	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
do britanniques	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,927,220	1,994,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460
do américaines	165,166	194,781	314,452	332,243	352,255	259,049	264,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003,372
Grands totaux	1,785,539	1,916,779	2,321,716	2,628,710	2,968,416	3,522,303	3,594,764	3,708,006	3,764,005	3,368,430	3,227,488	3,479,577	36,285,733

* Ci-devant Mutuelle Agricole.
† Ci-devant Risques Isolés. Dans ses primes pour 1880 la somme de $17,352 reçue pour réassurances des risques de la Nationale n'a pas été comprise.
‡ Non comprise la somme de $63,310 reçue pour réassurances des risques de l'Agricole du Canada et de l'Agricole d'Ottawa.

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, de 1868 à 1891 inclusivement.

—	Totaux depuis 1869 jusqu'à 1891.	Primes reçues. 1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	Totaux depuis 1869 jusqu'à 1880.
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	1,956,746	146,386	127,951	121,071	152,920	197,317	207,629	211,585	197,723	203,489	204,476	196,812	3,924,105
Agricole du Canada	454,896	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	454,896
Canada, contre l'incendie	655,455	192,894	32,984	....	....	....	....	....	....	....	....	....	881,333
Citoyens	779,639	100,873	137,941	181,393	228,265	195,181	203,269	206,340	203,727	205,308	187,409	205,281	2,834,626
Dominion	155,871	34,371	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	190,242
De l'Est	....	....	....	....	....	....	....	....	....	27,938	99,777	119,364	247,079
*Mut., de London, cont. l'inc.	945,654	122,189	104,893	110,830	118,246	124,324	111,148	118,618	129,882	131,696	131,881	128,367	2,277,728
Nationale, contre l'incendie	284,026	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	284,026
Agricole d'Ottawa	194,861	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	194,861
Provinciale	1,434,350	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1,434,350
Québec	888,531	49,287	49,867	64,434	66,720	77,029	85,390	84,670	87,955	96,908	113,095	111,642	1,775,528
Royale Canadienne	1,553,902	154,585	164,622	193,021	243,729	183,124	169,178	162,212	171,846	175,017	178,056	184,118	3,533,410
†Sovereign	740,931	123,476	102,554	88,443	....	....	....	....	....	....	....	....	1,055,404
Stadacona	490,488	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	490,488
De l'Ouest	2,909,551	282,409	312,621	332,609	330,548	330,904	331,096	338,010	340,858	333,592	335,190	333,152	6,510,540
	13,444,901	1,206,470	1,033,433	1,091,801	1,140,428	1,107,879	1,107,710	1,121,435	1,131,991	1,173,948	1,249,884	1,278,736	26,088,616
Compagnies britanniques.													
Atlas	....	....	....	....	....	....	....	32,969	45,895	55,945	63,701	58,162	256,672
Caledonian	....	....	....	71,047	90,947	88,281	92,531	105,539	106,886	107,905	103,689	100,936	867,761
City of London	....	....	127,100	149,665	171,502	170,338	170,317	160,215	153,789	143,490	140,758	144,256	1,531,430
Commercial Union	1,472,258	277,885	307,967	294,508	312,381	302,935	299,911	285,071	286,903	305,678	318,697	359,153	4,823,347
Employers' Liability	....	....	....	....	....	....	....	45,199	48,748	54,574	61,730	68,352	278,603
Fire Insurance Association	....	43,296	110,989	109,316	134,109	126,497	147,145	127,419	117,721	109,642	113,900	103,367	1,243,401
Glasgow and London	....	....	....	....	‡128,261	161,630	205,251	304,578	319,829	311,610	188,574	....	1,619,733
Guardian	480,753	64,915	71,095	97,785	143,518	150,313	150,430	162,569	179,807	194,448	195,007	180,565	2,071,205
Imperial	1,469,098	170,486	179,520	199,062	205,142	185,778	182,141	195,650	213,440	218,135	211,895	206,524	3,636,871
Lancashire	1,084,177	197,980	208,539	210,159	226,468	208,454	194,767	192,695	212,992	223,197	253,229	254,233	3,466,890
Liverpool & London & Globe	2,398,094	157,565	161,962	195,602	213,133	207,436	224,050	232,994	253,416	257,022	279,594	287,909	4,868,807

London and Lancashire	9,448	30,964	105,197	95,299	93,115	89,974	93,042	102,841	123,183	153,148	167,692	172,204	1,236,107
London, Assurance	715,185	62,402	66,576	76,959	63,415	60,932	65,956	72,312	75,883	72,673	87,537	90,564	1,510,394
Manchester	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	53,067	96,309	149,376
National, d'Irlande	...	...	...	32,528	45,969	54,082	71,432	73,840	73,413	77,053	75,138	74,116	577,571
North British	3,027,356	271,375	273,516	293,579	323,171	308,392	303,808	304,199	312,663	307,680	313,247	338,018	6,377,004
Northern	721,919	95,525	132,259	169,577	193,755	181,260	146,406	154,105	170,111	170,604	179,523	174,564	2,489,608
Norwich Union	20,507	52,901	73,067	90,770	92,451	90,185	88,683	86,664	89,800	89,334	93,026	101,378	968,766
Phœnix, de Londres	1,659,722	178,497	204,138	203,548	225,510	208,022	194,942	219,891	206,427	216,422	228,449	226,643	3,972,211
Queen	1,899,423	194,162	207,111	216,314	226,932	222,647	210,447	213,406	228,850	253,175	262,485	219,742	4,354,694
Royal	4,000,389	503,233	569,481	609,973	531,307	498,738	508,612	521,141	523,580	534,299	552,723	536,126	9,889,602
Scottish Commercial	343,421	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	343,421
Scottish Imperial	535,710	52,072	72,314	12,759	...	...	...	...	...	...	...	...	672,855
Scottish Union and National	...	...	37,627	50,400	51,033	60,507	79,141	100,695	115,916	114,598	123,755	134,247	867,919
Union Assurance Society	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4,717	77,941	82,658
Union, contre l'incendie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	183,862	183,862
	19,837,460	2,353,258	2,908,458	3,178.850	3,472,119	3,376,401	3,429,012	3,693,992	3,859,282	3,970,632	4,072,133	4,189,171	58,340,768
Compagnies américaines.													
Ætna	1,640,268	107,571	105,571	114,615	114,885	107,688	103,382	124,413	129,986	120,290	125,767	133,832	2,928,268
Agricultural,‡ de Watertown	286,615	57,361	51,885	70,457	74,840	70,393	78,389	79,570	75,134	79,249	77,541	77,753	1,079,187
Andes	31,431	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	31,431
Connecticut	...	...	...	...	...	...	23,321	34,344	42,515	41,952	36,791	36,638	215,561
Hartford	976,529	87,616	103,355	131,133	135,369	131,177	124,597	127,371	128,510	128,235	128,684	149,422	2,351,998
Home	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Cie d'ass. de l'Am. du Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2,904	26,773	46,150	75,827
Phenix, de Brooklyn	68,529	14,840	27,004	37,885	42,487	58,922	65,924	63,377	69,845	70,806	72,552	84,310	676,481
Phœnix, de Hartford	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	45,946	129,904	175,850
Queen, d'Amérique	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	42,800	42,800
	3,003,372	267,388	287,815	354,090	367,581	368,180	395,613	429,075	445,990	443,436	514,054	700,809	7,577,403

RÉCAPITULATION.

Companies canadiennes	13,444,901	1,206,470	1,033,433	1,091,801	1,140,428	1,107,879	1,107,710	1,121,435	1,131,991	1,173,948	1,249,884	1,278,736	26,088,616
do britanniques	19,837,460	2,353,258	2,908,458	3,178,850	3,472,119	3,376,401	3,429,012	3,693,992	3,859,282	3,970,632	4,072,133	4,189,171	58,340,768
do américaines	3,003,372	267,388	287,815	354,090	367,581	368,180	395,613	429,075	445,990	443,436	514,054	700,809	7,577,403
Grand totaux	36,285,733	3,827,116	4,229,706	4,624,741	4,980,128	4,852,460	4,932,335	5,244,502	5,437,263	5,588,016	5,836,071	6,168,716	92,006,787

*Ci-devant Agricole Mutuelle. †Ci-devant Risques Isolés. ‡Non compris $124,272 pour réassurance de risques de la Compagnie d'assurance Souveraine.

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

—	Totaux pour 1869 à 1891.	Primes reçues. 1892.	Primes reçues. 1893.	Primes reçues. 1894.	Primes reçues. 1895.	Primes reçues. 1896.	Totaux pour 1899 à 1896.
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	3,924,105	172,414	202,076	220,398	276,294	288,119	5,083,406
Agricole du Canada	454,896						454,896
Canada, contre l'incendie	881,333						881,333
Citoyens	2,834,626	22,335					2,856,961
Dominion	190,242						190,242
De l'Est	247,079	190,663	264,511	164,115	27,826		894,194
*Mutuelle de London, contre l'incendie	2,277.728	128,513	122,772	155,762	184,519	171,331	3,040,625
Mercantile		98,585	129,379	161,649	153,365	107,568	650,546
Nationale, contre l'incendie	284,026						284,026
Agricole d'Ottawa	194,861						194,861
Provinciale	1,434,350						1,434,350
Québec	1,775,528	111,578	90,631	86,522	90,259	98,792	2,253,310
Royale Canadienne	3,533,410	4,613					3,538,023
†Souveraine	1,055,404						1,055,404
Stadacona	490,488						490,488
De l'Ouest	6,510,540	323,340	328,428	319,848	418,863	396,045	8,297,064
	26,088,616	1,052,041	1,137,797	1,108,294	1,151,126	1,061,855	31,599,729
Compagnies britanniques.							
§Albion Fire Insurance Association	1,243,401	105,216	119,693				1,468,310
Alliance		172,368	203.641	175,016	169,589	155,115	875,729
Atlas	256,672	92,890	100,301	115,078	128,282	131,701	824,924
Caledonian	867,761	112,084	133,021	147,031	157,169	158,810	1,575,876
City of London	1,531,430	56,824					1,588,254
Commercial Union	4,823,347	357,747	364,276	385,647	373,555	362,375	6,666,947
Employers' Liability	278,603	76,958	9,128				364,689
‡Glasgow and London	1,619,733						1,619,733
Guardian	2,071,205	236,617	294.310	287,175	290,007	322,355	3,501,669
Imperial	3,636,871	201,177	189,962	186,055	186,812	200,828	4,601,705
Lancashire	3,466,890	285,920	259,563	260,854	278,705	275,227	4,827,159
Liverpool and London and Globe	4,868,807	312,472	323,872	330,175	353,996	353,541	6,542,863
London and Lancashire	1,236,107	190,308	194,053	170,472	181,436	195,260	2,167,636
London Assurance	1,510,394	104,206	107,918	118,754	121,333	134,996	2,097,601
Manchester	149.376	121,229	118,940	190,006	171,291	186,969	937,811
National, of Ireland	577,571	90,476	100,301	115,078	128,282	131,701	1,143,409
North British	6,377,004	380,393	383,663	396,615	392,021	462,927	8,392,623

Northern	2,489,608	170,128	172,523	161,571	181,064	192,090	3,366,984
Norwich Union	968,766	118,399	142,281	137,557	187,824	213,605	1,768,432
Phœnix, de Londres	3,972,211	250,285	260,576	260,506	304,805	319,317	5,367,700
Queen	4,354,694	....	....	....	....	....	4,354,694
Royal	9,889,602	567,387	594,631	568,972	604,234	616,175	12,841,001
Scottish Commercial	343,421	....	....	....	....	....	343,421
Scottish Imperial	672,855	....	....	....	....	....	672,855
Scottish Union and National	867,919	137,817	134,593	119,941	144,043	172,975	1,577,288
Sun Fire Office	....	37,131	93,809	127,494	164,509	175,496	598,439
Union Assurance Society	82,658	104,398	135,047	192,300	213,306	244,584	972,293
Union, contre l'incendie	183,862	173,044	187,094	156,450	18,027	....	718,477
	58,340,768	4,455,474	4,623,196	4,602,747	4,750,290	5,006,047	81,778,522
Compagnies américaines.							
Ætna	2,928,268	139,084	143,836	138,191	137,268	141,215	3,627,862
Agricultural, de Watertown	1,079,187	61,923	51,585	43,930	35,188	33,229	1,305,042
Andes	31,431	....	....	....	....	....	31,431
Connecticut	215,561	33,054	32,509	32,811	38,633	41,253	393,821
Hartford	2,351,998	144,483	138,504	144,480	156,537	157,980	3,093,982
Home	....	....	....	....	....	....	....
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord	75,827	54,885	66,321	82,919	94,007	101,243	475,202
Phenix, de Brooklyn	676,481	88,426	89,314	89,542	100,185	91,809	1,135,757
Phœnix, de Hartford	175,850	211,876	238,319	192,951	197,867	155,162	1,172,025
Queen, d'Amérique	42,800	271,081	272,214	275,504	282,281	286,057	1,429,937
	7,577,403	1,004,812	1,032,602	1,000,328	1,041,966	1,007,948	12,665,059

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	26,088,616	1,052,041	1,137,797	1,108,294	1,151,126	1,061,855	31,599,729
do britanniques	58,340,768	4,455,474	4,623,196	4,602,747	4,750,290	5,006,047	81,778,522
do américaines	7,577,403	1,004,812	1,032,602	1,000,328	1,041,966	1,007,948	12,665,059
Grands totaux	92,006,787	6,512,327	6,793,595	6,711,369	6,943,382	7,075,850	126,043,310

* Ci-devant Agricole Mutuelle. † Ci-devant Risques Isolés. ‡ Non compris $124,272 pour réassurance de risques de la Compagnie d'assurances Souveraine
§ Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie.

Sommaire des pertes payées pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1880.

—	Pertes payées.												Total.
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876	1877.	1878.	1879.	1880.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	49,538	61,636	83,669	89,828	117,970	92,346	125,435	106,989	115,015	73,553	101,804	81,160	1,098,943
Agricole du Canada	.....	.....	.....	.....	.....	41,317	63,437	102,056	83,291	.....	.....	.....	290,101
Canada, contre l'incendie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	35,688	134,715	78,517	102,582	120,719	472,221
Citoyens	.....	.....	.....	.....	.....	.....	62,632	168,608	309,010	69,599	71,197	55,674	736,720
Dominion	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,676	34,024	48,973	93,673
*Mutuelle, de London	42,317	64,078	55,048	50,165	47,273	45,047	59,423	64,166	68,353	67,599	85,031	75,098	723,603
Nationale, contre l'incendie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	42,839	167,447	48,944	28,502	.....	287,732
Agricole d'Ottawa	.....	.....	.....	.....	.....	.....	280	14,362	52,748	40,779	.....	.....	108,164
Provinciale	81,431	68,006	100,344	119,791	106,512	117,386	139,134	163,020	61,522	.....	.....	.....	957,146
Québec	28,990	152,076	17,582	60,630	57,606	27,840	61,658	105,753	37,747	15,304	19,511	28,807	613,504
Royale Canadienne	.....	.....	.....	.....	.....	157,672	322,405	332,977	560,179	55,147	54,597	63,473	1,546,450
†Souveraine	.....	.....	2,132	10,074	20,249	37,210	44,546	66,201	59,998	65,351	58,777	88,941	453,479
Stadacona	.....	.....	.....	.....	.....	.....	54,854	243,016	286,070	189,755	.....	.....	773,695
De l'Ouest	73,840	107,618	155,564	179,981	138,039	143,652	148,402	153,373	250,067	112,845	131,328	138,794	1,733,503
	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	1,599,048	2,186,162	828,069	687,353	701,639	9,888,934
Compagnies britanniques.													
Commercial Union	38,223	45,035	85,262	88,407	31,765	30,467	65,287	55,723	420,405	74,117	129,527	103,516	1,167,734
Guardian	Aucune.	1,300	3,923	22,910	77,859	34,465	24,275	11,930	442,575	22,081	40,661	23,638	705,617
Imperial	27,587	71,589	67,986	80,965	71,295	68,886	105,942	55,946	660,979	67,230	82,762	49,903	1,411,070
Lancashire	29,368	28,212	25,055	53,670	46,802	45,088	46,393	40,307	454,572	70,674	90,180	87,434	1,017,755
Liverpool and London and Globe	183,579	251,405	215,563	244,474	136,608	164,156	193,477	1 8,873	526,275	37,093	78,429	54,703	2,204,635
London and Lancashire	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	465	465
London Assurance	66,274	33,221	35,034	84,493	43,875	56,724	16,544	37,888	25,118	29,697	44,827	14,406	488,101
North British	47,829	115,967	140,757	119,605	110,154	157,391	220,639	171,265	1,052,876	118,497	168,880	119,851	2,543,711
Northern	6,609	2,781	22,709	60,948	67,722	35,269	44,184	34,865	505,441	51,251	46,434	42,169	920,382
Norwich Union	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,415	1,415
Phœnix, de Londres	23,819	128,845	37,226	86,919	53,009	81,752	121,577	92,871	72,313	47,778	147,524	53,408	947,041
Queen	31,800	56,251	89,272	101,478	99,558	126,903	123,729	135,938	856,975	111,799	115,064	79,914	1,927,781
Royal	124,328	272,622	181,486	147,269	167,858	258,970	293,758	340,735	661,774	179,462	237,268	168,745	3,034,275
Scottish Commercial	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,977	39,648	14,247	37,401	46,439	29,617	177,329
Scottish Imperial	Aucune.	17,134	18,127	45,029	60,811	60,035	33,830	33,769	24,755	33,491	47,545	26,239	400,765
	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	1,168,858	5,718,305	880,571	1,275,540	855,423	16,948,076

Compagnies américaines.													
Ætna	82,299	111,235	116,943	142,928	182,368	103,864	113,761	62,622	342,208	63,166	87,139	44,229	1,452,762
Agricultural, de Watertown	....	100	13,168	33,616	28,204	....	....	....	....	1,196	34,325	33,527	144,136
Andes	....	....	5,668	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5,668
Hartford	29,198	35,726	76,681	86,795	16,647	39,719	65,394	21,048	167,200	47,221	55,215	31,088	671,932
Home	60,691	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	60,691
Phenix, de Brooklyn	....	....	....	....	....	....	2,558	15,719	77,044	2,451	5,626	672	104,070
	172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	99,389	586,452	114,034	182,305	109,516	2,439,259

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	1,599,048	2,186,162	828,069	687,353	701,639	9,888,934
Compagnies britanniques	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	1,168,858	5,718,305	880,571	1,275,540	855,423	16,948,076
Compagnies américaines	172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	99,389	586,452	114,034	182,305	109,516	2,439,259
Grands totaux	1,027,720	1,624,837	1,549,199	1,909,975	1,682,184	1,926,159	2,563,531	2,867,295	8,490,919	1,822,674	2,145,198	1,666,578	29,276,269

* Ci-devant Mutuelle Agricole.
† Ci-devant Risques Isolés.

SOMMAIRE des pertes payées pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1891, inclusiv.

—	Totaux pour 1869 à 1880.	Pertes payées.											Totaux pour 1869 à 1891.
		1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	1,098,943	128,869	80,711	82,480	92,961	105,210	135,950	131,933	139,784	125,029	138,318	147,957	2,408,145
Agricole du Canada	290,101												290,101
Canada, contre l'incendie	472,221	152,074	73,838										698,133
Citoyens	736,720	89,058	119,581	135,613	148,531	120,488	134,782	170,235	146,937	121,802	148,688	186,202	2,258,637
Dominion	93,673	54,582											148,255
De l'Est										200	35,297	73,162	108,659
*Mutuelle, de London, contre l'incendie	723,603	94,632	60,758	70,211	75,748	78,556	83,830	102,639	95,257	92,388	95,952	86,710	1,660,284
Nationale, contre l'incendie	287,732												287,732
Agricole d'Ottawa	108,164												108,164
Provinciale	957,146												957,146
Québec	613,504	392,442	42,338	49,056	34,829	39,360	46,033	61,254	57,976	68,762	50,499	75,094	1,531,137
Royale Canadienne	1,546,450	142,440	103,328	117,806	161,489	114,684	152,313	126,196	134,896	115,583	110,347	155,102	2,980,644
†Souveraine	453,479	107,042	78,811	96,884									736,216
Stadacona	773,695												773,695
De l'Ouest	1,733,503	175,619	174,478	208,380	249,179	138,891	186,456	172,064	175,598	154,988	156,994	216,507	3,742,657
	9,888,934	1,336,758	733,843	760,430	762,737	597,189	739,364	764,321	750,448	678,752	736,095	940,734	18,689,605
Compagnies britanniques.													
Atlas								19,824	23,873	31,835	45,657	44,945	166,134
Caledonian				18,631	67,032	48,046	72,624	71,996	69,500	72,645	73,415	84,273	578,162
City of London			66,220	82,158	94,585	86,607	127,550	117,840	127,144	79,129	87,048	66,237	934,518
Commercial Union	1,167,734	203,594	238,110	254,744	237,611	186,827	227,179	206,844	145,737	176,702	151,640	207,527	3,404,249
Employers' Liability								11,838	30,892	28,567	37,012	42,420	150,729
Fire Insurance Association		7,453	75,568	96,797	88,231	88,437	93,807	117,097	89,472	57,397	61,930	67,426	843,615
Glasgow and London					109,609	104,043	144,330	216,999	219,775	209,489	163,100		1,167,345
Guardian	705,617	58,965	45,027	38,740	68,562	79,163	99,846	121,111	93,334	115,694	146,763	154,623	1,727,445
Imperial	1,411,070	130,320	100,755	92,334	128,330	80,292	129,743	95,584	85,557	91,828	101,411	91,773	2,538,997
Lancashire	1,017,755	141,313	121,876	124,943	151,256	115,642	149,066	93,548	104,728	116,750	136,195	180,579	2,453,651
Liverpool & London & Globe	2,204,635	142,155	107,074	109,726	122,211	110,677	195,532	159,400	127,360	95,579	106,640	166,644	3,647,633

London and Lancashire....	465	9,379	30,537	76,682	57,974	64,993	43,218	65,226	42,890	40,284	103,102	71,450	606,200
London Assurance..........	488,101	24,283	35,707	51,289	40,626	46,119	47,855	52,333	28,605	24,178	39,100	33,279	911,475
Manchester..........	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6,700	47,525	54,225
National, d'Irlande..........	....	....	....	6,472	24,700	38,094	76,134	53,554	43,823	37,437	50,772	60,242	391,228
North British..............	2,543,711	253,794	179,488	168,409	190,535	155,895	186,642	190,752	165,952	199,930	174,988	246,459	4,656,555
Northern....	920,382	65,338	89,217	87,365	166,240	105,279	130,787	100,586	99,298	86,775	126,609	101,091	2,078,967
Norwich Union	1,415	14,205	40,436	54,098	48,063	48,695	46,074	62,316	46,101	36,618	54,650	68,605	521,276
Phœnix, de Londres........	947,041	121,359	123,946	145,025	176,594	91,904	150,407	112,280	96,786	88,548	110,201	138,527	2,302,618
Queen....	1,927,781	150,759	150,717	132,189	140,051	129,232	128,645	119,306	107,049	107,028	115,506	117,058	3,325,321
Royal.....	3,034,275	324,667	315,855	418,241	360,084	295,008	267,443	307,772	284,209	227,111	294,526	366,376	6,495,567
Scottish Commercial.. ...	177,329	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	177,329
Scottish Imperial	400,765	21,821	39,593	21,229	....	....	....	....	....	....	....	....	483,408
Scottish Union and National.	....	....	8,318	13,599	18,294	20,222	21,282	38,828	62,380	45,013	41,466	82,863	352,265
Union Assurance Society....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1,125	33,275	34,400
Union, contre l'incendie.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	79,965	79,965
	16,948,076	1,669,405	1,768,444	1,992,671	2,290,588	1,895,175	2,338,164	2,335,034	2,094,465	1,968,537	2,229,556	2,553,162	40,083,277
Compagnies américaines.													
Ætna..........	1,452,762	60,018	82,164	51,952	55,224	54,276	68,401	68,430	73,742	58,422	84,647	74,395	2,184,433
Agricultural, de Watertown.	144,136	29,316	20,271	28,965	33,740	38,663	49,976	54,946	47,337	70,273	44,920	67,015	629,558
Andes..................	5,668	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5,668
Connecticut..............	....	....	....	....	....	....	7,704	23,546	23,238	10,117	13,822	13,462	91,889
Hartford..........	671,932	71,227	56,554	71,415	85,534	68,868	69,043	65,544	58,558	57,552	109,018	108,034	1,493,279
Home......	60,691	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	60,691
Cie d'ass. de l'Am. du Nord.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	11,866	21,104	32,970
Phenix, de Brooklyn........	104,070	3,100	3,710	14,795	17,500	25,116	28,736	91,693	26,034	32,558	27,297	46,323	420,932
Phœnix, de Hartford..	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	9,346	73,474	82,820
Queen, d'Amérique.........	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7,994	7,994
	2,439,259	163,661	162,699	167,127	191,998	186,923	223,860	304,159	228,909	228,922	300,916	411,801	5,010,234

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes....	9,888,934	1,336,758	733,843	760,430	762,737	597,189	739,364	764,321	750,448	678,752	736,095	940,734	18,689,605
do britanniques. .	16,948,076	1,669,405	1,768,444	1,992,671	2,290,588	1,895,175	2,338,164	2,335,034	2,094,465	1,968,537	2,229,556	2,553,162	40,083,277
do américaines ...	2,439,259	163,661	162,699	167,127	191,998	186,923	223,860	304,159	228,909	228,922	300,916	411,801	5,010,234
Grands totaux.......	29,276,269	3,169,824	2,664,986	2,920,228	3,245,323	2,679,287	3,301,388	3,403,514	3,073,822	2,876,211	3,266,567	3,905,697	63,783,116

* Ci-devant Mutuelle Agricole.

† Ci-devant Risques Isolés

SOMMAIRE des pertes payées pour assurances contre l'incendie en Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1896.

—	Totaux de 1869 à 1891.	Pertes payées. 1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	Totaux de 1869 à 1896.
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	2,408,145	148,511	144,298	148,829	172,857	165,721	3,188,361
Agricole du Canada	290,101	......	......	......	......	......	290,101
Canada, contre l'incendie	698,133	......	......	......	......	......	698,133
Citoyens	2,258,637	28,521	712	......	......	......	2,287,870
Dominion	148,255	......	......	......	......	......	148,255
De l'Est	108,659	119,835	188,314	151,672	64,481	......	632,961
*Mutuelle de London, contre l'incendie	1,660,284	96,262	99,088	126,532	117,940	125,638	2,225,744
Mercantile	......	82,370	81,686	99,890	125,110	127,692	516,748
Nationale, contre l'incendie	287,732	......	......	......	......	......	287,732
Agricole d'Ottawa	108,164	......	......	......	......	......	108,164
Provinciale	957,146	......	......	......	......	......	957,146
Québec	1,531,137	81,974	71,592	63,311	53,727	66,734	1,870,633
Royale Canadienne	2,980,644	8,306	......	......	......	......	2,986,792
†Souveraine	736,216	......	......	......	......	......	736,216
Stadacona	773,695	......	......	......	......	......	773,695
De l'Ouest	3,742,657	226,440	211,459	211,637	272,888	227,781	4,892,862
	18,689,605	792,219	797,149	801,871	807,003	713,566	22,601,413
Compagnies britanniques.							
‡Albion Fire Insurance Association	843,615	90,724	82,427	......	......	......	1,016,766
Alliance	......	115,399	177,903	162,232	124,330	106,319	686,183
Atlas	166,134	53,611	76,220	65,669	71,814	77,705	511,153
Caledonian	578,162	59,888	97,590	102,019	93,696	99,723	1,031,078
City of London	934,518	42,937	......	......	......	......	977,455
Commercial Union	3,404,249	289,795	253,659	241,680	298,272	224,423	4,712,078
Employers' Liability	150,729	51,649	53,423	......	......	......	255,801
Glasgow and London	1,167,345	......	......	......	......	......	1,167,345
Guardian	1,727,445	193,029	172,147	217,304	218,756	188,995	2,717,676
Imperial	2,538,997	93,039	161,072	106,669	109,880	104,225	3,113,882
Lancashire	2,453,651	173,592	196,318	157,654	223,166	165,504	3,369,885
Liverpool and London and Globe	3,647,633	202,829	281,337	215,783	249,608	204,133	4,801,323
London and Lancashire	606,200	106,277	95,406	108,758	162,376	89,008	1,168,025
London Assurance	911,475	47,823	75,476	75,179	109,385	62,386	1,281,724
Manchester	54,225	79,519	109,692	148,745	155,536	107,167	654,884
National, d'Irlande	391,228	61,713	77,817	65,741	71,814	77,705	746,018
North British	4,656,555	240,402	336,358	225,264	240,028	209,793	5,908,400

Northern	2,078,967	101,738	121,612	113,862	156,392	132,853	2,705,424
Norwich Union	521,276	74,582	91,212	114,258	131,346	123,332	1,056,006
Phœnix, de Londres	2,302,618	135,335	165,067	162,357	149,890	138,331	3,053,598
Queen	3,325,321	....	....	....	....	....	3,325,321
Royal	6,495,567	361,616	446,332	402,605	439,127	389,995	8,535,242
Scottish Commercial	177,329						177,329
Scottish Imperial	483,408	....	....	....	....	....	483,408
Scottish Union and National	352,265	94,038	109,741	81,758	124,046	96,187	858,035
Sun Fire Office	....	7,717	58,177	88,469	116,304	105,069	375,736
Union Assurance Society	34,400	47,227	91,849	117,321	127,577	143,141	561,515
Union, contre l'incendie	79,965	153,670	165,277	121,534	28,994	....	549,440
	40,083,277	2,878,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	55,800,730
Compagnies américaines.							
Ætna	2,184,433	105,379	91,254	77,816	107,468	67,243	2,633,593
Agricultural, de Watertown	629,558	47,990	43,037	55,666	42,230	36,693	855,174
Andes	5,668	....	....	....	....	....	5,668
Connecticut, contre l'incendie	91,889	15,990	20,198	13,619	29,468	21,491	192,655
Hartford	1,493,279	72,716	97,167	94,407	118,373	80,304	1,956,246
Home	60,691	....	....	....	....	....	60,691
Compagnie d'assurances de l'Amerique du Nord	32,970	31,075	43,132	58,653	58,703	68,471	293,004
Phenix, de Brooklyn	420,932	73,286	63,214	62,606	98,536	56,806	775,380
Phœnix, de Hartford	82,820	169,316	229,819	145,013	140,935	113,092	880,995
Queen, d'Amérique	7,994	191,150	171,608	184,851	188,697	169,841	914,141
	5,010,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,547

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	18,689,605	792,219	797,149	801,871	807,003	713,566	22,601,413
do britanniques	40,083,277	2,878,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	55,800,730
do américaines	5,010,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,547
Grands totaux	63,783,116	4,377,270	5,052,690	4,589,363	4,993,750	4,173,501	86,969,690

* Ci-devant Mutuelle Agricole. † Ci-devant Risques Isolés. ‡ Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie.

SOMMAIRE des assurances contre l'incendie au Canada pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Chiffre net des risques à la date des états.	Pertes payées.
COMPAGNIES CANADIENNES.	$	$	$	$
1869	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870	536,600	54,637,315	59,523,641*	453,414
1871	707,418	68,921,494	68,465,914*	414,339
1872	796,847	76,499,542	72,203,784*	510,469
1873	842,896	71,775,952	91,032,187*	487,649
1874	1,453,781	126,588,965	126,705,337*	662,470
1875	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
1876	1,881,641	198,509,113	231,834,162	1,599,048
1877	1,622,955	168,935,723	217,745,048	2,186,162
1878	1,161,896	127,288,165	171,430,720	828,069
1879	1,102,822	124,652,727	158,824,631	687,353
1880	1,190,029	131,079,789	154,403,173	701,639
1881	1,206,470	140,331,153	153,436,408	1,336,758
1882	1,033,433	124,123,715	152,564,079	733,843
1883	1,091,801	122,302,460	149,930,173	760,430
1884	1,140,428	118,747,547	147,968,945	762,737
1885	1,107,879	111,162,914	143,759,390	597,189
1886	1,107,710	114,543,806	142,685,145	739,364
1887	1,121,435	109,206,925	154,165,902	764,321
1888	1,131,991	120,158,592	159,070,684	750,448
1889	1,173,948	122,965,987	158,883,612	678,752
1890	1,249,884	135,145,294	178,691,762	736,095
1891	1,278,736	135,943,674	177,785,359	940,734
1892	1,052,641	112,566,165	148,557,131	792,219
1893	1,137,797	123,785,683	154,614,280	797,149
1894	1,108,294	121,562,165	150,241,967	801,871
1895	1,151,126	130,567,693	143,697,862	807,003
1896	1,061,855	114,379,430	141,251,862	713,566
Totaux	31,599,729	3,316,368,703	....	22,601,413
COMPAGNIES BRITANNIQUES.				
1869	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
1876	1,597,410	178,725,453	153,885,268	1,168,858
1877	1,927,220	206,713,932	184,304,318	5,718,305
1878	1,994,940	213,127,414	202,702,743	880,571
1879	1,899,154	213,131,295	208,265,359	1,275,540
1880	2,048,408	227,537,306	229,745,985	855,423
1881	2,353,258	271,044,719	277,721,299	1,669,405
1882	2,908,458	321,466,183	339,520,054	1,768,444
1883	3,178,850	350,993,028	380,613,572	1,992,671
1884	3,472,119	354,458,616	413,441,198	2,290,588
1885	3,376,401	337,216,878	421,205,014	1,895,175
1886	3,429,012	349,109,117	393,166,340	2,338,164
1887	3,693,992	377,690,654	424,314,264	2,335,034
1888	3,859,282	376,540,072	434,941,955	2,094,465
1889	3,970,632	403,297,656	468,379,580	1,968,537
1890	4,072,133	427,931,692	474,884,419	2,229,556
1891	4,189,171	411,748,053	497,550,395	2,553,162
1892	4,455,474	466,900,791	549,223,123	2,878,149
1893	4,623,196	458,254,364	563,044,318	3,496,112
1894	4,602,747	435,237,770	567,948,304	3,094,861
1895	4,750,290	436,765,579	575,683,150	3,402,337
1896	5,006,047	459,959,398	591,656,008	2,845,994
Totaux	81,778,522	8,369,508,408	....	55,800,730

SOMMAIRE des assurances contre l'incendie en Canada, etc.—*Fin.*

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Montant net des risques à la date des états.	Pertes payées.
COMPAGNIES AMÉRICAINES.	$	$	$	$
1869	165,166*	9,702,356*	13,796,890*	172,188
1870	194,781	12,893,827*	11,167,928*	147,061
1871	314,452	27,367,712*	27,256,629*	212,460
1872	332,243	26,526,334*	33,818,670	263,339
1873	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874	259,049	25,243,769	25,050,427	143,583
1875	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
1876	228,955	23,914,181	18,888,750	99,389
1877	213,830	21,013,457	18,293,315	586,452
1878	211,594	19,432,178	35,766,238	114,034
1879	225,512	22,920,397	40,267,995	182,305
1880	241,140	25,434,766	27,414,113	109,516
1881	267,388	30,040,366	31,053,261	163,661
1882	287,815	32,454,518	34,772,345	162,699
1883	354,090	40,284,814	41,720,296	167,127
1884	367,581	40,777,215	44,097,646	191,998
1885	368,180	37,623,116	46,830,075	186,923
1886	395,613	42,099,984	50,921,537	223,860
1887	429,075	45,859,509	56,287,171	304,159
1888	445,990	44,881,343	56,722,420	228,909
1889	443,436	46,518,461	57,275,186	228,922
1890	514,054	57,646,959	67,103,440	300,916
1891	700,809	75,726,695	84,266,437	411,801
1892	1,004,812	107,708,732	123,629,818	706,902
1893	1,032,602	105,564,192	124,028,459	759,429
1894	1,000 328	96,789,493	117,876,931	692,631
1895	1,041.966	100,305,776	118,491,852	784,410
1896	1,007,948	94,949,822	112,666,482	613,941
Totaux	12,665,059	1,257,826,427	....	8,567,547

TOTAUX POUR LES ANNÉES 1869 À 1896, INCLUSIVEMENT.

Compagnies canadiennes	31,599,729	3,316,368,703	....	22,601,413
do britanniques	81,778,522	8,369,508,408	....	55,800,730
do américaines	12,665,059	1,257,826,427	....	8,567,547
Grand totaux	126,043,310	12,943,703,538	....	86,969,690

* Ces rapports ne sont pas complets.

RELEVÉ des opérations d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime faites par des compagnies canadiennes au dehors du pays, et des opérations d'assurances contre l'incendie, sur la navigation intérieure et contre les tourbillons, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires en 1896.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE-BRITANNIQUE, TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes subies durant l'année.	Observations.
	$	$	$	$	$	$	$	
Contre l'incendie	1,247,283	108,930,236	108,100,811	734,114	89,838	16,511	721,538	Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
Sur la navigation intérieure....	129,459	22,964,870	2,283,575	165,612	21,085	1,765	125,284	
do maritime......	131,981	6,957,435	598,663	72,808	6,613	Aucune.	79,421	
	1,508,723	138,852,541	110,983,049	972,534	117,536	18,276	926,243	

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes subies durant l'année.	Observations.
Contre l'incendie...............	1,862,531	169,573,662	165,252,135	1,077,371	128,832	22,518	1,048,318	Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
Sur la navigation intérieure.....	220,257	43,879,961	4,012,270	235,330	26,006	Aucune.	241,401	
do maritime......	137,652	21,290,071	1,440,124	143,699	13,113	Aucune.	142,754	
	2,220,440	234,743,694	170,704,529	1,456,400	167,951	22,518	1,432,473	

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, QUÉBEC.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes subies durant l'année.	Observations.
Contre l'incendie..............	160,601	16,518,348	14,816,751	95,065	9,950	Aucune.	100,663	Dans tous les pays, 31 décembre 1896.

COMPAGNIES D'ASSURANCES ÆTNA.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes subies durant l'année.	Observations.
Contre l'incendie.....	141,215	14,793,948	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation maritime.....	973	775,818	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	142,188	15,569,766	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	

COMPAGNIE D'ASSURANCES LONDON.

Contre l'incendie	134,996	14,669,564	17,693,943	62,386	9,095	3,000	69,648	Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation intérieure	835	263,680	Aucun.	554	Aucune.	Aucune.	554	
	135,831	14,933,244	17,693,943	62,940	9,095	3,000	70,202	

COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLE.

Contre l'incendie	33,229	4,084,600	9,052,500	36,693	1,011	Aucune.	34,543	Au Canada, 31 décembre 1896.
Contre les tourbillons	318	36,500	93,100	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	33,547	4,121,100	9,145,600	36,693	1,011	Aucune.	34,543	

ASSURANCES sur les risques de la navigation intérieure en Canada, 1896.

—	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvelements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes subies pendant l'année.
					Non contestées.	Contestées.	
COMPAGNIES CANADIENNES.	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	1,069	2,691,355	Aucun.	7,371	3	Aucune.	6,147
De l'Ouest	3,860	3,173,045	Aucun.	6,309	Aucune.	Aucune.	5,532
Totaux	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	3	Aucune.	11,679
COMPAGNIES BRITANNIQUES.							
British and Foreign Marine	5,332	3,544,244	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
London Assurance	835	263,680	Aucun.	554	Aucune.	Aucune.	554
Reliance Marine	35,612	10,357,217	50,000	68,036	23,238	Aucune.	44,609
Totaux	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucune.	45,163
COMPAGNIES AMÉRICAINES.							
Ætna	973	775,818	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.

RECAPITULATION.

Compagnies canadiennes	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	3	Aucune.	11,679
Compagnies britanniques	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucune.	45,163
Compagnies américaines	973	775,818	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Totaux pour 1896	47,681	20,805,359	50,000	82,270	23,241	Aucune.	56,842
Totaux pour 1895	76,345	25,395,155	111,390	93,362	40,260	Aucune.	124,438

ÉTAT général de l'actif et du passif des compagnies d'assurances britanniques, contre l'incendie, 31 décembre 1896.

Compagnies.	Actif.	Passif.				Excédent de l'actif sur le passif.	Capital versé.	Excédent de l'actif sur le passif et le capital.	Altération du capital.	Réserve du capital non demandé.
		*Primes non acquises.	Pertes non réglées.	Divers.	Total du passif.					
	£	£	£	£	£	£		£	£	£
Alliance	1,489,046	302,414	50,559	6,592	359,565	1,129,4·1	550,000	579,481	....	4,450,000
Atlas	636,685	212,672	40,005	8,117	260,794	375,891	144,000	231,891	....	1,056,000
Caledonian	630,189	234,715	41,668	5,801	282,184	348,005	107,500	240,505	....	430,000
Commercial Union	1,793,188	667,906	92,725	95,393	856,024	937,161	250,000	687,164	....	2,250,000
Guardian	1,771,688	206,980	8,818	39,527	255,325	1,516,363	1,000,000	516,363	....	1,000,000
Imperial	1,798,769	366,465	82,548	72,532	521,545	1,277,224	300,000	977,224	....	900,000
Lancashire	634,894	420,767	63,226	7,247	491,240	143,654	272,986	....	129,332	2,456,874
Liverpool and London and Globe	3,626,670	1,001,430	128,747	74,485	1,204,662	2,422,008	245,640	2,176,368	....	1,754,360
London and Lancashire Fire	1,221,412	501,699	38,358	67,325	607,382	614,030	212,750	401,280	....	1,914,750
London Assurance	1,619,400	238,258	34,149	29,350	301,757	1,317,643	448,275	869,368	....	448,275
Manchester	865,343	438,893	86,053	54,007	578,953	285,390	200,000	85,390	....	1,800,000
National, d'Irlande	259,918	165,892	30,764	14,799	211,455	48,463	100,000	....	51,537	900,000
North British	3,583,484	878,061	102,657	133,476	1,114,194	2,470,290	687,500	1,782,790	....	2,062,500
Northern	1,822,312	420,004	56,729	59,591	536,324	1,285,988	300,000	985,988	....	2,700,000
Norwich Union	1,272,070	523,270	60,694	36,162	620,126	651,944	132,000	519,944	....	968,000
Phœnix, de Londres	1,628,704	655,081	145,949	701	801,731	826,973	268,880	558,093	....	2,419,920
Royal	3,905,875	1,274,238	121,371	63,547	1,459,156	2,446,719	375,702	2,071,017	....	2,068,978
Scottish Union and National	969,594	325,747	94,885	21,110	441,742	527,852	300,000	227,852	....	4,051,400
Sun, contre l'incendie	2,021,890	581,811	79,543	77,243	738,597	1,283,293	120,000	1,163,293	....	2,280,000
Union Assurance	715,195	250,871	42,164	80,187	373,222	341,973	180,000	161,973	....	270,000
Total	32,266,326	9,667,174	1,401,612	947,192	12,015,978	20,250,348	6,195,233	14,055,115	....	36,181,057

*La réserve des primes non acquises est calculée en prenant 60 pour 100 du revenu net des primes pour l'année.

TABLEAU I.—Indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes faisant des opérations contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Bons, effets et débentures.	Prêts sur garanties collatérales.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Amérique Britann..	150,468 92	700 00	1,048,186 79	Aucun.	181,407 15	17,244 99	12,328 60	37,364 57	1,447,701 02	Contre l'incendie et sur la navigat. intérieure.
Mutuelle, de London, contre l'incendie ..	14,110 81	Aucun.	59,038 75	Aucun.	*313,026 37	1,723 52	402 67	1,489 41	389,791 53	Contre l'incendie.
Mercantile.........	Aucun.	Aucun.	59,650 29	Aucun.	2,350 25	83,851 48	754 39	3,009 68	149,616 09	do
Québec........ ...	32,000 00	Aucun.	169,295 00	Aucun.	28,373 62	60,529 54	4,881 90	9,617 32	304,697 38	do
De l'Ouest.....	65,000 00	62,326 00	1,400,971 42	Aucun.	437,493 42	248,675 20	8,156 73	97,964 64	2,320,587 41	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et marit.
Total...........	261,579 73	63,026 00	2,737,142 25	Aucun.	962,650 81	412,024 73	26,524 29	149,445 62	4,612,393 43	

* Y compris $303,626.46 de billets de primes.

TABLEAU II.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES —PASSIF--1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserves des primes non acquises.	Divers.	Total des obligations à part le capital.	Excédent de l'actif sur le passif à l'exclusion du capital.	Capital social versé ou en voie de perception.		e Surplus de l'actif sur le passif et le capital social. — d Diminution.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.		$ c.	
Amerique Britannique ..	135,811 70	777,863 96	10,285 26	923,960 92	523,740 10	750,000 00	d	226,259 90	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Mutuelle de London, contre l'incendie..........	21,827 18	337,536 12	21,937 49	381,300 79	8,490 74	Aucun.	e	8,490 74	Contre l'incendie.
63 Mercantile...	3,229 00	72,668 83	Aucun.	75,897 83	73,718 26	50,000 00	e	23,718 26	Contre l'incendie.
Québec	9,950 00	106,220 04	870 80	117,040 84	187,656 54	100,000 00	e	87,656 54	Contre l'incendie.
De l'Ouest............	190,468 97	1,168,952 61	12,436 64	1,371,858 22	948,729 19	1,000,000 00	d	51,270 81	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Total............	361,286 85	2,463,241 56	45,530 19	2,870,058 60	1,742,334 83	1,900,000 00	d	157,665 17	

TABLEAU III.—Indiquant l'actif au Canada des comp. britanniques et amér.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débentures.
		$ c.	$ c.	$ c.
Alliance	1er mars 1892	Aucun.	Aucun.	311,142 00
Atlas	7 do 1887	Aucun.	Aucun.	114,099 00
British and Foreign Marine	16 mai 1888	Aucun.	Aucun.	112,000 00
Caledonian	Septembre 1883	Aucun.	Aucun.	141,253 29
Commercial Union	11 septembre 1863	Aucun.	Aucun.	363,391 60
Guardian	1er mai 1869	100,000 00	Aucun.	322,897 51
Imperial	1864	377,178 17	Aucun.	197,440 67
Lancashire	Juillet 1864	Aucun.	Aucun.	225,230 24
Liverpool and London and Globe	4 juin 1851	88,000 00	911,150 00	902,195 08
London and Lancashire	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	186,266 67
London Assurance	1er mars 1862	Aucun.	Aucun.	170,340 00
Manchester	20 mai 1890	Aucun.	Aucun.	216,832 00
National, d'Irlande	2 avril 1883	Aucun.	Aucun.	108,674 68
North British	1862	108,000 00	1,509,199 99	2,672,005 60
Northern	1867	Aucun.	Aucun.	211,700 00
Norwich Union	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	157,333 33
Phœnix, de Londres	1804	Aucun.	Aucun.	225,354 26
Reliance Marine	1er novembre 1894	Aucun.	Aucun.	110,980 00
Royal	1851	245,000 00	Aucun.	700,245 34
Scottish Union and National	Février 1882	Aucun.	Aucun.	113,650 00
Sun, contre l'incendie	3 juin 1892	Aucun.	Aucun.	325,258 78
Union Assurance Society	Novembre 1890	Aucun.	Aucun.	264,354 50
Totaux		918,178 17	2,420,349 99	8,152,644 55

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie	1821	Aucun.	Aucun.	123,690 00
Agricultural, de Watertown	1er octobre 1878	Aucun.	Aucun.	149,148 00
Connecticut, contre l'incendie	1886	Aucun.	Aucun.	104,000 00
Hartford	1836	Aucun.	Aucun.	110,934 00
Cie d'assur. de l'Amérique du Nord	1er novembre 1889	Aucun.	Aucun.	122,100 00
Phenix, de Brooklyn	1er mai 1874	Aucun.	Aucun.	112,000 00
Phœnix, de Hartford	20 mai 1890	Aucun.	Aucun.	239,311 50
Queen, d'Amérique	2 novembre 1891	Aucun.	Aucun.	301,986 00
Totaux		Aucun.	Aucun.	1,263,169 50

faisant des opérations d'assur. contre l'incendie et sur la nav. intér. au Canada.

ACTIF AU CANADA—1896.

Prêts sur garanties collatérales.	Solde des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.
$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Aucun.	10,866 25	9,718 76	Aucun.	Aucun.	331,727 01	Contre l'incendie.
Aucun.	15,202 10	12,170 36	Aucun.	3,500 00	144,971 46	do
Aucun.	1,766 59	Aucun.	Aucun.	Aucun.	113,766 59	Navigation intérieure.
Aucun.	12,712 56	6,461 36	Aucun.	5,200 00	165,627 21	Contre l'incendie.
2,000 00	38,884 02	8,995 31	Aucun.	5,000 00	418,270 93	do
Aucun.	29,974 96	10,325 04	1,161 64	2,964 87	467,324 02	do
Aucun.	17,609 56	1,178 13	Aucun.	8,617 51	602,024 04	do
Aucun.	15,829 91	9,921 80	1,431 10	5,000 00	257,413 05	do
6,745 70	29,614 53	37,768 42	14,850 31	2,500 00	1,992,824 04	do et sur la vie.
Aucun.	7,767 66	29,602 65	Aucun.	Aucun.	223,636 98	do
Aucun.	8,025 55	5,385 77	Aucun.	Aucun.	183,751 32	do et sur la vie.
Aucun.	4,980 09	29,852 34	Aucun.	3,500 00	255,164 43	do
Aucun.	16,296 54	3,467 20	Aucun.	3,500 00	131,938 42	do
146,000 00	44,034 95	182,440 09	32,710 80	2,500 00	4,696,891 43	do et sur la vie.
Aucun.	14,763 52	8,259 38	Aucun.	5,000 00	239,722 90	do
Aucun.	12,091 63	60,582 48	Aucun.	3,500 00	233,507 44	do
Aucun.	27,404 11	Aucun.	1,543 95	Aucun.	254,302 32	do
Aucun.	7,252 79	Aucun.	Aucun.	Aucun.	118,232 79	Navigation intérieure.
34,464 46	62,969 74	16,763 61	Aucun.	9,010 00	1,068,453 15	Contre l'inc. et sur la vie.
Aucun.	10,178 88	56,796 19	Aucun.	None.	180,625 07	do
Aucun.	26,985 27	10,700 11	Aucun.	6,110 52	369,054 68	do
Aucun.	38,811 41	39,028 75	844 67	4,225 05	347,264 38	do
189,210 16	454,022 62	539,417 75	52,542 47	70,127 95	12,796,493 66	

AMÉRICAINES.

Aucun.	12,690 54	Aucun.	Aucun.	Aucun.	136,380 54	Cont. l'inc. et la nav. int.
Aucun.	12,153 77	Aucun.	6,214 50	Aucun.	167,516 27	do
Aucun.	5,174 13	Aucun.	Aucun.	Aucun.	109,174 13	do
Aucun.	7,014 60	11,132 25	Aucun.	Aucun.	129,080 85	do
Aucun.	Aucun.	28,217 29	Aucun.	Aucun.	150,317 29	do
Aucun.	9,900 12	Aucun.	Aucun.	Aucun.	121,900 12	do
Aucun.	22,583 29	1,678 49	2,814 98	7,772 57	274,160 83	do
Aucun.	14,582 70	7,243 40	Aucun.	1,082 47	324,894 57	do
Aucun.	84,099 15	48,271 43	9,029 48	8,855 04	1,413,424 60	

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1896.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

—	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).	Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).	Passif du département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	*e* Excédent de l'actif sur le passif. — *d* Diminution.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Alliance	11,101 21	105,893 16	....	Aucun.	116,994 37	*e* 214,732 64	Contre l'incendie.
Atlas	10,558 41	89,765 40	....	Aucun.	100,323 81	*e* 44,647 65	do
British and Foreign Marine	Aucune.	Aucune.	....	Aucun.	Aucun.	*e* 113,766 59	Navigation intérieure.
Caledonian	3,520 00	116,327 79	....	2,224 70	122,072 49	*e* 43,554 72	Contre l'incendie.
Commercial Union	32,305 44	273,301 41	....	465 05	306,071 90	*e* 112,199 03	do
Guardian	18,362 70	236,421 01	....	Aucun.	254,783 71	*e* 212,540 31	do
Imperial	4,944 21	149,705 19	....	574 76	155,224 16	*e* 446,799 88	do
Lancashire	14,896 36	197,095 54	....	Aucun.	211,991 90	*e* 45,421 15	do
Liverpool and London and Globe	33,270 67	294,979 69	100,000 00	500 00	428,750 36	*e* 1,564,073 68	do et sur la vie.
London and Lancashire	1,275 32	138,859 37	....	Aucun.	140,134 69	*e* 83,502 29	do
London Assurance	12,095 00	93,323 74	12,322 81	Aucun.	117,741 55	*e* 66,009 77	do do
Manchester	15,047 96	128,547 31	....	1,336 70	144,931 97	*e* 110,232 46	do
National, d'Irlande	10,558 41	89,765 40	....	Aucun.	100,323 81	*e* 31,614 61	do
North British	46,657 89	318,930 12	575,363 16	5,256 90	946,208 07	*e* 3,750,683 36	do do
Northern	5,334 96	139,868 21	....	Aucun.	145,203 17	*e* 94,519 73	do
Norwich Union	20,977 68	154,311 35	....	Aucun.	175,289 03	*e* 58,218 41	do
Phœnix, de Londres	6,559 47	236,693 50	....	Aucun.	243,252 97	*e* 11,049 35	do
Reliance Marine	23,238 12	631 88	....	694 06	24,564 06	*e* 93,668 73	do
Royal	14,493 00	486,475 05	428,109 14	2,024 83	931,102 02	*e* 137,351 13	do do
Scottish Union and National	12,057 99	106,698 44	....	Aucun.	118,756 43	*e* 61,868 64	do
Sun Insurance Office	11,315 10	114,849 64	....	145 83	126,310 57	*e* 242,744 11	do
Union Assurance	10,918 75	181,281 50	....	Aucun.	192,200 25	*e* 155,064 13	do
Totaux	319,488 65	3,653,724 70	1,115,795 11	13,222 83	5,102,231 29	*e* 7,694,262 37	

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation au Canada, pour l'année 1896—*Fin.*

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

—	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).	Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).	Passif du département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	*e* Excédent de l'actif sur le passif. — *d* Diminution.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Ætna, contre l'incendie	9,695 31	91,317 32	....	Aucun.	101,012 63	*e* 35,367 91	Contre l'incendie et la navigation intérieure.
Agricultural, de Watertown	1,010 75	39,724 67	....	Aucun.	40,735 42	*e* 126,780 85	Contre l'incendie.
Connecticut, contre l'incendie	1,352 19	27,610 28	....	Aucun.	28,962 47	*e* 80,211 66	do
Hartford	6,824 17	89,089 36	....	Aucun.	95,913 53	*e* 33,167 32	do
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord	7,520 68	63,742 79	....	Aucun.	71,263 47	*e* 79,053 82	do
Phenix, de Brooklyn	741 68	68,619 78	....	Aucun.	69,361 46	*e* 52,538 66	do
Phœnix, de Hartford	14,828 26	111,654 10	....	Aucun.	126,482 36	*e* 147,678 47	do
Queen, d'Amérique	10,590 00	191,199 85	....	250 00	202,039 85	*e* 122,854 72	do
Total	52,563 04	682,958 15	....	250 00	735,771 19	*e* 677,653 41	

TABLEAU V.—Indiquant le REVENU et les DÉPENSES des compagnies canadiennes navigation intérieure; le revenu et les dépenses au Canada des

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU ET

REVENU (EN ARGENT).

Compagnies.	Argent recu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Amérique Britannique.	1,508,723 72	37,704 77	3,996 17	1,550,424 66	Aucun.
Mutuelle de London	171,330 55	3,043 47	746 96	175,120 98	....
Mercantile......	107,568 17	8,654 23	75 96	116,298 36	60,000 00
Québec.........................	160,600 72	8,061 89	1,470 00	170,132 61	80 00
De l'Ouest	2,220,440 76	75,117 26	Aucun.	2,295,558 02	Aucun.
Total......	4,168,663 92	132,581 62	6,289 09	4.307,534 63	60,080 00

COMPAGNIES

Compagnies.	Argent recu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
Alliance	155,115 21	9,334 26	Aucun.	164,449 47	....
Atlas......	131,700 56	3,747 33	Aucun.	135,447 89	....
British and Foreign Marine......	5,331 81	4,480 00	Aucun.	9,811 81	....
Caledonian.........	158,809 82	5,666 23	Aucun.	164,476 05	....
Commercial Union	362,375 27	12,858 02	Aucun.	375,233 29	....
Guardian	322,355 09	11,581 33	3,158 34	337,094 76	....
Imperial..	200,828 01	7,042 93	6,761 82	214,632 76	....
Lancashire...	275,226 86	8,389 55	Aucun.	283,616 41	....
Liverpool and London and Globe.	353,541 17	64,519 23	2,919 26	420,979 66	....
London and Lancashire.........	195,260 15	7,752 77	Aucun.	203,012 92	....
London Assurance......	135,831 10	6,680 00	Aucun.	142,511 10	....
Manchester	186,969 43	7,680 21	Aucun.	194,649 64	....
National, d'Irlande...............	131,700 56	4,006 44	Aucun.	135,707 00	....
North British......	462,926 50	195,654 88	3,376 62	661,958 00	....
Northern	192,090 09	12,580 33	Aucun.	204,670 42	....
Norwich Union...	213,604 91	6 846 02	Aucun.	220,450 93	....
Phœnix, de Londres	319,317 24	8 438 82	Aucun.	327,756 06	....
Reliance Marine................	35,612 14	Aucun.	Aucun.	35,612 14	....
Royal.......	616,175 03	23,016 88	3,535 38	642,727 29	....
Scottish Union and National.....	172,975 01	10,666 30	Aucun.	183,641 31	....
Sun Insurance Office.	175,496 05	483 90	106 81	176,086 76	....
Union Assurance................	244,583 97	8,249 13	Aucun.	252,833 10	....
Total....................	5,047,825 98	409,559 91	19,858 23	5,487,358 77	....

COMPAGNIES

Compagnies.	Argent recu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
Ætna, contre l'incendie	142,187 69	5,630 00	Aucun.	147,817 69	....
Agricultural, de Watertown......	33,547 29	3,188 25	Aucun.	36,735 54	....
Connecticut, contre l'incendie....	41,253 13	4,000 00	Aucun.	45,253 13	....
Hartford, contre l'incendie.......	157,979 60	8,065 93	Aucun.	166,045 53	....
Cie d'assur. de l'Amériq. du Nord..	101,242 55	4,440 00	Aucun.	105,682 55	....
Phenix, de Brooklyn.............	91,809 28	Aucun.	Aucun.	91,809 28	....
Phœnix, de Hartford............	155,161 66	10,567 34	Aucun.	165,729 00	....
Queen d'Amérique..............	286,056 98	149 69	Aucun.	286,206 67	....
Total....................	1,009,238 18	36,041 21	....	1,045,279 39	....

faisant au Canada des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES, 1896.

DÉPENSES (EN ARGENT).

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total des dépenses.	*e* Excédent des primes sur les pertes payées. — *d* Diminution.	*e* Excédent du revenu sur les pertes payées. — *d* Diminution.	Nature des affaires.
$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
972,533 73	514,874 72	52,328 50	1,539,736 95	*e* 536,189 99	*e* 10,687 71	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
125,638 29	56,892 84	Aucun.	182,531 13	*e* 45,692 26	*d* 7,410 15	Contre l'incendie.
127,691 60	32,035 19	2,000 00	161,726 79	*d* 20,123 43	*d* 45,428 43	do
95,064 52	46,406 43	8,323 60	149,794 55	*e* 65,536 20	*e* 20,338 06	do
1,456,399 83	767,428 21	99,958 00	2,323,786 04	*e* 764,040 93	*d* 28,228 02	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
2,777,327 97	1,417,637 39	162,610 10	4,357,575 46	*e* 1,391,335 95	*d* 50,040 83	

BRITANNIQUES.

106,318 60	50,818 25	....	157,136 85	*e* 48,796 61	*e* 7,312 62	Contre l'incendie.
77,705 00	41,474 51	....	119,179 51	*e* 53,995 56	*e* 16,268 38	do
Aucun.	592 42	....	592 42	*e* 5,331 81	*e* 9,219 39	Navig. intérieure.
99,722 72	49,312 99	....	149,035 71	*c* 59,087 10	*e* 15,440 34	Contre l'incendie.
224,423 29	93,712 57	....	318,135 86	*e* 137,951 98	*e* 57,097 43	do
188,995 34	106,948 62	....	295,943 96	*e* 133,359 75	*e* 41,150 80	do
104,225 34	63,705 39	....	167,930 73	*e* 96,602 67	*e* 46,702 03	do
165,503 77	79,409 43	....	244,913 20	*e* 109,723 09	*e* 38,703 21	do
204,133 43	98,948 36	....	303,081 79	*e* 149,407 74	*e* 117,897 87	do
89,007 82	52,395 56	....	141,403 38	*e* 106,252 33	*e* 61,609 54	do
62,940 09	39,325 53	....	102,265 62	*e* 72,891 01	*e* 40,245 48	do
107,166 51	57,841 19	....	165,007 70	*e* 79,802 92	*e* 29,641 94	do
77,705 00	41,474 56	....	119,179 56	*e* 53,995 56	*e* 16,527 44	do
209,792 69	131,512 21	....	341,304 90	*e* 253,133 81	*e* 320,653 10	do
132,853 13	51,033 37	....	183,886 50	*e* 59,236 96	*e* 20,783 92	do
123,332 40	66,104 66	....	189,437 06	*e* 90,272 51	*e* 31,013 87	do
138,330 94	91,292 13	....	229,623 07	*e* 180,986 30	*e* 98,132 99	do
68,035 79	7,730 59	....	75,766 38	*d* 32,423 65	*d* 40,154 24	Navig. intérieure.
389,995 09	164,538 46	....	554,533 55	*e* 226,179 94	*e* 88,193 74	Contre l'incendie.
96,187 40	43,907 19	....	140,094 59	*e* 76,787 61	*é* 43,546 72	do
105,068 66	53,907 97	....	158,976 63	*e* 70,427 39	*e* 17,110 13	do
143,141 13	73,272 03	....	216,413 16	*e* 101,442 84	*e* 36,419 94	do
2,914,584 14	1,459,257 99	....	4,373,842 13	*e* 2,133,241 84	*e* 1,113,516 64	

AMÉRICAINES.

67,243 36	40,503 40	....	107,746 76	*e* 74,944 33	*e* 40,070 93	Cont. l'incendie et la nav. intérieure.
36,692 90	15,312 93	....	52,005 83	*d* 3,145 61	*d* 15,270 29	C. l'inc. et les tourb.
21,491 33	11,022 91	....	32,514 24	*e* 19,761 80	*c* 12,738 89	Contre l'incendie.
80,303 79	40,311 13	....	120,614 92	*e* 77,675 81	*e* 45,430 61	do
68,470 56	28,079 62	....	96,550 18	*e* 32,771 99	*e* 9,132 37	do
56,805 83	27,892 13	....	84,697 96	*c* 35,003 45	*e* 7,111 32	do
113,092 08	54,962 53	....	168,054 61	*e* 42,069 58	*d* 2,325 61	do
169,840 62	80,592 12	....	250,432 74	*e* 116,216 36	*e* 35,773 93	do
613,940 47	298,676 77	....	912,617 24	*e* 395,297 71	*e* 132,662 15	

TABLEAU VI.—Indiquant le rapport des pertes payées, des dépenses générales et des dividendes aux actionnaires, aux primes reçues par les compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation maritime en 1896; le rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, le rapport de l'actif au chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année, et le rapport des dépenses au revenu total en argent.

—	Nature des assurances.	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses générales aux primes reçues.	Rapport centésimal des dividendes ou bonis aux actionn. aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses au revenu total en argent.	Chiffre des risques pendant l'année.	Primes inscrites sur ces polices.	Rapp. centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.	Chiffre net des assurances en vigueur.	Actif	Rapport centésimal de l'actif au chiffre des risques.
						$	$ c.		$	$ c.	
Compagnies canadiennes.											
Amérique Britannique	Contre l'incendie et la navigation intérieure..	64·46	34·13	3·47	99·31	138,852,541	1,892,072 86	1·36	110,983,049	1,447,701 02	1·30
Mutuelle, de London, contre l'incendie.	Contre l'incendie.......	73·33	33·21	....	104·23	20,347,980	256,677 39	1·26	50,787,036	389,791 53	0·77
Mercantile....	do	118·71	31·64	1·86	139·06	7,955,941	107,741 25	1.35	13,154,228	149,616 09	1·14
Québec....................	do	59·19	28·89	5·18	88·05	16,518,348	218,839 36	1·32	14,816,751	304,697 38	2.06
De l'Ouest	Contre l'incend. la navig. intérieure et maritime.	65·59	34·56	4·50	101·23	234,743,694	3,159,494 74	1·35	170,704,529	2,320,587 41	1·36

TABLEAU VII.—Indiquant le rapport centésimal des pertes payées et des dépenses générales au Canada, aux primes reçues par les compagnies britanniques et américaines faisant au Canada en 1896 des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ainsi que le rapport des primes inscrites aux risques entrepris.

—	Nature des assurances.	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses générales aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses totales aux primes reçues.	Chiffre des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces risques.	Rapport centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.
Compagnies britanniques.					$	$ c.	
Alliance	Contre l'incendie	68·54	32·76	101·30	12,532,001	170,104 36	1·36
Atlas	do	59·00	31·49	90·49	11,432,731	150,186 48	1·31
British and Foreign Marine	Sur la navig. intérieure	·00	11·11	11·11	3,544,244	9,478 77	0·27
Caledonian	Contre l'incendie	62·79	31·05	93·84	16,595,239	184,303 49	1·11
Commercial Union	do	61·93	25·86	87·79	32,507,077	426,324 40	1·31
Guardian	do	58 63	33·18	91·81	30,123,369	365,169 90	1·21
Imperial	do	51·90	31·72	83·62	18,431,382	227,356 86	1·23
Lancashire	do	60·13	28·85	88·98	24,807,761	310,414 86	1·25
Liverpool and London and Globe	do	57·74	27·99	85·73	33,178,198	391,987 76	1·18
London and Lancashire	do	45·58	26·83	72·42	17,743,378	219,659 16	1·24
London Assurance	do et nav. int.	46·34	28·95	75·29	14,933,244	151,233 77	1·01
Manchester	do	57·32	30·94	88·25	16,821,498	214,245 87	1·27
National, d'Irlande	do	59·00	31 49	90·49	11,432,731	150,186 48	1·31
North British	do	45·32	28·41	73·73	43,739,639	500,629 63	1·14
Northern	do	69·16	26·56	95·73	17,560,537	214,588 90	1·22
Norwich Union	do	57·74	30·95	88·69	19,598,383	252,544 59	1·29
Phœnix, de Londres	do	43·32	28·59	71·91	28,400,894	389,497 93	1·37
Reliance Marine	Sur la navig. intérieure	191·05	21·71	212·76	10,357,217	36,341 51	0·35
Royal	Contre l'incendie	63·29	26·70	90·00	58,974,814	689,732 61	1·17
Scottish Union and National	do	55·61	25·38	80·99	16,467,227	204,886 21	1·24
Sun, contre l'incendie	do	59·87	30·72	90·59	14,548,957	201,247 56	1·38
Union Assurance Society	do	58·52	29·96	88·48	20,394,019	305,082 93	1·50
	Totaux	57·74	28·91	86·65	474,124,540	5,765,204 03	1·22
Compagnies américaines.							
Ætna, contre l'incendie	C. l'inc. et sur la nav. int.	47·29	28·49	75·78	15,569,766	179,970 72	1·16
Agricultural, de Watertown	Cont. l'inc. et les tourbil.	109 38	45·65	155·02	4,121,100	37,418 00	0·91
Connecticut, contre l'incendie	Contre l'incendie	52·10	26·72	78·82	3,819,121	46,906 80	1·23
Hartford, contre l'incendie	do	50·83	25·52	76·35	15,038,874	180,976 20	1·20
Cie d'assurance de l'Amérique du Nord	do	67·63	27·73	95·37	9,899,394	122,307 97	1·24
Phenix, de Brooklyn	do	61·87	30·38	92·25	9,013,752	109,286 64	1·21
Phœnix, de Hartford	do	72·89	35·42	108·31	13,394,615	181,885 20	1·36
Queen, d'Amérique	do	59·37	28·17	87·54	24,905,518	321,463 53	1·29
	Totaux	60·83	29:59	90·42	95,762,140	1,180,215 06	1.23

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

CONTRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES

ET SUR

CHAUDIÈRES A VAPEUR AU CANADA

POUR L'ANNÉE 1896

RELEVÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées (y compris les polices échues).	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes.	$		$		$		$	$	$	$	
Canada, sur la vie (opérations en Canada)	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Confederation do	899,079	1,846	3,014,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	do
Dominion, sur la vie	65,565	509	574,700	1,937	2,381,977	6	11,500	13,570	1,000	Aucune.	do
Fédérale	312,399	1,452	2,000,500	6,014	10,337,482	37	94,620	82,793	22,400	Aucune.	do
Great West	156,033	1,125	1,742,200	3,415	5,653,204	26	28,707	28,707	Aucune.	Aucune.	do
London, sur la vie. Générales	47,685	360	334,750	1,792	1,634,391	29	20,639	19,639	2,000	Aucune.	do
London, sur la vie. Industrielles	129,319	9,941	953,422	28,258	2,655,186	387	28,729	29,136	516	Aucune.	
Manufacturiers (opérations au Canada)	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	do
North American do	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	do
Ontario Mutual	601,617	1,600	2,415,350	14,822	19,973,159	134	225,572	217,441	13,256	Aucune.	do
Sun, sur la vie (opérations au Canada)	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	do
Tempérance et Générale	151,319	1,535	1,782,000	5,685	6,687,212	18	19,280	20,196	Aucnne.	Aucune.	do
Totaux pour 1896	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	
Totaux pour 1895	5,702,783	34,626	27,909,672	140,865	188,326,057	1,315	1,650,264	1,583,721	176,862	8,526	
Augmentation, *a*; diminution, *d*	*a* 372,671	*d* 5,882	*d* 1,737,842	*a* 9,198	*a* 6,976,985	*a* 213	*a* 536,599	*a* 544,840	*a* 41,905	*d* 2,000	
Compagnies britanniques.											
British Empire	223,561	155	434,100	2,791	5,802,317	31	69,590	70,612	Aucune.	5,000	31 déc. 1896.
Commercial Union	15,562	Aucune.	Aucune.	270	607,561	10	12,761	16,293	181	Aucune.	do
*Edinburgh, sur la vie	6,729	Aucune.	Aucune.	99	272,684	4	15,879	17,750	10,400	Aucune.	do
*Life Association of Scotland	39,793	Aucune.	Aucune.	897	1,544,389	39	89,240	92,347	25,282	Aucune.	5 avril 1896.
Liverpool and London and Globe	7,124	1	1,500	137	231,740	3	2,703	2,703	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1896.
London and Lancashire	224,640	508	875,738	4,444	7,169,705	46	86,208	91,789	2,000	11,000	do
*London Assurance	1,108	Aucune.	Aucune.	7	33,186	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
North British	32,856	4	66,355	508	1,250,599	28	91,762	109,676	Aucune.	Aucune.	do
*Reliance	6,123	Aucune.	Aucune.	186	226,131	3	4,048	4,953	Aucune.	Aucune.	do
Royal	20,071	1	5,000	344	891,831	20	43,535	39,727	3,808	Aucune.	do
Scottish Amicable	5,349	Aucune.	Aucune.	109	279,348	2	4,867	19,467	Aucune.	Aucune.	do
*Scottish Provident	1,903	Aucune.	Aucune.	56	156,670	1	4,096	11,802	Aucune.	Aucune.	do

Standard	535,523	884	1,433,550	7,416	15,752,464	118	326,739	337,588	27,495	Aucune.	15 nov. 1896.
Star	17,265	49	53,728	277	618,823	7	14,105	14,105	1,305	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000	
Totaux pour 1895	1,137,366	1,678	3,337,638	17,304	34,341,172	280	593,599	536,622	126,998	15,000	
Augmentation, *i*; diminution, *d*	*i* 241	*d* 76	*d* 467,667	*i* 237	*i* 496,276	*i* 32	*i* 171,934	292,190	*d* 56,527	*i* 1,000	
Compagnies américaines.											
Ætna, sur la vie	554,833	312	494,700	12,081	15,531,006	396	530,430	531,168	22,102	Aucune.	31 déc. 1896.
*Connecticut Mutual	41,832	Aucune.	Aucune.	860	1,656,911	46	88,200	100,545	Aucune.	Aucune.	do
Equitable	645,641	583	1,431,102	8,687	18,885,614	111	313,905	310,534	16,068	Aucune.	do
Germania	11,412	1	2,118	141	258,776	3	8,027	8,027	Aucune.	Aucune.	do
Metropolitan — Générales	174,373	292	252,616	427	472,505	2	3,000	36,275	1,078	1,873	do
Metropolitan — Industrielles		38,368	5,133,912	43,214	4,765,292	603	34,512				
Mutual, sur la vie	702,505	851	1,861,658	7,876	17,801,671	77	225,316	227,693	40,618	Aucune.	do
*National, sur la vie	2,048	Aucune.	Aucune.	136	125,720	9	14,960	17,145	5,233	Aucune.	do
New-York	815,136	1,529	2,474,992	10,860	21,782,848	110	294,330	272,099	6,868	Aucune.	do
*Northwestern	13,858	Aucune.	Aucune.	330	450,140	9	12,285	12,285	2,000	Aucune.	do
*Phœnix	20,240	Aucune.	Aucune.	850	910,488	34	33,630	39,870	2,616	Aucune.	do
Provident Savings	102,438	408	876,250	1,624	3,734,866	10	21,843	22,823	Aucune.	Aucune.	do
Travelers	136,971	132	419,563	2,808	5,234,108	69	77,185	71,941	8,244	Aucune.	do
Union Mutual	124,771	372	511,208	2,888	4,622,384	58	73,065	85,379	4,870	Aucune.	do
United States	43,547	112	124,650	812	1,427,680	9	19,000	14,000	6,000	Aucune.	do
Totaux pour 1896	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	
Totaux pour 1895	3,452,205	46,382	13,093,888	87,338	96,590,352	1,725	1,684,377	1,629,700	111,496	543	
Augmentation, *i*; diminution, *d*	*d* 62,600	*d* 3,422	*i* 488,881	*i* 6,256	*i* 1,069,657	*d* 179	*i* 65,311	*i* 120,084	*i* 4,201	*i* 1,330	

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526
Compagnies britanniques	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000
Compagnies américaines	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873
Grands totaux pour 1896	10,602,666	73,306	42,624,570	261,198	327,800,499	3,386	4,702,084	4,707,157	404,935	24,399
Grands totaux pour 1895	10,292,354	82,686	44,341,198	245,507	319,257,581	3,320	3,928,240	3,750,043	415,356	24,069
Augmentation, *i*; diminution, *d*	*i* 310,312	*d* 9,380	*d* 1,716,628	*i* 15,691	*i* 8,542,918	*i* 66	*i* 773,844	*i* 957,114	*d* 10,421	*i* 330

* Ces compagnies ont cessé de faire des opérations au Canada.

AUGMENTATION ou diminution des opératious d'assurances sur la vie au Canada, pour 1896 comparée à 1895.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation (*i*)—Diminution (*d*).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre des polices échues.	Réclamations payées.
	$		$		$		$	$
Canada, sur la vie (opérations au Canada)	*i* 7,827	*d* 611	*d* 1,352,794	*i* 218	*d* 83,849	*i* 54	*i* 251.131	*i* 274,382
Confédération (opérations au Canada)	*i* 51,724	*d* 396	*d* 290,675	*i* 624	*i* 923,352	*i* 9	*i* 65,998	*i* 65,604
Dominion, sur la vie	*i* 12,170	*i* 56	*i* 33,350	*i* 338	*i* 356,463	....	*i* 4,430	*i* 9,570
Fédérale	*i* 54,752	*i* 93	*i* 177,450	*i* 239	*i* 181,255	*d* 9	*i* 120	*i* 9,293
G. eat West	*i* 33,435	*i* 151	*i* 60,000	*i* 597	*i* 718,354	*i* 8	*i* 5,938	*i* 5,938
London, sur la vie — Générales	*i* 3,807	*d* 1	*d* 25,500	*i* 67	*i* 37,138	*d* 4	*d* 3,864	*d* 3,864
London, sur la vie — Industrielles	*i* 12,308	*d* 6,928	*d* 606,972	*i* 1,442	*i* 155,485	*i* 45	*i* 5,295	*i* 5,663
Des Manufacturiers, sur la vie, (opérations au Canada)	*i* 21,733	*d* 165	*d* 298,711	*i* 331	*i* 433,264	*i* 1	*d* 825	*i* 22,567
North American (opérations au Canada)	*i* 53,330	*i* 386	*i* 547,400	*i* 1,339	*i* 1,697,120	*i* 48	*i* 106,152	*i* 84,680
Ontario Mutual	*i* 11,454	*d* 70	*d* 78,918	*i* 403	*i* 694,735	*i* 10	*i* 59,341	*i* 37,010
Sun (opérations au Canada)	*i* 101,260	*i* 1,282	*d* 207,472	*i* 2,931	*i* 1,170,137	*i* 61	*i* 57,103	*i* 48,116
Tempérance et Générale	*i* 8,871	*i* 315	*i* 305,000	*i* 669	*i* 693,531	*d* 10	*d* 14,220	*d* 14,119
Total, augmentation ou diminution	*i* 372,671	*d* 5,882	*d* 1,737,842	*i* 9,198	*i* 6,976,985	*i* 213	*i* 536,599	*i* 544,840

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Augmentation (*i*)—Diminution (*d*).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre des polices échues.	Réclamations payées.
British Empire	*i* 6,304	*d* 77	*d* 177,400	*d* 123	*d* 189,560	*i* 9	*i* 9,589	*i* 11,660
Commercial Union	*d* 897	*d* 4	*d* 27,000	*d* 13	*d* 33,189	*i* 7	*i* 4,789	*i* 8,039
Liverpool and London and Globe	*i* 379	*i* 1	*i* 1,500	*d* 3	*i* 739	....	*d* 9,133	*d* 12,966
London and Lancashire	*i* 17,131	*i* 15	*d* 6,762	*i* 219	*i* 299,244	*d* 18	*d* 7,741	*d* 790
* North British	*d* 676	*i* 2	*i* 49,777	*d* 25	*d* 37,511	*i* 9	*i* 47,284	*i* 83,112
Royal	*d* 1,395	*i* 1	*i* 5,000	*i* 7	*i* 644	*i* 13	*i* 23,705	*i* 19,897
Standard	*d* 16,888	*d* 35	*d* 287,183	*i* 227	*i* 623,774	*i* 13	*i* 87,266	*i* 108,623
Star	*d* 282	*i* 21	*d* 25,599	*i* 20	*d* 34,519	....	*i* 8,689	*i* 8,689
Total, augmentation ou diminution	*i* 3,676	*d* 76	*d* 467,667	*i* 309	*i* 629,622	*i* 33	*i* 164,448	*i* 226,264

* Pour 13 mois.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Ætna, sur la vie	d 7,424	d 144	d 237,709	d 268	d 350,642	a 9	a 73,597	a 87,842
Equitable	d 27,659	a 142	a 396,185	d 93	d 312,111	d 3	d 11,442	d 11,069
Germania	d 2,180	.....	a 1,118	d 11	d 35,600	.....	a 2,027	a 2,027
Metropolitan { Générales	a 5,378	a 67	d 9,108	a 150	a 100,516	a 1	a 2,000	d 5,099
Metropolitan { Industrielles		d 3,222	a 1,557,172	a 6,121	a 1,577,007	d 176	d 6,068	
Mutual, sur la vie	d 34,268	d 480	d 831,892	d 65	d 781,021	a 15	a 66,306	a 73,140
New-York	a 7,656	a 267	a 303,992	a 394	a 1,156,334	a 20	a 87,237	a 47,432
Provident Savings	a 10,979	a 9	d 85,918	a 128	a 285,168	d 6	d 24,323	d 9,922
Travelers	d 9,203	d 86	d 496,817	d 120	d 311,953	a 9	d 24,220	d 27,614
Union Mutual	a 1,600	d 17	d 109,792	a 10	d 23,251	.....	d 2.919	a 19,039
United States	d 223	a 42	a 1,650	a 30	d 59,600	d 1	a 5,550	a 1,550
Total, augmentation ou diminution	d 55,344	d 3,422	a 488,881	a 6,276	a 1,244,847	d 132	a 167,745	a 177,326

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	a 372,671	d 5,882	d 1,737,842	a 9,198	a 6,976,985	a 213	a 536,599	a 544,840
do britanniques	a 3,676	d 76	d 467,667	a 309	a 629,622	a 33	a 164,448	a 226,264
do américaines	d 55,344	d 3,422	a 488,881	a 6,276	a 1,244,847	d 132	v 167,745	a 177,326
Total, augmentation ou diminution	a 321,003	d 9,380	d 1,716,628	a 15,783	a 8,851,454	a 114	a 868,792	a 948,430

Relevé des opérations d'assurances sur la vie par des compagnies canadiennes qui font des affaires en dehors du Canada.

——	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.											
	$		$		$		$	$	$	$	
Au Canada	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	190,208	446	1,198,151	1,825	5,361,709	11	43,682	59,482	5,000	Aucune.	do
Total	2,025,716	2,043	4,635,778	32,302	70,375,397	376	937,947	937,060	103,205	1,026	
ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.											
Au Canada	899,079	1,846	3,014,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,243	56	50,850	173	202,150	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	907,322	1,902	3,064,995	18,253	27,379,476	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, MANUFACTURIERS.											
Au Canada	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	29,011	130	366,812	312	651,070	1	973	973	Aucune.	Aucune.	do
Total	355,149	1,595	2,732,929	6,983	10,711,606	36	53,648	67,009	4,500	4,000	
NORTH AMERICAN LIFE ASSURANCE COMPANY.											
Au Canada	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,639	8	10,500	117	243,415	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	539,762	2,532	3,447,900	11,953	17,164,229	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.											
Au Canada	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	630,274	1,729	3,354,663	5,764	11,362,274	54	97,700	86,371	38,935	Aucune.	do
Total	1,649,943	6,519	7,468,282	26,840	38,170,341	268	422,506	398,505	63,277	1,500	

AUGMENTATION ou diminution des opérations sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes en 1896, comparées à 1895.

Augmentation (*a*)—Diminution (*d*).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre de nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffres des polices échues.	Réclamations payées.
	$		$		$		$	$
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.								
Au Canada	a 7,827	d 611	d 1,352,794	a 218	d 83,849	a 54	a 251,131	a 274,382
Dans d'autres pays	a 10,998	a 64	d 101,049	a 226	a 253,317	d 13	d 73,484	d 62,841
Total	a 18,825	d 547	d 1,453,843	a 444	a 169,468	a 41	a 177,647	a 211,541
ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.								
Au Canada	a 51,724	d 390	d 290,675	a 624	a 923,352	a 9	a 65,998	a 65,604
Dans d'autres pays	a 2,724	0	d 15,650	a 39	a 28,650	....	....	....
Total	a 54,448	d 390	d 306,325	a 663	a 952,002	a 9	a 65,998	a 65,604
COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.								
Au Canada	a 21,733	d 165	d 298,711	a 331	a 433,264	a 1	d 825	a 22,567
Aans d'autres pays	a 8,967	a 21	a 158,083	a 79	a 211,901	a 1	a 973	a 973
Total	a 30,700	d 144	d 140,628	a 410	a 645,165	a 2	a 148	a 23,540
COMPANGIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "NORTH AMERICAN".								
Au Canada	a 53,330	a 386	a 547,400	a 1,339	a 1,697,120	a 48	a 106,152	a 84,680
Dans d'autres pays	a 1,078	d 6	d 16,500	a 16	a 24,665	d 3	d 10,000	d 5,000
Total	a 54,408	a 380	a 530,900	a 1,355	a 1,721,785	a 45	a 96,152	a 79,680
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.								
Au Canada	a 101,260	a 1,282	d 207,472	a 2,931	a 1,170,137	a 61	a 57,103	a 48,116
Dans d'autres pays	a 247,462	a 499	a 811,661	a 1,608	a 2,271,914	a 9	d 8,042	a 1,266
Total	a 348,722	a 1,781	a 604,189	a 4,539	a 3,442,150	a 70	a 49,061	a 49,382

MONTANT des assurances sur la vie terminées en Canada selon le cours naturel ou par rachat et prescription, durant l'année 1896.

——	Montant des assurances terminées.				Total des assurances rachetées et périmées.
	Par décès.	Expirées.	Rachetées.	Périmées.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$
Canada, sur la vie	770,053	116,035	779,752	1,265,801	2,045,553
Confédération	223,487	167,030	552,447	910,153	1,462,600
Dominion, sur la vie	11,500	Aucune.	17,642	203,000	220,642
Fédérale	94,620	300,500	119,975	1,289,700	1,409,675
Great West	28,707	Aucune.	100,546	597,600	698,146
London, sur la vie	39,370	13,999	52,498	992,360	1,044,858
Manufacturiers, sur la vie	62,675	Aucune.	156,145	1,775,161	1,931,306
North American	139,089	39,692	348,260	962,450	1,310,710
Ontario Mutual	181,741	85,331	526,718	1,214,250	1,740,968
Sun	261,954	94,842	505,138	1,578,004	2,083,142
Tempérance et Générale	15,280	4,000	143,189	919,500	1,062,689
Totaux pour 1896	1,828,476	821,429	3,302,310	11,707,979	15,010,289
Totaux pour 1895	1,409,924	664,438	3,288,382	12,842,900	16,131,282
Augmentation *a*; Diminution *d*	*a* 418,552	*a* 156,991	*a* 13,928	*d* 1,134,921	*d* 1,120,993
Compagnies britanniques.					
British Empire	143,456	12,767	180,585	252,598	433,183
Commercial Union	12,761	Aucune.	18,634	2,000	20,634
Edinburgh, sur la vie	14,435	1,246	973	None.	973
Life Association of Scotland	85,833	3,407	18,870	3,460	22,330
Liverpool and London and Globe	703	2,000	504	Aucune.	504
London and Lancashire	50,743	35,465	202,628	331,015	533,643
London Assurance	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
North British	91,762	Aucune.	11,644	11,178	22,822
Reliance	2,989	1,059	1,515	2,129	3,644
Royal	41,588	3,247	3,697	7,483	11,180
Scottish Amicable	4,867	Aucune.	487	973	1,460
Scottish Provident	4,096	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Standard	288,864	37,875	166,772	740,455	907,227
Star	14,104	Aucune.	28,478	45,665	74,143
Totaux pour 1896	756,201	97,066	634,787	1,396,956	2,031,743
Totaux pour 1895	518,420	90,178	683,230	1,709,920	2,393,150
Augmentation *a*; Diminution *d*	*a* 237,781	*a* 6,888	*d* 48,443	*d* 312,964	*d* 361,407
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie	232,802	586,428	158,400	130,191	288,591
Connecticut Mutual	60,144	28,056	12,325	Aucune.	12,325
Equitable	247,441	68,648	763,652	646,359	1,410,011
Germania	8,027	Aucune.	22,058	7,633	29,691
Metropolitan	36,275	Aucune.	38,383	3,625,347	3,663,730
Mutual, sur la vie	210,428	57,065	535,215	2,064,350	2,599,565
National, sur la vie	12,740	2,220	1,106	Aucune.	1,106
New-York	261,654	79,676	558,914	1,273,779	1,832,693
North-western	9,118	4,358	1,832	Aucune.	1,832
Phœnix Mutual	13,327	16,427	14,941	Aucune.	14,941
Provident Savings	21,000	451,221	27,361	112,500	139,861
Travelers	36,635	105,550	228,727	376,104	604,831
Union Mutual	49,578	153,487	60,934	250,770	311,704
United States	19,000	17,000	8,100	196,150	204,250
Totaux pour 1896	1,218,169	1,570,136	2,431,948	8,683,183	11,115,131
Totaux pour 1895	1,191,239	1,399,818	2,312,205	9,005,631	11,317,836
Augmentation *a*; Diminution *d*	*a* 26,930	*a* 170,318	*a* 119,743	*d* 322,448	*d* 192,705

COMPAGNIES canadiennes d'assurances sur la vie—Actif, 1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débentures.	Argent en caisse et en banques.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêt et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie.........	1,573,213 86	4,082,074 58	2,551,931 58	2,141,660 75	5,974,131 09	320,009 87	Aucun.	324,278 97	445,847 80	7,378 00	17,420,526 50
Confédération............	1,353,152 29	2,488,445 41	95,141 50	604,561 10	834,854 00	98,656 40	854 99	115,142 72	179,149 90	9,252 64	5,779,210 95
Dominion, sur la vie . ..	Aucun.	138,419 41	Aucun.	2,950 00	73,260 45	8,811 99	1,210 44	6,616 93	13,921 71	500 00	245,690 93
Fédérale.	27,178 28	183,179 65	1,250 00	142,721 67	68,133 39	73,089 11	8,086 96	10,551 78	90,633 81	2,885 16	607,712 81
81 Great-West.....	Aucun.	169,216 64	Aucun.	4,715 13	61,600 00	11,838 86	17,449 63	1,830 00	40,689 53	4,663 69	312,003 48
London, sur la vie.........	Aucun.	381,146 83	8,338 31	31,093 50	142,520 00	3,236 89	Aucun.	15,221 02	10,034 51	Aucun.	591,591 06
Manufacturiers, sur la vie..	5,100 00	729,514 14	Aucun.	49,102 44	190,407 06	98,001 51	4,581 93	20,602 25	91,573 59	12,069 03	1,200,951 95
North American..........	220,395 26	1,162,728 21	135,691 89	140,235 37	539,984 98	173,104 68	Aucun.	39,496 52	97,180 22	7,016 28	2,515,833 41
Northern, sur la vie.....	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	56,000 00	27,334 36	1,500 00	Aucun.	Aucune.	Aucun.	84,834 36
Mutuelle d'Ontario	69,942 00	1,832,664 09	Aucun.	484,384 02	764,884 92	8,151 15	760 96	103,588 21	128,321 87	Aucun.	3,392,697 22
Sun	473,514 18	3,298,135 43	10,000 00	475,500 78	1,521,713 45	102,771 44	Aucun.	155,333 28	349,955 70	1,220 40	6,388,144 66
Tempérance et Générale ..	Aucun.	118,582 00	Aucun.	23,882 31	238,129 63	62,373 02	3,997 93	4,893 90	53,806 71	1,690 00	507,355 50
Total............	3,722,495 87	14,584,106 39	2,802,353 28	4,100,807 07	10,465,618 97	987,379 28	38,442 84	797,558 58	1,501,115 35	46,675 20	39,046,552 83

Compagnies canadiennes d'assurances sur la vie—Passif, etc., 1896.

Compagnies.	Réclamations non réglées.	Réserve nette des réassurances.	Divers.	Total du passif, y compris la réserve, mais non le capital.	Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital.	Capital versé.	Excédent de l'actif sur le passif et le capital.	Base de la réserve.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Canada, sur la vie......	104,230 63	15,957,617 00	196,689 87	16,258,537 50	1,161,989 00	125,000 00	1,036,989 00	Américain. 4 p. 100
Confédération.........	26,297 75	5,170,371 00	110,611 36	5,307,280 11	471,930 84	100,000 00	371,930 84	H. M. 4½ p. 100 et 3½ p. nouv. polices.
Dominion, sur la vie....	1,000 00	167,633 79	509 30	169,143 09	76,547 84	64,400 00	12,147 84	H. M. 4½ p. 100.
Fédérale...............	22,400 00	495,478 25	Aucun.	517,878 25	89,834 56	81,297 00	8,537 56	do
Great-West............	Aucune.	216,531 40	1,845 56	218,376 96	93,626 52	100,000 00	....	Actuaires 4 p. 100.
London, sur la vie	2,516 25	497,908 48	24,096 55	524,521 28	67,069 78	50,000 00	17,069 78	H. M. 4½ p. 100 et actuaires 4 p. 100
Manufacturiers, sur la vie	8,500 00	975,288 00	4,841 39	988,629 39	212,322 56	127,320 00	85,002 56	H. M. 4½ p. 100.
North American......	26,250 00	1,991,526 00	16,511 21	2,034,287 21	481,546 20	†60,000 00	421,546 20	do
Northern, sur la vie....	Aucune.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	84,834 36	83,650 00	1,184 36	
Mutuelle d'Ontario.....	13,256 00	3,176,716 00	1,145 74	3,191,117 74	201,579 48	Aucun.	201,579 48	Actuaires 4 p. 100.
Sun..................	67,510 74	5,932,200 48	43,324 79	6,043,036 01	345,108 65	62,500 00	282,608 65	H. M. 4 p. 100.
Tempérance et Générale.	Aucune.	397,560 32	7,035 80	404,596 12	102,759 38	†60,000 00	42,759 38	H. M. 4½ p. 100.
Total...........	271,961 37	34,978,830 72	406,611 57	35,657,403 66	3,389,149 17	914,167 00	2,474,982 17	

† Le capital de ces compagnies est un capital de garantie, sujet à être payé à même l'excédent.

Tableau indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques faisant des opérations d'assurance sur la vie an Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débentures.	Argent en caisse et en banques ou déposé au crédit de l'Etat.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêts et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire	Total de l'actif.
Compagnies britanniques.		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
British Empire.	7 février '83	229,779 73	1,172,125 40	Auc.	114,878 41	158,243 33	123,396 34	14,141 16	27,871 84	20,990 65	Aucun.	1,861,426 86
Commercial Union....	11 sept. '63	Aucun.	75,433 32	Auc.	19,194 51	172,805 64	2,665 29	270 03	399 40	4,554 20	Aucun.	275,322 39
Edinburgh, sur la vie.	1857........	Aucun.	Aucun.	Auc.	18,001 81	161,667 00	2,862 27	Aucun.	580 04	73 60	Aucun.	183,184 72
Life Association of Scotland..........	— sept. '57	Aucun.	189,526 25	Auc.	97,857 65	154,760 00	34,959 96	Aucun.	6,929 26	13,745 38	Aucun.	497,778 50
83 *Liverpool and London and Globe......	4 juin '51	....	....	...	....	....	....	......	......	....	......	....
London & Lancashire	1863........	Aucun.	476,534 04	Auc.	100,035 80	1,292,687 64	36,576 54	1,303 55	25,174 62	66,726 65	19,560 64	2,018,599 48
*London Assurance...	1er mars '62	....	....	.....	....	....	....	......	......	....	....	....
*North British.	1862......	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....
Reliance.	1er août '68	Aucun.	Aucun.	Auc.	Aucun.	110,277 00	5,299 53	Aucun.	Aucun.	Aucune.	Aucun.	115,576 53
*Royal.	1851........	Aucun.	....	...	....	....	....	......	......	....	....	....
Scottish Amicable....	1846........	Aucun.	Aucun.	Auc.	16,285 53	146,867 07	Aucun.	Aucun.	9 25	115 18	Aucun.	163,277 03
Scottish Provident..	....	Aucun.	Aucun.	Auc.	13,383 33	2,343,888 31	Aucun.	Aucun.	38,102 00	232 81	Aucun.	2,395,606 45
Standard............	1847........	369,450 35	4,651,314 12	Auc.	394,395 30	6,726,095 09	112,502 32	Aucun.	Aucun.	94,430 05	Aucun.	12,348,186 23
Star.	6 nov. '68	Aucun.	1,168,417 20	Auc.	20,059 88	154,760 10	114,023 62	Aucun.	22,898 48	1,714 00	Aucun.	1,481,873 28
Totaux	.. ..	599,230 08	7,733,350 33	Auc.	794,092 22	11,422,051 18	432,285 87	15,714 74	121,964 89	202,582 52	19,560 64	21,340,831 47

* Ces compagnies font aussi des opérations d'assurance contre l'incendie. Pour le total de leur actif et passif au Canada, *voir* pages 64 et 66.

TABLEAU indiquant l'actif au Canada des compagnies américaines faisant des opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débentures.	Argent en caisse et en banques ou déposé au crédit de l'Etat.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêt et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire	Total de l'actif.
		$ c.	$ c.		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Compagnies américaines.												
Ætna, sur la vie.....	1850........	Aucun.	Aucun.	Aucun.	244,737 39	4,155,007 85	8,837 43	Aucun.	Aucun.	23,098 54	Auc.	4,436,681 21
Connecticut Mutual..	1er août '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucune.	Auc.	100,000 00
Equitable	— oct. '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	4,857,342 00	21,858 41	Aucun.	Aucun.	98,296 00	Auc.	4,977,496 41
Germania....	— nov. '87	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,515 00	78,750 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	470 62	Auc.	80,735 62
Metropolitan........	— do '72	Aucun.	Aucun.	Aucun.	958 04	162,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	7,542 14	Auc.	170,500 18
Mutual, sur la vie....	1er sept. '85	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	3,863,933 94	321,500 00	Aucun.	Aucun.	72,095 82	Auc.	4,257,529 76
National do	11 juin '69	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	110,000 00	Aucun.	Aucun.	94 60	Auc.	110,094 60
New-York..........	Vers 1868...	475,000 00	300,000 00	Aucun.	207,718 73	3,169,290 00	57,009 47	1,576 70	25,926 15	63,517 05	Auc.	4,300,038 10
North-western . .	— nov. '71	Aucun.	Aucun.	Aucun.	6,070 00	110,991 66	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,013 14	Auc.	118,074 80
Phœnix Mutual ...	— oct. '66	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	135,547 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	838 43	Auc.	136,385 43
Provident Savings....	— mars '89	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	59,993 50	24,001 21	Aucun.	Aucun.	4,435 30	Auc.	88,430 01
Travelers	1er juill. '65	2,711 77	135,000 00	Aucun.	90,863 91	905,268 06	Aucun.	Aucun.	17,086 22	32,208 54	Auc.	1,183,138 50
Union Mutual.......	— oct. '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	9,533 44	582,566 23	15,755 25	1,242 84	2,227 81	16,503 35	84 30	627,913 22
United States........	.. ..	Aucun.	Aucun.	Aucun.	6,759 34	155,900 00	Aucun.	Aucun.	243 25	7,698 08	Auc.	170,600 67
Total.....	....	477,711 77	435,000 00	Aucun.	568,155 85	18,336,590 24	558,961 77	2,819 54	45,483 43	332,811 61	84 30	20,757,618 51

TABLEAU indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisint les opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

——	Réclamations non réglées.	Réserve nette des réassurances.	Divers.	Total du passif, y compris la réserve.	(e) Excédent de l'actif sur le passif. — (d) Diminution.
Compagnies britanniques.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
British Empire	5,000 00	1,200,000 00	Aucun.	1,205,000 00	e 656,426 86
Commercial Union	180 79	232,801 86	Aucun.	232,982 65	e 42,339 74
Edinburgh, sur la vie	10,399 58	149,450 57	Aucun.	159,850 15	e 23,334 57
Life Association of Scotland	25,282 32	1,013,216 64	Aucun.	1,038,498 96	d 540,720 46
Liverpool & London & Globe	Aucune.	100,000 00	Aucun.	100,000 00	....
London and Lancashire	13,000 00	1,520,000 00	2,557 54	1,535,557 54	e 483,041 94
London Assurance	Aucune.	12,322 81	Aucun.	12,322 81	....
North British	Aucune.	575,000 00	363 16	575,363 16	....
Reliance	Aucune.	100,000 00	Aucun.	100,000 00	e 15,576 53
Royal	3,808 33	424,300 81	Aucun.	428,109 14	....
Scottish Amicable	Aucune.	148,506 33	Aucun.	148,506 33	e 14,770 70
Scottish Provident	Aucune.	92,622 40	Aucun.	92,622 40	e 2,302,984 05
Standard	27,494 52	4,037,402 00	Aucun.	4,064,896 52	e 8,283,289 71
Star	1,305 23	155,000 00	Aucun.	156,305 23	e 1,325,568 05
Totaux	86,470 77	9,760,623 42	2,920 70	9,850,014 89	e 11,490,816 58
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie	22,102 00	5,253,584 00	6,298 60	5,281,984 60	d 845,303 39
Connecticut Mutual	Aucune.	750,000 00	Aucun.	750,000 00	d 650,000 00
Equitable	16,068 02	4,203,954 00	1,434 00	4,221,456 02	e 756,040 39
Germania	Aucune.	82,711 00	Aucun.	82,711 00	d 1,975 38
Metropolitan	2,951 00	161,150 00	Aucun.	164,101 00	e 6,399 18
Mutual, sur la vie	40,618 00	3,260,752 00	Aucun.	3,301,370 00	e 956,159 76
National, sur la vie	5,233 00	61,594 90	Aucun.	66,827 90	e 43,266 70
New-York	6,867 71	4,137,448 00	1,197 65	4,145,513 36	e 154,524 74
North-western	2,000 00	62,005 00	Aucun.	64,005 00	e 54,069 80
Phœnix Mutual	2,616 00	350,000 00	Aucun.	352,616 00	d 216,230 57
Provident Savings	Aucune.	79,960 00	Aucun.	79,960 00	e 8,470 01
Travelers	8,244 00	1,209,407 00	Aucun.	1,217,651 00	d 34,512 50
Union Mutual	4,869 61	807,359 00	708 44	812,937 05	d 185,023 83
United States	6,000 00	154,443 00	Aucun.	160,443 00	e 10,157 67
Totaux	117,569 34	20,574,367 90	9,638 69	20,701,575 93	e 56,042 58

Tableau indiquant le revenu des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et le revenu au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

REVENU (EN ARGENT), 1896.

—	Revenu net des primes.	Considération pour rentes viagères.	Intérêt et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Total.
Compagnies canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie	2,025,715 94	Aucune.	692,017 58	24,178 48	2,741,912 00
Confédération	870,614 89	36,706 80	198,940 91	26,355 06	1,132,617 66
Dominion, sur la vie	59,339 30	6,226 00	9,668 12	291 54	75,524 96
Fédérale	312,398 79	Aucune.	22,572 50	671 62	335,642 91
Great-West	149,833 16	6,200 00	12,067 11	Aucun.	168,100 27
London, sur la vie	177,004 32	Aucune.	28,643 94	Aucun.	205,648 26
Des Manufacturiers, sur la vie	355,149 01	Aucune.	44,714 52	152 84	400,016 37
North-American	532,961 55	6,800 00	92,846 23	9,180 30	641,788 08
Northern, sur la vie	Aucun.	Aucune.	1,184 36	Aucun.	1,184 36
Ontario-Mutual	599,339 30	2,278 00	158,785 94	Aucun.	760,403 24
Sun	1,529,298 52	120,644 02	231,740 25	4,249 39	1,885,932 18
Tempérance et Générale	151,318 60	Aucune.	18,961 06	Aucun.	170,279 66
Totaux	6,762,973 38	178,854 82	1,512,142 52	65,079 23	8,519,049 95
Compagnies britanniques.					
British Empire	223,560 97	Aucune.	78,369 85	5,003 96	306,924 78
Commercial Union	15,562 42	Aucune.	3,153 91	Aucun.	18,716 33
Edinburgh, sur la vie	6,728 76	Aucune.	974 43	Aucun.	7,703 19
Life Association of Scotland	39,792 74	Aucune.	13,841 18	Aucun.	53,633 92
Liverpool & London & Globe	6,624 06	500 00	Aucun.	Aucun.	7,124 06
London and Lancashire	224,640 38	Aucune.	81,934 07	Aucun.	306,574 45
London Assurance	1,108 44	Aucune.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British	32,856 02	Aucune.	Aucun.	Aucun.	32,856 02
Reliance	6,122 60	Aucune.	179 78	Aucun.	6,302 38
Royal	20,070 92	Aucune.	1,893 39	Aucun.	21,964 31
Scottish Amicable	5,349 03	Aucune.	975 95	Aucun.	6,324 98
Scottish Provident	1,903 19	Aucune.	103,656 23	Aucun.	105,559 42
Standard	529,428 68	6,094 20	536,856 48	6,561 34	1,078,940 70
Star	17,264 82	Aucune.	68,244 32	Aucun.	85,509 14
Totaux	1,131,013 03	6,594 20	890,079 59	11,565 30	2,039,252 12
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie	554,832 97	Aucune.	10,851 31	Aucun.	565,684 28
Connecticut Mutual	41,831 95	Aucune.	Aucun.	Aucun.	41,831 95
Equitable	641,641 31	4,000 00	157,618 09	Aucun.	803,259 40
Germania	11,412 46	Aucune.	3,073 00	Aucun.	14,485 46
Metropolitan	174,372 79	Aucune.	6,000 00	Aucun.	180,372 79
Mutual, sur la vie	693,020 23	9,484 72	122,474 13	Aucun.	824,979 08
National, sur la vie	2,048 23	Aucune.	Aucun.	8 25	2,056 48
New-York, sur la vie	813,004 16	2,131 60	167,258 12	7,212 30	989,606 18
Northwestern	13,858 09	Aucune.	Aucun.	Aucun.	13,858 09
Phœnix Mutual	20,240 00	Aucune.	5,307 90	Aucun.	25,547 90
Provident Savings	102,437 76	Aucune.	2,315 00	Aucun.	104 752 76
Travelers	136,971 55	Aucune.	45,536 50	Aucun.	182,508 05
Union Mutual	124,770 60	Aucune.	21,917 67	Aucun.	146,688 27
United States	43,546 52	Aucune.	5,284 94	Aucun.	48,831 46
Totaux	3,373,988 62	15,616 32	547,636 66	7,220 55	3,944,462 15

Ministère des Finances—Division des Assurances.

Tableau indiquant les dépenses des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et les dépenses au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES (EN ARGENT) 1896.

—	Paiements aux porteurs de polices.	Dépenses générales.	Dividendes aux actionnaires.	Total des dépenses.	*e* Excédent du revenu sur les dépenses. — *d* Diminution.
Compagnies canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie..........	1,308,140 91	355,909 84	25,000 00	1,689,050 75	*e* 1,052,861 25
Confédération............ ..	451,110 90	206,685 06	15,000 00	672,795 96	*e* 459,821 70
Dominion, sur la vie	14,462 63	23,064 21	3,220 00	40,746 84	*e* 34,778 12
Féderale.............. . . .	131,856 45	97,837 51	Aucun.	229,693 96	*e* 105,948 95
Great West..........	30,486 17	73,406 71	Aucun.	103,892 88	*e* 64,207 39
London, sur la vie...:	57,521 62	71,619 14	4,250 00	133,390 76	*e* 72,257 50
Des Manufacturiers, sur la vie	77,807 74	136,824 97	10,185 60	224,818 31	*e* 175,198 06
Amérique du Nord..........	256,171 72	174,373 42	6,000 00	436,545 14	*e* 205,242 94
Northern, sur la vie.........	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucune.	*e* 1,184 36
Ontario Mutual.............	376,767 68	125,558 94	Aucun.	502,326 62	*e* 258,076 62
Sun	512,826 86	451,572 40	9,375 00	973,774 26	*e* 912,157 92
Tempérance et Générale.....	27,342 17	61,774 88	3,000 00	92,117 05	*e* 78,162 61
Totaux........	3,244,494 85	1,778,627 08	76,030 60	5,099,152 53	*e* 3,419,897 42
Compagnies britanniques.					
British Empire..............	88,590 60	37,277 01	....	125,867 61	*e* 181,067 17
Commercial Union	17,241 37	1,520 41	....	18,761 78	*d*. 45 45
Edinburgh, sur la vie......	18,063 79	606 12	....	18,669 91	*d* 10,966 72
Life Association of Scotland.	105,705 62	2,699 13	....	108,404 75	*d* 54,770 83
Liverpool & London & Globe.	4,692 34	337 94	....	5,030 28	*e* 2,093 78
London and Lancashire.....	102,662 76	53,892 80	....	156,555 56	*e* 150,018 89
London Assurance	Aucun.	2 81	....	2 81	*e* 1,105 63
North British.....	114,907 08	6,347 80	....	121,254 88	*d* 88,398 86
Reliance..	5,131 13	311 91	....	5,443 04	*e* 859 34
Royal	43,089 06	817 13	....	43,906 19	*d* 21,941 88
Scottish Amicable...........	19,619 24	116 80	....	19,736 04	*d* 13,411 06
Scottish Provident..........	11,802 15	36 72	.. ..	11,838 87	*e* 93,720 55
Standard	380,603 81	123,702 05	....	504,305 86	*e* 574,634 84
Star...	16,954 43	4,120 37	. . ..	21,074 80	*e* 64,434 34
Totaux	929,063 38	231,789 00	.. ..	1,160,852 38	*e* 878,399 74
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie...........	674,547 00	54,605 95	....	729,152 95	*d* 163,468 67
Connecticut Mutual.	119,774 74	263 94	.. . .	120,038 68	*d* 78,206 73
Equitable..................	460,839 87	63,564 91	....	524,404 78	*e* 278,854 62
Germania..................	11,222 73	624 37	. . ..	11,847 10	*e* 2,638 36
Metropolitan..........	42,562 94	103,493 40	....	146,056 34	*e* 34,316 45
Mutual, sur la vie..........	319,542 51	94,301 49	....	413,844 00	*e* 411,135 08
National, sur la vie..........	17,739 50	140 57	....	17,880 07	*d* 15,823 59
New-York, sur la vie . . .	354,240 84	106,857 35	....	461,098 19	*e* 528,507 99
North-western	16,999 04	Aucune.	.. ..	16,999 04	*d* 3,140 95
Phœnix Mutual............	51,890 42	....	....	51,890 42	*d* 26,342 52
Provident Savings..........	33,248 20	25,320 53	....	58,568 73	*e* 46,184 03
Travelers	115,651 84	23,860 43	....	139,512 27	*e* 42,995 78
Union Mutual......	100,002 47	28,706 63	....	128,709 10	*e* 17,979 17
United States........... ..	14,276 05	11,992 59	....	26,268 64	*e* 22,562 82
Totaux....	2,332,538 15	513,732 16	....	2,846,270 31	*e* 1,098,191 84

PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES, 1896.

Compagnies.	Décès de l'assuré.	Dotations échues.	Aux rentiers viagers.	Rachat de polices.	Dividendes payés aux porteurs de polices.	Total des paiements aux porteurs de polices.	Revenu net des primes (y compris considération pour rentes viagères).
Compagnies canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie......	818,615 69	118,444 52	400 00	118,244 06	252,436 64	1,308,140 91	2,025,715 94
Confédération...... ...	203,797 34	103,130 00	6,260 21	55,227 10	82,696 25	451,110 90	907,321 69
Dominion, sur la vie ...	13,570 00	Aucune.	364 00	9 50	519 13	14,462 63	65,565 30
Fédérale.	82,793 11	Aucune.	100 00	6,207 64	42,755 70	131,856 45	312,398 79
Great West...........	28,707 26	Aucune.	447 18	1,331 73	Aucun.	30,486 17	156,033 16
London, sur la vie.....	38,776 03	9,998 75	Aucun.	4,924 69	3,822 15	57,521 62	177,004 32
Des Manufact., sur la vie	67,009 00	Aucune.	Aucun.	10,021 06	777 68	77,8[illegible]7 74	355,149 01
Amérique du Nord.....	114,712 48	67,325 92	4,625 74	10,659 76	58,847 82	256,171 72	539,761 55
Northern, sur la vie....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Ontario Mutual........	174,441 00	43,000 00	316 50	87,185 33	71,824 85	376,767 68	601,617 30
Sun..................	334,019 37	64,485 49	7,446 42	79,040 35	27,835 23	512,826 86	1,649,942 54
Tempérance et Générale.	16,195 54	4,000 00	Aucun.	5,486 35	1,660 28	27,342 17	151,318 60
Totaux	1,892,636 82	410,384 68	19,960 05	378,337 57	543,175 73	3,244,494 85	6,941,828 20
Compagnies britanniques							
British Empire.........	57,845 30	12,766 33	817 72	17,028 25	133 00	88,590 60	223,560 97
Commercial Union.....	16,292 85	Aucune.	Aucun.	904 07	44 45	17,241 37	15,562 42
Edinburgh, sur la vie..	16,504 57	1,245 63	Aucun.	313 59	Aucun.	18,063 79	6,728 76
Life Association of Scotland	89,914 00	2,433 33	Aucun.	7,907 57	5,450 72	105,705 62	39,792 74
Liverpool and London and Globe	703 00	2,000 00	1,617 66	223 00	148 68	4,692 34	7,124 06
London and Lancashire	56,323 75	35,465 00	Aucun.	10,358 85	515 16	102,662 76	224,640 38
London Assurance......	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British.....	109,675 94	Aucune.	Aucun.	969 10	4,262 04	114,907 08	32,856 02
Reliance	3,893 73	1,059 00	Aucun.	178 40	Aucun.	5,131 13	6,122 60
Royal	37,779 62	1,946 66	235 22	2,518 75	608 81	43,089 06	20,070 92
Scottish Amicable.....	19,466 67	Aucune.	Aucun.	152 57	A[illegible]	19,619 24	5,349 03
Scottish Provident.....	11,802 15	Aucune.	Aucun.	Aucun.	n.	11,802 15	1,903 19
Standard	299,713 34	37,874 99	4,451 34	15,724 33	22,839 81	380,603 81	535,522 88
Star	14,104 57	Aucune.	123 41	2,496 41	230 04	16,954 43	17,264 82
Totaux........	734,019 49	94,790 94	7,245 35	58,774 89	34,232 71	929,063 38	1,137,607 23
Compagnies américaines.							
Ætna, sur la vie	222,254 11	308,914 00	Aucun.	28,312 35	115,066 54	674,547 00	554,832 97
Connecticut Mutual....	72,489 00	28,056 00	Aucun.	2,915 00	16,314 74	119,774 74	41,831 95
Equitable..............	243,316 79	67,216 87	3,468 58	124,620 51	22,217 12	460,839 87	645,641 31
Germania.......	8,027 01	Aucune.	Aucun.	3,182 25	13 47	11,222 73	11,412 46
Metropolitan.	36,274 55	Aucune.	Aucun.	1,826 69	4,461 70	42,562 94	174,372 79
Mutual, sur la vie......	183,914 00	43,778 54	8,556 90	67,814 34	15,478 73	319,542 51	702,504 95
National, sur la vie.....	14,925 00	2,220 00	Aucun.	594 50	Aucun.	17,739 50	2,048 23
New-York, sur la vie...	248,767 43	23,331 96	8,155 64	46,705 34	27,280 47	354,240 84	815,135 76
North-western	9,118 00	3,167 00	Aucun.	401 67	4,312 37	16,999 04	13,858 09
Phœnix Mutual........	21,967 00	17,903 00	Aucun.	7,182 00	4,838 42	51,890 42	20,240 00
Provident Savings.. ...	22,823 00	Aucune.	Aucun.	1,184 05	9,241 15	33,248 20	102,437 76
Travelers	31,391 00	40,550 00	207 08	43,503 76	Aucun.	115,651 84	136,971 55
Union Mutual.........	61,975 11	23,403 98	Aucun.	9,582 31	5,041 07	100,002 47	124,770 60
United States..........	14,000 00	Aucune.	Aucun.	219 01	57 04	14,276 05	43,546 52
Totaux........	1,191,242 00	558,541 35	20,388 20	338,043 78	224,322 82	2,332,538 15	3,389,604 94

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

Relevé des assurances sur la vie au Canada (système de répartition), pour l'année 1896.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats rapportés comme acceptés.	Montants des certificats nouveaux et acceptés.	Nombre de certificats en vigueur à cette date.	Montant net des polices en vigueur.	Nombre des certificats devenus réclamations.	Montant net devenu réclamations.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes.	$		$		$		$	$	$	$	
Association Catholique de Secours Mutuels	187,965	1,246	1,659,500	11,116	17,050,500	107	181,000	168,150	37,500	Aucune.	31 déc. 1896.
Coloniale Mutuelle	21,281	461	740,500	685	1,014,250	5	8,500	5,046	3,340	Aucune.	do
Société de Secours Mutuels des Commis-voyageurs	24,685	280	280,000	2,401	2,401,000	21	21,000	21,000	Aucune.	Aucune.	do
Home Life Association	19,619	576	663,500	1,111	1,254,250	1	2,000	4,000	Aucune.	Aucune.	do
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada)	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	do
Institution de secours Provinciale	97,695	696	1,286,000	Aucun.	Aucun.	47	76,925	57,150	Aucun.	2,000	15 juillet 1896.
Woodmen of the World	44,053	1,515	1,999,000	3,404	4,982,500	16	31,600	29,200	11,200	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	
*Totaux pour 1895	399,873	5,332	7,776,250	24,296	36,753,100	175	292,550	271,158	60,450	2,500	
Compagnies américaines.											
Covenant Mutual	55,208	149	205,000	2,029	3,647,125	29	42,875	31,833	17,125	Aucune.	31 déc. 1896.
Mutual Reserve Fund	416,314	1,639	3,708,000	17,108	35,188,974	113	279,500	264,728	90,500	2,000	do
Association de secours du Massachusetts	151,729	139	173,800	3,256	5,743,800	79	127,478	132,508	66,338	1,500	do
Totaux pour 1896	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500	
Totaux pour 1895	546,124	2,558	5,085,775	16,190	34,627,265	175	363,400	339,496	130,283	15,000	

RÉCAPITULATION.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats rapportés comme acceptés.	Montants des certificats nouveaux et acceptés.	Nombre de certificats en vigueur à cette date.	Montant net des polices en vigueur.	Nombre des certificats devenus réclamations.	Montant net devenu réclamations.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	
do américaines	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500	
Totaux pour 1896	1,665,581	13,821	18,471,800	92,023	132,885,399	721	1,153,880	1,151,635	274,711	5,500	
* Totaux pour 1895	945,997	7,890	12,862,025	40,486	71,380,365	350	655,950	610,654	190,733	17,500	

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

COUR SUPRÊME—ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS, 1896.

Division des assurances sur la vie et de dotation.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats délivrés.	Montant des nouveaux certificats.	Nombre des certificats en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net en vigueur.	Nombre des certificats réclamés.	Chiffre net échu.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
	$		$		$		$	$	$	$	
Au Canada	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	679,481	17,004	21,101,500	51,925	67,188,000	224	272,729	272,488	32,884	Aucune.	do
Totaux	1,326,513	24,124	28,858,000	102,838	128,791,000	527	655,731	710,508	81,592	Aucune.	

Division des assurances contre la maladie.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats délivrés.	Montant des nouveaux certificats.	Nombre des certificats en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net en vigueur.	Nombre des certificats réclamés.	Chiffre net échu.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Au Canada	107,339	3,195	....	18,866	....	....	....	80,860	779	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	35,564	2,045	....	6,255	....	....	....	27,574	239	Aucune.	do
Totaux	142,903	5,240	....	25,121	....	....	....	108,434	1,018	Aucune.	

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

Chiffres des assurances sur la vie terminées selon leur cours naturel ou par rachat et prescription, parmi les compagnies d'assurances sur la vie au Canada, durant l'année 1896.

Compagnies.	Expirées par		Total des assurances terminées.
	Décès.	Rachat, expiration ou prescription.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$
Asseciation Catholique de Secours Mutuels (C. M. B. A.)	181,000	594,500	775,500
Coloniale Mutuelle	8,500	476,500	485,000
Société de Secours Mutuel des Commis-voyageurs	21,000	66,000	87,000
Home Life Association	2,000	571,250	573,250
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada)	378,854	3,692,546	4,071,400
Institution de secours Provinciale	68,500	785,100	853,600
Woodmen of the World	30,000	408,000	438,000
Total pour 1896	689,854	6,593,896	7,283,750
*Total pour 1895	279,900	4,058,700	4,338,600
Compagnies américaines.			
Covenant Mutual	42,875	867,250	910,125
Mutual Reserve Fund	279,500	2,749,500	3,029,000
Association de secours du Massachusetts	127,478	1,835,762	1,963,240
Total pour 1896	449,853	5,452,512	5,902,365
*Total pour 1895	367,800	4,405,380	4,773,180

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	689,854	6,593,896	7,283,750
do américaines	449,853	5,452,512	5,902,365
Total pour 1896	1,139,707	12,046,408	13,186,115
Total pour 1895	647,700	8,464,080	9,111,780

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'ordre indépendant des Forestiers pour cette année.

TABLEAU indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant les assurances sur la vie d'après le plan de répartition, et l'actif au Canada des compagnies américaines faisant les opérations d'assurances sur la vie au Canada par répartition.

COMPAGNIES CANADIENNES, ACTIF, 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur immeubles.	Actions, bons et débentures.	Argent en caisse et dans les banques.	Soldes des agents et effets à recevoir.	Intérêt dû et acquis.	Dû par les sociétaires.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Association catholique de Secours Mutuels	10 fév. 1880	Aucun.	Aucun.	Aucun.	61,506 91	Aucun.	Aucun.	19,082 52	685 00	81,274 43
Coloniale Mutuelle	2 janv. 1895	Aucun.	Aucun.	Aucun.	294 53	5,665 84	Aucun.	5,072 88	364 33	11,397 58
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs	— juillet 1881	Aucun.	19,500 00	8,131 14	6,329 40	Aucun.	340 80	Aucun.	516 68	34,818 02
O. I. des Forestiers	12 mai 1892	Aucun.	Aucun.	Aucun.	10,613 46	2,271 91	Aucun.	2,497 45	279 70	15,662 52
Home	....	263,600 00	1,166,320 02	339,886 43	187,975 63	Aucun.	65,233 46	10,433 02	79,877 77	2,113,326 33
Institution de secours Provinc.	19 avril 1884	7,506 10	20,200 00	47,690 00	68,992 16	3,819 03	3,441 42	23,631 78	1,858 49	177,138 98
Woodmen of the World	6 juillet 1893	Aucun.	Aucun.	Aucun.	9,184 07	156 69	Aucun.	4,235 84	500 00	14,076 60
Total	....	271,106 10	1,206,020 02	395,707 57	344,896 16	11,913 47	69,015 68	64,953 49	84,081 97	2,447,694 46

COMPAGNIES AMÉRICAINES, ACTIF AU CANADA, 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur immeubles.	Actions, bons et débentures.	Argent en caisse et dans les banques.	Soldes des agents et effets à recevoir.	Intérêt dû et acquis.	Dû par les sociétaires.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
Covenant Mutual	20 sept. 1890	Aucun.	Aucun.	55,148 77	822 55	Aucun.	846 36	Aucun.	Aucun.	56,817 68
Massachusetts Benefit Life	8 nov. 1891	14,250 00	12,214 26	100,000 00	1,562 43	36 22	1,724 30	48,480 89	513 00	178,781 10
Mutual Reserve Fund	— avril 1884	Aucun.	Aucun.	111,141 40	49,785 85	Aucun.	1,219 40	139,230 90	Aucun.	301,377 55
Total	....	14,250 00	12,214 26	266,290 17	52,170 83	36 22	3,790 06	187,711 79	513 00	536,976 33

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Réclamations non réglées.	Passif à compte des frais généraux.	Autre passif.	Total du passif (la réserve non comprise).
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Association catholique de Secours Mutuels	37,500 00	1,645 98	Aucun.	39,145 98
Coloniale Mutuelle.....	3,[illegible]40 34	Aucun.	2,421 53	5,761 87
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs...	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Home	Aucune.	449 41	5,176 51	5,625 92
Ordre Indépendant des Forestiers	82,609 62	1,182 23	5,934 00	89,725 85
Institution de secours Provinciale.	Aucune.	1,370 38	Aucun.	1,370 38
Woodmen of the World..............................	11,200 00	497 00	4,124 00	15,821 00
Totaux.............	134,649 96	5,145 00	17,656 04	157,451 00

COMPAGNIES AMÉRICAINES—PASSIF AU CANADA, 1896.

(LA RÉSERVE NON COMPRISE.)

Covenant Mutual......................................	17,125 00	Aucun.	Aucun.	17,125 00
Massachusetts Benefit Life.....	67,837 50	Aucun.	Aucun.	67,837 50
Mutual Reserve Fund.................	92,500 00	Aucun.	Aucun.	92,500 00
Total..................................	177,462 50	Aucun.	Aucun.	177,462 50

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION

Revenu, 1896.

Compagnies.	Honoraires d'admission.	Contributions annuelles, etc.	Honoraires des médecins examinateurs.	Répartition.	Intérêt et autre revenu.	Total du revenu.
Canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ass. catholique de Secours Mutuels	657 50	10,747 50	Aucun.	175,098 09	3,096 58	189,599 67
Coloniale Mutuelle	Aucun.	Aucune.	Aucun.	21,280 77	45 73	21,326 50
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs	550 00	3,484 00	374 00	20,276 85	1,728 64	26,413 49
Home	Aucun.	Aucune.	Aucun.	19,618 53	Aucun.	19,618 53
*Ordre Indépendant des Forestiers.	34,098 00	87,129 89	Aucun.	1,348,189 34	64,897 42	1,534,314 65
Institution de secours Provinciale	8,216 00	14,283 75	614 00	74,547 28	2,143 34	99,804 37
Woodmen of the World	9,090 00	4,400 26	1,515 00	29,047 96	681 00	44,734 22
Total	52,611 50	120,045 40	2,503 00	1,688,058 82	72,592 71	1,935,811 43
Américaines.						
Covenant Mutual	Aucun.	Aucune.	Aucun.	55,208 25	1,554 18	56,762 43
Mutual Reserve Fund	21,600 00	123,369 84	1,593 00	269,750 79	3,302 73	419,616 36
Massachusetts Benefit Life Association	Aucun.	4,615 32	Aucun.	147,113 89	754 66	152,483 87
Total	21,600 00	127,985 16	1,593 00	472,072 93	5,611 57	628,862 66

Dépenses, 1896.

Compagnies.	Payé pour réclamations.	Frais généraux.	Intérêt payé aux garants.	Total de la dépense.	*e* Excédent du revenu sur la dépense. — *d* Diminution.
Canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ass. catholique de Secours Mutuels	168,150 00	16,348 58	Aucun.	184,498 58	*e* 5,101 09
Coloniale Mutuelle	5,045 49	20,319 30	412 29	25,777 08	*d* 4,450 58
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs	21,000 00	4,992 27	Aucun.	25,992 27	*e* 421 22
Home	4,000 00	18,039 03	280 60	22,319 63	*d* 2,701 10
*Ordre Indépendant des Forestiers	818,941 91	235,331 69	Aucun.	1,054,273 60	*e* 480,041 05
Institution de secours Provinciale	57,150 00	24,696 24	Aucun.	81,846 24	*e* 17,958 13
Woodmen of the World	29,200 00	17,125 25	Aucun.	46,325 25	*d* 1,591 03
Totaux	1,103,487 40	336,852 36	692 89	1,441,032 65	*e* 494,778 78
Américaines.					
Covenant Mutual	31,833 33	8,455 43	...	40,288 76	*e* 16,473 67
Mutual Reserve Fund	264,727 77	84,148 57	...	348,876 34	*e* 70,740 02
Massachusetts Benefit Life Association	132,507 81	12,457 09	...	144,964 90	*e* 7,518 97
Totaux	429,068 91	105,061 09	...	534,130 00	*e* 94,732 66

*Y compris la division du fonds des malades et des décès.

Tableau indiquant le total de l'actif des compagnies canadiennes entreprenant les assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces ou chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débentures.	Prêts sur garanties collatérales.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en mains et en banques.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Inspection des chaudières à vapeur.	Aucun.	15,800 00	73,942 00	Aucun.	2,123 17	15,073 37	1,298 96	815 50	109,053 00	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada....	Aucun.	Aucun.	69,197 20	Aucun.	5,028 92	6,617 28	896 85	708 84	82,449 09	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents sur chemin de fer.	Aucun.	Aucun.	20,000 00	Aucun.	8,448 21	12,805 68	233 33	1,000 00	42,487 22	Accidents.
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucun.	Aucun.	5,000 00	Aucun.	43 89	78 03	58 33	Aucun.	5,180 25	Maladie.
95 Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs.	Aucun.	Aucun.	28,000 00	Aucun.	1,334 41	7,186 31	Aucun.	31,689 99	68,210 71	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada.	Aucun.	Aucun.	16,347 00	Aucun.	1,915 45	484 22	Aucun.	3,094 00	21,840 67	Glaces.
Garantie.....	61,665 54	5,430 00	747,533 66	Aucun.	11,977 31	47,782 63	6,536 75	4,640 75	885,566 64	Garantie.
Garantie des manufact. et accidents	Aucun.	14,418 66	20,900 00	Aucun.	9,014 52	4,964 40	489 71	677 07	50,464 36	Accidents.
Accidents d'Ontario.......	Aucun.	Aucun.	23,167 75	Aucun.	3,952 68	10,174 12	Aucun.	Aucun.	37,294 55	Accidents.
Totaux.........	61,665 54	35,648 66	1,004,087 61	Aucun.	43,838 56	105,166 04	9,513 93	42,626 15	1,302,546 49	

Tableau indiquant le total du passif, et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant des assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces et chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserve des primes non réalisées.	Divers.	Total du passif, non compris le capital-actions.	Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital-actions.	Capital-actions versé ou en cours de perception.	*e* Excédent de l'actif sur le passif et le capital-actions. — *d* Diminution du capital.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Inspection des chaudières à vapeur...	Aucune.	28,042 76	3,603 30	31,646 06	77,406 94	55,055 00	*e* 22,351 94	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada....	17,362 42	24,440 20	210 36	42,012 98	40,436 11	32,490 00	*e* 7,946 11	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents de chemins de fer.	Aucune.	15,667 40	Aucun.	15,667 40	26,819 82	34,860 00	*d* 8,040 18	do
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucune.	240 38	108 74	349 12	4,831 13	5,000 00	*d* 168 87	Maladie.
Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs.	997 40	7,602 75	437 75	9,037 90	59,172 81	60,000 00	*d* 827 19	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada..	Aucune.	12,864 27	Aucun.	12,864 27	8,976 40	10,000 00	*d* 1,023 60	Glaces.
Garantie..........	78,633 24	104,185 28	7,724 43	190,542 95	695,023 69	304,600 00	*e* 390,423 69	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents..........................	6,477 85	32,645 45	Aucun.	39,123 30	11,341 06	47,480 00	*d* 36,138 94	Accidents.
Accidents d'Ontario................	408 24	8,823 01	115 89	9,347 14	27,947 41	29,330 00	*d* 1,382 59	do
	103,879 15	234,511 50	12,200 47	350,591 12	951,955 37	578,815 00	*e* 373,140 37	

TABLEAU indiquant le revenu et la dépense des compagnies canadiennes qui entreprennent les assurances contre les accidents, la garantie, sur glaces, contre les voleurs, et sur les chaudières à vapeur.

REVENU, 1896.

Compagnies.	Montant net reçu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Reçu à compte du capital non compris dans le revenu.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Inspection des chaudières à vapeur.. ..	23,183 71	4,532 42	639 85	28,355 98	10,010 00
Boivin, Wilson et Cie...	15,185 59	None.	Aucun.	15,185 59	Aucun.
Accidents, du Canada	47,902 84	2,805 35	Aucun.	50,708 19	Aucun.
Cie can. contre les accidents de ch. de fer	29,593 39	1,034 07	Aucun.	30,627 46	2,340 00
Cie can. de bienfaisance contre la maladie	1,672 00	57 05	Aucun.	1,729 05	5,000 00
Corneille et Sharpe....	2,044 (9	232 72	Aucun.	2,276 81	550 00
Cie de gar. de la personne contre les vol..	15,303 93	1,217 91	Aucun.	16,521 84	Aucun.
Sur glaces au Canada	8,346 25	697 39	Aucun.	9,043 64	Aucun.
Garantie	198,140 42	38,863 06	Aucun.	237,003 48	Aucun.
Garantie des manufacturiers et accidents	72,259 14	1,764 02	Aucun.	74,023 16	Aucun.
Accidents d'Ontario	17,876 17	954 12	Aucun.	18,830 29	2,315 00
Totaux........	431,507 53	52,158 11	639 85	484,305 49	20,215 00

DÉPENSE, 1896.

Compagnies.	Payé pour pertes.	Frais généraux.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total de la dépense en argent.	Nature des opérations.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Inspection des chaud. à vapeur.	Aucun.	22,608 41	12,712 70	35,321 11	Chaud. à vapeur, etc.
Boivin, Wilson et Cie..........	8,905 17	2,288 02	Aucun.	11,193 19	Glaces.
Accidents, du Canada	35,311 79	25,577 76	Aucun.	60,889 55	Accidents et glaces.
Cie can. contre les acc. de ch. de f.	8,673 35	18,079 02	Aucun.	26,752 37	Accidents.
Cie can. de bienf. cont. la malad.	436 14	1,274 88	Aucun.	1,711 02	Maladie.
Corneille et Sharpe	758 53	1,172 26	Aucun.	1,930 79	Glaces.
Cie de garant. contre les voleurs.	3,900 19	9,429 29	Aucun.	13,329 48	Garantie cont. les vol.
Sur glaces au Canada...	4,032 72	3,805 22	750 00	8,587 94	Glaces.
Garantie.....................	69,728 18	123,666 21	18,276 00	211,670 39	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents	50,510 93	38,898 85	Aucun.	89,409 78	Accidents.
Accidents d'Ontario	2,755 91	11,614 69	Aucun.	14,370 60	Accidents.
Totaux	185,012 91	258,414 61	31,738 70	475,166 22	

RELEVÉ des opérations des assurances de garantie au Canada, pour l'année 1896.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Chiffres des nouvelles polices et polices renouvelées.	Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Réclamations payées.	Réclamati'ns non réglées. Non contestées.	Réclamati'ns non réglées. Contestées.
	$		$		$	$	$	$	$
American Surety.......	5.550	1.077	1,285.980	540	855.688	970	970	Auc.	Auc.
Responsab. des patrons..	7.848	837	1.640.570	771	1,393.520	760	760	Auc.	Auc.
Garantie...	26.103	....	5.313.500	....	4,985,928	7,532	9,850	267	Auc.
London Guarantee and Accident	30,249	4,990	5.467.425	4,667	5,084,400	2,110	1,229	3,059	Auc.
Totaux..........	69,750	6,904	13,707,475	5.978	12,319,536	11,372	12,809	3,326	Auc.

RELEVÉ des assurances contre les accidents au Canada, pour l'année 1896.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Chiffre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Réclamations payées.	Réclamatl'ns non réglées. Non contestées.	Réclamatl'ns non réglées. Contestées.
	$		$		$	$	$	$	$
Canada, Accidents......	36.531	2.536	6,849.162	1,983	5.048.662	28,942	28,214	15,691	250
Canadienne contre les accidents de chem. de fer.	29.593	2.793	4,205,750	2.458	3.600.050	8.673	8,673	Auc.	Auc.
Responsab. des patrons..	23.536	1,135	4,190,000	979	3.676.500	10,145	7,015	6,535	Auc.
London Guar. and Accid.	63.628	5.949	17.491,514	5,853	17,239,014	46,770	41,677	11,026	Auc.
Garantie des manufactures et accidents	72.259	3,903	12,064.000	3,903	10,895.000	51,791	50,511	5,478	1,000
Norwich and London...	2,094	179	541,000	141	428,000	820	940	50	Auc.
Ocean Accident and Guarantee................	79,375	3.497	14.370.496	2,855	12,837,496	38,914	24,468	15,291	Auc.
Ontario Accident... ...	17,876	1.567	3.939.350	1,347	2,814,935	3.164	2,756	408	Auc.
Sun........	326	Aucune.	Aucune.	44	15,000	60	60	Auc.	Auc.
Travelers..........	98,792	7,412	17,372,916	6,246	16,218,298	65,509	68,269	8,374	5,780
Totaux.... ..	424,010	28.971	81,024.188	25,809	72,772.955	254,788	232,583	62,853	7,030

RELEVÉ des opérations de garantie contre les voleurs, pour l'année 1896.

Cie de garantie du Canada contre les voleurs......	15,304	1,993	1,770,759	1,813	1,669,565	3,227	3,900	997	Auc.

RÉSUMÉ des assurances sur les chaudières à vapeur au Canada, pour l'année 1896.

Cie d'inspect. et d'assurance de chaudières.	23,184	592	1,771,125	982	3,458,875	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.

RELEVÉ des opérations contre les accidents et de garantie faites par les compagnies canadiennes qui opèrent en dehors du Canada, pour 1896.

LA CIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA.

—	Primes de l'année.	Nombre de polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre des polices nouvelles et renouvelées.	Nombre de polices en vigueur à cette date.	Chiffre net en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Indemnités payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.
	$		$		$	$	$	$	$
Au Canada..........	36,611	2,536	6,849,162	1,983	5,048,662	28,942	28,214	15,691	250
Dans d'autres pays.	4,713	240	1,112,500	175	803,000	2,776	3,522	1,050	Aucune.
Totaux	41,324	2,776	7,961,662	2,158	5,851,662	31,718	31,736	16,741	250

LA CIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Au Canada	26,103	.....	5,313,500	....	4,985,928	7,532	9,850	267	Aucune.
Dans d'autres pays.	172,038	.....	48,314,242	....	37,469,151	65,586	59,878	7,366	71,000
Totaux	198,141	.....	53,627,742	....	42,455,079	73,118	69,728	7,633	71,000

RÉSUMÉ des assurances sur glaces au Canada, pour 1896.

Accidents au Canada..	6,659	533	....	1,249	....	3,164	3,575	371	Aucune.
Corneille et Sharpe....	2,044	434	....	623	....	759	759	Aucune.	Aucune.
Glaces du Canada.....	8,346	801	....	1,984	....	4,033	4,033	Aucune.	Aucune.
Glaces de Lloyds.	19,091	......	....	....	....	7,753	8,197	Aucune.	Aucune.
Boivin, Wilson et Cie.	15,186	2,327	....	2,967	....	8,905	8,905	Aucune.	Aucune.
Totaux	51,326	4,095	....	6,823	....	24,614	25,469	371	....

RELEVÉ des assurances contre la maladie au Canada, pour l'année 1896.

Cie canadienne de bienfaisance, cont. la mal.	1,672	844	....	534	....	436	436	Aucune.	Aucune.
Ordre indépendant des Forestiers..........	107,339	3,195	....	18,866	....	....	80,860	779	Aucune.
Totaux	109,011	4,039	....	19,400	....	....	81,296	779	Aucune

LISTE des comp. d'assurances autorisées à faire des opérations en Canada, en vertu de l'Acte des assur., au 2 juillet 1897.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général. Valeur au pair.	Valeur acceptée.	Genre d'asurances autorisé.
		$	$	
La Cie d'assur. dite "Ætna", de Hartford Connecrt	F. W. Evans, agent général, Montréal	112,000	100,800	Contre l'inc. et sur la nav. int.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Ætna", de Hartfod, Conn.	Wm. H. Orr, gérant, Toronto	3,935,193	3,684,053	Sur la vie.
La Cie d'assur. Alliance, de Londres, Angeterre	P. M. Wickland, agent en chef, Montréal	311,142	292,000	Contre l'incendie.
La Cie Américaine de Sûreté de New-York	Alex. Dixon, agent en chef, Toronto	50,000	50,000	Garantie.
La Cie d'assurances Atlas, de Londres, Angleterre	Matthew C. Hinshaw, Montréal	107,067	104,779	Contre l'incendie.
La Cie Canadienne d'insp. et d'as. des chaudières à vapeur	W. B. McMurrich, agent, Toronto	54,724	49,252	Sur chaudières à vapeur, etc
*La Cie d'assur. mutuelle sur la vie dite "British Empire", Londres, Ang	Fred. Stancliffe, agent en chef, Montréal	124,587	114,707	Sur la vie.
Boivin, Wilson et Cie	L. I Boivin, agent, Montréal	18,567	17,211	Sur les glaces.
La Cie d'assur. de l'Amérique Britannique	P. H. Sims, secrétaire, Toronto	62,000	55,314	Contre l'inc. et sur la nav. int.
La Cie d'assur. Maritime britan. et étrangère (à resp. lim.)	E. L. Bond, agent en chef, Montréal	112,000	100,800	Sur la navigation intérieure.
La Cie d'assur. dite "Caledonian", Edimbourg, Ecosse	Lansing Lewis, gérant, Montréal	115,199	104,555	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. du Canada contre les accidents	T. H. Hudson, agent en chef, Montréal	27,302	25,072	Contre les ac. et s. les glaces.
La Cie d'assur. du Canada sur la vie,	A. G. Ramsay, gérant, Hamilton	61,000	54,900	Sur la vie.
La Cie canadienn d'assur. contre les accid. sur chemin de fer	Dr A. A. Henderson, agent en chef, Ottawa	20,000	20,000	Contre les accidents.
La Société Canadienne de Secours aux Malades	Charles Egan, agent en chef, Petrolia, Ont	5,000	5,000	Assur. contre la maladie et l'incapacité d'après le système de répartition.
La Cie d'as. de l'Union Commerciale (à resp. lim.), Londres, Ang	Evans et McGregor, agents généraux, Montréal	492,820	486,180	Cont. l'in., s. la n. in. et s. la vie
L'Association d'assur. sur la vie dite "Confédération"	J. K. Macdonald, directeur-gérant, Toronto	84,500	76,050	Sur la vie.
La Cie d'assur. contre l'inc. du Connecticut, Hartford, Conn.	Robeat Hampson et fils, agent en chef, Montréal	100,000	100,000	Contre l'incendie.
C. C. Corneille et C. A. Sharpe (faisant des opér. sous le nom de Cie d'assur. sur les glaces dite "Metropolitan")	Charles A. Sharpe, Montréal	5,600	5,040	Sur les glaces.
The Covenant Mutual Benefit Association of Illinois	A. H. Hoover, agent en chef, Toronto	53,533	53,533	Sur la vie, syst. de répartit.
La Cie dite "Dominion Burglary Guarantee" (à resp. limit.)	John A. Grose, agent en chef, Montréal	28,000	25,200	Garantie contre le vol.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Dominion"	Thos. Hilliard, directeur-gérant, Waterloo, Ont	56,319	50,195	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur les glaces dite "Dominion"	Alexander Ramsay, agent en chef, Montréal	16,000	14,900	Sur les glaces.
La corporat. dite "The Employers' Liability Ass." (limitée).	F. Stancliffe, agent en chef, Montréal	76,650	76,650	Garantie et accidents.
‡La société d'assur. sur la vie dite "Equitable", des Etats-Unis	Seargent P. Stearns, gérant, Montréal	1,550,100	1,427,573	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Excelsior d'Ontario	Edwin Marshall, agent en chef, Toronto	54,000	50,600	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Fédérale" d'Ontario	David Dexter, directeur-gérant, Hamilton	56,307	50,226	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Germania	C. R. G. Johnson, agent en chef, Montréal	75,000	72,500	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Great-West	J. H. Brock, directeur-gérant, Winnipeg, M.	56,000	50,400	Sur la vie.
La Cie de garantie de l'Amérique du Nord	Edward Rawlings, gérant, Montréal	58,400	53,800	Garantie.
La Cie d'assurance contre l'incendie et sur la vie dite "Guardian" (à responsabilité limitée), Londres, Ang.	E. P. Heaton, agent en chef Montréal	216,567	216,567	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. contre l'incendie, de Hartford, Conn	Peter A. McCallum, agent en chef Toronto	87,920	100,000	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. Impériale (à resp. limitée), Londres, Ang.	G. R. Kearley, agent, Montréal	192,720	184,021	Contre l'incendie.

La Cie d'assur. de l'Amérique du Nord, Philadelphie, Pa.	Robert Hampson, agent en chef, Montréal	111,000	100,000	Contre l'inc. et sur la nav.int
La Cie d'assur. dite "Lancashire", Manchester, Ang.	J. G. Thompson, agent en chef, Toronto	211,800	211,800	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances dite "Liverpool and London and Globe," Liverpool, Ang.	G. F. C. Smith, agent en chef, Montréal	334,133	332,133	Contre l'incendie et sur la vie.
La Cie d'assurances sur les glaces de Lloyds, New-York	Eastmure et Lightbourne, agents en chef, Toronto.	16,000	15,400	Sur les glaces.
La corporation d'assurances de Londres, Ang	E. A. Lilly, agent en chef, Montréal	167,000	150,300	Contre l'incendie, sur la vie et navig. intérieure.
La Cie de garantie et contre les accidents (à resp. limitée), Londres, Ang.	A. I. Hubbard, agent en chef, Toronto	73,000	69,389	Garantie c. les accidents.
La Cie d'ass. c. l'incendie, London and Lancashire, Liverpool	Alfred Wright, agent en chef, Toronto	136,267	136,267	Contre l'incendie.
‡La Cie d'assurances sur la vie London and Lancashire, Londres, Ang	B. Hal. Brown, gérant, Montréal	122,187	113,318	Sur la vie.
La Cie d'assur. Mutuelle c. l'inc. de London, Ont., Canada.	D. C. McDonald, secrétaire, London, Ont.	55,620	50,058	Contre le feu.
La Cie d'assurances sur la vie, London.	J. G. Richter, gérant, London, Ont.	60,000	54,000	Sur la vie.
La Cie d'assur. contre l'incendie dite "Manchester", Ang.	James Boomer, gérant, Toronto	202,200	202,200	Contre le feu.
La Cie d'ass. de gar. c. les accidents dite des Manufacturiers.	J. F. Junkin, agent en chef, Toronto	20,000	20,000	Contre les accidents.
La Cie d'assurances des manufacturiers, sur la vie	J. F. Junkin, agent en chef, Toronto	50,000	50,000	Sur la vie.
La Cie d'assurance maritime (à resp. limitée)	Jno. W. Molson, agent en chef, Montréal	102,200	102,200	Assurer toute matière postale enregistrée en passant d'un point quelconque en Canada à tout autre point en Canada.
L'Association de secours mutuels du Massachusetts	T. E. P. Sutton, agent en chef, Toronto	100,000	100,000	Sur la vie, système de répart.
La Cie Métropolitaine d'assurances sur la vie de New-York.	Frank L. Palmer, agent général, Toronto	150,000	150,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie "Mercantile"	James Lockie, secrétaire, Waterloo, Ont.	55,916	50,057	Contre l'incendie.
††La Cie d'assurance Mutuelle sur la vie, de New-York	Fayette Brown, gérant, Montréal	2,334,333	2,215,300	Sur la vie.
L'Association du Fonds de Réserve Mutuelle sur la vie, New-York	D. Z. Bessette, agent en chef, Montréal.	103,533	100,857	Sur la vie, système de répart.
La Cie d'assurances National d'Irlande	Matthew C. Hinshaw, Montréal.	100,161	100,161	Contre l'incendie.
**La Cie d'assurances sur la vie, de New-York	William F. Smith, agent en chef, Montréal.	1,273.000	1,163,700	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie "North American"	Wm. McCabe, directeur-gérant, Toronto	60,069	53,775	do
La Cie d'assurances "North British and Mercantile", Londres, Ang.	Thos. Davidson, directeur-gérant, Montreal.	772.093	713,993	Contre l'incendie et sur la vie.
La Cie d'assurance du Nord, d'Aberdeen et Londres.	Robt. W. Tyre, gérant, Montréal	211,700	200,555	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie Northern du Canada	Alfred Robinson, agent en chef, London, Ont.	56,000	50,400	Sur la vie.
L'Association d'assurances contre les accidents, de Norwich et Londres, Norwich, Ang.	Scott et Walmsley, agents généraux, Toronto.	58,400	58,400	Contre les accidents.
La Société d'assur. contre l'incendie "Norwich Union", Ang.	Alex. Dixon, gérant, Toronto.	149,333	146,833	Contre l'incendie.
La Corporation de garantie et contre les accidents sur l'océan.	Francis F. Rolland, agent en chef, Montréal	82,247	82,247	Sur la vie, système de répart
La Cie d'assurances contre les accidents d'Ontario	A. L. Eastmure, agent en chef, Toronto	22,500	21,000	Contre les accidents.
La Cie d'assurances Mutuelle sur la vie, d'Ontario	Wm. Hendry, gérant, Waterloo	104,852	92,693	Sur la vie.
La Cie d'assurances "Phenix", de Brooklyn	A. M. M. Kirkpatrick, agent en chef, Toronto.	100,000	100,000	Contre l'incend. et nav. intér.
La Cie d'assurances "Phœnix", de Hartford, Conn.	Smith et Tatley, agents en chef, Montréal	193,000	173,200	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances contre l'inc. 'Phœnix", de Londres, Ang.	Paterson et Fils, agents généraux, Montréal	217,127	211,377	do
La Soc. dite "Provident Savings Life Assurance", New-York	R. H. Matson, agent en chef, Toronto	54,500	50,400	do
La Cie d'assurances contre l'incendie, de Québec	Edwin Jones, président, Québec	59,500	56,200	do
La Cie d'assurances "Queen", d'Amérique, New-York	Geo. Simpson, agent en chef, Montréal	262,200	256,200	do
La Cie d'assur. sur la navig. intér. dite "Reliance", (limitée)	E. L. Boud, agent en chef, Montréal	110,980	104,797	Sur la navigation intérieure.
La Société d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", Londres, Ang.	J. Cassie Hatton, procureur, Montréal	110,277	110,277	Sur la vie.
La Cie d'assurances Royale, Liverpool, Ang.	Geo. Simpson, agent en chef, Montréal	689,533	689,533	Contre l'incend. et sur la vie.

LISTE des compagnies d'assurances autorisées à faire des opérations en Canada, en vertu de l'Acte des assurances—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Principal agentce pour la réception des significations de procédures.	Dépôts entre les mains du receveur général. Valeur au pair.	Valeur acceptée.	Nature des assurances.
		$	$	
La Cie d'assurances Union Ecossaise et Nationale, d'Edimbourg, Ecosse	Walter Kavanagh, agent, Montréal	100,833	100,483	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. sur la vie "Standard", d'Edimbourg, Ecosse	W. M. Ramsay, gérant, Montréal	3,073,070	2,754,361	Sur la vie.
La Société d'assurances sur la vie "Star", Londres, Ang.	Alfred W. Briggs, agent en chef, Toronto	146,000	146,000	Sur la vie.
Le bureau d'assurances "Sun", Londres, Ang.	H. M. Blackburn, agent en chef, Toronto	308,410	295,333	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Sun", du Canada	R. Macaulay, directeur-gérant, Montréal	64,000	57,600	Sur la vie.
La Cour Suprême de l'ordre indépendant des forestiers	Dr Oronhyatcha, agent en chef, Toronto	100,000	100,000	Assurances sur la vie dans le cas d'incapacité et de maladie d'après le système de répartition.
La Cie d'assurances de tempérance génér. sur la vie de l'A.N.	Henry Sutherland, agent en chef, Toronto	75,211	50,000	Sur la vie.
††La Cie d'assurances "Travelers", de Hartford, Conn.	Frank F. Parkins, agent en chef, Toronto	848,113	774,446	Sur la vie et contre les accid.
††La Cie d'assurances Union Mutuelle, sur la vie, Portland, du Maine	Henri F. Morin, procureur, Montréal	572,468	569,468	do
La Société d'assurances Union, de Londres, Ang	T. F. Morrisey, agent en chef, Montréal	226,335	213 667	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie, United States, dans la ville de New-York	Lewis A. Stewart, agent en chef, Toronto	145,000	145,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances Western	J. J. Kenny, directeur-gérant, Toronto	57,700	51,930	Contre l'incendie et nav. int.

* Cette compagnie a aussi $892,500 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. † Cette compagnie a aussi $1,605,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ‡ Cette compagnie a aussi $1,218,197 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ** Cette compagnie a aussi $2,010,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. †† Cette compagnie a aussi $760,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ‡‡ Cette compagnie a aussi $157,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada en vertu de l'Acte des assurances.

Les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessous mentionnées, ayant cessé d'entreprendre des risques au Canada, sont autorisées, en vertu de l'article 32 de l'Acte des Assurances, à poursuivre toutes les opérations se rattachant aux polices émises avant le 31 mars 1878, et leurs dépôts sont applicables à ces polices, sujet aux dispositions des actes d'assurances.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général.		Opérations.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
		$	$	
La Cie d'assur. Mutuelle sur la vie dite Connecticut, de Hartford, Conn.	F. W. Evans, agent général, Montréal	100,000	100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie d'Edimbourg, Ecosse	David Higgins, agent en chef, Toronto	161,667	150,367	Sur la vie.
L'Association d'assurances sur la vie d'Ecosse, Edimbourg, Ecosse	Charles M. Holt, agent en chef, Montréal	154,760	154,760	Sur la vie.
La Cie Nationale d'assurances sur la vie des Etats-Unis d'Amérique, Washington, D.C	F. A. Powis, agent en chef, Hamilton	110,000	110,000	Sur la vie.
La Cie d'ass. mutuelle sur la vie dite "North-Western", de Milwaukee	William Angus, procureur, Montréal	100,000	100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie dite "Phœnix", Hartford, Conn.	H. D. Simpson, agent général, Montréal	129,280	126,280	Sur la vie.
La Soc. d'assur. sur la vie dite "Scottish Amicable", Glasgow, Ecosse	William W. Robertson, procureur, Montréal	144,795	134,795	Sur la vie.
L'institution de Prévoyance Ecossaise, Edimbourg, Ecosse	John Dunlop, procureur, Montréal	100,000	90,000	Sur la vie.

Les compagnies d'assurances ci-dessous sont inscrites sous l'Acte des assurances, et sont autorisées à faire des opérations d'assurances au Canada, d'après le système de répartition :—

Nom de la compagnie.	Agent en chef pour la réception des significations de procédures.
L'Ordre Canadien des Forestiers de l'Univers	W. C. Fitzgeral, agent en chef, London, Ont.
L'association d'assur. sur la vie, dite "Colonial Mutual"	J. F. Mathieson, agent en agent, Montréal.
La Société de Secours mutuels des Commis-voyageurs	W. G. H. Lowe, secrétaire, Toronto.
Le Grand Conseil de l'Association catholique de secours mutuels.	Samuel R. Brown, agent en chef, Toronto.
La "Home Life Association of Canada"	A. J. Pattison, agent en chef, Toronto.

ANNEXE

LÉGISLATION.

PROVINCE DE L'ONTARIO.

L'ACTE D'ASSURANCES DE L'ONTARIO, 1897.

(Acte à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs aux assurances, étant le chapitre 36 des statuts de 1897, sanctionné le 13 avril 1897.)

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée Législative de la province de l'Ontario, décrète ce qui suit :—

1. Le présent acte pourra être cité comme *l'Acte d'Assurances de l'Ontario, 1897.*

2. Lorsque les mots et expressions respectives suivantes se rencontreront dans le présent acte, ou dans ses annexes, ils seront interprétés de la manière ci-après mentionnée, à moins qu'une intention contraire ne soit manifeste :—

(7) "Officier de l'enregistrement" ou "Registraire" ou "Registraire d'assurances" signifient l'inspecteur des assurances ou le registraire des sociétés de bienveillance, selon qu'ils se rapportent à une compagnie d'assurance ou à une société de bienveillance respectivement.

* * * * * *

(10) "Compagnie" signifie et comprend toute corporation, toute société ou association constituée ou non constituée en corporation, ou tout assureur qui entreprend ou effectue pour valable considération, ou convient ou offre d'entreprendre ou effectuer, dans la province, aucun contrat d'assurance selon les intentions du présent acte.

* * * * * *

(12) Compagnie ou corporation "Canadienne" signifie une compagnie ou un corps constitué en corporation par le Parlement du Canada et faisant des opérations conformément à l'acte, ou d'un instrument en vertu desquels la compagnie ou le corps est devenu ainsi constitué en corporation.

* * * * * *

(18) "Directeurs" comprennent le conseil ou le comité (quelque soit son nom) ayant la direction de la corporation d'assurance. "Officier" s'applique à tout fidéicommissaire, gérant, trésorier, secrétaire ou membre de conseil ou de comité de direction d'une corporation, ou à toute personne nommée par la corporation pour instituer ou recevoir la signification des procédures au nom de la compagnie.

(19) "Règles" signifient et comprennent les dispositions de la constitution et les règles ou règlements ou résolutions en vigueur dans le temps.

(20) "Bureau principal" signifie l'endroit où les principaux officiers exécutifs d'une corporation d'assurances font leurs opérations.

(21) "Agence principale" signifie le siège ou bureau principal d'affaires dans l'Ontario, d'une corporation extra-provinciale faisant des opérations d'assurances dans l'Ontario.

(22) "Ecrit" en tant que cette expression s'applique à quelque acte, comprend un acte écrit ou imprimé ou en partie écrit et en partie imprimé ; et "scellé" comprend un acte sous le sceau corporatif ou autre.

(23) "Contrat" signifie et comprend tout contrat ou convention scellé, par écrit ou verbal, dont le sujet tombe sous les dispositions du paragraphe 35 du présent article.

(24) "Police" comprend tout contrat d'assurance selon les dispositions du présent acte.

(25) L'expression "offre d'entreprendre quelque contrat" comprendra, quant à la corporation et à la personne agissant ou censée agir en son nom, l'établissement d'un signe ou d'une inscription contenant le nom de la compagnie, ou la distribution ou publication de quelque proposition, circulaire, carte, annonce, formule imprimée ou document semblable au nom de la compagnie, où toute sollicitation semblable écrite ou verbale faite au nom de la compagnie, ou toute perception ou acceptation des primes d'assurances.

(26) "Maturité" d'un contrat d'assurance signifie l'accomplissement d'un événement ou l'expiration du terme auquel échoie le bénéfice résultant du contrat.

(27) "Prime" comprend toute valable considération donnée ou promise pour l'assurance.

(28) "Billet de prime" signifie un instrument donné comme considération pour une assurance contre l'incendie ou sur le bétail, par lequel le faiseur entreprend de payer telle somme ou telles sommes que l'assureur pourra légalement exiger, le total de ces sommes ne devant pas dépasser un montant spécifié dans l'instrument.

(29) "Corporation d'assurance" ou "corporation" simplement, comprend toute corporation qui entreprend ou offre d'entreprendre un contrat d'assurance selon les dispositions du paragraphe 35 et aussi comprend toute corporation existant continuellement qui entreprend ou offre d'entreprendre tel contrat, et qui bien qu'elle ne soit pas actuellement constituée en corporation, a néanmoins légalement droit d'intenter des procédures et d'en recevoir signification au nom d'aucun de ses officiers ou d'un officier public.

* * * * * *

(31) "L'assureur" signifie la corporation qui entreprend le contrat d'assurance ou de réassurance, selon le cas.

(32("L'assuré" signifie la personne dont la propriété, la vie, la sûreté, la santé, la fidélité ou l'intérêt assurable, est assuré.

(33) "La personne nommée", lorsque cette expression est employée relativement aux rentes viagères sur des vies, signifie une personne désignée sur la vie de laquelle dépend la rente viagère d'une autre.

(34) "Maximum" signifie la plus forte somme qu'en vertu du contrat l'assurance peut atteindre, mais qu'elle ne peut en aucun cas dépasser.

(35) "Assurance" comprend ce qui suit, que ce soit un contrat primitif d'assurance ou un contrat de réassurance, et que la prime payable soit une somme certaine ou se compose de sommes incertaines ou variables quant au temps, au nombre et au montant :

(*a*) L'assurance contre la mort, la maladie, l'infirmité, le hasard, les accidents, l'invalidité, ou contre tout changement d'état physique ou mental ;

(*b*) L'assurance contre les pertes financières ; ou contre les pertes d'ouvrage, d'emploi, de pratique, de clientèle, de gage, de rente, profits ou de revenus ;

(*c*) L'assurance de la propriété contre les pertes ou les dommages de quelque cause que se soit, que l'obligation de l'assureur soit d'indemniser par des paiements en espèces ou par le rétablissement ou la réintégration de la propriété assurée ;

(*d*) Les contrats de dotation, de dotation par répartitions de tontine, de semi-tontine, de bénéfice à vie, de rente viagère ; ou contrat de placement d'après le système tontine, ou d'après les principes de survivant au bénéfice des membres qui persistent ; ou contrat de placement embrassant les choses imprévues de la vie ; et

(*e*) Tout contrat fait en considération d'une prime et basé sur les calculs de la vie ; ou tout contrat fait à raison de cette considération et ayant pour objet la vie, la sûreté, la santé, la fidélité, ou l'assurance d'une personne, que les bénéfices de ce contrat soient originairement payables à l'assuré ou à la personne qu'il a indiquée ou à ses ayants cause à ou ses représentants, ou en fidéicommis pour un bénéficiaire quelconque, ou à l'assuré à titre d'indemnité ou d'assurance contre toute obligation qu'il pourrait encourir à raison du décès d'une personne ou du mal qu'elle pourrait subir ; ou

(*f*) Tout contrat de placement en vertu duquel des déchéances, ou paiements faits par des membres qui cessent de contribuer, accroîent au bénéfice des membres qui persistent, sauf lorsqu'une corporation autre qu'une corporation d'assurance est expressément autorisée à entreprendre ce contrat par un statut en vigueur dans Ontario ; et

(*g*) Généralement tout contrat de la nature d'aucun de ceux qui précèdent, en vertu duquel les bénéfices sont payables à la survenance ou après la survenance d'un événement imprévu.

(36) "Assurance de la personne" comprend l'assurance contre la mort, la maladie, l'infirmité, le hasard, les accidents, l'invalidité, ou contre tout changement d'état physique ou mental, ou tout contrat d'assurance ayant pour objet la vie, la santé, la sûreté ou l'état physique ou mental d'une personne.

(37) "L'assurance de dotation" comprend tout contrat d'assurance qui contient une promesse de payer une somme connue ou pouvant être connue à une date future fixe, pourvu que l'assuré soit alors vivant. Une promesse de payer une telle somme si l'assuré atteint l'expectative de la vie sera censé être une assurance de dotation.

(37*a*) "Assurance par répartition", ou "assurance sur le système de répartition", comprend tout contrat dans lequel la prime n'étant pas une note de prime autorisée par un statut en vigueur dans Ontario, se compose de sommes incertaines ou variables en temps, en nombre ou en somme ; et comprend aussi tout contrat par lequel les profits se trouvent de toute façon à dépendre de la perception de sommes prélevées sur des personnes qui ont des contrats semblables ou sur des membres de la corporation contractante ;

Pourvu que les assurances par répartition entreprises et transigées sous l'empire de l'Acte des assurances du Canada soient réputées des assurances par répartition pour les fins de la présente loi.

(38) "Bénéfice" comprend tout bénéfice, boni et deniers d'assurances payables par l'assureur en vertu de contrat ; et "bénéficiaire" comprend toute personne ayant droit à ces deniers, et les exécuteurs, administrateurs et ayants cause de toute personne y ayant ainsi droit.

(39) Dans l'assurance de la personne le mari, la femme, les enfants, les petits enfants et la mère de l'assuré constitueront une classe appelée "bénéficiaires privilégiés", et tous les autres bénéficiaires sont appelés "bénéficiaires ordinaires".

(40) Dans telle assurance la phrase "héritiers légaux" ou "héritiers légitimes" signifiera et comprendra tous les enfants légitimes survivants de l'assuré, et aussi la femme ou le mari, survivant de l'assuré ; ou, lorsque l'assuré est mort sans enfant survivant légitime, et célibataire, elle signifiera les personnes ayant droit de partager d'après la loi des distributions.

(41) "Bénéficiaire pour valeur" signifie un bénéficiaire pour valable considération autre que le mariage.

(42) " Assurance mutuelle " signifie, dans le cas d'une assurance contre l'incendie ou sur le bétail sur pieds, l'assurance donnée en considération d'un billet de prime ou entreprise avec ou sans un paiement immédiat en espèce sur cette assurance ; et " compagnie mutuelle " signifie une compagnie autorisé à faire uniquement ce genre d'assurance.

(43) " Assurance au comptant " signifie une assurance donnée pour une considération en espèces sans billets de primes.

* * * * * *

(46) " Assurance de navigation intérieure " signifie une assurance maintenue au sujet de risques d'assurance en amont du port de Montréal.

(47) " L'assurance de garantie " comprend les contrats par lesquels une corporation, raison sociale ou personne autre que l'assureur entreprend d'assurer la validité d'un titre, et n'étant pas le débiteur, entreprend d'assurer le paiement de deniers dus ou à échoir.

* * * * * *

(53) " Créancier " comprend toute personne ayant droit de réclamer en vertu d'une police arrivée à maturité ou en vertu d'une police ayant une valeur de rachat fixe ; et dans le cas d'une corporation que la loi ou les règlements du département exigent de maintenir une réserve déterminée ou pouvant être déterminée pour faire face à ses obligations en vertu de polices non arrivées à maturité, " créancier " comprend aussi toute personne portant ou ayant droit de réclamer en vertu d'une telle police non arrivée à maturité.

(54) " Demande régulière " comprend tous renseignements, preuves et choses essentielles que le registraire exigera de fournir ; et aussi le paiement d'avance au trésorier provincial des honoraires ci-après prescrits relativement à toute demande, certificat ou document exigé ou émis en vertu de cet acte.

(55) " Sur preuve " telle que cela s'applique à toute affaire se rapportant à l'enregistrement d'une corporation ou personne, ou à l'enregistrement de toute affaire ou chose que l'on exige d'enregistrer, signifie sur preuve à la satisfaction du registraire.

(56) " Appel " comprend tonte revision judiciaire d'un jugemnent, décision, ordre, instruction, détermination ou conviction, et comprend aussi toute cause dite ou réservée et tout désistement de procédure par voie de certiorari ou autrement.

CONSTITUTION EN CORPORATION DE SOCIÉTÉS DE BIENVEILLANCE.

30. (1) Aucune compagnie, société, association ou organisation constituée en corporation après le dixième jour de mars 1890, en vertu du statut revisé concernant les sociétés de bienveillance, de prévoyance et autres, ou en vertu d'aucun acte le modifiant ou le revisant, ne sera autorisée d'entreprendre ou effectuer pour valable considération, ou de convenir ou offrir d'entreprendre ou effectuer aucun contrat d'assurance selon l'intention de l'article 2 du présent acte ; et toute personne qui, en contravention de cet article, agit ou tente d'agir pour aucune telle corporation dans aucun tel contrat ou offre, sera coupable d'une offense punissable de la manière prescrite par l'article 85 du présent acte.

(2) Aucune compagnie, société, association ou organisation constituée en corporation en vertu du statut revisé concernant les sociétés de bienveillance, de prévoyance et autres sociétés le ou avant le dixième jour de mars 1890, et non autorisée par son certificat original ou déclaration de constitution en corporation à entreprendre des contrats comme ceux mentionnés dans le paragraphe immédiatement précédent, sera, en vertu de l'article 19 du dit statut revisé ou autrement, autorisé à changer et étendre les objets de la corporation de manière à comprendre l'entreprise de contrats de cette nature.

31. Si un corps régulièrement constitué en corporation pour entreprendre de tels contrats en vertu d'aucune loi antérieure de la province ou à être constitué en corporation en vertu des articles 33 à 38 inclusivement, du présent acte, ne commence pas réellement ses opérations dans les deux ans qui suivront la constition en corporation, ou pendant deux années consécutives ne fait pas usage de ses pouvoirs corporatifs pour les fins ou pour la fin principale énoncée dans la déclaration ou la demande de constitution en corporation, tel défaut d'usage constitura *ipso facto* une forclusion des pouvoirs corporatifs, excepté en autant qu'il sera nécessaire pour la liquidation des affaires de la corporation ; et dans toute action ou procédure dans laquelle on alléguera tel défaut d'usage, la preuve de cet emploi incombera à la corporation.

32. (1) Si après qu'un temps raisonnable aura été donné à la corporation pour se faire entendre, il paraît au lieutenant-gouverneur en conseil qu'aucun corps constitué en corporation en vertu des articles ou dispositions mentionnées dans les articles 30 et 31, se sert de ses pouvoirs corporatifs pour aucune fin frauduleuse ou illégale, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de suspendre pour une période limitée ou de révoquer les dits pouvoirs corporatifs, et sur toute révocation les pouvoirs corporatifs cesseront absolument *ipso facto*, excepté pour la seule fin de la liquidation des affaires de la corporation ; et la Haute Cour, sur la pétition du procureur général ou de toute personne intéressée, pourra, par jugement ou ordre, limiter le temps pendant lequel la corporation devra régler et clore ses comptes, et pourra pour cette fin spéciale, ou pour les fins de la liquidation en général, nommer un receveur.

(2) Avis de toute suspension ou révocation de pouvoirs corporatifs comme susdit sera donné dans la *Gazette de l'Ontario* et ailleurs aussi si le lieutenant-gouverneur en conseil le décide ainsi.

(3) Si durant la suspension ou après la révocation de ses pouvoirs corporatifs, aucun directeur, officier, agent, employé ou autre personne agissant ou censé agir au nom du corps jusqu'à ce temps constitué en corporation, entreprend aucun contrat d'assurance selon l'intention de cet acte, il sera coupable d'une offense punissable de la manière prescrite dans l'article 85 du présent acte.

CHANGEMENT DE NOM OU DE BUREAU PRINCIPAL.

(*Toutes les corporations d'assurances provinciales.*)

40. (1) Lorsqu'une corporation d'assurance sous l'autorité de la législature de cette province désire adopter un nom différent de celui sous lequel elle a été constituée en corporation, ou lorsque dans l'opinion du registraire des assurances le nom sous lequel la corporation a été constituée peut être facilement confondu avec celui d'aucune autre corporation existante, ou pour des motifs publics est autrement sujet à objection, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du dit registraire, approuvée par le ministre, pourra changer le nom de la corporation pour quelque autre nom qui sera mentionné dans l'arrêté du conseil ; mais aucun tel changement de nom n'affectera les droits ou les obligations de la corporation ; et toutes les procédures qui pourraient avoir été continuées ou commencées par ou contre la corporation sous son ancien nom, pourront être continuées ou commencées par ou contre la corporation sous son nouveau nom.

(2) Le bureau principal d'une corporation pourra être changé d'après une procédure semblable.

(3) De tout tel changement de nom ou de bureau principal ou de demande de changement de nom ou de bureau principal, il sera donné dans la *Gazette de l'Ontario* tel avis ou autrement que le registraire prescrira.

DÉPÔTS AU GOUVERNEMENT..

44. Une compagnie ayant fait un dépôt en vertu du présent acte aura droit de retirer le dépôt, avec la sanction du lieutenant-gouverneur en conseil, chaque fois qu'il sera démontré à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil que la compagnie fait ses opérations d'assurance sans l'autorité d'un permis du Dominion du Canada.

* * * * * * * *

ENREGISTREMENT DES CORPORATIONS D'ASSURANCES.

54. A compter du 31 décembre 1892, nulle assurance autre que celle qui fait l'objet des dispositions et du but de l'*Acte concernant le stitres de biens-fonds*, et autre que des contrats de garanties entrepris par une compagnie enregistrée sous l'autorité de l'*Acte des corporations de prêts*, ne se fera ou ne s'entreprendra dans l'Ontario, si ce n'est pas une corporation dûment enregistrée en la manière stipulée au présent acte. Pourvu que l'enregistrement d'aucun fonds de retraite ou d'assurance ou d'annuités, administré ou contrôlé par le gouvernement fédéral du Canada pour l'avantage de son service civil, ne soit exigé.

55. Deux registres seront ouverts et tenus comme suit :

(1) Un registre des corporations énumérées dans les articles 58 et 59 ; ce registre, qu'on pourra appeler "registre des compagnies d'assurances", sera tenu dans le bureau et sous la direction de l'inspecteur des assurances.

(2) Un registre des sociétés de bienveillance.

(3) Dans le présent acte "registraire" ou "registraire d'assurances" signifie l'inspecteur des assurances ou le registraire des sociétés de bienveillance, selon que l'affaire se rapporte à une compagnie d'assurance ou à une société de bienveillance respectivement.

56. (1) Le devoir de déterminer et de distingueur ces corporations d'assurance qui aux termes de la présente loi ont légalement le droit de s'inscrire sur le registre des licences d'assurances, et d'accorder en conséquence des certificats d'enregistrement, incombera au registraire des assurances, soumis à appel tel que ci-après stipulé.

(2) Pour les fins de ses devoirs, aux termes du présent acte ou de tous autres actes de cette province relatifs aux assurances, le registraire pourra exiger ou prendre ou recevoir des affidavits ou dépositions, et pourra examiner des témoins sous serment, et le registraire aura les mêmes pouvoirs d'assigner les officiers des corporations, les receveurs et liquidateurs et autres personnes à comparaître comme témoins, de les forcer à comparaître et de les forcer à produire les livres et documents et à rendre témoignage, que toute cour de justice dans les causes civiles.

REGISTRE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES ; QUELLES CORPORATIONS POURRONT ÊTRE INSCRITES SUR CE REGISTRE.

57. Les compagnies d'assurances qui, lors de l'adoption du présent acte, seront dûment enregistrées comme telles, seront admissibles à l'enregistrement sur le registre des compagnies d'assurances.

* * * * * * * *

59. (1) Les licenciés d'assurance du Canada, sur demande et sur la preuve de l'existence de telle licence, pourront être inscrits sur le registre des licences d'assurance.

(2) Pour les fins du présent acte le mot "licencié" comprendra des corporations autorisées par un acte ou un document exécuté avant le 16e jour d'avril 1895, en vertu de l'article 38 de l'*Acte des assurances du Canada*, ou exécuté sur la garantie d'un dépôt substantiel en vertu de l'article 39 du dit acte, ou exécuté en vertu d'autres dispositions de cet acte sur telle garantie, et chaque licencié porteur d'une licence en vertu de l'*Acte des assurances du Canada* sera réputé une corporation pour les fins d'enregistrement en vertu de cet article.

(3) Lorsqu'une corporation licenciée ou autorisée en vertu de l'article 39 de l'*Acte des assurances du Canada* sera enregistrée en vertu du présent acte, chaque police et certificat émis et employé dans l'Ontario se conformera et sera sujet aux dispositions du dit article ; et sur toute contravention du dit article la corporation sera susceptible de voir suspendre ou annuler son enregistrement en vertu du présent acte.

(4) La suspension ou l'annulation de l'autorisation accordée en vertu de l'*Acte des assurances du Canada* opérera *ipso facto* et sans avis du registraire dans les cas respectifs comme une suspension ou une annulation d'enregistrement aux termes de cette présente loi.

Pourvu que, lorsque après telle suspension d'autorisation en vertu de l'*Acte des assurances du Canada*, la corporation ait été admise en vertu du dit acte de faire revivre son autorisation, le registraire pourra accorder une reprise de l'enregistrement et donner son certificat à cette fin.

* * * * * *

(5) Les corporations, compagnies ou assureurs selon les intentions de l'article 3 (*a*), ou 32 de l'*Acte des assurances du Canada*, pourront, sur demande régulière, être admis à l'enregistrement comme s'ils étaient licenciés en vertu du dit acte.

* * * * * *

(7) Pour les fins des deux paragraphes immédiatement précédents, le terme de l'enregistrement annuel commencera et finira aux dates respectives ci-après prescrites dans les cas des licences d'assurances du Canada.

* * * * * *

PROCÉDURES POUR L'ENREGISTREMENT ; DURÉE DE L'ENREGISTREMENT.

64. (1) Les demandes des corporations d'assurance pour être enregistrées conformément aux termes de la présente loi seront faites d'après une formule que fournira le registraire, et la requérante remettra au registraire, à son bureau, la requête, dûment complète, avec les témoignages que la formule requiert par ses conditions, et la requérante produira telles autres informations, matière à être témoignage, ou donnera tel avis public de la requête que le registraire ordonnera ; dans le cas des corporations faisant ou entreprenant, ou offrant d'entreprendre ou de faire de l'assurance dans Ontario au 14e jour d'avril 1892, lors de l'adoption du présent acte, ces corporations devront faire dûment demande d'enregistrement le ou avant le treizième jour de juin 1892.

* * * * * *

(2) Pour des raisons suffisantes et en considération du paiement au trésorier provincial d'un honoraire ci-après stipulé, le registraire pourra par écrit sous sa signature et sous le sceau de son bureau prolonger les délais pour la remise d'une requête ou pour complèter une requête déjà remise ou offerte.

* * * * * *

66. (1) Lorsqu'une corporation qui demande d'être enregistrée a son bureau principal d'affaires ailleurs que dans Ontario, sa demande d'enregistrement sera accompagnée d'une procuration de la corporation en faveur d'un agent résidant dans Ontario ; la procuration portera le sceau de la corporation et elle sera signée par le président et le secrétaire, ou par tous autres fonctionnaires en présence d'un témoin qui jurera ou affirmera de la valable exécution de la procuration, et la position officielle qu'occupent dans la corporation les fonctionnaires qui auront signé cette procuration sera attestée sous serment ou par affirmation par une personne qui connaît les faits nécessaires à cette fin.

(2) La procuration déclarera à quel endroit de la province l'agence principale de la corporation est ou doit être établie, et autorisera expressément le procureur à recevoir la signification des documents dans toutes les actions ou procédés intentés contre la corporation dans la province pour les obligations que la corporation pourra y encourir, et aussi de recevoir du registraire tous les avis que la loi requiert de donner ou qu'on juge à propos de donner ; et elle déclarera que la signification de documents pour et au sujet de telles obligations et la réception de tels avis à tel bureau ou agence principale ou personnellement, à ou par tel procureur à l'endroit où cette agence principale est établie, seront légales et lieront la corporation à toutes fins que de droit.

(3) La procuration dûment exécutée sera déposée par le registraire dans son bureau.

67. Lorsque la corporation change son agent principal ou son agence principale dans la province, elle déposera chez le registraire une procuration telle que susdite qui contiendra ce ou ces changements à cet égard et qui renfermera une déclaration semblable quant à la signification de procédés ou d'avis tel que précédemment stipulé ; et chaque corporation, lors de la préparation des états sommaires ou annuels ci-après prévus, déclarera que dans sa charte, son acte constitutif, acte de règlement ou acte d'association, et dans sa constitution et par les règlements faits en vertu de cette constitution, nulle modification ou changement n'a eu lieu de nature à affecter ses contrats d'assurance faits ou à faire ; ou si ce changement a eu lieu, elle indiquera clairement le changement et déclarera que nul changement n'a été fait par l'agent ou dans l'agence principale sans que dans l'un ou l'autre cas avis de ce changement ou de cette modification ait été dûment donné au registraire.

68. (1) Après que la procuration aura été produite tel que susdit, tout procédé ou action intenté contre la corporation pour des obligations encourues dans la province pourra être validement signifié à la corporation à son agence principale ; et tous les procédés pourront se poursuivre jusqu'à jugement et exécution de la même manière et avec le même effet que dans une action civile dans la province : pourvu que rien dans cet article n'invalide la signification faite de toute autre façon dont on peut légalement signifier la corporation.

2. Si la procuration devient invalide ou sans effet pour une raison quelconque, ou si une autre signification ne peut se faire, le tribunal ou juge pourra ordonner une autre signification des procédés

par voie de telle publication qu'il jugera nécessaire de faire dans l'espèce pendant au moins trois semaines, dans au moins un papier-nouvelles ; et cette publication sera censée une signification valable de tels procédés à la corporation.

* * * * * *

69. (1) Sur le registre des licences d'assurance ou sur le registre des sociétés de bienveillance, selon le cas, le registraire y inscrira le nom de chaque corporation que de temps à autre il jugera avoir légalement droit à l'enregistrement, avec la date du commencement de l'enregistrement ; aussi le terme pendant lequel en l'absence d'une suspension, d'une révocation ou d'une annulation, l'enregistrement doit durer ; lequel terme commencera à compter de la date du commencement et expirera pas plus tard que le trentième jour de juin suivant, sauf dans le cas des corporations mentionnées à l'article 59 de cet acte, et pour les dites corporations exceptées, le terme d'enregistrement ne dépassera pas douze mois ; il inscrira aussi le lieu où est situé le bureau principal ou l'agence principale, s'il y en a, de la corporation, et s'il y a une agence principale, le nom et l'adresse de l'agent principal ; aussi la nature ou le genre d'assurance pour lequel la corporation est enregistrée ; aussi si pendant le terme l'enregistrement a été suspendu, ou remis en vigueur ou révoqué ou annulé, la date et l'autorité de cette suspension, remise en vigueur, révocation ou annulation.

(2) A toutes les corporations enregistrées tel que susdit, le registraire remettra sous sa signature et sous le sceau de son bureau, un certificat d'enregistrement ou de renouvellement, selon le cas, déclarant qu'on lui a démontré que la corporation a droit de s'inscrire comme compagnie d'assurance ou société de bienveillance (selon le cas) * * * en vertu de cette loi, et que la corporation est conséquemment enregistrée pour le terme et les fins indiqués au certificat.

70.—(1) Dans le cas des corporations mentionnées à l'article 59 de cet acte, et qui reçoivent de temps à autre une licence ou autres pouvoirs en vertu de l'Acte des assurances du Canada, la corporation, après son premier enregistrement, présentera annuellement au registraire sa licence qui existera alors dans les trente jours à compter de l'émission de cette licence, et sur la présentation de cette licence et le paiement au trésorier provincial des honoraires ci-après stipulés, elle aura droit d'être enregistrée, ou de renouveler son enregistrement, et à défaut de tel renouvellement ou enregistrement dans les dits trente jours, la corporation sera censée n'être pas enregistrée.

Pourvu que la corporation soit dispensée de présente rce document sur réception par le registraire de la part du fonctionnaire fédéral requis d'un avis déclarant que cette licence ou document a été de fait délivré à la corporation nommée dans l'avis, et qu'elle autorise la transaction d'affaires d'assurance du genre et pour le terme indiqué dans l'avis.

(2) La suspension ou l'annulation ou l'absence du *renouvellement* de la licence délivrée sous l'empire de l'Acte des assurances du Canada ou délivrée par aucune province du Canada à une corporation d'assurances enregistrée dans l'Ontario aura *ipso facto* le même effet dans chaque cas qu'une suspension ou annulation d'enregistrement aux termes de cette loi, sans avis du registraire ; mais l'enregistrement ainsi suspendu pourra être remis en vigueur tel que le stipule cette loi.

71. Sur preuve qu'une corporation a par accident ou pour des causes inévitables été empêchée de se conformer aux dispositions du présent acte dans les délais voulus, et sur paiement au trésorier provincial des honoraires ci-après stipulés, le registraire pourra par écrit, sous sa signature et le sceau de son bureau, accorder pour un délai restreint un certificat intérimaire d'enregistrement, ou pourra par cet écrit prolonger pendant un délai restreint la durée du certificat d'enregistrement subsistant alors ; mais à défaut dans l'un et l'autre cas du renouvellement de l'enregistrement avant l'expiration des délais ainsi limités, la corporation sera censée n'être pas enregistrée.

* * * * * *

73. Nulle corporation ne sera enregistrée sous un nom identique à celui sous lequel une autre corporation existante est enregistrée, ou qui lui ressemble de si près que le nom est à peu près le même, et elle ne sera pas enregistrée sous tout autre nom de nature à tromper, dans l'opinion du registraire, les membres ou le public quant à son identité ; et nulle corporation enregistrée ne sera enregistrée sous un nom nouveau ou différent à moins qu'on ne prouve que ce nom nouveau et différent est autorisé par la loi.

PREUVE DE L'ENREGISTREMENT ET D'AUTRES MATIÈRES ; AVIS SOUS L'AUTORITÉ DE L'ACTE.

74.—(1) Le registraire fera publier dans le *Gazette d'Ontario* en mars chaque année une liste des corporations qui sont enregistrées à la date de la liste ; de plus, si dans l'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux listes de corporations enregistrées, une nouvelle corporation est enregistrée, ou si l'enregistrement d'une corporation est suspendue ou annulé, ou si un enregistrement suspendu est remis en vigueur, il en fera publier un avis dans la *Gazette d'Ontario*.

(2) Une liste ou un avis publié dans la *Gazette d'Ontario* sous le nom du registraire, sera admis sans autre preuve devant un tribunal et devant tous les juges de paix et autres comme preuve *prima facie* des faits énoncés dans tel avis ou liste publié.

(3) Toutes les copies d'états, de rapports, ou autres publications officielles du registraire comportant qu'elles ont été imprimées par l'imprimeur de la reine ou l'imprimeur de l'Assemblée législative, ou qu'elles ont été imprimées par ordre de l'Assemblée législative, seront sans autre preuve admises comme preuve de telle publication et impression, et comme vraies copies des originaux ainsi imprimés et publiés.

(4) Le sceau ou la signature du registraire sera admis en témoignage sans qu'il soit nécessaire de prouver son authenticité ou le caractère officiel de la personne qui a signé.

(5) Le certificat sous la signature du registraire et le sceau de son bureau déclarant qu'à un jour dit la corporation ou la personne qui y est mentionnée était enregistrée, ou qu'elle n'était pas enre-

gistrée aux termes du présent acte, ou que l'enregistrement d'une corporation ou personne a été originairement accordé, ou renouvelé, ou suspendu, ou remis en vigueur, ou révoqué ou annulé, à un jour dit, constituera une preuve *prima facie* en cour ou ailleurs des faits énoncés dans le certificat.

(6) Chaque certificat d'enregistrement accordé en vertu de cet acte indiquera le premier et le dernier jour du terme pendant lequel la corporation ou la personne est enregistrée ; et la corporation ou la personne ainsi enregistrée sera censée l'être au commencement du premier jour jusqu'à l'expiration du dernier jour ainsi spécifié.

(7) Des copies ou des extraits de tout livre, archive, acte ou document déposés dans le bureau du registrare, certifiés par lui vraie copie ou extrait, et scellés du sceau de son bureau, seront une preuve *prima facie* du même effet légal que l'original en cour ou ailleurs.

(8) Pour les fins de cet article "registraire" comprendra le député ou l'assistant du registraire.

(9) Dans le cas d'aucun document dont le présent acte ou aucun acte mentionné dans l'annexe du dit acte exige la production dans le bureau du registraire provincial, un certificat de production constituera une preuve *prima facie* de cette production s'il est signé ou censé signé par le député ou l'assistant du registraire, ou par celui qui remplit les fonctions de député ou d'assistant.

(10) Les livres, comptes et documents de la corporation et les inscriptions dans les livres par ses officiers ou le receveur ou le liquidateur constitueront une preuve *prima facie* des affaires auxquelles ces inscriptions se rapportent, contre la corporation ou aucune de ses succursales ou loges, ou entre aucune des succursales, loges ou leurs membres respectifs, ou entre les contributeurs ou prétendus contributeurs.

(11) Tous les règlements de la corporation seront couchés par écrit et porteront le sceau ordinaire de la corporation, et toute copie ou extrait de ces règlements, certifiés sous la signature du président, du secrétaire ou du gérant, constitueront une preuve *prima facie* dans toutes les cours de justice civiles dans l'Ontario, de ces règlements ou extraits de règlements, et qu'ils ont été régulièrement faits et sont en vigueur ; et dans toute action ou procédure civile il ne sera pas nécessaire d'amener des témoins pour prouver le sceau de la corporation, et les documents réputés être scellés avec le sceau de la corporation, attestés par son président, son secrétaire ou son gérant, seront tenus *prima facie* avoir été scellés régulièrement avec le sceau de la corporation.

75. Sujet à la condition statutaire 23 de l'article 168, la remise d'un avis écrit à une corporation d'assurance pour aucune des fins de cet acte, lorsque le mode n'en est pas autrement expressément stipulé, pourra se faire par lettre délivrée au bureau principal de la corporation dans Ontario, ou par lettre chargée adressée à la corporation, son gérant ou agent à tel bureau principal, ou par tel avis écrit donné de toute autre manière à un agent autorisé de la corporation.

SUSPENSION OU ANNULATION DE L'ENREGISTREMENT ; APPELS.

76.—(1) La survenance d'aucun des événements qui suivent annulera par le fait même et sans avis du registraire l'enregistrement de la corporation intéressée :

(*a*) L'abrogation ou l'expiration sans renouvellement de sa charte, l'acte d'association, ou l'acte de règlement, ou de son acte ou de ses actes d'incorporation ; ou

(*b*) La révocation de ses pouvoirs constitutifs ;

(*c*) L'annulation ou l'expiration de la licence ou autre document d'autorité par lequel la corporation a été autorisée à exercer ses pouvoirs constitutifs pour la transaction d'affaires d'assurance ;

(*d*) L'adoption d'une résolution par la corporation pour sa liquidation ;

(*e*) L'arrêt d'un tribunal ordonnant la liquidation de la corporation ;

Et sur preuve qu'aucun des événements est arrivé le registraire, après avoir donné avis à la corporation, lorsqu'une contestation doit surgir, fera l'inscription convenable sur le registre.

(2) La survenance d'un des événements qui suivent aura, *ipso facto* et sans avis du registraire, l'effet de suspendre les corporations intéressés.

(*a*) La suspension d'aucun des actes, instruments ou documents mentionnés dans le premier et le troisième sous-paragraphes du paragraphe qui précède ; ou

(*b*) La suspension des pouvoirs constitutifs de la corporation ;

Et sur la preuve qu'aucun des dits événements est arrivé le registraire après avoir donné avis à la corporation lorsqu'une contestation doit surgir, fera l'inscription convenable sur le registre.

(3) Lorsque la survenance d'aucun des événements mentionnés dans les deux sous-paragraphes qui précèdent est contestée par un écrit remis au registraire à son bureau, le registraire décidera des questions de fait et de droit, et rendra sa décision par écrit, soumise toutefois à l'appel prévu à l'article 78.

Pourvu néanmoins qu'avis de la survenance de tel événement, si elle est publiée par les autorités compétentes dans la *Gazette* officielle de la province, du territoire, de la puissance, du pays ou de l'Etat par lequel la corporation a été constituée, licenciée ou autorisée à faire de l'assurance, ou dans la *Gazette d'Ontario ;* ou qu'un avis officiel donné autrement par la province, le territoire, la puissance, le pays ou l'Etat, au registraire, constitue une autorité suffisante pour celui-ci de faire sur le registre les inscriptions susmentionnées.

(4) Lorsqu'une corporation constituée en vertu d'un statut d'Ontario cesse d'être enregistrée, le registraire produira un avis du fait au greffe.

(5) Dans le présent article et les articles subséquents le mot "greffe" signifiera le greffe ordinaire lorsqu'il s'agit d'une corporation dont le bureau principal est à Toronto, ou dans le comté de York ; et lorsqu'il s'agit d'une corporation dont le bureau principal est dans un autre comté, il signifiera le greffe ou la cour de ce comté.

77. (1) Lorsque le registraire décide dans aucune cause contestée qu'une corporation a ou n'a pas légalement droit à l'enregistrement, ou au renouvellement de l'enregistrement, ou lorsqu'il suspend, remet en vigueur ou annulle l'enregistrement d'une corporation, le registraire, excepté de la manière autrement prévue dans le présent acte, rendra sa décision par écrit et fera délivrer une copie de sa décision certifiée sous le sceau de son office, par lettre chargée ou autrement, à la corporation, à son siège social ou à son bureau principal dans l'Ontario.

(2) Une copie certifiée de toute telle décision du registraire pourra être obtenue sur demande faite à son bureau et sur paiement au trésorier provincial de l'honoraire ci-après prescrit.

(3) Les affidavits et les dépositions reçus ou pris par le registraire dans toute cause contestée seront produits dans son bureau.

(4) Les témoignages et les procédures dans toute affaire devant le registraire pourront être rapportés par un sténographe qui aura prêté serment devant le registraire de les rapporter fidèlement.

78.—(1) De la décision du registraire que la corporation a ou n'a pas droit à l'enregistrement, ou de toute suspension, remise en vigueur ou annulation d'enregistrement par lui, appel pourra être porté devant une cour de division de la Haute Cour, l'appelant ayant préalablement donné un cautionnement pour les frais, pour une somme à fixer par la cour ou par un juge de cette cour, ou par les règles générales, de la manière ci-après prescrite. Deux jours francs d'avis de la demande de fixer le montant de tel cautionnement seront donnés au registraire à son bureau.

(2) Aucun appel ne sera accordé à moins qu'avis en ait été donné au registraire en dedans d'un mois à compter de la date du jugement dont on se plaint ; ni à moins que dans les deux mois après le jugement dont on se plaint, l'appelant ait donné un cautionnement convenable comme susdit qu'il continuera en effet son appel et paiera les frais et dommages qui pourront être accordés dans le cas où le jugement dont il appelle sera en tout ou en partie confirmé. Au moins dix jours d'appel de toute procédure subséquente sur l'appel devront être donnés par écrit au registraire à son bureau.

(3) Sur la production du jugement final en appel, s'il y en a, admettant la corporation à l'enregistrement ou désavouant l'enregistrement accordé, ou renversant la suspension, remise en vigueur ou annulation de l'enregistrement, le registraire fera faire une inscription convenable dans le registre avec une minute du jugement autorisant telle inscription, et le registraire devra là et alors accorder un certificat d'enregistrement ou annulera l'enregistrement accordé, selon la teneur de ce jugement.

(4) Les juges de la cour supérieure de judicature nommés dans l'article 135 de l'*Acte de judicature, 1895*, pourront faire des règles ou ordres quant à la forme des appels en vertu du présent article et l'audition de ces appels, et autres choses s'y rapportant.

* * * * * *

79.—(1) Sur preuve qu'un enregistrement ou un certificat a été obtenu par fraude ou erreur, ou qu'une corporation existe pour une fin illégale, est insolvable, ou sur le point de devenir insolvable, ou, aux termes des articles 80 et 81, a fait défaut de paiement, ou a volontairement et après avis du registraire, enfreint une des dispositions de cet acte, ou a cessé d'exister, l'enregistrement de la corporation pourra être suspendu ou annulé par le registraire ; mais on pourra interjeter appel de cette suspension ou annulation en la manière ci-après déterminée.

(2) Sur la suspension ou l'annulation de l'enregistrement d'une corporation, sauf lorsque cet acte en décrète autrement, le registraire, par lettre chargée ou autrement, en fera donner avis sous sa signature au bureau et à l'agence principale de la corporation dans Ontario ; et à compter de la date de cette signification, la corporation sera censée n'être pas enregistrée ; mais, dans le cas de suspension d'enregistrement, seulement pendant la durée de cette suspension ; et à compter de cette signification et après, la corporation retirera toutes les offres de contrat d'assurance, et cessera absolument d'entreprendre des contrats, mais sans préjudice à toute obligation réellement encourue par cette corporation qui peut être mise en vigueur contre elle comme si cette suspension ou annulation n'avait pas eu lieu.

80. Toute réclamation légitime contre une corporation d'assurance en vertu d'aucun contrat selon l'interprétation de l'article 2 deviendra légalement payable à l'expiration de soixante jours après qu'une preuve raisonnablement suffisante aura été fournie à la corporation de la souvenance de l'événement sur lequel cette réclamation devenait due en vertu de ce contrat, et, lorsque la propriété était assurée, après une preuve semblable de telles choses additionnelles que la loi exige ; et toutes règles, conditions ou stipulations au contraire seront nulles à l'égard de l'assuré ; mais la corporation d'assurance pourra à sa discrétion payer la réclamation en aucun temps avant l'expiration des soixante jours.

81.—(1) L'enregistrement de toute corporation d'assurance pourra être suspendu par le registraire sur le défaut de la corporation de payer une réclamation non contestée sur un contrat d'assurance pendant une période de 60 jours après que cette réclamation est devenue légalement payable, ou si elle a été contestée, après que jugement final aura été prononcé et que l'offre d'une décharge valide aura été faite, et dans l'un et l'autre cas après qu'avis accompagné d'un affidavit attestant le défaut de la société aura été remis au registraire.

(2) Lorsque l'enregistrement d'une corporation a été suspendu en vertu du paragraphe qui précède, mais que la corporation a, dans les 60 jours après l'avis, payé en entier toutes les réclamations non contestées et le jugement final contre la corporation, le registraire pourra, sur la preuve des faits, faire revivre l'enregistrement de la corporation et donner un certificat de remise en vigueur.

(3) Si dans les 60 jours mentionnés au paragraphe qui précède la corporation n'a pas payé en entier toutes les réclamations non contestées et tous les jugements, le registraire, sur preuve de ce fait, annulera l'enregistrement de la corporation.

(4) Si la loi qui constitue la corporation ou qui régit les contrats de la corporation prescrit le paiement des réclamations non contestées ou les jugements finals dans un délai de moins de soixante

jours, cet article ne sera pas censé prolonger les délais ainsi établis pour le paiement, ou d'étendre le droit qu'a la corporation de faire revivre l'enregistrement au delà du temps limité par la dite loi.

82.—Le registraire ou toute personne autorisée sous son sceing et sceau, aura en aucun temps dans les heures raisonnables d'affaires chaque jour, excepté les dimanches et jours de fête, accès à tous les livres, garanties et documents d'une corporation se rapportant aux contrats de la corporation ; et tout officier ou personne en charge, possession, garde ou contrôle de tels livres, garanties ou papiers refusant ou négligeant de donner tel accès, sera coupable d'une offense, punissable comme les offenses contre l'article 85, et, si elle est enregistrée, la corporation sera passible de voir suspendre son enregistrement ; et sur un refus ou une négligence continue de donner tel accès, sera passible de voir annuler son enregistrement.

83.—(1) S'il est établi à la satisfaction du registraire que les comptes d'aucune corporation (y compris tout corps enregistré sous l'autorité du présent acte) ont été matériellement et volontairement falsifiés ; ou que pendant dix-huit mois consécutifs il n'a pas été fait une audition de bonne foi des livres et des comptes ; ou s'il est produit dans le bureau du registraire une demande d'audition portant la signature, l'adresse et l'occupation d'au moins vingt-cinq personnes étant des membres de la corporation ou des réclamants ou des personnes ayant droit de réclamer ou ayant un intérêt assurable en vertu de contrats de la corporation, et si cette demande allègue d'une manière suffisamment précise à la satisfaction du registraire, des actes frauduleux ou illégaux spécifiques, ou une répudiation de contrats ou l'insolvabilité, le registraire pourra nommer un comptable compétent qui devra, sous la direction du registraire, faire une audition spéciale des livres et des comptes, et fera au registraire sur cette audition un rapport par écrit, vérifié sous serment.

(2) Pour les fins du présent acte un auditeur spécial sera suffisamment accrédité, s'il délivre au secrétaire ou à aucun officier de cette corporation, une déclaration écrite sous la signature et le sceau du registraire, à l'effet que le registraire a nommé tel auditeur pour faire l'audition des livres et des comptes.

(3) Les dépenses de cette audition spéciale seront supportées par cette corporation, et le compte de l'auditeur pour cela, lorsqu'il sera approuvé par écrit par le registraire, sera concluant et sera payable de suite par la corporation.

Pourvu néanmoins que lorsque audition sera demandée comme dans le paragraphe 1, les personnes qui la demanderont ainsi, déposeront, avec leur demande, entre les mains du registraire une garantie convenable pour les frais d'audition en une somme n'excédant pas $200, selon qu'il le décidera ; et lorsque les faits allégués dans la demande paraîtront au registraire avoir été en partie ou totalement réfutés par l'audition, il pourra en payer les frais en partie ou en totalité à même ce dépôt.

(4) Tous les livres, garanties, pièces justificatives et documents relatifs aux contrats ou aux fonds de la corporation (ou de la succursale ou loge enregistrée entreprenant des contrats) seront réputés être compris dans l'audition prescrite par le présent article.

(5) Lorsqu'aucune corporation selon les intentions du paragraphe (1) par l'entremise d'aucun syndic, officier, employé, agent ou auditeur ayant sous sa garde, possession ou pouvoir, ses fonds, livres ou pièces justificatives refuse de les faire dûment audité de la manière prescrite par l'article 90, et par le présent article, ou empêche un auditeur de remplir ses devoirs, le registraire, sur la preuve du fait, pourra suspendre ou annuler l'enregistrement de cette corporation ; et l'on pourra appeler de telle suspension ou annulation de la manière ci-dessus prévue.

(6). Tout syndic, directeur, officier, gérant, agent, percepteur, auditeur ou employé de la corporation ou d'aucune des succursales, ou loges quelconques de la corporation, qui sciemment fait ou publie ou aide à faire ou publier, toute fausse déclaration volontaire de ses affaires financières, ou qui fait ou aide à faire aucune inscription incorrecte dans aucun livre de minutes, inscription ou compte, ou qui refuse ou néglige d'y faire aucune inscription convenable, ou de montrer les livres, pièces justificatives, garanties et documents, ou de permettre de les laisser inspecter ou auditer soit pour les fins générales de la corporation soit pour les fins du présent acte, et d'en prendre des extraits, sera passible d'une offense, et sur conviction sommaire devant un magistrat de police ou un juge de paix ayant juridiction où l'offense a été commise, sera emprisonné dans la prison centrale, ou dans aucune prison de la province, avec ou sans travaux forcés, pendant une période n'excédant pas douze mois.

84.—(1) Si le rapport fait par l'auditeur spécial paraît au registraire dévoiler des actes frauduleux ou illégaux de la part d'une corporation comme ceux mentionnés dans le paragraphe de l'article 83, ou une répudiation de ses contrats, ou l'insolvabilité, le registraire donnera avis à la corporation en conséquence, et lui fournira une copie du rapport de l'auditeur spécial, en allouant deux semaines pour la production entre les mains du registraire d'une réplique.

(2) Après délibération sur le rapport de l'auditeur spécial et sur la réplique de cette corporation, et sur telle autre preuve, écrite ou orale qu'il pourra exiger, le registraire rendra sa décision par écrit, et pourra, par cette décision, continuer ou suspendre ou annuler l'enregistrement de la corporation ; mais il pourra y avoir appel de cette décision de la manière ci-dessus prévue.

(3) Les témoignages pourront être donnés sous serment, que le registraire pourra administrer.

DISQUALIFICATION DES CORPORATIONS NON ENREGISTRÉES ; ASSURANCE PAR RÉPARTITIONS ; PÉNALITÉS.

85.—(1) Après le 31 décembre 1892 nulle personne ou corps, constitué en corporation ou non, autre qu'une corporation enregistrée en vertu de cet acte et que les personnes dûment autorisées par la loi et par telles corporations enregistrées à agir en leur nom, n'entreprendra ou ne fera, ou n'offrira d'entreprendre ou de faire aucun contrat d'assurance.

(2) Si un promoteur, organisateur, gérant, directeur, fonctionnaire, percepteur, agent, employé ou une personne quelconque, autre que celle prévue dans le paragraphe précédent, entreprend ou fait, ou consent ou offre d'entreprendre et de faire un contrat d'assurance, elle sera coupable d'une offense,

et sur conviction sommaire devant un magistrat de police, ou un juge de paix ayant juridiction dans le lieu ou l'offense a été commise, sera passible d'une amende de pas plus de $200 et les frais, et de pas moins de $20 et les frais ; et à défaut de paiement le délinquant sera emprisonné avec ou sans travaux forcés pendant un terme de pas plus de trois mois et de pas moins d'un mois, et à la suite d'une seconde conviction ou d'une conviction subséquente il sera emprisonné aux travaux forcés pendant un terme de pas plus de douze mois et de pas mois de trois mois.

(3) Dans tout procès ou cause ou procédé en vertu de cette loi, la preuve de l'enregistrement sera à la charge de la corporation ou de la personne accusée.

(4) Toute demande, contrat, ou autre instrument de telle assurance, et toute circulaire, annonce ou publication sollicitant une assurance émise ou employée dans l'Ontario pour les fins d'assurances par répartitions devront porter les mots "Système de répartitions" imprimés ou étampés en gros caractère à la tête de ces circulaires, etc. ; toute contravention de ce paragraphe constituera une offense et sera punissable comme une offense contre le paragraphe 2 du présent article.

(5) Toute personne peut se constituer poursuivant en vertu de cet acte ; et la moitié de l'amende imposée sous l'empire de cette loi appartiendra à Sa Majesté, lorsqu'on l'aura reçue, pour l'usage de la province, et l'autre moitié appartiendra au poursuivant.

(6) Toute personne ayant été trouvée coupable aux termes de cette loi et qui donne avis d'appel de la décision du juge de paix sera tenue, avant d'être remise en liberté, de donner au juge de paix des garanties satisfaisantes pour le montant de l'amende, des frais du procès et de l'appel ; et l'appel sera porté devant une cour de division de la Haute cour.

(7) Toutes informations ou plaintes pour la poursuite d'offenses aux termes de cette loi seront déposées ou faites par écrit dans l'année à compter de la date où l'offense a été commise.

86. Chaque offense commise par une corporation ou par la division d'assurance d'une corporation contre la présente loi, sera réputée avoir été commise par chaque fonctionnaire de cette corporation tenu en vertu de sa charge ou autrement à remplir un devoir relativement auquel telle offense constitue une infraction, ou si ce fonctionnaire n'existe pas, alors par chaque membre du bureau de direction de cette corporation, à moins qu'il soit prouvé que ce membre ignorait son devoir ou qu'il a essayé d'empêcher la commission de cette offense ; et chaque défaut aux termes de cette loi qui constitue une offense, constitue, s'il se continue, une nouvelle offense pour chaque semaine pendant laquelle le défaut se continue.

* * * * * *

LIVRES : AUDITION PÉRIODIQUES, ETC.

90. (1) Il sera du devoir des officiers de toute corporation d'assurance enregistrée de faire faire au moins une fois chaque année une audition de bonne foi et conforme aux affaires, de ses livres de minutes et de comptes par au moins deux auditeurs compétents.

* * * * * *

93. Tout officier ou autre personne nommé ou élu à aucune charge concernant en aucune manière la réception, la garde, ou l'affectation convenable de deniers fournira un cautionnement à la satisfaction des directeurs pour le juste et fidèle accomplissement des devoirs de sa charge selon les règles de la corporation, et les directeurs pourront exiger de toute personne à laquelle est confiée l'accomplissement d'aucun autre service, de fournir un cautionnement semblable, et les cautionnements ainsi fournis et alors subsistants seront soumis aux auditeurs comme partie de l'audition annuelle ci-dessus prescrite. Dans le cas des compagnies d'assurances provinciales, le cautionnement donné par le trésorier ou autre officier ayant charge des deniers de la compagnie ne sera dans aucun cas moindre que $2,000.

94. Tous les biens, immeubles et personnels, deniers, propriétés et effets, et tous les titres, garanties, instruments et preuves, et tous les droits et réclamations de la corporation, de la succursale, ou de loge, ou leur appartenant, seront dévolus à la corporation, à la succursale ou à la loge. Les livres employés par tout auditeur, officier, percepteur ou agent pour vérifier ou pour inscrire les deniers reçus par la corporation, la succursale ou la loge, seront la propriété de la corporation, de la succursale ou de la loge ; et aucune des personnes ci-dessus et aucun solliciteur, conseil ou autre personne quelconque n'auront sur ces livres ou tous autres livres de comptes ou d'archives de la corporation aucun droit de propriété ou aucun droit hypothécaire quelconque ; et toute personne qui en contravention de cet article, enlève où détient aucun de ces livres de la possession ou du contrôle des directeurs, ou officiers exécutifs, ou du receveur ou liquidateur de la corporation de la succursale ou de la loge, sera coupable d'une offense, et la procédure et la pénalité seront semblables à celles dans le cas d'une offense contre l'article 85 du présent acte.

95. Si une personne nommée ou élue à une charge et à laquelle on a confiée ou ayant en sa possession des livres, deniers, garanties, documents ou autres biens ou effets appartenant à la corporation, à la succursale ou à la loge, ou y ayant rapport, décède, résigne, abandonne ou devient incapable par débilité mentale ou physique, ou tombe en banqueroute ou devient insolvable, son représentant légal ou autre personne ou autres personnes les ayant en sa possession ou en soin, délivrera dans les quinze jours du décès, de la résignation, de l'incapacité ou de la banqueroute ou insolvabilité, tous ces biens et effets appartenant à la corporation ou à la succursale ou à la loge, à telle personne ou à telles personnes que les directeurs ou officiers exécutifs nommeront.

* * * * * *

97.—(1) D'après les états à lui fournis comme susdit, le registraire fera chaque année préparer, imprimer et distribuer un rapport pour l'année officielle se terminant le 31 décembre, et ce apport comprendra une liste des corporations d'assurances enregistrées jusqu'à la date réelle de la publication

(2) Le registraire ne devra dans aucun certificat primaire ou de renouvellement d'enregistrement ou autre publication, ni autrement, garantir la base financière ou la solvabilité ou état actuel ou d'après les actuaires, d'aucune corporation d'assurance ; et l'impression de l'état annuel d'une corporation dans le rapport du registraire ne constituera pas ou ne sera en aucune autre manière interprétée comme une garantie de telle base, ou de telle solvabilité ou état.

* * * * * *

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCES.

142.—Les articles 143 à 146, inclusivement, s'appliqueront à tous les contrats d'assurances en général.

143.—Lorsque l'objet du contrat est une propriété ou un intérêt susceptible d'assurance dans les limites de la juridiction d'Ontario, ou une personne y résidant ou domiciliée, toute police, certificat, reçu temporaire, ou écrit prouvant l'authenticité du contrat sera, lorsque signé, contresigné, émis ou délivré dans Ontario, ou déposé au bureau de poste, ou à tout courrier, messager ou agent, pour être délivré ou remis à l'assuré, son ayant cause ou agent dans l'Ontario, censé être une preuve d'un contrat passé dans la province, et tel contrat sera intérprété d'après la loi de la dite province, et tous les deniers payables en vertu du contrat seront payés au bureau de l'officier principal ou agent dans l'Ontario de la corporation assurant, en argent légal du Canada, et cette disposition sera appliquée malgré toute convention, condition ou stipulation à ce contraires.

144.—(1) Lorsqu'un contrat d'assurance fait par une corporation quelconque aux termes de l'article 2 de cet acte est attesté par un document imprimé ou écrit, toutes les conditions du contrat seront énoncées au long sur la face ou au verso du document contenant ou attestant le contrat ; et, à moins d'être ainsi énoncée nulle condition, stipulation, autorisation ou disposition modifiant ou restreignant l'effet de tout contrat fait ou renouvelé après l'adoption de cet acte, ne sera valide ou admissible en preuve au préjudice de l'assuré ou du bénéficiaire.

Pourvu que rien de contenu dans le présent paragraphe n'exclue la proposition ou la demande de l'assuré d'être considérée avec le contrat, et le tribunal déterminera jusqu'à quel point l'assureur a été induit à signer le contrat par une fausse représentation essentielle contenue dans la dite demande ou proposition.

Pourvu aussi qu'une societé de bienveillance enregistrée puisse, au lieu de donner le contrat entier dans le certificat ou autre instrument du contrat, y indiquer par renvoi spécial aux articles ou dispositions de la constitution, règlements ou règles qui contiennent toutes les conditions essentielles de contrat non énoncées dans l'acte du contrat lui-même, et la société devra, lors de la livraison de cet acte du contrat ou avant, délivrer aussi à l'assuré un exemplaire des règlements et règles mentionnés aux présentes.

Pourvu aussi que rien dans les paragraphes 1, 2 et 3 de cet article soit considéré comme restreignant l'effet des dispositions des articles 68 à 73 inclusivement, ou l'effet des dispositions de l'article 54 d'un acte passé dans la cinquante-deuxième année de Sa Majesté, chap. 33.

(2) Nul contrat d'assurance fait ou renouvelé après l'adoption de cet acte ne contiendra, ou n'aura à son verso, ou ne sera soumis à aucunes conditions, stipulations, autorisations ou dispositions, comportant que ce contrat sera nul à raison d'un allégué dans la demande de tel contrat, engageant la corporation à entreprendre le contrat à moins que telles conditions, stipulations, autorisations ou dispositions ne soient restreintes au cas où cet allégué est essentiel au contrat, et nul contrat dans le sens de l'article 2 de cet acte ne sera nul à cause de l'inexactitude de tout tel allégué, à moins qu'il ne soit essentiel au contrat.

(3) La question de savoir ce qui est essentiel dans un contrat d'assurance quelconque sera une question de fait pour le juré, ou pour le tribunal s'il n'y a pas de juré ; et nulle admission, condition, stipulation, autorisation ou disposition au contraire, dans la demande ou proposition d'assurance, ou dans l'acte du contrat, ou dans toute convention ou document s'y rapportant, n'aura de valeur ou de validité.

(**145**) Après la perte ou les dommages arrivés à une propriété assurée l'assureur, a, par son agent accrédité, un droit immédiat d'entrée et d'accès suffisant pour examiner la propriété et faire une estimation générale des pertes ou des dégâts ; mais l'assureur n'a pas le droit de disposer, contrôler, occuper ou posséder la propriété assurée ou de ce qui en reste, à moins que l'assureur n'entreprenne le rétablissement ou n'accepte l'abandon de la propriété.

(2) Après la perte d'une propriété ou après qu'elle a subi des dégâts, il est du devoir de l'assuré, dès que la chose peut se faire, de mettre la propriété assurée à l'abri de dégâts ou de nouveaux dégâts, et de séparer, en tant que la chose peut se faire raisonablement, la propriété endommagée de celle qui ne l'est pas, et d'avertir l'assureur lorsque cette séparation a eu lieu ; et sur ce l'assureur a le droit d'entrer et d'arriver à la propriété pour évaluer ou faire une évaluation particulière des pertes et des dommages.

Pourvu qu'en tout temps après la perte ou les dégâts l'assureur et l'assuré puissent, en vertu d'une condition ou contrat d'assurance ou par une convention spéciale, faire un examen ou une évaluation collective des pertes et des dommages, auquel cas l'assureur sera censé avoir abandonné tout droit de faire un examen ou une estimation séparée.

146. Lorsque plusieurs actions sont intentées relativement à une assurance, le tribunal doit les réunir ou prendre d'autres moyens de manière à ce qu'il n'y ait qu'une seule action relativement aux parts de toutes les personnes ayant des droits en vertu d'une police.

(2) Si une action est intentée pour la part d'un ou de plusieurs mineurs intéressés, tous les autres mineurs intéressés, ou les fidéicommissaires, les exécuteurs testamentaires ou les tuteurs ayant droit e recevoir le versement des parts de tels autres mineurs, seront mis en cause, et les droits de tout

mineur seront traités et déterminés dans une seule action. Les personnes ayant droit de recevoir les parts des mineurs pourront se joindre à des majeurs qui réclament des parts de la police. Dans toutes les actions où plusieurs personnes sont intéressées à l'assurance, le tribunal ou le juge partagera parmi les intéressés la somme dont le paiement aura été ordonné, et rendra tous les arrêts nécessaires.

(3) Dans une action commencée devant une cour de division ou de comté pour toute assurance ou bénéfice allégué payable à l'assuré ou à aucun bénéficiaire, cessionnaire, représentant ou tuteur, lorsque l'assurance ou le bénéfice réclamé est de la nature d'une rente viagère ou autre paiement périodique de manière que la valeur présente ou capitalisée de l'assurance ou bénéfice s'élève ou puisse s'élever à une somme dépassant la juridiction de la cour dans laquelle l'action est intentée, le défendeur pourra produire entre les mains du registraire ou du registraire local de la haute cour un affidavit exposant ces faits, et dès lors, sur demande du défendeur, l'action sera renvoyée à la haute cour de justice.

ASSURANCE DE LA PERSONNE.

1. Dispositions générables applicables à tous les assurés.

147. Les articles 148 à 185 inclusivement, s'appliquent à l'assurance de la personne selon l'intention du paragraphe 34 de l'article 2.

148. (1) Dans toute assurance sur la vie, lorsque l'argent payable au moyen de primes, contributions ou répartitions (autres que les primes, contributions ou répartitions primitives) en vertu de tout contrat d'assurance sur la vie n'est pas payé, chacune des personnes ci-après mentionnées pourra, dans les 30 jours qui suivront le défaut, par lettre recommandée, ou autrement, payer, remettre ou offrir à la compagnie à son bureau principal, ou à son agence principale dans Ontario, ou au percepteur de la compagnie ou à un agent autorisé, la somme en défaut. Sur paiement, remise ou offre par l'assuré, comme susdit, ou par l'un des bénéficiaires nommés au contrat, le contrat sera censé avoir été *ipso facto* remis en vigueur ou renouvelé, et toute stipulation ou convention au contraire sera entièrement nulle en ce qui concerne l'assuré ou ses bénéficiaires. Les 30 jours ci-dessus mentionnés courront concurremment avec la période de grâce ou crédit (s'il y en a) accordée par l'assureur pour le paiement d'une prime ou du versement d'une prime ; et rien de contenu dans le présent paragraphe ne sera censé prolonger la période de grâce ou de crédit au delà de 30 jours. Ce paragraphe ne sera pas censé prolonger le délai accordé pour le paiement des contributions ou répartitions par l'article 165 du présent acte.

(2) Nonobstant toute stipulation ou convention à ce contraire, toute action ou procédure contre l'assureur en recouvrement d'une réclamation due en vertu d'un contrat d'assurance sur la vie, pourra être instituée en tout temps dans le cours d'une année après la survenance de l'événement étant l'objet de l'assurance ; ou dans un autre délai de 6 mois subséquent sur permission d'un juge d'une cour supérieure, du juge en chambre, s'il est établi à sa satisfaction qu'il y a eu une excuse raisonnable pour ne pas instituer l'action ou la procédure dans le cours du premier délai mentionné.

149.—(1) Lorsque l'âge d'une personne est essentiel à un contrat aux termes de l'article 2, et que cet âge est donné erronément, dans une déclaration ou autorisation faite pour les fins du contrat, le contrat ne sera pas nul à raison seulement du fait que l'âge est autre que déclaré, s'il appert que cette déclaration a été faite de bonne foi et sans intention de tromper ; mais la personne ayant droit de benéficier de ce contrat ne pourra pas recevoir plus que la somme qui comporte la même proportion à la somme que cette personne aurait autrement droit de recevoir que la prime voulue en rapport avec l'âge indiqué de telle personne comporte avec la prime voulue en rapport avec l'âge véritable de telle personne, le dit âge indiqué et l'âge véritable étant tous deux pris à la date du contrat.

Pourvu que dans aucun cas la somme recevable ne dépasse la somme indiquée au contrat.

Pourvu aussi que lorsque la demande d'assurance ou le contrant d'assurance limite expressément l'âge assurable, et lorsque l'âge réel du demandeur d'assurance à la date de sa demande dépasse l'âge ainsi limité, le contrat, du vivant de l'assuré, et pas plus tard que cinq années à compter de la date du contrat, sera annulable, à la discrétion de l'assureur, dans les trente jours qui suivront celui où l'erreur d'âge sera venu à la connaissance de l'assureur.

(2) Pour les fins du paragraphe qui précède le mot " prime " signifiera la prime annuelle nette, tel qu'indiqué à la table M.H. de l'institut des actuaires, le taux de l'intérêt étant porté à quatre et demi pour cent par année.

(3) Si l'erreur de l'âge comprend une fraction d'une année d'au delà de six mois, cette fraction sera calculée pour une année complète, mais si la fraction ne dépasse pas six mois elle sera complètement mise de côté dans les calculs.

(4) Lorsque, en vertu des conditions et pour les fins du contrat l'âge de la personne, relativement à l'âge de laquelle le contrat est fait, est plus avancé que l'âge véritable de telle personne, le nombre d'années ajoutées à cet âge sera, pour les fins du calcul prévu par cet article, ajouté à l'âge véritable de telle personne.

(5) Lorsqu'on découvre une erreur relativement à un contrat d'assurance sur la vie ou relativement à la prime ou aux primes payées ou devant être payées en vertu de ce contrat, rien dans cet acte ne sera interprété de manière à empêcher en tout temps avant la maturité du contrat, un règlement entre l'assureur et l'assuré de la somme ou des sommes payables relativement à une assurance ou à la prime ou aux primes payées ou devant être payées.

150.—(1) Dans toute assurance sur la vie, excepté une rente viagère, il est nécessaire, dans le but de rendre valide un contrat d'assurance sur la vie, que le bénéficiaire, autre que *l'assuré* ou *le parent* ou *l'ayant cause de bonne foi de l'assuré*, ou une personne ayant des droits en vertu du testament de l'assuré ou par l'opération de la loi, ait eu à la date du contrat un intérêt pécuniaire dans la durée de

la vie ou de tout autre sujet assuré ; pourvu que dans tout autre contrat légal de rente viagère il ne soit pas nécessaire pour sa validité que le rentier viager ait ou en aucun temps ait eu un intérêt assurable sur la vie de la personne nommée.

(2) Nulle corporation n'assurera ou ne paiera au décès d'un enfant âgé de moins de dix ans une somme d'argent qui, ajoutée à une somme payable au décès de tel enfant par une autre compagnie d'assurance, dépasse les sommes suivantes respectivement, savoir :—

Si tel enfant décède avant l'âge de	2 ans	$ 32
Si tel enfant décède avant l'âge de	3 ans	40
Si tel enfant décède avant l'âge de	4 ans	48
Si tel enfant décède avant l'âge de	5 ans	56
Si tel enfant décède avant l'âge de	6 ans	83
Si tel enfant décède avant l'âge de	7 ans	92
Si tel enfant décède avant l'âge de	8 ans	110
Si tel enfant décède avant l'âge de	9 ans	129
Si tel enfant décède avant l'âge de	10 ans	147

Pourvu que rien dans cet article ne s'applique aux assurances qui existent sur la vie des enfants âgés de moins de dix ans à la date du quatorzième jour d'avril 1892, ou ne s'applique à l'assurance sur la vie des enfants de tout âge lorsque la personne qui a fait l'assurance a un intérêt particulier dans la vie de l'assuré.

(3) Lorsque l'âge de l'assuré à la date du contrat est moins de dix ans et que la corporation d'assurance a sciemment ou sans avoir pris les informations nécessaires pour un contrat défendu par le paragraphe qui précède, les primes versées en vertu de ce contrat seront recouvrables de la corporation par les personnes ou la personne qui les auront versées, avec l'intérêt légal sur cette somme.

(4) Chaque corporation qui entreprendra ou fera des assurances sur la vie d'enfants de moins de dix ans imprimera les paragraphes 1, 2, 3, 4 et 5 de cet article, en caractères visibles sur chaque circulaire sollicitant des assurances, sur chaque demande d'assurance, et sur chaque contrat d'assurance ; et toute contravention de ce paragraphe sera punissable comme une infraction à l'article 85, dont toutes les dispositions s'appliquent également à une infraction commise contre ce paragraphe.

Pourvu que, au lieu d'imprimer ce qui est requis par ce paragraphe, la compagnie puisse, avec le consentement par écrit de l'inspecteur des assurances, imprimer ou marquer les mots suivants en remplacement :—"Toute assurance entreprise ou offerte pour être entreprise dans la province d'Ontario sur la vie des enfants âgés de moins de 10 ans, est soumise aux restrictions prescrites par les paragraphes 1 jusqu'à 5 inclusivement de l'article 150 de l'*Acte concernant les corporations d'assurance*, 1897."

(5) Relativement aux assurances prises ou qui se prendront à l'avenir par toute personne n'ayant pas vingt et un ans révolus, lorsque cette assurance a été effectuée par un parent sur la vie de son enfant, cette assurance ne sera pas réputée invalide pour la seule raison du manque d'intérêt pécuniaire du parent dans la vie de l'enfant.

(6) Relativement aux assurances prises ou qui se prendront à l'avenir par toute personne n'ayant pas vingt et un ans révolus, mais âgée de quinze ans et plus, sur sa propre vie, pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de son père, de sa mère, son frère ou sa sœur, l'assuré ne sera pas censé incapable, à raison seule de sa minorité, de faire un contrat d'assurance, ni l'abandon de telle assurance, ou de donner une décharge valide pour des bénéfices qui pourraient en provenir, ou pour des deniers payables en vertu du contrat.

151.—(1) Toute personne âgée de vingt et un ans révolus sera réputée avoir un intérêt d'assurance illimitée dans sa propre vie, et pourra effectuer de bonne foi à ses propres frais une ou des assurances sur sa propre personne pour le terme entier de sa vie, ou pour un terme plus court sur l'unique ou partiel avantage de lui-même ou de sa succession, ou de toutes personne ou personnes en corporation quelconque, que ce bénéficiaire ait ou non un intérêt d'assurance sur la vie de l'assuré. Le montant de l'assurance peut être fait payable à toute personne soit pour son propre usage soit comme fédéicommissaire pour une autre personne.

(2) Si la police a été prise et si les primes ont été payées par l'assuré avec l'intention de frauder ses créanciers, les créanciers auront droit de recevoir à même l'assurance une somme égale aux primes payées.

(3) L'assuré peut désigner ou nommer le bénéficiaire par le contrat d'assurance ou par un acte écrit annexé ou mis sur le verso de la police, ou en indiquant la police par son numéro ou autrement, et pourra par le dit contrat ou par l'acte ci-dessus nommé ou autre semblable répartir le montant de l'assurance, ou par un acte semblable le répartir de nouveau de temps à autre, ou changer et révoquer les bénéfices ou fédéicommis, ou ajouter ou substituer de nouveaux bénéficiaires, ou fédéicommissaires, ou se réserver le montant de l'assurance pour lui-même ou pour sa succession, pourvu que l'assuré ne change pas ou ne révoque pas ou ne détourne le bénéfice de toute personne qui est un bénéficiaire pour valable considération ; et l'assuré ne pourra détourner le bénéfice d'une personne qui se trouve dans la classe des bénéficiaires privilégiés, en faveur d'une personne qui n'est pas dans cette classe, ou en faveur de l'assuré lui-même ou de sa succession.

(4) Cet article s'appliquera non seulement à tout contrat futur d'assurance et à toute déclaration faite sur ce contrat ou s'y rapportant, mais aussi à tout contrat d'assurance signé jusqu'à présent et à toute déclaration faite jusqu'à présent.

(5) Rien dans cet acte ne sera réputé restreindre ou gêner le droit qu'a une personne de prendre ou d'appliquer une police au bénéfice de son épouse ou de ses enfants ou de quelques-uns d'entre eux, de toute autre façon que le permet la loi.

(6) Si un ou plusieurs des bénéficiaires décident du vivant de l'assuré, et si l'assuré ne fait aucune répartition ou autre disposition subséquente, l'assurance sera à l'avantage du ou des bénéficiaires

survivants par parts égales, s'il y en a plus d'un ; et si tous les bénéficiaires décèdent du vivant de l'accusé, le bénéfice de la police et le montant de l'assurance formeront partie de la succession de l'assuré.

(7) L'assureur pourra, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'original ou une copie de quelque déclaration, répartition, testament ou autre instrument ou disposition par écrit affectant le montant de l'assurance ou quelque partie de ce montant, ou de quelque nomination ou révocation d'un fidéicommissaire, traiter avec l'assuré et en obtenir une quittance valide ou (suivant le cas respectif) avec et de ses bénéficiaires (ces bénéficiaires n'étant pas sous le coup d'autres causes d'incapacité), ou avec et de ses fidéicommissaires, exécuteurs, administrateurs ou ayants droit, de la même manière et avec le même effet que si cette déclaration, répartition, disposition, nomination ou révocation n'avait pas eu lieu.

152.—Dans chaque contrat d'assurance contre les accidents, le hasard ou l'invalidité totale ou partielle, l'événement contre lequel on est assuré sera censé comprendre toute blessure corporelle survenant sans l'intention directe de la personne blessée, ou survenant comme résultat indirect de son acte intentionnel, cet acte n'allant pas jusqu'au fait que la personne s'est exposée volontairement ou négligemment à un danger inutile. Et nulle condition, stipulation, garantie, ou disposition du contrat qui modifie la susdite obligation, n'aura pas à l'encontre de l'assuré de valeur ou de validité.

153.—(1) Lorsque l'événement à l'arrivée duquel un bénéfice ou une assurance devient payable en vertu de la police s'est produit, mais que le montant à payer fait le sujet d'une contestation, le montant à payer par l'assureur au bénéficiaire sera *prima facie* le maximum du montant déclaré ou indiqué dans la police, et il incombera à l'assureur de prouver le contraire.

(2) Si, lorsqu'il se produit une réclamation en vertu de la police, l'assureur offre au réclamant une somme moindre que le maximum mentionné dans la police, et soit qu'il n'offre aucune explication, soit qu'il allègue comme raison pour ne pas payer le maximum, que le fonds général des polices de l'assureur ou quelque autre fonds est insuffisant, le réclamant, sur avis par écrit donné à l'assureur, pourra de plein droit inspecter, personnellement ou par son agent, les livres et documents relatifs au fonds général des polices ou au fonds qu'on allègue être insuffisant.

(2) Si l'assureur refuse ou néglige de donner au réclamant une occasion raisonnable d'inspection tel que prescrit dans le paragraphe précédent, le réclamant pourra déposer entre les mains du registraire des assurances un affidavit à l'effet qu'il réclame légitimement en vertu d'une certaine police de l'assureur, donnant des détails suffisants pour établir l'idendité de la police, ou s'il en est requis, en produisant la police, et que l'assureur a refusé ou négligé de lui donner l'occasion de faire l'inspection comme susdit, et dès lors le registraire des assurances pourra, sous son sceing et sceau, donner au réclamant ou à son agent, un ordre d'inspection à un jour mentionné ; et la négligence ou le refus subséquent de lui donner l'occasion de faire l'inspection, constituera une offense, punissable comme une ou des offenses commises contre l'article 85, et les procédures et pénalités prescrites dans l'article susdit s'appliqueront également au cas d'une offense contre le présent article.

154.—(1) Lorsque l'argent de l'assurance devient dû et payable, il sera versé au temps prescrit par l'article 80 et conformément aux conditions de la police ou d'une déclaration ou d'un acte tel que susdit, et dans le cas de bénéficiaires privilégiés, sera exempt des réclamations de tout créancier de l'assuré, sauf ce que comporte les dispositions de l'article 151.

(2) Lorsque l'argent de l'assurance ou une partie de cet argent est pour le bénéfice, en tout ou en partie, des enfants de l'assuré, et que les enfants sont mentionnés, comme classe et non pas leurs noms individuels, l'argent ne sera payable aux enfants que lorsqu'on aura donné à la compagnie une preuve raisonnable du nombre, des noms et de l'âge des enfants avantagés.

155.—(1) L'assuré, par la police ou par son testament, ou par tout écrit de sa main, pourra nommer un ou des fidéicommissaires de l'argent payable en vertu de la police, et pourra de temps à autre révoquer de la même manière cette nomination et nommer un ou des nouveaux fidéicommissaires, et prendre des dispositions pour la nomination d'un ou de nouveaux fidéicommissaires, et pour le placement des deniers provenant de la police.

L'argent versé à ce ou ces fidéicommissaires aura l'effet de décharger la compagnie.

(2) Si la police ne nomme pas de fidéicommissaire, ou s'il n'y en a pas de nommé tel que le stipule l'article 1, pour recevoir les parts auxquelles les enfants ont droit, leurs parts pourront être remises aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, ou à un tuteur des enfants dûment nommé par un des tribunaux appelés *Surrogate Court* de cette province ou par la Haute cour, ou à un fidéicommissaire nommé par le tribunal mentionné en dernier lieu, sur la requête de l'épouse ou des enfants ou de leur tuteur ; et tel versement constituera une décharge valide pour la compagnie d'assurance.

(3) Un tuteur nommé en vertu de l'article 2 donnera des garanties à la satisfaction du tribunal ou du juge pour le fidèle accomplissement de son devoir comme tuteur et pour la bonne application des fonds qu'il pourra recevoir.

Pourvu que lorsque l'argent en vertu de la police, ne dépassant pas $3,000, est payable à l'épouse et aux enfants de l'assuré, et que quelques-uns ou tous les enfants sont mineurs, la cour ou le juge pourra à sa discrétion nommer la veuve de l'assuré, étant la mère de ces enfants, leur tutrice sans exiger de garanties.

(4) Lorsqu'on cherche à faire vérifier le testament dans le seul but d'obtenir de l'argent d'assurance, les honoraires pour la nomination de ce tuteur ou exécuteur testamentaire seront les suivants : lorsque l'argent de l'assurance ne dépasse pas $1,000, $4 ; lorsque l'argent de l'assurance dépasse $1,000, mais ne dépasse pas $2,000, $6 ; lorsque l'argent de l'assurance dépasse $2,000, mais ne dépasse pas $3,000, $8 ; et ces honoraires seront régies par l'article 69 de l'Acte relatif aux *Surrogate Courts*.

(5) Sujet aux conditions expresses de l'acte de fidéicommis (s'il y en a), tout fidéicommissaire nommé conformément aux dispositions des paragraphes 1, 2 et 3, et tout exécuteur testamentaire ou tuteur pourra placer les deniers reçus de toute manière autorisée par la loi de la province, et pourra de temps à autre modifier, changer et transporter les placements, et appliquer tout ou une partie du

revenu annuel provenant de la part ou de la part probable de chacun des enfants, à son entretien et à son éducation, de la manière que le fidéicommissaire, l'exécuteur testamentaire ou le tuteur jugera à propos, et pourra aussi avancer à aucun des enfants et pour aucun d'eux, nonobstant sa minorité, le tout ou une partie de la part de l'enfant pour son avancement ou ses progrès dans le monde, ou lors du mariage de tel enfant.

156.—(1) Lorsqu'en vertu d'une police d'assurance sur la vie émise ou par la loi réputée émise dans l'Ontario, ou d'une police émise par une compagnie d'assurance dont le siège principal des affaires est dans l'Ontario, l'argent est payable aux représentants d'une personne qui, lors de son décès, était domiciliée ou résidant dans une juridiction étrangère, et que personne n'est devenu son représentant personnel dans l'Ontario, l'argent, après l'expiration de deux mois à compter de tel décès, pourra être versé entre les mains du représentant personnel nommé par la cour de la juridiction étrangère, pourvu qu'il appert à la vérification ou à la curatelle, ou tous autres documents semblables de telle cour, ou par un certificat du juge portant le sceau de la cour, qu'il a été démontré à la satisfaction du tribunal que le défunt, lors de son décès, était domicilié ou résidant dans quelque endroit dans la juridiction de telle cour.

(2) Lorsque la police stipule que l'argent de l'assurance pourra être versé entre les mains du représentant personnel nommé par la cour de la juridiction dans laquelle le défunt était résidant ou domicilié lors de son décès, les fonds pourront être en conséquence versés en tout temps après le décès susdit ou conformément aux conditions de la police.

(3) Lorsqu'en vertu d'un contrat d'assurance sur la vie fait dans l'Ontario, l'argent de l'assurance est payable aux représentants d'une personne qui, lors de son décès, était domiciliée dans une juridiction étrangère, et qu'elle est décédée *intestat*, l'argent, après l'expiration de trois mois à compter de ce décès, si personne n'est devenu son représentant dans l'Ontario, pourra être versé entre les mains de la personne ou des personnes qui, d'après les lois de la juridiction étrangère, ont droit de toucher l'argent et d'en donner une décharge si tel argent était, aux termes du contrat, payable dans cette juridiction.

(4) Lorsqu'un testateur domicilié ou résidant dans une juridiction étrangère dispose de l'argent de l'assurance par testament, valide selon les lois de cette juridiction, alors l'argent pourra être payé en aucun temps après le décès ou selon les conditions de la police à ce sujet, à la personne ou aux personnes ayant droit en vertu de ce testament de toucher l'argent et de donner une décharge valide de cet argent dans telle juridiction étrangère.

(5) Lorsqu'il paraît d'après les lettres de tutelle ou autres documents semblables relatifs à la personne, délivrés ou qui le seront par une cour n'ayant pas juridiction dans la province, ou par un certificat du juge sous le sceau de cette cour, qu'il a été démontré à la satisfaction de ce tribunal que le défunt lors de son décès était domicilié ou résidait dans sa juridiction, et quand le tuteur ou autre officier nommé par ces lettres ou documents aura donné des garnties à la satisfaction du tribunal, la Haute cour pourra alors, sur la requête faite pour la nomination de ce tuteur ou autre officier en qualité de fidéicommissaire aux termes du présent article, le dispenser de fournir des cautions, pourvu qu'il ait été légalement démontré que les enfants résident dans la juridiction du tribunal situé en dehors de la province, et que le fidéicommissaire qu'il est question de nommer est une personne apte et capable, et que conformément à la pratique du tribunal ci-dessus mentionné il a été donné garantie de la régulière application et reddition de compte des argents payables en vertu de la police.

(6) Cet article s'applique aux polices émises jusqu'ici comme aux polices qui seront émises à l'avenir, et quand bien même le décès est survenu ou non avant l'adoption du présent acte.

157.—(1) S'il n'y a pas de fidéicommissaires, d'exécuteurs testamentaires ou de tuteurs capables de recevoir la part d'un mineur dans l'argent d'assurance, et que la compagnie d'assurance admette la réclamation ou une partie d'icelle, la compagnie en tout temps après l'expiration de deux mois à compter de la date de son admission de la réclamation ou d'une partie d'icelle, pourra obtenir un ordre de la haute cour pour lui permettre de payer la part du mineur en cour ; et dans ce cas les frais de la requête seront payés à même la part (à moins que le tribunal n'en ordonne autrement), et le reliquat sera versé en cour conformément à l'ordre ; et ce versement constituera une décharge suffisante pour la compagnie pour l'argent versé, et les fonds subiront le sort que le tribunal indiquera.

(2) Si la compagnie, dans les soixante jours à compter de la date de son admission de la réclamation, ne verse pas l'argent à une personne capable de le recevoir aux termes de cette loi, ou ne le verse pas dans la haute cour, la dite cour pourra, sur demande faite par quelqu'un capable de toucher le dit argent, ou par une autre personne au nom du mineur, ordonner que l'argent de l'assurance ou une partie quelconque soit remis à un fidéicommissaire, ou à un exécuteur, ou à un tuteur capable de recevoir, ou bien qu'il soit versé en cour pour subir le sort que le tribunal indiquera, et tel versement constituera une décharge bonne et valable pour la compagnie.

(3) Le tribunal pourra ordonner que les frais de la requête et tous les frais encourus dans le but d'établir l'autorité de la partie requérante, seront payés à même tels deniers, ou par la compagnie ou autrement, selon que la chose semblera juste ; et le tribunal pourra aussi ordonner que les frais encourus pour obtenir de la cour des deniers volontairement versés par une compagnie, seront payés à même tels deniers.

158.—(1) Si une personne qui a pris ou qui prendra une assurance pour les fins indiquées par la présente loi, pour le bénéfice d'un ou de plusieurs bénéficiaires préférés, que la fin apparaisse aux conditions de la police ou à l'endossement qui s'y trouve, ou à un acte se rapportant à la police et l'indiquant, se trouve dans l'impossibilité de continuer à payer les primes, elle pourra remettre la police à la compagnie et accepter à la place une police pour la somme que représentent les primes versées, payable à la mort, ou d'après le système de dotation ou autrement (selon le cas), de la même manière qu'aurait été payable la police primitive si elle n'avait pas été abandonnée ; et la compagnie

pourra accepter l'abandon et accorder la police payée nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de tout bénéficiaire ou de tous bénéficiaires préférés.

(2) La personne assurée pourra de temps à autre emprunter de la compagnie ou de toute autre compagnie ou personne, sur la garantie de la police, telles sommes qui pourront être nécessaires, et qui seront appliquées à maintenir la police en vigueur, et à telles conditions dont on pourra convenir, et les sommes ainsi empruntées ainsi que l'intérêt légal dont on conviendra pour ces sommes constitueront, tant que la police restera en vigueur, un premier gage sur la police et sur tous les deniers en provenant, nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de tout bénéficiaire ou de tons bénéficiaires préférés.

(3) Lorsque tous les bénéficiaires, préférés ou ordinaires, sont majeurs, ces personnes et l'assuré pourront faire abandon de la police ou en faire cession soit absolument ou à titre de garantie.

(4) Lorsqu'une police d'assurance, ou la déclaration endossée sur la police ou annexée à la police, ou qui l'indique par son numéro ou autrement, que cette déclaration ait été faite dans le passé ou qu'elle se fasse à l'avenir, stipule que la police sera au bénéfice d'une personne, et dans le cas du décès de telle personne, au bénéfice d'une autre personne, si elle vit, sera réputée pour les fins du paragraphe 3 de cet article, la personne ayant droit de bénéficier de cette assurance.

(5) Cet article s'appliquera non seulement aux polices émises à l'avenir, ou à toute déclaration s'y rapportant, mais aussi aux polices émises par le passé, ainsi qu'aux déclarations s'y rapportant.

159.—(1) Lorsqu'une personne (ci-après appelée l'assurée) prend une assurance sur sa vie, et soit par la police ou par un écrit annexé ou mis au verso de la police, ou indiquant la police par son numéro ou autrement, déclare que la police est pour le bénéfice du mari, de la femme, des enfants, petits-enfants ou de la mère de l'assuré, telle police sera (sauf le droit de l'assuré de la répartir ou changer de la manière ci-après stipulée), réputée un fidéicommis en faveur du ou des bénéficiaires susdits, conformément à l'intention ainsi exprimée et déclarée, et tant que subsistera tout objet de fidéicommis, l'argent payable en vertu de la police ne sera pas soumis au contrôle de l'assuré ou de ses créanciers, et ne formera pas partie de la succession, lorsque la somme garantie par la police deviendra payable ; mais cette disposition ne sera pas réputée intervenir dans tout gage de la police en faveur d'une personne antérieurement à telle déclaration.

(2) Le mari, la femme, les enfants, petits-enfants, et la mère de l'assurée constitueront une classe qui pourra être désignée sous le nom de "bénéficiaires préférés", et les autres bénéficiaires seront appelés "bénéficiaires ordinaires".

(3) Dans le cas d'une police ou d'un contrat écrit d'assurance sur la vie fait avant le mariage, une déclaration aux termes de cet article sera, et sera réputée avoir été aussi valide et efficace que si cette police ou ce contrat avait été passé après le mariage ; mais rien dans cet acte n'affectera une action ou un procédé maintenant pendant.

(4) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié, au bénéfice de son épouse future ou de son épouse et de ses enfants futurs, mais que le contrat ne désigne pas par les noms, où qu'il indique clairement par d'autres moyens une personne particulière comme devant être cette épouse future, le contrat (ne tombant pas dans le domaine de l'intention des paragraphes 5 ou 6 de cet article) sera interprété conformément aux dispositions de l'article 7 du dit acte principal.

(5) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait comme dans le paragraphe 1, mais qu'à la mâturité du contrat l'assuré n'est pas encore marié, où qu'il est veuf et sans enfants, l'assurance tombera dans la succession de l'assuré et en formera partie.

(6) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié au bénéfice de son épouse future, son épouse et ses enfants futurs, et que l'épouse future est désignée par un nom ou qu'elle est clairement indiquée par d'autres moyens dans le contrat d'assurance sur la vie, mais que le mariage n'a pas lieu, toutes les questions résultant de ce contrat seront réglées comme si la présente loi n'avait pas été passée.

(7) Lorsque deux ou plusieurs bénéficiaires sont nommés ou désignés, mais qu'aucun partage n'est fait entre eux, tous ces dits bénéficiaires seront réputés avoir une part égale dans l'assurance, et lorsqu'il est dit dans la police ou déclaration que l'assurance est en faveur de l'épouse et des enfants en général, ou des enfants en général, sans spécifier le nom des enfants, le mot "enfants" sera réputé signifier tous les enfants de l'assuré, vivant à l'époque de l'échéance de la police, qu'ils soient nés de son épouse actuelle ou d'une épouse antérieure, et l'épouse pour bénéficier de la police devra être l'épouse vivant à l'époque de l'échéance de la police.

(8) Si un ou plusieurs des bénéficiaires préférés en faveur desquels le partage a été fait décèdent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra par un acte écrit annexé à la police ou inscrit au verso de la police ou la mentionnant par son numéro ou l'indiquant autrement, déclarer que la part antérieurement donnée à la personne ainsi décédée sera au bénéfice de telle autre personne ou personnes qu'il pourra nommer à cette fin, sans être une autre que l'une ou plusieurs des classes de personnes qui ont droit d'être préférées aux créanciers de l'assuré ; et à défaut de telle déclaration, la part de la personne ainsi décédée sera pour le bénéfice du survivant ou des survivants de cette personne par parts égales.

(9) Cet article s'applique non seulement aux contrats futurs d'assurances et à toute déclaration faite sur ces contrats ou s'y rapportant, mais aussi à tout contrat d'assurance émis jusqu'à ce jour et à toute déclaration s'y rapportant.

160.—(1) L'assuré pourra par un instrument par écrit attaché à la police, ou inscrit au verso ou établissant l'identité de la police par son numéro ou autrement, changer une police ou une déclaration ou une répartition précédemment faite de façon à restreindre ou étendre, transférer ou limiter les avantages de la police à la femme seule ou aux enfants ou à l'un ou plusieurs d'entre eux, ou à la mère de l'assuré comme l'un des bénéficiaires ou la seule bénéficiaire, bien qu'il soit exprimé ou déclaré dans la police qu'elle est pour l'avantage de la femme et des enfants, ou de la femme seule ou de l'enfant ou des enfants seuls, ou de la mère ou de l'autre bénéficiaire préféré, ou pour l'avan-

tage de l'épouse pendant sa vie et des enfants après sa mort, ou pour l'avantage de l'épouse, et au cas de son décès pendant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants, ou aucun d'entre eux, ou pour l'avantage d'aucune ou de plusieurs personnes ci-dessus mentionnées pendant sa ou leur vie et après sa ou leur mort, pour l'avantage d'aucun ou de plusieurs des survivants ; ou bien qu'une déclaration antérieure eût été ainsi restreinte ; et il pourra aussi partager le montant de l'assurance entre les personnes qui sont destinées à en bénéficier, et il pourra au besoin par instrument par écrit attaché à la police ou inscrit au verso ou y renvoyant, altérer la répartition suivant qu'il le jugera à propos ; il pourra aussi par son testament faire ou changer la répartition du montant de l'assurance, et la répartition qui aura été ainsi faite ou changée par son testament prévaudra sur toute autre faite avant la date du testament, sauf en tant qu'il n'aura pas été donné suite à telle autre répartition avant l'avis de la répartition par testament. Et tout ce que l'assuré pourra faire en vertu de cet article par un instrument par écrit attaché à la police, ou inscrit au verso ou établissant l'identité de la police, ou d'une ou des polices particulières, par le numéro ou autrement, il pourra également le faire par testament établissant l'identité de la police ou d'une ou des polices particulières par le numéro ou autrement.

(2) Le "partage" ou la "répartition" dans cet article comprend et autorise toute division, subdivision, nouveau partage ou disposition de l'assurance, les deniers ou bénéfices entre aucune des classes de personnes qui, en vertu du présent acte ou de ses amendements, ont droit d'être préférées aux créanciers de l'assuré ; et comprennent aussi toute disposition des dits deniers ou bénéfices tel que dessaisie d'un droit en partie ou en totalité, ou augmenter ou diminuer l'intérêt d'un bénéficiaire ou des bénéficiaires acquis en vertu d'une disposition antérieure des dits deniers ou bénéfices, ou tel que substituer un bénéficiaire de la dite classe à un autre ou aux autres ou à tous autres, ou réciproquement.

Pourvu que l'assuré en vertu du présent article ne soit pas autorisé à distraire ces deniers ou bénéfices de toutes les personnes de cette classe en faveur d'une personne qui ne fasse pas partie de cette classe, ou de l'assuré lui-même ou de sa succession ; ou de distraire ces deniers ou bénéfices d'assurances ou aucune partie d'eux, du bénéficiaire original, lorsque la police dit expressément que ce bénéficiaire là était un bénéficiaire pour valable considération.

(3) Lorsqu'il est prouvé à la satisfaction de l'exécutif d'une société de bienveillance enregistrée qu'un bénéficiaire en vertu d'un certificat ou contrat d'assurance de la société mène une vie criminelle ou immorale, alors et nonobstant toute disposition du présent acte ou de tout autre acte de cette province, l'assuré pourra, avec le consentement de l'exécutif, déclarer soit par endossement sur le certificat ou contrat ou par tout autre écrit, que les droits, titres et intérêts du dit bénéficiaire dans tout bénéfice en vertu du certificat sont nuls et de nul effet ; et dès lors les dits droits, titres et intérêt seront en conséquence nuls et de nul effet ; et l'assuré, par un écrit semblable pourra alors ou plus tard au besoin, faire une nouvelle répartition conforme aux règles légitimes de la société, et pourra répartir de nouveau le bénéfice ; et le droit dans l'assuré sous ce rapport sera en sus de ses droits en vertu du présent acte ou des autres actes de cette province.

(4) Lorsque le contrat est fait par une autre compagnie que celle mentionnée dans le paragraphe 3, alors sur pétition et sur preuve de faits semblables à ceux mentionnés dans le dit paragraphe, à la satisfaction d'un juge de la haute cour, le juge pourra faire un ordre annulant le bénéfice et accordant tel autre redressement qui lui paraîtra convenable dans les circonstances.

(5) Cet article s'appliquera non seulement à tout contrat d'assurance fait et à toute déclaration faite à ce sujet s'y rapportant, mais aussi à tout contrat fait jusqu'à présent et à toute déclaration faite en vertu de ce contrat.

161.—(1) Tout assuré pourra ordonner par écrit à la compagnie d'assurance de remettre les gratifications ou profits produits par une police ou une partie de ces profits à l'assuré ; ou de les appliquer en réduction des primes annuelles que l'assuré a à payer, de telle façon qu'il indiquera, ou d'ajouter ces gratifications ou profits à la police ; et la compagnie remettra ou appliquera ces gratifications ou profits selon que l'assuré l'ordonne et conformément aux taux et règles établis par la compagnie ; pourvu toujours que la compagnie ne soit pas tenue de remettre ou d'appliquer ces gratifications ou profits d'une autre façon que le stipule la police ou la demande de la police. Cet article s'applique aux polices faites avant le 4 mars 1881, et aux gratifications ou profits déclarés relativement à ces polices comme aux polices faites subséquemment ou qui se feront à l'avenir.

(2) L'abandon ou la cession d'une telle police pourra se faire :

(*a*) Lorsque la police est pour le bénéfice des enfants seulement, et que les enfants survivants sont tous âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(*b*) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse et des enfants, et que tous les enfants sont âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et si son épouse et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(*c*) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse seulement ou de l'épouse et des enfants, ot qu'il n'y a pas d'enfants vivants, si la personne assurée et son épouse consentent à en faire l'abanden ou cession.

* * * * * *

POLICES D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

1. *Dispositions générales.* (*Toutes les compagnies d'assurance contre l'incendie.*)

166. Toute compagnie ayant une licence et étant enregistrée pour la transaction d'assurances contre l'incendie, pourra, dans les limites prescrites par la licence ou par l'enregistrement, assurer ou réassurer des maisons d'habitation, magasins, boutiques et autres bâtiments, meubles de ménage, mar-

chandises, machines, bétail sur pieds, produits de ferme et autres choses, contre les dégâts ou la perte par l'incendie ou par la foudre, que ces dégâts ou pertes soient le résultat d'accident ou d'autre chose, excepté par le fait de l'assuré lui-même, ou par l'invasion d'un ennemi ou par une insurrection.

167.—(1) Les contrats d'assurance contre l'incendie ne dépasseront pas un terme de trois années ; et les assurances de risques mercantiles ou manufacturiers, s'ils sont faits au comptant, ne devront pas être faits pour une période de plus d'une année.

Pourvu que les contrats d'assurance contre l'incendie par une compagnie d'assurance mutuelle ou mutuelle au comptant puisse se faire pour un terme quelconque ne dépassant pas quatre ans.

(2) Tout contrat qui pourra être fait pour un an ou pour une période plus courte sur le système de billets de primes, ou pour trois ans, ou autre période plus courte d'après le système au comptant, pourra être renouvelé à la discrétion du conseil de direction au moyen d'un reçu de renouvellement au lieu d'une police, sur le paiement de la prime requise par l'assuré, ou dans le cas d'un contrat d'après le système de billets de primes, en donnant un nouveau billet de prime ou d'entreprise ; et tous paiements en espèces ou par billets de primes pour le renouvellement devront être faits à la fin de l'année ou autre période pour laquelle le billet de prime est accordé, autrement la police sera nulle et de nul effet.

2. Conditions et dispositions statutaires.

(*Liant tous les contrats d'assurances quelconques contre l'incendie dans l'Ontario.*)

168. Les conditions contenues dans cet article seront, à l'encontre des assureurs, réputées faire partie de tout contrat, qu'il soit imprimé, écrit ou oral, d'assurance contre l'incendie fait ou renouvelé dans la suite ou autrement en vigueur dans l'Ontario relativement à toute propriété dans cette province ou en transit d'icelle ou vers icelle, et seront imprimées sur chaque police avec le titre : " Conditions statutaires " ; et nulle stipulation contraire, ou disposition comportant une modification, une addition ou omission, ne liera l'assuré à moins d'une preuve faite en la manière prescrite par les articles 169 et 170.

Conditions statutaires.

1. Si une personne (ou des personnes) assure ses (ou leurs) édifices ou effets, et qu'il les fasse décrire autrement qu'ils ne le sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou qu'il dénature ou omette de communiquer tout fait qu'il est important de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque qu'elle entreprend, telle assurance ne sera d'aucun effet à l'égard de la propriété relativement à laquelle des fausses représentations ou des omissions sont faites.

2. Après qu'une demande d'assurance aura été faite, il sera considéré que toute police expédiée à l'assuré est réputée conforme aux conditions de la demande, à moins que la compagnie n'indique par écrit les côtés où la police diffère de la demande.

3. Tout changement important pour le risque, et sous le contrôle ou la connaissance de l'assuré, rendra nulle la police quant à la partie affectée par le changement, à moins qu'avis ne soit promptement donné par écrit à la compagnie ou à son agent local ; et la compagnie, lorsqu'elle aura été ainsi avertie, pourra remettre la prime pour la période non expirée et annuler la police, ou elle pourra demander par écrit une police additionnelle, que l'assuré, s'il désire continuer la police, versera immédiatement entre les mains de la compagnie, et s'il néglige de faire ce versement immédiatement après avoir reçu cette demande, la police cessera d'être en vigueur.

4. Si la propriété assurée est cédée sans une permission écrite au verso de la police par un agent de la compagnie, dûment autorisé à cette fin, la police deviendra nulle par le fait même ; mais cette condition ne s'applique pas au changement de titre par succession, ou par l'opération de la loi ou à cause de mort.

5. Lorsque la propriété assurée n'a subit que des dégâts partiels, nul abandon de cette propriété ne sera admis si ce n'est par le consentement de la compagnie ou son agent ; et dans le cas de l'enlèvement des biens fait dans le but d'échapper à la conflagration, la compagnie contribuera aux pertes et aux frais qu'entraîne le sauvetage, proportionnellement aux intérêts respectifs de la compagnie ou des compagnies et de l'assuré.

6. L'argent en espèces, les livres de compte, les sûretés pour les deniers, et les preuves de dettes ou de titres ne sont pas assurés.

7. Les glaces, les ouvrages en plaqué, les bijoux, les médailles, les peintures, les sculptures, les articles de curiosité, les instruments scientifiques et de musique, l'or ou l'argent en lingot, les travaux d'art, les articles religieux, les fresques, les horloges, les montres, les breloques, et les miroirs ne sont pas assurés à moins d'être mentionnés dans la police.

8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il existe une assurance antérieure dans toute autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie à cette assurance n'apparaisse dans la police ou ne soit mis au verso d'icelle, de même si une assurance subséquente est prise dans toute autre compagnie, à moins que et jusqu'à ce que la compagnie y consente ou à moins que la compagnie ne s'y refuse par écrit dans les deux semaines après avoir reçu un avis écrit de l'intention ou du désir de prendre l'assurance subséquente, ou qu'elle ne s'y refuse après ce délai et avant que l'assurance subséquente ou nouvelle ne soit prise.

9. Dans le cas où toute autre assurance sur les biens décrits aura été admise tel que susdit, alors cette compagnie, si telle autre assurance reste en vigueur, à la survenance de toutes pertes ou dégâts, ne sera passible pour le paiement que d'une proportion de telles pertes ou dégâts, sans tenir compte des dates des différentes polices.

10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, à savoir :

(*a*) Pertes de biens appartenant à tout autre qu'à l'assuré, à moins que l'intérêt de l'assuré ne soit indiqué dans ou sur la police.

(*b*) Pertes causées par l'invasion, l'insurrection, l'émeute, troubles civils, le pouvoir militaire ou le pouvoir usurpé ;

(*c*) Lorsque l'assurance est sur des édifices ou leur contenu, des pertes causées par l'absence de cheminées bonnes et solides en brique ou en pierre ; ou par des cendres ou des braises déposées, à la connaissance et avec le consentement de l'assuré, dans des réceptacles en bois ; ou par des poêles ou tuyaux de poêle situés, à la connaissance de l'assuré, dans une position dangereuse ou mal fixés ;

(*d*) Pertes et dégâts aux effets détruits ou avariés pendant qu'ils sont soumis au feu et pour lesquels l'application de la chaleur du feu est nécessaire.

(*e*) Des pertes ou dommages subis par des édifices ou leur contenu pendant que des charpentiers, menuisiers, des plâtriers ou d'autres ouvriers sont à réparer ces édifices, et à cause de ces réparations, à moins que permission d'exécuter telles réparations n'ait été préalablement accordée par écrit et signée par un agent dûment autorisé de la compagnie. Mais dans les maisons à logement quinze jours sont accordés par année pour les réparations ordinaires sans cette permission.

(*f*) Des pertes ou dégâts survenants pendant que du pétrole, de quelque sorte que ce soit, huile de roc, de terre ou de charbon, camphine, gazoline, fluide, d'éclairage, benzine, naphte ou tous produits liquides d'iceux ou aucun de leurs éléments (excepté pétrole raffiné pour des fins d'éclairage uniquement, en quantité de pas plus de cinq gallons, ou de l'huile à graisser, n'étant pas du pétrole cru, ou de l'huile d'un poids spécifique moindre que celui requis par la loi pour des fins d'éclairage, en quantité de pas plus de cinq gallons), ou plus de vingt-cinq livres de poudre, sont emmagasinés ou gardés dans l'édifice assuré ou contenant les effets assurés, à moins que permission ne soit donnée par écrit à la compagnie.

11. La compagnie sera responsable des pertes causées par l'explosion du gaz de pétrole dans un édifice qui ne forme pas partie d'une usine à gaz, et des pertes causées par l'incendie provoquée par toute autre explosion ou par la foudre.

12. La preuve des pertes doit être faite par l'assuré, bien que les pertes soient payables à une tierce personne.

13. Toute personne ayant droit de réclamer en vertu de cette police devra suivre la procédure suivante :

(*a*) Immédiatement après les pertes elle devra par écrit en donner avis à la compagnie.

(*b*) Elle devra aussitôt que possible après remettre un état des pertes aussi détaillées que la nature de l'affaire le permet

(*c*) Elle devra y joindre aussi une déclaration statutaire—

(1) Que le dit état est juste et vrai ;

(2) Quand et comment l'incendie a originé en tant que le déposant le sait et le croit ;

(3) Que l'incendie n'a pas été causé par son fait et sa négligence volontaire, par son entremise ou sa connivence ;

(4) La somme des autres assurances ;

(5) Tous les gages et charges sur ce qui fait l'objet de l'assurance ;

(6) Le lieu où les biens assurés, si ce sont des meubles, étaient déposés lors de l'incendie.

(*d*) Elle devra, à l'appui de sa réclamation, si on l'exige et si c'est possible, produire les livres de comptes, les reçus d'entrepôt et les inventaires, et fournir ses factures ou autres pièces justificatives ; produire des copies des parties écrites de toutes les polices ; séparer en temps que la chose peut se faire raisonnablement les articles endommagés de ceux qui ne le sont pas, et étaler pour être examiné tout ce qui reste des effets que comprenait la police.

(*e*) Elle devra produire, si on l'exige, un certificat portant la signature d'un magistrat, d'un notaire public, d'un commissaire pour prendre des affidavits, ou d'un secrétaire municipal demeurant dans le voisinage de l'endroit où l'incendie a eu lieu, et qui n'est pas intéressé dans les pertes ou allié à l'assuré, déclarant qu'il a examiné les circonstances qui ont accompagné l'incendie, les pertes ou les dommages énoncés, qu'il connaît le caractère et la condition de l'assuré ou du réclamant, et qu'il croit véridiquement que l'assuré par malheur et sans fraude ou manœuvre criminelle, subit des pertes et des dommages relativement aux articles assurés pour la somme certifiée.

14. Les preuves susdites des pertes peuvent être faites par l'agent de l'assuré dans le cas de l'absence ou de l'inhabilité de l'assuré de faire lui-même les preuves, telle absence ou inhabilité étant expliquée d'une manière satisfaisante.

15. Toute fraude ou faux allégués dans une déclaration statutaire en rapport avec aucun des détails qui précèdent aura l'effet de vicier la réclamation.

16. S'il surgit une divergence quant à la valeur des biens assurés ou des biens sauvés, ou quant à la somme des pertes, cette valeur et cette somme, et la proportion (s'il y en a) que devra payer la compagnie devront, que le droit de recouvrer des deniers en vertu de la police soit contesté ou non, et indépendamment de toutes autres questions, être soumises à l'arbitrage de quelque personne que les parties choisiront, ou si elles ne peuvent s'entendre sur une personne, alors à l'arbitrage de deux personnes, une choisie par la partie assurée et l'autre par la compagnie, et d'une troisième qui sera nommée par les personnes ainsi choisies, ou si celles-ci ne s'entendent pas alors par le juge du comté où les pertes ont eu lieu, et cet arbitrage sera soumis aux dispositions des lois qui régissent les actions en arbitrage ; et la sentence, si la compagnie est responsable sous d'autres rapports, sera concluante quant à la somme des pertes et à la proportion que devra payer la compagnie. Lorsque la somme complète de la réclamation sera adjugée, les frais suivront le sort de la cause ; et dans les autres cas toutes les questions de frais seront à la discrétion des arbitres.

17. Les pertes ne seront payables qu'après 60 jours après que la preuve des pertes aura été terminée, à moins que le contrat d'assurance n'en stipule autrement.

18. La compagnie au lieu de payer de l'argent pourra dans un délai raisonnable réparer, et construire ou remplacer la propriété endommagée ou perdue, en donnant avis de son intention dans les quinze jours à compter de la réception des preuves requises par la présente loi.

19. La compagnie pourra mettre fin à l'assurance en donnant avis à cet effet, et si c'est sur le système de l'argent comptant, en offrant avec l'avis un taux proportionnel de la prime pour le temps non expiré, calculé à compter de la fin de l'avis ; dans le cas de signification personnelle de l'avis il sera donné cinq jours d'avis sans compter le dimanche. Une compagnie ayant une agence dans Ontario pourra donner avis par lettre chargée adressée à l'assuré à sa dernière adresse postale dont la compagnie aura reçu avis, et lorsque avis n'aura pas été donné de l'adresse, alors au bureau de poste de l'agence d'où la compagnie aura reçu la demande, et lorsque tel avis est donné par lettre, alors sept jours à compter de l'arrivée de la lettre à tout bureau de poste dans Ontario seront réputés un délai suffisant, et la police cessera après telle offre et tel avis susdits et après l'expiration des cinq ou sept jours, selon le cas.

(*a*) L'assuré pourra aussi mettre fin à l'assurance, si cette assurance est pour de l'argent, en donnant un avis écrit à cet effet à la compagnie ou à son agent autorisé, auquel cas la compagnie pourra retenir le faible taux habituel pour le temps que l'assurance aura été en vigueur, et elle remboursera à l'assuré le reliquat de la prime payée.

20. Nulle condition de la police, en tout ou en partie, ne sera réputée avoir été abandonnée par la compagnie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé par écrit sous la signature d'un agent de la compagnie.

21. Tout fonctionnaire ou agent de la compagnie qui assume le droit au nom de la compagnie de faire toute convention écrite relativement à une chose quelconque en rapport avec l'assurance, sera reputée être *prima facie* l'agent de la compagnie pour cette fin.

22. Toute action ou procédure contre la compagnie pour le recouvrement d'une réclamation sous l'empire ou en vertu de cette police sera absolument exclus à moins qu'elle n'ait été commencée dans l'année à compter de la perte ou des dommages.

23. Tout avis écrit à l'adresse d'une compagnie pour une fin quelconque des conditions statutaires, lorsque la procédure n'en est pas expressément indiquée, pourra se faire par lettre délivrée au siège principal de la compagnie dans Ontario, ou par lettre chargée adressée à la compagnie, à son gérant ou à son agent, à tel siège d'affaire principal, ou par tel avis écrit donné de toute autre façon à un agent autorisé de la compagnie.

169. Si une compagnie ou tout autre assureur désire modifier les dites conditions ou en omettre quelques-unes ou ajouter de nouvelles conditions, on ajoutera sur l'acte du contrat contenant les conditions statutaires des mots à l'effet suivant, imprimés en caractères bien en vue, et en encre de couleur différente :

" *Modifications des conditions.*"

" Cette police est délivrée aux conditions statutaires susdites, avec les modifications et conditions suivantes :

" Ces modifications (ou selon le cas) sont, en vertu du statut d'Ontario à cette fin, en vigueur en tant que le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat déclarera que la compagnie en justice a raisonnablement le droit de les exiger.

170. Nulle telle modification, addition ou omission, à moins qu'elle ne soit indiquée et énoncée distinctement en la manière et à l'effet susdit, ne sera légale et ne liera l'assuré ; et on ne pourra s'occuper de la question de savoir si telle modification, addition ou omission est, dans les circonstances, juste et raisonnable ; mais au contraire la police ne sera, à l'encontre des assureurs, soumises qu'aux conditions statutaires, à moins que les modifications, les additions ou les omissions ne soient indiquées ou énoncées distinctement en la manière ou à l'effet susdit.

Pourvu que les assureurs aient le choix de payer ou allouer les réclamations qui sont nulles en vertu des 3e, 4e et 8e conditions statutaires dans le cas où les dits assureurs jugent à propos de se désister des objections mentionnées dans les dites conditions.

171. Lorsqu'une police est passée ou renouvelée et qu'elle contienne ou embrasse des conditions autres que celles énoncées à l'article 114, ou différentes de ces conditions, si le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat décide que les dites conditions qui s'y trouvent ainsi ne sont pas justes et raisonnables, les conditions seront nulles et de nul effet.

172. Lorsque à raison de nécessité, d'accident ou d'erreur, on ne s'est pas conformé aux conditions d'un contrat d'assurance contre les incendies sur une propriété dans cette province, quant à la preuve qu'il faut donner à la compagnie d'assurance après que l'incendie a eu lieu ; ou bien lorsque après qu'un état ou la preuve des pertes a été donné de bonne foi par l'assuré ou par quelqu'un en son nom, conformément aux dispositions ou conditions de tel contrat, la compagnie, par son agent ou autrement, s'objecte à la perte pour d'autres motifs que pour l'accomplissement imparfait de telles conditions, ou que dans un délai raisonnable après avoir reçu cet état ou cette preuve, elle ne notifie pas l'assuré par écrit qu'elle s'objecte à cet état ou cette preuve, ou, lorsque pour toute autre raison le tribunal ou le juge devant lequel une question se rapportant à cette assurance s'instruit, considère contraire à l'équité que l'assurance soit réputée nulle ou déchue à cause de l'accomplissement imparfait de telles conditions, nulle objection à l'endroit de la suffisance de tel état ou de telle preuve, ou de tel état ou de telle preuve modifié ou augmenté (selon le cas), ne sera en aucun cas admise à titre de dégagement de l'obligation de la compagnie pour le contrat d'assurauce, peu importe là et où il a été passé.

(2) Si dans toute action ou procédure sur un contrat d'assurance contre l'incendie, l'assuré, étant le demandeur dans cette action ou procédure, a, dans l'opinion de la cour ou du juge, volontairement négligé ou refusé sans raison de fournir les renseignements nécessaires au sujet de la propriété pour laquelle il réclame l'argent de l'assurance, et si en conséquence de telle négligence ou refus la compagnie défenderesse a été obligée de faire des dépenses pour obtenir des renseignements ou des preuves, la

cour ou le juge pourra, en disposant des frais, prendre en considération les dépenses ainsi encourues par la compagnie défenderesse.

173.—La décision d'un tribunal ou d'un juge sous l'empire de cet acte est soumise à revision ou à appel dans les mêmes limites qu'une décision de ce tribunal ou de ce juge dans d'autres causes.

ENQUÊTE SUR LES INCENDIES.

174.—(1) Tout juge de paix, ou quiconque a légalement le pouvoir d'administrer le serment ou de prendre des déclarations solennelles dans tout procédé légal, pourra examiner sous serment ou après déclaration solennelle, toute personne qui comparaît devant lui pour donner son témoignage concernant des pertes causées par l'incendie et auxquelles une compagnie d'assurance est intéressée, et pourra administrer le serment ou la déclaration solennelle requise aux termes du présent acte ;

(2) Sur reception d'une requête écrite d'un fonctionnaire ou agent d'une compagnie d'assurance avec des garanties pour les frais d'une enquête, tout juge de paix pourra immédiatement procéder à une enquête sur l'origine ou la cause de tout incendie qui a eu lieu dans son comté ou district, et sur les personnes, s'il y en a, qui en bénéficient.

(3) Le juge de paix aura le pouvoir d'assigner des personnes et de faire venir des papiers et d'examiner toutes les personnes qui comparaissent devant lui sous serment ou sur déclaration solennelle ; et il gardera un registre de tous ces procédés et de la preuve qu'il aura entendue.

(4) Tout directeur ou officier d'une compagnie d'assurance, ou l'assuré, ou aucune personne ayant une réclamation en vertu de la police, ou toute personne préjudiciablement affectée par aucun des témoignages reçus jusque-là, aura le droit d'assister, personnellement ou par procureur, aux enquêtes et procédures comme partie intéressée, et d'appeler, examiner, contre-interroger et réexaminer les témoins, selon le cas.

(5) Aucun directeur ou officier de la compagnie d'assurance, ni aucune autre personne intéressée tel que ci-dessus mentionné, n'agira comme magistrat ou coroner dans toute enquête sur un incendie ; et ils n'agiront pas pour le magistrat ou le coroner, en qualité de greffier, rapporteur ou autrement pour prendre et enregistrer les dépositions ou la preuve.

(6) Les deux paragraphes immédiatement précédents s'appliqueront également à toutes les enquêtes d'incendie tenues par les coroners ou les coroners provinciaux sous l'autorité d'aucune loi de la province.

(7) Pour les fins de toute enquête tenue en vertu de l'article en dernier lieu mentionné, le coroner provincial ou un juge de paix pourra assigner et amener devant lui toute personne qu'il jugera capable de donner des renseignements ou des preuves touchant ou concernant l'incendie, et pourra examiner ces personnes sous serment, et il couchera ces examens par écrit et les remettra au greffier de la paix pour le district ou le comté dans les limites duquel ils auront été pris, et les honoraires à payer à un juge de paix au sujet de ces enquêtes seront payées à un coroner provincial de la manière prescrite aux présentes.

175.—(1) Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer de temps à autre, sous le grand sceau, des coroners provinciaux, chacun desquels sera en vertu de sa nomination un coroner et un juge de paix pour chaque comté ou partie de l'Ontario, pour les fins de tenir des enquêtes sur les incendies.

(2) Les honoraires à payer à un coroner provincial seront ceux prescrits par l'article 7 du chapitre 217 des Statuts revisés de l'Ontario, 1887.

(3) Avant qu'un coroner provincial commence une enquête quelconque en vertu du présent acte, il devra obtenir le consentement par écrit soit du procureur général soit du procureur du comté dans lequel il se propose de tenir une enquête.

(4) Cet article sera interprété comme faisant un avec les chapitres 80, 83 et 217 des Statuts revisés de l'Ontario, 1887.

(5) Pour les fins de toute enquête sous l'autorité de l'article 174 du présent acte, le juge de paix ou le coroner provincial aura le même pouvoir et la même autorité d'exiger et de forcer les témoins à comparaître et à produire des documents et de rendre témoignage, que ceux que possède un juge de paix en vertu des articles 580, 581, 582, 583, 584 et 585 du Code criminel de 1892.

* * * * * * *

HONORAIRES.

195. Les honoraires auxquels prévoit le présent article seront payables au trésorier provincial d'Ontario, qui en fera délivrer un reçu en double à la personne qui en fera le paiement.

Lorsqu'il s'agit de produire, d'examiner ou de déposer une demande ou tout autre document ou instrument, les honoraires seront payés et le reçu en double du trésorier provincial pour ces honoraires sera délivré au registraire des assurances, avant que la demande ou tout autre document ou instrument ne soit examiné ; lorsqu'il s'agit de l'enregistrement ou de certificats d'enregistrement, les honoraires devront être payés avant que la corporation ne soit enregistrée.

Division II.—Les corporations qui puisent leurs pouvoirs dans un acte du Canada ou dans une autorisation émise sous l'empire de l'Acte des assurances du Canada.

(1) Lorsqu'il s'agit des corporations qui puisent leurs pouvoirs d'une licence ou d'une autorisation émise en vertu de l'Acte des assurances du Canada, sauf les corporations qui tombent sous le coup de l'article 38 du dit acte, les honoraires seront comme suit :—

(*a*) Demande d'enregistrement original.................................$	5 00
(*b*) Prolongement de délai pour faire la demande ou délivrer des documents.	2 00

(*c*) Production de la procuration dans le cas de corporations extra-provinciales	5 00
(*d*) Changement de procureur	5 00
(*e*) Certificat d'enregistrement primitif ou de renouvellement	150 00
(*f*) Certificat intérimaire d'enregistrement, ou prolongement du certificat.	5 00
(*g*) Remise en vigueur de l'enregistrement après suspension	25 00

(2) Lorsqu'il s'agit d'une corporation autorisée en vertu de l'article 38 de l'Acte des assurances du Canada, ces honoraires seront comme suit :--

(*a*) Demande de premier enregistrement	5 00
(*b*) Prolongement des délais pour faire une demande ou délivrer des documents	2 00
(*c*) Production de la procuration dans le cas de corporations extra-provinciales	5 00
(*d*) Changement de procureur	5 00
(*e*) Certificat d'enregistrement primitif ou de renouvellement	100 00
(*f*) Certificat intérimaire d'enregistrement ou prolongement du certificat.	5 00
(*g*) Remise en vigueur après suspension	20 00

(3) Dans le cas de corporations, compagnies ou assureurs entreprenant ou faisant des opérations d'assurances maritimes seulement, et aussi dans le cas de corporations, compagnies et assureurs dans le sens de l'article 3 (*a*) ou de l'article 32 de l'*Acte des assurances du Canada* qui seront admis à l'enregistrement en vertu du présent acte, l'honoraire exigé pour le certificat d'enregistrement, soit primitif ou renouvelé, sera de $10.

* * * * * * *

PROVINCE DE QUÉCEC.

CODE CIVIL DU BAS-CANADA.—Titre cinquième.

De l'Assurance—Chapitre premier.

Dispositions générales.

SECTION I.

2468. L'assurance est un contrat par lequel l'un des contractants, appelé l'assureur, en considération d'une valeur, s'engage à indemniser l'autre, qu'on appelle l'assuré, ou ses représentants, contre la perte ou la responsabilité résultant de certains risques ou périls auxquels l'objet assuré peut être exposé, ou contre la chance d'un événement.

2469. La valeur ou le prix que l'assuré s'oblige de payer pour l'assurance se nomme *prime*. Soit que l'assureur ait ou non reçu la prime, il n'y a droit que du moment que le risque commence.

2470. L'assurance maritime est toujours un contrat commercial ; toute autre assurance n'est pas de sa nature un contrat commercial, mais elle l'est dans tous les cas où elle est contractée pour une prime par des personnes qui en font un trafic, sauf l'exception contenue dans l'article qui suit.

2471. L'assurance mutuelle n'est pas une opération commerciale. Elle est réglée par des statuts spéciaux, et par les règles générales contenues dans ce titre, en autant qu'elles peuvent s'y appliquer et qu'elles ne sont pas contraires à ces statuts.

2472. Toute personne capable de contracter peut prendre une assurance sur des objets dans lesquels elle a un intérêt et qui sont exposés à quelque risque.

2473. Les choses corporelles et celles qui ne le sont pas, de même que la vie humaine et la santé, peuvent être l'objet d'un contrat d'assurance.

2474. Une personne a un intérêt susceptible d'assurance dans la chose à assurer dans tous les cas où elle peut souffrir un dommage direct et immédiat par la perte ou détérioration de cette chose.

2475. L'intérêt assuré doit exister au temps de la perte de la chose, à moins que la police ne contienne une stipulation de bonnes ou mauvaises nouvelles.

Cette règle souffre exception quant à l'assurance sur la vie.

2476. L'assurance peut être stipulée contre toutes pertes provenant d'accidents inévitables ou de force majeure, ou d'événements sur lesquels l'assuré n'a pas de contrôle, sauf les règles générales relatives aux contrats illégaux et contraires aux bonnes mœurs.

2477. L'assureur peut lui-même prendre une réassurance, et l'assuré peut aussi assurer la solvabilité de son assureur.

2478. Dans le cas de perte, l'assuré doit sous un délai raisonnable en donner avis à l'assureur, et il doit se conformer aux conditions spéciales contenues dans la police relativement à l'avis et à la preuve préliminaire de sa réclamation, à moins que l'assureur ne l'en dispense.

S'il est impossible pour l'assurer de donner l'avis et de faire la preuve préliminaire dans le délai spécifié en la police, il a droit à une prolongation de délai raisonnable.

2479. L'assurance se divise, relativement à son objet et à la nature des risques, en trois espèces principales :

1. L'assurance maritime ;
2. L'assurance contre le feu ;
3. L'assurance contre la vie.

2480. Le contrat d'assurance est ordinairement constaté par un document auquel on donne le nom de police d'assurance.

La police déclare la valeur de la chose assurée et se nomme alors police évaluée, ou bien elle ne contient aucune déclaration de valeur et se nomme en ce cas police à découvert.

Les polices d'aventure ou de jeu, sur des objets dans lesquels l'assuré n'a aucun intérêt susceptible d'assurance, sont illégales.

2481. L'acceptation d'une proposition d'assurance constitue une convention valide d'assurer, à moins que la loi n'exige que l'assureur ne contracte exclusivement sous une autre forme.

2482. La police d'assurance peut être transportée par endossement et délivrance, ou par simple délivrance, sous les conditions qui y sont exprimées.

Mais la police d'assurance maritime ou contre le feu ne peut être transportée qu'à une personne qui a dans l'objet assuré un intérêt susceptible d'assurance.

2483. A défaut du consentement ou de la participation de l'assureur, le simple transport de la chose assurée ne transfère pas la police d'assurance.

L'assurance est par là terminée, sauf les dispositions contenues en l'article 2576.

2484. Les énonciations et clauses qui sont essentielles ou ordinaires dans les polices d'assurance sont déclarées dans les articles qui suivent relativement à chaque espèce d'assurance en particulier.

SECTION II.

2485. L'assuré est tenu de déclarer pleinement et franchement tout fait qui peut indiquer la nature et l'étendue du risque, empêcher de l'assumer, ou influer sur le taux de la prime.

2486. L'assuré n'est pas tenu de déclarer des faits que l'assureur connaît, ou qu'il est censé connaître d'après leur caractère public et leur notoriété ; il n'est pas non plus obligé de déclarer les faits qui sont couverts par la garantie expresse ou implicite, excepté en réponse aux questions que l'assureur peut lui faire.

2487. Les fausses représentations ou réticences par erreur ou de propos délibéré sur un fait de nature à diminuer l'appréciation du risque, ou à en changer l'objet, sont des causes de nullité. Le contrat peut, en ce cas, être annulé, lors même que la perte ne résulterait aucunement du fait mal représenté ou caché.

2488. Les fausses représentations ou réticences frauduleuses de la part de l'assureur ou de l'assuré sont dans tous les cas des causes de nullité du contrat que la partie qui est de bonne foi peut invoquer.

2489. L'obligation de l'assuré en ce qui concerne les déclarations est suffisamment remplie si le fait est en substance tel que représenté et s'il n'y a pas de réticence importante.

SECTION III.

2490. Les garanties et conditions font partie du contrat ; elles doivent être vraies si elles sont affirmatives, et elles doivent être exécutées si elles sont promissoires ; autrement le contrat peut être annulé nonobstant la bonne foi de l'assuré.

Elles sont ou expresses ou implicites.

2491. Une garantie expresse est une stipulation ou condition exprimée dans la police, ou qui y est énoncée comme en faisant partie.

Les garanties implicites sont définies dans les chapitres suivants relatifs aux différentes espèces d'assurance.

CHAPITRE DEUXIÈME. DE L'ASSURANCE MARITIME.

SECTION I.

2492. La police d'assurance maritime contient :

Le nom de l'assuré ou de son agent ;

La désignation de la chose assurée, du voyage, du temps auquel le risque doit commencer et de l'époque à laquelle il doit finir, et des périls contre lesquels l'assurance est effectuée ;

Le nom du vaisseau et celui du maître, excepté lorsque l'assurance est prise sur un bâtiment ou des bâtiments généralement ;

La prime ;

Le montant assuré ;

La souscription de l'assureur avec sa date.

Elle contient encore toutes autres clauses et énonciations dont les parties conviennent.

2493. L'assurance peut être effectuée sur les bâtiments, les marchandises, le fret, les prêts à la grosse, les profits et commissions, les primes d'assurance, et sur toutes autres choses appréciables en argent et exposées aux risques de la navigation, à l'exception des salaires des matelots, sur lesquels

l'assurance ne peut avoir lieu légalement, et sauf les règles générales concernant les contrats contraires à la loi ou aux bonnes mœurs.

2494. L'assurance peut être faite pour tous voyages et transports par mer, rivières et canaux navigables, soit pour tout le voyage ou pour un temps limité.

2495. Le risque de perte ou de détérioration de la chose par sinistre ou fortune de mer est de l'essence du contrat d'assurance maritime.

Les risques ordinairement spécifiés dans la police sont : la tempête et le naufrage, l'échouement, l'abordage, le changement forcé de la route du bâtiment ou du voyage, ou le changement du bâtiment même, le feu, le jet, le pillage, la piraterie, la prise, la reprise et tous autres aecidents de guerre, l'arrêt par ordre de puissance, la baraterie du maître et de l'équipage, et de toutes autres fortunes de mer d'où peut résulter perte ou dommage.

Les parties par convention spéciale peuvent limiter ou étendre le risque.

2496. Si le temps où le risque doit commencer et se terminer n'est pas spécifié dans la police, il est réglé conformément aux dispositions de l'article 2598.

2497. Dans le cas de doute quant à l'interprétation d'une police d'assurance maritime, on doit se guider par l'usage établi et connu du négoce auquel elle se rapporte ; tel usage est censé compris dans la police, à moins qu'il n'en soit autrement convenu d'une manière spéciale.

2498. L'assurance effectuée après la perte ou l'arrivée de l'objet est nulle, si au temps de l'assurance l'assuré connaissait la perte, ou l'assureur l'arrivage.

Cette connaissance se présume si l'information a pu en être reçue par les voies et dans le temps de transmission ordinaire.

SECTION II.

2499. Les principales obligations de l'assuré se rapportent :

A la prime ;

Aux déclarations et réticences ;

Aux garanties et conditions ;

Au délaissement, dont il est traité en la cinquième section.

2500. L'assuré est tenu de payer le montant ou taux de prime convenu, aux termes du contrat.

Si le temps du paiement n'est pas spécifié, la prime est payable comptant.

2501. Dans les cas ci-après énumérés la prime n'est pas due, et si elle a été payée elle peut être répétée, le contrat étant nul :

1. Lorsque le risque contre lequel l'assurance a été prise n'a pas lieu, soit parce que le voyage a été entièrement rompu avant le départ du bâtiment, ou pour quelque autre cause, celle même résultant sans fraude de l'acte de l'assuré ;

2. Lorsqu'il y a absence d'intérêt susceptible d'assurance ou quelque autre cause de nullité, sans fraude de la part de l'assuré.

Dans ces cas l'assureur a droit à un demi pour cent sur la somme assurée, par forme d'indemnité, à moins que la police ne soit illégale ou invalide par suite de fraude, fausse représentation ou réticence de sa part.

Si la police est illégale, il n'y a pas d'action pour recouvrer la prime, ni pour la répéter si elle a été payée.

2502. L'article qui précède s'applique, lorsque le risque n'a lieu que pour partie de la valeur, quant au non paiement ou remboursement d'une proportion de la prime, et ce suivant les circonstances et la discrétion du tribunal.

2503. Les règles relatives aux déclarations et à l'effet de fausses représentations et réticences sont énoncées au chapitre premier, section deuxième.

2504. Les règles générales concernant les garanties sont contenues dans le premier chapitre, section troisième.

2405. Dans tout contrat d'assurance maritime, il y a garantie implicite que le bâtiment sera propre à la mer à l'époque du départ. Il est propre à la mer s'il est dans un état convenable quant aux réparations, ravitaillement, équipage et sous tous autres rapports pour entreprendre le voyage.

2506. Dans le cas d'assurance au profit du propriétaire du bâtiment, il y a garantie implicite que le bâtiment sera pourvu de tous les papiers nécessaires et sera conduit conformément aux lois et traités du pays auquel il appartient et au droit des nations.

SECTION III.

2507. L'obligation principale de l'assureur est de payer à l'assuré toutes pertes que ce dernier souffre par suite des risques contre lesquels il est assuré, et conformément aux termes du contrat.

Cette responsabilité est sujette aux règles contenues en la section qui précède et aux règles et conditions ci-après exposées.

2508. L'assureur n'est pas tenu des pertes souffertes après une déviation ou un changement du risque fait sans son consentement, ou par le changement, contrairement à l'usage reçu, de la route ou du voyage du bâtiment, ou par le changement de bâtiment, provenant du fait de l'assuré, à moins que telle déviation ou changement n'ait eu lieu par nécessité ou pour sauver quelque vie en péril.

L'assureur a néanmoins droit à la prime si le risque a commencé.

2509. L'assureur n'est pas tenu des pertes et dommages qui arrivent par le vice propre de la chose, ou qui sont causés par le fait répréhensible ou la négligence grossière de l'assuré.

2510. L'assureur n'est pas tenu des pertes provenant de la baraterie du maître ou de l'équipage, s'il n'y a convention à cet effet.

2511. La baraterie est tout acte de prévarication volontaire du maître ou de l'équipage qui cause une perte aux propriétaires ou aux officiers.

2512. L'assureur n'est pas tenu des frais ordinaires connus sous le nom de petites avaries, comme pilotage, touage, tonnage, ancrage, acquits de douane, ou droits imposés sur le bâtiment et la cargaison.

2513. La restriction de la responsabilité de l'assureur quant à des avaries particulières au-dessous d'un certain montant, ou pour la perte ou détérioration de certains articles énumérés dans le mémorandum commun de garantie comme exempts de contribution, est réglée par les termes de ce mémorandum contenu dans la police.

S'il n'y a pas tel mémorandum de garantie, les règles générales contenues dans ce titre reçoivent leur application.

2514. Un contrat d'assurance fait frauduleusement de la part de l'assuré pour une somme excédant la valeur de la chose, peut être annulé quant à l'assureur qui, dans ce cas, a droit à un demi pour cent sur le montant assuré.

2515. Dans le cas de l'article précédent, s'il n'y a pas de fraude, le contrat est valable jusqu'à concurrence de la valeur de la chose assurée.

L'assureur n'a pas droit à la prime entière sur l'excès de valeur assurée, mais seulement à un demi pour cent.

2516. S'il existe plusieurs contrats d'assurance faits sans fraude sur le même objet et sur les mêmes risques, et que le premier contrat assure l'entière valeur de l'objet, ce dernier est seul exécutoire.

Les assureurs subséquents sont exempts de toute responsabilité et sont tenus de restituer la prime, sauf le demi pour cent.

Sujet néanmoins aux conditions et convictions qui peuvent être contenues dans les polices d'assurance.

2517. Lorsque dans le cas spécifié en l'article qui précède, l'entière valeur de l'objet n'est pas assurée par le premier contrat, les assureurs subséquents sont responsables de l'excédent, et suivant l'ordre de la date de leurs contrats respectifs, sous la même restriction.

2518. Si l'assurance subséquente est entachée de fraude de la part de l'assuré, il est tenu à la prime entière sur cette assurance, sans en pouvoir rien réclamer.

2519. Lorsqu'il y a perte partielle d'un objet assuré par plusieurs assurances, pour un montant n'excédant pas son entière valeur, les assureurs en sont responsables à proportion des sommes pour lesquelles ils ont respectivement assuré.

2520. Lorsque l'assurance est faite divisément sur des marchandises qui doivent être chargées sur différents bâtiments, si le chargement entier est mis sur un seul bâtiment ou sur un moindre nombre qu'il n'en est désigné, l'assureur n'est tenu que de la somme qu'il a assurée sur les marchandises qui d'après la convention devraient être mises sur le bâtiment ou les bâtiments qui ont reçu le chargement, nonobstant la perte de tous les bâtiments désignés. Il a cependant droit au demi pour cent de prime sur le reste du montant total assuré.

SECTION IV.

2521. Les pertes dont l'assureur est responsable sont ou totales ou partielles.

2522. La perte totale peut être absolue ou implicite.

Elle est absolue lorsque la chose assurée est totalement détruite ou perdue.

Elle est implicite lorsque la chose assurée, quoique non entièrement détruite ou perdue, devient, par suite d'un accident garanti par l'assurance, sans valeur ou d'une valeur minime pour l'assuré, ou lorsque le voyage ou l'expédition sont perdus ou ne valent plus la peine d'être poursuivis.

Avant de pouvoir réclamer sur une perte totale implicite l'assuré est tenu au délaissement tel que prescrit dans la section qui suit.

2523. Toute perte qui ne tombe pas dans la définition de l'article qui précède est une perte partielle.

2524. Lorsqu'une perte par abordage résulte d'un cas fortuit sans qu'aucune des parties soit en faute, elle tombe sur le bâtiment avarié sans recours contre l'autre, et c'est une perte par fortune de mer dont l'assureur est responsable d'après les termes généraux de la police.

2525. Lorsque l'abordage est causé par la faute du maître ou de l'équipage de l'un des bâtiments, la partie en faute en est responsable envers l'autre, et si le bâtiment assuré est avarié par la faute du maître ou de l'équipage de l'autre, l'assureur est responsable d'après la clause générale ; mais si le dommage est causé par la faute du maître ou de l'équipage du bâtiment assuré, l'assureur n'est pas responsable. Si la faute équivaut à la baraterie, elle est soumise à la disposition contenue en l'article 2510 en autant qu'il s'agit de l'assureur.

2526. Si la cause de l'abordage est inconnue, ou s'il est impossible de déterminer quelle est la partie en faute, les dommages sont supportés également par chacun des bâtiments, et l'assureur en ce cas est responsable en vertu de la clause générale.

2527. Les frais extraordinaires encourus nécessairement pour le seul avantage de quelque intérêt particulier, tel que pour le bâtiment seul, ou pour la cargaison seule, et les dommages soufferts par le bâtiment seul ou la cargaison seule, et qui n'ont pas été encourus volontairement pour le salut commun, sont des avaries particulières dont l'assureur est tenu envers l'assuré en vertu des termes généraux de la police, lorsque ces pertes sont causées par fortune de mer.

2528. Les frais de sauvetage sont des avaries par fortune de mer, et l'assureur en est tenu en vertu des termes généraux de la police.

Des règles spéciales concernant le sauvetage sont contenues dans l'acte intitulé *The Merchan Shipping Act, 1854.*

2529. Les règles concernant les pertes résultant de la contribution se trouvent en la section sixième de ce titre.

2530. Si dans le cours du voyage le bâtiment se trouve dans l'impossibilité de le parfaire, à cause d'innavigabilité, le maître est tenu de se procurer un autre bâtiment pour rendre la cargaison à sa destination, si la chose peut se faire avec avantage pour les parties intéressées, et dans ce cas la responsabilité de l'assureur continue après le transbordement à cet effet.

2531. Dans le cas de l'article qui précède, l'assureur est encore tenu des avaries, frais de déchargement, magasinage, rembarquement, avitaillement, fret et tous autres frais jusqu'à concurrence seulement du montant assuré.

2532. Dans le cas de l'article 2530, si le maître ne peut sous un délai raisonnable se procurer un autre bâtiment pour rendre la cargaison à sa destination, l'assuré peut en faire le délaissement.

2533. Dans l'assurance sous une police à découvert, la valeur du bâtiment est réglée par celle qu'il avait au port où a commencé le voyage, y compris tout ce qui ajoute à sa valeur permanente ou est nécessaire pour le mettre en état de faire le voyage, et aussi les frais d'assurance.

2534. La valeur des marchandises assurées sous une police à découvert est établie par la facture, ou, si cela ne peut se faire, elle est estimée suivant leur prix courant au temps du déchargement ; y compris tous les frais et dépens encourus jusqu'à ce moment, ainsi que la prime d'assurance.

2535. Le montant que l'assureur est tenu de payer sur une perte partielle est constaté par la comparaison du produit brut de la vente de ce qui est avarié et de ce qui ne l'est pas, et en appliquant la proportion à la valeur des effets telle qu'énoncée dans la police, ou établie de la manière indiquée dans l'article qui précède.

2536. L'assuré est tenu en faisant sa demande d'indemnité de déclarer, s'il en est requis, toutes autres assurances qu'il peut avoir prises sur la chose assurée et tous les prêts à la grosse qu'il a obtenus sur cette chose.

Il ne peut exiger son paiement avant que cette déclaration soit faite, lorsqu'elle a été demandée, et si cette déclaration est fausse ou frauduleuse, il perd son recours.

2537. L'assuré est tenu de faire de bonne foi tout ce qui est en son pouvoir, entre l'époque du sinistre et le délaissement, pour sauver les effets assurés. Ses actes et ceux de ses agents à cet égard sont aux profit, dépens et risque de l'assureur.

SECTION V.

2538. L'assuré peut faire à l'assureur le délaissement de la chose assurée dans tous les cas où la perte en est implicite, et peut en conséquence recouvrer comme si la perte était totale. S'il ne fait pas le délaissement dans ces cas, il a le droit de recouvrer à titre d'avarie seulement.

2539. Le délaissement ne peut être partiel ni conditionnel. Il ne s'étend cependant qu'aux effets qui sont l'objet du risque au temps du sinistre.

2540. Si différentes choses ou classes de choses sont assurées sous une même police et évaluées séparément, le droit de délaisser peut exister à l'égard d'une partie évaluée séparément de même que pour la totalité.

2541. Le délaissement doit être fait sous un délai raisonnable après que l'assuré a reçu avis du sinistre.

Si à raison de l'incertitude des nouvelles ou de la nature du sinistre, l'assuré a besoin de plus ample information et investigation pour être en état de décider s'il fera le délaissement ou non, il lui est accordé un délai raisonnable pour ce faire, suivant les circonstances.

2542. A défaut par l'assuré de faire le délaissement sous un délai raisonnable, tel que pourvu en l'article qui précède, il est censé s'être désisté de ce droit et ne peut recouvrer qu'à titre d'avarie.

2543. Le délaissement se fait par un avis que l'assuré donne du sinistre à l'assureur et de l'abandon qu'il lui fait de tous ses intérêts dans la chose assurée.

2544. L'avis du délaissement doit être explicite et contenir un exposé des motifs du délaissement. Ces motifs doivent être réels et suffisants au temps où l'avis est donné.

2545. Le délaissement fondé sur l'innavigabilité du bâtiment résultant d'échouement ne peut avoir lieu si le bâtiment peut être relevé et mis en état de continuer son voyage jusqu'au lieu de sa destination.

En ce cas l'assuré a recours contre l'assureur pour les frais et l'avarie résultant de l'échouement.

2546. Si l'on n'a reçu aucune nouvelle du bâtiment sous un délai raisonnable à compter de son départ ou de la réception des dernières informations à son égard, il est présumé avoir sombré en mer, et l'assuré peut faire le délaissement et réclamer comme sur une perte totale implicite.

Le temps requis pour justifier cette présomption est déterminé par le tribunal suivant les circonstances.

2547. Le délaissement fait et accepté équivaut à une cession, et la chose délaissée et tous les droits y attachés deviennent dès cet instant la propriété de l'assureur.

L'acceptation peut être expresse ou tacite.

2548. [Dans le cas d'acceptation du délaissement du bâtiment, le fret gagné après le sinistre appartient à l'assureur, et celui gagné auparavant appartient au propriétaire du bâtiment ou à l'assureur du fret à qui il a été abandonné.]

2549. Le délaissement fait sur cause suffisante et accepté est obligatoire pour les deux parties. Il ne peut être mis au néant par un événement subséquent, ou révoqué, si ce n'est de consentement mutuel.

2550. Si l'assureur refuse d'accepter un délaissement valable, il est responsable comme sur une perte totale absolue, en déduisant néanmoins du montant tout ce qui est provenu de la chose délaissée et qui a tourné au profit de l'assuré.

SECTION VI.

2551. En l'absence de conventions spéciales entre les parties, la contribution est réglée par les dispositions des articles de la présente section, et lorsque ces dispositions ne peuvent s'appliquer, par l'usage du commerce.

L'assureur est tenu de rembourser à l'assuré sa contribution, pourvu qu'elle n'excède pas le montant assuré.

2552. La contribution par le bâtiment et le fret et par la cargaison soit qu'elle soit sauvée ou perdue, proportionnellement et suivant leur valeur respective, a lieu pour toute avarie encourue volontairement et pour toute dépense extraordinaire faite pour la sûreté commune du bâtiment et de la cargaison.

Ces pertes sont appelées avaries générales ou communes et sont les suivantes :

1. Les deniers ou autres choses donnés, comme compensation, à des corsaires pour racheter le bâtiment et la cargaison, ou comme droit de sauvetage sur la reprise ;

2. Les choses jetées à la mer ;

3. Les mâts, les câbles, ancres ou autres apparaux du bâtiment coupés, détruits ou abandonnés ;

4. Les dommages causés par le jet aux marchandises restées à bord du bâtiment ou au bâtiment lui-même ;

5. Les salaires et l'entretien de l'équipage pendant l'arrêt du bâtiment par ordre de puissance, durant le voyage, et pendant la réparation nécessaire de quelque dommage qui donne lieu à la contribution ;

6. Les frais de déchargement pour alléger le bâtiment et le faire entrer dans un havre ou dans une rivière, quand le navire est contraint de le faire par la tempête ou par la poursuite de l'ennemi ;

7. Les frais et dommages résultant de l'échouement volontaire du bâtiment pour éviter la perte totale ou la prise.

Et en général tous dommages soufferts volontairement et les dépenses extraordinaires encourues pour la sûreté commune du bâtiment et de la cargaison depuis le temps du chargement et départ du bâtiment jusqu'à son arrivée et déchargement au port de sa destination.

2553. Le jet ne donne lieu à contribution que dans le cas de péril imminent et lorsqu'il est indispensable pour la conservation du bâtiment et de la cargaison.

Le jet peut être de la cargaison, des provisions ou des agrès et fournitures du bâtiment.

2554. Les choses les moins nécessaires, les plus pesantes et de moindre valeur sont jetées les premières.

2555. Les munitions de guerre, les provisions du bâtiment et les hardes de l'équipage, ne contribuent pas au jet, mais la valeur de ceux de ces effets qui sont jetés à la mer est payée par contribution sur les autres effets généralement.

Le bagage des passagers ne contribue pas. S'il est perdu il est payé par contribution à laquelle il prend part

2556. Les effets dont il n'y a pas de connaissement ou reconnaissance du maître ou qui sont mis à bord contrairement à la charte-partie ne sont pas payés par contribution s'ils sont jetés. Ils contribuent s'ils sont sauvés.

2557. Les effets chargés sur le tillac, s'ils sont jetés ou endommagés par le jet, ne sont pas payés par contribution, à moins qu'ils ne soient ainsi transportés conformément à un usage reçu ou à celui du commerce.

Ils contribuent s'ils sont sauvés.

2558. Au cas de contribution pour avaries, le bâtiment et le fret sont estimés suivant leur valeur au lieu du déchargement.

Les effets jetés de même que ceux qui sont sauvés sont estimés de la même manière, déduction faite du fret, des droits et autres frais.

2559. Nonobstant la règle d'évaluation contenue dans l'article qui précède, le montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré pour sa contribution est réglé par la valeur du bâtiment et de la cargaison, suivant les articles 2533 et 2534, ou par la somme portée dans la police évaluée et non d'après leur valeur de contribution.

2560. Il n'y a pas lieu à contribution pour les avaries particulières. Elles sont supportées et payées par le propriétaire de la chose qui a essuyé le dommage ou occasionné la dépense, sauf son recours contre l'assureur, tel qu'énoncé en l'article 2527.

2561. Si le jet ne sauve pas le bâtiment, il n'y a lieu à aucune contribution, et les choses sauvées ne sont point tenues de contribuer pour celles qui ont été perdues ou endommagées.

2562. Si le jet sauve le bâtiment et si le bâtiment continue son voyage et se perd ensuite, les effets sauvés contribuent suivant leur valeur actuelle, déduction faite des frais de sauvetage.

2563. Les effets jetés ne contribuent en aucun cas au paiement des dommages essuyés ensuite par les effets sauvés.

La cargaison ne contribue pas au paiement du navire perdu ou réduit à l'état d'innavigabilité.

2564. En cas de perte des marchandises mises dans des allèges pour permettre au bâtiment d'entrer dans un port ou une rivière, le bâtiment et la cargaison sont sujets à contribution ; mais si le bâtiment périt avec le reste de son chargement, les effets mis sur les allèges ne sont pas assujettis à la contribution quoiqu'ils arrivent à bon port.

2565. Il est du devoir du maître, à son arrivée au premier port, de faire sa déclaration et ses protestations en la forme accoutumée, et aussi d'affirmer sous serment conjointement avec quelqu'un de son équipage, que les avaries ou les frais essuyés étaient pour la sûreté du bâtiment et de l'équipage. Sa négligence à le faire ne peut cependant préjudicier aux droits des parties intéressées.

2566. Le propriétaire et le maître ont un privilège et un droit de rétention sur les effets à bord du bâtiment ou sur le prix en provenant pour le montant de la contribution sur ces effets.

2567. Si depuis la contribution les effets jetés sont recouvrés par le propriétaire, il est tenu de remettre au maître et autres intéressés ce qu'il a reçu dans la contribution, déduction faite des dommages causés par le jet et des frais de sauvetage.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'assurance contre le feu.

2568. L'assurance contre les pertes par le feu est soumise aux dispositions contenues dans le premier chapitre de ce titre, et est aussi sujette aux règles contenues dans le second chapitre lorsqu'elles peuvent s'y appliquer et qu'elles ne sont pas incompatibles avec les articles du présent chapitre.

2569. La police contre le feu contient :

Le nom de celui en faveur de qui elle est faite ;

Une description ou désignation suffisante de l'objet de l'assurance et de la nature de l'intérêt qu'y a l'assuré ;

Une déclaration du montant couvert par l'assurance, du montant ou du taux de la prime, et de la nature, commencement et durée du risque ;

La souscription de l'assureur avec sa date ;

Toutes autres énonciations et conditions dont les parties peuvent légalement convenir.

2570. Les déclarations qui ne sont pas insérées dans la police ou qui n'en font pas partie ne sont pas reçues pour en affecter le sens ou les effets.

2571. L'intérêt d'une personne qui assure contre le feu peut être celui de propriétaire ou de créancier, ou tout autre intérêt dans la chose assurée, appréciable en argent ; mais la nature de cet intérêt doit être spécifiée.

2572. Il y a garantie implicite de la part de l'assuré que la description qu'il a donnée de l'objet assuré est telle qu'elle montre vraiment sous quelle classe de risque elle tombe, d'après les propositions et les conditions de la police.

2573. Une assurance sur des effets sans désignation et qui se trouvent dans un certain lieu ne se restreint pas aux effets particuliers qui s'y trouvaient au temps où l'assurance a été prise, mais elle couvre tous effets du même genre qui se trouvent sur le lieu au temps du sinistre, à moins que la police n'indique une intention contraire.

2574. Tout changement dans l'usage ou l'état de la chose assurée, tels que restreints par la police, fait sans le consentement de l'assureur, par des moyens sur lesquels l'assuré a un contrôle, et qui augmentent le risque, est une cause de nullité de la police. Si le changement n'augmente pas le risque, la police n'en est pas affectée.

2575. Le montant de l'assurance ne fait aucune preuve quant à la valeur de l'objet assuré ; cette valeur doit être prouvée de la manière prescrite dans les conditions de la police et par les règles générales de la preuve, à moins qu'il n'y ait une évaluation spéciale dans la police.

2576. L'assurance devient nulle par la cession que l'assuré fait à un tiers de l'intérêt qu'il a dans la chose, à moins que ce transport n'ait lieu avec le consentement ou la participation de l'assureur.

La règle ci-dessus ne s'applique pas au cas de droits acquis à titre successif ou dans le cas spécifié en l'article qui suit. Elle est sujette aux dispositions contenues dans l'*Acte concernant la faillite, 1864*.

L'assuré a le droit de transporter la police avec la chose assurée sous les conditions qui y sont exprimées.

2577. La cession d'intérêt entre coassociés ou copropriétaires d'immeubles qui ont assuré conjointement, ne rend pas la police nulle.

2578. L'assureur est responsable des dommages causés par l'assuré autres que ceux résultant de sa fraude ou de sa négligence grossière.

2579. L'assureur est aussi responsable des dommages causés par la faute des serviteurs de l'assuré hors de la connaissance et sans le consentement de ce dernier.

2580. L'assureur est responsable de tous les dommages qui sont une conséquence immédiate du feu ou de la combustion, quelle qu'en soit la cause, y compris le dommage essuyé par les effets assurés en les transportant, ou par les moyens employés pour éteindre le feu, sauf les exceptions spéciales contenues dans la police.

2581. L'assureur n'est pas responsable des pertes causées seulement par l'excessive chaleur d'une fournaise, d'un poêle ou autre mode de communiquer la chaleur, lorsqu'il n'y a pas combustion ou ignition actuelle de la chose assurée.

2582. Dans le cas de perte par le feu, l'assureur est responsable du montant entier de la perte, pourvu qu'il n'excède pas la somme assurée, sans aucune déduction ni contribution.

2583. Lorsque par les conditions de la police il est accordé un délai pour le montant de la prime de renouvellement, l'assurance subsiste, et s'il survient un sinistre pendant ce délai l'assureur en est responsable, en déduisant le montant de la prime due.

2584. L'assureur, en payant l'indemnité, a droit à la cession des droits de l'assuré contre ceux qui ont causé le feu ou la perte.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De l'assurance sur la vie.

2585. L'assurance sur la vie est réglée par les dispositions contenues dans le premier chapitre, et est aussi sujette aux règles contenues dans le deuxième chapitre lorsqu'elles peuvent s'y appliquer et qu'elles ne sont pas incompatibles avec les articles du présent chapitre.

Les articles 2570 et 2583 s'appliquent aux assurances sur la vie.

2586. L'assurance sur la vie est aussi sujette aux règles contenues dans les articles 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, relativement aux personnes sur la vie desquelles elle peut être effectuée.

2587. La police d'assurance sur la vie contient :

Le nom ou une désignation suffisante de la personne en faveur de qui elle est faite et de celle dont la vie est assurée ;

Une déclaration du montant de l'assurance, du montant ou du taux de la prime, et du commencement et de la durée du risque ;

La souscription de l'assureur avec sa date ;

Toutes autres énonciations et conditions dont les parties peuvent légalement convenir.

2588. La déclaration dans la police de l'âge et de l'état de santé de la personne sur la vie de laquelle l'assurance est prise, comporte une garantie de l'exactitude de laquelle dépend le contrat.

Néanmoins, en l'absence de fraude, la garantie que la personne est en bonne santé doit être interprétée favorablement, et ne comporte pas que la personne est exempte de toute infirmité ou indisposition.

2589. Dans l'assurance sur la vie, la somme assurée peut être stipulée payable au décès de la personne sur la vie de laquelle elle est effectuée, ou au cas où il survivrait à une époque déterminée, ou périodiquement sa vie durant, ou autrement, selon quelque événement relatif à la continuation ou à l'extinction de sa vie.

2590. L'assuré doit avoir un intérêt susceptible d'assurance dans la vie sur laquelle l'assurance est effectuée.

Il a un intérêt susceptible d'assurance :

1. Dans sa propre vie ;

2. Dans celle de toute personne dont il dépend en tout ou en partie pour son soutien et son éducation ;

3, Dans celle de toute personne qui lui est endettée d'une somme de deniers, ou qui lui doit des biens ou des services dont la mort ou la maladie pourrait éteindre ou empêcher la prestation ;

Dans celle de toute personne de laquelle dépend quelque propriété ou intérêt dont l'assuré est investi.

2591. Une police d'assurance sur la vie ou la santé peut passer par cession, testament ou succession à toute personne quelconque, soit qu'elle ait ou non un intérêt susceptible d'assurance dans la vie de la personne assurée.

2592. La mesure de l'intérêt de l'assuré est la somme spécifiée dans la police ; excepté dans les cas d'assurance par un créancier ou autres cas semblables où l'intérêt est susceptible d'une appréciation pécuniaire exacte. Dans ces cas, la somme fixée est réduite au montant de l'intérêt actuel.

2593. L'assurance prise par un individu sur sa propre vie est sans effet s'il périt par la main de la justice, en duel, ou par suicide.

STATUTS REVISÉS DE QUÉBEC.

Titre IV—Partie II.

SECTION XXVII.

Des taxes sur les corporations commerciales.

1143. Afin de pourvoir aux besoins du service public, chacune des compagnies et corporations suivantes faisant des affaires en cette province, savoir : * * *

Toute compagnie d'assurance y acceptant des risques et y faisant des affaires d'assurance, * *

Doivent payer annuellement les diverses taxes mentionnées et spécifiées dans l'article 1145, lesquelles taxes sont imposées sur chacune de ces corporations commerciales respectivement.

1144. Dans cette section, les mots et expressions qui suivent ont le sens, la signification et l'application indiqués dans le présent article : * * *

L'expression " compagnie d'assurance " comprend les compagnies d'assurances sur la vie, contre le feu, contre les risques de la navigation sur les eaux intérieures ou sur la mer ; les compagnies de garantie et contre les accidents, mais ne comprend pas les compagnies d'assurance mutuelle constituées en vertu des lois de cette province. * * *

L'expression "bureau principal " signifie bureau ou place d'affaires le plus important, dans la province de Québec, de toute corporation commerciale.

1145. Les taxes annuelles imposées sur les corporations commerciales mentionnées et spécifiées dans l'article 1143, et payables par elles sont comme suit : * * *

II.—*Compagnies d'assurance.*

(*a.*) Sur une compagnie faisant des affaires d'assurance d'une espèce seulement, cinq cents piastres ;

(*b.*) Sur une compagnie faisant des affaires d'assurance de deux ou plusieurs espèces à la fois, cinq cents piastres pour la première espèce et une somme additionnelle de cinquante piastres pour chaque espèce en outre d'une espèce ;

(*c.*) Si les compagnies dites *Plate glass insurance companies*,—pour chacune d'elles, un dixième d'un pour cent sur le montant du capital versé ;

(*d.*) Une taxe additionnelle de cent piastres pour chaque bureau ou place d'affaires dans les cités de Montréal et Québec, et de cinq piastres pour chaque bureau ou place d'affaires dans tout autre endroit ;

(e.) Toute personne agissant comme courtier pour des compagnies d'assurance maritime, qui ne font pas des affaires d'assurance dans la province et qui n'y ont pas de bureaux ou places d'affaires, doit payer une taxe principale de deux cents piastres et une taxe additionnelle de cinquante piastres pour chacun de ses bureaux ou places d'affaires.

1146. Ces taxes sont payables le premier jour juridique du mois de juillet de chaque année.

1147. Le montant entier des taxes imposées sur les corporations commerciales qui tombent sous le coup de cette section, est payable annuellement au percepteur du revenu du district de revenu dans lequel la corporation commerciale a son bureau principal.

1148. Le ou avant le premier jour de mai de chaque année, toute corporation commerciale faisant affaires dans la province de Québec doit, sans attendre d'avis ou de demande à cet effet de la part du gouvernement, transmettre en double, au trésorier de la province, un état détaillé dans lequel sont indiqués, en autant que requis, en vue de la perception de ces taxes, par la partie de l'article 1145 consacrée à chaque classe de corporation commerciale, le nom de la corporation, sa nature, le chiffre de son capital versé, le nombre et la situation de tous et chacun de ses bureaux, places d'affaires, agences, * * *

A la même date, chaque année, toute personne agissant comme courtier pour une ou des compagnies d'assurance maritime qui ne font pas d'affaire d'assurance dans la province et qui n'y ont pas de bureaux ou places d'affaires, doivent faire rapport du nombre et de la situation de ses bureaux ou places d'affaires, ainsi que du nom ou de la nature de chacune des compagnies au nom desquelles il fait des affaires d'assurance. * * * *

1149. Toute corporation commerciale faisant des affaires dans la province de Québec, et toute personne agissant comme courtier pour des compagnies d'assurance maritime, décrites dans l'article précédent, qui négligent de se conformer aux dispositions de tel article, sont, par le fait, passibles d'une amende de dix piastres par jour, pour chaque jour durant lequel elles ont été coupables de cette négligence, à dater du jour de l'échéance de sa taxe jusqu'au jour auquel elles transmettent au trésorier de la province le rapport requis par le dit article précédent. Toute telle corporation commerciale et tout tel courtier qui font un rapport incomplet ou inexact, sont réputés n'avoir pas fait de rapport.

* * * * *

1151. Toute taxe annuelle imposée par la présente section, qui n'est pas payée, peut être recouvrée par action portée en son nom, au profit de Sa Majesté, par le percepteur du revenu du district du revenu dans lequel elle était payable, avec l'intérêt légal à compter de la date de son échéance.

L'amende imposée par les articles 1149 et * * * est recouvrable de la même manière.

2. Toute action en recouvrement de ces taxes doit être intentée dans le district judiciaire où elles sont payables, soit devant la cour de circuit, soit devant la cour supérieure, selon la compétence du tribunal relativement au montant réclamé.

3. Les frais ne sont pas adjugés contre le percepteur du revenu dans aucune action intentée par lui en vertu des présentes dispositions ; mais, sur la recommandation du tribunal, le trésorier de la province peut, à sa discrétion, payer à la corporation commerciale en faveur de laquelle jugement a été rendu, les frais auxquels il juge qu'elle a équitablement droit.

* * * * *

STATUTS REVISÉS DE QUÉBEC, 1888.

Par la 58e Victoria, ch. 34, "Acte relatif aux Associations de bienveillance et de secours mutuels et aux compagnies d'assurance mutuelle", sanctionné le 21 décembre 1895, la section et les articles suivants sont ajoutés après l'article 5375 des Statuts revisés :—

TITRE XI, CHAPITRE III, SECTION XVIIIa.

DES ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS, ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE.

"5375a. Nulle association étrangère de bienfaisance ou de secours mutuels ou nulle compagnie d'assurance mutuelle qui n'est pas déjà obligée par les lois du Canada de faire un dépôt entre les mains du gouvernement fédéral, ou qui ne tombe pas sous le coup des articles 5264 à 5375 inclusivement, de ces Statuts revisés, n'est admise à faire des opérations dans la province, à moins qu'elle n'ait obtenu une autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil.

"5375b. Cette autorisation est donnée sur requête, si l'association ou compagnie——

1. Publie un avis préalable de sa demande, pendant un mois, dans la *Gazette Officielle de Québec* et dans un journal publié dans la langue anglaise dans la localité dans laquelle le principal bureau d'affaires sera établi ;

2. Dépose au bureau du secrétaire de la province une copie de sa charte, de ses articles d'association ou d'un autre acte constitutif, certifié par l'officier qui a la garde de l'original ;

3. Etablit qu'elle est constituée de manière à remplir les obligations qu'elle peut contracter ;

4. Dépose au bureau du secrétaire provincial une procuration constituant un agent principal dans la province aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle, et déclarant où sera établi le bureau principal de l'association ou de la compagnie.

"5375c. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, suivant les circonstances, avant d'accorder l'autorisation demandée, exiger que l'association ou compagnie dépose entre les mains du trésorier de cette province telle somme d'argent qu'il juge nécessaire pour garantir l'exécution des engagements

pris dans cette province, laquelle peut être augmentée ou diminuée par le lieutenant-gouverneur en conseil de temps à autre, selon les circonstances.

Ce dépôt porte intérêt à trois pour cent pour ou en faveur de l'association ou compagnie.

"5375*d*. Avis que cette autorisation a été accordée doit être publié par le secrétaire de la province dans la *Gazette Officielle de Québec*, suivant la formule de la cédule "A", et, à compter de la publication de cet avis, et du dépôt, au greffe de la cour supérieure du district où sera situé le bureau principal de l'association ou compagnie, d'une copie de la *Gazette Officielle de Québec* contenant cet avis, l'association ou compagnie peut se livrer à des opérations.

Sur réception de cette copie de la *Gazette Officielle de Québec*, le protonotaire doit transcrire l'avis dans un registre tenu à cet effet.

"5375*e*. Chaque fois qu'une pareille association ou compagnie change son agent principal ou la location de son principal bureau d'affaires, elle doit transmettre au secrétaire de la province une copie de la nouvelle procuration s'y rapportant, et avis en doit être donné dans la *Gazette Officielle de Québec*.

Dépôt de cette gazette et transcription de l'avis doivent être faits en la manière prescrite par l'article précédent.

"5375*f*. Quiconque fait des opérations pour une association ou compagnie, visée par l'article 5375*a*, qui n'a pas accompli les formalités requises avant qu'elle puisse faire les opérations dans la province, ou qui ne s'est pas conformée aux dispositions de l'article 5375*a*, est passible, pour chaque infraction, d'une amende n'excédant pas cent piastres, et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

"5375*g*. Les poursuites en vertu de la présente section sont régies par les dispositions de la partie LVIII du Code criminel, 1892."

CÉDULE A.

FORMULE MENTIONNÉE DANS L'ARTICLE 5375*d*.

L'association (ou compagnie, *nom*) a été autorisée à faire des opérations dans la province de Québec.

La principale place d'affaires dans la province est à (*nom de la ville, etc.*)

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les actions ou procédures exercées contre elle est (*nom et résidence de l'agent*).

(*Date.*)

Secrétaire de la province.'

TITRE XI.—CHAPITRE III.—SECTION XIX.

Du paiement de dividendes par certaines compagnies d'assurance.

5376. Si les administrateurs, directeurs ou gérants d'une compagnie d'assurance contre le feu, sur la vie, maritime ou autre, constituée en corporation par la législature du Canada, ou de cette province, sciemment et volontairement, déclarent et paient un dividende ou boni à même le capital versé de la compagnie, pendant son insolvabilité, ou si le paiement de ce boni ou dividende tend à la rendre insolvable ou à diminuer le montant de son fonds social, ceux des administrateurs, directeurs ou gérants qui sont présents lors de la déclaration de tel dividende ou boni, s'il est payé, sont conjointement et solidairement responsables de toutes les dettes alors existantes de la compagnie, ainsi que de celles qui sont contractées par la suite pendant tout le temps qu'ils demeurent respectivement en charge ; mais si quelqu'un d'eux s'oppose à ce que ce dividende ou boni soit déclaré ou soit payé, et si, en tout temps avant l'époque fixée pour le paiement d'icelui, il dépose une déclaration par écrit, constatant son opposition, dans le bureau de la compagnie, ainsi que dans le bureau d'enregistrement de la division ou du comté où la compagnie est établie, il est exonoré de toute responsabilité à cet effet. S.R.C., c. 69, s. 1.

Par la 58e Victoria, chapitre 35 ci-dessus mentionné, la section et les articles suivants, tels que modifiés par la 60e Victoria, chapitre 45, sont ajoutés après l'article 5376 des dits Statuts revisés :

"SECTION XIX*a*.

"DES PAIEMENTS DES BÉNÉFICES OU SECOURS PAR LES ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE ET DE SECOURS MUTUELS.

"5376*a*. Dans les associations de bienfaisance et de secours mutuels constituées, soit en vertu des articles 3096 à 3104, soit par charte spéciale ou faisant des opérations après une autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, ainsi qu'il est prescrit dans l'article 5375*a*, les bénéfices ou secours payés aux membres malades ne doivent point dépasser le montant à être prélevé pour cet objet après déduction des frais d'administration imputables à ce chef.

"5376*b*. Les membres du comité de régie ou du bureau de direction de l'association sont responsables conjointement et solidairement de tous paiements faits en contravention avec l'article précédent, et peuvent être condamnés à rembourser à l'association les sommes ainsi payées, sur poursuite intentée par un membre quelconque de l'association.

3. L'article 5390 des dits statuts est amendé en insérant après le mot "refondus" dans la troisième ligne, les mots "ou en vertu d'une charte spéciale."
4. Les articles 5391 et 5392 des dits statuts sont abrogés.
5. La présente loi et les lois qu'elle amende s'appliquent tant aux associations et compagnies faisant actuellement des opérations qu'à celles qui en feront à l'avenir.
2. Un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, est accordé aux associations ou compagnies visées par l'article 5375*a* pour se conformer aux dispositions de la présente loi.
6. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

STATUTS REVISÉS DE QUÉBEC, 1888.

TITRE XII.—PARTIE I.—CHAPITRE I.—SECTION IX.

Des conventions matrimoniales et de l'effet du mariage sur les biens des époux.—(Article 1265.

DE L'ASSURANCE SUR LA VIE DES MARIS ET PARENTS.

5580. Rien dans la présente section ne doit être interprété de manière à restreindre ou affecter les droits qu'une personne possède autrement par la loi, d'effectuer ou de transporter une police d'assurance pour le bénéfice d'une femme ou des enfants ; ni ne s'applique à une police d'assurance effectuée ou transportée en faveur d'une femme par son contrat de mariage.
5681. Il est loisible à tout mari :
(*a*) D'assurer sa vie, ou
(*b*) D'appliquer toute police d'assurance sur sa vie, de laquelle police il est le porteur : au profit et au bénéfice de sa femme, ou de sa femme et de leurs enfants généralement ; de sa femme et des enfants à lui, des enfants à elle et des enfants des deux généralement ; de sa femme et des enfants à lui ou des enfants à elle généralement ; de sa femme et d'un ou de plusieurs des enfants à lui ou à elle, ou de leurs enfants.
2. Et à tout père ou mère :
(*a*) D'assurer sa vie, ou
(*b*) D'appliquer toute police d'assurance sur sa vie de laquelle police il, ou elle, est porteur au profit et pour le bénéfice des enfants à lui ou des enfants à elle ou de l'un ou de plusieurs de leurs enfants.
5582. L'assurance dont il est parlé dans l'article précédent peut être effectuée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période définie ; et le montant de la police peut être stipulé payable à la mort de l'assuré ou à l'expiration d'une période fixe n'étant pas de moins de dix ans, si elle y survit.
5583. La prime d'assurance peut être stipulée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période fixe n'étant pas de moins de dix ans et payable annuellement, semi-annuellement, trimestriellement ou mensuellement.
5584. L'application de la police d'assurance, dont il est parlé dans l'article 5581, se fait par une déclaration écrite au dos de la police ou y annexée et s'y référant.
Un double de la déclaration est déposé entre les mains de la compagnie qui a émis la police, et une note de ce dépôt est endossée par cette compagnie sur la police, ou sur la déclaration.
5585. Une assurance peut être effectuée et la police peut être appliquée, par une femme mariée, sans l'autorité de son mari.
5586. Quand le mari, ou le père ou la mère effectue une assurance on applique une police d'assurance au profit et pour le bénéfice de plus d'une personne, il peut, par la demande d'assurance ou par la déclaration d'application, en faire la distribution qu'il juge convenable.
5587. En l'absence de distribution, le partage du montant de la police se fait entre les parties intéressées comme suit :
1. Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants issus de son mariage avec l'assuré, une moitié va à la femme et l'autre aux enfants, qui la partagent entre eux en parts égales ;
2. Si l'assurance est au profit d'une femme et de ses enfants, une moitié va à la femme et l'autre aux enfants issus du même ou de différents mariages, lesquels la subdivisent entre eux par parts égales ;
3. Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari, la moitié va à la femme et l'autre aux enfants du mari nés d'un ou de plusieurs mariages, qui la partagent entre eux par parts égales ;
4. Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari et des siens, la moitié appartient à la femme et l'autre aux enfants du mari et de la femme, nés de leur mariage ou de différents mariages, lesquels en font entre eux un partage égal ;
5. Si l'assurance est au profit d'une femme et d'un ou de plusieurs enfants nommément désignés, la moitié va à la femme et l'autre à l'enfant nommé ou aux enfants nommés ensemble qui la partagent également ;
6. Si l'assurance est seulement au profit des enfants généralement, les enfants seuls du parent assuré, issus du même ou de différents mariages, la partagent également entre eux ;
7. Si l'assurance est au profit de plusieurs enfants nommés, elle est partagée entre eux par parts égales.
5588. Lorsqu'un enfant désigné sous son nom ou inclu d'une manière générale, meurt avant l'assuré, les descendants de cet enfant prédécédé ont droit à sa part par représentation.
5589. Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite, sans mention de partage, pour le bénéfice de plusieurs enfants, soit conjointement avec une femme, soit pour le bénéfice des enfants

seuls, et que quelqu'un de ces enfants meurt avant l'assuré sans laisser d'enfants, sa part accroît aux enfants survivants.

Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite sans mention de partage, pour le bénéfice d'une femme et d'un ou des enfants, et que la femme meurt avant son mari, sa part accroît à cet enfant ou à ces enfants ; et si l'enfant meurt ou tous les enfants meurent avant le mari, sa part accroît ou leurs parts accroient à la femme.

5590. Il est loisible à quiconque a ainsi favorisé une femme seule, et une femme et un enfant ou des enfants, ou un enfant et des enfants seuls, de révoquer en tout temps, et de temps à autre, le bénéfice ainsi conféré, soit quant à une, soit quant à plusieurs, soit quant à toutes les personnes qui auraient ainsi bénéficié de cette faveur, et de déclarer par la révocation, que l'assurance est seulement pour le bénéfice de ces personnes non exclues conjointement avec une ou d'autres personnes ou entièrement pour le bénéfice d'une autre ou d'autres personnes non originairement mentionnées comme devant bénéficier.

Cette autre personne ou ces autres personnes doivent néanmoins être du nombre de celles au profit desquelles une assurance peut être effectuée ou appliquée en vertu des présentes dispositions.

5591. La révocation peut se faire par un acte annexé à la police et dont un double est remis à la compagnie qui a émis cette police ; une note du dépôt de ce double est endossée par la compagnie sur la police, ou sur l'acte retenu, ou par un testament dont copie authentique doit être signifiée à la compagnie après le décès de l'assuré.

A défaut de ce dépôt ou de cette signification, la compagnie qui paie le montant de la police d'assurance aux termes et conditions de cette police ou de la déclaration, ou d'une révocation précédente, est valablement déchargée.

5592. Une police retourne à l'assuré :

1. Quand l'enfant au profit duquel elle a été effectuée ou appliquée, ou l'enfant survivant auquel elle est échue exclusivement, meurt sans enfants avant l'assuré ;

2. Quand la femme à qui l'assurance appartient exclusivement, en vertu de la police, d'une déclaration d'application, d'une révocation ou par accroissement, meurt avant son mari, avec ou sans enfants.

Le bénéfice de toute part en vertu d'une distribution retourne pareillement à l'assuré, quand l'enfant auquel elle a été attribuée meurt sans enfants avant le parent assuré, ou quand la femme à laquelle elle a été attribuée meurt avant son mari, avec ou sans enfants.

5593. Au cas où une police d'assurance retourne en tout ou en partie à l'assuré, il peut en disposer jusqu'à concurrence de ce retour comme si l'assurance avait été originairement effectuée et qu'elle n'eût jamais cessé d'être en sa faveur.

5594. L'assurance dans les cas mentionnés aux articles précédents peut, par la demande et par la police, par la déclaration d'application ou par un acte de révocation, être stipulée payable aux personnes qui doivent bénéficier ou à des fiduciaires nommés pour elles.

5595. A défaut de nomination de fiduciaires dans la demande ou dans la police, dans la déclaration d'application ou dans un acte de révocation, il est loisible à l'assuré, par un acte qui doit être annexé à la police et dont un double doit être déposé entre les mains de la compagnie qui l'a émise, lequel dépôt doit être annoté par la compagnie sur l'acte retenu, ou par un testament dont copie authentique doit être signifiée à la compagnie après la mort du testateur, de nommer également des fiduciaires pour les personnes qui doivent bénéficier de l'assurance, ou pour quelques-unes d'elles.

5596. Au cas du décès de l'assuré sans avoir nommé de fiduciaires, pour les enfants mineurs bénéficiaires ou pour d'autres bénéficiaires incapables d'exercer leurs droits, le paiement du montant de l'assurance échéant à ces enfants mineurs ou à ces autres personnes incapables, doit se faire aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, qui deviennent les fiduciaires des bénéficiaires incapables.

Au cas où les fiduciaires ou les exécuteurs testamentaires refusent d'accepter, ou au cas où l'assuré meurt *ab intestat*, le paiement doit se faire aux tuteurs des enfants mineurs ou aux curateurs des incapables.

Au cas où les fiduciaires nommés pour les bénéficiaires capables d'exercer leurs droits refusent d'accepter la fiducie, le paiement se fait aux bénéficiaires eux-mêmes.

5597. Le paiement d'une assurance ainsi fait à un bénéficiaire ayant l'exercice de ses droits, à un fiduciaire, à un exécuteur testamentaire ou à un tuteur ou curateur, décharge validement la compagnie d'assurance du montant ainsi payé.

La compagnie n'est pas ensuite tenue de voir au placement de l'argent, ni n'est responsable du mauvais placement de cet argent par des fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs.

5598. Les fiduciaires doivent payer le montant de l'assurance reçu par eux pour des personnes ayant l'exercice de leurs droits, à ces personnes si l'assuré n'a imposé, par la police, par la déclaration d'application ou par la révocation, aucunes conditions et stipulations quant à ce paiement.

Au cas d'imposition de conditions et stipulations, les fiduciaires exécutent la fiducie et l'administrent, et soumettent le paiement de l'assurance à ces conditions.

Le montant de l'assurance reçu par tout fiduciaire, exécuteur testamentaire, tuteur ou curateur, pour des mineurs et autres incapables d'exercer leurs droits, doit être placé par eux en actions des fonds permanents ou débentures de la Puissance ou de la province, ou en actions des fonds permanents municipaux ou débentures municipales, ou sur premier privilège ou première hypothèque sur des propriétés foncières, avec pouvoir cependant à tels fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs, de varier, changer et transporter ces placements de temps à autre.

5599. Selon que les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs le jugent à propos, le revenu annuel provenant du placement de l'assurance peut être employé, en tout ou en partie, à l'entretien et à l'éducation des enfants, ou à l'entretien des personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits.

Au cas de non emploi de la totalité du revenu annuel le surplus doit être capitalisé et placé de la même manière que le montant de l'assurance.

5600. A moins de stipulations et conditions particulières, lesquelles doivent être exécutées, les placements sont transportés par les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, les tuteurs ou curateurs :

1. Dans le cas d'un mineur, au mineur lui-même quand il a atteint son âge de majorité ;

2. Dans le cas de personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits,—lorsqu'elles acquièrent cette capacité, et à leurs héritiers lorsqu'elles meurent avant de reprendre l'exercice de leurs droits.

Il est cependant loisible aux fiduciaires, exécuteurs-testamentaires ou tuteurs d'avancer, s'ils le jugent à propos, le montant de l'assurance ou de disposer des placements et d'en avancer le produit à tout enfant mineur durant sa minorité pour son établissement, son avancement ou pour lui procurer une position avantageuse dans le monde ou le pourvoir en mariage.

5601. Si une personne qui a effectué ou appliqué une assurance pour le bénéfice d'une femme, ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, devient incapable d'acquitter les primes, il est loisible à cette personne de remettre la police à la compagnie qui l'a émise et d'accepter à sa place une police acquittée, pour le montant que les primes payées pourraient représenter, et à la compagnie d'accepter la remise de la police et d'accorder telle police acquittée, payable à l'époque, de la manière et pour le bénéfice des personnes indiquées dans la police primitive ; la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une qui y a droit, est alors proportionnellement diminuée.

5602. Quiconque a effectué une police d'assurance avec profits, peut les recevoir pour son propre bénéfice ou, de temps à autre, appliquer ces profits au paiement ou à la diminution des primes, ou les faire ajouter au montant de l'assurance.

La part de chaque bénéficiaire, lorsqu'il y en a plus d'un, est, dans ce dernier cas, proportionnellement augmentée.

Les profits accroissant, après l'acquittement de la police, peuvent être reçus par l'assuré pour son propre bénéfice ou être ajoutés au montant de l'assurance ; et la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une d'appelée à bénéficier de la police, est aussi augmentée proportionnellement.

5603. Toute personne qui a effectué ou appliqué une police pour le bénéfice d'une femme ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, se trouve incapable de continuer le paiement des primes, peut emprunter, de temps à autre, sur la garantie de la police, les sommes nécessaires pour la maintenir en vigueur.

Les emprunts doivent être constatés par un document dont un double est déposé entre les mains de la compagnie qui a émis la police, et annoté par elle sur le double retenu par le prêteur.

Ces emprunts sont garantis par privilège sur la police, et la compagnie retient sur l'assurance une somme suffisante pour les acquitter.

Si ces emprunts sont acquittés avant la mort de l'assuré, la quittance en doit être fournie à la compagnie.

5604. Les polices d'assurance effectuées ou appliquées en vertu de cette section sont insaisissables pour les dettes des personnes assurées ou qui doivent en bénéficier, et sont également incessibles par ces personnes.

Pendant qu'il est entre les mains de la compagnie, le montant de l'assurance est aussi insaisissable pour les dettes de l'assuré, ainsi que pour celles des bénéficiaires, et doit être payé en conformité de la police, de la déclaration d'application ou de toute révocation qui s'y rapportent.

Cette insaisissabilité ne s'applique cependant pas à une police, en tout ou en partie, qui peut être retournée et appartenir à l'assuré.

5605. Le montant de l'assurance n'est pas censé provenir de la succession, ni de la communauté de biens de l'assuré ; et la réception de ce montant par un bénéficiaire ne constitue pas une acceptation de la succession de cet assuré, ni de la communauté de biens qui existait à son profit.

5606. S'il est prouvé que toutes les primes d'assurance, ou quelques-unes d'elles, ont été acquittées à une époque où l'assuré était devenu insolvable et en fraude de ses créanciers, ces derniers ont le droit de réclamer à même le montant de l'assurance une somme égale au montant des primes ainsi payées ; et en ce cas la part de chaque bénéficiaire, s'il y en a plus d'un, est réduite proportionnellement.

Le chapitre XLVI des statuts de la province de Québec de 1895, sanctionné le 12 janvier 1895, se lit comme suit :

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Lorsqu'un mari, en communauté de biens avec sa femme, a, pendant l'existence de cette communauté, assuré ou assure sa vie en cas de décès au moyen d'une prime payable périodiquement, et que cette assurance a été ou est faite payable à sa femme ou qu'elle a été ou est faite payable au mari ou à ses ayants droits, et que la femme est morte ou vient à mourir avant le mari et que celui-ci survit à l'année couverte par la dernière prime payée pendant l'existence de la communauté, alors, si le mari, après la dissolution de la dite communauté, a seul continué ou continue seul à payer les primes, il est resté et reste maître et propriétaire de toute l'assurance, dont le capital, à son décès, appartiendra à son patrimoine et à sa succession exclusivement, sujet seulement à l'obligation de tenir compte à la dite communauté de la valeur de réduction de cette assurance au moment de sa dissolution, laquelle devra être constatée dans l'inventaire.

Lorsque à la dissolution de la communauté le nombre de primes payées n'est pas suffisant pour donner à la police une valeur de réduction, si le mari paie ensuite le nombre de primes voulues pour faire acquérir à la police une valeur de réduction, alors le mari ou sa succession, tiendra compte à la dite communauté seulement de la proportion représentée par les primes payées durant la communauté.

2. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent, pour le passé, qu'aux contrats d'assurance ou polices qui sont encore en vigueur, et dans le cas où le mari vit encore à l'entrée en vigueur de la présente loi, que la femme soit déjà morte ou qu'elle vienne à mourir avant lui plus tard.

3. Les droits des créanciers antérieurs à la présente loi sont sauvegardés.

4. La présente loi ne devra pas être interprétée comme déclarant que la loi était différente de ce qu'elle est ici exprimée.

5. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

PROVINCE DU MANITOBA.

STATUTS REVISÉS DU MANITOBA 1892, CHAP. 59.

Acte pour établir des conditions uniformes dans les polices d'assurance contre l'incendie.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décrète ce qui suit :—

1. Cet acte peut être cité sous le nom de "Acte concernant les polices d'assurance contre l'incendie."

2. Lorsque à raison de nécessité, d'accident ou d'erreur, on ne s'est pas conformé aux conditions d'un contrat d'assurance contre les incendies sur une propriété dans cette province, ainsi qu'à la preuve qu'il faut donner à la compagnie d'assurance après que l'incendie a eu lieu, ou lorsque, après qu'un état ou la preuve des pertes a été donnée de bonne foi par l'assuré ou par quelqu'un en son nom conformément à une disposition ou condition de tel contrat, la compagnie, par son agent ou autrement, s'objecte à la perte pour d'autres motifs que son accomplissement imparfait de telles conditions, ou que dans un délai raisonnable après avoir reçu cet état ou cette preuve elle notifie l'assuré par écrit qu'elle s'objecte à cet état ou cette preuve, ou lorsque pour toute autre raison le tribunal ou le juge devant lequel une question se rapportant à cette assurance s'instruit, considère contraire à l'équité que l'assurance soit réputée nulle ou déchue à cause de l'accomplissement imparfait de telle condition, nulle objection à l'endroit de la suffisance de tel état ou de telle preuve, ou de tel état et de telle preuve modifié ou augmenté (selon le cas), ne sera en aucun cas admise à titre de dégagement de l'obligation de la compagnie pour le contrat d'assurance, peu importe là et où il a été passé ; mais cette section ne s'appliquera pas aux incendies qui auront lieu avant le dix-septième jour de juillet de l'année mil huit cent soixante et dix-huit.

3. Les conditions contenues dans l'annexe A de cet acte seront, à l'encontre des assureurs, réputées faire partie de toute police d'assurance contre l'incendie qui a été prise depuis le 16e jour de juillet 1888, ou qui seront prises à l'avenir, ou renouvelées ou autrement en vigueur dans le Manitoba relativement à toute propriété qui s'y trouve, et elles seront imprimées sur chaque police avec le titre "Conditions statutaires".

Si une compagnie ou tout autre assureur désire modifier les dites conditions, ou en mettre quelques-unes ou ajouter de nouvelles conditions, on ajoutera sur l'acte du contrat contenant les conditions statutaires des mots à l'effet suivant, imprimés en caractère bien en vue et en encre de couleur différente :—

"MODIFICATION DES CONDITIONS."

"Cette police est émise aux conditions statutaires susdites, avec les modifications et conditions suivantes :

"Ces modifications (ou selon le cas) sont, en vertu du statut du Manitoba à cette fin, en vigueur en tant que le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat, décide que la compagnie en justice a raisonnablement le droit de les exiger.

5. Nulle telle modification, addition ou omission, à moins que cela ne soit indiqué et énoncé distinctement en la manière et à l'effet susdit, ne sera légale et ne liera l'assusé, et on ne pourra s'occuper de la question de savoir si telle modification, addition ou omission est, dans les circonstances, juste et raisonnable, mais au contraire la police ne sera, à l'encontre des assureurs, soumise qu'aux conditions statutaires à moins que les modifications, les additions ou les omissions ne soient indiquées ou énoncées distinctement en la manière et à l'effet susdit.

6. Lorsqu'une police est passée ou renouvelée et qu'elle entraîne ou embrasse des conditions autres que celles énoncées dans l'annexe A de cet acte, ou différentes de ces conditions, si le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat décide que les dites conditions qui s'y trouvent ainsi ne sont pas justes et raisonnables, ces conditions seront nulles et de nul effet.

7. La décision d'un tribunal ou d'un juge sous l'empire de cet acte est soumise à revision ou à appel dans les mêmes limites qu'une décision de ce tribunal ou de ce juge dans d'autres causes.

ANNEXE.

Ce qui suit est l'annexe dont il est question dans le présent acte.

ANNEXE A.

Conditions statutaires.

1. Si une (ou des personnes) assure ses (ou leurs) édifices ou effets, et qu'il les fasse décrire autrement qu'il ne le sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou qu'il dénature ou omette de com-

muniquer tout fait qu'il est important de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque qu'elle entreprend, telle assurance ne sera d'aucun effet à l'égard de la propriété relativement à laquelle des fausses représentations ou des omissions sont faites.

2. Après qu'une demande d'assurance aura été faite, il sera considéré que toute police expédiée à l'assuré est réputée conforme aux conditions de la demande, à moins que la compagnie n'indique par écrit les côtés où la police differt de la demande.

3. Tout changement important pour le risque, et sous le contrôle ou à la connaissance de l'assuré, rendra nulle la police quant à la partie affectée par le changement, à moins qu'avis ne soit promptement donné par écrit à la compagnie ou à son agent local ; et la compagnie, lorsqu'elle aura été ainsi avertie, pourra remettre la prime pour la période non expirée et annuler la police, ou elle pourra demander par écrit une police additionnelle, que l'assuré, s'il désire continuer la police, versera immédiatement entre les mains de la compagnie, et s'il néglige de faire ce versement immédiatement après avoir reçu cette demande, la police cessera d'être en vigueur.

4. Si la propriété assurée est cédée sans une permission écrite au verso de la police par un agent de la compagnie dûment autorisé à cette fin, la police deviendra nulle par le fait même ; mais cette condition ne s'applique pas au changement de titre par succession, ou par l'opération de la loi ou à cause de mort.

5. Lorsque la propriété assurée n'a subi que des dégâts partiels, nul abandon de cette propriété ne sera admis, si ce n'est par le consentement de la compagnie ou son agent ; et dans le cas de l'enlèvement des biens fait dans le but d'échapper à la conflagration, la compagnie contribuera aux pertes et aux frais qu'entraîne le sauvetage, proportionnellement aux intérêts respectifs de la compagnie ou des compagnies et de l'assuré.

6. L'argent en espèce, les livres de compte, les sûretés pour les deniers, et les preuves de dettes ou de titres ne sont pas assurés.

7. Les glaces, les ouvrages en plaqué, les bijoux, les médailles, les peintures, les sculptures, les articles de curiosité, les instruments scientifiques et de musique, l'or ou l'argent en lingot, les travaux d'art, les articles religieux, les fresques, les horloges, les montres, les breloques, et les miroirs ne sont pas assurés à moins d'être mentionnés dans la police.

8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il existe une assurance antérieure dans toute autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie à cette assurance n'apparaisse dans la police ou ne soit mis au verso d'icelle. De même si une assurance subséquente est prise dans toute autre compagnie, à moins que et jusqu'à ce que la compagnie y consente ou à moins que la compagnie ne s'y refuse par écrit dans les deux semaines après avoir reçu un avis écrit de l'intention ou du désir de prendre l'assurance subséquente, ou qu'elle ne s'y refuse après ce délai et avant que l'assurance subséquente ou nouvelle ne soit prise.

9. Dans le cas ou toute autre assurance sur les biens décrits aura été admise tel que susdit, alors cette compagnie, si telle autre assurance reste en vigueur, à la survenance de toutes pertes ou dégâts, ne sera passible pour le paiement que d'une proportion de telles pertes ou dégâts sans tenir compte des dates des différentes polices.

10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, à savoir :

(*a*) Pertes de biens appartenant à tout autre qu'à l'assuré, à moins que l'intérêt de l'assuré ne soit indiqué dans ou sur la police ;

(*b*) Pertes causées par l'invasion, l'insurrection, l'émeute, troubles civils, le pouvoir militaire ou pouvoir usurpé ;

(*c*) Lorsque l'assurance est sur des édifices ou leur contenu, des pertes causées par l'absence de cheminées bonnes et solides en brique ou en pierre ; ou par des cendres ou des braises déposées, à la connaissance et avec le consentement de l'assuré, dans des réceptables en bois ; ou par des poêles ou tuyaux de poêle, situés, à la connaissance de l'assuré, dans une position dangereuse ou mal fixés ;

(*d*) Pertes et dégâts aux effets détruits ou avariés pendant qu'ils sont soumis au feu et pour lesquels l'application de la chaleur du feu est nécessaire ;

(*e*) Des pertes ou dommages subis par des édifices ou leur contenu pendant que des charpentiers, menuisiers, des plâtriers ou d'autres ouvriers sont à réparer ces édifices, et à cause de ces réparations, à moins que permission n'ait été préalablement accordée par écrit et signée par un agent dûment autorisé de la compagnie. Mais dans les maisons à logement quinze jours sont accordés par année pour les réparations ordinaires sans cette permission ;

(*r*) Des pertes ou dégâts survenant pendant que du pétrole, de quelque sorte que ce soit, huile de roc, de terre ou de charbon, camphine, gazoline, et huile d'éclairage, benzine, naphte ou tous produits liquides d'iceux ou aucun de leurs éléments (excepté le pétrole raffiné pour les fins d'éclairage uniquement, en quantité de pas plus de cinq gallons, ou de l'huile à graisser n'étant pas du pétrole cru, ou de l'huile d'un poids spécifique moindre que celui requis par la loi pour des fins d'éclairage, en quantité de pas plus de cinq gallons), ou plus de vingt-cinq livres de poudre, sont emmagasinés ou gardés dans l'édifice assuré, ou contenant les effets assurés, à moins que permission ne soit donnée par écrit à la compagnie.

11. La compagnie sera responsable des pertes causées par l'explosion du gaz de pétrole dans un édifice qui ne forme pas partie de l'usine à gaz, et les pertes causées par l'incendie provoqué par toute autre explosion ou par la foudre.

12. La preuve des pertes doit être faite par l'assuré, bien que les pertes soient payables à une tierce personne.

13. Toute personne ayant droit de réclamer en vertu de cette police devra suivre la procédure suivante :

(*a*) Immédiatement après les pertes, elle devra par écrit en donner avis à la compagnie ;

(*b*) Elle devra aussitôt que possible après remettre un état des pertes aussi détaillées que la nature de l'affaire le permet :

(1) Elle devra y joindre aussi une déclaration statutaire :

(*c*) Que le dit état est juste et vrai ;

(2) Quand et comment l'incendie a originé en tant que le déposant le sait et le croit ;

(3) Que l'incendie n'a pas été causé par son fait et sa négligence volontaire, par son entremise ou sa connivence ;

(4) La somme des autres assurances ;

(5) Tous les gages et charges sur ce qui fait l'objet de l'assurance ;

(6) Le lieu ou les biens assurés, si ce sont des meubles, étaient déposés lors de l'incendie.

(*d*) Elle devra, à l'appui de sa réclamation, si on l'exige et si c'est possible, produire les livres de compte, les reçus d'entrepôt et les inventaires, et fournir des factures ou autres pièces justificatives ; produire des copies des parties écrites de toutes les polices ; séparer en tant que la chose peut se faire raisonnablement les articles endommagés de ceux qui ne le sont pas, et étaler pour être examiné tout ce qui reste des effets que comprenait la police.

(*e*) Elle devra produire, si on l'exige, un certificat portant la signature d'un magistrat, d'un notaire public, d'un commissaire pour prendre des affidavits, ou d'un secrétaire municipal demeurant dans le voisinage de l'endroit où l'incendie a eu lieu, et qui n'est pas intéressé dans les pertes ou allié à l'assuré, déclarant qu'il a examiné les circonstances qui ont accampagné l'incendie, les pertes ou les dommages énoncés, qu'il connaît le caractère et la condition de l'assuré ou du réclamant, et qu'il croit véridiquement que l'assuré par malheur et sans fraude ou manœuvre criminelle, subit des pertes et des dommages relativement aux articles assurés par la somme certifiée.

14. Les preuves susdites des pertes peuvent être faites par l'agent de l'assuré dans le cas de l'absence ou de l'inhabilité de l'assuré de faire lui-même les preuves, telle absence ou inhabilité étant expliquée d'une manière satisfaisante.

15. Toute fraude ou faux allégués dans une déclaration statutaire, en rapport avec aucun des détails qui précèdent, aura l'effet de vicier la réclamation.

16. S'il surgit une divergence quant à la valeur des biens assurés ou des biens sauvés, ou quant à la somme des pertes, cette valeur et cette somme, et la proportion (s'il y en a) que devra payer la compagnie devront, que le droit de recouvrer des deniers en vertu de la police soit contesté ou non, et indépendamment de toutes autres questions, être soumises à l'arbitrage de quelque personne que les parties choisiront, ou si elles ne peuvent s'entendre sur une personne, alors à l'arbitrage de deux personnes, une choisie par la partie assurée et l'autre par la compagnie, et d'une troisième qui sera nommée par les personnes ainsi choisies, ou si celles-ci ne s'entendent pas, alors par le juge du comté où les pertes ont eu lieu, et cet arbitrage sera soumis aux dispositions des lois qui régissent les actions en arbitrage ; et la sentence, si la compagnie est responsable sous d'autres rapports, sera concluante quant à la somme des pertes et la protection que devra payer la compagnie. Lorsque la somme complète de la réclamation est adjugée les frais suivront le sort de la cause ; et dans les autres cas toutes les questions de frais seront à la discrétion des arbitres.

17. Les pertes ne seront payables qu'après—jours après que la preuve des pertes aura été terminée, à moins que le contrat d'assurance n'en stipule autrement.

(*Le blanc sera rempli dans le cas des compagnies mutuelles par le mot "soixante", et dans le cas d'autres compagnies par le mot "trente"*).

18. La compagnie, au lieu de payer de l'argent, pourra dans un délai raisonnable réparer et construire ou remplacer la propriété endommagée ou perdue, en donnant avis de son intention dans les quinze jours à compter de la réception des preuves requises par la présente loi.

19. La compagnie pourra mettre fin à l'assurance en donnant avis à cet effet, et si c'est sur le système de l'argent comptant, en offrant avec l'avis un taux proportionnel de la prime pour le temps non expiré. Calculé à compter de la fin de l'avis : dans le cas de signification personnelle de l'avis, il sera donné cinq jours d'avis sans compter le dimanche. Une compagnie ayant une agence dans le Manitoba pourra donner avis par lettre chargée adressée à l'assuré à sa dernière adresse postale dont le compagnie aura reçu avis, et lorsque avis n'aura pas été donné de l'adresse, alors au bureau de poste de l'agence d'où la compagnie aura reçu la demande, et lorsque tel avis est donné par lettre, alors sept jours à compter de l'arrivée de la lettre à tout bureau de poste dans le Manitoba, seront réputés un délai suffisant et la police cessera après telle offre et tel avis susdits et après l'expiration des cinq ou sept jours selon le cas.

20. Nulle condition de la police, en tout ou en partie, ne sera réputée avoir été abandonnée par la compagnie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé par écrit sous la signature d'un agent de la compagnie.

21. Tout fonctionnaire ou agent de la compagnie qui assume le droit au nom de la compagnie de faire toute convention écrite relativement à une chose quelconque en rapport avec l'assurance, sera réputée être *prima facie* l'agent de la compagnie pour cette fin.

22. Toute action ou procédure contre la compagnie pour le recouvrement d'une réclamation sous l'empire ou en vertu de cette police sera absolument exclue à moins qu'elle n'ait été commencée dans l'année à compter de la perte ou des dommages.

23. Tout avis écrit à l'adresse d'une compagnie pour une fin quelconque des conditions statutaires, lorsque la procédure n'en est pas expressément indiquée, pourra se faire par lettre délivrée au siège principal de la compagnie dans le Manitoba, ou par lettre chargée adressée à la compagnie, à son gérant ou à son agent, à tel siège d'affaires principal, ou par tel avis écrit donné de toute autre façon à un agent autorisé de la compagnie.

STATUTS REVISÉS DU MANITOBA 1892, CHAPITRE 88.

(Tels que modifiés par les statuts de 1895, chapitre 88.)

Acte concernant l'assurance sur la vie pour le bénéfice des femmes et des enfants.

Attendu qu'il est opportun d'encourager l'assurance sur la vie des maris et des parents pour le bénéfice de leur femme et de leurs enfants ;

C'est pourquoi, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décrète ce qui suit :—

1. Cet acte pourra être cité sous le nom de : " Acte de l'assurance sur la vie ".

2. Il est loisible à tout mari d'assurer sa vie au profit et au bénéfice de sa femme, ou de sa femme et de leurs enfants généralement, de sa femme et des enfants à lui, des enfants à elle et des enfants des deux généralement, de sa femme et des enfants à lui ou des enfants à elle généralement, de sa femme et d'un ou de plusieurs des enfants à lui ou à elle, ou de leurs enfants, et à tout père ou mère, d'assurer sa vie, au profit et pour le bénéfice des enfants à lui ou des enfants à elle ou de l'un ou de plusieurs de leurs enfants.

3. L'assurance peut être effectuée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période définie ; et le montant de la police peut être stipulé payable à la mort de l'assuré ou à l'expiration d'une période fixe n'étant pas de moins de dix ans, si elle y survit.

4. La prime d'assurance peut être stipulée pour toute la vie de l'assuré ou pour une période fixe n'étant pas de moins de dix ans et payable annuellement, semi-annuellement, trimestriellement ou mensuellement.

5. Lorsqu'une police d'assurance prise par un homme marié sur sa vie déclare à sa face être pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, ou lorsque par le passé il a mis au verso de la police, ou qu'il pourra le faire à l'avenir, ou que par un écrit indiquant la police par son numéro ou autrement, ou par testament, une déclaration que la police est pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, telle police constituera et sera réputée un fidéicommis pour le bénéfice de son épouse pour son usage séparé et de ses enfants ou d'aucun d'eux, conformément à l'intention ainsi exprimée et déclarée, et tant que subsistera tout objet de fidéicommis l'argent payable en vertu de la police ne sera pas soumis au contrôle du mari ou de ses créanciers, et ne formera pas partie de sa succession, lorsque la somme garantie par la police deviendra payable, mais cette disposition ne sera pas réputée intervenir dans tout gage de la police en faveur d'une personne antérieurement à telle déclaration.

(2.) L'assuré pourra, par un acte écrit annexé ou mis sur le verso de la police, ou en indiquant la police par son numéro ou autrement, modifier une police ou une déclaration ou un partage antérieurement fait soit pour restreindre ou étendre, transporter ou limiter les bénéfices de la police, à son épouse seule ou aux enfants, ou à l'un ou à plusieurs d'entre eux, quoique la police comporte ou déclare être pour le bénéfice de l'épouse et des enfants ou de l'épouse seule ou de l'enfant ou des enfants seuls, ou pour le bénéfice de l'épouse pendant sa vie, et des enfants après son décès, ou pour le bénéfice de l'épouse, et dans le cas de son décès pendant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants ou aucun d'eux, ou quoiqu'une déclaration antérieure ait été ainsi restreinte ; il peut aussi partager l'argent d'assurance parmi les personnes qu'il a l'intention d'avantager ; et il pourra, de temps à autre, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit au verso de la police ou la mentionnant, modifier le partage selon qu'il le jugera à propos ; il pourra aussi, par son testament, faire ou modifier le partage de l'argent d'assurance, et le partage fait par son testament prévaudra sur tout autre fait antérieurement à la date du testament, sauf en tant qu'on aura procédé d'après tel autre partage avant qu'on ait reçu avis du partage par le testament.

(3.) Lorsqu'un partage, ainsi que pourvu dans le présent article, a été fait, si une ou plusieurs des personnes en faveur desquelles le partage a été fait décèdent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit au verso de la police ou la mentionnant ou l'indiquant autrement, déclarer que la part antérieurement donnée à la personne ainsi décédée sera au bénéfice de telle autre personne ou personnes qu'il pourra nommer à cette fin, sans être une autre que l'épouse et les enfants de l'assuré ou un ou plusieurs d'entre eux ; et à défaut de telle déclaration, la part de la personne ainsi décédée sera la propriété de l'assuré, et il pourra en faire et disposer selon qu'il le jugera à propos, et à son décès formera partie de sa succession.

(4.) Les dispositions des articles 10 et 11 du présent acte ne s'appliqueront que dans le cas où il n'y a pas de partage en vertu du paragraphe 3 du présent article.

6. *Révoqué.*

7. Une assurance peut être effectuée et la police peut être appliquée, par une femme mariée, sans l'autorisation de son mari.

8. Quand le mari, ou le père ou la mère effectue une assurance ou applique une police d'assurance au profit et pour le bénéfice de plus d'une personne, il peut, par la demande d'assurance ou par la déclaration d'application, en faire la distribution qu'il juge convenable.

9. En l'absence de distribution, le partage du montant de la police se fait entre les parties intéressées comme suit :

Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants issus de son mariage avec l'assuré, un tiers va à la femme, et les deux autres aux enfants, qui la partagent entre eux par parts égales ;

Si l'assurance est au profit d'une femme et de ses enfants, un tiers va à la femme et les deux autres tiers aux enfants issus du même ou de différents mariages, lesquels les subdivisent entre eux par parts égales ;

Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari, le tiers va à la femme et les deux autres aux enfants du mari nés d'un ou de plusieurs mariages, qui les partagent entre eux par parts égales ;

Si l'assurance est au profit d'une femme et des enfants de son mari et des siens, le tiers appartient à la femme et les deux autres aux enfants du mari et de la femme, nés de leur mariage ou de différents mariages, lesquels en font entre eux un partage égal ;

Si l'assurance est au profit d'une femme et d'un ou de plusieurs enfants nommément désignés, le tiers va à la femme et l'autre à l'enfant nommé ou aux enfants nommés ensemble, qui les partagent également ;

Si l'assurance est seulement au profit des enfants généralement, les enfants seuls du parent assuré, issus du même ou de différents mariages, la partagent également entre eux ;

Si l'assurance est au profit de plusieurs enfants nommés, elle est partagée entre eux par parts égales.

10. Lorsqu'un enfant désigné sous son nom ou inclu d'une manière générale meurt avant l'assuré, les descendants de cet enfant prédécédé ont droit à sa part par représentation.

11 Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite, sans mention de partage, pour le bénéfice de plusieurs enfants, soit conjointement avec une femme, soit pour le bénéfice des enfants seuls, et que quelqu'un de ces enfants meurt avant l'assuré sans laisser d'enfants, sa part accroît aux enfants survivants. Quand l'assurance est effectuée ou l'application faite sans mention de partage, pour le bénéfice d'une femme et d'un ou des enfants, et que la femme meurt avant son mari, sa part accroît à cet enfant ou à ces enfants ; et si l'enfant meurt ou tous les enfants meurent avant le mari, sa part accroît ou leurs parts accroient à la femme.

12. Toute révocation de quelque partage en vertu du présent acte pourra être fait avec le même effet, en la manière qu'il est ci-après prescrit que le partage pourra se faire.

13. *Révoqué.*

14. Une police retourne à l'assuré quand l'enfant au profit duquel elle a été effectuée ou appliquée, ou l'enfant survivant auquel elle est échue exclusivement, meurt sans enfants avant l'assuré ; quand la femme à qui l'assurance appartient exclusivement, en vertu de la police, d'une déclaration d'application, d'une révocation ou par accroissement, meurt avant son mari, avec ou sans enfants. Le bénéfice de toute part en vertu d'une distribution retourne pareillement à l'assuré quand l'enfant auquel elle a été attribuée meurt sans enfants avant le parent assuré, ou quand la femme à laquelle elle a été attribuée meurt avant son mari, avec ou sans enfants.

15. Au cas où une police d'assurance retourne en tout ou en partie à l'assuré, il peut en disposer jusqu'à concurrence de ce retour comme si l'assurance avait été originairement effectuée et qu'elle n'eût jamais cessé d'être en sa faveur.

16. L'assurance prise au bénéfice d'une femme, ou d'une veuve ou d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement peut, par la demande ou par la police, par la déclaration d'application ou par un acte de révocation, être stipulée payable aux personnes qui doivent bénéficier ou à des fiduciaires nommés pour elles.

17. A défaut de nomination de fiduciaires dans la demande et dans la police, dans la déclaration d'application ou dans un acte de révocation, il est loisible à l'assuré, par un acte qui doit être annexé à la police et dont un double doit être déposé entre les mains de la compagnie qui l'a émise, lequel dépôt doit être annoté par la compagnie sur l'acte retenu, ou par un testament dont copie authentique doit être signifiée à la compagnie après la mort du testateur, de nommer également des fiduciaires pour les personnes qui doivent bénéficier de l'assurance, ou pour quelques-unes d'elles.

18. Au cas de décès de l'assuré sans avoir nommé des fiduciaires pour les enfants mineurs bénéficiaires ou pour d'autres bénéficiaires incapables d'exercer leurs droits, le paiement du montant de l'assurance échéant à ces enfants mineurs ou à ces autres personnes incapables, doit se faire aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, qui deviennent les fiduciaires des bénéficiaires incapables.

Au cas où les fiduciaires ou les exécuteurs testamentaires refusent d'accepter, ou au cas où l'assuré meurt *ab intestat*, le paiement doit se faire aux tuteurs des enfants mineurs ou aux curateurs des incapables.

Au cas où les fiduciaires nommés pour les bénéficiaires capables d'exercer leurs droits refusent d'accepter la fiducie, le paiement se fait aux bénéficiaires eux-mêmes.

19. Le paiement d'une assurance ainsi fait à un bénéficiaire ayant l'exercice de ses droits, à un fiduciaire, à un exécuteur testamentaire ou à un tuteur ou curateur, décharge validement la compagnie d'assurance du montant ainsi payé.

La compagnie n'est pas ensuite tenue de voir au placement de l'argent, ni n'est responsable du mauvais placement de cet argent par les fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs.

20. Les fiduciaires doivent payer le montant de l'assurance reçu par eux pour des personnes ayant l'exercice de leurs droits, à ces personnes si l'assuré n'a imposé, par la police, par la déclaration d'application ou par la révocation, aucunes conditions et stipulations quant à ce paiement. Au cas d'imposition de conditions et stipulations, les fiduciaires exécutent la fiducie et l'administrent, et soumettent le paiement de l'assurance à ces conditions. Le montant de l'assurance reçu par tout fiduciaire, exécuteur testamentaire, tuteur ou curateur, pour des mineurs et autres incapables d'exercer leurs droits, doit être placé par eux en actions des fonds permanents ou débentures de la Puissance ou de la province, ou en actions des fonds permanents municipaux ou débentures municipales, ou sur premier privilège ou première hypothèque sur des propriétés foncières, avec pouvoir cependant à tels fiduciaires, exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs, de varier, changer et transporter ces placements de temps à autre.

21. Selon que les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, tuteurs ou curateurs le jugent à propos, le revenu annuel provenant du placement de l'assurance peut être employé, en tout ou en

partie, à l'entretien et à l'éducation des enfants, ou à l'entretien des personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits. Au cas de non emploi de la totalité du revenu annuel le surplus doit être capitalisé et placé de la même manière que le montant de l'assurance.

22. A moins de stipulations et conditions particulières, lesquelles doivent être exécutées, les placements sont transportés par les fiduciaires, les exécuteurs testamentaires, les tuteurs ou curateurs :

1. Dans le cas d'un mineur, au mineur lui-même quand il a atteint son âge de majorité ;

2. Dans le cas de personnes incapables pour d'autres raisons que la minorité d'exercer leurs droits,—lorsqu'elles acquièrent cette capacité, et à leurs héritiers lorsqu'elles meurent avant de reprendre l'exercice de leurs droits. Il est cependant loisible aux fiduciaires, exécuteurs testamentaires ou tuteurs, d'avancer, s'ils le jugent à propos, le montant de l'assurance ou de disposer des placements et d'en avancer le produit à tout enfant mineur durant sa minorité, pour son établissement, son avancement ou pour lui procurer une position avantageuse dans le monde ou le pourvoir en mariage, sauf en tant qu'ils sont restreints par un acte ou par un arrêt en vertu duquel ils ont pu être nommés.

23. Si une personne qui a effectué ou appliqué une assurance pour le bénéfice d'une femme, ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, devient incapable d'acquitter les primes, il est loisible à cette personne de remettre la police à la compagnie qui l'a émise et d'accepter à sa place une police acquittée, pour le montant que les primes payées pourraient représenter, et à la compagnie d'accepter la remise de la police et d'accorder telle police acquittée, payable à l'époque, de la manière et pour le bénéfice des personnes indiquées dans la police primitive ; la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une qui y a droit, est alors proportionnellement diminuée.

24. Quiconque a effectué une police d'assurance avec profits, peut les recevoir pour son propre bénéfice ou, de temps à autre, appliquer ces profits au paiement ou à la diminution des primes ou les faire ajouter au montant de l'assurance. La part de chaque bénéficiaire, lorsqu'il y en a plus d'un, est, dans ce dernier cas, proportionnellement augmentée. Les profits accroissant, après l'acquittement de la police, peuvent être reçus par l'assuré pour son propre bénéfice ou être ajoutés au montant de l'assurance ; et la part de chaque personne, lorsqu'il y en a plus d'une d'appelée à bénéficier de la police, est aussi augmentée proportionnellement.

25. Toute personne qui a effectué ou appliqué une police pour le bénéfice d'une femme ou d'une femme et d'un enfant ou des enfants, ou d'un enfant ou des enfants seulement, se trouve incapable de continuer le paiement des primes, peut emprunter, de temps à autre, sur la garantie de la police, les sommes nécessaires pour la maintenir en vigueur. Les emprunts doivent être constatés par un document dont un double est déposé entre les mains de la compagnie qui a émis la police, et annoté par elle sur le double retenu par le prêteur. Ces emprunts sont garantis par privilège sur la police, et la compagnie retient sur l'assurance une somme suffisante pour les acquitter. Si ces emprunts sont acquittés avant la mort de l'assuré, la quittance en doit être fournie à la compagnie.

26. Les polices d'assurance effectuées ou appliquées au bénéfice d'une femme et d'un ou des enfants, ou d'un ou des enfants seulement, ou d'une épouse seulement, sont insaisissables pour les dettes des personnes assurées ou qui doivent en bénéficier, et seront cessibles par aucune de ces personnes sauf pendant la minorité de ces personnes. Pendant qu'il est entre les mains de la compagnie, le montant de l'assurance est aussi insaisissable pour les dettes de l'assuré, ainsi que pour celles des bénéficiaires, et doit être payé en conformité de la police, de la déclaration d'application ou de toute révocation qui s'y rapportent. Cette insaisissabilité ne s'applique cependant pas à une police, en tout ou en partie, qui peut être retournée et appartenir à l'assuré.

27. Le montant de l'assurance n'est pas censé faire partie de la succession de l'assuré ; et la réception de ce montant par un bénéficiaire ne constitue pas une acceptation de la succession de cet assuré.

28. Rien dans cet acte sera réputé restreindre ou gêner tous droits accordés par la loi à une personne de prendre ou de transférer une police au bénéfice d'une femme ou des enfants, et ne s'appliquera à l'assurance faite en faveur d'une femme en vertu de son contrat de mariage ou transporté à cette femme en vertu de ce contrat.

STATUTS REVISÉS DU MANITOBA, 1892, CHAP. 95.

Acte concernant les femmes mariées.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décréte ce qui suit :

Cet acte pourra être cité comme "l'Acte concernant les femmes mariées".

* * * * * *

23. Une femme mariée pourra assurer sa propre vie ou, avec le consentement de celui-ci, assurer la vie de son mari, pour la durée de la vie naturelle à elle ou à lui ou pour une période moindre, pour le bénéfice de ses héritiers à elle, ou pour le bénéfice d'elle-même ou pour tel emploi et soumis à telle fiducie qu'elle déclarera en tout temps par écrit relativement à telle police, sans le consentement ou l'approbation de son mari, sauf tel que susdit, comme si elle était une femme seule et usant de ses droits

24. Une femme mariée pourra devenir actionnaire ou membre d'une banque ou d'une compagnie d'assurance ou de toute autre compagnie ou association dûment constituée, d'une manière aussi entière et aussi efficace que si elle était une femme seule usant de ses droits, et elle pourra voter par procuration ou autrement et exercer les mêmes droits que les autres actionnaires ou membres.

* * * * * *

26. Rien dans cet acte, relativement aux deniers déposés, ou aux placements faits par une femme mariée, ne rendra valide à l'encontre des créanciers du mari tout dépôt ou placement du mari fait par fraude de ces créanciers, et les deniers ainsi déposés et placés pourront être atteints comme si cet acte n'avait pas été passé.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ACTE D'ASSURANCE DU MANITOBA

Le chapitre 13 des actes de l'Assemblée législative de la province du Manitoba, 1894, sanctionné le 2 mars 1894, tel que modifié par 58 Victoria, chapitres 21 et 22, et 60 Victoria, chapitre 10.

Interprétation.

Article 2. Chaque fois que les expressions suivantes se présenteront dans le présent acte on devra les interpréter de la manière mentionnée ci-après, à moins qu'une intention contraire ne soit manifeste.

(*a*) "Province" et "Législature" signifient respectivement la province et la législature du Manitoba.

(*b*) "Trésorier", signifie le trésorier de la province, ou tout membre du conseil exécutif, auquel pourront être transférés au besoin, soit pour une période limitée ou autrement, les pouvoirs et fonctions assignés par le présent acte au trésorier.

(*c*) "Compagnie" signifie et comprend toute corporation ou toute société ou association, constituée ou non constituée, ou toute société ou tout assureur, sauf ce que pourvu par l'article 3, qui entreprend ou effectue, moyennant valables considérations, ou convient, ou offre d'entreprendre, ou effectuer ainsi dans la province, aucun contrat d'indemnité, garantie, cautionnement, assurance, dotation, tontine, ou rente viagère sur la vie, ou quelque contrat semblable, qui devient payable lors de quelque événement accidentel, ou par la suite.

(*d*) L'expression "offre d'entreprendre quelque contrat" comprendra l'établissement d'un signe ou d'une inscription contenant le nom de la compagnie ; ou la distribution ou publication de quelque proposition, circulaire, carte, annonce, formule imprimée ou document semblable, au nom de la compagnie, ou toute sollicitation écrite ou verbale faite au nom de la compagnie.

(*e*) "Contrat" signifie et comprend tout contrat ou convention scellé, par écrit ou verbal, dont le sujet tombe sous les dispositions du paragraphe "*c*" du présent article.

(*f*) "Ecrit", en tant que cette expression s'applique à quelque acte, comprend écrit ou imprimé, ou en partie écrit ou en partie imprimé.

(*g*) "Compagnie provinciale" signifie une compagnie constituée en corporation, par ou en vertu de quelque acte de la législature du Manitoba.

(*h*) "Compagnie canadienne" signifie une compagnie constituée en corporation, ou légalement autorisée au Canada, autre qu'une compagnie comprise dans le paragraphe "*g*" du présent article.

(*i*) "Assurance de la navigation intérieure" signifie l'assurance à l'égard de risques d'assurance au Canada, en amont du havre de Montréal.

(*j*) "Assurance mutuelle" signifie l'assurance délivrée en considération d'un billet de prime, ou entreprise avec ou sans paiement immédiat d'argent à ce sujet, et "Compagnie mutuelle" signifie une compagnie uniquement autorisée à effectuer cette assurance.

(*k*) "Compagnie mutuelle au comptant" signifie une compagnie organisée pour entreprendre l'assurance mutuelle, mais qui a le pouvoir d'entreprendre des contrats d'assurance, et d'après le plan du comptant et celui des billets de prime, ou mutuel.

APPLICATION DE L'ACTE.

Article 3. Les dispositions du présent acte ne s'appliqueront pas :—

(*a.*) A une compagnie autorisée par le Canada, sauf relativement aux articles 2, 4 à 8 (tous deux inclusivement), de 25 à 31 (les deux inclus), de 41 à 44 et de 50 à 54 (les deux inclus).

PERMIS.

Article 4. Nulle compagnie n'entreprendra ni ne sollicitera, ni ne conviendra ou offrira d'entreprendre, quelque contrat tombant sous les dispositions de l'article 2 du présent acte, que le contrat soit nouveau ou renouvelé, sauf le renouvellement au besoin des polices d'assurances sur la vie, ni n'acceptera, ne consentira ou ne négociera quelque prime ou autre considération pour le contrat, ni ne poursuivra ou soutiendra quelque action ou procédure relativement au contrat, sauf les actions ou procédures résultant du règlement des affaires de la compagnie, sans avoir au préalable obtenu du trésorier et possédé un permis ou certificat d'enregistrement, ou un renouvellement de ce permis ou certificat, en vertu des dispositions du présent acte.

Article 5. Le permis ou le certificat d'enregistrement devra être de telle forme qui pourra être de temps à autre fixée par le trésorier, et ce dernier devra spécifier les affaires que fera la compagnie ; ce permis ou certificat prendra fin le trente-unième jour de décembre de chaque année, mais il sera renouvelable d'année en année.

Article 6. Aussitôt qu'une compagnie qui demandera un permis aura déposé entre les mains du trésorier les garanties ci-après mentionnées, et se sera autrement conformée aux prescriptions du présent acte, le trésorier pourra délivrer le permis.

(2.) Les porteurs du permis d'assurance du Canada, après demande dûment faite et preuve fournie que ce permis fédéral subsiste, et après s'être autrement conformés aux dispositions du présent acte, applicables aux porteurs de permis fédéraux, auront droit à l'enregistrement de leur permis en vertu du présent acte.

Article 7. Chaque compagnie qui obtiendra ce permis ou ce certificat d'enregistrement, devra sans délai en donner avis dans la *Gazette du Manitoba*, et dans au moins un journal de la cité de Winnipeg

et elle en continuera la publication une fois chaque semaine, pendant quatre semaines. La compagnie devra donner un semblable avis, pendant la même période, quand elle cessera de faire des opérations au Manitoba.

Article 8. Le trésorier fera publier chaque année dans la *Gazette du Manitoba* une liste des compagnies autorisées, ou enregistrées en vertu du présent acte, ainsi que le montant du dépôt fait par chacune d'elles, s'il y a lieu ; quand une nouvelle compagnie sera autorisée ou enregistrée, ou que le permis ou certificat lui aura été retiré, il devra également en publier l'avis dans la *Gazette du Manitoba* pendant deux semaines.

Article 12. La compagnie qui aura fait un dépôt en vertu du présent acte, aura droit de retirer ce dépôt avec la sanction du lieutenant-gouverneur en conseil chaque fois qu'il apparaîtra à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil que la compagnie fait des affaires d'assurance en vertu d'un permis du Canada.

DOCUMENTS À PRODUIRE.

Article 25. Avant qu'il ne soit délivré un permis ou certificat d'enregistrement à une compagnie qui n'est pas constituée par les autorités provinciales, la compagnie devra produire au bureau du trésorier :

(*a*) Une copie attestée de l'acte constitutif de corporation, ou autre acte d'association de la compagnie.

(*b*) Une procuration, contenant les choses ci-après mentionnées, de la compagnie à son principal employé ou agent dans la province, ou à quelque autre personne y résidant ou y faisant affaire, sous le sceau de la compagnie, s'il en existe un, et la signature du président et du secrétaire, ou d'un autre officier de la compagnie, en présence d'un témoin qui attestera par serment, ou affirmera la due exécution de cette procuration, et il devra y avoir attestation par serment, ou affirmation de la part de quelque personne au fait de la chose, que les officiers signant la procuration occupent ces positions officielles dans la compagnie.

(*c*) Dans le cas de compagnies non autorisées en vertu de l'acte d'assurance du Canada, un état sur la condition des affaires de la compagnie le trente-unième jour de décembre alors dernier, ou le jour du dernier bilan ordinaire de la compagnie (pourvu que ce jour ne soit pas plus de douze mois avant la production de l'état), en la forme que pourra l'exiger le trésorier.

Article 26. Cette procuration devra déclarer l'endroit de la province dans lequel est établi ou sera établi l'agence principale, ou siège social, ou bureau du procureur de la compagnie, et devra autoriser expressément le procureur à recevoir la signification des procédures dans toutes actions ou poursuites intentées à la compagnie dans la province pour dettes y encourues par elle, ainsi que déclarer que cette signification de procédures pour ou à l'égard de ces dettes à l'agence principale, ou personnellement au procureur, à l'endroit dans lequel cette agence principale, ce siège social ou bureau du procureur est établi, sera légal et obligatoire pour la compagnie à toutes fins quelconques.

Article 27. Chaque fois qu'une compagnie autorisée ou enregistrée en vertu du présent acte changera son agent principal, procureur, siège social ou agence principale dans le Manitoba, la compagnie devra produire une procuration, ainsi que mentionnée précédemment, spécifiant le changement, et contenant une déclaration semblable à celle mentionnée précédemment relativement à la signification des procédures.

Article 28. Des duplicatas de ces procurations dûment autorisées, ainsi que dit plus haut, devront être produits par la compagnie à Winnipeg, au bureau du protonotaire de la cour du banc de la reine.

REGISTRE QUI DOIT ÊTRE TENU AU DÉPARTEMENT DU TRÉSORIER.

Article 29. Il sera tenu dans le bureau du trésorier un registre mentionnant les différents documents produits par chaque compagnie, en vertu du présent acte, dans lequel seront inscrits, sous l'en-tête de la compagnie, les garanties déposées à son compte entre les mains du trésorier, avec détail de ces différentes garanties, de leur valeur au pair et valeur à l'époque où elles ont été reçues et déposées ; et avant qu'il ne soit délivré un nouveau permis, ou que l'on ne renouvelle l'ancien à une compagnie, cette dernière devra remplir les prescriptions de la loi, et l'état de ses affaires devra indiquer qu'elle peut faire face à ses obligations. Il sera également tenu note, dans le bureau du trésorier, des permis et certificats d'enregistrement, à mesure qu'ils seront délivrés ou renouvelés.

HONORAIRES.

Article 30. Chaque compagnie paiera au trésorier les honoraires suivants :—

(*a*) Pour l'enregistrement et la production dans le bureau du trésorier des documents requis par l'article 25, $5.

(*b*) *Abrogé.*

(*c*) *Abrogé.*

(*d*) Pour le premier permis de faire des affaires, ou son renouvellement,—

(1) Dans le cas d'une compagnie provinciale, $100.

(2) Dans le cas de toute autre compagnie, sauf ce que spécifié ci-après, $200.

(*e*) Pour le premier certificat d'enregistrement, ou son renouvellement, $200.

(f) Pour le premier permis de faire des affaires, ou le certificat d'enregistrement ou son renouvellement,—

(1) Dans le cas d'une compagnie d'assurance maritime ou contre les accidents, ou de garantie, $25.

(g) *Abrogé.*

SIGNIFICATION DES PROCÉDURES.

Article 31. Après la production de ces copies attestées et de la procuration, ainsi qu'il est dit plus haut, toute procédure dans quelque action, poursuite ou procès intenté à la compagnie au sujet de dettes faites dans la province, pourra être signifiée à son procureur nommé conformément à l'article 25 du présent acte, et cette signification sera réputée avoir été donnée à la compagnie. Pourvu cependant que rien de ce qui est contenu dans le présent article ne rende nulle la signification qui pourra être légalement faite à la compagnie, d'après tout autre mode.

* * * * * * * * * * * * *

Article 41. Toute compagnie autorisée par le Canada à faire des affaires devra produire au trésorier, chaque année, le premier jour de janvier, ou dans les trois mois qui suivront, une copie attestée de son état annuel, fourni à la division des assurances du ministère des finances, à Ottawa.

Article 44. La suspension, l'annulation ou le non renouvellement du permis de quelque compagnie, d'après l'acte des assurances du Canada, opérera *ipso facto* dans les cas respectifs la suspension ou l'annulation du certificat d'enregistrement prescrit par le présent acte, sans avis du trésorier, pourvu que si le permis de la compagnie est remis en vigueur en vertu de l'acte des assurances du Canada, le trésorier accorde à cette compagnie, sur preuve de cette remise en vigueur du permis, ainsi qu'après paiement de l'honoraire prévu ci-dessus, un nouveau certificat d'enregistrement.

PEINES.

Article 50. Tout directeur, officier, agent, employé, ou toute autre personne, qui, en contravention de l'article 4 du présent acte, entreprendra ou effectuera, ou conviendra ou offrira d'entreprendre, ou sollicitera quelque contrat d'assurances, ou percevra quelque prime au nom de quelque compagnie, lorsque la compagnie n'aura pas obtenu de permis ou de certificat d'enregistrement en vertu du présent acte, ou lorsque ce permis ou ce certificat d'enregistrement aura dû être suspendu ou annulé, et n'aura pas été renouvelé ou remis en vigueur, sera passible d'une amende de deux cents dollars pour chaque infraction au présent acte.

Article 51. Toute infraction aux articles 38 ou 41 du présent acte exposera la compagnie s'en rendant coupable à une amende de deux cents dollars pour chaque infraction, ainsi qu'à une somme additionnelle de cent dollars pour chaque mois pendant lequel la compagnie négligera de produire les déclarations assermentées, déclarations statutaires et états y exigés ; si la compagnie ne paie pas ces amendes, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra ordonner la suspension ou l'annulation du permis ou certificat d'enregistrement, suivant qu'il le jugera à propos.

Article 52. Toute amende imposée par le présent acte appartiendra, après son recouvrement, à la province du Manitoba.

Article 53. Toutes les amendes imposées par le présent acte pourront être recouvrées, par et devant tout magistrat de police ou deux juges de paix ; la dénonciation ou plainte devra être portée ou faite par écrit, dans l'année qui suivra l'infraction, et les dispositions des articles 839 à 909, les deux compris, de l'acte du parlement du Canada connu sous le nom de " Code Criminel de 1892 ", et les modifications, maintenant apportées ou qui le seront par la suite à ces articles de l'acte en question, s'appliqueront à ces procédures.

Article 54. Le présent acte deviendra en vigueur le trente-unième jour de décembre A.D. 1894.

PLACE DU PAIEMENT DE LA POLICE SUR LA VIE.

Article 55. Les argents payables en vertu d'aucune police d'assurance sur la vie déjà émise ou qui pourra par la suite être émise par une compagnie qui a déjà obtenu ou pourra par la suite obtenir un permis ou certificat d'enregistrement d'après les dispositions du présent acte, seront dans tous les cas payables dans cette province quand l'assuré y résidera, nonobstant tout ce que contenu dans toute telle police ou le fait que le siège social de la compagnie ne se trouve pas dans cette province.

Le chapitre 26 des statuts de 1895 : " Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant les assurances sur la vie pour le bénéfice des femmes et des enfants " (sanctionné le 29 mars 1895), contient les dispsoitions suivantes :

* * * * * *

2. Une police ou contrat d'assurance par écrit sur la vie effectué par quelque femme sur sa propre vie et déclarant qu'elle est pour le bénéfice de son époux et des enfants ou aucun d'eux sera répute un fidéicommis en faveur des personnes y mentionnées, et l'argent payable en vertu de cette police, tant que subsistera tout objet de fidéicommis, ne formera pas partie de la succession de la défunte, ni ne sera soumis au paiement de ses dettes.

(2.) Tout ce qu'un homme pourra légalement faire à l'égard de l'assurance prise sur sa vie, a femme, dans les mêmes circonstances, le pourra également faire à l'égard de l'assurance sur la sienne, et les mêmes règles d'interprétation s'appliqueront.

* * * * * *

ACTE DES CORPORATIONS ÉTRANGÈRES.

Acte concernant les corporations constituées en dehors du Manitoba.

Etant le chapitre 2 des actes de l'Assemblée législative de la province du Manitoba, 60 Victoria.

Sanctionné le 30 mars 1897.

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, décrète ce qui suit :—

TITRE ABRÉGÉ.

1. Cet acte pourra être cité sous le nom de "Acte des corporations étrangères".

PERMIS.

2. Toute compagnie, institution ou tout corps duement constitué en vertu des lois de la Grande-Bretagne ou d'Irlande ou du Canada, ou de l'ancienne province du Canada, ou d'aucune des provinces du Canada, ou d'aucun Etat des Etats-Unis d'Amérique, ou d'aucun autre Etat ou pays étranger dûment autorisé à entreprendre ou effectuer aucun des buts ou objets tombant sous l'autorité législative de la législature du Manitoba, pourra obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un permis l'autorisant à faire des opérations dans la province du Manitoba en conformité des dispositions du présent acte, et cette compagnie, institution, ou ce corps constitué aura par la suite les mêmes pouvoirs et privilèges au Manitoba que si cette compagnie, institution ou corps constitué avait été constitué en corporation en vertu des dispositions d'un statut de la province du Manitoba; pourvu cependant que le lieutenant-gouverneur en conseil puisse restreindre ce permis en la manière qu'il pourra le croire désirable.

(2.) Cet article ne s'appliquera pas ni n'affectera en aucune manière toute institution ou corporation, constituée et en existence actuellement ou qui sera constituée par la suite, laquelle aura le pouvoir ou l'objet d'acquérir, acheter, occuper et recevoir des propriétés, meubles ou immeubles, pour l'usage ou les usages de quelque congrégation ou congrégations particulières, ou station ou stations de missions dépendantes de quelque église ou dénomination religieuse, ou de prêter de l'argent avec garantie sur meubles ou immeubles, avec ou sans intérêt, pour l'achat ou la construction d'églises, chapelles, presbytères et dépendances à l'usage ou aux usages de quelque congrégation ou congrégations particulières ou station ou stations de mission dépendantes de quelque église ou dénomination religieuse, et il ne sera pas nécessaire pour toute telle institution ou tout tel corps constitué d'obtenir un permis l'autorisant ou lui permettant d'exercer les permis ou de remplir les buts pour lesquels cette institution ou ce corps constitué aura été ou pourra être par la suite constitué en corporation, ou aucun d'eux.

3. Toute compagnie d'assurance constituée conformément aux dispositions de l'article 2 de cet acte pourra, en se conformant aux dispositions de cet acte, demander et obtenir une licence en vertu des dispositions de cette loi, lui accordant le pouvoir d'acheter des immeubles et de prêter et de placer ses deniers sur les garanties énoncées dans cet acte et jusqu'à concurrence de la somme première par l'acte ou la charte constitutive de la compagnie.

4. La licence obtenue par la compagnse d'assurance, dans les trois mois après le septième jour de juillet, en l'an mil huit cent quatre-vingt-trois, sera censée avoir ratifié et confirmé tous les actes antérieurs de la compagnie, et sera interprétée comme si cette licence avait été accordée avant que cette compagnie n'eut placé des fonds dans cette province ; sauf, toutefois, tous les placements qui, au dit septième jour de juillet, avaient été attaqués par des procédés judiciaires dans cette province.

DOCUMENTS À PRODUIRE.

5. Avant l'émission d'une licence à toute telle compagnie, inscitution ou corporation, la compagnie, institution ou corporation déposera dans le bureau du secrétaire provincial (*a*) une copie certifiée de la charte, de l'acte constitutif ou de l'acte de société de telle compagnie, institution ou corporation ; (*b*) un affidavit ou une déclaration que la dite compagnie, institution ou corporation existe encore, et qu'elle est légalement autorisée à transiger des affaires en vertu de sa dite charte ou acte constitutif ; (*c*) une copie du dernier rapport de l'auditeur sur les affaires financières de la compagnie, institution ou corporation ; (*d*) une procuration contenant les sujets ci-après mentionnés, par la compagnie, institution ou corporation, en faveur de son principal officier ou agent dans cette province, ou quelque autre personne résidant ou faisant des affaires dans la province, signée par son président et son secrétaire ou quelques autres de ses officiers, scellé du sceau officiel (s'il y en a un) de la dite compagnie, institution ou corporation devant un témoin qui connaît les faits nécessaires pour cette vérification. La position officielle dans la compagnie, institution ou corporation, des officiers qui signent cette procuration, sera établie sous serment ou affirmation de quelque personne qui connaît les faits.

6. Cette procuration devra déclarer à quel endroit dans la province est ou sera établi l'agence principale, le siège social ou le bureau du procureur de la compagnie, institution ou corporation, et devra expressément autoriser le procureur à accepter toutes les significations dans tous les procès et procédés judiciaires intentés contre la compagnie, institution ou corporation dans la province, et déclarera que la signification de ces procédés à tel agent ou procureur personnellement à l'endroit où

est établi l'agence principale, le siège social ou bureau du procureur sera légale et liera la compagnie, l'institution ou la corporation, à toutes fins que de droit.

7. Chaque fois qu'une compagnie, institution ou corporation autorisée en vertu du présent acte, changera son agent principal, son procureur, son siège social ou agence principale dans le Manitoba, la compagnie, institution, ou corporation déposera une procuration de la manière ci-dessus mentionnée, spécifiant le changement, et contenant une déclaration semblable quant à la spécification des procédés tel que ci-dessus mentionné.

AVIS DE PERMIS.

8. Toute compagnie, institution ou corporation qui obtiendra tel permis en donnera immédiatement avis dans la *Gazette* du Manitoba, et dans au moins un papier-nouvelle dans la municipalité, cité ou lieu où l'agent principal, le siège ou bureau du procureur de cette compagnie, institution ou corporation, dans la province, transige les dites affaires ; quatre publications de l'avis dans la *Gazette* et le papier-nouvelle seront suffisantes ; l'avis indiquera le nom du procureur ainsi nommé tel que susdit, ou, lorsqu'un nouveau procureur est nommé aux termes de cette loi, le nom de ce nouveau procureur, et le même avis sera donné lorsque la compagnie, l'institution, ou corporation cessera de faire des affaires dans la province.

IMMEUBLES.

9. Nulle compagnie, corporation ou autre institution, non constituée en vertu des dispositions des statuts de cette province, et n'ayant pas obtenu un permis en vertu du présent acte, excepté celles mentionnées dans le paragraphe 2 de l'article 2 du présent acte, ne pourra prendre, tenir ou acquérir d'immeubles dans cette province, ou exercer les pouvoirs mentionnés dans l'article 11 du présent acte.

10. Toute telle compagnie, institution ou corporation, après avoir obtenu un permis en vertu du présent acte, pourra tenir à perpétuité des terres au montant mentionné dans son permis, ou dans tout ordre qui pourra être fait par le lieutenant-gouverneur en conseil en aucun temps après l'émission de permis. Cet article s'applique aux terres ci-devant ou ci-après acquises.

11. La dite compagnie, institution ou corporation ainsi licenciée pourra prendre et tenir toutes hypothèques immobilières ou de chemin de fer, toutes obligations municipales ou autre de quelque sorte que ce soit, et sur la garantie de ces hypothèques ou obligations elle pourra prêter son argent, que les obligations constituent ou non une charge sur les immeubles dans la province, et elle pourra tenir ces hypothèques en son nom constitutif, et les vendre et les transporter à sa volonté, et avoir et exercer à tous égards les pouvoirs et privilèges quant à prêter son argent et à la transaction de ses affaires dans la dite province qu'un particulier pourra avoir ou exercer, en tant que la chose est à la portée de sa dite charte ou en tant que la législature du Manitoba a le pouvoir de l'accorder.

12. Toute compagnie, corporation ou autre institution qui a obtenu ou obtiendra une licence tel que susdit, pourra prendre, tenir et acquérir toutes les terres et dépendances, biens meubles et immeubles qui auront été hypothéqués de bonne foi en faveur de la compagnie, corporation ou institution, à titre de garantie ou de transport pour l'acquittement d'une dette antérieurement contractée dans le cours de ses affaires ou achetés à des ventes en justice en reconnaissance de telle créance ou acquises par ventes pour les taxes, ou achetés autrement dans le but d'éviter une perte pour la compagnie, corporation ou institution quant à cette dette, ou du propriétaire. Cet article s'appliquera aux terres acquises jusqu'à présent ou qui seront acquises à l'avenir par toute telle compagnie, institution ou corporation qui a obtenu ou qui obtiendra un permis comme susdit.

HONONAIRES.

13. Les honoraires relatifs à ce permis se composeront de la somme que pourra déterminer le lieutenant-gouverneur en conseil.

PREUVE DU PERMIS.

14. Un certificat sous la signature du secrétaire provincial de l'émission de ce permis sera admis comme preuve *primâ facie* dans toutes les cours de justice et devant tous les tribunaux que ce permis a été dûment émis et qu'il est en vigueur ; et le secrétaire provincial fournira ce certificat à toute personne sur le paiement d'une piastre.

RÉVOCATION DE PERMIS.

15. Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra en tout temps révoquer tout permis accordé en vertu du présent acte ou en vertu de quelque acte ou actes auquel ou auxquels le présent acte a été substitué par suite de la violation par toute telle compagnie, institution ou corporation, de quelqu'une des dispositions du présent acte. Tout tel permis révoqué sera nul et d'aucun effet relativement à tout ce qui pourrait arriver à la suite de cette révocation.

ÉTAT ANNUEL.

16. Toute compagnie, institution ou corporation autorisée en vertu du présent acte, transmettra annuellement, le ou avant le quinzième jour de mars chaque année, au secrétaire provincial, un état

en double, vérifié sous serment par le principal agent dans la province du Manitoba, mentionnant le capital-actions de la compagnie, le montant d'actions souscrites et le montant versé sur ces actions, et quant aux opérations de la dite compagnie, institution ou corporation dans la province du Manitoba, le montant placé sur hypothèque, l'estimation de la valeur des immeubles sous hypothèque, le nombre d'acres de terres à fermes sous hypothèque, et tels autres détails que le secrétaire provincial pourra exiger ; et le dit état devra être fait jusqu'à l'exercice immédiatement précédent des opérations de la compagnie.

ABROGATION.

17. L'Acte des corporations étrangères, étant le chapitre 24 des statuts revisés du Manitoba, et les actes qui le modifient, chapitre 4 de la 55e Victoria et chapitre 5 de la 56e Victoria, sont par le présent acte abrogés. Les permis jusqu'à présent émis en vertu des dispositions du dit "Acte des corporations étrangères" et de tout acte ou de tous actes auxquels le présent acte est substitué en tout ou en partie, seront réputés être continués en vigueur comme s'ils avaient été émis en vertu du présent acte.

18. Le présent acte ne s'appliquera pas à la corporation connue sous le nom de "*The Governor and Company of Adventurers of England trading into Hudson's Bay*".

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

55 Victoria—Chapitre 4.

Acte pour imposer certaines taxes sur certaines compagnies ou associations constituées en corporations.

(Tel que modifié par la 58e Victoria, chapitres 13 et 22, et par la 59e Victoria, chapitre 35.)

Adopté le 7 avril 1892.

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur, le Conseil législatif et l'Assemblée législative, comme suit :—

1. Dans le but de pourvoir aux besoins du service public les taxes ci-après spécialement indiquées seront et sont par le présent imposées sur les compagnies et associations ci-après mentionnées ; chacune de ces compagnies et associations constituées en corporations paieront respectivement ces taxes annuellement au receveur général pour l'usage de la province.

(2.) Sur toutes les compagnies qui acceptent des risques et qui font des affaires d'assurance contre l'incendie, un pour cent des primes nettes reçues par chacune d'elles, avec une somme additionnelle de cent piastres qui sera payée par chacune des dites compagnies dont le bureau ou l'organisation principale n'est pas dans la province. [Les mots "primes nettes" dans ce paragraphe signifient les primes brutes reçues par chaque compagnie sur ses affaires dans la province pour l'année qui précède le premier jour de mai de l'année dans le cours de laquelle la taxe est payée, moins toute somme payée pour une réassurance ou sur l'annulation d'une de ses polices.]

(3.) Sur toutes les compagnies ou associations d'aucune sorte qui ont des agences ou qui acceptent des risques sur la vie des personnes dans la province, et qui y font des affaires d'assurance sur la vie ou d'asssurance par dotations comme seul but de leur organisation ou comme incident à d'autres fins de leur organisation, dont le bureau et l'organisation principale ne sont pas dans la province, la somme de $250, et pour toutes les compagnies d'associations semblables dont le bureau principal et l'organisation se trouvent dans la province, la somme de $100.

(4.) Sur toutes les compagnies qui font des affaires d'assurance contre les accidents ou comme garantie dans la province, la somme de $25, et une autre somme d'un demi d'un pour cent sur les primes d'assurance que reçoit annuellement chaque compagnie.

2. Les taxes, quant aux corporations ou aux associations mentionnées dans le paragraphe 1, jusqu'au paragraphe 14 inclusivement, seront payables par ces corporations et associations semi-annuellement, le premier jour juridique des mois de juin et décembre chaque année, en commençant au premier jour juridique du mois de juin qui suivra l'adoption de cette loi, auquel jour le premier paiement semi-annuel des taxes susdites sera dû et payable par ces compagnies au receveur général de la province.

* * * * *

3. Le ou avant le premier jour de mai chaque année chaque corporation qui fait avec la province des affaires contre l'incendie ou contre les accidents ou de l'assurance en garantie, transmettra au receveur général sans en attendre un avis ou une demande à cet effet, un état détaillé qui indiquera la somme brute des primes reçues par cette corporation relativement à ses affaires d'assurance contre l'incendie, les accidents ou en garantie dans la province pour l'année qui aura précédé le premier jour de mai, qui fera voir aussi dans le cas des corporations d'assurance contre les incendies la somme payée par chaque corporation à titre de renouvellement d'assurance ou pour l'annulation d'aucune de ses polices. * * * * *

Dans le cas des compagnies d'assurance sur la vie contre les accidents et en garantie, dans cette province, chacune de ces compagnies fera annuellement et à la même date un rapport au receveur

général du nombre et de la situation de ses agences et du nom de ses agents à chaque agence, lesquels rapports requis par cet article seront dans tous les cas vérifiés sous serment par le gérant ou l'agent général de cette corporation dans cette province, ou s'il n'y a pas de gérant ou d'agent général dans la province, alors par l'agent à l'agence principale dans la province.

4. Toute corporation ou association dont le devoir est de fournir un état du rapport au receveur général, tel que l'exige le dernier article, qui négligera ou refusera de faire cet état ou ce rapport, ou qui fera un rapport ou un état incomplet ou inexact, sera par le fait même passible d'une amende de dix piastres par jour pour chaque jour pendant lequel se continuera cette négligence ou ce refus, à compter du jour que le rapport aurait dû être fait tel que requis par l'article précédent jusqu'au jour où ce rapport ou cet état est transmis au receveur général. Un état inexact ou incomplet ne sera pas réputé un état ou un rapport dans le sens des stipulations de cette loi.

5. Chaque taxe annuelle imposé par cette loi deviendra, à la date de son échéance, une dette de la couronne, et si elle n'est pas payée à cette date elle pourra être recouvrée avec l'intérêt légal au moyen d'une action intentée au nom de Sa Majesté par le receveur général de la province devant tout tribunal ayant juridiction ; et toutes les amendes imposées par la présente loi seront recouvrables de la même manière.

6. Il ne sera pas accordé ou adjugé de frais contre Sa Majesté dans toute action instituée au nom de Sa Majesté par le receveur général en vertu de cet acte, mais sur la recommandation du tribunal le receveur général pourra, à sa discrétion, payer à la partie en faveur de laquelle jugement aura été rendu, les frais auxquels à son avis cette partie aura équitablement droit.

7. Les taxes imposées par cet acte formeront partie du revenu de la province, et les frais faits pour la mise à exécution de cette loi pourront être payés à même ce revenu, sur la recommandation du receveur général.

* Par le chapitre 13 de la 58e Victoria, sanctionné le 5 mars 1895, il est cependant décrété que

Nonobstant tout ce que contenu dans l'acte de l'Assemblée, 55 Victoria, chapitre 4, intitulé : " Acte à l'effet d'imposer certaines taxes sur certaines compagnies et associations constituées en corporations ", les taxes imposées à toutes compagnies d'assurance, ainsi que mentionné dans cet acte, seront payables le premier jour juridique du mois de juin de chaque année, et ces taxes seront pour l'année suivant la date à laquelle ces taxes doivent par le présent être payables.

55 Victoria—Chapitre 5.

Acte à l'effet d'imposer une taxe sur certains agents d'assurance sur la vie.

(*Tel que modifié par 59 Vsctoria, chapitre 34.*)

(Adopté le 7 avril 1892.)

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur, le Conseil législatif et l'Assemblée législative comme suit :

1. Il sera et il est par le présent imposé sur tous les agents spéciaux ou voyageurs qui sollicitent des demandes d'assurance au nom de compagnies ou d'associations d'assurance sur la vie d'aucune sorte, faisant des affaires d'assurance sur la vie, ou d'assurance par dotation, ou au nom d'une compagnie ou association d'assurance sur la vie pour laquelle les affaires d'assurance sur la vie sont en vue d'autres objets de son organisation, une taxe ou licence annuelle de cent piastres qui devra être versée entre les mains du receveur général avant que tel agent ou telle personne ne commence telles affaires ; pourvu, toutefois, que nulle personne qui demeure dans la province lors de l'adoption de cette loi et qui continue à y demeurer lors et pendant son emploi comme tel agent, et qu'elle a, pendant la durée de cet emploi un bureau ou un lieu d'affaires fixe dans la province, ou nulle personne qui, employée après l'adoption de cet acte, aura demeuré dans la province pendant douze mois antérieurement à cet emploi, et qui, pendant cet emploi, a un bureau ou un lieu fixe d'affaires comme susdit, ne soit soumise à la dite taxe.

2. La taxe ou licence imposée par la présente loi formera, une fois perçue, partie du revenu de la province, et le receveur général pourra, de temps à autre, à même le produit de cette taxe ou licence, sur l'arrêt du gouverneur en conseil, défrayer les dépenses faites pour la mise à exécution des dispositions de cette loi.

3. Toute personne qui, soumise à la taxe imposée par l'article un de cette loi, se mettra à solliciter des demandes d'assurance au nom de compagnies ou associations d'assurance sur la vie tel que susdit, sans avoir au préalable versé entre les mains du receveur général la somme de la dite taxe, sera passible d'une amende de cent piastres, et de dix piastres additionnelles pour chaque jour qu'il fera telles affaires, amende qui pourra se recouvrer sur conviction sommaire, au nom de Sa Majesté, sur la dénonciation de toute personne. Toutes les amendes recouvrées seront immédiatement versées par le juge de paix entre les mains du receveur général.

4. Toute personne ou agent qui aura payé la taxe susdite recevra un certificat du paiement de la dite taxe sous la signature du receveur général, et sur tel paiement et la remise de tel certificat, avis en sera publié dans la *Gazette Royale*. Le paiement de cette taxe et la remise de ce certificat donnera à la personne nommée au certificat le droit de faire les dites affaires pendant un an à compter de la date de ce certificat, mais pas plus.

5. A l'instruction d'une dénonciation faite en vertu de cet acte, la preuve du fait de la personne accusée d'avoir sollicité des assurances comme susdit, sera une preuve *prima facie* de la culpabilité, et la preuve du paiement de la taxe, ou qu'il entre dans l'exception prévue par l'article un de cet acte sera à sa charge. La production du certificat du receveur général sera la preuve du paiement de la taxe.

6. Tout agent général d'une compagnie ou association d'assurance sur la vie dont le territoire, en cette qualité d'agent général, comprend le Nouveau-Brunswick, qui réside en dehors de cette province, sera soumis à une taxe annuelle ou honoraire de permis de dix dollars, et non pas à la taxe ou l'honoraire de cent dollars imposé par l'article 1 du présent acte.

7. En transmettant au receveur général le rapport ou relevé des agences, et les noms de leurs agents ou sous-agents, ainsi que le requiert le chapitre 4 de 55 Victoria, les compagnies d'assurance sur la vie devront faire payer annuellement au receveur général la somme de deux dollars pour chaque agent et sous-agent, et sur ce paiement il sera accordé un permis à chacun de ces agents ou sous-agents pour lesquels l'honoraire aura été payé, et nulle personne ne devra solliciter en qualité d'agent ou de sous-agent des assurances pour quelque compagnie ou association d'assurance sur la vie s'il n'a ainsi obtenu ce permis sous peine d'une amende de dix dollars pour chaque jour pendant lequel il fera ces opérations sans permis.

58 Victoria—Chapitre 25.

Acte à l'effet d'assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice de l'assurance sur la vie.

Adopté le 5 mars 1895.

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur et l'Assemblée législative, comme suit :

1. "Maturité de la police" ou "Maturité du contrat", dans le présent acte, signifiera l'arrivée de l'événement ou l'expiration du terme auquel le bénéfice en vertu de la police ou du contrat devient dû.

2. Les expressions "contrat d'assurance", "police d'assurance" et "police", chaque fois qu'elles se trouveront dans le présent acte, comprendront tout certificat ou contrat ci-après mentionné où se rapportant d'une manière quelconque à l'assurance sur la vie.

3. Les dispositions du présent acte s'appliqueront à tout contrat légitime d'assurance par écrit maintenant en vigueur ou effectué à l'avenir, basé sur l'expectative de la vie humaine, et comprendront l'assurance sur la vie d'après le système de dotation, aussi bien que tout autre, et s'étendront aussi à ces contrats d'assurances dans lesquelles toute déclaration inscrite au dos du contrat ou y attaché, bien que faits avant l'adoption du présent acte, se trouverait dans les limites de l'opération et des dispositions du présent acte, si elle avait été faite subséquemment à cet acte. Ces dispositions s'étendront aussi et s'appliqueront aux certificats de sociétaire. bénéficiaire et autres certificats et contrats relatifs aux assurances sur la vie, émis ou entrepris par toute société ou association de personnes pour tous objets de confraternité, de prévoyance, de bienfaisance, d'industrie ou de religion, dont l'un des objets sera d'assurer la vie des membres de ces sociétés exclusivement, ou par aucune association pour des fins d'assurance sur la vie organisée en rapport avec toute telle société ou organisation ou de ses membres et qui assurent la vie de ces membres, y compris les certificats ou contrats émis ou entrepris jusqu'à ce jour.

4. Toute personne peut assurer sa vie pour son cours entier ou pour une période déterminée, pour le bénéfice de sa femme, ou de sa femme et ses enfants, ou de sa femme et quelqu'un de ses enfants, ou de ses enfants seuls, ou de quelques-uns ou de l'un d'eux, et lorsque l'assurance est effectuée pour le bénéfice de plus d'une personne, il peut répartir le montant provenant de l'assurance comme il le juge à propos.

5. L'assurance peut être effectuée soit au nom de la personne dont la vie est assurée soit au nom d'une autre personne avec le consentement de cette autre personne comme fidéicommissaire.

6. (1.) Dans le cas où une police d'assurance prise par un homme sur sa propre vie exprimerait à sa face même être pour le bénéfice de sa femme ou de sa femme et ses enfants, ou d'aucun d'eux, ou de ses enfants seuls ou de l'un d'eux, ou dans le cas où il aurait antérieurement endossé ou pourrait ci-après endosser, ou par un écrit quelconque établir l'indentité de la police par son numéro ou autrement, a fait ou pourra faire à l'avenir une déclaration que la police est pour le bénéfice de sa femme, ou de sa femme et ses enfants, ou l'un d'eux, ou de ses enfants seuls, ou de l'un d'eux, cette police constituera et sera censée être un fidéicommis pour le bénéfice de sa femme pour son usage distinct, ou de sa femme et de ses enfants, ou de ses enfants, ou de l'un d'eux, selon l'intention ainsi exprimée ou déclarée, et tant que durera l'objet du fidéicommis, les deniers payables en vertu de la police ne seront pas sujets au contrôle du mari ou de ses créanciers excepté de la manière ci-après prévue, ou former partie de sa succession lorsque la somme garantie par la police devient payable ; mais cela ne sera pas tenu comme nuisant à aucun nantissement de la police à aucune personne antérieurement à cette déclaration.

(2.) Dans le cas d'une police ou contrat par écrit d'assurance sur la vie effectué avant le mariage, une déclaration en vertu du présent acte sera et sera censée avoir été aussi valable et effective que si cette police ou contrat eût été fait après le mariage, mais rien dans le présent acte n'affectera aucune action ou procédure actuellement pendante.

(3.) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est effectué par un célibataire pour le bénéfice de sa future femme ou de sa future femme et de ses futurs enfants ou de ses futurs enfants, mais que le contrat ne spécifie pas nommément ou ne désigne pas clairement autrement une personne spéciale comme telle future femme, le contrat (n'étant pas conforme aux intentions des paragraphes 4 et 5 ci-après) sera interprété tel que prescrit par l'article 8 du présent acte.

(4.) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est effectué comme dans le paragraphe 3 du présent article, mais qu'à la maturité du contrat l'assuré est encore célibataire, ou est veuf, ou dans le cas où l'assurance est pour le bénéfice des enfants seuls, est veuf sans enfants, le montant de l'assurance tombera dans la succession de l'assuré et en formera partie.

(5.) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est effectué par un célibataire pour le bénéfice de sa future femme ou de sa future femme et ses futurs enfants, et que la future femme est nommée par son nom ou est autrement clairement désignée dans le contrat d'assurance sur la vie, mais que le mariage projeté n'a pas lieu, toutes les questions provenant de ce contrat seront décidées comme si le présent acte n'avait pas été adopté.

7. (1.) L'assuré pourra, au moyen d'un instrument par écrit attaché à la police ou endossé sur la police ou établissant l'identité de la police par son numéro ou autrement, changer une police ou une déclaration d'une répartition antérieurement faite, de manière à restreindre ou étendre, transférer ou limiter les bénéfices de la police en faveur de la femme seule ou des enfants, ou en faveur d'un ou plusieurs d'entre eux, bien que la police dise expressément ou qu'il y soit déclaré qu'elle est pour le bénéfice de la femme et des enfants, ou de la femme seule ou pour l'enfant ou les enfants seuls, ou pour le bénéfice de la femme durant sa vie et des enfants après son décès, ou pour le bénéfice de la femme, et dans le cas de son décès durant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants, ou quelqu'un d'eux ou pour le bénéfice d'une ou de plusieurs des personnes ci-dessus nommées pour leur vie, et après son ou leur décès, pour le bénéfice d'un ou de plusieurs des survivants ; ou, bien qu'une déclaration antérieure soit restreinte ; et il pourra aussi répartir le montant de l'assurance entre les personnes qu'il a intention d'avantager ; et il pourra, au moyen d'un instrument par écrit attaché ou endossé sur la police ou s'y rapportant, changer la répartition comme il le jugera à propos ; il pourra aussi par son testament faire ou changer la répartition du montant de l'assurance ; et une répartition faite par son testament prévaudra contre toute autre faite avant la date du testament ; excepté lorsque cette répartition a été mise en vigueur avant qu'un avis soit donné de la répartition faite par le testament.

(2.) Le présent article s'appliquera aux polices émises jusqu'à présent ainsi qu'aux polices futures.

8. Lorsque aucune répartition n'est faite, toutes les personnes ayant droit aux bénéfices de l'assurance seront tenues comme partageant par part égale ; et lorsqu'il est dit dans la police ou la déclaration que l'assurance est pour le bénéfice de la femme et des enfants en général, ou des enfants en général, sans spécifier les noms des enfants, le mot " enfants " sera tenu comme signifiant tous les enfants de l'assuré vivant à l'époque de la maturité de la police, qu'ils soient nés de sa femme actuelle ou d'une femme antérieure, et la femme qui retirera les bénéfices de la police sera la femme vivant à la maturité de cette police.

9. Lorsqu'une répartition telle que prévue ici aura été faite, si une ou plusieurs des personnes en faveur desquelles la répartition a été faite meurent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra au moyen d'un instrument par écrit attaché à la police ou endossé sur cette police et établissant l'identité de la police d'assurance, déclarer que la part ci-devant affectée à la personne ainsi décédée sera pour le bénéfice de telle autre personne ou telles autres personnes, qu'il pourra nommer à cet effet, ne devant pas être une autre personne que la femme et les enfants de l'assuré, ou l'un ou plusieurs d'entre eux, et à défaut de telle déclaration, la part de la personne ainsi décédée sera la propriété de l'assuré, qui pourra en disposer comme il le jugera à propos, et à son décès elle fera partie de sa succession.

10. Lorsque aucune répartition telle que prévue par le présent article n'aura été faite, si une ou plusieurs des personnes ayant droit au bénéfice de l'assurance meurent durant la vie de l'assuré, et qu'aucune répartition n'est subséquemment faite par l'assuré, l'assurance profitera au survivant ou aux survivants de cette personne par parts égales, s'il y en a plus d'une ; et si toutes les personnes ayant ainsi droit meurent durant la vie de l'assuré, la police et le montant de l'assurance formeront partie de la succession de l'assuré, et après le décès de toutes les personnes ayant droit à ce bénéfice l'assuré pourra, au moyen d'un instrument exécuté comme susdit, faire une déclaration que la police sera pour sa femme d'alors ou une femme ou enfants futurs, ou quelques-uns ou l'un d'eux.

11. Lorsque le montant de l'assurance devient dû et payable, il sera payé selon les termes de la police, ou de toutes déclarations ou instrument comme susdit, selon le cas, libre de toutes réclamations de la part des créanciers de l'assuré, excepté de la manière prévue par le présent acte.

12. L'assuré pourra, par la police ou par son testament, ou par un écrit quelconque de sa main, nommer un ou des fidéicommissaires de l'argent payable en vertu de la police, et pourra de temps à autre révoquer cette nomination de la même manière, et nommer un ou des nouveaux fidéicommissaires, et faire des dispositions en vue de la nomination d'un ou de nouveaux fidéicommissaires et du placement des sommes d'argent payables en vertu de la police. Le paiement fait à ce ou à ces fidéicommissaires libérera la compagnie.

13. Si aucun fidéicommissaire n'est nommé dans la police ou nommé de la manière mentionnée dans l'article 12, pour recevoir les parts auxquelles les enfants ont droit, leurs parts pourront être payées aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, ou à un tuteur régulièrement nommé aux enfants, ou à un fidéicommissaire désigné par la cour suprême en équité, sur demande de la femme ou des enfants ou de leur tuteur ; et ce paiement sera une libération valable de la compagnie d'assurance.

14. Tout fidéicommissaire nommé de la manière prescrite dans les deux derniers articles, et tout exécuteur ou tuteur, pourront placer l'argent reçu en garanties de l'Etat, ou en débentures municipales, ou de toute autre manière autorisée par le testament de l'assuré, ou par la cour suprême en équité, et pourront de temps à autre changer et varier et déplacer les placements et appliquer en tout ou en partie le revenu annuel provenant de la part ou de la part présomptive de chacun des enfants, pour son ou leur entretien, ou leur éducation, de la manière que le fidéicommissaire, l'exécuteur ou le tuteur le jugera à propos, et pourra aussi avancer à ou pour aucun des enfants, nonobstant sa minorité, toute la part ou une partie de la part de tel enfant dans cet argent pour l'avancement de cet enfant dans le monde, ou à la majorité de cet enfant.

15. Le tuteur, en vertu de l'article 13, donnera caution à la satisfaction de la cour qui le nommera, ou du juge de cette cour, pour le fidèle accomplissement de ses devoirs comme tuteur, et pour le placement convenable de l'argent qu'il pourra recevoir. Lorsque le montant de l'assurance payable à un tuteur d'enfants ne dépassera pas quatre cents dollars et qu'on voudra avoir un acte probatif de la validité d'un testament, les honoraires à payer pour la nomination de tel exécuteur seront de huit dollars et pas plus, et ces honoraires seront répartis entre le juge, le régistrateur et le représentant, de la manière prescrite par le juge de la cour de probation.

16. (1.) S'il n'y a pas de fidéicommissaire, d'exécuteur ou de tuteur capable de recevoir la part d'un enfant dans l'argent de l'assurance, et que la compagnie d'assurance admette la réclamation ou partie de la réclamation, la compagnie, en aucun temps, après l'expiration de deux mois à compter de la date de son admission de la réclamation, ou d'une partie de la réclamation, pourra obtenir un ordre de la cour suprême en équité, pour le paiement de la part de l'enfant en cour, et dans ce cas les frais de cette demande seront payés à même la part (à moins que la cour n'en ordonne autrement), et le reste sera payé en cour conformément à l'ordre, et tel paiement sera une libération suffisante de la compagnie pour l'argent payé ; et l'argent sera traité de la manière prescrite par le juge.

(2.) Si la compagnie, dans les quatre mois de l'époque où la réclamation sera admise, ne paie pas cette réclamation à une personne qualifiée pour recevoir l'argent en vertu du présent acte, ou ne le paie pas dans la cour suprême en équité, la dite cour pourra, sur la demande de quelque personne en état de recevoir l'argent de la part de l'enfant, ordonner que l'argent de l'assurance, ou une partie de cet argent, soit payé à un fidéicommissaire, exécuteur ou tuteur qualifié pour le recevoir, ou le payer en cour, pour y être traité de la manière prescrite par la cour ; et tel paiement sera une libération convenable de la compagnie ;

(3.) La cour pourra ordonner que les frais de la demande et tous les frais occasionnés pour prouver l'autorisation de la partie qui demande l'ordre, seront payés à même cet argent, ou par la compagnie ou autrement, comme elle le jugera juste, et la cour pourra aussi ordonner que les frais occasionnés pour l'obtention hors de la cour de l'argent volontairement déposé par la compagnie, seront payés à même cet argent.

17. Si une personne qui s'est déjà assurée ou qui pourra ci-après s'assurer pour les objets prévus par le présent acte, que cet objet apparaisse par les termes de la police ou par endossement sur la police ou par un instrument établissant l'identité de la police, se trouve incapable de continuer à payer les primes, elle pourra remettre la police à la compagnie et accepter à la place une police acquittée pour telle somme que représenteraient les primes payées, payable au décès ou à l'âge de dotation ou autrement, selon le cas, de la même manière que l'argent assuré par la police originale, si elle n'eût pas été remise, eût été payable, et la compagnie pourra accepter la remise et accorder une police acquittée, nonobstant toute déclaration ou toutes instructions en faveur de la femme ou des enfants, ou de l'un ou l'autre d'entre eux.

18. La personne assurée pourra, de temps à autre, emprunter de la compagnie assureur, ou de toute autre compagnie ou personne, sur la garantie de la police, telles sommes d'argent qui pourront être nécessaires et qui seront affectées à maintenir la police en vigueur, et à tels termes et conditions qui pourront être convenus ; et les sommes ainsi empruntées, ainsi que tel intérêt légitime qui pourra être convenu, constitueront, tant que la police restera en vigueur, une première charge sur la police, et sur tout argent payable en vertu de cette police, nonobstant toute déclaration ou toutes instructions en faveur de la femme ou des enfants, ou de l'une ou des autres.

19. Toute personne assurée en vertu des dispositions du présent acte pourra, par écrit, exiger que la compagnie d'assurance paie les bonis ou profits provenant de la police, ou de parties de ces bonis ou profits à l'assuré, ou les applique en réduction des primes annuelles payables par l'assuré, de la manière qu'elle pourra désigner, ou qu'elle ajoute ces bonis ou profits à la police ; et la compagnie paiera ou appliquera ces bonis ou profits de la manière que l'assuré désignera et d'après les tarifs et les règles établis par la compagnie ; pourvu toujours que la compagnie ne soit pas obligée de payer ou appliquer ces bonis ou profits d'aucune autre manière que celle stipulée dans la police ou dans la demande d'assurance. Cet article s'appliquera aux polices émises avant l'adoption du présent acte, et aux bonis et profits alors déclarés sur ces polices, aussi bien qu'aux polices émises ci-après.

20. Dans le cas ou plusieurs actions seraient intentées pour obtenir le montant de l'assurance, un ordre pourra être fait pour réunir ces actions ou pour en disposer autrement. Si une action est intentée pour recouvrer la part d'un ou de plusieurs des enfants ayants droit, tous les autres enfants ayants droit ou les fidéicommissaires exécuteurs ou tuteurs ayant qualité de recevoir le paiement des parts de ces autres enfants seront faits parties à l'action, et les droits de tous les enfants seront traités et déterminés par une seule action. Les personnes ayant qualité de recevoir les parts des enfants pourront se joindre à toutes les personnes adultes réclamant des parts dans la police. Dans toutes les actions dans lesquelles plusieurs personnes sont intéressées dans l'argent, la cour, ou le juge de cette cour, pourra répartir entre les parties ayants droit, toute somme dont le paiement sera ordonné, et donnera toutes les instructions nécessaires à ce sujet.

21. Les dispositions des articles 13, 16 et 20 du présent acte s'étendront et s'appliqueront au cas où l'assuré est mort avant l'adoption du présent acte, aussi bien qu'aux cas survenus depuis.

22. Aucune déclaration ou répartition affectant le montant de l'assurance, ou aucune partie de ce montant, ni aucune nomination ou révocation d'un fidéicommissaire, n'auront de force ou d'effet quant à la compagnie, tant que l'instrument ou un double ou une copie de cet instrument n'aura pas été déposé entre les mains de la compagnie.

23. Si la police a été effectuée et les primes payées par l'assuré dans le but de frauder ses créanciers, le créancier aura droit de recevoir à même la somme assurée un montant égal aux primes ainsi payées avec intérêt sur ce montant.

24. Rien de contenu dans le présent acte ne sera tenu ou interprété comme limitant ou gênant les droits de toute personne d'effectuer ou céder une police pour le bénéfice de sa femme et de ses enfants, ou de quelques-uns ou d'un d'entre eux, de toute autre manière permise par la loi.

25. Dans le cas où toutes les personnes ayant droit aux bénéfices d'une police, soit par l'assurance originale, déclaration par écrit ou instrument de changement ou de répartition en vertu de toute police, sont majeures, elles pourront, ainsi que la personne assurée, remettre la police ou la céder soit absolument soit comme garantie.

26. Dans le cas où une police d'assurance ou la déclaration endossée ou attachée à la police ou en établissant l'identité, par le numéro, ou autrement, de la police d'assurance à laquelle s'applique le présent acte, que cette déclaration ait été faite avant, ou qu'elle soit faite à l'avenir, stipule que la police est pour le bénéfice d'une personne, et dans le cas du décès de cette personne, pour le bénéfice d'une autre personne, cette personne en premier lieu mentionnée sera, si elle vit, censé être, pour les fins de l'article 25 du présent acte, la personne ayant droit aux bénéfices de cette police.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

35 ET 36 VICTORIA—CHAPITRE XXX.

Acte concernant les assurances sur la vie.

(Adopté le 29 juin 1872.)

Qu'il soit décrété qu'une personne pourra assurer sa vie pour toute sa durée, ou pour toute période définie, pour le bénéfice de son épouse, ou de son épouse et de ses enfants, ou de ses enfants, seulement, de quelqu'un d'eux, et d'en partager la somme selon qu'il le jugera à propos, lorsque l'assurance est prise pour le bénéfice de plus d'un.

2. L'assurance pourra se prendre soit au nom de la personne dont la vie est assurée, ou au nom de son épouse, ou de toute autre personne, avec le consentement de cette autre personne ou fidéicommissaire, et la prime de toute police d'assurance effectuée en vertu de cette loi sera payable pendant toute la durée de la vie de la dite personne, ou pendant une période moindre, par versements annuels, semi-annuels, trimestriels ou mensuels.

3. Lorsqu'il n'y a pas de partage de la police, tous les intéressés dans la dite police seront réputés la partager également, et le mot " enfants " dans une police sera censé signifier tous les enfants de la personne dont la vie est assurée, vivants à sa mort, et issus de son mariage à l'époque où il s'est assuré, ou d'un mariage subséquent.

4. A la mort de la personne dont la vie est assurée, l'argent de l'assurance due sur la police sera payable conformément aux conditions de la police, exempt des réclamations de tout créancier quelconque, nonobstant la banqueroute ou l'insolvabilité de la personne assurée.

5. La compagnie d'assurance qui aura accordé cette police pourra payer la police à un enfant ou aux enfants, mineurs, entre les mains de l'exécuteur testamentaire ou administrateur de l'assuré, ou au tuteur légalement constitué de ces enfants, lequel exécuteur testamentaire, administrateur ou tuteur gardera ces deniers en qualité de fiduciaire pour ces enfants mineurs, et le reçu de cet exécuteur, admistrateur ou tuteur sera une décharge suffisante pour la compagnie ou l'association d'assurance.

6. L'exécuteur testamentaire, l'administrateur ou le tuteur pourra placer les deniers ainsi reçus sur des obligations de l'Etat ou immobilières, et les modifier, changer et transporter, et en appliquer le revenu, en tout ou en partie, à l'entretien et à l'éducation de tel mineur ou enfants, et avancer à chaque enfant sa part ou sa part probable de tels deniers pour l'éducation et l'avancement dans le monde ou le mariage d'un enfant, nonobstant sa minorité.

7. Toute personne qui s'assure avec profits pourra les appliquer soit au paiement des primes ou les faire ajouter à l'assurance payable à sa mort.

51 VICTORIA—CHAPITRE XII.

Acte pour refondre et modifier les divers actes qui constituent la cité de Charlottetown en corporation.

[Sanctionné le 28 avril 1888.]

* * * * * * *

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, et l'Assemblée, comme suit :—

* * * * * * *

73. Toute compagnie ou association d'assurance sur la vie, maritime ou contre l'incendie, établie dans la cité de Charlottetown, ou y ayant une succursale, un agent ou des agences, sera cotisée quant à ses biens meubles et immeubles de la même manière que les autres contribuables de la cité de Charlottetown, et paiera en sus une licence annuelle de cinquante piastres chacune. Si la même compagnie ou association fait plus d'une branche d'affaires d'assurance, elle paiera une licence pour chaque branche d'affaires au taux susmentionné. Lorsque des compagnies d'assurance sont à liquider leurs affaires dans la cité de Charlottetown et qu'elles ne délivrent pas de nouvelles polices, elles seront exemptes de cette taxe ou licence additionnelle et elles ne seront cotisées que pour leurs biens meubles et immeubles.

74. La dite taxe ou licence annuelle de chaque compagnie, association ou agence sera due et payable le premier jour de juin de chaque année, et l'agent ou le gérant de toute compagnie ou association qui n'a pas été constituée par la législature de la province de l'Ile du Prince-Edouard sera personnellement responsable de la licence payable par la compagnie ou l'association dont il est l'agent ou le gérant, ainsi que des taxes payables pour la cotisation de ces biens meubles et immeubles, comme s'il avait été cotisé personnellement, mais rien dans cette loi n'empêchera le percepteur municipal de la ville d'exiger le paiement de la licence et des taxes dues par une compagnie ou association en la manière ci-après stipulée.

75. La taxe ou la licence annuelle payable par une banque constituée en corporation ou par actions, par une compagnie ou association d'assurance sur la vie, d'assurances maritimes ou contre l'incendie, pourra être recouvrée à la demande et au nom du percepteur de la ville dans la cour municipale de la dite ville, ou dans toute autre cour ayant juridiction. Et les procédés pour le recouvrement de la taxe ou licence seront pris contre telle banque, compagnie ou association en son nom constitutif, et toute sommation lancée ponr le recouvrement de telle taxe ou licence annuelle sera et pourra être signifiée au caissier, secrétaire ou agent de telle banque, compagnie ou association, laquelle signification sera valable contre telle banque, compagnie ou association.

* * * * * * *

57 Victoria—Chapitre 3.

Acte à l'effet d'imposer certaines taxes sur certaines compagnies et associations constituées en corporations.

(Sanctionné le 9 mai 1894.)

Qu'il soit décrété par le lieutenant-gouverneur, le Conseil législatif et l'Assemblée législative, comme suit:

1. Dans le but de pourvoir aux besoins du service public les taxes ci-après spécialement indiquées seront et sont par le présent imposées sur les compagnies et associations ci-après mentionnées ; chacune de ces compagnies et associations constituées en corporations paieront respectivement ces taxes annuellement au secrétaire provincial pour l'usage de la province.

(1.) Sur toutes les compagnies qui acceptent des risques et qui font des affaires d'assurance contre l'incendie, dont le bureau ou l'organisation principale n'est pas dans la province, la somme de cent dollars.

(2.) Sur toutes les compagnies ou associations d'aucune sorte qui ont des agences ou qui acceptent des risques sur la vie des personnes dans la province, et qui y font des affaires d'assurance sur la vie ou d'assurance par dotations comme seul but de leur organisation, ou comme incident à d'autres fins de leur organisation, dont le bureau et l'organisation principale ne sont pas dans la province, la somme de cent cinquante dollars.

(3.) Sur toutes les compagnies qui font des affaires d'assurance contre les accidents ou comme garantie dans la province, la somme de vingt-cinq dollars.

* * * * * *

2. Les taxes, quant aux corporations ou aux associations mentionnées dans le paragraphe 1, jusqu'au paragraphe 7 inclusivement, seront payables par ces corporations ou associations semi-annuellement, le premier jour juridique des mois de juin et décembre chaque année, en commençant au premier jour juridique du mois de juin qui suivra l'adoption de cette loi, auquel jour le premier paiement semi-annuel des taxes susdites sera dû et payable par ces compagnies au secrétaire provincial.

3. Chaque taxe annuelle imposée par cette loi deviendra, à la date de son échéance, une dette de la couronne, et si elle n'est pas payée à cette date elle pourra être recouvrée avec l'intérêt légal au moyen d'une action intentée au nom de Sa Majesté par le secrétaire provincial devant la cour suprême de judicature de la province, avec les frais entiers de la poursuite—chaque action de ce genre sera jugée sans jury.

1. Il ne sera pas accordé ou adjugé de frais contre Sa Majesté dans toute action instituée au nom de Sa Majesté par le secrétaire provincial en vertu de cet acte, mais sur la recommandation du tribunal le secrétaire provincial pourra, à sa discrétion, payer à la partie en faveur de laquelle jugement aura été rendu les frais auxquels à son avis eette partie aura équitablement droit.

5. Les taxes imposées par cet acte formeront partie du revenu de la province, et les frais faits pour la mise à exécution de cette loi pourront être payés à même ce revenu, au besoin.

60 Victoria—Chapitre 5.

Acte concernant les compagnies de garantie.

(Sanctionné le 1er mai 1897.)

Le lieutenant-gouverneur et l'Assemblée législative décrètent ce qui suit :

1. Que chaque fois que la loi ou la charte, les ordonnances, les règles ou règlements de toute municipalité, conseil, corps, organisation, cour de justice, juge ou officier public, exigeront ou permettront de faire, de donner, offrir ou produire aucun cautionnement, entreprise, reconnaissance ou autre obligation, avec une ou des cautions, et chaque fois que l'accomplissement d'un acte quelconque, devoir ou obligation ou empêchement d'accomplir cet acte, est exigé ou qu'il est permis de le garantir, tel cautionnement, entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté, seront sous tous rapports une observance pleine et entière des exigences de toute loi, charte, ordonnance, règles ou règlement, que tels entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté seront exécutés par une caution ou par une ou plusieurs cautions, et que ces cautions seront des résidants ou des tenanciers ou propriétaires en franc-alleu, ou l'un ou l'autre ou les deux, et possèdent toutes les autres qualifications, et toutes les cours de justice,

les juges, chefs de départements, conseils, corps, municipalités et officiers publics de toute sorte, pourront, s'ils le jugent à propos, accepter et traiter ce cautionnement, entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté, lorsqu'ils seront ainsi exécutés par telle compagnie, comme se conformant entièrement et pleinement à toutes les exigences de telles loi, charte, ordonnance, règle ou règlement.

2. Que telle compagnie, pour avoir qualité d'agir ainsi comme garant ou caution, devra se conformer aux exigences de toute loi de cette province applicable aux compagnies de cette nature qui y font des opérations, doit être autorisée en vertu des lois de la province ou de l'état où elle a été constituée en corporation et en vertu de sa charte de se porter caution sur tels cautionnement, entreprise, obligation, reconnaissance ou sûreté, doit posséder un capital versé en entier, et sûrement placé et intact, d'au moins deux cent cinquante mille dollars, devra avoir un bon actif disponible en sus de ses obligations, lesquelles obligations, pour les fins du présent acte, seront réputées être son capital-actions, ses dettes impayées et une réserve de primes au taux de cinquante pour cent de ses primes annuelles courantes sur chaque cautionnement, entreprise, reconnaissance et obligation de même nature, impayées et en vigueur, devra déposer entre les mains du secrétaire provincial une demande par écrit d'être autorisée à faire des opérations en vertu du présent acte, et aussi avec cette demande, et chaque année subséquente, un état, vérifié sous serment, allant jusqu'au 31 décembre précédent, indiquant le montant de son capital versé en espèces, spécifiant particulièrement chaque item de placement, le montant des primes sur les cautionnements, entreprises, reconnaissances, et obligations de même nature existantes et en vigueur sur lesquelles elle s'est portée caution, le montant de sa responsabilité sur la partie non gagnée de ces cautionnements, entreprises, etc., estimée au taux de cinquante pour cent des primes annuelles courantes sur ces cautionnements, entreprises, reconnaissances, et obligations en vigueur, indiquant aussi le montant impayé de ses obligations de toutes sortes, et tels autres faits que les lois de cette province pourront exiger de ces compagnies qui y font des opérations ; elle devra aussi nommer dans cette province un procureur pour recevoir la signification des procédures, laquelle nomination restera en vigueur jusqu'à sa révocation, ou jusqu'à la substitution d'un autre procureur, et devra déposer entre les mains du secrétaire provincial la preuve de cette nomination, qui devra mentionner la résidence et la profession de ce procureur.

3. Que le secrétaire provincial, sur preuve régulière de la part de telle compagnie qu'elle possède les qualités spécifiées dans le présent acte, délivrera à cette compagnie un certificat déclarant que cette compagnie possède les qualités requises et est autorisée pour l'année qui commence, à faire des opérations en vertu du présent acte, lequel certificat sera une preuve de cette qualité de la part de cette compagnie et de son autorisation à devenir et à être acceptée comme seule caution pour tous cautionnements, entreprises, reconnaissances et obligations requis ou permis par la loi ou par la charte, les ordonnances, règles ou règlements de toute municipalité, conseil, corps, organisation ou officier public.

4. Qu'à partir de l'adoption du présent acte et après, la caution ou le représentant de toute caution sur le cautionnement de tout syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire, pourra demander par pétition à la cour dans laquelle le dit cautionnement doit être produit, ou qui pourra avoir juridiction sur tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur, d'être relevé de toute responsabilité ultérieure comme telle caution pour les actes ou omissions du syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur, qui pourront survenir après la date de l'ordre relevant tel cautionnement à être donné de la manière prévue par les présentes pour exiger de tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire de montrer pour quelles raisons ils ne rendraient pas compte, et pour lesquels telle caution ne sera pas relevée de toute responsabilité ultérieure comme susdit, et exiger du principal un nouveau cautionnement ; et dès lors, sur présentation de la dite pétition, la cour émettra tel ordre rapportable à tel temps et à tel endroit et à être signifié de la manière que la cour ordonnera, et elle pourra empêcher tel syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire, d'agir excepté de la manière qu'elle ordonnera pour conserver les fidéicommis ; et sur rapport de tel ordre d'exposer ses raisons, si le principal dans le cautionnement rend compte de la manière voulue par la loi et produit un nouveau cautionnement régulièrement approuvé, alors la dite cour devra émettre un ordre libérant telle caution qui produira la pétition comme susdit, de toute responsabilité sur ce cautionnement pour tout acte ou défaut ultérieur de la part du principal ; et à défaut de la part du principal de rendre ainsi compte et de produire un nouveau cautionnement, telle cour émettra un ordre ordonnant à tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou fidéicommissaire, de rendre compte de la manière exigée par la loi, dans les trente jours, et si les fonds ou la succession en fidéicommis sont trouvés, et payés et convenablement garantis, telle caution sera libérée de toute responsabilité ultérieure comme telle, pour les actes ou omissions ultérieurs du syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou fidéicommissaire, après la date où telle caution aura été ainsi relevée ou libérée, et libérera tels syndic, comité, tuteur, cessionnaire, receveur, exécuteur ou administrateur ou fidéicommissaire.

5. Que tout receveur, cessionnaire, tuteur, syndic, comité, exécuteur ou administrateur ou autre fidéicommissaire dont la loi ou l'aide de la cour ou du juge exigent un cautionnement comme tels, pourront inclure comme partie des dépenses légitimes de l'accomplissement du fidéicommis, toute somme raisonnable payée à une compagnie autorisée par les lois de cette province à se porter caution sur tel cautionnement que la cour ou le juge devant lequel il devra rendre compte pourra allouer, n'excédant pas un pour cent par année sur le montant de tel cautionnement ; et dans toutes actions et procédures, une partie ayant droit de recouvrer des déboursés, aura la permission de faire taxer et recouvrer telle somme payée à une telle compagnie pour l'exécution de tout cautionnement, reconnaissance, entreprise, stipulation ou autre obligation s'y rapportant, n'excédant pas, cependant, un pour cent du montant de la responsabilité sur tel cautionnement, reconnaissance, entreprise, stipulation ou autre obligation, durant chaque année pendant laquelle ils auront été en vigueur.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

L'ACTE DES POLICES D'ASSURANCES (COLOMBIE ANGLAISE), 1893.

Etant le chapitre 12 des Statuts de 1893, sanctionné le 12 avril 1893, ainsi que modifié par le chapitre 22 des Statuts de 1895 (C.A.), sanctionné le 21 février 1895, et par le chapitre 25 des Statuts de 1896 (C.A.), sanctionné le 17 avril 1896.

Acte à l'effet d'assurer des conditions uniformes dans les polices d'assurance contre l'incendie.

[Sanctionné le 12 avril 1893.]

Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de la province de la Colombie anglaise, décrète ce qui suit :—

1. Le présent acte pourra être cité sous le nom d' " Acte des polices d'assurances contre l'incendie de 1893."

2. Lorsque à raison de nécessité, d'accident ou d'erreur, on ne s'est pas conformé aux conditions d'un contrat d'assurance contre les incendies sur une propriété dans cette province, ainsi qu'à la preuve qu'il faut donner à la compagnie d'assurance après que l'incendie a eu lieu, ou lorsque, après qu'un état ou la preuve des pertes a été donnée de bonne foi par l'assuré ou par quelqu'un en son nom conformément à une disposition ou condition de tel contrat, la compagnie, par son agent ou autrement s'objecte à la perte pour d'autres motifs que son accomplissement imparfait de telles conditions, ou que dans un délai raisonnable après avoir reçu cet état ou cette preuve elle notifie l'assuré par écrit qu'elle s'objecte à cet état ou cette preuve et mentionne en quoi cet état ou cette preuve est défectueux, ou lorsque pour toute autre raison le tribunal ou le juge devant lequel une question se rapportant à certe assurance s'instruit, considère contraire à l'équité que l'assurance soit réputée nulle ou déchue à cause de l'accomplissement imparfait de telle condition, nulle objection à l'endroit de la suffisance de tel état ou de telle preuve, ou de tel état et de telle preuve modifié ou augmenté (selon le cas), ne sera en aucun cas admise à titre de dégagement de l'obligation de la compagnie pour le contrat d'assurance, peu importe là et où il a été passé.

3. Les conditions contenues dans l'annexe A de cet acte seront, à l'encontre des assureurs, réputées faire partie de toute police d'assurance contre l'incendie qui a été prise ou qui seront prises à l'avenir, ou renouvelées ou autrement en vigueur dans le Manitoba relativement à toute propriété qui s'y trouve, et elles seront imprimées sur chaque police avec le titre : " Conditions statutaires ".

4. Si une compagnie ou tout autre assureur désire modifier les dites conditions, ou en remettre quelques-unes ou ajouter de nouvelles conditions, on ajoutera sur l'acte du contrat des mots à l'effet suivant, imprimés en caractères bien en vue, et en encre de couleurs différentes :

" *Modifications des conditions.*"

" Cette police est délivrée aux conditions statutaires susdites, avec les modifications et conditions suivantes :

" Ces modifications (ou selon le cas), sont, en vertu du statut de la Colombie anglaise à cette fin, en vigueur en tant que le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat, décide que la compagnie en justice a raisonnablement le droit de les exiger."

5. Nulle telle modification, addition ou omission, à moins que cela ne soit indiqué et énoncé distinctement en la manière et à l'effet susdit, ne sera légale et ne liera l'assuré, et on ne pourra s'occuper de la question de savoir si telle modification, addition ou omission est, dans les circonstances, juste et raisonnable, mais au contraire la police ne sera, à l'encontre des assureurs, soumise qu'aux conditions statutaires à moins que les modifications, les additions ou les omissions ne soient indiquées ou énoncées distinctement en la manière et à l'effet susdit.

6. Lorsqu'une police est passée ou renouvelée et qu'elle entraîne ou embrasse des conditions autres que celles énoncées dans l'annexe A de cet acte, ou différentes de ces conditions, si le tribunal ou le juge devant lequel une question s'y rapportant se débat décide que les dites conditions qui s'y trouvent ainsi ne sont pas justes et raisonnables, ces conditions seront nulles et de nul effet.

7. La décision d'un tribunal ou d'un juge sous l'empire de cet acte est soumise à revision ou à appel dans les mêmes limites qu'une décision de ce tribunal ou de ce juge dans d'autres causes.

8. (*Révoqué.*)

(*L'article 3 de la 59e Victoria, chapitre 20, se lit comme suit :* " Article 8 de l'Acte des polices d'assurances, 1893, est par les présentes révoqué, et le dit acte tel que modifié par les présentes et par l'Acte des polices d'assurance modifié, 1895', entrera en vigueur le 1er jour de juillet 1896.")

ANNEXE.

(ARTICLES 3 ET 6.)

Conditions statutaires.

1. Si une (ou des personnes) assure ses (ou leurs) édifices ou effets, et qu'elle les fasse décrire autrement qu'ils ne le sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou qu'elle dénature ou omette de communiquer tout fait qu'il est important de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque qu'elle entreprend, telle assurance ne sera d'aucun effet à l'égard de la propriété relativement à laquelle des fausses représentions ou des omissions sont faites.

2. Après qu'une demande d'assurances aura été faite, il sera considéré que toute police expédiée à l'assuré est réputée conforme aux conditions de la demande, à moins que la compagnie n'indique par écrit les côtés où la police diffère de la demande.

3. Tout changement important pour le risque, et sous le contrôle ou à la connaissance de l'assuré, rendra nulle la police quant à la partie affectée par le changement, à moins qu'avis ne soit promptement donné par écrit à la compagnie ou à son agent local ; et la compagnie, lorsqu'elle aura été ainsi avertie, pourra remettre la prime pour la période non expirée et annuler la police, ou elle pourra demander par écrit une police additionnelle, que l'assuré, s'il désire continuer la police, versera immédiatement entre les mains de la compagnie, et s'il néglige de faire ce versement immédiatement après avoir reçu cette demande, la police cessera d'être en vigueur.

4 Si la propriété assurée est cédée sans une permission écrite au verso de la police par un agent de la compagnie dûment autorisé à cette fin, la police deviendra nulle par le fait même ; mais cette condition ne s'applique pas au changement de titre par succession, ou par l'opération de la loi ou à cause de mort.

5. Lorsque la propriété assurée n'a subi que des dégâts partiels, nul abandon de cette propriété ne sera admis, si ce n'est par le consentement de la compagnie ou son agent ; et dans le cas de l'enlèvement des biens fait dans le but d'échapper à la conflagration, la compagnie contribuera aux pertes et aux frais qu'entraîne le sauvetage, proportionnellement aux intérêts respectifs de la compagnie ou des compagnies et de l'assuré.

6. L'argent en espèce, les livres de compte, les sûretés pour des deniers, et les preuves de dettes ou de titres ne sont pas assurés.

7. Les glaces, les ouvrages en plaqué. les bijoux, les médailles, les peintures, les sculptures, les articles de curiosité, les instruments scientifiques et de musique, l'or ou l'argent en lingot, les travaux d'art, les articles religieux, les fresques, les horloges, les montres, les breloques, et les miroirs ne sont pas assurés à moins d'être mentionnés dans la police.

8. La compagnie n'est pas responsable des pertes s'il existe une assurance antérieure dans toute autre compagnie, à moins que le consentement de la compagnie à cette assurance n'apparaisse dans la police ou ne soit mis au verso d'icelle. De même si une assurance subséquente est prise dans toute autre compagnie, à moins que et jusqu'à ce que la compagnie y consente ou à moins que la compagnie ne s'y refuse par écrit dans les deux semaines après avoir reçu un avis écrit de l'intention ou du désir de prendre l'assurance subséquente, ou qu'elle ne s'y refuse après ce délai et avant que l'assurance subséquente ou nouvelle ne soit prise.

9. Dans le cas où toute autre assurance sur les biens décrits aura été admise telle que susdit, alors cette compagnie, si telle autre assurance reste en vigueur, à la survenance de toutes pertes ou dégâts, ne sera passible pour le paiement que d'une proportion de telles pertes ou dégâts sans tenir compte des dates des différentes polices.

10. La compagnie n'est pas responsable des pertes suivantes, savoir :

(*a*) Pertes de biens appartenant à toute autre que l'assuré, à moins que l'intérêt de l'assuré ne soit indiqué dans ou sur la police ;

(*b*) Pertes causées par l'invasion, l'insurrection, l'émeute, troubles civils, le pouvoir militaire ou pouvoir usurpé ;

(*c*) Lorsque l'assurance est sur des édifices ou leur contenu, des pertes causées par l'absence de cheminées, bonnes et solides en brique ou en pierre ; ou par des cendres ou des braises déposées, à la connaissance et avec le consentement de l'assuré, dans des réceptacles en bois ; ou par des poêles ou tuyaux de poêle, situés, à la connaissance de l'assuré, dans une position dangereuse ou mal fixés ;

(*d*) Pertes et dégâts aux effets détruits ou avariés pendant qu'ils sont soumis au feu et pour lesquels l'application de la chaleur du feu est nécessaire ;

(*e*) Des pertes ou dommages subis par des édifices ou leur contenu pendant que des charpentiers, menuisiers, des plâtriers ou d'autres ouvriers sont à réparer ces édifices, et à cause de ces réparations, à moins que permission n'ait été préalablement accordée par écrit et signée par un agent dûment autorisé de la compagnie. Mais dans les maisons à logement quinze jours sont accordés par année pour les réparations ordinaires sans cette permission.

(*f*) Des pertes ou dégâts survenant pendant que du pétrole, de quelque sorte que ce soit, huile de roc, de terre ou de charbon, camphine, gazoline, et huile d'éclairage, benzine, naphte ou tous produits liquides d'iceux ou aucun de leurs éléments (excepté le pétrole raffiné pour des fins d'éclairage uniquement, en quantité de pas plus de cinq gallons, ou de l'huile à graisser n'étant pas du pétrole cru, ou de l'huile d'un poids spécifique moindre que celui requis par la loi pour des fins d'éclairage, en quantité de pas plus de cinq gallons), ou plus de vingt-cinq livres de poudre, sont emmagasinés ou gardés dans l'édifice assuré, ou contenant les effets assurés, à moins que permission ne soit donnée par écrit à la compagnie.

11. La compagnie sera responsable des pertes causées par l'explosion du gaz de pétrole dans un édifice qui ne forme pas partie de l'usine à gaz, et les pertes causées par l'incendie provoqué par toute autre explosion ou par la foudre.

12. La preuve des pertes doit être faite par l'assuré, bien que les pertes soient payables à une tierce personne.

13. Toute personne ayant droit de réclamer en vertu de cette police devra suivre la procédure suivante :

(*a*) Immédiatement après les pertes, elle devra par écrit en donner avis à la compagnie ;

(*b*) Elle devra aussitôt que possible après remettre un état des pertes aussi détaillées que la nature de l'affaire le permet ;

(*c*) Elle devra y joindre aussi une déclaration statutaire.

(1) Que le dit état est juste et vrai ;

(2) Quand et comment l'incendie a originé en tant que le déposant le sait et le croit ;
(3) Que l'incendie n'a pas été causé par son fait et sa négligence volontaire, par son entremise ou sa connivence ;
(4) La somme des autres assurances ;
(5) Tous les gages et charges sur ce qui fait l'objet de l'assurance ;
(6) Le lieu où les biens assurés, si ce sont des meubles, étaient déposés lors de l'incendie.

(*d*) Elle devra, à l'appui de sa réclamation, si on l'exige et si c'est possible, produire les livres de compte, les reçus d'entrepôt et les inventaires, et fournir des factures ou autres pièces justificatives ; produire des copies des parties écrites de toutes les polices ; séparer en tant que la chose peut se faire raisonnablement les articles endommagés de ceux qui ne le sont pas, et étaler pour être examiné tout ce qui reste des effets que comprenait la police ;

(*e*) Elle devra produire, si on l'exige, un certificat portant la signature d'un magistrat, d'un notaire public, d'un commissaire pour prendre des affidavits, ou d'un secrétaire municipal demeurant dans le voisinage de l'endroit où l'incendie a eu lieu, et qui n'est pas intéressé dans les pertes ou allié à l'assuré, déclarant qu'il a examiné les circonstances qui ont accompagné l'incendie, les pertes ou les dommages énoncés, qu'il connaît le caractère et la condition de l'assuré ou du réclamant, et qu'il croit véridiquement que l'assuré, par malheur et sans fraude ou manœuvre criminelle, subit des pertes et des dommages relativement aux articles assurés pour la somme certifiée.

14. Les preuves susdites des pertes peuvent être faites par l'agent de l'assuré dans le cas de l'absence ou de l'inhabilité de l'assuré de faire lui-même les preuves, telle absence ou inhabilité étant expliquée d'une manière satisfaisante.

15. Toute fraude ou faux allégué dans une déclaration statutaire, en rapport avec aucun des détails qui précèdent, aura l'effet de vicier la réclamation.

16. S'il surgit une divergence quant à la valeur des biens assurés ou des biens sauvés, ou quant à la somme des pertes, cette valeur et cette somme, et la proportion (s'il y en a) que devra payer la compagnie devront, que le droit de recouvrer des deniers en vertu de la police soit contesté ou non, et indépendamment de toutes autres questions, être soumises à l'arbitrage de quelque personne que les parties choisiront, ou si elles ne peuvent s'entendre sur une personne, alors à l'arbitrage de deux personnes, une choisie par la partie assurée et l'autre par la compagnie, et d'une troisième qui sera nommée par les personnes ainsi choisies, ou si celles-ci ne s'entendant pas, alors par un juge de la cour suprême, de la Colombie anglaise ou par le juge du comté où les pertes ont eu lieu, et cet arbitrage sera soumis aux dispositions des lois qui régissent les actions en arbitrage ; et la sentence, si la compagnie est responsable sous d'autres rapports, sera concluante tant qu'à la somme des pertes et la protection que devra payer la compagnie. Lorsque la somme complète de la réclamation est adjugée les frais suivront le sort de la cause ; et dans les autres cas toutes les questions de frais seront à la discrétion des arbitres.

17. Les pertes ne seront payables qu'après trente jours après que la preuve des pertes aura été terminée, à moins que le contrat d'assurance n'en stipule autrement.

18. La compagnie, au lieu de payer de l'argent, pourra, dans un délai raisonnable, réparer et construire ou remplacer la propriété endommagée ou perdue, en donnant avis de son intention dans les quinze jours à compter de la réception des preuves requises par la présente loi.

19. La compagnie pourra mettre fin à l'assurance en donnant avis à cet effet, et si c'est sur le système de l'argent comptant, en offrant avec l'avis un taux proportionnel de la prime pour le temps non expiré calculé à compter de la fin de l'avis : dans le cas de signification personnelle de l'avis, il sera donné cinq jours d'avis sans compter le dimanche. Et la police cessera après telle offre et tel avis susdits et après l'expiration de cinq jours.

(*a*) Si l'assurance est d'après le système du comptant, elle pourra aussi se terminer si l'assuré en donne avis à cet effet à la compagnie ou à son agent autorisé, et dans ce cas la compagnie pourra garder le taux ordinaire pour le temps pendant lequel l'assurance a été en vigueur, et elle remboursera à l'assuré la balance de la prime payée par lui.

30. Nulle condition de la police, en tout ou en partie, ne sera réputée avoir été abandonnée par la compagnie, à moins que le désistement ne soit clairement exprimé par écrit sous la signature d'un agent de la compagnie.

21. Tout fonctionnaire ou agent de la compagnie qui assume le droit au nom de la compagnie de faire toute convention écrite relativement à une chose quelconque en rapport avec l'assurance, sera réputée *prima facie* l'agent de la compagnie pour cette fin.

22. Toute action ou procédé contre la compagnie pour le recouvrement d'une réclamation sous l'empire ou en vertu de cette police sera absolument exclue à moins qu'elle n'ait été commencée dans l'année à compter de la perte ou des dommages.

23. Tout avis écrit à l'adresse d'une compagnie pour une fin quelconque des conditions statutaires, lorsque la procédure n'en est pas expressément indiquée, pourra se faire par lettre délivrée au siège principal de la compagnie dans la Colombie anglaise, ou par lettre chargée adressée à la compagnie, à son gérant ou à son agent à tel siège d'affaire principal ou par tel avis écrit, donné de toute autre façon à un agent autorisé de la compagnie.

L'acte modificateur 58 Victoria, chapitre 22 des statuts de 1895, tel que modifié par la 58e Victoria, chapitre 20, contient l'article additionnel qui suit :—

4. Lorsque la perte (s'il en est) en vertu de quelque police doit être payée du consentement de la compagnie à quelque personne ou personnes ou à une compagnie autre que l'assuré à titre de créancier hypothécaire ou créanciers hypothécaires, cette police ne sera ni annulée ni modifiée, ou la compagnie n'en disposera pas autrement à la demande de l'assuré, et dans aucun cas sans qu'un avis raisonnable n'ait été donné à ce ou ces créanciers hypothécaires.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

ACTE D'ASSURANCE DES FAMILLES, 1895 (C. A.)

Etant le chapitre 26 des Statuts de 1895, intitulé :

" Acte à l'effet de garantir aux épouses et enfants le bénéfice de l'assurance sur la vie."

(Sanctionné le 21 février 1895.)

Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée législative de la province de la Colombie anglaise, décrète ce qui suit :—

1. Cet acte pourra être cité comme l'Acte d'assurance des familles, 1895."

2. Dans le présent acte, à moins que le contexte ne le comporte autrement,—

(*a.*) " Contrat d'assurance."
" Police d'assurance."
" Police."

Comprendront tout contrat du certificat ci-après mentionné ou se rattachant d'aucune façon à l'assurance sur la vie.

(*b.*) " Maturité de la police " ou maturité du contrat signifiera l'accomplissement de l'événement ou l'expiration du terme auquel échoie le bénéfice résultant de la police ou du contrat.

3. Les dispositions du présent acte s'appliqueront à tout contrat légal d'assurance fait par écrit maintenant en vigueur ou qui se fera par la suite, et qui est basé sur les calculs de la vie humaine, et qui comprendra l'assurance sur la vie d'après le plan de dotation comme d'après tout autre système ; et s'étendront aussi aux dits contrats d'assurance dont la déclaration qu'ils contiennent ou qui y est annexée, bien que faite avant la date de l'adoption du présent acte, aurait tombé ou tomberait sous l'opération et les dispositions de cet acte, si les contrats avaient été faits subséquemment à la dite date ; et s'étendront aussi et s'appliqueront aux certificats de membres bénéficiaires et autres, et aux contrats relatifs à l'assurance sur la vie délivrés ou entrepris par toute société ou association de personnes fondée dans un but fraternel, de prévoyance, de bienveillance, d'industrie ou religieux, qui entre autres fins se propose d'assurer les vies de ses membres exclusivement, ou par toute association ayant pour but l'assurance sur la vie se rattachant à cette société ou organisation, et de ses membres, et qui assure les vies de ses membres, y compris les certificats ou contrats délivrés ou entrepris jusqu'ici.

4. Il est par le présent déclaré valide pour toute personne le ou avant le 21me jour de février 1873, qui a mis au verso d'une police d'assurance sur sa vie faite et délivrée avant ce jour, ou qui a annexé à la dite police, que cette police ait été émise avant ou après le mariage, une déclaration écrite que l'assurance était pour le bénéfice de son épouse et de ses enfants, ou de son épouse, ou de quelques-uns, ou d'un de ses enfants, ou de ses enfants seulement, ou de quelques-uns ou d'un de ses enfants, et de partager la somme de l'argent de l'assurance comme elle le jugeait à propos lorsque l'assurance était destinée par la déclaration au bénéfice de plus d'un.

5. Toute personne peut assurer sa vie pour toute la durée de sa vie ou pour une période définie, ou pour le bénéfice de son épouse, ou de son épouse et de ses enfants, ou de son épouse et de quelques-uns de ses enfants, ou d'un seul, ou de ses enfants seulement, ou de quelques-uns de ses enfants, ou d'un seul, et lorsque l'assurance est donnée au bénéfice de plus d'un, elle pourra partager l'argent de l'assurance selon qu'elle le jugera convenable.

6. L'assurance pourra être passée soit au nom de la personne dont la vie est assurée, ou au nom de son épouse, ou de toute autre personne (avec le consentement de celle-ci) comme fidéicommissaire.

7. Lorsqu'une police d'assurance prise par un homme sur sa vie déclare à sa face être pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, ou lorsque par le passé il a mis au verso de la police, ou qu'il pourra le faire à l'avenir, ou que par un écrit indiquant la police par son numéro ou autrement, une déclaration que la police est pour le bénéfice de son épouse, ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, telle police constituera, et sera réputée un fidéicommis pour le bénéfice de son épouse pour son usage séparé et de ses enfants ou d'aucun d'eux, conformément à l'intention ainsi exprimée et déclarée, et tant que subsistera tout objet de fidéicommis, l'argent payable en vertu de la police ne sera pas soumis au contrôle du mari ou de ses créanciers, et ne formera pas partie de sa succession, lorsque la somme garantie par la police deviendra payable ; mais cette disposition ne sera pas réputée intervenir dans tout gage de la police en faveur d'une personne antérieurement à telle déclaration.

Dans le cas d'une police ou d'un contrat écrit d'assurance sur la vie fait avant le mariage, une déclaration aux termes de cet article sera, et sera réputée avoir été aussi valide et efficace que si cette police ou ce contrat avait été passé après le mariage ; mais rien dans cet acte n'affectera une action ou un procédé maintenant pendant.

8.—(1) L'assuré pourra, par un acte écrit annexé ou mis sur le verso de la police, ou en indiquant la police par son numéro ou autrement, modifier une police ou une déclaration, ou un partage antérieurement fait soit pour restreindre ou étendre, transporter ou limiter les bénéfices à la police, de son épouse seule ou des enfants, ou d'un ou de plusieurs d'entre eux, quoique la police comporte ou déclare être pour le bénéfice de l'épouse pendant sa vie, et des enfants après son décès ou pour le bénéfice de l'épouse, et dans le cas de son décès pendant la vie de l'assuré, alors pour l'enfant ou les enfants ou aucun d'eux, ou pour le bénéfice d'aucun ou de plusieurs des personnes ci-dessus mentionnées pour la vie, et après son ou leur décès pour le bénéfice d'aucun ou de plusieurs des survivants, ou quoiqu'une déclaration antérieure ait été ainsi restreinte ; il peut aussi partager l'argent d'assurance parmi les personnes qu'il a l'intention d'avantager ; et il pourra, de temps à autre, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit sur la police, ou en la mentionnant, modifier le partage selon qu'il le

jugera à propos ; il pourra aussi, par son testament, faire ou modifier le partage de l'argent d'assurance ; et le partage fait par son testament prévaudra sur tout autre fait antérieurement à la date du testament, sauf en tant qu'on aura procédé d'après tel partage avant qu'on ait reçu avis du partage par le testament.

9.—(1) Lorsqu'il n'y a pas de partage, toutes les personnes ayant droit d'être avantagées par l'assurance seront réputées la partager également ; et lorsqu'il est dit dans la police ou la déclaration que l'assurance est pour le bénéfice de l'épouse et des enfants généralement, ou des enfants généralement sans spécifier le nom des enfants, le mot "enfants" sera censé signifier tous les enfants de l'assuré vivants à l'échéance de la police, soit du dernier lit ou d'un lit antérieur, et l'épouse qui doit bénéficier de la police sera l'épouse vivant à l'échéance de cette police.

(2) L'abandon ou la cession d'une telle police pourra se faire :

(*a*) Lorsque la police est pour le bénéfice des enfants seulement, et que les enfants survivants sont tous âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(*b*) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse et les enfants, et que tous les enfants sont âgés de vingt et un ans, si la personne assurée et si son épouse et tous les enfants survivants consentent d'en faire l'abandon ou cession ; ou

(*c*) Lorsque la police est pour le bénéfice de l'épouse seulement ou de l'épouse et des enfants, et qu'il n'y a pas d'enfants vivants, si la personne assurée et son épouse consentent à en faire l'abandon ou cession.

10. Lorsqu'un partage, comme dans les articles 4, 5 et 8, a été fait, si une ou plusieurs des personnes en faveur desquelles le partage a été fait décèdent du vivant de l'assuré, l'assuré pourra, par un acte écrit annexé à la police ou inscrit sur la police ou en la mentionnant, ou l'indiquant autrement, déclarer que la part antérieurement donnée à la personne ainsi décédée sera au bénéfice de telle autre personne ou personnes qu'il pourra nommer à cette fin, sans être une autre que l'épouse et les enfants de l'assuré, ou un ou plusieurs d'entre eux, et à défaut de telle declaration, la part de la personne ainsi décédée sera la propriété de l'assuré, et il pourra en faire et disposer selon qu'il le jugera à propos, et à son décès formera partie de sa succession.

11. Lorsqu'un partage comme dans les articles 4, 5 et 8 n'a pas été fait, si une ou plusieurs des personnes ayant droit au bénéfice de l'assurance décède du vivant de l'assuré, et que l'assuré ne fasse pas subséquemment le partage, l'assurance sera au bénéfice du survivant ou des survivants de telles personnes en parts égales s'il y en a plus d'une ; et si toutes les personnes ainsi avantagées décèdent du vivant de l'assuré, la police et l'argent de l'assurance formeront partie de la succession de l'assuré ; ou après le décès de toutes les personnes ayant droit à tels bénéfices, l'assuré pourra, par un acte exécuté comme susdit, faire une déclaration que la police sera pour le bénéfice de son épouse ou de ses enfants du moment, ou de son épouse ou de ses enfants à venir, ou quelques-uns ou l'un d'entre eux.

12.—(1) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié, au bénéfice de son épouse future ou à son épouse et de ses enfants futurs, mais que le contrat ne désigne pas par les noms, ou qu'il indique clairement par d'autres moyens une personne particulière comme devant être cette épouse future, le contrat (ne tombant pas dans le domaine de l'intention des paragraphes 2 et 3 de cet article) sera interprété conformément aux dispositions de l'article 7 du dit acte principal.

(2) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait comme dans le paragraphe 1, mais qu'à la maturité du contrat l'assuré n'est pas encore marié, ou qu'il est veuf et sans enfants, l'assurance tombera dans la succession de l'assuré et en formera partie.

(3) Lorsqu'un contrat d'assurance sur la vie est fait par un homme non marié au bénéfice de son épouse future, son épouse et de ses enfants futurs, et que l'épouse future est désignée par un nom ou qu'elle est clairement indiquée par d'autres moyens dans le contrat d'assurance sur la vie, mais que le mariage n'a pas lieu, toutes les questions résultaut de ce contrat seront réglées comme si la présente loi n'avait pas été passée.

13.—(1.) Une police ou un contrat écrit d'assurance sur la vie fait par une femme sur sa propre vie, et que cette police ou ce contrat déclare être au bénéfice de son mari et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, sera réputée un fidéicommis en faveur des fins qui sont indiquées, et les deniers payables en vertu de cette police ne formeront pas partie de la succession de la défunte, ou ne seront pas soumis à l'acquittement de ses dettes tant qu'une des fins du fidéicommis restera à accomplir.

(2.) Tout ce qu'un homme peut légalement faire en vertu de l'acte principal relativement à une assurance sur sa vie, pourra être aussi fait dans les autres circonstances par une femme relativement à une assurance prise sur sa vie ; et les autres règles d'interprétation s'appliqueront.

14.—(1,) Lorsque l'argent de l'assurance devient dû et payable, il sera versé conformément aux conditions de la police ou d'une déclaration ou d'un acte tel que susdit, selon le cas, exempt des réclamations de tout créancier de l'assuré, sauf ce que comportent les dispositions du présent acte.

(2.) Lorsque l'argent de l'assurance ou une partie de cet argent est pour le bénéfice, en tout ou en partie, des enfants de l'assuré, et que les enfants sont mentionnés comme classe et non par leurs noms individuels, l'argent ne sera payable aux enfants que lorsqu'on aura donné à la compagnie une preuve raisonnable du nombre, des noms et de l'âge des enfants avantagés.

15. L'assuré, par la police ou par son testament, ou par tout écrit de sa main, pourra nommer un ou des fidéicommissaires de l'argent payable en vertu de la police, et pourra de temps à autre révoquer de la même manière cette nomination et nommer un ou des nouveaux fidéicommissaires, et prendre des dispositions pour la nomination d'un ou des nouveaux fidéicommissaires, et pour le placement des deniers provenant de la police. L'argent versé à ce ou ces fidéicommissaires aura l'effet de décharger la compagnie.

16.—(1.) Si la police ne nomme pas de fidéicommissaire, ou s'il n'y en a pas de nommé tel que le stipule l'article 15, pour recevoir les parts auxquelles les enfants ont droit, leurs parts pourront être

remises aux exécuteurs testamentaires de l'assuré, ou à un tuteur des enfants dûment nommé par la cour suprême de cette province ou par toute cour ayant juridiction, ou à un fidéicommissaire nommé par le tribunal sur la requête de l'épouse ou des enfants ou de leur tuteur ; et tel versement constituera une décharge valide pour la compagnie d'assurance.

(2.) Lorsqu'il paraît d'après les lettres de tutelle ou autres documents semblables délivrés ou qui le seront par une cour n'ayant pas juridiction dans la province, ou par un certificat du juge sous le sceau de cette cour, qu'il a été démontré à la satisfaction de ce tribunal que le défunt lors de son décès était domicilié ou résidait dans sa juridiction, et quand le tuteur ou autre officier nommé par ces lettres ou documents aura donné des garanties à la satisfaction du tribunal, la cour suprême pourra alors, sur la requête faite pour la nomination de ce tuteur ou autre officier en qualité de fidéicommissaire aux termes du présent article, le dispenser de fournir des cautions, pourvu qu'il ait été légalement démontré que les enfants résident dans la juridiction du tribunal situé en dehors de la province, et que le fidéicommissaire qu'il est question de nommer est une personne apte et capable, et que conformément à la pratique du tribunal ci-dessus mentionné il a été donné garantie de la régulière application et reddition de comptes des argents payables en vertu de la police.

17. Tout fidéicommissaire nommé conformément aux dispositions des deux derniers articles, et tout exécuteur testamentaire ou tuteur, pourra placer les deniers reçus sur des effets de l'Etat ou des débentures municipales, ou sur des hypothèques d'immeubles, ou de toute autre manière autorisée par le testament de l'assuré, ou par la loi actuellement en vigueur au sujet du placement des fonds en fidéicommis, et pourra de temps à autre modifier, changer et transporter les placements, et appliquer tout ou une partie du revenu annuel provenant de la part ou de la part probable de chacun des enfants, à son entretien et à son éducation, de la manière que le fidéicommissaire, l'exécuteur testamentaire ou le tuteur jugera à propos, et pourra aussi avancer à aucun des enfants et pour aucun d'eux, nonobstant sa minorité, le tout ou une partie de la part de l'enfant pour son avancement ou ses progrès dans le monde, ou lors du mariage de tel enfant.

18. Un tuteur nommé en vertu de l'article 16 donnera des garanties à la satisfaction du tribunal ou au juge pour le fidèle accomplissement de son devoir comme tuteur et pour la bonne application des fonds qu'il pourra recevoir.

19.—(1.) S'il n'y a pas de fidéicommissaire, d'exécuteur testamentaire ou de tuteurs capables de recevoir la part d'un mineur dans l'argent d'assurance, et que la compagnie d'assurance admette la réclamation ou une partie de cette réclamation, la compagnie, en tout temps après l'expiration de deux mois à compter de la date de son admission de la réclamation ou d'une partie de cette réclamation, pourra obtenir un ordre de la cour suprême pour lui permettre de payer la part du mineur en cour ; et dans ce cas les frais de la requête seront payés à même la part (à moins que le tribunal n'en ordonne autrement), et le reliquat sera versé en cour conformément à l'ordre ; et ce versement constituera une décharge suffisante pour la compagnie pour l'argent versé, et les fonds subiront le sort que le tribunal indiquera.

(2.) Si la compagnie, dans les quatre mois à compter de la date de son admission de la réclamation, ne verse pas l'argent à une personne capable de le recevoir aux termes de cette loi, ou ne le verse pas dans la cour suprême, la dite cour pourra, sur demande faite par quelqu'un capable de toucher le dit argent, ou par une autre personne au nom du mineur, ordonner que l'argent de l'assurance ou une partie quelconque soit remis à un fidéicommissaire, ou à un exécuteur, ou à un tuteur capable de le recevoir, ou bien qu'il soit versé en cour pour subir le sort que le tribunal indiquera, et tel versement constituera une décharge bonne et valuable pour la compagnie.

(3.) Le tribunal pourra ordonner que les frais de la requête et tous les frais encourus dans le but d'établir l'autorité de la partie requérante, seront payés à même tels deniers, ou par la compagnie ou autrement, selon que la chose semblera juste ; et le tribunal pourra aussi ordonner que les frais encourus pour obtenir de la cour des deniers volontairement versés par une compagnie, seront payés à même tels deniers.

20. Si une personne qui a pris ou qui prendra une assurance pour les fins indiquées par la présente loi, que la fin apparaisse aux conditions de la police ou à l'endossement qui s'y trouve, ou à un acte se rapportant à la police et l'indiquant, se trouve dans l'impossibilité de continuer à payer les primes, elle pourra remettre la police à la compagnie et accepter à la place une police acquittée pour le bénéfice de l'objet ou des objets de la police cédée et dont il sera disposée de la même manière que pour la police cédée, pour la somme que représentent les primes versées, payable à la mort, ou d'après le système de dotation ou autrement (selon le cas), de la même manière qu'aurait été payable la police primitive si elle n'avait pas été abandonnée ; et la compagnie pourra accepter l'abandon et accorder la police payée nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de l'épouse et les enfants ou d'aucun d'eux.

21. La personne assurée pourra de temps à autre emprunter de la compagnie ou de toute autre compagnie en personne, sur la garantie de la police, telles sommes qui pourront être nécessaires, et qui seront appliquées à maintenir la police en vigueur, et à telles conditions dont on pourra convenir, et les sommes ainsi empruntées ainsi que l'intérêt légal dont on conviendra pour ces sommes constitueront, tant que la police restera en vigueur, un premier gage sur la police et sur tous les deniers en provenant, nonobstant toute déclaration ou instruction en faveur de l'épouse et des enfants ou d'aucun d'eux.

22. Tout assuré sous l'empire des dipositions de cette loi pourra ordonner par écrit à la compagnie d'assurance de remettre les gratifications ou profits produits par une police ou une partie de ces profits à l'assuré ; ou de les appliquer en réduction des primes annuelles que l'assuré a à payer, de telle facon qu'il indiquera, ou d'ajouter ces gratifications ou profits à la police ; et la compagnie remettra ou appliquera ces gratifications ou profits selon que l'assuré l'ordonnera et conformément aux taux et règles établis par la compagnie ; pourvu toujours que la compagnie ne soit pas tenue de

remettre ou d'appliquer ces gratifications ou profits d'une autre façon que le stipulera la police ou la demande de la police.

23. Lorsque plusieurs actions sont intentées relativement à une assurance, le tribunal doit les réunir ou prendre d'autres moyens de manière à ce qu'il n'y ait qu'une seule action relativement aux parts de toutes les personnes ayant des droits en vertu d'une police. Si une action est intentée pour la part d'un ou de plusieurs mineurs intéressés, tous les autres mineurs intéressés, ou les fidéicommissaires, les exécuteurs testamentaires ou les tuteurs ayant droit de recevoir le versement des parts de tels autres mineurs seront mis en cause, et les droits de tout mineur seront traités et déterminés dans une seule action. Les personnes ayant droit de recevoir les parts des mineurs pourront se joindre à des majeurs qui réclament des parts de la police. Dans toutes les actions où plusieurs personnes sont intéressées à l'assurance, le tribunal ou le juge partagera parmi les intéressés la somme dont le paiement aura été ordonné, et rendra tous les arrêts nécessaires.

24. Les dispositions des articles 16, 17, 18, 19 et 23 de cet acte s'appliqueront, et il est par les préssntes déclaré que toutes ces dispositions s'appliquent au cas où l'assuré est décédé avant l'adoption du présent acte, de même qu'aux cas qui se présenteront dans la suite.

25. Nulle déclaration ou partage affectant l'assurance ou une partie de l'assurance, et nulle nomination ou révocation d'un fidéicommissaire faite après l'adoption du présent acte, n'aura d'effet relativement à la compagnie tant que l'acte ou un duplicata ou une copie de l'acte n'aura pas été déposé entre les mains de la compagnie. Lorsqu'une déclaration ou un endossement a été fait et qu'avis n'en a pas été donné, la compagnie, jusqu'à ce qu'elle en ait reçu avis, pourra agir envers l'assuré, ses exécuteurs, ses administrateurs ou ayants cause, relativement à la police, de la même manière et avec le même effet que si la déclaration ou l'endossement n'avait pas été fait.

26. Si la police a été prise et si les primes ont été payées par l'assuré avec l'intention de frauder ses créanciers, les créanciers auront droit de recevoir à même l'assurance une somme égale aux primes ainsi payées et sans intérêt.

27. Rien dans cet acte ne sera réputé restreindre ou gêner le droit qu'a une personne de prendre ou d'appliquer une police au bénéfice de son épouse ou de son mari ou de ses enfants ou de quelques-uns d'entre eux, de toute autre façon que le permet la loi.

28. Lorsque toutes les personnes intéressées à l'assurance, soit par une police primitive ou par une déclaration écrite, ou par un acte de modification ou de partage en vertu d'une police, sont majeures, ces personnes et l'assuré pourront faire abandon de la police ou en faire cession soit absolument ou à titre de garantie.

29. Lorsqu'une police d'assurance, ou la déclaration endossée sur la police ou annexée à la police, ou qui l'indique par son numéro ou autrement, que cette déclaration ait été faite dans le passé ou qu'elle se fasse à l'avenir, stipule que la police sera au bénéfice d'une personne, et dans le cas du décès de telle personne, au bénéfice d'une autre personne, la première, si elle vit, sera réputée, pour les fins de l'artic 28 de cet acte, la personne ayant droit de bénéficier de cette assurance.

30. Les articles 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45 de l' " Acte concernant les biens des femmes mariées ", sont par le présent révoqués, mais cette révocation ne devra pas affecter tous droits provenant de ces articles ainsi révoqués ou d'aucun d'eux.

Les articles de 36 à 44 inclusivement de l' " Acte concernant les biens des femmes mariées ", révoqués par l'acte qui précède, se trouve à la page xxxvii du rapport de 1891, publié en 1892.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

STATUTS REVISÉS DE LA NOUVELLE-ECOSSE, CINQUIÈME SÉRIE, 1884, CHAP. 94.

Des biens des femmes mariées.

1. Ce chapitre pourra être cité sous le nom de : " Acte concernant les biens des femmes mariées, 1884."

* * * * * *

11. Une femme mariée de son chef ou du chef d'un fiduciaire pour elle, pourra, pour son seul bénéfice, ou pour l'usage ou le bénéfice de ses enfants, ou d'elle-même et de ses enfants, assurer sa propre vie, ou, avec son consentement, la vie de son mari, pour une période définie, ou pour la durée de sa vie ou de la vie de son mari ; et la somme payable en vertu de cette licence sera pour le bénéfice unique et séparé de cette femme mariée ou de ses enfants, ou d'elle-même et de ses enfants, selon le cas, exempte de toutes réclamations des représentants de son mari ou d'aucun de ses créanciers.

12. Une police d'assurance prise par un homme marié sur sa propre vie, et qui à sa face déclare être pour le bénéfice de son épouse ou de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, subsistera et sera réputée un fidéicommis au bénéfice de son épouse pour son usage séparé, ou pour l'usage séparé de son épouse et de ses enfants, ou d'aucun d'eux, d'après la somme d'intérêt ainsi exprimées, et ne sera pas soumise, tant qu'un des objets du fidéicommis subsiste, au contrôle de son mari ou des créanciers de celui-ci, ou ne tombera pas dans sa succession.

Lorsque la police devient payable, ou en tout temps avant, un fiduciaire pourra être nommé par un juge, et le reçu de ce fiduciaire sera une décharge valable de l'assurance ; s'il est prouvé que la police a été prise et les primes payées par le mari dans l'intention de frauder ses créanciers, ils auront droit de recevoir à même du produit de la police une somme égale aux primes payées.

* * * * * *

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

ET LES

RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS **D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE** AU CANADA, PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Compagnie d'assurances *Ætna*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *Agricultural*, de Watertown, N.-Y.
Compagnie d'assurances *Alliance.*
Compagnie d'assurances *Atlas.*
Compagnie d'assurances *British America*, Toronto.
Compagnie d'assurances *Caledonian.*
Compagnie d'assurances *Commercial Union* (à responsabilité limitée), de Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Connecticut*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, *Guardian* (à responsabilité limitée), Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Hartford*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *Imperial* (à responsabilité limitée), Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord.
Compagnie d'assurances *Lancashire.*
Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe.*
Compagnie d'assurances contre l'incendie *London and Lancashire.*
Compagnie d'assurances *London.*
Compagnie d'assurances Mutuelle contre l'incendie du Canada, London, Ont.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Manchester.*
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Mercantile.*
Compagnie d'assurances *National*, d'Irlande.
Compagnie d'assurances *North British and Mercantile.*
Compagnie d'assurances *Northern.*
Société d'assurances contre l'incendie *Norwich Union.*
Compagnie d'assurances *Phenix*, de Brooklyn, N.-Y.
Compagnie d'assurances *Phœnix*, de Londres.
Compagnie d'assurances *Phœnix*, de Hartford, Conn., E.-U.
Compagnie d'assurances contre l'incendie, de Québec.
Compagnie d'assurances *Queen*, d'Amérique.
Compagnie d'assurances *Royal.*
Compagnie d'assurances *Scottish Union and National.*
Bureau d'assurances *Sun*, Londres, Angleterre.
Union Assurance Society, Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances de l'Ouest, Toronto.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE LA **NAVIGATION INTERIEURE** AU CANADA, PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Compagnie d'assurances *Ætna*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *British America*, de Toronto.
Compagnie d'assurances *British and Foreign Marine* (à responsabilité limitée).
Compagnie d'assurances *Reliance Marine* (à responsabilité limitée).
Compagnie d'assurance de l'Ouest, Toronto.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ÆTNA*, HARTFORD, CONN., E.-U.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM B. CLARK. *Secrétaire*—W. H. KING.

Siège social—Hartford, Conn.

Bureau principal au Canada—Montréal. *Agent en chef au Canada*—F. W. EVANS.

(Constituée en corporation, 5 juin 1819. Opérations commencées au Canada, 1821.)

CAPITAL.

Capital autorisé		$5,000,000 00
do souscrit et payé en argent		4,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets, débentures, etc., déposés entre les mains du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	
Effets de la corporation de Montréal	$ 19,000 00	
Obligations du havre de Montréal	4,000 00	
do des concessions de terres du Pacifique Canadien	89,000 00	
Total, valeur au pair	$ 112,000 00	
Reporté à la valeur vénale		$ 123,690 00
Argent entre les mains des agents du Canada		12,690 54
Total de l'actif au Canada		$ 136,380 54

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes non réglées, mais non contestées	$ 8,195 31	
do do contestées—non portées devant les tribunaux	1,500 00	
Chiffre total net des réclamations pour pertes par le feu non réglées au Canada		$ 9,695 31
Réserve des primes non acquises sur les risques en cours au Canada		91,317 32
Total du passif au Canada		$ 101,012 63

REVENU AU CANADA.

Risques contre l'incendie au Canada.		
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 178,997 62	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.	37,783 03	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	$ 141,214 59	
Risques de la navigation intérieure au Canada.		
Total brut et net de l'argent reçu pour primes	$ 973 10	
Chiffre total net reçu pour primes au Canada		$ 142,187 69
Reçu en intérêt et dividendes		5,630 00
Total du revenu en argent au Canada		$ 147,817 69

ÆTNA—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Risques contre l'incendie en Canada.

Payé durant l'année sur sinistres (incendies) survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à $3,941)	$ 4,182 48	
Payé pour sinistres (incendies) survenus durant l'année	63,060 88	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendies)	$ 67,243 36	

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Payé sur sinistres de la navigation intérieure survenus durant l'année	Nil.	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendies et risques de la navigation intérieure)		$ 67,243 36
Payé pour commission ou courtage au Canada		29,645 39
do appointements, émoluments, etc		4,021 96
do taxes au Canada		2,989 09
do dépenses générales		3,846 96
Total des dépenses au Canada		$ 107,746 76

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Total net des polices en vigueur à la date du dernier état	$ 15,522,677	$ 177,339 72
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées	14,793,948	178,997 62
Total	$ 30,316,625	$ 356,337 34
A déduire—les polices éteintes	14,578,512	176,687 90
Total brut des polices en vigueur durant l'année	$ 15,738,113	$ 179,649 44
A déduire—les réassurances	153,466	1,307 89
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	$ 15,584,647	$ 178,341 55

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Risques entrepris durant l'année	$ 775,818	$ 973 10

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada. (Pas de rapport.)

Chiffre net des polices en vigueur	$ 15,584,647 00
Total des primes sur ces polices	178,341 55

OPÉRATIONS GÉNÉRALES, 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Biens-fonds, libres d'hypothèques	$ 225,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques	36,500 00
Argent en caisse et en banque	789,875 62
Chiffre brut des primes en voie de recouvrement	555,798 13
Prêts sur garanties collatérales, valeur au pair, $5,425 ; valeur vénale, $9,058.50 ; montant prêté	5,600 00
Effets et obligations, valeur au pair, $7,665,190 ; valeur vénale	9,817,584 50
Intérêt dû et accru	825 96
Total de l'actif	$ 11,431,184 21

ÆTNA—Fin.

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées	$ 341,005 94
Montant des primes non acquises	3,025,736 77
Montant pouvant être réclamé sur polices d'assurances perpétuelles	52,118 64
Commission et courtage	100,834 26
Remboursement de primes	60,500 55
Impressions, etc	1,000 00
Total du passif à l'exclusion du capital	3,581,196 16
Capital social payé en argent	$4,000,000 00
Excédent en sus de toutes obligations et du capital	3,849,988 05

REVENU.

Total net de l'argent reçu pour primes	$3,783,330 31
Reçu en intérêt et dividendes	482,413 03
Reçu en loyers	6,437 47
Total du revenu en argent	$4,272,180 81

DÉPENSES.

Chiffre net payé pour pertes	$1,885,825 70
Dividendes payés en argent aux actionnaires	720,000 00
Commission ou courtage	630,840 55
Appointements, émoluments, etc	260,102 97
Taxes	80,902 13
Divers	276,179 21
Total des dépenses	$3,853,850 56

RISQUES ET PRIMES.

Chiffre des risques entrepris durant l'année—Incendie	$365,989,289 00
Primes afférentes à ces polices	4,417,502 30
Chiffre des polices ayant pris fin.—Incendie	362,201,107 00
Primes afférentes à ces polices	4,463,999 87
Chiffre net en vigueur à la fin de l'année—Incendie	485,325,720 00
Primes afférentes à ces polices	5,819,010 98
Chiffre des risques entrepris durant l'année—Navigation intérieure	$ 84,654,100 00
Primes afférentes à ces polices	220,443 82
Chiffre des polices ayant pris fin—Navigation intérieure	83,207,899 00
Primes afférentes à ces polices	178,477 69
Chiffre net en vigueur à la fin de l'année—Navigation intérieure	3,460,108 00
Primes afférentes à ces polices	105,302 20

COMPAGNIE D'ASSURANCES *AGRICULTURAL*, DE WATERTOWN, N.-Y.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. R. STEBBINS. | *Secrétaire*—H. M. STEVENS.

Siège social—Watertown, N.-Y.

Agent au Canada—C. R. G. JOHNSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation comme compagnie mutuelle en 1853 ; comme compagnie par actions, 1863 ; opérations commencées au Canada, 1er octobre 1878.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, souscrit et versé en argent		$ 500,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons de la cité de Kingston déposés entre les mains du receveur général—valeur au pair, $138,100 ; valeur vénale		$ 149,148 00
Intérêt dû		3,107 25
Intérêt acquis		3,107 25
Primes non perçues		12,153 77
Total de l'actif au Canada		$ 167,516 27

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités établies mais non échues au Canada	$ 19 50	
Chiffre net des indemnités réclamées mais non établies au Canada	991 25	
Chiffre net des indemnités non réglées au Canada (incendie)		$ 1,010 75
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada		39,724 67
do do do contre les tourbillons au Canada		Nil.
Total du passif au Canada		$ 40,735 42

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 43,079 67	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	9,850 38	
Argent reçu pour ces primes	$ 33,229 29	
Total brut de l'argent reçu pour primes contre les tourbillons	$ 322 00	
Moins les réassurances, rabais, etc.	4 00	
Argent reçu pour les primes, risques contre les tourbillons	$ 318 00	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 33,547 29
Reçu en intérêt ou en dividendes sur effets, etc		3,188 25
Total du revenu au Canada		$ 36,735 54

AGRICULTURAL—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier rapport à $3,475.09)	$ 3,161 01	
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année	$33,531 89	
Chiffre net payé sur sinistres survenus pendant l'année—incendie	$36,692 90	
Montant payé pour pertes causées par les tourbillons pendant l'année	Nil.	
Total net payé sur sinistres durant l'année, incendies et tourbillons		$ 36,692 90
Commission ou courtage		6,911 91
Appointements, émoluments et autres frais du personnel au Canada		2,624 08
Taxes		224 37
Toutes autres dépenses, savoir :—Frais de port et change, $152.08 ; taxe, $204.06 ; dépenses, générales et de l'agence, $5,196.43		5,552 57
Total des dépenses au Canada		$ 52,005 83

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état	$ 12,450,004	$ 114,998 66
Polices délivrées durant l'année (nouvelles et renouvelées)	4,084,600	37,096 00
Total	$ 16,534,604	$ 152,094 66
A déduire, les polices éteintes	6,375,371	59,827 07
Chiffre brut en vigueur à la fin de l'année	$ 10,159,233	$ 92,267 59
A déduire, les réassurances	1,106,733	11,406 59
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	$ 9,052,500	$ 80,861,00

Risques contre les tourbillons au Canada.		
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état	$ 57,100	$ 341 00
Chiffre brut des polices délivrées durant l'année	36,500	322 00
Total	$ 93,600	$ 663 00
A déduire, les polices éteintes	500	4 00
Chiffre brut et net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	$ 93,100	$ 659 00

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada. (Pas de rapport.)	
Chiffre net des polices en vigueur	$9,145,600 00
Total des primes sur ces polices	81,520 00

AGRICULTURAL—Fin.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles	$ 245,260 00
Prêts sur obligations et hypothèques (1re hypothèque) sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt	917,496 97
Prêts sur obligations et hypothèques (1re hypothèque) sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt	149,600 00
Interêt échu et acquis sur ces obligations et prêts hypothécaires	26,233 49
Effets et actions possédés par la compagnie—valeur au pair, $396,200; valeur vénale	402,527 37
Prêts sur effets donnés en garantie collatérale, etc., valeur au pair, $242,630.50; valeur vénale, $296,954.50; somme prêtée	205,947 97
Intérêt dû et acquis sur ces prêts	11,685 39
Argent en caisse et en banques	162,179 24
Primes brutes en voie de perception	205,144 25
Dû par d'autres compagnies pour réassurance	6,170 49
Total de l'actif	$2,332,245 17

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées	$ 85,196 52
Primes non acquises	1,331,941 54
Autres obligations	54,812 02
Total du passif, à l'exclusion du capital	$1,471,950 08
Capital versé en argent	$ 500,000 00
Excédent disponible sur le passif et le capital social versé	360,295 09

REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes	$1,059,902 00
Reçu en intérêt et dividendes	88,636 07
do loyers	2,012 81
Total du revenu en argent	$1,150,550 88

DÉPENSES.

Chiffre net payé pour pertes	$ 539,200 90
Dividendes payés aux actionnaires	50,075 00
Commission ou courtage	206,550 26
Appointements, rétributions, etc	116,244 89
Taxes	33,978 36
Divers	108,525 63
Total des dépenses en argent	$1,054,575 04

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de polices délivrées durant l'année	$195,924,900 00
Chiffre des primes sur ces polices	1,601,106 00
Chiffre des polices éteintes durant l'année	172,401,991 00
Chiffre des primes sur ces polices	1,510,328 87
Chiffre net des polices en vigueur à la fin de l'année	294,481,156 00
Chiffre des primes sur ces polices	2,717,684 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *ALLIANCE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—
Le très honorable lord ROTHSCHILD.

Secretary—
ROBERT LEWIS.

Bureau principal—Bartholomew Lane, Londres, Angleterre.

Agent-chef au Canada—
P. M. WICKHAM.

Bureau principal au Canada—
157 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Etablie le 4 août 1824. Opérations commencées au Canada le 1er mars 1892.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	$	24,333,333 33
Capital payé en argent		2,676,666 67

ACTIF AU CANADA.

Effets, débentures, etc., déposés entre les mains du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.
Effets à 3 pour 100 du Canada	$ 311,142 00

Reporté à la valeur vénale	$	311,142 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada		130 99
Argent à la Banque de Montréal		9,587 77
Argent entre les mains des agents au Canada		10,866 25
Total de l'actif au Canada	$	331,727 01

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par l'incendie, réclamées mais non établies	$	8,001 21		
do do contest. devant les tribunaux		2,600 00		
do do do non devant les tribunaux		500 00		
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada			$	11,101 21
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada				105,893 16
Total du passif au Canada			$	116,994 37

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$	183,497 06		
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursem. de primes		28,381 85		
Total de l'argent reçu pour primes			$	155,115 21
*Reçu en intérêt sur actions				9,334 26
Total du revenu au Canada			$	164,449 47

* Payé directement au bureau principal, à Londres, Angleterre.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *ALLIANCE—Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier rapport à $18,423.38)	$ 21,838 44	
Moins le montant reçu pour réassurances	720 15	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes	$ 21,118 29	
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 89,204 81	
A déduire, le montant reçu pour réassurances	4,004 50	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année	$ 85,200 31	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année au Canada		$106,318 60
Commission ou courtage au Canada		22,420 73
Appointements, honoraires et autres frais du personnel au Canada		12,891 91
Taxes au Canada		3,674 53
Divers paiements, savoir :— Loyers, $2,286 ; frais de port, $934.65 ; papeterie, $2,075.45 ; annonces, $694.86 ; frais de voyage, $605.53 ; dépenses générales, $2,556.39 ; déboursés de l'agence, $804.27 ; télégrammes et câblegrammes, $126.48 ; dettes véreuses, $1,747.45		11,831 08
Total des dépenses au Canada		$157,136 85

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	$ 21,181,414	$ 254,691 07
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées	12,532,001	170,104 36
Total	$ 33,713,415	$424,795 43
A déduire, polices éteintes	16,337,601	209,146 23
En vigueur à la fin de l'année (brut)	$ 17,375,814	$ 215,649 20
A déduire, les réassurances	771,606	9,297 12
En vigueur le 31 décembre 1896 (net)	$ 16,604,208	$ 206,352 08

Nombre de polices en vigueur à cette date. (Pas de rapport.)	
Total net des polices en vigueur	$16,604,208 00
Total des primes sur ces polices	206,352 08

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE, COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Le revenu net des primes s'est élevé à		£504,024 6 5
L'intérêt, moins la taxe sur le revenu, sur le capital (le fonds d'assurances sur la vie, celui des baux et des placements des polices exceptés), a été de		51,316 13 1
		£555,340 19 6
Les réclamations par suite d'incendie	£265,297 12 10	
La commission et les frais d'administration, y compris les soldes non recouvrables de l'agence	181,372 2 8	
		446,669 15 6
Profits		£108,671 4 0

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *ALLIANCE—Suite.*

Après avoir déduit la somme de £2,870 5s. 5d. pour la taxe du revenu d'après les listes A, D et E, et pourvu au dividende sur le capital-actions pour l'année 1897 (mentionné plus bas), il restait un surplus de £5,800 18s. 7d., qui a été ajouté au fonds des assurances contre l'incendie.

COMPTE DES BAUX ET DES PLACEMENTS DES POLICES.

Le fonds s'est accru pendant l'année de la somme de £33,288 9s. 8d. à celle de £50,188 2s. 5d.

FONDS DE LA COMPAGNIE.

Le total des fonds de la compagnie s'élève à £4,313,057 17s. 8d., viz. :—

Capital payé	£ 550,000	0	0
Fonds des assurances sur la vie	2,730,062	2	1
Fonds des assurances contre l'incendie	781,895	4	5
Fonds des baux et des placements des polices	50,188	2	5
Compte de profits et pertes	100,000	0	0
Réserve pour réclamations et dividendes impayés, effets à payer et commission ainsi que dépenses acquises	100,912	8	9
	£ 4,313,057	17	8

DIVIDENDES SUR LE CAPITAL-ACTIONS.

Les directeurs ont résolu de payer le même dividende que l'année précédente, soit £100,000, ou 8s. par action du capital versé de £550,000 en deux versements égaux semi-annuels, le premier devait être payable le et après le 10 avril prochain, et le second le et après le 9 octobre prochain.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *ALLIANCE*—Fin.

COMPTE DE LA DIVISION DES INCENDIES.

		£ s. d.		£ s. d.
Montant du fonds des assurances contre l'incendie au commencement de l'année		776,094 5 10	Pertes par incendie, déduction faite des montants recouvrés par les réassurances	265,297 12 10
Primes reçues, déduction faite des primes de réassurances		504,024 6 5	Commission	75,266 11 5
Intérêt et dividendes sur le fonds des assurances contre l'incendie	£ 30,706 16 3		Frais d'administration	105,614 7 10
A déduire, taxe du revenu	894 3 9		Mauvaises dettes	491 3 5
		29,812 12 6	Transporté au compte des profits et pertes	81,366 4 10
			Montant du fonds des assurances contre les incendies à la fin de l'année d'après le bilan	781,895 4 5
		£1,309,931 4 9		£1,309,931 4 9

COMPTE DES BAUX ET DES PLACEMENTS DES POLICES.

		£ s. d.		£ s. d.
Montant du fonds des baux et des placements des polices au commencement de l'année		33,288 9 8	Commission	169 15 8
Primes reçues		17,763 2 4	Rachat de polices	2,434 7 9
Intérêt et dividendes	£1,794 7 11		Montant du fonds des baux et des placements des polices à la fin de l'année d'après le bilan	50,188 2 5
A déduire, taxe du revenu	53 14 1			
		1,740 13 10		
		£ 52,792 5 10		£ 52,792 5 10

PROFITS ET PERTES.

		£ s. d.		£ s. d.
Solde du compte de l'an dernier		100,000 0 0	Dividende aux membres	100,000 0 0
Intérêt et dividendes sur capital-actions et sur le compte des profits et pertes	£ 22,112 10 2		Taxe du revenu (la taxe du revenu sur l'intérêt et les dividendes non comprise)	2,870 5
A déduire, taxe du revenu	608 9 7		Balance d'après le bilan	100,000 0 0
		21,504 0 7		
Transféré du compte des incendies		81,366 4 10		
		£ 202,870 5 5		£ 202,870 5 5

BILAN.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital, £5,000,000, dont il a été versé				550,000	0	0
Fonds des assurances sur la vie				2,730.062	2	1
Fonds des assurances contre l'incendie				781,895	4	5
Baux et fonds de placement des polices				50,188	2	5
Compte de profits et pertes				100,000	0	0
				£4,212,145	8	11
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie, admises mais encore impayées	£ 6,316	3	5			
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie, mais non encore admises, pour des décès n'ayant pas encore été transmis	37,445	7	5			
	43,761	10	10			
Pertes pour incendie à payer	50,559	6	2			
Dividendes à payer	595	12	0			
Effets à payer	2,405	19	9			
Commission et dépenses impayées	3,590	0	0			
				100,912	8	9
				£4,313,057	17	8

	£	s.	d.
Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni	581,410	6	10
Hypothèques sur propriétés en dehors du Royaume-Uni	58,614	19	11
Prêts sur polices d'assurances de la compagnie	116,891	1	11
Placements :—			
Garanties du gouvernement anglais	198,256	10	8
do do colonial	89,420	0	0
do do étranger	355,359	4	0
Débentures de chemins de fer et autres débentures	682,497	16	3
Obligations et actions de chemins de fer (préférentielles et ordinaires)	552,259	9	0
Actions de la banque d'Angleterre	62,000	0	0
8,624 actions de la Compagnie d'assurances *Alliance* achetées et conservées en vertu des pouvoirs conférés par les statuts et règlements de la compagnie	79,600	0	0
Actions préférentielles de banques complètement payées	1,330	0	0
Edifices	322,565	15	11
Terres et loyers de terrains	4,936	0	0
Prêts aux comités, villes et unions dans la Grande-Bretagne sur garanties de propriétés et d'impôts	453,008	2	10
Prêts sur la garantie des prix de loyers	270,004	2	4
Prêts sur débentures, actions, parts, et sur intérêts viagers et réversions de la propriété mobilière, sur obligations, actions et débentures, et pour dépôts parlementaires	198,641	2	2
Dépôts fixes dans diverses banques	47,903	16	6
Prêts sur garanties personnelles	1,400	0	0
Solde des succursales et des agences et d'autres bureaux	120,163	18	4
Primes à payer	16,328	19	6
Intérêt et dividendes à payer	4,576	10	10
Argent :—			
En caisse (£1,398 7s. 4d.) et en comptes courants (£53,305 8s. 1d.)	54,703	15	5
Effets à recevoir	3,925	14	5
Intérêt et dividendes acquis le 31 décembre 1896, mais payables qu'en 1897	37,260	10	10
	£4,313,057	17	8

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ATLAS*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Secrétaire—SAMUEL J. PIPKIN.
Agent en chef au Canada—M. C. HINSHAW.
Siège social—LONDRES, ANGLETERRE.
Bureau principal au Canada—MONTRÉAL.

(Constituée en corporation en 1808. Opérations commencées au Canada le 7 mars 1887.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit	£	1,200,000
Capital versé en argent		144,000

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada 3½ pour 100	$ 82,733 33	$ 87,697 33
Effets de la Nouvelles-Galles du Sud, 3½ pour 100	24,333 33	26,401 67
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 107,066 66	$ 114,099 00

Reporté à la valeur vénale	$ 114,099 00
(Ces effets sont déposés chez le receveur général.)	
Argent à la banque British North America	12,170 36
Montant de l'argent entre les mains des agents au Canada	15,202 10
Mobilier du bureau et cartes	3,500 00
	$ 144,971 46

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités réclamées, mais non établies	$ 4,808 41	
Chiffre net des pertes contestées—devant les tribunaux (dont $3,500 datent d'années antérieures)	5,750 00	
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$ 10,558 41
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		89,765 40
Total du passif en Canada		$ 100,323 81

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 150,186 48	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements des primes	18,485 92	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 131,700 56
Reçu en intérêt et dividendes		3,747 33
Total du revenu en Canada		$ 135,447 89

ATLAS—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier rapport à $7,960.58)	$ 7,751 68	
A déduire, les réassurances	3 61	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année	$ 7,748 07	
Chiffre payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 72,529 35	
A déduire, les réassurances	2,572 42	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année	$ 69,956 93	
Chiffre net payé durant l'année sur les sinistres au Canada		$ 77,705 00
Commission sur courtage		25,273 33
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel		4,986 67
Taxes au Canada		3,110 86
Divers paiements, savoir :— Dépenses de bureau, $910.22 ; papeterie et impressions, $761.07 ; annonces, $672.65 ; cartes et diagrammes, $684.22 ; frais de port, de messagerie et télégrammes, $333.96 ; frais de voyages, $517,92 ; loyer de bureau et taxes, $747.67 ; frais des agents, $2,719.42 ; frais judiciaires, $2.50 ; conseil des assureurs, $754.02.		8,103 65
Total des dépenses au Canada		$ 119,179 51

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état	$ 12,175,424	$ 163,740 31
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles et renouvelées	11,432,731	150,186 48
Total	$ 23,608,155	$ 313,926 79
A déduire, polices éteintes	10,302,563	137,456 09
En vigueur à la fin de l'année	$ 13,305,592	$ 176,470 70
A déduire, les réassurances	166,809	1,593 81
En vigueur le 31 décembre 1896	$ 13,138,783	$ 174,876 89

Nombre de polices en vigueur à cette date	(Pas de rapport)
Chiffre net des polices en vigueur	$13,138,783 00
Total des primes sur ces polices	174,876 89

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Dans la division de l'incendie le chiffre net des primes s'est élevé à £354,453 4s. 3d., soit une diminution de £14,688 0s. 4d. comparativement à 1895. L'abaissement du revenu provient d'une source étrangère et est dû à des circonstances hors de l'influence de la compagnie ; la diminution aurait même été plus forte si les opérations de la compagnie n'avaient été plus considérables partout ailleurs.

Les pertes ont été de £176,268 8s. 7d., soit 49·7 pour 100 des primes et de £27,031 9s. 7d. moindres que celles de 1895. Dans le cours des dernières quarante années la compagnie n'a eu qu'une seule fois une proportion de pertes aussi favorable.

ATLAS—Suite.

L'excédent pour l'exercice est de £72,905 4s. 2d., et après avoir déduit £1,500, du compte d'achat d'opérations, l'excédent net, soit la balance au crédit du compte de profit et pertes est de £71,405 4s. 2d. que les directeurs ont résolu d'appliquer comme suit :—

	£	s.	d.
Au paiement d'un dividende pour l'année, déclaré ce jour, de 22s. par action, exempt de la taxe sur le revenu (soit 22 pour 100 sur le capital primitivement versé de la compagnie), et un dividente additionnel de 2s. par action, ce qui absorbera la somme de	£28,800	0	0
et dont un dividende intérimaire de £6,000 ou 5s. par action a été payé le 28 septembre dernier ; la balance de 19s. par action sera payée le ou après le 30 courant.			
Ajouté à la caisse des incendies..............	40,000	0	0
do de réserve..................	1,191	4	2
Gratification au personnel du bureau principal.	1,414	0	0
	£ 71,405	4	2

La caisse des incendies et de réserve s'élèvera à £420,349 12 11

Le total de l'actif de la compagnie s'élève maintenant à.....£2,159,678 19 1

ATLAS—Suite.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES INCENDIES.

	£ s. d.	£ s. d.
Solde du compte de l'an dernier (1895)	300,000 0 0	
Reporté du compte de profits et pertes, 1895	30,000 0 0	
Montant de la caisse de l'incendie au commencement de l'année		330,000 0 0
Primes reçues, après déduction des primes de réassurances		354,453 4 3
Dettes véreuses recouvrées		7 4 1
		£ 684,460 8 4

	£ s. d.
Pertes par incendie, déduction faites des réassurances	176,267 8 7
Commission	66,076 3 0
Frais de gestion	57,533 17 3
Excédent de l'année porté au compte des profits et pertes	54,582 19 6
Montant de la caisse des incendies à la fin de l'année	330,000 0 0
	£ 684,460 8 4

PROFITS ET PERTES.

	£ s. d.
Solde du compte de l'an dernier (1895)	51,784 3 6
Intérêt, dividendes, etc., non portés à d'autres comptes	14,414 6 6
Montant transféré du compte des assurances contre l'incendie	54,582 19 6
Montant transféré du compte des assurances sur la vie	3,885 8 2
Honoraires de transferts	22 10 0
	£ 124,689 7 8

	£ s. d.	£ s. d.
Addition à la caisse des incendies	30,000 0 0	
" " de réserve	1,384 3 6	
Dividendes aux propriétaires (compte de 1895)	20,400 0 0	
		51,784 3 6
Montant biffé sur le prix des opérations acquises		1,500 0 0
Dividende intérimaire (compte de 1896)		6,000 0 0
Solde	£ 71,405 4 2	
Moins—Dividende intérimaire payé le 28 sept. 1896	6,000 0 0	
		65,405 4 2
Répartition de l'excédent :—		
Solde du dividende payable—Ordinare...£20,400		
Additionnel. 2,400	£ 22,800 0 0	
Addition à la caisse des incendies	40,000 0 0	
" " de réserve	1,191 4 2	
Gratification au personnel	1,414 0 0	
		£ 124,689 7 8

ATLAS—Fin.

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

Propriétaires.

	£ s. d.	£ s. d.
Capital versé	120,000 0 0	
Bonis ajoutés à même les profits depuis 1847	24,000 0 0	
		144,000 0 0
Caisse de réserve		49,158 8 9
" des incendies		330,000 0 0
Profits et pertes		65,405 4 2
Pertes par incendie à payer	£ 40,004 19 2	
Commission sur risques d'incendie à payer	643 9 0	
Dû à d'autres bureaux pour réassurances	6,722 4 6	
Dividendes impayés	751 2 0	
		48,121 14 8
		£ 636,685 7 7
Division des assurances sur la vie		1,522,993 11 6
Total		£2,159,678 19 1

ACTIF.

Propriétaires.

		£ s. d.	£ s. d.
Hypothèques sur taxes de comté, de conseil et de corporation		14,553 2 4	
Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni.		41,881 1 10	
Avances sur loyer		2,774 14 5	
			59,208 18 7
(Aucunes de ces avances ne sont faites en Irlande.)			
Placements—			
Garanties du gouvernem. colonial et des Indes		112,849 14 0	
" de gouvernements étrangers		68,547 11 6	
Actions garanties de chemins de fer des Indes.		25,653 0 2	
Actions de chemins de fer et autres débentures non rachetables		35,079 15 4	
Actions de chemins de fer et autres (privilégiées et ordinaires)		30,217 14 5	
Bons et effets de corporations municipales		75,178 5 5	
			347,526 0 10
Biens-fonds en pleine propriété et autres			86,767 4 3
Prêts sur garanties mobilières			97 16 1
Soldes des succursales et agences		£ 92,314 16 10	
Solde du prix des opérations acquises		4,400 0 0	
Dû par d'autres compagnies pour réassurances		10,447 4 7	
Primes à payer		6,500 8 4	
Interêt à payer	£ 2,838 3 8		
Intérêt acquis	2,070 9 6		
		4,908 13 2	
			118,571 2 11
Argent (en dépôt)		10,704 13 9	
Argent (en caisse et en compte courant)		13,809 11 2	
			24,514 4 11
			£ 636,685 7 7
			1,522,993 11 6
Total			£2,159,678 19 1

NOTE.—Conformément aux lois locales certains placements sont spécialement déposés dans différentes colonies et pays étrangers comme garantie pour les porteurs de polices de ces endroits.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *BRITISH AMERICA.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'hon. GEO. A. COX. | *Secrétaire*—P. H. SIMS.

Bureau principal—18 et 20, rue Front-Est, Toronto.

(Organisée le 13 février 1833. Opérations commencées au Canada, 19 juin 1835.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé........................ $ 750,000 00

(*Pour liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Valeur des immeubles possédés par la compagnie, savoir :— Edifices de la compagnie, coin des rues Front et Scott, Toronto, occupés comme bureaux et magasin, $150,000, et lot 7, plan 125 M., côté sud de la rue John, dans la ville de la Jonction de Toronto, de 50 sur 95 pieds, $468.92	$ 150,468 92
Montant dus à la compagnie et pour lesquels il a été obtenu jugement....	700 00

Effets et actions possédés par la compagnie :—

**Déposé au gouvernement des Etats-Unis.*	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des Etats-Unis, 4s, 1904	$ 275,000 00	$ 305,250 00
Bons de l'Etat de Géorgie, 4½ pour 100, 1915	25,000 00	28,750 00
Obligations hypothécaires, 4 pour 100, chemin de fer *New York and West Shore*	50,000 00	52,375 00
Obligations de Richmond, Va., 4 pour 100, 1924	26,300 00	25,774 00
do de la cité de Toronto do	40,000 00	40,804 00
do do London do 1916	150,000 00	155,532 74
do de la Compagnie de prêts et d'épargnes du Canada Central	25,000 00	25,000 00
Effets fédéraux, 4 pour 100, 1903	12,000 00	12,540 00
Obligations de la cité de Kingston	20,000 00	21,490 05
do do Winnipeg	20,000 00	22,240 00
do do Toledo, Ohio	50,000 00	52,750 00
do do Columbus, Ohio	50,000 00	53,750 00
do do Riverside, Cal	25,000 00	27,180 00
do *Chicago Electric Transit Co*	25,000 00	27,937 50
do *Freehold Loan and Savings Co*	12,000 00	12,000 00
do de la cité de Brooklyn 3½ pour 100	30,000 00	30,900 00
do Colorado Springs, Col., 5 pour 100	25,000 00	26,250 00
do Cie d'éclairage à l'électricité de Toronto, 4½ p. 100.	20,000 00	20,000 00
do Cie de chemin de fer Rochester, 5 pour 100	25,000 00	27,062 50
do du fonds général de la cité de Toledo, 4½ pour 100.	10,000 00	10,920 00
	$ 915,300 00	$ 978,505 79

* Certificats de dépôts possédés par les divers commissaires d'assurances dans les Etats-Unis :—

	Valeur au pair.
1. Californie	$ 100,000 00
2. New-York[1]	200,000 00
3. Géorgie	25,000 00
4. Virginie	26,300 00
5. Ohio	100,000 00
6. Fidéicommissaires de New-York	464,000 00
Total	$ 915,300 00

BRITISH AMERICA—Suite.

Déposé au gouvernement canadien.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débentures de la cité de Kingston	$ 17,000 00	$ 18,266 54
do de la ville d'Owen-Sound	10,000 00	10,275 00
do de la cité de London	7,000 00	7,258 19
Obligations du chemin de fer Canadien du Pacifique	1,000 00	1,090 00
Débentures de la ville de Harriston	7,000 00	7,122 50
do de la cité de Sainte-Catherine	15,000 00	14,250 00
do do Montréal	5,000 00	5,220 00
	$ 62,000 00	$ 63,482 23

Possédées par la compagnic.

Actions de la *Dominion Savings and Investment Society*	$ 5,500 00	$ 4,125 00
Débentures de la cité de London	2,000 00	2,073 77
	$ 7,500 00	$ 6,198 77

Récapitulation.

Déposé aux Etats-Unis	$ 915,300 00	$ 978,505 79
Déposé au gouvernement canadien	62,000 00	63,482 23
Possédé par la compagnie	7,500 00	6,198 77
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 984,800 00	$ 1,048,186 79

Reporté à la valeur vénale		1,048,186 79
En caisse au bureau principal		402 58
Argent en banque, comme suit :—		
Banque du Commerce du Canada, New-York	$ 2,666 51	
do do Toronto	14,175 90	
Total		16,842 41
Intérêt dû et impayé sur actions, etc		11,852 77
do acquis do		475 83
Solde des agents		169,486 59
Effets à recevoir (montant dû sur ces effets, $3,687,61)		14,350 34
Divers, savoir :—		
Mobilier de bureau et plans	$ 33,793 66	
Loyers échus et acquis	684 21	
Réassurances sur pertes établies	2,886 70	
		37,364 57
Total de l'actif		$1,450,130 80
Montant à déduire par suite de soldes véreuses ou douteuses des agents, $1,853.78 ; effets à recevoir, $576		2,429 78
Total net de l'actif		$1,447,701 02

PASSIF.

1. *Passif au Canada.*

Risques contre l'incendie.

Chiffre net des pertes rapportées ou supposées mais non réclamées	$ 3,385 38	
do indemnités réclamées, mais non établies	11,901 79	
do do contestées—non portées devant les tribunaux	7,215 00	
Chiffre net des réclamations non réglées pour pertes par incendie au Canada	$	22,502 17

Risques sur la navigation intérieure.

Chiffre net des pertes établies mais non échues	$ 2 82	
Chiffre net des réclamations non réglées pour pertes sur la navigation intérieure au Canada		2 82

BRITISH AMERICA—Suite.

Risques de la navigation maritime.

Chiffre net des pertes de la navigation maritime	$ 4,166 66	
Montant total des réclamations des pertes de la navigation maritime non réglées au Canada		4,166 66
do do des pertes en Canada		$ 26,671 65
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours du Canada :—		
Assurances contre les incendies	$ 174,720 87	
Risques de la navigation maritime	11,889 00	
Réserve totale des primes non acquises pour risques en cours au Canada		186,609 87
Dividendes déclarés et dus mais impayés		4,665 62
Total du passif, à l'exclusion du capital social au Canada		$ 217,947 14

2. Passif dans d'autres pays.

Chiffre net des pertes établies mais non échues	$ 19,442 04	
do indemnités réclamées mais non établies	55,108 59	
do réclamations contestées, portées devant les tribunaux	9,296 00	
Total des pertes par incendie non réglées	$ 83,846 63	
Chiffre net des pertes de la navigation intérieure établies mais non échues	$ 439 23	
do do réclamées mais non établies	20,642 85	
do do contestées, port. dev. les tri.	1,765 00	
Total des pertes non réglées (dont $3,825.68 datent d'années antérieures)	$ 22,847 08	
Chiffre net des pertes de la navigation maritime	$ 2,446 34	
Total des pertes non réglées de la navigation maritime	$ 2,446 34	
Total net des réclamations non réglées dans d'autres pays		$ 109,140 05
Réserve des primes non acquises, savoir :—		
Assurance contre l'incendie	$ 572,049 38	
Risques de la navigation intérieure	14,042 21	
do maritime	5,162 50	
Total		591,254 09
Balances non employées des billets de primes		5,619 64
Total du passif dans d'autres pays		$ 706,013 78
Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays		$ 923,960 92
Capital social versé		$ 750,000 00

REVENU.

Risques contre l'incendie.	En Canada.	Dans les autres pays.
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 380,407 81	$1,216,943 34
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	92,288 47	257,779 56
Chiffre net des primes reçues sur incendie	$ 288,119 34	$ 959,163 78
Risques de la navigation intérieure		
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 12,833 82	$ 170,562 88
A déduire, les réassurances, etc	11,764 66	42,172 84
Total net de l'argent reçu pour primes sur risques de la navigation intérieure	$ 1,069 16	$ 128,390 04

BRITISH AMERICA—Suite.

Risques de la navigation maritime.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 101,915 74	$ 30,464 88
A déduire, les réassurances, etc	399 22	....
Montant net de l'argent reçu pour primes sur risques de la navigation maritime	$ 101,516 52	$ 30,464 88
Total net de l'argent reçu pour primes	$ 390,705 02	$1,118,018 70

Total net reçu en argent pour primes dans tous les pays	$1,508,723 72
Reçu pour intérêts sur obligations et hypothèques	37,704 77
Loyers	3,996 17
Total du revenu en argent	$1,550,424 66

DÉPENSES.

Risques contre l'incendie.		Au Canada.	Dans les autres pays.
Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à $109,977.46)		$ 19,470 89	$ 108,141 53
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage	$ 340 93		
do les réassurances	8,346 51		
Total des déductions		5,438 04	3,249 40
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année		$ 14,032 85	$ 104,892 13
Payé sur sinistres survenus pendant l'année		$ 200,317 54	$ 476,959 67
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage	$ 5,636 57		
do les réassurances	56,451 94		
Total des déductions		48,629 35	13,459 16
Chiffre net payé sur ces sinistres		$ 151,688 19	$ 463,500 51
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$ 165,721 04	$ 568,392 64

Risques de la navigation intérieure.

Payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à $1,230.49)		$ 1,803 62	$ 79,210 88
A déduire, pour objets sauvés et frais de sauvetage	$ 2,885 09		
do les réassurances	14,951 51		
Total des déductions		575 96	17,260 64
Chiffre net payé sur sinistres pendant l'année		$ 1,227 66	$ 61,950 24
Payé sur sinistres survenus pendant l'année		$9,508 09	$ 164,077 69
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage	$ 7,513 54		
do les réassurances	45,638 13		
Total des déductions		3,364 39	49,787 28
Chiffre net payé sur ces sinistres		$ 6,143 70	$ 96,290 41
Total net payé durant l'année sur sinistres dans la navigation intérieure		$ 7,371 36	$ 158,240 65

Total net payé durant l'année sur sinistres par incendie et dans la navigation intérieure :—

Au Canada	$ 173,092 40	
Dans les autres pays	726,633 29	
Total		$ 899,725 69

BRITISH AMERICA—Suite.

Chiffre net payé durant l'année sur sinistres maritimes	72,808	04
Payé en dividendes sur le capital social à 7 pour 100	52,328	50
Commission ou courtage	279,753	41
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel	69,497	27
Taxes	34,970	76
Divers paiements, savoir :—Change, $2,074.87 ; conseil et patrouille, $17,327.05 ; timbres-poste, $10,888.27 ; annonces, $5,046.29 ; mobilier de bureau, $669.33 ; dépenses du bureau, $11,239.61 ; auditeurs et fidéicommissaires, $830 ; droits, $21.37 ; frais de voyage, $922.28 ; indemnité aux directeurs, $4,340 ; impressions et papeterie, $10,682.50 ; surveillance, $56,461.10 ; télégraphe et messagerie, $1,853.32 ; divers, $8,297.29	130,653	28
Total des dépenses en argent	$1,539,736	95

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Dt.

1895.			
31 déc.	Solde en caisse et en banque à cette date	$ 37,348	66
1896.			
31 déc.	Revenu comme ci-dessus	1,550,424	66
	Reçu par la réalisation des placements	83,483	37
	Total	$1,671,256	69

Av.

1896.			
31 déc.	Dépenses de l'année comme ci-dessus	$1,539,736	95
	Placements	114,274	75
	Solde en caisse à cette date	17,244	99
		$1,671,256	69

BRITISH AMERICA—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

—	Au Canada.		Dans d'autres pays.		Total dans tous les pays.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
Risques contre l'incendie.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...	30,209,256	387,713 14	88,115,844	1,131,456 91	118,325,100	1,519,170 05
Délivrées pendant l'année—Nouvelles et renouvelées.	30,722,935	382,029 40	78,207,301	1,228,715 42	108,930,236	1,610,744 82
Total..................	60,932,191	769,742 54	166,323,145	2,360,172 33	227,255,336	3,129,914 87
A déduire, polices éteintes.	31,686,336	380,702 16	79,772,239	1,208,924 42	111,458,575	1,589,626 58
En vigueur à la fin de l'année (brut)................	29,245,855	389,040 38	86,550,906	1,151,247 91	115,796,761	1,540,288 29
A déduire, réassurances...	4,275,301	63,156 97	3,420,649	36,627 69	7,695,950	99,784 66
En vigueur le 31 décembre 1896 (net)...............	24,970,554	325,883 41	83,130,257	1,114,620 22	108,100,811	1,440,503 63
Risques de la nav. intérieure						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...	....	....	3,406,769	41,434 90	3,406,769	41,434 90
Délivrées pendant l'année.	2,691,355	12,870 42	20,273,515	176,135 56	22,964,870	189,005 98
Total..................	2,691,355	12,870 42	23,680,284	217,570 46	26,371,639	230,440 88
A déduire, polices éteintes.	2,691,355	12,870 42	21,396,709	189,486 03	24,088,064	202,356 45
En vigueur le 31 décembre 1896 (brut et net).......	....	....	2,283,575	28,084 43	2,283,575	28,084 43
Risques de la nav. maritime						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...	460,965	12,672 04	150,750	953 50	611,715	13,625 54
Délivrées pendant l'année.	5,285,744	71,209 44	1,671,691	21,112 62	6,957,435	92,322 06
Total..................	5,746,709	83,881 48	1,822,441	22,066 12	7,569,150	105,947 60
A déduire, polices éteintes.	5,337,750	71,992 48	1,632,737	16,903 62	6,970,487	88,896 10
Nombre en vigueur le 31 déc. 1866 (brut et net)..	408,959	11,889 00	189,704	5,162 50	598,663	17,051 50

Total des polices en vigueur......................(Pas de rapport.)
Chiffre net des polices en vigueur..............................$110,983,049 00
Total des primes reçues sur ces polices............................ 1,485,639 56

COMPAGNIE D'ASSURANCES *BRITISH AND FOREIGN MARINE* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—THOMAS CHILTON.
Siège social—Liverpool, Ang.
Agent en chef au Canada—EDWARD L. BOND.
Assureur—J. DAVIES.
Secrétaire—ARTHUR MCNEILL.
Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée en 1863 ; constituée en corporation le 5 août 1867. Opérations. commencées au Canada le 16 mai 1888.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit	£1,340,000=	$6,521,333 33
Capitel versé en argent	268,000=	1,304,266 67

ACTIF AU CANADA.

Actions et effets déposés chez le receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débentures de la cité de Montréal, 4 pour 100	$ 112,000 00	$ 112,000 00

Reporté à la valeur vénale	$ 112,000 00
Argent en mains des agents au Canada	1,766 59
Total de l'actif au Canada	$ 113,766 59

PASSIF AU CANADA.

Total du passif en Canada	Nil.

REVENU AU CANADA.

Montant brut reçu pour primes (navigation intérieure)	$ 9,478 77
A déduire, les réassurances	4,146 96
Chiffre net de l'argent reçu pour primes (navigation intérieure)	$ 5,331 81
Reçu en intérêt sur effets	4,480 00
Total du revenu (navigation intérieure) au Canada	$ 9,811 81

DÉPENSES AU CANADA.

Commission ou courtage	$ 592 42
Total des dépenses (navigation intérieure) au Canada	$ 592 42

RISQUES ET PRIMES.

Risques de la navigation intérieure au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices délivrées durant l'année	81	$ 3,544,244	$ 9,478 77
Terminées	81	3,544,244	9,478 77

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le compte des assurances de 1895, après y avoir crédité les £15,000 transférés du profit du compte de réassurances accusé une perte de £19,574, 17s. 5d.

Le compte de l'intérêt pour l'année 1896 s'élève à £49,053 11s. 9d., somme à laquelle on doit ajouter celle de £19,300 0s. 9d., le profit sur placements réalisés, soit un total de £68,353 12s. 6d., au crédit du compte de l'intérêt.

Le résultat combiné des comptes des assurances et de l'intérêt laisse un profit de £48,778 15s. 1d., ce qui, joint à la balance de £169,783 9s. reportée, donne au crédit du compte de profits et pertes £218,562 4s. 1d.

Un dividende intérimaire de 8s. par action a été payé le 1er juillet dernier, et il est maintenant proposé de payer un autre dividende de 8s. par action ainsi qu'un bonus de 4s. par action, les deux exempts de la taxe du revenu, le 1er février prochain, ce qui fera une distribution de 20s. par action ou 25 pour 100 pour l'année. Après avoir pourvu à la taxe du revenu, il restera une balance de £148,566 16s. 1d., à reporter au compte suivant.

Les primes reçues pendant l'année 1896 s'élèvent à £566,131 15s. 8d., et les réclamations réglées à £237,362 7s. 1d., ce qui laisse, déduction faite des dépenses, une balance nette de £273,041 1s. 10d. au crédit du compte des assureurs.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *BRITISH AND FOREIGN MARINE*—Fin.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

Dr.

	£ s. d.	£ s. d.
Solde le 31 décembre 1895	209,983 9 0	
Moins le dividende et le boni du 2e semestre, 1895	40,200 0 0	
		169,783 9 0
Solde du compte des assurances, 1895		269,245 13 10
Compte des intérêts, 1896		49,053 11 9
Profits sur compte de réassurances transférés		15,000 0 0
Profits sur vente de placements		19,300 0 9
		£ 522,382 15 4

Av.

	£ s. d.	£ s. d.
Réclamations, remboursements, etc., et commission sur les bénéfices de 1895, réglés en 1896	278,820 11 3	
Montant crédité au compte de 1896 pour faire face aux réclamations	25,000 0 0	
		303,820 11 3
Solde reporté		218,562 4 1
		£ 522,382 15 4

COMPTE DES ASSURANCES.

Dr.

	£ s. d.
Primes de 1896, moins les remboursements, réassurances, taxes à l'étranger et frais des agents	565,131 158
	£ 565,131 15 8

Av.

	£ s. d.	£ s. d.
Réclamation en 1896	262,362 7 1	
Moins crédité comme ci-dessus	25,000 0 0	
		237,362 7 1
Rémunération des directeurs—Liverpool et Londres		7,350 0 0
do auditeurs		328 15 0
Dépenses générales—Liverpool		14,393 19 1
Londres		13,277 14 5
New-York		19,377 18 3
Solde reporté		273,041 1 10
		£ 565,131 15 8

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

Dr.

	£ s. d.	£ s. d.
Capital—67,000 actions à £20 l'action	1,340,000 0 0	
Payé £4 l'action		268,000 0 0
Fonds de réserve		725,000 0 0
Solde de compte des profits et pertes reporté	218,562 4 1	
Moins le divid. inté. payé le 1er juil. 1896 et la taxe sur le revenu l'année précéd.	29,805 8 0	
		188,756 16 1
Solde du compte des assurances		273,041 1 10
Compte des réassurances		23,981 6 7
Dividendes impayés		452 3 0
Honoraires de transfert réservés		309 7 6
Comptes dus par la compagnie		17,033 10 11
		£1,496,574 5 11

Av.

	£ s. d.	£ s. d.
Placements	1,120,473 5 0	
Propriété de Castle Street, Liverpool	67,500 0 0	
do 31 Cornhill, Londres	17,934 19 5	
Prêts	27,030 7 6	
		1,232,938 11 11
Timbres		1,311 6 11
Argent chez les banquiers et en caisse, et effets à recevoir		91,303 19 9
Intérêts acquis mais non reçus		16,809 7 1
Comptes dus à la compagnie		154,211 0 3
		£1,496,574 5 11

COMPAGNIE D'ASSURANCES *CALEDONIAN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et gérant général, D. DEUCHAR, F.I.A. et F.F.A.

Surintendant, division des incendies, JAMES COWAN.

Siège principal—Edimbourg.

Agent au Canada—LANSING LEWIS.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée en 1805 ; constituée en corporation le 18 juin 1846 ; opérations commencées au Canada, septembre 1883.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, £1,000,000	$4,866,666 67
do souscrit, £537,500	2,615,833 33
Chiffre versé en argent, £107,500	523,166 67

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Cité de Toronto, débentures 6 pour 100 (1904)	£ 6,000 0 0	£ 6,823 4 0
Prov. de Québec, nouv. emp. 5 pour 100 (1912)	800 0 0	903 19 9
Effets du Canada, 4 pour 100 (1910)	1,000 0 0	1,080 0 0
Cité de Toronto, 4 pour 100 (1924)	2,871 0 0	3,412 14 9
do 4 do (1925)	8,000 0 0	8,340 0 0
Cité de Québec, 5 pour 100 (1913)	5,000 0 0	5,586 10 0
Oblig. des écoles C. R. de Montréal dues en 1926	3,082 3 10	3,297 18 11
Total, valeur au pair et valeur vénale	£ 26,753 3 10	£ 29,444 7 5

Reporté à la valeur vénale		$ 141,253 29
(Ces obligations sont déposées entre les mains du receveur général.)		
Argent aux banques, savoir :—		
Banque de Molson, Montréal	$ 5,568 58	
Total		5,568 58
Argent au bureau principal		892 78
Argent entre les mains des agents au Canada		12,712 56
Diagrammes d'assurance		4,500 00
Mobilier de bureau		700 00
Total de l'actif au Canada		$ 165,627 21

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées, mais non établies	$ 2,420 00	
do rapportées ou supposées, mais non réclamées	100 00	
do contestées—non portées devant les tribunaux	1,000 00	
Chiffre net des pertes par incendie non réglées au Canada		$ 3,520 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		116,327 79
Commission sur primes non perçues entre les mains des agents		2,224 70
Total du passif au Canada		$ 122,072 49

CALEDONIAN—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 182,318 47	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	23,508 65	
Chiffre net reçu pour ces primes		$ 158,809 82
*Reçu en intérêt sur dépôts		5,474 22
Intérets sur compte de banque		192 01
Total du revenu au Canada		$ 164,476 05

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur sinistres survenus les années précédentes (évalué dans le dernier état à $3,363)	$ 3,270 83	
Chiffre net payé sur sinistres survenus durant l'année	96,451 89	
Total net payé durant l'année sur sinistres au Canada		$ 99,722 72
Commission ou courtage		27,184 45
Appointements, rétributions et tous autrs frais du personnel au Canada		10,769 28
Payé pour taxes de l'Etat au Canada		3,311 15
Divers paiements, savoir :—Impressions et papeterie, $1,054.70 ; frais de voyages, $677.06 ; annonces, $557.80 ; frais de port et change, $1,106.75 ; loyer, $1,395 ; meubles, $273.75 ; plans, $581.79 ; dépenses imprévues, $1,158.97 ; dépenses du conseil, $1,242.29		8,048 11
Total des dépenses du Canada		$ 149,035 71

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en viguenr à la date du dernier état	13,747	$ 19,852,269	$ 218,500 18
Polices délivrées durant l'année (nouvelles)	5,912	9,892,326	102,793 83
do do (renouvelées)	3,859	6,702,913	81,509 66
Total	23,518	$ 36,447,508	$ 402,803 67
A déduire, les polices éteintes	8,559	15,444,405	172,118 73
En vigueur à la fin de l'année (brut)	14,959	$ 21,003,103	$ 230,684 94
A déduire, les réassurances		304,738	3,723 58
En vigueur le 31 décembre 1896	14,959	$ 20,698,365	$ 226,961 36

Nombre total des polices en vigueur en Canada à cette date	14,959
Chiffre total de ces polices	$20,698,365 00
Total des primes sur ces polices	226,961 36

* Intérêt payé directement à la compagnie à Edimbourg.

CALEDONIAN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTES DES INCENDIES (1896.)

	£	s.	d.		£	s.	d.
Fonds le 31 décembre 1895—				Pertes par incendie, déduction faite des réassurances	225,864	0	0
Capital versé	107,500	0	0	Commission	68,799	5	1
Fonds de garantie contre l'incendie	270,000	0	0	Frais d'administration	57,529	8	11
Réserve pour risques non expirés	131,427	8	6	Taxes à l'étranger et dans les colonies, ainsi que frais de taxes des comités et associations de sauvetage	10,865	0	9
	508,927	8	6	Transféré au compte de profits et pertes des réassurances	9,560	15	6
Primes £445,095 19 4				Capital versé £107,500 0 0			
Moins—Des primes de réassurances... 53,904 17 7	391,191	1	9	Caisse de garantie... 270,000 0 0			
				Réserve pour risques non expirés 150,000 0 0			
					527,500	0	0
	£ 900,118	10	3		£ 900,118	10	3

COMPTE DES PROFITS ET PERTES DES ACTIONNAIRES (1896).

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde de 1895	52,098	9	6	Dividende payé en 1896	25,800	0	0
Intérêt et dividendes (moins la taxe sur le revenu)	19,695	8	2	Dettes mauvaises et douteuses	352	17	2
Droits de transferts	18	10	0	Solde d'après le bilan	55,220	6	0
Transféré du compte de la division des incendies	9,560	15	6				
	£ 81,373	3	2		£ 81,373	3	2

CALEDONIAN—Fin.

BILAN GÉNÉRAL LE (31 DÉCEMBRE 1896.)

PASSIF.	£	s.	d.
Capital des actionnaires, £537,500 en 21,500 actions de £25, dont £5 payés pour chacune, montant total payé	107,500	0	0
Assurance sur la vie et fonds d'annuité	1,459,833	15	9
Caisse des assurances contre l'incendie (à l'exclusion du capital)	420,000	0	0
Compte des profits et pertes des actionnaires	55,220	6	0
Réclamations en vertu de polices d'assur. admises mais impayées	27,049	5	11
Pertes par l'incendie à payer	41,667	15	4
Dividendes à payer	1,859	11	6
Diverses balances dues par la compagnie	3,941	14	8
	£2,117,072	9	2

ACTIF.	£	s.	d.
Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni	136,947	0	3
Hypothèques sur propriétés hors du Royaume-Uni	21,000	0	0
Prêts garantis sur taxes	92,629	17	6
Prêts sur les polices d'assurances sur la vie de la compagnie	74,647	6	8
Placements—			
Garanties du gouvernement colo- et des Indes	103,140	0	0
Actions garanties de chemins de fer des Indes et du gouvernement colonial	24,027	5	8
Garanties du gouvernement des Etats-Unis	72,482	18	9
Garanties d'autres gouvernements étrangers	12,021	9	4
Garanties municipales coloniales	104,328	15	0
Bons et effets de havres dans les colonies	4,170	0	0
Garanties de corporations municipales aux Etats-Unis	91,974	1	6
Obligations de chemins de fer des Etats-Unis	286,936	2	3
Débentures de compagnies à fonds social	146,038	5	6
Sommes déposées dans les banques des colonies	30,403	18	5
Actions de chemins de fer (préférentielles et ordinaires)	175,093	7	6
Droits de fiefs et constituts	164,758	18	9
Immeubles	103,067	7	6
Intérêts viagers et réversions achetés	106,762	19	3
Prêts sur intérêts viagers et réversions	222,767	16	1
Prêts sur garanties mobilières avec polices d'assurances sur la vie et les actions de la compagnie	15,222	0	0
Solde des agents (recettes en cours de perception)	60,524	16	3
Primes à payer	2,367	8	6
Intérêt à payer	835	5	5
Intérêt acquis mais non dû	17,562	9	8
Argent en dépôt à demande	2,000	0	0
Argent en caisse et en compte courant	40,699	16	3
Meubles et cartes de bureau	4,526	8	8
Timbres	136	14	6
	£2,117,072	9	2

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE), LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN TROTTER. | *Secrétaire*—HENRY MANN.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent-chef au Canada—JAMES MCGREGOR. *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 28 septembre 1861. Opérations commencées en Canada le 11 septembre 1863.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£2,500,000 stg =	$12,166,666 67
do versé en argent	250,000 " =	1,216,666 67

ACTIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES ET DES RISQUES MARITIMES).

Montant des prêts au Canada garantis par des obligations, effets et autres valeurs collatérales		$	2,000 00
Effets, débentures, etc., déposés au crédit du receveur général, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Effets canadiens à 4 pour 100	$ 106,580 00	$ 115,106 40	
Effets de Queensland à 4 pour 100, 1878	73,000 00	77,380 00	
Effets suédois, 3½ pour 100	58,400 00	60,736 00	
Effets consolidés anglais	48,667 00	54,507 04	
Effets canadiens, 3 pour 100	24,333 00	25,002 16	
Effets du gouvernement de Ceylan, 3 pour 100	29,200 00	30,660 00	
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 340,180 00	$ 363,391 60	
Reporté à la valeur vénale			363,391 60
En caisse au bureau principal au Canada			1,187 49
Argent aux banques, savoir :—			
A la banque de l'Amérique Britannique du Nord, Winnipeg		$ 1,475 80	
do do Montréal		6,332 02	
			7,807 82
Solde des agents			38,257 86
Effets à recevoir			626 16
Evaluation de la valeur actuelle des diagrammes			4,000 00
Mobilier du bureau à Montréal			1,000 00
Total de l'actif au Canada (à part du département des assurances sur la vie)		$	418,270 93

PASSIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES ET DES RISQUES MARITIMES).

Chiffre net des pertes par incendie au Canada, échues mais impayées	$ 71 00	
do do établies mais non dues	7,166 71	
do do réclamées mais non établies	10,367 73	
do do rapportées ou supposées mais non réclamées	7,000 00	
do do contestées—devant les tribunaux	6,500 00	
do do contestées—non portées devant les tribunaux	1,200 00	
Total net du chiffre des réclamations non réglées pour incendies au Canada	$	32,305 44
(Dont $1,500 acquises avant 1896.)		
Réserve de primes non acquises pour risques en cours au Canada		273,301 41
Dû pour réassurances et autres comptes		465 05
Total du passif au Canada (à part le passif du dép. des ass. sur la vie)	$	306,071 90

COMMERCIAL UNION—Suite.

REVENU AU CANADA.

Risques contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 432,747 86	
Moins—réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	70,372 59	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes (incendie)		$ 362,375 27
(Effets et billets reçus durant l'année pour primes et restant impayés, $626.16).		
Reçu pour dividendes payés directement au bureau principal, Angleterre		12,779 88
Intérêt		78 14
Total du revenu en argent au Canada		$ 375,233 29

DÉPENSE AU CANADA.

Risques contre l'incendie au Canada.

Payé durant l'année sur sinistres (incendies) survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à $8,887.41)	$ 8,071 74	
Payé pour pertes par incendie survenues durant l'année	$ 239,839 51	
Moins—reçu pour réassurances	23,487 96	
Chiffre net payé sur ces sinistres	$ 216,351 55	
Total net payé durant l'année pour pertes par incendie		$ 224,423 29
Commission ou courtage		55,020 53
Appointements, honoraires et autres frais du personnel au Canada		16,601 64
Taxes au Canada		3,080 45
Divers paiements, savoir :—Loyers, $1,343.00 ; frais de voyage et examens, $1,954.20 ; papeterie et impressions, $1,246.82 ; annonces et souscriptions, $564.32 ; frais de port, télégrammes, etc., $2,026.41 ; dépenses de bureau, $2,082.49 ; frais judiciaires, $385.56 ; frais de l'Association des assureurs, $2,184.22 ; diagrammes, $707 20 ; divers, $6,515.73		19,009 95
Total des dépenses au Canada		$ 318,135 86

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	33,039	$ 45,917,382	$ 587,419 62
Délivrées durant l'année—nouvelles	8,922	14,878,173	180,374 10
do renouvelées	10,714	17,628,904	245,950 30
Total	52,675	$ 78,424,459	$1,013,744 02
A déduire—polices éteintes	20,528	33,366,796	435,387 32
En vigueur à la fin de l'année	32,147	$ 45,057,663	$ 578,356 70
A déduire—les réassurances		2,593,268	35,112 52
En vigueur le 31 décembre 1896	32,147	$ 42,464,395	$ 543,244 18

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date....32,147	
Chiffre net des polices en vigueur	$ 42,464,395 00
Total des primes sur ces polices	543,244 18

COMMERCIAL UNION—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DES INCENDIES.

Le montant net des primes pour 1896 s'est élevé à £1,086,186, soit une diminution de £3,295 comparativement à l'année 1895, et les pertes payées et à payer ont été de £610,395 ou 56·19 du revenu des primes.

Des profits réalisés dans cette division il a été porté £70,000 au compte des profits et pertes, et après avoir pourvu aux pertes à payer la caisse des incendies est maintenant de £1,067,347, contre £976,975 à la même époque l'année dernière.

DIVISION DES ASSURANCES MARITIMES.

Le montant net des primes reçues a été de £208,928, et celui des pertes payées et à payer de £133,297.

£25,000 des profits de cette division ont été au compte des profits et pertes, et après avoir pourvu aux pertes impayées, le caisse des assurances maritimes se chiffre par £302,982.

PROFITS ET PERTES.

Ce compte s'est clos avec une balance de £71,528 reportée à 1897, et les directeurs recommandent de payer à même ce montant un dividende au taux de dix-sept chelins et six deniers par action (exempt de la taxe du revenu), soit, avec le dividende intérimaire payé en novembre dernier, 25 pour 100.

La balance restant au crédit de ce compte suffira pour pourvoir au paiement d'un dividende intérimaire de 10 pour 100 en novembre prochain, si l'état des affaires justifie alors ce paiement.

COMPTE DU REVENU DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Caisse des assurances contre l'incendie au commenc. de l'année..	976,975	7	2	Pertes payées et à régler, déduction faite des réassurances........	610,395	0	10
Recettes des primes, déduction faite des réassurances.... ..	1,086,186	1	7	Commission et courtage......	152,139	2	7
Intérêt........	31,688	8	2	Contributions aux associations de pompiers...........	6,851	10	9
				Charges de l'Etat—étranger...	14,098	10	10
				Frais de gestion.........	173,707	3	3
				Dettes véreuses.......	311	8	2
				Somme portée à profits et pertes.	70,000	0	0
				Chiffre de la caisse des assuran. contre l'inc. à la fin de l'année.	1,067,347	0	6
	£2,094,849	16	11		£2,094,849	16	11

DIVISION DES ASSURANCES MARITIMES.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Caisse des assurances maritimes au commencement de l'année..	282,150	13	8	Pertes payées et à régler, déduction faite des réassurances.......	133,297	10	3
Primes, déduction faite des réassurances, escomptes et remises....................	208,928	17	4	Abonnements au *Lloyd's and Register Books*...	649	2	0
Intérêt.......	8,407	12	9	Frais de gestion....	31,218	16	7
				Commissions aux assureurs et gérants...................	6,339	4	7
				Somme portée à profits et pertes	25,000	0	0
				Chiffre de la caisse des assuranc. maritimes à la fin de l'année.	302,982	10	4
	£ 499,487	3	9		£ 499,487	3	9

COMMERCIAL UNION—Suite.

PROFITS ER PERTES.

Dt.	£ s. d.	Av.	£ s. d.
Solde du comp. de l'année dernière.	66,108 12 7	Dividende payé le 7 mai....	43,750 0 0
Intérêt et dividendes non portés aux comptes des différents départements d'assurances ...	29,275 8 4	Divid. intérimaire payé le 7 nov.	18,750 0 0
Transféré du département des incendies	70,000 0 0	Intérêt sur les obligations "Ouest d'Angleterre".......	11,600 0 0
Transféré du département des assurances maritimes..........	25,000 0 0	Rémunération des directeurs et des auditeurs............. ..	8,315 0 0
Honoraires de transfert et recettes diverses	53 10 0	Frais non portés au compte des différents départem. d'assur..	13,286 17 11
		Taxe du revenu sur les profits..	2,184 9 4
		Caisse de garantie et des pens..	5,000 0 0
		Mobilier et installat. au siège social et dans les succursales —dépenses durant l'année...	4,740 15 5
		Changements et réparations au siège social et dans les succursales—dépenses de l'année....	614 0 3
		Montant rayé, propriétés occupées comme bureaux........	9,430 17 5
		Coût des opérations d'assur. ach.	1,236 11 0
		Reporté au comp. de l'an proch.	71,528 19 7
	£ 190,437 10 11		£ 190,437 10 11

BILAN (31 DÉCEMBRE 1896).

PASSIF.	£ s. d.	£ s. d.	ACTIF.	£ s. d.
Capital des actionnaires souscrit—50,000 actions de £50 chac.	2,500,000 0 0		Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni....	60,320 7 8
Versé..............................		250,000 0 0	Hypothèques sur propriétés hors du Royaume-Uni.............	2,766 3 0
Obligations "Ouest d'Angleterre" 4 p. 100.......		300,000 0 0	Hypothèques sur taxes prélevées en vertu d'actes du parlement	20,745 3 6
Fonds de réserve général.........		200,000 0 0	Prêts sur intérêts viagers et droits éventuels de réversions	3,600 0 0
Fonds de réserve des placements..		10,206 19 9	Prêts sur garanties mobilières.....	11,582 4 1
Caisse de garantie et des pensions.		10,177 4 5	Capital engagé dans les assurances sur la vie, et comptes non soldés, d'après le bilan spécial..........	1,953,003 1 7
Caisse des assur. contre l'incendie.		1,067,347 0 6	Placements—	
Compte des assurances sur la vie, d'après le bilan spécial........		1,953,003 1 7	Effets du gouvernem. britannique.	121,050 15 7
Caisse des assurances maritimes...		302,982 10 4	do do de l'Inde et des colonies.	185,130 12 3
Compte des profits et pertes		71,528 19 7	do des municipalités coloniales.	57,018 13 0
Dépôt temporaire par le département des assur. sur la vie.......		44,848 7 6	do de gouvernements étrangers	89,129 13 2
Effets à payer....................		11,246 19 7	do du gouvernement des E.-U.	85,921 8 8
Dividendes non réclamés et intérêt.		416 2 6	Obligat. des ch. de fer des E.-U..	304,641 16 11
Dépôts—incendie et primes perpétuelles.		16,194 4 11	Débentures de ch. de fer et autres, et débentures non rachetables..	119,080 18 5
Honoraires d'inspection..........		39 17 6	Effets et actions de ch. de fer et autres........................	141,939 1 6
Intérêt reçu avant l'échéance.....		584 16 8	Biens possédés en pleine propriété en Angleterre et à l'étranger, en partie occupés comme bureaux, et en partie rapportant un loyer....	518,625 10 1
Pertes (incendie) non réglées	£92,725 0 0		Baux de propriétés do do	20,547 18 10
Sinistres maritimes, non réglés.........	2,665 0 0		Soldes des succursales des agences..	220,388 9 9
Sommes dues à d'autres compagnies pour réassurances..	83,104 18 9		Sommes dues par d'autres compagnies pour réassurances et pertes.	73,380 16 7
		178,494 18 9	Répartition des frais dus par la caisse des assurances sur la vie "Ouest d'Angleterre"..........	3,595 12 2
			Primes (assur. maritimss) à payer..	23,549 2 0
			do do incendie do .	5,705 7 4
			Intérêts en cours.	1,799 6 5
			Argent—En dépôt.... £159,449 3 6	
			En banques et en caisse... ...... 203,790 11 3	
				363,239 14 9
			Effets en portefeuille....	29,615 1 4
			Timbres	694 5 0
		£4,417,071 3 7		£4,417,071 3 7

NOTE.—Une partie de l'actif est, en vertu de lois locales ou de contrats, spécialement déposée dans les diverses colonies et des pays étrangers, comme garantie en faveur des porteurs de polices délivrées dans ces divers pays respectivement.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *CONNECTICUT*, HARTFORD, CONN.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. D. BROWNE. | *Secrétaire*—CHARLES R. BURT.

Agents au Canada—ROBERT HAMPSON ET FILS.

Siège social—Hartford, Conn. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Constituée en corporation, juin 1850. Opérations commencées au Canada, 1886.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé, souscrit et versé en argent	$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets 4 pour 100 du Canada déposés entre les mains du receveur général —valeur au pair, $100,000 ; valeur vénale	$ 104,000 00
Solde des agents au Canada	5,174 13
Total de l'actif au Canada	$ 109,174 13

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies au Canada mais non dues	$ 352 19
Chiffre net des pertes contestées devant les tribunaux (datant d'années antérieures)	1,000 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada (approximativement)	27,610 28
	$ 28,962 47

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 46,471 79	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	5,218 66	
Argent net reçu pour primes		$ 41,253 13
Reçu pour intérêt ou dividendes sur effets		4,000 00
Total du revenu au Canada		$ 45,253 13

CONNECTICUT—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à $5,329.03)	$ 4,266 95	
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 17,238 38	
Moins le montant reçu pour les réassurances	14 00	
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres	$ 17,224 38	
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres		$ 21,491 33
Commission ou courtage		6,999 31
Taxes		1,749 61
Divers paiements, savoir:—Frais de port, messageries, télégrammes, charges, etc.,$243.28 ; règlement et frais de voyage, $512.84 ; frais judiciaires, $952.61 ; cartes et plans, $179.90 ; mobilier de bureau, $10 ; annonces, $49 ; Association des Assureurs, $319.86 ; papeterie et impression, $6.50		2,273 99
Total des dépenses au Canada		$ 32,514 24

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada (approximativement).	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	$ 4,245,000	$ 47,000 00
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	2,597,310	32,178 91
do do renouvelées	1,221,811	14,727 89
Total	$ 8,064,121	$ 93,906 80
A déduire, les polices éteintes	3,490,661	38,193 55
En vigueur à la fin de l'année (brut)	$ 4,573,460	$ 55,713 25
A déduire, les réassurances	79,250	761 98
En vigueur le 31 décembre 1896 (net)	$ 4,494,210	$ 54,951 27

Nombre de polices en vigueur à cette date	(Pas de rapport.)
Chiffre net des polices en vigueur	$4,494,210 00
Total des primes sur ces polices	54,951 27

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles	$ 154,775 00
Prêts sur obligations et hypothèques	916,359 00
Obligations et effets—valeur au pair, $1,678,360 ; valeur vénale	1,824,018 50
Prêts sur effets, débentures, etc., valeur au pair, $17,500 ; valeur vénale, $17,600	14,000 00
Argent en caisse et en banque	171,387 33
Chiffre net des primes en voie de perception	218,457 55
Effets à recevoir	1,020 50
Total de l'actif	$3,300,017 88

CONNECTICUT—Fin.

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées	$ 142,271 21
Primes non acquises	1,430,015 17
Autres obligations	59,400 00
Total du passif, à l'exclusion du capital	$ 1,631,686·38
Capital versé en argent	$ 1,000,000 00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital	668,331 50

REVENU.

Argent reçu pour primes	$ 1,724,851 93
Intérêts et dividendes	130,732 86
Total du revenu en argent	$ 1,855,584 79

DÉPENSES.

Chiffre net payé en indemnités	$ 1,007,349 71
Dividendes aux actionnaires	100,000 00
Commission ou courtage	311,237 74
Appointements, rétributions et autres frais du personnel	137,411 48
Taxes	39,751 42
Divers	125,680 82
Total des dépenses en argent	$ 1,721,431 17

RISQUES ET PRIMES—RISQUES CONTRE L'INCENDIE ET LES TOURBILLONS.

Entrepris et renouvelés durant l'année	$158,550,267 00
Primes sur ces risques	1,991,731 29
Terminés durant l'année	136,350,671 00
Primes sur ces risques	1,769,726 36
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	220,109,224 00
Primes sur ces polices	2,760,127 49

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE *GUARDIAN* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. DAVID POWELL. | *Gérant du dépt. de l'incendie*—A. J. RELTON.

Siège social—Londres, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agent au Canada*—E. P. HEATON.

(Etablie le 17 décembre 1821.—Opérations commencées au Canada, 1er mai 1869.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit	£ 2,000,000 stg.	$9,733,333 33
Capital versé	1,000,000 "	4,866,667 67

ACTIF AU CANADA.

Valeur des immeubles (moins les charges) au Canada (édifice n° 181, rue Saint-Jacques, Montréal)			$ 100,000 00
Effets, obligations ou débentures possédées par la compagnie, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
* Emprunt garanti du Canada, 4 pour 100 (1910)	$ 114,366 67	$ 124,659 66	
* Emprunt garanti du chemin de fer Intercolonial, 5 pour 100 (1903)	53,533 33	58,886 66	
* Fonds inscrits du Canada, 4 pour 100	73,000 00	78,109 99	
Bons de la cité de Winnipeg, 5 pour 100	14,000 00	15,141 00	
Bons de Saint-Louis de Mile-End, 4 pour 100	10,000 00	10,100 00	
do Brantford, 4 pour 100	10,000 00	10,300 00	
do Maisonneuve, 5 pour 100	7,000 00	8,292 20	
do Saint-Henri, 4½ pour 100	6,000 00	6,708 00	
Bons des écoles C.-R. de Montréal	10,000 00	10,700 00	
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 297,900 00	$ 322,897 51	
Reporté à la valeur vénale			322,897 51
En caisse au bureau principal au Canada			4,780 37
Argent en banque, savoir :—			
Banque de Molson, compte général		$ 4,141 66	
do compte du gérant		10 12	
Banque de l'Amérique Britannique du Nord		1,392 89	
Total			5,544 67
Argent en mains des agents au Canada			29,974 96
Intérêt acquis			1,161 64
Mobilier			824 71
Cartes et plans			1,608 93
Loyers acquis			531 23
Total de l'actif au Canada			$ 467,324 02

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non dues	$ 14,362 70	
do do contestées, devant les tribunaux	3,500 00	
do do do non portées devant les tribunaux	500 00	
Chiffre total des réclamations non réglées au Canada		$ 18,362 70
Reserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		236,421 01
Total du passif au Canada		$ 254,783 71

* Déposé au crédit du receveur général.

GUARDIAN—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes contre l'incendie	$ 366,099 84	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	43,744 75	
Total net de l'argent reçu pour primes (incendies)		$ 322,355 09
*Reçu pour dividendes sur effets		10,171 33
Intérêt sur débentures		1,410 00
Loyer		3,158 34
Total du revenu au Canada		$ 337,094 76

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à $18,912.88)	$ 31,434 86	
Moins le montant reçu pour réassurances, objets sauvés et frais de sauvetage	17,924 33	
Chiffre net payé durant l'année pour ces primes	$ 13,510 53	
Payé sur sinistres durant l'année	$ 187,660 08	
Moins les réassurances, objets sauvés et frais de sauvetage	12,175 27	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes	$ 175,484 81	
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendies)		$ 188,995 34
Commission ou courtage		53,519 30
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		26,992 86
Taxes		3,657 12
Divers paiements, savoir :— Taxe du gouvernement fédéral, $149.18 ; frais de voyage, $2,745.48 ; frais de l'association du tarif, $2,161.17 ; annonces, $1,787.39 ; timbres-poste, télégrammes, téléphones, frais de messageries et change, $2,356.60 ; impressions et papeterie, $2,142.15 ; cartes et plans, $2,311.97 ; mobilier de bureau, $369.78 ; loyer, $3,724.59 ; gaz, eau, éclairage, etc., $323.05 ; divers, $2,273.61 ; frais judiciaires, $32.70 ; agences commerciales, $201.67 ; dettes véreuses, $2,200		22,779 34
Total des dépenses au Canada		$ 295,943 96

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état	25,613	$ 38,703,288	$ 446,792 54
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	10,155	18,428,734	213,893 35
do do renouvelées	6,886	11,694,635	151,276 55
Total	42,654	$ 68,826,657	$ 811,962 44
A déduire, les polices éteintes	16,558	28,673,332	341,528 23
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	26,096	$ 40,153,325	$ 470,434 21
Moins les réassurances		1,027,536	10,530 41
En vigueur le 31 décembre 1896	26,096	$ 39,125,789	$ 459,903 80

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada....26,096	
Chiffre net des polices en vigueur	$ 39,125,789 00
Total des primes sur ces polices	459,903 80

* Payé directement à la compagnie-mère à Londres.

GUARDIAN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.
DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes de la division de l'incendie, déduction faite du montant pour réassurances, se sont élevées à £344,965 15s. 3d., contre £357,403 15s. 9d. en 1895, montrant une diminution de £12,438 0s. 6d., et les pertes, après avoir fait la même réduction, à £202,670 8s. 3d., contre £192,723 10s. 3d. en 1895.

La proportion pour 100 des pertes sur les primes de 1896 a été de 58·7 pour 100, contre 53·9 pour 100 en 1895. Les dépenses et commissions réunies se sont élevées à £118,579 13s. 4d., soit 34·4 pour 100 sur les primes, comparativement à 33·6 pour 100 en 1895.

Après avoir ensuite pourvu aux pertes et dépenses, taxe sur le revenu et les dettes véreuses, ainsi que la réserve des primes pour couvrir les obligations non échues sur polices en cours à la fin de l'année, le compte accuse, l'intérêt non compris, un profit de £26,684 2s. 2d., et si l'on ajoute l'intérêt sur le fonds des incendies s'élevant à £20,686 9s., le profit de l'année s'est élevé à £47,370 11s. 2d., contre £62,473, le profit net de l'année 1895. La caisse générale des assurances contre l'incendie sera donc de £370,000, et celle de la réserve des primes, calculée d'après la méthode ordinaire, est de £156,850, ce qui porte le chiffre de la caisse totale contre l'incendie à £526,850.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance nette reportée de 1895 après paiement du dividende déclaré lors de la dernière réunion annuelle et déduction faite de la réserve ci-dessous	22,702	0	6			
Réserve de trois-cinquièmes de part d'actionnaires des profits sur la vie pendant les derniers cinq ans, dont un cinquième, viz., £13,200 est applicable au dividende de cette année	39,600	0	0			
Total de la balance repartie suivant compte n° 3				62,302	0	6
Intérêt et dividende (moins taxe du revenu)				39,366	16	5
Honoraires de transfert				82	15	0
Transfert du compte du revenu contre l'incendie				47,370	11	2
Total				£149,122	3	1
Crédits proposés comme suit :—						
Réserve de deux cinquièmes de parts d'actionnaires des profits sur la vie reportés	£ 26,400	0	0			
Dividende proposé de 9 pour 100 (exempt de la taxe du revenu) (dont £25,000 ont déjà été payés à titre de dividente intérimaire.)	90,000	0	0			
				116,400	0	0
Balance nette reportée à 1897				£ 32,722	3	1

Les directeurs recommandent donc aux actionnaires qu'il soit déclaré un dividende sur chaque action de £10 du capital souscrit pour l'année terminée le 31 décembre 1896, de 9s., soit au taux de 9 pour 100 sur le capital versé, et que 2s. 6d. sur chaque action ayant été payés à titre de dividende intérimaire en janvier dernier la balande de 6s. 6d. sur chaque part soit payée le 1er juillet prochain, sans taxe du revenu.

N° 1—ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE—COMPTE DU REVENU.

Caisse des assurances contre l'incendie au commencement de l'année, savoir :—

Dt.	£	s.	d.	£	s.	d.
Réserve des primes pour les polices en cours le 31 décembre 1895	161,150	0	0			
Fonds général de réserve	370,000	0	0			
				531,150	0	0
Primes reçues, déduction faite des primes de réassurances				344,965	15	3
Intérêt et dividendes (moins la taxe sur le revenu)				20,686	9	0
				£896,802	4	3

GUARDIAN—Suite.

Av.		£	s.	d.
Pertes par incendie, déduction faite des réassurances		202,670	8	3
Frais de gestion		67,488	14	1
Commission		51,090	19	3
Taxe du revenu sur les profits		293	16	8
Dettes véreuses des agents		1,037	14	10
Transféré au compte des profits et pertes		47,370	11	2
Caisse d'assurance contre l'incendie à la fin de l'année, viz.:—				
Réserve des primes pour les polices en cours au 31 décembre 1896	£156,850 0 0			
Fonds général de réserve des incendies	370,000 0 0			
		526,850	0	0
		£896,802	4	3

N° 3.—COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

COMPTE DU REVENU DES ACTIONNAIRES.

Dt.		£	s.	d.
Solde reporté de l'an dernier (y compris la réserve des quatre cinquièmes des profits sur la vie £52,800)		149,720	10	6
		£149,720	10	6
Solde net reportée (y compris la réserve des trois cinquièmes des profits sur la vie, £39,600)		62,302	0	6
Intérêt et dividendes au compte du capital des actionnaires (moins la taxe sur le revenu)		39,366	16	5
Emoluments sur transferts		82	15	0
Transféré du compte des assurances contre l'incendie, comme ci-dessus		47,370	11	2
		£149,122	3	1

Av.	£ s. d.	£	s.	d.
Dividende partiel aux actionnaires payé en janvier 1896	25,000 0 0			
Dividende payé aux actionnaires en juillet 1896	60,000 0 0			
		85,000	0	0
Bonis à une partie du personnel		2,418	10	0
Balance nette à reporter		62,302	0	6
		£149,720	10	6
Balance répartie comme suit, viz.:—				
Dividende intérimaire aux actionnaires payé en janvier 1897	£25,000 0 0			
Dividende aux actionnaires, juillet 1897	65,000 0 0			
Reporté (y compris les deux cinquièmes de la part des profits des assurances sur la vie des actionnaires £26,400)	59,122 3 1			
		149,122	3	1
		£149,122	3	1

DÉPARTEMENT DES INCENDIES.

PASSIF.

	£	s.	d.
Caisse des incendies à la fin de l'année d'après le compte du revenu des assurances contre l'incendie	526,850	0	0
Indemnités à payer	8,818	0	0
Primes de réassurances dues à d'autres compagnies	26,175	6	11
Dû pour frais d'administration	1,539	11	8
Effets à payer	5,671	18	0
Somme estinée nécessaire pour compléter la liquidation des opérations à régler aux Etats-Unis	2,580	3	1
Intérêt payé d'avance	516	15	0
Profits et pertes—Balance due aux actionnaires	47,370	11	2
	£619,522	5	10

GUARDIAN—Suite.

ACTIF.

	£	s.	d.
Placements—			
Effets du gouvernement britannique	48,342	7	0
Effets des gouvernements de l'Inde et des colonies	80,438	12	10
Effets du gouvernement des Etats-Unis, bons enregistrés	34,865	0	0
Garanties de corporations coloniales	40,547	3	5
Dépôts à des gouvernements étrangers pour permis d'entreprendre des assurances contre l'incendie	23,535	6	4
Débentures de ch. de fer et autres, et débentures non rachetables.	197,079	17	6
Actions privilégiées de chemins de fer	19,734	12	4
Effets du chemin de fer des Indes (garantis par le gouv. des Indes)	40,843	17	11
Corps de sauvetage (part d'édifices)	4,846	16	0
Edifices (pleine propriété)	11,457	14	11
Edifices (bail de bureau)	389	17	3
Mobilier et plans dans les bureaux à l'étranger	486	14	7
Primes à régler	9,086	14	11
Solde des agents	52,786	4	8
Primes de réassurances dues par d'autres compagnies	2,695	17	6
Intérêt à percevoir, acquis et échu	5,981	10	4
Argent—			
En dépôt .... £ 21,300 0 0			
En caisse et en compte courant 20,122 2 2	41,422	2	2
Effets en portefeuille—remises des agents, etc	4,981	16	2
	£ 619,522	5	10

COMPTE DU CAPITAL DES ACTIONNAIRES.

PASSIF.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires £2,000,000—200,000 actions de £10 chacune (£5 payés)	1,000,000	0	0
Compte des profits et pertes	149,122	3	1
Dividendes et bonis impayés aux actionnaires	3,043	7	0
	£ 1,152,165	10	1

ACTIF.

	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	352,549	2	2
Placements—			
Effets publics du Canada (garantis par le gouvern. britannique).	90,627	11	0
Effets des gouvernements coloniaux et des Indes	118,456	13	0
Effets inscrits du gouvernement des Etats-Unis	54,563	15	7
Garanties de corporations coloniales	17,794	15	7
Débentures non rachetables du chemin de fer des Indes (garanties par le gouvernement des Indes)	25,000	0	0
Débentures du chemin de fer et autres	187,043	4	7
Actions privilégiées du chemin de fer	31,240	5	3
Constituts à termes	15,473	3	8
Effets municipaux et publics	5,741	18	2
Rente fonc. sur propriété en franc-alleu	27,544	19	2
Loyer de terrain	10,642	4	6
Immeubles (pleine propriété)	109,538	15	10
Edifices (bail de bureau)	4,554	12	10
Terrains en franc-alleu	12,992	14	5
Transféré de la caisse de l'incendie pour le dividende	47,370	11	2
Intérêts à percevoir—			
Acquis .... £ 9,535 10 0			
Dus dans la limite des jours de grâce 1,567 8 10	11,102	18	10
Argent—			
En dépôt .... £ 25,000 0 0			
En caisse et compte courant 4,928 4 4	29,928	4	4
	£ 1,152,165	10	1

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'ICENDIE *HARTFORD.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. L. CHASE. | *Secrétaire*—P. C. ROYCE.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent général au Canada—Peter A. McCallum | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée ou constituée mai 1810. Opérations commencées au Canada, 1836.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$3,000,000 00
Souscrit et versé	1,250,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—

Obligations de la munic. de Montréal, 4 p. 100 d'intérêt.	$ 62,500 00	$ 62,500 00
Actions de la banque d'Ontario, 36½ actions	3,633 00	2,834 00
Actions de la banque de Montréal, 100 actions	20,000 00	45,600 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 86,133 00	$ 110,934 00

Reporté à la valeur vénale	$ 110,934 00
Argent à la banque Impériale, Toronto	11,132 25
Argent à la disposition des agents au Canada	7,014 60
Total de l'actif au Canada	$ 129,080 85

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des pertes non réglées mais non contestées au Canada (net)	$ 6,824 17	
Total net des réclamations d'indemnité (incendie) non réglées au Canada		$ 6,824 17
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		89,089 36
Total de l'actif au Canada		$ 95,913 53

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 180,976 20	
A déduire, les réassurances et remboursements de primes	22,996 60	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 157,979 60
do do intérêt et dividendes		8,065 93
Total du revenu du Canada		$ 166,045 53

HARTFORD, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie survenus les années précédentes, (porté dans le dernier état à $4,758)	$ 4,359 92	
Payé sur sinistres (incendie) survenus pendant l'année	75,943 87	
Total net payé sur sinistres durant l'année		$ 80,303 79
Commission ou courtage		26,557 16
Appointements, rétributions, etc		8,977 40
Taxes au Canada		1,917 25
Dépenses générales (papeterie, annonces et frais de port)		2,859 32
Total des dépenses au Canada		$ 120,614 92

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	$ 19,020,985	$ 179,587 04
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées	15,038,874	180,976 20
Total	$ 34,059,859	$ 360,563 24
A déduire, les polices éteintes	17,936,477	182,778 54
Chiffre brut en vigueur à la fin de l'année	$ 16,123,382	$ 177,784 70
A déduire, les réassurances	19,650	212 94
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896	$ 16,103,732	$ 177,571 76

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada	Pas de rapport.
Montant total des polices en vigueur	$16,103,732 00
Total des primes sur ces polices	177,571 76

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

Immeubles	$ 459,575 00
Prêts sur obligations et hypothèques	1,375,500 00
Intérêt acquis sur ces prêts	25,181 93
Effets et actions, valeur au pair, $5,169,599.33 ; valeur vénale	6,049,267 00
Prêts sur effets, débentures, etc., valeur au pair, $8,300 ; valeur vénale, $16,680 ; montant prêté	10,800 00
Argent en caisse et en banques	991,914 44
Montant brut des primes en voie de perception	1,091,613 65
Loyer dû et acquis	845 53
Total de l'actif	$10,004,697 55

PASSIF.

Montant net des indemnités impayées	$ 524,648 56
Primes non acquises	4,894,406 84
Commission, courtage et autres frais des agents	71,250 00
Total du passif, à l'exclusion du capital	$5,490,305 40

HARTFORD, CONTRE L'INCENDIE—*Fin.*

Capital versé	$1,250,000 00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital	3,264,392 15

REVENU.

Reçu pour primes	$5,841,971 83
Intérêt et dividendes	360,413 50
Autres recettes—loyers	5,296 73
Total du revenu	$6,207,682 06

DÉPENSES.

Montant net payé en indemnités	$3,062,232 69
Dividendes aux actionnaires	350,000 00
Commission ou courtage	955,450 55
Appointements, rétributions et autres frais du personnel	431,052 60
Taxes	125,156 00
Divers	561,209 36
Total des dépenses	$5,485,101 20

RISQUES ET PRIMES—RISQUES CONTRE L'INCENDIE.

Risques entrepris et renouvelés durant l'année, montant	$585,493,051 00
Primes sur ces risques	7,173,438 97
Risques ayant pris fin durant l'année	494,787,028 00
Primes sur ces risques	6,185,199 94
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	788,511,325 00
Primes sur ces polices	9,628,629 73

COMPAGNIE D'ASSURANCES *IMPERIAL* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—R. C. ADAMS BECK. | *Gérant général*—E. COZENS-SMITH.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent général au Canada—G. R. KEARLEY | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée le 12 février 1803. Opérations commencées au Canada, 1864.)

CAPITAL.

Capital social autorisé (y compris £400,000 de profits capitalisés)	£ 1,600,000 stg.	$ 7,786,666 67
Capital souscrit	1,200,000 "	5,840,000 00
Capital versé	300,000 "	1,460,000 00

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds possédés par la compagnie au Canada, savoir :—

Edifice et terrain situé au coin de la rue Saint-Jacques et de la côte de la Place-d'Armes, Montréal, occupés par la compagnie et des locataires comme bureaux	$ 359,838 78
Edifice situé au coin de la rue Prince-William et Market Square, à Saint-Jean, N.-B., occupé par la compagnie et par des locataires comme bureaux	17,339 39
Total des biens-fonds	$ 377,178 17

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets inscrits du Canada à 4 pour 100	$ 100,253 33	$ 105,266 00
do do do $3\frac{1}{2}$ do	29,200 00	28,908 00
do do de la Colombie-Britannique à 3 pour 100	63,266 67	63,266 67
Total, valeurs au pair et vénale	$ 192,720 00	$ 197,440 67

Reporté à la valeur vénale (au crédit du receveur général)	197,440 67
En caisse au bureau principal et dans les banques au Canada	1,178 13
Primes impayées	17,609 56
Loyers échus	873 44
Mobilier de bureau et plans	5,000 00
Divers	2,744 07
Total de l'actif au Canada	$ 602,024 04

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités réclamées mais non établies	$ 4,944 21	
Chiffre net des réclamations d'indemnité pour incendie non réglées au Canada		$ 4,944 21
Réserves des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada		149,705 19
Dû pour annulations et réassurances		574 76
Total du passif au Canada		$ 155,224 16

IMPERIAL—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 226,098 31	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	25,270 30	
Total net de l'argent reçu pour primes	$	200,828 01
*A ajouter, dividendes sur effets déposés au crédit du receveur général		6,930 13
Autre intérêt		112 80
Reçu pour loyers		6,761 82
Total du revenu au Canada	$	214,632 76

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $9,385.40)	$ 6,915 61	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 97,525 11	
A déduire—les réassurances, les objets sauvés et les frais de sauvetage	215 38	
Chiffre net payé sur ces sinistres	$ 97,309 73	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada	$	104,225 34
Payé pour commission ou courtage		30,121 72
do appointements, rétributions, etc		17,044 62
do taxes au Canada		3,996 79
Divers paiements, savoir :—Frais de port, de messageries et télégrammes, $1,446.12 ; annonces, $360.13 ; impressions et papeterie, $1,372.33 ; frais de voyage, $1,578.99 ; loyer, $3,181.96 ; divers, $1,847.70 ; Associations des assureurs, $1,258.96 ; cartes et plans, $754.60 ; audition des comptes, $225.00 ; éclairage, $135.59 ; change, $380.88		12,542 26
Total des dépenses au Canada	$	167,930 73

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	15,206	$ 25,103,126	$ 291,243 68
do délivrées durant l'année—nouvelles	5,171	8,995,401	109,383 00
do do renouvelées	5,328	9,435,981	117,973 86
Total	25,705	$ 43,534,508	$ 518,600 54
A déduire—les polices éteintes	9,985	17,717,106	213,441 42
Police en vigueur à la fin de l'année	15,720	$ 25,817,402	$ 305,159 12
A déduire, les réassurances		853,797	9,817 43
Police en vigueur le 31 décembre 1896	15,720	$ 24,963,605	$ 295,341 69

Nombre total des polices en vigueur au Canada	15,720	
Chiffre total des polices en vigueur	$	24,963,605 00
Total des primes sur ces polices		295,341 69

* Ces dividendes sont payés directement au bureau principal à Londres.

IMPERIAL—Suite.

ÉTAT DES OPÉRATINOS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le chiffre net des primes de 1896 s'est élevé à £610,775 (£64,252 de moins qu'en 1895), et les pertes payées et à payer ont été de £328,439, soit 53·77 pour 100 des primes, contre une proportion de perte de 54·95 l'année précédente.

Les directeurs ont le plaisir de recommander un dividende pour 1896 de £1 5s. par action, exempt de la taxe du revenu, et comme il a été payé 10s. à titre de dividende intérimaire le 5 janvier dernier, c'est l'intention que la balance de 15s. par action soit transmise par la poste aux membres de la compagnie, samedi le 3 juillet prochain.

Après avoir pourvu au paiement de ce dividende, qui s'élève à £75,000, la caisse de la compagnie sera comme suit :—

Capital versé	£ 300,000	0	0
Réserve spéciale	400,000	0	0
Réserve générale	665,096	16	7
Réserve pour risques en cours	203,591	14	3
Total	£1,568,688	10	10

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s,	d.
Fonds général de réserve	607,647	1	6	Pertes par incendie, déduction faite des réassurances	328,439	19	8
Réserve pour les risques non expir.	225,009	4	9	Frais d'administration	110,889	3	2
Primes reçues, déductions faites des réassurances	610,775	2	11	Commission et courtage	114,997	0	1
Intérêt et dividendes (moins la taxe).	55,034	12	3	Mauvaises dettes	474	7	8
Emoluments sur transferts	23	0	0	Réserve des risques en cours reporté	203,591	14	3
				Transféré au compte des profits et pertes	75,000	0	0
				Fonds général de réserve reporté	665,096	16	7
	£1,498,489	1	5		£1,498,489	1	5

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde du compte de l'an dernier	60,000	0	0	Dividende partiel payé le 6 janvier 1896	30,000	0	0
Transféré des comptes du revenu	75,000	0	0	Dividende payé le 6 juillet 1896	30,000	0	0
				Solde à la fin de l'année	75,000	0	0
	£ 135,000	0	0		£ 135,000	0	0

IMPERIAL—Fin.

BILAN.

Capital et passif.	£	s.	d.
Capital souscrit sur 60,000 actions de £20 chac...£1,200,000 0 0			
Versé sur 60,000 actions de £5 chac.	300,000	0	0
Caisse de réserve spéciale.........	400,000	0	0
do générale.........	665,096	16	7
Réserve pour les risques en cours..	203,591	14	3
Compte de profits et pertes........	75,000	0	0
Pertes pour incendie à régler......	82,548	0	0
Primes à terme payées d'avance,—moins la commission et les frais.	44,820	4	10
Commission et frais des agents à payer........................	17,074	0	0
Effets à payer....................	4,366	19	7
Dividendes impayés..............	3,131	11	6
Divers comptes................	2,781	1	4
Soldes d'autres compagnies pour réassurances et pertes...........	358	12	3
	£1,798,769	0	4

Immeubles et actif.	£	s.	d.
Hypothèques sur immeubles dans le Royaume-Uni..............	25,000	0	0
Placements—			
Effets du gouvernement britann.	193,392	18	10
do do de l'Inde des colonies et des gouvernements provinciaux.........	229,871	1	2
Effets des gouvernements étrangers et de l'Etat......	140,417	17	7
Débent. de ch. de fer et autres débentures non rachetables.	190,870	12	4
Obligations et actions de ch. de fer et autres (garanties et privilégiées)......	261,176	0	4
Edifices—bureaux en pleine propriété........	389,631	8	3
Edifices—bail de bureau......	4,480	12	1
Garanties de corps de pompiers et de corps de sauvetage......	5,344	3	11
Obligations et actions municipales......	119,769	1	6
Actions de banque.............	75,950	6	3
	£1,635,904	2	3
Solde des agents et de succursales..	122,718	8	0
Argent—Comptes courants avec les banquiers.	31,635	18	9
Effets à recevoir.........	8,293	14	4
Timbres et arg. en caisse.	216	17	0
	£1,798,769	0	4

NOTES ET IMPRELSIONS

Tant que tu vivras, cherche à t'instruire ; ne présume pas que la vieillesse apporte avec elle toute la raison.—SOLON.

La parole, a dit Talleyrand, a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Il parlait en diplomate ; s'il eût été philosophe, il aurait ajouté : Et le silence pour la cacher.—JOSEPH GENEST.

Le flatteur dans les services pénibles et dangereux a toujours quelque prétexte pour se mettre à l'écart ; c'est un vase fêlé qui, quand on le frappe, rend un mauvais son.—PARQUIN.

J'ai remarqué que tous les écrivains dépensent surtout beaucoup de talent et d'imagination pour se retenir sur la pente où ils sont fatalement entraînés. C'est ainsi que les tempéraments violents s'arrêteront à une littérature tranquille, et que les timides tenteront toutes les audaces.—MME ALPHONSE DAUDET.

MÉRIQUE DU NORD.

DÉCEMBRE 1896.

ATT.

social—Philadelphie.

u principal au Canada—Montréal.

1792. Opérations commencées au 889.)

. . . . $3,000,000 00

eveur général ; valeur au pair, $111,000 ; valeur vénale . . . . $ 122,100 00

Argent à la banque, savoir :—

Banque de Montréal, Montréal	$ 9,901 02	
	6,223 39	
	12,092 88	
		28,217 29
		$ 150,317 29

Il est une espèce de haine qui ne s'éteint jamais : c'est celle que la supériorité inspire à la médiocrité. —G. FLAUBERT.

Il y a des ménagements que l'esprit même et l'usage du monde n'apprennent pas ; et sans manquer à la plus parfaite politesse, on blesse souvent le cœur.—Madame de STAED.

osées, mais	$ 2,520 68	
s tribunaux	5,000 00	
da		$ 7,520 68
cours au Canada.		63,742 79
Total du passif au Canada		$ 71,263 47

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 122,307 97	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	21,065 42	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 101,242 55
Intérêt sur obligations, payé directement à la compagnie-mère		4,440 00
Total du revenu au Canada		$ 105,682 55

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes, (estimées dans le dernier état à $4,270.60)		$ 4,270 60
Chiffre payé pour pertes survenues durant l'année		$ 71,238 87
A déduire, les réassurances	$ 6,690 99	
do les objets sauvés et frais de sauvetage	347 92	
Total des déductions		7,038 91
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année		$ 64,199 96

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année au Canada.............$	68,470 56
Commission ou courtage....................................	21,081 50
Taxes au Canada..	2,939 83
Divers paiements, savoir :—Règlements, $218.85 ; annonces, $328.75 ; cartes et plans, $791.15 ; timbres-poste, télégrammes et messageries, $951.67 ; papeterie, $358.93 ; frais de voyage, $504.49 ; associations des assureurs, $709.30 ; divers, $195.15..........................	4,058 29
Total des dépenses au Canada.........................$	96,550 18

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état....$	10,257,986	$ 126,280 16
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées.....	9,899,394	122,307 97
Total ....$	20,157,380	$ 248,588 13
Moins les polices éteintes..................................	9,267,847	115,976 65
Total brut en vigueur à la fin de l'année....................$	10,889,533	$ 132,611 48
Moins les réassurances......................................	616,727	6,793 39
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896........ $	10,272,806	$ 125,818 09

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada....Pas de rapport.	
Chiffre net des polices en vigueur................................	$10,272,806 00
Total des primes sur ces polices..................................	125,818 09

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur des biens-fonds, libres d'hypothèques............................$	457,132 35
Prêts sur obligations et hypothèques (première hypothèque) sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt..........................	2,362,698 76
Prêts sur obligations et hypothèques (première hypothèque) sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt (dont $73,135 deviendront bientôt prescrites)..	100,535 00
Intérêt dû sur ces prêts, obligations et hypothèques....................	50,643 78
Obligations, effets et débentures possédés par la compagnie, valeur au pair, $4,525,392.50 ; valeur vénale..............................	4,936,222 50
Chiffre des prêts garantis par obligations, effets et autres valeurs collatérales de commerce, valeur au pair, $78,000 ; valeur vénale, $103,290.	80,300 00
Argent en caisse et en banques..	782,589 87
Primes en voie de perception..	773,752 56
Effets en portefeuille..	60,114 88
Réclamations de réassurances sur sinistres maritimes réglés............	14,953 75
Dû à la compagnie..	67,864 63
Total de l'actif..	$9,686,808 08

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Fin.*

PASSIF.

Chiffre net des pertes à payer	$ 348,656 81
Réserves des primes non acquises	3,156 592 50
Somme que peuvent réclamer les assurés en vertu de polices perpétuelles contre l'incendie, soit 90 et 95 pour 100 des primes ou du dépôt reçu.	781,689 31
Toutes autres obligations	80,095 94
Total du passif	$4,367,034 56
Capital social versé en argent	$3,000,000 00
Excédent net disponible en sus du capital et de toutes autres obligations.	2,319,773 52

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes	$5,553,507 96
Reçu en intérêt et dividendes	367,900 58
Chiffre net des primes perpétuelles pour l'année	2,321 99
Total du revenu	$5,923,730 53

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net payé sur sinistres	$3,462,732 49
Dividendes payés en argent	360,000 00
Payé pour commission ou courtage	1,038,731 45
Appointements	300,458 24
Taxes	113,787 56
Toutes autres dépenses	293,727 65
Total des dépenses	$5,569,437 39

DIVERS.

Chiffre des risques entrepris ou renouvelés durant l'année	$560,659,513 00
Primes sur ces polices	4,785,484 56
Chiffre des risques de la navigation intérieure et maritime entrepris ou renouvelés durant l'année	270,786,330 00
Primes sur ces polices	2,094,040 60
Chiffre des risques contre l'incendie ayant pris fin	588,338,293 00
Primes sur ces polices	4,787,522 67
Chiffre des risques de la navigation intérieure et maritime ayant pris fin	270,888,074 00
Primes sur ces polices	2,101,881 60
Chiffre net des risques contre l'incendie le 31 décembre 1896	590,031,288 00
Primes sur ces polices	5,772,214 63
Chiffre net des risques de la navigation intérieure et maritime en vigueur le 31 décembre 1896	41,898,256 00
Primes sur ces polices	244,159 00

RISQUES PERPÉTUELS.

Chiffre des risques entrepris durant l'année	$ 738,566 20
Dépôts sur ces risques	17,694 94
Chiffre des risques terminés	615,077 88
Dépôts	15,372 95
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896	34,022,948 01
Dépôts	858,767 81

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LANCASHIRE.*

ÉTAT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—EDWARD COWARD. | *Siège social*—Manchester, Angleterre.

Gérant au Canada—J. G. THOMPSON. | *Gérant général*—DIGBY JOHNSON.

Bureau principal au Canada—59, rue Yonge, Toronto.

(Organisée le 19 juin 1852. Opérations commencées au Canada en juillet 1864.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé	$14,600,000 00
Chiffre souscrit	13,285,318 67
Chiffre versé	1,328,531 87

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets 4 pour 100 du Canada	$ 97,333 33	$ 101,030 28
Obligations 4 pour 100 du Canada, emprunt de 1883	95,000 00	102,600 00
Rentes viagères consolidées, $2\frac{3}{4}$ pour 100	19,466 67	21,599 96
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 211,800 00	$ 225,230 24

Reporté à la valeur vénale	$ 225,230 24
Argent en caisse au bureau principal	1,358 56
Argent à la banque Dominion	8,563 24
Intérêt acquis	1,431 10
Argent entre les mains des agents au Canada	15,829 91
Meubles de bureau et diagrammes d'assurances	5,000 00
Total de l'actif au Canada	$ 257,413 05

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités réclamées, mais non établies	$ 3,070 66	
do do rapportées ou supposées, mais non réclamées	175 00	
do pertes contestées et en litige	8,650 70	
do do non portées devant les tribunaux	3,000 00	
Chiffre net des indemnités non réglées pour sinistres au Canada		$ 14,896 36
Réserve de primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada		197,095 54
Total du passif au Canada		$ 211,991 90

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LANCASHIRE*—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$310,114 84	
Moins les réassurances, rabais et remboursements de primes	34,887 98	
Total net reçu pour primes		$ 275,226 86
Intérêt et dividendes sur effets, etc		8,241 39
Intérêt de la banque		148 16
Total du revenu au Canada		$ 283,616 41

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $7,688 22)	8,704 23	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$ 156,830 83	
A déduire, les réassurances d'autres compagnies	31 29	
Total payé pour pertes	$ 156,799 54	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada		$ 165,503 77
Payé pour commission ou courtage		49,695 07
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		12,727 39
Payé pour taxes au Canada		3,355 31
Divers paiements, savoir :— Annonces, impressions et papeterie, $3,041.66 ; frais de messagerie, timbres-poste et télégrammes, $1,780.63; loyer et meubles de bureau, $1,993.22 ; plans d'assurances, $1,510.38 ; frais judiciaires et rapports d'agences mercantiles et d'incendie, $243.50 ; Associations des assurances, $1,669.73 ; taxe de la division des assurances du Canada, $143.37 ; frais de remise, $355.14 ; frais de voyage, $2,060.17 ; divers, $833.86		13,631 66
Total des dépenses au Canada		$ 244,913 20

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	23,045	$ 32,593,113	$ 395,198 08
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles	6,805	14,263,497	163,889 72
do do renouvelées	6,809	10,544,264	146,525 14
Total	36,659	$ 57,400,874	$ 705,612 94
A déduire, les polices éteintes	14,588	24,628,575	309,780 36
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	22,071	$ 32,772,299	$ 395,832 58
A déduire, les réassurances		162,026	2,203 53
Polices en vigueur le 31 décembre 1896	22,071	$ 32,610,273	$ 393,629 05

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada....22,071	
Chiffre total net des polices en vigueur	$32,610,273 00
Total des primes sur ces polices	393,629 05

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LANCASHIRE*—Suite.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Le revenu des primes de la division de l'incendie, déduction faite du montant pour les réassurances, s'est élevé à £701,278 2s. 8d., soit une diminution de £31,267 0s. 6d., comparativement à l'année précédente. Cette diminution a été causée par une forte réduction de nos opérations en Russie, ainsi qu'on l'avait prévu l'année dernière, et en Amérique, quoique dans une mesure moindre ; cependant la perte du revenu de ces sources a été contrebalancée jusqu'à un certain point par des augmentations satisfaisantes dans nos opérations au pays et ailleurs. Les réclamations pour pertes et dommages causés par incendies, y compris les pertes à régler, se sont élevées à £420,744 19s. 10d., et après y avoir pourvu, de même qu'aux commissions, frais et taxes d'Etats étrangers, l'on avait, sans compter l'intérêt provenant des placements, un solde aux profits de £30,238 3s. 8d., somme qui a été portée au compte des profits et pertes.

PLACEMENTS.

Les placements de la compagnie ont donné en intérêts la somme de £47,674 7s. 2d.; £34,437 16s. 5d. de ce montant provenaient de la division des assurances sur la vie, et il en sera question dans le compte du revenu de cette division.

DIVIDENDE.

	£	s.	d.
Il a été payé le 17 novembre 1896, en dividende intérimaire au taux de 5 pour 100 par année pour la moitié de l'année terminée le 30 juin 1896, soit une somme de	£ 6,824	13	0
Un autre dividende au taux de 5 pour 100 par année, pour la moitié de l'année terminée le 31 décembre 1896, a été déclaré et sera payable le et après le 24 mai 1897, soit	6,824	13	0
	£13,649	6	0

PROFITS DT PERTES.

A la fin de l'année ce compte était comme suit :—

	£	s.	d.
Balance reportée de l'an dernier	£ 3,509	1	8
Profits provenant du compte de la division des incendies	30,338	3	9
Intérêt et dividendes	13,236	10	9
Total	£47,083	16	2
Moins les dividendes, ainsi qu'indiqué plus haut	13,649	6	0
Ce qui laisse une balance de	£33,434	10	2

£30,000 de cette somme ont été ajoutés aux réserves pour incendie, et la somme de £3,434 10s. 2d. a été reportée.

FONDS.

Les fonds de la compagnie sont maintenant comme suit :—

	£	s.	d.
Capital des actionnaires versé	£ 272,986	0	0
Caisse des assurances sur la vie	1,009,974	7	1
" de réserve et des assurances contre l'incendie	288,000	0	0
Solde reporté	3,434	10	2
	£1,574,394	17	3

Soit une augmentation de £63.114 0s. 11d. pendant l'année.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LANCASHIRE*—*Suite.*

Compte du revenu.

COMPTE DE L'INCENDIE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes, déduction faite des réassurances	701,278	2	8	Pertes par incendie (déduction faite des réassurances)	420,744	19	10
				Frais d'administration	120,212	8	10
				Commission	118,739	13	11
				Taxes d'Etats étrangers	11,242	16	4
				Excédent reporté au compte des profits et pertes	30,338	3	9
	£ 701,278	2	8		£ 701,278	2	8

COMPTES DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.			£	s.	d.
Solde de l'an dernier	3,509	1	8	Dividendes aux actionnaires—				
Caisse des assurances contre l'incendie et de réserve générale au commencement de l'année	258,000	0	0	Montant payé le 17 novembre 1896	£6,824 13 0			
Intérêt et dividendes	13,236	10	9	" payable le 24 mai 1897	6,824 13 0	13,649	6	0
Excédent des opérations contre l'incendie	30,338	3	9	Caisses des assurances contre l'incendie et de réserve générale		288,000	0	0
				Balance reportée		3,434	10	2
	£ 305,083	16	2			£ 305,083	16	2

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LANCASHIRE—Fin.*

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital des actionnaires				£ 272,986	0	0
Caisse des assurances sur la vie				1,009,974	7	1
do contre l'incendie et de réserve				288,000	0	0
Balance à reporter				3,434	10	2
				£ 1,574,394	17	3
Réclamations de vie admises, mais non encore payées	£ 13,492	4	8			
Pertes par incendie à payer	63,226	0	0			
Dividendes dus aux actionnaires	7,246	13	0			
				83,964	17	8
				£ 1,658,359	14	11

ACTIF.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Hypothèques, Royaume-Uni				£ 287,694	19	3
do hors du Royaume-Uni				11,894	17	5
Prêts sur polices				40,401	3	10
Placements—						
Garanties du gouvernement britannique	£ 36,730	6	6			
do do des colonies	69,779	2	0			
do do des Etats-Unis	146,682	17	6			
Biens d'Etats et de cités des Etats-Unis	22,238	5	3			
Garanties des gouvernements étrangers	21,969	9	6			
Bons de cités étrangères	12,803	15	0			
Débentures de chemins de fer et débentures non rachetables	349,245	18	8			
Actions privilégiées de chemins de fer et autres	94,885	7	3			
Prêts à des municipalités et conseils de comtés et de districts	58,136	9	6			
Edifices et terrains	212,744	9	10			
Dépôts à la banque à termes	24,308	6	8			
Dépôts à des compagnies étrangères	17,155	1	5			
Dépôts aux Etats-Unis	11,783	9	7			
				1,078,462	18	8
Soldes de succursales et d'agences				166,026	7	1
Primes à payer au bureau principal				2,786	18	5
Intérêt acquis				10,538	4	0
Argent chez les banquiers	£ 54,852	6	9			
Effets en caisse	5,701	19	6			
				60,554	6	3
				£ 1,658,359	14	11

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. BIBBY.

Gérant général et secrétaire—JOHN M. DOVE.

Agent au Canada—G. F. C. SMITH.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée le 21 mai 1836. Opérations commencées au Canada, 4 juin 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit	£ 2,000,000	stg.	$9,733,333 33
do versé	245,640	"	1,195,448 00

ACTIF AU CANADA.

Immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, savoir :— Bureau de la compagnie, rue Saint-Jacques, coin de la Place-d'Armes, Montréal	$ 88,000 00
Prêts garantis par obligations et hypothèques sur biens-bons au Canada (première hypothèque)	911,150 00

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Fonds inscrits du Canada, 4 pour 100 (réduits)	$ 97,333 33	$ 104,633 33
do do 4 do	100,000 00	103,750 00
do do 4 do de 1883	116,800 00	126,728 00
Chambre de commerce de Montréal, obligations hypothécaires, 1922, 5 pour 100	1,000 00	1,000 00
Débentures de la cité de Montréal, 6 pour 100, savoir :—		
Bons du bur. des écoles protest. de Montréal—Jan., 1906	10,000 00	11,500 00
Havre de Montréal—Juillet 1906	10,000 00	11,350 00
Effets consolidés de la cité de Montréal, 4 pour 100, de 1881	40,000 00	41,800 00
Bons de la province de Québec	194,666 66	207,320 00
Bons de la cité de Sherbrooke	30,000 00	30,825 00
Bons de la cité d'Ottawa	18,000 00	18,540 00
Bons de la ville de Saint-Henri	50,000 00	55,500 00
Bons de la ville d'Outremont	50,000 00	51,250 00
Bons de la cité de Winnipeg	117,233 00	124,545 97
Bons des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry	13,000 00	13,452 78
Total, valeurs au pair et vénale	$ 848,032 99	$ 902,195 08

Reporté à leur valeur vénale ($402,133.33 au pair étant déposés entre les mains du receveur général au crédit des départements de l'incendie et de la vie)	902,195 08
Prêts sur polices d'assurances sur la vie, étant la valeur de leur rachat lorsque les prêts ont été faits	6,745 70
En caisse au bureau principal au Canada	561 24

En caisse aux banques, savoir :—

Banque de Montréal, Montréal	$ 36,123 70	
Argent en banque, Victoria, C.-B	1,137 83	
	$ 37,261 53	
MOINS dû à la banque de Montréal, à Saint-Jean, N.-B	54 35	
Total		37,207 18

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

ACTIF AU CANADA—*Suite.*

Intérêt dû et acquis		14,850 31
Argent entre les mains des agents au Canada		29,614 53
Mobilier de bureau, horloge publique, cartes, plans, etc., au bureau de Montréal et aux succursales de Saint-Jean, N.B., (évalués à)		2,500 00
Total de l'actif au Canada		$1,992,824 04

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies au Canada	$ 13,869 00	
do contestées, portées devant les tribunaux au Canada	18,501 67	
do do non portées devant les tribunaux	900 00	
Montant net des réclamations non réglées au Canada (incendie)		$ 33,270 67
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		294,979 69
Caisse des réassurances du département d'assurances sur la vie au Canada.		100,000 00
Dû et acquis pour appointements, loyer et dépenses générales		500 00
Total du passif au Canada		$ 428,750 36

REVENU AU CANADA.

Total de l'argent reçu pour primes	$ 391,868 97	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	38,327 80	
Montant net de l'argent reçu pour primes		$ 353,541 17
Reçu en intérêt sur obligations et hypothèques		48,567 26
Intérêt et dividendes sur effets, et recettes provenant d'autres sources		15,951 97
Revenu provenant d'autres sources (loyers)		2,919 26
Total du revenu en argent au Canada		$ 420,979 66

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à $1,843.23)	$ 2,065 75	
Payé pour pertes survenues pendant l'année	$ 208,115 84	
Moins les réassurances	6,048 16	
Chiffre net payé pour ces pertes	$ 202,067 68	
Total net payé pendant l'année sur sinistres par incendie au Canada		$ 204,133 43
Commission ou courtage		55,816 56
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel		23,348 21
Taxes au Canada		4,029 67
Paiements divers, savoir :—Annonces, $2,181.66 ; loyer, $2,275 ; réparations, $86.80 ; houille et gaz, $488.29 ; frais de voyage, $859.00 ; impressions et papeterie, $1,647.68 ; commissaire des incendies, $193.13 ; timbres-poste et télégrammes, $2,075.80 ; change, $623.35 ; dépenses de bureau, $1,435.27 ; inspections, $1,014.05 ; assureurs, $2,163.02 ; surintendant des assurances, $182.07 ; auditeur, $387.50 ; frais de justice, $89.30 ; pompiers, $52.00		15,753 92
Total des dépenses au Canada		$ 303,081 79

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)....	25,701	$ 51,140,760	$ 577,927 59
do délivrées pendant l'année—nouvelles.........	9,521	15,767,137	180,693 08
do do renouvelées... ...	9,672	17,411,061	211,294 68
Total..............................	44,894	$ 84,318,958	$ 969,915 35
A déduire, les polices éteintes.........................	18,752	33,542,573	384,762 89
En vigueur à la fin de l'année..........	26,142	$ 50,776,385	$ 585,152 46
A déduire, les réassurances..........................		1,044,466	11,910 21
En vigueur le 31 décembre 1896..........................	26,142	$ 49,731,919	$ 573,242 25

Nombre total de polices en vigueur à cette date au Canada.. ...26,142	
Chiffre net des polices en vigueur..............................	$49,731,919 00
Total des primes sur ces polices............................ ..	573,242 25

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Le revenu des primes dans la division de l'incendie, déduction faite des sommes payées pour réassurer l'excédent des risques, s'élève à £1,552,835. Les pertes, y compris tout ce qui est nécessaire pour les réclamations survenues jusqu'à la fin de l'année, s'élèvent au chiffre de £839,970. Après avoir pourvu aux dépenses le compte accuse, sans y ajouter l'intérêt, un excédent de £201,934, lequel a été porté à profits et pertes.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE.

Le compte de profits et pertes, en y ajoutant les profits de la division de l'incendie et l'intérêt acquis sur les fonds autres que ceux de la division des assurances sur la vie, et après avoir déduit ce qui a été payé pour les rentes viagères perpétuelles de 1896 de la *Globe*, 6 pour 100, accuse un solde de £1,141,760. C'est l'intention de payer à même ce montant à compte de la division de l'incendie un dividende de 20 chelins par action ainsi qu'un boni de 11 chelins par action, et à même les profits sur la vie reportés à ce compte pour cet effet à la fin du dernier terme quinquennal un boni de 3 chelins par action, soit en tout 34 chelins par action, exempts de la taxe sur le revenu. Il a été payé à compte le 23 novembre dernier un versement intérimaire de 12 chelins par action, et c'est l'intention d'émettre des mandats pour la balance, soit : 22 chelins par action, payables le 22 mai.

FONDS DE LA COMPAGNIE.

La caisse de la compagnie sera alors comme suit :—

Capital (versé)..£		245,640
Réserve générale.......................................£	1,300,000	
Réassurance, division de l'incendie.....................	740,000	
Profits et pertes après paiement du dividende et du boni pour 1896....................................	932,966	
		2,972,966
Fonds des rentes viagères perpétuelles de la *Globe*.....................		1,102,800
do do et d'assurances sur la vie		5,007,301

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DE L'INCENDIE.

		£ s. d.
Chiffre de la caisse des assurances au commencement de l'année		740,000 0 0
Primes reçues, déduction faite des réassurances		1,552,835 3 9
		£2,292,835 3 9

	£ s. d.	£ s. d.
Indemnités payées, déduction faites des réassurances		839,970 1 10
Frais d'administration		232,463 16 3
Commission		239,060 10 2
Autres paiements, savoir :—		
Corps de pompiers dans le Royaume-Uni et à l'étranger	£ 1,389 14 7	
Taxes de l'Etat (étranger)	24,016 2 11	
		39,405 17 6
Solde porté au compte de profits et pertes		201,934 18 0
Chiffre de la caisse des réassurances à la fin de l'année d'après le bilan		740,000 0 0
		£2,292,835 3 9

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£ s. d.
228 Solde du compte de l'an dernier	953,788 1 5
Intérêt et dividendes non portés à d'autres comptes	172,044 15 8
Pris du fonds des assurances contre l'incendie	201,934 18 0
Emoluments sur transferts	32 2 0
	£1,327,799 17 1

	£ s. d.	£ s. d.
Montant payé en 1896 aux porteurs de rentes viagères perpétuelles de la *Globe*	49,626 0 0	
Moins la taxe sur le revenu	1,654 4 0	
		47,971 16 0
Solde du dividende de 1895, payé le 22 mai 1896		135,102 0 0
Change		2,965 4 10
Solde :—		
Dividende intérimaire pour l'année 1896, payé le 23 novembre	£ 73,692 0 0	
*Porté au compte de l'an dernier	1,068,068 16 3	
		1,141,760 16 3
		£1,327,799 17 1

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

		£ s. d.
Capital des actionnaires		245,640 0 0
Fonds des assurances sur la vie :—		
Liverpool and London and Globe	£ 3,391,481 15 0	
Globe £186,197 11 10	186,197 11 10	
		3,577,679 6 10

ACTIF.

Liverpool and London and Globe.	£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	383,091 4 11
do do hors du do	1,050,192 9 1
Prêts sur polices de la compagnie	152,630 16 2
Placements :—	
Effets du gouvernement britannique	119,452 3 0
do des gouvernments fédéral et d'Etat aux Etats-Unis	401,530 16 5

Fonds des rentes viagères—			
Liverpool and London and Globe.		1,426,088 16 7	
Globe	3,533 15 5	3,533 15 5	
			1,429,622 12 0
Fonds de réserve générale		£ 1,300,000 0 0	
Fonds de réassurances (incendie)		740,000 0 0	
			2,040,000 0 0
Profits et pertes			1,068,068 16 3
Autres fonds, savoir :—			
Fonds de protection contre la fluctuation des placements			182,764 15 3
Fonds des assurances perpétuelles contre l'incendie			69,729 3 1
Obligat. envers les porteurs des rentes viagères de 6 p. 100 de la *Globe*, £49,626 par année, payables à perpétuité et ne comportant pour la compagnie aucune obligat. de rachat, le paiement de l'annuité étant garanti collatéralement par la caisse de garantie de un million sterling, compris dans l'énumération de l'actif de cette cédule, évalué à		1,102,800 0 0	
Réclamation en vertu de polices d'assurrances sur la vie, admises, mais non payées—			
Liverpool and London and Globe.		33,171 6 9	
Globe	3,713 9 3	3,713 9 3	
Indemnités (incendie) à payer		128,747 0 0	
Autres sommes dues par la Cie...			
Effets payables		6,000 0 0	
Dividendes dus et impayés		2,562 0 0	
Montant dû aux compagnies d'assurances contre l'incendie.		53,899 12 0	
Dettes courantes de la compagn.		12,023 10 8	
			1,342,916 18 8
	£193,444 16 6		£9,956,421 12 1

Effets de municipalités aux Etats-Unis		195,317 8 7
Effets de gouvernements et d'Etats coloniaux		384,932 2 9
Effets de municipalités coloniales		143,987 7 11
Effets de gouvernements étrangers		15,439 18 4
Débentures de ch. de fer et autres, et dében. non rachetables		2,544,640 0 6
Actions de ch. de fer (dont £4,617 10s. 7d. sont ordinaires)		1,463,692 7 11
Actions de banques		17,598 13 8
Edifices, y compris les bur. en partie occupés par la compagnie		1,031,968 18 4
Terrain		13,641 9 0
Constituts		34,674 14 4
Intérêts viagers et rentes viagères	£321,008 11 10	
Droits éventuels de réversions	45,361 12 5	
		366,370 4 3
*Solde des agents	£113,872 10 11	
†Primes à percevoir	224,053 2 11	
		337,925 13 10
Intérêt à percevoir, acquis mais non échu		80,079 17 9
Argent—		
En dépôt	£284,398 6 4	
En caisse ou en comptes courants aux banques	249,055 13 1	
		533,453 19 5
Autre actif—		
Prêts sur intérêts viagers, rentes viagères et droits éventuels de réversions	£211,291 13 1	
Prêts sur débentures de chemins de fer et autres, actions et effets	101,083 13 3	
Prêts à des corporations locales ou à des comtés dans le Royaume-Uni	176,691 6 4	
Prêts sur garanties personnelles	Nil.	
Montant dû à la compagnie	3,289 16 9	
		492,356 9 5
Globe.		
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	£ 36,000 0 0	
Edifices, y compris les bureaux en parties occupés par la compagnie	115,271 5 10	
Annuités, dont la compagnie est la crédit-rentière	42,173 10 8	
		193,444 16 6
	£193,444 16 6	£9,956,421 12 1

*Le solde ci-dessus sera réduit à £932,966 16s. 3d. par le paiement du solde de 1896, dividende du 22 mai.

†Soit la partie non perçue du revenu du trimestre finissant à la date à laquelle ces comptes ont été préparées ; recouvrée depuis.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *LONDON AND LANCASHIRE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—DUNCAN GRAHAM. | *Gérant*—CHARLES G. FOTHERGILL.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Agent au Canada—ALFRED WRIGHT. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Etablie le 10 décembre 1861. Opérations commencées au Canada en avril 1880.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$ 12,166,666 67
do souscrit	10,353,833 33
Capital versé	1,035,383 33

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

Effets du Canada 4 pour 100	$ 107,066 67	
do 3 do	29,200 00	
Déposé au crédit du receveur général, au pair		$ 136,266 67
Argent en caisse au bureau principal		7,042 33
Argent dans la banque Dominion, Toronto		2,560 32
Montant d'argent entre les mains des agents au Canada		7,767 66
Dépôt spécial à la Cie de Prêts et d'Epargnes *Union*		70,000 00
Total de l'actif au Canada		$ 223,636 98

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités dues mais non encore payées (datant d'années antérieures)	$ 65 00	
do do réclamées mais non établies (dont $5.85 datent d'années antérieures)	1,127 32	
do do rapportées ou supposées mais non réclamées	25 00	
do do contestées (non portées devant les tribunaux)	58 00	
Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$ 1,275 32
Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		138,859 37
Total du passif au Canada		$ 140,134 69

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 219,920 76	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements dé primes	24,660 61	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 195,260 15
Intérêt à la banque et sur dépôt spécial		2,594 10
Intérêt sur dépôt payé directement au bureau principal		5,158 67
Total du revenu au Canada		$ 203,012 92

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *LONDON AND LANCASHIRE.*

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus durant les années précédentes, (estimés dans le dernier état à $4,168.60)	$ 3,481 77	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 85,692 56	
A déduire—reçu pour réassurances	166 51	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année	$ 85,526 05	
Chiffre net payé pour sinistres durant l'année au Canada	$	89,007 82
Commission ou courtage, y compris commission sur les profits		35,899 65
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		5,831 58
Taxes		2,375 85
Tous autres frais au Canada, savoir:—Annonces, $314.40; loyer, $924.96; cartes et plans, $712.10; inspection et frais de voyage, $1,641.37; divers, $657.36; papeterie et impressions, $1,183.64; frais de port, télégrammes et frais de messageries, $1,281.96; associations des assureurs, $1,087.82; dépenses de bureau $307.45; droit, $177.42		8,288 48
Total des dépenses au Canada	$	141,403 38

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état	17,729	$ 20,694,526	$ 256,883 07
Polices délivrées durant l'année (nouvelles)	11,153	9,873,980	120,119 62
do do (renouvelées)	4,316	7,869,398	99,539 54
Total	33,198	$ 38,437,904	$ 476,542 23
A déduire, les polices éteintes	11,644	15,245,969	194,427 57
En vigueur à la fin de l'année (brut)	21,554	$ 23,191,935	$ 282,114 66
A déduire, les réassurances		621,947	7,299 78
En vigueur le 31 décembre 1896	21,554	$ 22,569,988	$ 274,814 88

Nombre total des polices en vigueur en Canada à cette date....21,554	
Chiffre total de ces polices	$ 22,569,988 00
Total des primes sur ces polices	274,814 88

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Les primes nettes de l'année, déduction faite des sommes payées à d'autres bureaux pour diminuer le passif de la compagnie, se sont élevées à £836,165 8s. 9d., contre £847,094, 16s. 7d. l'année précédente.

Les pertes nettes par incendies, y compris une somme suffisante pour couvrir toutes celles qui n'étaient pas définitivement établies lors de la clôture des comptes, s'élèvent à £459,589. 15s. 4d.

L'excédent provenant des opérations de l'année après avoir pourvu à toutes les dépenses, commissions, dettes véreuses, dépréciations et tous autres frais, s'élève à £84,000. 0s. 6d., auquel chiffre il faut ajouter £36,116. 10s. 1d. d'intérêt sur les placements, etc., ce qui porte le total des profits pendant l'année à £120,919. 10s. 7d.

Les directeurs se proposent de payer, le 7 du mois prochain, un dividende de 7 chelins par action, exempt de la taxe sur le revenu, ce qui fera avec le dividende intérimaire de 3 chelins par action, payé en novembre dernier, une distribution totale de £42,550, ou 20 pour 100 sur le capital versé.

LONDON AND LANCASHIRE—Fin.

Après avoir donné suite à ce qui précède, la situation financière de la compagnie sera comme suit :—

		£ s. d.
Plein capital souscrit		2,127,500 0 0
Dont il a été versé		212,750 0 0
Caisse de réserve et de réassurances	£ 600,000 0 0	
Balance reportée	273,194 7 7	
		873,194 7 7

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Primes d'assurances contre les incendies (moins les réassurances)	836,165 8 9	Pertes par incendie payées et impayées	459,589 15 4
Dividendes et intérêts	36,116 10 1	Commission, y compris la commission éventuelle sur les opérations de 1896	140,656 2 8
		Taxe sur le revenu et taxe d'Etats étrangers et de colonies	13,703 9 6
		Frais d'administration au siège social, dans les succursales et à l'étranger, et toutes autres dépenses	137,416 0 9
		Solde reporté à la caisse générale	120,916 10 7
	£ 872,281 18 10		£ 872,281 18 10

BILAN.

PASSIF.

		£ s. d.
Capital, 85,100 actions de £25 chaque, £2 10ch. par action versée		212,750 0 0
Réclamations pour pertes par incendie en voie de règlement		38,357 14 3
Dividendes non réclamés		223 15 0
Effets à payer		12,515 9 9
Solde des comptes de réassurances avec d'autres bureaux—incendie		14,750 10 11
Solde des agents étrangers et divers autres créanciers		39,834 16 2
Fonds de réserve et de réassurances		600,000 0 0
Fonds général—		
Solde du dernier compte	£ 224,612 17 0	
Moins—dividende déclaré le 7 mai 1896	29,785 0 0	
D'après le dernier rapport	£ 194,827 17 0	
Ajouter—solde à l'avoir du compte des recettes et dépenses en 1896	120,916 10 7	
	£ 315,744 7 7	
Moins—le dividende intérimaire payé le 5 novembre 1896	12,765 0 0	
		302,979 7 7
		£1,221,411 13 8

ACTIF.

	£ s. d.	£ s. d.
Effets possédés par la compagnie à Liverpool, Londres, Bristol, Dublin, New-York et les colonies, libre d'hypothèques	184,976 5 11	
Part de propriétaires dans divers édifices du corps de sauvetage	8,440 14 3	
		193,417 0 2
Argent chez les banquiers et en dépôts		109,172 5 10
Effets à recevoir		777 17 4
Effets privilégiés de chemin de fer britanniques	133,880 15 1	
Obligations des docks et du havre de la Mersey	42,509 8 10	
Caisse d'emprunt des Etats-Unis et autres sûretés américaines de 1re classe	463,339 9 10	
Obligations de colonies, et actions inscrites	24,108 3 8	
Garanties du gouvernement des colonies	40,820 16 0	
do do à l'étranger	19,484 17 9	
Débentures de chemins de fer à l'étranger	30,084 12 6	
		754,228 3 8
Hypothèques sur résidences (1re hypothèque)		22,962 9 1
Solde des succursales et agences britanniques	45,261 10 8	
do do à l'étranger	81,434 19 6	
Primes directes impayées	3,442 14 9	
		130,139 4 11
Intérêt acquis et divers débiteurs		10,714 12 8
		£1,221,411 13 8

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. W. CAMPBELL. | *Gérant du département des incendies*—JAMES CLUNES.

Siège social—N° 7 Royal Exchange, Londres, E.C., Angleterre.

Agent et gérant au Canada—E. A. LILLY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal

(Constituée en corporation le 22 juin 1720. Opérations commencées au Canada, 1er mars 1862.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	$4,363,210 00
Capital versé	2,181,605 00

ACTIF AU CANADA.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Effets de la corporation de Montréal	$ 167,000 00	$ 170,340 00

Reporté à la valeur vénale	$ 170,340 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada	2,310 55
A la banque Union du Canada	3,075 22
Solde des agents au Canada	8,025 55
Total de l'actif au Canada	$ 183,751 32

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non dues	$ 4,195 00	
do do réclamées mais non établies	4,900 00	
do do contestées devant les tribunaux	3,000 00	
Chiffre net des réclamations non réglées au Canada		$ 12,095 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		93,323 74
Réserve des réassurances du département des assurances sur la vie		12,322 81
Total du passif au Canada		$ 117,741 55

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut reçu pour primes	$ 156,253 48	
A déduire, les réassurance, rabais, déductions et remboursements de primes	21,257 76	
Total net de l'argent reçu pour primes contre l'incendie		$ 134,995 72
Total net de l'argent reçu pour primes d'assurances de navigation intér.		835 38
Intérêt sur le dépôt de $167,000, au crédit du receveur général, payé au bureau principal en Angleterre		6,680 00
Total du revenu au Canada		$ 142,511 10

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $5,288)	$ 4,833 11
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 59,192 79
Moins les réassurances, objets sauvés et frais de sauvetage	1,640 17
Chiffre net payé pendant l'année sur ces sinistres	$ 57,552 62

*De cette somme, $50,000 sont à compte de l'assurance sur la vie et déposées au crédit du receveur général.

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*—Suite.

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada.. .....$	62,385 73
Payé durant l'année pour pertes dans la navigation intérieure du Canada.	554 36
Commission ou courtage	19,842 33
Appointements, honoraires et autres paiements aux employés au Canada.	9,102 83
Taxes au Canada (y compris $50 au département de la marine)	2,902 76
Tous autres paiements au Canada, savoir :— Loyer, $1,762.71 ; dépenses de bureau, $424.98 ; timbres-poste, messageries et télégrammes, $975.65 ; impressions et papeterie, $944.57 ; dépenses pour le tarif, $973.61 ; plans de ville, $515.25 ; frais de voyage, $1,391.40 ; annonces, $376.16 ; commissions, département de la marine, $113.28	7,477 61
Total des dépenses au Canada	$ 102,265 62

RISQUES ET PRIMES.

	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	$ 17,793,211	$ 180,749 38
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	8,082,307	79,777 10
do do renouvelées	6,587,257	70,621 29
Total	$ 32,462,775	$ 331,147 77
A déduire, polices éteintes	14,115,596	145,092 14
En vigueur à la fin de l'année (brut)	$ 18,347,179	$ 186,055 63
A déduire, les réassurances.	653,236	6,339 93
En vigueur le 31 décembre 1896	$ 17,693,943	$ 179,715 70

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Polices entreprises pendant l'année (brut)	$ 263,680	$ 835 38
A déduire, les polices éteintes	263,680	835 38

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada . . Pas de rapport.
Montant net des polices en vigueur $17,693,943 00
Total des primes sur ces polices 179,715 70

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES INCENDIES.

Le revenu des primes d'assurances contre l'incendie pour l'année, déductions faites des réassurances et remises, s'est élevé à £397,097 7s. 6d., et les pertes, y compris une ample prévision pour toutes les réclamations, jusqu'au 31 décembre 1896, à £186,064 14s. 8d.

Le solde au crédit du fonds des assurances contre l'incendie le 31 décembre 1896, après avoir transféré £50,000 au compte des profits et pertes, s'élevait à £662,491 12s. 7d.

DÉPARTEMENT DES ASSURANCES MARITIMES.

Les primes nettes reçues durant l'année se sont élevées à £291,908 3s. 1d. Les pertes payées et à payer pour 1896 et les années précédentes ont été de £267,317 17s. 9d. Le solde au crédit de la caisse des assurances maritimes s'élevait, le 31 décembre 1896, à £230,905 5s. 3d.

PROFITS ET PERTES.

Le montant au crédit de ce compte le 31 décembre 1896, était de £135,134 18s. 9d. et le conseil de direction recommande de payer à même cette somme un dividende de 20 pour 100, soit £2 10s. 0d. par action, comme suit :—£1 15s. 0d. le 1er avril, et la balance de 15s. le 1er octobre.

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON—Suite.*

COMPTE D'INCENDIE.

Date			£ s. d.
1895. 31 déc.	Montant de la caisse des assur. contre l'inc. à cette date.		617,580 11 0
1896. 31 déc.	Primes, déduct. faite des réassur. et des remboursements.		397,097 7 6
	Intérêt et dividendes	£20,510 1 4	
	Moins—Taxe du revenu	54116 2	
			19,968 5 2
			£1,034,646 3 8

Date		£ s. d.
1896. 31 déc.	Indemnités payées, déduction faite des réassur. et sauvet.	186,064 14 8
	Frais d'administration (répartis)	70,587 16 9
	Commission	65,422 17 6
	Dettes véreuses	79 2 2
	Bénéfices portés au compte des profits et pertes	50,000 0 0
	Montant de la caisse des assnrances contie l'incendie à cette date, d'après le bilan	662,491 12 7
		£1,034,646 3 8

COMPTE DE MARINE.

Date			£ s. d.
1895. 31 déc.	Montant de la caisse des assurances marit. à cette date		239,710 16 1
1896. 31 déc.	Primes, déduction faite du courtage, de l'escompte, des réassurances et des remboursements de primes		291,908 3 1
	Intérêt et dividendes	£ 7,960 17 8	
	Moins—Taxe du revenu	210 6 1	
			7,750 11 7
			£ 539,369 10 9

Date		£ s. d.
1896. 31 déc.	Indemnités payées, déduction faite des réassurances et sauvetage pour 1896 et les années précédentes	267,317 17 9
	Frais d'administration (répartis)	33,774 17 4
	Commission des agents	6,608 9 2
	Dettes véreuses	763 1 3
	Montant de la caisse des assurances maritimes à cette date, d'après le bilan	230,905 5 3
		£ 539,369 10 9

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

Date			£ s. d.
1895. 31 déc.	Solde de compte à cette date		131,449 8 0
1896. 31 déc.	Intérêt et dividendes qui n'ont pas été portés à d'autres comptes	£ 29,548 1 3	
	Moins—Taxe du revenu	780 11 3	
			28,767 10 0
	Transféré des assurances sur la vie—		
	Sans participation	£ 10,548 12 7	
	Avec participation	5,229 13 10	
			15,778 6 5
	Transféré des assurances contre l'incendie		50,000 0 0
	Emoluments de transferts		29 17 6
			£ 226,025 1 11

Date		£ s. d.
1896. 31 déc.	Dividendes aux actionnaires	89,655 0 0
	Taxe du revenu	1,235 3 2
	Solde, d'après le bilan	135,134 18 9
		£ 226,025 1 11

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*—*Fin.*

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

Passif.		£ s. d.
Capital des actionnaires, £896,550, sur lequel il a été versé		448,275 0 0
Fonds de réserve générale		310,000 0 0
Caisse des assurances sur la vie—		
Sans participation	£ 669,206 14 1	
Avec participation	1,391,290 17 4	
		2,060,497 11 5
Caisse des assurances contre l'incendie		662,491 12 7
do maritimes		230,905 5 3
Profits et pertes		135,134 18 9
		£ 3,847,304 8 0
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie admises, mais non payées	£ 28,613 0 0	
Pertes par incendie impayées	34,149 1 2	
Pertes sur sinistres maritimes impayées	2,181 14 8	
Dividendes aux actionnaires	17,071 5 0	
Taxe sur le revenu impayée	562 16 0	
Primes (incendie) dues à d'autres compagnies	11,408 0 9	
Primes, sinistres maritimes, dues à d'autres compagnies	9,600 4 4	
Caisse d'épargnes des employés	5,879 13 9	
Intérêt reçu mais non encore dû	307 16 8	
		109,773 12 4
		£3,957,078 0 4

Actif.		£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	£ 863,119 5 8	
Prêts sur taxes parlementaires	476,779 13 4	
Prêts sur loyers	16,538 5 4	
		1,356,437 4 4
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni		3,000 0 0
Prêts sur polices d'assurances sur la vie de cette corporation		50,996 6 1
Prêts sur effets de chemins de fer et autres garanties		127,927 16 6
Placements :—		
Effets du gouvern. britannique, savoir :—		
£201,256 7s. 8d. d'effets	£ 180,322 1 2	
4 pour 100 garantis du gouvernem. turc.	22,900 0 0	
		203,222 1 2
Effets du gouvernement des colonies		39,797 18 0
Effets de gouvernements étrangers		198,675 19 8
Effets municipaux		162,133 0 0
Débentures de ch. de fer et autres débent. non rachetables		834,911 3 1
Effets de chemins de fer privilégiés et ordinaires		405,888 12 5
Garanties du chemin de fer des Indes		57,005 0 0
Constituts		144,231 10 5
Réversions		67,960 9 4
Intérêts viagers		1,108 14 10
Propriétés		4,108 11 9
Soldes des agents :—		
Comptes des assurances sur la vie	£ 9,493 9 4	
do contre l'incendie	61,058 17 10	
do maritime	68,039 6 2	
		138,591 13 4
Prêts sur biens-meubles		Nil.
Primes impayées		40,620 15 4
Intérêts impayés		371 8 1
Primes (incendie) dues par d'autres compagnies		2,898 16 7
Argent :—		
En dépôt	£ 49,417 12 4	
En caisse et en compte courants	54,276 19 7	
		103,694 11 11
Effets à recevoir		13,108 4 8
Timbres de polices		388 2 10
		£3,957,078 0 4

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE DE LONDON, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—THOMAS E. ROBSON. | *Secrétaire et agent en chef*—D. C. MACDONALD.

Bureau principal—London, Ontario.

(Compagnie constituée en corporation en 1859 par l'Acte concernant les compagnies, d'assurances mutuelles, ch. 52 des Statuts revisés du Haut-Canada ; acte modifié en 1863 par le 27e Vic., ch. 52 ; constituée en corporation en 1878 par l'acte fédéral 41 Vic., ch. 40. Organisée et opérations commencées au Canada, A.D. 1859.)

CAPITAL.

Compagnie d'assurances mutuelle, n'ayant aucun actionnaire, mais composée seulement de sociétaires qui sont les assurés, et qui ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leurs billets de primes d'assurances.

ACTIF.

Immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie .... $ 14,110 81

Débentures municipales et de compagnies de prêts possédées par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Débentures de la cité de Saint-Thomas	$ 22,600 00	$ 25,092 50
* do ville de Tilsonburg	6,500 00	7,426 25
* do *Ontario Loan and Debenture Company.*	13,260 00	13,260 00
* do *Huron and Erie Loan and Savings Co.*	13,260 00	13,260 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 55,620 00	$ 59,038 75

Reporté à la valeur vénale		59,038 75
Argent en caisse et au bureau principal		1,723 52
Intérêt acquis sur les débentures		402 67
Solde des agents		9,124 56
Billets à recevoir		275 35
(Montant passé échéance, $175.35.)		
Billets de primes en portefeuille	$ 471,762 16	
A déduire, le montant payé sur ces billets	168,135 70	
		303,626 46
(Total réparti sur billets de primes, $232,744.90.)		
Mobilier du bureau		1,489 41
Total de l'actif		$ 389,791 53

* Déposé au crédit du receveur général.

MUTUELLE DE LONDON—*Suite.*

PASSIF.

Chiffre net des pertes établies mais dont le montant n'est pas encore dû......$	6,709 86	
do réclamations rapportées ou supposées, mais non réclamées...	14,017 32	
	$ 20,727 18	
do des pertes contestées, devant les tribunaux..................	1,100 00	
Total net du chiffre des réclamations non réglées au Canada ....$		21,827 18
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		337,536 12
Découvert à la banque Molson..................................		1,937 49
Emprunté à la banque Molson..................................		20,000 00
Total du passif.................................$		381,300 79
Excédent de l'actif sur le passif ....$		8,490 74

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes.................................. $	91.582 09	
Reçu sur effets et billets acceptés en paiement de primes (brut)............	82,431 20	
Total brut de l'argent reçu pour primes..................................$	174,013 29	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.....	2,682 74	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes ....$		171,330 55
(Effets et billets reçus durant l'année pour primes et encore impayés, $154,000.06)		
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets et d'autres sources...........		3,043 47
Divers, savoir :—Emoluments de transfert, $388.96 ; permis d'employer des batteuses à vapeur, $5 ; loyer, $353		746 96
Total du revenu.................................$		175,120 98

DÉPENSES.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $23,420.19)...................................$	22,611 44	
Payé sur sinistres survenus durant l'année..............................	103,089 14	
A déduire, les réassurances..	62 29	
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres...........$	103,026 85	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)................$		125,638 29
Commission ou courtage		30,034 80
Taxes		477 06
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel..........		17,844 56
Divers paiements, savoir :—Commission des banques, $52.81 ; frais judiciaires, $2,029.59 ; timbres-poste, $1,233.97 ; timbres-poste des agents, $657.36 ; impressions, annonces et papeterie, $2,198.62 ; inspection du gouvernement, $94.92 ; intérêt, $1,280.09 ; escompte sur timbres, etc., $63.75 ; eau, combustible et éclairage, $182.67 ; permis du gouvernement d'Ontario, $100 ; dépenses de l'association des assureurs, $67.45 ; menues dépenses, télégrammes, téléphone, messagerie, etc., $575.19..		8,536 42
Total des dépenses.................................$		182,531 13

MUTUELLE DE LONDON—*Fin.*

COMPTE DE CAISSE.

Dt.		Av.	
1895.		1896.	
31 déc.—Solde en caisse et en banques à cette date.................$	494 15	31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-haut.. . ... $	182,531 13
1896.		Remboursement de l'argent emprunté..........	13,297 97
31 déc.—Revenu comme ci-haut.......	175,120 98	Solde en caisse et en banque à cette date..........	1,723 52
Emprunté durant l'année.....	21,937 49		
	$ 197,552 62		$ 197,552 62

RISPUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état....................................	43,250	$ 49,620,544	$ 616,682 12
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées	16,716	20,347,980	256,677 39
Total..	59,966	$ 69,968,524	$ 873,359 51
A déduire, les polices éteintes......	15,044	18,878,029	217,934 93
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année.	44,922	$ 51,090,495	$ 655,424 58
A déduire, les réassurances........		303,459	2,526 50
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.	44,922	$ 50,787,036	$ 652,898 08

Nombre total des polices en vigueur à cette date................44,922
Chiffre total net des polices en vigueur...............................$50,787,036 00
Total des primes sur ces polices................................. 652,898 08

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *MANCHESTER.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—THOMAS BARHAM FOSTER. | *Secrétaire et gérant*—WILLIAM LEWIS.

Siège sacial—Manchester, Angleterre.

Agent au Canada—JAMES BOOMER. | *Bureau principal au Canada*—TORONTO.

(Etablie le 21 juin 1824. Opérations commencées au Canada le 20 mai 1890.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit	$9,733,333 33
Chiffre versé en argent	973,333 33

ACTIF AU CANADA.

Effets, bons et débentures :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada, 3½ pour 100	$ 102,200	$ 108,332
do do 4 do	100,000	108,500
Total de la valeur au pair et de la valeur vénale	$ 202,200	$ 216,832

Reporté à la valeur vénale	$ 216,832 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada	17,875 83
Argent dans la banque Molson, Toronto	11,976 51
Argent entre les mains des agents au Canada	4,980 09
Diagrammes d'assurances	3,000 00
Mobilier du bureau et garnitures	500 00
Total de l'actif au Canada	$ 255,164 43

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais non échues	$ 7,719 15	
do réclamées mais non établies	373 90	
do rapportées ou supposées mais non réclamées	3,474 91	
do contestées—en litige (datant d'années antérieures)	1,980 00	
do do non devant les tribunaux	1,500 00	
Chiffre net des réclamations non réglées		$ 15,047 96
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		128,547 31
Dû pour réassurances et autres comptes		1,336 70
Total du passif au Canada		$ 144,931 97

MANCHESTER, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 215,029 78	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.	28,060 35	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 186,969 43
Intérêt sur dépôt entre les mains du receveur général payé directement à la compagnie-mère en Angleterre		7,577 00
Intérêt sur dépôts en banque		103 21
Total du revenu au Canada		$ 194,649 64

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $7,203.85)	$ 7,003 65	
A déduire, objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances	699 14	
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année	$ 6,334 51	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$ 102,583 52	
A déduire, objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances	1,751 52	
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année	$ 100,832 00	
Montant payé pour pertes par incendie au Canada pendant l'année		$ 107,166 51
Commission ou courtage au Canada		30,583 91
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		14,814 22
Taxes au Canada		2,383 47
Divers, savoir :—Papeterie et impressions, $976.45 ; frais de voyage et inspection, $1,822.61 ; annonces et abonnements, $912.88 ; timbres-poste télégrammes et messageries, $1,406.16 ; dépenses de bureau, $585.79 ; frais judiciaires, $464.86 ; cartes et plans, $937.75 ; associations d'assureurs, $1,076.09 ; loyers, $1,877.00		10,059 59
Total des dépenses au Canada		$ 165,007 70

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	$ 22,116,845	$ 277,084 69
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	9,998,058	118,573 08
do do renouvelées	6,823,440	95,672 79
Total	$ 38,938,343	$ 491,330 56
A déduire, les polices éteintes	18,308,502	229,544 12
En vigueur à la fin de l'année (brut)	$ 20,629,841	$ 261,786 44
A déduire, les réassurances	517,630	6,637 34
En vigueur au 31 décembre 1896	$ 20,112,211	$ 255,149 10

Nombre total des polices en vigueur à cette date. (Pas de rapport).	
Chiffre total de ces polices	$20,112,211 00
Total des primes sur ces polices	255,149 10

MANCHESTER, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le chiffre net des primes s'est élevé à £731,487 13s. 5d. Les pertes, après avoir fait ample provision pour toutes réclamations non réglées, ont été de £434,523 5s. 4d., soit 59·4 pour 100.

COMPTE DE L'INCENDIE ET DU REVENU.

Après avoir payé toutes les dépenses, commissions et taxes, le compte de la division de l'incendie pour l'année s'est clos avec un surplus de	£	42,198	5	7
Le revenu provenant de l'intérêt, etc., sur placements a donné		21,308	8	10
Solde porté à la caisse	£	63,506	14	5

DIVIDENDE.

Il a été payé en septembre dernier un dividende intérimaire de 2 chelins par action, et les directeurs recommandent par le présent rapport de payer un autre dividende au même taux pour le dernier semestre, ainsi qu'un boni de 2 chelins par action, soit 15 pour 100 pour l'année	£ 30,000	0	0					
Dividende et intérêt payés et acquis sur les actions et bons des compagnies *Times Mutual*, *Sprinkler* et *Cambridge*	3,666	13	4					
Montant rayé de la valeur de la propriété de la compagnie d'après le grand-livre	1,744	13	9					
						35,411	7	1
Ce qui permettra d'ajouter à la caisse (après avoir pourvu au dividende ainsi que mentionné plus haut) la somme de					£	28,095	7	4

Les présents comptes comprennent les affaires d'à-peu près six mois des compagnies d'assurances contre l'incendie *Times Mutual*, *Sprinkler* et *Cambridge* transférées à la Manchester, et l'actif remis par elle, £30,000, est inclus dans le bilan.

Le capital et la caisse de réserve s'élèvent actuellement à la somme de £754,282 12s. 9d.

MANCHESTER, CONTRE L'INCENDIE—*Fin.*

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.	£ s. d.
Primes nettes	731,487 13 5
Intérêt et dividendes	21,308 8 10
	£ 752,796 2 3

DÉPENSE.	£ s. d.
Pertes par incendies payées et à régler	434,523 5 4
Commissions et dépenses des agents	132,858 18 2
Taxe d'Etat, en Angleterre, à l'étranger et dans les colonies	13,611 0 3
Frais d'administration, siège social et succursales au pays et à l'étranger	108,296 4 1
	£ 689,289 7 10
Solde à reporter	63,506 14 5
	£ 752,796 2 3

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Compte du capital—100,000 actions de £20 chacune, £2 par action versés			200,000 0 0
Montant reporté de l'an dernier		£ 496,187 5 5	
Solde de compte du revenu reporté		63,506 14 5	
		£ 559,693 19 10	
Moins dividende intérimaire, payé en septembre et divid. des comp. *Times Mutual* et *Cambridge*	£ 11,500 0 0		
Dividende et boni payables le 2 avril 1897	20,000 0 0		
Intérêt dû et acquis sur les bons de la *Times Mutual*, etc	2,166 13 4		
Mont. biffé de la valeur de la prop. de la compag. d'après le g.-livre	1,741 13 9		
		35,411 7 1	
Fonds de réserve			524,282 12 9
Total			£ 724,282 12 9
Divers porteurs d'obligations—			
Times Mutual, bons 10 pour 100, série A		£ 10,000 0 0	
* *Cambridge*, bons 10 pour 100, série B		10,000 0 0	
Sprinkler, bons 10 pour 100, série C		10,000 0 0	
			30,000 0 0
Pertes à payer			86,053 5 10
Autres obligations			4,007 1 5
Dividende et boni du dernier semestre, payables aux actionnaires le 2 avril 1897, ainsi qu'indiqué plus haut			20,000 0 0
			£ 864,343 0 1

* Y compris des bons au montant de £47 10s. qui seront émis.

ACTIF.	£ s. d.
Obligations et autres débentures de chemins de fer	249,026 7 5
Bons enregistrés du gouvernement des Etats-Unis, 4 pour 100	96,842 18 7
Obligations municipales	106,435 2 3
Actions de chemins de fer anglais et autres	23,924 9 10
Effets inscrits du gouvernement du Canada	43,785 8 1
do do Cap de Bonne-Espérance, $3\frac{1}{2}$ pour 100	9,853 6 0
Emprunt 5 pour 100 du gouvernement du Transvaal	5,257 11 0
Rentes en or 4 pour 100 du gouvernement autrichien	8,710 0 0
Actions rachetables 4 pour 100 du gouvernement espagnol	628 8 2
Hypothèques sur biens-fonds (avec marge suffisante) et prêts à court avis	17,635 0 0
Intérêt acquis, mais non échu	6,087 11 0
Maisons et terrains, Manchester et Londres, etc.	44,221 10 11
Solde entre les mains des agents et des succursales (en Angleterre et à l'étranger)	101,551 8 7
Soldes dus par d'autres compagnies	61,047 12 4
Primes impayées	36,786 3 0
Argent chez les banquiers et en caisse	52,550 2 11
	£ 864,343 0 1

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *MERCANTILE*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM A. SIMS. | *Secrétaire et agent-chef*—JAS. LOCKIE.

Bureau principal—Waterloo, Ont.

(Constituée en ccorporation par l'acte d'Ontario, 37 Vic., ch. 87, 1874; modifié par 55 Vic., ch. 101 (Ontario), 1892. Opérations commencées au Canada le 1er novembe 1875.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	$ 500,000 00
do souscrit	250,000 00
do argent	50,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir *l'annexe.)*

ACTIF.

Effets, obligations et débentures, savoir :—

	Valeur.	
* Débentures de Thorold	$ 5,276 33	
* do de Leamington	9,798 10	
* do d'Arthur	5,000 00	
* do de Thamesville	3,722 00	
* do de Markdale	4,145 72	
* do de Markham	13,015 58	
* do de Berlin	5,559 00	
* do de Windsor	5,000 00	
* do de Guelph	4,400 00	
Total, valeur au pair	$ 55,916 73	
Reporté à la valeur vénale		$ 59,650 29
Argent en caisse au bureau principal		647 10
Argent aux banques, savoir :—		
Banque Dominion	$ 80,000 00	
Banque Canadienne du Commerce	3,204 38	
		83,204 38
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc		754 39
Solde des agents		1,923 58
Effets à recevoir		426 67
Mobilier du bnreau		346 96
Plans de Goad		2,662 72
Total de l'actif		$ 149,616 09

* Déposées au crédit du receveur général.

MERCANTILE—Suite.

PASSIF.

Chiffre net des pertes non réglées mais non contestées	$ 3,229 00	
Total net des réclamations pour pertes par incendie non réglées au Canada		$ 3,229 00
Total de la réserve des primes non acquises pour risques au Canada		72,668 83
Total du passif (à l'exclusion du capital-actions)		$ 75,897 83
Capital versé		$ 50,000 00

REVENU.

Risques contre l'incendie.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 132,770 79	
do do sur effets ou billets pris pour primes	222 70	
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 132,993 49	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	25,425 32	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	$ 107,568 17	
(Effets et billets reçus durant l'année pour primes et non payées, $426.67.)		
Total du chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 107,568 17
Reçu en intérêt et dividendes		8,654 23
Revenu provenant d'autres sources		75 96
Total		$ 116,298 36
Reçu par versements sur le capital		10,000 00
Prime sur le capital		50,000 00
Total du revenu		$ 176,298 36

DÉPENSES.

Pertes par incendie.

Payé durant l'année pour sinistres survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à $5,417.77)	$ 8,744 65	
Moins reçu pour réassurances	2,295 22	
Total net payé durant l'année sur ces sinistres	$ 6,449 43	
Payé pour sinistres survenus durant l'année	$ 134,012 69	
Moins reçu pour réassurances	12,770 52	
Total net payé durant l'année sur ces sinistres (incendie)	$ 121,242 17	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$ 127,691 60
Dividendes payés durant l'année à 10 pour 100, semi-annuellement		2,000 00
Commission ou courtage		18,561 29
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel		6,684 39
Taxes		30 00
Divers paiements, savoir :—Timbres-poste, téléphone, télégrammes et messageries, $1,128.87 ; impressions et papeterie, $535.33 ; annonces, $842.26 ; loyer, $465 ; droits à l'Etat, $78.89 ; frais de voyage, $532.83 ; change à la banque, $131.90 ; Association des Assureurs contre l'incendie du Canada, $630.14 ; frais judiciaires, $4.33 ; dépenses de bureau, $167.25 ; plans de Goad et mobilier du bureau, $914.15 ; boni aux agents, $1,328.56		6,759 51
Total des dépenses en argent		$ 161,726 79

MERCANTILE--Fin.

COMPTE DE CAISSE.

1895.	*Dt.*		1896.	*Av.*	
31 déc.	Solde en caisse et en banque à cette date	$ 3,792 12	31 déc.	Dépenses comme ci-dessus	$ 161,726 79
1896. 31 déc.	Revenu comme ci-dessus	176,298 36		Remise d'argent emprunté	8,249 65
	Reçu par la réalisation des placements	73,737 44		Solde en caisse et en banque à cette date	83,851 48
		$ 253,827 92			$ 253,827 92

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	15,572	$ 18,777,631	$ 221,352 90
Délivrées durant l'année—nouvelles	4,295	4,548,415	61,936 91
do do renouvelées	3,570	3,407,526	45,804 34
Total	23,437	$ 26,733,572	$ 329,094 15
A déduire—polices éteintes	8,591	12,754,361	166,181 27
En vigueur à la fin de l'année (brut)	14,846	$ 13,979,211	$ 162,912 88
A déduire, les réassurances		824,983	10,481 81
En vigueur le 31 décembre 1896 (net)	14,846	$ 13,154,228	$ 152,431 07

Nombre de polices en vigueur à cette date	14,846	
Chiffre net des polices en vigueur		$13,154,228 00
Total des primes sur ces polices		152,431 07

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NATIONAL* D'IRLANDE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Secrétaire—C. CHEVALLIER CREAM. | *Siège social*—Dublin.

Agent au Canada—MATTHEW C. HINSHAW. *Bureau principal au Canada*—MONTRÉAL.

(Organiséé ou constituée en corporation le 10 novembre 1828 ; opérations commencées au Canada le 2 avril 1893.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé	£ 2,000,000	$9,733,333 33
Chiffre souscrit	1,000,000	4,866,666 67
Chiffre versé	100,000	486,666 67

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada, 4 pour 100	$ 100,161 00	$ 108,674 68

Reporté à la valeur vénale	$ 108,674 68
Argent à la banque British North America	3,467 20
Argent en mains des agents au Canada	16,296 54
Mobilier de bureau, y compris les diagrammes, plans, livres, etc.	3,500 00
Total de l'actif au Canada	$ 131,938 42

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies au Canada mais non encore dues	$ 4,808 41	
Chiffre net des pertes contestées devant les tribunaux (dont $3,500 datent d'années antérieures)	5,750 00	
Total net des réclamatiéns non réglées au Canada		$ 10,558 41
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		89,765 40
Total du passif au Canada		$ 100,323 81

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 150,186 48	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	18,485 92	
Chiffre net reçu pour primes		$ 131,700 56
*Intérêt sur dépôt		4,006 44
Total du revenu au Canada		$ 135,707 00

*Payé directement au siège social, Dublin.

NATIONAL D'IRLANDE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $7,960.58)	$ 7,751 68	
Moins reçu pour réassurances	3 61	
Montant net payé sur ces sinistres durant l'année	$ 7,748 07	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 72,529 35	
Moins les réassurances	2,572 42	
Chiffre net payé sur ces sinistres pendant l'année	$ 69,956 93	
Chiffre net payé durant l'année pour pertes par incendie		$ 77,705 00
Commission ou courtage au Canada		25,273 33
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		4,986 67
Taxes au Canada		3,110 87
Diverses dépenses, savoir :—Dépenses de bureau, $910.22 ; papeterie et impressions, $761.08 ; annonces, $672.66 ; cartes et plans, $684.23 ; frais de port, messageries et télégrammes, $333.97 ; frais de voyage, $517.92 ; loyer et taxes de bureau, $747.67 ; frais des agents, $2,719.42 ; frais judiciaires, $2.50 ; conseil des assureurs, $754.02		8,103 69
Total des dépenses au Canada		$ 119,179 56

RISQUES ET PRIMES.

Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état	$ 12,175,424	$ 163,740 31
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées	11,432,731	150,186 48
Total	$ 23,608,155	$ 313,926 79
A déduire, les polices éteintes	10,302,563	137,456 09
Total en vigueur à la fin de l'année	$ 13,305,592	$ 176,470 70
A déduire, les réassurances	166,809	1,593 81
En vigueur le 31 décembre 1896	$ 13,138,783	$ 174,876 89

Nombre total de polices en vigueur à cette date au Canada. Pas de rapp.	
Chiffre net des polices en vigueur	$13,138,783 00
Total des primes sur ces polices	174,876 89

NATIONAL D'IRLANDE—*Suite.*

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes, déduction faite du montant pour les réassurances, se sont élevées pendant l'année à £276,487 9ch. 8d., comparativement à £302,286 9ch. 6d. l'année précédente. Les réclamations par suite d'incendie, y compris le montant nécessaire pour couvrir toutes les pertes non payées, ont atteint le chiffre de £194,385 4ch. 4d. Les commissions et frais ont été de £92,755 11ch. 5d., ce qui donne un déficit sur les opérations de l'année de £10,653 6ch. 1d. Après règlement, la caisse de réserve s'élèvera à £100,760 1ch. 5d., ce qui, relativement au revenu, n'accuse qu'une différence fractionnaire, comparativement à 1895. La réduction du revenu des primes a été causée jusqu'à un certain point par des circonstances hors du contrôle des directeurs, mais surtout par l'abandon d'affaires non profitables, ce qui, on a raison de l'espérer, donnera des résultats plus favorables dans l'avenir.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

La balance du compte de profits et pertes, après avoir déduit le dividende final de 3 pour 100 de 1895, et le dividende intérimaire de 2 pour 100 de 1896, payé en août dernier, est de £9,571 10ch. 4d. Les directeurs recommandent de payer à même cette somme un nouveau dividende de 3 pour 100, soit 1ch. 6d. par action, ce qui fera en tout pour l'année 5 pour 100. Ce paiement effectué il restera un montant de £6,571 10ch. 4d. à reporter au compte de la prochaine année.

COMPTE DES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

1896.		£	s.	d.	1896.		£	s.	d.
1er janv.	—Chiffre de la caisse des assur. contre l'inc. au comm. de l'année......	111,413	7	6	31 déc.	—Pertes par incendie (après déduction des réassur.)...	194,385	4	4
31 déc.	—Primes reçues (déduction faites du montant des réassurances)..........	276,487	9	8		Commission................	54,696	13	0
						Frais d'administration......	38,058	18	5
						Chiffre de la caisse des assurances contre l'incendie à la fin de l'année........	100,760	1	5
		£387,900	17	2			£387,900	17	2

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

1896.		£	s.	d.	1896.		£	s.	d.
1er janv.	—Solde de compte de l'an dernier	9,051	2	1	31 déc.	—Dividendes aux actionnaires, étant le dividende final pour 1895 .... £3,000; Dividende intérimaire pour l'année 1896... 2,000	5,000	0	0
1 déc.	—Intérêt et divid. non portés à d'autres comptes.....	6,540	1	5		Usure et réparations.	103	7	1
	Montant transf. de la caisse des assur. sur la vie n° 1..	671	17	9		Compte de dépenses en Grande-Bretagne.... .. .	88	3	10
						Frais d'administration non portés à d'autres comptes..	1,500	0	0
						Solde à la fin de l'année .....£14,571 10 4; Moins les dividendes comme ci-haut.: 5,000 0 0	9,571	10	4
		£ 16,263	1	3			£ 16,263	1	3

NATIONAL D'IRLANDE—*Suite.*

Bilan, 31 décembre 1896.

PASSIF.

—	Compte général de la Compagnie d'assurances *National.*	Compte de fidéicommis de la Compagnie *Liberal Annuity* de Dublin	Compte de fidéicommis de la Compagnie *Dublin Widow's.*	Compte de fidéicommis de la Grande-Bretagne.	Total.
	£ s. d.	£. s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Capital des actionnaires	100,000 0 0				
Caisses des assurances contre l'incendie	100,760 1 5				
Profits et pertes	9,571 10 4				
Réserve de fluctuations des placements, compte général	2,900 9 5				
Caisse des assurances sur la vie n° 1	3,799 19 0				
do do n° 2	91,956 3 9				
Réserve pour variation de prix de placements	1,122 19 2				
Caisse des rentes viagères	10,017 5 8				
Total des fonds	320,128 8 9	36,837 0 10	15,397 3 3	87,554 0 4	459,916 13 2
Ancienne Compagnie d'assurances *Royal Exchange* de Dublin	1,868 12 6				1,868 12 6
Dividendes et bonis non réclamés	2,049 2 6				2,049 2 6
Comptes des prêts	12,750 0 0				12,750 0 0
Pertes par incendies et dépenses impayées	30,763 10 5				30,763 10 5
Réclamations en vertu d'assurances sur la vie admises mais impayées	1,849 16 6			4,529 0 0	6,378 16 6
Dû au syndic des porteurs de polices de la Grande-Bretagne				52 10 0	52 10 0
Dû à la Compagnie d'assurances *National* et inclus dans les comptes de cette compagnie		1,464 2 8	641 16 6	2,183 19 6	4,289 18 8
Total	£ 369,409 10 8	£ 38,301 3 6	£ 16,038 19 9	£ 94,319 9 10	£ 518,069 3 9

BILAN de la Compagnie d'assurances *National* d'Irlande, le 31 décembre 1896—*Fin.*

ACTIF.

—	Chiffre des actions.	Compte général de la Compagnie d'assurances *National.*	Compte de fidéicommis de la Compagnie *Liberal Annuity* de Dublin.	Compte de fidéicommis de la Compagnie *Dublin Widow's.*	Compte de fidéicommis de la Grande-Bretagne.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni		125,570 19 0				125,570 19 0
Prêts sur polices d'assurances sur la vie de cette compagnie		5,770 14 9			11,042 6 5	16,813 1 2
Placements :—						
Garanties du gouvernement britannique	10,000 0 0	9,078 12 11				9,078 12 11
do do des Indes et des colonies	40,451 12 11	22,513 17 9	3,278 8 6		17,662 10 7	43,454 16 10
Effets de corporations municipales	2,500 0 0				2,500 0 0	2,500 0 0
Effets municipaux et d'Etats aux Etats-Unis	29,000 0 0	31,790 14 10				31,790 14 10
Garanties des gouvernements étrangers	6,000 0 0				6,334 1 4	6,334 1 4
Débentures de ch. de fer et débentures non rachetables	64,050 0 0	25,680 13 8	10,957 10 0	16,011 0 0	20,755 9 6	73,404 13 2
Effets et actions de ch. de fer (privilégiés et ordinaires garantis)	41,374 3 4	8,887 1 9	21,665 5 0		20,418 13 2	50,970 19 11
Edifices et mobilier (immeubles en pleine propriété et à bail)		29,784 17 1			7,200 0 0	36,984 17 1
Actions de la banque d'Angleterre	1,000 0 0				3,250 0 0	3,250 0 0
do do d'Irlande	10,950 0 0	30,402 3 0	2,400 0 0			32,802 3 0
Part d'édifice dans le corps de sauvetage de Glasgow	350 0 0	350 0 0				350 0 0
Avances sur effets du gouvernement, pensions, annuités et garanties personnelles		4,629 16 5				4,629 16 5
Solde des agents des assurances sur la vie		1,617 6 4			213 1 0	1,830 7 4
Solde des agents et de réassurances contre l'incendie, y compris les primes à payer		60,173 16 6				60,173 16 6
Dû par la compagnie de réassurances					1,031 8 6	1,031 8 6
Primes d'assurances sur la vie impayées		1,383 17 1		27 19 9	506 17 2	1,918 14 0
Intérêt en cours		2,188 9 8			1,024 6 10	3,212 16 6
Autres montants dus à la compagnie		3,146 3 7				3,146 3 7
Actions de la compagnie d'assurances *National*	100 0 0	100 0 0				100 0 0
Dû à la *National* d'Irlande pour le compte de fidéicommis de la Grande-Bretagne		641 16 6				641 16 6
Dû au compte général de la Compagnie d'assurances *National* par le *Dublin Widow's*		1,464 2 8				1,464 2 8
Dû à la Compagnie d'assurances *National* d'Irlande par la *Liberal Annuity* de Dublin		2,183 19 6				2,183 19 6
Argent en caisse et en compte courant		2,050 7 8			2,380 15 4	4,431 3 0
Total		£ 369,409 10 8	£ 38,301 3 6	£ 16,038 19 9	£ 94,319 9 10	£ 518,069 3 9

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH BRITISH AND MERCANTILE.*

ÉTAT POUR LES 13 MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. PASCOE DU PRÉ GRENFELL.

Administrateur—PHILLIP R. D. MACLAGAN.

Agent principal et directeur au Canada—THOMAS DAVIDSON.

Siège social—Edimbourg et Londres. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Etablie en 1809. Opérations commencées au Canada, 1862.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, £3,000,000 sterling	$14,600,000 00
Capital souscrit, £2,750,000 sterling	13,383,333 33
Capital versé, £687,500 sterling	3,345,833 33

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie au Canada, savoir :—		
Edifice à quatre étages, situé au coin nord-ouest des rues Saint-François-Xavier et de l'Hôpital, Montréal, divisé en bureaux occupés par la compagnie et par d'autres locataires	$ 60,000 00	
Edifice à trois étages, situé 26 rue Wellington, Toronto, occupé par la compagnie et par d'autres locataires	23,000 00	
Edifice à deux étages et demi, Montréal, occupé par des locataires comme entrepôts	25,000 00	
		$ 108,000 00
Prêts garantis par hypothèques sur biens-fonds		1,509,199 99
do obligations, effets et autres valeurs collatérales de commerce		146,000 00

Effets et obligations, savoir :—

	Valeur au pair.
Déposé au crédit du receveur général :—	
Bons du havre de Montréal	$ 124,000 00
do comté de Carleton	10,000 00
Effets de la cité de Montréal	14,000 00
Bons du comté de Middlesex	73,000 00
Bons de la province du Manitoba	31,146 67
do do Nouveau-Brunswick	75,000 00
Obligations du township de York	19,000 00
Bons de la ville d'Owen-Sound	95,000 00
do de Saint-Henri	100,000 00
Effets du gouvernement de Victoria	50,613 33
do de Queensland	97,333 33
Bons de la ville de Welland	32,000 00
do cité de Brantford	20,000 00
do do Belleville	50,000 00
	$ 791,093 33
Autres placements sous le contrôle de la compagnie :—	
Effets de la cité de Montréal	34,700 00
Bons de la province de Québec	51,000 00
do cité de Belleville	15,000 00
do cité d'Ottawa	[illegible]0,000 00
do ville de Parkdale	27,860 00
do do Goderich	65,000 00

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

Obligations de la *Central Canada Loan and Savings Company*		50,000 00
Bons de la ville de Brockville		24,021 95
do Longueuil		25,000 00
Cité de Winnipeg		62,489 01
Bons de la ville de Woodstock		60,000 00
do Cobourg		3,500 00
Bons du village de Kingsville		17,717 45
Bons de la ville de Kincardine		3,051 70
do Leamington		4,848 75
Bons de la cité de Trois-Rivières		25,000 00
Bons de la ville de Wallaceburg		16,000 00
Valeur actuelle des certificats de la caisse de subvention des chemins de fer de la province d'Ontario	$	18,652 57
Valeur actuelle des bons de la ville de Chatham		14,268 09
Bons de la ville de Windsor		32,472 00
do Trenton		30,000 00
do Lachine		35,000 00
Bons de l'école dissidente de Lachine		10,000 00
Bons du township de Rochester		924 70
Bons de la ville de Petrolea		22,794 05
Rentes viagères du village de Wallaceburg		4,828 90
do township de Romney		12,910 17
Bons du township de Colchester		780 00
Rentes viagères du township de Raleigh		3,238 88
Bons de la ville de Picton		11,426 19
Obligations de la Cathédrale de St. James		61,844 91
Bons de la cité de Hamilton		77,107 00
do Jonction de Toronto-Ouest		28,700 00
do ville de Cornwall		28,715 72
do Côte Saint-Antoine		100,000 00
Bons des écoles de la cité de Hamilton		28,060 23
Bons du township de Richmond, B.-C		50,000 00
Bons de la cité de London, Ont		80,000 00
do Victoria, B.C		126,000 00
Bons 5 pour 100 de la Chambre de Commerce de Montréal		5,000 00
Bons de la cite de New-Westminster, C.-B		57,000 00
do Cie dite *Montreal Water and Power Co*		75,000 00
do viile de Lindsay		69,000 00
do cité de Halifax		44,000 00
Actions de la cité de Halifax		15,000 00
Bons des écoles protestantes de Montréal		58,000 00
do catholiques romaines de Montréal		55,000 00
Bons de la ville de Saint-Henri		100,000 00
do province de l'Ile du Prince-Edouard		25,000 00
do cité de Brantford		50,000 00
do cité de Sainte-Catherine		15,000 00

Total, valeur au pair	$2,672,005 60
Argent à la banque de Montréal, Montréal	182,440 09
Intérêt acquis et impayé sur effets et obligations	32,710 80
Solde des agents au Canada	44,034 95
Mobilier de bureau et fournitures à Montréal, Toronto et St-Jean, N.-B.	2,500 00
Total de l'actif au Canada	$1,696,891 43

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie au Canada rapportées ou supposées, mais non réclamées	$	43,757 89
Chiffre net des pertes par incendie au Canada contestées—en litige (dont $1,500 datent des années précédentes)		2,900 00

Chiffre net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada.	$ 46,657 89
Réserve des primes non acquises pour tous les risques (inc.) en cours au Can.	318,930 12
Caisse des réassurances, département de la vie	575,363 16
Dû et acquis pour appointements, loyers, annonces, dépenses des agences et autres diverses dépenses	5,256 90
Total du passif au Canada	$ 946,208 07

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes (brut)	$ 507,785 16	
A déduire, les réassurances, etc	44,858 66	
Total net de l'argent reçu pour primes (incendie)		$ 462,926 50
Intérêt et dividendes		192,810 11
Reçu en intérêt sur dépôts à la banque, etc		2,844 77
Loyers (net)		3,376 62
Total du revenu au Canada		$ 661,958 00

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'aunée sur sinistres (iucendie) survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $17,055.98)	$ 3,260 05	
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année	$ 212,681 27	
Moins les réassurances	6,148 63	
Chiffre net payé sur ces pertes	$ 206,532 64	
Total net payé durant l'année pour pertes par incendie au Canada		$ 209,792 69
Commission ou courtage		78,134 74
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada		28,662 20
Taxes au Canada		4,323 84
Toutes autres dépenses au Canada, savoir :—Annonces, journaux et almanachs des adresses, $915.51 ; calendriers, $1,422 40 ; allocation de retraite, $1,625 ; reliure, impressions et papeterie, $2,454.92 ; chauffage, éclairage et eau, $635.77 ; associations des assureurs, $2,342.75 ; frais de voyage, $2,369.94 ; mobilier de bureau, $96.43 ; rétribution des auditeurs et frais judiciaires, $501 ; loyers, $3,566 ; surintendant des assurances, $201.66 ; diverses autres dépenses, $568.33 ; frais de port, messageries, change et télégrammes, $3,494.75 ; plans, $932.45 ; fret et droits, $166.77 ; téléphones et péages, $256.60 ; commission des incendies, $36.79 ; salaire du prévôt des incendies, $204.36 ; contribution aux pompiers, $100. Total, $21,891.43. moins la proportion des dépenses imputables au département de la vie, $1,500		20,391 43
Total des dépenses		$ 341,304 90

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vig. à la date du dernier état	31,552	$ 55,832,055	$ 626,822 16
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles et renouv.	21,855	43,739,639	500,629 63
Total	53,407	$ 99,571,694	$1,127,451 79
A déduire, les polices éteintes	20,537	42,484,719	479,221 95
Polices en vigueur le 30 novembre 1896	32,870	$ 57,086,975	$ 648,229 84
A déduire, les réassurances		2,062,296	21,298 00
Polices en vigueur le 30 novembre 1896	32,870	$ 55,024,679	$ 626,931 84

Nombre total de polices en vigueur à cette date	32,870	
Chiffre net des polices en vigueur		$55,024,679 00
Total des primes sur ces polices		626,931 84

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

En 1896 les primes reçues se sont élevées à				£ 1,819,444	18	2
A déduire, les réassurances				356,009	13	7
Chiffre net des primes				£ 1,463,435	4	7
En 1895 les primes reçues se sont élevées à	£1,815,368	3	0			
A déduire, les réassurances	336,953	15	11			
Chiffre net des primes				1,478,414	7	1

D'après l'état de compte des assurances contre l'incendie (n° 1) on verra que les opérations dans cette division pendant l'année 1896 ont donné un gain de £187,129 18s. 3d., somme qui a été portée au compte (n° 2) des profits et pertes, et le solde au crédit de ce compte, en y comprenant le montant reporté de 1895, atteint aujourd'hui le chiffre de £372,976 10ch. 2d.

DIVIDENDE.

Le 31 décembre 1896 le solde au crédit de profits et pertes était de	£	372,976	10	2
Il a été porté au compte du dividende		165,000	0	0
Balance à reporter	£	207,976	10	2

Après avoir crédité la somme mentionnée ci-haut de £165,000 au compte du dividende il y avait au crédit de ce compte	£	317,500	0	0

Les directeurs recommandent que sur ces montants :—

1. Il soit déclaré un dividende de £1 par action, exempt de la taxe du revenu, la moitié de ce dividende était payable le 15 mai et l'autre moitié le 11 novembre 1897, ce qui fera la somme de	£110,000	0	0				
2. Il soit déclaré un boni de 10 chelins par action payable le 15 mai	55,000	0	0				
					165,000	0	0
Ce qui laissera au crédit du compte du dividende une balance de				£	152,500	0	0

Après avoir pourvu au paiement du dividende et du boni, le total des fonds pour assurances contre l'incendie, sur la vie et les rentes viagères, y compris le capital versé, s'élevait, le 31 décembre 1896, à la somme de £12,789,532 14ch. 8d.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

COMPTES DU REVENU.

INCENDIE—ANNÉE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Réserve le 31 décembre 1895	1,550,000	0	0	Pertes, moins les réassurances	795,812	0	1
Réserve des primes le 31 décembre 1895 £492,804 15 8				Commission	244,350	3	5
Ajouté en 1896 98,561 0 0	591,365	15	8	Frais d'administration	242,134	16	8
Primes reçues en 1896, moins les réassurances	1,463,435	4	7	Réserve des primes le 31 décembre 1896	585,374	1	10
				Réserve le 31 décembre 1896	1,550,000	0	0
				Balance, soit le profit de 1896 portée à profits et pertes	187,129	18	3
	£3,604,801	0	3		£3,604,801	0	3

PROFITS ET PERTES—ANNÉE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance de 1895	171,961	7	1	Fonds des pensions	1,000	0	0
Moins, porté à la réserve des primes	98,561	0	0	Balance non recouvrables	91	1	0
	£ 73,400	7	1	Taxe sur le revenu	56	7	4
Profits de l'année 1896	187,129	18	3	Reporté au compte des dividendes £165,000 0 0			
Intérêt et dividendes, moins la taxe sur le revenu	113,436	0	8	Balance 207,976 10 2			
Emoluments sur transferts	157	12	6	Balance le 31 décembre 1896	372,976	10	2
	£ 374,123	18	6		£ 374,123	18	6

DIVIDENDE—ANNÉE 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance le 31 décembre 1895	386,250	0	0	Dividende de 1895 payé en mai et novembre 1896	233,750	0	0
Somme créditée de profits et pertes de 1896	165,000	0	0	Balance le 31 décembre 1896	317,500	0	0
	£ 551,250	0	0		£ 551,250	0	0

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

		£ s. d.
CAPITAL.		
Souscrit—110,000 actions de £25 chaque	£2,750,000	
Versé—£6 5s. par action		687,500 0 0
Compte des dividendes		317,500 0 0
Profits et pertes		207,976 10 2
Dividendes non réclamés		6,737 15 4
Caisse de pension		71,602 7 0
DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.		
Réserve des primes	£ 585,374 1 10	
do générales	1,550,000 0 0	
	£2,135,374 1 10	
Obligations non réglées	229,394 19 1	
		2,364,769 0 11
Pertes à régler	£ 102,656 10 2	
Effets à payer	7,723 18 4	
Primes de réassurances	100,511 19 7	
Diverses balances impayées	17,946 9 5	
Intérêt reçu mais non dû	556 1 7	
	£ 229,394 19 1	
		£3,656,085 13 5
DIVISION DE LA VIE.		
Division des assurances sur la vie—		
Caisse des assurances	£7,136,311 0 4	
Obligations non réglées	177,321 13 5	
		7,313,632 13 9
Division des rentes viagères—		
Caisse des rentes viagères	£2,469,871 2 4	
Obligations non réglées	9,327 2 4	
		2,479,198 4 8
		£13,448,916 11 10

ACTIF.

	£ s. d.
Effets du gouvernement britannique	434,710 7 11
Effets de gouvernements coloniaux	290,339 13 7
Actions garanties du chemin de fer des Indes	159,613 8 0
Débentures do do do	20,005 11 2
Chemin de fer des Indes, rentes viagères	73,215 2 7
Effets de gouvernements et d'Etats étrangers	517,870 13 3
do de municipalités coloniales	74,543 17 11
do municipaux étrangers	94,344 7 5
Actions ordinaires de chemins de fer anglais	74,043 9 1
Effets de chemins de fer étrangers	697,776 15 6
Actions privilégiées de chemins de fer	1,135 1 4
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	98,788 19 7
Rentes foncières et constituts	18,700 5 6
Débentures non rachetables de chemins de fer et autres	90,999 16 9
Prêts garantis à Londres	15,000 0 0
Edifices d'Edimbourg, de Londres et des succursales en partie occupés par les bur. de la Cie et en partie rapportant loyer	447,977 6 7
Edifices des corps de pompiers	11,646 5 8
Effets à recevoir	17,391 15 4
Soldes des agents	279,651 10 9
Primes impayées	62,411 18 6
Intérêt impayé	8,445 12 3
Dû par le département de la vie	1,950 19 10
Dû par la division des rentes viagères	462 11 1
Argent en caisse et en banque à l'étranger	138,764 14 9
do do au pays	26,295 9 1
	£3,656,085 13 5
DIVISION DE LA VIE.	
Division de la vie—	
Actif de la division des assur. sur la vie, d'après le bilan séparé	7,313,632 13 9
Division des rentes viagères—	
Actif de la division des rentes viagères, d'après le bilan séparé	2,479,198 4 8
	£13,448,916 11 10

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTHERN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Le très hon. sir ALGERNON WEST, C.C.B. | *Gérant général*—H. E. WILSON.

Siège social—Londres et Aberdeen.

Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agent-chef au Canada*—ROBERT W. TYRE.

(Organisée, 2 juin 1836. Opérations commencées au Canada, 1867.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£ 3,000,000	$ 14,600,000 00
Capital versé	300,000	1,460,000 00

ACTIF AU CANADA.

Obligations déposées au crédit du receveur général :—

Obligations de la Colombie-Britannique	$ 100,253 33	
Bons de la cité de Toronto	111,446 67	
Total, valeur au pair	$ 211,700 00	
Reporté à la valeur vénale		$ 211,700 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada		683 99
Argent dans les banques, savoir :—		
Banque de Montréal	$ 5,447 55	
do l'Amérique Britannique du Nord, Victoria	2,127 84	
Total		7,575 39
Argent en mains des agents au Canada		14,763 52
Cartes et diagrammes d'assurances		4,000 00
Mobilier et garniture de bureau		1,000 00
Total de l'actif au Canada		$ 239,722 90

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes non réglées au Canada mais non contestées	$ 5,334 96	
Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$ 5,334 96
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada		139,868 21
Total du passif au Canada		$ 145,203 17

NORTHERN—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 217,028 65	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	24,938 56	
Chiffre net de l'argent reçue pour primes		$ 192,090 09
* Reçu en intérêt et dividendes sur effets, et de toutes autres sources		12,580 33
Total du revenu au Canada		$ 204,670 42

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à $2,405.20)		$ 1,941 80	
Payé pour pertes survenues pendant l'année	$ 144,666 95		
Moins les réassurances	13,755 62		
Chiffre net payé sur ces pertes		130,911 33	
Total net payé sur sinistres (incendie) durant l'année au Canada			$ 132,853 13
Commission ou courtage au Canada			29,561 44
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada			9,848 99
Taxes au Canada			2,658 54
Divers paiements, savoir :—Cartes et plans, $399.05 ; frais de port, $1,271.88 ; Association des assureurs, $1,029.18 ; loyers, $1,546.68 ; papeterie et impressions, $1,377.17 ; frais de voyages, $808.02 ; annonces, $993.47 ; dépenses de bureau, $996.02 ; divers, $532.93 ; frais judiciaires, $10			8,964 40
Total des dépenses au Canada			$ 183,886 50

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices et vigueur à la date du dernier état (brut)	14,945	$ 23,372,049	$ 273,953 75
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	6,068	10,340,385	120,244 17
do do —renouvelées	4,329	7,220,152	94,344 73
Total	25,342	$ 40,932,586	$ 488,542 65
A déduire, les polices éteintes	9,289	16,759,416	204,552 10
Polices en vigueur à la fin de l'année	16,053	$ 24,173,170	$ 283,990 55
A déduire, les polices éteintes		1,121,169	13,036 95
Polices en vigueur le 31 décembre 1896	16,053	$ 23,052,001	$ 270,953 60

Nombre des polices en vigueur à cette date	16,053	
Chiffre net des polices en vigueur		$23,052,001 00
Total des primes sur ces polices		270,953 60

* L'intérêt est payé directement au siège social à Londres.

NORTHERN—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes reçues l'année dernière se sont élevées au chiffre de £700,007 4ch. 10d., soit, comparativement à celles de l'année précédente, une diminution de £32,683 2ch. 1d.

Les pertes ont été de £399,556 11ch. 3d., ou 57·1 pour 100 des primes. La moyenne générale sous ce rapport depuis la fondation de la compagnie est actuellement de 59 pour 100, ou, en y comprenant la somme réservée pour les pertes possibles sur les risques en cours, de 60·8 pour 100.

Les frais d'administration (y compris la commission aux agents et frais de toutes sortes) ont été de £236,111 12ch. 4d., ou 33·7 pour 100 des primes. Cette proportion est de ·8 pour 100 plus élevée que celle de l'année précédente.

Par suite de l'augmentation tant du nombre que du montant des annonces à longs termes dans le cours des quelques dernières années, les directeurs croient qu'il est à propos de faire maintenant plus ample provision pour les obligations des risques en cours ; en conséquence ils ont réservé dans les comptes de l'an dernier une somme suffisante, en sus des 33⅓ pour 100 débités jusqu'ici à ce compte, pour porter cette sûreté à 40 pour 100.

Après avoir pourvu à l'addition faite à la réserve pour les risques en cours mentionnés dans le paragraphe précédent, ce qui a absorbé £46,667, 3ch. 1d., il restait au crédit du compte de l'incendie pour 1896 une balance de £28,566 5ch. 8d., somme qui, comme d'habitude, a été transférée au compte de profits et pertes.

PROFITS ET PERTES.

La balance du compte de profits et pertes est de £125,989 13ch. 3d., composée comme suit :

	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant reporté de l'année 1895 après avoir donné suite aux diverses résolutions adoptées lors de la dernières assemblée générale				69,131	3	11
Balance du compte de l'incendie pour 1896				28,566	5	8
Intérêt sur placements, déduction faite des parties appartenant aux caisses des assurances sur la vie, rentes viagères et du personnel, respectivement.				61,263	11	8
Profits sur placements vendus				7,137	17	4
				£166,098	18	7
A déduire—Dividende intérimaire payé en décembre dernier.	£ 30,000	0	0			
Intérêt à payer et dépense, hypothèques à Melbourne.	877	12	4			
Diverses dettes ainsi que détaillées au compte	9,231	13	0			
				40,109	5	4
				£125,989	13	3
Les directeurs proposent qu'à même cette balance—						
Il soit payé un autre dividende à compte de l'année 1896 de £1 5ch. par action, absorbant	£ 37,500	0	0			
Il soit payé un boni de 15ch. par action, absorbant	22,500	0	0			
				60,000	0	0
Ce qui laissera à reporter				£ 65,989	13	3

DIVIDENDE.

D'après ce qui précède du rapport on verra que le montant total que l'on propose de distribuer aux actionnaires pour l'année 1896 est de £90,000, viz.:—

	£	s.	d.
Dividende de £1 par action payé en décembre dernier	30,000	0	0
Dividende de £1 5ch par action à payer maintenant	37,500	0	0
Boni de 15ch. par action à payer maintenant	22,500	0	0
	£ 90,000	0	0

NORTHERN—Suite.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Reporté du compte de l'année dernière	174,131 3 11	Montant transféré aux termes de la résolution adoptée à l'assemblée générale le 12 juin 1896 :—	
Montant transféré du compte des assurances sur la vie sans participation aux termes de la résolution adoptée à l'assemblée générale le 12 juin 1896	10,000 0 0	A la caisse	50,000 0 0
Solde du compte des intérêts, après avoir déduit les sommes respectivement dues aux caisses des assurances sur la vie, des rentes viagères et du personnel	61,263 11 8	A la caisse de retr. des employés	5,000 0 0
Montant transféré du compte des assurances contre l'incendie	28,566 5 8	Dividende et boni déclarés le 12 juin 1896	60,000 0 0
Bénéfices sur placements réalisés	7,137 17 4	Dividende déclaré le 19 novembre 1896	30,000 0 0
		Taxe sur le revenu	6,031 11 11
		Allocations aux officiers retirés du service de la compagnie et aux familles d'officiers décédés	1,364 17 2
		Moitié des primes d'assurances du personnel payée par la compagnie	882 17 8
		Soldes d'agents irrécouvrables	299 14 9
		Hypothèques de Melbourne—Arrérages d'intérêt	714 0 7
		Hypothèques de Melbourne—Dépenses pendant l'année	163 11 9
		Pertes sur le change	652 11 6
		Solde à l'avoir de ce compte, d'après le bilan	125,989 13 3
	£281,098 18 7		£281,098 18 7

COMPTE DE LA DIVISION DE L'INCENDIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

		£ s. d.				£ s. d.
Chiffre de la caisse des incendies au commencement de l'année		950,000 0 0	Pertes par suite d'incendies payées et à payer (déduction faite du montant des réassurances)		£399,556 11 3	
Montant transféré du compte des profits et pertes aux termes de la résolution adoptée à l'assemblée générale tenue le 12 juin 1896		50,000 0 0	Commission		102,924 8 2	
Proport. des primes réservée pour faire face aux obligations résultant des polices en cours le 31 décembre 1895	£244,230 2 4		Frais de gestion		133,187 4 2	
Primes reçues (déduction faite du montant pour réassurances)	700,007 4 10		Proportion des primes réservée p. faire face aux obligations résultant des pol. en cours. ⅓ du revenu		233,335 14 10	
			Montant additionnel pour porter la réserve à 40 pour 100		46,667 3 1	
			Balance du rev. transférée au compte des profits et pertes, sav.:			
			Profit pend. l'année	£75,233 8 9		
			Profit pendant l'année, m. addit. à la rés. des primes (comme ci-dessus)	46,667 3 1		
					28,566 5	
			Chiffre de la caisse de l'incendie à la fin de l'ann. d'après le bilan			1,000,000 0 0
	£944,237 7 2	£1,000,000 0 0			£944,237 7 2	£1,000,000 0 0

NORTHERN—Fin.

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1895.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires versé	300,000	0	0
Caisse des assurances contre l'incendie	1,000,000	0	0
Proportion des primes réservée pour les risques en cours	280,002	17	11
Caisse des assurances sur la vie—sans participation	304,475	7	5
Caisse des assurances sur la vie—avec participation	2,659,488	8	10
Caisse des rentes viagères	198,324	18	4
Caisse de pension du personnel	18,802	17	4
Caisse Fletcher en fidéicommis	6,652	2	10
Solde au crédit du compte des profits et pertes	125,989	13	3
	£4,893,736	5	11
Réclamations d'assurances sur la vie non réglées	27,034	13	1
Valeur de rachat des polices non réclamées	3,170	13	5
Pertes par incendie à régler	56,728	12	10
Frais à payer	8,564	15	10
Effets à payer, traites d'agences éloignées qui ne sont pas encore arrivées à maturité	7,652	5	9
Dû à d'autres compagnies et agents	41,280	6	4
Dividendes des actionn. non réclamés	2,093	17	2
	£5,040,261	10	4

	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	217,716	18	3
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni (savoir : en Australie, sous le contrôle du bureau de direction local de Melbourne)	87,203	11	2
Prêts sur impôts paroissiaux et autres effets publics	424,021	19	3
Prêts sur intérêts viagers	15,800	0	0
do réversions	25,055	4	4
do actions de chemins de fer et autres actions privil. et garanties	2,000	0	0
Prêts sur polices de la compagnie	150,195	18	11
do garanties personnelles	600	0	0
Effets du gouvernement britannique	207,469	16	0
Effets municipaux anglais	58,595	19	7
Effets des Indes et des colonies	226,240	2	9
Effets provinciaux des Indes et des colonies	143,650	15	5
Effets municipaux des Indes et des colonies	444,268	18	5
Effets des gouvernements étrangers	438,712	14	9
Effets provinciaux étrangers	73,866	8	4
Effets municipaux étrangers	364,551	6	0
Débentures de chemins de fer et autres actions-débentures, dans le pays et à l'étranger	580,701	5	7
Effets de chemins de fer privilégiés et garantis	368,198	8	3
Effets ordinaires de chemins de fer	19,651	14	9
Actions de compagnies de distribution de gaz et d'eau	105,814	15	4
Loyers	49,465	12	1
Effets et autres immeubles (bureaux de la compagnie)	226,600	0	2
Effets et autres immeubles (hypothèques sujets à forclusion)	103,460	19	8
Part de la compagnie dans les édifices des corps de sauvetage	6,529	19	4
Constituts sur terrains à bail	49,351	14	2
Intérêts viagers	800	0	0
Réversions	252,052	17	1
Effets en portef., lettres de change non encore arrivées à maturité	20,406	9	1
Dû par d'autres compagnies et agents	190,812	10	5
Primes à recevoir	24,996	16	7
Intérêts et dividendes à recevoir	4,084	5	10
Interêts acquis, mais non échus	47,687	9	5
Argent chez les banquiers (dépôts)	9,000	0	0
do do (compte courant	99,243	3	5
Timbres en portefeuille	268	11	8
Argent en caisse	1,185	4	4
	£5,040,261	10	4

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES *NORWICH UNION.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY S. PATTERSON. | *Secrétaire*—C. A. BATHURST BIGNOLD.

Siège social—Norwich, Angleterre.

Agent principal au Canada—JOHN B. LAIDLAW. | *Bureau principal au Canada*—22, rue Toronto, Toronto.

(Constituée en corporation en 1797. Opérations commencées au Canada en avril 1880.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£1,100,000	$5,353,333 33
Capital versé	132,000	642,400 00

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés chez le receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Canada 4 pour 100	$ 100,000 00	$ 108,000 00
Canada 3 pour 100	24,333 33	24,333 33
Débentures de la *Western Canada Loan and Savings Co.*	25,000 00	25,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 149,333 33	$ 157,333 33

Reporté à la valeur vénale		$ 157,333 33
Argent en caisse au bureau principal au Canada		531 55
Argent en banques, savoir :—		
Banque de Montréal, Toronto	$ 5,419 68	
do do (compte spécial)	44,836 71	
do Montréal	9,794 54	
Total		60,050 93
Solde des agents		12,091 63
Diagramme de Goad		3,500 00
Total de l'actif au Canada		$ 233,507 44

PASSIF AU CANADA.

Total net des pertes réglées mais non échues au Canada (dont $150 déduites de 1895)	$ 19,277 68	
Total net des pertes réclamées mais non établies	1,700 00	
Montant net des réclamations d'indemnités non réglées (incendie)		$ 20,977 68
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		154,311 35
Total du passif au Canada		$ 175,289 03

NORWICH UNION—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 247,268 07	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	33,663 16	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 213,604 91
*Reçu en intérêt sur effets, etc		5,730 00
Intérêt sur dépôts en banque		1,116 02
Total du revenu au Canada		$ 220,450 93

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $7,441.83)	$ 7,687 87	
Chiffre payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 121,164 34	
Moins—reçu pour réassurances	5,519 81	
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres	$ 115,644 53	
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$ 123,332 40
Commission ou courtage et boni sur bénéfices réalisés au Canada		53,605 70
Appointements, salaires et tous autres frais du personnel		2,311 67
Taxes au Canada		3,174 37
Divers paiements, savoir :— Papeterie, $1,383.16 ; frais de port, de messageries et télégrammes, $71.70 ; annonces, $277.25 ; frais de voyage, $1,959.72 ; cartes et plans, $1,191.50 ; frais judiciaires, $103.50 ; divers, $804.48 ; dépenses du conseil de direction, $1,221.61		7,012 92
Total des dépenses au Canada		$ 189,437 06

RISQUS ET PRIMES.

	Nombre.	Chiffre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	17,793	$ 22,624,386	$ 269,046 58
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	7,481	12,482,083	156,833 16
do do renouvelées	4,876	7,116,300	95,711 43
Total	30,150	$ 42,222,769	$ 521,591 17
A déduire, polices éteintes	11,404	17,070,989	211,218 26
En vigueur à la fin de l'année	18,746	$ 25,151,780	$ 310,372 91
A déduire, les réassurances		830,272	10,877 77
En vigueur le 31 décembre 1896	18,746	$ 24,321,508	$ 299,495 14

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date	18,746	
Chiffre des polices en vigueur		$ 24,321,508 00
Total des primes sur ces polices		299,495 14

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le revenu net des primes pour l'année terminée le 31 décembre 1896 s'est élevé à	£872,115
Le revenu net des primes en 1895 a été de	906,762

Après avoir réservé un tiers des primes (£290,705) pour faire face aux obligations résultant des polices en vigueur, la balance au crédit du compte des profits et pertes, y compris le montant non réparti de £161,824, reporté de l'année précédente, est de £252,508. Un dividende intérimaire de £2 par action a été payé à même ce montant

* Payé directement au bureau principal.

NORWICH UNION—Fin.

en janvier dernier, et le conseil a déclaré un nouveau dividende de £2 par action. Afin de marquer l'heureuse fin du premier siècle d'existence de la société, les directeurs ont aussi décidé, à cette occasion, de déclarer un boni spécial de £1 par action, lequel sera payé ainsi que le dividende final de £2, le 3 juin.

La balance non divisée est de £197,508, £20,000 de ce montant ont été ajoutés à la caisse de réserve, laquelle se trouve ainsi portée à £520,000, et £1,000 à la caisse des pensions et bénéfices des employés, ce qui laisse une somme de £176,508 à reporter au crédit de la prochaine année.

Les directeurs désirent faire remarquer que la réduction des primes est due à la diminution des opérations de réassurances en Russie, ce qui a été causé par la pression exercée sur les compagnies russes par les autorités de ce pays ; d'autre part le revenu des primes de la société accuse une bonne augmentation.

La proportion des pertes par rapport aux primes est de 62·26, contre 58·20 en 1895, et 55·14 en 1894.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes	872,115	10	2	Pertes par incendie	542,990	17	10
Intérêt	36,536	7	9	Commission	175,999	0	10
Emoluments sur transferts	39	0	0	Frais d'administration, etc	112,562	9	1
Profits sur ventes de placements	444	14	1	Balance	77,583	4	3
	£ 909,135	12	0		£ 909,135	12	0

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Balance disponible, 1895	252,324	2	0	Dividendes aux propriétaires	49,500	0	0
Réserve sur polices courantes, 1895	302,254	5	11	Caisse des pensions de secours des employés	1,000	0	0
Plus-value des placements	1,552	8	6	Caisse de réserve	40,000	0	0
Balance du compte du revenu	77,583	4	3	Réserve sur polices en cours, 1896	290,705	3	5
				Balance disponible	252,508	17	3
	£633,714	0	8		£633,714	0	8

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£	s.	d.	ACTIF.	£	s.	d.
Capital versé	132,000	0	0	Garanties du gouvernement britann.	122,625	0	0
Caisse des assurances contre l'incendie—				Actions de la banque d'Angleterre.	96,900	0	0
Caisse de réserve. . £500,000 0 0				Obligations non rachetables de chemins de fer	59,362	10	0
Réserve sur les polices en cours . . . 290,705 3 5				Garanties de chemins de fer et autres du gouvernement colonial	103,471	0	0
Balance disponible. 252,508 17 3				Garanties du gouvern. des Etats-Unis	82,125	0	0
	1,043,214	0	8	Garanties de chemins de fer et de municipalités aux Etats-Unis	284,593	18	4
Retenue pour les pertes non réglées.	60,694	5	1	Garanties des gouvern. européens	28,834	19	6
Dépenses impayées, évaluées à	3,000	0	0	Garanties de chemins de fer du gouvernement de l'Amérique du Sud.	7,921	19	10
Effets à payer	15,551	18	6	Garanties du gouvern. de l'Afrique du Sud	5,425	0	0
Fonds de retraite des commis	17,600	10	1	Fonds de placements et effets municipaux, etc	82,011	5	0
Dividendes non réclamés	9	12	0	Hypothèques	8,000	0	0
				Immeubles	36,400	0	0
				Propriété à bail	289	1	5
				Caisse d'édifice du corps de sauvetage	5,339	2	1
				Intérêt acquis	10,586	19	1
				Effets en portefeuille	14,003	8	6
				Solde chez les banquiers d'Angleterre	55,601	8	5
				Soldes chez les banquiers étrangers et dans les colonies	142,387	8	2
				Primes en cours de perception (perçues depuis), moins la commission.	65,631	7	0
				Solde des agents	60,460	19	0
				Argent en caisse au bureau	100	0	0
	£1,272,070	6	4		£1,272,070	6	4

COMPAGNIE D'ASSURANCES *PHENIX*, BROOKLYN, N.-Y.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEORGE P. SHELDON. | *Secrétaire*—CHARLES C. LITTLE.

Siège social—16 Court Street, Brooklyn, N.-Y.

Agent au Canada—A. M. M. KIRKPATRICK. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Constituée en corporation le 10 septembre 1853. Charte renouvelée le 9 septembre 1893, pour trente ans. Opérations commencées au Canada, 1er mai 1874.

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé	$1,000,000 00

PASSIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons enregistrés des Etats-Unis, 4 pour 100	$ 100,000 00	$ 112,000 00

Reporté à la valeur vénale	$ 112,000 00
Argent entre les mains des agents au Canada	9,900 12
Total de l'actif au Canada	$ 121,900 12

ACTIF AU CANADA.

Total des réclamations d'indemnités réglées au Canada mais non dues	$ 741 68
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	68,619 78
Total du passif au Canada	$ 69,361 46

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes au Canada	$ 109,286 64	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	17,477 36	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 91,809 28
Total du revenu au Canada		$ 91,809 28

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année pour sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $1,465)	$ 1,319 50
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 60,732 23
A déduire, les réassurances	5,245 90
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres	$ 55,486 33

PHENIX, DE BROOKLYN—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada........$	56,805 83
Commission ou courtage..	19,992 76
Appointements, rétributions, et tous autres frais du personnel au Canada.	1,500 00
Taxes au Canada..	1,768 56
Dépenses générales—frais de port, $800.66 ; loyer, $900.00 ; télégrammes, $96.78 ; messageries, $21.04 ; change, $52.97 ; droits sur fournitures, $112.66 ; dépenses du conseil, $398.17 ; inspections, $399.96 ; annonces, $312.45 ; dépenses de voyage, $186.28 ; divers, $1,349.84...	4,630 81
Total des dépenses au Canada..........................$	84,697 96

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état....$	12,489,305	$ 151,286 85
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées....	9,013,752	109,286 64
Total.. $	21,503,057	$ 260,673 49
A déduire—polices éteintes....................................	9,769,193	115,409 41
Polices en vigueur à la fin de l'année ....$	11,733,864	$ 145,264 08
A déduire, les réassurances....................................	564,574	7,514 18
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896....$	11,169,290	$ 137,749 90

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada..........	Pas de rapport.
Chiffre net des polices en vigueur.......................................$	11,169,290 00
Total des primes sur ces polices..	137,749 90

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles...$	511,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt..	115,600 00
Intérêt acquis sur ces obligations et hypothèques....................	1,911 62
Actions et bons—valeur au pair, $3,163,050 ; valeur vénale............	3,846,384 00
Intérêt échu et acquis sur ces actions et bons........................	14,401 65
Argent en caisse et en banques..	416,039 66
Total net des primes en voie de perception............................	657,491 20
Autres actifs—loyers dus et acquis, et réassurances...................	15,671 46
Total de l'actif..	$5,578,449 59

PASSIF.

Chiffre net des pertes non payées...................................$	213,342 40
Primes non acquises..	3,257,910 90
Dû et acquis pour loyer, etc...	2,333 34
Toutes autres réclamations...	181,546 67
Total du passif à l'exclusion du capital..................	$3,655,133 31
Capital versé..	$1,000,000 00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital social..........	923,316 28

PHENIX, DE BROOKLYN—*Fin.*

REVENU.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes	$3,213,212 78
Intérêt et dividendes	156,425 84
Autres recettes (loyers)	10,973 48
Total du revenu	$3,380,612 10

DÉPENSES.

Chiffre net payé payé pour pertes	$1,927,411 77
Dividendes aux actionnaires	100,000 00
Commission ou courtage	490,619 10
Appointements, rétributions, etc	338,887 80
Taxes	74,948 03
Divers	326,876 18
Total des dépenses	$3,258,742 88

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie—entreprise durant l'année—montant	$339,799,050 00
Primes sur ces risques	4,195,050 44
Risques ayant pris fin durant l'année	400,832,294 00
Primes sur ces risques	5,118,833 47
Risques en vigueur le 31 décembre 1896	542,674,717 00
Primes sur ces risques	6,787,951 40

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *PHŒNIX*, DE LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'HONORABLE JAMES BYNG. | *Secrétaires conjoints.* { WILLIAM C. MACDONALD. FRANCIS B. MACDONALD.

Bureau principal—19 Lombard Street, Londres, C.E.

Agents au Canada—PATERSON ET FILS. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée A.D. 1782. Opérations commencées au Canada, A.D. 1804.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£2,688,800
Capital versé	268,880

ACTIF AU CANADA.

Bons et effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale
Bons du chemin de fer Canadien du Pacifique	$ 57,500 00	$ 59,800 00
Effets du Canada 4 pour 100 (capital réduit)	50,126 67	53,134 27
Effets du Canada 3½ pour 100	36,500 00	36,500 00
Effets du Canada 4 pour 100 enregistrés	48,666 67	51,586 66
Actions consolidées anglaises 2¾ pour 100	24,333 33	24,333 33
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 217,126 67	$ 225,354 26

Reporté à la valeur vénale	$ 225,354 26
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc	1,543 95
Primes impayées	27,404 11
Total de l'actif au Canada	$ 254,302 32

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie rapportées ou supposées mais non réclam.	$ 4,809 47	
do do contestées devant les tribunaux (datant de l'année précédente)	1,500 00	
do do contestées non portées devant les tribun.	250 00	
Total net des réclam. non réglées pour pertes par incendie au Canada		$ 6,559 47
Réserve des primes non acquises pour tous les risq. en cours au Canada		236,693 50
Total du passif au Canada		$ 243,252 97

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$359,497 93	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	40,180 69	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 319,317 24
A ajouter les intérêts sur effets déposés au crédit du receveur général et payés directement au bureau principal à Londres		8,438 82
Total du revenu au Canada		$ 327,756 06

PHŒNIX, DE LONDRES—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $5,194.27)	$ 7,030 20	
A déduire, les réassurances	1,402 41	
Chiffre net payé pour ces sinistres pendant l'année	$ 5,627 79	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$ 133,301 59	
Moins reçu pour réassurances, objet sauvés et frais de sauvetage	598 44	
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendie)	$ 132,703 15	
Total net payé pendant l'anné sur sinistres (incendie)		$ 138,330 94
Commission ou courtage		84,892 27
Taxes au Canada		3,807 99
Divers paiements		2,591 87
Département des assurances, Ottawa	$ 156 79	
Conseil des assureurs	1,546 52	
Divers frais, Vancouver, C.-B	888 56	
Total des dépenses en Canada		$ 229,623 07

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vig. à la date du dernier état	17,433	$ 35,834,899	$ 435,802 53
Polices délivrés durant l'année—nouvelles	6,482	15,791,409	218,908 05
do do renouvelées	5,952	12,609,485	170,589 88
Total	29,867	$ 64,235,793	$ 825,300 46
A déduire, les polices éteintes	11,676	27,774,829	358,138 55
En vigueur à la fin de l'année	18,191	$ 36,460,964	$ 467,161 91
A déduire, les réassurances		1,360,082	22,819 20
En vigueur le 31 décembre 1896	18,191	$ 35,100,882	$ 444,342 71

Nombre total des polices en vigueur à cette date	18,191
Chiffre net des polices en vigueur	$35,100,882 00
Chiffre des primes sur ces polices	444,342 71

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Les primes reçues pendant l'année, moins les réassurances, se sont élevées au chiffre de £1,091,802 3ch. 10d.

Les pertes payées et impayées s'élèvent à £643,130 13ch. 7d.

Les frais d'administration (y compris la commission aux agents et tous autres frais) s'élèvent à £355,129 0ch. 9d.

Le résultat des opérations de l'année, y compris l'intérêt, accuse une balance au crédit des profits et pertes de £197,662 16ch. 8d. Les directeurs proposent de déclarer à même ce montant un dividende pour l'année 1897 de £1 15ch. par action—dont £1 3ch. devant être payés le 30 avril et la balance de 12ch. le 30 octobre. Le 31 décembre 1896 les fonds étaient comme suit :—

	£	ch.	d.
Capital versé	268,880	0	0
Réserve pour risques en cours	436,720	1	4
Réserve des placements	5,000	0	0
Caisse de réserve générale	573,790	2	7
Balance au crédit du compte des profits et pertes	197,662	16	8
	£ 1,482,053	0	7

PHŒNIX DE LONDRES—*Fin.*

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Réserve pour les risques en cours au 31 décembre 1895	448,315 19 7	Pertes (moins les réassurances)	643,130 13 7
Primes (moins les réassurances)	1,091,802 3 10	Commission £264,207 10 6	
Revenu des placements (moins la taxe sur le revenu)	45,080 0 2	Dépenses générales 90,921 10 3	355,129 0 9
		Réserve pour les risques en cours le 31 décembre 1896	436,720 1 4
		Balance reportée au compte des profits et pertes	150,218 7 11
	£1,585,198 3 7		£1,585,198 3 7

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£ s. d.		£ s. d.
Balance reportée du 31 décembre 1895 £148,208 3 3		Taxe du revenu sur les profits	1,046 19 8
Dividende déclaré le 8 avril 1896 94,108 0 0		Dettes véreuses	608 14 10
	54,100 3 3	Remise des placements	5,000 0 0
Balance du compte du revenu	150,218 7 11	Balance reportée au bilan	197,662 16 8
	£ 204,318 11 2		£ 204,318 11 2

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£ s. d.	ACTIF.	£ s. d.
Capital—£2,688,800. 53,776 actions de £50 chacune, £5 payés	268,880 0 0	Consolidés	326,550 16 7
Réserve pour les risques impayés	436,720 1 4	Deux et demi pour cent	103,500 0 0
do des placements	5,000 0 0	Metropolitan, deux et demi pour cent	20,990 14 9
do générale	573,790 2 7	Garanties du gouvern. des colonies	84,269 10 0
Balance au crédit du compte des profits et pertes	197,662 16 8	Obligations de concessions de terres du ch. de fer Canad. du Pacifique	12,096 11 3
	£1,482,053 0 7	Obligations du gouv. des Etats-Unis	300,749 9 10
Dividendes impayés	701 14 0	Oblig. de ch. de fer des Etats-Unis	85,716 9 11
Pertes à régler	145,949 0 0	Effets de la cité de New-York trois pour cent	20,644 6 6
		Sur dépôts et compte courant aux Etats-Unis	85,321 18 4
		Autres garant. de gouv. étranvers	17,085 15 6
		Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	139,967 17 5
		Bureaux de la Cie et autres propr. à Londres, aussi bureaux succursales à Liverpool, Manchester et Hambourg	206,824 5 5
		La part de la Cie dans différ. propr. du corps de pompiers	12,185 11 4
		Balances des succurs. et de l'agence en Angleterre et à l'étranger	171,094 14 5
		Effets à recevoir	9,616 10 10
		Intérêt et dividendes dus	10,582 17 11
		Argent chez les banquiers et menues sommes en caisse	21,506 4 7
	£1,628,703 14 7		£1,628,703 14 7

COMPAGNIE D'ASSURANCES *PHŒNIX*, DE HARTFORD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—D. W. C. SKILTON. | *Secrétaire*—EDWARD MILLIGAN.

Agents-chef au Canada—SMITH ET TATLEY.

Siège social—Hartford, Conn. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 31 mai 1854. Opérations commencées au Canada le 20 mai 1890.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé	$5,000,000 00
do souscrit et versé en argent	2,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons et obligations possédés par la compagnie, savoir :—

Bons de la cité de Guelph	$ 24,000 00	$ 28,200 00
do Brantford	25,000 00	28,125 00
do Victoria	20,000 00	23,400 00
Bons de la ville de Saint-Henri	75,000 00	81,750 00
Bons de la province du Nouveau-Brunswick	5,000 00	5,212 50
Obligation du chemin de fer Canadien du Pacifique	44,000 00	48,950 00
(Ces bons et obligations sont déposés au crédit du reveveur général)	$ 193,000 00	$ 215,637 50
Actions de la banque *Imperial*	13,300 00	23,674 00
	$ 206,300 00	$ 239,311 50

Reporté à la valeur vénale	$ 239,311 50
Argent en caisse au bureau principal au Canada	1,678 49
Argent à la disposition des agents au Canada	22,583 29
Intérêt acquis	2,814 98
Cartes et plans	6,214 15
Mobilier de bureau	1,558 42
Total de l'actif au Canada	$ 274,160 83

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes au Canada établies mais non échues	$ 2,736 18	
do do dues mais non encore payées	1,000 00	
do do réclamées mais non établies	5,317 45	
do do rapportées ou supposées mais non réclamées	1,289 21	
do do contestées—devant les tribunaux	2,785 42	
do do contestées non portées devant les tribunaux (dont $800 datent de l'année précédente)	1,700 00	
Total des réclamations d'indemnités non réglées au Canada (incendie)		$ 14,828 26
Réverse des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		111,654 10
Total du passif au Canada		$ 126,482 36

PHŒNIX, DE HARTFORD—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 179,198 36	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	24,036 70	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 155,161 66
*Reçu en intérêt et dividendes		10,422 00
Intérêt sur le compte à la banque		145 34
Total du revenu au Canada		$ 165,729 00

DÉPENSES AU CANADA.

Montant payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (évalués dans le dernier état à $11,314.01)	$ 7,436 06	
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année	$ 110,498 12	
Moins reçu pour objets sauvés et frais de sauvetage, $119.11, et pour les réassurances, $4,722.99	4,842 10	
Montant net payé durant l'année sur ces sinistres	$ 105,656 02	
Montant net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada		$ 113,092 08
Commission ou courtage		26,789 70
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		12,356 11
Taxes au Canada		3,543 16
Divers paiements, savoir :—Frais de voyage, $1,620.92 ; associations des assureurs du Canada, $1,095.07 ; timbres-poste et télégrammes, $1,611.43 ; papeterie et impressions, $1,157.51 ; diagrammes d'assurance, $1,079.00 ; mobilier de bureau, $6.00 ; droits de douanes et messageries, $347.23 ; loyers, $2,561.32 ; annonces, $1,269.60 ; change, $373.71 ; abonnements, $275 ; divers, $876.77		12,273 56
Total des dépenses au Canada		$ 168,054 61

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	13,928	$ 18,544,306	$ 251,494 63
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles	8,211	9,738,635	126,276 65
do do renouvelées	2,727	3,655,980	55,608 55
Total	24,866	$ 31,938,921	$ 433,379 83
A déduire, les polices éteintes	10,912	15,185,739	206,218 41
Total en vigueur à la fin de l'année (brut)	13,954	$16,753,182	$ 227,161 42
A déduire, les réassurances		286,186	3,240 85
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	13,954	$ 16,466,996	$ 223,920 57

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada	13,954
Chiffre net des polices en vigueur	$16,466,996 00
Total des primes sur ces polices	223,920 57

* Payé directement à la compagnie-mère.

PHŒNIX, DE HARTFORD—*Fin*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur vénale des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie	$ 498,906 40
Prêts sur obligations et hypothèques	188,306 91
Actions et bons possédés par la compagnie—valeur au pair, $2,802,150 valeur vénale	3,867,801 50
Prêts sur effets, etc., donnés en garantie collatérale—valeur au pair, $39,500, valeur vénale $46,449	31,200 00
Argent en caisse et en banques	247,453 65
Intérêt dû et acquis	17,602 73
Total net des primes dues et en voie de perception, moins les commissions	454,255 66
Loyers dus et acquis	6,842 27
Dû par d'autres compagnies pour réassurances sur pertes déjà payées	7,896 66
Total de l'actif	$5,320,265 42

PASSIF.

Chiffre net des pertes non payées	$ 392,412 39
Primes non acquises	2,197,341 46
Total du passif, à l'exclusion du capital	$2,589,753 85
Capital versé	$2,000,000 00
Excédent net en sus du passif et du capital social	$ 730,511 57

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net de l'argent reçu pour primes	$2,952,791 57
Intérêt et dividende	192,844 89
Loyers	8,088 64
Total du revenu	$3,153,725 10

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Chiffre net payé pour pertes pendant l'année	$1,691,704 80
Dividendes aux actionnaires	280,000 00
Commission ou courtage	502,076 60
Appointements, rétributions, et tous autres frais du personnel	193,919 72
Taxes	67,712 96
Tous autres paiements et dépenses	311,041 02
Total des dépenses	$3,046,455 10

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie et les tourbillons entreprises durant l'année—montant	$309,480,061 00
Primes sur ces risques	3,448,246 01
Chiffre des polices ayant pris fin	341,601,579 00
Primes sur ces polices	3,821,207 18
Risques en vigueur le 31 décembre 1896	397,514,478 00
Primes sur ces risques	4,523,474 46

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—EDWIN JONES. | *Secrétaire*—WILLIAM W. WELCH

Siège social—QUÉBEC.

(Organisée le 2 avril 1818, et constituée en corporation par un acte du B.-C., 9 George IV., chap. 58, amendée par 18 Vic., chap. 12, par 29-30 Vic., chap. 27, par 41 Vic., chap. 31, 42 Vic., chap. 69, et par 46 Vic., chap. 83.

Opérations commencées en 1818.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	$ 225,000 00
Capital versé en argent	100,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Biens-fonds—Un lot de terre dans la cité de Québec, situé sur le côté ouest de la rue Saint Pierre, borné au front par la rue Saint-Pierre, en arrière par la rue du Sault-au-Matelot, d'un côté, au sud, par la Banque Nationale, et de l'autre côté, au nord, par la Compagnie de Télégraphe de Montréal, avec un édifice en pierre y érigé, connu sous le nom de *The Quebec Fire Office*	$	32,000 00

*Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons hypothécaires des steamers de Québec	$ 2,500 00	$ 2,500 00
Débentures de la corporation de Québec	39,000 00	40,350 00
do du pont de Dorchester	5,400 00	5,400 00
do du Nouveau-Brunswick	10,000 00	10.800 00
do de la cité de Hull	10,000 00	10,250 00
do do Trois-Rivières	10,000 00	9,700 00
do de la province de Québec	12,500 00	13,760 00
Effets enregistrés do	4,000 00	4,460 00
Banque de Québec	50,000 00	60,000 00
Banque Nationale	15,750 00	12,075 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 159,150 00	$ 169,295 00

Reporté à leur valeur vénale	169,295 00
Argent en caisse au bureau principal	3 73

Argent en banque, savoir :—

La Banque Nationale, Québec	$ 12,103 29	
do dividendes	950 80	
do compte d'épargnes	1,679 06	
Banque de Montréal, Québec	16,359 32	
do Toronto	193 78	
do dépôt spécial	7,500 00	
do New-York	1,239 56	
Banque de Québec, dépôt spécial	20,500 00	
Total		60,525 81

* Sur les effets ainsi marqués, il y a au crédit du receveur général :

Débentures de la cité de Québec	$ 33,000 00
do du Nouveau-Brunswick	10,000 00
do de la province de Québec	12,500 00
Effets enregistés 5 pour 100 de la province de Québec	4,000 00
Total	$ 59,500 00

QUÉBEC—*Suite.*

Intérêt dû et impayé sur effets	$ 2,318 47
Intérêt acquis et impayé sur effet	2,563 43
Soldes des agents	28,373 62
Balances dues pour pertes réassurées	9,617 32
Total de l'actif	$ 304,697 38

ACTIF.

(1) *Passif au Canada.*

Réclamations pour pertes par incendies réclamées mais non établies	$ 7,450 00	
Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées		$ 7,450 00
Réserve totale des primes non acquises pour risques au Canada		68,844 53
Dividendes déclarés et échus, mais impayés		870 80
Total du passif au Canada, à l'exclusion du capital social		$ 77,165 33

(2) *Passif dans les autres pays.*

Montant net des pertes par incendies réclamées, mais non établies	$ 2,500 00	
Total net des pertes par incendie non réglées		$ 2,500 00
Réserve totale des primes non acquises pour risques dans les autres pays		37,375 51
Total du passif dans les autres pays		$ 39,875 51
Total du passif dans tous les pays, à l'exclusion du capital social		$ 117,040 84
Capital social versé		$ 100,000 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital social		$ 87,656 54

REVENU.

	En Canada.	Dans d'autres pays.	
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 145,984 18	$ 71,079 69	
Moins les réassur., déductions et remboursements de primes	47,192 24	9,270 91	
Total net de l'argent reçu pour primes	$ 98,791 94	$ 61,808 78	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes dans tous les pays			$ 160,600 72
Reçu pour intérêt sur obligations et hypothèques			3,541 44
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets, etc			4,520 45
Reçu pour loyer			1,470 00
Total			$ 170,132 61
Reçu par versements sur le capital			80 00
Total du revenu en argent			$ 170,212 61

DÉPENSES.

	En Canada.	Dans d'autres pays.
Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $5,160.55)	$ 1,409 77	$ 2,941 49
Payé pour pertes survenues pendant l'année	$ 69,990 95	$ 25,389 13
Moins reçu pour réassurances, objets sauvés et fr. de sauvetage	4,666 82	... ...
Chiffre net payé pour ces pertes	$ 65,324 13	$ 25,389 13
Total	$ 66,733 90	$ 28,330 62

QUÉBEC—*Fin.*

Chiffre total payé pendant l'année sur sinistres (incendie) .... $	95,064 52
Chiffre des dividendes payés pendant l'année à 8 pour 100	8,323 60
Commission ou courtage	28,360 59
Appointements, honoraires, etc	8,815 00
Taxes	2,906 28
Divers paiements, savoir :— Réparations, $421.29 ; intérêt, $1,005.30 ; combustible, $266.18 ; loyer des succursales, $475 ; diagrammes, $172.68 ; frais de port, télégrammes et menues dépenses, $3,402.36 ; impressions, $581.75.	6,324 56
Total des dépenses .... $	149,794 55

COMPTE DE CAISSE.

1895.	Dt.		1896.	Av.	
31 déc.	Solde en caisse et en banque à cette date .... $	63,647 69	31 déc.	Dépenses durant l'année (comme ci-dessus) .... $	149,794 55
1896.				Placements	25,800 00
31 déc.	Revenu comme ci-dessus	170,212 61		Solde en caisse et en banque à cette date	60,529 54
	Reçu des placements	2,057 79			
	Effets à recevoir	206 00			
		$ 236,124 09			$ 236,124 09

RISQUES ET PRIMES.

—	En Canada.		Dans d'autres pays.		Total dans tous les pays.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
Risques contre l'incendie.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état	11,051,270	149,133 90	6,203,789	82,645 41	17,255,059	231,779 31
Polices délivrées pendant l'année —nouvelles	5,807,738	74,193 47	5,431,806	72,819 56	11,239,544	147,013 03
Polices délivrées pendant l'année —renouvelées	5,278,804	71,826 33	....	....	5,278,804	71,826 33
Total	22,137,812	295,153 70	11,635,595	155,464 97	33,773,407	450,618 67
A déduire, les polices éteintes ...	10,368,515	131,163 91	6,107,583	80,665 65	16,476,098	211,829 56
En vigueur à la fin de l'année (brut)	11,769,297	163,989 79	5,528,012	74,799 32	17,297,309	238,789 11
A déduire—les réassurances	2,265,154	32,161 10	215,404	3,241 82	2,480,558	35,402 92
En vigueur le 31 déc. 1896	9,504,143	131,828 69	5,312,608	71,557 50	14,816,751	203,386 19

Nombre total des polices en vigueur à cette date .... Pas de rapport.

Chiffre total des polices en vigueur	$14,816,751 19
Total des primes sur ces polices	203,386 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN* D'AMÉRIQUE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. A. MACDONALD. | *Secrétaire*—G. W. BURCHELL.
Siège social—New-York.

Agent au Canada—GEORGE SIMPSON. | *Bureau principal au Canada*—1707 rue Notre-Dame, Montréal.

(Constituée en corporation le 11 septembre 1891. Opérations commencées au Canada le 2 novembre 1891.)

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé .... $ 500,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons enregistrés des Etats-Unis, 4 pour 100	$ 100,000	$ 117,000
Effets 5 pour 100 de la cité d'Halifax	60,000	75,000
Bons 4 pour 100 de la Nouvelle-Zélande	48,667	51,100
Bons 5 pour 100 de la province de Québec	24,333	26,766
Bons 5 pour 100 de la province du Manitoba	29,200	32,120
Total de la valeur au pair et de la valeur vénale	$ 262,200	$ 301,986

Reporté à la valeur vénale		$ 301,986 00
Argent au bureau principal et aux succursales au Canada		1,356 51
Argent en banque, savoir :—		
Banque Molson, Montréal	$ 4,524 98	
Banque British North America, Halifax	896 91	
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean, N.-B	465 00	
Total		5,886 89
Argent entre les mains des agents au Canada		14,582 70
Dû pour réassurances		756 65
Dû pour loyer		175 82
Divers		150 00
Total de l'actif au Canada		$ 324,894 57

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnité (incendie) réclamées mais non établies	$ 1,666 00	
Chiffre net des réclamations d'indemnité (incendie) établies mais non dues.	4,769 00	
Chiffre net des réclamations d'indemnités rapportées ou supposées mais non réclamées	885 00	
do do contestées—en litige	120 00	
do do do —non devant les tribunaux	3,150 00	
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$ 10,590 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		191,199 85
Divers		250 00
Total du passif au Canada		$ 202,039 85

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN* D'AMÉRIQUE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 321,413 84	
Moins les réassurances, etc	35,356 86	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 286,056 98
Intérêt		149 69
Total du revenu au Canada		$ 286,206 67

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (portées dans le dernier état à $13,281.58)	$ 13,595 84	
Payé pour pertes survenues durant l'année	$ 164,075 88	
Moins, reçu pour objets sauvés, frais de sauvetage et pour les réassurances	7,831 10	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes	$ 156,244 78	
Chiffre net payé durant l'année pour sinistres (incendie) au Canada		$ 169,840 62
Commission ou courtage au Canada		44,797 13
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada		16,351 77
Taxes au Canada		4,182 22
Divers paiements, savoir :—Frais de port et télégrammes, $1,803.58 ; change, $418.84 ; impressions et papeterie, $1,785.27 ; annonces, $1,112.88 ; inspection et frais de voyage, $1,035.61 ; association des assureurs, $1,736.09 ; loyer, $1,899.33 ; dépenses générales et divers, $4,681.10 ; cartes et plans, $768.05 ; mobilier de bureau, $20.25		15,261 00
Total des dépenses au Canada		$ 250,432 74

RISQUES ET PRIMES.

Risques et primes.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	$ 30,522,342	$ 387,281 13
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	12,384,545	147,803 45
do do renouvelées	12,520,973	173,660 08
Total	$ 55,427,860	$ 708,744 66
A déduire, les polices éteintes	25,046,702	319,244 89
Total en vigueur à la fin de l'année (brut)	$ 30,381,158	$ 389,499 77
A déduire, les réassurances	858,857	10,810 61
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	$ 29,522,301	$ 378,689 16

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada...(Pas de rapport.)	
Chiffre net des polices en vigueur	$29,522,301 00
Total des primes sur ces polices	378,689 16

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN* D'AMÉRIQUE—*Fin.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Immeubles appartenant à la compagnie	$ 466,222 09
Actions et bons possédés par la compagnie—valeur au pair, $2,783,900.00 ; valeur vénale	3,240,789 43
Argent en caisse et en banques	301,504 50
Intérêt dû et acquis	41,505 30
Primes en voie de perception	298,795 77
Billets recevables	551 45
Tous autres biens appartenant à la compagnie	22 80
	$4,349,391 34

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées	$ 169,341 28
Primes non acquises	1,642,067 81
Dû et acquis pour loyers, appointements, etc	16,619 89
Divers	107,813 69
Total du passif, à l'exclusion du capital	$1,935,842 67
Capital versé en argent	$ 500,000 00
Excédent net disponible en sus du passif, y compris le capital	$1,913,548 67

REVENU.

Argent reçu pour primes	$2,018,075 44
Intérêt et dividendes	134,715 91
Total du revenu	$2,152,791 35

DÉPENSES.

Chiffre net payé en indemnités	$1,162,630 19
Dividendes aux actionnaires	50,000 00
Commission ou courtage	319,002 05
Appointements, rétributions et autres frais du personnel	161,334 47
Taxes	48,035 71
Tous autres paiements et dépenses	128,276 74
Total des dépenses	$1,869,279 16

RISQUES ET PRIMES.

Risques entrepris et renouvelés durant l'année	$226,595,623 00
Primes sur ces risques	2,551,818 86
Risques terminés durant l'année	225,617,066 00
Primes sur ces risques	2,581,884 19
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	289,628,403 00
Primes sur ces polices	3,257,178 84

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *RELIANCE MARINE* (À RES. LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM BLAIN.
Secrétaire—W. B. BROADBENT.
Agent au Canada—E. L. BOND.
Assureur—JOS. PEMBERTON.
Siège social—Liverpool, Angleterre.
Bureau principal au Canada—Montréal.

(Constituée en corporation en 1880. Opérations commencées au Canada, 1er novembre 1894.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	£	500,000
Montant versé		100,000

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.
Bons de la cité de Winnipeg	$ 19,000 00
do Québec	14,600 00
do Montréal	9,246 66
do Toronto	14,600 00
do London, Ont	4,866 67
Bons de la province du Manitoba	4,866 67
do de Quebéc	14,600 00
Effets inscrits de Queensland	4,866 67
do de Victoria	14,600 00
Effets 3 pour 100 des Indes	9,733 33
Total	$ 110,980 00

Reporté à la valeur au pair	$ 110,980 00
Solde des agents au Canada	7,252 79
Total de l'actif au Canada	$ 118,232 79

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes (navigation intérieure) rapportées ou supposées mais non réclamées	$ 23,238 12	
Montant total des réclamations non réglées		$ 23,238 12
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada		631 88
Balance due à l'agent par le bureau principal		694 06
Total du passif au Canada		$ 24,564 06

REVENU AU CANADA.

Chiffre net provenant des primes	$ 36,341 51	
A déduire, les remboursements de primes	729 37	
Total du revenu au Canada		$ 35,612 14

RELIANCE MARINE—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (évaluées dans le dernier état à $38,193.24)	$ 46,707 49	
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage	42 38	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année	$ 46,665 11	
do pertes survenues durant l'année	$ 23,779 21	
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage	2,408 53	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes	$ 21,370 68	
Total net payé durant l'année pour pertes (navigation intérieure) au Canada.		$ 68,035 79
Commission ou courtage		5,688 22
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada		685 33
Taxes au Canada		610 45
Tous autres paiements, savoir:—Frais de port, $73.24; télégrammes, $399.90; change, $117.87; divers, $155.58		746 59
Total des dépenses au Canada		$ 75,766 38

RISQUES ET PRIMES.

Polices délivrées pendant l'année	3,956	$ 10,357,217	$ 36,341 51
do éteintes	3,951	10,307,217	35,709 63
Polices en vigueur le 31 décembre 1896 (brut et net)	5	$ 50,000	$ 631 88

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

La balance du compte des assurances de 1895 reportée a été de £40,781 8ch. 1d., le montant porté à ce compte cette année-là et les années précédentes était de £51,808 15ch. 1d. Le compte d'intérêt pour 1896 est de £7,883 6ch. 9d., et il reste au crédit du compts de profits et pertes une balance de £11,326 15ch. 4d.

Un dividende intérimaire de 2 chelins par action a été payé en juillet dernier, et les directeurs proposent de payer un autre dividende de 2 chelins par action (exempt de la taxe du revenu), soit 10 pour 100 pour l'année, reportant £1,326 15ch. 4d. au crédit du compte suivant.

Le chiffre net des primes reçues pendant l'année s'élève à £108,908 0ch. 7d., et celui des réclamations réglées à £33,392 10ch. 8d., ce qui laisse, après avoir déduit les dépenses, etc., une balance de £57,890 17ch. 4d. La responsabilité sur les risques acceptés s'élevait à la somme de £25,373,453, dont £23,400,797, ou 92·23 pour 100, avaient pris fin ou avaient été réassurés—en sorte qu'il restait en cours £1,972,656, ou 7·77 pour 100, et les primes non acquises sur ce montant de risques étaient de £23,603 12ch. 11d.

RELIANCE MARINE—Fin.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

Dt.	£ s. d.
Solde du 1er janvier 1896	23,127 15 6
Solde de compte de l'assureur, 1895	40,781 8 1
Compte de l'intérêt	7,883 6 9
Transféré du compte spécial de réassurances	1,870 0 9
	£ 73,662 11 1

Av.	£ s. d.	£ s. d.
Dividende payé aux actionnaires :—		
1er juillet 1895	5,000 0 0	
27 janvier 1896	5,000 0 0	
		10,000 0 0
Taxe du revenu, 1895		527 0 8
Réclamations, réassurances, remboursements, commissions, etc., pour 1895 et les années précédentes		51,808 15 1
Solde reporté		11,326 15 4
		£ 73,662 11 1

COMPTE DES ASSUREURS.

Dt.	£ s. d.
Primes, moins réassurances, remboursements et frais d'agence	108,908 0 7
Emoluments de transfert	18 17 6
	£ 108,926 18 1

Av.	£ s. d.
Réclamations	33,392 10 8
Frais généraux, y compris les appointements, loyer, abonnements, etc., enregistrement de navires, etc., Liverpool, Londres, New-York et Paris	15,793 10 1
Rétribution des auditeurs	100 0 0
Rémunération des directeurs	1,500 0 0
Mobilier—montant biffé	250 0 0
Solde reporté	57,896 17 4
	£ 108,926 18 1

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1895.

Dt.	£ s. d.	£ s. d.
Capital—		
50,000 actions à £10 par action, £500,000		
£2 par action de versés		100,000 0 0
Caisse de réserve		100,000 0 0
Solde du compte des profits et pertes	£ 11,326 15 4	
Moins dividende intérim. payé, 1er juill. 1896.	5,000 0 0	
		6,326 15 4
Balance du compte des assureurs, 1896		57,890 17 4
Compte spécial de réassurances		1,995 18 2
Dû par la compagnie		4,922 14 3
Dividendes impayés		169 0 0
		£ 271,305 5 1

Av.	£ s. d.
Prêts et placements	224,596 10 8
Timbres	92 0 3
Mobilier, Liverpool, Londres, New-York et Paris	2,388 9 8
Argent chez les banquiers et en caisse	11,033 14 2
Intérêt acquis mais non reçu	2,179 13 1
Dû à la compagnie pour primes, sauvetages, etc.	31,014 17 3
	£ 271,305 5 1

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ROYAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. H. MAXWELL. | *Gérant*—CHAS. ALCOCK.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agent principal au Canada*—GEO. SIMPSON.

(Organisée le 31 mai 1845. Opérations commencées au Canada, 1851.)

Capital autorisé, £3,000,000 sterling	$ 14,600,000 00
Capital souscrit, £2,504,680 sterling	12,189,442 67
Capital versé, £375,702 sterling	1,828,416 33

ACTIF AU CANADA.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Biens-fonds au Canada possédés par la compagnie			$ 245,000 00
Effets et bons possédés par la compagnie :—			
* Effets du Canada, 4 pour 100	$ 178,533 34	$ 189,245 34	
*Consolidés	511,000 00	511,000 00	
	$ 689,533 34	$ 700,245 34	
Reporté à la valeur vénale			700,245 34
Prêts avec garantie collatérale sur polices d'assurances de cette compagnie (département de la vie) au Canada			34,464 46
Argent en caisse au bureau principal, Canada			1,422 45
Argent aux banques, savoir :—			
Banque à Halifax		$ 280 31	
Banque Molson, Montréal		15,060 85	
Total			15,341 16
Argent entre les mains des agents au Canada			62,969 74
Loyers acquis			2,010 00
Ameublement et installation des édifices de Montréal et Toronto ; aussi, l'ameublement des agences de Québec, Hamilton et autres, y compris les fournitures, plans d'édifices, etc			7,000 00
Total de l'actif au Canada			$1,068,453 15

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités établies mais non dues	$ 9,593 00	
do do réclamées mais non établies	2,905 00	
do do rapportées ou supposées mais non réclamées	675 00	
Chiffre net des indemnités contestées—non portées devant les tribunaux (datant des années précédentes)	1,320 00	
Total net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada		$ 14,493 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		486,475 05
Passif au Canada (département de la vie)		428,109 14
Dû et acquis pour commission, etc		1,180 31
Dû pour réassurances		844 52
Total du passif au Canada		$ 931,102 02

* Déposé au bureau du receveur général, au crédit des départements de l'incendie et de la vie.

ROYAL—Suite.

REVENU AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE).

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 680,504 21	
Moins réassurances, etc	64,329 18	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 616,175 03
Intérêt et dividendes sur actions		23,016 88
Loyers		3,475 38
Divers		60 00
Total du revenu au Canada		$ 642,727 29

DÉPENSES AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE).

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $32,197)	$ 23,876 95	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 375,818 42	
Moins les réassurances	9,700 28	
Chiffre net payé pour ces sinistres	$ 366,118 14	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada		$ 389,995 09
Payé pour commission ou courtage		107,796 91
Payé pour appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		26,540 10
Taxes au Canada		4,345 49
Divers paiements, savoir :—Impressions et papeterie, $2,078.81 ; inspection, $1,834.91 ; Association des assureurs, $3,413.54 ; annonces, $3,828.10 ; loyers, $5,542.91 ; diverses autres dépenses, $9,157.69		25,855 96
Total des dépenses au Canada		$ 554,533 55

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	$ 86,517,918	$ 980,600 00
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	30,664,490	343,917 20
do do renouvelées	28,310,323	345,815 41
Total	$ 145,492,731	$1,670,332 61
Moins les polices éteintes	59,530,020	698,278 11
Polices en vigueur à la fin de l'année	$ 85,962,711	$ 972,054 50
A déduire, les réassurances	635,465	10,287 72
Polices en vigueur le 31 décembre 1896	$ 85,327,246	$ 961,766 78

Nombre total des polices en vigueur au Canada	Pas de rapport.
Chiffre net des polices en vigueur	$85,327,246 00
Total des primes sur ces polices	961,766 78

ROYAL—Suite.

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes reçues dans la division de l'incendie pendant la période, déduction faite des réassurances, se sont élevées à £2,051,479 15ch. 7d., et les pertes nettes à £1,112,484 13ch. 5d. Si l'on déduit la commission des agents et tous les frais d'administration, l'excédent sur les opérations dans la division de l'incendie reporté à profits et pertes s'élève à £269,226 14ch. 2d.

PROFITS ET PERTES.

Le montant au crédit du compte de profits et pertes après le paiement du dividende pour l'année 1895, était de				£499,525	18	9
Moins la taxe du revenu				4,713	1	9
				£494,812	17	0
Auquel a été ajouté :—						
Profits de la division de l'incendie	£269,226	14	2			
Intérêt non porté à d'autres comptes	121,334	10	6			
Emoluments sur transferts	63	5	6			
				390,624	10	2
				£885,437	7	2
A déduire, le dividende intérimaire payé le 16 décembre dernier				93,925	10	0
Ce qui laisse au crédit du compte à la fin de 1896				£791,511	17	2

DIVIDENDE.

Les directeurs recommandent, outre le dividende intérimaire mentionné plus haut de 15 chelins par action, qu'il soit payé un autre dividende de 20 chelins, exempt de la taxe du revenu, le 16 juin, ce qui absorbera	125,234	0	0
Balance du compte de profits et pertes	£666,277	17	2

En recommandant le même dividende que l'année dernière les directeurs ont le plaisir d'annoncer qu'ils ont l'intention de porter le dividende intérimaire payable en décembre prochain de 15 à 18 chelins par action.

FONDS.

Après avoir pourvu au paiement du dividende, les fonds de la compagnie seront comme suit :—

Capital versé				£375,702	0	0
Caisse des assurances sur la vie				5,329,897	15	6
Caisse des pensions				46,814	8	11
Caisse de l'incendie	£ 928,000	0	0			
Caisse de réserve	1,582,393	11	7			
Balance du compte de profits et pertes	666,277	17	2			
				3,176,671	8	9
				£8,929,085	13	2

ROYAL—Suite.

COMPTE DES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

	£ s. d.		£ s. d.
Caisse des assurances contre l'incendie au commencement de l'année..	928,000 0 0	Indemnités payées, déduction faite des réassurances.	1,112,484 13 5
Primes reçues, déduction faites des réassurances	2,051,479 15 7	Commission	277,584 1 4
		Frais d'administration	392,184 6 8
		Montant porté à profits et pertes..	269,226 14 2
		Caisse des assur. contre l'inc. à la fin de l'année, d'après le bilan...	928,000 0 0
	£2,979,479 15 7		£2,979,479 15 7

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

		£ s. d.		£ s. d.
Solde du compte de l'année dernière.		718,685 8 9	Dividende intérimaire de 1896	93,925 10 0
Moins dividende de 1895		219,159 10 0	Taxe du revenu	4,713 1 9
		£499,525 18 9	Solde reporté	791,511 17 2
Intérêt et dividendes non portés à d'autres comptes	£122,975 14 6			
Moins intér. porté à la caisse des pensions.	1,641 4 0			
		121,334 10 6		
Emoluments de transfert		63 5 6		
Montant reporté au compte de l'inc.		269,226 14 2		
		£890,150 8 11		£890,150 8 11

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

		£ s. d.			£ s. d.
Capital des actionnaires		375,702 0 0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni :		
Fonds de réserve		1,582,393 11 7	Propriété de ville, Angleterre	£582,665 12 11	
Caisse des assurances sur la vie		5,052,620 13 7	Propriété de ville, Ecosse	169,300 0 0	
Caisse des rentes viagères		277,277 1 11	Biens-fonds, Angleterre	770,387 0 0	
Caisse des assur. contre l'incendie..		928,000 0 0	Biens-fonds, Ecosse.	331,641 0 0	
Caisse des assurances perpétuelles.		43,349 11 1			1,853,993 12 11
Caisse des pensions		46,814 8 11	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni		167,822 6 5
Pr. et pertes (sujets au paiem. d'un dividende aux actionnaires) le 16 juin prochain		791,511 17 2	Prêts sur réversions et intérêts viagers		129,650 16 10
		£9,097,669 4 3	Prêts sur polices d'assur. sur la vie délivrées par cette comp. dans la limite de leur val. de rachat		307,977 0 2
Réclamations en vertu de polices sur la vie, admises mais impayées	£ 57,163 9 10		Placements :—		
Indemnités pour pertes par incendie à payer	121,370 19 9		Effets du gouvern. britannique..		255,663 10 6
Dividendes non réclamés	9,257 12 9		do des gouvern. coloniaux		108,356 0 8
Comptes impayés, payés depuis.	14,145 13 7		do des gouvern. étrangers		20,511 19 5
Effets à payer, payés depuis	40,143 10 7		do du gouv. des Etats-Unis..		423,891 16 9
		242,081 6 6	Chemins de fer des Etats-Unis, première hypothèque		817,028 6 6
			Chemins de fer des Etats-Unis, effets garantis		100,620 18 2
			Bons provinciaux dans les colonies		11,000 0 0
			Bons municipaux dans les colonies		24,686 7 9
			Bons municipaux aux Etats-Unis.		155,536 11 7

ROYAL—Fin.

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896—*Fin*

		Débentures non rachetables de chemins de fer :—		
		Angleterre	252,144 0 9	
		Ecosse	27,672 5 1	
		Galles	7,686 18 0	
		Etrangers	17,448 18 1	
				304,952 1 11
		Effets de chemins de fer garantis et privilégiés, savoir :—		
		Angleterre	1,740,778 0 11	
		Ecosse	123,831 16 9	
		Galles	27,659 0 7	
		Indes et colonies	82,878 11 7	
				1,975,147 9
		Actions ordinaires de chemins de fer en Angleterre		74,122 7 8
		Bons de compagnies de docks et de gaz		400,985 14 11
		Bons et actions d'autres compagnies constituées		47,865 18 5
		Constituts, Angleterre et Ecosse		34,894 5 2
		Edifices possédés en pleine propriété, savoir :—		
		Angleterre	451,244 6 10	
		Ecosse	45,897 15 8	
		Irlande	7,000 0 0	
		Etats-Unis	410,055 15 9	
		Canada	34,229 1 6	
		Melbourne	8,116 13 4	
		Calcutta	6,547 0 8	
				963,090 13 9
		Edifices possédés à bail :—		
		Angleterre		110,954 13 0
		Prêts :—		
		Prêts à des villes et townships garantis par transfert de taxes, savoir :—		
		Angleterre	306,590 14 4	
		Ecosse	9,359 6 11	
		Galles	201 16 8	
				316,151 17 11
		Prêts sur chemins de fer britanniques et écossais, avec marge.		183,334 6 4
		Soldes des agents reçu depuis		200,308 19 5
		Primes impayées do		29,783 6 0
		Intérêts do do		80,454 15 1
		Argent en caisse et en compte courant chez les banquiers		240,964 13 9
	£9,339,750 10 9			£9,339,750 10 9

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH UNION AND NATIONAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ALEXANDER DUNCAN. | *Secrétaire*—J. K. MACDONALD.

Siège social—Edimbourg, Ecosse.

Agent-chef au Canada WALTER KAVANAGH. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée, A.D. 1824. Constituée en corporation, 26 juin 1833. Opérations commencées au Canada en février 1882.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$ 6,000,000
Capital souscrit	4,945,180
Capital versé	300,000

ACTIF AU CANADA.

Bons et effets déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets inscrits du Canada, 4 pour 100	$ 97,333 33	$ 110,000 00
Débentures de la cité de Saint-Jean	2,000 00	2,120 00
Bons de la cité de Toronto	1,500 00	1,530 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 100,833 33	$ 113,650 00

Reporté à la valeur vénale	$ 113,650 00
Entre les mains des agents au Canada	10,178 88
A la banque Impériale du Canada	56,796 19
*Total de l'actif au Canada	$ 180,625 07

* Outre ces bons et effets, la succursale américaine de la compagnie, à Hartford, possède d'autres placements canadiens comme suit :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du gouvernement de la province de Québec	$ 47,500 00	$ 55,335 00
Bons de la ville de Cobourg	11,500 00	11,660 00
Débentures de la ville de Montréal	150,000 00	138,375 00
Bons du comté de Middlesex	114,500 00	114,500 00
do Hastings	20,000 00	21,705 00
Bons de la ville de Dundas	35,000 00	35,620 00
Bons du village de Parkdale	14,500 00	15,715 00
Bons de subventions de chemins de fer de l'Ontario	146,815 43	146,815 43
Débentures de la *Canada Permanent Loan Company*	25,000 00	25,000 00
do *Farmers' Loan and Savings Company*	50,000 00	50,000 00
do *Huron and Erie Loan Company*	60,000 00	60,000 00
do *London and Canadian Loan Company*	75,000 00	75,000 00
do *Freehold Loan and Savings Company*	50,000 00	50,000 00
do *Ontario Loan and Debenture Company*	25,000 00	25,000 00
do *Land Security Company*	50,000 00	50,000 00
do *Western Canada Loan and Savings Company*	50,000 00	50,000 00
do *Trust and Loan Company of Canada*	50,000 00	50,000 00
do *Central Canada Loan and Savings Company.*	25,000 00	25,000 00
Bons de la cité de Toronto	125,000 00	131,250 00
Bons du gouvernement de la province du Manitoba	50,000 00	53,000 00
Débentures perpétuelles du chemin de fer Grand-Tronc du Canada	50,000 00	59,750 00
Obligations du tramway de la cité de Toronto	40,000 00	50,345 00
Débentures de la *Canada Landed and National Investment Co.*	37,500 00	37,500 00
do cité de London, Ont	75,000 00	79,805 00
Débentures hypothécaires de la Cie du ch. de fer de Toronto.	125,000 00	135,020 00
do do do do du Pac. Can.	50,000 00	56,750 00
Débentures de la cité de Hamilton	25,000 00	26,750 00
do *Imperial Loan and Investment Company*	25,000 00	25,000 00
	$1,602,315 43	$1,654,895 43

SCOTTISH UNION AND NATIONAL—Suite.

PASSIF AU CANADA

Chiffre net des pertes établies mais non échues au Canada	$ 8,606 39	
do réclamées mais non établies au Canada	1,075 00	
do contestées—en litige	2,376 60	
Chiffre total net des pertes par incendie non réglées au Canada (dont $1,500 datent de 1895)		$ 12,057 99
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada		106,698 44
Total du passif au Canada		$ 118,756 43

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 204,886 21	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.	31,911 20	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 172,975 01
Reçu pour intérêt et dividendes		10,666 30
Total du revenu au Canada		$ 183,641 31

DÉPENSES AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $733.88)		733 88	
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage		251 02	
Chiffre net payé durant l'année sur ces sinistres		$ 482 86	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année		$ 107,925 26	
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage	$ 2,775 19		
do réassurances	9,445 53		
Total des déductions		12,220 72	
Chiffre net payé pour ces primes		$ 95,704 54	
Chiffre net des pertes payées durant l'année			$ 96,187 40
Commission ou courtage			36,523 51
Taxes au Canada			3,037 63
Divers paiements, savoir :—Papeterie et impressions, frais de port, télégrammes et messageries, annonces, Association des assureurs, etc., divers			4,346 05
Total des dépenses au Canada			$ 140,094 59

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	16,540	$ 14,722,070	$ 167,942 89
do délivrées durant l'année—nouvelles et renouv.	18,394	16,467,227	204,886 21
Total	34,934	$ 31,189,297	$ 372,829 10
A déduire, les polices éteintes	14,863	13,050,086	150,626 72
En vigueur à la fin de l'année (brut)	20,071	$ 18,139,211	$ 222,202 38
A déduire, les réassurances	......	1,187,441	15,344 25
Total net des polices en vigueur au 31 décembre 1896.	20,071	$ 16,951,770	$ 206,858 13

Nombre total de polices en vigueur à cette date au Canada... 20,071	
Chiffre net des polices en vigueur	$16,951,770 00
Total des primes sur ces polices	206,858 13

SCOTTISH UNION AND NATIONAL—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Le revenu net des primes, déduction faite du montant pour réassurances, a été de		£542,911 9 0
Les réclamations, y compris un ample montant pour toutes les pertes à payer, ont été de	£315,263 5 3	
La commission et les frais se sont élevés à	175,436 17 0	
		490,700 2 3
Ce qui donne pour l'année un excédent net de		£ 52,211 6 9

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE.

Excédent net du compte de l'incendie		£ 52,211 6 9
Intérêt sur le capital des actionnaires et les réserves		36,107 16 3
Emoluments sur transfert reçus		65 2 6
Recouvré des dettes véreuses biffées	£712 3 2	
Moins les balances non recouvrables d'agents	44 5 3	
		667 17 11
Balance reportée de l'an dernier		18,536 2 1
Balance non répartie		£107,588 5 6

Les directeurs proposent qu'il soit payé à même cette somme un dividende au taux de 16 pour 100, absorbant £48,000, ainsi qu'un boni au taux de 1½ pour 100 pour l'année, s'élevant à £4,500, soit £52,500 en tout; qu'il soit porté à la caisse de réserve des primes d'incendie £20,000 ; à la caisse générale £8,989 8ch., et au compte de l'an prochain £26,098 17ch. 6d., soit £55,088 5ch. 6d., ou en tout £107,588 5ch. 6d.

Le dividende de même que le boni ci-dessus mentionnés seront payés (sans taxe du revenu) par moitié le 1er juin et le 1er décembre prochains.

COMPTE DU REVENU, DIVISION DE L'INCENDIE.

	£ s. d.		£ s. d.
Primes reçues, déduction faite des réassurances	542,911 9 0	Pertes par inc., m. les réassurances	315,263 5 3
		Commission	93,459 4 0
		Frais d'administration, y compris les taxes du gouvernement et d'Etat	81,977 13 0
		Balance du revenu, transféré au compte de profits et pertes	52,211 6 9
	£542,911 9 0		£542,911 9 0

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

	£ s. d.			£ s. d.
Réserve des primes de la division de l'incendie le 31 décembre 1895	255,000 0 0	Soldes des agents non recouvrables		44 5 3
Caisse de la réserve générale, le 31 décembre 1895	191,010 12 0	Somme nécessaire au dividende et boni payables en 1897		52,500 0 0
	£446,010 12 0	Réserve des primes de l'incendie, le 31 déc. 1895		255,000 0 0
Balance du compte des profits et pertes le 31 déc. 1895, reportée	18,536 2 1	Ajouté le 31 déc. 1896		20,000 0 0
Bal. du compte du revenu (incendie)	52,211 6 9	Réserve générale le 31 déc. 1895	£191,010 12 0	
Intérêt et dividendes (moins la taxe du revenu) non portés au compte des assurances sur la vie	36,107 16 3	Ajouté le 31 décembre 1896	8,989 8 0	
Emoluments sur transferts	65 2 6			200,000 0 0
Recouvré des mauvaises dettes biffées en 1895	712 3 2	Balance reportée		26,098 17 6
	£553,643 2 9			£553,643 2 9

SCOTTISH UNION AND NATIONAL—Fin.

BILAN.

PASSIF.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires	300,000	0	0
Réserves—			
Réserve des primes de l'incendie	275,000	0	0
Réserve générale	200,000	0	0
Profits et pertes—			
Somme nécessaire sur dividende et boni payables en 1897	52,500	0	0
Balance reportée	26,098	17	6
Caisse des assurances sur la vie et des rentes viagères	3,634,129	17	3
	£4,487,728	14	9
Réclamations en vertu de polices admises ou connues, mais qui ne seront payables qu'après le 31 décembre 1896	69,044	1	9
Réclamations en vertu de polices contre l'incendie	94,884	11	6
Commission et frais impayés	18,059	5	11
Dividendes impayés	2,591	0	3
Dépôts faits par les agents en garantie	460	0	0
	£4,672,767	14	2

ACTIF.

	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	630,392	2	10
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni	535,410	4	6
Réversions d'intérêts viagers	27,531	13	9
Rentes foncières et constituts	90,848	4	3
Prêts sur des polices de la compagnie dans la limite de leur val. de rachat	132,291	0	0
Prêts sur des garanties diverses (fonds en fidéicommis)	105,945	13	11
Garanties du gouvern. britannique	6,901	17	3
Effets du gouvernement des Indes et des colonies	175,329	2	3
Effets du gouvern. des Etats-Unis	10,884	0	0
Débentures de chemins de fer	189,687	16	3
Autres débentures	285,089	0	6
Débent. garanties du chemin de fer des Indes	60,841	12	0
Débentures de chemins de fer et autres, privilégiées et ordinaires	442,045	4	0
Obligations de chemins de fer des Etats-Unis et autres bons garantis	597,451	19	5
Obligations municipales des Etats-Unis et de l'Etat	213,667	2	2
Effets de gouvernements provinciaux, de municipalités et de comtés dans les colonies	230,974	19	4
Débentures à terme et dépôts fixes	457,930	19	8
Garanties de gouvernements étrangers	44,645	6	0
Revenu d'aqueduc	7,294	18	4
Propres actions de la compagnie	1,835	0	0
Immeubles à Edimbourg, Londres, Dublin, Glasgow et Manchester	79,200	0	0
Prêts sur mobilier et police d'assurance sur la vie	250	0	0
Solde d'agents (se composant principalement de reçus en leur possession pour recouvrement, dont il a été rendu compte depuis)	102,782	5	11
Primes impayées (bureau principal et succursales)	32,784	6	10
Intérêt acquis le 31 décembre 1896	45,930	8	1
Solde à la banque et dépôts à demande	146,740	18	0
Effets à recevoir	18,081	18	11
	£4,672,767	14	2

LE BUREAU D'ASSURANCES *SUN*, LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Fred'k. Henry Norman. | *Secrétaire*—E. H. Mannering.

Siège social—Londres, Angleterre.

Gérant général au Canada—H. M. Blackburn. | *Bureau principal au Canada*—15 rue Wellington-Est, Toronto.

(Organisée le 6 avril 1710. Opérations commencées au Canada le 3 juin 1892.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$12,166,666 67
do souscrit	11,680,000 00
do versé	584,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets canadiens réduits à 4 pour 100	$ 24,433 33	$ 26,766 66
do 4 pour 100, 1885	24,433 33	26,523 32
do 3 pour 100	116,600 00	119,136 00
Province du Manitoba, débentures	12,666 67	13,991 67
Effets de la cité de Montréal	48,366 67	53,533 33
Bons de la cité de Toronto	45,110 40	46,252 80
do Vancouver	24,333 33	25,793 33
do Winnipeg	12,166 67	13,261 67
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 308,410 40	$ 325,258 78

Reporté à la valeur vénale		$ 325,258 78
En caisse au bureau principal au Canada		119 00
Argent à la banque Dominion		10,581 11
Argent entre les mains des agents au Canada		26,985 27
Divers, savoir :—		
Plans	$ 5,514 23	
Mobilier de bureau et garnitures	596 29	
		6,110 52
Total de l'actif au Canada		$ 369,054 68

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie au Canada, réclamées mais non établies	$ 11,315 10	
Total net des réclamations (incendie) non réglées au Canada		$ 11,315 10
Réserve totale des primes non acquises pour risques au Canada		114,849 64
Dû et acquis pour loyer		145 83
Total du passif au Canada		$ 126,310 57

BUREAU D'ASSURANCES *SUN*—Suite.

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 202,151 30	
Moins, réassurances, rabais, déductions et remboursements des primes	26,655 25	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 175,496 05
Emoluments sur endossements		106 81
Intérêt de la banque		483 90
Total du revenu au Canada		$ 176,086 76

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour pertes par incendie survenues les années précédentes (estimées dans le dernier état à $8,105.83)	$ 3,849 86	
Payé pour pertes survenues durant l'année	$ 101,286 30	
Moins les objets sauvés et les frais de sauvetage	67 50	
Chiffre net payé sur ces sinistres durant l'année	$ 101,218 80	
Chiffre net payé sur sinistres durant l'année au Canada		$ 105,068 66
Commission ou courtage		31,296 26
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada		10,303 55
Taxes au Canada		3,026 83
Divers paiements, savoir :—Frais de port, $2,177.67 ; annonces, $1,615.34 ; papeterie et impressions, $687.12 ; plans, $652.90 ; téléphone, $193.75 ; frais de voyage, $794.39 ; conseil des assurances, $1,253.76 ; agences mercantiles, $181.25 ; loyer, $1,156.28 ; divers, $304.17 ; frais judiciaires, $97.70 ; enseignes de bureau, $117 ; Association de protection des assureurs, $50		9,281 33
Total des dépenses au Canada		$ 158,976 63

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur au commencement de l'année	9,625	$ 15,702,098	$ 206,383 65
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles	5,964	8,736,779	115,688 64
do do renouvelées	2,919	5,812,178	85,558 92
Total	19,508	$ 30,251,055	$ 407,631 21
A déduire, polices éteintes	8,034	13,107,164	184,062 57
En vigueur à la fin de l'année (brut)	11,474	$ 17,143,891	$ 223,568 64
A déduire, les réassurances		331,818	3,557 99
En vigueur le 31 décembre 1896	11,474	$ 16,812,073	$ 220,010 65

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date	11,474
Chiffre net des polices en vigueur	$16,812,073 00
Total des primes sur ces polices	220,010 65

BUREAU D'ASSURANCES *SUN*—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Les primes reçues, déductions faites des réassurances, s'élèvent à £969,684 17ch., soit une diminution de £9,710 0ch. 2d. comparativement à celles de l'année précédente.

L'assurance totale pendant l'année, après avoir déduit les réassurances, est de £388,952,818, soit une diminution de £1,800,000 à peu près comparativement aux chiffres correspondants pour l'année 1895.

Les pertes payées et à régler s'élèvent à £504,218 8ch. 2d., soit au taux de 52 pour 100 des primes reçues.

Les frais d'administration (y compris les commissions aux agents et frais de toutes sortes) ont été de £321,533 11ch. 3d., soit aux taux de 33·16 pour 100.

Le revenu provenant des placements s'est élevé pendant l'année à £72,957 15ch. 10d.

Après avoir pourvu à la réserve ordinaire de 40 pour 100 des primes afin de couvrir les obligations résultant des polices en cours, il reste une balance de £220,774 13ch 4d., qui a été transférée au crédit du compte des profits et pertes.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ET DIVIDENDE,

La balance reportée de l'an dernier s'élevait à £197,244 6ch. 4d. Il a été transporté à la caisse des pensions £41,000, et à la réserve pour dividendes, £50,000. De plus, il a été payé en dividendes sur les opérations de l'année 1895, £90,000 ; total, £181,000, ce qui laisse une balance à l'avoir de £16,244, 6ch. 4d., laquelle s'est accrue par les opérations de l'année, ainsi que détaillé au compte, à £229,894, 13ch. Sur ce montant il a été payé en janvier dernier un dividende intérimaire au taux de trois chelins par action, soit une somme de £36,000, et les directeurs ont déclaré un nouveau dividende de cinq chelins et six deniers par action, qui sera payable le 9 juillet et comprendra une autre somme de £66,000, ce qui laissera £127,874, 13ch. à reporter

FONDS.

Les fonds du bureau seront alors comme suit :—

	£	ch.	d.
Capital versé	£ 120,000	0	0
Réserve générale	1,150,000	0	0
Réserve des dividendes	100,000	0	0
Réserve pour risques non encore expirés	387,873	18	10
Réserve des placements	57,355	11	3
Caisse des pensions	41,000	0	0
Balance à l'avoir du compte de profits et pertes, après avoir fait le paiement des dividendes	127,874	13	0
	£ 1,984,104	3	1

COMPTE DU REVENU.

	£	ch.	d.		£	ch.	d.
Réserve pour les risques non expirés, reportée de 1895	391,757	18	9	Pertes	504,218	8	2
Primes, moins les réassurances	969,684	17	0	Commission	152,202	6	11
Revenu provenant des placements (moins la taxe sur le revenu)	72,957	15	10	Frais généraux	169,331	4	4
				Réserve pour tous les risques non expirés le 31 décembre 1896, soit 40 pour 100 du revenu des primes	387,873	18	10
				Balance reportée au compte de profits et pertes	220,774	13	4
	£1,434,400	11	7		£1,434,400	11	7

BUREAU D'ASSURANCES *SUN*—Suite.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

	£ ch. d.		£ ch. d.
Balance reportée de 1895..........	197,244 6 4	Pensions et allocations aux employés de la compagnie en retraite......	5,725 14 8
A déduire—		Taxe du revenu sur les profits......	1,120 14 8
Dividende déclaré en janvier 1896...£ 36,000 0 0		Dettes véreuses.....................	1,311 15 0
Dividende déclaré en juillet 1896.... 54,000 0 0		Reporté à la réserve des dividendes.	50,000 0 0
	90,000 0 0	Reporté à la caisse des pensions....	41,000 0 0
	£ 107,244 6 4	Balance reportée au bilan........	229,874 13 0
Balance du compte du revenu.....	220,774 13 4		
Restitution........................	254 17 6		
Emoluments sur transferts........	47 15 0		
Profits sur change...............	711 5 2		
	£ 329,032 17 4		£ 329,032 17 4

BILAN.

PASSIF.	£ ch. d.	ACTIF.	£ ch. d.
Capital—£2,400,000, 240,000 actions de £10 chac., 10ch. par act. versés.	120,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni..................	187,350 0 0
N.B.—2,500 actions appartiennent au bureau d'assurances, mais ne sont pas comprises dans les placements.		Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni..............	62,600 0 0
		Garanties du gouvernement anglais.	75,000 0 0
Réserve générale..................	1,150,000 0 0	Garanties du gouvernement des Indes et des colonies	53,742 15 11
Réserve des dividendes...........	100,000 0 0	Garanties de gouvernem. étrangers.	105,342 3 4
Réserve des placements...........	57,355 11 3	Actions de chemins de fer et autres garanties, privilégiées et ordinaires........................	200,921 6 0
Réserve pour risques non encore expirés, soit 40 pour 100 du revenu des primes pendant l'année......	387,873 18 10	Débentures de chemins de fer et autres..........................	358,375 7 8
Réserve des pensions.............	41,000 0 0	Autres débentures et bons municipaux..........................	171,468 8 6
Balance au crédit du compte des profits et pertes................	229,874 13 0	Immeubles, y compris le bâtiment occupé par le bureau.	532,880 14 7
	£2,086,104 3 1	Edifices de corps de sauvetage... .	14,706 13 4
Pertes à régler..................	79,543 0 0	Autres placements..............	122,110 0 0
Soldes des agents.................	5,474 15 8	Dépôts dans les banq. des colonies..	15,212 10 0
Montants dus à d'autres bureaux pour réassurances..............	18,322 0 1	Soldes de l'agence et des succursales.	164,980 4 1
Effets à payer....................	654 6 10	Dû par d'autres bureaux...........	7,771 14 11
Réserve pour commission et frais non réglés.....................	6,500 0 0	Primes à régler (reçues depuis).....	33,632 13 7
Fonds de dépôts des commis......	5,291 16 5	Effets à recevoir..................	5,754 13 8
		Argent en dépôt chez les banquiers et en caisse....................	90,040 16 6
	£2,201,890 2 1		£2,201,890 2 1

LA SOCIÉTÉ *UNION*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—STEPHEN SOAMES | *Secrétaire*—CHARLES DARRELL.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent-chef au Canada—T. L. MORRISSEY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation, 16 février 1714; opérations commencées au Canada, novembre 1890.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit	£450,000	$2,190,000 00
do versé en argent	180,000	876,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets et obligations déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets de la Nouvelle-Galles du Sud	$ 121,666 67	$ 127,750 00
Effets du gouvernement de Victoria	24,333 33	31,937 50
Débentures de la cité de Toronto pour améliorations permanentes	24,333 33	24,008 50
do consolidées de la cité de Québec	24,333 33	24,008 50
Bons de l'aqueduc de la cité d'Ottawa	50,000 00	50,500 00
Bons du comté de Victoria, N.-E.	6,000 00	6,150 00
Total	$ 250,666 66	$ 264,354 50

Reporté à la valeur vénale	$ 264,354 50
Argent au bureau principal au Canada	4,657 66
Argent en banques en comptes courants (banques de Toronto, Montréal)	10,569 88
do dépôt spécial do do	23,801 21
Argent entre les mains des agents au Canada	38,811 41
Intérêt acquis	844 67
Mobilier de bureau et plans	4,225 05
Total de l'actif au Canada	$ 347,264 38

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes par incendie réclamées mais non établies	$ 900 00	
do rapportées ou supposées mais non réclamées	18 75	
do contestées en litige	7,650 00	
do non portées devant les tribunaux	2,350 00	
Chiffre total des réclamations non réglées pour pertes par incendie au Canada		$ 10,918 75
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		181,281 50
Total du passif du Canada		$ 192,200 25

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 277,621 56	
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	33,037 59	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 244,583 97
Reçu pour intérêt sur obligations		2,135 00
*Intérêt et dividendes sur effets		5,447 92
Intérêt de la banque de Toronto		666 21
Total du revenu au Canada		$ 252,833 10

* Payé directement au siège social en Angleterre.

LA SOCIÉTÉ *UNION*—Suite.

DÉPENSE AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $8,830)	$ 8,934 98	
A déduire, le montant reçu pour réassurances	837 28	
Chiffre net payé durant l'année pour ces sinistres	$ 8,097 70	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 147,781 65	
A déduire, les réassurances, objets sauvés et sauvetage	12,738 22	
Total net payé durant l'année sur ces sinistres	$ 135,043 43	
Total net payé sur sinistres survenus durant l'année au Canada		$ 143,141 13
Commission ou courtage au Canada		45,394 17
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel, Canada		14,345 37
Taxes au Canada		3,598 69
Divers paiements, savoir :— Timbres-poste et télégrammes, $1,183.53 ; change, $293.46 ; loyer, $2,385.55 ; frais de voyage, $774.76 ; annonces, $1,411.46 ; papeterie, $658.38 ; messageries, $54.18 ; souscriptions à des agences mercantiles, $123.66 ; associations du tarif, $1,394 63 ; plans, $388.45 ; divers comptes, $1,153.36 ; divers, $78.28 ; frais judiciaires, $34.10		9,933 80
Total des dépenses au Canada		$ 216,413 16

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	13,670	$ 22,911,385	$ 349,483 65
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	5,063	13,541,137	193,907 01
do do renouvelées	3,721	6,758,346	109,037 36
Primes supplémentaires		94,536	2,138 56
Total	22,454	$ 43,305,404	$ 654,566 58
A déduire, les polices éteintes	10,600	20,491,272	307,655 58
Polices en vigueur à la fin de l'année—brut	11,854	$ 22,814,132	$ 346,911 00
A déduire, les réassurances		600,545	10,760 53
Polices en vigueur le 31 décembre 1896	11,854	$ 22,213,587	$ 336,150 47

Nombre de polices en vigueur à cette date	11,854	
Chiffre net des polices en vigueur		$22,213,587 00
Total des primes sur ces polices		336,150 47

LA SOCIÉTÉ *UNION*—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le revenu brut annuel pendant l'année a été de £837,250 11ch. 7d., montrant une augmentation de £12,763 0ch. 4d., et la somme des fonds accumulés à la fin de l'année se montait à £2,932,697 6ch. 9d.

Caisse des assurances sur la vie	£1,979,852	19	9
Capital souscrit, £450,000, dont il a été versé	180,000	0	0
Caisse de réserve sur la vie	350,000	0	0
do (incendie)	323,539	0	0
do des hypothèques	10,000	0	0
Comptes de profits et pertes	89,305	7	0
	£2,932,697	6	9

Soit £133,742 6ch. 5d. de plus qu'à la fin de l'année précédente.

DIVISION DE L'INCENDIE.

Les primes d'assurance contre l'incendie reçues pendant l'année, déduction faite des réassurances, se sont élevées à £418,118 9ch. 2d., soit une diminution de £7,830 2ch. 0d. comparativement aux primes de l'année précédente.

Le montant payé et accordé en indemnités à raison d'incendie s'est élevé à £266,249 8ch. 10d., soit au taux de 63·67 pour 100, et le total des frais, y compris la commission, à £136,662 1ch. 8d., soit au taux de 32·69 pour 100 du revenu des primes. Après avoir réservé la somme de £71 18ch. 1d. pour mauvaises dettes, il restait une balance de £15,135 0ch. 7d., qui a été ajoutée au compte de profits et pertes.

COMPTES DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DES INCENDIES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des incendies au commencement de l'année	323,539	0	0	Pertes par incendies, déduction faite des réassurances	266,249	8	10
Primes, déduction faite des réassurances	418,118	9	2	Frais d'administration	61,437	16	1
				Commission	75,224	5	7
				Dettes véreuses biffées	71	18	1
				Solde porté au compte des profits et pertes	15,135	0	7
				Montant du fonds de la réserve des incendies à la fin de l'année	323,539	0	0
	£741,657	9	2		£741,657	9	2

COMPTE DES PROFITS ET PERTES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Solde reporté de l'an dernier	98,975	8	7	Dividendes aux actionnaires	40,500	0	0
Intérêt et dividendes	37,566	3	11	Taxes du revenu sur l'intérêt et les dividendes	1,144	10	6
Bénéfices sur les placements	40	19	8	Frais d'administration, non portés à d'autres comptes	1,050	0	0
Solde du compte des incendies	15,135	0	7	Pensions	1,846	7	5
				Coût des opérations acquises	17,871	7	10
				Solde	89,305	7	0
					£151,717	12	9

LA SOCIÉTÉ *UNION*—Fin.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital souscrit.....	450,000	0	0			
Sur leq. il a été versé	180,000	0	0			
Fonds de réserve des assur. sur la vie...	350,000	0	0			
Fonds de réserve des assurances contre l'incendie	323,539	0	0			
Fonds de réserve des hypothèques	10,000	0	0			
Profits et pertes.....	89,305	7	0			
	£952,844	7	0			
Pertes par incendie à payer	42,163	13	5			
Dépenses se rattachant aux pertes p. incendie à payer...	2,138	6	2			
Dividendes à payer..	20,564	10	0			
Primes de réassurances dues à d'autres compagnies.......	4,159	8	5			
Effets à payer.	53,324	7	2	1,075,194	12	2
Passif—département de la vie				1,997,717	12	10
				£3,072,912	5	0

ACTIF.	£	s.	d.	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni				340,336	0	0
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni				30,347	18	3
Placements—						
Garantie du gouvern. des colonies.				28,884	9	6
do do des Indes..				24,808	8	7
do do étrangers...				9,318	2	6
do do des Etats-Unis et d'Etats......				86,798	17	4
Bons municipaux (Etats-Unis).....				73,923	1	6
Garant. municip. dans les colonies				21,697	8	6
Actions de banques......				25,600	0	0
Débent. et obligat. de ch. de fer et autres débent. non rachetables.				99,729	19	4
Effets et actions de chemins de fer privilégiés et ordinaires........				84,555	11	7
Prêts sur taxes...........				1,906	13	4
do actions de la société....				1,200	0	0
Immeubles.				103,338	12	8
Soldes des succursales et agences...				93,341	6	8
Primes à payer.......				7,472	9	0
Primes de réassurances dues par d'autres compagnies.............				6,092	3	6
Intérêt à payer, dû mais non reçu..				3,115	5	11
do acquis mais non dû				6,834	1	4
Effets à revevoir......				3,242	11	3
Argent en dépôt......	895	0	0			
En caisse et en compte courant.............	21,756	11	5			
				22,651	11	5
Actif, département de la vie..				1,997,717	12	10
				£3,072,912	5	0

COMPAGNIE D'ASSURANCES *WESTERN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HON. GEO. A. COX. *Vice-président*—J. J. KENNY. *Secrétaire*—C. C. FOSTER.
Bureau principal—Toronto.

(Constituée en corporation, 31 août 1851, par l'acte de la législature de l'ancienne province du Canada, 14-15 Vic., chap. 162; modifié en 1857, 20 Vic., chap. 167, et en 1872, 35 Vic., chap. 99, et en 1875, 38 Vic., chap. 81, et en 1887, 50-51 Vic., chap. 102. Opérations commencées au Canada, août 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	$2,000,000 00
do souscrit	2,000,000 00
do versé	1,000,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir annexe.*)

ACTIF.

Biens-fonds—Edifice de la compagnie, à quatre étages, en pierre, et lot de 30 x 100, au coin des rues Scott et Wellington, Toronto		$ 65,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par 1re hypothèque sur biens-fonds		57,926 00
Prêts comme ci-dessus sur lesquels il est dû plus d'une année d'intérêt et pour lesquels il n'a pas été pris jugement		4,400 00
Intérêts dus et impayés sur ces prêts	$ 1,437 84	
Intérêts acquis et impayés sur ces prêts	974 48	
Total des intérêts reportés		2,412 32

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada	$ 65,350 00	$ 68,050 00
Actions de la Banque du Commerce	40,000 00	50,800 00
Débentures de Shelburne	2,100 00	2,397 78
do d'Arthur	3,000 00	3,409 80
do de Tilsonburg	3,000 00	3,585 60
do de York	2,700 00	3,044 00
do d'Owen-Sound	5,200 00	5,659 15
Bons enregistrés des Etats-Unis	241,000 00	267,510 00
Bons de l'Etat de la Géorgie	25,000 00	26,250 00
Bons de la cité de Richmond, Va	42,000 00	41,160 00
Débentures de la Chambre de Commerce	2,500 00	2,500 00
do de Collingwood	800 00	800 00
Actions de la *Freehold Loan and Savings Co.*	10,200 00	10,200 00
Débentures do do	14,500 00	14,500 00
Effets de la *Canada Landed and National Investment Co.*	22,700 00	22,700 00
Effets de la *Central Canada Loan and Savings Co*	20,000 00	24,000 00
Actions de la *Toronto Savings and Loan Co*	22,500 00	25,000 00
Débentures do do	25,000 00	25,000 00
Actions de la *Canada Permanent Loan and Savings Co.*	10,710 00	13,387 50
Débentures do do	2,400 00	2,400 00
do *Dominion Savings and Investment Co*	15,000 00	11,250 00
do *Imperial Loan and Investment Savings Co.*	28,320 00	28,320 00
do *British America Assurance Co*	176,350 00	208,974 66
Bons de la cité de Colombus	50,000 00	53,750 00
do de Toledo	50,000 00	52,750 00
Débentures de la *Central Canada Loan Co.*	45,000 00	45,000 00

WESTERN—Suite.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair	Valeur vénale
Cie dite *Chicago Electric Transit*	$ 25,000 00	$ 27,937 50
Bons de Colorado-Springs	25,000 00	26,250 00
Bons de l'arrondissement sanitaire de Chicago	50,000 00	52,375 00
Bons du chemin de fer de Rochester	20,000 00	21,650 00
Débentures de Kingston	21,300 00	24,074 43
do London	44,000 00	45,331 20
do Montréal	46,000 00	46,413 00
do Portland, Oregon	50,000 00	57,400 00
do Toronto	60,000 00	61,116 00
do Winnipeg	24,000 00	26,025 80
Total, valeur au pair et valeur vénale	$1,290,630 00	$1,400,971 42

Reporté à la valeur vénale		$1,400,971 42
Argent en caisse au bureau principal		2,421 66
Argent en banque, savoir :—		
Banque Canadienne du Commerce, Toronto	$ 48,191 96	
Banque Ontario, Toronto	2,874 21	
Alex. Laird et Wm. Gray, agents de la banq. Can. du Com. New-York.	11,527 68	
do do compte de fidéicommissaires	166,649 92	
Corn Exchange National Bank, Chicago	98 40	
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean	1,909 23	
do Montréal, Saint-Jean, N.-B	121 19	
do Marchands de Halifax, Halifax	4,880 95	
Dépôt spécial—*Ontario Industrial Loan and Investment Co.*	10,000 00	
Total		246,253 54
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc		5,744 41
Solde des agents		376,450 13
Effets en portefeuille		61,043 29
Divers, savoir :—		
Mobilier de bureau, cartes, etc	$ 63,226 34	
Dû par d'autres compagnies pour réassurances sur pertes déjà payées	34,738 30	
		97,964 64
Total de l'actif		$2,320,587 41

PASSIF.

(1) *Passif au Canada.*

Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada, mais non contestées :—		
Pertes par incendies	$ 19,719 06	
Risques maritimes	8,214 00	
Total	$ 29,933 06	
Chiffre net des pertes par incendies contestées—en litige ($750 datant d'années précédentes)	4,950 00	
Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$ 32,883 06
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada :—		
Pertes par incendie	$ 252,179 27	
Risques de la navigation intérieure	Nil.	
Risques maritimes	23,778 23	
Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques au Canada		275,958 50
Dividendes déclarés et dus, mais restant impayés		1,099 53
Total du passif (à part le capital social) au Canada		$ 309,941 09

WESTERN—Suite.

(2) *Passif dans d'autres pays.*

Chiffre net des pertes non réglées, mais non constestées :—

Incendie	$ 109,112 61	
Navigation intérieure	26,006 00	
Risques maritimes	4,899 00	
Total	$ 140,017 61	

Chiffre net des pertes contestées :—

Incendie	$ 17,568 30	
Total net des réclamations d'endemnités non réglées dans d'autres pays		$ 157,585 91

(Dont $20,071.23 de pertes par incendie datent d'années antérieures.)

Réserve des primes, non acquises :—

Incendie	$ 858,066 56	
Navigation intérieure	23,487 80	
Risques maritimes	11,439 75	
Total de la réserve		892,994 11
Effets à payer		11,337 11
Total du passif dans les autres pays		$1,061,917 13
Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays		$1,371,858 22
Capital social versé		$1,000,000 00

REVENU.

Risques contre l'incendie	En Canada.	Dans d'autres pays.
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 628,888 01	$1,845,158 40
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	232,842 84	378,672 08
Chiffre net de l'argent reçu pour primes d'assurances contre l'incendie	$ 396,045 17	$1,466,486 32
Risques de la navigation intérieure.		
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 35,248 90	$ 255,320 32
Moins les réassurances, etc	31,388 40	38,923 98
Chiffre net de l'argent reçu pour primes afférentes aux risques de la navigation intérieure	$ 3,860 50	$ 216,396 34
(Billets et effets reçus pour primes pendant l'année et encore impayés, $33,981.95.)		
Risques maritimes.		
Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 233,427 19	$ 62,223 33
Moins les réassurances, etc	145,530 39	12,467 70
Chiffre net de l'argent reçu pour primes d'assurances maritimes	$ 87,896 80	$ 49,755 63
Total net de l'argent reçu pour primes	$ 487,802 47	$1,732,638 29

(Billets et effets reçus pour primes pendant l'année et encore impayés, $27,061.34).

Total net reçu pour primes dans tous les pays	$2,220,440 76
Reçu en intérêt et dividendes	75,117 26
Total du revenu en argent	$2,295,558 02

WESTERN—Suite.

DÉPENSES.

Pertes par incendie.	En Canada.	Dans d'autres pays.
Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $147,007.10)	$ 10,011 19	$ 149,569 84
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$ 320,820 84	$ 787,624 19
Moins reçu pour les réassurances, ainsi que pour les objets sauvés et les frais de sauvetage	103,051 44	87,604 03
Chiffre net payé sur ces sinistres	$ 217,769 40	$ 700,020 16
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendie)	$ 227,780 59	$ 849,590 00
Pertes dans la navigation intérieure.		
Chiffre payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (estimés dans le dernier état à $19,845.23)	$ 776 63	$ 19,158 23
Payé sur sinistres durant l'année	$ 51,245 00	$ 335,347 48
Moins les objets sauvés, les frais de sauvetage et réassurances	45,712 94	125,484 29
Chiffre net payé sur ces sinistres	$ 5,532 06	$ 209,863 19
Total net payé durant l'année sur sinistres dans la navigation intérieure	$ 6,308 69	$ 229,021 42

Total net payé durant l'année sur sinistres, incendie et navigation intérieure, savoir :

En Canada	$ 234,089 28	
Dans d'autres pays	1,078,611 42	
Total		$1,312,700 70
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres maritimes (sur cette somme $14,057.88 datent des années précédentes)		143,699 13
Payé en dividendes sur le capital social		99,958 00
Commission ou courtage		423,304 96
Appointements, rétributions et autres frais du personnel		108,138 01
Taxes		53,687 37
Divers paiements, savoir :—Contrôle des affaires, $96,463.27 ; impressions et annonces, $23,127.40 ; conseil locaux, $19,857.41 ; télégrammes et messageries, $21,110.20 ; frais judiciaires, $4,436.40 ; livres, papeterie, fournitures, etc., $6,256.73 ; rétributions des directeurs, $5,000 ; divers, $6,046.46		182,297 87
Total des dépenses		$2,323,786 04

COMPTE DE CAISSE.

1895.	*Dt.*	
31 déc.	Solde en caisse et en banque à cette date	$ 290,016 87
1896.		
31 déc.	Revenu comme ci-dessus	2,295,558 02
		$2,585,574 89
1896.	*Av.*	
31 déc.	Dépenses durant l'année	$ 2,323,786 04
	Placements	13,113 65
	Solde en caisse et en banque à cette date	248,675 20
		$2,585,574 89

WESTERN—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

—	Au Canada.		Dans d'autres pays.		Total dans tous les pays.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
Risques contre l'incendie.	$	$ c.	$	$ c.	$	$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut). ...	51,412,343	609,249 27	136,540,869	1,794,591 32	187,953,212	2,403,840 59
Polices déliv. pendant l'année (nouvelles et renouvelées)..	44,266,032	607,939 49	125,307,630	1,850,022 71	169,573,662	2,457,962 20
Total	95,678,375	1,217,188 76	261,848,499	3,644,614 03	357,526,874	4,861,802 79
A déduire, les polices éteintes	40,815,211	557,993 44	134,477,541	1,923,946 27	175,292,752	2,481,939 71
En vig. à la fin de l'an. (brut).	54,863,164	659,195 32	127,370,958	1,720,667 76	182,234,122	2,379,863 08
A déduire, les réassurances..	12,027,263	194,530 62	4,954,724	48,737 42	16,981,987	243,268 04
En vig. le 31 déc. 1896.......	42,835,901	464,664 74	122,416,234	1,671,930 34	165,252,135	2,136,595 04
Risques de la navigation intérieure.						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	....	....	7,370,836	85,474 90	7,370,836	85,474 90
Délivrées pendant l'année...	3,173,045	35,248 70	40,706,916	295,377 10	43,879,961	330,625 80
Total	3,173,045	35,248 70	48,077,752	380,852 00	51,250,797	416,100 70
A déduire, les polices éteintes	3,173,045	35,248 70	42,243,983	294,028 34	45,417,028	329.277 04
Total brut en vig. à cette date	. ...	....	5,833,769	86,823 66	5,833,769	86,823 66
Moins les réassurances......	.. ..	....	1,821,499	39,848 06	1,821,499	39,848 06
En vig. le 31 déc. 1896.......	....	.. ..	4,012,270	46,975 60	4,012,270	46,975 60
Risques maritimes.						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).....	1,372,897	38,018 12	940,114	29,090 62	2,313,011	67,108 74
Délivrées pendant l'année...	15,775,935	289,546 80	5,514,136	81,359 94	21,290,021	370,906 74
Total	17,148,832	327,564 92	6,454,250	110,450 56	23,603,032	438,015 48
A déduire, les polices éteintes	15,921,054	280,970 08	5,482,197	84,327 67	21,403,251	365,297 75
En vig. à la fin de l'an. (brut)	1,227,778	46,594 84	972,053	26,122 89	2,199,831	72,717 73
A déduire, les réassurances..	409,259	22,816 61	350,448	15,008 59	759,707	37,825 20
En vig. le 31 déc. 1896 (net).	818,519	23,778 23	621,605	11,114 30	1,440,124	34,892 53

Nombre total des polices en vigueur à cette date...... Pas derapport.
Chiffre total net des polices en vigueur....................................$168,764,148 00
Total des primes sur ces polices.. 2,187,936 25

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE.

LISTE DES COMPAGNIES

QUI ONT FAIT DES OPÉRATIONS **D'ASSURANCES SUR LA VIE** AU CANADA PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Compagnie d'assurances *Ætna*, sur la vie.
Compagnie d'assurances Mutuelle sur la vie, *British Empire.*
Compagnie d'assurances du Canada sur la vie.
Compagnie d'assurances *Commercial Union* (à responsabilité limitée).
Association d'assurances sur la vie de la Confédération.
*Compagnie d'assurances sur la vie *Connecticut Mutual.*
The Dominion Life Assurance Company.
*Compagnie d'assurances d'Edimbourgh, sur la vie.
Société d'assurances sur la vie *Equitable*, des Etats-Unis.
Compagnie d'assurances sur la vie, *Federal*, d'Ontario.
Compagnie d'assurances *Germania*, sur la vie.
The Great West Life Assurance Company.
*Association d'assurances sur la vie, d'Ecosse.
Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe.*
Compagnie d'assurances sur la vie *London and Lancashire.*
Compagnie d'assurances *London.*
Compagnie d'assurances *London*, sur la vie.
Compagnie d'assurances sur la vie, dite, des Manufacturiers.
Compagnie d'assurances *Metropolitan.*
Compagnie d'assurances *Mutual of New-York*, sur la vie.
*Compagnie d'assurances sur la vie, *National*, des Etats-Unis d'Amérique.
Compagnie d'assurances sur la vie, *New-York.*
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord, sur la vie.
Compagnie d'assurances *North British and Mercantile.*
*Compagnie d'assurances *North Western Mutual.*
Compagnie d'assurances Mutuelle de l'Ontario, sur la vie.
*Compagnie d'assurances *Phœnx Mutual.*
Compagnie d'assurances *Provident Savings*, de New-York.
Société d'assurances sur la vie, *Reliance Mutual*, Londres, Angleterre.
Compagnie d'asurances *Royal.*
*Société d'assurances sur la vie, *Scotish Amicable.*
*Institution *Scotish Provident.*
Compagnie d'assurances sur la vie *Standard.*
Compagnie d'assurances sur la vie *Star.*
Compagnie d'assurances sur la vie dite du Soleil (*Sun*), du Canada.
Compagnie d'assurances de Tempérance et Générale, sur la vie.
Compagnie d'assurances *Travelers'.*
Compagnie d'assurances *Union Mutual*, sur la vie.
Compagnie d'assurances *United States*, sur la vie, dans la cité de New-York.

---

*Les permis de ces compagnies sont expirés le 31 mars 1878, pour ce qui concerne les nouvelles opérations.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *ÆTNA*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—MORGAN G. BULKELEY. | *Secrétaire*—J. L. ENGLISH.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent-chef au Canada—WILLIAM H. ORR. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Constituée en corporation le 6 juin 1850. Opérations commencées au Canada en 1866.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$2,000,000 00
Souscrit et versé	1,750,000 00

ACTIF AU CANADA.

Chiffre des prêts faits à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale (sur cette somme $174,650 sont sur des polices délivrées depuis le 31 mars 1878)	$ 201,650 00
Obligations de primes sur polices canadiennes en vigueur (sur cette somme $15,593.71 sont sur des polices délivrées depuis le 31 mars 1878)	43,087 39

Effets, obligations et débentures possédés par la compagnie au Canada, savoir :—

		Valeur au pair.	Valeur vénale.
Province du Manitoba,	obligations	$ 154,000 00	$ 163,240 00
Cité de London	do	75,000 00	76,500 00
Cité d'Ottawa	do	133,000 00	140,980 00
Cité de Hull	do	40,000 00	41,200 00
Havre de Montréal	do	60,000 00	63,600 00
Cité de Québec	do	40,000 00	41,500 00
do Stratford	do	21,000 00	22,050 00
do Toronto	do	502,200 00	527,310 00
Gouvernement de Québec	do	207,500 00	224,100 00
Ville de Coaticook	do	21,000 00	21,000 00
Province de Québec	do	153,000 00	162,180 00
Ville de Mount-Forest	do	20,000 00	20,600 00
do Lévis	do	26,000 00	26,000 00
Cité de Brantford	do	100,000 00	102,000 00
do Vancouver	do	225,000 00	243,000 00
do Saint-Hyacinthe	do	30,000 00	30,000 00
do Trois-Rivières	do	32,500 00	34,125 00
do Victoria	do	80,000 00	84,000 00
Ville du Saut-Sainte-Marie	do	20,000 00	21,200 00
Cité de Saint-Thomas	do	117,155 38	119,498 48
Jonction de la ville de Toronto	do	107,000 00	107,000 00
Village de Parkdale	do	74,847 74	74,847 74
Ville de Windsor	do	99,533 03	104,509 68
Cité de Kingston	do	51,163 99	52,698 90
do Belleville	do	50,000 00	51,500 00
Côte Siant-Antoine	do	100,000 00	105,000 00
Ville de Galt	do	50,000 00	52,500 00
Province du Nouv.-Brunswick	do	66,000 00	69,300 00
Cité de Saint-Jean, N.-B.	do	50,000 00	51,000 00
do Hamilton, Ont.	do	38,895 15	39,673 05
do Halifax	do	100,000 00	105,000 00
do Sherbrooke, Qué.	do	75,000 00	76,500 00
Ecoles catholiques romaines	do Montréal	85,000 00	87,550 00
do protestantes	do do	203,000 00	213,150 00
Ile du Prince-Edouard	do	100,000 00	103,000 00
Hôpital protestant pour les aliénés, obligations		74,000 00	76,220 00
Bons de la province de Québec		100,000 00	105,000 00
Bons du gouvernement des Etats-Unis		455.000 00	516,475 00
Total, valeur au pair et valeur vénale		$3,936,795 29	$4,155,007 85

ÆTNA, SUR LA VIE—*Suite.*

Reporté à la valeur vénale		$4,155,007 85
Banque Ontario	$ 5,289 36	
Banque de Toronto	3,548 07	
Total de l'argent dans les banques		8,837 43
Total brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur.	$ 14,758 95	
do différées sur ces polices	20,364 22	
Total des primes impayées et différées	$ 35,123 17	
A déduire, les frais de perception à 20 pour 100	7,024 63	
Chiffre net des primes impayées et différées		28,098 54
Total de l'actif au Canada		$4,436,681 21

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de tous les risques en cours au Canada		$1,423,778 00
Chiffre net des réclamations établies mais non échues, et non réglées mais non contestées	$ 11,003 00	
Réclamations en vertu de dotations arrivées à maturité, dues mais impayées (dont $2,655 datent d'années précédentes)	2,864 00	
Chiffre net des réclamations impayées		13,867 00
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices canadiennes.		1,161 65
Total des obligations envers les porteurs de ces polices en Canada		$1,438,806 65

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de tous les risques en cours au Canada		$3,829,806 00
Chiffre des réclamations établies mais non échues, et non réglées mais non contestées	$ 6,376 00	
Chiffre des dotations arrivées à maturité, dues et impayées (dont $558.03 datent d'années précédentes)	1,859 00	
Chiffre net des réclamations impayées		8,235 00
Montant des dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canada		5,136 95
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		$3,843,177 95
Total du passif au Canada		$5,281,984 60

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes	$ 436,612 70
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes	4,757 81
Primes payés par dividendes, y compris les additions	113,462 46
Total du revenu des primes	$ 554,832 97
Reçu en intérêt sur primes et prêt sur polices	10,851 31
Total du revenu au Canada pendant l'année	$ 565,684 28

* Basée sur la table H. M. de mortalité de l'Institut des Actuaires à 4½ pour 100 d'intérêt.

ÆTNA, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé pour réclamations d'indemnités pour cause de décès au Canada.	$ 218,528 70	
Billets de primes et autres obligat. employés au paiement de ces réclamations	3,725 41	
Montant total payé en indemnité pour cause de décès....	$ 222,254 11	
(Sur cette somme $7,200 datent des années précédentes.)		
Argent payé pour dotations arrivées à maturité....	$ 282,309 00	
Billets de primes et autres obligations employés au paiement de ces dotations	26,605 00	
Montant total payé pour dotations arrivées à maturité....	$ 308,914 00	
Montant total payé pour réclamations pour cause de décès et dotations échues....		$ 531,168 11
Argent payé en rachat de polices....		27,399 35
Billets de primes employés à l'achat de polices remises....		913 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices et appliqués au paiement de primes au Canada....		113,462 46
Billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices au Canada....		1,604 08
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada..		$ 674,547 00
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada....		48,383 94
Taxes, permis, honoraires ou amendes....		1,828 96
Divers paiements, savoir :— Frais de port, $2,083.16 ; télégrammes, $33.37 ; messageries, $395.43 ; papeterie, $224.77 ; impressions, $139.70 ; change, $208.62 ; médecins examinateurs, $1,308....		4,393 05
Total des dépenses au Canada....		$ 729,152 95

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année....	$ 25,669 32
do reçus pendant l'année....	1,531 81
	$ 27,201 13
Montant des billets employés au paiement des réclamations....	$ 2,525 07
do do rachat de polices....	600 00
do do paiement des dividendes aux porteurs de polices....	1,604 08
do rachetés....	34 76
Total des déductions....	$ 4,763 91
Balance—actif en billets à la fin de l'année....	$ 22,437 22

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada	312	
Montant de ces polices....		$ 494,700 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année....	396	
Montant de ces polices....		530,430 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada....	12,081	
Montant de ces polices....		15,531,006 00

ÆTNA, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et montant de polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	161	$ 232,802 00
2. maturité	235	297,628 00
3. expiration du temps	129	288,800 00
4. rachats (pour lesquels $27,399.35 ont été payés en argent)	79	93,788 00
5. rachats, $102,901 (pour lesquels des polices acquittées ont été données au montant de $38,289). Différence des montants		64,612 00
6. Par prescription	90	130,191 00
Total	694	$ 1,107,821 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	12,349	$ 15,881,648 00
Polices délivrées durant l'année	560	883,241 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées pour des polices acquittées	790	1,176,364 00
Polices ayant pris fin autrement, non entreprises	38	57,519 00
Polices en vigueur à la date de cet état	12,081	15,531,006 00

Nombre de personnes assurées au commencement de l'année	11,151
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	242
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	123
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que par décès	326
Nombre de personnes assurées à la date de cet état	10,944

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	8,963	$ 12,207,174 00
Polices délivrées pendant l'année	536	826,337 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées contre des polices acquittées	686	1,042,569 00
Polices non acceptées	38	57,519 00
Polices en vigueur à la date de cet état	8,775	11,933,423 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Revenu total des primes	$ 5,216,350 48
Argent reçu en intérêt sur prêts hypothécaires	2,279,731 84
do pour loyer	21,150 82
do pour dividendes et rachats des réassurances	215 70
Billets de primes, prêts, ou hypothèques rétablies par la remise en vigueur des polices	298 46
Profits sur ventes des immeubles	6,960 93
Total du revenu, division des assurances sur la vie	$ 7,524,708 23
do do contre les accidents	457,441 15
Total du revenu	$ 7,982,149 38

ÆTNA, SUR LA VIE—*Suite*.

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Somme totale payée en indemnités et en dotations échues	$ 2,929,840 61
Billets de primes, prêts ou gages employés au rachat de polices, et devenus caducs sur polices terminées par prescription	5,755 02
Dividendes payés aux porteurs de polices en argent ou en réduction des billets de primes	246,761 98
Argent payé en rachat de polices	258,605 15
Argent de rachats de polices appliqué au paiem. des primes en cours	21,268 44
Dividendes appliqués au paiement de primes en cours	633,328 56
Argent de rachats de polices appliqué à l'achat de polices acquittées et de rentes viagères	233,333 70
Payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes	175,000 00
Payé comme commission à des agents	614,922 18
Payé pour taxes	137,738 64
Loyer	27,087 15
Appointements et allocations dans les agences	23,427 49
Rétributions des médecins examinateurs et inspection des risques	42,811 73
Appointements des employés et commis de bureau	122,526 40
Dépenses diverses	120,473 56
Total des déboursés, division des assurances sur la vie	$ 5,592,880 61
do do contre les accidents	372,379 39
Total des dépenses	$ 5,965,260 00

ACTIF.

Coût des immeubles, moins les charges	$ 486,348 25
Prêts garantis par obligations et premières hypothèques sur biens-fonds	25,200,422 44
Prêts garantis par nantissement de débentures, actions ou autres valeurs collatérales négociables	422,672 65
Prêts en argent à des assurés, sur polices de la compagnie données en garantie collatérale	1,058 715 00
Billets de primes, prêts ou gages, sur polices en vigueur	660,778 17
Prix d'achat des effets possédés d'une manière absolue par la compagnie	12,872,180 31
Argent en caisse et en banque	2,768,279 30
Soldes des agents d'après le grand-livre	25,662 22
Prêts sur garanties mobilières	1,350 00
Total net ou actif d'après le grand-livre	$ 43,496,408 34
A déduire, les soldes au crédit des agents	15,361 68
Total net, ou actif const. par le grand-livre	$ 43,481,046 66

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêts dus et acquis	1,148,652 61
Différence en plus entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat	574,571 85
Chiffre net des primes non perçues et différées	380,013 25
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie	$ 45,584,284 37
Moins les item non admis	27,012 22
Total de l'actif, moins les item non admis	$ 45,557,272 15

ÆTNA, SUR LA VIE—*Fin*.

PASSIF.

Réserve nette de réassur., d'après la table des Actuaires, 4 p. 100	$ 37,796,392 00
Total des réclamations d'indemnités non réglées	218,244 00
Commission due aux agents sur billets de primes payés	392 54
Chiffre de tous les dividendes ou excédents impayés, ou autres bénéfices dus aux porteurs de polices	591,884 27
Primes payées d'avance	8,352 79
Effets à payer	8,495 43
Obligations résultant de polices annulées	20,473 00
Total des obligations, division des assurances contre les accidents	201,535 87
Total du passif	$ 38,845,769 90
Excédent brut	$ 6,711,502 25
Capital versé	1,500,000 00
Excédent brut à répartir	$ 4,961,502 25

RISQUES ET PRIMES.

VIE.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	10,586	
Montant de ces polices		$ 21,577,940 00
Nombre de polices qui ont pris fin pendant l'année	8,638	
Montant de ces polices		16,734,268 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état	87,658	
Montant net de ces polices		145,635,941 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE SUR LA VIE, *BRITISH EMPIRE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Très hon. sir JOHN GORST, C.R., M.P.

Secrétaire et actuaire—GERALD H. RYAN, F.I.A.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—F. STANCLIFFE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation, 26 février 1847. Opérations commencées au Canada, 7 février 1883.)

Pas de capital.

ACTIF AU CANADA.

Valeur des immeubles possédés par la compagnie au Canada		$ 229,779 73
Hypothèques sur biens-fonds au Canada		1,172,125 40
Montant des prêts faits à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale		114,878 41
Argent et obligations déposés au crédit du receveur général :—	Valeur au pair.	
Effets de la province de la Colombie-Britannique	$ 7,056 67	
Effets du Canada à 4 pour 100, 1885	7,300 00	
Effets de la cité d'Ottawa	24,333 33	
Bons de l'Australie-sud	34,553 33	
Bons de la cité de London	60,000 00	
Reporté à la valeur au pair		133,243 33
Bons de la compagnie du gaz de Montréal (valeur au pair)		25,000 00
Argent au bureau principal au Canada		23,568 86
Argent à la banque, savoir :—		
Banque de Montréal	$ 59,827 48	
Banque des Marchands d'Halifax	25,000 00	
Banque du Peuple	15,000 00	
Total		99,827 48
Solde des agents d'après le grand-livre		10,375 27
Effets à recevoir		3,765 89
Intérêt dû	$ 9,981 02	
Intérêt acquis	16,685 03	
Total		26,666 05
Loyers dus	$ 99 95	
Loyers acquis	1,105 84	
Total		1,205 79
Total brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur	$ 23,322 94	
Moins les frais de perception à 10 pour 100	2,332 29	
Total net des primes impayées		20,990 65
Total de l'actif au Canada		$1,861,426

BRITISH EMPIRE—Suite.

PASSIF AU CANADA.

*Chiffre de la réserve sur toutes les polices en cours au Canada		$1,200,000 00
Réclamations par suite de décès contestées—devant les tribunaux (datant d'années antérieures)	$ 5,000	
Montant total des réclamations non réglées au Canada		5,000 00
Total du passif du Canada		$1,205,000 00

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent pendant l'année, pour polices sur la vie au Canada	$ 236,558 05
Moins, payé en primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies	12,997 08
Total net du revenu des primes	$ 223,560 97
Reçu pour loyer	5,003 96
Intérêt sur hypothèques, etc	78,369 85
Total du revenu au Canada	$ 306,934 78

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net des indemnités payées durant l'année au Canada	$ 144,478 00
A déduire, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances	86,632 70
Chiffre net payé pour réclamations par suite de décès au Canada	$ 57,845 30
Chiffre net payé pour dotations échues	12,766 33
Total payé pour indemnités pour cause de décès et pour dotations échues au Canada	$ 70,611 63
Argent payé en rentes viagères	817 72
Montant payé pour rachat de polices	17,028 25
Payé en dividendes aux assurés au Canada	133 00
Total net payé aux porteurs de polices au Canada	$ 88,590 60
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada	29,068 09
Argent payé pour taxes	1,492 92
Paiements divers, savoir:—Frais, $1,382.59; frais de voyages, $1,342.98; papeterie, $417.70; frais judiciaires, $1,213.23; loyer, $1,755.00; annonces, $566.50; amendes et honoraires, $8	6,716 00
Total des dépenses au Canada	$ 125,867 61

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	155	
Chiffre de ces polices		$ 434,100 00
" " réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		65,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	31	
Chiffre de ces polices échues		156,222 33
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		86,632 70

* Calculé par le département, et basé sur la table H.M. de l'Institut des Actuaires à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt.

BRITISH EMPIRE—Suite.

DIVERS—*Fin.*

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada 2,791

Chiffre de ces polices	$5,997,696 11	
Additions de bonis sur ces policees	71,464 14	
Total	$6,069,160 25	
Moins, polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	266,843 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		5,802,317 25

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, $956)	24	$ 143,456 00
2. Par maturité (y compris les additions de bonis, $1,333)	7	12,766 33
3. Par rachat (y compris les additions de bonis, $1,759.50) (Pour lesquelles il a été payé en argent, $17,028.25.)	80	158,734 50
4. Par achat (y compris les additions de bonis, $537), $40,537. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au chiffre de $18,687). Différence des montants		21,850 00
5. Par prescription (y compris les additions de bonis, $98)	149	252,598 00
Total (y compris les additions de bonis, $4,683.50)	260	$ 589,404 83

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $74,402.14)	2,914	$6,263,719 58
Polices délivrées durant l'année	161	454,100 00
Bonis ajoutés pendant l'année		1,512 50
Polices remises en vigueur (y compris les additions de bonis, $233)	7	12,233 00
Poiices ayant pris fin comme ci-dessus	260	589,404 83
Polices non acceptées	31	73,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $71,464.14)	2,791	6,069,160 25

Nombre des personnes assurées .... Pas de rapport.

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS.

Il a été reçu durant l'année 1,394 demandes d'assurance pour un montant de £1,009,773. On a délivré 1,154 polices, pour un montant d'assurances de £792,648, donnant des primes au montant de £31,817.

Des réassurances ont été effectuées dans d'autres compagnies pour £116,490, moyennant des primes de £3,365.

Des rentes viagères immédiates, au nombre de 25, ont été accordées pour £2,443 par année, et la somme reçue de ce chef a été de £21,491.

Les nouvelles assurances entreprises ont dépassé celles de 1895 par un montant de pas moins de £112,132.

REVENU DES PRIMES ET INTÉRÊT.

Le revenu total des primes pendant l'année a été de £275,194, déduction faite des paiements de réassurance. Le revenu provenant de l'intérêt a été de £97,459, soit au taux de £3 18ch. 10d. pour 100 (déduction faite de la taxe du revenu), calculé d'après la moyenne des fonds de l'année, placés ou non.

BRITISH EMPIRE—Suite.

RÉCLAMATIONS DE DÉCÈS ET DÉPENSES.

Le chiffre de la mortalité parmi les assurés a été de nouveau bien au-dessous de celui de l'estimation, et en conséquence les profits ont été considérables. Il y a eu 372 décès, qui ont donné lieu à des réclamations en vertu de 418 polices assurant une somme de £140,745, y compris les bonis réversibles.

Quatre rentiers qui recevaient £335 4ch. 4d. par année sont également morts durant l'année.

Les déboursés en commissions pour frais d'administration, accusent une proportion pour 100 réduite sur le revenu des primes.

Outre les frais ci-haut, il faut compter un item exceptionnel de dépenses par suite de l'achat des affaires de la Compagnie Positive et sa mise en liquidation.

TOTAL DES FONDS ET POLICES EN VIGUEUR.

A la fin de l'année le total des fonds s'élevait à £2,549,942, soit une augmentation de £154,829 comme résultat des opérations de l'année. Les polices en vigueur étaient au nombre de 25,456, assurant un montant de £8,581,248, y compris les additions de bonis (et déduction faite des réassurances) ; 146 polices de rentes viagères assuraient £12,175 par année.

La base de l'évaluation adoptée est comme suit :—

Polices anglaises.—Table de mortalité Hm., intérêt 3¼ pour 100 de l'évaluation nette de la prime.

Polices canadiennes.—Table de mortalité Hm., intérêt de 3½ pour 100 de l'évaluation nette de la prime.

Polices des comtés de l'Ouest.—Table de mortalité Hm., intérêt de 3½ pour 100. Réserve pour dépenses et profits, 15 pour 100 des primes futures (pas de valeurs négatives).

Rentes viagères.—Table des rentes viagères de l'Etat (1883), intérêt de 3¼ et 3½ pour 100, comme ci-dessus.

L'évaluation révèle un excédent de £102,924, à part de la caisse de réserve de £47,945, et les directeurs ont résolu de diviser parmi les porteurs de polices, avec participation, une somme de £98,430, et de porter la balance à la réserve, qui sera alors de £52,439. L'excédent divisible de £98,430 suffira pour pourvoir à un boni réversible uniforme au taux de £1 7ch. 6d. pour 100 par année dans la section de tempérance, et de £1 5ch. pour 100 par année dans la section générale, et quatre cinquièmes de ces bonis réversibles respectivement dans le cas des polices canadiennes avec participation.

Le boni déclaré aujourd'hui est notablement plus élevé que le boni accordé lors de la dernière distribution des profits, et les membres observeront avec plaisir que la prospérité de la compagnie durant les trois années écoulées a permis aux directeurs de faire une forte distribution d'excédents, tout en ajoutant considérablement au fonds de réserve et en déduisant le taux de l'intérêt adopté pour l'évaluation des polices anglaises—la grande majorité des contrats entiers—de 3½ à 3¼ pour 100. Il est évident que les profits des trois années auraient permis la distribution d'un boni beaucoup plus élevé que celui déclaré, mais les directeurs croient que leur décision d'appliquer une partie de l'excédent à renforcer l'évaluation et les autres réserves sera cordialement approuvée par les membres, plus particulièrement dans un temps comme le présent, alors que la difficulté de placer sûrement et avec avantage leurs capitaux, ainsi qu'une réduction de profits d'autres sources, a porté plusieurs compagnies d'assurances sur la vie de renom, à diminuer leurs taux de bonis.

Les membres voudront bien se rappeler que la prochaine évaluation aura lieu à la fin de 1899, la suivante à la fin de 1901, après quoi les évaluations se feront à la fin de chaque période quinquennale.

BRITISH EMPIRE—Fin.

COMPTE DU REVENU.

	£ s. d.
Chiffre des fonds au commencement de l'année (moins le fonds positif des actionnaires et l'actif inscrit)	2,395,112 19 6
Primes (moins les réassurances)	275,194 10 5
Considération pour rentes viagères	21,491 4 8
Intérêt (moins la taxe)	97,459 16 11
Amendes et honoraires	137 5 9
	£2,789,395 17 3

	£ s. d.
Réclamations	140,745 17 2
Dotations échues	12,135 4 10
Rachats	18,635 18 9
Rentes viagères	8,354 13 8
Commission	14,971 6 3
Frais d'administration	33,868 18 9
Boni en argent	534 1 9
do réduction de primes	2,042 19 10
Re transfert des opérations du fonds de la Positive (boni aux actionnaires et divers frais de transfert)	8,164 10 9
Chiffre des fonds à la fin de l'année (d'après le bilan)	2,549,942 5 6
	£2,789,395 17 3

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

		£ s. d.
Caisse d'assurance	£2,501,996 6 10	
Fonds de réserve	47,945 18 8	
		2,549,942 5 6
Réclamations d'indemnités admises ou annoncées		42,361 17 3
Comptes indéterminés		1,493 17 5
		£2,593,798 0 2

ACTIF.

	£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	367,782 5 8
do do hors du do	249,325 5 8
Prêts sur réversions	110,977 14 8
do intérêts viagers	330,676 7 10
do polices de la compagnie	159,849 2 3
do sur garanties personnelles (avec polices d'assurances sur la vie et autres garanties collatérales)	86,828 9 10
Placements :—	
Garanties du gouvernement des Indes	310,180 0 0
do do colonies	100,992 0 0
do municipales	28,768 0 0
do de gouvernements étrangers	13,759 0 0
Débentures de ch. de fer et autres, et débentures non rachetab.	235,097 19 8
Actions de chemins de fer et autres (privilégiées et ordinaires)	114,736 0 0
Maisons et terrains en pleine propriété	190,699 8 4
Constituts	99,776 8 6
Réversions	52,327 1 2
Intérêts viagers	1,789 8 3
Mobilier et garnit. de bureau au siège social et dans les succurs.	1,213 3 6
Solde des agents	12,284 19 5
Primes impayées (payable en janvier)	40,850 14 6
Intérêt impayé	6,361 19 9
do acquis	28,421 13 8
Argent :—	
En dépôt	21,533 10 3
En caisse et en compte courant	29,567 7 3
	£2,593,798 0 2

Conformément à la coutume de la compagnie et des autres compagnies d'assurances entreprenant des risques aux Indes, la roupie est acceptée tant du côté du Dt. que de l'Av. du compte comme l'équivalent de 2 ch. sterling.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et gérant—A. G. Ramsay.

Secrétaire—R. Hills. | *Agent principal*—A. G. Ramsay.

Bureau principal—Hamilton, Ont.

(Organisée le 21 août 1847 ; constituée en corporation le 25 avril 1849, par l'acte de la législature de l'ancienne province du Canada, 12 Vic., ch. 168 ; modifié en 1879 par la 42e Vic., ch. 71, et en 1893 par la 56e Vic., ch. 76 ; opérations commencées au Canada le 21 août 1847.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	$1,000,000 00
Capital versé	125,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annonce.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (libres d'hypothèques) possédés par la compagnie : édifices à Hamilton, Toronto, Montréal et ailleurs	$1,573,213 86
Chiffre des prêts garantis par des obligations ou hypothèques constituant une première hypothèque sur biens-fonds	4,082,074 58
Chiffre des prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce	2,551,931 58

Savoir :—Sur les effets et bons suivants :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Prêts.
30 act. Cie d'éclairage au gaz de Hamilton	$ 1,200 00	$ 1,920 00	$ 900 00
7 do do	280 00	448 00	280 00
18 do do	720 00	1,152 00	1,000 00
200 do *Central Canada Loan and Savings Co*	20,000 00	24,000 00	35,000 00
200 do Cie de prêts et d'éparg. de Toronto	20,000 00	23,000 00	
593 do Cie de fidéic. générale de Toronto	7,412 50	17,419 00	16,500 00
9 do Cie d'éclairage au gaz de Hamilton	360 00	576 00	330 00
164 do Banque Dominion	8,200 00	18,860 00	17,000 00
759 do Cie d'assurances Amér. Britannique	37,950 00	45,540 00	80,260 00
1,461 do Cie d'assurance Western	29,220 00	46,167 00	
100 do Cie de téléphone Bell	10,000 00	15,600 00	13,800 00
45 do *Hamilton Provident and Loan*	4,500 00	4,950 00	8,400 00
50 do *Hamilton Provident and Loan*	1,000 00	1,100 00	
et polices dans les compagnies d'assurances sur la vie du Canada, Mutuelle et l'Amérique du Nord	35,500 00	5,651 00	
407 do Cie d'assurance Western	8,140 00	12,861 00	13,500 00
31 do Banque du Commerce	1,550 00	1,953 00	
19 do *Hamilton Provident and Loan*	1,900 00	2,090 00	1,900 00
5 do do do	500 00	550 00	500 00
15 do do do	1,500 00	1,650 00	1,500 00
300 do *Canada Southern Railway Company*	30,000 00	15,000 00	10,000 00
et polices dans la Cie d'assurance du Canada sur la vie, pour	5,000 00	2,551 00	
300 do *Confederation Life Association*	3,000 00	8,350 00	6,000 00
1,000 do Cie du chemin de fer de Toronto	100,000 00	70,000 00	56,002 50

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Bons du chemin de fer de Kingston, Napanee et de l'Ouest, 6 pour 100	$ 500,000 00	$ 500,000 00	$ 449,510 40
Bons de la Cie du ch. de fer et de navigat. de la baie de Quinté, 6 pour 100	60,000 00	60,000 00	
Bons de la paroisse de St-André, P.Q., 5 p. 100.	8,848 68	8,848 68	8,848 68
Obligations 5 pour 100 de la Cie de chem. de fer Saint-Laurent et Adirondack	300,000 00	330,000 00	300,000 00
Bons du chemin de fer Lac-Erié et Rivière-Détroit, 6 pour 100	900,000 00	900,000 00	800,000 00
4,625 actions H. Walker, Fils et Cie (resp. lim.)	453,250 00	453,250 00	
Cie de ch. de fer et de houille d'Alberta (b. gar.)	550,000 00	555,500 00	550,000 00
Paroisse de Saint-Henri des Tanneries	40,000 00	40,000 00	40,000 00
51 bons du C.G.T., (embranc. d'Owen-Sound)	51,000 00	51,000 00	35,700 00
220 actions, ch. de fer Sandwich, Windsor et Amherstburg, et polices dans la Standard sur la vie, la New-York sur la vie, l'Equitable sur la vie, la Mutuelle sur la vie et la Canada sur la vie, pour	22,000 00 33,000 00	11,000 00 10,192 00	8,000 00
55 actions du ch. de fer Sandwich, Windsor et Amherstburg, et police dans la Canada sur la vie pour	5,500 00 1,000 00	2,750 00 524 00	3,000 00
Bons du tramway d'Hamilton et Dundas, 6 pour 100	5,000 00	5,000 00	4,000 00
Bons de la Cie des brasseurs Grant, Lottridge, à resp. lim., 6 pour 100	75,000 00	75,000 00	90,000 00
780 act. de la Cie des brasseurs, Grant, Lottridge, et police dans la Canada sur la vie pour	78,000 00 30,000 00	78,000 00 9,495 00	
Total	$3,440,531 18	$3,411,947 68	$2,551,931 58

Chiffre des prêts, tels que ci-dessus, sur lesquels aucun intérêt n'a été payé dans le cours de l'année qui a précédé la date de cet état, $87,386.50.

Chiffre des prêts faits en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale (y compris $32,600 de prêts sur des polices d'autres compagnies)	2,073,668 09
Billets de primes sur polices en vigueur	67,992 66

Débentures appartenant à la compagnie :—

Municipalité.	Valeur au pair.
Cité—	
Kamloops, C.-B.	$ 15,000 00
Trois-Rivières, Qué	20,000 00
Vancouver, C.-B.	15,500 00
Victoria, C.-B.	405,000 00
Saint-Thomas	7,755 08
Toledo, Ohio.	100,000 00
Moncton, N.-B.	20,500 00
Winnipeg, Man	45,920 97
	$ 629,676 05
Comté—	
Compton, Qué	$ 973 34
Digby, N.-E.	28,600 00
Minnedosa, Man	8,000 00
Queen, N.-E.	7,000 00
Pontiac, Qué	100,000 00
	$ 144,573 34
Ville—	
Windsor	$ 66,470 04
Tilsonburg	3,000 00
Ingersoll	57,000 00
Sarnia	20,000 00
Chutes-Niagara	7,550 00
Mitchell	15,000 00
Dresden	246 56
Kincardine	8,000 00
Peterboro'	14,500 00
Saint-Jean, Q.	60,000 00
Beauharnois, Q.	10,000 00
Seaforth	4,000 00
Orangeville	15,000 00

CANADA, SUR LA VIE—*Fin.*

Débentures appartenant à la compagnie—*Suite.*

Municipalité.	Valeur au pair.
Ville—Fin.	
Orillia	2,300 00
Saint-Henri, Q	22,000 00
Petrolea	21,446 64
Cornwall	2,416 00
Amherstburg	9,156 75
Walkerton	7.000 00
Wingham	11,000 00
Uxbridge	5,000 00
Calgary, T.N.-O	19,700 00
Jonction de Toronto	61,500 00
Brampton	53,303 04
Sydney, N.-E	7,000 00
Dartmouth, N.-E	2,000 00
Sydney-Nord, N.-E	5,000 00
Buckingham, Q	1,000 00
Chicoutimi, Q	3,459 86
Maisonneuve, Q. (Valeur au pair $35,000)	41,441 13
	$ 555,490 02
Village—Clinton	$ 6,000 00
Exeter	4,500 00
Caledonia	7,000 00
Hochelaga, Q	20,000 00
Georgetown	11,600 00
Sainte-Cunégonde, Q	87,000 00
Saint-Jean-Baptiste, Q	35,000 00
Wingham	2,500 00
Côte-Saint-Louis, Q	1,900 00
Alliston	3,400 00
Madoc	7,500 00
Brussels	9,000 00
Saint-Gabriel, Q	65,000 00
Parkdale	30,000 00
Blyth	5,300 00
Aylmer	11,578 53
Thamesville	3,249 19
Port-Elgin	1,111 79
Uxbridge	10,000 00
Dunnville	3,215 00
Lucknow	4,500 00
Essex-Centre	2,668 00
Tottenham	628 00
Kingsville	672 00
Wallaceburg	10,458 72
London-Ouest	15,000 00
Leamington	7,698 12
Port-Stanley	246 56
Tilbury-Centre	2,998 92
Tara	1,000 00
Northville, Mich	30,000 00
Saint-Aimé, Q	3,654 94
Rigaud, Q	4,515 75
	$ 408,895 52
Township—Dover	$ 5,019 25
Colchester-Sud	273 00
Raleigh	1,515 31
Mersea	9,622 11
Saint-Jean-Baptiste, Man	290 00
Torbolton, Man	600 00
Melbourne, Man	1,500 00
Alfred	944 00
Dunwich	3,785 26
Caradoc	2,315 49
Ferris	298 25
Howard	1,165 72
	$ 27,328 39

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Débentures appartenant à la compagnie—*Fin.*

Municipalité.	Valeur au pair.
Résumé—Cité	$ 629,676 05
Comté	144,573 34
Ville	555,490 02
Township	27,328 39
Village	408,895 52
Total, débentures municipales, au pair	$1,765,963 32

Actions et effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur courante.	Valeur vénale.
Actions des banques—Banq. des Marchands	$ 66,500 00	$ 112,385 00	$ 112,385 00
Banque Dominion	40,000 00	92,000 00	92,000 00
do Standard	26,850 00	43,302 50	43,302 50
do Imperial	57,000 00	101,310 00	101,310 00
do Molson	2,000 00	3,360 00	3,360 00
do d'Hamilton	100,100 00	152,154 00	152,154 00
do de Toronto	39,900 00	91,760 00	91,760 00
do de Montréal	60,000 00	136,000 00	136,000 00
do du Commerce	60,000 00	75,600 00	75,600 00
	$ 452,350 00	$ 807,871 50	$ 807,871 50
Actions de compagnies de prêts—Canada Landed and National Invest. Comp.	$ 5,000 00	$ 5,400 00	$ 5,400 00
Huron et Erié	22,300 00	34,206 00	34,206 00
Trust Corporation of Ontario	2,000 00	2,000 00	2,000 00
	$ 29,300 00	$ 41,606 00	$ 41,606 00
Bons de compagnies de gaz—Montréal	$ 150,000 00	$ 157,500 00	$ 157,500 00
Actions de Cies de distr. de gaz—Hamilton	$ 7,412 00	$ 11,859 20	$ 11,859 20
Toronto	100,000 00	200,000 00	200,000 00
	$ 107,412 00	$ 211,859 20	$ 211,859 20
Débentures de compagnies de prêts—Central Canada Loan and Savings Company	$ 100,000 00	$ 100,000 00	$ 100,000 00
Débentures de Cies de ponts—Dorchester	$ 6,000 00	$ 6,000 00	$ 6,000 00
Actions de Cies de télégraphe—Dominion	$ 6,700 00	$ 8,509 00	$ 8,509 00
Montréal	8,000 00	13,112 00	13,112 00
	$ 14,700 00	$ 21,621 00	$ 21,621 00
Obligations de chemins de fer—Wellington, Grey et Bruce	$ 6,813 33	$ 6,482 41	$ 6,482 41
Des comtés du Centre	15,000 00	13,500 00	13,500 00
	$ 21,813 33	$ 19,982 41	$ 19,982 41
Oblig. de Cies de ch. de fer urbains.—Toronto	$ 500,000 00	$ 500,000 00	$ 500,000 00
Débentures de Cies de distribution d'eau—			
Belleville	$ 140,000 00	$ 140,000 00	$ 140,000 00
Berlin	80,000 00	80,000 00	80,000 00
Cobourg	60,000 00	60,000 00	60,000 00
Waterloo	18,000 00	18,000 00	18,000 00
Ingersoll	60,000 00	60,000 00	60,000 00
Lindsay	57,000 00	57,000 00	57,000 00
Cornwall	12,000 00	12,000 00	12,000 00
	$ 427,000 00	$ 427,000 00	$ 427,000 00
Débentures de compagnies de matériel roulant—Victoria Rolling Stock Co.	$ 298,000 00	$ 298,000 00	$ 298,000 00

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Actions et effets possédés par la compagnie—*Suite.*

	Valeur au pair.	Valeur courante.	Valeur vénale.
Débentures de compagnies de téléphone—Compagnie de téléphone Bell	$ 12,000 00	$ 18,480 00	$ 18,480 00
Bons de compagnies de téléphone—Compagnie de téléphone Bell	$ 353,000 00	$ 377,500 00	$ 377,500 00
Débentures du havre—Montréal	$ 359,000 00	$ 353,987 00	$ 353,987 00
Effets du gouvernement de Terreneuve	$ 48,666 66	$ 48,666 66	$ 48,666 66
Bons du gouvernement des Etats-Unis	$ 100,000 00	$ 113,500 00	$ 113,500 00
Actions de compagnies de chemins de fer—			
Pacifique Canadien	$ 200,000 00	$ 110,000 00	$ 110,000 00
Canada Southern	200,000 00	92,000 00	92,000 00
	$ 400,000 00	$ 202,000 00	$ 202,000 00
Débentures de compagnies d'éclairage à l'électricité—Toronto	$ 350,000 00	$ 350,000 00	$ 350,000 00
Bons de filatures—Dominion Cotton Company	$ 146,000 00	$ 146,000 00	$ 146,000 00
Rentes viagères garanties de chemins de fer—Chemin de fer Grand-Tronc	$ 6,594	$ 6,594	$ 6,594
Résumé—Actions de banques	$ 452,350 00	$ 807,871 50	$ 807,871 50
Actions de compagnies de prêts	29,300 00	41,606 00	41,606 00
do do d'éclairage au gaz	107,412 00	211,859 20	211,859 20
Obligations de compagnies de gaz	150,000 00	157,500 00	157,500 00
Débentures de compagnies de prêts	100,000 00	100,000 00	100,000 00
do do ponts	6,000 00	6,000 00	6,000 00
Actions de compagnies de télégraphe	14,700 00	21,621 00	21,621 00
Obligations de chemins de fer	21,813 33	19,982 41	19,982 41
do do urbains	500,000 00	500,000 00	500,000 00
Débentures de Cies de distribution d'eau	427,000 00	427,000 00	427,000 00
Effets inscrits du gouvernem. de Terreneuve	48,666 66	48,666 66	48,666 66
Obligat. du gouvernement des Etats-Unis	100,000 00	113,500 00	113,500 00
Débentures de Cies de matériel roulant	298,000 00	298,000 00	298,000 00
Actions de compagnies de chemins de fer	400,000 00	202,000 00	202,000 00
do do téléphone	12,000 00	18,480 00	18,480 00
Bons de compagnies de téléphone	353,000 00	377,500 00	377,500 00
Débentures de havres	359,000 00	353,987 00	353,987 00
Débent. de Cies d'éclairage à l'électricité	350,000 00	350,000 00	350,000 00
Bons de filatures	146,000 00	146,000 00	146,000 00
Rentes viagères garanties de ch. de fer	6,594 00	6,594 00	6,594 00
Totaux	$3,881,835 99	$4,208,167 77	$4,208,167 77

Total des débentures, actions, etc., reportées à la valeur vénale		$5,974,131 09
Argent en caisse au bureau principal		648 37
Argent en banques, savoir :—		
National Bank of Scotland	$ 608 11	
Banque d'Hamilton	10,546 88	
Banque de Montréal	113,922 73	
Banque du Commerce	112,891 87	
Savings Bank of Central Canada Loan and Savings Co	56,391 91	
Banque d'Hamilton, dépôt spécial	25,000 00	
		319,361 50
Mobilier de bureau		7,378 00
Total		$16,650,399 73

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 61,932 95	
do acquis	248,756 76	
Total à reporter		310,689 71
Loyers dus	$ 7,532 66	
do acquis	6,056 60	
Total à reporter		13,589 26
Total net des primes non perçues et différées sur nouvelles opérations, $40,060.34 ; sur renouvellements, $405,787.46		445,847 80
Total de l'actif		$17,420,526 50

PASSIF.

Somme calculée nécessaire pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur	$16,022,296 00	
A déduire, la valeur des polices réassurées	64,679 00	
*Réserve nette des réassurances		$15,957,617 00
Indemnités pour cause de mort dues et impayées (dont $11,042 datent des années précédentes)	$ 55,727 98	
Indemnités pour cause de mort établies mais non dues	40,114 10	
Réclamations non établies, mais non contestées	7,362 50	
do contestées—devant les tribunaux (datant des années précédentes)	1,026 05	
Total		104,230 63
Réserve sur polices annulées sur lesquelles la valeur de rachat peut être demandée		115,062 00
Montant au crédit des actionnaires		29,506 80
Chiffre des dividendes ou bonis dus et impayés aux porteurs de polices		19,523 63
Primes payées d'avance		1,512 20
Compte indéterminé		1,085 24
Compte de l'imprévu		30,000 00
Total du passif		$16,258,537 50
Excédent au compte des porteurs de polices		$1,161,989 00
Capital social versé		$ 125,000 00
Excédent net disponible en sus de tout passif (y compris le capital social versé)		$1,036,989 00

REVENU.

Argent reçu pour primes	$1,848,469 04	
Primes payées pour dividendes	192,068 71	
Total	$2,040,537 75	
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	14,821 81	
Total du revenu des primes		$2,025,715 94
Reçu pour intérêt et dividendes		692,017 58
Reçu pour loyers		23,093 24
Compte indéterminé		1,085 24
Total du revenu		$2,741,912 00

* On se sert de la table d'expérience américaine, avec 4 pour 100 d'intérêt.

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES.

Argent payé en indemnités pour cause de mort		$ 815,390 56	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités		3,225 13	
Total payé en indemnités pour cause de mort (sur cette somme $87,085 et $6,423.38 de profits, formant $93,508.38, datent des années précédentes)		$ 818,615 69	
Argent payé en dotations échues	116,496 73		
Billets de primes employés au paiement de dotations	1,947 79		
Total payé en dotations		118,444 52	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et en dotations échues (y compris $92,123.99 de bonis sur réclamations de décès et $16,544.52 sur dotations échues			$ 937,060 21
Argent payé aux rentiers			400 00
do pour polices rachetées			118,244 06
Billets de primes employés au paiement de divid. aux porteurs de polices			157 92
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices			60,367 93
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes			191,910 79
Argent payé aux actionnaires pour intérêts et dividendes			25,000 00
Commissions, appointements et autres dépenses du personnel			277,387 63
Taxes, permis, émoluments et amendes			7,395 19
Divers paiements, savoir :—Honoraires d'avocats, $991.42 ; frais de route des agents et autres, $5,485.79 ; loyers, $32,967.92 ; combustible, $71.60 ; éclairage, $727.31 ; papeterie, $5,219.24 ; impressions et annonces, $7,890.88 ; livres et revues, $955.23 ; frais de port, change, etc., $8,207.99 ; divers, y compris nettoyage de bureaux, téléphones, télégrammes, messageries, fret, primes de garanties, assurance contre les accidents de l'ascenseur, évaluation des polices, etc., $7,789.99 ; biffé pour mobilier de bureau, $819.65			71,127 02
Total des dépenses			$1,689,050 75

* COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille le 31 décembre 1895	$ 74,523 60
Déductions à faire pendant l'année, savoir :—	
Montant des billets employés au paiement d'indemnités	5,172 92
do do des divid. aux porteurs de polices	157 92
do remboursés en argent	1,200 10
Total des déductions	$ 6,530 94
Solde, actif en billets de primes le 31 décembre 1896	$ 67,992 66

DIVERS.

Nombre de nouv. polices rapportées comme délivrées durant l'année, 2,043		
Chiffre de ces polices		$4,635,777 75
do réassurées dans d'autres comp. autorisées au Canada		47,247 87
Nombre de polices échues durant l'année	376	
Chiffre des réclam. en vertu de ces polices (profits, $110.463.72, compris)		937,947 42
Nombre de polices en vigueur à cette date	32,302	
Chiffre de ces polices	$ 66,947,039 65	
Ajoutez les bénéfices ou bonis	3,800,517 56	
Total	$ 70,747,557 21	
Moins—chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada, y compris les bénéfices et bonis, $9,180.11)	372,160 62	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		70,375,396 59

* Dû en vertu du système de demi-crédit.

CANADA, SUR LA VIE—*Suite*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année, non compris les additions de bonis :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	318	$ 725,583 70
2. Par maturité	58	101,900 00
3. Par rachat	347	641,826 00
(Dont on a payé la valeur en argent, $118,244.06.)		
4. Par rachat, $244,925.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $62,499.67.)		
Différence des montants		182,425 33
5. Par prescription	836	2,052,663 00
Total	1,559	$ 3,704,398 03

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (non compris les bénéfices ou bonis)	31,858	$66,514,073 93
Polices remises en vigueur durant l'année	82	162,500 00
Polices délivrées durant l'année	2,321	4,980,982 42
Polices arrivées à fin comme ci-dessus, et échangées contre des polices acquittées	1,638	3,766,897 70
Polices arrivées à fin autrement, c'est-à-dire polices inacceptées de cette année, aussi bien que des années précédentes, et renvoyées par les agents	321	943,619 00
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état, non compris les bénéfices ou bonis	32,302	66,947,039 65

Bonis en vigueur le 31 décembre 1895		$4,027,321 74
Bonis ajoutés, remis en vigueur et changés		12,455 16
		$4,039,776 90
Bonis terminés :—		
Par le décès de l'assuré	$ 88,469 57	
Par dotations échues	14,935 37	
Par polices libres	4.199 28	
Par prescription	29,505 75	
Par changement	75,731 80	
Par rachat	26,301 41	
Par réduction	116 16	
		239,259 34
Bonis en vigueur le 31 décembre 1896		$3,800,517 56

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	23,278
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1,766
Nombre de décès survenus pendant l'année	232
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que par cause de mort	1,174
Nombre de vies assurées à la date de cet état	23,638

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA.

(*Comprises dans le rapport ci-dessus.*)

ACTIF.

Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur	$ 46,804 62	
Chiffre brut des primes différées sur ces polices	19,166 40	
Total des primes impayées ou différées	$ 65,971 02	
Moins les frais de perception à 10 pour 100	6,597 10	
Chiffre net des primes impayées ou différées		$ 59,373 92

CANADA, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

Paiement d'indemnités pour cause de mort ou de dotations échues impayées le 31 décembre 1896	$ 5,000 00

REVENU.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1896	$ 190,207 58

DÉPENSES.

Paiement d'indemnités pour cause de mort ou de dotations échues pendant l'année terminée le 31 décembre 1896	$ 59,481 82

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année dans d'autres pays	446	
Chiffre de ces polices		$1,198,151 00
Nombre de polices échues durant l'année	11	
Chiffre de ces polices		43,681 82
Nombre des polices en vigueur dans d'autres pays à cette date	1,825	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		5,361,709 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année dans d'autres pays :—

1. Par le décès de l'assuré	10	$ 43,000 00
2. Par maturité	1	500 00
3. Par rachat (Pour lesquelles il a été payé en argent.)	15	37,500 00
4. Par rachat (Pour lesquelles il a été accordé des polices acquittés.)	8	37,500 00
5. Par prescription et réduction inacceptées	199	816,368 00
6. Par transfert	27	101,000 00
Total	260	$1,035,868 00

Polices en vigueur le 31 décembre 1895	1,599	$5,108,392 00
Polices délivrées durant l'année	450	1,175,115 00
Polices transférées d'autres agences	47	114,070 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	260	1,035,868 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,825	5,361,709 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION* (LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN TROTTER. | *Secrétaire*—HENRY MANN.

Siège social—19 et 20 Cornhill, Londres, Angleterre.

Agent au Canada—JAMES MCGREGOR. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Constituée le 28 septembre 1861. Opérations commencées au Canada le 11 septembre 1863.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£ 2,500,000 stg.
Versé en argent	250,000 "

ACTIF AU CANADA.

(*Particulier au département de la vie.*)

Mont des prêts garantis par 1re hypothèque sur biens-fonds au Canada			$ 75,433 32
Chiffre des prêts faits à des porteurs de polices canadiennes sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale (sur cette somme $1,948.25 sont sur des polices délivrées avant le 31 mars 1878)			11,727 10
Billets de primes sur polices canadiennes en vigueur (sur cette somme $1,268 sont sur des polices délivrées avant le 31 mars 1878)			7,467 41
Déposés au receveur général—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Effets du Cap de Bonne-Espérance	$ 107,066 67	$ 125,268 39	
Effets du Canada, 4 pour 100	29,200 00	31,536 00	
do 3 pour 100	15,573 00	16,001 25	
	$ 151,839 67	$ 172,805 64	
Reporté à la valeur vénale			172,805 64
Argent en caisse au bureau principal au Canada			377 64
Argent en banques, savoir :—			
Banque de Montréal, Montréal, compte courant		$ 1,287 65	
do do dépôt spécial		1,000 00	
Total d'argent en banques			2,287 65
Solde des agents d'après le grand-livre			270 03
Intérêt acquis			399 40
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur		$ 4,347 27	
do do différées sur ces polices		1,345 48	
Total des primes impayées et différées		$ 5,692 75	
Moins les frais de perception, à 20 pour 100		1,138 55	
Chiffre des primes impayées et différées (sur cette somme $2,022.81 sont pour des polices délivrées après le 31 mars 1878)			4,554 20
Total de l'actif au Canada			$ 275,322 39

COMMERCIAL UNION—Suite.

PASSIF AU CANADA—DÉPARTEMENT DE LA VIE.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou la valeur des réassurances de toutes les polices en cours au Canada	$	185,536 80
Boni intérimaire, dû et impayé		20 19
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada	$	185,556 99

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$	47,265 06
Chiffre des réclamations d'indemnités non établies, mais non contestées		160 60
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada	$	47,425 66
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	$	232,982 65

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$	15,517 97
Primes payées par dividendes		44 45
Total du revenu des primes	$	15,562 42
Intérêt sur les prêts portant 1re hypothèque (remis directement au siège social)		2,420 09
Intérêt sur les prêts sur polices et amendes d'extension de temps		703 67
do dépôts à la banque		30 15
Total du revenu au Canada	$	18,716 33

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour cause de mort (y compris les additions de bonis, $1,816.41), dont $3,713.01 datent de 1895	$	16,292 85
Chiffre payé en rachat de polices		904 07
Dividendes appliqués au paiement de primes au Canada		44 45
Total net payé au porteurs de polices au Canada	$	17,241 37
Payé pour commissions, etc		1,404 27
Divers paiements, savoir :—Honoraires de médecin, $3.75 ; frais judiciaires, $13.50; surintendant des assurances, $8.46 ; frais de port et change, $88.68 ; impressions et papeterie, $1.75		116 14
Total des dépenses au Canada	$	18,761 78

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	$	7,467 41
Total des déductions		Nil.
Solde—actif en billets à la fin de l'année	$	7,467 41

* Table de mortalité de l'Institut des Actuaires, 4½ pour 100 d'intérêt.

COMMERCIAL UNION—Suite.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada........ Aucune.		
Nombre de polices échues pendant l'année au Canada..........	10	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, $556.92)........		12,760 63
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada..........	270	
Nombre de ces polices........ $ 521,519 23		
Plus les additions de bonis........ 86,042 20		
Chiffre total des polices en vigueur au 31 décembre 1896.		607,561 43

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin au Canada pendant l'année, savoir :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès de l'assuré (y compris les bonis, $556.92).......	10	$ 12,760 63
2. Par rachat (y compris le boni de $15.33) dont on a payé la valeur en argent, $904.07........	2	8,801 99
3. Par rachat, $15,081.20 (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $5,249.33). Différence des montants reportés (y compris les additions de bonis, $664.54)........		9,831 87
4. Par prescription........	1	2,000 00
Total (y compris les bonis, $1,236.79)...........	13	$ 33,394 49

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les bonis, $87,072.69)........	283	$ 640,749 62
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les bonis, $1,236.79)........	13	33,394 49
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les bonis, $86,042.20)........	270	607,561 43

Nombre de vies assurées au commencement de l'année...........	264
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	7
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort........	3
Nombre des vies assurées à la date du dernier état........	254

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les bonis, $11,409.41)........	119	$ 260,174 41
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris $839.72 de bonis).	11	30,943 70
Polices en vig. à la date de cet état (y comp. les bonis, $10.569.69).	108	229,230 71

COMMERCIAL UNION—Fin.

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DE LA VIE.

Les nouvelles opérations de l'année comprennent une somme d'assurances de £497,-032 en reste de 751 polices, et les primes portées au compte pour ces polices s'élèvent à £19,713.

Il a été payé pour cause de décès £88,171, somme qui reste en deçà des prévisions.

L'excédent provenant des opérations de l'année s'est élevé à £146,415, et la caisse des assurances sur la vie s'est ainsi accrue du montant de £1,909,707.

La septième évaluation pour déterminer le profit quinquennal se fera à la fin de 1897.

DIVISION DE LA VIE, COMPTE DU REVENU, 1896.

Dt.			£ s. d.	*Av.*	£ s. d.
Chiffre de la caisse des assur. sur la vie au commencem de l'année.			1,763,291 13 3	Réclamat. en vertu de pol. (y comp. les addit. de bonis) après déduct. des sommes réassurées..	88,171 6 9
Nouv. primes..	19,713 15 4			Dotations échues..............	2,832 4 10
Primes de renouvellement	196,526 14 8			Rachats	6,828 10 7
	216,240 10 0			Rentes viagères................	2,355 2 5
A déduire, les réassuranc.	27,658 8 3			Réduction de primes par bonis..	370 9 10
			188,582 1 9	Commission	7,815 3 1
Primes de dotations certaines...			37 17 8	Frais d'administration... ...	13,589 6 3
Consider. pour rentes viagèr.	3,586 7 10			Bonis payés en argent aux porteurs de polices............	114 5 0
A déduire, les réassuranc.	582 0 0			Mauvaises dettes....	0 15 1
			3,004 7 10	Caisse des assur. à la fin de l'année sur la vie.........	1,909,707 2 9
Intérêt et dividendes..........			74,351 10 8		
Profits sur placements......			2,210 18 5		
Profits sur change........			40 15 8		
Amendes......			265 1 4		
			£2,031,784 6 7		£2,031,784 6 7

BILAN DE LA DIVISION DE LA VIE, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£ s. d.	ACTIF.		£ s. d.
Caisse des assurances.........	1,909,707 2 9	Hypothéques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni		770,184 14 6
Caisse de réserve des placements des assurances sur la vie.....	10,879 19 0	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni.......		138,839 8 2
Réclamations impayées... .	23,304 14 7	Hypothèques sur taxes créées par des actes du parlement.		80,153 17 10
Primes de réassurances dues, mais impayées..............	4,554 18 4	Prêts sur intérêts viagers et droits éventuels de réversion..		275,584 4 3
Commissions dues, mais impay.	2,294 9 8	Prêts sur garanties personnelles.		14,163 16 8
Rentes viagères do ..	136 5 11	Prêts sur polices de la compag..		51,635 17 1
Compte indéterminé.....	133 7 11	Placements—		
Int. reçu d'av. avant échéance..	1,992 3 5	Effets des colonies et des Indes.		112,041 18 6
		Effets de gouvernem. étrangers.		23,916 2 8
		Garanties de ch. de fer des É.-U.		151,446 19 1
		Débent. de ch. de fer et autres, et débent. non rachetables...		94,549 12 5
		Actions de ch. de fer et autres actions privilégiées..........		71,292 0 5
		Loyer de terrains possédés en pleine propriété............		13,400 0 0
		Polices d'assur. sur la vie achet.		1,646 16 10
		Soldes des succursales et agences..		34,595 4 5
		Primes impayées		12,281 18 4
		Intérêt impayé.......		8,316 17 5
		Argent—Dépôt...	£80,048 7 6	
		Chez les banquiers et en caisse.....	18,881 14 8	
				98,930 2 2
		Effets à recevoir.		23 10 10
	£1,953,003 1 7			£1,953,003 1 7

(*Pour le bilan général, voir l'état des assurances contre l'incendie.*)

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DE LA CONFÉDÉRATION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—
L'HON. SIR WM P. HOWLAND, C.B., C.C.M.G.

Directeur-gérant et agent-chef—
J. K. MACDONALD.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 14 avril 1871, par 34 Vic., ch. 54 ; modifié en 1874 par 37 Vic., ch. 88, et en 1879 par 42 Vic., ch. 72, et en 1890 par 56 Vic., ch. 45. Opérations commencées au Canada, 31 octobre 1871.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit	$1,000,000 00
do payé en argent	100,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des biens-fonds possédés par la compagnie, édifices à Toronto, Winnipeg et ailleurs	$1,353,152 29
Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds	2,488,445 41
Prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce, savoir :	95,141 50

	Nombre d'actions.	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Montant prêté.
Banque d'Ontario	74	$ 7,400 00	$ 5,920 00	$ 7,300 00
Hypothèque collatérale sur immeuble			2,000 00	
Banque Impériale	16	1,600 00	2,848 00	2,186 83
do	19	1,900 00	3,382 00	1,767 26
Débentures du comté d'York		10,777 44	10,777 44	10,777 44
Canada Permanent Loan Co	200	2,000 00	2,300 00	2,000 00
Ontario Industrial Loan Co	57	4,560 00	1,368 00	1,368 00
Banque des Marchands	50	5,000 00	4,750 00	3,605 38
Cie d'assurance de l'Amérique Britanniq.	50	8,500 00	10,200 00	7,001 60
London and Canadian Loan & Agency Co.	600	4,200 00	3,906 00	3,700 00
do do	50	350 00	325 50	277 90
Royal Loan Co., Brantford	200	10,000 00	10,000 00	9,692 22
Banque d'Ontario	237⅓	23,733 33	18,986 67	18,108 87
Hypothèques collatérales		1,300 00	1,300 00	
Cie d'assurances de l'Ouest	500	10,000 00	16,175 00	21,300 00
do l'Amérique Britannique	156	7,800 00	9.360 00	
Canada Permanent Loan Co	400	4,000 00	4,600 00	3,800 00
Ontario Industrial Loan Co,	22	1,760 00	528 00	528 00
do do	63	5,760 00	1,728 00	1,728 00
Total				$ 95,141 50

Chiffre des prêts ci-dessus sur lesquels il était dû plus d'un an d'intérêt à la date du rapport, $114,192 01	
Chiffre des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices d'assurances de la compagnie données comme garanties collatérales	604,561 10

CONFÉDÉRATION, SUR LA VIE—*Suite.*

Effets, bons et débentures possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Cité de New-Westminster, C.-B.	$ 200,000 00	$ 214,550 00
Ville de la Jonction de Toronto	44,700 00	35,760 00
do Neepawa	20,000 00	20,260 00
do Port-Arthur	15,000 00	16,257 00
Township d'York	4,024 03	4,140 00
do de Muskoka	1,200 00	1,200 00
do d'Assiginack	100 00	100 00
Ville de Ridgetown	2,710 00	2,908 00
do d'Orillia	4,100 00	4,450 00
Rosedale, Montagne-de-la-Tortue	700 00	756 00
Village d'Aurora	19,421 61	20,942 00
do de Markham	3,098 02	3,330 00
Cité de Vancouver	20,000 00	26,046 00
Village de London-Ouest	5,000 00	5,784 00
do Kincardine	3,500 00	3,882 00
do Wawanesa	1,000 00	1,080 00
Cité de Saint-Jean, N.-B.	48,500 00	53,668 00
do New-Glasgow, N.-E.	34,000 00	35,870 00
Ville de Portage-la-Prairie	60,500 00	55,750 00
do Stellarton, N.-E.	2,000 00	2,114 00
do Dartmouth	3,000 00	3,180 00
Cité de Charlottetown, I. P.-E.	9,500 00	10,337 00
Ville de Lunenburg, N.-E.	1,000 00	1,081 00
do Sydney, C.-B.	7,000 00	7,420 00
do Sydney-Nord, C.-B.	20,000 00	21,368 00
Arrondissement scolaire de Lauder, Man	1,955 00	2,220 00
do d'Estevan, Man	1,350 00	1,535 00
do de Boissevain, Man	9,800 00	10,623 00
do de Sifton, Man	7,100 00	7,906 00
Village de Souris, Man.	7,890 00	8,620 00
Mâchoire-d'Orignal	7,799 96	7,800 00
Village de Virden, Man	4,719 84	5,322 00
Broadway	3,800 00	3,938 00
Cyprès-Sud	2,926 83	3,489 00
Cité de Saint-Hyacinthe	3,000 00	3,180 00
do Stratford	5,000 00	5,660 00
do Régina	10,000 00	10,000 00
do Saint-Henri	100,000 00	107,776 00
Rivière-du-Chêne	4,785 16	5,320 00
Oakland, Man	3,350 00	3,690 00
Cité de Chatham	44,414 58	44,597 00
Comté de Lambton	15,462 68	15,768 00
Simcoe	6,411 49	6,938 00
Wallace	3,800 00	4,030 00
Agassiz	5,000 00	5,609 00
Wapella	3,500 00	3,600 00
Campbellton	15,000 00	15,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 797,119 20	$ 834,854 00

Reporté à la valeur vénale		834,854 00
Effets du gouvernement 5 pour 100, valeur au pair, et dépôts dans les banques d'épargnes		4,931 55
Argent en caisse au bureau principal		1,080 86
Argent en banque, savoir :—		
Banque de la Colombie-Britannique, Vancouver	$ 3,176 58	
do do New-Westminster	3,015 56	
do do Victoria	1,696 04	
Banque Impériale, Winnipeg	28,354 09	
do do compte spécial	2,000 00	
do des Marchands, Halifax	4,411 47	
do d'Ontario, Toronto	9,191 17	
do Canadienne de Commerce, Toronto	5,983 57	
do Impériale, Toronto	32,815 51	
Compte spécial à la banque des provinces maritimes	2,000 00	
		92,643 99
Solde des agents d'après le grand-livre		854 99
Primes contre l'incendie		6,275 51
Avances aux employés, garanties par les appointem. ou la commission		1,131 13
Avances pour frais de voyages		1,846 00
Total		$5,484,918 33

CONFÉDÉRATION, SUR LA VIE—*Suite.*

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû	$ 44,009 93	
do acquis	64,635 83	
Total		$ 108,645 76
Loyers dus	$ 6,306 27	
do acquis	190 69	
Total		6,496 96
Chiffre net des primes non perçues sur nouvelles opérations, $32,591.20 ; sur renouvellements, $146,558.70		179,149 90
Total de l'actif		$5,779,210 95

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices et rentes viagères en vigueur	$5,205,215 00	
A déduire, la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies	34,844 00	
Total net de la réserve des réassurances		$5,170,371 00
Réclamations d'indemnités dues mais impayées (datant des années précédentes)	$ 2,164 00	
do do non réglées mais non contestées (moins les réassurances)	14,133 75	
do de dotations, échues, non réglées mais non contestées	10,000 00	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de mort		26,297 75
Dividendes dus et impayés aux porteurs de polices		96,533 86
Chiffre des dividendes dus et impayés aux actionnaires		7,500 00
Dû pour dépenses générales		6,553 00
Dépôt sur prêt		24 50
Total du passif		$5,307,280 11
Excédent d'après le compte des porteurs de polices		$ 471,930 84
Capital social versé		100,000 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital		$ 371,930 84

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$ 816,910 68
Primes payées par dividendes	59,299 57
Argent reçu pour rentes viagères	36,706 80
Total	$ 912,917 05
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurance	5,595 36
Total du revenu des primes	$ 907,321 69
Reçu pour intérêt	198,940 91
Loyers (chiffre net)	26,355 06
Total du revenu	$1,132,617 66

* Réserve à 4½ pour 100 calculée sur la table G. B., de l'Institut des Actuaires, pour les polices délivrées antérieurement au 31 décembre 1895, et 3½ pour 100 pour les polices postérieures à cette date.

CONFÉDÉRATION, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Argent pays en indemnités pour cause de mort	$ 219,094 34	
A déduire, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances	15,297 00	
Chiffre net payé pour réclamations de décès	$ 203,797 34	
Argent payé pour dotations échues	103,130 00	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotat. échues. (Sur ce chiffre $17,772.09 datent des années précédentes).		$ 306,927 34
Argent payé aux rentiers viagers		6,260 21
do pour polices rachetées		55,227 10
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices		23,396 68
do affectés au paiement des primes		59,299 57
Argent payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes		15,000 00
Commissions, appointements et autres frais du personnel		152,384 55
Taxes, permis, honoraires et amendes		5,167 95
Loyer		13,015 39
Autres dépenses, savoir :—Surintendant des assurances, $435.89 ; honoraires des avocats, $3,437.14 ; timbres-poste, $3,700.89 ; dépenses des agences, $1,601.96 ; honoraires des médecins, $6,429.61 ; dépenses générales, $8,093.45 ; impressions et papeterie, $4,363.44 ; annonces, $6,356.32 ; littérature d'assurances, $319.91 ; commission sur prêts, $148.00 ; mobilier de bureau, $1,230.56		36,117 17
Total des dépenses		$ 672,795 96

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	1,902	
Chiffre de ces polices		$ 3,044,046 00
Bonis ajoutés durant l'année		20,949 00
Nombre de polices échues pendant l'année	175	
Chiffre des réclamat. (y compris les additions de bonis, $8,774)		336,617 00
Chiffre de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		23,328 00
Nombre de polices en vigueur au Canada	18,253	
Chiffre de ces polices	$ 27,371,098 00	
Additions de bonis	189,325 00	
Total	$ 27,560,423 00	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris $1,463, additions de bonis)	180,947 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		$ 27,379,476 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès (y compris les additions de bonis)	114	$ 223,487 00
2. Par maturité (y compris les additions de bonis)	61	113,130 00
3. Par l'expiration du temps	28	53,900 00
4. Par rachat (y compris les additions de bonis) (Pour lesquelles $55,227.10 ont été payés en argent.)	235	416,442 00
5. Par rachat, $172,150 (y compris les additions de bonis.) (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $36,145.) Différence des montants rapportés		136,005 00
6. Par prescription (y compris les additions de bonis)	645	910,153 00
Total (y compris les additions de bonis)	1,083	$ 1,853,117 00

CONFEDÉRATION, SUR LA VIE—*Fin.*

Polices en vigueur au commencement de l'année	17,590	$26,611,718 00
Polices délivrées pendant l'année	1,951	3,131,995 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	1,083	1,853,117 00
Polices non acceptées	205	330,173 00
Chiffre brut des polices en vigueur à la date de cet état	18,253	27,560,423 00

Nombre des assurés au commencement de l'année	15,413
Nombre de nouveaux assurés durant l'année	1,738
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	99
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	1,074
Nombre d'assurés à la date de ce rapport	15,978

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans le rapport ci-dessus.)

Primes reçues		$ 8,242 96
Réclamations payées		Nil.
Nombre de nouvelles polices acceptées	56	
Chiffre de ces polices		50,850 00
Nombre des polices en vigueur en dehors du Canada, le 31 déc. 1896	173	
Chiffre des polices en vigueur		202,150 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *CONNECTICUT MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JACOB L. GREENE. | *Secrétaire*—EDWARD M. BUNCE.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent-chef au Canada—FRED'K. W. EVANS. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 15 juin 1846. Opérations commencées le 15 décembre 1846 ; permis accordé au Canada, 1er août 1868.)

(Pas de capital.)

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis, 6 pour 100 de 1898, déposés entre les mains du receveur général	$ 100,000 00

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$ 750,000 00

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 25,517 21
Primes payées par dividendes	16,314 74
Total du revenu des primes	$ 41,831 95

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada—

Indemnités pour cause de mort (dont $12,345 dat. des années précédentes)	$ 72,489 00	
do dotations échues	28,056 00	
Chiffre net payé en indemnités		$ 100,545 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices canadiennes		16,314 74
Payé pour rachat de polices		2,915 00
Total net payé aux porteurs de polices au Canada		$ 119,774 74
Payé pour commission		263 94
Total de la dépense au Canada		$ 120,038 68

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année	46	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		$ 88,200 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	860	
Chiffre de ces polices		1,656,911 00

*Table d'expérience combinée à 4 pour 100 d'intérêt.

CONNECTICUT MUTUAL—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	26	$ 60,144 00
2. Par maturité	20	28,056 00
3. Par rachat	8	12,325 00
Total	54	$ 100,525 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	914	$1,757,436 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	54	100,525 00
Polices en vigueur à la fin de cet état	860	1,656,911 00

Aucun rapport du nombre de vies assurées.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Revenu total des primes	$4,743,236 75
Reçu pour intérêt	2,881,770 20
Reçu pour escompte sur les réclamations payées d'avance	3,188 11
Reçu pour loyer	254,446 91
Billets de primes, prêts ou hypothèques remis en vigueur par le renouvellement des polices	1,200 00
Revenu de toutes autres sources	50,140 75
Total du revenu	$7,933,982 72

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues	$4,508,018 25
Argent payé pour rachat de polices	506,578 82
Valeurs de rachat appliquées sur billets de primes	15,977 95
Billets de primes, prêts ou hypothèques prescrits	2,808 00
Valeur de rachat appliquée au paiement des primes	33,568 87
Valeur de rachat appliquée à l'achat de pol. acquittées et de rentes viagères	201,514 29
Dividendes payés aux porteurs de polices	137,694 44
Dividendes appliqués sur billets de primes	42,189 08
Dividendes appliqués au paiement de primes courantes	1,094,775 10
Commissions et bonis aux agents	345,970 21
Payé pour appointements et allocations aux gérants et agents	24,541 49
Honoraires de médecins-examinateurs	22,585 23
Appointements des employés de bureaux	145,485 41
Taxes, permis et honoraires du département des assurances	336,490 89
Loyers	8,239 70
Tous autres paiements et dépenses	289,893 93
Total des dépenses	$7,716,331 75

CONNECTICUT MUTUAL—Fin.

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des biens-fonds—non hypothéqués	$ 8,788,184	43
Prêts sur obligations et première hypothèque sur biens-fonds	35,722,498	00
Prêts garantis par nantissement de bons, actions et autres valeurs collatérales de commerce	12,300	00
Billets de primes, prêts ou hypothèques sur les polices en vigueur	1,065,427	28
Valeur aux prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie	13,995,988	97
Argent en banques	1,392,194	53
Effets à recevoir et solde des agents	5,078	40
Total de l'actif d'après le grand-livre	$ 60,981,671	61

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêts dus et acquis	1,078,701	64
Loyers dus et acquis	39,763	69
Différence entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat	499,278	03
Chiffre net des primes non perçues et différées	352,933	91
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie	$ 62,952,348	88
A déduire, les item non admis	5,078	40
Total de l'actif, moins les item non admis	$ 62,947,270	48

PASSIF.

Réserve nette des réassurances	$ 53,171,578	00
Total des réclamations	195,999	50
Divid. impayés ou autre genre de bénéfices dus aux porteurs de polices.	637,985	00
Réserve sur polices périmées et annulées	264,204	00
Primes payées d'avance	41,067	33
Dû à compte d'appointements, loyers et frais de bureau	48	00
Total du passif	$ 54,310,881	84
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices	$ 8,636,388	64

POLICES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	3,906		
Chiffre de ces polices		$ 10,178,242	00
Nombre de ces polices arrivées à fin pendant l'année	4,105		
Chiffre des polices arrivées à fin		10,974,667	00
Nombre de polices en vigueur à la fin de l'année	66,441		
Chiffre net de ces polices		157,422,626	00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, DITE *DOMINION*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JAMES INNES.
Vice-président—CHR. KUMPF.

Directeur gérant et agent chef—THOMAS HILLIARD.

Siège principal—Waterloo, Ont.

(Constituée en corporation le 20 mars 1889 ; organisée le 4 juillet 1889. Opérations commencées au Canada le 12 juillet 1889.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	$1,000,000 00
do souscrit	261,600 00
Montant versé en argent	64,400 00

(*Pour la liste dee actionnaires, voir annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Montant garanti par prêts sur obligations et première hypothèque sur biens-fonds			$ 138,419 41
Montant des prêts comme ci-dessus sur lesquels il n'a pas été payé d'intérêt une année avant cet état		$ 8,200 00	
Montant des prêts aux porteurs de polices sur les polices de la compagnie données comme garantie collatérale			2,950 00
Effets et obligations possédés par la compagnie, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Bons du village de Lucan	$ 7,000 00	$ 7.237 32	
do de la ville de Port-Arthur	10,000 00	10,853 92	
do du village d'Acton	3,000 00	3,123 69	
do de la ville du Saut-Sainte-Marie	8,500 00	8,742 75	
do do de Sainte-Catherine	10.220 00	9,820 00	
do du township du Portage-du-Rat	8,087 00	8,485 41	
do do de Brantford	3,728 00	4,027 14	
do du village de New-Hamburg	4,051 45	4,450 63	
do du township de Flos	3,454 49	3,841 55	
do do de Medonte	1,849 22	1,871 54	
do de la ville d'Aylmer	300 00	302 00	
do do de Seaforth	3,500 00	3,665 87	
do du township de Luther	1,546 44	1,148 47	
do de la ville de Bracebridge	5,433 46	5,690 16	
*Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 70,670 06	$ 73,260 45	
Reporté à la valeur vénale			73,260 45
Argent au bureau principal			74 78
Argent en banque, savoir :—			
Banque Molson—reçus de dépôts		$ 4,000 00	
do compte courant		859 22	
Banque du Commerce—division d'épargne		2,500 00	
do compte courant		1,377 99	
			8,737 21
Soldes des agents et avances à eux faites d'après le grand-livre			1,210 44
Mobilier de bureau			500 00
Total			$ 225,152 29

*Déposés au crédit du receveur général au Canada, à l'exception des bons du township du Portage-du-Rat, $8,087 ; des bons du township de Brantford, $1,117 ; des bons du village de New-Hamburg, $1,345.60 ; des bons du township de Flos, $954.49 ; des bons du township de Medonte, $1,000.10 ; des bons de la ville d'Aylmer, $300 ; des bons du township de Luther, $1,546.44.

DOMINION—Suite.

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 1,646 71	
Intérêt acquis	4,970 22	
Total reporté		$ 6,616 93
Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, $3,147.72 ; renouvellements, $10,773.99		13,921 71
Total de l'actif		$ 245,690 93

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur	$ 167,829 36	
Moins la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	195 57	
Réserve nette des réassurances		$ 167,633 79
Réclamations par suite de décès non établies mais non contestées		1,000 00
Dû pour dépenses générales		400 00
Primes payées d'avance		109 30
Total du passif		$ 169,143 09
Excédent sur le compte des porteurs de polices		$ 76,547 84
Capital social versé		$ 64,400 00
Excédent de tout passif et du capital		$ 12,147 84

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$ 59,119 69
Primes payées par dividendes	519 13
Reçu pour rentes viagères	6,226 00
Total	$ 65,864 82
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	299 52
Revenu net des primes	$ 65,565 30
Montant reçu en intérêt ou dividendes	9,668 12
Tout autre revenu	291 54
Total du revenu	$ 75,524 96

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (y compris $70 d'addition de boni et $2,000 datant d'années antérieures)	$ 13,570 00
Argent payé aux rentiers	364 00
Argent payé pour rachat de polices	9 50
Dividendes en argent appliqués au paiement de primes	519 13
Argent payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes	3,220 00
Argent payé pour commissions, appoint. et tous autres frais du personnel.	18,337 88
Taxes, permis, honoraires et amendes	127 47
Diverses dépenses, savoir :—Frais de port, $286.37 ; messageries et menues dépenses, $81.38 ; frais de voyages, $868.51 ; frais de banques, $19.22 ; examinateurs médicaux, $1,539.55 ; annonces, $323.40 ; impressions, livres et papeterie, $817.92 ; frais judiciaires, $59.24 ; télégraphe et téléphone, $32.97 ; loyers des bureaux des agents et du bureau principal, $362.00 ; honoraires d'évaluation et comm. sur prêts, $166.75 ; pour mob. de bureau biffé, $29.00 ; éclairage et nettoyage, $12.55	4,598 86
Total de la dépense	$ 40,746 84

*Basée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt.

DOMINION—Fin.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	509	
Chiffre de ces polices		$ 574,700 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		2,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	6	
Chiffre de ces réclamations		11,500 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	1,937	
Chiffre de ces polices	$ 2,394,367 00	
Additions de bonis sur ces polices	3,610 00	
Total	$ 2,397,977 00	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	16,000 00	
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		2,381,977 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

		Nombre.	Montant.
1. Par décès		6	$ 11,500 00
2. Par rachat (pour lesquelles il a été payé en argent, $9.50)			500 00
3. Par rachat	$ 18,900 00		
Pour lesquelles on a accordé des polices acquittées pour	1,758 00		
Différence des montants reportés			17,142 00
4. Par prescription		165	203,000 00
Total		171	$ 232,142 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $2,705)	1,599	$2,054,514 00
Polices délivrées pendant l'année	509	574,700 00
Bonis ajoutés durant l'année		805 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	171	232,142 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions, de bonis, $3,610)	1,937	2,397,977 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	1,542
Nombre de nouveaux assurés pandant l'année	495
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	6
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	162
Nombre de vies assurées à la date de cet état	1,869

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE D'ÉDIMBOURG.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Sir G. G. Montgomery, bart. | *Gérane*—George M. Low, F.F.A.

Siège social—Edimbourg, Ecosse.

Agent au Canada—David Higgins. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée le 29 août 1823. Opérations commencées au Canada, 1857.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit	£ 500,000 stg.	$2,433,333 33
Chiffre versé en argent	100,000 "	486,666 67

ACTIF AU CANADA.

Prêts à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données en garantie collatérale		$ 18,001 81
Effets et bons déposés entre les mains du receveur général, savoir :—	Valeur au pair.	
Effets du Cap de Bonne-Espérance, 4 pour 100 enregistrés	$ 48,666 67	
Bons de la ville de Belleville	27,000 00	
do Whitby	10,000 00	
do Owen-Sound	16,000 00	
do Listowell	13,000 00	
do London-Est	40,000 00	
do Woodstock	6,000 00	
Bons du township de Somerville	1,000 00	
Reporté à la valeur au pair		161,666 67
Argent à la banque British North America		2,862 27
Intérêt dû	$ 157 29	
do acquis	422 75	
Total reporté		580 04
Chiffre brut des prmies dues et non perçues sur polices en vigueur	$ 81 78	
Moins les frais de perception à 10 pour 100	8 18	
Chiffre net des primes impayées		73 60
Total de l'actif au Canada		$ 183,184 39

PASSIF AU CANADA.

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices impayées au Canada		$ 149,450 57
Chiffre des réclamations pour cause de décès—		
Dues et impayées (y compris les additions de bonis $3,099.58)	$ 10,399 58	
Total des réclamations non réglées		10,399 58
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada		$ 159,850 15

* Basée sur la table H. M. et H. M. (5) de l'Institut des Actuaires, avec 4 pour 100 d'intérêt.

ÉDIMBOURG, SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$	6,728 76
Intérêt sur prêts sur polices		974 43
Total du revenu au Canada	$	7,703 19

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les bonis, $3,447.30)	$	16,504 57
Chiffre payé pour dotations mutuelles (y comp. $272.29 additions de bonis)		1,245 63
Total payé pour indemnités de décès et dotations échues	$	17,750 20
(Sur ce montant $12,270.57 datent des années précédentes.)		
Chiffre payé pour polices rachetées et bonis		313 59
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	$	18,063 79
Argent payé pour commissions, appointements, etc., au Canada		526 45
Argent payé pour permis ou taxes au Canada		13 42
Emoluments des solliciteurs		66 25
Total des dépenses au Canada	$	18,669 91

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	4		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, $3,371.87)		$	15,879 21
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	99		
Chiffre de ces polices	$ 221,445 32		
Additions de bonis sur ces polices	51,238 59		
Chiffre net des polices en vigueur au 31 décembre 1896			272,683 91

Nombre et chiffre des polices qui ont pris fin pendant l'année au Canada:—

1. Par décès de l'assuré (y compris les add. de bonis, $2,901.02)	3	$	14,435 02
2. Par expiration (y compris les additions de bonis, $272.29)	1		1,245 63
3. Par rachat	1		973 34
(Pour lesquelles $272.53 ont été payés en argent.)			
Total (y compris les additions de bonis, $3,173.31)	5	$	16,653 99

	Nombre.		Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $54,472.49)	103	$	288,425 16
Addition intérimaire de boni			23 36
Police transférée du bureau principal	1		973 33
Pol. ayant pris fin comme ci-dessus (y comp. $3,173.31 d'add. de bonis)	5		16,653 99
Bonis rachetés			83 95
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris $51,238.59 d'additions de bonis)	99		272,683 91

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	97
Transféré du bureau principal	1
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	3
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	2
Nombre de vies assurées à la date de cet état	93

ÉDIMBOURG, SUR LA VIE—*Fin.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DU REVENU.

	£ s. d.		£ s. d.
1896, 1er janvier—		Indemnités en vertu de polices (déduction faite des sommes réassur.)	164,257 8 8
Chiffre de la caisse au commencement de la période	2,980,926 16 8	Rachats	12,984 17 9
Primes (moins les primes de réassurances)	265,720 14 1	Rentes viagères (moins ce que reçu en vertu de réassurances)	35,152 5 11
Considération pour rentes viagères accordées (moins ce que payé pour réassurances)	47,078 10 10	Commission	11,570 5 6
Intérêt et dividendes	117,434 2 2	Frais d'administration	24,760 10 8
Emolument sur transferts et autres	126 15 0	Dividendes aux actionnaires	9,500 0 0
		Taxe sur le revenu	4,693 15 11
		31 décembre 1896— En caisse à la fin de l'année, d'après la deuxième liste	3,148,367 14 4
	£3,411,286 18 9		£3,411,286 18 9

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£ s. d.	ACTIF.	£ s. d.
Caisse des assur. et des rentes viag.	3,013,788 1 11	Hypothèques sus biens-fonds dans le Royaume-Uni, savoir:—	
Capital des actionnaires versé	100,000 0 0	Hypothèques sur biens-fonds	522,113 5 4
Autres caisses—		Recettes et loyers annuels	211,429 17 2
Caisse de réserve des actionnaires.	6,455 13 1	Hypothèques d'intérêts viagers et réversions	281,807 14 1
Caisse de réserve des placements.	28,123 19 4	Hypothèques sur actions de la compagnie	121 10 7
Total, d'après la première liste	£3,148,367 14 4		£1,015,472 7 2
*Réclam. adm. mais encore impayées	33,357 10 11	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni	115,591 6 3
Autres sommes dues par la comp.—		Prêts sur polices de la compagnie	138,799 15 6
Frais d'administration encore impayés*	1,575 0 0	Prêts sur garantie de cotisation statutaire	17,647 18 10
Sommes dépos. entre les mains de la comp. pour pay. des int., etc.	1,853 2 2	Prêts sur polices avec garantie mobilière	5,853 5 10
		Placements—	
		Garanties coloniales et provinciales	217,329 15 5
		Garanties municipales (Canada)	170,084 0 4
		Débent. et actions de ch. de fer et autres, et débent. non rachetab.	1,066,226 17 8
		Dépôts dans les banques coloniales et autres	61,430 11 10
		Actions de chemins de fer (privigiées et garanties)	51,947 14 1
		Maisons à Edimbourg, Londres, Dublin, Manchester et Glasgow	119,610 2 1
		Actions de la Cie (achetées)	3,006 9 6
		Rentes const. et fonc. (*feu-duties*)	36,673 9 9
		Intérêts viagers (achetés)	1,297 14 1
		Réversions (achetées)	30,116 8 0
		Argent en dépôt... £66,000 0 0	
		Compte courant.. 8,425 15 7	
			74,425 15
		Timbres à polices en portefeuille	23 4
		Soldes des agents (payés depuis)	27,816 10 1
		Primes impayées	4,718 5 2
		Intérêt dû et impayé à cette date	1,497 12 5
		Intérêt acquis mais non encore échu	25,583 18 9
	£3,185,153 7 5		£3,185,153 7 5

*NOTE.—Ces item sont compris dans les item correspondants de la première liste.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *EQUITABLE*, DES ÉTATS-UNIS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY B. HYDE. | *Secrétaire*—WILLIAM ALEXANDER.

Siège social—120 Broadway, New-York.

Agent-chef au Canada—SEARGENT P. STEARNS. *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 26 juillet 1859. Opérations commencées au Canada vers octobre 1868.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent .... $ 100,000 00

ACTIF AU CANADA.

Déposé au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets des Etats-Unis, 4 pour 100	$ 475,000 00	$ 533,267 00
Bons de la cité de Toronto, 4 pour 100	292,000 00	303,680 00
do Montréal, 4 pour 100	190,000 00	202,858 00
do do 3½ do	250,000 00	244,122 00
Effets de la cité de Montréal	243,333 33	259,262 00
Bons de la province de Québec	99,766 67	110,593 00
Total	$1,550,100 00	$1,653,782 00

Reporté à la valeur vénale $1,653,782 00

Possédées par des fidéicommissaires conformément à l'Acte des assurances :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Actions de la *Mercantile Trust*	$ 642,000 00	$2,683,560 00
Effets, 4 pour 100, Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba	500,000 00	520,000 00

Reporté à la valeur vénale 3,203,560 00

Argent dans les banques au Canada, savoir :—

Banque Dominion, Toronto	$ 9,592 37	
Banque des Marchands, Montréal	12,266 04	
Total		21,858 41
Primes brutes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada	$ 65,283 00	
do différées sur ces polices	49,908 00	
Total des primes impayées et différées	$ 115,191 00	
Moins les frais de perception, à 14⅔ pour 100	16,895 00	
Chiffre net des primes impayées et différées (évaluées à)		98,296 00
Total de l'actif au Canada		$4,977,496 41

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices delivrées le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou valeur des réassurances sur toutes les polices en cours au Canada	$ 624,150 00
Réclamations par suite de dotations échues mais impayées	1,568 02
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canada	950 00
Chiffre net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	$ 626,668 02

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

En vertu de polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en Canada		$3,579,804 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort—		
Dues et impayées	$ 9,500 00	
Non établies mais non contestées	5,000 00	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de mort et dotations échues		14,500 00
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canada		484 00
Chiffre net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		$3,594,788 00
Chiffre net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada		$4,221,456 02

REVENU AU CANADA.

Total des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 624,172 53
Primes payées par dividendes	17,468 78
Argent reçu pour rentes viagères	4,000 00
Total	$ 645,641 31
Intérêt et dividendes sur effets	157,043 00
Intérêt sur primes échues	575 09
Total du revenu au Canada	$ 803,259 40

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé pendant l'année sur réclamations d'indemnités au Canada, savoir :—		
Réclamations pour cause de décès (y compris $2,266.79 d'additions de bonis) ($10,376 datant d'années précédentes)	$ 243,316 79	
Dotations échues (y compris $11,365.87 d'additions de bonis) ($2,300 d'années précédentes)	67,216 87	
Chiffre net payé pour ces réclamations		$ 310,533 66
Argent payé aux rentiers viagers		3,468 58
Chiffre payé en rachat de polices		124,620 51
Chiffre payé en dividendes ou bonis aux porteurs de polices au Canada		4,748 34
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada		17,468 78
Chiffre net payé aux porteurs de polices au Canada		$ 460,839 87
Argent payé pour commission, appointements et tous autres frais du personnel au Canada		51,421 21
Argent payé pour permis, taxes, honoraires ou amendes		2,896 91
Divers paiements, savoir :—Médecins examinateurs, $2,890 ; loyer, $2,879.79 ; timbres-poste et change, $1,172.25 ; annonces, $753.98 ; impressions et papeterie, $239.51 ; divers item, $1,238.76 ; frais judiciaires, $72.50		9,246 79
Total des dépenses au Canada		$ 524,404 78

* La réserve est basée sur la table de mortalité des actuaires, H. M., à 4½ pour 100 d'intérêt.

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Suite*.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada	583	
Chiffre de ces polices		$1,431,102 00
Nombre de ces polices échues au Canada pendant l'année	111	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, $14,200.68)		313,904 68
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	8,687	
Chiffre de ces polices	$18,693,283 00	
Additions de bonis	132,331 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		18,825,614 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris $2,266.79 d'additions de bonis)	82	$ 247,440 79
2. Par maturité (y compris $11,933.89 d'additions de bonis)	29	66,463 89
3. Par expiration	2	2,184 00
4. Par rachat (y compris $21,355 d'additions de bonis) (Pour lesquelles $124,620.51 ont été payés en argent.)	202	538,597 00
5. Par rachat (y compris $910.60 d'additions de bonis, $327,031.60.) (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $101,977.)		
Différence des montants reportés		225,054 60
6. Par prescription (y compris $189 d'additions de bonis)	318	646,359 00
Total (y compris $36,655.28 d'additions de bonis).	633	$1,726,099 28

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $134,127)	8,780	$19,197,725 00
Polices délivrées durant l'année	781	1,804,199 00
Bonis ajoutés durant l'année		34,859 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou changées pour des polices acquittées (y compris les additions de bonis, $36,655)	753	1,828,076 00
Polices non acceptées	121	383,093 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $132,331)	8,687	18,825,614 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada	7,902
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	709
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	74
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	712
Nombre de nouveaux assurés à la date de cet état	7,825

DÉTAIL DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $63,580)	8,198	$17,767,893 00
Polices délivrées durant l'année	781	1,804,199 00
Bonis ajoutés durant l'année		17,822 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus ou changées pour des polices acquittées (y compris les additions de bonis, $19,113)	707	1,696,969 00
Polices non acceptées	121	383,093 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, evaluées à $62,289)	8,151	17,509,852 00

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE 1896.

Revenu total des primes	$ 36,089,357 71
Reçu pour intérêt et dividendes	7,081,346 42
Reçu pour loyer	1,840,354 25
Total du revenu	$ 45,011,058 38

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues	$ 13,292,957 62
Argent payé aux rentiers viagers	410,793 31
Argent payé pour le rachat de polices	3,594,800 91
Argent appliqué à l'achat de polices acquittées et de rentes viagères	2,212,955 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices	1,756,181 12
do appliqués à l'achat d'additions acquittées et de rentes viagères	660,751 49
Argent payé aux actionnaires pour dividendes	7,000 00
Commissions et bonis aux agents	3,736,118 34
Appointements et allocations aux gérants et agents	318,587 88
Honoraires des médecins-examinateurs et inspection des risques	290,008 25
Appointements des employés de bureau	631,015 35
Commutation de commissions	694,924 65
Taxes, permis et honoraires du département des assurances	549,885 88
Loyers	346,977 84
Dépenses générales	1,502,464 37
Total des dépenses	$ 30,004,422 01

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des biens-fonds—non hypothéqués	$ 42,758,629 31
Prêts sur obligations et premières hypothèques sur biens-fonds	32,021,426 97
Prêts garantis par nantissement de bons, actions et autres valeurs collatérales de commerce	11,723,700 00
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie	109,595,489 37
Argent en caisse et en banque	11,262,939 63
Soldes des agents	632,697 20
Commissions commuées	685,113 66
Total net de l'actif d'après le grand-livre	$208,679,996 14

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt et loyers dus et acquis	$ 518,896 58
Différence entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat	2,796,862 63
Chiffre net des primes non perçues et différées	4,778,192 00
Total net de l'actif d'après les livres de la compagnie	$216,773,947 35
Moins les item non admis	1,317,810 86
Total de l'actif, moins les items non admis	$215,456,136 49

EQUITABLE, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

*Réserve nette des réasurances	$171,644,845 00
Valeur actuelle des montants non encore dus sur versements de polices.	110,583 00
Total des réclamations non réglées	1,630,464 23
Dividendes impayés ou excédent ou autre genre de bénéfices dus aux porteurs de polices	110,876 00
Total du passif	$173,496,768 23
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices	$ 41,959,368 26

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	43,448	
Chiffre de ces polices		$123,961,269 00
Nombre de ces polices arrivées à fin pendant l'année	37,868	
Chiffre total des polices arrivées à fin		125,101,567 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	293,719	
Chiffre net de ces polices		915,102,070 00

* Calculée d'après la table des Actuaires à 4 pour 100.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE FÉDÉRALE DE L'ONTARIO.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JAS. H. BEATTY.

Agent en chef et directeur-gérant—DAVID DEXTER.

Siège social—Hamilton, Ontario.

(Constituée en corporation le 21 décembre 1874, par l'acte 38 Vic., ch. 68 (Ontario), modifié en 1875 par 39 Vic., ch. 1 (Ontario). Organisée en février 1882. Opérations commencées au Canada, juin 1882.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$1,000,000 00
Chiffre souscrit	700,000 00
Chiffre versé en argent	81,297 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (libres d'hypothèques)		$ 27,178 28
Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds		183,179 65
do do par bons, actions ou autres garanties collatérales de commerce		1,250 00
do do comme ci-dessus sur lesquels il était dû l'intérêt d'une année ou plus antérieurement à cet état	$3,150 00	
do faits aux porteurs de polices sur polices de la compagnie transportées comme sûretés collatérales		141,219 66
Billets de primes sur polices en vigueur		1,502 01

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Débentures de Saint-Thomas	$ 11,806 00	$ 12,977 37
* do de Lindsay	4,000 00	4,149 22
* do de Gananoque	5,000 00	5,026 20
* Obligations du chemin de fer Canadien du Pacifique	11,000 00	12,034 82
* Débentures d'Eldon	10,000 00	10,294 65
* do de Merritton	1,500 65	1,541 96
* do de Seaforth	10,500 00	11,102 30
* do de Clinton	2,500 00	2,592 80
do de Pembroke	5,981 55	6,301 73
do de Seaforth	2,000 00	2,112 34
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 64,288 20	$ 68,133 39

Reporté à la valeur vénale		68,133 39
Argent en caisse au siège social		580 47
Argent en banque, savoir :—		
Banque d'Hamilton	$ 62,193 33	
do succursale de Toronto	275 21	
Traders' Bank	8,471 93	
Hamilton Provident and Loan Society	1,568 17	
Total		72,508 64

* Déposé au crédit du receveur général.

FÉDÉRALE, SUR LA VIE—*Suite.*

Solde des agents d'après le grand-livre	$	2,815 99
Avances aux agents, à être remboursées à même les commissions		5,270 97
Mobilier du bureau		2,023 04
Primes d'assurances contre l'incendie payées à compte des hypothèques		862 12
Total	$	506,524 22

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 3,797 09	
do acquis	6,757 69	
Total reporté		10,554 78
Chiffre net des primes impayées et différées sur nouvelles opérations, $20,733.61 ; renouvellements, $69,900.20		90,633 81
Total, actif		$ 607,712 81

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur actuelle nette de toutes les polices en vigueur	$ 498,475 06	
A déduire, la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	2,996 81	
Réserve nette des réassurances		$ 495,478 25
Réclamations d'indemnités non réglées mais non contestées		19,000 00
Valeur actuelle des réclamations d'indemnitées payables par versements		3,400 00
Total du passif		$ 517,878 25
Excédent d'après le compte des porteurs de polices		$ 89,834 56
Capital versé		81,297 00
Excédent sur le passif et le capital		$ 8,537 56

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$ 265,338 25
Primes garanties par des prêts sur polices	27,889 70
Primes payées par des dividendes	30,631 26
Total	$ 323,859 21
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	11,460 42
Total net du revenu des primes	$ 312,398 79
Reçu pour intérêt	22,572 50
do loyer	671 62
Total	$ 335,642 91
Reçu par appels sur le capital	1,100 00
Total du revenu	$ 336,742 91

FEDÉRALE, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé sur réassurance à cause de mort (dont $12,173.12 datent des années précédentes)	$ 82,793 11	
Total payé pour réclamations à cause de mort		$ 82,793 11
Payé aux rentiers viagers		100 00
Argent payé en rachat de polices		6,207 64
Dividendes payés aux porteurs de polices		11,540 12
do appliqués au paiement de primes		584 32
Billets de primes emp. au paiement de dividendes aux porteurs de polices.		30,631 26
Taxes, permis, honoraires ou amendes		2,357 26
Argent payé pour commissions, appoint. et autres dépenses du personnel..		75,732 43
Divers paiements, savoir :—Honoraires des médecins, $5,660.41 ; impressions, publicité, papeterie, etc., $4,578.63 ; frais de port, téléphone, télégrammes et messageries, $1,535.76 ; rétribution des directeurs et auditeurs, $1,228 ; change, $203.52 ; frais judiciaires, $1,959 ; surintendant des assurances, $132.54 ; loyers, $1,592.52 ; mobilier de bureau, $438.41 ; divers, y compris combustible, éclairage, eau, primes de garantie et services du concierge, $2,419.03		19,747 82
Total des dépenses		$ 229,693 96

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	$ 1,386 97
do reçus pendant l'année	115 04
Total	$ 1,502 01
Total des déductions	Nil.
Solde—actif en billets à la fin de l'année	$ 1,502 01

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	1,452	
Chiffre de ces polices		$2,000,550 00
Chiffre de ces polices réass. dans d'autres compag. autorisées au Canada		57,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	37	
Montant des réclam. en vertu de ces polices (y compris dotations échues).		94,620 00
Nombre de polices en force à cette date au Canada	6,014	
Chiffre de ces polices	$ 10,864,982 26	
do réassurées dans d'autres compag. autorisées au Canada	527,500 00	
Chiffre net de ces polices en vigueur le 31 décembre 1896		10,337,482 26

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	37	$ 94,620 00
2. Par l'expiration du temps	120	300,500 00
3. Par rachat	51	103,750 00
(Pour lesquelles $6,207.64 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $19,500 (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $3,275.00).		
Différence des montants		16,225 00
5. Par prescription	1,009	1,289,700 00
Total	1,217	$1,804,795 00

FÉDÉRALE, SUR LA VIE—*Fin.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	5,775	$ 10,664,227 26
do délivrées pendant l'année au Canada (y compris quatre polices au montant de $5,000 remises en vigueur)	1,496	2,085,050 00
do arrivées à fin comme ci-dessus	1,217	1,804,795 00
do non acceptées	40	79,500 00
do en vigueur à la date de cet état	6,014	10,864,982 26

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	5,588
do de nouveaux assurés pendant l'année	1,445
do de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	36
do d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	1,213
do de vies assurées à la date de cet état	5,784

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GERMANIA.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HUGO WESENDONCK. | *Secrétaire*—HUBERT CILLIS.

Siège social—20 rue Nassau, New-York.

Agent au Canada—C. R. G. JOHNSON. | *Bureau principal au Canada*—Nouveaux édifices de la *Canada Life*, Mont.

(Constituée en corporation le 10 avril 1860. Opérations commencées au Canada, en novembre 1887.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé, souscrit et versé en argent		$ 200,000 00

ACTIF AU CANADA.

	Valeur au pair.	
Montant des prêts faits à des porteurs de polices du Canada sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale		$ 1,515 00
Débentures possédées par la compagnie, et déposées chez le receveur général savoir :—		
Effets 4 pour 100 du Canada	$ 50,000 00	
Bons du havre de Montréal	25,000 00	
Total, valeur au pair	$ 75,000 00	
Reporté à la valeur vénale		78,750 00
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada	$ 118 76	
Chiffre brut des primes différées sur ces polices	469 52	
Total des primes différées et impayées	$ 588 28	
Moins les frais de perception à 20 pour 100	117 66	
Chiffre net des primes impayées et différées		470 62
Total de l'actif au Canada		$ 80,735 62

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la présente valeur nette de toutes les polices en vigueur	$ 82,711 00
Réclamations d'indemnités non réglées mais non contestées	Nil.
Total du passif au Canada	82,711 00

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes	$ 10,407 55	
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes	991 44	
Primes payées par dividendes	13 47	
Total du revenu des primes		$ 11,412 46
Reçu en intérêt ou dividendes		3,000 00
Intérêt sur prêts garantis par les polices		73 00
Total du revenu au Canada		$ 14,485 46

*Table des actuaires, 4 pour 100.

GERMANIA, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les additions de bonis, $27.01)	$	8,027 01
Argent payé en rachat de polices (y compris les additions de bonis)		2,190 81
Billets de primes employés au rachat de polices		991 44
Dividendes appliqués au paiement des primes au Canada		13 47
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada	$	11,222 73
Commissions, appointements et autres frais du personnel au Canada		590 27
Taxes, permis, honoraires ou amendes		0 50
Toutes autres dépenses, savoir :—Change, frais de port, médec. et avocats.		33 60
Total des dépenses au Canada	$	11,847 10

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées durant l'année	1		
Chiffre de ces polices		$	2,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	3		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, $27.01)			8,027 01
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	141		
Chiffre de ces polices	$ 257,138 00		
Bonis ajoutés à ces polices	1,638 00		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896			258,776 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.		Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, $27.01)	3	$	8,027 00
2. Par rachat (pour lesquelles il a été payé en argent, $2,190.81)	9		22,058 00
3. Par rachat, $9,500 (pour lesquelles il a été donné des polices acquittées au montant de $1,867). Différence des montants reportés			7,633 00
Total	12	$	37,718 00

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $1,605)	152	$	294,376 00
Polices délivrées durant l'année	1		2,000 00
Bonis ajoutés durant l'année			118 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	12		37,718 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les bonis, $1,638)	141		258,776 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	152
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1
Nombre de décès parmi les assurés pendant l'année	3
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	9
Nombre de vies assurées à la date de cet état	141

GERMANIA, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE 1896.

Revenu total des primes	$ 3,006,461 48
Intérêt et escompte sur réclamations payées d'avance	884,869 20
Reçu pour loyers	137,150 83
Honoraires de polices	1,779 94
Total du revenu	$ 4,030,261 45

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues	$ 1,439,697 38
Argent payé aux rentiers viagers	22,964 54
do pour rachat de polices	224,500 27
Argent appliqué au rachat de polices acquittées et de rentes viagères	173,125 76
Dividendes payés aux porteurs de polices sur polices acquittées	9,132 67
do en argent de 1896 appliqués en paiement des primes dues en 1896	106,887 49
do do appliqués à l'achat des additions acquittées et rentes viagères	48,950 97
Argent payé aux actionnaires pour dividendes et intérêt	24,000 00
Commissions et bonis aux agents	310,090 21
Appointements et allocations des administrateurs aux agents	116,915 29
Honoraires des médecins	27,085 90
Appointements du personnel	89,757 69
Taxes, permis et honoraires du département d'assurances	42,065 66
Loyers	20,260 00
Commutation de commissions	2,734 71
Dépenses générales	110,124 54
Total des dépenses	$ 2,768,293 08

ACTIF.

Valeur des immeubles au prix d'achat (libre d'hypothèques)	$ 2,158,928 01
Prêts sur obligations et hypothèques sur immeubles (1re hypothèque)	12,137,625 00
Prêts à des porteurs de polices sur polices de la compagnie cédées comme garantie collatérale	1,119,162 81
Valeur au prix d'achat des obligations et effets possédées par la compagnie	5,841,218 92
Argent en caisse et en banques	320,166 74
Total net ou placé de l'actif	$ 21,577,101 48

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	$ 216,409 57
Loyers dus et acquis	9,191 72
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat	38,341 80
do obligations et hypothèques en sus du prix d'achat	74,955 72
Chiffre net des primes non perçues et différées	446,442 55
Total de l'actif	$ 22,362,442 84

GERMANIA, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances	$ 19,960,618 00
Total des réclamations non réglées	214,144 63
Dividendes impayés, ou excédent ou autre sorte de profits dus aux porteurs de polices	31,916 36
Primes payées d'avance	1,855 20
Réserve sur polices annulées pour lesquelles on peut demander la valeur de rachat	8,624 80
Réserve additionnelle pour polices absolues, dividende de tontines, etc.	68,664 18
Total du passif	$ 20,285,823 17
Capital versé	200,000 00
Excédent brut divisible (excédent accru sur dividende différé pour polices, $266,992.16)	$ 1,876,619 67

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	5,816	
Chiffre de ces polices		$ 9,330,593 00
Nombre de polices arrivées à fin durant l'année	4,587	
Chiffre de ces polices		8,023,303 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	42,020	
Chiffre net de ces polices		70,434,816 00
Nombre de polices industrielles en vigueur	5,054	
Chiffre de ces polices		627,327 00

*Basé sur la table des Actuaires à 4 pour 100 d'intérêt.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *GREAT WEST*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ALEX. MACDONALD.
Agent et directenr gérant—J. H. BROCK.
Secrétaire—A. JARDINE.
Siège principal—Winnipeg, M.

(Constituée en corporation le 28 août 1891 par 54-55 Vic., chap. 115. Opérations commencées au Canada le 18 août 1892.)

CAPITAL.

Montant des effets, capital autorisé	$	400,000 00
do do souscrit		400,000 00
do montant versé en argent		100,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Montant garanti par prêts sur obligations et première hypothèque sur biens-fonds		$	169,216 64
Montant des prêts faits aux porteurs de polices sur polices de la compagnie transportées en garantie collatérale			4,715 13
Effets et obligations déposés au crédit du receveur général, savoir :—	Valeur au pair. / Valeur vénale.		
Bons de la cité de Winnipeg à 5 pour 100	$ 56,000 00 / $ 61,600 00		
Reporté à la valeur vénale			61,600 00
Argent au bureau principal			9,392 78
Argent aux succursales			2,307 03
Argent en banques, savoir :—			
Banque du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, N.-B.	$ 139 05		
Total			139 05
Solde des agents d'après le grand-livre			9,958 24
Mobilier de bureau et garnitures			4,224 65
Avances faites aux agents remboursables par commissions			7,491 39
Réversion			389 04
Divers			50 00
Total		$	269,483 95

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis		1,830 00
Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, $11,771.53 ; sur renouvellements, $28,918.00		40,689 53
Total de l'actif	$	312,003 48

GREAT WEST, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices réassurées	$ 217,348 18	
A déduire, la valeur des polices réassurées	816 78	
Réserve nette des réassurances		$ 216,531 40
Primes payées d'avance		438 45
Découvert, Banque Impériale, Winnipeg		1,407 11
Total du passif		$ 218,376 96
Excédent sur le compte des porteurs de polices		$ 93,626 52
Capital social versé		$ 100,000 00

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$ 151,807 85
do rentes viagères	6,200 00
Total	$ 158,007 85
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	1,974 69
Total net du revenu des primes	$ 156,033 16
Montant reçu en intérêt ou dividendes sur actions	12,067 11
Total du revenu	$ 168,100 27

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Montant net payé pour indemnités de décès	$ 28,707 26	
Argent payé pour réclamations d'indemnités à cause de décès		$ 28,707 26
do aux rentiers viagers		447 18
do pour rachat de polices		1,331 73
Commissions, appointements et tous autres frais du personnel		47,447 71
Taxes, permis, honoraires et amendes		2,108 85
Diverses dépenses, savoir :— Médecins, $6,516.50 ; frais de voyage, $6,757.65 ; loyers, $2,218.09 ; papeterie et impressions, $2,853.34 ; annonces, $1,121.03 ; frais de port et télégrammes, $1,458.24 ; dépenses de l'agence, $273.50 ; frais judiciaires, $401.71 ; frais de messagerie, $175.11 ; change, $155.16 ; divers, $1,919.82		23,850 15
Total des dépenses		$ 103,892 88

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	1,125	
Montant de ces polices		$1,742,200 00
Nombre de polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		39,000 00
do échues durant l'année	26	
Chiffre de ces polices		28,707 26
Nombre de polices en vigueur à cette date	3,415	
Chiffre de ces polices	$5,778,704 00	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	125,500 00	
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		$5,653,204 00

* Basée sur la table des Actuaires à 4 pour 100 d'intérêt.

GREAT WEST, SUR LA VIE—*Fin.*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	26	$ 28,707 26
2. Par rachat	27	65,000 00
(Pour lesquelles il a été payé en argent $1,331.73.)		
3. Par rachat, $46,000.		
(Pour lesquelles il a été accordé des polices au montant de $10,454.)		
Différence des montants reportés		35,546 00
4. Par prescription	329	597,600 00
Total des polices arrivées à fin	382	$726,853 26

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	2,818	$5,071,150 00
Polices délivrées pendant l'année	1,240	1,933,450 00
Polices remises en vigueur durant l'année	11	16,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	382	726,853 26
Polices inacceptées	272	488,250 00
Polices réduites		26,792 74
Polices en viguenr à la date de cet état	3,415	5,778,704 00

	Nombre.
Nombre de vies assurées au commencement de l'année	2,503
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1,154
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	20
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	590
Nombre de vies assurées à la date de cet état	3,047

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE D'ÉCOSSE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 5 AVRIL 1896.

Gérant—JOHN TURNBULL SMITH. | *Secrétaire*—JOHN SHARP.

Siège social—Edimbourg.

Agent-chef au Canada—CHARLES M. HOLT. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 mars 1839. Opérations commencées au Canada en septembre 1857.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit		$1,946,666 67
Chiffre versé en argent		425,833 33

ACTIF AU CANADA.

Prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds		$ 189,526 25
Chiffre des prêts à des porteurs de polices au Canada sur polices de l'association données comme garantie collatérale		37,336 06
Dettes de crédit sur les polices en vigueur		60,521 59
Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—		
Bons du Canada, 4 pour 100	$ 24,333 33	
do do	30,660 00	
Bons de la province de Québec, 5 pour 100	97,333 34	
Obligations du Canada, 4 pour 100	2,433 33	
Valeur totale au pair		154,760 00
Argent à la banque des Marchands, savoir :		
Compte courant	$ 788 68	
do de dépôt	34,171 28	
		34,959 96
Intérêt dû	$ 1,389 06	
do acquis	5,540 20	
Total de l'intérêt		6,929 26
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada		13,745 38
Total de l'actif au Canada		$ 497,778 50

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada		$1,013,216 64
Réclamations d'indemnités pour cause de mort—dues et impayées (dont $730 datent des années précédentes)	$ 21,778 33	
Réclamations pour dotations échues—dues et impayées (dont $97.33 datent des années précédentes)	3,503 99	
Total des réclamations d'indemnités non réglées		25,282 32
Total du passif au Canada		$1,038,498 96

* Calculée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires à 3 pour 100 pour les polices et à $3\frac{1}{2}$ et $3\frac{3}{4}$ pour 100 pour les bonis.

ASSOCIATION D'ÉCOSSE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues	$ 39,582 57
Nouveaux prêts de primes à l'avoir	210 17
Total du revenu des primes	$ 39,792 74
Montant reçu pour intérêt et dividendes	13,841 18
Total du revenu au Canada	$ 53,633 92

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé pour réclamat. d'indemnités au Canada (dont $19,800.02 datent des années précédentes)	$ 89,914 00
Chiffre net payé pour dotations échues au Canada (datant des années précédentes)	2,433 33
Montant net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues	$ 92,347 33
Chiffre payé en rachat de polices	6,070 46
Billets de primes employés à l'achat de polices rachetées ou prescrites	1,837 11
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices au Canada	85 81
Dividendes en argent appliqués au paiement de primes au Canada	5,364 91
Total des paiements aux porteurs de polices au Canada	$ 105,705 62
Commission, appointements et autres frais du personnel au Canada	2,084 81
Taxes, permis, honoraires ou amendes	24 76
Toutes autres dépenses au Canada	589 56
Total des dépenses au Canada	$ 108,404 75

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année	39	
Chiffre net des réclamations en vertu de ces polices		$ 89,240 06
Nombre de polices en vigueur au Canada le 5 avril 1896	897	
Chiffre de ces polices		1,544,388 69

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada ;—

1. Par décès de l'assuré	36	$ 85,833 40
2. Par maturité	3	3,406 66
3. Par rachat	16	18,650 69
(Pour lesquelles $7,907.57 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $486.67. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $267.67.)		
Différence des montants reportés		219 00
5. Par prescription	2	3,460 20
Total	57	$ 111,569 95

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	954	$1,655,958 64
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	57	111,569 95
Polices en vigueur à la date de cet état	897	1,544,388 69

Nombre de vies assurées .... Pas de rapport.

ASSOCIATION D'ECOSSE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 5 AVRIL 1896.

Le nombre total des nouvelles polices s'est élevé à 1,612, rapportant en nouvelles primes £33,365 9ch., contre une moyenne pour chacune des quatre années précédentes de 1,556 nouvelles polices rapportant £31,631 de primes. Les nouvelles sommes assurées l'année dernière en vertu de ces polices se sont élevées au total satisfaisant de £939,372 —ce qui cependant est un peu moins que le chiffre des quatre années précédentes, la moyenne de la somme assurée par chaque police n'ayant pas été tout à fait aussi considérable que d'habitude pendant la dernière année.

De nouveaux contrats de rentes viagères, au chiffre de 133, ont été achetés au prix de £94,066, pour la somme annuelle de £8,438.

Le revenu total des primes et de l'intérêt (à l'exclusion du prix d'achat des rentes viagères) s'est élevé à £554,768, soit une augmentation de £7,089.

Le chiffre de la mortalité pendant l'année a été exceptionnellement favorable, les réclamations par suite de décès, y compris les bonis, ne se sont élevées qu'à £242,811, soit au delà de £50,000 de moins que l'année précédente. Le nombre et le montant des réclamations, comparativement à ce que prévu par la table H.M., ont été comme suit :—

	Réclamations prévues. Nombre.	Réclamations prévues. Montant. (Les bonis non compris).	Réclamations réelles. Nombre.	Réclamations réelles. Montant, (Les bonis non compris).
Classe A (anciennes séries).....	355	£143,093	305	£128,336
Autres classes..........	349	151,007	249	105,558
En tout................	704	£294,100	554	£233,894

La proportion des réclamations réelles relativement à celle des réclamations prévues a été la plus basse qu'on ait eue depuis nombre d'années. Dans les assurances de dotation 44 polices, pour un montant de £14,162, sont échues par suite de la survivance des assurés au delà des périodes fixées. Les décès survenus parmi les rentiers viagers ont été de 47, annulant le paiement annuel de rentes viagères au montant de £1,933.

Les fonds de l'association, qui s'élèvent maintenant à £4,596,332, accusent pendant l'année l'augmentation exceptionnellement grande de £337,429. Le compte du revenu et le bilan sont comme suit :—

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 5 AVRIL 1896.

	£ s. d.	£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année		4,258,903 0 10
Primes (moins les réassurances)	£385,683 14 0	
Considération pour rentes viagères (m. les réassurances)...	81,879 3 4	
Intérêt et dividendes	169,084 7 0	
Amendes pour la remise des polices en vigueur..........	154 17 2	
Emolum. de transfert pour enregistrem. de transfert.......	222 10 0	
		637,024 11 6
Profits sur placem...	£117,079 12 5	
Moins retenu pour faire face au paiement de la taxe du revenu sur ces profits..........	3,902 13 1	
		113,176 19 4
		£ 5,009,104 11 8

	£ s. d.
Indemnités en vertu de polices payables au décès (moins réassurances)	242,811 16 11
Réclamations en vertu de polices payables au cas de survie	14,162 10 3
Rachat.....	14,022 7 7
Annuités (moins les réassurances)..	45,572 14 4
Commission	15,445 19 4
Frais d'administration......	44,478 17 4
Dividendes aux actionnaires et intérêt sur le capital versé..	15,286 9 0
Bonis en argent aux porteurs de polices	16,193 16 1
Taxe du revenu.................	4,797 6 1
	412,771 16 11
Chiffre de la caisse à la fin de l'année (d'après le bilan)...... . . .	4,596,332 14 9
	£5,009,104 11 8

ASSOCIATION D'ÉCOSSE—*Fin.*

BILAN LE 5 AVRIL 1896.

PASSIF.	£	s.	d
Capital des actionnaires versé......	87,500	0	0
Caisse d'assurances et de rentes viagères......	4,508,832	14	9
Total des fonds, d'après le compte du revenu.....	£4,596,332	14	9
Réclamat. admises, mais non payées (Ceci comprend tous les décès survenus jusqu'à cette date, prouvés ou non.)	67,845	19	6
Rentes viagères dues mais non réclamées (moins les réassurances)...	114	18	1
Montant estimé de la taxe du revenu payable sur les profits des placements....	3,902	13	1
	£4,668,196	5	5

ACTIF.	£	s.	d
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni....	1,406,602	16	1
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni....	56,943	15	0
Prêts sur polices de l'association....	297,525	6	9
Placements—			
Effets des colonies....	376,161	5	2
Effets de gouvernements étrangers	18,088	7	4
Garanties municipales....	555,279	11	2
Débentures de ch. de fer et autres, débentures non rachetables...	548,923	2	11
Prêts sur ferm. de chemins de fer, actions garanties et privilégiées.	669,890	1	8
Maisons....	119,783	10	6
Réversions....	20,882	16	5
Actions de banques....	46,403	7	3
Effets de l'association achetés en vertu de sa charte, 16 et 17 Vic., c. 224....	3,014	7	8
Prêts sur reconnaissances personnelles....	1,410	0	0
Prêts sur effets publics statutaires..	227,572	12	1
Prêts sur actions de l'association...	530	0	0
Mobilier de bureau....	230	0	0
Timbres....	105	11	9
Solde des agents....	64	14	0
Primes impayées (reçues depuis)....	99,466	5	6
Intérêt impayé....	4,047	8	3
Intérêt acquis, mais non encore payable....	49,292	0	11
Dépôts dans les banques des colonies	108,248	5	3
Argent dans les banques—			
En dépôt.... £ 17,366 4 6			
En comptes courants. 40,364 15 3			
	57,730	19	9
	£4,668,196	5	5

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. BIBBY. | *Gérant général et secrétaire*—J. M. DOVE.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Agent-chef au Canada—G. F. C. SMITH. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée le 21 mai 1836. Constituée en corporation le 14 juillet 1836. Opérations commencées au Canada, 4 juin 1851.)

(*Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état contre l'incendie.*)

PASSIF AU CANADA

* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur tous les risques au Canada	$	100,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	$	100,000 00

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes	$	6,624 06
Argent reçu pour rentes viagères		500 00
Total du revenu	$	7,124 06

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé sur réclamations pour cause de mort	$	703 00
Payé pour dotations échues		2,000 00
Chiffre payé aux rentiers viagers		1,617 66
Payé pour rachat de polices		223 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices canadiens		148 68
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	$	4,692 34
Payé pour commission, etc		211 50
Taxes, primes, honoraires ou amendes		48 50
Diverses dépenses :—Frais de port, $61.57 ; change, $1.89 ; surintendant des assurances, $7.98 ; honoraires des médecins, $5 ; divers, $1.50		77 94
Total des dépenses au Canada	$	5,030 28

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	1		
Chiffre de cette police		$	1,500 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	3		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices			2,703 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	137		
Chiffre de ces polices	$ 192,556 00		
A ajouter, additions de bonis	39,183 59		
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896			231,739 59

* Calculée par le département sur la base de la Table H. M. de l'Institut des Actuaires, à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.—Suite.

*Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris $203 d'addit. de bonis).	1	$ 703 00
2. Par maturité	2	2,000 00
3. Par rachat	1	504 00
Total (y compris les additions de bonis, $203)	4	$ 3,207 00

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $36,941.05)	140	$ 231,001 05
Bonis ajoutés		2,445 54
Polices délivrées durant l'année	1	1,500 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $203)	4	3,207 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $39,183.59)	137	231,739 59

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	131
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année (par transfert)	1
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin autrement que par suite de décès	3
Nombre de vies assurées à la date de cet état	128

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Dans le cours de l'année la compagnie a reçu—

1,041 demandes d'assurances pour	£705,910
815 polices ont été délivrées pour	576,360
149 demandes n'ont pas eu de suite	83,750
77 demandes ont été refusées	45,800

Les primes sur les nouvelles assurances se sont élevées dans le cours de l'année à £17,618, et les recettes totales pour primes, déduction faite des sommes payées pour réassurances, étaient de £230,326. Le chiffre net des réclamations payées (y compris les bonis) s'est élevé à £223 316, et sur ce montant £4,533 représentaient les dotations échues. Deux cent soixante-un contrats de rentes viagères ont été passés pour une considération de £150,876, et créant des rentes au montant de £13,986. Les bénéficiaires de cent trente-trois contrats de rentes viagères sont décédés dans le cours de l'année, et ont libéré la compagnie d'une charge annuelle de £6,666. Les fonds des assurances sur la vie et des rentes viagères ont augmenté de £147,245 durant l'année, et s'élèvent aujourd'hui à £5,007,301.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Fin.

COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE.

FONDS DE LA "LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE".

	£ s. d.	£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	3,270,442 13 3	
Primes, après déduction des primes de réassurances	223,754 18 11	
Intérêt et dividendes	129,705 4 8	
Emoluments sur transferts	100 15 0	
Amendes	29 0 10	
		3,624,032 12 8

FONDS DE LA "GLOBE".

	£ s. d.	£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	202,924 10 10	
Primes, après déduction des primes de réassurances	6,571 16 3	
Intérêt et dividendes	7,413 10 5	
Emoluments sur transferts	2 5 0	
Amendes	1 10 0	
		216,913 12 6
		£3,840,946 5 2

FONDS DE LA "LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE".

		£ s. d.	£ s. d.
Indemnités sur polices d'assurances sur la vie, y compris les réclamations admises et non payées (après déduction des sommes nécessaires)		193,811 1 1	
Rachats		16,364 6 9	
Commission	£ 9,586 7 0		
Frais d'administration	10,927 16 7		
Honoraires de médecins	833 2 11		
Timbres	1,028 3 4		
			22,375 9 10
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan		3,391,481 15 0	
			3,624,032 12 8

FONDS DE LA "GLOBE".

		£ s. d.	£ s. d.
Indemnités sur polices d'assurances sur la vie, y compris les réclamations admises et non payées (après déduction des sommes réassurées)		29,505 0 0	
Rachats		553 17 0	
Commission	£ 195 2 0		
Frais d'administration	462 1 8		
		657 5 8	
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan		186,197 11 10	
			216,913 12 6
			£3,840,946 5 2

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

FONDS DE LA "LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE".

	£ s. d.	£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	1,382,352 18 9	
Considération pour rentes viagères accordées	150,876 12 0	
Intérêt et dividendes	53,524 7 8	
Emoluments sur transferts	15 0	
		1,586,754 13 5

FONDS DE LA "GLOBE".

	£ s. d.	£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année	4,336 1 2	
Intérêt et dividendes	150 0 3	
		4,486 1 5
		£1,591,240 14 10

FONDS DE LA "LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE".

	£ s. d.	£ s. d.
Rentes viagères payées	154,486 7 9	
Commission	1,508 15 4	
Frais d'administration	4,670 13 9	
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan	1,425,088 16 7	
		1,586,754 13 5

FONDS DE LA "GLOBE".

	£ s. d.	£ s. d.
Rentes viagères payées	915 13 6	
Frais d'administration	36 12 6	
Chiffre de la caisse à la fin de l'année, d'après le bilan	3,533 15 5	
		4,486 1 5
		£1,591,240 14 10

(Pour le bilan, *voir* l'état des assurances contre l'incendie.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *LONDON AND LANCASHIRE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—Sir Nigel Kingscote, C.C.B. | *Secrétaire*—William Palin Clirehugh.

Bureau principal—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—B. Hal. Brown. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Etablie le 4 août 1862. Opérations commencées au Canada, 1863.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit		£100,000 0 0
Chiffre versé en argent	£10,000 0 0	
Part des propriétaires dans les bénéfices ajoutés	10,000 0 0	
		20,000 0 0

ACTIF AU CANADA.

Hypothèques sur biens-fonds au Canada, aux mains de fidéicommis, conformément à l'acte	$ 476,534 04
(Chiffre des prêts sur lesquels il n'a pas été payé d'intérêt une année avant cet état) ....Aucun.	
Montant des prêts à des porteurs de polices canadiens sur les polices de la compagnie données comme garantie collatérale	100,035 80

Effets et obligations possédés par la compagnie :—

Déposés entre les mains du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la province de Québec (enregistrés)	$ 8,000 00	$ 9,160 00
Débentures de l'aqueduc de la cité de Victoria, C.-B.	10,000 00	10,600 00
do de la cité de Toronto	2,999 00	3,118 96
do de la municipalité de Montréal	7,000 00	8,348 70
Effets do do	24,700 00	27,817 00
Débentures du comté de Middlesex	20,000 00	21,000 00
do de la cité de Hamilton	15,000 00	18,300 00
do de la ville de Saint-Thomas	10,587 81	10,799 56
Bons de la province de Québec	15,500 00	17,232 90
Débentures du village de Cowansville	5,400 00	5,893 56
do de la ville de Collingwood	3,000 00	3,264 90
Total	$ 122,186 81	$ 135,535 58

Total déposé entre les mains du receveur général 135,535 58

Aux mains des fidécommissaires conformément à l'Acte des assurances :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Ville de Brampton	$ 15,508 68	$ 17,059 54
Bons du havre de la cité de Montréal	54,000 00	60,623 60
Débentures des écoles de la cité de Montréal	8,000 00	9,360 00
do do d'Ottawa	20,000 00	20,950 00
Ville de Valleyfield	10,000 00	11,405 00
do Trenton	3,665 00	3,665 00
do Tilsonburg	5,000 00	5,817 50
do Ingersoll	30,500 00	35,486 75
do Port-Hope	10,000 00	9,730 00
do Wingham	8,500 00	9,538 70
do Welland	16,000 00	18,320 00
do Dartmouth	5,000 00	5,000 00
do Penetanguishene (garanties par le comté de Simcoe)	10,000 00	12,013 00
Village de Wiarton	10,500 00	11,235 00

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Cité de New-Westminster	$ 25,000 00	$ 26,125 00	
do Victoria	25,000 00	27,000 00	
do Brandon	31,000 00	33,169 00	
do Belleville	40,000 00	44,119 00	
Ville de Beauharnois	16,000 00	17,536 80	
Obligations de concessions de terres du chemin de C. P.	100,000 00	109,500 00	
Township de Bexley	7,000 00	7,662 20	
Ville de Collingwood	10,000 00	10,500 00	
do Toronto-Junction	27,500 00	27,500 00	
do Goderich	5,000 00	5,619 00	
do Saut-Sainte-Marie	13,800 00	14,482 40	
do Farnham	30,000 00	31,902 00	
Victoria Rolling Stock Co.	40,000 00	40,000 00	
Bons du ch. de fer du Lac-Champ. et Jon. du St-Laurent	8,000 00	8,000 00	
Ville de Fort-William	10,000 00	10,000 00	
Cité de Winnipeg	15,000 00	17,400 00	
Corporation de Montréal—Effets permanents	17,100 00	30,780 00	
Effets de la cité de Montréal	66,000 00	70,280 00	
Cité de Sainte-Catherine	15,000 00	15,900 00	
Bons enregistrés de la province de Québec	5,000 00	5,725 00	
Cité d'Halifax	15,000 00	16,110 00	
Cité de Saint-Jean	40,000 00	40,800 00	
Ville de Yarmouth	4,000 00	4,040 00	
Total, valeur au pair	$ 772,073 68	$ 844,354 49	
Total des débentures au nom de syndics en vertu de l'acte, reportées à la valeur vénale			844,354 49
Possédé par la compagnie—			
Cité de Toronto	$ 235 00	$ 235 00	
Bons de la province de Québec	500 00	555 90	
do Sombra	3,600 00	3,769 56	
Village de Midland	2,500 00	2,710 00	
Bons de la ville de Niagara	3,000 00	3,060 00	
do Meaford	11,221 54	11,831 67	
do Paris	3,555 00	3,718 53	
do Collingwood	461 31	461 31	
Village d'Arnprior	8,247 88	8,572 69	
Township de Luther, Ouest	983 24	983 24	
do Holland	2,327 20	2,327 20	
do Brooke	2,004 00	2,044 08	
do Amaranth	733 40	733 40	
do Dundee	19,262 40	20,418 14	
do York	9,322 10	9,508 54	
Ville de Napanee	4,765 50	5,016 64	
do Calgary	12,300 00	13,365 00	
Comté de Renfrew	15,749 86	16,340 47	
Village de Vaudreuil	11,781 00	12,169 77	
Ville de Cornwall	22,626 05	23,531 09	
do Lunenburg	9,750 00	9,996 67	
Cité de Québec	9,733 33	10,548 98	
Ville de Mattawa	11,811 59	12,220 66	
Cité de Winnipeg	15,000 00	15,675 00	
Ville de Sydney	10,000 00	10,475 00	
Township de Charlottenburgh	877 76	877 76	
Village de Saint-Louis-du-Mile-End	20,000 00	20,500 00	
Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade	15,000 00	15,600 00	
do Saint-Grégoire Thaumaturge	2,000 00	2,106 00	
Bons du chemin de fer Canada-Central	3,893 36	4,495 27	
Bons des écoles protestantes de Saint-Louis	14,000 00	16,310 00	
Gravenhurst	10,000 00	10,440 00	
Province du Nouveau-Brunswick	40,000 00	43,200 00	
Total, valeur au pair	$ 297,241 52	$ 313,797 57	
Total possédé par la compagnie, reporté à la valeur vénale			313,797 57
Argent au bureau principal au Canada			3,430 91
Argent à la banque de Montréal, compte courant			33,145 63
Soldes des agents d'après le grand-livre			1,303 55
Intérêt dû		$ 1,225 48	
do acquis		23,949 14	
Total reporté			25,174 62

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

Total brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur.	$ 13,719 67	
Total brut des primes différées sur ces polices	22,500 00	
Primes de décembre dont les jours de grâce courent	47,188 64	
Total des primes impayées et différées	$ 83,408 31	
A déduire, frais de perception à 20 pour 100	16,681 66	
Chiffre net des primes impayées et différées		$ 66,726 65
Mobilier du bureau		616 94
Avances aux agents garanties		2,697 04
Bureau en Angleterre		68 72
Compte indéterminé		94 05
Divers		16,083 89
Total de l'actif au Canada		$2,018,599 48

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Chiffre net de la réserve de réassurances		$ 195,000 00
Chiffre des réclam. dues pour cause de mort—non établies mais non contestées.	$ 2,000 00	
do cont.—en litige (dat. des ann. précé.)	11,000 00	
		13,000 00
Dû pour frais généraux au Canada		2,342 21
Primes payées d'avance, etc		215 33
Total des obligations envers les porteurs de ces polices		$ 210,557 54

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Chiffre net de la réserve de réassurances	$1,325,000 00
Total des obligations envers ces polices	$1,325,000 00
Total des obligations en Canada	$1,535,557 54

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent	$ 229,354 35
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	4,713 97
Total net du revenu des primes	$ 224,640 38
Intérêt ou dividendes sur effets, etc	81,934 07
Total du revenu au Canada	$ 306,574 45

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé au Canada pour réclamations pour cause de mort (dont $7,581.75 datent des années précédentes)	$ 56,323 75	
Pour dotations échues au Canada	35,465 00	
Total payé pour réclamat. pour cause de mort et pour dotations échues		$ 91,788 75
Argent payé en rachat de polices		10,358 85
Dividende en argent payé à des porteurs de polices au Canada		515 16
Chiffre total net payé à des porteurs de polices en Canada		$ 102,662 76

*Calculé par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires à 4½ pour 100 d'intérêt.

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Suite.*

Commissions, appointements et autres frais du personnel.......$	42,583 85
Taxes, permis, honoraires et amendes.......	2,370 31
Toutes autres dépenses, savoir :—Dépenses des agences, $1,630.54 ; honoraires des médecins, $2,091 ; timbres-poste, etc., $774.21 ; dépenses légales, $435.60 ; annonces, $834.47 ; loyer, $2,521.85 ; surintendant des assurances, $106.74 ; divers, $98.43 ; change, $115.36 ; messageries, $24.63 ; frais de coupons, $110.61 ; frais généraux, $196.20.	8,938 64
Total des dépenses au Canada.......$	156,555 56

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.......	508	
Chiffre de ces polices.......$		875,738 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année.......	46	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.......$	84,909 00	
Additions de bonis sur ces polices.......	1,298 50	
		86,207 50
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.......	4,444	
Chiffre de ces polices.......	$7,205,656 00	
Additions de bonis sur ces polices.......	83,604 00	
	$7,289,260 00	
Moins les sommes réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris les additions de bonis, $1,805).......	119,555 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.......		7,169,705 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris $1,059.50 d'additions de bonis).......	28	$ 50,742 50
2. Par maturité (y compris $239 d'additions de bonis).......	18	35,465 00
3. Par rachat (y compris $937.15 d'additions de bonis)....... (Pour lesquelles $10,358.85 ont été payés en argent.)	66	133,900 15
4. Par rachat, $113,000, (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $44,272). Différence des montants.......		68,728 00
5. Par prescription (y compris les additions de bonis, $15)...	177	331,015 00
Total (y compris $2,250.65 d'additions de bonis)...	289	$ 619,850 65

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris $85,854 d'additions de bonis).......	4,225	$7,033,372 00
Polices délivrées pendant l'année.......	586	1,016,988 00
Polices remises en vigueur (y comp. $2,250 d'additions de bonis)	289	619,850 00
Polices non acceptées.......	78	141,250 00
Chiffre net des polices en vigueur à la fin de l'année (y compris $83,604 d'additions de bonis).......	4,444	7,289,260 00

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre de vies assurées au commencement de l'année........	3,953
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année................	493
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés...	28
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort....................	260
Nombre de vies assurées à la date de cet état...............	4,158

Détails des polices depuis le 31 mars 1878, et additions de bonis.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris $53,367.97 d'additions de bonis)........................	3,907	$6,603,586 63
Polices délivrées pendant l'année........................	586	1,016,988 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus et par changement en polices acquittées (y compris $820 d'additions de bonis)....	275	596,887 00
Polices non acceptées....................................	78	141,250 00
Polices en vigueur à la fin de l'année (y compris $52,547.97 d'additions de bonis)............................	4,140	6,882,436 97

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DU REVENU.

1896.		£ s. d.	£ s. d.
1er janv.	Chiffre de caisse au commencement de l'année		1,059,799 4 11
31 déc.	Primes—		
	Nouvelles, sur 2,742 polices assurant £886,428	£37,039 2 2	
	Renouvelées	188,425 19 3	
	Total des primes	225,465 1 5	
	Moins, primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	6,806 10 0	
	Total net des primes	218,658 11 5	
	Intérêt et dividendes	44,545 5 11	
	Autres recettes—		
	Enregistrement des transports et autres honoraires	62 17 0	
	Total net du revenu		263,266 14 4
			£1,323,065 19 3

1896.		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
31 déc.	Réclamations en vertu de polices d'assurances (après déduction des sommes réassurées) payées et admises, avec additions de bonis			74,896 12 0
	Dotations échues avec additions de bonis			16,280 0 1
	Rachats			11,598 3 7
	Commission			22,957 10 10
	Frais d'administration		£31,527 0 10	
	Médecins et honoraires	£3,245 10 1		
	Timbres à polices	349 5 8		
			3,594 15 9	
				35,121 16 7
	Taxe sur le revenu			1,339 14 3
	Dividendes et bonis aux actionnaires, savoir :—			
	Dividendes		£1,000 0 0	
	Bonis		1,000 0 0	
				2,000 0 0
	Bonis en argent aux porteurs de polices			812 6 5
	Chiffre de la caisse au commencement de l'année		£1,059,799 4 11	
	Addition en 1896		98,260 10 7	
	Chiffre de la caisse à la fin de l'année (d'après le bilan)			1,158,059 15 6
				£1,323,065 19 3

LONDON AND LANCASHIRE, SUR LA VIE—*Fin.*

BILAN (le 31 décembre 1896).

Passif.			£ s. d.
Capital souscrit en entier		£ 100,000 00	
Montant primitif versé	£ 10,000 0 0		
Part des profits des actionnaires ajoutée	10,000 0 0	£ 20,000 0 0	
Caisse des actionnaires—			
Solde de cette caisse le 31 déc. 1895	£ 2,197 7 11		
A déduire, le montant du boni distribuable aux actionnaires en 1896	1,000 0 0	1,197 7 11	
		£ 21,197 7 11	
Caisse des assurances		1,126,862 7 7	
Réserve des placements		10,000 0 0	
Fonds (d'après le compte du revenu)			1,158,059 15 6
Item, compte de profits et pertes non crédités			1,759 15 6
Réclamations admises, mais impayées			16,815 16 3
Autres réclamations dues par la compagnie—			
Intérêt et boni aux actionnaires le 31 décembre 1896			1,042 14 6
Traite d'agents courante			976 9 2
			£1,178,654 10 11

Actif.			£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni—			
Sur immeubles	£ 12,481 6 6		
Sur intérêts viagers et réversions	26,908 4 1		
		£ 39,389 10 7	
Hypothèques sur biens-fonds au Canada, en Australie et les Indes		133,632 9 8	
			173,022 0 3
Prêts sur les polices de la compagnie			109,977 14 10
Placements—			
Garanties du gouvernement britannique		£ 4,763 18 1	
Effets municipaux, Royaume-Uni		9,580 1 0	
Garantie du gouvernement colonial et des Indes, et dépôt spécial au gouvernement du Canada		122,775 9 6	
Chemins de fer des Indes—effets et actions		13,957 9 3	
Garanties de gouvernements étrangers		16,130 0 0	
Débent. de ch. de fer et autres débent. non rachetables		437,102 3 8	
Actions de chemins de fer (privilégiées et ordinaires)		124,459 10 11	
Autres actions (privilégiées)		2,826 4 3	
Edifices		25,875 0 0	
Loyers de terres améliorées		13,461 17 9	
Réversions		8,210 3 4	
			779,141 17 9
Prêts sur garanties personnelles et polices sur la vie			8,570 0 0
Solde des succursales et des agences		£ 19,863 9 7	
Primes dues en décembre dans le cours du délai de grâce		36,313 2 1	
			56,176 11 8
Intérêt impayé, savoir :—			
Acquis, mais encore impayé		10,547 9 6	
Dû		122 0 0	
			10,669 9 6
Loyer à payer			352 2 0
Argent en dépôt à terme fixe			8,383 6 8
Argent—			
En comptes courants au bur. principal et dans les succurs.		27,837 16 6	
Effets en portefeuille		1,083 4 2	
			28,921 0 8
Actif supplémentaire—			
Mobilier et garniture du bureau principal et des succursales	£ 3,798 17 4		
Moins, montant biffé pour la dépréciation.	379 17 9		
		3,418 19 7	
Timbres en portefeuille		21 8 0	
			3,440 7 7
			£1,178,654 10 11

CORPORATION D'ASSURANCES DE LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. WM. CAMPBELL.

Siège social—N° 7 Royal Exchange, Londres, C.E.

Agent en chef et procureur au Canada—E. A. LILLY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Constituée en corporation le 22 juin 1720. Opérations commencées au Canada, 1862.)

(*Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état du département des incendies.*)

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes polices en cours au Canada	$ 12,322 81
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	$ 12,322 81

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances au Canada	$ 1,108 44

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour commission au Canada	$ 2 81
Total des dépenses au Canada	$ 2 81

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	Aucune.	
do en viguenr à cette date au Canada	7	
Chiffre de ces polices	$ 27,253 33	
Additions de bonis	5,932 71	
Chiffre total des polices le 31 décembre 1896		$ 33,186 04

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au Canada au commencement de l'année (y compris $4,249.07 d'additions de bonis)	7	$ 31,502 40
Bonis ajoutés durant l'année		1,683 64
Polices en vigueur à cette date au Canada (y compris $5,932.71 d'additions de bonis)	7	33,186 04

* Calculée par le département et basée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires, à 4½ pour 100 d'intérêt.

CORPORATION D'ASSURANCES DE LONDRES—*Suite.*

Nombre de vies assurées au Canada au commencement de l'année...	6
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.......	Aucun.
Nombre de vies assurées à la date du dernier état................	6

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Dans le cours de la dernière année de nouvelles assurances en vertu de 537 polices pour un montant de £328,996 ont été acceptées, et les primes se sont élevées à £12,297 2ch. 9d. £40,400 de cette somme ont été réassurés moyennant des primes de £1,178 3ch. 11d. Il a été aussi accordé une rente viagère réversible pour un montant de £100 moyennant une prime de £27 8ch. 4d. par année.

Le revenu des primes pendant l'année, déduction faite des réassurances, s'est élevé à £152,953 19ch. 2d., et le revenu total de toutes sources a été de £233,194 2ch. 5d.

Des réclamations ont été produites en vertu de 154 polices pour un montant de £108,327 13ch, déduction faite des réassurances et y compris £133,664 19ch. d'additions de bonis. Le total des fonds de la division, le 31 décembre 1896, s'élevait à £2,060.497 11ch. 5d.

L'évaluation quinquennale ordinaire au 31 décembre 1895 a été terminée en 1896, et la somme de £133,616 (outre les £10,003 payés en bonis dans le cours des cinq années précédentes) a été divisée parmi les porteurs de polices avec participation. Cela équivaut à un remboursement de 27½ pour 100 des primes payées pendant le quinquennium.

CORPORATION D'ASSURANCES DE LONDRES—*Fin.*

COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE—SÉRIES DES POLICES SANS PARTICIPATION.

Date			£ s. d.
1895. 31 déc.	Caisse des assurances sur la vie à cette date		662,166 4 6
1896. 31 déc.	Primes, déduction faite des primes de réassurances		41,951 4 3
	Intérêt et dividendes	£ 28,006 17 6	
	Moins la taxe sur le revenu	947 11 5	
			27,059 6 1
	Honoraires		53 15 0
			£ 731,230 9 10

Date			£ s. d.
1896. 31 déc.	Réclamations en vertu des polices sur la vie, déduction faite des réassurances		34,106
	Rachats		3,450 19
	Rentes viogères		3,382 7 4
	Commission		1,406 1 2
	Frais d'administration (répartis)		3,451 7 5
	Réduction des primes		5,664 9 0
	Mauvaises dettes		13 18 8
	Partie des profits attribués aux actionnaires portée au compte des profits et pertes	£ 14,000 0 0	
	Moins frais d'administ. comme ci-dessus	3,451 7 5	
			10,548 12 7
	Compte de la caisse des assurances sur la vie à cette date, d'après le bilan		669,206 14 1
			£ 731,230 9 10

COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE—SÉRIES DES POLICES AVEC PARTICIPATION.

Date			£ s. d.
1895. 31 déc.	Caisse des assurances sur la vie à cette date		1,368,236 17 1
1896. 31 déc.	Primes, déduction faite de primes de réassurances		111,002 14 11
	Intérêt et dividendes	£ 54,968 9 4	
	Moins la taxe sur le revenu	1,841 7 2	
			53,127 2 2
			£1,532,366 14 2

Date			£ s. d.
1896. 31 déc.	Réclamations en vertu de polices sur la vie, déduction faite des réassurances		74,221 13 0
	Rachats		4,755 12 10
	Commissions		4,894 12 3
	Frais d'administration (répartis)		9,132 6 2
	Bonis acceptés en réduction des primes		834 6 3
	Bonis payés en argent		41,953 3 0
	Mauvaises dettes		54 9 6
	Partie des profits attribués aux actionnaires reportée au compte des profits et pertes	£ 14,362 0 0	
	Moins frais d'administ. comme ci-dessus	9,132 6 2	
			5,229 13 10
	Montant de la caisse des assurances sur la vie à cette date, d'après le bilan		1,391,290 17 4
			£1,532,366 14 2

(Pour le bilan, *voir* l'état de la division des incendies.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE *LONDON.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN MCCLARY.

Secrétaire et agent en chef—J. G. RICHTER. | *Bureau principal*—London, Ont.

(Constituée en corporation par un acte de la législature d'Ontario, 37 Vic., ch. 85, en 1874. Charte prolongée par l'acte fédéral 47 Vic., ch. 89, en 1884. Modifié en 1885 par 48-49 Vic., ch. 94, et en 1891 par 54-55 Vic., ch. 117. Opérations commencées au Canada en juillet 1874. Autorisée le 7 décembre 1885.)

Chiffre du capital social autorisé	$1,000,000 00
do do souscrit	250,000 00
do do versé en argent	50,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Chiffre des prêts sur obligations ou hypothèques garanties par première hypothèque sur biens-fonds	$ 381,146 83
Chiffre des prêts garantis par bons, effets ou toutes valeurs collatérales de commerce	8,338 31

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Montant prêté.
167 actions de la Cie d'assurances sur la vie de London	$ 3,740 00	$ 4,008 00	$ 718 31
44 actions de la Cie d'épargnes et de prêts Huron et Erié, effets 20 pour 100	440 00	1,388 30	800 00
9 actions de la Cie d'épargnes et de prêts Huron et Erié	450 00		
50 actions de la Cie dite *Agricultural Savings and Loan Company*	2,500 00	2,750 00	2,000 00
232 actions de la Cie de prêts et débentures d'Ontario, 20 pour 100	2,320 00	6,918 40	4,820 00
36 actions de la Cie de prêts et débentures d'Ontario	1,800 00		
40 actions de la Cie d'épargnes et de prêts du Canada	2,000 00		
	$ 12,850 00	$ 15,064 70	$ 8,338 31

Chiffre des prêts sur lesquels l'intérêt n'avait pas été payé depuis un an à la date de cet état $900	
Chiffre des prêts faits à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme sûretés collatérales	31,093 50

Effets et actions possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Valeur au grand-livre.
Effets de la Cie de prêts et débent. d'Ontario	$ 50,000 00	$ 60,000 00	$ 59,500 00
Effets 20 pour 100	10,000 00	11,200 00	11,200 00
Effets de la Cie d'épargne et de placements du Canada	1,250 00	950 00	950 00
Effets de la Cie canad. d'épargne et de prêts	5,000 00	5,400 00	5,350 00
Effets de la Cie agricole d'éparg. et de prêts.	2,600 00	2,860 00	2,808 00
Effets de la Cie de prêts et d'épargnes Huron et Erié	1,600 00	2,512 00	2,480 00
Effets 20 p. 100 de la Cie de prêts et d'épargnes Huron et Erié	160 00	235 20	232 00
*Débentures de la Cie de prêts et débentures d'Ontario	60,000 00	60,000 00	60,000 00
Total	$ 130,610 00	$ 143,157 20	$ 142,520 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE *LONDON*—*Suite.*

Reporté à la valeur au grand-livre		$ 142,520 00
Argent en caisse au bureau principal		337 21
Argent en banques, savoir		2,899 68
Total		$ 566,335 53

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû	$ 2,268 29	
Intérêt acquis	12,952 73	
Total de l'intérêt		15,221 02
Chiffre net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, $2,677.33 ; sur renouvellements, $7,357.18		10,034 51
Total net de l'actif		$ 591,591 06

PASSIF.

†Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur	$ 499,714 88	
A déduire, la valeur nette des polices réassurées à d'autres compagnies autorisées	1,806 40	
Total net de la réserve des réassurances		$ 497,908 48
Indemnités pour cause de décès non réglées mais non contestées (y compris police industrielle, $516.25)		2,516 25
Chiffre des dividendes ou bonis aux actionnaires acquis		6,600 50
Avance des primes (chiffre net)		271 17
Fonds des dépenses imprévues pour faire face aux comptes impayés		3,000 00
Comptes des propriétaires		14,224 88
Total du passif		$ 524,521 28
Excédent d'après le compte des porteurs de polices		$ 67,069 78
Capital social payé		$ 50,000 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital		$ 17,069 78

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes (y compris polices industrielles, $129,318.59)	$ 173,386 27
Primes payées par dividendes	3,822 15
Total	$ 177,208 42
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurance	204 10
Total net du revenu des primes	$ 177,004 32
Reçu en intérêt ou dividendes sur effets, etc	28,643 94
Total du revenu	$ 205,648 26

* Déposé au crédit du receveur général.

† Réserve à 4½ pour 100, basé sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires pour les polices générales, et sur la table d'expérience combinée à 4 pour 100 pour les polices industrielles.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE *LONDON*—Suite.

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort, y compris $29,135.55 sur polices industrielles.....$	38,776 03
(Sur ce montant $1,922.50—y compris $922.50 de polices industrielles —ptoviennent d'années antérieures.)	
Argent payé en dotations échues.....	9,998 75
do sur polices rachetées.....	4,924 69
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices et appliqués au paiement des primes.....	3,822 15
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes.....	4,250 00
do pour commissions, appointements et autres frais du personnel	58,924 38
Taxes, etc.....	707 24
Divers paiements, savoir :—Honoraires de médecins, $1,602 ; frais de route, $4,045.82 ; frais de port et change, $624.74 ; impressions et papeterie, $1,482.84 ; annonces, $818.54 ; loyers, $1,745 ; divers, y compris l'eau, l'éclairage, les revues, le nettoyage de bureaux, etc., $1,185.93 ; commission sur placements, $365.83 ; frais judiciaires, $116.82.....	11,987 52
Total dee dépenses.....$	133,390 76

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année—générales, 360 (y compris 1 police de $1,000 remise en vigueur) ; industrielles, 9,941 (y compris 22 polices au montant de $2,180 remises en vigueur)..... 10,301		
Chiffre de ces polices—générales.....	$ 334,750 00	
do do industrielles.....	953,422 00	
Total.....		$1,288,172 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année—générales, 29 ; industrielles, 387..... 416		
Chiffre de ces réclamations (y compris dotations échues)—générales.....	$ 20,639 23	
do do industrielles.....	28,729 30	
		$49,368 53
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada—générales, 1,792 ; industrielles, 28,258..... 30,050		
Chiffre de ces polices—générales.....	$1,639,390 63	
do do industrielles.....	2,655,509 00	
Total.....	$4,294,899 63	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies au Canada—générales.	5,000 00	
Chiffre total des polices en vigueur au 31 décembre 1896.....		4,289,899 63

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1 Par décès de l'assuré—générales.....	12	$ 10,640 48
do do industrielles.....	387	28,729 30
2. Par maturité—générales.....	17	9,998 75
3. Par expiration do	4	4,000 00
4. Par rachat do	40	37,971 46
(Pour lesquelles on a payé en argent, $4,924.69.)		
5. Par rachat, $17,500.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $2,973.19.)		
Différence des montants reportés.....		14,526 81
6 Par prescription—générales.....	220	223,474 97
do industrielles.....	8,112	768,884 70
Total.....	8,792	$1,098,226 47

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DE *LONDON*—Fin.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année—générales ..	1,725	$1,605,253 10
do do industrielles..	26,816	2,499,701 00
Polices remises en vigueur durant l'année—industrielles.......	22	2,180 00
do do générales.........	1	1,000 00
Polices délivrées pendant l'année—générales..................	359	333,750 00
do do industrielles...............	9,919	951,242 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus......................	8,792	1,098,226 47
Polices en vigueur à la date de cet état—général	1,792	1,639,390 63
do do industrielles........	28,258	2,655,509 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année—général.	1,667
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année do .	356
Nombre de décès survenus pend. l'année parmi les assurés do .	12
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort—générales............	279
Nombre de vies assurées à la date de cet état—générales	1,732

Polices industrielles.—Nombre de décès et montants assurés le 31 décembre 1896, aux âges suivants :—

	5 ans et au-dessous.		*De 6 à 10 ans inclusivement.*		*Tous autres âges.*	
	Nombre de polices.	Montant assuré.	Nombre de polices.	Montant assuré.	Nombre de polices.	Montant assuré.
Vie	825	$19,802 00	1,002	$50,302 00	11,199	$1,246,366
Dotation..........	2,591	66,347 50	3,759	168,462 50	8,882	860,539
	3,416	$86,149 50	4,761	$218,764 50	20,081	$2,106,905

Polices industrielles.—Nombre et chiffre des réclamations payées pendant l'année 1896 aux âges suivants :—

5 ans et au-dessous.			*De 6 à 10 ans inclusivement.*			*Tous autres âges.*		
Nomb. de réclam.	Nomb. de vies.	Montant payé.	Nomb. de réclam.	Nomb. de vies.	Montant payé.	Nomb. de réclam.	Nomb. de vies.	Montant payé.
48	47	$811 52	35	31	$1,137 50	304	260	$26,780 28

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. GOODERHAM. | *Agent-chef*—JAMES F. JUNKIN.

Secrétaire—GEORGE A. STERLING. | *Bureau principal*—Toronto, Ont.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 juin 1887, par 50-51 Vic., ch. 104. Opérations commencées au Canada le 19 août 1887.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$2,000,000 00
Montant souscrit	621,000 00
Chiffre versé en argent	127,320 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles possédés par la compagnie (moins les hypothèques)			$ 5,100 00
Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds			726,698 86
do seconde do			2,815 28
Chiffre des prêts comme ci-dessus pour lesquels il n'a pas été payé d'intérêt dans l'année précédent l'état	$36,486		
Prêts à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale			49,102 44
Effets, bons et débentures, possédés par la compagnie, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Bons du gouvernement fédéral	$ 50,000 00	$ 52,250 00	
Débentures de Huntsville	3,900 00	3,900 00	
do de la Jonction de Toronto-Ouest	60,700 00	59,857 88	
Bons du Saut-Sainte-Marie	22,200 00	23,680 00	
do de Winnipeg	40,000 00	44,000 00	
do de Brandon	4,880 00	5,719 18	
do de Hilton	1,000 00	1,000 00	
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 182,680 00	$ 190,407 06	
Reporté à la valeur vénale			190,407 06
Argent au bureau principal			6,583 86
Argent aux banques, savoir :—			
Traders' Bank, Toronto		$ 15,363 77	
Banque de Toronto		71,707 42	
Banque de Toronto, Montréal		485 07	
Haiti		2,812 93	
Jamaique		1,048 46	
			91,417 65
Effets en portefeuille			354 70
Soldes des agents			4,227 23
Réassurances dues par d'autres compagnies			5,000 00
Mobilier de bureau			5,000 00
Dû par les débiteurs hypothécaires			2,069 03
Total			$1,088,776 11

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 2,967 51	
do acquis	17,634 74	
Total reporté		20,602 25
Total net des primes impayées et différées sur nouvelles opérations, $30,302.25 ; sur renouvellements, $61,271.34		91,573 59
Total de l'actif		$1,200,951 95

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle sur toutes les polices en vigueur	$ 996,993 00	
Moins la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	21,705 00	
Réserve nette des réassurances		$ 975,288 00
Réclamations d'indemnités à cause de mort non établies mais non contestées (dont $1,000 datant d'années précédentes)	$ 4,500 00	
Réclamations d'indemnités à cause de mort contestées—portées devant les tribunaux (datant d'années précédentes)	4,000 00	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de mort		8,500 00
Dividendes aux porteurs de polices dus et impayés		588 09
Dû pour frais généraux		1,232 85
Primes payées d'avance		3,020 45
Total du passif		$ 988,629 39
Excédent de l'actif sur le passif pour la protection des porteurs de polices		$ 212,322 56
Capital versé		127,320 00
Excédent en sus de tout passif et du capital versé		$ 85,002 56

REVENU.

Argent reçu pour primes	$ 368,572 85
A déduire—primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	13,423 84
Total des recettes pour primes	$ 355,149 01
Reçu pour intérêt ou dividendes	44,714 52
Loyers	152 84
Total du revenu	$ 400,016 37

DÉPENSES.

Payé en indemnités pour cause de décès	$ 72,009 00	
Moins, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances	5,000 00	
Argent payé pour réclamations pour cause de mort (dont $12,000 datent de 1895)		$ 67,009 00
Argent payé pour rachat de polices		10,021 06
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices		777 68
Argent payé aux actionnaires en intérêt et dividendes		10,185 60
Argent payé pour commissions, appointements et tous autres frais du personnel		102,976 72
Argent payé pour taxes, licences, droits et amendes		2,267 09

*Basée sur la table H.M. de l'Institut des Actuaires à 4½ pour 100.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS—*Suite.*

Divers paiements, savoir : impressions, $1,774.84 ; annonces, $5,254.68 ; frais de port, télégrammes et messageries, $2,980.18 ; rétributions des directeurs, $1,617.50 ; honoraires des médecins, $7,312.50 ; frais judiciaires, $1,232.63 ; éclairage, $185.84 ; mobilier de bureau, $1,125.11 ; frais d'évaluation, $54.85 ; honoraires d'auditeurs, $200 ; agences commerciales, $154.90 ; surintendance des assurances, $156.59 ; téléphones, $155.68 ; change, $475.29 ; journaux d'assurances, $86.06 ; dépenses diverses, $2,013.19 ; fournitures de bureau, $2,664.26 ; commission sur prêts, $422 ; loyers, $3,715.06		31,581 16
Total des dépenses		$ 224,818 31

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année (y compris 130 étrangères pour $366,812)	1,595	
Chiffre de ces polices		$2,732,929 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris $27,500 d'étrangères)		114,500 00
Chiffre des polices échues au Canada pendant l'année	36	
Chiffre net des réclamations en vertu de ces polices		63,648 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées		10,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada (y compris 312 polices étrangères pour $693,170)	6,983	
Chiffre de ces polices (y compris les additions de bonis, $2,080)	$11,326,686 00	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris $42,100, etc., polices étrangères)	615,080 00	
Chiffre net en vigueur le 31 déc. 1896 (y compris, à l'étranger, $651,070)		10,711,606 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

		Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré		36	$ 63,648 00
2. Par rachat		69	98,361 00
(Pour lesquelles il a été payé $10,021.06 en argent.)			
3. Par rachat	$70,500 00		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $12,716.)			
Différence des montants			57,784 00
4. Par prescription (y compris 54 étrangères pour un montant de $115,127)		1,128	1,860,618 00
Total		1,233	$2,080,411 00

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris 233 étrangères pour un montant de $435,802)	6,573	$10,645,021 00
Bonis ajoutés		521 00
Polices délivrées pendant l'année (y compris 154 polices étrangères pour $426,702)	1,710	2,981,288 00
Polices remises en vigueur (y compris 5 étrangères, $7,787)	48	82,880 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	1,233	2,080,411 00
Polices terminées par la réduction de la somme assurée (y compris $644 de polices étrangères)		54,254 00
Polices arrivées à fin autrement, polices non acceptées (y compris 25 étrangères pour $60,377)	115	248,359 00
Polices arrivées à fin à la date de cet état, (y compris 312 polices étrangères pour $693.170)	6,983	1,326,686 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DES MANUFACTURIERS—*Fin.*

Nombre de vies assurées au commencement de l'année...........	6,253
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année....................	1,588
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés......	34
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort..............................	1,119
Nombre de vies assurées à la date de cet état....................	6,688

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *METROPOLITAN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN R. HEGEMAN. | *Secrétaire*—GEORGE B. WOODWARD.

Siège social—Coin de Madison Avenue et de la 23e rue, cité de New-York.

Agent au Canada—F. L. PALMER. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée en corporation en juin 1866. Opérations commencées au Canada en novembre 1872.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent	$2,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Montant des prêts à des porteurs de polices au Canada sur polices de la compagnie transportées comme sûretés collatérales		$ 710 00
Billets de primes sur polices en vigueur au Canada		248 04
Effets inscrits du Canada, 4 pour 100, déposés au crédit du receveur général, valeur au pair, $150,000 ; valeur vénale		162,000 00
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices du Canada en vigueur	$ 3,627 45	
do do différées sur ces polices	4,752 71	
Total des primes non réglées et différées	$ 8,380 16	
A déduire, les frais de perception à 10 pour 100	838 02	
Chiffre net des primes non réglées et différées		7,542 14
Total de l'actif au Canada		$ 170,500 18

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours		$ 161,150 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort, non réglées mais non contestées	$ 1,078 00	
do do contestées—devant les tribunaux	1,500 00	
do do do non do	373 00	
Total des réclamations non réglées		2,951 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		$ 164,101 00

REVENU AU CANADA.

Primes reçues en argent sur polices sur la vie au Canada	$ 174,124 75
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes	248 04
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets	6,000 00
Total du revenu au Canada	$ 180,372 79

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en réclamations pour cause de mort	$ 36,274 55
Argent payé en rachat des polices	1,826 69
do pour dividendes aux porteurs de polices	3,119 00
Billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices au Canada	1,342 70
Total net payé aux porteurs de polices au Canada	$ 42,562 94

* Réserve à 4 pour 100, d'après la Table d'expérience combinée.

METROPOLITAN, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Argent payé pour commission, appoint. et autres dépenses du personnel..	$	102,209 09
do permis ou taxes		1,284 31
Total des dépenses au Canada	$	146,056 34

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année		$	1,342 70
do reçus durant l'année			248 04
		$	1,590 74
Chiffre des billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices	$ 1,342 70		
Total des déductions			1,342 70
Solde, actif en billets à la fin de l'année		$	248 04

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada—générales, 292 ; industrielles, 38,368		38,660	
Chiffre de ces polices—générales	$ 252,616 00		
do industrielles	5,133,912 00		
			$5,386,528 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année—générales, 2 ; industrielles, 603		605	
Chiffre de ces réclamations—générales	$ 3,000 00		
do industrielles	34,512 39		
			37,512 39
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada—générales, 427 ; industrielles, 43,214		43,641	
Chiffre net de ces polices—générales	$ 472,505 00		
do industrielles	4,765,292 00		
Chiffre net au 31 décembre 1896			5,237,797 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré—générales		2	$ 3,000 00
do industrielles		603	33,275 00
2. Par rachat		66	11,132 00
(Pour lesquelles $1,826.69 ont été payés en argent.)			
3. Par rachat	$ 33,545 00		
Pour lesquelles il a été accordé des polices acquittées au montant de	8,332 00		
Différence des montants reportés			25,213 00
4. Par prescription		31,708	3,625,347 00
5. Par changement		3	2,038 00
Total		32,382	$3,700,005 00

METROPOLITAN, SUR LA VIE—*Suite.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année—générales....	277	$ 371,989 00
do do industrielles..	37,093	3,188,285 00
Polices délivrées durant l'année	38,973	5,394,860 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus ou par changement en polices acquittées	32,702	3,717,337 00
Polices en vigueur à la date de cet état—générales	427	472,505 00
do do industrielles	43,214	4,765,292 00

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

Polices industrielles—Nombre de vies et montants en vigueur le 31 décembre 1896, suivant l'âge, comme suit :—

	Nombre de vies.	Montant d'assurances.
Age—5 ans et au-dessous	7,734	$ 625,829 00
Age—de 5 à 10 ans	7,311	598,273 00

Polices industrielles—Nombre et montant des réclamations payées durant l'année 1896, suivant l'âge, comme suit :—

	Nombre de vies.	Montant payé.
Age—5 ans et au-dessous	194	$3,113 65
Age—De 5 à 10 ans	45	1,910 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896..

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Revenu total des primes	$ 19,306,195 84
Argent reçu en intérêt et dividendes	885,500 23
Escompte sur réclamations payées d'avance	17,689 53
Argent reçu pour loyer	304,129 85
Profit sur la vente des immeubles et garanties	31,529 30
Dépôts des agents	3,549 16
Revenu total	$ 20,548,593 91

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Somme totale payée en indemnités et en dotations échues	$ 6,965,656 31
Payé aux rentiers viagers	300 00
Argent payé en rachat de polices	95,189 85
Billets de primes annulés par prescription	62 00
Billets de primes, prêts ou gages employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices	55,469 40
Payé aux actionnaires en intérêt ou dividendes	140,000 00
Commission et bonis aux agents	2,975,663 31
Argent payé pour appointements du personnel	820,283 07
Commutation de commissions	910,107 71
Loyers	138,842 01
Taxes et honoraires	227,179 74
Appointements et frais de voyages des directeurs d'agences et des agents	2,022,487 46
Honoraires des médecins-examinateurs et inspection des risques	396,923 32
Dépenses diverses	637,204 07
Total des dépenses	$ 15,385,368 25

METROPOLITAN, SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF.

Coût des immeubles, libres d'hypothèques	$ 8,102,985 24
Prêts garantis par obligations et premières hypothèques sur biens-fonds	11,754,018 00
Prêts en argent à des assurés, sur polices de la compagnie données en garantie collatérale	16,578 49
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur	61,891 95
Prix d'achat des effets possédés par la compagnie	8,950,386 17
Argent en caisse et en banque	961,089 50
Soldes au débit des agents	322 31
Total net de l'actif (d'après le grand-livre)	$ 29,847,271 66

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	318,471 81
Loyers dus et acquis	11,190 97
Chiffre net des polices non perçues et différées	547,035 42
Total de l'actif	$ 30,723,969 86
Moins les item non admis et la dépréciation du coût de l'actif pour le porter à la valeur vénale	95,001 97
* Total de l'actif admis	$ 30,628,967 89

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances	$ 22,795,158 00
Total des réclamations d'indemnités non réglées	119,157 58
Chiffre de tous les dividendes ou excédents impayés ou autres bénéfices dus aux porteurs de polices	4,524 94
Primes payées d'avance	2,383 62
Réserve spéciale	2,475,211 00
Fonds possédés en fidéicommis par la compagnie	73,574 36
Dû et acquis à compte des appointements, loyers, etc	106,657 90
Total du passif	$ 25,576,667 40
Excédent brut	$ 5,052,300 49

RISQUES ET PRIMES.

Polices générales.	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices délivrées durant l'année	16,228	
Chiffre de ces polices		$ 16,021,159 00
Nombre de polices qui ont pris fin durant l'année	8,901	
Chiffre total des polices qui ont pris fin		9,787,635 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état	30,835	
Chiffre net de ces polices		33,097,851 00
Polices industrielles.		
Nombre de nouvelles polices délivrées et d'anciennes polices remises en vigueur	1,222,055	
Chiffre de ces polices		$169,820,543 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année	1,037,342	
Total des polices qui ont pris fin		131,814,733 00
Nombre de polices industrielles en vigueur à cette date	3,643,569	
Chiffre de ces polices		454,068,004 00

* Calculée d'après la Table d'expérience combinée à 4 pour 100.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE SUR LA VIE DE NEW-YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—RICHARD A. MCCURDY. | *Secrétaire*—WM. J. EASTON.

Siège social—32 rue Nassau, cité de New-York.

Agent en chef au Canada—FAYETTE BROWN. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 12 avril 1842. Opérations commencées au Canada le 1er septembre 1885.)

Pas de capital.

ACTIF AU CANADA.

Bons, etc., déposés entre les mains du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des Etats-Unis, 4 pour 100	$ 170,000 00	$ 187,000 00
Bons du Canada, 4 pour 100	125,000 00	128.700 00
Bons de la Nouvelle-Ecosse, 4 pour 100	400,000 00	409,687 50
Bons du Nouveau-Brunswick, 4 pour 100	199,000 00	199,560 00
Bons et effets de la cité de Montréal	565,000 00	590,084 96
Bons de la cité d'Ottawa, 5 pour 100	40,000 00	43,496 00
do de Guelph, 5 pour 100	124,333 33	135,933 48
do de Toronto, 4 pour 100	461,000 00	461,547 00
Bons des Etats-Unis, 5 pour 100	250,000 00	282,925 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$2,334,333 33	$2,438,933 94

Reporté à la valeur vénale $2,438,933 94

Déposé entre les mains des fidéicommissaires canadiens en vertu de l'Acte d'assurances :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Guarantee Trust Company, de New-York, effets	$ 250,000 00	$ 900,000 00
United States Mortgage and Trust Co., de New-York, effets	300,000 00	525,000 00

Reporté à la valeur vénale		1,425,000 00
Argent à la banque de Montréal, Montréal		321,500 00
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur	$ 54,998 89	
do do et différées	35,120 89	
Total des primes impayées ou différées	$ 90,119 78	
Moins les frais de perception à 20 pour 100	18,023 96	
Chiffre net des primes dues et différées		72,095 82
Total de l'actif au Canada		$4,257,529 76

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou la valeur des réassurances sur tous les risques en cours au Canada	$3,260,752 00
Réclamations d'indemnités à cause de mort, dues et impayées	33,618 00
do pour dotations échues, dues et impayées	7,000 00
Total du passif au Canada	$3,301,370 00

* Calculée d'après la Table d'expérience combinée à 4 pour 100.

MUTUELLE DE NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 684,937 75
Primes payées par dividendes	8,082 48
Montant reçu pour rentes viagères	9,484 72
Total du revenu des primes	$ 702,504 95
Montant reçu pour intérêt ou dividendes	122,474 13
Total du revenu au Canada	$ 824,979 08

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :—

En indemnités pour cause de mort	$ 183,581 33	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	332 67	
Total (y compris $5,306 datant des années précédentes)	$ 183,914 00	
En dotations échues	43,778 54	
Chiffre net payé sur réclamations		$ 227,692 54
Chiffre payé aux rentiers viagers		8,556 90
Payé pour rachat de polices		67,814 34
Dividendes payés aux porteurs de polices au Canada		7,396 25
do appliqués au paiement des primes au Canada		8,082 48
Montant total payé aux porteurs de polices		$ 319,542 51
Argent payé pour commissions au Canada		72,676 54
Permis ou taxes		3,430 57
Honoraires des médecins, $4,655 ; droits et messageries, $2,920.44 ; annonces et impressions, $1,738.38 ; frais de port et télégrammes, $2,968.23 ; mobilier de bureau, dépenses, etc., $5,912.38		18,194 38
Total des dépenses au Canada		$ 413,844 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	851	
Chiffre de ces polices		$1,861,658 00
Nombre de polices échues durant l'année au Canada	77	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, $34,077)		225,316 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	7,876	
Chiffre de ces polices	$17,521,088 00	
Additions de bonis	280,583 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		17,801,671 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris $30,290 d'add. de bonis)	60	$ 210,428 00
2. Par maturité (y compris $3,787 d'additions de bonis)	17	48,965 00
3. Par expiration	7	8,100 00
4. Par rachat (y compris $10,387 d'additions de bonis)	142	269,535 00

(Pour lesquelles $67,814.34 ont été payés en argent.)

MUTUELLE DE NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

5. Par rachat, $398,536 (y compris $286 d'additions de bonis.) (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $132,856).		
Différence des montants reportés		265,680 00
6. Par prescription (y compris les additions de bonis, $950)	778	2,064,350 00
Total (y compris les additions de bonis, $45,700)	1,004	$2,867,058 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $295,754)	7,941	$18,582,692 00
Polices délivrées pendant l'année et remises en vigueur	1,084	2,538,206 00
Bonis ajoutés pendant l'année		30,529 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $45,700)	1,004	2,867,058 00
Polices réduites		18,900 00
Polices non acceptées	145	463,798 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris $280,583 d'additions de bonis)	7,876	17,801,671 00

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Total du revenu des primes	$ 39,593,414 20
Reçu en intérêt et dividendes	8,760,122 28
do loyers	900,361 54
Profits sur ventes de garanties et d'immeubles	409,793 93
Dettes véreuses recouvrées	39,003 32
Total du revenu	$ 49,702,695 27

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Chiffre total payé en indemnités et dotations échues	$ 15,070,664 41
Payé aux rentiers viagers	605,094 54
Payé pour rachat de polices	3,950,004 74
Remises appliquées au paiement des primes courantes	923,108 79
do à l'achat de polices acquittées	2,497,745 00
Dividendes appliqués à l'achat d'additions acquittées	2,390,952 02
Commissions et bonis aux agents	5,511,225 07
Dépenses des agences	988,573 42
Rétributions des médecins, appointements et inspection des risques	414,098 16
Appointements du personnel	633,759 58
Taxes, permis et honoraires du département des assurances	589,492 94
Loyers	175,000 00
Payé pour dépenses générales, etc	2,468,856 47
Total des dépenses	$36,218,575 14

MUTUELLE DE NEW-YORK, SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF.

Biens-fonds, non hypothéqués	$22,767,666 65
Prêts sur obligations et hypothèques sur biens-fonds (1re hypothèque)	71,543,929 56
Prêts sur garanties collatérales	11,091,525 00
Valeur nominale des bons et effets possédés	103,449,194 87
Argent en caisse et en banques	12,680,390 00
Commutation de commissions	12,000 00
Solde des agents d'après le grand-livre	410,115 08
Compte indéterminé	526,877 45
Total net de l'actif	$222,481,698 61

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	$ 2,279,843 32
Loyers dus et acquis	113,709 95
Valeur vénale des bons et effets en sus de leur valeur normale	6,675,887 28
Chiffre net des primes non perçues et différées	4,142,001 79
Total de l'actif	$235,693,140 95
A déduire, les item non admis	948,992 53
Total de l'actif net	$234,744,148 42

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances	$203,177,461 00
Total des réclamations d'indemnités	1,223,926 21
Primes payées d'avance	293,706 51
Montant couvert par la clause de non-confiscation	315,540 00
Total du passif au compte des porteurs de polices	$205,010,633 72
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices	$ 29,733,514 70

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	52,034	
Chiffre de ces polices		$128,801,803 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année	41,035	
Chiffre de ces polices		116,207,780 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	326,775	
Chiffre des polices en vigueur (y compris additions de bonis)		917,930,911 00

* Calculée d'après la Table américaine d'expérience de mortalité, à 4 pour 100 d'intérêt.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NATIONAL*, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY J. FURBER. | *Secrétaire*—J. H. NITCHIE.

Siège social—Washington, D.C.

Agent-chef au Canada—F. A. POWIS. | *Bureau principal au Canada*—64 rue King-est, Hamilton, Ont.

(Constituée le 25 juillet 1868. Opérations commencées au Canada le 11 juin 1869.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent		$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

En caisse, à la banque de Montréal, au crédit du receveur général		$ 110,000 00
Chiffre brut des primes différées sur polices en vigueur au Canada	$ 105 11	
Moins les frais de perception à 10 pour 100	10 51	
Chiffre des primes différées		94 60
Total de l'actif au Canada		$ 110,094 60

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée suffisante pour garantir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$ 61,594 90
Réclamations d'indemnités pour cause de mort, établies mais non échues	5,000 00
do non établies mais non contestées	233 00
Total net des oblig. envers les port. de polices au Canada	$ 66,827 90

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 2,048 23
Escompte sur réclamations payées d'avance	8 25
Total du revenu au Canada	$ 2,056 48

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort (dont $7,418 datent de 1895)	$ 14,737 60	
Primes différées	187 40	
Total		$ 14,925 00
Chiffre payé pour dotations échues		2,220 00
do en rachat de polices		594 50
Total net payé aux porteurs de polices au Canada		$ 17,739 50
Argent payé pour appointements du personnel au Canada		60 00
Taxes, permis, honoraires ou amendes		5 57
Honoraires de procureur		75 00
Total des dépenses au Canada		$ 17,880 07

* Réserve basée sur la Table H. M. de l'Institut des Actuaires à 4½ pour 100 d'intérêt, calculée par le département.

NATIONAL, SUR LA VIE—*Suite.*

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	9	
Chiffre de ces réclamations		$ 14,960 00
Nombre de polices en vigueur au Canada, à date	136	
Chiffre de ces polices	$123,443 50	
Polices à primes remboursables	2,276 40	
Total net du montant en vigueur au 31 décembre 1896		125,719 90

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin au Canada pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	6	$ 12,740 00
2. Par maturité	3	2,220 00
3. Par rachat	2	1,106 00
(Pour lesquelles on a payé en argent, $594.50.)		
Total	11	$ 16,066 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	147	$ 139,509 50
do ayant pris fin comme ci-dessus durant l'année	11	16,066 00
do en force à la date de cet état (non compris $2,276.40 de primes remboursables non encore acquittées en entier)	136	123,443 50

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	133
do de décès survenus pendant l'année	6
do d'assurés dont les polices sont arrivées à fin durant l'année autrement que par cause de mort	5
do de vies assurées à la date de cet état	122

ÉTAT GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.

Total du revenu des primes	$ 17,697 46
Argent reçu pour intérêt	134,787 78
Total du revenu	$ 152,485 24

DÉPENSES.

Chiffre total payé en indemnités, en dotations échues et en rachat	$ 84,000 00
Frais généraux et autres emplois d'argent	130,775 47
Total des dépenses	$ 214,775 47

NATIONAL, SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques sur biens-fonds	$ 124,056 17
Prêts garantis par polices	11,221 79
Valeur vénale des bons et effets possédés par la compagnie	1,941,910 00
Argent en caisse et en banque	2,721 53
Intérêt et loyers dus et acquis	1,435 61
Primes différées et non perçues (montant net)	1,641 31
Total	$2,082,986 41
A déduire, les soldes au crédit des agents	67 97
Actif net	$2,082,918 44

PASSIF.

*Chiffre net de la réserve de réassurances	$ 879,990 00
Total des réclamations d'indemnités non réglées	27,398 00
Passif supplémentaire	4,601 08
Total du passif d'après le compte des porteurs de polices	$ 911,989 08
Excédent net d'après le compte des porteurs de polices	$ 170,929 36
Capital versé	1,000,000 00

*Calculé d'après la Table américaine de mortalité, à 4½ pour 100 d'intérêt.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NEW-YORK*, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN A. MCCALL. | *Secrétaire*—CHAS. C. WHITNEY.

Siège social—346 et 348 Broadway, New-York.

Agent princ. au Canada—DAVID BURKE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée et constituée en corporation le 21 mai 1841. Opérations commencées au Canada vers 1868.)

Pas de capital.

ACTIF AU CANADA.

Immeubles—Edifice en pierre au coin du carré de la Place-d'Armes et de la rue Saint-Jaques, Montréal (libre d'hypothèque)		$ 475,000 00
Prêts sur immeubles garantis par 1re hypothèque		300,000 00
Prêts aux porteurs de polices au Canada sur les polices de la compagnie transportées comme garantie collatérale ($186,395.50 sur des polices délivrées après le 31 mars 1878)		194,965 50
Billets de primes sur polices en vigueur au Canada ($12,053.83 sur polices délivrées après le 31 mars 1878)		12,753 23
Effets, bons et débentures, savoir :—		

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons consolidés des Etats-Unie, 4 pour 100	$ 100,000 00	$ 109,000 00
Bons du chemin de fer Pacifique Canadien, 5 pour 100	993,000 00	1,072,440 00
Débentures de la ville d'Ottawa	100,000 00	107,000 00
Bons de la province de Québec, 5 pour 100	80,000 00	87,200 00
Bons du chemin de fer West-Shore, 4 pour 100	720,000 00	748,800 00
Bons consolidés en or de la *Chicago and North-western*	150,000 00	171,750 00
Bons de la Cie *Delaware and Hudson Canal*	240,000 00	336,000 00
Bons de la New-York, Lackawana et Ouest	410,000 00	537,100 00
	$2,793,000 00	$3,169,290 00

Reporté à la valeur vénale		3,169,290 00
Argent aux agences		1,135 19
Argent en banques, savoir :—		
Banque de Montréal, Montréal	$ 51,587 93	
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Halifax	3,000 00	
Balance à la banque succursale	1,286 35	
		55,874 28
Balances des agents d'après le grand-livre		1,576 70
Intérêt acquis		21,095 84
Loyers acquis		4,830 31
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada	$ 41,818 31	
do différées sur ces polices	37,578 00	
Total des primes dues et différées	$ 79,396 31	
A déduire, les frais de perception à 20 pour 100	15,879 26	
Total net des primes dues et différées ($56,237.74 sur des polices délivrées après le 31 mars 1878)		63,517 05
Total de l'actif au Canada		$4,300,038 10

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée ou estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$ 543,201 00	
A déduire, la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	1,681 00	
Total net de la réserve		$ 541,520 00
Chiffre des réclamations impayées, savoir :—		
Réclamations pour cause de mort non établies mais non contestées (dont $1,640 datent d'années antérieures)	$ 1,371 00	
Dotations échues et impayées (datant d'années antérieures)	133 11	
Total des réclamations pour cause de mort et dotations		1,504 11
Montant des dividendes ou bonis aux porteurs de polices au Canada		728 06
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada		$ 543,752 17

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée ou estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours et additions de bonis au Canada (y compris les rentes viagères)	$3,595,928 00
Réclamations d'indemnités en vertu de polices non réglées mais non contestées au Canada	4,363 60
Réclamations pour dotations échues et impayées	1,000 00
Chiffre des dividendes et bonis aux porteurs de polices dus et impayés	469 59
Total net des obligations envers les dits porteurs de polices au Canada	$3,601,761 19
do do tous les porteurs de polices au Canada	$4,145,513 36

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes au Canada durant l'année	$ 800,087 18
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes	4,199 71
Primes payées par dividendes	8,916 21
Argent reçu pour rentes viagères	2,131 60
Total	$ 815,334 70
A déduire, les primes payées pour réassurances	198 94
Total du revenu net des primes	$ 815,135 76
Montant reçu en intérêt et en dividendes	167,258 12
Montant net reçu pour loyers (déduct. faite de toutes les taxes et dépenses)	7,212 30
Total du revenu au Canada	$ 989,606 18

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre des réclamations payées pendant l'année au Canada, savoir :—		
En indemnités pour cause de mort (sur lesquelles $12,702.89 provenant des années antérieures). Additions de bonis, $2,729.68	$ 253,267 43	
A déduire, les réassurances reçues d'autres compagnies	4,500 00	
Montant net payé pour réclamations par suite de décès	$ 248,767 43	
En dotations échues	23,331 96	
Chiffre net payé pour réclamations		$ 272,099 39

*La réserve est basée sur la table H. M. de l'Intitut des Actuaires à 4 pour 100 d'intérêt.

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Argent payé aux bénéficiaires de rentes viagères		8,155 64
Chiffre payé pour rachat de polices		45,783 13
Billets de primes employés au rachat de polices		922 21
Chiffre payé pour dividendes aux porteurs de polices au Canada		18,364 26
Dividendes appliqués au paiement de primes au Canada		8,916 21
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	$	354,240 84
Argent payé pour commissions et appointements		79,758 44
Argent payé pour permis et taxes, honoraires ou amendes		2,646 87
Divers paiements, savoir :—loyer, $6,030.64 ; papeterie, impressions, etc., $244.56 ; timbres-poste, télégrammes et messageries, $3,366.47 ; annonces, $997.73 ; frais de voyage, $3,994.34 ; mobilier de bureau, $146.30 ; frais judiciaires, $218.02 ; change et commission, $482.42 ; honoraires des médecins, $7,193.27 ; divers item, $1,778.29		24,452 04
Total des dépenses au Canada	$	461,098 19

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	$ 10,587 61	
do reçus pendant l'année	4,199 71	
Total		$ 14,787 32
Chiffre des obligations employées au rachat de polices	$ 922 21	
do rachetées en argent	1,111 88	
Total des déductions		2,034 09
Balance—actif en billets à la fin de l'année		$ 12,753 23

DIVERS.

		Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada		1,529	
Chiffre de ces polices			$2,474,992 00
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada			7,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		110	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices			298,830 00
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada			4,500 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada		10,860	
Chiffre de ces polices	$ 21,650,817 00		
Additions de bonis	139,031 00		
	$ 21,789,848 00		
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	7,000 00		
Chiffre total des polices en vigueur au 31 décembre 1896			21,782,848 00

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par décès (non compris les additions de bonis, $2,896)....	98	$258,758 00
2. Par maturité (non compris les additions de bonis, $371)...	12	36,805 00
3. Par expiration....................................	27	42,500 00
4. Par rachat..	199	380,392 00
(Pour lesquelles $52,539.56 ont été payés en argent).		
5. Par rachat, $389,651).		
(Pour lesquelles il a été donné des polices acquittées au montant de $211,129.)		
Différence des montants reportés....................		178,522 00
6. Par prescription..................................	813	1,273,779 00
Total (non comp. les additions de bonis, $3,267).	1,149	$2,170,756 00

Polices en vigueur au commencement de l'année (non compris les additions de bonis, $121,920)........	10,466	$20,516,094 00
Additions de remboursement de primes sur polices en vigueur au commencement de l'année........		804,854 00
Polices délivrées durant l'année (y compris les polices renouvel.)	1,543	2,500,625 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (non compris les bonis)...	1,149	2,170,756 00
Polices en vigueur à la date de cet état (non compris les additions de bonis, $139,031)........	10,860	21,650,817 00

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (non compris les additions de bonis, $52,092)........	9,975	$19,511,642 00
Additions de remboursement de primes sur polices en vigueur au commencement de l'année........		804,854 00
Polices délivrées pendant l'année (y compris les polices remises en vigueur et augmentées)........	1,543	2,500,625 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus........	1,123	2,131,643 00
Polices en vigueur à la date de cet état (non compris les additions de bonis, $68,330)........	10,395	20,685,478 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Total du revenu des primes........	$ 31,138,075 64
Reçu en intérêt........	7,280,862 38
Reçu pour loyer........	702,619 98
Dépôt au compte des polices en fidéicommis........	18,000 00
Total du revenu........	$ 39,139,558 00

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé en indemnités et en dotations échues	$ 11,893,387 51
Payé en argent aux rentiers viagers	1,417,377 99
Payé en argent pour rachat de polices	1,342,766 58
Valeurs de rachat appliquées au paiement des primes courantes	30,013 00
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices	2,165,268 82
Valeurs de réserve payées sur tontines échues	1,622,365 00
Versements payés sur polices en fidéicommis	12,441 76
Commissions et avances aux agents	4,191,192 18
Honoraires et appointements des médecins examinateurs	292,820 89
Appointements du personnel, bureau principal et succursales	1,434,369 72
Taxes, permis et honoraires	428,795 62
Loyer	269,644 71
Dépenses sur biens-fonds	162,807 85
Inspection des risques	79,986 78
Dépenses diverses	1,055,717 02
Total des dépenses	$ 26,398,955 43

ACTIF.

Prix d'achat des biens-fonds libres d'hypothèques	$ 16,852,400 00
Prêts sur obligations et hypothèques sur biens-fonds (1re hypothèque)	37,509,910 21
Prêts garantis par le nantissement de bons, effets et autres valeurs collatérales de commerce	984,200 00
Prêts sur polices de la comp. transportées comme garanties collatérales.	5,972,778 69
Valeur au prix d'achat de bons et effets possédés	107,570,592 61
Argent en caisse et en banque	5,400,999 14
Billets de primes sur polices en vigueur	1,023,613 28
Soldes des agents	766,454 10
Total net de l'actif	$176,080,948 03

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	1,380,733 85
Loyers dus et acquis	41,994 51
Valeur vénale des bons et effets en sus de leur prix d'achat	5,876,275 18
Chiffre net des primes non perçues et différées	4,562,908 39
Actif brut	$187,942,859 96
A déduire, item non admis	766,454 10
Total de l'actif, moins les item non admis	$187,176,405 86

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances	$158,115,938 00
Total de la réserve spéciale tenue par la compagnie	396,040 22
Total des réclamations d'indemnités non réglées	1,512,245 06
Primes payées d'avance	188,816 61
Dépôts en fidéicommis pour le compte des assurés aux termes des polices	190,387 38
Dividendes impayés aux porteurs de polices	90,981 61
Total du passif	$160,494,408 88

*Calculée sur la Table d'expérience combinée, à 4 pour 100 d'intérêt.

NEW-YORK, SUR LA VIE—*Fin.*

Excédent d'après le compte des porteurs de polices		$ 26,681,996 98

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées durant l'année	54,389	
Chiffre de ces polices		$121,564,987 00
Nombre de polices arrivées à fin durant l'année	32,949	
Chiffre total des polices arrivées à fin		96,023,546 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état	299,785	
Chiffre net de ces polices		826,816,648 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN L. BLAIKIE.

Directeur gérant et agent—WILLIAM McCABE, LL.B., F.I.A.

Secrétaire—LEOPOLD GOLDMAN, A.I.A.

Bureau principal—Toronto, Canada.

(Constituée en corporation le 15 mai 1879, par 42 Vic., chap. 73 ; modifié en 1882 par 45 Vict., chap. 98. Organisée et opérations commencées au Canada le 10 janvier 1881.)

CAPITAL.

Chiffre du capital de garantie autorisé et souscrit	$ 300,000 00
Chiffre versé en argent	60,000 00

(Pour la liste des souscriptions à la caisse de garantie, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles de la compagnie	$ 220,395 26
Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds	1,162,728 21

Chiffre des prêts garantis par le nantissement de bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce, savoir :—

Prêts sur bons et effets.	Valeur au pair.	Valeur vénale.	Montant prêté.
Banque Impériale	$ 11,700 00	$ 20,709 00	$ 20,200 00
Farmers' Loan and Savings Co	900 00	810 00	770 00 (Farmers' Loan and Dominion Savings)
Dominion Savings and Investment Society	900 00	675 00	
Banque de Toronto	1,700 00	3,876 00	3,655 00
Banque Dominion	2,500 00	5,750 00	5,225 00
do	38,450 00	88,435 00	63,121 89
Banque Impériale	8,000 00	14,160 00	13,680 00
Banque Standard	5,000 00	8,050 00	11,000 00 (Standard, Ouest du Canada, Ontario Loan)
Banque de l'ouest du Canada	5,000 00	5,000 00	
Ontario Loan and Savings Co	2,500 00	1,250 00	
Banque Canadienne du Commerce	15,750 00	19,688 00	18,040 00
		$ 168,468 00	$ 135,691 89

Montant total prêté 135 691 89

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Suite.*

Chiffre des prêts aux porteurs de polices sur polices de la compagnie transportées comme garantie collatérale			140,235 37
Effets et actions possédés par la compagnie :—			
Déposé au crédit du receveur général.	Valeur au pair.	Prix coûtant.	
Débentures du townships de Pickering	$ 3,556 06	$ 3,556 06	
do du village de Tiverton	1,500 00	1,500 00	
do du village d'Ayr	8,000 00	7,880 00	
do de la ville de Palmerston	1,673 09	1,673 09	
do du township d'Uxbridge	19,000 00	21,008 29	
do de la ville de Thornbury	2,000 00	2,000 00	
do de la cité de Brantford	25,000 00	25,000 00	
	$ 60,729 15	$ 62,617 44	
Possédé par la compagnie.			
Débentures de la cité d'Hamilton	1,174 15	1,174 15	
do de la ville d'Ingersoll	207 45	207 45	
do du township de Chaffey	152 15	152 15	
do du township de York	8,677 00	8,848 55	
do du village de Tiverton	1,500 00	1,556 01	
do de la ville de Toronto-Junction	1,671 85	1,671 85	
do de la cité de Brantford	16,200 00	15,376 00	
do de la cité d'Halifax	95,009 00	99,200 96	
Effets de la cité d'Halifax	5,000 00	6,451 60	
Débentures de la cité de Kingston	32,079 49	33,497 18	
do de la ville de Parkdale	19,600 00	22,197 28	
do du township d'Amaranth	3,488 28	3,573 28	
do du village de Yorkville	31,732 00	32,853 81	
do de la ville de Cornwall	8,505 48	9,110 12	
do du village d'Uxbridge	5,000 00	5,655 65	
do de la ville de Newmarket	3,100 00	3,465 48	
do de la cité de Guelph	7,000 00	7,847 29	
do de la ville de Berlin	9,691 00	10,786 43	
do de la ville de Durham	3,752 01	4,007 11	
do du village de Preston	8,370 00	8,691 32	
do de la province du Nouveau-Brunswick	29,000 00	29,903 26	
do de la ville de Tilsonburg	12,760 48	14,417 81	
do de la ville des Chutes-Niagara	13,548 90	14,130 59	
do de l'arrondissem. scolaire de la ville de Régina	12,311 51	12,578 07	
do de la ville de Yarmouth	20,000 00	20,000 00	
do de la ville de Brampton	3.820 98	3,978 25	
do du village de Dundalk	1,958 12	1,958 12	
do de la cité de Frédéricton	4,000 00	4,353 29	
do de la ville de Collingwood	9,400 00	10,283 09	
do de la ville de Springhill, N.-E	12,000 00	12,261 80	
do de la ville de Renfrew	7,000 00	7,733 68	
do de la ville de Woodstock	4,000 00	4,156 11	
do de la ville de Granby, P.Q.	25,000 00	27,141 86	
do de la ville de Darmouth, N.-E	4,000 00	4,259 87	
do du village d'Alexandrie	25,470 90	28,729 82	
do de Westville, N.-E	5,000 00	5,158 25	
Total de la valeur au pair et du prix coûtant	$ 511,900 90	$ 539,984 98	
Reporté au prix coûtant (valeur vénale, $552,814.30)			539,984 98
Argent en caisse au bureau principal			778 98
Argent en banque, savoir :—			
Banque Impériale du Canada, Toronto		$ 663 49	
Banque Union du Canada, Toronto		167,975 88	
Banque du Peuple, Halifax		125 31	
Banque Jacques-Cartier, Montréal		1,090 02	
Traders' Bank of Canada, Toronto		988 61	
Banque Union du Canada, Winnipeg		1,482 39	
Total			172,325 70
Mobilier			2,000 00
Réversions			3,199 05
Primes d'incendie payées par les créanciers hypothécaires			1,817 23
Total			$2,379,156 67

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 13,623 81	
do acquis	23,365 75	
Total reporté		$ 36,989 56
Loyers dus	$ 1,335 00	
do acquis	1,171 96	
Total reporté		2,506 96
Chiffre net des primes non perçues et différées sur nouvelles opérations, $24,118.29 ; sur renouvellements, $73,061.93		97,180 22
Total de l'actif		$2,515,833 41

PASSIF.

* Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur nette actuelle de toutes les polices et les rentes viagères en vigueur	$2,023,168 00	
Moins, la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	31,642 00	
Chiffre net de la réserve des réassurances		$1,991,526 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès et impayées, et attendant la preuve de décès		26,250 00
Dividendes ou bonis à des porteurs de polices dus et impayés		9,621 06
Intérêt dû sur le fonds de garantie		3,000 00
Dû pour dépenses générales		2,850 65
Primes payées d'avance		1,039 50
Total du passif		$2,034,287 21
Excédent d'après le compte des porteurs de polices		$ 481,546 20
Caisse de garantie		60,000 00
Excédent net disponible, en sus de tout passif et de la caisse de garantie		$ 421,546 20

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$ 539,659 48
do rentes viagères	6,800 00
Total	$ 546,459 48
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	6,697 93
Total du revenu des primes	$ 539,761 55
Montant reçu en intérêt	92,846 23
do pour loyers	9,180 30
Total du revenu	$ 641,788 08

* Calculée sur la table H. M. de mortalité à 4½ pour 100 d'intérêt, Institut des Actuaires de la Grande Bretagne et d'Irlande.

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (sur ce chiffre $6,873.19 datent des années précédentes)	$ 120,712 48	
A déduire, le montant reçu d'autres compagnies pour réassurances	6,000 00	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort		$ 114,712 48
do pour dotations échues		39,692 00
do pour polices de placement sur vie		27,633 92
Total payé pour indemnités et dotations échues pour cause de mort		$ 182,038 40
Argent payé aux rentiers viagers		4,625 74
Payé en argent pour rachat de polices		10,659 76
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices		58,847 82
Argent payé pour intérêt sur fonds de garantie versés		6,000 00
Commissions, appointements et tous autres frais du personnel		132,292 80
Loyers, taxes, permis, honoraires ou amendes		8,083 38
Autres dépenses, savoir :—Honoraires de médecin, $11,039.25 ; publicité, $4,038.79 ; change, $893.11 ; frais généraux, $1,699.05 ; frais de port $3,111.35 ; impressions et papeterie, $4,519.37 ; frais judiciaires, $969.01 ; mobilier, $1,233.99 ; commissions sur emprunts, $100 ; journaux d'assurances, etc., $221.70 ; compte de la dépense pour la propriété, $6,171.62		33,997 24
Total des dépenses		$ 436,545 14

DIVERS.

Nombre de nouv. polices rapportées comme délivrées pendant l'année, 2,532		
Chiffre de ces polices		$3,447,900 00
do réassurées dans d'autres compagnies autorisées		7,000 00
Nombre de ces polices échues au Canada pendant l'année	102	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris une police industrielle pour $60)		178,781 29
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisés au Canada		6,000 00
Nombre des polices en vigueur à cette date	11,953	
Chiffre de ces polices	$17,486,875 00	
Additions de bonis	7,295 00	
Total	$17,494,170 00	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies au Canada	329,941 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		17,164,229 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, $518)	80	$ 139,089 29
2. Par maturité (y compris additions de bonis, $132)	22	39,692 00
3. Par rachat	156	273,155 00
(Pour lesquelles $38,293.68 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $106,000.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $29,895).		
Différence des sommes réportées		76,105 00
5. Par prescription	748	962,450 00
	1,006	$1,490,491 29

AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE—*Fin*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	10,598	$ 15,779,385 00
Polices délivrées durant l'année	2,603	3,554,960 00
Polices arrivées à fin durant l'année	1,006	1,490,491 29
Polices non acceptées de cette année et de l'année dernière	242	323,600 00
Polices réduites et annulées		26,083 71
Polices en vigueur à la date de cet état	11,953	17,494,170 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	9,945
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	2,576
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	70
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	1,244
Nombre de vies assurées à la date de cet état	11,207

OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

(*Comprises dans l'état ci-dessus.*)

PASSIF EN DEHORS DU CANADA.

Réserve sur polices.... $ 43,779 00

REVENU EN DEHORS DU CANADA.

Primes.... $ 8,639 55

DÉPENSES EN DEHORS DU CANADA.

Réclamations de décès durant l'année.... Nil.

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées pendant l'année hors du Canada	8	
Chiffre de ces polices		$ 10,500 00
Nombre de polices échues durant l'année	Aucune.	

Polices en vigueur au commencement de l'année	110	$ 233,915 00
Polices délivrées durant l'année	9	12,000 00
Polices annulées par rachat	1	1,000 00
Polices inacceptées	1	1,500 00
Polices en vigueur à la fin de l'année	117	243,415 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH BRITISH AND MERCANTILE*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—PASCOE DUPRÉ GRENFELL. | *Gérant*—PHILIP R. D. MACLAGAN.

Siège social—Edimbourgh et Londres.

Gérant et agent au Canada—THOS. DAVIDSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée en 1809. Constituée en 1824. Opérations commencées en Canada en 1862.)

(Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état du département contre l'incendie.)

PASSIF AU CANADA.

En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878.

Somme estimée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada	$ 227,413 57

En vertu des polices délivrées après le 31 mars 1878.

Somme estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada (y compris la réserve sur les opérations de la *Scottish Provincial*)	$ 349,886 05
Dû pour dépenses générales au Canada	363 16
Total des obligations nettes envers les porteurs de ces polices au Canada	$ 350,249 21
Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada	$ 577,662 78

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent durant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 32,856 02
Total du revenu au Canada	$ 32,856 02

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre total payé pour réclamations pour cause de mort (dont $17,913.85 datent de 1895)	$ 109,675 94
Chiffre payé en rachat de polices	969 10
Montant alloué aux porteurs de polices pour rachat de bonis	4,262 04
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	$ 114,907 08
Argent payé pour commissions, appointements et tous autres frais du personnel au Canada	4,352 28
Argent payé pour taxes, permis, honoraires ou amendes	184 00
Divers paiements, savoir :—Frais de port, papeterie, télégrammes, etc,, $50.74; surintendant des assurances, $17.25 ; honoraires de médecins, $7.50 ; part des frais généraux afférente à la division des assurances sur la vie, $1,500 ; frais judiciaires, $236.03	1,811 52
Total des dépenses au Canada	$ 121,254 88

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	4		
Chiffre de ces polices		$	5,000 00
Reçu durant l'année (y compris $1,560.68 d'additions de bonis)	6		10,719 34
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	28		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris $16,472.35 d'additions de bonis)			91,762 09
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	508		
Chiffre de ces polices	$1,008,775 25		
Bonis ajoutés à ces polices	241,823 84		
Chiffre total des polices en vigueur le 31 décembre 1896			1,250,599 09

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y comp. $16,472.35 d'add. de bonis).	28	$ 91,762 09
2. Par rachat de polices (y compris $391.21 d'add. de bonis). (Pour lesquelles on a payé $969.10 en argent.)	3	3,846 54
3. Bonis rachetés		7,797 32
4. Par prescription (y compris $1,314.13 d'additions de bonis).	4	11,178 46
Total (y compris $25,975.01 d'additions de bonis)	35	$ 114,584 41

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les bonis, $204,883.67)	533	$1,288,109 66
Polices délivrées pendant l'année	4	5,000 00
Bonis ajoutés durant l'année		61,354 50
Polices remises en vigueur durant l'année (y compris les additions de bonis, $1,560.68)	6	10,719 34
Polices ayant pris fin comme ci-dessus (y compris les bonis)	35	114,584 41
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les bonis, $241,823.84)	508	1,250,599 09

Détails des polices de la Scottish Provincial compris dans l'état ci-dessus.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $107,316.27)	303	$ 545,917 78
Polices remises en vigueur durant l'année (y compris les additions de bonis, $1,208.21)	4	6,366 87
Bonis ajoutés durant l'année		28,885 68
Polices arrivées à fin (y compris les additions de bonis, $11,678.70)	23	50,584 77
Bonis rachetés		3,552 03
Polices en vigueur à la fin de l'année (y compris les additions de bonis, $122,179.43)	284	527,033 53

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

Détails des polices de la North British and Mercantile délivrées depuis le 31 mars 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $11,655.49)........................	80	$ 312,756 16
Polices délivrées pendant l'année	4	5,000 00
Bonis ajoutés durant l'année..................................		11,078 78
Polices remises en vigueur durant l'année (y compris $222.53 d'additions de bonis)..	1	2,222 53
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $1,510.14)......................................	4	31,410 14
Bonis rachetés...		2,143 03
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $19,303.63)	81	297,504 30

Nombre de vies assurées ....Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Les directeurs éprouvent beaucoup de plaisir à faire rapport que les nouvelles opérations de l'année se comparent comme suit avec celles de l'année 1895 :—

Année.	Polices.	Assurant.	Nouvelles primes.
		£ ch. d.	£ ch. d.
1896..	3103	2,204,788 0 0	83,522 15 4
1895..	2553	1,691,365 0 0	61,672 11 2

Le montant net des assurances, déduction faite des réassurances et des nouvelles primes, après déduction faite de celles payées aux compagnies de réassurances, ont été :—

Année.	Somme nette assurée.	Nouvelles primes nettes.
	£ ch. d.	£ ch. d.
1896..	1,693,738 0 0	63,830 0 6
1895..	1,472,215 0 0	55,025 8 6

D'après ces chiffres l'on verra que les assurances sur la vie, montants brut et net, ont excédé celles de 1895 ; en réalité la compagnie n'a jamais complété une somme plus considérable de nouvelles assurances dans aucune autre année.

Le revenu de la division des assurances sur la vie, tant par les primes que par l'intérêt, s'est élevé en 1896 à £999,438 2 ch. 4d.

Il y a eu, dans le cours de l'année 1896, 596 décès, donnant échéance à 749 polices, et 80 dotations sont arrivées à maturité. Les sommes devenues ainsi payables (y compris les dotations) se sont élevées, avec les additions de bonis et après avoir déduit les réassurances, au chiffre de £532,671 16 ch. 6d.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

On verra par le bilan ci-joint que le fonds des assurances sur la vie est aujourd'hui de £7,136,311 0ch. 4d., et que l'augmentation pendant l'année a été de £287,941 0ch. 11d.

NOUVELLES AFFAIRES DE RENTES VIAGÈRES.

Les directeurs font aussi rapport des opérations suivantes dans cette division pendant 1896 :—

Année.	Nombre d'affaires.	Rentes viagères obtenues.	Considération reçue.	
			Par paiement unique.	Par primes annuelles.
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1896	598	36,877 2 11	308,361 11 1	727 2 10
1895	729	47,352 17 6	534,160 15 0	698 5 3

Les rentes viagères obtenues se composaient de :—

Année.	Rentes viagères immédiates.	Rentes viagères de survivance.	Rentes viagères différées.	Paiements différées.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1896	27,191 16 7	800 0 0	335 6 4	8,550 0 0
1895	44,763 13 0	1,889 4 6	580 0 0	120 0 0

145 rentes viagères ont pris fin durant l'année, ce qui a déchargé la compagnie du paiement de la somme de £8,149 17ch. 10d. de rentes viagères immédiates.

Les fonds accumulés des divisions de la vie et des rentes viagères sont placés séparément ; d'après l'acte du parlement ils sont mis en réserve afin de faire face aux réclamations provenant de ce genre d'affaires de la compagnie.

CAISSE DES ASSURANCES SUR LA VIE 1896.

	£ s. d.			£ s. d.
Chiffre de la caisse des assur. sur la vie au commencement de l'année.	6,848,369 19 5	Indem. en vertu de pol. d'ass. sur la vie (déduct. faite des réassurances.		532,671 16 6
Primes, déduction faite des primes de réassurances	715,798 5 10	Pour les polices à vie.	£502,718 2 11	
Intérêt—Moins la taxe sur le revenu	283,639 16 6	Pour les polices de dotation	29,953 13 7	
Honoraires d'enregistrement	314 7 6		£532,671 16 6	
Taxe du revenu mise de côté en 1895 pour faire face à la répartition contre lequelle on en a appelé	4,929 4 10	Rachats		83,572 10 11
		Comprenant les polices et bonis	£ 34,872 3 3	
		Les bonis seulement	48,700 7 8	
			£ 83,572 10 11	
		Commission		39,810 1 5
		Frais d'administration		*60,655 6 11
		Biffé sur les placements		30 18 0
		Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année		7,136,311 0 4
	£7,853,051 14 1			£7,853,051 14 1

* Dans cet item sont comprises les dépenses de l'enquête quinquennalle.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

CAISSE DES RENTES VIAGÈRES, 1896.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencement de l'année.	2,296,245	0	0	Rentes viagères payées	226,868	7	2
Considération pour rentes viagères, déduction faite des réassurances.	308,361	11	1	A déduire, l'argent reçu pour réass.	7,378	16	10
Primes, déduction faite des primes de réassurances	3,339	17	2		£ 219,489	10	4
Intérêt—Moins la taxe sur le revenu	92,753	11	10	Taxe sur le revenu payée à l'Etat	3,605	16	6
Profit sur placements réalisés	105	4	8		£ 223,095	6	10
				Commission	2,283	16	3
				Frais d'administration	4,854	19	4
				Rachats	700	0	0
				Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année	2,469,871	2	4
	£2,700,805	4	9		£2,700,805	4	9

BILAN, ASSURANCES SUR LA VIE, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

				£	s.	d.
Caisse des assurances sur la vie le 31 décembre 1896.				7,136,311	0	4
Obligations non réglées				177,321	13	5
Réclamations d'indemnités admises.	£137,354	2	5			
Commission, etc., due	18,968	0	8			
Primes de réassurances dues mais non payées	10,543	1	4			
Valeur de polices non réclamées	5,969	2	1			
Dû à la division des incendies	1,950	19	10			
Intérêt reçu mais non dû	2,536	7	1			
	£177,321	13	5			
				£7,313,632	13	9

ACTIF.

	£	s.	d.
Hypothèqnes sur biens fonds dans le Royaume-Uni	1,980,438	5	10
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni	769,804	6	8
Prêts sur garantie de loyers	107,472	19	5
Prêts garantis par taxes publiques	59,512	5	6
Prêts sur polices de la compagnie à moins de leur valeur de rachat	312,575	13	9
Prêts sur intérêts viagers et réversions	664,285	7	5
Intérêts viagers et rentes rachetées	18,711	9	5
Garanties du gouvernement de l'Inde et des colonies	425,462	4	11
Débentures garanties du chemin de fer de l'Inde	60,362	11	6
Rentes viagères du chemin de fer du gouvernement de l'Inde	9,568	2	9
Bons municipaux britanniques	15,001	17	3
Bons municipaux de l'Inde et des colonies	600,623	19	1
Débentures de chemins de fer et autres, et débentures non rachetables	665,728	1	7
Bons de chemins de fer à l'étranger.	267,318	3	1
Act. garant. de ch. de fer à l'étrang.	15,713	16	0
Act. privilég. de ch. de fer anglais	73,792	4	10
Prêts garantis à Londres	110,000	0	0
Garanties municipales à l'étranger	22,188	18	0
Garant. de gouvernements étrangers	129,466	11	0
Immeubles	25,560	11	7
Constituts	28,116	13	11
Depôts dans les banques des colonies	64,652	0	5
Depôts et effets de banques dans les colonies	12,375	0	0
Prêts sur garantie mobilière	379,415	12	9
Primes de demi-crédit garanties par des polices	14,302	14	0
Soldes des agents	86,260	16	11
Primes à régler	102,891	2	3
Intérêt non payé	95,285	1	8
Arg. à la banq. et en caisse à l'étrang.	52,827	0	10
Arg. à la banque et en caisse au pays.	138,527	0	6
Effets à recevoir	3,032	8	4
Dû par la div. des rentes viagères	2,359	12	7
	£7,313,632	13	9

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

BILAN, ASSURANCES SUR LA VIE, 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.				£	s.	d.
Caisse des rentes viagères le 31 décembre 1896				2,469,871	2	4
Obligations non réglées				9,327	2	4
Rentes viagères dues et non payées, etc.	£4,791	18	5			
Intérêt reçu mais non dû	1,713	0	3			
Dû à la division des incendies	462	11	1			
Dû à la division des assurances sur la vie	2,359	12	7			
	£ 9,327	2	4			
				£2,479,198	4	8

ACTIF.	£	s.	d.
Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni	572,200	0	8
Hypothèques sur propriétés hors du Royaume-Uni	22,659	0	10
Prêts garant. par des tax. publiques	99,369	12	1
Réversions	165,318	18	5
Intérêts viagers	2,480	2	11
Prêts sur intér. viagers et réversions	594,898	16	5
Garanties de gouvern. des colonies	89,369	9	1
Garanties de gouvern. étrangers	54,577	8	11
Garanties municipales des colonies	82,892	11	11
Effets garanties du chemin de fer de l'Inde	66,111	12	8
Actions privilégiées du chemin de fer anglais	8,400	0	0
Bons de chemins de fer à l'étranger.	245,267	12	1
Actions garanties de chemins de fer à l'étranger	4,921	11	2
Débentures de chemins de fer et autres, et débent. non rachetables	344,507	1	10
Constituts	69,946	7	0
Intérêt non réglé	26,475	12	6
Primes à régler	10	16	6
Argent à la banque	29,791	9	8
	£2,479,198	4	8

(Pour le bilan, *voir* l'état contre les incendies.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NORTH WESTERN MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—H. L. PALMER. | *Secrétaire*—J. W. SKINNER.

Siège social—Milwaukee, Wis., E.-U.

Agent-chef au Canada—WM ANGUS. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Constituée en corporation le 2 mars 1857. Opérations commencées au Canada en novembre 1871.)

PAS DE CAPITAL SOCIAL.

ACTIF AU CANADA.

Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale .... $	6,070 00
Bons enregistrés des Etats-Unis déposés au crédit du receveur général, savoir :— Bons à 5 pour 100, $60,000 ; bons à 4 pour 100, $40,000 ; reportés à la valeur vénale	110,991 66
Chiffre net des primes impayées	1,013 14
Total de l'actif au Canada .... $	118,074 80

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée ou estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices au Canada .... $	62,005 00
Réclamations pour dotations échues non établies mais non contestées	2,000 00
Total net des oblig. envers les port. de polices au Canada .. $	64,005 00

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année au Canada .... $	13,858 09
Total net du revenu des primes .... $	13,858 09

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—		
Pour cause de mort .... $	9,118 00	
Pour dotations échues	3,167 00	
Chiffre total payé pour réclamations pour cause de mort et pour dotations échues .... $		12,285 00
Chiffre net payé en rachat de polices		401 67
Chiffre net payé en dividendes ou bonis aux porteurs de polices		4,312 37
Total des dépenses au Canada .... $		16,999 04

* Basée sur la table des Actuaires—4 pour 100.

NORTH-WESTERN MUTUAL—Suite.

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	9	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		$ 12,285 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	330	
Chiffre de ces polices le 31 décembre 1896		450,140 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	5	$ 9,118 00
2. Par échéance	4	3,167 00
3. Par l'expiration du temps (assurance temporaire)		1,191 00
4. Par rachat	3	1,154 00
(Pour lesquelles on a payé en argent, $401.67.)		
5. Par rachat $1,000 00		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $322.)		
Différence des montants		678 00
Total	12	$ 15,308 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	342	$ 464,125 00
Ajouté par dividendes durant l'année		1,323 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	12	15,308 00
Polices en vigueur à la date de cet état	330	450,140 00

Nombre de vies assurées non rapporté.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.

Total du revenu des primes	$ 14,263,174 28
Total de l'argent reçu pour intérêt et dividendes	4,174,418 14
Reçu pour loyer	124,803 99
Escompte sur dotations payées d'avance	8,291 18
Divers	19,140 87
Total du revenu	$ 18,589,828 46

DÉBOURSÉS.

Total payé pour indemnités et dotations échues	$ 4,058,670 74
Payé aux rentiers viagers	3,086 28
Billets de primes prescrits	10,881 68
Valeur du rachat appliqué au paiement des primes	3,298 13
Valeur du rachat appliqué au paiement de polices et rentes viagères acquittées	302,332 99
Valeur du rachat payé en argent	574,631 06
Dividendes appliqués au paiement de primes	845,682 63
Dividendes appliqués à l'achat d'additions payées et de rentes viagères	196,044 96
Dividendes aux porteurs de polices	330,900 02
Commissions aux agents	1,591,335 74
Rétributions des médecins examinateurs	119,198 78
Appointements du personnel	326,739 48

NORTH-WESTERN MUTUAL—Fin.

DÉBOURSÉS—*Fin.*

Taxes, permis et honoraires	231,475 07
Loyer	33,000 00
Dépenses générales	519,508 87
Total des dépenses	$ 9,146,783 43

ACTIF.

Valeur des immeubles libres de toutes hypothèques	$ 1,814,791 33
Prêts sur obligations et premières hypothèques sur biens-fonds	66,871,974 65
Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données en sûreté collatérale	3,817,235 00
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur	386,394 03
Valeur au pair des effets possédés	13,771,865 00
Argent en caisse et en banques	1,921,284 08
Solde des agents	16,217 92
Autres dettes en suspens	138 50
Total	$ 88,599,900 51
A déduire, les soldes au crédit des agents, $25,864.55, et les dettes de la compagnie, $10,119.80	35,984 35
Total net de l'actif d'après le grand-livre	$ 88,563,916 16

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	$ 1,631,851 44
Loyers dus et acquis	9,155 86
Valeur vénale des effets et bons au-dessus du pair	841,905 96
Chiffre net des primes non perçues et différées	1,603,130 74
Total de l'actif	$ 92,649,960 16
A déduire, les item non admis	16,356 42
Total de l'actif admis	$ 92,633,603 74

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances	$ 72,601,674 00
Valeur actuelle des montants non encore dus sur versements de polices échus	86,276 47
Total des réclamations non réglées	283,253 11
Dividendes impayés et autres genres de bénéfices dus aux porteurs de polices, évalués à	102,170 00
Primes payées d'avance, évaluées à	6,000 00
Divers	43,222 42
Total du passif	$ 73,122,596 00
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices	$ 19,511,007 74

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	22,352	
Chiffre de ces polices		$ 50,395,155 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année	13,133	
Chiffre de ces polices		33,466,973 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	165,415	
Chiffre des polices en vigueur		$384,167,829 00

*Table de mortalité des actuaires à 4 pour 100 d'intérêt.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NORTHERN* DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'HON. DAVID MILLS, C.R. | *Secrétaire et agent*—ALFRED ROBINSON.

Siège social—London, Ont.

(Constituée en corporation le 23 juillet 1894 par 57-58 Vict., ch. 122. Autorisée à faire des affaires au Canada le 4 juillet 1896.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$1,000,000 00
do souscrit	761,450 00
Chiffre versé en argent et en billets	83,650 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Garanties déposées au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	
Débentures de la Compagnie d'épargne et de prêts Huron et Erié	$56,000 00	
Reporté à la valeur au pair		$ 56,000 00
Argent à la banque d'épargnes de la Société d'Epargnes et de Placements Dominion		27,334 36
Effets à recevoir		1,500 00
Total de l'actif		$ 84,834 36

PASSIF.

Aucune opération n'a été faite en 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Montant reçu en intérêt ou dividendes	$ 1,184 36
Reçu par appels sur le capital	83,650 00
Total du revenu	$ 84,834 36

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Coût de la charte, etc., non encore déterminé.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ISAAC E. BOWMAN.

Secrétaire—W. H. RIDDELL. | *Gérant et agent-chef*—WM. HENDRY.

Siège social—Waterloo, Ontario.

(Organisée et constituée en corporation, A.D. 1869, par l'acte de la législature de la province d'Ontario, 32 Vict., ch. 17 ; modifié en 1874 par 37 Vic., ch. 86. Constituée en corporation en 1878 par l'acte du parlement du Canada, 41 Vict., ch. 33 ; modifié en 1889 par 52 Vict., ch. 96, et en 1894 par 57 Vict., ch. 123. Opérations commencées au Canada en 1870.)

PAS DE CAPITAL SOCIAL.

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie....	$ 69,942 00
Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds..	1,830,664 09
do do deuxième do do ..	2,000 00
(Montant des prêts ci-dessus sur lesquels il était dû plus d'un an d'intérêt à la date de cet état, $109,711.76.)	
Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale....	437,563 84
Billets de primes sur polices en vigueur....	46,820 18

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

Déposé au crédit du receveur général.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la cité de Guelph....	$ 10,000 00	$ 10,246 52
do Sainte-Catherine....	7,982 46	8,017 59
Bons du village de Brussels....	10,000 00	10,000 00
do Merritton....	2,845 95	2,959 87
Bons de la ville de Waterloo....	5,434 00	5,488 44
do Owen-Sound....	15,000 00	15,262 92
do Collingwood....	2,200 00	2,200 00
do Windsor....	12,000 00	12,329 67
Bons du township de Woolwich....	3,890 00	3,934 08
Bons du village de Georgetown....	35,500 00	37,736 53
	$ 104,852 41	$ 108,175 62

En possession de la compagnie.

Bons de la ville de Thorold....	$ 2,209 14	$ 2,311 55
do Berlin....	74,061 00	77,938 48
do Waterloo....	27,009 27	27,476 82
do Milton....	13,977 94	14,819 21
Bons du township de Sarawak....	200 00	251 39
Bons du village de Ridgetown....	41,095 98	43,296 16
do Blyth....	8,405 89	8,595 98
do Merritton....	17,519 59	18,038 59
do Southampton....	5,397 00	5,603 92
do Wiarton....	7,259 05	7,631 95
do Parkhill....	6,200 00	6,472 56
do Lucan....	2,000 00	2,052 00
Bons du township de Woolwich....	1 005 00	1,026 94
Bons de l'école C. R. de Preston....	721 23	721 23

MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE—*Suite.*

En possession de la compagnie—Fin.

Bons du village de Markdale	$ 220 90	$ 226 60
Bons de la ville de Listowel	41,000 00	41,704 32
Bons du village de Dunnville	5,080 76	5,429 68
do d'Elmira	8,700 00	8,986 36
Bons de la ville d'Alliston	11,350 00	11,777 00
Bons de la ville de Sandwich	4,000 00	4,574 27
Bons de la ville de Windsor	71,772 09	75,022 50
do Goderich	33,692 58	34,599 84
Bons du township de Hallam	3,888 00	4,102 80
du village de Hespeler	9,131 29	9,380 30
do Leamington	10,664 96	11,496 79
do Thamesville	207 00	210 43
do Markham	3,672 33	3,575 46
de la ville de Brampton	4,117 22	4,350 89
du village de Preston	2,608 86	2,680 87
Bons de la ville de Oshawa	2,950 82	3,128 06
Bons de la ville de Niagara	23,937 27	24,985 94
do Mitchell	19,920 17	19,920 17
do Simcoe	9,525 51	10,051 27
do Exeter	9,046 62	9,381 68
do Newmarket	6,554 43	6,892 55
do Edmonton	30,804 15	32,416 95
do Meaford	19,382 88	21,684 40
do Almonte	3,400 00	3,787 12
do Ingersoll	36,863 96	37,148 67
Bons du village de Tottenham	3,856 02	3,925 16
Bons de la ville de Brandon	15,000 00	15,214 98
do Petrolia	4,478 42	4,514 78
do Prince-Albert	3,000 00	3,338 19
Bons de l'école séparée de la ville de Waterloo	1,121 28	1,121 28
Bons du township de Wilmot	1,688 38	1,756 55
Bons de l'école séparée C. R. de Galt	2,200 00	2,200 00
Bons du township de McKim	1,012 46	1,053 74
Bons du village d'Ottawa-Est	2,420 31	2,525 00
Bons du village de Beamsville	12,600 00	14,092 83
Bons du township de Jocelyn	600 00	704 03
Township de Springer	2,511 06	2,511 06
Total en possession de la compagnie	$ 630,042 82	$ 656,709 30
Total, valeurs au pair et vénale	$ 734,895 23	$ 764,884 92

Reporté à la valeur vénale		764,884 92
Argent en caisse au bureau principal		1,086 43
Argent en banque, savoir :—		
Banque Canadienne du Commerce, Waterloo	$ 3,948 29	
Banque Molsons, Waterloo	3,116 43	
Total		7,064 72
Soldes des agents d'après le grand-livre		760 96
Total		$3,160,787 14

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 27,711 67	
Intérêt acquis	75,316 21	
Total de l'intérêt		103,027 88
Loyers dus		560 33
Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, $20,151.63 ; sur renouvellements, $108,170.24		128,321 87
Total de l'actif		$3,392,697 22

MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve sur toutes les polices en vigueur	$3,177,349 00	
A déduire, la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies	633 00	
Réserve nette des réassurances		$3,176,716 00
Réclamations pour cause de mort, non réglées mais non contestées	$ 12,425 00	
Réclamations pour dotations échues, non réglées mais non contestées	831 00	
Chiffre net des réclamations non réglées		13,256 00
Primes payées d'avance		1,145 74
Total du passif		$3,191,117 74
Excédent sur le compte des porteurs de polices		$ 201,579 48

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$ 533,914 68
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes	4,121 61
Primes payées par dividendes	61,607 85
Reçu pour rentes viagères	2,278 00
Total	$ 601,922 14
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	304 84
Revenu net des primes	$ 601,617 30
Montant reçu pour intérêt	158,785 94
Total du revenu	$ 760,403 24

DÉPENSE DURANT L'ANNÉE.

Total payé pendant l'année en indemnités pour cause de mort	$ 173,987 13	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	453 87	
Total payé en indemnités pour cause de mort (dont $5,000 datent d'années antérieures)		$ 174,441 00
Payé pour dotations échues	$ 40,432 15	
Billets de primes employés au paiement de ces dotations	2,567 85	
Argent payé pour dotations échues		43,000 00
Argent payé en rentes viagères		316 50
Argent payé en rachat de polices		85,681 08
Billets de primes employés à l'achat de polices		768 75
do prescrits		735 50
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices		3,248 09
Dividendes en argent employés au paiement des primes		61,607 85
Divid. en argent affectés au paiem. de l'intérêt sur les billets de primes		5,098 80
Billets de primes empl. au paiem. de dividendes aux port. de polices		1,870 11
Argent payé pour commiss., appoint. et autres frais du personnel		100,561 46
Argent payé pour taxes, permis, honoraires ou amendes		1,980 51
Autres dépenses, savoir :—Honoraires des médecins, $7,070 ; livres et papeterie, $1,659.46 ; loyer des bureaux des agents, $1,384.02 ; télégraphe et téléphone, $274.94 ; frais de port, $1,228.86 ; impressions, $1,518.52 ; publicité, $3,352.80 ; frais de voyage, $1,414.40 ; commission sur prêts et honoraires d'évaluation, $2,501.71 ; garniture de bureau, $293.65 ; menues dépenses, $2,005.03 ; département des assurances, $313.58		23,016 97
Total		$ 502,326 62

*Réserve calculée par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires à 4 pour 100.

MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE—*Suite.*

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année		$ 48,930 72
Billets de primes reçues pendant l'année		4,121 61
Billets de primes remis en vigueur pendant l'année		169 77
Total		$ 53,222 10
A déduire, les billets employés au paiement des indemnités	$ 3,021 72	
do employés au rachat de polices	768 75	
do emp. au paiement de dividendes aux porteurs de pol.	1,870 11	
do de primes prescrits	735 50	
do de primes rachetés	5 84	
Total des déductions		6,401 92
Solde de l'actif des billets de primes à la fin de l'année		$ 46,820 18

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada		1,600	
Chiffre de ces polices			$2,415,350 00
Nombre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada			10,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année (y compris les dotations échues)		134	
Chiffre de ces réclamations			225,572 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada		14,822	
Chiffre de ces polices	$20,001,462 38		
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies (y compris $303.75 d'additions de bonis)	28,303 75		
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896			19,973,158 63

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	98	$ 181,741 00
2. Par maturité	36	43,831 00
3. Par l'expiration du temps	7	41,500 00
4. Par rachat	374	493,892 00
(Pour lesquelles $83,028 ont été payées en argent)		
5. Par rachat, $39,500.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $6,674).		
Différence des montants reportés		32,826 00
6. Par prescription	864	1,214,250 00
Total	1,379	$2,008,040 00

MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE—*Fin.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	14,419	$19,312,477 38
Polices délivrées pendant l'année	1,825	2,838,250 00
Polices remises en vigueur	21	16,875 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	1,379	2,008,040 00
Polices ayant pris fin autrement (non acceptées)	64	158,100 00
Polices en vigueur à la date de cet état	14,822	20,001,462 38

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	12,834
Nombre de nouveaux assurés durant l'année	1,655
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	91
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	1,215
Nombre de vies assurées à la date de cet état	13,183

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *PHŒNIX MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JONATHAN B. BUNCE. | *Secrétaire*—CHAS. H. LAWRENCE.

Siège principal—Hartford, Conn.

Agent au Canada—MME H. D. SIMPSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en mai 1851. Opérations commencées au Canada en octobre 1866.)

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	
Bons du comté de Middlesex	$ 30,000 00	
Bons du Parc des Chutes-Niagara	99,280 00	
	$ 129,280 00	
Reporté à la valeur vénale		$ 135,547 00
Chiffre des primes dues et non perçues sur les polices en vigueur au Canada...	$ 320 67	
Chiffre des primes différées sur ces mêmes polices	526 23	
Total des primes impayées et différées	$ 846 90	
A déduire, les frais de perception à 1 pour 100	8 47	
Chiffre net des primes impayées et différées		838 43
Total de l'actif au Canada		$ 136,385 43

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada	$ 350,000 00
Réclamations d'indemnités pour cause de mort établies mais non dues	2,616 00
Total du passif au Canada	$ 352,616 00

REVENU AU CANADA.

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 15,633 78
Primes payées par dividendes	4,838 42
Total	$ 20,472 20
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	232 20
Total net du revenu des primes	$ 20,240 00
Montant reçu pour intérêt ou dividendes sur effets, etc	5,307 90
	$ 25,547 90

PHŒNIX MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada :—

En indemnité pour causes de mort	$ 21,967 00	
En dotations échues	17,903 00	
Chiffre net payé en indemnités		$ 39,870 00
Argent payé pour rachat de polices		7,182 00
Dividendes en argent employés au paiement de primes en Canada		4,838 42
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada		$ 51,890 42
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada		
Total des dépenses au Canada		

DIVERS.

Nombre des polices échues pendant l'année au Canada	34	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		$ 33,630 00
Nombre de polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896	850	
Chiffre de ces polices		910,488 00

Nombre et chiffre de ces polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	12	$ 13,327 00
2. Par maturité	20	16,427 00
3. Par rachat	11	14,516 00
(Pour lesquelles on a payé $7,182.)		
4. Par rachat, $1,500. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $1,075.)		
Différence des montants reportés		425 00
Total	43	$ 44,695 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	893	$ 955,183 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	43	44,695 00
Polices en vigueur à la date de cet état	850	910,488 00

Nombre de vies assurées—Non rapporté.

PHŒNIX MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Total du revenu des primes	$1,430,227 81
Argent reçu en intérêt et dividendes	516,033 94
do comme escompte sur dotations payées d'avance	171 54
do pour loyers	24,018 10
Bénéfices sur ventes de biens-fonds	1,064 98
Profits et pertes	4,278 39
Total du revenu	$1,975,794 76

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre total payé pour réclamations et pour dotations échues	$ 871,400 51
Argent payé aux rentiers viagers	1,990 00
Billets de primes, prêts et gages employés à l'achat de polices	6,539 78
do do do au paiement de dividendes aux porteurs de polices	392 23
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices	4,105 65
do appliqués au paiement des primes	135,032 29
do do à l'achat d'additions et rentes viagères acquittées	30,419 62
Valeur de rachat payé en argent	154,853 62
do appliquée au paiement de primes	7,247 77
do do à l'achat de polices et de rentes viagères acquittées	170 00
Commissions et bonis aux agents	216,323 65
Appointements et allocations aux gérants et agents	57,430 52
Rétributions des médecins examinateurs et inspection des risques	30,116 45
Appointements du personnel	63,343 31
Taxes, permis et honoraires du département des assurances	65,231 29
Loyer	19,126 61
Dépenses générales	142,949 10
Total des dépenses	$1,806,672 40

ACTIF.

Valeur des immeubles, à l'exclusion de toutes charges	$ 994,312 96
Prêts sur hypothèques sur biens-fonds	5,793,119 51
Prêts garantis par le nantissement d'obligations, d'effets ou autres valeurs collatérales de commerce	6,600 00
Prêts sur polices de la compagnie données en garantie collatérale	270,540 00
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur	451,560 68
Valeur au prix d'achat des obligations et effets possédés par la compagnie	2,474,844 16
Argent en caisse et en banque	294,581 86
Total net ou actif sur le grand-livre	$10,285,559 17

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et acquis	165,643 71
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat	47,465 04
Primes à payer et différées	156,501 70
Total de l'actif	$10,655,169 62

PHŒNIX MUTUAL, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

Chiffre net de la réserve pour réassurances	$9,796,048 00
Réserve spéciale des polices	204,767 00
Total des réclamations en vertu de ces polices	32,694 00
Chiffre des dividendes impayés ou autres profits dus au porteurs de polices (d'après l'estimation)	2,500 00
Primes payées d'avance	7,248 00
Réserve au compte des immeubles	43,311 00
Total du passif	$10,086,568 00
Excédent brut au compte des porteurs de polices	$ 568,601 62

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année	5,192	
Chiffre de ces polices		$9,240,566 00
Nombre des polices arrivées à fin pendant l'année	4,524	
Total des polices ayant pris fin		8,115,091 00
Nombre des polices en vigueur à la date de cet état	25,981	
Chiffre net de ces polices		42,216,841 00

THE PROVIDENT SAVINGS LIFE ASSURANCE SOCIETY OF NEW YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—E. W. SCOTT. | *Secrétaire*—WILLIAM E. STEVENS.

Siège social—Cité de New-York

Agent au Canada—R. H. MATSON. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 25 février 1875. Opérations commencées en Canada en mars 1889.)

CAPITAL.

Chiffre du capital versé en argent	$ 100,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

Bons de la province de Québec à 5 pour 100	$ 13,500 00	$ 15,201 00	
Bons de la cité de Montréal à 4 pour 100	41,000 00	44,792 50	
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 54,500 00	$ 59,993 50	
Reporté à la valeur vénale			$ 59,993 50
Dépôt à la banque de Montréal			24,001 21
Chiffre brut des primes dues mais non perçues sur les polices en vigueur au Canada		$ 3,426 82	
Chiffre brut des primes différées sur les mêmes polices		1,501 29	
Total des primes impayées et différées		$ 4,928 11	
A déduire, les frais de perceptions à 10 pour 100		492 81	
Chiffre net des primes impayées et différées			4,435 30
Total de l'actif au Canada			$ 88,430 01

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur actuelle nette de toutes les polices en vigueur au Canada	$ 79,960 00
Total du passif du Canada	$ 79,960 00

REVENU AU CANADA.

Primes payées en argent	$ 93,196 61
Primes payées par dividendes	9,241 15
Total du revenu des primes	$ 102,437 76
Somme reçue à titre d'intérêt sur les bons au Canada	2,315 00
Total du revenu au Canada	$ 104,752 76

THE PROVIDENT SAVINGS—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net du montant payé pour réclamations à cause de décès (y compris $843.22 d'additions de bonis, dont $1,097 datent d'années antérieures)	$ 22,823 00
Payé en rachat de polices	1,184 05
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada	9,241 15
Total net payé aux porteurs de polices au Canada	$ 33,248 20
Argent payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel au Canada	20,765 54
Argent payé pour taxes, etc	1,523 45
Divers paiements, savoir :—	
Loyer, $662 ; annonces, $779.59 ; timbres-poste, papeterie et dépenses en général, $1,589.95	3,031 54
Total des dépenses au Canada	$ 58,568 73

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	408	
Chiffre de ces polices (y compris 1 pour $5,000 remis en vigueur et 3 pour $1,600 transférés des E.-U.)		$ 897,250 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	10	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		21,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	1,624	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		3,734,866 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	10	$ 21,000 00
2. Par expiration	207	451,221 00
3. Par rachat	14	15,000 00
(Pour lesquelles il a été payé $1,184.05).		
4. Par rachat, $13,000.		
Pour lesquelles il a été accordé une police acquittée au montant de $639.)		
Différence des montants		12,361 00
5. Par prescription	53	112,500 00
Total	284	$ 612,082 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au Canada au commencement de l'année	1,496	$3,449,698 00
Polices délivrées pendant l'année (y compris les polices remises en vigueur et transférées)	412	897,250 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	284	612,082 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,624	3,734,866 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	1,379
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	371
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	8
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	251
Nombre de vies assurées à la date de cet état	1,491

THE PROVIDENT SAVINGS—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Revenu total des primes	$2,148,636 97
Intérêt	62,536 98
Loyers	24,612 51
Dividendes et valeur de rachat sur réassurances	90 70
Total du revenu	$2,235,877 16

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Somme totale payée en indemnités et dotations échues	$1,231,882 30
Rentes viagères	1,581 40
Billets de primes prescrits	811 12
Polices rachetées	18,026 17
Valeur de rachat appliquée à l'achat de polices et de rentes viagères acquittées	4,365 06
Dividendes payés aux porteurs de polices	28,160 27
Dividendes appliqués par les porteurs de polices en paiement des primes	196,432 16
Commissions aux agents	330,116 24
Dividendes aux actionnaires	6,977 60
Appointements et allocations des directeurs d'agences et des agents	20,413 92
Appointements du personnel du bureau	108,156 16
Honoraires des médecins-examinateurs et inspection des risques	29,832 83
Taxes, permis, honoraires du département des assurances	31,511 19
Loyer	26,284 75
Dépenses générales	90,698 72
Total des dépenses	$2,125,249 89

ACTIF.

Coût des immeubles, moins les charges	$ 241,470 57
Prêts garantis par obligations et premières hypothèques sur biens-fonds	226,500 00
Prêts garantis par nantissement de débentures, actions ou autres valeurs collatérales	118,159 25
Prêts en argent à des assurés, sur polices de la compagnie données en garantie collatérales	29,366 87
Prix d'achat des effets possédés par la compagnie	1,033,112 00
Argent en caisse et en banques	142,732 48
Solde des agents	50,963 27
Billets de primes sur polices en vigueur	5,467 93
Total net de l'actif placé	$1,847,772 37
A déduire, les soldes au crédit des agents	582 23
Total net de l'actif, moins la dépréciation	$1,847,190 14

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêts dus et acquis	22,455 42
Loyers dus et acquis	6,784 96
Différence en plus entre la valeur vénale des immeubles et leur prix d'achat	15,000 00
Chiffre des primes non perçues ou différées	219,341 25
Total	$2,110,771 77
Moins les item non admis	68,511 30
Total de l'actif	$2,042,260 47

THE PROVIDENT SAVINGS—Fin.

PASSIF.

* Réserve nette des primes le 31 décembre 1896	$1,156,398 00
Billets de primes ou prêts sur polices en sus de la valeur nette des polices.	71 39
Total des réclamations en vertu de ces polices	244,000 00
Primes payées d'avance	3,998 67
Réserve sur polices annulées pour lesquelles il peut être réclamé la valeur de rachat	636 13
Divers	143 47
Total du passif	$1,405,247 66
Capital social versé	100,000 00
Excédent brut	$ 587,976 08

POLICES.

Nombre de nouvelles polices délivrées	5,878	
Chiffre de ces polices		$ 14,416,578 00
Nombre de ces polices qui ont pris fin	7,175	
Chiffre de ces polices		23,170,216 00
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896	26,158	
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896		80,174,683 00

* Basée sur la Table des Actuaires à $4\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *RELIANCE MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—W. W. Duffield. | *Secrétaire*—E. Clifton Griffith.

Siège social—71 rue King William, Londres, Angleterre.

Agent-chef et procureur au Canada— J. Cassie Hatton. | *Bureau principal au Canada*— 1724 rue Notre-Dame, Montréal.

(Organisée ou constituée en 1840. Opérations commencées au Canada le 1er août 1868.)

PAS DE CAPITAL.

ACTIF AU CANADA.

Nouvelles rentes viagères britanniques $2\frac{3}{4}$ pour 100 déposées au crédit du receveur général	$ 110,277 00
Argent en caisse	13 25
Argent à la banque Molsons	5,286 28
Total de l'actif au Canada	$ 115,576 53

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878

*Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$ 67,000 00
Total du passif envers les porteurs de polices au Canada	$ 67,000 00

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

*Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$ 33,000 00
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada	$ 33,000 00
Total du passif envers tout les porteurs de ces polices au Canada	$ 100,000 00

REVENU AU CANADA.

Total brut des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances au Canada	$ 6,122 60
Intérêt sur le dépôt en banque	179 78
Total du revenu	$ 6,302 38

DÉPENSES AU CANADA.

Total payé en indemnités pour cause de mort	$ 3,893 73	
Chiffre payé en dotations échues	1,059 00	
Chiffre payé en rachat de polices	178 40	
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	$ 5,131 13	

* Réserve calculée par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires à $4\frac{1}{2}$ pour 100.

RELIANCE MUTUAL, SUR LA VIE—*Fin.*

DÉPENSES AU CANADA—*Fin.*

Argent payé pour commissions, appoint. et autres frais du personnel....		282 11
Argent payé pour timbres-poste, câblegrammes, change, etc............		28 40
Taxes, etc..		3 40
Total des dépenses au Canada..............................	$	5,443 04

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de polices échues au Canada durant l'année............	3	
Chiffre de ces polices	$	4,048 44
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date...........	186	
Montant de ces polices...$ 215,231 73		
Additions de bonis.. 10,899 76		
Chiffre net des polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896.......		226,131 49

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, $306.11)........	2	$	2,989 44
2. Par maturité (y compris les additions de bonis, $59.00)..	1		1,059 00
3. Par rachat (y compris $115.00 d'additions de bonis)..... (Pour lesquelles il a été payé en argent, $178.40.)	2		1,515 00
4. Par prescription (y compris $128.50 d'additions de bonis).	1		2,128 50
Total (y compris $608.61 d'additions de bonis)....	6	$	7,691 94

	Nombre.		Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $11,508.37).....................	192	$	233,823 43
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $608.61)................................	6		7,691 94
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $10,899.76)................................	186		226,131 49

Nombre de vies assurées.....................................Pas de rapport.

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.		Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris $1,926.40 d'additions de bonis)........................	79	$	68,499 68
Polices ayant pris fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $128.50)..................................	2		2,378 50
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris $1,797.90 en additions de bonis)	77		66,121 18

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ROYAL*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—M. H. MAXWELL. | *Gérant*—CHAS. ALCOCK.
Siège social—Liverpool, Angleterre.
Agent au Canada—GEORGE SIMPSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.
(Organisée ou constituée en corporation le 31 mai 1845. Opérations commencées au Canada en 1851.)

(*Pour le capital et l'actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.*)

PASSIF AU CANADA.

En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada	$ 282,661 15
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	$ 282,661 15

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve de toutes les polices en cours au Canada (y compris la réserve des polices de la *Queen*)	$ 141,639 66
Réclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées	3,808 33
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	$ 145,447 99
Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada	$ 428,109 14

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 20,070 92
Intérêt des prêts	1,893 39
Total du revenu au Canada	$ 21,964 31

DÉPENSES AU CANADA.

Payé en indemnités pour cause de mort	$ 37,779 62
do do pour dotations échues	1,946 66
Chiffre payé aux rentiers viagers	235 22
Argent payé en rachat de polices	2,518 75
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada	608 81
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	$ 43,089 06
Argent payé comme commissions, etc	696 59
Taxes, permis, honoraires ou amendes	60 00
Divers, viz. :—Avis d'hommes de loi, $20 ; honoraires d'examen, $15 ; frais de port et change, $25.54	60 54
Total des dépenses au Canada	$ 43,906 19

*Calculée par le département sur la table H. M. de mortalité de l'Institut des Actuaires à $4\frac{1}{2}$ pour 100.

ROYAL—Suite.

DIVERS.

		Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées au Canada		1	
Chiffre de ces polices			5,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année		20	
Chiffre des réclamations de ces polices (y compris $2,099.86 d'additions de bonis)			43,534 61
Nombre de polices en vigueur à cette date		344	
Chiffre de ces polices	$ 740,380 32		
Additions de bonis sur ces polices	151,450 49		
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896			891,830 81

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, $2,099.86)	19	$ 41,587 95
2. Par maturité	1	1,946 66
3. Par expiration (y compris $300 d'additions de bonis)	1	1,300 00
4. Par rachat (y compris $420.75 d'additions de bonis)	5	8,352 09
5. Par rachat, $994.69 (y compris $244.69 d'additions de bonis)		
(Par lesquelles il a été accordé des polices acquittées au montant de $650.)		
Différence des montants reportés		344 69
6. Par prescription (y compris les additions de bonis, $483.50)	3	7,483 50
Total (y compris les additions de bonis, $3,548.80)	29	$ 61,014 89

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $154,999.29)	373	$ 947,845 70
Polices délivrées durant l'année		5,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $3,548.80	29	61,014 89
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $151,450.49)	344	891,830 81

Nombre de vies assurées........Pas de rapport.

DÉTAIL DES POLICES DE LA "ROYAL" DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur de la *Royal* à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $13,396.99)	54	$ 151,926 98
Polices de la *Queen* en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $28,678.40	118	220,435 60

ROYAL—Fin.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DIVISION DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Il a été accepté durant l'année des nouvelles demandes d'assurances pour un montant de £1,110,511 ; l'on a complété de ces assurances pour un montant de £1,035,674, et les primes annuelles correspondantes obtenues lors de la fermeture des comptes s'élevaient à £40,253 3ch. 8d. Les demandes refusées pendant l'année s'élevaient à £71,540. Le revenu total des primes, déduction faite des réassurances, s'élevait à £432,280 1ch. 3d., et l'intérêt provenant des placements, celui de la caisse des rentes viagères non compris, à £177,661 9ch. 6d.

Les réclamations d'indemnités ont été durant l'année comme suit :—

	£	s.	d.
Par suite de décès—Sommes primitives assurées	277,451	1	8
Additions de bonis sur ces sommes	55,280	2	2
Par polices échues (y compris les dotations d'enfants):—			
Sommes primitives assurées	26,936	10	0
Additions de bonis sur ces sommes	2,997	12	8
	£362,665	6	6

Dans la division des rentes viagères le prix d'achat des nouvelles rentes viagères ainsi que les primes sur rentes viagères accidentelles se sont élevés à £42,711 2ch. 6d., et l'intérêt à £9,317 5ch. Trente-cinq rentes viagères ont pris fin durant l'année, libérant la compagnie de paiements annuels de £1,151 16ch. 4d.

Après avoir payé toutes les réclamations, rentes viagères, bonis en argent ainsi que dépenses de tous genres, il a été ajouté une balance de £188,306 3ch. 10d. à la caisse des assurances sur la vie, ce qui portait le chiffre total des divisions de vie et de rentes viagères de la compagnie à £5,329,897 15ch. 6d.

COMPTE DU REVENU

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse d. assurances sur la vie au commencem. de l'année	4,889,947	18	5	Réclam. en vertu des polices, y comp. les bonis réversibles, déduction faite des sommes réassurées	362,665	6	6
Primes, déduction faite des primes de réassurances	432,280	1	3	Rachats	25,378	6	7
Intérêt	177,661	9	6	Bonis en argent	3,034	8	11
Emoluments sur transferts	208	15	0	Commission	21,940	13	8
				Frais d'administration	34,458	14	11
				Chiffre de la caisse des assurances sur la vie à la fin de l'année, d'après le bilan	5,052,620	13	7
	£5,500,098	4	2		£5,500,098	4	2

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Chiffre de la caisse des rentes viagères au commencem. de l'année	251,643	13	3	Rentes viagères	25,107	19	6
Considération pour rentes viagères accordées	42,711	2	6	Commission	844	9	11
Intérêt	9,317	5	0	Frais d'administration	442	9	5
				Chiffre de la caisse des rentes viagères à la fin de l'année, d'après le bilan	277,277	1	11
	£ 303,672	0	9		£ 303,672	0	9

(Pour le bilan, *voir* l'état relatif au département de l'incendie.)

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—LORD KELVIN, LL.D., D.C.L.
Gérant—N. B. GUNN.
Agent-chef au Canada—W.W.ROBERTSON.

Secrétaire—WILLIAM G. SPENS.
Siège social—Glasgow.
Bureau principal au Canada—Montréal.

(Fondée à Glasgow le 1er janvier 1826. Constituée en corporation par acte du parlement en 1849. Opérations commencées au Canada en 1846.)

(*Compagnie purement mutuelle.*)

ACTIF AU CANADA.

*Certificats du chemin de fer Canada-Atlantique (caisse de subvention des chemins de fer de la province d'Ontario)—valeur actuelle	$	50,507 07
*Obligations de concessions de terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, valeur au pair, $100,000 ; valeur vénale		96,360 00
Chiffre des prêts à des porteurs de polices canadiennes sur polices de la société données comme garantie collatérale		16,285 53
Intérêt dû		9 25
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur pol. en vigueur au Canada		115 18
Total de l'actif au Canada	$	163,277 03

PASSIF AU CANADA.

†Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices au Canada	$	148,506 33
Total du passif au Canada	$	148,506 33

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent durant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada		5,349 03
Intérêt sur prêts sur polices		975 95
Total du revenu	$	6,324 98

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnité pour cause de mort (dont $14,600 datent de 1895)	$ 19,466 67		
Argent payé pour rachat de polices	152 57		
Total net payé aux porteurs de polices au Canada		$	19,619 24
Argent payé pour commission, appointements ou autres dépenses du personnel au Canada			116 80
Total des dépenses au Canada		$	19,736 04

* Déposés au crédit du receveur général.
† Réserve basée sur la table de mortalité de l'Institut des Actuaires à $2\frac{1}{2}$ pour 100 d'intérêt.

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année		2	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices			$ 4,866 67
Nombre de polices en vigueur au Canada		109	
Chiffre de ces polices	$ 265,875 49		
Additions de bonis sur ces polices	13,472 63		
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1896			279,348 12

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès de l'assuré	2	$ 4,866 67
2. Par rachat	1	486 67
(Pour lesquelles $152.57 ont été payés en argent.)		
3. Par prescription	1	973 33
Total	4	$ 6,326 67

*Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $9,433.99)	113	$ 281,636 15
Bonis ajoutés durant l'année		4,038 64
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	4	6,326 67
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $13,472.63)	109	279,348 12

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	108
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	2
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que par suite de décès	2
Nombre de vies assurées à la date de cet état	104

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS.

Les directeurs font rapport qu'ils ont reçu et examiné le 31 décembre dernier 901 demandes d'assurance pour un montant total de £636,308 19ch. 10d. De ces demandes il a accordé 769 polices ensuite acceptées assurant le chiffre total de £533,808 19ch. 10d., et les nouvelles primes sur ces polices s'élevaient à £32,596 11ch. Outre ce montant on a reçu £54,371 6ch. 5d. pour rentes viagères accordées durant l'année.

RÉCLAMATIONS.

Le nombre de décès en 1896 a été de 229, et les réclamations en résultant, y compris les additions de bonis après déduction des réassurances, se sont élevées à	£204,973	19	4
Il a été aussi payé en vertu de polices échues par suite de survie	13,840	0	0
Total des réclamations pendant l'année	£218,813	19	4

*Les chiffres mentionnés dans le rapport de l'année dernière étaient de £1,300 trop bas. On a découvert l'erreur lors de l'enquête septennale.

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE—*Suite.*

La proportion de mortalité parmi les membres a été considérablement moindre que celle indiquée par la table de mortalité (la table des hommes en santé de l'institut des actuaires) d'après laquelle on base les calculs du bureau. Les réclamations ne se sont élevés qu'à 78 pour 100 des réclamations prévues.

Les détails suivants relativement aux âges des porteurs de polices qui sont morts pendant l'année pourront avoir de l'intérêt :—

A l'âge de 90 et au-dessus...............	2 sont morts pendant l'année.		
do 80 et au-dessous de 90	14	do	do
do 70 do 80........	60	do	do
do 60 do 70	70	do	do
Au-dessous de 60......................	83	do	do
Total des décès comme ci-dessus.	229		

L'âge moyen au décès était de 63 ans.

La mort de six rentiers viagers a libéré la société de paiements s'élevant à £192 14ch. par année.

TOTAL DES ASSURANCES.

Le total des assurances indiqué par les livres de la société le 31 décembre dernier s'élevait à £8,760,893 16ch. 6d., en vertu de 14,735 polices.

COMPTES DE L'ANNÉE.

Les comptes ci-joints indiquent que le revenu total a été de £426,233 6ch. 8d., et la dépense £292,488 18ch. 1d., en sorte qu'une somme de £133,744 8ch. 7d. a été ajoutée aux fonds nets, lesquels s'élevaient le 31 décembre dernier à £3,672,937 15ch. 4d.

TAUX DE L'INTÉRÊT.

Le montant reçu en intérêts au cours de 1896 a été de £141,631 2ch. 6d., le taux moyen, sauf la déduction de la taxe du revenu, étant de £4 0ch. 2d. pour 100 sur le total des fonds placés ou non. Le taux correspondant en 1895 ayant été de £4 3ch. 11d. pour 100, on verra que le profit des placements de la société a diminué pendant l'anné de 3ch. 9d. pour 100. Ce résultat provient principalement du remboursement de plusieurs gros prêts rapportant de 4 à 5 pour 100, le montant ayant été placé de nouveau à des taux plus bas ; aussi du changement dans le taux de l'intérêt demandé pour prêts sur polices, lequel a été réduit à 4 pour 100. Il est satisfaisant toutefois de remarquer que la grande partie des nouveaux placements sont soit permanents soit remboursables à des dates éloignées ; de plus, que nonobstant la réduction mentionnée plus haut le taux de l'intérêt obtenu excède encore d'un et demi pour cent celui d'après lequel on a fait l'évaluation du passif de la société lors de la dernière enquête septennale le 31 décembre 1895.

SCOTTISH AMICABLE, SUR LA VIE—*Fin.*

COMPTE DU REVENU.

		£ s. d.			£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année, d'après le dernier rapport publié		3,539,193 6 9	Réclamations en vertu de polices (déduction faite des réassurances)—		
Primes (déduction faite des réassurances)	£230,142 7 9		Par suite de décès	£204,973 19 4	
Considération pour rentes viagères	54,371 6 5		Par suite de survie	13,840 0 0	
Intérêt, dividendes et loyers	141,631 2 6				218,813 19 4
Honoraires de bureau	88 10 0		Rachats		16,384 17 9
		426,233 6 8	Rentes viagères		16.085 3 3
			Commission		9,400 1 10
			Frais d'administration (y compris les dépenses de l'enquête)		26,649 5 8
			Taxe sus le revenu		5,155 10 8
					£ 292,488 18 1
			Caisse à la fin de l'année d'après le bilan		3,672,937 15 4
		£3,965,426 13 5			£3,965,426 13 5

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.	£ s. d.	ACTIF.	£ s. d.
Caisse des assurances et des rentes viagères	3,672,937 15 4	Hypothèques—	
Réclamations admises ou rapportées, mais non payées	63,647 4 5	Dans le Royaume-Uni	322,872 13 10
Rentes viagères dues	242 0 6	Hors du do	239,709 18 1
Prêts de la banque	57,000 0 0	Prêts—	
		Sur polices	239,745 5 8
		Sur rentes viagères et réversions	42,035 14 9
		Sur taxes publiques	78,921 12 1
		Sur garantie personnelle......Nil	
		Sur actions de chemins de fer, etc	3,000 0 0
		Placements—	
		Intérêts viagers et réversions	72,424 9 11
		Garanties du gouv. à l'étranger	172,826 16 7
		do des colonies	18,854 1 6
		Effets municipaux, anglais	28,616 5 0
		do des colonies et des Indes	243,309 13 11
		do à l'étranger	62,202 11 5
		Actions garanties de chemins de fer anglais et autres autres actions privilégiées	458,951 9 9
		Débentures de chemins de fer anglais et débentures non rachetables	285,705 8 9
		Débentures de chemins de fer des colonies et de l'étranger	243,520 0 1
		Actions garanties du chemin de fer des Indes	61,841 8 5
		Bons de chemins de fer américains	569,286 6 0
		Biens héritables	201,953 0 3
		Rentes const. et fonc. (*feu-duties*)	337,417 12 4
		Primes à payer	30,794 11 10
		Intérêt à payer	4,077 13 4
		do acquis	16,001 13 4
		Billets en portefeuille	25,151 0 9
		Argent en dépôt à la banque pour des périodes fixes	30,000 0 0
		Argent en compte courant et en caisse	4,607 12 8
	£3,793,827 0 3		£3,793,827 0 3

INSTITUTION *SCOTTISH PROVIDENT.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Gérant—JAMES GRAHAM WATSON. | *Secrétaires* { JOHN LAMB. H. R. COCKBURN.

Siège social—6 St. Andrew's Square, Edimbourgh.

Agent en chef et procureur au Canada—JNO. DUNLOP. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée en 1837. Organisée en corporation par des actes spéciaux du parlement en 1848, 1884 et 1893.)

ACTIF AU CANADA

Chiffre des prêts à des porteurs de polices du Canada, sur polices de la compagnie transportées comme sûretés collatérales		$ 13,383 33
Bons et effets possédés par la compagnie, savoir :—		
Obligations du chemin de fer Canadien du Pacifique portant première hypothèque (déposées au crédit du receveur général)	$ 98,577 25	
Débentures municipales	2,123,798 04	
Obligations, portant première hypothèque, du chem. de fer Grand-Tronc, Baie-Georgienne et Lac-Erié	73,973 33	
Obligations de concessions de terres du ch. de fer Canadien du Pacifique	47,539 69	
Total reporté à la valeur vénale		2,343,888 31
Intérêt dû	$ 8,393 78	
do acquis	29,708 22	
Total de l'intérêt		38,102 00
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur	$ 258 66	
Moins les frais de perception, à 10 pour 100	25 85	
Chiffre net de l'actif au Canada		232 81
Total de l'actif au Canada		$2,395,606 45

PASSIF AU CANADA.

*Réserve nette des réassurances	$ 92,622 40
Total du passif au Canada	$ 92,622 40

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent	$ 1,903 19
Reçu en intérêt ou dividendes sur effets, etc	103,656 23
Total du revenu au Canada	$ 105,559 42

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour indemnités par suite de décès au Canada (y compris $4,502.15 d'additions de bonis)	$ 11,802 15
Payé pour frais judiciaires	36 72
Total des dépenses au Canada	$ 11,838 87

* Calcul basé sur la table H. M. de mortalité des actuaires, à 3½ pour 100.

SCOTTISH PROVIDENT—Suite.

DIVERS.

	Nombre.		Montant.
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année..............	1		
Chiffre de ces réclamations (y compris $1,662.45 d'additions de bonis).		$	4,095 78
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date..............	56		
Chiffre de ces polices..	$ 112,069 60		
Additions de bonis sur ces polices..................................	44,600 57		
Chiffre net des polices en vigueur au 31 décembre 1896................			156,670 17

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.		Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris $1,662.45 d'add. de bonis).	1	$	4,095 78

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $46,233.33).....................	57	$	160,736 26
Additions de bonis durant l'année..........................			29 69
Polices ayant pris fin comme ci-dessus...........................	1		4,095 78
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $44,600.57).......................................	56		156,670 17

Nombre de vies assurées au commencement de l'année..............	57
Nombre de décès survenus parmi les assurés pendant l'année.......	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de décès..................Pas de rapport.	
Nombre de vies assurées à la date de cet état......................	56

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Bien que les nouvelles assurances aient été moindres que celles de l'année précédente (lesquelles comprenaient les assurances à courtes périodes donnant droit aux bonis éventuels déclarés dans l'année suivant immédiatement la division de l'excédent), elles dépassent cependant tant sous le rapport du nombre que du montant les opérations ordinaires de 1895. Sur 2,753 demandes au montant de £1,635,472 16ch., il en a été complété 2,401 pour £1,408,494 6ch. £46,500 de cette somme ont été réassurés à d'autres compagnies.

Les nouvelles primes se sont élevées à £83,780 16ch. 1d., la forte somme de £41,006 17ch. 7d. se composant d'un paiement unique. Il a été reçu une autre somme de £176,051 0ch. 10d. comme prix des rentes viagères.

Les primes de toutes sortes, y compris le prix des rentes viagères, ont été de £821,556 18ch. 1d., ou après déduction des primes de réassurances, £801,449 3ch. 11d. Le recettes totales de l'année, y compris l'intérêt, se sont élevées à £1,189,799 15ch. 1d.

Les réclamations ont été de nouveau modérées et plutôt moindres que le montant rapporté pour l'année précédente. Par suite du décès de 495 membres assurés en vertu de 673 polices, les réclamations (moins les sommes réassurées) se sont élevées à £439,862 0ch. 11d., y compris les additions de bonis, et des assurances de dotation au montant de £19,710 sont devenues payables à maturité. Le total des réclamations pendant l'année a été ainsi de £459,572 0ch. 11d. D'un autre côté, des rentes viagères au montant de £2,459 4ch. 4d. ont pris fin par le décès des rentiers viagers.

Les fonds réalisés le 31 décembre 1896 s'élevaient à £10,025,505 0ch. 6d., ou déduction faite des réclamations admises mais non alors payées et des autres item à régler, à £9,926,144 13ch. 10d., ce qui indiquait pour l'année une augmentation de £568,618 0ch. 1d. Cette augmentation, qui comprend la forte somme exceptionnelle reçue comme prix des rentes viagères, n'a jamais été plus considérable en aucune autre année antérieure.

Le coût total de l'administration des affaires de la compagnie, après avoir alloué la somme modérée d'un pour cent sur le prix des rentes viagères, n'a été que de $10\frac{1}{2}$ pour 100 du revenu des primes d'assurance. Le taux moyen de l'intérêt obtenu durant l'année a été de £4 2ch. 1d. pour 100.

INSTITUTION *SCOTTISH PROVIDENT*—Fin.

COMPTE DU REVENU.

1896.		£	ch.	d.
1er janv.	Caisse au commencement de l'année	9,357,526	13	9
	Primes (moins les réassurances)	625,398	3	1
	Considération pour rentes viagères accordées	176,051	0	10
	Intérêts, dividendes et loyers	387,802	15	0
	Amendes pour renouvellement de polices prescrites	297	1	8
	Emoluments pour enregistrement de transferts	250	15	0
		10,547,326	9	4

1896.		£	ch.	d.
31 déc.	Réclamations en vertu des polices (moins réassurances)	439,862	0	11
	Dotations	19,710	0	0
	Rachats	13,914	19	4
	Rentes viagères	69,172	9	7
	Taxe sur le revenu	11,581	0	7
	Commission (sur réassurances et rentes viagères)	17,019	15	0
	Frais d'administration	49,921	10	1
	Caisse à la fin de l'année d'après le bilan	9,926,144	13	10
		10,547,326	9	4

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.	£	ch.	d.
Caisse des assurances sur la vie	9,856,144	13	10
Fonds de réserve des placements	70,000	0	0
Chiffre de la caisse d'après le revenu	9,926,144	13	10
Réclamations admises mois non payées	86,719	6	9
Valeurs de rachat non réclamées	4,696	18	5
Rentes viagères dues mais non payées	1,059	18	11
Commission sur primes à payer	2,202	2	8
Dépenses non soldées	4,681	19	11
	10,025,505	0	6

ACTIF.				£	ch.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni				2,887,144	17	8
" " hors du "				2,815,363	4	5
Prêts sur polices de la compag. dans la limite de leur valeur de rachat				572,729	3	9
Placements—						
* Garanties du gouvernement des colonies				81,168	3	5
* Débentures de chemins de fer et autres—						
Au pays et dans les colonies	£323,668	13	4			
Bons américains en or	700,213	0	2			
				1,023,881	13	6
* Débentures non rachetables (£373,165 7 ch. 10 d.) et actions privilégiées et autres (£358,268 3 ch. 9d.)				731,433	11	7
Valeur des bureaux à Edimbourg et autres succursales, et propriétés (rapportant loyer)				263,368	16	0
Valeur des réversions				52,847	16	10
Prêts sur taxes municipales—						
Au pays et dans les colonies	£791,261	7	1			
Aux États-Unis	227,318	14	6			
				1,018,580	1	7
Prêts sur garantie de fonds tenus en fidéicommis				62,524	4	4
Prêts sur dépôts dans les banques des colonies				157,001	15	9
Prêts sur garanties mobilières et polices d'assurances				27,806	18	9
Primes en voie de recouvrement au bur. principal et aux agences				105,185	14	2
Intérêt à payer (presque entièrement payé depuis)				7,246	3	2
Intérêt acquis le 31 décembre 1896				89,369	9	10
Mobilier au bureau principal et aux succursales				4,010	13	1
Argent sur compte de dépôt				100,000	0	0
Argent en caisse et compte courant				25,804	5	10
Timbres en portefeuille				38	7	1
				10,025,505	0	6

* La valeur vénale est considérablement plu elevée.

Ministère des Finances—Division des Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *STANDARD*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 15 NOVEMBRE 1896.

CAPITAL.

Gérant—SPENCER C. THOMSON. | *Secrétaire*—GEORGE OLIVER.
Siège social—Edimbourg.
Agent-chef au Canada—W. M. RAMSAY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée en 1825 ; constituée en corporation, 6 juin 1822. Opérations commencées au Canada en 1847.)

Chiffre du capital social autorisé et souscrit pour £500,000 sterling.....	$2,433,333 33
Chiffre versé en argent..	584,000 00

ACTIF AU CANADA.

Valeur des biens-fonds possédés par la compagnie au Canada...........	$ 369,450 35
Prêts sur obligations garanties par première hypothèque sur biens-fonds.	4,651,314 12
Chiffre des prêts faits aux porteurs de polices sur polices de la compagnie transportées comme sûretés collatérates......	394,395 30

Effets déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.
Bons de la cité de Montréal.. ....$	56,000 00
do du havre do	43,000 00
do du comté de Compton..........	4,866 67
do de la ville d'Owen-Sound........	105,996 22
do do de Listowel	35,000 00
do de la cité d'Hamilton.	20,000 00
do do de Toronto...........	154,572 00
do do Stratford...........	100,000 00
do de la ville de Collingwood......	89,500 00
do do Walkerton........	14,800 00
do du township d'Elderslie	10,000 00
do de la ville d'Orangeville........	11,300 00
do du comté de Prince-Edward ..	12,000 00
do de la ville de Windsor	19,445 00
do du township d'Amabel..........	12,000 00
do de la ville de Peterboro'.......	3,000 00
do du township d'Artemesia.......	3,500 00
do du village de New-Edinburgh....	9,000 00
do de la cité de Guelph............	20,000 00
do do Belleville...........	68,000 00
do do d'Halifax............	41,000 00
do de la ville de Moncton..........	30,000 00
do de la cité de Saint-Jean.........	13,900 00
do de la ville de New-Glasgow......	48,000 00
do do d'Oakville.	15,000 00
do do de Dundas...........	3,500 00
do do Parkdale........ ..	120,370 78
do do Seaforth............	3,000 00
do do Cobourg............	1,000 00
do de la cité de Charlottetown......	10,000 00
do de la ville de Galt..............	12,000 00
do do Smith's-Falls......	15,700 00
do du township de Tilbury-Est.....	24,419 00
do de la ville de Woodstock........	32,000 00
do do Mount-Forest......	26,750 00
do de la cité d'Ottawa..............	56,253 32
do du comté de Wentworth........	2,000 00
do de la ville de Whitby..........	6,400 00
do do d'Ingersoll..........	3,000 00
do do d'Harriston..........	2,400 00
do du village de Norwich..........	3,000 00
do township de Crosby-Nord.......	1,500 00
do du comté de Middlesex.........	2,000 00
do do Lincoln..	7,000 00
do du township de Thorah.........	12,000 00
do de la ville de Cornwall..........	13,891 00
do du village d'Oil-Springs	7,090 00

	Valeur au pair.
Bons de la ville de Barrie............$	11,600 00
do do d'Almonte..........	16,800 00
do do de Milton	13,575 00
do do Sarnia...............	9,320 00
do du township de Sombra	8,155 00
do des comtés de Leeds et Grenville..	25,000 00
do du village de Toronto-Est.......	7,000 00
do do Lakefield..........	10,000 00
do de la cité de Victoria, C.-B......	20,000 00
do de la ville de Wingham. .:	28,000 00
do do Brockville..........	14,500 00
do du village de la Côte-Saint-Antoine	120,000 00
do do Penetanguishene....	5,000 00
do de la ville d'Amherstburg........	15,782 37
do do de Napanee..........	9,071 00
do du township de Colchester-Sud.. .	13,749 20
do du village de Kingsville	6,874 60
do de la ville de Dresden...........	17,713 81
do do Newmarket........	8,075 71
do du village de Midland...........	3,768 80
do de la ville de Picton........... ...	25,688 08
do du village de Glencoe............	6,401 49
do do Forest....	3,460 24
do do Morrisburg.........	16,014 96
do de la province de Québec........	9,000 00
do de la ville de Saint-Henri........	183,000 00
do du village de St-Louis du Mile-End	175,000 00
do de la ville de la Côte-St-Antoine...	200,000 00
do do Beauharnois	40,000 00
do de la cité de Saint-Henri.........	145,000 00
do du comté de Pontiac.	114,650 00
do de la ville de Sainte-Cunégonde...	150,000 00
do do Tilsonburg...	10,000 00
do do Maisonneuve.	45,000 00
do de l'école C. R. de la cité de Toronto	23,000 00
do de la ville de Longueuil....	90,000 00
do de la cité de Winnipeg..	51,742 00
do de la ville de Fraserville.........	40,000 00
do de la municipalité de Neebing....	10,000 00
do de la ville d'Amherst, N.-E......	20,000 00
do do de Fort-William.......	11,000 00
do do Stellarton.	10,000 00
do du village de Lucknow...........	10,000 00
do du township d'Ameliasburg......	15,000 00
Total..................	$3,073,070 26

Reporté à la valeur au pair.......................................	3,073,070 26

STANDARD SUR LA VIE—*Suite.*

* Débentures municipales entre les mains de la compagnie, savoir :—

Ville de—	Valeur au pair.
Owen-Sound	$ 33,076 70
Sarnia	76,842 70
Trenton	13,500 00
Mount-Forest	15,000 00
Picton	6,404 18
Windsor	60,023 27
Brampton	36,503 87
Collingwood	29,519 97
Orillia	63,833 94
Durham	4,985 20
Seaforth	3,000 00
Sainte-Marie	19,883 11
Berlin	4,565 00
Whitby	31,647 03
Newmarket	25,666 55
Thorold	3,736 11
Chatham	64,876 67
Niagara-Falls	70,492 85
Mitchell	1,720 00
Lindsay	34,102 51
Smith's-Falls	29,353 25
Richmond	9,864 59
Barrie	16,738 65
Pembroke	11,531 96
Uxbridge	6,000 00
Lethbridge	7,500 00
Sorel	6,000 00
Aylmer	18,812 05
Niagara	26,880 80
Leamington	13,464 16
Port-Elgin	6,151 00
Perth	2,200 00
Amherstburgh	40,765 12
Gravenhurst	6,215 62
Napanee	10,951 37
Walkerton	22,920 78
Meaford	560 68
Lachute	20,204 24
Goderich	5,000 00
Essex	25,348 51
Tilbury Centre	1,000 00
Terrebonne	12,000 00
Cornwall	34,490 66
Waterloo	5,500 00
Clinton	4,000 00
Wiarton	12,000 00
Mattawa	4,000 00
Sandwich	13,752 31
Simcoe	6,262 62
Walkerville	26,679 88
Blenhiem	4,466 24
Lachine	27,000 00
Parry-Sound	26,464 07
Peterboro'	1,500 00
Plantagenet	300 00
Tilsonburg	13,378 29
Dartmouth	10,000 00
Saint-Henri	135,000 00
Cobourg	14,600 00
Berthier	20,735 43
Chicoutimi	37,053 81
Alliston	7,540 00
Port-Dover	2,338 97

Ville de—*Fin.*	Valeur au pair.
Bowmanville	$ 53,340 04
Ridgetown	13,708 00
Prescott	3,787 03
Côte-Saint-Antoine	73,566 98
Farnham	10,000 00
Cookshire	26,864 85
Kincardine	48,007 31
Port-Hope	68,553 00
New-Glasgow	3,000 00
Amherst	15,000 00
Sainte-Anne-de-Bellevue	6,000 00
Valleyfield	28,000 00
Wolfeville	15,000 00
Saint-Jérôme	38,889 79
Jonction-de-Toronto	84,800 00
Almonte	600 00
Dresden	1,276 70
Bedford	6,900 00
Victoriaville	8,198 24
	$1,811,396 66

Township de—	
Colchester-Nord	$ 9,346 20
Farnham-Ouest	10,000 00
Colchester-Sud	12,779 53
Roxton	18,000 00
Eastnor, Lindsay et Saint-Edmond	6,000 00
Proton	1,838 61
Plantagenet-Sud	984 00
Ellice	5,400 00
Logan	139 50
Gosfield	247 00
Dover	14,506 07
Maidstone	1,081 11
Garafraxa	1,688 45
Strong	373 66
Finch	246 75
Tilbury-Ouest	7,475 87
Winchester	1,932 76
Grimsby-Sud	1,576 58
Chatham et Gore-Nord	3,294 20
Tilbury-Est	1,258 50
Raleigh	3,409 34
Enniskillen	526 00
Luther-Est	2,501 61
Oxford	12,979 45
Dundee	21,799 40
Mersea	1,731 42
Pelee	1,058 00
Ascot	20,000 00
Oakland	6,300 00
Marmora et Lac	2,824 96
Brock	1,960 50
Hawkesbury	4,451 37
Aldborough	7,200 00
Belmont et Methuen	2,074 14
Amabel	1,883 79
Orillia	2,000 00
Farnham-Est	10,543 25
Laxton, Digby et Longford	5,000 00
Somerville	2,000 00
Innisfil	941 59

*Outre ce montant, la compagnie garde au siège social, à Edimbourg, $107,407.24 de débentures municipales canadiennes, ainsi que $25,000 de bons de la province de Québec possédés par le gouvernement de Terreneuve.

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

Débentures municipales entre les mains de la compagnie, savoir :—*Fin.*

	Valeur au pair.
Township de—	
Luther-Ouest	$ 1,245 84
Madoc	25,000 00
Artemesia	1,000 00
Delaware	567 07
Gosfield-North	1,119 00
Himsworth	1,198 50
Potton	11,000 00
Sandwich-Est	1,732 02
Sandwich-Ouest	1,138 80
Russell	2,418 34
Shefford	11,800 00
	267,573 18
Village de—	
Wellington	$ 375 00
Chesley	3,919 00
Yorkville	1,000 00
Essex-Centre	5,844 00
Beaverton	1,200 00
Kemptville	3,575 00
Beamsville	1,617 00
Campbellford	13,464 86
Midland	5,939 30
Blenheim	4,460 47
Wallaceburg	5,240 68
Carleton-Place	1,400 00
Weston	1,672 23
Paisley	3,066 00
Gravenhurst	1,860 00
Dunnville	3,660 00
Madoc	5,770 81
Lennoxville	6,000 00
Ailsa-Craig	555 86
Glencoe	2,151 51
Kingsville	8,651 40
Tilbury-Centre	908 72
Waterford	7,703 04
Preston	7,664 83
Mégantic	2,593 80
London-Ouest	15,175 99
Winchester	8,810 22
Bobcaygeon	3,000 00
Parkhill	1,600 00
Morrisburgh	6,006 61
Dorion	13,743 72
Bradford	1,000 00
Port-Dover	6,906 00
Sainte-Thérèse-de-Blainville	7,000 00
Embro	3,166 31
Vaudreuil	9,096 00
Wiarton	2,000 00
Tweed	5,000 00
Pointe-Fortune	2,350 00
Valleyfield	16,168 95
Casselman	2,000 00
Watford	932 92
Georgetown	1,400 00
Toronto-Est	8,000 00
Hintonburgh	4,000 00
Stanstead-Plain	14,375 54
Windsor-Mills	10,843 06
Côte-Saint-Paul	$ 15,000 00
Rigaud	6,102 87
Forest	412 54
Oil-Springs	800 00
Weedon-Centre	3,080 72
Lac-Weedon	5,646 01
	$273,910 97
Comté de—	
Kent	$ 1,036 27
Lennox et Addington	18,400 00
Middlesex	500 00
Compton	10,973 33
Cap-Breton	36,000 00
Lincoln	1,000 00
	$ 67,909 60
Cité de—	
Montréal	$ 82,500 00
Stratford	21,000 00
Belleville	15,000 00
Guelph	2,600 00
Halifax	76,500 00
Saint-Thomas	17,280 98
Ottawa	26,270 43
Saint-Hyacinthe	193,579 94
Toronto	548 25
Moncton	4,500 00
Windsor	17,393 02
Kingston	13,000 00
Sherbrooke	1,000 00
	$471,172 62
Divers—	
Havre de Montréal	$ 7,000 00
Province de Québec	3,500 00
Saint-Grégoire-de-Thaumaturge	35,203 72
Municipalité de Lunenburg	10,000 00
Saint-Jean-Chrysostôme	3,627 38
Chemin de fer du Parc et des Chutes-Niagara	400,000 00
Central Canada Loan and Savings Co	25,000 00
Municipalité de Weedon	22,584 04
Compagnie de Gaz de Montréal	250,146 67
Municipalité de Guysboro'	3,000 00
Municipalité de Sunnville	1,000 00
	$ 761,061 81
Résumé—	
Cité	$471,172 62
Comté	67,909 60
Ville	1,811,396 66
Township	267,573 18
Village	273,910 97
Divers	761,061 81
	$3,653,024 84

Reporté à la valeur au pair 3,653,024 84

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

Argent au bureau principal		7,526 93
Argent à la banque, savoir :—		
Banque de Montréal	$ 103,640 26	
Banque Molsons	1,335 13	
Total		104,975 39
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada.	$ 104,922 27	
A déduire, les frais de perception à 10 pour 100	10,492 22	
Chiffre net des primes impayées		94 430 05
Total de l'actif au Canada		$12,348,187 24

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices au Canada		$1,109,883 00
Chiffre des réclamations en vertu de polices échues mais impayées au Canada		3,094 52
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada.		$1,112,977 52

En vertu de polices delivrées après le 31 mars 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada (y compris les rentes viagères, $23,984)	$ 2,951,114 00	
A déduire, le montant des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	23,595 00	
Différence reportée		$2,927,519 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès dues mais impayées		24,400 00
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada.		$2,951,919 00
Total net du passif envers tous les porteurs de polices au Canada		$4,064,896 52

REVENU AU CANADA.

Primes reçues en argent	$ 533,460 68	
Reçu pour rentes viagères	6,094 20	
Total	$ 539,554 88	
A deduire, le chiffre net des primes sur polices réassurées	4,032 00	
Revenu net des primes		$ 535,522 88
Intérêt et dividendes sur hypothèques, bons et prêts		536,856 48
Argent reçu pour loyers		6,289 34
Autres recettes		272 00
Total du revenu au Canada		$1,078,940 70

*Evaluation calculée sur la table anglaise n° 1 (hommes) du registraire général, à $3\frac{1}{2}$ pour 100, et les bonis à 4 pour 100. Evaluation exacte au 15 novembre 1895. Estimation pour 1896.

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour décès au Canada	$ 299,713 34
Payé pour dotations échues au Canada	37,874 99
Chiffre net des indemnités pour cause de mort	$ 337,588 33
Argent payé aux rentiers viagers	4,451 34
Chiffre payé en rachat de polices	15,724 33
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices canadiennes	22,582 03
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada	257 78
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada	$ 380,603 81
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada	86,818 29
Argent payé pour taxes, permis, honoraires et amendes	1,821 08
Toutes autres dépenses au Canada, savoir:—Honoraires des médecins, $4,975.50; frais judiciaires, $1,764.12; frais de voyage, $12,316.57; annonces, $2,669.60; impressions et papeterie, $1,953.53; timbres-poste, télégrammes, etc., $2,176.47; livres et circulaires, etc., $929.60; change, $779.27; rétribution des directeurs, $2,147.50; loyers, $4,499.96; mobilier et réparations, $242.82; divers, $134.52; journaux, $180.58; évaluations. $40; profits et pertes, $252.64	35,062 68
Total des dépenses au Canada	$ 504,305 86

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada		884	
Chiffre de ces polices			$1,433,550 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		118	
Chiffre des réclamations (y compris $47,429.10 d'additions de bonis)			326,738 72
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada		7,416	
Chiffre de ces polices	$ 14,577,971 16		
Additions de bonis sur ces polices	1,230,638 86		
	$ 15,808,610 02		
Chiffres de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada, y compris $646 d'additions de bonis	56,146 00		
Chiffre net des polices en vigueur au Canada le 15 novembre 1896			15,752,464 02

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y comp. $45,171.10 d'ad. de bonis)	103	$ 288,863 73
2. Par maturité (y compris les additions de bonis, $2,258)	15	37,874 99
3. Par rachat (y compris les additions de bonis, $3,331.27) (Pour lesquelles $15,724.33 ont été payés en argent.)	77	128,903 27
4. Par rachat, $61,108.86. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $23,239.60.) Différence des montants reportés (y compris les additions de bonis, $1,786.87)		37,869 26
5. Par prescription (y compris les additions de bonis, $10,861.59)	422	740,454 91
Total (y compris les additions de bonis, $63,408.83)	617	$1,233,966 16

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $873,303.89)	7,183	$15,154,549 05
Bonis ajoutés durant l'année		420,643 80
Polices délivrées durant l'année	1,048	1,791,983 33
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $63,408.84)	617	1,233,966 16
Polices annulées	36	98,500 00
Polices réduites		11,000 00
Polices non acceptées	162	215,100 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $1,230,638.86)	7,416	15,808,610 02

Détails des polices délivrées depuis le 31 mars 1878, et additions de bonis sur ces polices.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $429,293.86)	6,064	$13,991,177 37
Bonis ajoutés durant l'année		324,197 40
Polices délivrées pendant l'année	1,043	1,780,050 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $24,060.25)	552	1,058,367 75
Polices annulées	36	98,500 00
Polices réduites		11,000 00
Polices non acceptées	162	215,100 00
Polices en vigueur à la fin de l'année (y compris les additions de bonis, $729,431.01)	6,357	14,712,457 02

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 15 NOVEMBRE 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Montant des fonds au commencem. de l'exercice, 16 novembre 1895	7,978,336 14 11	Réclam. en vertu de polices sur la vie, y compris les add. de bonis (déduction faite des sommes réassurées)	560,469 17 8
Primes (déduction faite des primes de réassurances)	766,225 7 4	Réclamations en vertu de dotations et dotations échues	22,711 11 6
Considération pour rentes viagères accordées	79,094 7 2		£ 583,181 9 2
Intérêt et dividendes	327,618 15 5	Rachat	51,859 4 10
Amendes et émoluments	1,037 13 3	Rentes viagères	65,971 14 11
Remboursem. de la taxe du revenu	5,822 6 8	Commission	37,755 15 10
Compte de change	1,139 19 6	Dépenses d'administration	99,827 7 10
		Dividendes et bonis aux actionnaires	20,000 0 0
		Taxes sur le revenu	6,087 14 0
		Montant des fonds à la fin de l'exercice, 15 novembre 1896, d'après le bilan	8,294,591 17 8
	£9,159,275 4 3		£9,159,275 4 3

STANDARD, SUR LA VIE—*Fin.*

BILAN LE 15 NOVEMBRE 1896.

PASSIF.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires versé	120,000	0	0
Caisse des assur. de rentes viagères	8,086,137	2	9
Caisse de réserve	80,000	0	0
Solde reporté	8,454	14	11
Total des fonds d'après le compte du revenu	£8,294,591	17	8
*Réclamations en vertu de polices admises, mais impayées	133,035	15	9
*Dividendes aux propriétaires (dus le ou avant le 15 novembre) impayés	9,484	16	0
*Rentes viagères impayées	1.950	10	11
Caisse de dépôt du personnel	9,240	6	5
	£8,448,303	6	9

ACTIF.

	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	2,097,292	18	11
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni	2,753,014	1	10
Prêts sur polices de la compagnie (dans les limites de leur valeur de rachat)	413,403	16	8
Placements:—			
Effets du gouvernem. britannique	30,824	10	3
Effets coloniaux et des Indes	186,317	18	6
Garanties de gouvernem. étrangers	61,677	15	4
Débentures de municipal. dans les Indes et les colonies, et autres	300,967	11	2
Débentures de chemins de fer et autres débent. non rachetables	699,755	4	9
Actions de chemins de fer et autres (privilégiées)	83,952	7	2
Dépôts aux banq. p. une période fixe	120,111	2	1
Edifices—			
En pleine propriété	502,639	5	8
A bail	19,820	1	10
Parts de banq. chartées d'Ecosse	12,641	2	7
Actions de la compagnie	300	0	0
Rentes foncièr. et rent. constituées	166,184	6	10
Rentes viagères et réversions achetées	126,478	0	6
Prêts sur garanties de municipalités dans les Indes	5,250	0	0
Prêts sur garanties personnelles avec garanties de polices d'assurances remboursables par versements	212,560	8	1
Solde des agents en cours de percept.	191,085	18	9
Primes impayées, en cours de perception	108,047	19	4
Intérêt acquis mais non échu	75,438	15	9
Intérêt échu mais impayé	3,167	16	4
Argent en dépôt	170,723	6	8
do en comptes cour. et en caisse	106,592	3	8
Timbres d'act. et de reçus en portef.	56	14	1
	£8,448,303	6	9

*Ces item sont compris dans les item correspondants du compte du revenu.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *STAR.*

ETAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM. MEWBURN. | *Secrétaire*—H. G. HOBSON.

Bureau principal—32 Moorgate Street, Londres, Angleterre.

Agent au Canada—ALFRED WILLIAM BRIGGS. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation en 1843. Opérations commencées au Canada, 6 novembre 1868.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit, £100,000 stg		$ 486,666 67
Chiffre versé en argent, £5,000		24,333 33

ACTIF AU CANADA.

Hypothèques sur biens-fonds au Canada		$1,168,417 20
Montant des prêts sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé depuis un an à la date de cet état, $141,446.16.		
Montant des prêts à des porteurs de polices du Canada, sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale		16,038 10
Billets de primes sur polices du Canada en vigueur		4,021 78
Effets fédéraux du Canada, 4 pour 100, déposés au crédit du receveur général (valeur au pair, $146,000)		154,760 10
Argent à la banque, viz.:—		
Banque Impériale, compte courant	$ 1,372 58	
do do compte de prêt	112,651 04	
		114,023 62
Intérêt dû	$ 5,909 02	
do acquis	16,989 46	
Total reporté		22,898 48
Chiffre brut des primes dues et non perçues sur polices canadiennes en vigueur	$ 1,904 45	
A déduire, le coût de perception à 10 pour 100	190 45	
Chiffre net des primes à payer		1,714 00
Total de l'actif au Canada		$1,481,873 28

PASSIF AU CANADA.

*Réserve nette sur tous les risques en cours au Canada	$ 155,000 00
Chiffre des réclamations d'indemnités non réglées au Canada mais non contestées	1,305 23
Total du passif au Canada	$ 156,305 23

REVENU AU CANADA.

Chiffre des primes reçues en argent pendant l'année	$ 16,773 06
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes	261 72
Primes payés par dividendes	230 04
Total	$ 17,264 82
Intérêt ou dividendes sur effets	68,244 32
Total du revenu au Canada	$ 85,509 14

*Calculée par le département sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires à 4½ pour 100 d'intérêt.

STAR, SUR LA VIE—*Suite*.

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé pendant l'année en indemnités au Canada, savoir :—

En indemnités pour cause de mort (y compris les additions de bonis) $401.50)	$ 13,803 65	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	300 92	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et dotations échues		$ 14,104 57
Chiffre payé pendant l'année en rachat de polices		2,496 41
do aux rentiers viagers		123 41
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes		230 04
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada		$ 16,954 43
Argent payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel		3,936 68
do taxes, permis, honoraires ou amendes		183 69
Total des dépenses au Canada		$ 21,074 80

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année		$ 4,060 99
do reçus pendant l'année		261 72
		$ 4,322 71
Billets de primes employés au paiement de réclamations	$ 300 92	
Total des déductions		300 92
Actif, billets de primes à la fin de l'année		$ 4,021 79

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées, 49.		
Chiffre de ces polices		$ 53,728 04
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année ... 7		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de bonis, $2,667.90)		14,104 15
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada ... 277		
Chiffre de ces polices	$ 582,369 33	
Additions de bonis sur ces polices	36,453 55	
Chiffre total des polices en vigueur le 31 décembre 1896		618,822 88

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès (y compris les additions de bonis, $2,667.90)	7	$ 14,104 15
2. Par rachat, pour lesquelles on a payé en argent, $2,496.41 (y compris les additions de bonis, $737.52)	10	28,477 56
3. Par prescription (y compris les additions de bonis, $892.06)	12	45,665 42
Total (y compris les additions de bonis, $4,297.48)	29	$ 88,247 13

STAR, SUR LA VIE—*Suite.*

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $40,751.03)...	257	$653,341 97
Polices délivrées pendant l'année...	49	53,728 04
Polices arrivées à fin comme ci-dessus (y compris les additions de bonis, $4,297.48)...	29	88,247 13
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $36,453.55)...	277	618,822 88

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada..	257
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année...	49
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés......	7
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort...	22
Nombre de vies assurées à la date de cet état...	277

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

NOUVELLES OPÉRATIONS EN 1896.

Il a été présenté au conseil de direction pendant l'année 7,522 demandes d'assurance, au montant de £2,653,549 ; 1,434 de ces demandes ont été refusées ou il n'y avait pas été donné suite à la fin de l'année. Mais on a délivré 6,088 polices assurant un montant de £2,043,793 8ch., sur lesquelles les primes annuelles s'élevaient à £79,007 19ch. 11d.

Il a été reçu la somme de £12,937 4ch. 4d. pour l'achat de 31 rentes viagères immédiates au montant de £1,426 1ch. 7d.

Le montant total des assurances actuellement en vigueur est de £15,636,698.

MORTALITÉ.

Les réclamations survenues dans le cours de l'année en vertu de 678 polices se sont élevées à £251,585 19ch. 8d., y compris £28,298 11ch. 6d. de bonis. Le nombre des décès est bien en deçà de la moyenne prévue par les tables de la société.

La somme payée en réclamation d'indemnités (y compris les additions de bonis) depuis l'établissement de la société s'élève maintenant à £4,826,453 7ch. 2s.

REVENU ANNUEL ET PLACEMENTS.

Le revenu de la société pendant la dernière année s'est élevé à £664,441 19ch. 4d., et provenait des sources suivantes :—

	£	s.	d.
Primes sur polices...	501,340	14	9
Achat de rentes viagères...	12,937	4	4
Intérêt sur fonds placés...	149,856	5	2
Honoraires et amendes...	307	15	1
	£664,441	19	4

Après avoir payé toutes les dépenses et réclamations, le solde du reveuu sur la dépense se trouve de £273,004 1ch. 1d. Ce montant a été ajouté à la caisse des assurances et des rentes viagères, laquelle atteint maintenant le chiffre de £4,074,738 14ch.

STAR, SUR LA VIE—*Fin.*

COMPTE DU REVENU.

	£ s. d.	£ s. d.
Chiffre de la caisse au commencement de l'année		3,806,734 12 11
Primes	£522,762 17 8	
Moins les réassurances	21,422 2 11	
		501,340 14 9
Considération pour rentes viagères		12,937 4 4
Intérêt et dividendes		149,856 5 2
Honoraires		228 13 1
Amendes		79 2 0
		£4,471,176 12 3

	£ s. d.	£ s. d.
Réclamations	244,512 19 8	
Dotations	16,778 9 0	
	261,291 8 8	
Moins les réassurances	9,705 9 0	
		251,585 19 8
Rachats		20,552 13 4
Rachats de bonis		1,577 16 5
Rentes viagères		15,010 7 8
Commission		58,287 19 2
Frais d'administration	27,595 18 7	
Honoraires de médecins	5,623 6 2	
		33,219 4 9
Taxe du revenu		6,375 16 5
Dividendes aux actionnaires		250 0 0
Bonis d'amortissement		4,578 0 10
Montant en caisse à la fin de l'année, d'après le bilan		4,079,738 14 0
		£4,471,176 12 3

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

	£ s. d.	£ s. d.
Capital des actionnaires versé	5,000 0 0	
Caisse des assurances et des rentes viagères	4,074,738 14 0	
Total des fonds d'après le compte du revenu		4,079,738 14 0
Réclamations admises et annoncées, mais impayées		53,717 4 10
		133 455 18 10

ACTIF.

	£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	282,951 9 7
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni (possessions britanniques)	413,218 15 2
Prêts sur polices (dans la limite de la valeur de rachat)	251,428 11 3
Placements—	
Effets du gouvernem. britannique	18,744 14 4
Effets du gouvernement coloniaux et des Indes	848,951 11 1
Dépôts des gouvernem. étrangers	41,727 9 8
Effets de chemins de fer garantis	31,522 10 1
Effets non rachetables de chemins de fer	24,301 1 11
Effets privilégiés de chemins de fer	1,234,372 17 10
Bureaux, etc	46,949 0 0
Prêts sur intérêts viagers et réversions	114,335 5 4
Prêts aux syndics de chapelles méthodistes wesleyennes	78,203 5 4
Hypothèques sur autres chapelles méthodistes	2,775 0 0
Hypothèques sur chapelle congrégationalistes	28,057 19 7
Hypothèques sur chapel. baptistes	43,496 10 0
do sur autres chapelles	2,000 0 0
Corporations locales (garanties par taxes publiques)	259,832 11 4
Rentes foncières	78,305 2 9
Soldes des agents (primes en voie de perception)	132,144 2 10
Primes impayées (bureau principal)	11,641 5 4
Primes de demi-crédit	42,724 11 2
Intérêt impayé	6,508 8 7
Intérêt calculé (au 31 décembre 1896)	49,830 11 3
Soldes des banques—	
Dépôt spécial	57,900 0 0
Dépôt	29,950 0 0
Compte courant	5,583 4 5
	£4,133,455 18 10

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SUN* SUR LA VIE, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et agent chef—ROBERTSON MACAULAY. | *Secrétaire*—T. B. MACAULAY.

Bureau principal—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1865 par l'acte de la province du Canada, 28 Vic., ch. 43. Modifié en 1870 par l'acte 33 Vic., ch. 58, en 1871 par 34 Vic., ch. 53, en 1882 par 45 Vic., ch. 100, et en 1888 par 51-52 Vic., ch. 119. Opérations commencées au Canada en mai 1871).

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$1,000,000 00
Chiffre souscrit	500,000 00
Chiffre versé en argent	62,500 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (libres d'hypothèques) possédés par la compagnie		$ 473,514 18
Montant des prêts garantis par 1re hypothèque sur immeubles		3,298,135 43
Montant des prêts garantis par le nantissement de bons, effets et autres valeurs collatérales commerciales (*Montreal Investment and Freehold Company*, actions de la valeur au pair de $14,500, valeur vénale, $15,950)		10,000 00
Chiffre des prêts, comme ci-dessus, sur lesquels il était dû plus d'un an d'intérêt à la date de cet état	$78,561 34	
Prêts en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données en garanties collatérales		437,823 62
Prêts sur polices d'après les conventions de non-confiscation		36,437 06
Billets de primes sur polices en vigueur		1,240 10

SUN—Suite.

*Effets, bons et débentures possédés par la compagnie, savoir :—

		Valeur au pair.	Valeur vénale.
Compangnie de prêt et d'hypothèque de Montréal		$ 5,475 00	$ 7,117 50
Débentures de la cité de Vancouver		30,000 00	39,000 00
do	des écoles de la ville de Richmond	6,139 98	6,890 79
do	de la cité de New-Westminster	226,000 00	241,820 00
do	du village de Wyoming	800 00	816 00
do	du township de Stukely-Nord	6,000 00	6,285 00
do	de la ville de Saint-Jérôme	49,900 00	54,890 00
do	des éeoles de la paroisse de Saint-Jean-Bte	10,000 00	11,388 00
do	de la cité de Brandon	42,000 00	43,762 30
do	du village du Portage-du-Fort	1,500 00	1,500 00
do	des écoles du village de Granby	7,371 59	8,447 50
do	do do Danville	1,880 00	1,898 80
do	de la ville du Saut-Sainte-Marie	80,208 47	85,431 10
do	de la cité de Sainte-Catherine	5,400 00	5,494 50
do	de la ville de Toronto-Junction	54,600 00	54,600 00
do	do Mâchoire-d'Orignal	7,000 00	7,000 00
do	du district de Burnaby	35,000 00	43,190 00
do	do Vancouver-Nord	28,000 00	38,022 80
do	de la municipalité de Chilliwack	9,500 00	10,640 00
do	do d'Argyle	2,400 00	2,556 00
do	de la ville de Lethbridge	4,500 00	4,725 00
do	de la cité de Winnipeg	54,500 00	57,305 33
do	do Montréal	1,500 00	1,564 50
do	du district de Dewdney, C.-B.	17,228 00	18,089 40
do	do Maple Ridge (Dyking) C.-B.	126,000 00	140,766 80
do	do Vancouver-Sud	25,000 00	26,000 00
do	do Norfolk-Nord, Man.	5,000 00	5,463 15
do	do la Baie-Saint-Paul, Qué.	10,414 21	11,217 11
do	de la ville de Régina	22,500 00	26,350 00
do	do Prince-Albert	5,000 00	5,575 00
do	de la province du Nouveau-Brunswick	10,000 00	10,450 00
do	do de la Nouvelle-Ecosse	3,500 00	3,710 00
do	de la ville d'Edmonton	12,591 73	13,957 66
do	du township de Richmond, C.-B	60,000 00	63,611 00
do	de la cité de Québec	36,000 00	38,538 00
do	de la ville d'Iberville	19,000 00	19,902 50
do	do de Moncton	1,500 00	1,500 00
do	do Sudbury	49,246 03	50,448 17
do	des écoles du township de Gloucester	2,000 00	2,120 00
do	du district de Spallumcheen	23,043 64	25,001 32
do	do Coquitlam	70,000 00	81,907 00
do	de la ville de Berthier	5,000 00	5,075 00
do	du village de Scholastique	2,954 84	3,126 83
do	des Etats-Unis d'Amérique	100,000 00	121,000 00
do	de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge, Montréal	10,700 00	11,688 68
do	de la ville de Waterloo	9,200 00	9,739 71
do	du village de Thessalon	2,000 00	2,131 00
do	de la Comp. de tramway électrique de Cornwall	100,000 00	90,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale		$1,397,553 49	$1,521,713 45

Reporté à la valeur vénale		$1,521,713 45
Argent en caisse		4,032 32
Argent déposé au crédit du gouvernement de Porto-Rico		1,220 40
Argent en banques, savoir :—		
Banque Molsons, Montréal	$ 25,514 04	
Banque d'Ecosse, Londres, Ang	6,444 13	
Banque Internationale, Valparaiso, Chili	11,099 55	
Banque de Santiago, Valparaiso, Chili	12,488 90	
Banque Nationale des Indes, Bombay, Indes	26,994 30	
Crédit Lyonnais, Bruxelles, Belgique	11,293 62	
Banque de Chili, Chili	1,254 58	
Banco Aleman Transatlantics, Chili	3,650 00	
Total reporté		98,739 12
Total		$5,882,855 68

* Dont $64,000 sont déposées au crédit du receveur général, savoir :—Township de Stukely-Nord, $5,000 ; cité de Vancouver, $30,000, et cité de New-Westminster, $29,000.

SUN—Suite.

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt échu	$ 59,625 32	
do acquis	93,782 16	
Total		$ 153,407 48
Loyers dus	$ 901 60	
do acquis	1,024 20	
Total		1,925 80
Chiffre net des primes non recouvrées et différées sur nouvelles opérations, $150,096.40 ; sur renouvellements, $199,859.30		349,955 70
Total de l'actif		$6,388,144 66

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Can. (y comp. les rés. de rentes viagères, $152,445.19)	$5,938,314 99	
A déduire, la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies	6,114 51	
Réserve nette des réasurances		$5,932,200 48
Réclamations d'indemnités pour cause de mort rapportées mais non prouvées	$ 31,745 03	
do établies mais attendant quittance	31,266 10	
do d'indemnités pour cause de mort, cont., port. devant les tribunaux (datant les années précédentes)	1,500 00	
do dotations échues mais attendant quittance	266 00	
Total des réclamations impayées		64,777 13
Valeur actuelle des indemnités par suite de décès payables par versements et non encore échues		2,590 11
Rentes viagères dues en impayées		143 50
Bonis impayés aux porteurs de polices		9,673 97
Dividendes aux actionnaires, dus le 1er janvier 1897		4,687 50
Dépôts pour faire face aux débentures en cours d'échéance		1,479 04
Dettes diverses		27,288 79
Total du passif, département de la vie		$6,042,840 52
Passif—département des accidents		195 49
Total du passif (à l'exclusion du capital)		$6,043,036 01
Excédent net disponible quant aux porteurs de polices		$ 345,108 65
Capital versé		62,500 00
Excédent net disponible en sus du passif et du capital		$ 282,608 56

REVENU DURANT L'ANNÉE.

(Département de la vie.)

Total brut de l'argent reçu pour primes (y compris les primes payées par emprunts sur polices)	$1,504,691 34
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes	33 50
Primes payées pour dividendes	25,979 05
Argent reçu pour rentes viagères	120,644 02
Total	$1,651,347 91
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	1,405 37
Total du revenu des primes	$1,649,942 54

*Calculée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires à 4 pour 100 d'intérêt.

SUN—Suite.

Montant reçu en intérêt		231,740 25
Montant reçu en loyer (déduction faite des taxes et réparations)		4,249 39
Total du revenu—département de la vie		$1,885,932 18

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

(*Département de la vie.*)

Argent payé en indemnités pour cause de mort (dont $42,169.54 datent d'années antérieures)	$ 326,627 99	
Additions de bonis	7,391 38	
Total	$ 334,019 37	
Payé pour dotations échues (y compris les additions de bonis, $5,242.47)	64,485 49	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et dotations échues		$ 398,504 86
Argent payé aux rentiers viagers		7,446 42
Argent payé pour polices rachetées		67,160 77
Argent payé pour bonis rachetés		11,879 58
Dividendes en argent appliqués au paiement de primes		25,979 05
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices		1,856 18
Argent payé en intérêt ou dividendes aux actionnaires		9,375 00
Commission, appointements et autres frais du personnel		378,044 04
Taxes, permis, etc		4,567 12
Toutes autres dépenses, savoir :— Timbres-poste et divers, $13,001.20 ; annonces, $6,740.81 ; impressions et papeterie, $8,953.83 ; loyers, $13,378.06 ; combustible, eau, éclairage, $438.33 ; honoraires des médecins, $22,947.84 ; frais judiciaires, $2,582.59 ; mobilier, $918.58		68,961 24
Total des dépenses—Département de la vie		$ 973,774 26

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	$ 1,157 69
Billets de primes reçues pendant l'année	82 41
	$ 1,240 10
Total des déductions	Aucune.
Solde de l'actif en billets à la fin de l'année	$ 1,240 10

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année	6,519	
Chiffre de ces polices		$7,468,281 57
Nombre de polices échues pendant l'année	268	
Nombre de réclamations en vertu de ces polices (y compris les dotat. échues, $64,934.90 et les addit. de bonis, $11,656.50)		422,505 67
Nombre de polices en vigueur à cette date	26,840	
Chiffre de ces polices	$ 37,809,945 11	
Additions de bonis sur ces polices	386,945 81	
Total	$ 38,196,890 92	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres comp. autorisées au Can.	26,550 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		38,170,340 92

SUN—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré (y compris les additions de bonis, $6,414.03)	215	$ 357,570 77
2. Par maturité (y comp. les add. de bonis, $5,242.47)	53	64,934 90
3. Par l'expiration du temps	14	34,100 00
4. Par rachat (y comp. les add. de bonis, $17,668.03) (Pour lesquelles $66,050.08 ont été payés en argent.)	256	481,468 82
5. Par rachat, 133 polices pour $251,906.36 (y compris les additions de bonis, $2,074.70). (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $76,590,83.) Différence des montants reportés	133	175,315 53
6. Par prescription (y compris les additions de bonis, $2,302.56)	2,092	2,198,287 46
Total (y compris les additions de bonis, $33,701.79)	2,763	$ 3,311,677 48

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $375,607.98)	22,301	$ 34,754,840 25
Polices délivrées pendant l'année	10,161	9,741,258 38
Bonis ajoutés pendant l'année		44,323 23
Polices remises en vigueur (y compris les additions de bonis, $716.39)	63	94,759 23
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées contre des polices acquittées (y compr. les add. de bonis, $33,701.79)	2,763	3,311,677 48
Polices arrivées à fin par réduction		697,452 82
Polices non acceptées	2,922	2,429,159 87
Total des polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de bonis, $386,945.81)	26,840	38,196,890 92

Nombre de vies assurées au commencement de l'année (d'après l'évaluation)	20,295
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année do	9,988
Nombre de décès pendant l'année parmi les assurés	190
Nombre de vies assurées dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	5 495
Nombre de vies assurées à la date de cet état (d'après l'estimation)	24,598

Etat du nombre des vies et du chiffre des polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896, aux âges suivants :—

	Nombre.	*Montant assuré.
Age, de 5 ans et moins	1,158	$ 70,783 90
Age, de 5 ans à 10 ans	843	59,191 70

Réclamations payées en 1896 sur les vies :—

	Nombre.	Valeur de la police.	Montant payé.
Age, de 5 ans et moins	14	$669 75	$ 41 75
Age, de 5 ans à 10 ans	4	153 65	80 75

* Dans le plan spécial d'assurance des enfants le montant de l'assurance donné dans l'état mentionné plus haut représente le chiffre exact de la responsabilité actuelle de la compagnie, tandis que d'après les autres plans d'assurance sur la vie, de dotation, etc., l'assurance ne prend pleine vigueur qu'à l'âge de 13 ans. Si le décès survient avant cet âge la compagnie convient de rembourser les primes payées avec intérêt compris sur le montant à 7 pour 100 par année.

SUN—Suite.

OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

(*Comprises dans l'état qui précède.*)

PASSIF EN DEHORS DU CANADA.

Réserves sur polices (y compris les bonis)	$1,302,100 98
Indemnités pour cause de mort impayées	38,934 52
Total du passif en dehors du Canada	$1,341,035 50

REVENU EN DEHORS DU CANADA.

Primes	$ 522,108 13
Moins les primes de réassurances	993 76
Revenu net des primes	$ 521,114 37
Rentes viagères	109,159 45
Revenu net en dehors du Canada	$ 630,273 82

DÉPENSES EN DEHORS DU CANADA.

Réclamations d'indemnités payées durant l'année	$ 82,178 11
Payé pour dotations échues (y compris $759.74 d'additions de bonis)	4,193 07
Payé pour rachat de polices et bonis	13,406 19
Rentes viagères	3,939 92
Honoraires des médecins	12,642 45
Total	$ 116,359 74

DIVERS.

Nombre de polices rapportées comme délivrées en dehors du Canada et virtuellement payés en argent		1,729	
Chiffre de ces polices			$3,354,663 05
Nombre de polices échues pendant l'année		54	
Chiffre de ces polices			97,700 17
Nombre de polices en vigueur à cette date		5,764	
Chiffre de ces polices	$11,302,852 53		
Additions de bonis	74,421 54		
Total	$11,377,274 07		
Chiffre de ces polices qui ont été réassurées	15,000 00		
Chiffre net de ces polices en vigueur le 31 décembre 1896			11,362,274 07

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de bonis, $69,690.58)	4,157	9,108,359 95
Polices délivrées durant l'année	2,556	4,517,484 50
Polices remises en vigueur (y compris les additions de bonis, $277.09	17	30,622 93
Bonis ajoutés durant l'année		9,376 08
Total	6,730	$13,665,843 46

SUN—Fin.

	Nombre.	Montant.
Polices terminées par décès (y compris les additions de bonis, $1,350.03)	51	$ 95,616 87
Polices annulées par rachat (y compris les additions de bonis, $1,984.88)	43	77,621 54
Polices annulées par polices acquittées (y compris les additions de bonis, $463)	34	74,024 66
Polices terminées par maturité (y compris les additions de bonis, $759.74)	3	4,193 07
Polices terminées par prescription (y compris les additions de bonis, $364.56)	304	620,283 46
Polices non acceptées	531	890,112 72
Polices terminées par réduction		526,717 07
Total	966	$2,288,569 39
Polices en vigueur à la fin de l'année au Canada (y compris les additions de bonis, $74,421.54)	5,764	$11,377,274 07

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE, DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'HON. GEO. W. ROSS.
Secrétaire—JAMES G. BEGG.
Gérant et agent-chef—HENRY SUTHERLAND.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 19 avril 1884, par 47 Vic., ch. 97.
Opérations commencées au Canada le 1er avril 1886.

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$1,000,000 00
Chiffre du capital souscrit	100,000 00
Chiffre versé en argent	60,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Prêts sur biens-fonds, premières hypothèques			$ 118,582 00
Chiffre des prêts à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données en garanties collatérales			23,882 31
Débentures possédées par la compagnie, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Débentures de la ville de Whitby	$ 14,489 91	$ 15,165 78	
do do Brampton	12,345 14	13,558 00	
do de la cité de Sainte-Catherine	3,000 00	3,119 70	
do du comté de Welland	5,291 00	5,404 82	
do de Sainte-Marie	1,598 42	1,724 17	
do de Port-Arthur	3,250 00	3,506 20	
do de Napanee	8,000 00	8,728 40	
do de Toronto	390 00	413 24	
do du township de York	27,973 57	30,633 56	
do de Burk's-Falls	2,000 00	2,406 20	
do de la ville de Lethbridge	7,142 86	7,411 28	
do do Milton	4,956 90	5,354 03	
do de Fort-Érié	8,696 50	9,180 05	
do de Pembroke	17,823 33	18,800 67	
do de Waterford	2,629 30	2,704 42	
do du township de Machar	1,553 03	1,766 94	
do do Toronto-Nord	9,796 00	10,236 59	
do de Palmerston	10,000 00	10,975 00	
do du township de Himsworth	1,054 66	1,140 05	
do de Bowmanville	10,264 38	11,089 11	
Central Canada Loan and Savings Co	20,000 00	20,117 00	
Hastings' Loan and Investment Society	54,466 66	54,694 42	
	$ 226,721 66	$ 238,129 63	
Reporté à la valeur vénale			238,129 63
Argent au bureau principal			412 97
Argent en banque, savoir :—			
Banque Impériale		$ 56,339 82	
Central Canada Loan and Savings Co		5,620 23	
			61,960 05
Solde des agents d'après le grand-livre			3,997 93
Mobilier du bureau			1,690 00
Total			$ 448,654 89

LA TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE—*Suite.*

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis		$	4,893 90
Total net des primes dues et différées sur nouvelles opérations, $16,851.73 ; sur renouvellements, $36,954.98			53,806 71
Actif brut		$	507,355 50

PASSIF.

*Somme calc. c. suffis. pour couv. la val. act. nette de toutes les pol. en vig.	$ 398,081 14		
Moins la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	520 82		
Réserve nette de réassurances		$	397,560 32
Primes payées d'avance			734 77
Honoraires des médecins			1,761 50
Excédent réparti			4,539 53
Total du passif		$	404,596 12
Excédent sur le compte des porteurs de polices		$	102,759 38
Capital versé			60,000 00
Excédent sur tout le passif et le capital		$	42,759 38

REVENU DES PRIMES DURANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$ 151,133 34		
Primes payées par dividendes	1,660 28		
Total	$ 152,793 62		
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies	1,475 02		
Total du revenu des primes		$	151,318 60
Montant reçu pour intérêt			18,961 06
Total du revenu		$	170,279 66

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (dont $1,000 datent de 1895)	$ 16,195 54		
do pour dotations échues	4,000 00		
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et dotations échues		$	20,195 54
Argent payé pour rachat de polices			5,486 35
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes			1,660 28
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes (5 pour 100)			3,000 00
Commissions, appointem. et autres dépenses du personnel et des agents			43,614 11
Taxes, permis, honoraires ou amendes			960 57
Divers paiements, savoir :—Honoraires de médecins, $5,547.91 ; annonces, $1,450.27 ; impressions et papeterie, $1,583.86 ; timbres-poste, messageries, télégrammes, change, etc., $1,788.89 ; frais de voyage, $3,193.26 ; loyer, $1,941 ; divers dépenses, $920.46 ; honoraires des avocats, $774.55		$	17,200 20
Total des dépenses		$	92,117 05

*Réserve calc. sur la table de morta. H.M. de l'Institut des Actuaires de la G.-B., à 4½ p. 100 d'intérêt.

DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE, SUR LA VIE—*Fin.*

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	1,535	
Chiffre de ces polices		$1,782,000 00
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		15,000 00
Nombre de polices échues pendant l'année	18	
Chiffre de ces polices		19,280 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	5,685	
Chiffre de ces polices ... $6,759,711 51		
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compag. autorisées au Canada. 72,500 00		
Chiffre net des assurances en vigueur le 31 décembre 1896		6,687,211 51

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	15	$ 15,280 00
2. Par maturité	3	4,000 00
3. Par rachat	42	52,671 00
(Pour lesquelles il a été payé $5,486.35.)		
4. Par rachat, $9,500. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $8,482.) Différence des montants		87,018 00
5. Par prescription	812	919,500 00
6. Par déduction sur quatre polices		3,500 00
Total	872	$1,081,969 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	5,016	$6,051,680 51
Polices délivrées pendant l'année	1,555	1,813,000 00
Polices terminées comme ci-dessus	872	1,081,969 00
Polices non acceptées	20	31,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état	5,685	6,759,711 51

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	4,746
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1,498
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	15
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	857
Nombre de vies assurées à la date de cet état	5,372

COMPAGNIES D'ASSURANCES *TRAVELERS.*

DÉPARTEMENT DES ASSURANCES SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JAMES G. BATTERSON. | *Siège social*—Hartford, Conn., E.-U.

Agent-chef au Canada—F. F. PARKINS. | *Bur. principal au Canada*—Montréal, Q.P.

(Organisée ou constituée en corporation, 17 juin 1863. Opérations commencées au Canada, 1er juillet 1865.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé, souscrit et versé en argent................$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Immeubles au Canada (propriété améliorée à Stanstead, Québec)........	$	2,711 77
Montant des prêts garantis par 1re hypothèque, immeubles		135,000 00

Bons, actions et débentures déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons des écoles de la municipalité de Montréal....	$ 13,000 00	$ 15,080 00
do du havre de Montréal............................	35,000 00	39,525 00
Montréal, emprunt à 4 pour 100 de 1885	4,500 00	4,635 00
Débentures de Saint-Thomas	30,000 00	33,900 00
do Paris, Ont..............................	8,000 00	8,960 00
do Coaticook	25,000 00	27,000 00
do Sherbrooke..............................	30,000 00	33,000 00
do Parkdale................................	10,000 00	12,300 00
Bons du chemin de fer Canadien du Pacifique...........	50,000 00	53,500 00
Débentures de la cité de Québec	50,000 00	52,000 00
do la province du Manitoba	74,946 67	84,689 73
do la cité de Winnipeg......................	75,000 00	79,750 00
do Port-Hope, Ont..........................	60,000 00	60,600 00
do Guelph, Ont.............................	73,000 00	83,220 00
do Brantford, Ont..................	55,000 00	55,000 00
do Vancouver, C.-B.................... ...	10,000 00	11,300 00
do Saint-Hyacinthe, Qué.....................	10,000 00	10,450 00
do Stratford, Ont..................... ...	10,500 00	11,445 00
do Hull, Qué................................	10,000 00	10,000 00
do du Saut-Sainte-Marie, Ont................	50,000 00	50,500 00
do de Toronto...............................	50,000 00	50,500 00
do Victoria, C.-B.	12,500 00	14,000 00
do de la province de Québec.................	48,666 67	50,613 33
do de Port-Arthur.........	43,000 00	43,000 00
do d'Iberville, P.Q.........................	10,000 00	10,300 00
Total, valeur au pair et valeur vénale........	$ 848,113 34	$ 905,268 06

Reporté à la valeur au pair..		905,268 06
*Montants prêtés à des porteurs de polices au Canada sur des polices de la compagnie comme garantie collatérale........................		90,863 91
Intérêt acquis..		17,086 22
†Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur...........$	20,281 13	
Total brut des primes différées sur ces polices............................	15,506 17	
Total des primes dues et différées ....$	35,787 30	
A déduire, les frais de perception, à 10 pour 100..........	3,578 76	
Total net des primes dues et différées............................		32,208 54
Total de l'actif au Canada..........................		$1,183,138 50

*Dont $58,648.91 sur des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

†De ce montant $19,742.22 se rapportent à des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

TRAVELERS—Suite.

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 mars 1878.

* Sômme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$ 419,323 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès, non établies mais non contestées	5,244 00
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada	$ 424,567 00

En vertu de polices délivrées après le 31 mars 1878.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur actuelle de toutes les polices en vigueur au Canada	790,084 00
Réclamations d'indemnités non établies mais non contestées	3,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada	$ 793,084 00
do do tous les porteurs de polices au Canada	$1,217,651 00

REVENU AU CANADA.

Argent reçu pour primes	$ 136,971 55
Intérêt ou dividendes sur effets, etc	40,585 65
Intérêt sur prêts sur polices canadiennes	4,950 85
Total du revenu au Canada	$ 182,508 05

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—		
En indemnités pour cause de mort	$ 31,391 00	
En dotations échues	40,550 00	
Chiffre net payé en indemnités		$ 71,941 00
Argent payé aux rentiers viagers		207 08
Chiffre payé en rachat de polices		43,503 76
Chiffre total net payé aux porteurs de polices au Canada		$ 115,651 84
Argent payé pour commissions		14,091 40
do permis, taxes, etc		1,501 79
Toutes autres dépenses, savoir :—Frais de messagerie, loyers, dépenses de voyages et annonces, $7,305.54 ; émoluments des médecins, $771 ; change, $190.70		8,267 24
Total des dépenses au Canada		$ 139,512 27

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada	132	
Chiffre de ces polices		$ 419,563 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	69	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		77,185 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	2,808	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		5,234,108 00

* Réserve à 4½ pour 100, calculée sur la table H. M. de l'Institut des Actuaires.

TRAVELERS—Suite.

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	30	$ 36,635 00
2. Par maturité	39	40,550 00
3. Par expiration	21	65,000 00
4. Par rachat	69	200,310 00
(Pour lesquelles $43,503.76 ont été payés en argent.)		
5. Par rachat, $35,000.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $6,583.)		
Différence des montants reportés		28,417 00
6. Par prescription	95	376,104 00
Total	254	$ 747,016 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	2,928	$5,548,061 00
Polices délivrées pendant l'année	134	433,063 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	254	747,016 00
Polices en vigueur à la date de cet état	2,808	5,234,108 00

DÉTAILS DES POLICES DÉLIVRÉES DEPUIS LE 31 MARS 1878.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	2,016	$4,568,165 00
Polices délivrées durant l'année	134	433,063 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	193	685,095 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,957	4,316,133 00

Nombre de vies assurées........Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Département de la vie.

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre reçu pour primes, moins les réassurances	$2,379,534 53
do intérêt	729,779 31
do loyer	62,491 10
Dividendes et rachat sur réassurances	5,872 24
Total du revenu	$3,177,677 18

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre payé en indemnités pour cause de mort et dotations échues	$ 932,571 40
Argent payé aux rentiers viagers	11,139 58
do en rachat de polices	284,366 92
Valeurs de rachat appliquées au paiement des primes courantes	13,452 58
Intérêt ou dividendes payés aux actionnaires	125,000 00
Commissions aux agents	258,376 43

TRAVELERS—Fin.

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE—*Fin.*

Appointements et allocations des gérants et agents		48,398 98
Honoraires des médecins examinateurs		20,507 31
Appointements du personnel et des employés du bureau		60,993 40
Taxes, permis et honoraires du département des assurances		57,009 85
Loyer		17,400 90
Tous autres frais		734,768 14
Total des dépenses	$	2,563,985 49

ACTIF.

Valeur des immeubles au prix d'achat (à l'exclus. de toutes charges)	$	1,773,878 37
Prêts garantis sur obligations et hypothèques sur biens-fonds		5,377,156 02
Prêts garantis par effets, actions ou autres valeurs collatérales		714,150 00
Prêts aux porteurs de polices de la compagnie sur polices de la compagnie transportées en garantie collatérale		936,342 31
Valeur au prix d'achat de bons et effets possédés		6,912,816 96
Argent en caisse et en banques		1,175,103 42
Compte indéterminé		4,340 59
Solde des agents d'après le grand-livre et effets à recevoir		14,106 10
Total net de l'actif d'après le grand-livre	$	16,907,893 77

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis mais non encore dû		165,627 59
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat		179,877 72
Chiffre net des primes non perçues et différées		547,439 14
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie	$	17,800,838 22
A déduire, les item non admis		266,281 79
Total de l'actif, moins les item non admis	$	17,534,556 43

PASSIF.

Réserve des réassurances, département de la vie (expérience des actuaires ou combinée, 4 pour 100)	$	15,561,585 00
Valeur actuelle des montants non encore dus sur pol. de dot. échues		354,570 00
Total des réclamations en vertu des polices		94,490 80
Primes payées d'avance		6,497 11
Total du passif	$	16,017,142 91
Excédent brut d'après le compte des porteurs de polices	$	1,517,413 52

POLICES.

Sur la vie.

Nombre de nouvelles polices délivrées durant l'année	4,310		
Chiffre de ces polices		$	12,154,060 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année	4,206		
Chiffre de ces polices			13,312,936 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	32,945		
Chiffre de ces polices			88,243,267 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, *UNION MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—FRED. E. RICHARDS. | *Secrétaire*—J. FRANK LANG.

Siège social—Portland, Maine.

Procureur et agent principal au Canada—HENRI E. MORIN.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 17 juillet 1848 ; permis délivré au Canada le 19 octobre 1868.)

PAS DE CAPITAL.

ACTIF AU CANADA.

*Billets de primes sur polices canadiennes en vigueur		$ 9,533 44
Bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—		
Province d'Ontario	$ 374,566 23	
Bons 4 pour 100 du havre de Montréal	30,000 00	
Bons 4 pour 100 de la province du Nouveau-Brunswick	100,000 00	
Bons des Etat -Unis (valant au pair $65,000)	78,000 00	
Reporté à la valeur vénale		582,566 23
Argent dans les banques au Canada :—		
Banque Dominion, Toronto	$ 11,838 76	
Banque de Montréal, Montréal	1,303 45	
do Winnipeg	465 38	
Banque de l'Amérique Britanique du Nord, Saint-Jean, N.-B.	394 56	
do do Vancouver, C.-B.	276 04	
Banque des Marchands d'Halifax, Charlottetown, I.P.-E.	193 56	
Banque de Québec, Québec	1,021 68	
La Banque Jacques Cartier, Fraserville	261 82	
Total de l'argent dans les banques au Canada		15,755 25
Solde des agents au Canada d'après le grand-livre		1,242 84
Intérêt dû	$ 194 88	
do acquis	2,032 93	
Total reporté		2,227 81
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur au Canada	$ 11,807 75	
Total brut des primes différées sur ces polices	8,821 44	
Total des primes différées sur ces polices	$ 20,629 19	
Moins les frais de perception à 20 pour 100	4,125 84	
† Chiffre net des primes impayées et différées		16,503 35
Primes en souffrance		84 30
Total de l'actif au Canada		$ 627,913 22

* Sur cette somme $6,651 appartiennent à des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.
† Sur cette somme $15,515.10 appartiennent à des polices délivrées depuis le 31 mars 1878.

UNION MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

(En vertu des polices délivrées avant le 31 mars 1878.)

*Somme estimée comme suffisante pour garantir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada		$ 316,800 00
Réclamations pour cause de mort—non établies, mais non contestées (dont $500 datent d'avant 1896)	$ 746 00	
Réclamations de dotations échues, dues et impayées (dont $2,720 94 datent d'avant 1896)	2,803 71	
Total		3,549 71
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices canadiennes.		85 76
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		$ 320,435 47

(En vertu de polices delivrées après le 31 mars 1878.)

*Somme estimée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur tous les risques en cours au Canada	$ 491,000 00	
A déduire, la réserve sur polices réassurées dans des compagnies autorisées au Canada	441 00	
Chiffre net de la réserve de réassurances		$ 490,559 00
Réclamations pour cause de mort :—		
Non établies mais non contestées	$ 1,183 00	
Total des réclamations d'indemnité pour cause de mort		1,183 00
Réclamations pour dotations échues dues et impayées (datant d'avant 1896)		136 90
Dividendes ou bonis dus et impayés à des porteurs de polices au Canadia		240 23
Primes payées d'avance		382 45
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		$ 492,501 58
Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada		$ 812,937 05

REVENU AU CANADA.

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 109,255 67	
Billets de primes acceptés durant l'année en paiement partiel de primes au Canada	10,802 99	
Primes payées en dividendes	4,945 93	
Total	$ 125,004 59	
A déduire—chiffre payé pour primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies au Canada	233 99	
Total net du revenu des primes au Canada		$ 124,770 60
Intérêt et dividendes sur effets		21,204 36
Tous autres revenus (intérêt sur billets de primes et escompte sur dotations, etc.)		713 31
Total du revenu au Canada		$ 146,688 27

* Calculée d'après la Table d'expérience américaine à 4½ pour 100.

UNION MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (dont $14,224.16 sont antérieurs à 1896)	$ 61,228 11	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	747 00	
Total		$ 61,975 11
Argent payé en dotations échues et dotations escomptées	$ 23,122 98	
Billets de primes employés au paiement de ces dotations	281 00	
Total		23,403 98
Total payé pour réclamations pour cause de mort et de dotations échues et escomptées		$ 85,379 09
Argent payé pour polices par versements calculés		53 28
Argent payé en rachat de polices		8,376 85
Billets de primes employés au rachat de polices		232 00
Billets de primes prescrits		920 18
Argent payé en dividendes aux porteurs de polices au Canada		128 64
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes au Canada		4,747 43
Billets de primes employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices		165 00
Total payé aux porteurs de polices au Canada		$ 100,002 47
Commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada		23,107 87
Taxes, honoraires de permis ou amendes au Canada		1,955 27
Divers paiements, savoir :—		
Loyer, $656 ; annonces, $421.30 ; impressions, etc., $90.50 ; change, etc., $292.41 ; honoraires des médecins, $1,965.50 ; mobilier et garnitures, $91.25 ; divers, $126.53		3,643 49
Total des dépenses au Canada		$ 128,709 10

COMPTE DE BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	$ 10,376 32	
Billets de primes reçus pendant l'année	10,802 99	
Total		$ 21,179 31
Déductions pendant l'année :—		
Billets employés en paiement de réclamations d'indemnités	$ 1,028 00	
do au rachat de polices	232 00	
do en paiement de dividendes aux porteurs de polices	165 00	
Billets prescrits	920 18	
Billets rachetés en argent	9,300 69	
Total des déductions		11,645 87
Solde de l'actif en billets à la fin de l'année		$ 9,533 44

UNITED STATES, SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Chiffres des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$ 43,546 52
Reçu en intérêt sur bons	5,090 00
Intérêt sur prêts	194 94
Total du revenu au Canada pendant l'année	$ 48,831 46

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour cause de mort durant l'année au Canada	$ 14,000 00
Argent payé pour rachat de polices	219 01
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada	57 04
Total net du montant payé aux porteurs de polices au Canada	$ 14,276 05
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada	9,314 90
Argent payé pour permis ou taxes, émoluments ou amendes au Canada	1,473 31
Divers paiements, savoir :—impressions $11.25 ; change, messagerie, etc., $300.46 ; loyers, $725.04 ; divers, $167.63	1,204 38
Total des dépenses	$ 26,268 64

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année......112	
Chiffre de ces polices	$ 124,650 00
Nombre des polices échues pendant l'année au Canada......9	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	19,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada......812	
Chiffre de ces polices	1,427,680 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	9	$ 19,000 00
2. Par expiration	10	17,000 00
3. Par rachat (pour lesquelles il a été payé en argent $219.01).	2	3,000 00
4. Par rachat, $6,000 (pour lesquelles il a été accordé des polices acquittées au montant de $900.) Différence des montants reportée		5,100 00
5. Par prescription	85	196,150 00
Total	106	$ 240,250 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	782	$1,487,280 00
Polices délivrées durant l'année	161	241,650 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	106	240,250 00
Polices non acceptées	25	61,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état	812	1,427,680 00

Nombre de vies assurées—Non rapporté.

UNITED STATES, SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total du revenu des primes	$1,101,924 28
Reçu pour intérêt et dividendes	328,947 05
Reçu pour loyer	14,086 38
Total du revenu	$1,444,957 71

DÉPENSES AU CANADA.

Montant total payé en indemnités et dotations échues	$ 800,333 76
Argent payé aux rentiers viagers	3,160 38
Billets de primes, prescrits	11,337 71
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices	7,282 31
Rachats de polices payés comptant	48,328 17
Valeurs de rachats appliquées à payer les primes courantes	286 65
Valeurs de rachats appliquées à l'achat de polices et rentes viagères acquittées	74,813 30
Argent payé aux actionnaires pour intérêt sur le capital	30,800 00
Appointements et frais de voyage des gérants et agents	68,910 99
Commission aux agents	136,483 75
Honoraires des médecins	16,208 94
Appointements des employés	57,947 80
Taxes, permis et honoraires	23,964 76
Loyers	23,990 13
Dépenses générales	88,026 35
Total des dépenses	$1,391,875 00

ACTIF.

Valeur des immeubles libres de toutes hypothèques au prix d'achat	$ 380,673 93
Prêts sur obligations et 1res hypothèques sur biens-fonds	4,379,050 00
Prêts garantis par nantissement d'obligations, d'actions et autres valeurs collatérales	73,645 58
Prêts en argent aux porteurs de polices sur polices de la campagne données comme garanties collatérales	381,131 00
Prix d'achat des obligations et effets possédés par la compagnie	1,657,857 44
Argent en caisse et en banques	196,852 28
Effets en portefeuille	9,669 85
Soldes des agents	17,230 27
Total net ou actif d'après le grand-livre	$7,096,110 35

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû et acquis	85,452 87
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat	76,026 07
Valeur vénale des obligations et effets en sus du prix d'achat	12,274 64
Chiffre net des primes non perçues et différées	194,147 48
Total de l'actif	$7,464,011 41

UNITED STATES, SUR LA VIE—*Fin.*

PASSIF.

*Réserve nette des réassurances		$6,710,646 50
Total des réclamation non réglées		99,525 33
Primes payées d'avance		3,921 38
Obligations sur polices annulées sur lesquelles il peut être demandé une valeur de rachat		2,930 00
Autres obligations		15,889 59
Total du passif		$6,832,912 80
Capital social versé		440,000 00
Excédent brut divisible		191,098 61

RISQUES ET PRIMES.

Nombre des nouvelles polices délivrées pendant l'année	2,563	
Chiffre de ces polices		$ 5,897,545 00
Nombre de polices terminées pendant l'année	2,772	
Chiffre de ces polices		7,585,739 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	17,515	
Chiffre de ces polices		37,793,775 00

*Calculée d'après la Table de mortalité d'expérience combinée, à 4 pour 100 d'intérêt.

ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

CONLRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES

ET SUR

CHAUDIÈRES À VAPEUR.

MAGDELEINE

Enveloppée de sa royale chevelure, agenouillée aux pieds du Maître, le front sur le bois de la croix, suffoquée, haletante d'angoisse, Magdeleine attendait l'heure suprême.

Sur sa tête inclinée, des gouttes de sang chaud du Crucifié, tombaient, maculant les cheveux, martelant son cœur. Lui, broyé, déchiré, les chairs pantelantes, laissait planer sur elle le même regard ineffable qui un jour avait de Magdeleine soumis le cœur et ployé les genoux.

Cette créature superbe jusque là enivrée des amours humains : conquise par les voluptés de la terre ; fascinée par le culte qu'on rendait à sa beauté dominatrice, à son tour tombait prosternée devant Celui, qui l'avait appelée par les douceurs de sa voix divine. Cette idole rayonnante de l'homme, se faisait esclave. Son cœur qu'elle avait émietté tout le long des chemins en affections diverses, elle le reprenait, le resaisissait, le recueillait, pour, tout entier, le donner à un Seul.

Les mortels regrets, les larmes repentantes, les chastes ardeurs de son âme effaçaient le passé.

Couchée, de ses cheveux ondulants et encore parfumés, elle essuyait les pieds nus et fatigués du Maître. N'a-t-elle pas dû à cette heure du pardon, déposer sur les pieds sacrés qu'elle tenait dans ses mains le baiser d'amour ? Lui, le Sauveur n'a-t-il pas dû sur cette tête si belle, chef-d'œuvre de sa puissance ; sur ce front repentant, œuvre de sa miséricorde, poser sa main bénissante ! Absolution d'un Dieu donnée par Dieu Lui-même ! Puis, joie éclatante, as-tu entendu Magdeleine, Jésus dire à ceux qui t'accusaient: " Beaucoup lui est pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé." C'est ton amour reconnu, accepté !

Désormais, elle suivra le Maître, l'entourant de sa tendresse grandissante, le contemplant dans l'adoration, perdue dans le ravissement de sa présence. Par tous les battements de son cœur, par toutes les aspirations de son être, par toutes les situations de son âme elle appartient à Jésus.

Pauvre femme, les derniers jours vont venir. L'agonie, la passion, le calvaire, la mort !

Au Getsémanie, où était Jésus, Seul, dans la nuit noire, profonde, froide, non plus à genoux mais étendue, couchée, faiblissant, s'abandonnant à la torture surhumaine d'une souffrance sans nom. Au Getsémanie toi, Magdeleine, aurais-tu dormi ? Se repose-t-on dans un stupide sommeil quand l'Etre adoré est livré aux angoisses de l'agonie ? Une femme n'aurait pas dormi, non, jamais !

Au jardin des Oliviers encore, Magdeleine, aurais-tu changé le baiser signe d'amour, en signe de trahison ? Une femme n'aurait pas trahie, de cette manière, non, jamais.

Au prétoire, Magdeleine, aurais-tu, tremblante et lâche, dit de Celui que tu aimais.—" Je ne le connais pas ? " Une femme n'aurait pas nié ; non, jamais !

Et maintenant, à travers les méandres de la montagne elle a suivi Jésus ; elle est immobile, mourante de douleur, s'attachant à la croix du supplice, attendant l'heure dernière. Tout entière elle tressaille à chaque souffrance nouvelle de Jésus. A chaque insulte, frémissante, sa tête altière s'incline davantage. Comme elle aurait voulu la noble et fière créature, se redresser puissante et défendre son Maître, contre la colère inouïe de la foule sauvage. Non, il fallait que le Crucifié volontaire subisse la rage affolée de ce peuple en démence !

Ardemment, elle aspire chaque parole de Jésus ; puis, elle contemple à travers ses larmes, les blémissements derniers du Sauveur, dont le cœur allait cesser de battre.

Tout à coup, un grand bruit...., de grandes ombres..., un cri déchirant..., c'était fini !......

Le vendredi, jour suprême, jour d'agonie, jour de mort ; passé.

Le samedi, jour sombre, jour glacé, jour lent, jour d'attente, jour du tombeau ; passé.

Le dimanche, ah ! jour radieux, jour de lumière, jour rayonnant, jour de splendeur et dont les premières teintes roses de l'aube virent Magdeleine près du tombeau. Mais, quelle torture soudaine, quelle envahissante désolation, quelle angoisse subite. Jésus, son Jésus n'était plus là ! Où est-il ? où est-il ?? Au hasard, haletante, toute troublée, elle va, elle vient, elle cherche, elle appelle, elle pleure. De ses grands yeux si beaux elle perce, elle scrute les alentours. Toute éperdue, pâlie de crainte elle court d'une route à l'autre. Joie triomphante, éclatant bonheur. Ah ! Il est là ; mais là, tout près ! Elle s'élance les bras tendus, les mains suppliantes. Arrête ! Entends-tu le Maître, qui, avec les mêmes douceurs de sa voix, le même ineffable regard d'autrefois te dit : " Ne me touchez pas Magdeleine." Soumise, vaincue à jamais, elle adore tremblante et heureuse la volonté du Christ, retrouvé et entouré des majestueuses splendeurs de la résurrection !

Magdeleine relève ton front triomphant ; c'est le Maître qui a fait ton nom glorieux ; c'est le Maître Lui-même qui, en t'appelant à Lui, a jeté ton nom à travers les siècles, voulant que l'écho des âges le répercute à jamais, voulant que chaque génération nouvelle, comprenne que ce qu'il y a de plus grand, de plus sublime, déposé par Dieu dans le cœur de l'homme, c'est l'amour. Beaucoup lui est pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé !.........

LOUIS MARIANO.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—R. WILSON SMITH. | *Secrétaire et agent-chef*—T. H. HUDSON.

Siège social—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 juin 1887, par 50-51 Vic., chap. 106. Opérations commencées au Canada le 10 septembre 1888.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$ 500,000 00
do souscrit	108,300 00
do versé	32,490 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Débentures municipales déposées au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Ville de Whitby	$ 10,302 02	$ 10,320 00
Cité de Sainte-Catherine	12,000 00	12,960 00
Bons de la province du Nouveau-Brunswick	5,000 00	5,300 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 27,302 02	$ 28,580 00

Reporté à la valeur vénale	$ 28,580 00
Effets enregistrés du Canada à $3\frac{1}{2}$ p. 100, valeur au pair, $37.960, val. vénale	40,617 20
Argent en caisse au siège social	922 11
Déposé à la banque du Commerce	5,695 17
Intérêt dû et impayé	728 60
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc	168 25
Solde des agents	2,053 99
Billets recevables, etc.	316 46
Chiffre net des primes en voie de perception (moins la commission)	2,658 47
Mobilier de bureau	608 84
Dépôt en fidéicommis sur glace	100 00
Total de l'actif	$ 82,449 09

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada.*

Risques contre les accidents.

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies (dont $4,800 datent des années précédentes)	$ 6,457 15	
Chiffre net des réclamations rapportées ou supposées mais non envoyées	2,034 16	
Chiffre net des réclamations établies mais non dues (dont $3,600 datent des années précédentes)	7,200 00	
Chiffre net des réclamations contestées, portées devant les tribunaux (datant d'années précédentes)	250 00	
Total net des réclam. non réglées p. pertes par suite d'accid.		$ 15,941 31

AU PAYS DE MARIE MADELEINE

Tandis que Tibériade somnole, en ses haillons, sous l'ardente lumière de midi, nous prenons un sentier rocailleux, le long du lac, que Jésus aimait. L'eau bleue repose, comme un saphir, dans sa coupe de montagnes, que dominent, vers le nord, les crêtes blanches de l'Hermon. Des cavaliers bédouins nous dépassent. Leurs visages de bronze se détachent sur leurs burnous blancs, que fixent, autour du front, trois rouleaux de laine noire. A la régularité de leurs traits, à la noblesse de leurs attitudes, à la grâce de leur salut, nous reconnaissons le pur type arabe, immobile dans le désert depuis des millénaires, et qui est l'un des plus beaux parmi les hommes. Nous allons en silence, grisés de lumière, Une émotion d'une douceur étrange m'envahit, à la pensée que, dans un moment, je verrai Magdala, Capernaüm et cette plaine de Gennesareth, où fut entendue, pour la première fois, la parole qui changea le monde.

Voici qu'au détour d'un promontoire, s'ouvre, entre les collines arrondies, un vallon tapissé de hautes herbes et tout fleuri de marguerites. Rien de plus suave, de plus reposant que les paysages de Galilée. La tiédeur de l'air, les contours adoucis des montagnes, l'exubérance de la végétation, la paix idyllique de ces solitudes, tout porte l'âme au bonheur et à la tendresse. L'homme heureux est indulgent à ses frères. La brise qui passe dans les sycomores, toute chargée de parfums, semble murmurer, comme autrefois, Jésus: "Aimez-vous les uns les autres! Cette douceur de la Galilée surprend davantage, quand on vient du pays de Juda, si nu, si tourmenté, glacé l'hiver, brûlant l'été. Les hommes, comme les plantes, réflètent le sol où ils naquirent. Les sectaires orgueilleux de Jérusalem ne pouvaient aimer ni comprendre l'enfant de Nazareth.

Ce vallon, où nous sommes, offre à nos yeux des images de l'Eden. On entend le bruissement des sources invisibles. Des frissons courent, par moments sur les hautes marguerites jaunes et sur les herbages, qui parfument l'air. A côté du feuillage léger des tamaris, éclate la fleur rouge des grenadiers. Des vignes redevenues sauvages, s'enlacent au tronc des caroubiers. Des chèvres bondissent sur les pentes; des buffles se baignent dans le lac; d'autres ruminent allongés à l'ombre des figuiers. Un jeune pâtre demi-nu, au corps bronzé, aux yeux vifs, charme les heures, en jouant sur sa flûte, ces très vieux airs d'Orient, où tant de mélancolie se mêle à la volupté...

C'est une églogue de Virgile, illustrée par Poussin; c'est toute la poésie des premiers âges du monde, l'allégresse du Cantique des Cantiques. Nous avons peine à nous arracher de ces lieux. Il semble qu'on doive vivre là dans une jeunesse éternelle, dans un bonheur sans nuages. Mais nous sommes trop prisonniers d'une civilisation qui nous accable: nous ne saurions jouir lontemps de la fraîcheur naïve de l'Eden. Nous reprenons, en détournant la tête, le chemin de Magdala. Des jujubiers, qui hérissent les pentes, ramènent notre pensée vers Jésus; la couronne qui ensanglanta son front, sur la route du Calvaire, était faite de branches épineuses de ces arbustes.

Au bout d'une heure, les montagnes s'écartent de la rive et découvrent, à nos pieds, toute la plaine de Gennesareth. Devant nous, sur un monticule, se serrent quelques cases de terre battue, à demi ruinées, que domine un palmier mélancolique. Ce misérable village, c'est Medjel, l'antique Magdala. Nous errons au hasard, dans ses ruelles souillées, au milieu des aboiements des chiens. Les hommes dorment ou fument, accroupis sur leurs terrasses, à l'ombre d'une natte étendue en toit. Bédouins de race mêlée, ils vivent là comme sous la tente. Des enfants jouent, vils et jolis sous leurs guenilles, et se cachent quand nous passons. Les femmes préparent le souper, sur un feu de branches allumé entre trois pierres. Nous en vîmes, qui revenaient de la fontaine, à pas lents, la cruche sur l'épaule, nobles et gracieuses comme Rebecca. Elle sont de taille petite, mais bien prise. Leurs traits sont réguliers et ne manqueraient pas de beauté, si leur teint bistré et les tatouages dont elles ornent leur visage, ne leur donnaient quelque ressemblance avec les indigènes de l'Amérique. Elles ont les ongles rougis par le henné ; elles portent pour tout vêtement un pagne de coton bleu, qui laisse à leur démarche beaucoup de souplesse et d'harmonie. Leurs yeux sont admirables ; selon l'image chère à tous les poètes de l'Orient, ils ont la douceur naïve et profonde des gazelles. Marie Magdeleine vivait, voilà deux mille années, sur les bords de ce même lac ; elle ressemblait aux plus belles de ces bédouines...

Je m'en vais, hors du village, rêver sur la grève, où frissonnent quelques sycomores. Elle est toute bordée de lauriers en fleurs et semée de coquillages, que le flot roule avec un bruit clair. Sur l'autre rive, se dressent, comme une muraille, les monts sauvages de Gaulan. A l'occident, la plaine de Gennesareth étale au loin son désert d'herbages. Le soir, qui descend, fait plus suave et plus pénétrante la douceur de la Galilée.

Voilà donc ces lieux, chers au cœur de Jésus, où il vécut ses plus belles années, où il connut Pierre, André, Jacques et Jean, avant qu'il en fit des pêcheurs d'hommes ! Voilà ces eaux, où il marchait, la nuit, dans la tempête ; ces collines, qui virent les foules accourir sur ses pas, qui entendirent ses prédications et furent témoins de ses miracles. Pas une barque ne glisse sur le miroir azuré du lac de Gennesareth. Nul village n'apparait plus, où florissaient Corajim, Capernaüm, Bethsaïda. La malédiction prophétique est accomplie. La plus grande révolution de l'humanité est sortie d'une petite plaine, sans y laisser plus de traces qu'un navire sur la mer.

Ce soir, sur cette terre, que l'Islam a conquise, nulle image de ruine ne surgit, nulle tristesse ne s'appesantit : le ciel est trop pur, les montagnes trop

A. 1897

371 11
13,792 68
8,964 60
210 36
39,280 06
1,050 00
1,682 92
2,732 92
42,012 98
32,490 00
7,946 11
47,902 84
2,805 35
50,708 19

riches de couleurs, l'air trop embaumé. Dans son chaud crépuscule, la Galilée s'alanguit. Des rêves ardents flottent sur l'eau qui se nacre. Je songe à l'heure où Jésus toucha le cœur de la pécheresse. N'était-ce pas, comme aujourd'hui, par un beau soir de printemps ? Le soleil s'abaissait derrière les montagnes de Galilée et rougissait les neiges lointaines de l'Hermon. Les pentes des vallons se voilaient de vapeurs bleues. Des fumées montaient de Magdala, où les pasteurs ramenaient leurs troupeaux de chèvres noires. De la plaine s'exhalait l'odeur pénétrante des herbages... Marie s'était assise au bord du lac, parmi les lauriers-roses. Toutes les voluptés du ciel syrien frémissaient dans ses yeux agrandis par le kohl.

Une barque, cependant, abordait à la rive. Des pêcheurs en descendirent. Comme ils approchaient, Marie vit au milieu d'eux un jeune homme vêtu de blanc, pâle, aux yeux tristes et doux. Elle reconnut Jésus. On parlait dans Magdala des miracles qu'il accomplissait sur les montagnes, des malades qu'il avait guéris, de la pureté de son enseignement. Jamais femme n'avait troublé son cœur, tout rempli par l'amour des souffrants et des humbles. Le regard de Marie rencontra celui de Jésus. Ce qu'elle y lut était si tendre, si haut, si profond, que toute son âme se fondit dans une extase passionnée. Des horizons infinis s'ouvraient devant elle. Son rêve était accompli.

Longtemps après que les formes des pêcheurs se furent perdues dans les herbages, Marie demeura immobile, dans la nuit qui venait. Quand elle s'en revint vers Magdala, la lune s'était levée sur les montagnes et argentait l'eau du lac. Dans le ciel, des myriades d'étoiles lui souriaient. Mais, pour elle, le monde n'avait plus de beautés : elle marchait, comme en un rêve, possédée d'un immense amour. Arrivée dans sa maison, elle enleva ses bijoux, ses riches vêtements, dénoua sa chevelure, s'étendit sur sa natte et pleura délicieusement. Et, depuis ce jour-là, pas à pas, elle suivit Jésus.

C'était, voilà dix-neuf siècles, par un soir pareil à celui-ci. Un sort tragique a dispersé les héros du drame sacré, qu'il enveloppait de sa splendeur. Le Maître est mort sur le Golgotha : les ossements des disciples sont épars dans l'Occident ; nul ne sait où repose Marie. Seules, les rives du lac de Gennesareth ont gardé la douceur parfumée de leurs printemps. Le croissant de l'Islam luit sur leurs lauriers - roses. Rien n'y parle plus de Celui dont la parole s'est répandue sur le monde, et les femmes de Magdala ont perdu le souvenir de Magdeleine. Partout, sur la terre, de magnifiques monuments célèbrent la gloire du Christ et des apôtres ; mais le berceau désert du Christianisme n'est paré que de fleurs sauvages. On y peut retrouver les fraîcheurs d'autrefois, la paix, la tendresse infinie — l'âme de Jésus !

CHARLES TOURNOEL.

—Division des Asr rances.

DA—*Suite.*

Ris

venues les années
état à $1,181.04).$ 782 64
'année.......... 2,792 60

'année pour pertes
.................$ 3,575 24

nnée en indemnités pour cause

;es de glaces..	$	35,311 79
ge		13,547 63
ais du personnel.....		6,962 56
....		1,335 36
papeterie, $749.09 ; annonces, 5.50 ; loyer, $672.50 ; dépenses		3,732 21
.. ..	$	60,889 55

Pa
Ap
Ta
Pai

DE CAISSE.

)t.

1	.... $	16,475 93
31		
1		
31	....	50,708 19
	....	631 83
	$	67,815 95

v.

1		
31 c	....$	60,889 55
	....	309 12
	....	6,617 28
	$	67,815 95

9

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA—*Fin.*

RISQUES ET PRIMES.

	Au Canada.			Dans d'autres pays.			Total dans tous pays.		
	Nombre.	Montant.	Primes.	Nombre.	Montant.	Primes.	Nombre.	Montant.	Primes.
Risques contre les accidents.		$	$ c.		$	$ c.		$	$ c.
Total brut des pol. en vigueur à la date du dern. état	3,506	10,103,014	48,109 85	827	3,818,000	15,225 90	4,333	13,921,014	63,335 75
Risques entrepris durant l'année—nouv. et renouv.	2,536	6,849,162	37,932 94	240	1,112,500	4,041 17	2,776	7,961,662	41,974 11
Total	6,042	16,952,176	86,042 79	1,067	4,930,500	19,267 07	7,109	21,882,676	105,309 86
A déduire—risques arrivés à fin	4,059	11,554,014	56,929 14	892	4,127,500	15,901 23	4,951	15,681,514	72,830 37
Chiffre brut des risques en vigueur à la fin de l'année	1,983	5,398,162	29,113 65	175	803,000	3,365 84	2,158	6,201,162	32,479 49
A déduire, les réassurances	....	349,500	1,528 29	....	....	....	....	349,500	1,528 29
Chiffre net des risques en vigueur le 31 déc. 1896	1,983	5,048,662	27,585 36	175	803,000	3,365 84	2,158	5,851,662	30,951 20
Risques sur glaces.									
Chiffre brut des risq. en vig. à la date du dern. état	1,392	....	18,810 83	....	....	....	1,392	....	18,810 83
Pris durant l'année	533	....	6,699 80	....	....	....	533	....	6,699 80
Total	1,925	....	25,510 63	....	....	....	1,925	....	25,510 63
A déduire, les risques arrivés à fin	676	....	7,913 92	....	....	....	676	....	7,913 92
Chiffre brut et net des risq. en vig. le 31 déc. 1896	1,249	....	17,596 71	....	....	....	1,249	....	17,596 71

Nombre total des polices en vigueur jusqu'à date (contre les accidents et sur glaces)..... 3,407
Montant tatal en vigueur (contre les accidents)........ $5,851,662 00
Total des primes sur ces polices (contre les accidents et sur glaces)........ 48,547 91

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CHEMINS DE FER CANADIENS CONTRE LES ACCIDENTS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—J. W. McRae.
Agent principal—A. A. Henderson.
Secrétaire—J. P. Dickson.
Bureau principal—Ottawa, Ont.

(Constituée en corporation le 23 juillet 1894 par 57-58 Vic., chap. 118. Opérations commencées au Canada le 27 août 1895.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$ 500,000 00
do souscrit	174,300 00
do versé	34,860 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Effets du Canada ($3\frac{1}{2}$ pour 100) déposés au crédit du receveur général, valeur au pair		$ 20,000 00
En caisse au bureau principal		51 98
Argent à la banque, savoir :—		
Banque des Marchands, Canada, compte spécial	$ 11,243 67	
do compte courant	1,510 03	
Total		12,753 70
Intérêt acquis et impayé sue effets		233 33
Soldes des agents		432 94
Effets à recevoir		621 48
Mobilier de bureau		1,000 00
Primes impayées		7,393 79
Total de l'actif		$ 42,487 22

PASSIF.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques contre les accidents en cours	$ 15,667 40
Total du passif	$ 15,667 40

REVENU.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes contre les accidents	$ 29,717 89	
Moins les réassurances, rabais, réduction et remboursements de primes	124 50	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes contre les accidents		$ 29,593 39
(Billets et effets reçus durant l'année pour primes et restant impayés, $621.48.)		
Reçu pour intérêt sur effets, etc		1,034 07
Total		$ 30,627 46
Reçu par appels sur le capital		2,340 00
Total du revenu		$ 32,967 46

DES CHEMINS DE FER CANADIENS CONTRE LES ACCIDENTS—*Fin.*

DÉPENSES.

Payé pour pertes par suite d'accidents survenus durant l'année ....$	8,673 35
Commission ou courtage et appointements, émoluments et tous autres frais du personnel	12,300 60
Loyers et taxes	873 00
Diverses dépenses, savoir:— Frais d'organization, $200 ; mobilier de bureau, $226.90 ; avances aux agents, $326.93 ; impressions et papeterie, $1,440.40 ; annonces, $249.96 ; frais de port, change et messagerie, $241.03 ; frais généraux, $2,220.20	4,905 42
Total de la dépense ....$	26,752 37

COMPTE DE CAISSE.

1895.			1896.		
31 déc.	Balance en caisse et à la banque ..$	6,590 59	31 déc.	Dépenses comme ci-dessus ......$	26,752 37
1896.				Solde en caisse et dans les banques à cette date	12,805 68
31 déc.	Revenu comme ci-dessus	32,967 46			
		$ 39,558 05			$ 39,558 05

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant.	Primes de ces polices.
Polices en vigueur à la date du dernier état	720	$ 851,400 00	$ 9,094 06
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	2,793	4,205,750 00	34,744 38
Total	3,513	$5,057,150 00	$ 43,838 44
A déduire, les polices éteintes	1,045	1,415,100 00	12,543 63
Montant brut en vigueur à la fin de l'année	2,468	$3,642,050 00	$ 31,294 81
Moins les réassurances	10	42,000 00	239 50
Montant net en vigueur au Canada à cette date	2,458	$3,600,050 00	$ 31,055 31
Polices délivrées durant l'année dans d'autres pays	37	67,000 00	279 50
Montant net en vigueur dans tous les pays à cette date	2,495	$3,667,050 00	$ 31,334 81

Chiffre total des polices en vigueur à cette date	2,495
Chiffre total net des polices en vigueur	$5,667,050 00
Chiffre total des primes sur ces polices	31,334 81

COMPAGNIE D'ASSURANCES POUR COUVRIR LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—LORD CLAUD HAMILTON. | *Secrétaire*—S. STANLEY BROWN.

Agent principal au Canada—F. STANCLIFFE.

Siège social—Londres, Angleterre. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Constituée en corporation le 25 octobre 1880. Autorisation donnée d'entreprendre des opérations de garantie et contre les accidents au Canada, le 24 octobre 1894, et opérations commencées en 1895.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social versé	£	1,000,000
Chiffre souscrit		750,000
Chiffre versé		150,000

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.
Effets réduits du Canada (4 pour 100)	$ 39,420 00
Effets du Canada, 4 pour 100, 1910-35	12,896 67
Bons de la province de Québec	24,333 33
Total	$ 76,650 00

Reporté à la valeur vénale	$ 76,650 00
Argent au bureau principal	200 00
Argent à la banque de Montréal	3,013 45
Soldes des agents	6,544 89
Mobilier de bureau (soit)	325 00
Total de l'actif au Canada	$ 86,733 34

PASSIF AU CANADA.

Pour pertes par suite d'accidents au Canada—

Chiffre net des pertes au Canada, établies mais non dues (estimées à)	$ 667 71
do do reportées ou supposées mais non réclamées (estimées à)	5,866 80

Total net des réclamations non réglées pour pertes par suite d'accidents au Canada	$ 6,534 51
Réserve des primes non acquises sur tous les risques contre les accidents non expirés au Canada	11,600 48
Réserve des primes non acquises sur tous les risques de garantie non expirés au Canada	4,175 49
Total du passif au Canada	$ 22,310 48

POUR COUVRIR LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Pour les risques contre les accidents au Canada—

Montant brut reçu pour primes	$ 25,694 29	
A déduire, les polices annulées et réassurées	2,158 32	
Montant net reçu pour ces primes		$ 23,535 97

Pour les risques de garantie au Canada—

Montant brut reçu pour primes	$ 8,445 92	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements	598 27	
Montant net reçu pour ces primes		7,847 65
Total du revenu au Canada		$ 31,383 62

DÉPENSES AU CANADA.

Risques contre les accidents au Canada—

Montant payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes, pertes évaluées dans le dernier état à $2,988.15		$ 3,404 17	
Montant payé pour pertes survenues durant l'année		3,610 28	
Total net du montant payé pour pertes par accidents		$ 7,014 45	

Risques de garantie au Canada—

Montant payé pour pertes survenues durant l'année	$ 2,490 07		
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage	1,730 10		
Montant net payé durant l'année pour pertes par suite des risques de garantie.		759 97	
Chiffre net payé pour pertes par suite d'accidents survenus au Canada durant l'année et les risques de garantie			$ 7,774 42
Commission ou courtage au Canada			9,775 14
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel au Canada			1,175 00
Taxes au Canada			901 82
Divers paiements, savoir :— Frais de voyages, $326.60 ; frais de port, télégrammes, etc., $715.19 ; frais, $121.52 ; loyer, $400 ; impressions et papeterie, $896.05			2,459 36
Total des dépenses au Canada			$ 22,085 74

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre les accidents au Canada—

Polices en vigueur à la date du dernier état	640	$ 1,592,583	$ 15,125 26
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	630	2,535,000	13,727 73
do do renouvelées	505	1,655,000	11,563 77
Total	1,775	$ 5,782,583	$ 40,416 76
A déduire, les polices éteintes	795	2,095,083	17,424 75
Montant brut en vigueur à la fin de l'année	980	$ 3,687,500	$ 22,981 81
A déduire, les réassurances	1	11,000	47 50
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896	979	$ 3,676,500	$ 22,934 31

Risques de garantie au Canada—

Polices en vigueur à la date du dernier état	166	$ 510,000	$ 3,067 63
Délivrées durant l'année—nouvelles	667	1,244,220	6,842 28
do do renouvelées	170	396,350	2,369 84
Total	1,003	$ 2,150,570	$ 12,279 75
A déduire, les polices éteintes	231	757,050	3,928 78
Chiffre brut et net en vigueur le 31 décembre 1896	771	$ 1,393,520	$ 8,350 97

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date	1,750	
Total net en vigueur		$5,070,020 00
Total des primes sur ces polices		31,285 28

POUR COUVRIR LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS—*Fin.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1897.

Les primes de l'année ont été de £314,173, contre £309,010 l'année précédente, soit une augmentation de £5,163.

La balance du compte de l'année est de £188,872. Les directeurs recommandent de payer à même ce montant un dividende de 4ch. par action (exempt de la taxe du revenu) égal à 10 pour 100 pour l'année sur le capital versé, ce qui absorbera £15,000, laissant à reporter £173,872. Après avoir donné suite à ce qui précède, les fonds seront comme suit:—

Capital versé	£	150,000
Réserve spéciale		25,000
Balance		173,872
Total des fonds	£	348,872

La dépréciation dans la valeur vénale des placements a de nouveau diminué, et elle est maintenant au-dessous de 2 pour 100, pleinement couverte par la réserve des placements.

COMPTE DU REVENU DU 1ER AVRIL 1896 AU 31 MARS 1897.

	£	s.	d.
Solde du compte de l'an dernier	174,471	13	0
Moins le dividende déclaré le 14 mai 1896	11,250	0	0
	163,221	13	0
Revenu de l'année—			
Primes, moins le boni et les remises aux assurés et les réassurances	314,173	5	8
Intérêt	11,157	18	11
Emoluments sur transferts	16	0	0
Profit sur le change	79	3	10
Profits réalisés sur placements	2,941	1	10
	£491,589	3	3

	£	s.	d.
Au débit des recettes de l'année—			
Rétribution des direct. et des audit.	2,605	0	0
Appointements et dépenses	7,842	5	3
Loyers et taxes	2,008	14	6
Taxes au pays et à l'étranger	5,094	11	4
Annonces	2,167	17	7
Livres et papeterie	3,282	12	10
Frais judiciaires et honoraires	761	6	0
Frais des succursales et agences	2,785	0	11
Frais de port et paquets	236	14	1
Frais de voyage (inspection, etc.)	3,441	6	7
Total des dépenses	£ 30,225	9	11
Commission et pertes payées et impay.	271,138	10	11
Dépréciation sur mobilier et réperations des édifices	1,089	17	5
Dettes véreuses	262	9	10
Solde du compte de cette année	188,872	15	2
	£491,589	3	3

BILAN, LE 31 MARS 1897.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires:—			
75,000 actions, £10 chacune	750,000	0	0
Capital versé:—			
75,000 actions, £2 par action	150,000	0	0
Réserve spéciale (soit la prime sur la nouvelle émission d'actions)	25,000	0	0
Obligations impayées, y compris les pertes et la commission	91,480	7	2
Soldes des succursales et agences	125	10	7
Montants dus à d'autres compagnies	3,952	8	6
Solde du compte des recettes	188,872	15	2
	£459,431	1	5

	£	s.	d.
Placements au prix coûtant—			
Actions de la banque d'Irlande	5,586	0	9
Garanties du gouvernement des Indes et des colonies	31,249	13	8
Garanties de gouvernem. étrangers	84,332	15	0
Garanties municipales à l'étranger et dans les colonies	64,288	16	10
Débentures de chemins de fer et autres, et débent. non rachetables	122,122	6	9
Débentures de chemins de fer et autres privilégiées et ordinaires	19,916	6	11
Prêts sur garanties	5,000	0	0
	£332,495	19	11
Soldes des succursales et agences	90,639	3	7
Montants dus par d'autres compagnies	332	15	8
Primes à payer	14,653	1	9
Intérêt acquis	3,857	11	5
Mobilier, etc	1,922	2	7
Argent dans les banques	15,501	19	8
Argent en caisse	28	6	10
	£459,431	1	5

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Siège social—
61 rue Moorgate, Londres, Angleterre.

Bureau principal au Canada—
Coin des rues King et Yonge, Toronto.

Secrétaire—E. G. LAUGHTON ANDERSON.

Agent au Canada—A. I. HUBBARD.

(Etablie, A.D., 1869. Opérations commencées au Canada, juillet 1880.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	£250,000 sterling.
Chiffre souscrit	150,000 do
Chiffre versé en argent	75,000 do

ACTIF AU CANADA.

Chiffre des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds.......$ 600 00

Effets et obligations déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets enregistrés au Canada	$ 53,533 33	$ 56,745 32
Débentures de la cité de Toronto	19,466 67	19,466 66
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 73,000 00	$ 76,211 98

Reporté à la valeur vénale	76,211 98
Argent au bureau principal	781 68
Argent à la banque d'Hamilton, Toronto	1,925 09
Argent entre les mains des agents au Canada	14,416 24
Effets à recevoir	813 59
Mobilier du bureau	1,000 00
Total de l'actif au Canada	$ 95,748 58

PASSIF AU CANADA.

Pour pertes par suite de garantie au Canada—

Chiffre net des indemnités pour garanties, réclamées mais non établies (datant d'années antérieures)	$ 2,000 00	
Chiffre net des indem. p. garanties, rapportées ou supposées mais non réclam..	1,058 55	
Total net des pertes par suite de garanties non réglées	$ 3,058 55	

Pour pertes par suite d'accidents au Canada—

Chiffre net des indemnités réclamées mais non établies	$ 680 00	
do do rapportées ou supposées mais non établies (dont $2,290 datent d'années antérieures)	10,345 88	
Total net des pertes par suite d'accidents non réglées	$ 11,025 88	
Total net des réclamations non réglées au Canada		$ 14,084 43
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada :—		
Garantie	$ 15,048 66	
Accident	33,447 59	
Total de la réserve		48,496 25
Dû et acquis pour loyer et autres dépenses		360 89
Total du passif au Canada		$ 62,941 57

LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT—Suite.

REVENU AU CANADA.

Pour les risques par suite de garantie au Canada.

Chiffre brut pour primes d'assurances de garantie	$	31,459 79
A déduire, les réassurances, rabais, réductions et remboursements de primes.		1,211 21
Chiffre net de l'argent reçu pour primes	$	30,248 58

Pour les risques par suite de garantie au Canada.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes d'assurances contre les accidents	$	64,881 97
A déduire, les réassurances, rabais, réductions et remboursements de primes.		1,253 69
Chiffre net de l'argent reçu pour ces primes	$	63,628 28

Total net de l'argent reçu pour primes au Canada	$	93,876 86
Intérêt sur dépôt payé directement en Angleterre		2,822 63
Intérêt sur dépôt à la banque		160 30
Total du revenu au Canada	$	96,859 79

DÉPENSES AU CANADA.

Risques de garantie au Canada.

Payé pendant l'année pour pertes de garantie survenues les années précédentes (pertes évaluées dans le dernier état à $241.61)			$	177 96
Payé pour pertes de garantie survenues pendant l'année	$	2,055 09		
A déduire, les recouvrements		1,004 50		
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes				1,050 59
Total net payé pour pertes de garantie durant l'année			$	1,228 55

Risques de garantie au Canada.

Payé pendant l'année pour pertes par accidents survenus les années précédentes (pertes évaluées dans le dernier état à $4,515.71)			$	3,643 43
Montant payé pour accidents survenus durant l'année	$	38,063 69		
Moins, reçu pour réassurances		29 98		
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes				38,033 71
Total net payé pour accidents survenus durant l'année			$	41,677 14

Total net payé durant l'année pour pertes par garantie et accidents		42,905 69
Payé pour commission ou courtage au Canada		19,583 27
Payé pour appointements, émoluments et autres frais du personnel au Canada		12,277 75
Payé pour taxes au Canada		1,867 73
Divers paiements, savoir:—Frais judiciaires, $323.36; honoraires des médecins, $80.50; impressions et papeterie, $1,368.35; frais de voyage, $1,973.14; frais de port et télégrammes, $1,134.84; loyer $896; frais d'agence, $201.43; diverses dépenses, $1,004.39; annonces, $532.54		7,514 55
Total des dépenses au Canada	$	84,148 99

LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

Risques de garantie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vig. à la date du dern. état.	5,441	$ 5,577,330	$ 37,652 49
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	1,237	1,162,690	7,492 59
do do renouvelées	3,753	4,304,735	23,726 95
Total	10,431	$ 11,044,755	$ 68,872 03
A déduire, les polices éteintes	5,764	5,960,355	38,774 70
Total brut et net des pol. en vig. le 31 déc. 1896.	4,667	$ 5,084,400	$ 30,097 33

Risques contre les accidents au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vig. à la date du dern. état.	6,019	$ 17,356,883	$ 71,642 77
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	3,222	8,769,382	37,718 87
do do renouvelées	2,727	8,722,132	30,426 71
Total	11,968	$ 34,848,397	$ 139,788 35
A déduire, les polices éteintes	6,102	17,592,383	72,732 93
Total brut des polices en vig. à la fin de l'année.	5,866	$ 17,256,014	$ 67,055 42
A déduire, les réassurances	13	17,000	160 24
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1896.	5,853	$ 17,239,014	$ 66,895 18

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada 10,520
Chiffre total des polices en vigueur $22,323,414 00
Total des primes sur ces polices 96,992 51

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Le revenu net des primes, déduction faite des réassurances, a été de £179,912 4ch. 3d.

La balance du compte des réclamations, y compris la réserve pour les réclamations alors en voie d'examen, a été de £83,349 3ch. 6d.

Les directeurs recommandent de transférer £5,000 à la caisse de réserve, laquelle s'élèvera alors à £97,000, et de payer (1) sur les actions privilégiées un dividende au taux de 5 pour 100 par année pour le semestre terminée le 31 décembre 1896, (2) sur les actions ordinaires un dividende de six chelins par action, ce qui fera, avec le dividende intérimaire payé en septembre, huit chelins par action, sans la taxe du revenu.

COMPTE DU REVENU.

		£ s. d.		£ s. d.
Réclamations, solde de compte et de dépenses *re* règlements		83,349 3 6	Primes, moins les bonis et réductions aux assurés et les réassurances	179,912 4 3
Frais :—Commission de succursales et d'agences, y compris les réserves *re* soldes, timbres à polices		43,171 14 10	Intérêt	9,840 12 7
Taxes sur le revenu et autres, au pays et à l'étranger		3,940 17 1	Profits et pertes	200 1 9
Annonces, extension de l'agence, impressions et papeterie		6,388 11 5		
Loyer, appointements et frais judiciaires en général, émoluments des directeurs, auditeurs, médecins et autres personnes		19,928 13 9		
Frais de port, timbres et frais divers..		3,415 13 6		
Caisse de réserve		5,000 0 0		
Dividende intérimaire payé en septembre 1896.	£3,125 0 0			
Solde reporté au bilan...	21,633 4 6			
		24,758 4 6		
		£189,952 18 7		£189,952 18 7

LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT COMPANY—Fin.

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

	£	£ s. d.	£ s. d.
Capital :—50,000 actions de £5 chacune	250,000		
Sur lequel il a été souscrit :—			
25,000 actions ordinaires de £2 payées	£ 50,000		
5,000 actions privilégiées 5 pour 100 pay. en entier	25,000		
			75,000 0 0
Dividendes non réclamés			273 15 11
Divers comptes			6,301 5 1
Réserve pour réclamations à l'étude			58,555 12 3
Réserve			97,000 0 0
Compte du revenu, y compris une somme suffisante pour les polices en cours :—			
Solde de l'année dernière, après paiement du dividende, 1895		£ 86,162 18 6	
Ajouter solde de compte pour l'année terminée à cette date		21,633 4 6	
			107,796 3 0
			£344,926 16 3

ACTIF.

	£ s. d.	£ s. d.
Par placements en consolidés et divers effets, ainsi que le détail en est contenu dans le rapport officiel		296,268 0 8
Solde des succursales et des agents	£ 40,352 11 8	
Moins la réserve pour commission, etc	12,215 0 0	
		28,137 11 8
Divers débiteurs		765 4 0
Argent chez les banquiers de Londres	9,353 19 4	
Argent aux banq. locales, au pays et à l'étranger	2,255 13 10	
Argent entre les mains de fidéicommissaires	7,892 7 0	
Argent en caisse au bureau princ. et aux suc.	253 19 9	
		19,755 19 11
		£344,926 16 3

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE DES MANUFACTURIERS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. GOODERHAM. | *Directeur-gérant*—J. F. JUNKIN.

Bureau principal—Toronto, Ont.

(Organisée ou constituée en corporation le 23 juin 1887, par 50-51 Vic., ch. 105; modifié en 1893 par 56 Vic., ch. 80.. Opérations commencées au Canada le 5 novembre 1887.)

Chiffre du capital social autorisé	$1,000,000 00
Chiffre du capital souscrit	118,700 00
Chiffre payé en argent	47,480 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Prêts garantis par hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, consistant en une 1re hypothèque sur biens-fonds			$ 6,378 66
Prêts comme ci-dessus sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt et pour lesquels jugement n'a pas été obtenu—première hypothèque			8,040 00
Intérêt dû et impayé sur ces prêts		$ 125 48	
Intérêt acquis et impayé sur ces prêts		232 73	
Total de l'intérêt dû et acquis			358 21
Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Obligations du gouvernement canadien	$ 20,000 00	$ 20,900 00	
Reporté à la valeur vénale			20,900 00
Argent en caisse au siège social			1,569 49
Argent à la "Trader's Bank"			3,394 91
Intérêt acquis et impayé sur effets, etc.			131 50
Primes non perçues			8,564 08
Dû par les agents			450 44
Mobilier de bureau			677 07
Total de l'actif			$ 50,464 36

PASSIF.

Indemnités pour accidents, savoir :—		
Réclamées mais non établies	$ 1,869 99	
Rapportées ou supposées mais non réclamées	3,607 86	
Contestées—en litige	1,000 00	
Total des réclamations pour pertes par accidents non réglées		$ 6,477 85
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours		32,645 45
Total du passif		$ 39,123 30
Capital social payé en argent et en billets		$ 47,480 00

DES MANUFACTURIERS, CONTRE LES ACCIDENTS—*Suite.*

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$ 75,766 52	
Moins les réassurances, rabais et remboursements de primes	3,507 38	
Total net de l'argent reçu pour primes		$ 72,259 14
Argent reçu pour intérêt sur effets et hypothèques		1,764 02
Total du revenu		$ 74,023 16

DÉPENSES.

Chiffre payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (portées dans le dernier état à $5,199.99)	$ 5,197 99	
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année	45,312 94	
Montant net payé pour pertes par accidents		$ 50,510 93
Commission ou courtage		19,462 15
Appointements, honoraires et autres dépenses du personnel		11,289 78
Taxes		1,109 88
Divers paiements, savoir :—		
Dépenses diverses, $608.51 ; impressions, papeterie et annonces, $2,468.29 ; frais judiciaires, $332.73 ; mobilier de bureau, $264.49 ; frais de voyage, $1,578.02 ; frais de port, télégraphie, change et messagerie, $840.82 ; éclairage, $34.45 ; loyer, $909.73		7,037 04
Total des dépenses		$ 89,409 78

COMPTE DE CAISSE.

1895.	*Dt.*	
1 déc.	—Solde en caisse et aux banques	$ 21,759 04
1896.		
31 déc.	—Revenu comme ci-dessus	74,023 16
	Avances remboursées par les agents	1,510 00
		$ 97,292 20
1896.	*Av.*	
31 déc.	—Dépenses comme ci-dessus	$ 89,409 78
	Placements	2,539 80
	Avance aux agents	378 22
	Solde en caisse et aux banques à cette date	4,964 40
		$ 97,292 20

DES MANUFACTURIERS, CONTRE LES ACCIDENTS—*Fin.*

DIVERS.

	Nombre	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vig. à la date du dern. état.	3,296	$ 13,199,250	$ 77,042 67
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles	2,281	5,866,900	30,618 42
do renouvelées	1,266	3,060,600	14,758 68
do responsabilité des patrons	356	3,136,500	22,834 10
Total	7,199	$ 25,263,250	$ 145,253 87
A déduire—polices arrivées à fin	3,296	13,199,250	77,042 67
Chiffre brut des polices en vigueur à la fin de l'année.	3,903	$ 12,064,000	$ 68,211 20
A déduire, les réassurances	.....	1,169,000	2,920 29
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.	3,903	$ 10,895,000	$ 65,290 91

Nombre total de polices en vigueur à cette date	3,903	
Chiffre total des polices en vigueur		$10,895,000 00
Total des primes sur ces polices		65,290 91

ASSOCIATION D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS *NORWICH AND LONDON.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—HENRY S. PATTESON. | *Secrétaire*—C. R. GILMAN.

Siège social—Norwich, Angleterre.

Agents au Canada—SCOTT et WALMSLEY. | *Bureau principal au Canada*—32 rue Church, Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 1er septembre 1856. Opérations commencées au Canada le 1er juillet 1883.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé et souscrit	£200,000	$ 973,333 33
Chiffre du capital versé en argent	100,000	486,666 67

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Effets du Canada 4 pour 100	$ 58,400 00	$ 63,656 00	
Reporté à la valeur vénale			$ 63,656 00

Argent en banque, savoir :—

Banque Molson, compte courant	$ 1,071 34	
do do spécial	6,571 94	
Total		7,643 28
Solde des agents		252 62
Total de l'actif au Canada		$ 71,551 90

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies au Canada	$ 50 00
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada	950 00
Total du passif au Canada	$ 1,000 00

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes contre les accidents	$ 2,572 00	
Moins les polices annulées et remboursements de primes	478 00	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 2,09400
Reçu pour intérêt sur dépôt en banque		25332
Total du revenu au Canada		$ 2,347 32

NORWICH AND LONDON—Suite.

DÉPENSES AU CANADA.

Payé pour pertes survenues les années précédentes (lesquelles étaient évaluées dans le dernier rapport à $185.00)	$ 170 00	
Payé pour pertes par accidents survenus pendant l'année	770 36	
Total net payé durant l'année pour accidents au Canada		$ 940 36
Comm. ou courtage, appointements, honoraires et frais du personnel		758 00
Taxes		203 60
Tous autres paiements, savoir :—Timbres-poste et télégrammes, $20.64 ; enquête sur réclamation, $23.06 ; impressions et papeterie, etc., $103.29 ; frais judiciaires, $30		176 99
Total des dépenses au Canada		$ 2,078 95

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre les accidents.	Nombre.	Montant.	Primes sur ces polices.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état.	242	$ 648,500	$ 2,914 80
Polices délivrées pendant l'année, nouvelles	27	55,500	409 00
do do renouvelées	152	485,500	1,964 00
Total	421	$ 1,189,500	$ 5,287 80
Moins les polices éteintes	280	761,500	3,387 80
Chiffre brut et net des polices en vigueur à la fin de l'année	141	$ 428,000	$ 1,900 00

Nombre de polices en vigueur à cette date	141	
Chiffre des polices en vigueur		$ 428,000 00
Primes sur ces polices		1,900 00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 AOUT 1896.

L'état des comptes pour l'année terminée le 31 août dernier indique que les primes se sont élevées à la somme de £91,440 12s. 2d., contre £88,024 8s. l'année précédente, et que le revenu total de l'association, y compris l'intérêt sur les fonds placés, a été de £99,048 13s. 5d.

Le montant payé en indemnités, lesquelles ont été extraordinairement considérables par suite d'accidents fatals arrivés aux porteurs de polices, s'est élevé au chiffre de £50,623 16s. 4d., contre £47,080 19s. 2d. l'année précédente.

Comme d'habitude les directeurs ont mis de côté un tiers des primes de l'année afin de couvrir les risques non expirés sur les polices en cours, et après avoir pourvu à la chose, il reste un solde libre de £27,295 17s. 11d., à même lequel ils recommandent de payer aux actionnaires un nouveau dividende de 10ch. par action (libre de la taxe sur le revenu), soit, avec le dividende intérimaire payé en juin dernier, la somme de 15ch. par action, Le total de l'actif de l'association s'élève maintenant à la somme de £218,877 0s. 1d.

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 AOUT 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Caisse d'assurance le 31 août 1895	106,051 4 6	Réclamations	50,623 16 4
Primes (moins réassurances)	91,440 12 2	Commission	10,176 18 8
Intérêt, etc	7,258 14 6	Dépenses	17,285 6 6
Compte de profits et pertes	349 6 9	Rabais aux porteurs de polices	4,237 18 6
		Dividendes aux actionnaires	15,000 0 0
		Caisse des assurances, 31 août 1896	107,775 17 11
	£205,099 17 11		£205,099 17 11

NORWICH AND LONDON—Fin.

BILAN LE 31 AOUT 1896.

				£	s.	d.
Capital versé				100,000	0	0
Caisse d'assurance—						
Réserve générale	£ 50,000	0	0			
Réserve pour les risques en cours	30,480	0	0			
Solde	27,295	17	11			
				107,775	17	11
Réclamations non réglées				9,414	9	4
Compte indéterminé				1,686	12	10
				£218,877	0	1

	£	s.	d.
Garantie du gouv. col. et des Indes	56,043	15	6
Débentures non rachetables de chemins de fer	50,919	15	6
Effets de chemins de fer privilégiés et garantis	78,789	11	11
Hypothèques sur biens-fonds	9,000	0	0
Immeubles en pleine propriété	3,000	0	0
Solde des agents	9,947	9	5
Argent chez les banquiers	11,149	17	3
Argent en caisse	26	10	6
	£218,877	0	1

LA COMPAGNIE DE GARANTIE ET CONTRE LES ACCIDENTS SUR L'OCÉAN (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—THOMAS HEWITT. | *Secrétaire*—RICHARD J. PAULL.

Bureau principal—Londres, Ang.

Agent princepal au Canada—FRANCIS F. ROLLAND. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Constituée en corporation en vertu des actes des compagnies de 1862 et 1867. Opérations commencées au Canada le 1er septembre 1885.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé	£	400,000
Chiffre souscrit		263,720
Chiffre versé		100,000

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets inscrits du Canada 4 pour 100	$ 9,733 33	$ 10,305 16
Bons 5 pour 100 de la province de Québec	14,600 00	15,366 62
do 4 pour 100 do do	12,166 67	12,300 50
do 4 pour 100 de l'Australie-Sud	45,746 66	46,032 82
Total	$ 82,246 66	$ 84,005 10

Reporté à la valeur vénale	$	84,005 10
Argent au bureau principal		192 41
Argent à la banque de Montréal, Montréal		1,845 04
Argent à la disposition des agents au Canada		8,788 66
Billets de prime en caisse pour lesquels des polic. ont été déliv. au Canada.		
Mobilier de bureau		1,000 00
Total de l'actif au Canada	$	95,994 96

PASSIF AU CANADA.

Pour les pertes par suite d'accidents au Canada.

Chiffre net des pertes dues mais encore impayées	$ 961 87		
do établies mais non dues	1,111 50		
do réclamées mais non établies	11,809 20		
do rapportées ou supposées mais non réclamées	1,408 25		
Total net des pertes par suite d'accidents non réglées		$	15,290 82
Réserve des primes non acquises pour tous les risques contre les accidents non réglés au Canada			42,591 74
Total de tout le passif au Canada		$	57,882 56

ACCIDENTS SUR L'OCÉAN ET DE GARANTIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Montant brut de l'argent reçu pour primes contre les accidents....	$ 79,503 37	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.	128 78	
Montant net de l'argent réellement reçu pour ces primes		$ 79,374 59
Intérêt sur dépôt payé directement au bureau principal en Angleterre...		3,435 87
Total du revenu au Canada		$ 82,810 46

DÉPENSES AU CANADA.

Risques contre les accidents au Canada.

Intérêt payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes, pertes évaluées dans le dernier état à $715.90	$ 844 14	
Montant payé pour pertes survenues durant l'année	23,623 42	
Montant total payé p. pertes par suite d'accidents survenus durant l'année		$ 24,467 56
Commission sur courtage		23,759 75
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel		1,917 50
Taxes		1,916 91
Divers paiements, savoir :— Frais judiciaires, $1,419.14 ; impressions et papeterie, $1,564.33 ; annonces, $124.50 ; loyers, $838.64 ; mobilier de bureau et garnitures, $402.38 ; téléphone, $50.91 ; dépenses diverses, $65.93 ; droits, $57.85 ; éclairage, $59.60 ; inspection d'ascenseur, $16.		4,599 28
Total de la dépense au Canada		$ 56,661 00

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre les accidents au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	449	$ 2,318,500	$ 16,261 44
do délivrées durant l'année—nouvelles	3,254	12,708,996	81,263 53
do do renouvelées	243	1,661,500	10,475 59
Total	3,946	$ 16,688,996	$ 108,000 56
A déduire, les polices éteintes	1,091	3,851,500	23,663 73
Montant brut en vigueur à la fin de l'année	2,855	$ 12,837,496	$ 84,336 83

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date	2,855	
Montant total net des polices en vigueur		$12,837,496 00
Total des primes sur ces polices		84,336 83

ACCIDENTS SUR L'OCÉAN ET DE GARANTIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

En soumettant leur rapport ainsi que les comptes ci-joints pour l'année 1896, la vingt-cinquième de l'existence de la compagnie, les directeurs éprouvent beaucoup de plaisir à observer que les opérations accusent encore un progrès satisfaisant.

Les recettes brutes de la compagnie pendant l'année se sont élevées à £256,649 1ch. 3d., contre £201,565 18ch. 10d. pendant l'année précédente.

Les primes sur les nouvelles propositions reçues pendant l'année s'élevaient à £100,296, contre £88,992 en 1895, et le revenu des placements a atteint le chiffre de £11,121 19ch. 5d., contre £9,000 8ch. 7d. l'année précédente.

Les réclamations payées durant l'année, y compris les émoluments des médecins, etc., se sont élevées à £113,048 17ch. 5d., contre £92,948 0ch. 8d. pendant l'année 1895, soit 46 pour 100 du revenu des primes.

Après avoir porté au débit tous les frais et dépenses il reste au crédit des opérations de l'année une balance de £50,940 16ch., contre £40,118 1ch. 8d. l'année précédente. Cette balance a été reportée à la balance du compte du revenu et indéterminé, ce qui porte cette réserve de £62,973 17ch. à £101,414 13ch.

La caisse de réserve et la balance du compte du revenu et indéterminé s'élèvent maintenant à £201,414 13ch., contre £162,973 17ch. à la fin de 1895.

Outre le dividende pour le semestre terminé le 30 juin, les directeurs ont décidé de payer à même la balance du compte du revenu et indéterminé sur le capital versé, pour le semestre terminé le 31 décembre, un nouveau dividende au taux de 10 pour 100, ainsi qu'un boni au taux de 25 pour 100 pour l'année sur le même montant, les deux moins la taxe sur le revenu, ce qui fait une distribution totale pour l'année de 15 pour 100, contre 12½ pour 100 en 1895.

Le dividende sera payé le 1er jour de mars.

COMPTE DU REVENU.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Primes	245,258	1	2	Primes sur réassurances	2,485	8	1
Emoluments sur transferts	26	12	6	Réclamat. et dépenses imprévues	113,048	17	5
do d'inspection	137	1	0	Annonces, impressions et papeterie, timbres, frais de port, frais de voyage, etc	15,933	2	4
Change étranger	87	13	2				
Profit sur la vente ou le transfert de garanties	17	14	0	Frais de gestion, y compris les appointements, loyer du bureau principal et des succursales, rémunérations des direct., émoluments des médecins et des audit., etc	25,779	0	11
Intérêt, dividendes et loyers £11,121 19 5; Moins chiffre pourvu pour les placements rachetables au pair et pour la dépréciation des propriétés à bail 777 15 8	10,344	3	9	Commissions et montant prévu pour les soldes des agents	37,555	18	1
				Bonis aux assurés, y compris le montant prévu pour les soldes des agents	4,929	4	0
				Dépréciation du mobilier	755	13	11
				Montant prévu pour les annulations et non renouvellements	4,443	4	10
				Balance	50,940	16	0
	£ 255,871	5	7		£ 255,871	5	7

ACCIDENTS SUR L'OCÉAN ET DE GARANTIE—*Fin.*

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1896.

PASSIF.

		£	s.	d.
Capital des actionnaires :				
AUTORISÉ—				
80,000 actions de £5 chacune		400,000	0	0
ÉMISSION—				
11,814 actions de £5 chacune, versées en entier	£ 59,070 0 0			
40,930 actions de £5 chacune, £1 par action versé	40,930 0 0			
52,744 actions		100,000	0	0
Divers comptes intérim. jusqu'au 31 décembre 1896		6,935	10	10
Dividendes non réclamés		99	14	2
Montant prévu pour les placements rachetables au pair		582	7	2
Réserves :—				
Balance du compte du revenu et indéterminé, y compris les obligat. pour les risques non expirés	£101,414 13 0			
Caisse de réserve	100,000 0 0			
		201,414	13	0
Caisse de rédemption du capital		4,087	13	10
		£313,119	19	0

ACTIF.

		£	s.	d.
Placements, savoir—				
Garanties du gouvernement des colonies et des provinces		66,294	6	3
Garanties de gouvernem. étrangers. Bons municipaux		9,960	10	4
Débent. 4½ pour 100 du tramway de Melbourne		42,223	5	10
Actions du chemin de fer des Indes		4,432	10	0
Actions garanties et ordinaires des ch. de fer de l'Amérique du Sud		2,025	18	0
Bons, hypothèques et actions ordinaires de ch. de fer en Angleterre et dans les colonies		8,153	11	
Bons en or garantis par hypothèq. de chemins de fer américains		55,172	15	
Hypothèques sur propriétés en franc alleu et à bail		45,783	14	
Actions de la banque d'Irlande		4,408	8	10
Propriétés en franc-alleu et tenures à bail à Moorgate Court (moins la dépréciation)		3,223	6	3
40, 42 et 44 rue Moorgate, E.C., propriétés à bail (moins la dépréciation)		32,966	6	8
Pall Mall, S.O., propriétés à bail (moins la dépréciation)		4,681	7	1
Mobilier de bureau au siège social et dans les succursales (moins la dépréciation)		422	17	1
Loyers dus par les locataires et autres balances		2,000	0	0
Soldes des agents	£ 24,303 15 11			
Moins le montant pourvu pour commission, annulation, non renouvellements et bonis	8,165 19 1	575	12	2
		16,137	16	10
Dépôts fixes dans les banques		2,500	0	0
Argents chez les banquers et en caisse		8,069	18	11
Placements et numéraire à la disposition de fidéicommis pour faire face à la caisse de rédemption du capital		4,087	13	10
		£313,119	19	0

BALANCE DU COMPTE DU REVENU ET INDÉTERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

(Y compris les obligations pour les risques non expirés.)

	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.
Dividende payé en mars 1896	7,500 0 0		Par balance de 1895	62,973 17 0
Dividende payé en sept. 1896	5,000 0 0		Transféré du compte du revenu	50,940 16 0
		12,500 0 0		
Balance		101,414 13 0		
		£113,914 13 0		£113,914 13 0

CAISSE DE RÉSERVE, 31 DÉCEMBRE 1896.

	£ s. d.		£ s. d.
Balance	100,000 0 0	Par balance de 1895	100,000 0 0
	£100,000 0 0		£100,000 0 0

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ONTARIO.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—LARRATT W. SMITH.
Siège social—Toronto.
Secrétaire—FRANCIS J. LIGHTBOURN.
Agent—ARTHUR L. EASTMURE.

(Constituée en corporation le 22 juillet 1895, par 58-59 Vic., chap. 83. Opérations commencées au Canada le 17 octobre 1895.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$ 500,000 00
do souscrit	101,000 00
do versé	29,330 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Bons et débentures déposés au crédit du receveur général, savoir.—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la cité de Brantford	$ 5,000 00	$ 5,100 00
do (d'école) de la cité de Saint-Jean, N.-B.	5,000 00	5,112 50
do de la ville de Woodstock, Ont.	5,000 00	5,075 00
do du la province du Nouveau-Brunswick	7,500 00	7,880 25
Total	$ 22,500 00	$ 23,167 75

Reporté à la valeur vénale		$ 23,167 75
Argent en casse au siège social		623 26
Argent dans les banques, savoir :—		
Banque des Marchands du Canada	$ 4,496 74	
Central Canada Loan and Savings Company	5,054 12	
Total		9,550 86
Primes à payer		2,843 63
Avances aux agents		1,109 05
Total de l'actif		$ 37,294 55

PASSIF.

Réclamations d'indemnités par suite d'accidents rapportées ou supposées mais non réclamées	$ 408 24
Réserves des primes non acquises pour tous les risques contre les accidents non payés	8,823 01
Montant dû à d'autres compagnies pour réassurances	115 89
Total du passif	$ 9,347 14

ACCIDENTS, ONTARIO—*Fin.*

REVENU.

Montant brut de l'argent reçu pour primes	$ 20,816 62		
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes	2,940 45		
Montant net de l'argent reçu pour primes		$	17,876 17
Intérêt sur bons			954 12
Total		$	18,830 29
Reçu pour appels sur le capital			2,315 00
Total du revenu		$	21,145 29

DÉPENSES.

Payé pour pertes survenues durant l'année	$ 3,461 14		
A déduire, le montant reçu pour réassurances	705 23		
Montant net payé durant l'année pour pertes par suite d'accidents		$	2,755 91
Commission ou courtage			7,030 99
Taxes			202 63
Dépenses diverses, viz. :— Avances aux agents, $1,109.05; dépenses préliminaires, $950 ; frais judiciaires, $71.50 ; impressions, annonces, loyer, dépenses et fournitures de bureau, $2,242.52 ; inspection d'ascenseur, $8.00			4,381 07
Total de la dépense		$	14,370 60

COMPTE DE CAISSE.

1895.			1896.		
31 déc.	Balance en caisse et aux banques à cette date $	3,399 43	31 déc.	Dépenses comme ci-dessus $	14,370 60
1896.				Balances en caisse et à la banque	10,174 13
31 déc.	Revenu comme ci-dessus	21,145 29			
		$ 24,544 72			$ 24,544 72

RISQUES ET PRIMES.

Polices en vigueur à la date du dernier état	166	$ 395,500 00	$ 2,057 65
Polices entreprises durant l'année—nouvelles	1,446	3,651,850 00	22,142 21
do do renouvelées	121	287,500 00	1,655 15
Total	1,733	$4,334,850 00	$ 25,855 01
A déduire, les polices éteintes	386	892,500 00	5,227 28
Chiffre brut en vigueur à la fin de l'année	1,347	$3,442,350 00	$ 20,627 73
A déduire, les réassurances		627,415 00	2,981 71
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896	1,347	$2,814,935 00	$ 17,646 02

Total des polices en vigueur à date	1,347
Total en vigueur	$2,814,935 00
Total des primes sur ces polices	17,646 02

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOLEIL (*SUN*) DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

(*Pour l'actif, voir l'état du département de la vie.*)

PASSIF.

Primes non acquises		$ 195 49

REVENU.

Argent brut reçu pour primes contre les accidents sur polices combinées	$ 325 82	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 325 82

DÉPENSES.

Indemnités payées durant l'année	$ 60 00
Dépenses	162 92
Total des dépenses pour accidents	$ 222 92

DIVERS.

Nombre de polices en vigueur à la fin de l'année (combinées)	44	
Somme payable au décès		$ 15,000 00
Primes annuelles sur le chiffre des polices en vigueur		344 42

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *TRAVELERS.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS—OPÉRATIONS DU CANADA.

(Pour l'actif, voir l'état du département sur la vie.)

PASSIF AU CANADA.

Chiffre des indemnités en vertu des polices d'assurances contre les accidents non établies mais non contestées	$ 7,000 00
Chiffre des indemnités en vertu des polices d'assurances contre les accidents contestées, devant les tribunaux (datant d'années antérieures)	5,000 00
Réclamations de billets—devant les tribunaux	780 00
Chiffre de la réserve sur tous les risques en cours au Canada	42,533 16
Réserve spéciale sur dix polices à primes contre les accidents	25,390 00
Réserve sur réclamations de responsabilité dépendant de trois procès	1,374 33
Total du passif au Canada	$ 82,077 49

REVENU AU CANADA.

Total des primes reçues pendant l'année sur polices d'accidents au Can.	$ 98,791 62

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre payé en indemnités pour accidents survenus les années précédentes (estimées dans le dernier état à $12,500)	$10,540 00	
Chiffre payé en indemnités pour accidents survenus pendant l'année	57,729 03	
Total payé en indemnités pour accidents au Canada		$ 68,269 03
Payé pour commission, appointements et autres dépenses du personnel au Canada		29,978 32
Payé pour taxes au Canada		595 85
Dépenses diverses, savoir :— Loyers et appointements, $6,301.73 ; émoluments des médecins, $978.50 ; frais judiciaires, $1,550.67 ; change, $156.69 ; frais de port, $560.17 ; premier aide-médecin, $187.60		9,735 36
Total des dépenses au Canada		$ 108,578 56

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre les accidents au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des polices en vigueur à la date du dernier état	6,816	$ 18,306,169	$ 102,049 60
Polices délivrées durant l'année	7,412	17,272,916	93,753 25
Total	14,228	$ 35,579,085	$ 195,802 85
A déduire—polices arrivées à fin		19,826,869	110,869 85
Chiffre brut et net des polices en vig. le 31 déc. 1896		$ 15,752,216	$ 84,933 00
Dix polices à primes contre les accidents en vigueur le 31 décembre 1895	144	466,082	6,141 59

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	
Chiffre de ces polices	$16,218,298 00
Primes sur ces polices	91,074 59

TRAVELERS—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

(*Division des assurances contre les accidents.*)

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre reçu pour primes	$2,820,917 29
Chiffre reçu pour intérêt	146,592 49
Total du revenu	$2,967,509 78

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE 1896.

Chiffre payé en indemnités pour accident et responsabilité des patrons	$1,373,936 96
Commission aux agents	794,488 92
Appointements et allocations, gérants et agents	120,764 51
Honoraires des médecins examinateurs et inspections	36,808 31
Appointements du personnel et des employés du bureau	75,994 56
Taxes, permis et honoraires de la division des assurances	52,477 60
Loyer	26,138 85
Tous autres frais	876,864 85
Total des déboursés	$3,357,474 56

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés	$3,142,369 51
Argent en caisse et en banque	387,029 84
Total	$3,429,399 35

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis	37,494 30
Total de l'actif	$3,466,893 65
A déduire, les item non admis	104,765 45
Total de l'actif, moins les item non admis	$3,362,128 20

PASSIF.

Réserve nette des réassurances	$1,311,974 40
Total des réclamations en vertu de polices	581,142 96
Dû pour appointements, loyers et dépenses de bureau	10,000 00
Total du passif	$1,903,117 36
Excédent net d'après le compte des porteurs de polices	$ 459,010 84

TRAVELERS—Fin.

POLICES.

Contre les accidents.

	Montant.	Primes.
Nouvelles polices délivrées ou renouvelées durant l'année.	$ 502,592,116	$2,318,177 90
Polices arrivées à fin durant l'année..................	499,717,735	2,288,997 23
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896..	289,448,097	1,551,924 21

Responsabilité des patrons.

	Montant.	Primes.
Nouvelles polices délivrées ou renouvelées durant l'année.	$ 63,728,935	$ 575,846 79
Polices arrivées à fin..............................	56,388,435	540,706 87
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896..	64,765,560	503,025 79

COMPAGNIE DITE *AMERICAN SURETY*, DE NEW-YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WM. L. TRENHOLME. | *Secrétaire*—WM E. KEYS.

Siège social—100 Broadway, New-York.

Agent au Canada—ALEXANDER DIXON. *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Constituée en corporation le 14 avril 1884. Opération commencées au Canada, juillet 1887.)

CAPITAL.

Chiffre du capital social autorisé, souscrit et versé en argent		$2,500,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés, 4 pour 100 des Etats-Unis, déposés au crédit du receveur général : valeur au pair, $50,000 ; valeur vénale		$ 55,250 00
Argent au bureau principal au Canada		66 25
Argent dans les banques, savoir :—		
Banque Impériale du Canada, Toronto	$ 150 00	
Banque Canadienne du Commerce, Toronto	61 01	
Total		211 01
Argent entre les mains des agents au Canada		136 37
Mobilier et garnitures de bureau		217 85
Total de l'actif au Canada		$ 55,881 48

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada	$ 2,775 22
Total du passif au Canada	$ 2,775 22

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes	$ 6,337 00	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements	786 59	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 5,550 41
Total du revenu au Canada		$ 5,550 41

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé durant l'année pour pertes garanties au Canada	$ 970 20
Commission et courtage	545 27
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada	769 50
Taxes au Canada (frais d'enregistrement)	125 00
Divers paiements, savoir :—	
Impressions, $300.95 ; droits et messageries, etc., $157.57 ; frais de port et télégrammes, $184.67 ; divers, $88.66 ; loyer, $237.25 ; frais de voyages, $70.40 ; mobilier, $217.85	1,257 35
Total des dépenses au Canada	$ 3,667 32

AMERICAN SURETY—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des pol. en vigueur à la date du dern. état.	587	$ 710,003 00	$ 4,838 72
Risques entrepris durant l'année—nouveaux et renouv.	1,077	1,285,980 00	6,337 00
Total	1,664	$1,995,983 00	$ 11,175 72
A déduire, risques arrivés à fin	1.124	1,140,295 00	5,625 31
Chiffre brut et net des pol. en vig. le 31 déc. 1896	540	$ 855,688 00	$ 5,550 41

Total du nombre des polices en vigueur au Canada à cette date......540	
Chiffre net des polices en vigueur	$ 855,688 00
Primes sur ces polices	5,550 41

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur des immeubles libres d'hypothèques	$3,420,778 82
Prêts sur bons et hypothèques, premières hypothèques	15,000 00
Prêts garantis par le nantissement de bons, act. ou autre val. col. de oom.	110,721 86
Valeur d'achat des actions et bons possédés par la compagnie	1,289,675 61
Argent en caisse et en banque	121,142 78
Effets à recevoir	25,697 98
Total net ou actif d'après le grand-livre	$4,983,017 05

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt acquis	61,134 49
Loyers dus	7,742 77
Valeur vénale des bons et actions en plus du prix d'achat	74,330 63
Chiffres net des primes à régler	146,578 82
Total de l'actif	$5,272,803 76

PASSIF.

Chiffre des indemnités impayées	$ 298,978 55
Total des primes non acquises	607,848 98
Argent emprunté	150,000 00
Divers	22,369 28
Total du passif, sauf le capital versé	$1,079,196 81
Capital social versé	$2,500,000 00
Excédent en sus du passif et du capital	$1,693,606 95

REVENU.

Chiffre net reçu pour primes	$1,169,776 54
Reçu pour intérêt et dividendes	45,138 99
Reçu pour loyers	153,640 21
Autres recettes	43,544 11
Total du revenu	$1,412,099 85

AMERICAN SURETY—Fin.

DÉPENSES.

Chiffre net payé en indemnités	$ 234,341 74
Dividendes aux actionnaires	200,000 00
Commission ou courtage	49,545 86
Appointements, frais de voyage et autres des agents et des succursales	153,613 27
Honoraires des médecins examinateurs et des inspections	18,947 53
Appointements, émoluments et autres frais du personnel	194,341 69
Taxes, primes et honoraires	63,685 11
Toutes autres dépenses	256,379 87
Total des dépenses	$1,170,854 89

RISQUES ET PRIMES.

	Risques de fidélité.	Risques de garantie.
Chiffre des risques de garantie entrepris ou renouvelés durant l'année	$ 108,696,798 42	$ 138,080,310 00
Primes sur ces risques	712,551 82	745,974 24
Chiffre des risques expirés et arrrivés à fin	116,902,603 40	109,461,890 00
Primes sur ces risques	755,703 40	624,025 41
Chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année	83,455,779 35	122,995,318 00
Primes sur ces risques	529,591 62	666,688 15

LA COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et agent-chef— EDWARD RAWLINGS.

Secrétaire et trésorier— ROBERT KERR.

Bureau principal—Carré Dominion, Montréal.

(Constituée en corporation le 2 août 1851, par l'acte de la législature de l'ancienne province du Canada, 14-15 Vic., ch. 36 ; modifié en 1873 par 36 Vic., ch. 22 ; en 1880 par 43 Vic., ch. 71 ; et en 1881 par 44 Vic., ch. 57. Opérations commencées au Canada en avril 1872. Opérations commencées aux Etats-Unis en janvier 1881.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$1,000,000 00
Chiffre souscrit	668,600 00
Chiffre versé en argent	304,600 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie ..... $	61,665 54
Prêts garantis par bons et hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'une année d'intérêt, constituant 1re hypothèque sur biens-fonds	5,430 00

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la corporation de Montréal	$ 10,500 00	$ 11,235 00
Effets do do	44,000 00	56,606 00
Bons du havre de Montréal	73,500 00	81,595 00
Bons de la cité de Toronto	10,000 00	10,500 00
Bons de l'aqueduc de Victoria, C.-B	10,000 00	10,700 00
Bons du ch. de fer Lac-Champlain et Jonction du St-Laurent	5,000 00	4,000 00
Bons de la province de Québec	1,000 00	1,100 00
Effets du Canada	2,399 67	2,447 66
Bons de la Chambre de Commerce de Montréal	2,500 00	1,750 00
Bons du chemin de fer Canada-Sud	10,000 00	10,500 00
Bons du gouvernement des Etats-Unis, enregistrés	100,000 00	108,000 00
Bons de la cité de Richmond, Virginie	16,000 00	16,150 00
Bons de la cité de Brooklyn, N.-Y	110,000 00	102,300 00
Actions de la Compagnie de Garantie des Etats-Unis	149,100 00	149,100 00
Effets de la Bourse de Philadelphie	200 00	200 00
Effets de la Cie de télégraphe de Montréal	34,000 00	56,100 00
Effets de la Cie de télégraphe *Western Union*	20,000 00	16,600 00
Effets de la Cie de téléphone Bell	25,000 00	39,250 00
Effets de la banque de Montréal	10,000 00	22,800 00
Effets de la banque des Marchands du Canada	10,000 00	17,000 00
Effets de la Cie du gaz de Montréal	16,000 00	29,600 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 659,199 67	$ 747,533 66

Reporté à la valeur vénale	747,533 66
Argent en caisse au siège social	855 12

GARANTIE—*Suite.*

Argent en banque, savoir :

Banque de Montréal, Montréal	$ 2,700 21	
do Chicago	10,699 80	
Cuyler, Morgan et Cie, New-York	18,461 30	
Banque de Kentucky, Louisville, Ky	1,301 24	
Banque de Buffalo, Buffalo, N.-Y	79 89	
St-Louis National Bank, St Louis, Mo	3 15	
Continental Bank, St-Louis, Mo	260 13	
Fourth National Bank, Nashville, Tenn	923 24	
Third National Bank, Atlanta, Ga	490 67	
Philadelphia Trust Safe Deposit and Insurance Co., Phil., Pa	11,045 47	
Tradesmen's National Bank, Pittsburg, Pa	962 41	
Total		$ 46,927 51
Intérêt acquis et impayé sur effets		6,536 71
Solde des agents		11,977 35
Mobilier de bureau et aménagement, y compris les coffres de sûreté au bureau principal et aux succursales		4,640 75
Total de l'actif		$ 885,566 64

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada.*

Chiffre des indemnités réclamées mais non établies	$ 267 07	
Chiffre total des réclamations non réglées pour pertes au Canada		$ 267 07
Réserve des primes non acquises sur tous les risques au Canada		14,117 54
Dû et acquis pour appointements, réassurances, loyer, dépenses des agences et autres dépenses diverses, y compris commission pour la perception des primes impayées		5,707 79
Total du passif au Canada		$ 20,092 40

(2.) *Passif dans les autres pays.*

Chiffre net des indemnités réclamées mais non réglées	$ 7,366 17	
do pertes contestées et en litige	51,000 00	
do do non devant les tribunaux	20,000 00	
Chiffre net des indemnités de garantie non réglées (dont $50,000 datent d'années antérieures)		$ 78,366 17
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours		90,067 74
Dû et acquis pour appointements, loyer, réassurances, dépenses des agences et autres dépenses diverses, y compris commission pour la perception des primes impayées		2,016 64
Total du passif dans les autres pays		$ 170,450 55
Total du passif (à part le capital social) dans tous les autres pays		$ 190,542 95
Capital social versé en argent		$ 304,600 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital social		$ 390,423 69

GARANTIE—*Suite.*

REVENU.

Pour risques de garantie.	En Canada.	Dans les autres pays.
Argent brut reçu pour primes	$ 29,481 53	$ 215,151 37
Moins les réassurances, rabais, déductions et remboursements	3,379 01	43,113 47
Argent net reçu pour primes	$ 26,102 52	172,037 90

Total net de l'argent reçu pour primes dans tous les pays	$ 198,140 42
Reçu en intérêt sur bons et hypothèques	19,385 00
do et dividendes sur effets et recettes de toutes autres sources	19,478 06
Total du revenu	$ 237,003 48

DÉPENSES.

Pour risques de garantie.	En Canada.	Dans les autres pays.
Chiffre payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (portées dans le dernier état à $53,605.32)	$ 2,762 62	$ 40,279 90
Moins, les objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances	177 51	17,621 54
Chiffre net payé sur ces polices	$ 2,585 11	$ 22,658 36
Chiffre payé pour pertes survenues pendant l'année	$ 7,839 08	$ 50,041 73
Moins, les réassurances, les objets sauvés et les frais de sauvet.	573 73	12,822 37
Chiffre net payé pendant l'année pour ces pertes	$ 7,265 35	$ 37,219 36
Total net payé pour pertes de garanties pendant l'année	$ 9,850 46	$ 59,877 72

Chiffre net payé durant l'année pour pertes dans tous les pays	$ 69,728 18
Chiffre des dividendes payés durant l'année à 6 pour 100	18,276 00
Commission ou courtage	6,860 03
Appointements, rétributions et autres frais du personnel	87,078 78
Taxes (d'Etat, nationales et municipales)	6,542 48
Divers paiements, savoir :—Annonces, $2,210.02 ; loyer, $8,170.45 ; divers frais de bureau, frais de port, change et télégrammes, $8,221.68 ; impressions et papeterie, $3,102.89 ; frais judiciaires, $1,429.88 ; mobilier, $50	23,184 92
Total des dépenses	$ 211,670 39

COMPTE DE CAISSE.

31 déc. 1895.	*Dt.*	
	Solde en caisse et en banques à cette date	$ 57,947 79
31 déc. 1896.		
	Revenu comme ci-dessus	237,003 48
	Reçu par la réalisation de placements	22,350 00
	Remise de l'argent emprunté	11,000 00
		$ 328,301 27

GARANTIE—*Fin.*

Av.

31 déc. 1896—

Dépenses durant l'année comme ci-dessus	$ 211,670 39
Placements faits pendant l'année	68,848 25
Solde en caisse et en banque à cette date	47,782 63
	$ 328,301 27

RISQUES ET PRIMES.

Pour risques de garantie.	En Canada.		Dans les autres pays.		Total dans tous les pays.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes	Montant.	Primes.
	$	$ cts.	$	$ cts.	$	$ cts.
Polices en vigueur à la date du dernier état	5,271,228	31,877 55	42,626,510	213,726 16	47,897,738	245,603 71
Polices déliv. pend. l'an.—nouvelles	477,700	2,374 63	7,318,400	32,684 84	7,796,100	35,059 47
do renouv...	4,835,800	26,721 24	40,995,842	185,183 85	45,831,642	211,905 09
Total	10,584,728	60,973 42	90,940,752	431,594 85	101,525,480	492,568 27
A déduire, les pol. éteintes, y compris les polices renouvelées	5,390,050	31,331 59	46,892,412	219,494 05	52,282,462	250,825 64
Polices en vigueur à cette date	5,194,678	29,641 83	44,048,340	212,100 80	49,243,018	241,742 63
Moins les polices réassurées	208,750	1,406 75	6,579,189	31,965 32	6,787,939	33,372 07
Polices en vigueur le 31 déc. 1896.	4,985,928	28,235 08	37,469,151	180,135 48	42,455,079	208,370 56

Chiffre net des polices en vigueur	$42,455,079 00
Total net des primes sur ces polices	208,370 56

OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR GLACES PAR BOIVIN, WILSON ET CIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Bureau principal—338 rue Saint-Paul, Montréal.

(*Permis délivré le 14 octobre 1886.*)

ACTIF, ASSURANCES SUR GLACES.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada 4 pour 100	$ 5,000 00	$ 5,200 00
Effets de la ville de Saut-Sainte-Marie	8,567 25	8,567 25
Effets de la cité de Trois-Rivières	5,000 00	5,000 00
Total	$ 18,567 25	$ 18,767 25

Reporté à la valeur vénale	$ 18,767 25

PASSIF, ASSURANCES SUR GLACES.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques d'assurances sur glaces au Canada	$ 17,875 47

REVENU, ASSURANCES SUR GLACES.

Total net de l'argent reçu pour primes	$ 15,185 59
Total du revenu	$ 15,185 59

DÉPENSES, ASSURANCES SUR GLACES.

Montant payé pour pertes survenues pendant l'année	$ 10,094 17	
A déduire, les objets sauvés et les frais de sauvetage	1,189 00	
Chiffre net payé pour ces pertes durant l'année		$ 8,905 17
Commission ou courtage		1,932 39
Taxes		355 63
Total des dépenses		$ 11,193 19

Risques sur glaces.	Nombre.	Primes sur ces risques.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier rapport	2,915	$ 35,887 07
Risques entrepris durant l'année—nouveaux	718	7,172 43
do do renouvelés	1,609	8,013 16
Total	5,242	$ 51,072 66
A déduire, les polices éteintes	2,275	15,483 07
Total brut et net en vigueur, 31 décembre 1896	2,967	$ 35,589 59

Nombre total des polices en vigueur	2,967	
Chiffre total des primes sur ces polices		$ 35,589 59

OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR GLACES DE C. C. CORNEILLE ET C. A. SHARPE.

Faisant affaires sous le nom de Cie d'assurances sur Glaces dite Metropolitan.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Bureau principal—1641 rue Notre-Dame, Montréal.

(Opérations commencées le 1er mai 1894.)

ACTIF—ASSURANCES SUR GLACES.

Bons déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du havre de Montréal	$ 5,000 00	$ 5,175 00
Bons de la cité de Montréal	600 00	630 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 5,600 00	$ 5,805 00

Reporté à la valeur vénale	$ 5,805 00
Argent en caisse et en banque	331 62
Balance du compte de C. A. Sharpe	167 24
Solde des agents	693 82
Total de l'actif	$ 6,997 68

PASSIF—ASSURANCE SUR GLACES.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques sur glaces au Canada	$ 2,442 57
Argent emprunté	2,500 00
Divers	172 09
Total du passif	$ 5,114 66

REVENU.

Total de l'argent reçu pour primes	$ 2,096 98	
A déduire, les rabais et remboursements de primes	52 89	
Chiffre net reçu pour primes		$ 90 440,2
Reçu pour intérêt		232 72
Total		2,276 81
Reçu par appels au capital		550 00
Total du revenu de l'argent		$ 2,826 81

ASSURANCES SUR GLACES DE CORNEILLE ET SHARPE—*Fin.*

DÉPENSES.

Montant payé pour pertes sur glaces pendant l'année	$ 988 38	
A déduire, les glaces sauvées et frais de sauvetage	229 85	
Montant net payé pour pertes		$ 758 53
Commission ou courtage		755 75
Appointements, honoraires et autres charges des fonctionnaires		120 58
Taxes		110 00
Intérêt, etc		185 93
Total des dépenses		$ 1,930 79

COMPTE DE CAISSE.

1895.		1896.	
31 déc.—Balance en caisse et dans les banques à cette date	$ 263 71	31 déc.—Dépenses comme ci-dessus	$ 1,930 79
1896.		Emprunt remis	1,500 00
31 déc.—Revenu, ainsi que mentionné plus haut	2,826 81	Placements	167 24
Reçu d'autres sources	839 13	Solde en caisse et en banque	331 62
	$ 3,929 65		$ 3,929 65

DIVERS.

Risques sur glaces.	Nombre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	315	$ 2,659 41
do délivrées durant l'année—nouvelles	333	2,417 54
do renouvelées	101	485 29
Total	749	$ 5,562 24
A déduire, les polices éteintes	126	1,155 36
Chiffre brut et net en vigueur à la fin de l'année	623	$ 4,406 88

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR GLACES *DOMINION*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président et agent—A. Ramsay. | *Secrétaire*—E. Dowsley.

Siège social—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation, 22 mai 1888, 51 Vic., chap. 95. Opérations commencées au Canada, 14 décembre 1888, en se chargeant des affaires d'assurances sur glaces de A. Ramsay.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$ 50,000 00
Chiffre souscrit	25,000 00
Chiffre payé en argent	10,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir annexe.*)

ACTIF.

Effets et bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de la province de Québec 5 pour 100	$ 5,000 00	$ 5,500 00
Bons du bureau des écoles protestantes de Montréal	11,000 00	10,847 00
Total	$16,000 00	$16,347 00

Reporté à la valeur vénale	$ 16,347 00
Prêts sur la garantie personnelle de A. Ramsay et Fils	2,694 00
En caisse au bureau principal	351 09
Argent dans les banques	133 13
Soldes des agents	1,915 45
Mobilier et aménagement de bureau	400 00
Total de l'actif	$ 21,840 67

PASSIF.

Réserve des primes non acquises sur tous les risq. en cours sur glaces	$ 12,864 27
Total du passif	$ 12,864 27
Capital payé en argent	$ 10,000 00

REVENU.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes	$ 8,838 52	
A déduire, les réassurances, rabais, déduct. et remboursements de primes	492 27	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 8,346 25
Reçu en intérêts sur bons		690 00
Autre intérêt		7 39
Total du revenu		$ 9,043 64

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR GLACES *DOMINION*—Fin.

DÉPENSES.

Chiffre payé pour pertes sur glaces durant l'année	$ 4,558 66	
A déduire, les objets sauvés et les frais de sauvetage	525 94	
Chiffre net payé pour pertes sur glaces		$ 4,032 72
Montant des dividendes payés durant l'année		750 00
Commission ou courtage		2,072 39
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel au Canada		1,112 00
Taxes		242 00
Divers		378 83
Total des dépenses		$ 8,587 94

COMPTE DE CAISSE.

1895.		1896.	
31 déc.—Soldes en caisse et en banques à cette date	$ 2,722 52	31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-dessus	$ 8,587 94
1896.		Prêt à A. Ramsay & Fils	2,694 00
31 déc.—Revenu comme ci-dessus	9,043 64	Sol. en caisse et en b. à cette date	484 22
	$11,766 16		$11,766 16

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	1,865	$24,770 42
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	448	5,155 81
do do renouvelées	353	4,264 26
Total	2,666	$34,190 49
A déduire, les polices éteintes	682	8,601 83
Total brut et net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	1,984	$25,588 66

Nombre total de polices en vigueur	1,984	
Total des primes sur ces polices		$ 25,588 66

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE *LLOYDS' PLATE GLASS.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—WILLIAM T. WOODS. | *Secrétaire*—CHAS. E. W. CHAMBERS.

Siège social—63 rue William, New-York.

Bureau principal au Canada—Toronto. | *Agents au Canada*—EASTMURE ET LIGHTBOURN.

(Organisée ou constituée en corporation en août 1882. Opérations commencées au Canada, 12 juillet 1886.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé, souscrit et versé en argent	$ 250,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons déposés at crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	
Bons du Canada 4 pour 100	$ 10,000 00	
Bons de la cité d'Ottawa	6,000 00	
do d'Hamilton	7,198 00	
Total, valeur au pair	$ 23,198 00	
Reporté à la valeur vénale		$ 24,612 23
Primes en voie de perception		5,058 87
Total de l'actif au Canada		$ 29,671 10

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada	$ 25,281 97
Total du passif au Canada	$ 25,281 97

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut des primes reçues en argent	$ 21,052 70	
A déduire, les rabais et remboursements de primes	1,962 11	
Chiffre net reçu pour primes		$ 19,090 59
Reçu en intérêt et dividendes		670 00
Total du revenu au Canada		$ 19,760 59

LLOYDS' PLATE GLASS—Suite.

DÉPENSE AU CANADA.

Chiffre des pertes survenues l'année précédente (portées dans le dernier état à $443.68)	$ 443 68		
Chiffre payé pour pertes survenues durant l'année	$ 9,080 30		
A déduire, les objets sauvés et les frais de sauvetage	1,327 17		
Chiffre net payé pendant l'année pour ces pertes	$ 7,753 13		
Chiffre net payé pour pertes sur glaces pendant l'année		$	8,196 81
Commission ou courtage			8,139 74
Taxes			336 95
Divers paiements, savoir :— Annonces, $100 ; frais de voyages, $70 ; calendriers, $186.22 ; droits, $36.08 ; fret, $2.53			394 83
Total des dépenses au Canada		$	17,068 33

RISQUES ET PRIMES.

Risques sur glaces au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	$	$ 35,580 54
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées	....	22,056 91
Total	$	$ 57,637 45
A déduire, les polices éteintes	....	11,974 22
Chiffre brut et net en vigueur le 31 décembre 1896	$	$ 45,663 23

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	Pas de rapport.	
Total net de l'argent reçu pour primes	do	
Primes sur ces polices	$	45,663 23

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

ACTIF.

Valeur d'achat des immeubles, libres d'hypothèques	$	245,763 18
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur immeubles		20,000 00
Valeur d'achat des effets et bons possédés par la compagnie		338,980 79
Argent en caisse et en banques		17,694 35
Total net ou actif d'après le grand-livre	$	622,438 32
Primes brutes en voie de perception		50,690 34
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat		19,236 82
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie	$	692,365 48
A déduire pour dépréciation de l'actif ci-dessus pour le porter à la valeur vénale		30,047 18
Total net de l'actif	$	662,318 30

LLOYDS' PLATE GLASS—Fin.

PASSIF.

Chiffre net des pertes impayées	$ 2,238 12
Primes non acquises	198,286 95
Dû et acquis pour dépenses de l'agence, glaces, etc	14,196 44
Total du passif, à part le capital	$ 214,721 51
Capital versé en argent	$ 250,000 00
Excédent en sus de toutes obligations	197,596 79

REVENU.

Total net de l'argent reçu pour primes	$ 387,459 52
Intérêt et dividendes	14,975 37
Loyers	16,655 68
Total net du revenu	$ 419,090 57

DÉPENSES.

Chiffre net des pertes impayées	$ 157,010 47
Dividendes aux actionnaires	50,000 00
Payé pour commissions aux agents	102,443 45
Appointements et frais de voyages des agents, etc	981 14
Appointements des employés et du personnel du bureau	51,744 20
Taxes, permis et honoraires	13,063 24
Loyer	2,739 98
Tous autres frais	26,512 13
Total des dépenses	$ 404,494 61

RISQUES ET PRIMES.

	Montant.
Risques entrepris ou renouvelés en 1896	$ 15,485,873 00
Primes sur ces risques	420,282 71
Chiffre des risques qui ont pris fin pendant l'année	14,703,326 00
Primes sur ces risques	431,274 47
Chiffre net en vigueur à la fin de l'année 1896	15,709,604 00
Primes sur ces risques	392,009 76

COMPAGNIE CANADIENNE D'INSPECTION ET D'ASSURANCES DES CHAUDIÈRES À VAPEUR DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN L. BLAIKIE. | *Secrétaire*—ALEXANDER FRASER.
Agent—W. B. MCMURRICH. | *Bureau principal*—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 8 avril 1875, par 38 Vict., ch. 95 ; modifié en 1882 par 45 Vict., ch. 102, et en 1889 par 52 Vict., ch. 97, et en 1892 par 55-56 Vict., ch. 68. Opérations commencées au Canada le 9 octobre 1875.)

CAPITAL.

Chiffre du capital autorisé	$ 500,000 00
Chiffre du capital souscrit	100,100 00
Chiffre versé en argent	55,055 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Obligations de la ville de Gananoque	$ 10,000 00	$ 10,084 00
Débentures de la cité de London, Ont	3,000 00	3,000 00
do de la *Canada Landed and National Investment Co.*	8,000 00	8,000 00
do de la ville de Tilsonburg	2,000 00	2,223 00
do de la cité de Guelph	1,500 00	1,519 00
do de la ville de Deseronto	6,224 00	6,420 00
do du township de Leeds et Lansdowne	5,000 00	5,217 00
do do Young et Escott	5,000 00	5,235 00
do do Elizabethtown	7,000 00	7,300 00
do de la ville de Simcoe	7,000 00	7,340 00
	$ 54,724 00	$ 56,338 00
(Les effets ci-dessus sont déposés au crédit du receveur général.)		
Débentures de la ville de Deseronto	2,822 00	2,822 00
do de la *Land Security Co.*	4,500 00	4,500 00
do *British Canadian Land and Investment Co.*	2,000 00	2,000 00
do *Imperial Loan and Investment Co.*	1,000 00	1,000 00
do *Freehold Loan and Savings Co.*	2,500 00	2,500 00
do Chambre de Commerce de Toronto	200 00	100 00
do cité de London	3,000 00	3,000 00
do du township de Loborough	1,643 36	1,682 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 72,389 36	$ 73,942 00

Reporté à la valeur vénale	$ 73,942 00
Prêts garantis par débentures sur lesquelles il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt	15,800 00
Argent au bureau principal	3 65

Argent en banques, savoir :—

A la banque Canadienne du Commerce	$ 2,388 25	
Home Savings and Loan Co	10,127 06	
A la banque Canadienne du Commerce, division de la caisse d'épargne	2,554 41	
Total de l'argent en banques		15,069 72

INSPECTION ET ASSURANCES DES CHAUDIÈRES À VAPEUR—*Suite.*

Intérêt acquis sur débentures, etc	1,298 96
Soldes des agents	2,223 17
Mobilier de bureau et instruments à l'usage des inspecteurs	793 00
Compte du service spécial à payer	22 50
Total de l'actif	$ 109,153 00
Montant à déduire pour balances mauvaises ou douteuses des agents	100 00
Total net de l'actif	$ 109,053 00

PASSIF.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada	$ 28,042 76
Dû pour divers petits comptes d'impressions, annonces, etc., environ	300 00
Dividende déclaré mais non encore dû	3,303 30
Total du passif	$ 31,646 06
Capital versé en argent	55,055 00
Excédent net disponible en sus de tout passif et du capital	$ 22,351 94

REVENU.

Chiffre brut de l'argent reçu pour primes	$ 24,177 79	
Moins les réassurances, rabais et remboursements de primes	994 08	
Chiffre net de l'argent reçu pour primes		$ 23,183 71
Reçu pour intérêt sur effets, etc		4,532 42
Revenu de la division du service spécial		639 85
Total		$ 28,355 98
Reçu par appels sur le capital		10,010 00
Total du revenu		$ 38,365 98

DÉPENSES.

Dividendes payés durant l'année	$ 12,712 70
Commission ou courtage	2,266 86
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel	11,549 71
Taxes	515 94
Divers paiements :— Dépenses générales, y compris loyer, papeterie, impressions, frais de port, dépenses de l'agence, etc., $1,753.31 ; frais de voyage, $2,867.24 ; annonces, $1,052.05 ; inspections spéciales, $185.30 ; crédit voté par les actionnaires au président et aux directeurs, $2,275 ; achat d'appareils à l'usage de l'inspecteur, $143	8,275 90
Total des dépenses	$ 35,321 11

INSPECTION ET ASSURANCES DES CHAUDIÈRES À VAPEUR—*Fin.*

COMPTE DE CAISSE.

1895.	*Dt.*	
31 déc.—Solde en caisse et en banques à cette date	$	16,312 42
1896.		
31 déc.—Revenu comme ci-dessus		38,365 98
Reçu en recouvrement et placements		3,716 08
	$	58,394 48
1896.	*Av.*	
31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-dessus	$	35,321 11
Par placements pendant l'année		8,000 00
Solde en caisse et en banques à cette date		15,073 37
	$	58,394 48

RISQUES ET PRIMES.

——	Au Canada. Nombre	Au Canada. Montant.	Au Canada. Primes.
		$	$ c.
Polices en vigueur à la date du dernier état	978	3,346,025	55,705 04
do délivrées durant l'année—nouvelles	141	419,650	6,569 25
do do renouvelées	451	1,351,475	18,036 25
Total	1,570	5,117,150	80,310 54
Moins les polices éteintes	588	1,658,275	21,773 67
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896	982	3,458,875	58,536 87

Nombre total des polices en vigueur à cette date	982	
Chiffre net des polices en vigueur		$3,458,875 00
Total des primes sur ces polices		58,536 87

LA COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES VOLEURS (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—SAMUEL FINLEY.

Bureau principal—Montréal.

Secrétaire—WILLIAM J. KIRBY.

Gérant général et agent-chef—JOHN A. GROSE.

(Constituée en corporation le 26 avril 1893, 56 Vict., ch. 78. Opérations commencées au Canada le 6 juin 1893.)

CAPITAL.

Chiffre autorisé et souscrit	$ 200,000 00
Chiffre versé en argent	60,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

*Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons 4 pour 100 des écoles protestantes de Montréal	$ 28,000 00	$ 28,000 00

Reporté à la valeur vénale	$ 28,000 00
Outillage d'alarme en cas d'incendie	11,144 34
do de vol avec effraction	17,094 16
Prêts	1,881 36
Argent en caisse au bureau principal	2,218 04
Argent à la banque Molson	4,968 27
Soldes des agents	1,334 41
Mobilier du bureau	951 84
Diverses créances	618 29
Total de l'actif	$ 68,210 71

PASSIF (GARANTIE CONTRE LES VOLEURS).

Chiffre net des pertes réclamées mais non établies	$ 997 40
Réserve des primes non acquises	7,602 75
Compte de commission	145 49
Divers créanciers	292 26
Total du passif (à l'exception du capital)	$ 9,037 90
Capital versé en argent	$ 60,000 00

* [illegible] u crédit du receveur général.

LA COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES VOLEURS—*Fin.*

REVENU.

Pour les risques de garantie contre les voleurs.

Chiffre brut reçu en primes	$ 15,803 69	
A déduire, les réassurances, rabais, déductions et remboursements de primes.	499 76	
Total net reçu pour ces primes	$ 15,303 93	
Total net de l'argent reçu en primes		$ 15,303 93
Reçu en intérêt sur bons et hypothèques		1,217 91
Total du revenu		$ 16,521 84

DÉPENSES.

Pour les risques de garantie contre les voleurs.

Montant payé pour pertes survenues durant l'année (portées dans le dernier état à $1,360.48)	$ 1,674 48	
A déduire, les objets sauvés et frais de sauvetage	3 50	
Chiffre net payé durant l'année pour ces pertes	$ 1,670 98	
Montant payé pour pertes survenues durant l'année	2,229 21	
Total net payé durant l'année pour les pertes de garantie contre les voleurs.		$ 3,900 19
Commission ou courtage		2,191 40
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel		3,008 18
Taxes		251 52
Divers paiements, savoir :—Frais de voyage, $212.70 ; mobilier de bureau, $157.60 ; impressions et papeterie, $364.75 ; annonces, $1,092.32 ; loyer, $645.83 ; frais judiciaires $337.50 ; divers, $1,167 49		3,978 19
Total des dépenses		$ 13,329 48

COMPTE DE CAISSE.

1895. Dt.		1896. Av.	
31 déc.—Solde en caisse et aux banques à cette date	$ 4,522 60	31 déc.—Dépenses durant l'année comme ci-dessus	$ 13,329 48
1896.		Divers paiements	6,019 70
31 déc.—Revenu comme ci-dessus	16,521 84	Solde en caisse et en banques à cette date	7,186 31
Autres recettes	2,341 05		
Prêt remboursé	3,150 00		
	$ 26,535 49		$ 26,535 49

RISQUES ET PRIMES AU CANADA.

Risques de garantie contre les voleurs.	Nombre.	Montant.	Primes.
Chiffre brut des pol. en vig. au commenc. de l'année	1,180	$ 1,669,477	$ 14,759 81
Polices délivrées durant l'année, nouvelles	1,184	535,059	5,169 74
do do renouvelées	809	1,235,700	10,893 85
Total	3,173	$ 3,440,236	$ 30,823 40
A déduire, les polices arrivées à fin	1,360	1,770,671	15,617 89
Total brut et net des polic. en vig. le 31 déc. 1896.	1,813	$ 1,669,565	$ 15,205 51

Nombre total des polices en vigueur à cette date	1,813
Chiffre net des polices en vigueur	$1,669 565 00
Total des primes sur ces polices	15,205 51

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME, (À RESP. LIM.)

ÉTAT POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—George R. Ruxton.

Bureau principal—20 rue Old Broad, Londres, Ang.

Secrétaire—Henry G. R. Maughan.

Bureau principal au Canada, Montréal.

(Etablie le 30 juillet 1836, constituée en corporation en janvier 1881 Opérations commencées au Canada le 14 décembre 1896.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	£ 1,000,000
Montant versé	180,000

ACTIF AU CANADA.

Bons 4 pour 100 du Canada déposés au crédit du receveur général, valeur au pair	$ 102,200 00

PASSIF AU CANADA.

Total du passif au Canada	Nil.

REVENU AU CANADA.

Montant net reçu pour primes	$ 289 44

DÉPENSES AU CANADA.

Commission ou courtage	$ 28 94

RISQUES ET PRIMES.

Risques de transport à l'intérieur au Canada.		
Polices délivrées durant la période	$ 950,673 00	$ 289 44
Total	$ 950,673 00	$ 289 44
A déduire, les polices arrivées à fin	950,673 00	289 44

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

BILAN.

PASSIF.

	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Compte du capital, savoir :—			
Capital souscrit		1,000,000 0 0	
Moins le montant non demandé		820,000 0 0	
			180,000 0 0
Caisse de réserve			530,000 0 0
Créanciers divers			40,587 8 4
Balance du compte d'assurances le 31 décembre 1895		£ 422,306 7 3	
Le montant des règlements faits en 1896, et applicable à 1895 et aux années antérieures, a été de	£ 68,459 13 1		
Payé en dividendes	80,000 0 0		
Ajoutés à la caisse de réserve	30,000 0 0		
		178,459 13 1	
			243,846 14 2
Chiffre net des primes et de l'intérêt sur placements en 1896		£ 226,633 10 7	
Dépenses de règlement et de bureau pendant l'année 1896		78,159 0 0	
			148,374 10 7
			£ 1,142,808 13 1

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME—*Fin.*

ACTIF.

Garanties :—						
Bons de l'Etat, de la métropole garantis par l'Etat	£ 148,159	1	4			
Gouvernement des Indes	49,062	10	6			
Chemin de fer de l'Inde	62,488	8	0			
Colonies	100,922	0	6			
Gouvernements étrangers et des Etats-Unis	220,760	1	3			
Chemins de fer anglais	137,150	9	4			
Autres	288,631	5	1			
				£ 1,007,173	16	0
Edifices				60,000	0	0
Montant dû pour primes et sur compte de réassurances				63,386	7	5
Effets à recevoir				454	19	4
Débiteurs divers				123	14	5
Argent dans les banques				11,669	15	11
				£ 1,142,808	13	1

ETATS

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

QUI FONT DES OPÉRATIONS D'APRÈS LE SYSTÈME DE RÉPARTITION

Liste des compagnies qui ont fait des opérations *d'assurance sur la vie d'après le plan de répartition*, au Canada, durant l'année terminée le 31 décembre 1896. :—

Le Grand Conseil de l'Association Catholique de Secours Mutuel du Canada.
The Colonial Mutual Life Association.
The Commercial Travellers' Mutual Benefit Society.
The Home Life Association of Canada.
The Provincial Provident Institution.
The Canadian Order of the Woodmen of the World.
The Convenant Mutual Benefit Association of Illinois.
The Massachusetts Benefit Life Association.
The Mutual Reserve Fund Life Association.

Liste des compagnies qui ont fait des opérations d'assurances contre la *maladie et l'incapacité d'après le plan de répartition*, au Canada, pendant l'année terminé le 31 décembre 1896 :—

La Société de bienfaisance canadienne contre la maladie.
La Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

LE GRAND CONSEIL DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'honorable M. F. Hackett | *Secrétaire*—Samuel R. Brown

Bureau principal—London, Ont.

(Organisé le 10 février 1880 ; constitué en corporation en Ontario le 18 janvier 1890 ; enregistré en Ontario le 22 août 1892 ; constitué en corporation au Canada en vertu de 56 Vic., ch. 90, sanctionné le 1er avril 1893, et enregistré au Canada le 27 décembre 1894.)

ACTIF.

Argent aux banques (y compris $1,635.14 d'intérêt acquis en 1896), savoir :—

A la banque Canadienne du Commerce, London, Ont.	$ 8,238 35	
do des Marchands du Canada	11,436 00	
do de l'Amérique Britannique du Nord	10,098 68	
do de Toronto	11,736 96	
do de Montréal	8,212 62	
do des Townships de l'Est, Stanstead, P.Q.	10,779 35	
Total		$ 60,501 96
Argent entre les mains du grand trésorier		1,004 95
Fournitures en magasin		425 00
Mobilier de bureau et armoire de sûreté		260 00
Total		$ 62,191 91

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions mortuaires dues et non perçues sur certificats en vigueur	$ 15,075 74	
Contribution *per capita*, contribution d'initiation et fournitures	4,006 78	
Total impayé		19,082 52
Total de l'actif		$ 81,274 43

PASSIF.

demnités pour cause de décès établies mais non dues	$ 26,500 00	
do non établies mais non contestées	11,000 00	
Total des indemnités non réglées		$ 37,500 00
Dû à compte de frais généraux, fournitures, etc.		1,645 98
Total		$ 39,145 98

REVENU.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commission ou autres frais, comme suit :—

Honoraires de certificats—contribution d'initiation	$ 657 50
Contributions annuelles—contribution *per capita*	10,747 50
Fournitures et polices	1,461 44
Répartitions	175,098 09
Total payé par les sociétaires	$ 187,964 53

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL—*Fin.*

Intérêt		$ 1,635 14
Total du revenu		$ 189,599 67

DÉPENSES.

Argent payé pour réclamations pour cause de décès (dont $24,650 datent d'années précédentes)		$ 168,150 00
Appointements et autres frais du personnel		1,840 85
Taxes, permis, honoraires ou amendes		235 67
Divers paiements :—		
Frais judiciaires	$ 113 73	
A compte d'emprunts	4,522 50	
Dépenses pour les réunions du conseil des syndics	231 61	
Convention d'Ottawa, dépenses	7,179 74	
Dépenses des députés pour l'organisation des succursales	307 69	
Journal officiel, impressions et fournitures	1,250 55	
Frais de port, télégrammes, change et papeterie	301 69	
Primes pour le cautionnement du secrétaire et du trésorier	80 00	
Auditeurs	284 55	
		14,272 06
Total des dépenses		$ 184,498 58

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	1,246	
Chiffre de ces polices		$1,659,500 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	107	
Chiffre des réclamations		181,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	11,116	
Chiffre net des polices en vigueur au 31 décembre 1896		17,050,500 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	107	$ 181,000 00
2. Par abandon	36	46,000 00
3. Par prescription	390	548,500 00
Total	533	$ 775,500 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	10,403	$16,166,500 00
Délivrées durant l'année	1,246	1,659,500 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	533	775,500 00
Polices en vigueur à la date de cet état	11,116	17,050,500 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	10,403
Nouveaux assurés pendant l'année	1,246
Décès parmi les assurés pendant l'année	107
Assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que par suite de décès	426
Vies assurées à la date de l'état	11,116

ASSOCIATION DITE *COLONIAL MUTUAL*, SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—F. P. Buck
Secrétaire—Edward A. Baynes.

Gérant général et agent principal—John F. Mathieson.
Siège social—Montréal.

(Constituée en corporation le 23 juillet 1894 ; enregistrée pour faire des opérations au Canada le 29 octobre 1894.

CAPITAL.

Capital autorisé	$	100,000 00
Capital souscrit		42,825 00
Capital versé		14,343 48

(*Pour la liste des garants, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Argent en caisse au siège social		$	20 93
Argent à la banque Union			273 60
Avances aux agents			5,013 45
Argent entre les mains des agents			652 39
Mobilier de bureau			364 33
Total de l'actif d'après le grand-livre		$	6,324 70

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions dues et non perues sur polices en vigueur	$ 4,293 95		
Billets à courte échéance pour primes	2,047 15		
Total des répartitions impayées	$ 6,341 10		
A déduire, les frais de perception à 20 pour 100	1,268 22		
Chiffre net des répartitions à payer			5,072 88
Total de l'actif		$	11,397 58

PASSIF.

Réclamations d'indemnités par suite de décès établies mais non dues	$	1,500 00
Valeur actuelle des réclamations de décès payables par versements		1,840 34
Dividendes dus et impayés aux actionnaires		786 00
Dû à compte de prêts		1,635 53
Total	$	5,761 87

COLONIAL MUTUAL—Fin.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre brut payé par les membres de l'association ou à ses agents, sans déduction pour les commissions ou autres frais, comme suit :—

Reçu pour répartitions	$ 21,513 94	
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	233 17	
Revenu net des primes	$ 21,280 77	
Montant reçu pour intérêts	45 73	
Total		$ 21,326 50
Reçus pour appels sur capital		2,725 98
Total du revenu pendant l'année		$ 27,052 48

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Payé pour indemnités à cause de mort	$ 5,045 49
Honoraires des médecins	1,258 25
Payé aux gérants en intérêts ou dividendes	412 29
Commissions, appointements et autres frais du personnel	15,191 09
Taxes, permis, honoraires ou amendes	575 37
Dépenses diverses, sav. :—Annonces, impressions et papeterie, $1,320.94 ; frais de voyages, $804.19 ; frais de port, $222.69 ; dépenses générales, $649.99 ; frais judiciaires, $87.30 ; menues sommes, $121.88 ; mobilier de bureau, $87.60	3,294 59
Total de la dépense pendant l'année	$ 25,777 08

DIVERS.

Nombre de polices entreprises durant l'année, d'après les rapports	461	
Chiffre de ces polices		$ 740,500 00
Nombre des polices échues durant l'année	5	
Chiffre de ces polices		8,500 00
Nombre des polices en vigueur à cette date	685	
Chiffre de ces polices	$1,035,250 00	
do réassurées dans d'autres compagnies au Canada	21,000 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		1,014,250 00

Nombre et chiffre des polices ayant pris fin durant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	5	$ 8,500 00
2. Par prescription	335	476,500 00
Total	340	$ 485,000 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	564	$ 779,750 00
Polices délivrées durant l'année	461	740,500 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	340	485,000 00
Polices en vigueur à la date de l'état	685	1,035,250 00

THE COMMMRCIAL TRAVELLERS MUTUAL BENEFIT SOCIETY.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—ROBERT CREAN. | *Secrétaire et agent-chef*—WM G. H. LOWE.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée en 1881 ; constituée en corporation le 27 janvier 1882, en vertu des dispositions des Statuts revisés d'Ontario (1877), chap. 167 ; opérations commencées au Canada en juillet 1881.)

ACTIF.

Prêts sur immeubles portant première hypothèque	$	19,500 00
Débentures de Bracebridge		8,131 14
Argent au bureau principal		92 91
Argent à la banque Dominion		6,236 49
Mobilier de bureau		516 68
Total	$	34,477 22

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 137 50	
do acquis	203 30	
Total reporté		340 80
Total de l'actif		$ 34,818 02

PASSIF.

Réclamations pour cause de mort	Nil.

REVENU.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commission ou autres frais, comme suit :—

Honoraires de certificats	$	550 00
Contributions annuelles		3,484 00
Honoraires des médecins		374 00
Répartitions		20,276 85
Total payé par les sociétaires	$	24,684 85
Intérêt		1,728 64
Total du revenu	$	26,413 49

THE COMMERCIAL TRAVELLERS'—Fin.

DÉPENSES.

Argent payé pour réclamations à cause de décès	$ 21,000 00
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux	1,023 00
Honoraires des médecins	374 00
Taxes	87 09
Commissions, appointements et autres frais du personnel	2,141 00
Divers paiements :—Impressions et papeterie, $193.85 ; frais de port, $408.91 ; annonces, $43.00 ; menues dépenses, $95.27 ; frais judiciaires, $49.15 ; loyer, $300.00 ; téléphone, $45.00 ; médecin directeur, $182.00 ; frais de voyage, $50.00	1,367 18
Total des dépenses	$ 25,992 27

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada	280	
Chiffre de ces polices		$ 280,000 00
Chiffre des polices échues au Canada pendant l'année	21	
Chiffre de ces réclamations		21,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	2,401	
Chiffre de ces polices		2,401,000 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	21	$ 21,000 00
2. Par prescription	66	66,000 00
Total	87	$ 87,000 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	2,208	$2,208,000 00
Polices délivrées pendant l'année	280	280,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	87	87,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état	2,401	2,401,000 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	1,793
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	167
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	19
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	39
Nombre de vies assurées à la date de cet état	1,902

THE CANADIAN ORDER OF THE WOODMEN OF THE WORLD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Consul commandant-chef—C. C. Hodgins. | *Commis principal et agent-chef*—W. C. Fitzgerald.

Bureau principal—London, Ont.

(Constituée en corporation le 1er avril 1893, par 56 Vic., chap. 92. Opérations commencées le 6 juillet 1893.)

ACTIF.

Argent à la banque du Commerce du Canada :—		
Caisse des assurances	$ 5,697 38	
do éventualités	3,441 80	
do dépenses	54 89	
		$ 9,184 07
Solde des agents d'après le grand-livre		156 69
Mobilier, fournitures		500 00
Total de l'actif d'après le grand-livre		$ 9,840 76

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions dues et impayées sur certificats en vigueur	$ 3,659 64	
Redevances annuelles en voie de perception	576 20	
Total dû par les sociétaires		4,235 84
Total de l'actif		$ 14,076 60

PASSIF.

Réclamations pour cause de décès non établies mais non contestées	$ 11,200 00
Dû pour frais généraux	497 00
Billets escomptés	3,375 00
Appointements, etc., du personnel impayés	749 00
Total	$ 15,821 00

REVENU.

Montant brut payé par les secrétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction pour commissions ou autres frais, comme suit :—

Honoraires de certificats (estimation)	$ 9,090 00
Redevances annuelles	4,400 26
Honoraires des médecins (estimation)	1,515 00
Contributions à la caisse des éventualités	1,393 12
do do assurances	27,654 84
Reçu en argent pour honoraires de certificats et amendes	465 00
Total payé par les sociétaires	$ 44,518 22

WOODMEN OF THE WORLD—Fin.

Reçu pour fournitures	82 75
Divers	57 60
Amendes	75 65
Total du revenu	$ 44,734 22

DÉPENSES.

Argent payé pour indemnités par suite de décès	$ 29,200 00
Paiements annuels et répartitions remboursées aux sociétaires	1 90
Honoraires des médecins (estimation)	1,515 00
Commissions et honoraires retenus par les agents (estimation)	9,090 00
Commissions, appointements et autres frais du personnel	3,353 35
Taxes, permis, honoraires et amendes	135 00
Diverses dépenses, savoir :—Impressions et papeterie, $954.65 ; honoraires du solliciteur, $187.43 ; frais de port, $503.57 ; dépenses du comité exécutif (Head Camp), $737.46 ; divers, $553.09 ; *Canadian Woodman*, $93.80	3,030 00
Total des dépenses	$ 46,325 25

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapport. délivrées durant l'année	1,515	
Chiffre de ces polices		$1,999,000 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	16	
Chiffre de ces réclamations (y compris monuments)		31,600 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	3,404	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		4,982,500 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par abandon	16	$ 30,000 00
2. Par décès	48	63,000 00
3. Par prescription	245	345,000 00
Total	309	$ 438,000 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	2,198	$3,421,500 00
Polices délivrées durant l'année	1,515	1,999,000 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	309	438,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état	3,404	4,982,500 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	2,198
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1,503
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	16
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	293
Nombre de vies assurées à la date de cet état	3,392

THE COVENANT MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION OF ILLINOIS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—A. W. BERGGREN. | *Secrétaire*—W. H. SMOLLINGER.
Siège social—Galesburg, Ill. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

Agent au Canada—A. H. HOOVER.

(Organisée ou constituée en corporation le 9 janvier 1877. Permis délivré au Canada le 20 septembre 1890.)

ACTIF AU CANADA.

Bons déposés au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets 3 pour 100 du Canada	$ 53,533 33	$ 55,148 77

Reporté à la valeur vénale	$ 55,148 77
Argent à la banque Molsons, Toronto	822 55
Intérêt acquis	846 36
Total de l'actif au Canada	$ 56,817 68

PASSIF AU CANADA.

Réclamations pour cause de mort	$ 17,125	
Total		$ 17,125 00

REVENU AU CANADA.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commission ou autres frais, comme suit :—

Répartitions	$ 55,208 25
Total payé par les sociétaires au Canada	$ 55,208 25
Intérêt	1,554 18
Total du revenu au Canada	$ 56,762 43

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé en réclamations pour cause de décès (dont $8,333.33 datent d'années antérieures)	$ 31,833 33
Honoraires des médecins	525 00
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada	136 89
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux	2,643 14
Taxes, permis, honoraires ou amendes au Canada	132 60
Commissions, appointements et toutes autres dépenses du personnel au Can.	3,169 10
Dépenses diverses :— Impressions et papeterie, $174.75 ; frais de port, $94.11 ; frais judiciaires, $853.91 ; dépenses de bureau, $650 ; enquête sur réclamations, $55 ; droits, $20.93	1,848 70
Total des dépenses au Canada	$ 40,288 76

COVENANT MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION—Suite.

DIVERS.

Nombre de nouveaux certificats rapportés comme délivrés durant l'année au Canada	149	
Chiffre de ces certificats		$ 205,000 00
Nombre de certificats devenus réclamations au Canada pendant l'année	29	
Chiffre de ces réclamations		42,875 00
Nombre de certificats en vigueur le 31 décembre 1886	2,929	
Chiffre de ces certificats		3,647,125 00

Nombre et chiffre des certificats arrivés à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	29	$ 42,875 00
2. Certificats réduits		11,125 00
3. Par déplacements	4	3,375 00
4. Par rachat	7	26,000 00
5. Par prescription	491	826,750 00
Total	531	$ 910,125 00

	Nombre.	Montant.
Certificats en vigueur au commencement de l'année au Canada	2,254	$4,123,000 00
Certificats délivrés pendant l'année	149	205,000 00
Certificats renouvelés pendant l'année	157	229,250 00
Certificats arrivés à fin comme ci-dessus	531	910,125 00
Certificats en vigueur à la date de cet état au Canada	2,029	3,647,125 00

Nombre de vies assurées .... Pas de rapport

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total payé par les sociétaires pour répartitions	$1,595,175 11
Intérêt	25,343 83
Loyer	2,965 17
Total du revenu	$1,623.484 11

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE.

Pertes et réclamations	$1,231,098 26
Dépôts faits d'avance	23,873 15
Certificats remis	1,223 29
Dividendes payés aux sociétaires	1,620 14
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux, ou alloués aux agents sur honoraires et droits	174,401 15
Appointements des gérants et agents non payés par commissions	10,427 98
Appointements du personnel	22,825 00
Appointements et autres dépenses du personnel	33,150 74
Honoraires des médecins	23,010 25
Loyer	11,266 18
Taxes, honoraires, etc	5,593 69
Toutes autres dépenses	39,406 56
Total des dépenses	$1,577,896 39

COVENANT MUTUAL LIFE ASSOCIATION—Fin.

ACTIF PLACÉ.

Valeur au prix d'achat des immeubles, libres d'hypothèques	$ 85,000 00
Prêts sur premières hypothèques sur immeubles	20,000 00
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés	469,855 18
Balances garanties des agents d'après le grand-livre	93,118 81
Argent au bureau	17,662 76
Argent en banque	107,910 36
Total de l'actif d'après le grand-livre	$ 793,547 11
Moins la dépréciation de l'actif pour le porter à la valeur vénale	46,544 62
Total de l'actif net ou placé, moins la dépréciation	$ 747,002 49

ACTIF NON PLACÉ.

Intérêt et loyers dus et acquis	5,594 52
Livres, timbres-poste, mobilier et garnitures, etc	11,273 54
Machine, caractères d'imprimerie, galées, etc	7,229 48
Livres de médecine, de loi et d'assurances	3,051 21
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat	3,413 21
Actif brut	$ 777,564 45

PASSIF.

Répartitions payées d'avance	$ 8,734 69
Caisse de dépôt pour les polices à paiement limité	1,102 94
Total du passif	$ 9,837 63

ACTIF DE MORTALITÉ ÉVENTUELLE.

Répartitions de mortalité appelées mais non échues, pour pertes payées avant le 31 décembre 1896	$ 290,886 00
Répartitions de mortalité non encore appelées	466,285 00
Total dû par les sociétaires	$ 757,171 00

PASSIF DE MORTALITÉ ÉVENTUELLE.

Pertes établies mais non échues (18 réclamations)	$ 44,125 00
Pertes en voie de règlement (147 réclamations)	333,160 00
Pertes rapportées (16 réclamations)	50,750 00
Pertes contestées (13 réclamations)	38,250 00
Total du passif de mortalité éventuelle	$ 466,285 00

CERTIFICATS DE POLICES.

	Nombre.	Montant.
Polices ou certificats délivrés durant l'année 1896	9,250	$14,216,125 00
do qui ont cessé d'être en vigueur en 1896	11,193	19,606,500 00
Total des polices ou certificats en vigueur le 31 décembre 1896	42,312	87,420,375 00

THE HOME LIFE ASSOCIATION OF CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—L'hon. RICHARD HARCOURT, M.P.P. | *Agent*—A. J. PATTISON. *Bureau principal*—Toronto.

(Constituée en corporation le 16 mai 1890, par 53 Vic., ch. 46. Opérations commencées au Canada le 12 mai 1892.)

CAPITAL.

Chiffre du capital de garantie autorisé et souscrit		$ 100,000 00
Montant versé		25,524 14

(*Pour la liste des garants, voir l'annexe.*

ACTIF.

En caisse au bureau principal—Compte général		$ 100 25
Argent à la banque Dominion :—		
Compte mortuaire	$ 4,840 90	
Compte de reserve et éventuel	5,014 90	
Comptes de répartition	657 41	
Total		10,513 21
Solde des agents d'après le grand-livre		2,271 91
Mobilier de bureau		200 00
A recevoir		79 70
Total de l'actif d'après le grand-livre		$ 13,165 07

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Répartitions dues et non perçues sur polices en vigueur	2,497 45
Total de l'actif	$ 15,662 52

PASSIF.

Compte des dépenses, banque Dominion	$ 5,176 51
Notes à payer	449 41
Total	$ 5,625 92

REVENU.

Montant brut payé par les sociétaires à l'association ou à des agents, sans déduction de commission ou autres dépenses, comme suit :—

Répartitions		$ 20,367 31
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		748 78
Total payé par les sociétaires		$ 19,618 53
Reçu par appel sur capital	$ 8,212 36	
Moins le capital remboursé	2,000 00	
		6,212 36
Total du revenu		$ 25,830 89

HOME LIFE ASSOCIATION—Fin.

DÉPENSES.

Argent payé pour indemnités pour cause de décès (dont $2,000 datent de 1895)	$ 4,000 00
Honoraires des médecins examinateurs	1,401 09
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux	9,392 27
Argent payé aux actionnaires pour intérêt sur paiements du capital d'avance	280 60
Commissions, appointements et autres dépenses du personnel	2,859 75
Taxes, permis, honoraires ou amendes	82 57
Divers paiements, savoir :—Compte des dépenses, $693.56 ; frais de port, $576.91 ; annonces, $205.20 ; impressions et papeterie, $731.53 ; dépenses diverses, $173.22 ; divers, $389.66 ; avances aux agents, $1,533.27	4,303 35
Total des dépenses	$ 22,319 63

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées au Canada	576		
Chiffre de ces polices			$ 663,500 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	1		
Chiffre de ces polices			2,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	1,111		
Chiffre de ces polices		$1,319,250 00	
Chiffre de ces polices réassurées		65,000 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896			1,254,250 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par déces	1	$ 2,000 00
2. Par prescription	437	571,250 00
Total	438	$ 573,250 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	973	$1,229,000 00
Polices délivrées durant l'année	576	663,500 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	438	573,250 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,111	1,319,250 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	933
Nombre de nouveaux assurés durant l'année	559
Nombre de décès survenus durant l'année parmi les assurés	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	421
Nombre de vies assurées à la date de cet état	1,070

THE MASSACHUSETTS BÈNEFIT LIFE ASSOCIATION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—G. A. LITCHFIELD. | *Secrétaire*—E. S. LITCHFIELD.

Siège social—Boston, Mass.

Agent au Canada.—T. E. P. SUTTON. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Constituée en corporation le 8 février 1878. Opérations commencées au Canada le 7 novembre 1891.)

ACTIF AU CANADA.

Valeur des immeubles au Canada (libres d'hypothèques) possédés par l'association		$ 14,250 00
Montant garanti par prêts sur immeubles au Canada, 1res hypothèques		12,214 26
Montant des prêts commes ci-dessus, sur lesquels il n'a pas été payé d'intérêt pendant l'année précédent cet état	$ 3,140 26	
Bons déposés au crédit du receveur général, valeur au pair, savoir :—		
Bons des Etats-Unis, 4 pour 100	$ 100,000 00	
Reporté à la valeur vénale		100,000 00
Argent au bureau principal au Canada		642 54
Argent à la banque Dominion		919 89
Intérêt dû	$ 1,116 59	
do acquis	342 09	
Total reporté		1,458 68
Loyers dus	$ 250 00	
do acquis	15 62	
Total reporté		265 62
Répartitions mortuaires dues et impayées sur certificats en vigueur au Canada		48,480 89
Mobilier de bureau		513 00
Soldes des agents au Canada		36 22
Total de l'actif au Canada		$ 178,781 10

PASSIF AU CANADA.

Réclamations pour cause de mort,	établies mais non échues	$ 16,000 00	
do	non établies mais non contestées.	36,775 00	
do	contestées, en litige	1,500 00	
do	non établies mais non contestées.	13,562 50	
Total des réclamations pour cause de mort et pour incapacité non réglées au Canada			$ 67,837 50

MASSACHUSETTS BENEFIT—Suite.

REVENU AU CANADA.

Chiffre payé par les sociétaires au Canada à l'association ou à ses agents, sans déduction pour commission ou autres frais, savoir :—

Redevances annuelles	$ 4,615 32
Répartitions	147,113 89
Total payé par les sociétaires au Canada	$ 151,729 21
Intérêt	604 66
Ventes d'immeubles	150 00
Total du revenu au Canada	$ 152,483 87

DÉPENSES AU CANADA.

Chiffre net payé pour réclamations pour cause de mort et pour incapacité au Canada	$ 132,507 81
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices au Canada	3,213 40
Honoraires de médecins	390 00
Commission et honoraires payés aux agents ou retenus par eux	1,661 97
Payé par commissions, appointements et autres dépenses du personnel au Canada	2,896 00
Argent payé pour permis, taxes, honoraires ou amendes	1,111 00
Divers paiements, savoir :—Frais de port, $362.40 ; dépenses de bureau, $847.32 ; impressions, $372.10 ; compte de l'agence, $1.50 ; frais de voyage, $98.55 ; intérêt et escompte, $151.63 ; frais judiciaires, $1,340.22 ; assurance, $10.00 ; annonces, $1.00	3,184 72
Total des dépenses au Canada	$ 144,964 90

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées au Canada	139	
Chiffre de ces polices		$ 173,800 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	79	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		127,478 00
Nombre des polices en vigueur au Canada le 31 décembre 1896	3,256	
Chiffre de ces polices		5,743,800 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	79	$127,478 00
2. Par incapacité (pour lesquelles on a payé en argent $18,325)	32	57,900 00
3. Par réduction		24,625 00
4. Par prescription	1,063	1,753,237 00
Total	1,174	$1,963,240 00

MASSACHUSETTS BENEFIT—Suite.

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	4,291	$7,533,240 00
Polices délivrées durant l'année (y compris celles remises en vigueur)	139	173,800 00
Polices arrivées à fin tel que ci-dessus	1,174	1,963,240 00
Polices en vigueur à la date de cet état	3,256	5,743,800 00

Nombre de vies assurées.—Pas de rapport.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

RECETTES DE L'ANNÉE 1896.

Droits d'admission, bruts	$ 303,393 16	
Contributions annuelles, brutes	229,575 13	
Répartitions	2,524,741 25	
Total payé par les sociétaires		$3,057,709 54
Intérêt		21,302 29
Argent reçu d'autres sources		2,591 79
Total du revenu		$3,081,603 62

DÉBOURSÉS DURANT L'ANNÉE.

Réclamations pour cause de décès	$2,033,986 60
Montants remboursés aux porteurs de polices (dividendes)	593,474 57
Commission aux agents pour honoraires et contributions annuelles	378,417 32
Commissions et frais de perceptions des répartitions	7,043 01
Appointements des administrateurs	25,958 30
Appointements des employés	29,616 71
Examens des médecins	36,597 18
Loyers	4,187 63
Taxes	11,580 23
Annonces et impressions	41,871 31
Dépenses diverses	106,052 34
Total des déboursés	$3,268,785 20

ACTIF NET OU PLACÉ.

Valeur au prix d'achat des immeubles, à l'exclusion des charges	$ 230,638 01
Prêts sur hypothèques, première hypothèque	138,921 33
Prêts sur garanties collatérales	26,653 12
Prix d'achat des effets et bons possédés	334,919 00
Solde des agents d'après le grand-livre	100,173 27
Argent en caisse au bureau	14,252 26
Argent en banq. pour le compte de la caisse de réserve ou d'éventualité	49,575 20
Total net de l'actif placé	$ 895,132 19

MASSACHUSETTS BENEFIT—Fin.

ACTIF NON PLACÉ.

Intérêt dû et acquis	8,958 55
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat	15,437 25
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat et des charges	118,161 99
Primes à la disposition de la division des opérations à l'étranger et en sus de transmission	76,335 60
Machines et fournitures dans la division des impressions	13,860 33
Actif brut	$1,127,885 91

PASSIF.

Nil.

ACTIF MORTUAIRE (OU RESSOURCES) ÉVENTUEL.

Répartitions mortuaires demandées mais non encore dues	$ 395,000 00
do non encore demandées p. des réclam. non établies.	316,000 00
Montant net dû par les sociétaires	$ 711,000 00

PASSIF MORTUAIRE ÉVENTUEL.

Pertes établies, mais non encore échues (112 réclamations)	$ 431,435 66
do en voie de règlement (54 réclamations)	151,850 00
do rapportées (30 réclamations)	76,550 00
do contestées (6 réclamations)	19,650 00
Total du passif mortuaire éventuel	$ 679,485 66

ÉTATS DES CERTIFICATES.

	Nombre.	Montant.
Polices ou certificats délivrés durant l'année 1896	16,543	$ 14,900,720 00
Nombre et montant qui ont cessé d'être en vigueur durant l'année 1896	22,084	33,511,900 00
Polices ou certificats en vigueur le 31 décembre 1896	46,399	93,957,600 00

L'ASSOCIATION DU FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—FREDERICK A. BURNHAM. | *Secrétaire*—CHARLES W. CAMP.

Siège social—Broadway, New-York.

Agent-chef au Canada—D. Z. BESSETTE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en vertu du chap. 267 des lois de New-York, 1875. Reconstituée en vertu du chap. 175 des lois de New-York, passé le 2 avril 1883. Opérations commencées au Canada en avril 1884.)

ACTIF AU CANADA.

Bons au crédit du receveur général, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Bons de la province de Québec	$ 50,000 00	$ 56,500 00	
Bons 3 pour 100 sterling du Canada	52,325 57	54,641 40	
Total, valeur au pair et valeur vénale	$ 102,325 57	$ 111,141 40	
Reporté à la valeur vénale			$ 111,141 40

Argent en banque au Canada, savoir :—

Banque Canadienne du Commerce, Winnipeg, Man.	$ 1,060 78	
Banque du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, N.-B	587 47	
Banque Molsons, Montréal, Québec	10,415 77	
Banque d'Ontario, Toronto, Ont	6,776 38	
Banque Union, Halifax, N.-E	988 77	
Banque Molsons, Saint-Thomas, Ont	750 59	
		20,579 76
Dépôt entre les mains des percepteurs ayant fourni caution		29,206 09
Intérêt dû	802 73	
Intérêt acquis	416 67	
Total reporté		1,219 40
Répartitions mortuaires dues et impayées sur certific. en vigueur au Canada	$ 5,504 00	
do non encore échues	135,028 00	
Paiements annuels ou primes en voie de perception	14,169 00	
Total dû par les sociétaires au Canada	$ 154,701 00	
A déduire, les frais de perception, évalués à	15,470 10	
Montant net dû par les sociétaires au Canada		139,230 90
Total de l'actif au Canada		$ 301,377 55

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur actuelle de toutes les polices au Canada		$ 89,253 09
Réclamations pour cause de mort—établies, mais non échues	$ 19,400 00	
do do non établies, mais non contestées	71,100 00	
do do contestées, en litige	2,000 00	
		92,500 00
Total		$ 181,753 09

* Table de mortalité des Actuaires, 4 pour 100 d'intérêt, sur assurances renouvelables à terme pendant 60 jours.

FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU AU CANADA.

Chiffre brut payé par les sociétaires au Canada à l'association ou à ses agents, sans déduction pour commission ou autres frais, savoir :—

Droits d'admission	$ 21,600 00
Redevances annuelles	123,369 84
Honoraires de médecins examinateurs	1,593 00
Répartitions	269,750 79
Total payé par les sociétaires au Canada	$ 416,313 63
Intérêt	3,302 73
Total du revenu Canada	$ 419,616 36

DÉBOURSÉS AU CANADA.

Chiffre payé durant l'année pour indemnités pour cause de mort au Canada	$ 264,727 77
Payé pour rachat de polices	625 00
Honoraires des médecins	4,875 00
Argent payé pour commissions et rétributions aux agents ou retenu par eux	59,888 16
do do appointements et tous frais du personnel au Canada	9,769 22
do pour permis ou taxes	2,484 01
Annonces et impressions	1,596 50
Enquête au sujet des réclamations par suite de décès et de règlements de ces réclamations	4,910 68
Total des dépenses au Canada	$ 348,876 34

DIVERS.

Nombre de nouveaux certificats rapportés comme délivrés au Canada	1,639	
Chiffre de ces certificats		$3,708,000 00
Nombre des certificats échus au Canada pendant l'année	113	
Montant de ces certificats		279,500 00
Nombre de certificats en vigueur le 31 déc. 1896	17,108	
Montant de ces certificats		35,188,974 00

Nombre et chiffre des certificats arrivés à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	113	$ 279,500 00
2. Par expiration	1,058	2,749,500 00
Total	1,171	$3,029,000 00

	Nombre.	Montant.
Certificats en vigueur au commencement de l'année au Canada	9,645	$22,971,025 00
do délivrés pendant l'année	2,217	5,224,500 00
do transférés de la *Provincial Provident Institution*	6,995	11,538,949 00
do arrivés à fin comme ci-dessus	1,171	3,029,000 00
do inacceptés	578	1,516,500 00
do en vigueur à la date de cet état	17,108	35,188,974 00

FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

REVENU.

Droits d'administration bruts	$ 295,566 85	
Droits annuels (bruts)	902,446 35	
Répartitions mortuaires	4,340,498 85	
Honoraires des médecins examinateurs payés par le candidat	38,572 00	
Total payé par les sociétaires		$5,577,084 05
Intérêt		115,671 45
Loyers		150,261 10
Honoraires pour changer les certificats		1,130 24
Dépôts spéciaux		14,330 13
Total du revenu		$5,858,476 97

DÉBOURSÉS.

Réclamations pour cause de décès payées	$3,967,083 94
Paiements d'avance sur rejet de la demande	390 93
Dividendes payés aux porteurs de polices	21,850 59
Commissions aux agents	489,983 49
Appointements des administrateurs et agents non payés par commissions	50,890 25
Examen des médecins payés par le bureau principal et par les sociétaires	69,044 89
Appointements des employés	104,791 68
Loyers	217,542 02
Taxes	23,794 87
Annonces et impressions	88,574 46
Appointements, etc., des employés de bureau	247,505 20
Commissions payées aux banques et aux percepteurs, et déboursés pour prélever et percevoir $4,340,498.85 d'appels mortuaires	73,628 40
Frais d'apurement et de règlement de $3,967,083.94 de réclamations pour cause de mort	73,583 41
Divers paiements	156,753 56
Total des déboursés	$5,585,417 69

ACTIF PLACÉ.

Valeur au prix d'achat des immeubles à part des charges	$ 528,022 04
Prêts sur obligations et hypothèques sur biens-fonds (1re hypothèque)	1,933,100 00
Valeur au prix d'achat des effets et bons possédés par la compagnie	268,306 39
Argent en banque pour le compte de la caisse de réserve ou d'éventualité	568,677 00
Argent en caisse au bureau	664 11
Argent en dépôt dans les banques chargées des recouvrements et entre les mains des agents de recouvrements ayant fourni des cautions	232,229 91
Autres dépôts d'argent	223,777 61
Soldes des agents	440,303 55
Mobilier et garnitures	45,294 92
Total de l'actif placé	$4,240,375 53
A déduire, les soldes des agents assurés	219,235 24
Total net de l'actif placé	$4,021,140 29

FONDS DE RÉSERVE MUTUELLE SUR LA VIE—*Fin.*

ACTIF NON PLACÉ.

Intérêt dû et acquis	26,966 80
Loyers dus et acquis	5,709 61
Valeur vénale des bons et effets en sus du prix d'achat	22,261 16
Valeur vénale des immeubles en sus du prix d'achat	8,631 46
Réclamations de décès payées avant la répartition	101,139 27
Total de l'actif	$4,185,848 59

PASSIF.

Répartitions et contributions d'avance	$ 156,924 17
Bons ou obligations non payés	258,777 99
Total du passif	$ 415,702 16

ACTIF MORTUAIRE (OU RESSOURCES).

Répartitions mortuaires demandées mais non encore dues	$1,476,997 36
Répartitions mortuaires dues et impayées	75,958 72
Redevances annuelles en voie de perception	195,530 04
Total dû par les sociétaires	$1,748,486 12
Moins les frais estimés de perception	174,848 61
Chiffre net dû par les sociétaires	$1,573,637 51

PASSIF MORTUAIRE.

Réclamations pour cause de décès approuvées mais non encore dues (104 réclamations)	$ 392,700 00
Réclamations pour cause de décès rapportées et en voie de règlement (121 réclamations)	445,626 48
Réclamations pour cause de décès contestées par l'association (14 réclamations)	89,000 00
Total du passif mortuaire	$ 927,326 48

CERTIFICATS.

Opérations en 1896.

Certificats délivrées en 1896	30,936	$ 73,026,330 00
Nombre et chiffre des certificats qui ont cessé d'être en vigueur en 1896	18,365	56,659,640 00
Total des certificats en vigueur au 31 décembre 1896	118,449	325,026,061 00

THE PROVINCIAL PROVIDENT INSTITUTION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—GEO. K. MORTON. | *Secrétaire et agent*—E. S. MILLER.

Bureau principal—St-Thomas.

(Organisée et constituée en corporation, 1er février 1884, en vertu des dispositions des Statuts revisés d'Ontario (1887), chap 187. Opérations commencées en Canada, 19 avril 1884.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie.....$		7,506 10
Montant des prêts garantis par première hypothèque sur biens-fonds, par le nantissement de bons ou autres hypothèques		20,200 00
Effets, bons ou débentures, savoir :—	Valeur vénale.	
Bons des écoles publiques du Belmont	$ 690 00	
do do du Daim-Rouge	2,850 00	
Bons de la *Canada Coal & Railway Co.*	8,700 00	
Débentures de la cité de Winnipeg	35,000 00	
Débentures d'école de Willowdale	450 00	
	$ 47,690 00	
Reporté à la valeur vénale		47,690 00
Argent en caisse au bureau principal		137 36
Argent en banque, savoir :—		
Banque Molson	$ 10,220 60	
Southern Loan and Savings Co	16,437 57	
Elgin Loan and Savings Co. (Compte A)	192 41	
do do (Compte B)	19,424 34	
Atlas Loan Co. (Compte A)	5,924 77	
do (Compte B)	16,655 11	
Total de l'argent en banque		68,854 80
Effets en portefeuille		819 46
Solde des agents d'après le grand-livre		2,999 57
Mobilier et aménagements de bureau		1,858 49
Total		$ 150,065 78

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 1,996 65	
do acquis	938 52	
Total reporté		2,935 17
Loyers dus et acquis		506 25
Répartitions mortuaires dues et impayées sur certificats en vigueur	$ 1,892 30	
Dû par les sociétaires pour réclamations non encore réparties	21,193 73	
Redevances annuelles dues par les sociétaires en cours de perception	545 75	
Chiffre net dû par les sociétaires		23,631 78
Total de l'actif		$ 177,138 98

PROVINCIAL PROVIDENT—Suite.

PASSIF.

Réclamations pour cause de mort, non établies mais non contestées	$	43,500 00
do do contestées—portées devant les tribunaux		2,000 00
do pour cause d'incapacité contestées, portées devant les tribunaux		500 00
Chiffre net dû pour réclamations	$	46,000 00
Répartitions payées d'avance		123 14
Dû aux agents sur comptes ouverts		247 24
Evaluation des comptes impayés		1,000 00
Total	$	47,370 38
Montant appartenant à la caisse de réserve	$	98,915 46
do do des éventualités		20,705 08
do do des rentes viagères		3,826 46
Total	$	123,447 00

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Montants bruts payés par les sociétaires à l'association ou à ses agents, sans déduction de commissions ou autres dépenses, savoir :—

Honoraires de certificats	$	8,216 00
Contributions annuelles		14,283 75
Honoraires de réintégration		7 28
do des médecins		614 00
Répartitions		73,194 49
Pour changer les certificats		26 90
Contributions à la caisse des éventualités		1,249 58
Répartitions à la caisse de réserve		103 21
Total payé par les sociétaires	$	97,695 21
Intérêt		2,014 16
Loyer		95 00
Total	$	99,804 37

DÉPENSES PENDANT L'ANNÉE

Argent payé pour réclamations pour cause de mort, incapacité et rentes viagères	$	57,150 00
Contributions annuelles remboursées aux candidats à l'admission		570 00
Honoraires des médecins		1,251 00
Commissions et honoraires payés aux agents ou retenus par eux		9,413 10
Argent payé pour appointements et autres dépenses du personnel		8,329 89
Taxes		315 00
Diverses dépenses, savoir :—Combustible et éclairage, $29.40 ; frais de port, $1,048.34 ; loyer, $450 ; papeterie, $185.95 ; impressions et annonces, $1,912.70 ; cautionnement des employés, $50 ; frais judiciaires, $402.86 ; frais de voyages, $307.76 ; frais de messageries, télégrammes, etc., $399.80 ; change, $30.44		4,817 25
Total des dépenses	$	81,846 24

PROVINCIAL PROVIDENT—Fin.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées durant l'année comme délivrées au Canada	696	
Chiffre de ces polices		$ 1,286,000 00
Nombre de polices échues pendant l'année	47	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris les réclamations par suite d'incapacité et de rentes viagères)		76,925 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	8,153	
Chiffre net des polices en vigueur le 15 juillet 1896		13,514,650 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin pendant l'année :—

1. Par le décès de l'assuré	38	$ 68,500 00
2. Par maturité		1,400 00
3. Par incapacité	9	15,000 00
Sur lesquelles il a été payé $7,025 pour réclamations par suite d'incapacité.		
4. Par prescription	460	768,700 00
Total	507	$ 853,600 00

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année	7,950	$ 13,062,250 00
Polices remises en vigueur durant l'année	14	20,000 00
Polices délivrées pendant l'année	696	1,286,000 00
Polices terminées comme ci-dessus	507	853,600 00
Polices en vigueur le 15 juillet 1896	8,153	13,514,650 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	7,807
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	687
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	36
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	440
Nombre de vies assurées à la date de cet état	8,018

COUR SUPRÊME DE L'ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Chef forestier suprême—ORONHYATEKHA, M.D. | *Secrétaire suprême*—JOHN A. MCGILLIVRAY.

Bureau principal—Toronto. | *Agent principal*—ORONHYATEKHA, M.D.

(Constituée en corporation par le 52 Vict., ch. 104, sanctionné le 2 mai 1889. Autorisée à faire des opérations au Canada le 1er mai 1896.)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie (édifice Temple)		$ 263,600 00
Montant garanti par premières hypothèques sur biens-fonds		1,166,320 02
Montant des prêts sur lesquels il était dû une année d'intérêt ou plus avant cet état	$ 243,777 92	

Actions, bons ou débentures, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur au prix d'achat.
Effets du Canada 3½ pour 100 déposés au crédit du receveur général, Ottawa	$ 100,000 00	$ 100,000 00
Débentures de la Cie dite *British Canadian Land Investment Co*	10,000 00	10,000 00
Débentures, école de Dorchester-Nord	517 27	517 27
do ville d'Uxbridge	5,000 00	5,037 50
do école, township de London	180 53	180 53
do ville de Lucknow	5,000 00	5,175 00
do township du Portage-du-Rat	1,505 00	1,505 00
do do de Mattawa	4,997 38	4,997 38
do do de McKim	750 00	759 27
do Forest (A)	5,828 56	5,853 83
do Forest (B)	1,665 70	1,672 91
do ville d'Essex	7,793 05	8,068 41
do ville de Watford	5,830 25	5,959 86
do Milton	3,284 53	3,344 75
do Simcoe	3,000 00	3,132 00
do Kingsville	5,732 85	5,810 00
do Saut-Sainte-Marie	6,000 00	6,146 03
do cité de Victoria	10,000 00	10,077 75
do Prince-Albert	7,000 00	7,476 10
do cité de Vancouver	5,000 00	5,247 50
do école du township d'Ayr	2,200 00	2,247 60
Total (au Canada)	$ 191,285 12	$ 193,208 69
Dépôt au Wisconsin, savoir :—		
Débentures de la ville d'Uxbridge	$ 4,000 00	$ 4,030 00
do du village de Campbellford	21,936 11	22,581 58
do do Hagersville	4,765 91	4,792 89
do de Brampton	11,120 13	11,196 30
do de la Jonction de Toronto-Ouest	6,800 00	6,743 64
	$ 48,622 15	$ 49,344 41
Total, valeur au pair et au prix d'achat	$ 239,907 27	$ 242,553 10

Reporté à la valeur du prix d'achat		242,553 10
Bons déposés à la Haute Cour de Chancellerie, Londres, Angleterre (prix d'achat)		97,333 33
Argent aux banques, savoir :—		
Banque Molsons, Toronto	$ 149,638 63	
Banque Nationale, Londres, Ang.	18,337 00	
Total		167,975 63

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS—*Suite.*

Argent déposé au crédit du receveur général du Nouveau-Brunswick....		20,000 00
Reçu de dépôt—Banque du Peuple....		517 54
Dépenses dues *re* emprunts....		665 71
Total de l'actif d'après le grand-livre....		$1,958,965 33

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

*Intérêt dû....	$ 51,985 37	
do acquis....	13,248 09	
Total reporté....		65,233 46
Mobilier de bureau....		10,095 31
Fournitures en magasin....		25,311 64
Montant dû par les succursales de l'ordre :—		
Hautes cours pour fournitures....	$ 33,185 77	
Cours subordonnées....	851 65	
Forestiers royaux....	9,250 15	
Total....		43,287 57
Taxe *per capita* due et impayée....		10,433 02
Total de l'actif....		$2,113,326 33

PASSIF.

Réclamations d'indemnités pour cause de décès—		
Dues et impayées....	$ 16,681 67	
Non établies mais non dues....	64,409 98	
Total des réclamations pour cause de décès....		$ 81,091 65
Réclamations pour incapacité dues et impayées....		500 00
do de frais funéraires do....		50 00
do de maladie do....		967 97
Valeur actuelle des contributions impayées de rentes viagères par suite de vieil âge ($800 par année)....		5,934 00
Dû pour dépenses....		1,182 23
Total du passif (à l'exclusion des réserves sur bénéfices non échus)....		$ 89,725 85

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Chiffre brut de l'argent payé par les sociétaires à l'ordre ou à ses agents sans déduction pour commission ou autres dépenses, comme suit :—	
Admission....	$ 28,858 00
Taxe *per capita*....	54,731 02
Certificats....	24,124 00
Enregistrement, division de la maladie et des funérailles....	5,240 00
Organisation....	6,972 81
Changement de bénéficiaires....	1,302 06
Répartitions—mortuaires....	1,210,525 62
do division de la maladie et des funérailles....	137,663 72
Total payé par les sociétaires....	$1,469,417 23
Reçu en intérêt....	52,230 20
Reçu par fournitures vendues....	12,667 22
Total du revenu....	$1,534,314 65

* Sur ce montant il a été recouvré depuis $16,780.95 d'arrérages d'intérêt sur hypothèques.

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS—*Suite.*

DÉPENSES DURANT L'ANNÉE.

Payé durant l'année pour indemnités de décès	$ 668,359 46
Payé durant l'année par suite d'incapacité totale et permanente	38,000 00
Payé pour bénéfice de vie à l'âge prévu, échu	1,000 00
Payé pour rentes viagères de vieil âge	800 00
Payé pour commutation de bénéfices	2,348 30
Payé pour réclamations de funérailles	7,285 00
Payé pour réclamations par suite de maladie	101,149 15
Total payé aux sociétaires	$ 818,941 91
Appointements des officiers	26,933 21
do des employés du bureau	32,157 37
do des organisateurs	45,029 97
Dépenses d'organisation	21,939 87
Achat de fournitures	22,546 45
Organe officiel	22,318 74
Taxes d'Etat et de provinces	800 46
Assurances contre l'incendie et taxes *re* hypothèques	1,053 55
Dépenses diverses, savoir :— Mobilier, $2,404.68 ; honoraires *re* réclamation par suite d'incapacité totale et permanente, $303.45 ; frais de port et télégrammes, $6,099.81 ; loyer, éclairage et chauffage, $4,027.57 ; taxes sur immeubles, $957.43 ; frais de voyages, $6,151.87 ; dépenses de législation au Canada et aux Etats-Unis, $4,821.58 ; annonces, $11,098.22 ; inspecteur et estimateur, appointements et dépenses, $2,765.13 ; frais judiciaires, Canada et Etats-Unis, $4,573.78 ; dépenses du bureau médical et divers honoraires de médecin, $1,482.95 ; cautionnements des employés, etc., $178.50 ; dépenses pour la charte, $2,225 ; dépenses de la Cour Suprême, $3,329.42 ; assurance contre les accidents $160 ; honoraires de société fraternelle, $69.75 ; commission sur prêts, $228.75 ; dépenses de bureau, papeterie, etc., $8,209.61 ; dépenses de l'exécutif, $271.54 ; dépenses générales diverses, $3,193.03	62,552 07
Total de la dépense durant l'année	$1,054,273 60

DIVERS.

Nouveaux risques entrepris durant l'année	24,124	
Chiffre de ces risques		$ 28,858,000 00
Nombre de risques échus durant l'année	527	
Chiffre des réclamations en vertu de ces risques		655,731 38
Nombre de risques en vigueur à cette date	102,838	
Chiffre des ces risques		128,791,000 00

Nombre et chiffre des polices arrivées à fin durant l'année :—

1. Par décès	526	$ 651,583 08
2. Par maturité	1	1,000 00
3. Par abandon et vieil âge		3,148 30
4. Par prescription	7,280	7,438,768 62
	7,807	$ 8,094,500 00
Polices en vigueur au commencement de l'année	86,521	$108,027,500 00
Polices délivrées durant l'année	24,124	28,858,000 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	7,807	8,094,500 00
Polices en vigueur à la date de l'état	102,838	128,791,000 00

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS—*Fin.*

DIVISION DE LA MALADIE ET DES FUNÉRAILLES.

Réclamations d'indemnités payées durant l'année .....$		101,149 15
Nombre de nouvelles polic. rapport. comme délivr. durant l'année.	5,240	
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896.....	25,121	

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA.

(Comprises dans l'état qui précède.)

PAIEMENTS PAR LES SOCIÉTAIRES (EN DEHORS DU CANADA.)

Reçu pour admission.....$	21,101 50
do taxe *per capita*.....	26,244 14
do certificats.....	17,004 00
do enregistrement (division de la maladie et des funérailles)...	2,045 00
do organisation.....	6,162 81
do changement du bénéficiaire.....	704 06
do répartitions (mortuaires).....	608,264 62
do répartitions (division de la maladie et des funérailles).....	33,519 36
Total payé par les secrétaires, en dehors du Canada.....$	715,045 49

PAIEMENTS AUX SECRÉTAIRES (EN DEHORS DU CANADA).

Réclamations de décès.....$	260,887 66
Réclamations pour cause d'incapacité.....	11,500 00
Rentes viagères de vieil âge.....	100 00
Réclamations de funérailles.....	1,700 00
Réclamations pour cause de maladie.....	25,873 67
Total payé aux secrétaires en dehors du Canada.....$	300,061 33

Réclamations de décès dues et impayées.....$	8,473 33	
do non établies mais non contestées.....	23,909 98	
do pour cause d'incapacité dues et impayées.....	500 00	
do pour cause de maladie impayées.....	238 75	
Total des réclamations impayées en dehors du Canada...$		33,122 06

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées en dehors du Canada durant l'année.....	17,004	
Chiffre de ces polices.....$		21,101,500 00
Nombre de polices échues durant l'année en dehors du Canada.....	224	
Chiffre de ces réclamations.....		272,729 38
Nombre de polices en vigueur en dehors du Canada, le 31 déc. 1896.	51,925	
Chiffre de ces polices.....		67,188,000 00

DIVISION DE LA MALADIE ET DES FUNÉRAILLES.

Réclamations payées durant l'année en dehors du Canada.....$		25,873 67
Nombre de polices rapportées comme délivrées durant l'année en dehors du Canada.....	2,045	
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896, en dehors du Canada.....	6,255	

LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE CANADIENNE CONTRE LA MALADIE.

ÉTAT POUR LE SEMESTRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Président—JOHN KERR. | *Secrétaire*—WM ENGLISH.

Agent principal—CHARLES EGAN. | *Bureau principal*—Petrolia, Ont.

(Constituée en corporation le 23 juin 1895 par 58-59 Vic., ch. 80. Opérations commencées au Canada le 1er juillet 1896.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, souscrit et versé en argent	$ 5,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Effets $3\frac{1}{2}$ pour 100 du Canada déposés au crédit du receveur général, valeur au pair	$ 5,000 00
Argent au bureau principal	18 44
Argent aux banques	59 59
Intérêt acquis et impayé	58 33
Soldes des agents	43 89
Total de l'actif	$ 5,180 25

PASSIF.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours	$ 240 38
Argent emprunté	60 00
Dû au médecin directeur	48 74
Total du passif (à l'exclusion du capital)	$ 349 12
Capital versé	$ 5,000 00

REVENU.

Montant net de l'argent reçu pour primes	$ 1,281 75
Intérêt sur effets	57 05
Honoraires d'admission	390 25
Total	$ 1,729 05
Reçu par appels sur le capital	5,000 00
Total du revenu	$ 6,729 05

LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE CANADIENNE CONTRE LA MALADIE—*Fin.*

DÉPENSES.

Montant net payé durant le semestre pour indemnités par suite de maladie....$	436 14
Commission ou courtage....	100 75
Appointements, honoraires et autres frais du personnel....	768 90
Tous autres paiements, savoir :—	
Frais de port, $111.53 ; impressions, etc., $283.70 ; divers, $10.....	405 23
	$ 1,711 02

COMPTE DE CAISSE.

1896. *Dt.*

31 déc.—Revenu comme ci-dessus....$	6,729 05
Somme empruntée durant l'année....	60 00
	$ 6,789 05

1896. *Av.*

31 déc.—Dépenses comme ci-dessus....$	1,711 02
Par placements durant l'année....	5,000 00
Par balance en caisse et aux banques à cette date....	78 03
	$ 8,789 05

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Primes.
Risques entrepris durant le semestre....	844	$ ....
A déduire, les risques arrivés à fin....	310	....
Total brut et net en vigueur le 31 décembre 1896....	534	....

ANNEXE

LISTE DES ACTIONNAIRES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET D'INSPECTION DES CHAUDIÈRES À VAPEUR.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Bate, T. B	Sainte-Catherine	5,000	2,750
Bell, John	Belleville	2,000	1,100
Benny, Robert.	Montréal	2,000	1,100
Blaikie, John L	Toronto	2,400	1,320
Campbell, C. F	Montréal	16,700	9,185
Carter, R. C	Kingston	2,600	1,430
Crawford, Robert	do	1,000	550
Carruthers, C. B	do	1,000	550
Davies, Thos	Toronto	1,000	550
Gildersleeve, Lucretia	Kingston	1,000	550
McMurrich, George	Toronto	3,200	1,700
McMurrich, J. P	Ann-Arbor, Mich	900	495
McMurrich, W. Barclay	Toronto	2,000	1,100
McMurrich, W. B., et Geo., fidéicommissaires	do	900	495
McMurrich et Rathbun, fidéicommissaires	do	900	495
McMurrich, J. Bryce	Oswego, N.-Y	1,200	660
Rathbun, Mme Bunella	Deseronto	34,400	13,420
Rathbun, S. F	do	1,000	550
Rathbun, E. W	do	10,000	5,500
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	500	275
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	2,000	1,100
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	500	275
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	500	275
Rathbun, E. Walter	do	11,900	6,545
Wilkes, Mme Isabella A	Brantford	1,000	550
Wilkison, W. H	Napanee	4,500	2,475
	Total	$100,100	$55,055

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Nombre d'actions.	Montant.
			$
Agar, Mlle Florence	Toronto	5	250
Aid Savings and Loan Co., (Ltd.), en fidéicom.	do	9	450
Aitken, John	do	35	1,750
Alger, Mlle Fanny	do	24	1,200
Armour, Robt	Hamilton	35	1,750
Bain, John	Toronto	33	1,650
Baines, W. J. et A. R. Boswell, en fidéicommis	do	2	100
Bell, Alf. J	Halifax	4	200
Bezley, Mme E. A., et Mme S. M. Wood, exécutrices	Toronto	11	550
Bigger, Mlle Sarah M	Mohawk	2	100
Birnie, Mme Grace I	Toronto	14	700
Bond, John M	Guelph	20	1,000
Booth, Mme Fanny V	Toronto	20	1,000
Bower, Mme Sarah E	do	20	1,000
Boyd, Mme Mary H	do	53	2,650
Brimacombe, Mlle Victoria C	Bowmanville	10	500
Brown, Mme Mary E.	Toronto	18	900
Browne, rév. Geo	do	20	1,000
Buntin, Alex., succession de	Montréal	427	21,350
Burton, l'hon. Geo. W	Toronto	20	1,000
Burritt, A. P.	do	5	250
Campbell, J. Lorne	do	10	500
Cameron, Mlle Margaret D	Kingston	19	950
Canada, Compagnie d'assurances sur la vie.	Hamilton	759	37,950
Carey, J. P	Inconnue	1	50
Carpenter, E. R	Collingwood	10	500
Cartwright, John R	Toronto	9	450
Cathcart, R	Inconnue	1	50
Ca ley, John	Toronto	2	100
Chafee, Mme Mary F	Providence, R. I	50	2,500
Clark, Andrew	Bullocks Corners	20	1,000
Clark, James	do	28	1,400
Clark, Daniel, M.D	Toronto	88	4,400
Colby, Alf. F	do	15	750
Confédération, Associat. sur la vie la, en fidéic.	do	326	16,300
Courtney, J. M., et Mary E. S	Ottawa	6	300
Coutts, James	Ufford, Muskoka	20	1,000
Cox, Mme Annie S	Paris	26	1,300
Cox, Geo. A., en fidéicommis	Toronto	691	34,550
Cox, Geo. A	do	150	7,500
Cox, F. G., gér., et E. R. Wood, secrét., en fidéic.	do	37	1,850
Dexter, Geo. J	Atlanta, Ga	10	500
DeGex, L. M.	Sainte-Catherine	20	1,000
Dickson, Mme Marion E. W	Belleville	40	2,000
Dalton, Mme E. M	Stratford	10	500
Drummond, Mme Catherine L	Toronto	3	150
Drynan, W. R	do	2	100
Duncan, John, exécuteur survivant de Wm. Duncan, successeur	do	17	850
Dunlop, H. C	Goderich	18	900
Dundas, Mme Amy C	Toronto	19	950
Dundas, Mlle Amy D	do	4	200
Dundas, Mlle Lydia C	do	4	200
Dundas, Mlle Ada L	do	4	200
Dundas, Jos. R., exécuteurs de la succes. de	do	50	2,500
Dunnet, Thos	do	20	1,000
Dupuis, Mme Annie, J	Kingston	10	500
Eaton, Timothy	Toronto	300	15,000
Elliott, Christopher	Inconnue	16	800
Ferrah, Mlle Maggie	Oakville	1	50
Ferrah, Mlle Mary	do	2	100
Fitzgerald, E. G	Toronto	47	2,350
Fitzgerald, E. G., en fidéicommis	do	6	300
Fitzgerald, Thos	Bowmanville	20	1,000

AMÉRIQUE BRITANNIQUE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Nombre d'actions.	Montant.
			$
Fitton, Chas. E. et H. W., en fidéicommis	Toronto	10	500
Fitton, Horace W	do	5	250
Fitton, Henry W	Orillia	20	1,000
Flavelle, Jos. W	Toronto	288	14,400
Fletcher, Mme Annie	do	10	500
Gamble, R. D., agent général, en fidéicommis	do	38	1,900
Gamble, C. et H. D., en fidéicommis	do	15	750
Gamble, Geo	do	12	600
Gamble, Mme Matilda	do	18	900
Gardiner, Samuel	Inconnue	1	50
Garrett, H. A	Niagara, O	75	3,750
Gearing, S. B., en fidéicommis	Brighton	10	500
George, Mme Margt. M	Toronto	50	2,500
Gibbs, Mlle Matilda L	New-York	20	1,000
Gibson, rév. John	Norwood	30	1,500
Gilkison, Mme Emelia L	Toronto	22	1,100
Gilmour, Thos	Brockville	50	2,500
Goad, Chas. E	Toronto	50	2,500
Gosling, F. J., agent, et D. S. Cassels, comptable, en fidéicommis	do	24	1,200
Gowan, James R	Barrie	54	2,700
Gunn, Geo. C	London	3	150
Hamilton, Clark et R. V. Rogers, jeune, fidéic.	Kingston	7	350
Hamilton, J. M. et Jno. H. Sharp, exécut	Toronto	120	6,000
Hammond, L. D	Chicago	15	750
Harris, Arthur B	Clarkson	13	650
Harris, Mlle Lucy L	Toronto	21	1,050
Henderson, John	Ottawa	70	3,500
Henderson, Jos., en fidéicommis	Toronto	8	400
Heribel, Louis Emile	Saint-Hyacinthe, Qué	10	500
Hewson, Mme Fanny B	Chutes-Niagara, Ont	20	1,000
Home Savings & Loan Co., Ltd., en fidéicom	Toronto	189	9,450
Horton, Wm	Rochester, N.-Y	40	2,000
Hoskin, John, R. C	Toronto	75	3,750
Hoskin, Mme Mary A	do	25	1,250
Howitt, Chas. E	Guelph	30	1,500
Howe, Etna D	Toronto	40	2,000
Hyman, Ely	Churchville	5	250
Innes, James	Guelph	20	1,000
Innes, Mme Helen	do	10	500
Irving, L. Homfray	Toronto	15	750
Jackes, Joseph	do	74	3,700
Jackes, Price	do	37	1,850
Jaffray, Robt	do	75	3,750
Jarvis, Æmilius et Cie	do	30	1,500
Jefferson, Mme Louisa A	Paris	28	1,400
Jennings, B., caissier-adj., en fidéicommis	Toronto	194	9,700
Jennings, B., gérant, en fidéicommis	do	2	100
Kay, J. Bryce, et Colin F. Gordon, en fidéic	do	30	1,500
Kemp, J. C., gérant, et Jno. Aird, gérant-adjoint, en fidéicommis	do	372	18,600
Kemp, J. C., gérant, et H. W. Fitton, comptable, en fidéicommis	do	203	10,150
Kenny, James J	do	55	2,750
Kent Testimonial Fund	do	3	150
Kent, Mlle Myra	do	40	2,000
Kinghorn, G. M	Montréal	181	9,050
Kinghorn, G. M., en fidéicommis	do	30	1,500
Kirk, J. F., gérant, en fidéicommis	Toronto	26	1,300
Kirkpatrick, A. S. et G. A., exécuteurs	do	19	950
Lamb, Danl., et A. V. Delaporte, fidéicommis.	do	55	2,750
Lauder, John C	do	60	3,000
Lavis, Chas	Belleville	60	3,000
Laird, Alex., et Wm. Gray, agents de la banque Canad. de Commerce de N.-Y., en fidéicom	New-York	630	31,500

AMÉRIQUE BRITANNIQUE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite*

Nom.	Adresse.	Nombre d'actions.	Montant.
			$
Leckie, Mme Sarah	Bullock's-Corners	10	500
Lee, Walter S	Toronto	9	450
Lee, Walter S., en fidéicommis	do	6	300
Leslie, William	Inconnue	2	100
Lester, Thos. W	Hamilton	22	1,100
Long, Thos., et Frère	Collingwood	350	17,500
Long, Thos	Toronto	150	7,500
McArthur, Mme Margaret	do	50	2,500
McCallum, Samuel	Bolton	15	750
McCallum, J. Finlay	Milton	5	250
McDonald, Mme Janet	Londres, Angl	10	500
McKay, Geo	Inconnue	2	100
McKinnon, S. F	Toronto	50	2,500
Macaulay, Mlle Charlotte J	Kingston	15	750
Macdonald, Mme Catherine	Toronto	50	2,500
Macdonald, Mme Susan Agnes (baronne)	Ottawa	42	2,100
MacKerchar, Donald	Minnéapolis, Minn	1	50
MacPherson, R	Kingston	5	250
Maddison, Mme Esther A	Toronto	10	500
Marks, Thos	Port-Arthur	20	1,000
Marling, Thos. W. B	Montréal	1	50
Martin, T. E	Chutes-Niagara, Ont	30	1,500
Maughan, Nicholas	Toronto	20	1,000
Maule, Mme Henrietta L	do	5	250
Meadows, Mme Emily M	Ballycogley, Irlande	18	900
Milne, Mme Elizabeth	Toronto	60	3,000
Moran, W. J	Portage-du-Rat	14	700
Morrison, John	Montréal	66	3,300
Mountain, rév. J. J. S	Cornwall	104	5,200
Myers, Augustus	Toronto	160	8,000
Naismith, John, administrateur	Lotusville	44	2,200
Niven, John K., et Cie	Toronto	18	900
Northcote, Hy	do	1	50
O'Hara, James	do	90	4,500
O'Hara, Mlle Mary	do	11	550
Osborne, James Kerr	do	400	20,000
Osborne, J. Woodburn	do	100	5,000
Osborne, Mlle Annie	do	13	650
Osborne, Henry C	do	100	5,000
Palin, Mlle Winifred A	do	10	500
Palin, Mme A. M	do	3	150
Parker, Caleb	Bowmanville	12	600
Parlane, W. H	Collingwood	20	1,000
Paterson, Mlle Helen M	Toronto	8	400
Paterson, Mlle Mary Louise	Deer-Park	20	1,000
Paterson, rév. T. W	do	63	3,150
Paterson, John A	Toronto	9	450
Pellatt, Henry M	do	50	2,500
Perry, Robt. D	do	50	2,500
Peters, Mlle Kate W	London	34	1,700
Peters, Mme M. H	do	26	1,300
Plummer, A. E., gérant, en fidéicommis	Toronto	20	1,000
Porter, John S	do	26	1,300
Potts, Jas. McC., M.D	Chicago	20	1,000
Potts, Mme Jane V	do	20	1,000
Pottenger, John	Hamilton	20	1,000
Procter, J. A., R. D. Perry et C. Peter, exécut. de la succession de A. M. Smith	Toronto	75	3,750
Raikes, Walter	Barrie	60	3,000
Ramsay, A. G., et W. F. Burton	Hamilton	10	500
Ramsay, Wm	Toronto	10	500
Redway, Mme Ellen R	do	7	350
Ridout, Jos. D., succession de	North-Toronto	60	3,000
Robertson, W. J., executeur	Sainte-Catherine	25	1,250
Robertson, W. J	Sainte-Catherine	25	1,250

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Adresse.	Nombre d'actions.	Montant.
			$
Roberts, Mlle Sarah	Walkerton	8	400
Robinson, Geo., et J. H. Flock, en fidéicommis.	London	20	1,000
Robson, Ed	Inconnue	2	100
Ross, l'hon. A. M.	Toronto	40	2,000
Rowsell, Mme Elizabeth	do	10	500
Ruddock, J.	do	10	500
Scholefield, Mme Ethel M.	do	4	200
Scholfield, Mme A. L., en fidéicommis	do	9	450
Scott, Ann	Inconnue	8	400
Scott, John	Toronto	20	1,000
Sellars, Mme Catherine L.	do	3	150
Simpson, Benj. M	Philadelphie	15	750
Sinclair, Mme Catherine, exécutrice	Toronto	7	350
Sintzel, Henry	do	20	1,000
Sloane, W. P., Mgr, en fidéicommis	do	32	1,600
Smith, Alex	do	36	1,800
Smith, G. B.	do	40	2,000
Smith. Mlle Jane	do	24	1,200
Smith, Mme Jane M.	Montréal	5	250
Smith, Wm H., gérant, en fidéicommis	Toronto	165	8,250
Sproule, Mlle Elizabeth J.	Springfield-sur-la-Crédit	4	200
Stewart, Jno., et Jno. Duncan, exécuteurs, en fidéicommis	Toronto	52	2,600
Stewart, John	do	4	200
Stewart, Mlle Jane	do	10	500
Stewart, Mlle Maggie	do	10	500
Stewart, rév. Wm., D.D	do	20	1,000
Swan, Robt	do	2	100
Taylor, Mlle Maria et Albert G.	Ottawa	10	500
Thompson, Robt	Toronto	358	17,900
Tilley, Mme Elizabeth M.	London	3	150
Tomlinson, R. H., gérant en fidéicommis	Toronto	22	1,100
Walker, Jos	do	5	250
Walker, W. H	Ottawa	12	600
Wardrop, John, exécuteur de la succession de	Toronto	150	7,500
Warren, Chas. D.	do	1	50
Watson. Mme Sarah	do	40	2,000
Weir, James	Inconnue	8	400
Western Assurance Co	Toronto	3,402	170,100
Whiton, John M	New-York	11	550
Wigham, Cuthbert, administrateur	Toronto	30	1,500
Wilgress, Geo	Cobourg	16	800
Wills, Alex	Toronto	28	1,400
Wills, Mlle Wilhelmina M.	do	4	200
Wilson, John	Inconnue	8	400
Wood, Peter	Brantford	60	3,000
Wood, l'hon. S. C	Toronto	50	2,500
Wolfe, Mlle Maud E	Petrolea	20	1,000
		15,000	$750,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA CONTRE LES ACCIDENTS.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
La Compagnie d'assurances Palatine........	Manchester, Angleterre.........	98,300	29,490
R. Wilson Smith..................	Montréal, P.Q	4,000	1,200
Thomas H. Hudson	do	1,000	300
L'hon, A. Desjardins.......................	do	1,000	300
S. H. Ewing....	do	1,000	300
J. P. Cleghorn	do	1,000	300
J. J. Kenny	Toronto	1,000	300
L'hon. S. C. Woods..........................	do	1,000	300
	Total..................	$108,300	$32,490

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Allan, Andrew	Montréal	2,000	250
Becher, Mme Caroline	Soins de MM. Denison et Macklem, Toronto	6,800	850
Bedells, Mme Clara Louise	6 avenue St. James, Toronto	2,800	350
Billings, W. L., M.D., succession de feu	Soins de John Billings, écr, Hamilton	8,400	1,050
Black, Mme O. A	Soins de Charles Black, écr, Chutes-Niagara, Ont	1,200	150
Brown, Adam	Hamilton	2,400	300
Bruce, Alexander, C.R.	do	4,000	500
Burton, Joseph S.	Reigate, Surrey, Angleterre—Adresse W. F. Burton, écr, Hamilton	3,200	400
Burton, l'hon. M. le juge	Toronto	7,600	950
Cameron, Mme E. M. DeB	17 rue Wilcock, Toronto	16,800	2,100
Campbell, C. S	11 rue de l'Hôpital, Montréal	2,000	250
Cathcart, rév. Nassau	Trinity Vicarage, Guernsey, Angleterre	12,000	1.500
Cawthra, Mme Anna C.	Soins de Henry Cawthra, écr, 211 rue College, Toronto	16,000	2,000
Central Canada Loan & Savings Company	Toronto	42,800	5,350
Cooke, Wm	72 rue Grenville, Toronto	800	100
Cowcher, Mme Mary, succession de feu	Soins de l'hon. M. le juge Burton, Toronto	2,000	250
Cox, Edward W.	Toronto	28,400	3,550
Cox, l'hon. Geo. A.	do	71,200	8,900
Cox, Mme Margaret	Soins de l'hon. George A. Cox, Toronto	24,000	3,000
Crombie, A. M., comme gérant et en faveur de la Banque Canadienne du Commerce	Montréal	33,200	4,150
Durnford, lieut.-col. Chas. Day	Army and Navy Club, Pall Mall, Londres, Angleterre	34,800	4,350
Ewart, J. B., succession de feu	Soins de la succession de feu R. H. Bethune, écr, Banque Dominion, Toronto	10,000	1,250
Ewing, Mme Jane R.	148 rue Bay-Sud, Hamilton	12,000	1,500
Ferrie, Campbell	Hamilton	1,200	150
Ferrie, Mme Emily	do	4,000	500
Findlay, W. F., et W. R. Macdonald	do Adresse W. F. Findlay, écr, Hamilton	3,200	400
Finlay, Wm., succession de feu	Adresse W. F. Finlay, écr, 17 rue Duke, Edimbourg, Ecosse	8,000	1,000
Finlay, Mme Catherine	16 Belgrave Cresent, Edimbourg, Ecosse	8,000	1,000
Forbes, Alexander McKenzie, succession de feu	Adresse MM. McIntosh et Hyde, 157 rue Saint-Jacques, Montréal	800	100
Gates, F. W	Hamilton	4,000	500
Gates, F. W., et Adam Brown	do Adresse, F. W. Gates, écr, Hamilton	7,200	900
Gates, H. E.	London	400	50
Gibson, Wm., M.P.	Beamsville	400	50
Gillman, Mme Maud	Portsmouth, Angleterre, soins de A. W. Hooper, écr, Montréal	400	50
Glassco, Mme M. F.	Soins de G. F. Glassco, écr, Hamilton	2,400	300
Grasett, F. LeM., M.D	Rue Simcoe, Toronto	4,800	600
Grasett, lieut.-col. H. J.	Bureau central de police, Toronto	1,600	200
Gzowski, col. sir Casimer S., C.C.M.G., A.D.C. de la reine	Toronto	20,800	2,600
Hatch, Mme Bessie, succession de feu	Soins de MM. Kingsmill, Symons, Saunders et Torrance, Toronto	4,000	500

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Henderson et Small (James Henderson et John T. Small)	Toronto	12,000	1,500
Hendrie, John S	Hamilton	800	100
Hendrie, Wm	do	15,200	1,900
Hendrie, Wm., jeune	do	1,200	150
Hills, R	do	1,600	200
Hodgins, Mme Anna, succession de feu	Soins de Frank E. Hodgins, écr, avenue Dale, Rosedale, Toronto	1,200	150
Hooper, Angus W	Montréal	400	50
Hooper, Mme Catherine	Soins de A. W. Hooper, écr, Montréal	800	100
Hooper, George R	Soins de A. W. Hooper, écr, Montréal	400	50
Innes, le très rév. G. M., doyen d'Huron	London	800	100
Kerr, Mme Margaret A., succession de feu	Soins du Dr Kerr, Galt	8,000	1,000
Kidd, D	Hamilton	400	50
Kirkpatrick, l'hon. Geo. A., lieut.-gouverneur d'Ontario	Toronto	400	50
Leggat, Matthew	Hamilton	8,000	1,000
Macadam, Mme H. E., succession de feu	Soins de la succession de feu P. H. Macadam, MM. Grindlay et Cie, 55 rue Parliament, Westminster, Londres, Angl.	2,400	300
Macklem, Mme Charlotte	Soins de O. R. Macklem, écr, Toronto	1,200	150
Macklem, O. R	Toronto	1,200	150
Macklem, O. R., G. T. Dennison et C. E. Fleming	Adresse O. R. Macklem, écr, Toronto	1,200	150
McCarthy, D'Alton, C.R.	Toronto	1,600	200
Macdonald, Walter Ross et W. F. Findlay	Adresse W. R. Macdonald, écr, Hamilton	2,800	350
MacInnes, l'hon. Donald	Hamilton	800	100
Mackay, Mlle Mary	159 av. de l'Hôtel-de-Ville, Mont.	800	100
Macpherson, Mme S. E. M	Soins de M. Macpherson, écr, Wellington, Nouv.-Zélande	5,200	650
McLaren, Henry	Hamilton	32,000	4,000
McLaren, W. P., exécuteurs de la succession de feu	Soins de Henry McLaren, écr, Hamilton	32,000	4,000
Martin, Edward, C.R., exécuteur de la succession de feu Mme W. G. Dickenson	Hamilton	2,000	250
Merritt, Nehemiah	42 rue Cécile, Toronto	800	100
Merritt, Charles, exécuteurs de la succession de feu	Soins de N. Merritt, écr, 42 rue Cécile, Toronto	24,000	3,000
Miller, Daniel	Gér., Banque des March., Toronto	12,000	1,500
Mills, James H	Hamilton	16,000	2,000
Moore, E. Jackson	do	1,200	150
Moore, Mme Mary	Soins de G. F. Glassco, écr, Hamilton	1,200	150
O'Reilly, E. B., M.D	Hamilton	400	50
Osborne, Mme E., et W. R. Macdonald, exécutrice et exécuteur de feu James Osborne (Hamilton)	Adresse W. R. Macdonald, écr, Hamilton	4,000	500
Osler, E. B., et J. Henderson (Toronto), exécuteurs de feu A. T. Todd	Adresse MM. Henderson et Small, Toronto	15,600	1,950
Osler, E. B	Toronto	2,800	350
Perrin, Mme H	Rocklanas, Stillorgan, près Dublin, Irlande	4,400	550
Plumb, T. S., succession de feu	Soins de Wallace Nesbitt, C.R., Toronto	800	100

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA SUR LA VIE—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Plummer, Jas. H	Toronto	37,200	4,650
Porteous, rév. John, succession de feu	Adres., Mme Catherine Porteous, Galt	400	50
Ramsay, A. G	Hamilton	5,600	700
Ramsay, A. G., F. W. Gates (Hamilton) et Byron E. Walker (Toronto), fidéicommiss.		160,000	20,000
Ramsay, Mlle Lily	Hamilton	400	50
Reeve, Richard A., M.D	Toronto	2,000	250
Richardson, Mme Elizabeth G	Boîte179, b. de p., Brooklyn, N.-Y.	3,200	400
Ritchie, Thomas W., succession de feu	Soins de W. F. Ritchie, écr, Montréal	800	100
Robinson, Christopher, C.R., (Toronto)	Soins de MM. Henderson et Small, Toronto	6,000	750
Robinson, Mme L. A. E	Soins de W. A. Robinson, écr, Hamilton	1,200	150
Rutherford, Mme Mary	III Landstrasse, 3 Streicher gasse, Vienne, Autriche	11,200	1,400
Sconce, Jas	Etat-major Bengal } Adres. Mme Emily Crossley, Star Hall Ancoats, Manchester, Ang.		
Richard Juson Kerr	Bowden, Cheshire, Angleterre.		
John Thomson	Manchester, Ang.	8,000	1,000
Scott, J. J	Hamilton	1,200	150
Sharp, Samuel, succession de feu	Adresse, Mme M. Sharp, Crosbie House, Avenue Road West, Leamington, Warwickshire, Ang	8,000	1,000
Smith, l'hon sir Frank	Toronto	12,000	1,500
Stephens, Mlle Jessie Isabella	Adresse, J. H. Durham, écr., 43-46 rue Threadneedle, Londres, E.C., Angleterre	1,200	150
Strathy, H. H., (Barrie) et H. J. Grasett, (Toronto)	Adresse, H. J. Grasett, écr, 66 rue Saint-Patrice, Toronto	2,800	350
Stuart, John	Hamilton	23,200	2,900
Thomas, F. Wolferstan	Montréal	4,000	500
Thomson, Mme Eliza, fidéicommissaire de	Adresse, Mme Eliza Thomson, Beech Bank, Bowden, Cheshire, Angleterre	8,000	1,000
Toronto General Trusts Company	Toronto	30,000	3,750
Torrance, rév. Edward F	Peterborough	2,400	300
Usher, Thomas S	Brantford	3,200	400
Usher, Arthur L	Boîte 706, bur. de p., Brantford.	3,200	400
Walker, Byron E	Toronto	20,000	2,500
Wilkie, D. R	Imperial Bank, Toronto	1,200	150
Witty, Mlle Alice	Boîte 736, bur. de. p., Brantford	800	100
Witty, Mlle Ellen B	do do	800	100
Witty, Francis	do do	800	100
Young, Mlle E. M.	Soins de George A Young, écr, Hamilton	3,600	450
Young, Geo. A	Hamilton	400	50
Young, John C	95 rue Pétche, Detroit, Michigan, E.-U.A	4,000	500
	Total	$1,000,000	$125,000

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant.
			$
Anderson, Wm	Ottawa	20	400
Aris, E. C	Schreiber	5	100
Austin, E. E	Kamloops	5	100
Bronson, E. H	Ottawa	50	1,000
Birkett, Thomas	do	5	100
Blencoe, Geo	Jonction-de-Toronto	1	20
Belfrey, J	Saint-Thomas	1	20
Bilbes, A. H	Schreiber	6	120
Brackenbury, G. B	Aylmer	2	40
Bertrand, J. E	Winnipeg	5	100
Bellefeuile, P	Montréal	5	100
Barr, A. J	Ottawa	20	400
Bryce, J. M	Prince-Albert	2	40
Broker, H	Prescott	4	80
Boisvert, V	Ottawa	20	400
Botterell, R	do	2	40
Becker, R. C	Medicine-Hat	2	40
Booth, J. R	Ottawa	5	100
Bronson, W. G	do	50	1,000
Bartlett, J. R	Fairville	5	100
Bullis, E	Ottawa	2	40
Bolduc, A	Québec	5	100
Boyd, A	Smith's-Falls	1	20
Borbridge, W	Ottawa	5	100
Bayly, A	do	15	300
Booth, C. J	do	10	200
Bate, W. T	do	10	200
Bannerman, A	do	5	100
Carson, S	Schreiber	10	200
Collinson, J	Saint-Thomas	5	100
Calder, L	Gretna	1	20
Cross, J	Webbwood	12	240
Clendenning, H	Ottawa	5	100
Cloutier, Chas	Québec	1	20
Cloutier, Jos	do	1	20
Corbett, D	Schreiber	5	100
Corrigan, M	Ottawa	20	400
Charrier, M	do	2	40
Cardell, J	Canmore	5	100
Cody, M	Ottawa	1	20
Carr, J	Carleton	1	20
Carey, C	Canmore	5	100
Clark, J	Ottawa	1	20
Cole, J. F	do	2	40
Crannel, L	do	10	200
Clark, S. H	Saint-Jean	5	100
Cram, R. H	Ottawa	5	100
Cameron, D	North-Bay	10	200
Casey, M	Saint-Thomas	5	100
Callin, J	North-Bay	10	200
Casey, J. W	Hawkesbury	5	100
Church, S. H	Chelsea	5	100
Dudley, J. N	Carleton	10	200
Dobson, J	Winnipeg	5	100
Dolman, J	Ottawa	2	40
Doherty, M	do	2	40
Downey, T	Chapleau	5	100
Dickson, R	Ottawa	1	20
Dutill, W. L	Montreal	5	100
Doyle, M	Havelock	2	40
Dionne, C. P	Québec	1	20
Daniels, F. C	Prescott	1	20
Davis, C	Henderson	1	20
Donaldson, M	Ottawa	5	100
Eddy, E. B	Hull	5	100

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant.
			$
Ellis, Wm	Prescott	1	20
Elliott, C. E. W. A	Québec	10	200
Elliott, J. B	Carleton	10	200
Edey, E. B	North-Bay	5	100
Egan, H. K	Ottawa	15	300
Ellis, H	do	2	40
Ferguson, A	do	25	500
Flint, R. H	Jonction-de-Toronto	1	20
Fahey, Jos	Winnipeg	5	100
Fraser, R. H	Ottawa	1	20
Flegg, Wm	do	10	200
Fairbairn, W. J	do	5	100
Fraser, D. J	do	1	20
Fleck, A. W	do	5	100
Fulcher, N	North-Bay	10	200
Fixter, W	Schreiber	5	100
Gagnon, J. H	Québec	1	20
Gowling, John	Saint-Thomas	5	100
Gariépy, A	Québec	5	100
Gosselin, D	Ottawa	1	20
Gallagher, J	Carleton	1	20
Green, M	Canmore	3	60
Gladman, J. G	Toronto	5	100
Grant, Alonzo	Montréal	5	100
Griffith, W. H	Carleton	1	20
Gaffney, M	Ottawa	1	20
Greene, H	do	10	200
Gadbois, N	do	5	100
Henderson, A. A	do	50	1,000
Hedge, Wm	Schreiber	5	100
Hymers, H	Carleton	1	20
Harpin, C. H	Saint-Thomas	1	20
Hill, W. R	Toronto	5	100
Hibbard, J. A	Ottawa	20	400
Hénault, H	do	1	20
Hawley, Geo	Carleton	2	40
Hesse, A. S	Farnham	1	20
Helme, Jas	Smith's-Falls	5	100
Holtby, W	Ottawa	2	40
Harris, J. E	Montréal	10	200
Harris, L. C	do	5	100
Hall, Thos	Saint-Thomas	5	100
Hudson, J. E	Ottawa	5	100
Hutcheson, W	do	5	100
Johnson, I	do	5	100
Jenkins, J. W	Kamloops	5	100
Johnson, M. B	Saint-Thomas	20	400
Kerr, J. S	Winnipeg	2	40
Kenna, E	Hintonburg	1	20
Kelly, D	Ottawa	25	500
King, Wm	do	5	100
Kenny, Thos	do	20	400
Kennedy, Ash	Winnipeg	5	100
Kenny, Maretta	Aylmer	10	200
Lowry, Thos	Saint-Thomas	20	400
Landers, Robt	Field	5	100
Landers, J. D	Winnipeg	5	100
Lescarbeau, J. A	Québec	20	400
Lewis, C. H	Schreiber	10	200
Larondeau, F	Ottawa	5	100
Lalumière, C	Hochelaga	5	100
Lamereaux, C. E	Fairville	5	100
Lumsden, Geo. L	Smith's-Falls	2	40
Lemieux, D. J	Ottawa	1	20
Lyons, J. P	North-Bay	10	200

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant.
			$
Lowry, Jas	Saint-Thomas	5	100
Lewis, C. A	Ottawa	5	100
May, G. L	do	10	200
Muir, J. A	Schrieber	5	100
Moore, Geo	Chapleau	2	40
Mills, Geo	Toronto	20	400
Matheson, A	Canmore	3	60
Maloney, J	Ottawa	5	100
Mulligan, J. B	Winnipeg	2	40
Moriarity, T	Smith's-Falls	5	100
Morris, J. B	Ottawa	5	100
Millen, G. H	Hull	10	200
Mereweather, G. R	do	5	100
Manchester, D. G	Saut-Sainte-Marie	10	200
Montgomery, N. J	North-Bay	5	100
McRae, J. W	Ottawa	50	1,000
McIntosh, Jas	Portage-du-Rat	5	100
McGillivray, Wm	Ottawa	20	400
McLeod, H	Portage-du-Rat	5	100
McLeod, A. A	do	5	100
McCluskey, J	North-Bay	5	100
McCullough, W. A	Portage-du-Rat	5	100
McIntosh, S	Winnipeg	5	100
McDonnell, E	Ottawa	1	20
MacFarlane, A	Winnipeg	2	40
McCluskey, J	Brownville	3	60
McKenna, Thos	Saint-Jean	5	100
MacDonald, G. E	Vancouver	1	20
McLaren, D	Ottawa	50	1,000
McKay, T. M	do	10	200
McInnich, J. M	Woodstock	1	20
McIlvenna, J	North-Bay	5	100
McCormack, J	Hochelaga	1	20
McGuire, E. E	Portage-du-Rat	3	60
McLaren, Alex	Ottawa	50	1,000
McLaren, Albert	Buckingham	50	1,000
McNab, Allan	Vancouver	5	100
McNabb, Neil	Ridgetown	5	100
Newman, Thos	Schreiber	5	100
Orr, Robt	Ottawa	10	200
Ormiston, J. A	Field	3	60
O'Leary, C	Ottawa	1	20
O'Neill, T	do	3	60
O'Doherty, J. P	do	2	40
Pumple, John	do	1	20
Pumple, E	Prescott	1	20
Pearson, J. T	Smith's-Falls	1	20
Pennefather, F. R	Canmore	2	40
Phelan, J	Manitou	5	100
Preston, Robt	Smith's-Falls	1	20
Pitts, Wm	Brandon	2	40
Pope, Chas	Portage-du-Rat	5	100
Pullar, Wm	do	5	100
Prenter, Wm	Cleveland	10	200
Perley, G. H	Ottawa	10	200
Prenter, Elizabeth	Cleveland	5	100
Preston, R. H	Newboro'	50	1,000
Powell, H	Prescott	5	100
Reece, Thos	Winnipeg	5	100
Rousseau, A	Québec	7	140
Rathwell, J. A	Chapleau	5	100
Rollin, L	Trois-Rivières	1	20
Russell, G. H	Chapleau	5	100
Rutherford, Wm	Jonction-de-Toronto	1	20
Rowe, Fred	Ottawa	5	100

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
			$
Ryan, John	Ottawa	5	100
Robillard, J. E. A	do	1	20
Rothwell, G. W.	McAdam	1	20
Ross, L. L.	Smith's-Falls	5	100
Robinson, R. P	Ottawa	10	200
Rogers, S. M.	do	10	200
Roach, W. J	Saut-Sainte-Marie.	5	100
Stringer, W. W	Saint-Thomas	5	100
Stockdale, J.	North-Bay	5	100
Sexsmith, S	Schreiber	10	200
Shotton, J.	North-Bay	1	20
St. Denis, N.	Montréal	5	100
St. Mars, E	Ottawa	1	20
Steacy, G. E	do	1	20
Spencer, Geo	Smith's-Falls	1	20
Sparks, N. C.	Ottawa	10	200
Spencer, J	do	5	100
Stagg, H	do	5	100
Swanson, W.	do	1	20
Smith, C. J.	do	10	200
Spaulding, M. J.	McAdam	1	20
Smith, W. B.	Saint-Jean	5	100
Schofield, I	Montréal	5	100
Scott, Wm	Ottawa	20	400
Shannon, R. C.	Renfrew	1	20
Smith, John	Toronto	5	100
Sailsbury, E. J	Smith's-Falls	10	200
Stewart, J. N	Vancouver	5	100
Spencer, Catherine	Ottawa	5	100
Stewart, P. H	North-Bend	10	200
Thomas, W. H	North-Bay	10	200
Tomkins, J. D.	Gretna	5	100
Trecartin, D. M	McAdam	2	40
Thebarge, C. A	Ottawa	5	100
Taylor, W. J.	do	1	20
Whitwam, S	Saint-Thomas	20	400
White, E. E.	Schreiber	5	100
Wright, A. E	Ottawa	5	100
Wallace, Jas	Aylmer	10	200
Walsh, F	Saint-Thomas	5	100
Wilson, John	Carleton	5	100
West, Alex	Schreiber	3	60
Wood, J. A	Prescott	1	20
Wright, H. P	Ottawa	10	200
Wells, J	Montréal	10	200
Walker, J. H	Canmore	3	60
Wood, W. H.	Ottawa	5	100
Wright, J	Webbwood	5	100
Webster, J. T	Saint-Thomas	10	200
Young, A. G.	Ottawa	1	20
Yule, R. F.	do	5	100
		....	$34,860

THE CANADIAN SICK BENEFIT SOCIETY.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
John Kerr	Petrolia	600	600
H. Corey	do	600	600
Chas. Egan	do	600	600
Wm. English	do	500	500
Jas. McCort	do	500	500
Dr. W. D. Newell	Wyoming	500	500
B. S. Van Tuyl	Petrolia	600	600
J. C. Thompson	Wyoming	600	600
O. K. Sturgeon, M.D.	Petrolia	500	500

ASSOCIATION MUTUELLE COLOMBIENNE SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Aylsworth, M. B.	Toronto	700	275 00
Barnham, F. S.	Vancouver	525	100 00
Baynes, D.	Londres, Ang	1,000	140 00
Baynes, E. A	Montréal	150	55 00
Baynes, O'H.	do	250	80 00
Blue, W	Sherbrooke	600	175 00
Blythe, J.	Montréal	1,200	250 00
Boswell, E. D	Rivière-du-Loup	500	160 00
Brophy, G. P	Ottawa	500	160 00
Buck, F. P.	Sherbrooke	1,750	475 00
Buck, H. P	Ottawa	450	237 50
Buxton, D. W	Londres, Ang	500	160 00
Cargill, H	Cargill	100	100 00
Chisholm, C. J	Montréal	1,750	475 00
Clemow, F.	Ottawa	500	160 00
Cochrane, M. H	Hillhurst	600	175 00
Corby, H.	Belleville	200	115 00
Costigan, W. T	Montréal	300	87 50
D'Oyly, M. H	Londres, Ang	250	80 00
Dunn, T. H	Québec	1,300	450 00
Dunnett, T	Toronto	600	220 00
Elliott, J. E.	do	200	105 00
Ewing, A. S	Montréal	1,300	450 00
Farwell, Wm	Sherbrooke	1,250	400 00
Finnie, J. T	Montréal	1,000	320 00
Garneau, P	Québec	1,300	450 00
Gilmour, E. H	Stanbridge	700	275 00
Gossip, W. H	Cookshire	1,200	350 00
Greenshields, J. N.	Montréal	300	87 50
Greenshields, R. A. E	do	300	87 50
Houghton, C. F	do	300	300 00
Huckvale, W	Lethbridge	600	175 00
Haggart, J. G	Ottawa	250	80 00
Kenny, T. E	Halifax	100	100 00
King, C	Sherbrooke	2,000	725 00
Kirkpatrick, G. A	Toronto	200	30 00
MacKeen, D	Cap-Breton	500	160 00
MacKenzie, P	Montréal	1,000	405 00
Marchand, F. G	Saint-Jean	250	80 00
Mathieson, J. F	Montréal	500	160 00
McCaskill, D. A	do	1,000	320 00
Orwin, A. W	Londres, Ang	500	160 00
O'Brien, J. B	Toronto	150	55 00
Payne, J. B	Granby	1,250	400 00
Pope, J. H.	Cookshire	1,450	600 00
Pope, R. H	do	1,400	550 00
Rennie, G. S	Hamilton	200	115 00
Robinson, J	Miramichi	500	160 00
Ross, J. H	Toronto	1,200	250 00
Ross, A. W	do	300	20 00
Ryan, H.	do	250	250 00
Slack, G. F	Farnham	1,100	250 00
Spohon, P. H	Penetanguishene	200	115 00
Spragge, E. W	Toronto	500	330 00
Stearns, I. H	Montreal	600	175 00
Thompson, F. W	East-Angus	300	130 00
Trimble, T.	Montréal	1,000	50 00
Tuck, T. J	Sherbrooke	750	325 00
Turnbull, T. T	Montréal	1,750	325 00
Wylie, T.	Toronto	150	55 00
Paton, W. E.	Sherbrooke	300	130 00
Finley, E	Brackington, Mass	500	500 00

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE CONFÉDÉRATION.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$ c.	$ c.
B. Homer Dixon	Toronto	20,000 00	2,000 00
Mme E. Wadsworth	Weston	8,000 00	800 00
Succ. de W. T. Mason	Toronto	10,000 00	1,000 00
L'hon. James Young	Galt	20,000 00	2,000 00
J. Herbert Mason	Toronto	40,000 00	4,000 00
Succ. William Elliott	do	20,000 00	2,000 00
Mme I. L. Hooper	do	10,000 00	1,000 00
Sir W. H. Hingston, M. D	Montréal	10,000 00	1,000 00
Archibald W. Stevenson	do	6,000 00	600 00
Sir Wm P. Howland, C.B., C.C.M.G.	Toronto	5,000 00	500 00
George Campbell, fidéicommissaire	Truro, N.-E	4,000 00	400 00
Succ. de l'hon. I. Burpee	Saint-Jean, N.-B	10,000 00	1,000 00
Wm. W. Turnbull	do	4,000 00	400 00
Samuel Nordheimer	Toronto	10,000 00	1,000 00
Archibald F. Randolph	Frédericton, N.-B	5,000 00	500 00
Succ. de James L. Dunn	Saint-Jean, N.-B	4,000 00	400 00
Andrew Allan	Montréal	4,000 00	400 00
E. Goff Penny	do	4,000 00	400 00
H. J. Johnston	do	36,000 00	3,600 00
George Mitchell	Halifax, N.-E	4,000 00	400 00
The Home Sgs. Loan Co. en fidéicommis	Toronto	7,500 00	750 00
Mme Charlotte E. Macdonald	do	2,000 00	200 00
Joseph O. Gravel en fidéicommis	Montréal	5,000 00	500 00
Mme Rebecca A. Starr	Halifax	10,000 00	1,000 00
Mme Sarah J. Franklin	Toronto	40,000 00	4,000 00
Mme Agnes M. Cameron	Montréal	10,000 00	1,000 00
J. K. Macdonald, en fidéicommis	Toronto	42,700 00	4,270 00
Mme Fanny Sibbald	do	8,000 00	800 00
Wm. Oldright, M. D	do	5,000 00	500 00
Wm. Macdonald, en fidéicommis	do	7,000 00	700 00
Mme S. B. Bowlby	Cheltenham, Ang	14,000 00	1,400 00
Mme Julia Cherriman	Londres, Ang	62,000 00	6,200 00
Mme Helena G. Wellington	Toronto	23,600 00	2,360 00
Mme Frances Gibbs	do	37,400 00	3,740 00
Cie d'assurance sur la vie dite du Canada	Hamilton	30,000 00	3,000 00
Swan, Frères	Toronto	16,200 00	1,620 00
Henry Swan	do	3,800 00	380 00
B. Jennings, aide-caissier, en fidéicommis	do	5,000 00	500 00
Robert Beaty et Cie	do	4,200 00	420 00
Rév. Nassau Cathcart	Guernsey Channel Isd., G.-B	6,000 00	600 00
Mlle Marion Sharpe	Southsea, Ang	2,000 00	200 00
J. S. Meredith, gérant, en fidéicommis	Montréal	22,000 00	2,200 00
Mme Mary Jane Jones	Saint-Jean, N.-B	4,000 00	400 00
Ralph K. Burgess	Toronto	2,000 00	200 00
Mme Caroline E. Macdonald, en fidéicommis	do	24,000 00	2,400 00
Wm. A. Sims	Londres, Ang	12,500 00	1,250 00
W. H. Smith, gérant, en fidéicommis	Toronto	40,000 00	4,000 00
Succ. du rév. C. W. Ball	do	5,000 00	500 00
Mlle Louisa A. Ball	do	5,000 00	500 00
Mlle Florence S. Ball	do	5,000 00	500 00
Succ. de Reginald L. Ball	do	5,000 00	500 00
C. M. Gripton	Sainte-Catherine	35,000 00	3,500 00
Hugh J. Macdonald	Winnipeg	24,000 00	2,400 00
J. K. Macdonald	Toronto	12,300 00	1,230 00
Mme Jemima Hague	Halifax	5,000 00	500 00
Geo. A. Cox	Toronto	21,600 00	2,160 00
Mme Catherine Ryan	do	10,000 00	1,000 00
Donald B. Macdonald	do	2,500 00	250 00
Frederick Wyld	do	18,500 00	1,850 00
Est. F. J. Joseph	do	4,000 00	400 00
Mlle Mary Kate Caulfield	do	1,000 00	100 00
Wm. G. Patterson	Ottawa	2,500 00	250 00
Alexander J. R. Snow	Toronto	800 00	80 00
Mme Catherine Barnhart	do	5,000 00	500 00
Edward Hooper	do	50,000 00	5,000 00
Mlle Elizabeth Ruthven	do	400 00	40 00

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE CONFÉDÉRATION—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$ c.	$ c.
The Toronto Gen'l. Trust Co., en fidéicommis.	Toronto	10,000 00	1,000 00
Geo. Cork, en fidéicommis	do	5,000 00	500 00
Mlle Letita A. Jones	do	3,500 00	350 00
Alfred Myers et Wm. Macdonald, en fidéic.	do	15,000 00	1,500 00
Mme Elvaretta J. Gripton	Sainte-Catherine	36,000 00	3,600 00
Mme Bessie Hope	Brantford	15,000 00	1,500 00
Jeffery Hale	do	10,000 00	1,000 00
James Austin, en fidécommis	Toronto	13,000 00	1,300 00
		$1,000,000 00	$100,000 00

COMPAGNIE DE GARANTIE DE LA PUISSANCE CONTRE LES VOLEURS (à responsabilité limitée).

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1895.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Bickerdike, Robert	Montréal	5,000	1,500
Brown, Lyman	New-York	10,000	3,000
Drake, Walter	Montréal	2,500	750
Drummond, l'hon. G. A	do	5,000	1,500
Evans, F. W	do	2,500	750
Eveleigh, J	do	5,000	1,500
Ewing, A. S	do	10,000	3,000
Elliott, James et Molson H. Markland, en fid.	do	5,000	1,500
Fairman, F. Wilson	do	2,500	750
Fairman, Ernest E	do	2,500	750
Finley, Samuel	do	5,000	1,500
Finley, Samuel, en fidéicommis	do	5,000	1,500
Fortier, J. M	do	5,000	1,500
Fortier, J. M., en fidéicommis	do	5,000	1,500
Gault, A. F	do	5,000	1,500
Gemmill, J. A	Ottawa	1,000	300
Good, Brent	New-York	10,000	3,000
Graham, Hugh	Montréal	5,000	1,500
Graham, Hugh, en fidéicommis	do	5,000	1,500
Greenshields, J. N	do	2,500	750
Greenshields, R. A. E	do	7,500	2,250
Grose, J. A	do	500	150
Grose, William T	do	5,000	1,500
Hanson, Edwin	do	5,000	1,500
Hagar, W. C	do	1,200	360
Henshaw, H. H	do	1,300	390
Howard, capit. A. L	Brownsburg, P.Q	5,000	1,500
Jordon, Thomas	Montréal	5,000	1,500
Locker, George R	do	5,000	1,500
Moseley, Mlle Mary R	Saint-Hyacinthe	5,000	1,500
McRae, J. W	Ottawa	5,000	1,500
Ogilvie, l'hon. A. W	Montréal	10,000	3,000
Routh, J. H	do	1,000	300
Sims, A. Haig	do	10,000	3,000
Smith, R. Wilson	do	2,500	750
Strachan, W	do	5,000	1,500
Tooke, B	do	5,000	1,500
Torrance, John	do	5,000	1,500
Wait, succession de feu George	do	2,500	750
Whiting, W. J	New-York	15,000	4,500
		$200,000	$60,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DOMINION.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Alexander, Robert	Galt	500	125
Boles, William	Stratford	800	200
Bean, David	Waterloo	1,000	250
Bechtel, Byron E.	do	200	50
Bowman, Israel D., (succession de)	Berlin	500	125
Bowman, N. S	Conestogo	5,000	1,250
Bauman, A. F., M.D	Waterloo	2,000	500
Boyd, J. C	Simcoe	700	175
Braun, rév. C. F.	North-Amherst, Ohio.	2,000	500
Brandon, rév. W. J	Moncton	600	150
Bricker, Jacob	Waterloo	5,000	1,250
Bricker, Simon B	do	5,000	1,250
Bruce, Wm. M., L.D.S	Listowel	2,000	500
Buckberrough, Daniel	Waterloo	1,000	250
Buckberrough, Mlle Helen P.	do	500	125
Bowman, Daniel L	Toronto	1,000	....
Cargill, Henry, M.P	Cargill	10,000	2,500
Carscadden, Thos., M.A	Galt	500	125
Casson, rév. Wesley	Seaforth	1,000	250
Clemens, Mlle Cornelia	Preston	200	50
Clemens, Louis Edwin	Berlin	200	50
Colquhoun, Frederick	Waterloo	5,000	1,250
Conrad, Jacob	do	5,000	1,250
Elliott, Mme Jennie H	Albion	1,000	250
Elsley, William	Winterbourne	1,000	250
Fleming, C. A	Owen-Sound	500	125
Fink, Paul	Waterloo	1,000	250
Forbes, Geo. D	Hespeler	5,000	1,250
Froehlich, Conrad	Waterloo	1,000	250
Goodale, John	Milverton	2,500	625
Gowdy, Thomas	Guelph	6,000	1,500
Harrison, W. S., M.D	Brantford	1,000	250
Hawke, John	Toronto	3,000	100
Hamilton, rév. A. M., M.A	Winterbourne	2,000	500
Hespeler, Jacob	Waterloo	1,000	250
Hill, Alexander	Guelph	2,000	500
Hilliard, Arthur J	Waterloo	200	50
Hilliard, John	Albion	1,000	250
Hilliard, Thos	Waterloo	10,000	2,500
Hughes, F. G., L.D.S	Galt	5,000	1,250
Hughes, J. B	Waterloo	2,000	500
Hutchison, Mlle Eliz. (Mme Connell)	Midland	600	150
Hilliard, Mme Catharine	Waterloo	2,400	600
Hibner, D	Berlin	400	....
Hope, James	Ottawa	2,000	500
Innes, James, M.P	Guelph	4,000	1,000
Johnston Wm. H	Hay, Ont	500	125
Kumpf, Christian	Waterloo	5,000	1,250
Lackner, H. G., M.D	Berlin	1,000	250
Larkworthy, Geo	Stratford	2,000	500
Lockie, James S	Waterloo	600	150
Lockhart, R. J., M.D	Hespeler	1,000	250
McArthur, J. A., M.D	Berlin	1,000	250
McGiverin, Thos	Galt	200	50
McGowan, John	Alma	1,000	250
McMullin, James, M.P	Mount-Forest	3,000	750
McKay, Hugh M., M.D., succession de	Woodstock	2,000	500
Melvin, Robert	Guelph	1,000	250
Merner, l'hon. Samuel	New-Hamburg	5,000	1,250
Moore, Mme J. D	Sainte-Marie	5,000	1,250
Moore, H. P	Acton	1,000	250
Moyer, P. E. W., B.A., (succession de)	Berlin	1,000	250

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DOMINION—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRRS—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Mulloy, Nelson, M.D	Preston	1,000	250
Mulloy, Chas. W	Lucan	1,000	250
Noecker, Chas. T., M.D	Waterloo	2,000	500
Oberholtzer, Owen, (succession de)	Bloomingdale	2,000	500
Ortwein, rév. John W	Listowel	1,000	250
Parke, Wm. T., M.D	do	5,000	1,250
Pasmore, Mme W. J	Toronto	2,000	500
Pasmore, W. J	Milverton	2,000	500
Peine, Louis	New-Hamburg	2,500	625
Petrie, William, (succession de)	Winterbourne	1,000	250
Ratz, Jacob	New-Hamburg	5,000	1,250
Ratz, John, succession de	Elmira	5,000	1,250
Roos, Mlle Emma R	Waterloo	1,000	250
Roos, Peter H	do	1,500	375
Sauder, Jeremiah	Preston	400	100
Sauder, Mlle Tillie	do	600	150
Schmidt, George, M.B	New-Hamburg	500	125
Sims, Peter H	Waterloo	5,000	1,250
Shuh, John	do	10,000	2,500
Snider, William	do	10,000	2,500
Snyder, Simon	do	10,000	2,500
Smith, William	Winterbourne	1,000	250
Sauder, Wm. Louis	Preston	200	50
Tisdale, Mme Sarah A	Simcoe	2,000	500
Trow, James, (succession de)	Stratford	10,000	2,500
Umbach, rév. H. L.	Napierville, Ill	1,000	250
Vandusen, Whiteford	Tara	5,000	1,250
Wells, Walter, L.D.S	Waterloo	15,000	3,750
Whaley, Thomas	Huntsville	1,000	250
Wing, Rev. M. L	Berlin	1,000	250
Winter, Charles A	Preston	1,000	250
Youngs, John, (succession de)	Woodstock	6,000	1,500
Pepper, rév. John, B.A	Holland-Centre	200	50
McCall, Alexander	Simcoe	3,000	750
Watson, Mlle Phœbe	Doon	300	75
Zimmermann, Henry	Waterloo	1,000	250
Young, William	do	8,300	2,075
Wells, Mme Rosina	do	2,000	500
	Total	$261,600	$64,400

DOMINION PLATE GLASS INSURANCE COMPANY.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Ramsay, A	Montréal	1,000	400
Ramsay, A. F.	do	1,000	400
Denoon, Wm.	do	1,000	400
Gilman, E. W.	do	1,000	400
Gilman, l'hon. F. E	do	1,000	400
Meredith, H. V., en fidéicommis	do	20,000	8,000
	Total	$25,000	$10,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES FÉDÉRALE SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Ames, A. E. et Cie, en fidéicommis	Toronto	8,000	1,040
Aikins, Jno	Brampton	10,000	1,300
Aikins, M. H	Burnamthorp	10,000	1,300
Austin, W. H	Trenton	10,000	1,300
Agar, Amos	Brampton	6,000	780
Atherton, A. B	Toronto	1,000	130
Blanshard, Mme Mary	Appleby	10,000	1,300
Bowes, J. W	Boyne	10,000	1,300
Beatty, J. H	Thorold	32,000	4,160
Burkholder, J. G. Y	Hamilton	10,000	....
Brock, T., succession de	Paris	1,000	130
Birks, Wm	Woodham	2,000	260
Bingham, G. S	Hamilton	3,000	390
Baird, H. P	Woodstock, N.-B	1,000	130
Bain, A. R	Toronto	2,000	260
Boyd, Jno	Saint-Jean, N.-B	1,000	100
Burns, A	Hamilton	10,000	1,300
Burns, A., en fidéicommis	do	2,300	299
Burns, R	Chutes-Niagara, Ont	3,500	455
Crawford, H. T	Toronto	15,500	....
Coleman, F	Hamilton	3,500	455
Cornish, Geo. H	Port-Elgin	500	....
Cummins, Mme R. A	Brampton	5,000	650
Cobb, Thos	Toronto	1,000	130
Colling, Thos	Paisley	2,500	325
Chown, Edwin	Kingston	5,000	650
Clark, R. B	Napanee	2,500	325
Campbell, Mme E. H	Castleton	1,000	130
Dexter, David	Hamilton	26,600	3,458
Dexter, David, en fidéicommis	do	9,500	1,235
Delong, A. M	Beachburg	3,000	390
Douglas, George, succession de	Montréal	5,000	175
Dexter, Mme I	Hamilton	10,000	1,300
Downer, W. H. N	Glenavey, Irlande	2,000	107
Drysdale, Wm	Montréal	2,000	260
Dawson, H. W	Toronto	2,000	260
Dever, Jas. et Patrick	Frédéricton, N.-B	1,000	130
Evans, W. A	Milton	1,000	....
Edgecombe, F. B	Frédéricton, N.-B	1,000	130
Fillman, Peter, succession de	Barton	10,000	....
Fleming, D. G	Chatham	2,000	260
Fairfield, B. C	Sainte-Catherine	5,000	500
Foster, Geo. E	Ottawa	2,000	260
Freeman, J. A	Brantford	3,000	390
Farr, Diana	Holyoke	2,500	325
Gundy, Jas	Brantford	2,000	260
Griffith, Thos	Brockville	2,500	325
Goodwin, Jas	Grimsby	5,000	650
Gibson, J. M	Hamilton	2,000	260
Hamilton Investment Co	do	10,000	1,000
Haslett, T. C	do	23,500	3,055
Hanger (R.) Slate Works	Hyderville, Vt	200	26
Harris, Jas	Guelph	5,000	650
Hanson, C. A	Montréal	3,000	390
Hall, F. A	Perth	10,000	1,300
Hansford, Wm., succession de	Toronto	10,000	1,300
Hanson, W	Montréal	2,500	325
Hayden, Jno	Cobourg	2,500	325
Hanger, Mme H	Hyderville, Vt	1,600	208
Hewitt, W. J	Leeds, Ang	4,000	520
Hay, W. D	Toronto	2,000	260
Hay, S. N	do	2,000	260
Hunter, Wm	Hamilton	3,000	390
Irwin, Jas., succession de	Prescott	5,000	650
Isaac, Richard	Salmon-Point	500	65

COMPAGNIE D'ASSURANCES FÉDÉRALE SUR LA VIE—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Jarvis, R. H	Toronto	9,000	120
Johnson, Mme P. F	Deloraine, Man	500	65
Kenney, S. M	Hamilton	700	91
Kenney, S. M., en fidéicommis	do	12,000	1,560
Kearns, W. C	Burlington	5,000	650
Kerns, Wm	do	20,000	2,600
Kettlewell, Wm	Galt	5,000	650
Kinghorn, Wm., en fidéicommis	Douglas, N.-B	1,000	130
Lund, Wm., succession de	Woodstock	5,000	650
Land, J. H	Hamilton	10,000	......
Laing, Christiana	Burlington	5,000	650
Leitch, R. H	Greenbank	1,000	130
Might, Samuel	Smith's-Falls	10,000	1,300
Manley, J. G	Deer-Park	1,000	130
Metcalfe, C. W	Holyoke	2,500	325
Murray, Hugh, aîné	Hamilton	6,600	858
McCutcheon, J. K	Toronto	10,000	1,300
McCallum, J. W	do	1,000	130
McDonald, H. S	Brockville	2,500	325
McCraney, Wm	Vancouver	5,000	650
McIntyre, C. E	Chatham	2,000	260
McLeod, E	Saint-Jean, N.-B	2,000	260
Potts. Jno	Toronto	15,000	1,950
Potts, Jno. Edward	do	2,500	325
Potts, Frank H	do	2,500	325
Potts, Jno., en fidéicommis	do	2,500	325
Patrick, Wm., succession de	Brockville	10,000	1,300
Raw, Robt., jeune	Hamilton	10,000	......
Roberts, Wm. et McGillivray, D., en fidéic.	do	10,000	1,300
Russ, A. E	Chutes-Niagara, S	17,000	2,210
Russ, Mme E. C	do	3,000	390
Ross, J. S	Brantford	2,000	260
Reynar, A. H	Toronto	2,500	325
Richardson, J. E	Gower-Nord	10,000	1,300
Scott, J. G	Galt	10,000	1,300
Scott, Geo	Saint-Thomas	5,000	650
Sutherland, Helena	Toronto	10,000	1,300
Shepherd, W. W	Muncey	1,000	130
Scott, Jno	Sainte-Marie	1,000	130
Smoke, S. C	Toronto	2,000	260
Sharp, L. N., succession de	Minneapolis	1,000	130
Sutherland, A	Toronto	2,000	260
Strachen, Mme E. S	Hamilton	5,000	650
Temple, Thos	Frédéricton, N.-B	2,000	260
Turnbull, W. W	Saint-Jean, N.-B	1,000	130
Van Wart, G. W	Woodstock, N.-B	1,000	100
Van Wart, J. A	Fredericton, N.-B	2,000	260
Wakefield, Jno	Dundas	9,500	1,235
Wilson, T. H., succession de	Hamilton	10,000	1,300
Williams, Wm	Listowel	6,000	780
Wilmot, Austin, succession de	Milton	10,000	1,300
Willoughby, N. R	Exeter	10,000	1,300
Woolverton, A	Hamilton	20,000	2,600
Watson, W. C	Brantford	8,000	1,040
Wakefield, Daniel	Washington, Ont	1,000	130
Wright, Mme Mary	Saint-Thomas	6,000	780
Warden, R. H	Montréal	2,500	325
Whiting, Richard	Kingston	10,000	1,300
Wood, Josiah	Sackville, N.-B	2,000	260
Young, Fred	Hamilton	1,000	25
Young, E. R	Toronto	1,000	130
Zimmerman, A	Hamilton	3,000	390
		$700,000	$81,297

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE GREAT WEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Aikins, J. A. M., et Culver, W. H	Winnipeg	70	7,000	1,750
Aikins, J. S	do	20	2,000	500
Allen, rév. James	Hamilton	10	1,000	250
Alloway, W. F	Winnipeg	25	2,500	625
Anderson, J. B	Carberry	4	400	100
Anderson, J. W	Victoria, C.-B	2	200	50
Anderson, J. E	Winnipeg	10	1,000	250
Ashdown, J. H	do	150	15,000	3,750
Ashdown, Mme M. J	Portage-la-Prairie	5	500	125
Audette, L. A	Ottawa	5	500	125
Baker, E. Crow	Victoria	20	2,000	500
Barber, Henry	Toronto	5	500	125
Barber, S	Calgary	5	500	125
Barclay, E. J., en fidéicommis	Brandon	20	2,000	500
Baskerville, C. A	Winnipeg	20	2,000	500
Bawlf, N	do	10	1,000	250
Beck, H. H., en fidéicommis	do	3	300	75
Beck, G. S., M.D	Port-Arthur	20	2,000	500
Bertrand, S. A. D	Winnipeg	20	2,000	500
Boisseau, A. F., succession de	Brandon	30	3,000	750
Bond, J. M	Guelph, Ont	5	500	125
Blanchard, R. J., M.D	Winnipeg	50	5,000	1,250
Bright, A	do	10	1,000	250
Brock, J. H	do	33	3,300	825
Brock, W. R.	Toronto	50	5,000	1,250
Burns, Adam	Halifax, N.-E	20	2,000	500
Byrnes, Henry	Winnipeg	10	1,000	250
Cain, J	Virden	20	2,000	500
Cameron, A.	Oak-Lake	10	1,000	250
Carscaden, J. D	Vancouver	20	2,000	500
Carscaden, Mme C. E	do	20	2,000	500
Campbell, Charles	Montréal, Qué	50	5,000	1,250
Campbell, H. M	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Campbell, Mme M	do	10	1,000	250
Campbell, P.	Carman	20	2,000	500
Campbell, Isaac, Q.C	Winnipeg	10	1,000	250
Campbell, R. J	do	10	1,000	250
Cass, Edward	do	4	400	100
Champion, H. T	do	20	2,000	500
Chown, H. H., M.D	do	50	5,000	1,250
Clark, Samuel P.	do	16	1,600	400
Cowan, James	Portage-la-Prairie	20	2,000	500
Cross, A. E	Calgary	4	400	100
Cross, W	Winnipeg	10	1,000	250
Clayton, F. W	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Crowe, Herbert	Winnipeg	20	2,000	500
Crowe, Geo. R	do	43	4,300	1,075
Crowe, H	Brooklyn, E.-U.A	22	2,200	550
Dancer, Chas. H	Portage-la-Prairie	5	500	125
Dick, Mlle M	Winnipeg	40	4,000	1,000
Donald, W. A	Pilot-Mound	20	2,000	500
Drewry, E. L	Winnipeg	20	2,000	500
Duffin, S	do	10	1,000	250
Dunsford, Mme J	Morden	2	200	50
Elliott, Ellen	New-Westminster	25	2,500	625
Erb, L. E	Victoria	10	1,000	250
Ewen, A	New-Westminster	25	2,500	625
Fairley, W. A	Carberry	5	500	125
Farrell, Edward, M.D	Halifax	10	1,000	250
Ferguson, A. D	Regina	4	400	100
Fletcher, Mme Annie	Woodstock, Ont	10	1,000	250
Finley, F. G., M.D	Montréal	10	1,000	250
Flummerfelt, Alfred C	Victoria	30	3,000	750
Forsyth, George,	Winnipeg	30	3,000	750
Frame, J. F	Virden	20	2,000	500

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GREAT WEST*—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Fraser, A. C.	Brandon	10	1,000	250
Fraser, J. M.	Pilot-Mound	5	500	125
Fraser, Donald	Winnipeg	10	1,000	250
Fraser, A. W	Ottawa	10	1,000	250
Freer, Mme Ann	Winnipeg	5	500	125
Fullerton, William	Manitou	20	2,000	500
Fyshe, Thomas	Halifax, N.-E.	10	1,000	250
Galbraith, R. L. T	Fort-Steele, C.-B.	4	400	100
Galletly, A. J. C.	Victoria	2	200	50
Galt, G. F.	Winnipeg	20	2,000	500
Galt, Margaret	do	100	10,000	2,500
Garland. Wm. (en fidéicommis)	Portage-la-Prairie	20	2,000	500
Girvin, J. A.	Winnipeg	50	5,000	1,250
Gordon, J. C	do	5	500	125
Graham, H. C	Hayfield, Man	10	1,000	250
Green, T. D.	Ottawa	20	2,000	500
Halstead, Wm	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Hall, Mlle E. E	Victoria	5	500	125
Hall, J. D.	Vancouver	5	500	125
Hay, C	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Hamilton, L. A	Winnipeg	5	500	125
Henderson, F. G. A	Brandon	15	1,500	375
Henderson, H. E	do	5	500	125
Henderson, J. B	Carberry	10	1,000	250
Henry, Mlle Jane	Don, Ont.	10	1,000	250
Henry, James	do	10	1,000	250
Henry, John	do	20	2,000	500
Henry, William	Wexford, Ont	10	1,000	250
Hespeler, William	Winnipeg	50	5,000	1,250
Hillier, G.	Virden	20	2,000	500
Hogg, W. D	Ottawa	20	2,000	500
Hogg, rév. J.	Winnipeg	20	2,000	500
Hogg, rév. J. (en fidéicommis)	do	60	6,000	1,500
Holland, C. A.	Victoria	30	3,000	750
Housser, J. H.	Winnipeg	70	7,000	1,750
Housser, J. W.	do	10	1,000	250
Howitt, H., M.D	Guelph, Ont	10	1,000	250
Hurtley, T	Winnipeg	20	2,000	500
Hutchings, E. F	do	20	2,000	500
Irving, John	Victoria	20	2,000	500
Jardine, A	Winnipeg	5	500	125
Jardine, Mme A	do	5	500	125
Johnston, W	Brandon	2	200	50
Keddy, John	do	10	1,000	250
Kelly, A	do	20	2,000	500
Kelty, Mlle Minnie	Mâchoire-d'Orignal	1	100	25
Kenny, J. J.	Toronto	20	2,000	500
Kerr, Robert	Winnipeg	5	500	125
Langley, Charles.	Toronto	5	500	125
Little, J. W	London, Ont	10	1,000	250
Logan, John A	McGregor	5	500	125
Logan, R	Seaforth, Ont	20	2,000	500
Logan, Wm	Carberry	20	2,000	500
Long, A. J	Winnipeg	5	500	125
Marani, Cesare J	Toronto	60	6,000	1,500
Marlatt et Housser	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Marsh, D. W	Calgary	20	2,000	500
Marsh, G. W	Beulah	5	500	125
Marsh, G. T.	Régina	48	4,800	1,200
Marvin, E. B	Victoria	20	2,000	500
Martin, Robert	Vancouver	20	2,000	500
Mason, J. H.	Toronto	200	20,000	5,000
Masters, T. P	Winnipeg	10	1,000	250
Mathewson, F. H. (en fidéicommis)	Winnipeg	1	100	25
Maxwell, John S.	Brandon	5	500	125

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GREAT WEST*—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Meredith, H.	Brandon	40	4,000	1,000
Metcalf, T. H	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Millar, T. B.	do	20	2,000	500
Milroy, T. M., M.D	do	50	5,000	1,250
Mitchell, W. J	Toronto	10	1,000	250
Monk, G. N	South-March, Ont	20	2,000	500
Morse, Frank M., en fidéicommis	Winnipeg	4	400	100
Morton, Ed	Carberry	5	500	125
Mudge, H. J.	Montréal	20	2,000	500
Mundie, J	Winnipeg	8	800	200
Muttlebury, G. A	do	20	2,000	500
Macdonald, Alexander	do	50	5,000	1,250
Macdonald, Alexander, en fidéicommis	do	40	4,000	1,000
Macdonald, Mme Annie	do	10	1,000	250
Macdonald, H. J., C.R.	do	100	10,000	2,500
Macdonald, W. A	Brandon	5	500	125
McCleneghen, A. V	Winnipeg	10	1,000	250
McDiarmid, John, M.D	Brandon	10	1,000	250
McDonald, Donald H	Fort-Qu'Appelle	5	500	125
McDonald, W. A	Winnipeg	4	400	100
McIntyre, P. C	do	40	4,000	1,000
MacKenzie, Kenneth	do	10	1,000	250
McLaren, J. B.	Morden	10	1,000	250
McLenaghen, James	Portage-la-Prairie	30	3,000	750
McLeod, John	do	4	400	100
McMillan, l'hon. D. H	Winnipeg	20	2,000	500
McNaughton, R. D., en fidéicommis	Moosomin	5	500	125
McNee, Mme J	Windsor, Ont.	40	4,000	1,000
McQuacker, Wm	Winnipeg	20	2,000	500
Nairn, Stephen	do	10	1,000	250
Nanton, A. M	do	20	2,000	500
Nation, F	Brandon	10	1,000	250
O'Connor, D	Ottawa	10	1,000	250
Paddon, J. A	Regina	5	500	125
Parsons, S. R	Winnipeg	20	2,000	500
Patton, F. L	do	5	500	125
Peterson, C. W	Brandon	10	1,000	250
Phillips, F	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Purdon, W. F	Winnipeg	5	500	125
Quinn, John	Brandon	1	100	25
Reid, Hayter	Régina	10	1,000	250
Rice, G. S	do	24	2,400	600
Richard, J. A	Winnipeg	10	1,000	250
Redmond, J.	do	20	2,000	500
Richardson, A. K	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Riley, R. T	Winnipeg	20	2,000	500
Robinson, J	do	5	500	125
Robinson, T. W	Mâchoire-d'Orignal	10	1,000	250
Robson, D	New-Westminster	5	500	125
Robson, l'hon. John, succession de	Victoria	20	2,000	500
Rogers, R. A	Winnipeg	5	500	125
Rogers, W. G	Carberry	2	200	50
Rowand, rév. W. L. H	Rapid-City	6	600	150
Russell, J	Winnipeg	5	500	125
Sayward, J. A	Victoria	20	2,000	500
Sherk, Mlle J	Winnipeg	2	200	50
Sheriff, Mme Christina	Brandon	5	500	125
Smith, T. D	Winnipeg	10	1,000	250
Smyth, J. C	do	10	1,000	250
Smyth, S. M	Brandon	20	2,000	500
Spencer, John P., succession de	Winnipeg	10	1,000	250
Spera, A. E	do	10	1,000	250
Sprague, D. E	Winnipeg	10	1,000	250
Stewart, Mme C. R	do	20	2,000	500
Stewart, R	do	10	1,000	250

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GREAT WEST*—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Stickle, T. D	Carberry	10	1,000	250
Stidson, R	Portage-la-Prairie	20	2,000	500
Smith, R. Wilson	Montréal	50	5,000	1,250
Thornton, R. S., M.D.	Deloraine	5	500	125
Thomson, Robert	Hamilton	5	500	125
Unsworth, W. B.	Portage-la-Prairie	10	1,000	250
Vernon, l'hon. F. G	Victoria	50	5,000	1,250
Waddell, Mme E. M	Winnipeg	20	2,000	500
West, Thomas	Toronto	10	1,000	250
Wheeler, C. H	Winnipeg	10	1,000	250
Whimster, Peter	Portage-la-Prairie	40	4,000	1,000
White, Wm	Ottawa	10	1,000	250
Whitelaw, A	Brandon	5	500	125
Whyte, Wm	Winnipeg	5	500	125
Wickson, Arthur	do	30	3,000	750
Wilson, D. H., M.D	Vancouver	20	2,000	500
Wilson, R. R	Winnipeg	10	1,000	250
Wilson, W. F	Brandon	20	2,000	500
Wilkie, D. R	Toronto	20	2,000	500
Worth, Arthur	do	40	4,000	1,000
	Total	4,000	$400,000	$100,000

COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(A la fin du 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Buchanan, W. J	Montréal	40	2,000	2,000
Clouston, E. S	do	25	1,250	1,250
Cassils, John	do	25	1,250	1,250
Dixon, B. Homer	Toronto	100	5,000	5,000
Gilroy, Mme B	Winnipeg	75	3,750	750
Girdwood, G. P., M.D., en fidéicommis	Montréal	34	1,700	340
Gibb, Jas. D., succession de	do	30	1,500	1,500
Gunn, Geo. C	London, Ont	10	500	100
Gunn, Wm. A	do	10	500	100
Gundry, Mme M. A	Toronto	75	3,750	750
Hague, George	Montréal	20	1,000	1,000
Hall, Benjamin, succession de	do	80	4,000	4,000
Hamilton, John	Québec	50	2,500	2,500
Kerr, Robert	Montréal	20	1,000	1,000
Morrice, D	do	60	3,000	600
Macfie, R. C	London, Ont	20	1,000	200
MacDougall, H. S	Montréal	350	17,500	3,500
McCulloch, Ferdinand, succession de	do	30	1,500	300
Mackintosh, J. C	Halifax, N.-E	6	300	60
MacDougall, Frères, spécial	Montréal	1,342	67,100	17,020
Nelles, R. Campbell, et Robert Craick, M.D., exécuteurs	do	210	10,500	10,500
O'Brien, James	do	50	2,500	500
Ross, James G., succession de	Québec	120	6,000	1,200
Riddell, Alex. F	Montréal	10	500	100
Ramsay, William	Toronto	60	3,000	3,000
Rawlings, Edward	Montréal	5,454	272,700	89,220
Rawlings, Edward, en fidéicommis pour.				
Rawlings, Mlle A. L	do	6	300	300
Rawlings, Mlle E. M	do	5	250	250
Rawlings, Mlle K. N. B	do	5	250	250
Rawlings, Geo. W	do	5	250	250
Rawlings, H. E. A	do	5	250	250
Rawlings, W. T.	do	5	250	250
Shaugnessy, Thos	do	25	1,250	1,250
Smith, Larratt W	Toronto	100	5,000	5,000
Stayner, Mme H. R	do	280	14,000	10,800
Strickland, Mme C. C	Lakefield, Ont	30	1,500	300
Torrance, Mme M. W	Montreal	711	35,550	8,110
Torrance, John	do	20	1,000	200
Thomson, Geo. H	Québec	60	3,000	3,000
Waddell, Mme M. C	Montréal	14	700	700
Walker, James R	do	6	300	60
Walker, Kenneth McL	do	44	2,200	440
Withall, Wm. J	do	170	8,500	8,500
Withall, Mme E	do	20	1,000	1,000
Wainwright, Wm	do	50	2,500	1,500
Armes, G. R. W	Philadelphie, Pa	600	30,000	10,000
Armond, W. C. de	do	100	5,000	1,000
Atkins, Edw. F	Boston, Mass	100	5,000	5,000
Burroughs, H. N., succession de	Philadelphie, Pa	50	2,500	2,500
Bullions, Mme L. C	Troy, N.-Y	5	250	250
Barr, John W	Louisville, Ky	10	500	500
Barrett, Thos. L	do	25	1 250	1,250
Caldwell, Mlle Mary	Troy, N.-Y	5	250	250
Clark, C. P	Syracuse, N.-Y	30	1,500	1,500
Commegys, B. B.	Philadelphie, Pa	20	1,000	1,000
Citizens' Insurance Co	Pittsburg, Pa	5	250	250
Cuyler, Thomas de Witt	Philadelphie, Pa	20	1,000	1,000
Cannon, H. W	New-York, N.-Y	50	2,500	2,500
Chafee, Mme M. F	Boston, Mass	5	250	250
Chafee, Z	Providence, R.I	5	250	250
Collins, Alfred M., succession de	Philadelphie, Pa	50	2,500	2,500
Cooley, Theo	Nashville, Tenn	50	2,500	2,500
Dunham, Mme Alice	Boston, Mass	5	250	250

COMPAGNIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Dougherty, John	New-York, N.-Y	100	5,000	1,000
Dohrman, Mme E	Pittsburg, Pa	20	1,000	1,000
Dickson, Mme S. H	Allegheny-City, Pa	6	300	300
Day, Thomas P	Pittsburg, Pa	8	400	400
Erringer, J. L	Philadelphie, Pa	50	2,500	500
Gregerson, Mme M. E	Boston, Mass	5	250	250
Gibbs, Edwd. N	Norwich, Conn	40	2,000	2,000
Garrison, Sallie E	Pittsburg, Pa	14	700	700
Gorman, George J	do	10	500	500
Gregerson, G. W	Boston, Mass	10	500	100
Granberry, W. L	Nashville, Tenn	10	500	500
Hartshorne, Charles	Philadelphie, Pa	50	2,500	2,500
Howell, J. T	Nashville, Tenn	10	500	500
Jesup, M. K	New-York, N.-Y	200	10,000	2,000
Jones, l'hon. J. Russell	Chicago, Ill	20	1,000	1,000
Keech, W. H	Pittsburg, Pa	15	750	750
Luce, Mme E. T	Boston, Mass	20	1,000	1,000
Lloyd, D. McK	Pittsburg, Pa	10	500	500
Loutrel, Cyrus F	New-York, N.-Y	50	2,500	2,500
Moss, J. O	Sandusky, O	50	2,500	2,500
Merrill, C. L	Pittsburg, Pa	10	500	500
Metzger, W. E	Nashville, Tenn	10	500	500
Morris, Geo. W	Louisville, Ky	10	500	500
Marks, Albert D	Nashville, Tenn	10	500	500
Messler, Thomas D., success. de	Pittsburg, Pa	42	2,100	2,100
Messler, Renseva V	do	14	700	700
Minturn, Mme S. S	New-York, N.-Y	200	10,000	10,000
McCoy, Mrs. Mary E	Allegheny-City, Pa	20	1,000	1,000
McClintock, Mary G	Pittsburg, Pa	13	650	650
Newcomb, H. V	New-York, N.-Y	400	20,000	4,000
Noël, Mlle Mamie F	Nashville, Tenn	10	500	500
Pennsylvania Co., pour assurances sur la vie et annuités, etc.—Exécuteurs testamentaires de Jos. W. Drexel, décédé	Philadelphie, Pa	200	10,000	10,000
Paton, John	New-York, N.-Y	50	2,500	2,500
Pell, Alfred	do	40	2,000	2,000
Pulsford, J. E	do	120	6,000	6,000
Quarier, Cushman	Louisville, Ky	10	500	500
Ricketson, Clementine G	Pittsburg, Pa	13	650	650
Rolph, W. T	Louisville, Ky	10	500	500
Smith, l'hon. J. Gregory, succes. de	St. Albans, Vt	100	5,000	5,000
Sabine, Mme J. Lee	Philadelphie, Pa	120	6,000	6,000
Sabine, A. F	do	60	3,000	600
Stahlman, E. B	Nashville, Tenn	20	1,000	1,000
Schoonmaker, James M	Pittsburg, Pa	20	1,000	1,000
Stites, John	Louisville, Ky	10	500	500
Thaw, Wm. Minor	Pittsburg, Pa	5	250	250
Thaw, Elizabeth B	do	5	250	250
Thompson, W. R	do	20	1,000	1,000
Walton, Samuel B	do	20	1,000	1,000
Winslow, Gen. E. T	New-York, N.-Y	100	5,000	1,000
Willock, James H	Pittsburg, Pa	10	500	500
	Total	13,372	$668,600	$304,600

HOME LIFE ASSOCIATION OF CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Actions de $100 chacune).

Nom.	Occupation.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.	Montant à payer.
				$ c.	$ c.
Anderson, E. E	Assurance sur la vie	Grimsby	1	20 00	80 00
Apted, Ed	Imprimeur	Toronto	1	20 00	80 00
Apted, W. H	do	do	1	20 00	80 00
Austin, Chas. A	Pharmacien	Simcoe	5	100 00	400 00
Awde, rév. Jas.	Ministre de la religion	Grimsby	30	300 00	2,700 00
Bentley, L., M.D.	Médecin	Toronto	1	20 00	80 00
Barber, H. W	Comptable	do	3	60 00	240 00
Buskard, Thos	Peintre	Hamilton	10	200 00	800 00
Buskard, Mme Emily		do	2	40 00	160 00
Carscadden, Thos	Princ., Col. Institute	Galt	20	400 00	1,600 00
Crow, J. J	Comptable	Hamilton	25	500 00	2,000 00
Coady, R. T	Trésorier de la cité	Toronto	5	100 00	400 00
Cleland, G. S., M.D.	Médecin	do	5	100 00	400 00
Davies, Mme E		do	50	1,000 00	4,000 00
Dickson, Geo., M.A.	Assurance sur la vie	do	5	145 00	355 00
Dransfield, E. R	Agent des voyageurs	do	10	200 00	800 00
Fletcher, rév. D. H., D.D.	Ministre de religion	Hamilton	5	100 00	400 00
Firstbrook, Jno	Manufacturier	Toronto	50	2,090 00	2,910 00
Firstbrook, Wm. A	do	do	50	2,500 00	2,500 00
Gee, Rev. A. L	Ministre de la religion	Hamilton	30	600 00	2,400 00
George, Mme E		do	15	300 00	1,200 00
Goodwin, rév. J	Ministre de la religion	Grimsby	30	600 00	2,400 00
Goldsmith, P. D., M.D	Médecin	Belleville	20	400 00	1,600 00
Gorman, S. R	Avocat	do	10	100 00	900 00
Hamilton, rév. J. B	Ministre de la religion	Dundas	10	200 00	800 00
Hamilton, tr. rév. C	Evêque	Hamilton	3	60 00	240 00
Harcourt, l'hon. R	Trésorier provincial	Welland	10	200 00	800 00
Hillock, J	Manufacturier	Toronto	10	225 00	775 00
Harcourt, F. W	Avocat	do	10	200 00	800 00
Harrison, C. W	Princ., école supérieure	Grimsby	15	300 00	1,200 00
Howarth, H. H	Assurance sur la vie	Toronto	75	1,541 00	5,959 00
Johnston, J	Capitaliste	Grimsby	10	200 00	800 00
King, J. D	Manufacturier	Toronto	5	100 00	400 00
King, J. S	do	do	20	433 00	1,567 00
King, J. S., M.D	Médecin	do	20	400 00	1,600 00
Kirkland, Thos	Princ., école normale	do	10	200 00	800 00
Laidlaw, A	Editeur	Galt	10	200 00	800 00
Morton, W. C	Principal d'école	Hamilton	10	200 00	800 00
Morton, Mme L. L		do	5	100 00	400 00
Mackenzie, W	Prés., C.C.T	Toronto	20	400 00	1,600 00
McLean, G	Marchand	do	10	200 00	800 00
MacDonald, A. E	Princ., école supérieure	do	10	200 00	800 00
Morris, Jos	Marchand	Hamilton	5	100 00	400 00
Ogden, A	Avocat	Toronto	10	200 00	800 00
Pattison, A. J	Gérant	do	100	5,190 14	4,809 86
Pentland, R	Capitaliste	Galt	10	200 00	800 00
Rowland, A. E	Agent de commerce	Toronto	10	200 00	800 00
Roaf, J. R	Avocat	do	10	200 00	800 00
Ross, Jas., M.D	Médecin	Dundas	10	200 00	800 00
Ross, George		Welland	2	40 00	160 00
Reid, Jos., M.A	Principal d'école	Dundas	10	200 00	800 00
Smith, rév. J. V., D.D.	Ministre de la religion	Hamilton	5	100 00	400 00
Stevenson, Mlle L. A		do	5	100 00	400 00
Somers, G. T	Banquier	Beeton	10	200 00	800 00
Sheppard, L. C	Entrepreneur	Toronto	1	20 00	80 00
Scott, J. H	Manufacturier	Galt	50	1,000 00	4,000 00
Stevenson, H. M	Gérant	Toronto	20	400 00	1,600 00
Turnbull, R	Capitaliste	Galt	50	1,000 00	4,000 00
Tomlinson, J	Manufacturier	Toronto	20	400 00	1,600 00
Whyte, R	Marchand	Hamilton	25	500 00	2,000 00
			1,000	$25,524 14	$74,475 86

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE LONDON.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Bullen, W. F	London	16,000	3,200
Bowman, W.	do	16,500	3,300
Blinn, H. W	do	1,100	220
Durand, succession	do	2,200	440
Elliott, succession	do	6,000	1,200
Emery, A. S.	do	18,000	3,600
Green, Thos., succession	do	1,100	220
Gibbons, Geo. C.	do	12,200	2,440
Greenless, A., en fidéicommis	do	8,900	1,780
Jeffery, A. A	do	60,500	12,100
Jeffery, A. O	do	57,600	11,520
Jeffery, J. E	do	7,300	1,460
Johnston, John	do	2,200	440
Milne, Jas	do	1,000	200
Milne, Mme E	do	200	40
Mills, John	do	2,000	400
Moffat, Col. Jas., succession du	do	1,100	220
Magee, J., en fidéicommis.	do	3,900	780
McClary, John	do	7,000	1,400
Richter, J. G	do	18,500	3,700
Smallman, T. H.	do	4,700	940
Webb, Wm	do	2,000	400
	Totaux	$250,000	$50,000

COMPAGNIE DE GARANTIE DES MANUFACTURIERS CONTRE LES ACCIDENTS.

Liste des actionnaires corrigée au 31 décembre 1896.

Nom.	Nombre d'actions.	Montant payé.	Montant souscrit.
		$	$
S. F. McKinnon	100	4,000	10,000
C. D. Warren	10	400	1,000
R. L. Patterson	50	2,000	5,000
R. Crean	20	800	2,000
W. Bell	50	2,000	5,000
R. Archer	20	800	2,000
Jno. A. Macdonald	20	800	2,000
A. A. Allan	10	400	1,000
Isabella Thornton	10	400	1,000
H. Lowndes	20	800	2,000
Jno. Flett	50	2,000	5,000
J. F. W. Ross	40	1,600	4,000
S. Trees	50	2,000	5,000
A. Manning	50	2,000	5,000
Chas. Riordan	50	2,000	5,000
T. G. Blackstock	50	2,000	5,000
J. Barber	20	800	2,000
J. Young, succession	30	1,200	3,000
Geo. Gooderham, en fidéicommis	75	3,000	7,500
A. E. Gooderham	50	2,000	5,000
Geo. Gooderham	372	14,880	37,200
J. E. Junkin	40	1,600	4,000
Totaux	1,187	$47,480	$118,700

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Archer, Robert	Montréal	50	5,000	1,000
Akers, J	Toronto	50	5,000	1,000
Ball, W	Chatham	10	1,000	200
Bond, J. M	Guelph	10	1,000	200
Blackstock, T. G	Toronto	50	5,000	1,000
Bell, J	Belleville	15	1,500	300
Boswell, A. R	Toronto	2	200	40
Brodie, R. T	Hespeler	20	2,000	400
Brace, W	Brockville	25	2,500	500
Bourgeau, A	Montréal	50	5,000	1,000
Cleghorn, E. A., succession de	Toronto Trust Co	10	1,000	1,000
Crean, R	Toronto	100	10,000	2,000
Christie, W	do	1	100	20
Clarke, J	Peterboro'	10	1,000	200
Comstock, W. H	Brockville	100	10,000	2,000
Dailey, Mme M. E	Council-Bluffs	1	100	20
Dobson, J	Lindsay	1	100	20
Davie, T	Victoria, C.-B	100	10,000	2,000
Flett, J	Toronto	50	5,000	1,000
Gault, A. F	Montréal	50	5,000	1,000
Grenier, J	do	10	1,000	200
Gravil, J. O	do	50	5,000	1,000
Gonthier, rév. T. D. C	Ottawa	5	500	100
Gooderham, G	Toronto	2,557	255,700	51,140
Gooderham, G., en fidéicommis		665	66,500	13,300
Gooderham, A. E	Toronto	50	5,000	1,000
Harris, T. M., succession de	Brantford	50	5,000	1,000
Halliday, J. T. J	Peterboro'	50	5,000	1,000
Hamilton, W	do	10	1,000	200
Hingston, W. H	Montréal	50	5,000	1,000
Hill, W. H	Peterboro'	10	1,000	200
Ireland, G. E	Kingston	2	200	40
Jarvis, S. M., succession de	Chatham	10	1,000	1,000
Junkin, J. F	Toronto	35	3,500	700
Lennox, E. J	do	100	10,000	2,000
Lowndes, H	do	50	5,000	1,000
McBean, A. S	Lancaster	50	5,000	1,000
McLennan, R. R	Alexandria	250	25,000	5,000
McGaw, T	Toronto	50	5,000	1,000
May, S	do	100	10,000	2,000
McKinnon, S. F	do	250	25,000	5,000
Mann, D. D	Montréal	100	10,000	2,000
Manning, W. H	Peterboro'	25	2,500	500
Matthews, W. E	Ottawa	10	1,000	2,000
Mills, J	Guelph	100	10,000	2,000
MacPherson, D. L., succession de	Toronto	50	5,000	1,000
McMillan, D	Alexandria	100	10,000	2,000
Nicholl, W	Brantford	20	2,000	400
Nichols, W	Ottawa	5	500	100
Nicholls, Mme M. A	Peterboro'	10	1,000	200
O'Hara, R	Chatham	19	1,900	1,900
Ouimet, J. A	Montréal	50	5,000	1,000
Phillips, F. J	Toronto	1	100	20
Patterson, R. L	do	100	10,000	2,000
Rolph, F	do	1	100	20
O. C. Rowse, succession de	Peterboro'	20	2,000	400
Ross, J. F. W	Toronto	50	5,000	1,000
Robinson, J. C	Montréal	50	5,000	1,000
Storey, W. H	Acton	50	5,000	1,000
Stevens, Mme A. J	Chatham	10	1,000	200
Strachan, W	Montréal	50	5,000	1,000
Shepherd, H. L	Brockville	5	500	100
Tilley, Mlle J	Toronto	10	1,000	200
Tupper, sir C. H	Halifax	20	2,000	400
Warren, C. D	Toronto	100	10,000	2,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Walsh, Wm	Peterboro'	10	1,000	200
Walkey, H. W	do	10	1,000	200
Wright, H	Toronto	25	2,500	500
Young, M	Galt	50	5,000	1,000
Youngs, J., succession de	Woodstock	50	5,000	1,000
Total		6,210	$621,000	$127,320

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, *MERCANTILE.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Capital souscrit.	Montant payé.
		$	$
Sims, W. A	Toronto	2,000	400
Shuh, John	Waterloo	2,000	400
Lockie, James	do	2,000	400
Wright, Alfred	Toronto	2,000	400
Blogg, A. E	do	2,000	400
Hall, Thos. H	Waterloo	2,000	400
Cie d'ass. contre l'inc., London and Lancashire	Liverpool, Ang	238,000	47,600
Totaux		$250,000	$50,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTH AMERICAN.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Allan, l'hon. G. W.	Toronto	2,000	400
Belcher, Joseph S., en fidéicommis	Halifax, N.-E.	2,000	400
Blaikie, J. L.	Toronto	12,000	2,400
Blaikie, J. L., en fidéicommis	do	17,000	3,400
Braine, Ann.	Halifax, N.-E	2,500	500
Burns, John	Toronto	2,000	400
Blake, l'hon. Edward	do	10,000	2,000
Burpee, l'hon. Isaac, exécuteurs de la success.	Saint-Jean, N.-B.	5,000	1,000
Carruthers, J. B.	Kingston.	4,000	800
Cartwright, sir R. J., M.P	do	2,000	400
Carlyle, James, M.D.	Toronto	6,000	1,200
Davies, l'hon. L. H., C.R.	Charlottetown, I.P.-E.	7,000	1,400
Ferguson, l'hon. John	Toronto	2,000	400
Fudger, Harris Henry	do	8,000	1,600
Gurney, Edward	do	2,000	400
Gorman, l'hon. James	Barrie	8,800	1,760
Gosling, F. J., et D. S. Cassels, en fidéicom.	Toronto	23,500	4,700
Hewett, rév. Wm. J.	Lancaster, Ont.	1,700	340
Jarvis, Æmelius, en fidéicommis	Toronto	10,000	2,000
do	do	7,000	1,400
Jones, l'hon. A. G	Halifax, N.-E	2,000	400
Kerr, J. K., C.R., en fidéicommis	Toronto	2,000	400
Lake, J. N.	do	2,000	400
Lovitt, Catharine M.	Yarmouth, N.-E	3,400	680
do Israel M.	do	3,300	660
do William L.	do	3,300	660
Manning, Alexander.	Toronto	5,000	1,000
Mowat, l'hon. O., M.P	do	2,000	400
Macdonald, l'hon. D. A.	Montréal	10,000	2,000
McCabe, William, F.I.A.	Toronto	5,000	1,000
do do en fidéicommis	do	18,000	3,600
McKay, Hugh	Montréal	2,000	400
McDennan, Hugh	do	2,000	400
McCrea, D.	Guelph	2,000	400
McRitchie, rév. Geo	Almonte, Ont.	5,000	1,000
Osborne, James Kerr	Toronto	2,000	400
Proudfoot, l'hon. vice-chancelier.	do	10,000	2,000
Robertson, Andrew.	Montréal	10,000	2,000
Scott, James.	Toronto	10,000	2,000
Smith, Dr L. W.	do	10,000	2,000
Smith, J. W. Y.	Dorchester, N.-B.	7,000	1,400
Smith, l'hon. Frank, sénateur	Toronto	2,000	400
Taylor, Mme Margaret, en fidéicommis	do	12,500	2,500
Thorburn, Dr.	do	10,000	2,000
Thompson, rév. J.	Sarnia	15,000	3,000
Wellington, W. E., en fidéicommis	Toronto	5,000	1,000
Willett, Annie	Yarmouth, N.-E	5,000	1,000
Totaux		$300,000	$60,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN* DU CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Armstrong, Geo. W	London, Ont	1,000	100
Ansley, I. H	Simcoe, Ont	1,000	100
Anderson, M	London, Ont	1,000	
Atkins, Wm	do	1,000	
Birklett, Alexander	Windsor, Ont	1,000	100
Balfour, J. D., M.D	London, Ont	10,000	1,000
Bull, T. H	Toronto, Ont	1 000	100
Blair, William	London, Ont	1,000	100
Benner, Frank, M.D	do	500	50
Ballentyne, Mme C	Stratford, Ont	100	100
Bisby, R. H	Hamilton, Ont	1,000	100
Bowes, I. G	do	1,000	100
Barker, Samuel	do	1,000	100
Barron, William Cavan	do	1,000	100
Beatty, H. J	Sainte-Catherine, Ont	1,000	100
Brenner, O. E	London, Ont	1,000	100
Burtch, George	Sainte-Catherine, Ont	1,000	100
Barsalon, George	Montréal, Que	1,000	100
Bell, William	Guelph, Ont	1,000	
Bickerdike, T	Montréal, Qué	1,000	100
Ballantyne, A. M	Stratford, Ont	1,000	100
Bell, A. T	Tavistock, Ont	1,000	1,000
Bayley, C. H	London, Ont	1,000	100
Burns, George	do	1,000	
Bostob, Robert	Ferguson	1,000	
Bartram, W. H	London, Ont	1 000	
Brown, S. J. T	do	1,000	
Barkwill, W. T. B	do	1'000	
Brown, Thomas A	do	2,000	
Bloom, Mme Ellen	Glencoe, Ont	10,000	
Ballentyne, l'hon. Thos	Stratford, Ont	2,000	
Ballentyne, Thos. jeune	do	500	
Bately, H. M	Ottawa, Ont	2,000	
Cameron, D. M	London, Ont	1,000	100
Cowper, T. D	Welland, Ont	1,000	100
Campbell, J. B., M.D	London, Ont	2,000	200
Calvert, W. S., M.P	Napier, Ont	5,000	500
Campbell, C. T., M.D	London, Ont	1,000	100
Cameron, G. D	do	500	50
Creelman, A. R	Toronto, Ont	1,000	100
Clark, William	Glencoe, Ont	500	50
Catto, John	Toronto, Ont	1,000	100
Coutts, John	Thamesville, Ont	500	50
Clare, John K	London, Ont	1,000	100
Calderwood, Robert	Bothwell, Ont	2,000	200
Cattermole, J. F., M.D	Toronto, Ont	5,000	500
Cattermole, Mme E. A	do	5,000	500
Cochrane, John	Ridgetown, Ont	500	50
Coyne, J. H	Saint-Thomas, Ont	1,00C	100
Charlton, B. E	Hamilton, Ont	2,000	200
Cummer, J. H	do	1,000	100
Campbell, Manson	Chatham, Ont	5,000	500
Charlebois, A	Montréal, Qué	1,000	100
Campbell, James B	do	1,000	100
Cochrane, James	do	500	50
Carscallen, O. G	Hamilton, Ont	1,000	
Courcille, Chas. C	Montréal, Qué	1,000	
Clark, Alexander	Newbury, Ont	500	100
Collard, John	London, Ont	1,000	
Colwell, W. T	Simcoe, Ont	500	
Cook, Philip	London, Ont	500	
Curry, James W	Toronto, Ont	1,000	
Cameron, L. K	do	2,000	
Craig, W. J	London, Ont	2,000	
Campbell, P. B	Ridgetown, Ont	500	

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN.—Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Cleary, Mlle E. E	Windsor, Ont.	1,000	
Coffee, Thomas P	Guelph, Ont	1,000	
Davis, John	Windsor, Ont	5,000	500
Davey, Thomas G	London, Ont	1,000	100
Davis, C. W	do	1,000	100
Durand, Andrew	do	2,000	200
Doust, Joseph	Toronto, Ont	1,000	100
Durand, John	Dorchester, Ont	1,000	100
Davis, William	Toronto, Ont	5,000	500
Daly, Dennis	London, Ont	1,000	100
Dufton, E. T	Stratford, Ont	1,000	100
Duncombe, T. W., M.D	St-Thomas, Ont	1,000	100
Duncan, J. H., M.D	Chatham, Ont	2,000	200
Dewar, Daniel	London, Ont	1,000	100
Drummond, G. A	Montréal, Qué	2,000	200
Durcharme, G. E	do	1,000	100
Dobbell, l'hon. R. R., M.P	Québec, Qué	2,000	200
Drummond, G. A	Montréal, Qué	1,000	100
Dickson, Robert	St-Marys, Ont	5,000	500
Davey, P. N	Duart, Ont	1,000	100
Davey, Isabella	Bothwell, Ont	3,000	300
Dubernet, E. E. A	Toronto, Ont	1,000	100
Deenan, James A	London, Ont	1,000	
Davis, Geo. C., D.D.S	do	500	
Douglas, William, Q.C	Chatham, Ont	1,000	
Denholm, Andrew	Blenhiem, Ont	2,000	
Davidson, J. G	St-Thomas, Ont	500	
Ewart, J. H	Toronto, Ont	500	50
Eckart, Mme Maria	London, Ont	5,000	500
Elliott, Mme Maria	do	5,000	500
Eastwood, James M	Hamilton, Ont	1,000	100
English, William	Petrolia, Ont	1,000	100
Evans, John P	London, Ont	1,000	100
Elliot, Chas. H	do	1,000	
Edwards, W. C., M.P	Rockland, Ont	2,000	
Egan, James	London, Ont	500	
Fleming, O. E	Windsor, Ont	2,000	200
Ferguson, Robert	Thamesville, Ont	10,000	1,000
Ferguson, Mlle M. F	do	5,000	500
Ferguson, Mlle S. H	do	5,000	500
Flatt, H. W	Hamilton, Ont	1,000	100
Furness, W. C	London, Ont	500	50
Ferguson, John	do	10,000	1,000
Fraser, R. N	Bothwell, Ont	2,000	200
Fraser, John	Petrolea, Ont	1,000	100
Fraser, Margaret	Québec, Qué	500	50
Fraser, C. E	do	500	50
Fraser, Andrew	do	1,000	100
Fairbanks, J. H	Petrolea, Ont	5,000	500
Fitzgerald, F. A	London, Ont	1,000	
Fraser, D. C., M.P	New-Glasgow, N.-E	1,000	
Fallows, J	London, Ont	1,000	
Ferguson, John	do	20,000	20,000
Garner, Mme Isabella	Chatham, Ont	3,000	3,000
Graham, Alex., M.D.,	London, Ont	1,000	100
Gibson, Wm., M.P	Beamsville, Ont	1,000	100
Grant, James	London, Ont	500	50
Graham, R. M	do	500	50
Greer, B. W	do	1,000	100
Greer, A. B	do	1,000	100
Garvey, John	do	1,000	100
Garrett, Joshua	do	1,000	100
Graham, A. D., M.D	Bothwell, Ont	1,000	100
Gillard, William	Stratford, Ont	1,000	1,000
Gillard, W. H	Hamilton, Ont	1,000	100

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*—*Suite*.

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite*.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Guest, T. G	Ridgetown, Ont.	1,500	1,500
Griffin, J	St-Thomas, Ont.	1,000	100
Gault, Andrew F.	Montréal, Qué.	2,500	250
Graham, P. L., M.D	Lobo, Ont	1,000	100
Geoffrion, C. A	Montréal, Qué.	1,000	100
Guest, T. G	Ridgetown, Ont.	5,000	500
Graydon, A. O.	London, Ont.	1,000	
Garvey, C. M	Sarnia, Ont.	1,000	
Harris, Geo. B.	London, Ont.	5,000	500
Hanavan, M. J., M.D	do	1,000	100
Hyman, C. S.	do	5,000	500
Huston, Robert	do	1,000	100
Hobbs, Alfred, M.D	do	1,000	100
Holmes, T. K., M.D	Chatham, Ont.	5,000	500
Hickey, W. R.	Bothwell, Ont	1,000	100
Hooper, George A	Toronto, Ont.	2,500	250
Hodgson, J	Montréal, Qué.	2,500	250
Hughes, D. J	St-Thomas, Ont.	1,000	
Hughes, Sarah.	do	1,000	
Hendrie, William	Hamilton, Ont	1,000	100
Hyler, J. C	Ingersoll, Ont.	500	50
Houston, W	Toronto, Ont.	500	25
Hodgins, T. D.	London, Ont.	1,000	
Horseman, E. S	do	1,000	
Hunter, William	do	500	
Hyman, J. W.	do	500	
Hutchinson, T. V	do	500	
Hunter, W. C	Toronto, Ont.	1,000	
Hook, Thomas.	do	2,000	
Hooper, Fred. F.	London, Ont	2,000	
Hyttenrauch, Mme W	do	1,000	
Hyttenrauch, St-Jean	do	1,000	
Innis, James	Guelph, Ont.	1,000	100
Irving, Isabella	St-Mary's, Ont.	1,000	100
Jackson, J. A	Petrolea, Ont.	2,000	200
Jackson, Robert	do	2,000	200
Jarvis, Charles	Delaware, Ont	5,000	500
Irving, T. C	Toronto, Ont.	1,000	100
Johnson, Jessie H	Tavistock, Ont.	1,000	1,000
Jarvis, A. J	London, Ont.	1,000	100
James, James	do	1,000	
Kent, M. J	do	1,000	100
Kent, Thomas	do	1,000	100
Kloepler, C	Guelph, Ont	6,000	1,000
Kay, John B	Toronto, Ont.	2,000	200
Kerr, John	Petrolea, Ont.	1,000	
Knott, Thomas C	London, Ont.	1,000	100
Kappelle, George.	Toronto, Ont.	1,000	100
Kingsmill, H. A.	London, Ont.	1,000	
Kidner, Mme A. C.	do	500	
Long, Thomas	Toronto, Ont.	5,000	500
Leys, Francis B	London, Ont.	10,000	1,000
Love, Francis	do	500	500
Leckie, J	Toronto, Ont.	500	50
Laidlaw, J. B	London, Ont.	500	50
Luscombe, T. H	do	500	50
Lumley, G. W., M.D.	Glencoe, Ont.	1,000	100
Logan, J. M.	London, Ont.	1,000	100
Leitch, A. St-Clair	Dutton, Ont.	500	50
LeRiche, George	Hamilton, Ont.	1,000	100
Long, W. D	do	1,000	100
Lotteridge, J. M.	do	1,000	100
Lawrence, F. O., M.D	St-Thomas, Ont.	1,000	100
Laidlaw, William	Toronto, Ont.	1,000	100
Lucas, R. A	Hamilton, Ont.	1,000	100

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN*—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Larkin, Patrick	Sainte-Catherine, Ont	10,000	1,500
Lash, Q. A.	Toronto, Ont	1,000	100
Little, R. A	London, Ont	2,000	200
Leitch, John A	Glencoe, Ont	500	
Lewis, Cal. Robert	London, Ont	1,000	
Lowall, James A.	Niagara-Falls	5,000	
Langford, C. B., M.D	Blenheim, Ont	2,000	
Labatt, Theodore	Montréal, Qué	1,000	
Mills, l'hon. David	London, Ont	5,000	500
Mills, Nathaniel	do	1,000	625
Mills, John	do	1,000	100
Marshall, John	do	500	50
Mickleborough, Wm	Saint-Thomas, Ont	1,000	100
Mills, W. R	Hamilton, Ont	1,000	100
Marshall, William	do	1,000	100
Morrison, John	Toronto, Ont	5,000	500
Mecklin, Henry	London, Ont	1,000	100
Meredith, C	Montréal, Qué	1,000	100
Mann, William	do	1,000	100
Macdonald, J. A. C	do	500	
Mulholland, Joseph	do	2,000	200
Mickle, Geo. T	Ridgetown, Ont	500	50
Middleton, J. F	Hamilton, Ont	1,000	100
Mann, W. J	Aylmer, Ont	1,000	100
Murray, W. E	do	1,000	100
Matheson, J. T. C., M.D	Sainte-Marie, Ont	5,000	500
Matheson, R	Belleville, Ont	1,000	100
Mills, J. C	London, Ont	3,000	
Magee, James, C.R	do	1,000	
Markin, Edward	do	1,000	
Munroe, Samuel	do	500	
Macdonald, D. C	do	500	
Mitchell, W. J., M.D	do	2,000	
Mahon, W. T. C	do	1,000	
Mara, T. E	do	1,000	
Mulkern, Patrick	do	1,000	
Montgomery, T. D	Toronto, Ont	1,000	
Murphy, John S	Windsor, Ont	1,000	
Moore, Mme Elizabeth	Sainte-Marie, Ont	5,000	
Mearns, John, M.D	Woodstock, Ont	1,000	
Mills, Walter	Ridgetown, Ont	1,000	
Mackay, Robert	Montréal, Qué	1,000	
Martin, Joseph, C.R	Winnipeg, Man	1,000	
McPhillips, P	London, Ont	1,000	100
McKillop, J. B	do	500	50
McDonald, Jerry	do	500	50
McEvoy, A. M	do	500	50
McGugan, M	Mt.-Brydges, Ont	5,000	500
McKenzie, D	London, Ont	2,000	200
McCall, Mary	Toronto, Ont	1,000	100
McCaubrey, A	London, Ont	500	50
McAlpine, Mary	Glencoe, Ont	5,000	500
McKenzie, Catherine	do	5,000	500
McDougall, C.R	Saint-Thomas, Ont	500	50
McIntyre, A. M	Dutton, Ont	5,000	500
McEldery, J. E	Hamilton, Ont	1,000	100
McPherson, J. H	do	1,000	100
McKay, James	do	1,000	100
McKinnon, Miss Francis	do	1,000	100
McIlwraith, J. F	do	1,000	100
McSlay, H	Sainte-Catherine, Ont	2,000	200
McLaren, Alex., M.D	London, Ont	1,000	100
McKinlay, James E	Ridgetown, Ont	5,000	500
McCully, J., M.D	Cedar-Springs, Ont	5,000	
McNabb, Neil	Ridgetown, Ont	2,000	200

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN—Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	
McNamee, F. B	Montréal, Qué	1,000	100
McLennan, R. R	Alexandria, Ont	6,000	600
McMahon, H. P	Aylmer	1,000	100
McCauhey, W. D	Québec, Qué	1,000	100
McMillan, James	Belmont, Ont	500	50
McDonald, James	London, Ont	500	50
McKee, W, J., M.P	Windsor, Ont	2,500	
McGregor, Wm., M.P	do	1,000	
McMahon, A. F	London, Ont	1,000	
McMartin, John	do	1,000	
McMartin, James	do	1,000	
McKinnon, S. F	Toronto, Ont	5,000	
McLarty, M. D	Saint-Thomas, Ont	1,000	
Nash, J. B	London, Ont	1,000	100
Noble, R. J	Pétrolia, Ont	1,000	100
Niven, J. S., M.D	London, Ont	1,000	
Neff, A. C	Toronto, Ont	500	
Owens, E. W. J	do	1,000	100
O'Flaherty, John	London, Ont	1,000	100
Olmstead, George	do	1,000	100
Odell, W. H	Belmont, Ont	1,000	100
Oronyetekha, M.D	Toronto, Ont	5,000	500
Parke, E. Jones, Q.C	London, Ont	10,000	1,000
Purdom, Y. H	do	10,000	1,000
Purdom, John	do	6,000	600
Pavey, A. E	do	1,000	100
Peterson, A. E. W	Toronto, Ont	500	50
Peterson, W. H	do	1,000	100
Platt, T. H	Hamilton, Ont	1,000	100
Pope, Mlle M. A.	London, Ont	1,000	100
Paul, E	do	500	50
Piper, J. M., M.D	do	2,000	
Prefontaine, R	Montréal, Qué	1,000	
Quirk, Thomas F	Stratford, Ont	1,000	100
Ryan, Harry M	London, Ont	1,000	100
Reid, Thomas	Toronto, Ont	1,000	100
Rowat, T. A	London, Ont	500	50
Ryan, Hugh	Toronto, Ont	10,000	1,000
Robson, T. E	London, Ont	1,000	100
Ross, A. M., l'hon	Toronto, Ont	2,000	200
Raper, William	Windsor, Ont	1,000	100
Reid, Colin	Bothwell, Ont	1,000	100
Rodger, Daniel	London, Ont	1,000	100
Rutherford, George	Hamilton, Ont	1 000	100
Russell, James	do	1,000	100
Reynolds, Thos. W	do	500	50
Rutherford, Andrew	do	1,000	
Ryan John	Toronto, Ont	5,000	500
Rutherford, James	Blenheim, Ont	1,000	100
Reid, Thomas	Walkerville, Ont	1,000	100
Renfrew, G. R., M.P	Québec, Qué	2,500	250
Routledge, G. A	Lambeth, Ont	2,000	200
Reid, Elizabeth	Walkerville, Ont	1,000	100
Reford, R	Montréal, Qué	2,000	200
Robinson, Alfred	London, Ont	1,000	
Reid, Robert	do	2,000	
Ross, W. C	do	500	
Roaf, James R	Toronto, Ont	1,000	
Ryan, Peter	do	2,000	
Rowe, Lewis G	Ridgetown, Ont	5,000	
Struthers, R. C	London, Ont	1,000	100
Somerville C. R	do	1,000	100
Sarvis, R. H	do	1,000	100
Smith, sir Donald A	Londres, Angl	20,000	2,000
Somerville, G. A.	London, Ont	1,000	100

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN—Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Shoof, Daniel	Clandeboye, Ont	500	50
Smith, Joseph	London, Ont	1,000	100
Smith, Larratt, W., C.R.	Toronto, Ont	1,000	100
Sharp, A	London, Ont	500	
Shea, Edward	do	1,000	100
Siddons, John	do	1,000	100
Stockwell, Caleb	do	1,000	100
Scane, E. W	Chatham, Ont	1,000	100
Stark, John	Toronto, Ont	1,000	100
Shambleau, A. L	Chatham, Ont	1,000	100
Symington, G	Saint-Thomas, Ont	500	50
Stevens, N. H	Chatham, Ont	5,000	500
Smith, James D	London, Ont	1,000	100
Strahan, W	Québec, Qué	2,000	
Stalker, John	Ridgetown, Ont	500	
Stephens, John	London, Ont	1,000	100
Sutherland, W	Glencoe, Ont	10,000	1,000
Southam, Wilson M	Hamilton, Ont	1,000	100
Spry, Daniel	London, Ont	1,000	100
Scatcherd, W. B	Wyton, Ont	1,000	
Scatcherd, E. W	London, Ont	1,000	
Sutherland, James, M.P.	Woodstock, Ont	1,000	
Stuart, Alexander	London, Ont	500	
Stephenson, John	do	500	
Starkey, Hugh	do	500	
Smith, R. J	do	1,000	
Smallman, J. B	do	1,000	
Smith, F. M. Bell	Toronto, Ont	500	
Scaeeow, William	Windsor, Ont	2,000	
Sampson, James, M.D.	do	2,000	
Sale, John	do	1,000	
Tennant, D. H	London, Ont	500	50
Taylor, Charles	do	1,000	100
Thomson, Walter	Mitchell, Ont	1,000	100
Thomson, John	Glencoe, Ont	1,000	100
Travers, H. B	Saint-Thomas, Ont	1,000	100
Tait, D. M	do	500	50
Teetzel, J. D., C.R	Hamilton, Ont	1,000	100
Thompson, A. S., M.D	Strathroy, Ont	2,000	200
Taylor, W. J	London, Ont	1,000	100
Thomson, Kate	Glencoe, Ont	1,000	100
Thibideau, A. A	Montréal, Qué	2,000	200
Trenholme, N. W	do	1,000	100
Tilden, John, C.R	Hamilton, Ont	1,000	
Turner, Richard	Québec, Qué	1,000	100
Tytler, John	Toronto, Ont	1,000	100
Trebilcock, Thomas	London, Ont	2,000	
Tiernan, M. J., rév	do	500	
Tracey, Thomas	do	500	
Trebilcock, F. T.	do	5,000	
Taylor, W. H	Chatham, Ont	500	
Vidal, B. H	London, Ont	1,000	100
Vandermade, L. M	Lambeth, Ont	1,000	100
Williams, N. T	London, Ont	1,000	100
Walker, David	Toronto, Ont	1,000	100
Ward, William	London, Ont	1,000	100
Wyatt, Wm	do	2,000	200
Weeks, W. J., M.D	do	2,000	200
Walsh, Brothers	Stratford, Ont	1,000	100
Wallace, A. E	Saint-Thomas, Ont	1,000	100
Wilson, M., C.R	Chatham, Ont	5,000	500
Wallace, John C	Ridgetown, Ont	2,500	250
Wallace, Charlotte M	do	2,500	250
Wilsie, Matilda	Belmont, Ont }	10,000	
Wilsie, Hannah	do }		

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NORTHERN—Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
White, R. S	Montréal, Qué	1,000	
Ward, James	do	1,000	
Wood, A. T	Hamilton, Ont	2,000	
Walker, C. N	Walkerville, Ont	5,000	500
Walker, Sarah N	do	3,000	300
Werret, W. A	Toronto, Ont	1,000	100
Workman, W. T	Stratford, Ont	1,000	1,000
Warner, Henry	London, Ont	1,000	100
Wright, John	do	1,000	
Wavell, Geo. W	Toronto, Ont	1,000	
Wood, R. Shaw	London, Ont	2,000	
Watson, Mme Mary	do	2,000	
Wigmore, A. S	Toronto, Ont	1,000	
Wilson, J. H., M.D	Saint-Thomas, Ont	1,000	
Young, W. A	London, Ont	1,000	100
Yates, H. B., M.D	Montréal, Qué	1,000	100
Youeill, Geo. W	Aylmer, Ont	1,000	100
Yates, William	London, Ont	2,000	
Zimmerman, A	Hamilton, Ont	1,000	
	Total	$761,400	$83,650

COMPAGNIE D'ASSURANCES ONTARIO, CONTRE LES ACCIDENTS.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Jarvis, lt-col. R. E. C	Toronto	1,700	510
Muntz et Beatty	do	500	150
Boeckh, E. C	do	500	150
Douglas, W. J.	do	500	150
Toronto Lithographlng Co	do	500	150
Smith, Dr Larratt W	do	2,500	750
Lightbourn, Mme A. S	do	250	75
Lightbourn, Mlle L. A	do	150	45
Lightbourn, Mlle E. L	do	150	45
King, J. S	do	250	75
Brown, Richard	do	500	150
Cassels, D. S	do	250	75
Buchan, J. L	do	250	75
McCormack, R. L. M	do	250	75
Gibson, R. E	do	500	150
Cox, E. W	do	250	75
Stimson, G. A	do	250	75
Clarkson, E. R. C	do	500	150
Cross, W. H	do	500	150
Thomas, A. W	do	750	225
Winlow, R. C	do	250	75
Wright, Joseph	do	250	75
Smith, C. C	do	250	75
Forster, A. I	do	250	75
Cox, F. G	do	250	75
Blackburn, H. M	do	250	75
Briggs, S. E	do	250	75
Lawrence, J. W	do	250	75
Hamilton, W. B	do	250	75
Firstbrook, John	do	250	75
Simpson, Joseph	do	250	75
Muntz et Beatty (en fidéicommis)	do	250	75
McBridge, R. H	do	250	75
Robertson, Thomas	do	250	75
Osler, B. B., C.R	do	500	150
Fensom, John	do	500	150
Fensom, G. H	do	250	75
Pearson, W. H	do	2,500	1,000
Shenstone, J. N	do	2,500	750
Rogers, Elias	do	250	75
Smith, J. E. B	do	250	75
Smith, professeur Goldwin	do	2,500	2,500
Hudson, R. S	do	500	150
Dixon, B. Homer	do	1,000	300
Mme Rochereau de la Sablière	do	250	75
M. Charles de la Sablière	do	1,750	525
Smith, J. F., C.R	do	1,000	300
Hammond, H. C	do	500	150
Brock, W. R	do	1,000	300
Cosgrave, L. J	do	500	150
Wickett, S. R	do	250	75
Davies, William	do	5,000	1,500
Davies, Mme W	do	2,500	750
Alexander, D. W	do	250	75
Marshall, Noel	do	250	75
White, Arthur	do	250	75
Saulter, James	do	250	75
Gordon, Mme C. F	do	500	150
King, J. D	do	250	75
Playfair, J. S	do	500	150
Foy, John	do	250	75
Robinson, C., C.R	do	1,000	300
Dundas, Mlle L	do	250	75
Allen, A. W	do	150	45
Goulding, H	do	500	150

COMPAGNIE D'ASSURANCES ONTARIO, CONTRE LES ACCIDENTS—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Caldecott, S	Toronto	50	15
McKenzie, William	do	2,500	750
Weston, G. H	do	250	75
Weston, E. O	do	250	75
Jackes, Joseph	do	500	150
Heintzman, Theodore	do	1,000	300
Davis, W. J	do	250	75
Henderson, W. R	do	250	75
Beardmore, W. D	do	1,000	300
Davies, Robert H	do	1,000	300
Langlois, Herbert	do	1,000	300
O'Brien, A. H	do	50	15
Dusseau, L. V	do	500	150
Douglas, G. H	do	500	150
Creelman, A	do	250	25
Miller, D	do	250	25
Huchison, H	do	250	50
Lightbourn, E. T	do	1,000	100
Henderson, R. B	do	150	45
Watlington, J. H	do	150	45
Fleming, F. A	do	250	50
Taylor, J. McP	do	250	75
Wood, S. G	do	250	50
Hamilton, W. M	do	250	75
Scott, J. C	do	250	75
Merson, G. O	do	250	25
Eastmure, A. L	do	2,500	750
Russell, F. J	do	250	75
Rolph, Smith et Cie	do	750	225
Mason, J. Herbert	do	2,500	750
Hebden, E. F	do	250	75
Foy, J. J., C. R	do	250	75
Blackley, W	do	250	75
McDougall, juge	do	250	75
Greer, John	do	1,000	300
Brush, Seeley B	do	150	45
Ross, Frederick J	do	250	75
Lighthourn, F. J	do	1,000	100
Renfrew, A. E	do	250	75
Gibbs, Malcolm	do	250	75
Davidson, John	Guelph	250	75
Plow, George S	Montréal	1,000	100
Bell, John	Hamilton	500	75
Wilcox, C. S	do	250	75
Steedman, J. P	do	250	75
Wolfkill, R. F	do	250	75
Edwards, T. S	Iroquois	150	15
Macpherson, A	Markdale	150	45
Wood, R. Shaw	London	2,500	750
Wood, Robert	do	1,250	375
Ingersoll Packing Co	Ingersoll	250	75
Henderson, Mme E. G	Saint-Jean, N.-B	250	75
Smith, F. C	do	100	30
Cornwall, Ira	do	150	45
Thorne, R. Ward	do	150	45
Skinner, l'hon. C. N	do	500	150
Woolverton, Dr A	Hamilton	250	75
Stewart, T. J	do	250	75
Coburn, H. P	do	250	75
Ambrose, Walter	do	500	150
Ambrose, R. S	do	500	150
Ambrose, H. S	do	250	75
White, A. W	do	250	75
Bethune, Kenneth	do	250	75
Neill, A. T	do	500	150
Leitch et Turnbull	do	250	75
Bond, E. L	Montréal	1,000	300
Brock, J. H	Winnipeg, Man	1,000	300
Aikins, J. A. H., C.R	do	500	150

COMPAGNIE D'ASSURANCES ONTARIO, CONTRE LES ACCIDENTS—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Culver, W. H., C.R	Winnipeg, Man	500	150
Campbell, A. McT	do	250	75
Mills et Cunningham	Kingston	250	75
Fyshe, Thomas	Halifax, N.-E	500	150
Smith, John M	do	500	150
Curry, Dr M. A	do	250	75
Kenny, T. E., M.P	do	500	150
Roberts, Frank	do	250	75
Davis, T. G	Napanee, Ont	150	45
Grant, John	Brockville	1,000	300
Gill, John M	do	500	150
Sangster, G. R	Moncton, N.-B	500	150
Robertson, J. F	Saint-Jean, N.-B	500	150
Bourke, Thomas L	do	500	150
McLaughlan, D. J	do	250	75
Blair, l'hon. A. G	do	500	150
Trueman, C. D	do	150	45
Finn, M. A	do	250	75
McLellan, J. Verner	do	100	30
Milligan, R	do	250	75
Banfield, John J	Vancouver, C.-B	500	150
Downie, William	do	500	150
Hamersley et Hamilton	do	250	75
Johnston, J. I	do	250	75
Coulthard, W. B	Frédéricton, N.-B	250	75
McMurray, Thomas	Yarmouth, N.-E	500	150
Graves, F. T	Ottawa	250	75
Morris, W. D	do	250	75
Spittal, Alex	do	250	75
Stephens, A. J	do	250	75
Wallace, E	do	250	75
Williams, W. L N	Saint-Jean, N.-B	250	75
Addy, Dr G. A. B	do	150	45
Tilden, J. H	Hamilton	500	150
Green, F. W	Halifax, N.-E	100	30
Wadland, Henry	Woodstock, Ont	250	75
McDonald, James	Edmonton, Alberta	150	45
Peine, Louis	New-Hamburg, Ont	150	45
Chadwick, C. W	Portage-du-Rat, Ont	100	30
Coulthard, Dr G. E	Frédéricton, N.-B	500	75
Stone, Alfred	Guelph, Ont	250	75
Beer, George F	Charlottetown	250	75
Beer, Dr F. D	do	150	45
Beer, Lemuel L	do	200	60
Beer, E. H	do	200	60
Rex, Albert E	Montréal	150	45
Rex, Alfred	do	150	45
McDonald, Thomas G	do	150	45
Smith, C. A	do	250	75
Beckit, Oliver G	Sainte-Anne-de-Bellevue	500	150
Wilson, J. M	Toronto	250	......
Blachford, A. W	do	250	......
Oldright, William	do	250	75
Maloney, Richard	do	250	......
Langtry, A. G. W	do	250	......
Locke, James T	do	250	......
Nairn, Alex. M	do	250	......
Wilson, F. A	do	250	......
Darrell, Henry F	do	250	......
Muntz, R. G	do	250	......
Lindsay, George L	do	250	......
Grantham, J. S	do	150	......
Ireland, J. H	do	2,500	......
Weatherhead, G. H	Brockville	500	......
Butler, Thomas P	Montréal	500	......
Clark, Cyrus N	do	150	......
Harding, John	Kamloops, C.-B	250	......
		$101,000	$29,330

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Anderson, Mme E. G	Québec	12	540	240
Alleyn, l'hon. C. (succession), J. A. Charlebois et C. W. A. Lindsay (exécuteurs)	do	18	810	360
Angers, l'hon. A. R	Montréal	10	450	200
Ahern, Mme Amelia V	Québec	15	675	300
Andrews, Mme F. H., jeune	do	1	45	20
Audette, Mme Mary Grace Stuart	Ottawa	5	225	100
Brodie, Robt	Québec	85	3,825	1,700
Brodie, E. K	do	8	360	160
Beaubien, l'hon. Louis	Montréal	18	810	360
Brown, W. P. (exécutrice de feu)	Angleterre	60	2,700	1,200
Brousseau, Mme M. M. D	Québec	10	450	200
Biloleau, Louis	do	32	1,440	640
Brodie, W	do	85	3,825	1,700
Bittner, Dlle Emilie	do	6	270	120
Brodie, Jas. (en fidéicommis)	do	7	315	140
Brodie, Arthur D	do	7	315	140
Brodie, Mme Lily	do	6	270	120
Brown, Ida Mary	do	5	225	100
Bélanger, P. E. Emile (en fidéicommis)	do	16	720	320
Brodie, Thos. (exécuteurs de feu)	do	84	3,780	1,680
Brown, John (en fidéicommis)	do	5	225	100
Brown, John	do	10	450	200
Budden, Heber	do	2	90	40
Brown, Wm. Hy	do	20	900	400
Champion, C. P	do	4	180	80
Crawford, Mme Margaret	Brampton, Ont	13	585	260
Clapham, Mme Leonora	Québec	34	1,530	680
Campbell, W. N., exécuteur et procureur	do	1	45	20
Casgrain, P. B	do	52	2,340	1,040
Clapham, J. Greaves (succession de feu)	do	200	9,000	4,000
Carrier, Mme Henriette (héritiers)	do	6	270	120
Collège Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	10	450	200
Cary, Mlle Elizabeth Rebecca (succession), Mary Ann H. Leggatt et Gordon Jos. Leggatt, exécuteurs	Windsor, Ont	46	2,070	920
Cazeau, Dlle M. A	Québec	2	90	40
Campbell, Mme Isabella Jane	do	10	450	200
Corporation du Précieux Sang, Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe, Qué	2	90	40
Campbell, W. D., usufruitiers	Québec	2	90	40
Corporation Archiépiscopale, F. M	do	15	675	300
Caisse d'Economie, N. D	do	116	5,220	2,320
Campbell, Mme Edith A. Simons	do	3	135	60
Connolly, Mlle Margaret S	do	20	900	400
Cannon, Mlle Matilda	do	15	675	300
Davis, Louis, tuteur	Montréal	17	765	340
Dugal, Dlles Emélie, Caroline et Cécile	Québec	4	180	80
Donohue, Thos	do	36	1,620	720
De Bonne, E. M. (héritiers de feu)	Beauport, Qué	10	450	200
Dean, A. L	East Helena, Montana	26	1,170	520
Dickson, James (succession de feu)	Montréal	20	900	400
De Blois, E. J. (succession)	Québec	6	270	120
De Blois, P. A., l'hon	do	8	360	160
Davies, W. H. A. (exécutrice de feu)	Montréal	2	90	40
Douglass, Mme Charlotte (héritiers)	Québec	4	180	80
Derousselle, Alexis (exécuteur de feu)	Beauport, Qué	1	45	20
D'Eschambault, Dlle Lætitia F	Québec	10	450	200
Dupont, William (héritiers)	do	11	495	220
DeRousselle *et al.*, Alexis, F. X. Gosselin, procureur	do	1	45	20
Dumais, L. V. (curateur)	Fraserville, Qué	12	540	240
Doucette, Mme Arthémise	Québec	6	270	120
DeFoy, Mlle H	do	7	315	140
DeFoy, Mlle G	do	7	315	140

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé
			$	$
Dean, Elizabeth Marion	Québec	17	765	340
Dean, George	Chatham, N.-B.	17	765	340
Dynes, Joseph	Québec	3	135	60
Drum, Isaac, succession de	do	1	45	20
Drum, Wm, exécuteurs de la succes. de	do	5	225	100
Dean, W. R	do	50	2,250	1,000
Davidson, Thomas	do	18	810	360
Dolbel, Alf. W	Gaspé	7	315	140
Dunn, Stuart H	Québec	50	2,250	1,000
Dunn, Logie H., succession de feu	do	40	1,800	800
Dawson, Mme Louisa	Montréal	20	900	400
Drummond, Mme veuve Chs. R. T	do	3	135	60
Dumoulin, P. B.	Québec	3	135	60
Frémont, Jules J. Taschereau	do	12	540	240
Fraser, Mlle Jane, en fidéicommis	do	20	900	400
Glackemeyer, Mme S. J	do	1	45	20
Grant, Mme T. H	Angleterre	2	90	40
Goodwin, Mme Emma	do	18	810	360
Gibb, James	Québec	42	1,890	840
George, Mlle Elizabeth, succession de, (W. N. Campbell, exécuteur)	do	10	450	200
Gibb et Ross	do	30	1,350	600
Gingras, J. E., exécutrice de feu	do	2	90	40
Gravel, J. A	Montréal	14	630	280
Gourdeau, François, succession de	Québec	20	900	400
Garneau, l'hon. Pierre	do	47	2,115	940
Gourdeau, Mme Félix	do	8	360	160
Gourdeau, Mme Napoléon	do	6	270	120
Grenier, J. O	do	2	90	40
Heigham, Mme Grace Charlotte	Angleterre	20	900	400
Healey, Mlle Annie	Québec	3	135	60
Heath, Mlle Emilie	Ile-Verte	6	270	120
Huot, Philippe	Québec	38	1,710	760
Hall, H. E	do	2	90	40
Hossack, G. C.	do	10	450	200
Hunt, James, exécuteurs de feu	do	76	3,420	1,520
Hamel, Théophile, exécutrice de feu	do	10	450	200
Hamel, Abraham, succession de	do	4	180	80
Hardy, M. G	Champlain	57	2,565	1,140
Hardy, Joseph L	Grondines	66	2,970	1,320
Hardy, N. Siméon, Jos. L. Hardy et D. Arcand, exécuteurs-test. de la succ. de	Québec	45	2,025	900
Hudon, Théophile, héritiers de	do	22	990	440
Herring, William	do	100	4,500	2,000
Hamilton, Robt.	do	16	720	320
Hunt, Arthur F.	do	22	990	440
Hunt, Mme Herbert F.	do	14	630	280
Hunt, Fredk. F	do	16	720	320
Holt, John H	do	114	5,130	2,280
Hunt, Mlle Caroline E	do	15	675	300
Healey, Mlle Louisa	do	1	45	20
Hardy, Vve Phidime, en fidéicommis	Champlain	12	540	240
Société irlandaise de bienfais. protestante	Québec	12	540	240
Joseph Montefiore	do	1	45	20
Joseph, Andrew C	do	10	450	200
Jones, Edwin	do	86	3,870	1,720
Jones, G. E. Allen	do	42	1,890	840
Jourdain, A	do	30	1,350	600
Johnston, Frank	do	2	90	40
Kerr et Molson, syndics	Montréal	8	360	160
Langevin, Napoléon	Québec	30	1,350	600
Louis, Joseph	do	50	2,250	1,000
Langevin, Ed. J	Ottawa	6	270	120
Le Boutillier, Phillippe	Gaspé	3	135	60
Le Boutillier, Horatio	do	6	270	120

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Lambly, W. H	Inverness	8	360	160
Lelièvre, S., exécuteurs de feu	Québec	6	270	120
Logie, Mme Sarah, héritiers de	do	4	120	80
Langevin, sir H. L., C.B., C.C.M.G	do	78	3,510	1,560
LeMoine, Alexandre, héritiers de	do	10	450	200
Lacroix, Edouard	do	73	3,285	1,460
Lindsay, Hamilton	Kingston	42	1,890	840
Lépine, Louis	Québec	5	225	100
Leonard, B	do	5	225	100
Laurie, Archibald	do	8	360	160
Letarte, Victor, tuteur	do	8	360	160
Lachance, Numa	do	2	90	40
Larue, Louise A., en fidéicommis	do	6	270	120
McLennan, Mme Francis	Montréal	5	225	100
Messire le Curé de Notre-Dame de Québec	Québec	40	1,800	800
Mailloux, J. A	do	4	180	80
Mathieu, Delle Zoé	Grondines	20	900	400
Machin, Delle H. J	do	4	180	80
Molson, John, tuteur	Montréal	8	360	160
Montizambert, Mme S., héritiers	Québec	8	360	160
Moore, Mme veuve Samuel	Jersey-City, N.-J	8	360	160
McLimont, Mme Sarah E., en fidéicom.	Québec	20	900	400
McLimont, Robert	do	2	90	40
McLimont, Mlle Christina	do	2	90	40
McLimont, Mlle Helena	do	2	90	40
McLimont, William	do	2	90	40
McLimont, J. C	do	12	540	240
Morgan, Terence, légataires	Irlande	30	1,350	600
Monier, Mme Malvina	Québec	6	270	120
Marcotte Mme Cécile	do	6	270	120
Molson, William, exécuteurs de feu	Montréal	26	1,170	520
Mitchell, Rober , exéc. en usufruit	Angleterre	1	45	20
McLimont, Mlle Anna F., en usufruit	Ottawa	20	900	400
Marois, Mgr C. A	Québec	11	495	220
Molson, Jos. D., tuteur	Montréal	6	270	120
Molson, Alex., tuteur	do	8	360	160
Molson, John Elsdale	do	8	360	160
Maclaren, W. M., en usufruit	Québec	10	450	200
Miller, Mme Elizabeth Auld	do	6	270	120
Macnider et Cie, Jas	do	21	945	420
McCaghey, W. D	do	5	225	100
Norris, Mme veuve Thomas	do	23	1,035	460
Norris, Thomas Henry	do	33	1,485	660
Norris, Mlle Charlotte	do	2	90	40
Norris, Mlle M. L	do	1	45	20
Norris, Mlle Helena	do	1	45	20
Nightingale, Mme Martha D	Mobile, Ala	5	225	100
Ostell, Mme M. E	Montréal	6	270	120
Oliver, Frederick, héritiers	Québec	4	180	80
Phillips, Mlle M. C	do	14	630	280
Perreault, Mme M. S	Montréal	8	360	160
Pelletier, l'hon. C. A. P	Québec	18	810	360
Pozer, Mlle M. M	do	10	450	200
Poston, William, exécuteur de feu	do	28	1,260	560
Paquet, Mme Reine	Montréal	6	270	120
Paradis, L. L., succession de	Québec	4	180	80
Pampalon, Thomas	do	2	90	40
Prévost, Mme Jos. Ed	do	2	90	40
Banque de Québec	do	210	9,450	4,200
Rousseau, David	do	8	360	160
Renfrew, George R	do	150	6,750	3,000
Robitaille, Dr Olivier, succ. et exéc	do	22	990	440
Russell, Mme Horatio A	do	8	360	160
Robertson, Mme Charles	Hamilton	5	225	100
Rinfret, Mme Fréd. Rémi	Québec	1	45	20

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$	$
Samson, Mde Vve C. I.	Québec	6	270	120
Samso , Aurélin.	do	4	180	80
Simons, Wm. Thomas.	do	5	225	100
Société Ecclésiastique de Saint-Joseph.	do	4	180	80
Simons, William	do	138	6,210	2,760
Stevenson, Mme A. C., exécutrice et tutrice	do	4	180	80
Shaw, Samuel J.	do	50	2,250	1,000
Scott, W. W., exécuteur de feu	do	12	540	240
Simons, John	do	163	7,335	3,260
Simons, Archibald	do	4	180	80
Shaw, John.	do	1	45	20
Simons, Mlle Mary	do	6	270	120
Sharples, H. H.	do	8	360	160
Savard, Mde Vve Edmond	do	21	945	420
Scott, A. E	do	2	90	40
Stuart, rév. Jas.	Angleterre	44	1,980	880
Stuart, Gustavus G	Québec	6	270	120
Stuart, Gustavus G., curateur	do	21	945	420
Samson, Mme A.	do	2	90	40
Sissons, Robt	do	10	450	200
Têtu, Mgr H.	do	8	360	160
Têtu, Vital, héritiers de	do	84	3,780	1,680
Tessier, l'hon. U. J., succession de	do	4	180	80
Tessier, Cyrille	do	6	270	120
Turcotte, Madame Nazaire	do	12	540	240
Thomson, Andrew.	do	34	1,530	680
Tourangeau, Mme V. A. J.	do	2	90	40
Turner, R.	do	26	1,170	520
Turner, Mlle Effie.	do	8	360	160
Turner, R., en fidéicommis	do	4	180	80
Verret, Barth.	do	11	495	220
Valin, Mme P. V.	do	10	450	200
Vallée, Prudent, succession de	do	42	1,890	840
Whitehead, Morley W.	do	2	90	40
Withall, W. J.	Montréal	172	7,740	3,440
Wallace, Mme S. A. P.	Québec	9	405	180
Whitehead, Joseph.	do	107	4,815	2,140
Wade, Mme Margaret.	do	3	135	60
Wilson, Mme Florence A.	do	10	450	200
Whitehead, Alfred B.	do	2	90	40
Welch, Mme Annie K.	do	48	2,160	960
Young, D. D., exécuteurs de feu.	do	46	2,070	920
Yule, William do	Montréal	20	900	400
Young, Herman.	Québec	3	135	60
		5,000	$ 225,000	$ 100,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *SUN*, DU CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896).

Name.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$ c.
Abbott, Albert	Belleville	4,000	500 00
Abbott, Edwin	do	2,500	312 50
Alexander, Charles	Montréal	10,000	1,250 00
Anderson, Robert (succession de feu)	do	39,000	4,875 00
Allan, Mme A. S.	do	300	37 50
Brodie, A. W.	Hespeler, Ont.	1,000	125 00
Bell, John, Q.C	Belleville	1,100	137 50
Buntin, Alexander, succession de	Montréal	20,000	2,500 00
Burland, G. B.	do	2,000	250 00
Black, rév. J. R.	Kingston	3,500	437 50
Blackader, Mme R. L.	Montréal	400	50 00
Bryson, Mlle M. H.	do	2,000	250 00
Cameron, J. H	do	1,000	125 00
Campbell, F. W., M.D.	do	2,000	250 00
Cassils, Charles	do	2,500	312 50
Coulson, D	Toronto	1,000	125 00
Cox, Geo. A.	do	4,000	500 00
Cushing, Mme L. M.	Montréal	1,300	162 50
Cushing, Mme L. M., en fidéicommis	do	300	37 50
Cross, Selkirk	do	3,500	437 50
Cathcart, rév. N.	Guernsey, C.I.	2,400	300 00
Clerghorn, J. P	Montréal	2,500	312 50
Dougherty, C. B.	Ottawa	2,000	250 00
Delisle, A. M., succession de feu	Montréal	4,000	500 00
Ewing, S. H.	do	5,000	625 00
Fair, Robert, en fidéic. pour Mlle McC. Fair	Peterborough	2,000	250 00
Filgate, Samuel	Montréal	1,000	125 00
Forster, rév. Lawson	Londres, Angl.	1,300	162 50
Fairbairn, Mlle Jane R.	Peterborough	1,500	187 50
Franklin, Mlle S. J.	Streetsville, Ont	2,500	312 50
Fry, Mme Laura A.	Montréal	800	100 00
Garland, C. S	do	1,500	187 50
Gilroy, Mme Beatrice	Winnipeg	8,500	1,062 50
Greene, E. K	Montréal	5,000	625 00
Gunter, J. B.	Frédérıcton	100	12 50
Gault, Mme E. J., en fidéicommis	Montréal	800	100 00
Gault, Mlle E. M	do	400	50 00
Gault, Mlle M. F	do	400	50 00
Gault, C. Ernest	do	400	50 00
Gault, Leslie H	do	400	50 00
Gault, P. R	do	400	50 00
Gault, M. H.	do	400	50 00
Gilmour, J. H.	Brockville	2,000	250 00
Hamilton, Alexander	Montréal	5,000	625 00
Hall, Mlle J. A.	Ottawa	500	62 50
Hill, W. H	Peterborough	3,300	412 50
Hingston, W. H., M.D	Montréal	1,000	125 00
Hendershot, E. W.	Saint-Jean, N.-B.	1,500	187 50
Hendershot, Mme A. M	do	4,000	500 00
Hewton, Mme R	Maple Grove, Qué.	1,900	237 50
Ibbotson, Mme F. L	Montréal	400	50 00
Little, James	Belleville	2,000	250 00
Magee, C.	Ottawa	2,000	250 00
Macaulay, R	Montréal	69,900	8,737 50
Macaulay, T. B.	do	11,100	1,387 50
Macaulay, Herbert R.	do	1,000	125 00
Macaulay, Mlle H. M. L.	do	3,300	412 50
Macpherson, Alex	do	2,500	312 50
Manning, W. H	Peterborough	5,500	687 50
Marling, J. W.	Montréal	1,500	187 50
Meyer, H. W. C., C.R.	Wingham, Ont.	1,400	175 00
Miller, Mlle E. T.	Montréal	1,900	237 50
Miller, Mlle M. L.	do	1,900	237 50
Miller, Mlle J. G.	do	1,900	237 50
McGill, Chas.	Peterborough	10,000	1,250 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *SUN*, DU CANADA—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$ c.
Miller, Mme Elizabeth	Montréal	1,100	137 50
Miller, W. S.	do	200	25 00
Millar, W. T	Montréal	100	12 50
McCarthy, D. et J	Sorel	5,000	625 00
McFarlane, David	Montréal	5,000	625 00
McKenzie, Murdock	do	32,500	4,062 50
McDonald, Kenneth	Ottawa	1,000	125 00
Ogilvie, l'hon. A. W	Montréal	15,000	1,875 00
Proctor, C. D., succession de feu	do	500	62 50
Reekie, R. J., succession de feu	do	10,000	1,250 00
Robertson, Henry	do	2,000	250 00
Robertson, succession de feu Mme Margaret	do	1,000	125 00
Roger, Mlle Isabella	Peterborough	1,500	187 50
Roger, Mlle R. H	do	2,000	250 00
Ryan, John	Brockville	2,500	312 50
Ryan, Mme M. J	do	10,000	1,250 00
Ross, rév. D., D. D	Kingston	2,000	250 00
Ross, Mme C. C	Montréal	900	112 50
Ross, W. G	do	800	100 00
Ross, J. G	do	800	100 00
Ross, l'hon. J. G., succession de	Québec	20,000	2,500 00
Ridout, G. L	Sherbrooke	2,600	325 00
Stevenson, J., succession de feu	Montréal	1,000	125 00
Stevenson, James, succession de feu	Québec	900	112 50
Stevenson, Mlle J. E.	do	900	112 50
Stevenson, Mlle Agnes S	do	900	112 50
Smith, R. Wilson	Montréal	2,000	250 00
Strachan, William	do	16,000	2,000 00
Strong, Mme A. W	do	2,300	287 50
Tasker, James	do	15,000	1,875 00
Warden, rév. R. H., D. D	do	9,100	1,137 50
Wilson, John	do	2,500	312 50
Waldie, John	Toronto	10,000	1,250 00
Wilkes, Alfred J., A. C	Brantford	7,000	875 00
Williams, Mlle J. A. C	Montréal	500	62 50
Withall, W. J	do	20,000	2,500 00
Wilkins, George, M.D	do	1,000	125 00
Workman, Thomas, en fidéicommis	Ottawa	2,800	350 00
Whyte, Mme G. A	Kamsack, T.N.-O	1,700	212 50
	Total	$500,000	$62,500 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE.

LISTE DES GARANTS—(Au 31 décembre 1896).

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Ashton, rév. Robt	Brantford	500	300
Bell, John	Belleville	1,000	600
Bruce, rév. Geo	Saint-Jean, N.-B	100	60
Bowlby, W. H., C.R	Berlin	13,000	7,800
Bowlby, D. S., Dr	do	1,500	900
Burton, P. H	Toronto	2,000	1,200
Burton, Wm	Humber	1,000	600
Biggar, J. Lyons	Belleville	2,000	1,200
Caswell, Thomas	Toronto	2,000	1,200
Cockburn, rév. E	Uxbridge	500	300
Cox, Geo. A	Toronto	10,400	6.240
Cook, Louisa	do	500	300
Denison, G. T., en fidéicommis	do	1,100	660
Ewing, C. E	Cobourg	500	300
Farmer, R. D	Ancaster	1,000	600
Fife, J. A., Dr	Peterborough	2,000	1,200
Fife, E. J	do	2,000	1,200
Fife, Isaac H	Lang	500	300
Flett, John	Toronto	6,500	3,900
Henderson, rév. Andrew	Atwood	1,000	600
Lyman, John	Syracuse, N.-Y	2,000	1,200
Lawrie, Garvin	Woodbridge	1,000	600
McIntyre, W. T	Toronto	1,500	900
Moss, Dalilah H	Bluevale	500	300
McGillivray, J. A	Toronto	200	120
Nattress, Dr W	do	2,000	1,200
Nattress, Thomas	Humber	400	240
Nattress, John	Woodbridge	1,000	600
Nichol, W., Dr	Brantford	1,000	600
O'Hara, Henry	Toronto	2,000	1,200
O'Hara, B. B	do	4,000	2,400
O'Hara, H. R	do	2,100	1,260
Pellatt, H. M	do	1,800	1,080
Ross, l'hon. Geo. W	do	2,000	1,200
Robertson, J. A., Dr	Stratford	2,500	1,500
Sutherland, H	Toronto	8,500	5,100
Snyder, Frederick	Berlin	1,000	600
Strathy, H. S., gérant général, en fidéicommis	Toronto	5,000	3,000
Thornton, Isabella	New-Richmond, Qué	1,000	600
Taylor, Wm	Toronto	1,000	600
Wilkes, Geo. H	Brantford	2,000	1,200
Wilkes, A. J., C.R	do	4,000	2,400
Watterworth, Wm	Ingersoll	2,000	1,200
Williams, J. A., Dr	do	500	300
Wolverton, rév. Newton	Woodstock	1,000	600
Warnock, Mme M	Goderich	900	540
	Totaux	$100,000	$60,000

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

LISTE DES ACTIONNAIRES—(Au 31 décembre 1896.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Alexander, James	Toronto	1,400	700
Alexander, Mlle J. E.	Woodstock	1,200	600
Arnoldi, Mme Agnes	Toronto	440	220
Armstrong, Thomas	do	2,320	1,160
Agar, Mlle Florence	do	240	120
Adamson, Henry	do	1,320	660
Allison, Mme Mary	London	800	400
Armstrong, Mme E.	Toronto	600	300
Acheson, Mme Agnes C	do	600	300
Anderson, Wm	do	3,560	1,780
Adams, Jno., en fidéicommis	do	520	260
Baird, Hugh N.	do	1,600	800
Beaty, Robt.	do	6,000	3,000
Beaty, Mme Sarah	do	2,000	1,000
Benson, T. M., eñ McCaul, G. Lefroy, fidéic.	Port-Hope	3,400	1,700
Belton, Wm., succession de feu	Toronto	600	300
Blain, Mme Eliza, succession de	do	9,000	4,500
Brown, Robt. S.	do	2,000	1,000
Brown, Eliza	do	2,400	1,200
Brock, W. R.	do	1,280	640
Bassett, Thomas	Bowmanville	2,000	1,000
Boswell, Mme Charlett	Calgary	8,080	4,040
Bourne, T. Percy	Saint-Jean, N.-B	440	220
Bean, rév. W. H.	Oshawa	720	360
Betley, Mme D. E., succession de feu	Toronto	6,000	3,000
Burns, Geo. Ferrier	do	2,000	1,000
Barker, Samuel	Hamilton	6,640	3,320
Baines, Mme R. J. Ella	Toronto	280	140
Bassett, Mme Annie	Bowmanville	1,600	80
Bassett, Mlle M. J. C	do	400	200
Bain, John	Toronto	800	400
Bain, Thomas	Dundas	1,200	600
Bate, Thos. B	Sainte-Catherine	4,000	2,000
Booth, Wm	Toronto	4,000	2,000
Beddome, Helen	London	800	400
Bate, W. T	Ottawa	1,000	500
Blakeney, Mlle Frances	Cayuga-Nord	1,600	800
Boucher, James Geo	London	3,600	1,800
Beaty, Annie E., en fidéicommis	Toronto	4,000	2,000
Brown, Wm	Owen-Sound	4,000	2,000
Brittain, Margaret F	Toronto	2,000	1,000
Brown, Mme C. C	Owen-Sound	2,000	1,000
Bond, Mlle Carrie	Rosedale	320	160
Bond, Mlle Edith	do	320	160
Beaty et Cie, Robt.	Toronto	6,400	3,200
Baines, C. C.	do	80	40
Burritt, A. P.	do	3,200	1,600
Campbell, D.	Trumansburg, N.-Y	2,800	1,400
Carlyle, Mme W.	Toronto	2,800	1,400
Chester, Geo	Scarboro	1,000	500
Clarke, Andrew	Bullock's-Corners	5,240	2,620
Cockburn, G. R. R	Toronto	10,000	5,000
Cooch, A. C.	do	9,280	4,640
Cox, Geo. A.	do	50,000	25,000
Cox, Mme A. S	Paris	2,440	1,220
Craig, rév. R. J., en fidéicommis	Deseronto	40	20
Carey, Wm., succession de feu	Toronto	2,400	1,200
Catto, John	do	2,000	1,000
Craig, Mme F. G.	Deseronto	80	40
Cameron, Mme A. M.	Montréal	14,800	7,400
Cameron, Mlle Rosa	Toronto	3,840	1,920
Carpenter, Mlle Susan	Merton, Wis.	1,600	800
Curry, Louisa S	Omemee	640	320
Cawthra, Wm. Herbert	Toronto	600	300
Crawford, Mme Margaret	Brampton	11,080	5,540

COMPBGNIE D'ASSURBNCES DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRESS—*Suite.*

Name.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Cawthra, Eliz. J	Toronto	1,000	500
Cawthra, Ann Mabel	Toronto	2,200	1,100
Carpenter, E. R	Collingwood	2,400	1,200
Corlett, Mme Margaret	Toronto	200	100
Comstock, Mme S. R	do	2,400	1,200
Cosens, Mlle E. A	do	360	180
Colby, Alf. F	do	1,600	800
Carlyle, James, M.D	do	5,000	2,500
Carmichael, Wm	Woburn	1,000	500
Carmélites, Les Sœurs	Baltimore, Md	720	360
Cooch, H. E	Toronto	480	240
Cooch, E. E	do	1,000	500
Campbell, Peter McL	Collingwood	800	400
Caldwell, J. B	Newmarket	1,000	500
Cole, Wm	Galt	1,600	800
Carke, C. E	Toronto	800	400
Clarke, A. et J	Bullock's-Corners	3.000	1,500
Connell, Robt. K	Toronto	8,000	4,000
Coutts, James	Muskoka	2,000	1,000
Colville, James	Bowmanville	1,600	800
Covernton, M.D., C.W	Toronto	40	20
Campbell, Mme Charlott	do	2,000	1,000
Couch, W. B	Bowmanville	4,000	2,000
Confederation Life Association	Toronto	20,000	10,000
Cox, F.G., Mf. et Wood, E.R., secrét. en fid	do	63,800	31,900
Cie d'Assurances du Canada, sur la vie	Hamilton	74,720	37,360
Davidson, Mme S. F	Toronto	1,480	740
Dewar, J. F., succession de feu	Port-Hope	2,480	1,240
Duff, Mme Babara	Toronto	1,080	540
Dupins, Mme Annie	Kingston	800	400
Denny, John	Toronto	4,000	2,000
Dalgleish, Mlle G. C	Kamloops	1,040	520
Dunlop, Mary M	Richmond, Va	80	40
Dight, Norris	Lucan	800	400
Dewart, D.D., E. H	Toronto	2,000	1,000
Dexter, Geo. J	Atlanta, Ga	1,000	500
Dalton, C. C	Toronto	15,000	7,500
Dunnett, Thomas	do	6,000	3,000
Dundas, J. R., succession de feu	do	1,600	800
Davies, Wm	do	10,000	5,000
Ellerby, Thos. S., succession de feu	do	4,800	2,400
Evans, Ephraim, succession de feu	London	3,440	1,720
Ewing, Mme Isabella	Collingwood	1,000	500
Ewart, Mme C. S	Toronto	1,200	600
Eakins, W. Geo	do	800	400
Erskine, Mme Annie	Peterboro	1,280	640
Eaton, Timothy	Toronto	8.000	4,000
Fitton, Henry W	Orillia	5,420	2,710
Fitzgerald, E. G	Toronto	320	160
Fitzgerald, Mme G. B	do	2,400	1,200
Fitzgerald, Wm	do	200	100
Fletcher, rév. D. H	Hamilton	4,000	2,000
Forster, J. W. L	Toronto	560	280
Forster, Wm	Brampton	4,840	2,420
Foster, Mme Jane M	Saint-Thomas	1,040	520
French, Mme E. C	Deseronto	160	80
Fitzgerald, E. G., fidéicommissaire	Toronto	2,000	1,000
Forster, Martha	do	240	120
Fulton, Robt. R	Woodstock	6,640	3,320
Forbes, Robt., succession de feu	Hespeler	8,320	4,160
Fraser, Thos. E	Toronto	800	400
Flavelle, J. W	do	14,000	7,000
Ferrah, Mlle Maggie	Oakville	200	100
Ferrah, Mlle Mary	do	80	40
Fitzgerald, Thomas	Bowmanville	1,000	500

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Fitten, H. W. et C. E., en fidéicommis	Toronto	1,240	620
Forster, M.D., James W	Kingston	400	200
Foster, Albert J	Toronto	600	300
Fitten, C. E. H. W., fidéicommis	do	2,400	1,200
Fraser, Margt. S	do	1,240	620
Fergusson et Blaikie	do	1,800	900
Gordon, Wm	do	120	60
Good, Chas. E	do	4,000	2,000
Graham, D., en fidéicommis	Belleville	2,440	1,220
Gray, Wm	New-York	400	200
Gill, Robt	Ottawa	800	400
Gibson, rév. John	Norwood	1,000	500
Gamble, Mme Matilda	Toronto	2,280	1,140
Gowan, l'hon. J. R	Barrie	6,800	3,400
Garrett, Mme Minnie L	Kingston	1,000	500
Gray, Mme M. F	New-York	1,200	600
Gibson, Mme Elizabeth	Hamilton	4,000	2,000
Gibson, M.P., Wm	Beamsville	16,480	8,240
Graham, Mme Ada	Chicago	2,000	1,000
Gould, Isaac J	Uxbridge	4,000	2,000
Grassett, Dr. Fred	Toronto	2,280	1,140
George, Margt. Maria	72 Avenue Road	1,480	740
Grant, Mlle Aggie Gibson	Beaverton	2,880	1,440
Gowans, John	Toronto	4,000	2,000
Gash, Mme Jane	Dunville	1,000	500
Gilkison, Emilia L	Toronto	640	320
Gordon, Wm	do	960	480
Gorham, Mme Helen D	Port-Arthur	1,600	800
Gunn, Robt. J	Whitby	680	340
Gilmor, Mlle Amelia C	Toronto	680	340
George, Thos. H	do	1,280	640
Gosling, F. G., agent, et Cassels, D. C., comptable, en fidéicommis	do	2,920	1,460
Gamble, R. A., gérant général en fidéicom	do	49,920	24,960
Hague, Geo	Montréal	1,000	500
Harris, Lucy L	Toronto	440	220
Harris, A. B., en fidéicommis	Clarkson	1,600	800
do do	do	1,600	800
Harris, A. B	do	4,000	2,000
Harris, Mme H. S. V	do	1,240	620
Heather, Richard	Toronto	2,800	1,400
Hinde, Geo. J	do	30,000	15,000
Hindhaugh, Annie L	Oswégo	320	160
Hobson, Edward J	Toronto	6,000	3,000
Hornby, Mme Mary J	do	1,320	660
Hornby, Geo	Greenbank	2,800	1,400
Hyman, Ely	Toronto	11,200	5,600
Hobson, J. Henry	do	4,000	2,000
Hepburn, Mlle Emily	do	5,120	2,560
Hepburn, Mlle Mary L	do	2,200	1,100
Hornsby, Harry	Coventry	680	340
Hamilton, James	Belleville	4,000	2,000
Hamilton, Mme Jane	Toronto	200	100
Howe, Etna D	do	1,000	500
Hammond, Mme Isabella	Credit	15,440	7,720
Hepburn, R. R	Toronto	160	80
Hepburn, Clarence	do	3,280	1,640
Hooper, succession de feu Chas. E	do	2,520	1,260
Harris, rév. Elmore	do	2 800	1,400
Howarth, Mlle Sarah A	do	4,520	2,260
do Jas. Herbert	do	2,000	1,000
do Mlle Sarah	do	3,200	1,600
do Mlle Maria	do	2,800	1,400
Harris, Mlle Lena	Brantford	4,000	2,000
Han in, Mme Ellen	Fergus	440	220

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Harvey, Joanna L.	Guelph	400	200
Howson, Mlle Fannie B	Niagara-Falls	1,320	660
Henderson, John	Ottawa	5,000	2,500
Heakes, rév. Wm	Willsboro', Pa	1,600	800
Home Savings and Loan Co., Lt	Toronto	87,400	43,700
Inglis, Mlle Christina	do	200	100
Irving, L. Homfray	do	1,880	940
Innes, James, M.P.	Guelph	2,000	1,000
Jennings, B., caissier adjoint, en fidéicommis	Toronto	5,880	2,940
Jackes, Joseph	do	7,200	3,600
Jackes, Price	do	5,280	2,640
Jarvis, Salter, succession de feu	Chatham	2,880	1,440
Johnston, Mlle Sydney M	Toronto	680	340
Jones, rév. Wm	do	16,600	8,300
Jupp, rév. Wm	Cincinnati	2,720	1,360
Jackes, Mme Henrietta	Eglington	800	400
Jamieson, Jessie L	Toronto	2,280	1,140
Keefer, Wm. Napier	Galt	2,200	1,100
Keeler, Mlle Maria H	Brooklyn	1,320	660
Keith, David S.	Toronto	2,600	1,300
Kenny, J. J	do	1,000	500
King, E. F	Kingston	2,440	1,220
King, James	Québec	880	440
Kirkpatrick, rév. F., exécuteur	Kingston	1,200	600
Knox, Geo	Toronto	480	240
Kirkland, Thos., M.A	do	12,640	6,320
Kay, Mme Annie	do	9,880	4,940
Kennedy, Mme Edith L	Guelph	6,120	3,060
Kerr, Mme Margaret	Toronto	5,000	2,500
Kay, Mme Ella C	do	3,200	1,600
Kirkland, Thos., en fidéicommis	do	400	200
Kay, J. B., et Gordon, C. N. fidéicommis	do	3,000	1,500
King, Mlle Emma	Québec	800	400
Kennedy, Mlle Isabella C.	Pembroke	400	200
Kenney, Mme Margaret	Brampton	3,000	1,500
Kemp, J. C., gérant, et John Aird, gérant-adjoint, en fidéicommis	Toronto	132,960	66,480
Kemp, J. C., gérant, et Fitten, H. W., comptable, en fidéicommis	do	5,280	2,640
Kirk, J. A., gérant, en fidéicommis	do	7,800	3,900
Lee, W. S., fidéicommis	do	2,000	1,000
Lawrence, G. W	Stratford	800	400
Landon, Zebulon	Simcoe	40,000	20,000
Little, rév. Jas	Richmond, Va.	10,000	5,000
Land, R. E. A.	Hamilton	2,000	1,000
Lamport, Hy	Toronto	4,000	2,000
Lyons, Annie	Cheltenham	1,560	780
Lelean, Nicholas	Toronto	600	300
Leggatt, Mathew	Hamilton	10,000	5,000
Logan, Fred. W	Toronto Junct	1,200	600
Lockie, J. S., gérant, en fidéicommis	Toronto	12,000	6,000
Lownsbrough et Cie	do	4,400	2,200
Macpherson, R. D., succession de feu	London	11,400	5,700
Maddison, Mme E. A., en fidéicommis	Toronto	320	160
Manning, Alex	do	16,000	8,000
Masson, Wm	Whitby	4,880	2,440
Miller, R. A., succession de	Unknown	320	160
Morrison, Angus, succession de feu	Toronto	2,000	1,000
Munshaw, Mme Sarah Ann	do	800	400
Murray, Geo	Churchville	8,080	4,040
Murray, Mme M. J. H.	do	8,840	4,420
Mathew, Mlle Jessie	Montreal	2,800	1,400
Milford, Geo	Hamilton	8,000	4,000
Maddison, Mme E. A., en fidéicommis	Toronto	120	60
Milne, David Alex	do	920	460

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Marks, Emelie P	Deer-Park	1,000	500
Myles, W. N	Hamilton	1,400	700
Murray, rév. J. G	Grimbsy	800	400
Massachusetts Benefit Life Association, en fidéicommis	Boston	1,680	840
Maughan, N.	Toronto	2,000	1,000
Moran, W. J	Portage-du-Rat	2,000	1,000
Moat et Cie, R	Montréal	360	180
Marks et Cie, A. S. H	Toronto	800	400
Macdonald, Chas. F	Hamilton.	1,600	800
Miller, Mme Eliz. A	Toronto	1,200	600
Maddison, Mme E. A	do	2,000	1,000
Macpherson, Mlle K	Montréal	400	200
MacFiggins, Malcolm	Colborne	3,400	1,700
Metcalf. Mme Emma	Toronto	1,400	700
Miller, R. D., gérant, en fidéicommis	do	30,200	15,100
Moffatt, W., sous-gérant, en fidéicommis	do	2,000	1,000
McCarthy, D'Alton, en fidéicommis	do	1,400	700
MacDiarmid, rév. H. J	Kemptville	600	300
McKean, Mme M. J	Toronto	1,000	500
McMurrich, Geo	do	4,400	2,200
McMurrich, prof. J. P	Ann Harbour	4,400	2,200
McMurrich, Mme M. G	Toronto	800	400
McMurrich, W. B., en fidéicommis	do	3,640	1,820
McMurrich, W. B., et Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	3,020	1,510
McMurrich, W. B., et Geo., syndics	do	3,020	1,510
McMurrich, W. B., et Geo., syndics	do	1,240	620
McMurrich, W. B	do	2,160	1,080
McMurrich, Geo., et E. G. Scott, en fidéic	do	1,840	920
McGee, David	do	22,000	11,000
McCuaig, Mme Matilda	Belleville	5,000	2,500
McCulla, Mme W. J., en fidéicommis	Sainte-Catherine	40	20
McMaster, Mme Fannie A	Toronto	600	300
McNally, Rosa R	Baltimore	360	180
McCulla, M. S.	Sainte-Catherine	4,720	3,360
McGregor, Mme Bessie	Carleton	2,000	1,000
McGillivray, Helen	Whitby	1,240	620
Nevitt, Mme E. E	Toronto	1,000	500
Nordheimer, S	do	2,000	1,000
Neilson, Hugh	do	2,000	1,000
Niven, J. K	do	3,400	1,700
Orr, Mme J. E., success. de feu	Teeswater	800	400
Osborne, J. Kerr	Toronto	4,000	2,000
Oxnard, G. A	Guelph	1,600	800
Ogden, W. W., en fidéicommis	Toronto	960	480
Osborne, J. W	do	200	100
Osborne, H. C	do	200	100
Osborne, J. E. K	do	200	100
Oliver, Mme Eliz	do	3,600	1,800
Osborne, J. K., en fidéicommis	do	14,800	7,400
Osborne, John P	Beamsville	200	100
O'Hara et Cie, H	Toronto	14,000	7,000
Paterson, John Henry	do	1,200	600
Paterson, Thomas	Bowmanville	5,000	2,500
Paterson, rév. Thos. W	Deer-Park	3,360	1,680
Patton, Joseph C	Toronto	1,840	920
Patton, J. C., en fidéicommis	do	4,440	2,220
Peters, Geo	Peterboro'	800	400
Pipe, Wm., succession de feu	Berlin	1,000	500
Pyper, Mary	Toronto	2,760	1,380
Perry, Mlle Eliz	do	1,080	540
Parker, Stephen J	Owen-Sound	16,000	8,000
Price, Mlle Lavinia	Deer-Park	800	400
Pottinger, John	Hamilton	800	400

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Adresse.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Perry, Chas	Scarboro'	1,320	660
Patterson, John A	Toronto	640	320
Peterkin, Mme Rebecca	do	5,600	2,800
Pellat et Pellat	do	80	40
Patten, Mme D., en fidéicommis	do	8,680	4,340
Paterson, Mme Florence J	do	2,000	1,000
Phillips, Mme Elizabeth	do	400	200
Pipon, E. L., succession de feu	do	440	220
Ramsay, Wm	do	19,000	9,500
Rathbun, Mme Jean	Deseronto	1,600	800
Rathbun, E. W., en fidéicommis	do	840	420
Rathbun, F. S., en fidéicommis	do	2,600	1,300
Rathbun, Mme Bunella	do	2,440	1,220
Reid, J. Y., et rév. Wm. Grigg, exécuteurs	do	4,000	2,000
Ridout, Percival F	do	2,200	1,100
Robinson, Christopher	do	11,680	5,840
Ross, Eliz. P	Port-Hope	200	100
Rothwell, John	Kingston	320	160
Rutherford, Mme Mary M	Toronto	640	320
Rutherford, Mlle Fannie	do	440	220
Rutherford, Mlle Amy E	do	440	220
Routh, J. H	Montréal	800	400
Roger, Mme Helen S	Peterboro'	2,440	1,220
Rennie, rév. John	Manitowaning	480	240
Rordans, Mme Charlotte M	Toronto	1,320	660
Reardon, Henry F	Philadelphie	160	80
Ross, Wm	Toronto	800	400
Robinson, Eliz., en fidéicommis	do	80	40
Rogers, Mlle Rosa N	do	6,000	3,000
Robinson, Elizabeth	do	1,400	700
Ross, l'hon. A. M	do	4,000	2,000
Ross, Charles C	do	2,400	1,200
Ross, Chas. A	do	1,000	500
Reid, G. P., Mgr, et Denison, C. A., comptable, en fidéicommis	do	7,440	3,720
Scott, Mme Jessie	Québec	320	160
Scott, John	Toronto	21,600	10,800
Schell, R. S	Brantford	3,200	1,600
Seels, John H., succession	Toronto	1,800	900
Scott et Walmsley, en fidéicommis	do	23,920	11,860
Sharp, Geo., succession de feu	do	24,000	12,000
Sherrard, Mme Eliza Anne	do	4,480	2,240
Smith, Alex	do	4,000	2,000
Smith, A. M., succession de	do	12,000	6,000
Smith, Mlle Jane	do	2,000	1,000
Smith, Mme Mary Ann	do	10,800	5,400
Smith, Goldwin, M.A	do	4,800	2,400
Smith, Henry E	Owen-Sound	7,000	3,500
Smith, Andrew W	Toronto	2,000	1,000
Scott et Walmsley	do	2,000	1,000
Stewart, Robt., succession de	do	640	320
Sutherland, Mary B	Vancouver	80	40
Symons, Eliz. Frear	Toronto	760	380
Spragge, rév. A. W	Cobourg	840	420
Sinclair, John, succession de feu	Toronto	4,800	2,400
Small, Catharine G	Sarnia	1,840	920
Sproule, Mlle E. J	Springfield-sur-Credit	3,120	1,560
Smith, Dr Andrew	Toronto	2,640	1,320
Stayner, F. S	do	7,800	3,900
Scott, Robt. F	do	1,880	940
Stanley, Bernard	Lucan	4,940	2,470
Stanley, M. Lucretta	do	1,120	560
Stanley, Charlotte M	do	1,240	620
Stanley, Mary E	do	1,560	780
Scott, James, jr	Toronto	680	340

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Adresse.	Montant. souscrit.	Montant payé.
		$	$
Sinzell, Henry	Toronto	4,000	2,000
Sills, Mme Mary J	do	1,400	700
Sidey, J. Henry	Cobourg	800	400
Sewell, Mme Winnifred E.	Hamilton	800	400
Stanley, Albert E	Lucan	400	200
Stewart, rév. Wm., D.D.	Toronto	2,000	1,000
Stanley, Aljoe E.	Lucan	1,040	520
Stanley, Mme Jennie	do	1,000	500
Stewart, Mme Jane	Toronto	1,000	500
Stewart, Mlle Margaret	do	1,000	500
Stewart, John	do	880	440
Stewart, F. J., en fidéicommis	Toronto	80	40
Semple, Mlle Jessie P	do	1,400	700
Sylvester, Mlle Lottie	do	3,000	1,500
Smith, W. H., gérant, en fidéicommis	do	83,240	41,620
Strathy, H. S., gérant général, en fidéicommis	do	20,000	10,000
Talbot, succession de feu	do	200	100
Thompson, Robt	do	34,280	17,140
Thorburn, Mlle Mary	do	560	280
Thomas, Mlle Mary M	Lyster, Qué	3,640	1,820
Thomas, Wm. Stone	do	1,240	620
Todd, Thomas	Toronto	4,000	2,000
Thomson, Malcolm	Montréal	5,200	2,600
Turnbull, Mary L	Hamilton	6,640	3,320
Turner, Frank	Bracondal	4,000	2,000
Temple, Mme Margaret J. A	Toronto	160	80
Taylor, Mlle Anne M	do	160	80
Taylor, Mme Elizabeth A. H	do	440	220
Thompson, Mme Hester C	do	2,000	1,000
Vidal, lieut.-col. B. H	Londres, Ang	3,000	1,500
Webb, Thomas, succession de	Toronto	2,000	1,000
Wilkes, Alfred J	Brantford	80	40
Wills, Alex.	Toronto	5,000	2,500
Wills, Thomas	Belleville	4,880	2,440
Wilson, Wm. B	Toronto	3,000	1,500
Wood, l'hon. S. C	do	4,000	2,000
Wadmore, Mme Annie	Londres, Ang	2,640	1,320
Whitney, Albert	Prescott	16,000	8,000
Wood, Peter	Brantford	4,000	2,000
Wood, Samuel Geo	Toronto	1,200	600
Wood, Edwin G	Mitchell	2,000	1,000
White, Mme Mary Ann, en fidéicommis.	Deer-Park	6,000	3,000
Winstanley, Mme Emily	Los Angelos, Cal	800	400
White, Mme M. A	Deer-Park	2,000	1,000
Webb, A. E., en fidéicommis	Toronto	1,000	1,000
Webb, A. E	do	1,000	500
Young, Mme Margaret	do	1,000	500

État des taxes imposées sur les compagnies d'assurances ci-dessous, pour l'année terminée le 31 mars 1895, en conformité de l'Acte des assurances.

Compagnies.	Taxes. $ c.	Compagnies.	Taxes. $ c.
Ætna	73 92	*Mercantile*	78 89
Ætna, sur la vie	289 23	*Metropolitan*, sur la vie	86 94
Agricultural, de Watertown	18 25	*Mutual*, sur la vie	379 00
Alliance	87 24	*Mutual Reserve Fund*	166 25
Atlas	65 99	*National*, d'Irlande	65 99
American Surety Co	3 30	*New York*, sur la vie	415 37
Inspection des Chaudières	13 61	*North American*	245 78
Boivin, Wilson et Cie	8 88	*North British and Mercantile*	218 91
British America	155 46	*Northern*	93 14
British and Foreign Marine	2 97	*Norwich and London*, contre les accid.	1 54
British Empire	111 76	*Norwich Union*	96 62
Caledonia	80 85	*Ocean*, contre les accidents	4 53
Canada, contre les accidents	33 20	Ontario do	0 49
Canada, sur la vie	940 17	*Ontario Mutual*	303 58
Canadian Railway, contre les accidents	1 37	*Phenix*, de Brooklyn	51 54
Catholic Mutual	85 67	*Phœnix*, de Londres	156 79
Colonial Mutual	5 64	*Phœnix Insurance Company*	101 78
Commercial Travellers	12 09	*Provident Savings*	47 05
Commercial Union	200 63	*Provincial Provident*	81 22
Confédération	435 89	Québec	46 43
Connecticut, contre l'incendie	19 87	*Queen*, de l'Amérique	145 21
Corneille et Sharpe	0 78	*Reliance*	3 40
Covenant Mutual	32 60	*Reliance*, maritime	10 45
Dominion, contre les voleurs	7 69	*Royal*	321 86
Dominion, sur la vie	27 47	*Scottish Union*	74 10
Dominion Plate Glass	4 57	*Standard*	284 11
Eastern	14 31	*Star*	9 03
Employers Liability	6 32	*Steam Boiler and Plate Glass*	2 49
Equitable	346 35	*Sun Insurance Office*	84 62
Fédérale	132 54	*Sun*, sur la vie	472 63
Germania	6 99	Tempérance et Générale	73 28
Great Western	63 06	*Travellers*	133 85
De Garantie	15 97	*Union Mutual*	63 36
Guardian	149 18	*Union Society*	109 73
Hartford	80 52	*United*, contre l'incendie	9 27
Home	7 57	*United States*, sur la vie	22 52
Cie d'assur. de l'Amérique du Nord	48 36	De l'Ouest	224 41
Impérial	96 10	*Woodmen of the World*	13 51
Lancashire	143 37	*Compagnies qui ont cessé de faire des opérations.*	
Liverpool and London and Globe	185 57		
Lloyds' Plate Glass	7 47	*Connecticut Mutual*	22 99
London Assurance	63 24	*Edimbourg*, sur la vie	3 40
London Guarantee and Accident	59 43	Association d'Ecosse, sur la vie	21 82
London and Lancashire, contre l'inc	93 33	*Nationale*, sur la vie	1 16
London and Lancashire, sur la vie	106 74	*North Western*	7 79
London Mutual, contre l'incendie	94 92	*Phœnix Mutual*, sur la vie	11 91
London, sur la vie	82 76	*Scottish Amicable*	2 99
Manchester, contre l'incendie	88 11	*Scottish Provident*	1 02
Manufacturers', de garantie et accident.	41 69		
Manufacturers', sur la vie	156 59		
Massachusetts Benefit Association	82 08	Total	$ 9,664 42

Ministère des Finances—Division des Assurances.

INDEX.

Compagnies, etc.	Rapports annuels.					Relevés de ces rapports.					Liste des actionnaires.
	Incendie et assurance maritime.	Vie.	Accidents.	Garantie.	Glaces, chaudières à vapeur, etc.	Incendie.	Vie.	Maritime.	Accidents, garantie, glaces, etc.	En général.	
Mutuelle, sur la vie	....	394	....	....	....	....	75	....	....	....	....
Association du fonds de réserve mutuelle	....	558	....	....	....	....	89	....	....	....	....
National, sur la vie	....	398	....	....	....	....	75	....	....	....	....
National, d'Irlande	247	....	....	....	....	42	....	....	....	61	....
New York, sur la vie	....	401	....	....	....	....	75	....	....	....	....
Amérique du Nord	....	407	....	....	....	....	74	....	....	78	607
North British	252	412	....	....	....	42	74	....	....	61	....
Northern	258	....	....	....	....	42	....	....	....	61	....
Northern, sur la vie	....	421	....	....	....	....	....	....	....	....	608
North-Western	....	418	....	....	....	....	75	....	....	....	....
Norwich and London, contre les accidents	....	....	503	....	....	....	....	....	98	....	....
Norwich Union	263	....	....	....	....	42	....	....	....	61	....
Accidents sur l'océan et garantie	....	....	506	....	....	....	....	....	98	....	....
Ontario, contre les accidents	....	....	510	....	....	....	....	....	98	....	615
Ontario Mutual, sur la vie	....	422	....	....	....	....	74	....	....	....	....
Phœnix, de Brooklyn	266	....	....	....	....	43	....	....	....	....	....
Phœnix, de Londres	269	....	....	....	....	42	....	....	....	61	....
Phœnix, de Hartford	272	....	....	....	....	43	....	....	....	....	....
Phœnix Mutual, sur la vie	....	427	....	....	....	....	75	....	....	....	....
Provincial Provident	....	562	....	....	....	....	89	....	....	....	....
Provident Savings	....	431	....	....	....	....	75	....	....	....	....
Québec	275	....	....	....	....	42	....	....	....	58	618
Queen, d'Amérique	278	....	....	....	....	43	....	....	....	....	....
Reliance Mutual, sur la vie	....	435	....	....	....	....	74	....	....	....	....
Reliance Marine	281	....	....	....	....	....	....	60	....	....	....
Royal	284	437	....	....	....	43	74	....	....	61	....
Scottish Amicable	....	440	....	....	....	....	74	....	....	....	....
Scottish Provident	....	444	....	....	....	....	74	....	....	....	....
Scottish Union	289	....	....	....	....	43	....	....	....	61	....
Standard	....	447	....	....	....	....	75	....	....	....	....
Star	....	454	....	....	....	....	75	....	....	....	....
Sun, bureau d'assurance	293	....	....	....	....	43	....	....	....	61	....
Sun, sur la vie	....	458	512	....	....	....	74	....	98	78	622
Tempérance et générale	....	465	....	....	....	....	74	....	....	....	624
Travelers'	....	468	513	....	....	....	75	....	98	....	....
Union Mutual	....	472	....	....	....	....	75	....	....	....	....
La Société *Union Assurance*	297	....	....	....	....	43	....	....	....	61	....
United States	....	478	....	....	....	....	75	....	....	....	....
De l'Ouest	301	....	....	....	....	42	....	60	....	58	625
Woodmen of the World	....	547	....	....	....	....	89	....	....	....	....

DIVERS.

RELEVÉ PRELIMINAIRE

DES OPÉRATIONS DES

COMPAGNIES CANADIENNES D'ASSURANCES SUR LA VIE

POUR

L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

1896

ET

Relevé preliminaire, pour l'année 1896, des opérations des compagnies canadiennes d'assurances sur la vie opérant d'après le système de répartitions.



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.
1897

Relevé préliminaire des assurances.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 3 février 1897.

A l'honorable W. S. FIELDING,

Ministre des finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les relevés préliminaires fournis par les compagnies canadiennes d'assurances sur la vie pour l'année 1896, ainsi que l'exige le paragraphe 8 de l'article 20 de l'Acte des assurances.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE SUR LA VIE AU CANADA PENDANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Compagnie d'assurances sur la vie *Ætna.*
Compagnie d'assurances Mutuelle sur la vie *British Empire.*
Compagnie d'assurances du Canada sur la vie.
Compagnie d'assurances *Commercial Union* (à responsabilité limitée).
Association d'assurances sur la vie Confédération.
*Compagnie d'assurances sur la vie *Connecticut Mutual.*
The Dominion Life Assurance Company.
*Compagnie d'assurances d'Edimbourg, sur la vie.
Société d'assurances sur la vie *Equitable*, des Etats-Unis.
Compagnie d'assurances sur la vie *Federal*, d'Ontario.
Compagnie d'assurances *Germania*, sur la vie.
Compagnie d'assurances sur la vie *Great West.*
*Association d'assurances sur la vie, d'Ecosse.
Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe.*
Compagnie d'assurances sur la vie *London and Lancashire.*
Compagnie d'assurances *London.*
Compagnie d'assurances *London*, sur la vie.
Compagnie d'assurances sur la vie dite des Manufacturiers.
Compagnie d'assurances *Metropolitan.*
Compagnie d'assurances *Mutual of New York*, sur la vie.
*Compagnie d'assurances sur la vie *National*, des Etats-Unis d'Amérique.
Compagnie d'assurances sur la vie *New York.*
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord sur la vie.
Compagnie d'assurances *North British and Mercantile.*
*Compagnie d'assurances *North Western Mutual*, sur la vie.
Compagnie d'assurances Mutuelle de l'Ontario, sur la vie.
*Compagnie d'assurances *Phœnix Mutual*, sur la vie.
Compagnie d'assurances sur la vie *Provident Savings*, de New-York.
Société d'assurance sur la vie *Reliance Mutual*, Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances *Royal.*
*Société d'assurances sur la vie *Scottish Amicable.*
*Institution *Scottish Provident.*
Compagnie d'assurances sur la vie *Standard.*
Compagnie d'assurances sur la vie *Star.*
Compagnie d'assurances sur la vie *Sun*, du Canada.
Compagnie d'assurances de Tempérance et générale sur la vie.
Compagnie d'assurances *Travelers'.*
Compagnie d'assurances *Union Mutual*, sur la vie.
Compagnie d'assurances *United States*, de la cité de New-York.

---

*Les permis de ces compagnies sont expirés le 31 mars 1878, pour ce qui concerne les nouvelles opérations.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ÆTNA, DE HARTFORD, CONN.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes		$ 436,612 70
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes		4,757 81
Primes payées par dividendes		113,462 46
Total du revenu des primes		$ 554.832 97

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé pour réclamations d'indemnités pour cause de décès	$ 218,528 70	
Billets de primes et autres obligations employés au paiement de ces réclamations	3,725 41	
Montant total payé en indemnité pour cause de décès (dont $7,200 sont antérieures à 1896)		$ 222,254 11
Argent payé pour dotations arrivées à maturité	$ 282,309 00	
Billets de primes et autres obligations employés au paiement de ces dotations	26,605 00	
Montant total payé pour dotations arrivées à maturité		308,914 00
Montant total payé pour réclamations pour causes de décès et dotations échues		$ 531,168 11

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada	320	
Montant de ces polices		$ 787,661 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	396	
Montant de ces polices		530,430 00
Réclamations par suite de décès établies mais non échues	$ 6,376 00	
Réclamations par suite de dotations dues et impayées	1,859 00	
Total des réclamations par suite de décès et de dotations échues		8,235 00
Chiffre des réclamations contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	12,081	
Montant des polices en vigueur le 31 décembre 1896		15,531,006 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE SUR LA VIE, *BRITISH EMPIRE.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	235,506 00
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes		815 95
Total	$	236,321 95
Moins, payé en primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies		12,997 80
Total du revenu des primes	$	223,324 87

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de mort	$144,478 00		
Moins reçu pour les réclamations d'indemnités réassurées	86,632 70		
Montant net payé pour indemnités pour causes de décès au Canada, dont $1,022 sont antérieures à 1895)		$	57,845 30
Argent payé pour dotations échues			12,766 33
Total payé en indemnités pour cause de mort et dotations arrivées à maturité		$	70,611 63

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	168		
Chiffre de ces polices		$	466,100 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	32		
Chiffre net des polices échues			157,244 33
Chiffre de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada			86,632 70
Chiffre des réclamations contestées—portées devant les tribunaux			5,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	2,788		
Chiffre de ces polices	$5,996,696 11		
Additions de bonis sur ces polices	71,442 14		
Total	$6,068,138 25		
Montant de polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	266,843 00		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896			5,801,295 25

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes	$	1,848,469 04
Primes payées au moyen de dividendes		192,068 71
Total	$	2,040,537 75
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		14,821 81
Total du revenu des primes	$	2,025,715 94

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de mort, (y compris $92,123.99 d'additions de bonis)	$815,390 56	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	3,225 13	
Total net payé en indemnités pour cause de mort (y compris les bonis, $93,508.38) $		818,615 69
Argent payé en dotations échues	$116,496 73	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	1,947 79	
Total net payé en dotations échues (y compris les bonis, $16,544.52)		118,444 52
Chiffre net payé en indemn. pour cause de mort et en dotations échues $		937,060 21

Divers.

Nombre de nouv. polices rapportées comme prises pend. l'année	2,043	
Chiffre de ces polices $		4,635,777 75
Nombre de polices échues durant l'année (y compris les dotations échues)	376	
Chiffre de ces polices		937,947 32
Chiffre des réclamations dues et impayées		55,727 98
do do établies, mais non échues		40,114 10
Chiffre des réclamations non réglées, mais non contestées		7,362 50
Chiffre des réclamations devant les tribunaux, contestées		1,026 05
Nombre de polices en vigueur à cette date	32,302	
Chiffres de ces polices	$66,947,039 65	
Additions de bonis sur ces polices	3,800,517 56	
Total	$70,747,557 21	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	372,160 62	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		70,375,396 59

OPÉRATIONS EN DEHORS DU CANADA.

(*Comprises dans le rapport ci-dessus.*)

Revenu des primes.

Argent reçu pour primes $	190,207 58

Paiements d'indemnités.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort, (dont $20,800 datent des années précédentes) $	59,481 82

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année dans d'autres pays	355	
Chiffre de ces polices $		877,248 00
Nombre de polices échues durant l'année en dehors du Canada	11	
Chiffres de ces polices		43,500 00
Réclamations pour décès non dues et impayées		5,000 00
Nombre de polices en vigueur dans d'autres pays à cette date	1,825	
Chiffre de ces polices	$ 5,361,709 00	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Can.	135,919 99	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		5,225,789 01

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION* (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE).

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes ....$	15,517 97
Primes payées par dividendes	44 45
Total du revenu des primes ....$	15,562 42

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé pour cause de décès (y compris $1,816.41 d'additions de bonis) (sur cette somme $3,713.01 datent de 1895) ....$	16,292 85

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année 10		
Chiffre de ces polices ....$		12,760 63
Réclamations pour cause de décès non établies mais non contestées (y compris $20.19 d'additions de bonis)		180 79
Chiffre des réclamations contestées		None
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date 270		
Chiffres de ces polices	$521,519 23	
Additions de bonis sur ces polices	86,042 20	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		607,561 43

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE "CONFÉDÉRATION".

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes pendant l'année.

Argent reçu pour primes ....$	815,115 78
Primes payées par dividendes	61,094 47
Argent reçu pour rentes viagères	36,706 80
Total ....$	912,917 05
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	5,595 36
Total du revenu des primes ....$	907,321 69

Paiements d'indemnités.

Argent payé sur réclamations pour cause de mort. ....$	219,094 34
Moins reçu pour réclamations pour cause de mort, réassurées	15,297 00
Chiffre net payé sur réclamations d'indemnités pour cause de mort (dont $17,772.09 datent des années précédentes) ....$	203,797 34
Argent payé en indemnités pour dotations échues	103,130 00
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues ....$	306,927 34

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE "CONFÉDÉRATION".

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises pendant l'année	1,902	
Chiffre de ces polices	$	3,044,046 00
Nombre de polices échues durant l'année (y compris 61 dotations échues)	175	
Chiffre de ces polices (y compris les dotations échues, $113,130.00)		336,617 00
Chiffre de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		23,328 00
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées (moins $8,031 de réassurances impayées)		16,297 75
Chiffre des dotations échues et impayées		10,000 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date	18,253	
Chiffre de ces polices	$27,371,098 00	
Additions de bonis sur ces polices	189,325 00	
Total	$27,560,423 00	
Montant réassuré dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris $1,463.00 d'additions de bonis)	180,947 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		27,379,476 00

ÉTAT DES OPÉRATIONS FAITES EN DEHORE DU CANADA.

(*Compris*e*s dans l'état ci-dessus*).

Argent reçu pour primes	$	8,242 96
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées dans d'autres pays que le Canada durant l'année	51	
Chiffre de ces polices		45,850 00
Nombre de polices échues		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date	168	
Chiffre de ces polices		197,150 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *CONNECTICUT MUTUAL.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	25,517 21
Primes payées par dividendes		16,314 74
Total du revenu des primes	$	41,831 95

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de mort	$	72,489 00
do do dotations échues		28,056 00
Chiffre total payé en indemnités pour cause de décès et dotations arrivées à maturité	$	100,545 00

Divers.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année	46	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	$	88,200 00
Réclamations par suite de décès impayées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date	860	
Chiffre des polices en vigueur le 31 décembre 1896		1,056,911 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE "DOMINION".

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANMÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes	$	59,011 97
Primes payées par dividendes		514 87
Argent reçu pour rentes viagères		6,226 00
Total	$	65,752 84
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		299 52
Total du revenu des primes	$	65,453 32

Paiements d'indemnités.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort	$	13,570 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année	509	
Chiffre de ces polices	$	574,700 00
Nombre de polices échues pendant l'année	6	
Chiffre de ces polices		11,500 00
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées, pièces justificatives imcomplètes		1,000 00
Chiffres des réclamations non réglées, contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date	1,937	
Chiffre de ces polices	$2,394,367	
Additions de bonis sur ces polices	3,610	
Total	$2,397,977	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	16,000	
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		2,381,977 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE D'EDIMBOURG.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent reçu pour primes	$	6,728 76

Revenu des primes au Canada.

Argent payé pour réclamations d'indemnités par suite de décès	$13,057 27	
Additions de bonis	3,447 30	
Chiffre net payé pour réclamations d'indemnités par suite de décès (dont $12,270.57 datent de 1895)	$	16,504 57
Argent payé pour dotations arrivées à maturité	$973 34	
Additions de bonis sur ces dotations	272 29	
Chiffre net payé sur réclamations de dotations		1,245 63
Chiffre net payé pour réclamations pour cause de décès de dotations	$	17,750 20

EDIMBOURG SUR LA VIE—*Fin.*

Divers.

Nombre de polices échues au Canada	4	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	$12,507 34	
Additions de bonis sur ces polices	3,371 87	
Montant total de ces réclamations		$ 15,879 21
Montant des réclamations pour cause de mort, dues et impayées	$7,300 00	
Additions de bonis sur ces réclamations	3,099 58	
Montant total des réclamations pour cause de mort		10,339 58
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	99	
Chiffre de ces polices	$221,445 32	
Additions de bonis sur ces polices	51,238 59	
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896		272,683 91

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *EQUITABLE* DES ÉTATS-UNIS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$ 616,289 51
Primes payées au moyen de dividendes	17,309 87
Argent reçu pour rentes viagères	4,000 00
Total du revenu des primes	$ 637,599 38

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé pour cause de décès (y compris $2,226.79 d'additions de bonis)	$ 242,316 79
Argent payé pour dotations arrivées à maturité (y compris $11,944 89 d'additions de bonis)	67,216 87
Montant total payé pour réclamations d'indemnités par suite de décès et pour dotations échues	$ 309,533 66

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	527	
Chiffre de ces polices		$ 1,316,600 00
Nombre de polices échues au Canada	111	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris $14,200.68 d'additions de bonis)		312,904 68
Réclamations d'indemnités par suite de décès dues et impayées	$9,500	
" " " non réglées mais non contestées	5,000	
Total des réclamations d'indemnités par suite de décès		14,500 00
Réclamations de dotations dues et impayées		1,568 02
Montant des réclamations non établies—contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	8,667	
Chiffre de ces polices	$18,670,545 00	
Additions de bonis sur ces polices, évaluées à	133,900 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		18,804,445 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *FÉDÉRALE*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes	$	265,338 25
Billets acceptés en paiement partiel de primes		27,889 70
Primes payées par dividendes		30,631 26
Total	$	323,859 21
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour assurances.		11,460 42
Total du revenu des primes	$	312,398 79

Paiements d'indemnités.

Argent payé sur réclamations d'indemnités pour cause de mort (dont $12,173.12 datent de 1895)	$	82,793 11

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées com. prises dur. l'année. 1,456		
Chiffre de ces polices (y compris 4 polices remises en vigueur pour $5,000)	$	2,005,500 00
Nombre de polices échues durant l'année 37		
Chiffre net des polices échues		94,620 00
Montant des réclamations non réglées, non contestées		22,400 00
Montant des réclamations non réglées, contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date 6,014		
Chiffre de ces polices $10,864,982 26		
Moins le montant réass. dans d'autres compagnies autorisées au Canada. 527,500 00		
Chiffre net en vigueur au 31 décembre 1896		10,337,482 26

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GERMANIA*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	$10,407 55
Primes payées au moyen de dividendes		13 47
Billets acceptés en paiement partiel de primes		991 44
Total du revenu des primes	$	11,412 46

Paiements d'indemnités au Canada.

Payé pour réclamations d'indemnités par suite des décès (y compris $27.01 d'additions de bonis)	$	8,027 01

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises au Canada durant l'année 1		
Chiffre de ces polices	$	2,000 00
Boni crédité en 1896		118 00
Chiffre net des polices échues au Canada 3		
Montant de ces polices		8,027 01
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date 141		
Chiffre des polices en vigueur $257,138 00		
Additions de bonis sur ces polices 1,638 00		
Total net en vigueur au 31 décembre 1896		258,776 00

Relevé préliminaire des assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *GREAT WEST.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes	$	151,807 85
do rentes viagères		6,200 00
Total	$	158,007 85
Moins primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		1,974 69
Total du revenu des primes	$	156,033 16

Paiements d'indemnités durant l'année.

Payé en indemnités par suite de décès	$	28,707 26

Divers.

Nomb. de nouv. pol. rapportées comme prises durant l'année	1,125		
Chiffre de ces polices		$	1,742,200 00
Nombre de polices échues pendant l'année	26		
Chiffre net des polices échues			28,707 26
Nombre de polices en vigueur à cette date	3,415		
Chiffre de ces polices	$ 5,778,704 00		
Moins les réclamations réassurées dans d'autres compagnies au Canada.	125,500 00		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896			5,653 204 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	6,624 06
do rentes viagères		500 00
Total du revenu des primes	$	7,124 06

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	703 00
do pour dotations arrivées à maturité		2,000 00
Total payé en indemnités p. cause de décès et p. dotations échues.	$	2,703 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	1		
Chiffre de ces polices		$	1,500 00
Nombre de polices échues au Canada	3		
Chiffre des réclam. en vertu de ces polic. (y comp. $203 d'ad. de boni.)			2,703 00
Réclamations pour cause de décès impayées			Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	137		
Chiffre de ces polices	$192,556 00		
Additions de bonis sur ces polices	39,183 59		
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896			231,739 59

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *LONDON AND LANCASHIRE.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	229,354 35
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		4,713 97
Total du revenu des primes	$	224.640 38

Paiements d'indemnités au Canada.

Montant net payé pour réclamations pour cause de mort (dont $7,581.75 datent de 1895)	$	56,323 75
Montant net payé en dotations arrivées à maturité		35,465 00
Total du montant payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité	$	91,788 75

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	508	
Chiffre de ces polices	$	875,738 00
Nombre de polices échues au Canada	46	
Chiffre de ces polices (y compris $1,298.50 d'additions de bonis)		86,207 50
Réclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées		2,000 00
Réclamations non réglées, contestées		11,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	4,444	
Chiffre de ces polices	$7,205,656 00	
Additions de bonis sur ces polices	83,604 00	
Total	$7,289,260 00	
Chiffres des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris $1,805 d'additions de bonis)	119,555 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		7,169,705 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *LONDON.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	1,108 44

Divers.

Nombre de polices échues au Canada		Aucune.
do en vigueur au Canada à cette date	7	
Chiffre de ces polices	$27,253 00	
Additions de bonis sur ces polices	5,932 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896	$	33,185 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *LONDON*, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes (générales, $44,067.68; industrielles, $129,318.59)....$	173,386 27
Primes payées par dividendes....	3,822 15
Total....$	177,208 42
A déduire, primes payées à d'autres compagnies pour réassurances..	204 10
Revenu total des primes....$	177,004 32

Paiement d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de mort (générales, $9,640.48; industrielles, $29,135.55), ($1,922.50 datant des années précédentes)....$	38,776 03
Argent reçu pour dotations échues....	9,998 75
Total payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues.$	48,774 78

Divers.

Nombre de polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année (générales, 360; industrielles, 9,941)....10,301		
Chiffre de ces polices (générales,$334,750; industrielles, $953,422)....$		1,288,172 00
Nombre de polices échues pendant l'année, y compris les dotations échues (générales, 29; industrielles, 387)....416		
Chiffre de ces réclamations (générales, $20,639.23 ; industrielles, $28,729.30)....		49,368 53
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées....		2,516 25
Chiffre des réclamations non réglées, contestées....		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date (générales, 1,792 ; industrielles, 28,258)....30,050		
Chiffre de ces polices—générales....$	1,639,390 63	
do industrielles....	2,645,186 00	
Total....$	4,284,576 63	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada....	5,000 00	
Chiffre total des polices en vigueur au 31 décembre 1896....		4,279,576 63

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DES MANUFACTURIERS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes....$	368,572 85
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurance....	13,423 84
Total du revenu des primes ....$	355,149 01

MANUFACTURIERS SUR LA VIE—*Fin.*

Paiement d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour réclamations réassurées	$	72,009 00
Moins reçu d'autres compagnies pour réclamations réassurées		5,000 00
Total net payé en indemnités pour cause de mort (dont ($12,000 datent de 1895)	$	67,009 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année	1,595	
Chiffres de ces polices	$	2,732,929 00
Nombre de polices échues pendant l'année	36	
Chiffres de ces réclamations		63,648 00
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		10,000 00
Chiffre des réclamations non réglées, non contestées		4,500 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées		4,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date	6,983	
Chiffre de ces polices	$11,324,606	
Additions de bonis sur ces polices	2,080	
Total	$11,326,686	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	615,080	
Chiffre net en vigueur au 31 décembre 1896		10,711,606 00

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS FAITES DANS D'AUTRES PAYS QU'AU CANADA.

(*Comprises dans l'état qui précède.*)

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes	$	30,275 41
Moins le montant payé à d'autres compagnies pour réassurances		1,264 58
Total du revenu des primes	$	29,010 83

Paiement d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	973 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	130	
Chiffre de ces polices	$	366,812 00
Nombre des polices échues	1	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		973 00
Nombre des polices en vigueur à cette date	312	
Chiffre des polices en vigueur	$ 693,170	
Montant réassuré dans d'autres compagnies autorisées au Canada	42,100	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		651,070 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *METROPOLITAN*, DE NEW-YORK.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes du Canada.

Argent reçu pour primes.....$	174,124 75
Billets de primes acceptés en paiements partiel de primes.....	248 04
Total du revenu des primes.....$	174,372 79

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.....$	36,274 55

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année (générales, 292 ; industrielles, 38,368)......38,660		
Chiffre de ces polices (générales, $252,616 ; industrielles, $5,133,912).$		5,386,528 00
Nombre de polices échues au Canada, (générales, 2 ; industrielles, 603).....605		
Chiffre de ces polices (générales, $3,000 ; industrielles, $34,512.39)...		37,512 39
Réclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées.$	1,078 00	
do do contestées devant les tribunaux .. .	1,500 00	
do do contestées, non portées devant les trib.	373 00	
Total des réclamations d'indemnités pour cause de décès.		2,951 00
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date (générales, 427 ; industrielles, 43,214) 43,641		
Chiffre de ces polices, générales.....$	472,505 00	
do industrielles.....	4,765,292 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896.....		5,237,797 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *MUTUAL OF NEW YORK*, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉDEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.....$	684,937 75
Primes payées par dividendes.....	8,082 48
Argent reçu pour rentes viagères.....	9,484 72
Total du revenu des primes.....$	702,504 95

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès.....$	183,581 33	
Billets de primes employés au paiements de ces indemnités.....	332 67	
Total payé en indemnités (y compris les réclamations impayées de l'année précédente, $5,000 ; addition de boni, $306 .....$		183,914 00
Argent payé pour dotations échues.....		43,778 54
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations échues.....$		227,692 54

MUTUAL OF NEW YORK, SUR LA VIE—*Fin.*

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année..........851		
Chiffre de ces polices..........	$	1,861,658 00
Nombre de ces polices échues au Canada..........77		
Chiffre de ces polices..........		225,316 00
Chiffre des indemnités dues et impayées (payées depuis)..........		33,618 00
Chiffre des dotations arrivées à maturité, dues et impayées (payées depuis)..........		7,000 00
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date..........7,876		
Chiffre de ces polices..........$17,521.088		
Additions de bonis sur ces polices.......... 280,583		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896..........		17,801,671 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NATIONAL*, DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes..........	$	2,048 23

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour causes de décès (dont $7,418 datent de l'année précédente)..........	$	14,925 00
Argent payé pour dotations arrivées à maturité..........		2,220 00
Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité..........	$	17,145 00

Divers.

Nombre de polices échues au Canada..........9		
Chiffre de ces polices..........	$	14,960 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès établies mais non dues.......... $5,000		
do do non établies mais non contestées. 233		
Total des réclamations d'indemnités pour cause de décès..........		5,233 00
Chiffre des réclamations non établies, contestées..........		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date..........136		
Chiffre de ces polices..........$ 123,443.50		
Additions de primes.......... 2,276.40		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896..........		125,719 90

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NEW-YORK.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenus des primes au Canada.

Argent reçu pour primes........................$	790,811 68
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes..............	14,787 32
Primes payées par dividendes..............................	8,916 21
Argent reçu pour rentes viagères..............................	2,131 60
Total........................$	816,646 81
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	198 94
Total du revenu des primes........................$	816,447 87

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès........................$	253,267 43
Moins reçu pour indemnités, réassurées dans d'autres compagnies....	4,500 00
Total net payé en indemnités pour cause de décès (dont $2,702.89 pour des réclamations antérieures à 1896)........................$	248,767 43
Argent payé pour dotations arrivées à maturité........................	23,331 96
Montant total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations échues........................$	272,099 39

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année........................	1,529	
Chiffre de ces polices........................		$ 2,474,992 00
Nombre de pol ces échues au Canada........................	110	
Chiffre de réclamations en vertu de ces polices........................		295,563 00
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada........................		4,500 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès non établies mais non contestées........................		5,734 60
Réclamations pour dotations arrivées à maturité dues et impayées...		1,133 11
Chiffre des réclamations contestées........................		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date........................	10,860	
Chiffre de ces polices........................	$21,650,817 00	
Additions de bonis sur ces polices........................	139,031 00	
Total........................	$21,789,848 00	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada........................	7,000 00	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896........................		21,782,848 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE DU NORD, SUR LA VIE.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes........................$	539,659 48
Argent reçu pour rentes viagères........................	6,800 00
Total........................$	546,459 48
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.	6,697 93
Revenu total des primes........................$	539,761 55

AMÉRIQUE DU NORD SUR LA VIE—*Fin.*

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès ....$	120,712 48	
Moins reçu pour indemnités, réassurées dans d'autres compagnies........	6,000 00	
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès.....................$ (Dont $6,873.19 datent de 1895)		114,712 84
Argent payé pour dotations échues		39,692 00
Chiffre net payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues ....$		154,404 48

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année 2,532		
Chiffre de ces polices....................................$		3,447,900 00
Nombre de polices échues pendant l'année (y compris 22 dotatiens échues pour $39,692)....................102		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.		178,781 29
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada....................................		6,000 00
Chiffre des réclamations dues et impayées, attendant les pièces justif.		26,250 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date....................11,953		
Chiffre de ces polices....................................	$17,486,875 00	
Additions de bonis sur ces polices....	7,295 00	
Total.......................................	$17,494,170 00	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	329,941 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896..................		17,164,229 00

OPÉRATIONS DANS D'AUTRES PAYS QU'AU CANADA.

(Compris dans l'état qui précède.)

Argent reçu pour primes ....$	8,639 55
Argent payé en indemnités pour cause de décès.	Aucune.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année....................9	
Chiffre de ces polices....................................	12,000 00
Nombre de polices en vigueur à cette date....................110	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896........	233,915 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH BRITISH AND MERCANTILE.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes ....$	32,856 02

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès ($17,913.85 datant de 1895)....................................$	109,675 94

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

Divers.

Nombre des nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année.......... 4	
Chiffre de ces polices.......... $	5,000 00
Bonis ajoutés durant l'année..........	61,354 50
Nombre de polices échues au Canada.......... 28	
Chiffre de ces réclamations (y compris $16,472.35 d'additions de bonis)	91,762 09
Chiffre des réclamations non réglées..........	Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.......... 508	
Chiffre de ces polices.......... $1,008,775.25	
Additions de bonis sur ces polices.......... 241,823.84	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896..........	1,250,599 09

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH WESTERN MUTUAL*, SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes.......... $	13,858 09

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.......... $	9,118 00
Argent payé pour dotations arrivées à maturité..........	3,167 00
Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité.......... $	12,285 00

Divers.

Nombre de polices échues au Canada.......... 9	
Chiffre de ces réclamations.......... $	12,285 00
Réclamations d'indemnités pour cause de décès, dues et impayées (payées depuis)..........	2,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.......... 330	
Montant en vigueur le 31 décembre 1896..........	450,140 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE D'ONTARIO.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes.......... $	533,914 68
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes..........	4,121 61
Primes payées par dividendes..........	61,607 85
Argent reçu pour rentes viagères..........	2,278 00
Total.......... $	601,922 14
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances.	304 84
Total du revenu des primes.......... $	601,617 30

MUTUELLE D'ONTARIO.—*Fin.*

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de mort	$173,987 13	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	453 87	
Total net payé en indemnités pour cause de mort (dont $5,000 datent de l'année précédente)	$	174,441 00
Argent payé pour dotations échues	$40,432 15	
Billets de primes employés au paiement de ces indemnités	2,567 85	
Chiffre net payé en dotations échues		43,000 00
Total payé en indemnités pour cause de mort et pour dotations échues	$	217,441 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises pendant l'année	1,600	
Chiffre de ces polices	$	2,415,350 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année (y compris les dotations échues)	134	
Chiffre de ces réclamations		225.572 00
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		12,425 00
Chiffre des dotations arrivées à maturité, dues et impayées		831 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date		
Chiffre de ces polices	$20,001,462 38	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris $303.75 d'additions de bonis)	23,303 75	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		19,978,158 63

COMPAGNIE D'ASSURANCES *PHŒNIX MUTUAL* SUR LA VIE, DE HARTFORD, CONN.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	15,633 78
Primes payées par dividendes		4,838 42
Total	$	20,472 20
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		232 22
Total du revenu des primes	$	20,239 98

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	21,967 00
Argent payé pour dotations arrivées à maturité		17,903 00
Montant total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité	$	39,870 00

Divers.

Nombre de polices échues durant l'année	34	
Chiffre de ces réclamations	$	33,630 00
Montant des réclamations non établies, mais non contestées		2,616 00
Montant des réclamations contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date	850	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896		910.488 00

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *PROVIDENT SAVINGS* DE NEW-YORK.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes......$	85,725 92

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (y compris $843.22 de boni)......$	22,823 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année......404	
Chiffre de ces polices......$	848,250 00
Nombre de polices échues......10	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris $843.22 de boni)......	21,843 22
Chiffre des réclamations non réglées......	22,823 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date......1,623	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896......	3,731,366 00

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *RELIANCE MUTUAL.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMIMÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes......$	6,122 60

Paiements d'indemnités du Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès......$	3,893 73
Argent payé pour dotations arrivées à maturité......	1,059 00
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité......$	4,952 73

Divers.

Nombre de polices échues durant l'année......3		
Chiffre de ces réclamations......$		4,048 44
Réclamations d'indemnités non réglées......		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date......186		
Chiffre de ces polices......$	215,231 73	
Additions de bonis sur ces polices......	10,899 76	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896......		226,131 49

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *ROYAL*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	20,070 92

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	37,779 62
Argent payé pour dotations arrivées à maturité		1,946 66
Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité	$	39,726 28

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	3	
Chiffre de ces polices	$	6,460 00
Nombre de polices échues au Canada	20	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris 2,026.86 d'additions de bonis)		43,534 61
Chiffre des réclamations non établies mais non contestées		3,808 33
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	344	
Chiffre de ces polices	$741,880 30	
Additions de bonis sur ces polices	154,439 97	
Total net en vigueur le 31 décembre 1896		896,320 27

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *SCOTTISH AMICABLE*.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	5,349 04

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (dont $14,600 datent de 1895)	$	19,466 67

Divers.

Nombre de polices échues durant l'année	2	
Chiffre de ces réclamations	$	4,866,67
Montant des réclamations non réglées		Aucune.
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date	109	
Chiffre de ces polices	$ 265,875 49	
Additions de bonis sur ces polices	13,472 64	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		279,348 13

L'INSTITUTION *SCOTTISH PROVIDENT.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes		$ 1,903 19

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$ 7,300 00	
Additions de bonis sur ces indemnités	4,502 15	
Montant total payé en indemnités pour cause de décès (dont $7,706.37 datent de 1895)		$ 11,802 15

Divers.

Nombre de polices échues au Canada ... 1		
Chiffre de ces réclamations (y compris $1,662.45 d'additions de bonis)		$ 4,095 78
Montant des réclamations d'indemnités non réglées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date ... 56		
Chiffre de ces polices	$ 112,069 60	
Additions de bonis sur ces polices	44,600 57	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896		156,670 17

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *STANDARD.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 15 NOVEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes		$ 534,296 30
do rentes viagères		6,094 20
Total		$ 540,390 50
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		4,032 00
Revenu net des primes		$ 536,358 50

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnité pour cause de décès		$ 299,713 34
do pour dotations arrivées à maturité		37,874 99
Montant net payé en indemnité pour cause de décès et pour dotations arrivées à maturité		$ 337,588 33

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année ... 884		
Chiffre de ces polices		$ 1,433,550 00
Nombre de polices échues au Canada ... 118		
Chiffre net de ces réclamations (y compris $47,429.10 d'ad. de bonis)		326,738 72
Réclamations d'indemnités pour cause de décès dues et impayées		27,494 52
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date ... 7,416		
Chiffre de ces polices	$14,577,971 16	
Additions de bonis sur ces polices	1,230,638 86	
Total	$15,808,610 02	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada (y compris $646 d'additions de bonis)	56,146 00	
Montant net en vigueur le 15 novembre 1896		15,752,464 02

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *STAR.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes		$ 16,773 06
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes		261 72
Primes payées par dividendes (réductions sur polices sur la vie)		230 04
Total du revenu des primes		$ 17,264 82

Paiements d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$13,803 65	
Billets de primes employés en paiement de ces indemnités	300 92	
Montant total payé en indemnités pour cause de décès		$ 14,104 57

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	49	
Chiffre de ces polices		$ 53,728 04
Nombre de polices échues au Canada	7	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		14,104 57
do non établies mais non contestées		1,305 23
Nombre de polices en vigueur au Canada	277	
Chiffre de ces polices	$ 582,369 33	
Additions de bonis sur ces polices	36,453 55	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896		618,822 88

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *SUN.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes (y comp. celles payées par prêts sur polices)		$ 1,505,232 64
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes		33 50
Primes payées par dividendes		25,979 05
Argent reçu pour rentes viagères		120.644 02
Total		$ 1,651,889 21
Moins les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		1,405 37
Total du revenu des primes		$ 1,650,483 84

Paiements d'indemnités.

Arg. payé en indem. p. cause de mort (y comp. $7,391.38 d'ad. de bonis).	$ 334,019 37	
Montant net payé en indemnités pour cause de décès (dont $42,169.54 datent des années précédentes)		$ 334,019 37
Argent payé pour dotations échues (dont $5,242.47) datent des années précédentes		64,485 49
Total payé en indemnités pour cause de décès et en dotations échues		$ 398,504 86

SUN SUR LA VIE—*Fin.*

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises durant l'année et payées en espèces......6,519		
Chiffre de ces polices......	$	7,468,281 57
Nombre de polices échues...... 271		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris $12,170.30 d'addition de bonis)......		423,019 41
Chiffre des réclamations p. cause de décès établies, mais attend. quitt...$	31,266 10	
" " rapportées mais non prouvées	31,745 03	
" " contest., portées dev. les trib.	1,500 00	
Chiffre de dotations arrivées à maturité, établies mais attendant quittance	266 00	
Total des réclamations pour cause de décès non réglées....		64,777 13
Nombre de polices en vigueur à cette date......26,883		
Chiffre de ces polices......$	37,801,864 91	
Additions de bonis sur ces polices......	386,945 81	
Total......$	38,188,810 72	
Chiffre de ces polices réassurées dans d'autres comp. autor. au Canada.	26,550 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		38,162,260 72

ÉTAT PRÉLIMINAIRE DES OPÉRATIONS FAITES DANS D'AUTRES PAYS QU'AU CANADA POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes ailleurs qu'au Canada.

Argent reçu pour primes (y compris les primes payées par prêts sur polices......	$	516,723 46
Primes payées par dividendes......		5,384 67
Argent reçu pour rentes viagères......		109,159 45
Total	$	631,267 58
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		993 76
Total du revenu des primes......	$	630,273 82

Paiements d'indemnités ailleurs qu'au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (y compris $1,813.58 d'addition de bonis)	$	82,178 11
Argent payé pour dotations parvenues à maturité (y compris $759.74 d'addition de bonis)......		4,193 07
Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations parvenues à maturité......	$	86,371 18

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées ailleurs qu'au Canada durant l'année (payées en argent)...... 1,829		
Chiffre de ces polices	$	3,354,663 05
Nombre de polices échues...... 56		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris $2,109.77 d'additions de bonis)		99,809 91
Chiffre des réclamations pour cause de décès établies mais attend. quittance.$	7,317 02	
" " rapportées mais non prouvées..	31,617 50	
Total de réclamations pour cause de décès......		38,934 52
Nombre de polices en vigueur à cette date ailleurs qu'au Canada.5,734		
Chiffre de ces polices......$	11,297,557 65	
Additions de bonis sur ces polices......	74,421 54	
Total......$	11,371,979 19	
Chiffre de ces polices réassurées......	15,000 00	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896......		11,356,979 19

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE TEMPÉRANCE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour primes......$	151,133 34
Primes payées par dividendes......	1,660 28
Total......$	152,793 62
Moins, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances....	1,475 02
Total du revenu des primes......$	151,318 60

Paiement d'indemnités.

Chiffre net payé en indemnités pour cause de décès (dont $1,000 datent de 1895)......$	16,195 54
Argent payé pour dotations arrivées à maturité......	4,000 00
Total payé en indemnités p. cause de décès et dotat. arrivées à matur.$	20,195 54

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année......1,535	
Chiffre de ces polices......$	1,782 00
Nombre de polices échues pendant l'année......18	
Chiffre de ces réclamations......	19,280 00
Chiffre des réclamations non réglées......	Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date......5,685	
Chiffre de ces polices......$6,759,711 51	
Chiffre des polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada 72,500 00	
Chiffre net des assurances en vigueur le 31 décembre 1896......	6,687,211 51

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE *TRAVELLERS* DE HARTFORD, CONN.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes......$	136,971 55

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès......$	31,390 00
Argent payé pour dotations parvenues à maturité......	40,550 00
Total payé en indemnités pour cause de décès et pour dotations échues$	71,941 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année......132	
Chiffre de ces polices......$	419,563 00
Nombre de polices échues au Canada......70	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices......	80,185 00
Chiffre des réclamations non réglées mais non contestées......	8,244 00
Nombre de polices en vigueur à cette date......2,908	
Montant net en vigueur au 31 décembre 1896......	5,234,108 00

Relevé préliminaire des assurances.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNION MUTUAL.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes	$	109,255 67
Billets de primes acceptés en paiement partiel des primes		124 00
Prêts sur polices acceptées en paiement partiel de primes		10,678 99
Primes payées par dividendes		4,945 93
Total	$	125,004 59
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		233 99
Total du revenu des primes	$	124,770 60

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (y compris les additions de boni, $724.16)	$61,228 11	
Billets de primes employés en paiement de ces indemnités	747 00	
Total net payé en indemnités pour cause de décès (dont $14,224.16 sont antérieures à 1896) $		61,975 11
Argent payé pour dotations arrivées à maturité, et escomptées	$23,122 98	
Billets de primes employés en paiement de ces dotations	281 00	
Montant total net payé pour dotations arrivées à maturité et escomptées		23,403 98
Total payé en indemnités pour cause de décès et dotations échues.. $		85,379 09

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	372	
Chiffre de ces polices	$	511,208 00
Nombre de polices échues au Canada	58	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		73,064 85
Réclamations pour cause de décès, non établies mais non contestées	$1,929 00	
Total des réclamations pour cause de décès		1,929 00
Réclamations pour dotations arrivées à maturité, dues et impayées		2,940 61
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	2,888	
Chiffre de ces polices	$4,562,813 00	
Additions de bonis sur ces polices	74,571 23	
Total	$4,637,384 23	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	15,000 00	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896		4,622,384 23

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNITED STATES.*

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour primes..$	43,546 52

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.............................$	14,000 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année..112	
Chiffre de ces polices..$	124,650 00
Nombre de polices échues au Canada...9	
Chiffres de ces polices..	19,000 00
Réclamations pour cause de décès non établies mais non contestées .	6,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date...............812	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1896..................................	1,427,680 00

RELEVÉ PRÉLIMINAIRE

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

FAISANT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA D'APRÈS LE SYSTÈME DE RÉPARTITION.

Liste des compagnies coopératives inscrites le 31 décembre 1896 au bureau du surintendant des assurances, en vertu de l'Acte des assurances:—

L'Association Mutuelle Coloniale sur la vie.
Le Grand Conseil de l'Association Catholique de secours mutuel du Canada.
La Société de Secours Mutuel des commis-voyageurs.
L'Association *Home*, sur la vie, du Canada.
L'institution *Provincial Provident.*
Canadian Order of the Woodmen of the World.

Liste des compagnies coopératives autorisées d'après l'Acte des assurances:—

The Covenant Mutual Benefit Association of Illinois.
The Massachusetts Benefit Life Association.
The Mutual Reserve Fund Life Association.
The Supreme Court of the Independent Order of Foresters.

L'ASSOCIATION MUTUELLE COLONIALE SUR LA VIE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu de primes durant l'année.

Argent reçu pour cotisations	$	21,514 85
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		237 17
Total du revenu des primes	$	21,307 68

Paiements d'indemnités durant l'année.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	5,045 94

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	461	
Chiffre de ces polices	$	740,500 00
Nombre de polices échues	5	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		7,111 81
Montant des polices établies mais non échues		2,066 32
Nombre de polices en vigueur à cette date	749	
Montant des polices en vigueur	$1,040,250 00	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	21,000 00	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		1,019,250 00

LE GRAND CONSEIL DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL DU CANADA.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

**Revenu des primes durant l'année.*

Argent reçu lors de l'admission des membres (taxe d'initiation)	$	657 50
do pour contributions annuelles (taxe par tête)		10,747 50
do pour fourniture et polices		1,461 44
do pour répartition		175,098 09
Total payé par les membres	$	187,964 53

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès (dont $24,650 datent de 1895)	$	168,150 00

* L'Association C.M.B. n'a pas de fonds de dotation et ne paie que des indemnités pour cause de décès. L'état des recettes ne contient pas la balance entre les mains du trésorier le 1er janvier 1896, ni l'intérêt reçu dans le cours de 1896.

CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL—*Fin*

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	1,246	
Chiffre de ces polices	$	1,659,500 00
Nombre de polices échues	107	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		181,000 00
Réclamations pour cause de décès établies mais non dues	$ 26,500 00	
do do non établies mais non contestées	11,000 00	
Total des réclamations pour cause de décès		37,500 00
Chiffre des réclamations non réglées, contestées		Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date	11,116	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896		17,050,500 00

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES COMMIS-VOYAGEURS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu perçu des membres.

Argent reçu lors de l'admission des membres	$	550 00
do pour les contributions annuelles		3,484 00
do pour les honoraires des médecins examinateurs		374 00
do pour répartitions		20,276 85
Montant total payé par les membres	$	24,684 85

Paiement d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	21,000 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	280	
Chiffre de ces polices	$	280,000 00
Nombre de polices échues	19	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		21,000 00
Réclamations impayées	Aucune	
Nombre de polices en vigueur à cette date	2,401	
Chiffre en vigueur		2,401,000 00

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *HOME* DU CANADA.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour répartition	$	20,367 31
Moins le montant payé à d'autres compagnies pour réassurances		748 78
Total payé par les membres	$	19,618 53

HOME SUR LA VIE—*Fin.*

Paiement de réclamations.

Argent payé en indem. (dont $2,000 datent de l'année précédente)..$	4,000 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises durant l'année au Canada 576	
Chiffre de ces polices..$	663,500 00
Nombre des polices échues 1	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices....................	2,000 00
Réclamations impayées...	Aucune.
Nombre de polices en vigueur à cette date....................1,111	
Chiffre de ces polices.................................... $1,319,250 00	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada.. 65,000 00	
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1896.............	1,254,250 00

L'INSTITUTION DE PRÉVOYANCE PROVINCIALE.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour honoraires d'admission au 30 juin 1896.............$	8,216 00
do contributions annuelles au 30 juin 1896..............	14,283 75
do honoraires des médecins examinateurs (évalués)..	614 00
do répartitions (dont $7,319.45 à transférer au fonds de réserve)..	73,194 49
Total reçu des membres..$	96,308 24

Paiement de réclamations.

Argent payé en indemnités pour cause de mort et en réclamation pour rentes viagères et incapacité (au 30 juin 1896)................$	57,150 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme prises durant l'année au Canada..696	
Chiffre de ces polices...$	1,286,000 00
Nombre de polices échues (y compris les réclamations pour incapacité jusqu'au 15 juillet 1896).......................................47	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices (y compris 4 rentes viagères pour $1,400)..	76,925 00
Réclamations non réglées, non contestées (au 15 juillet 1896, toutes payées depuis)..	43,500 00
*Réclamations non réglées, contestées..................................	2,000 00
do do pour incapacité (payées depuis)..........	500 00
Nombre de polices en vigueur le 15 juillet 1896.................8,153	
Chiffre de ces polices	13,514,650 00

*Jugement a été, depuis, rendu en faveur de compagnie.

CANADIAN ORDER OF THE WOODMEN OF THE WORLD.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes durant l'année.

Argent reçu pour honoraires d'admission (évalués à)....................$	9,090 00
do contributions annuelles..............................	4,400 26
do honoraires des médecins examinateurs (évalués à)	1,515 00
do répartitions..	29,047 96
Total reçu des membres...$	44,053 22

Paiements d'indemnités.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.......................$	29,200 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année..1,515	
Chiffre de ces polices..$	1,999,000 00
Nombre de ces polices échues...16	
Chiffre de ces polices..	31,600 00
Réclamations d'indemnités non établies mais non contestées............	11,200 00
Nombre de polices en vigueur à cette date............................3,404	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896................................	4,982,500 00

THE COVENANT MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION OF ILLINOIS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour l'admission des membres et contributions............	Aucune.
do répartitions..$	55,208 25
Total reçu des membres...$	55,208 25

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès.......................$	32,500 00

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année..149	
Chiffre de ces polices..$	205,000 00
Nombre de polices échues au Canada......................................30	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices.........................	43,000 00
Réclamations pour cause de décès non réglées mais non contestées....	13,625 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date..............2,029	
Chiffre en vigueur le 31 décembre 1896....................................	3,647,125 00

Relevé préliminaire des assurances.

THE MASSACHUSETTS BENEFIT LIFE ASSOCIATION.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu pour contributions annuelles	$	4,615 32
do répartitions		147,113 89
Total payé pour les membres	$	151,729 21

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès et incapacité	$	132,507 81

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	129		
Chiffre de ces polices		$	142,800 00
Nombre de polices échues au Canada	79		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices			127,478 46
Réclamations pour cause de décès établies mais non échues	$ 16,000 00		
" " non établies mais non contestées	36,875 00		
" " contestées, non portées devant les tribunaux	1,500 00		
Total des réclamations pour cause de décès, non réglées			54,375 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	3,230		
Total en vigueur le 31 décembre 1896			5,681,450 00

THE MUTUAL RESERVE FUND LIFE ASSOCIATION.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

Revenu des primes au Canada.

Argent reçu lors de l'admission des membres	$	21,600 00
" pour contributions annuelles et dépenses		123,369 84
" pour honoraires des médecins examinateurs		1,593 00
" pour répartitions		269,750 79
Total payé par les membres	$	416,313 63

Paiement d'indemnités au Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	264,727 77

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année (y compris 6,995 polices représentant $11,538 949 acceptées de de l'Institution *Provincial Provident*)	8,634		
Chiffre de ces polices		$	15,246,949 00
Nombre de polices échues au Canada	113		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices			279,500 00
Réclamations pour cause de décès établies mais non dues	$19,400		
" " non établies mais non contestées	62,100		
" " contestées, devant les tribunaux	2,000		
Total des réclamations pour cause de décès			83,500 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	17,108		
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896			35,188,974 00

COUR SUPRÊME, ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS.

ÉTAT PRÉLIMINAIRE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1896.

DÉPARTMENT DE LA VIE ET DES DOTATIONS.—OPÉRATIONS DANS TOUS LES PAYS.

Revenu des primes dans tous les pays.

Argent reçu pour honoraires d'admission	$	28,858 00
" contributions annuelles		27,365 52
" répartitions (y compris le fonds général)		1,210,761 79
Total reçu des membres	$	1,266,985 31

Paiement d'indemnités dans tous les pays.

Argent payé en indemnités pour cause de décès	$	670,359 46
" bénéfices d'incapacités		38,000 00
" rentes viagères aux vieillards		3,148 30
" dotations arrivées à maturité		1,000 00
Total payé en indemnités	$	712,507 76

Relevé des réclamations impayés.

Réclamations pour cause de décès dues et impayées	$	14,681 67
" bénéfices d'incapacités dues et impayées		500 00
Total des réclamations impayées	$	15,181 67

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année ... 24,124		
Chiffre de ces polices	$	28,858,000 00
Nombre de polices échues (y compris les dotations arrivées à maturité) ... 527		
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		655,731 38
Nombre de polices en vigueur à cette date ... 102,838		
Chiffre de ces polices	$	128,791,000 00

DIVISION DES BÉNÉFICES DE MALADIE.—OPÉRATIONS DANS TOUS LES PAYS.

Revenu des primes dans tous les pays.

Argent reçu pour honoraires d'admission	$	5,240 00
" réclamations de bénéfices de maladie		137,678 63
Total reçu des membres (dis. des bénéfices de maladie)	$	142,918 63

Paiement d'indemnités dans tous les pays.

Argent payé en réclamations d'indemnités pour cause de décès et pour funérailles	$	7,285 00
" " de bénéfices de maladie		101,149 15
Chiffre net payé pour funérailles et maladies	$	108,434 15

Relevé des réclamations impayées.

Réclamations de bénéfices des maladies dues et impayées	$	658 17
" frais de funérailles dues et impayées		50 00
Total des réclamations de funérailles et de maladies	$	708 17

ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS—*Suite.*

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année........ 5,240
Nombre de polices en vigueur........ 25,121

DIVISION DES MALADIES—OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

Revenu des primes en dehors du Canada.

Argent reçu pour honoraires d'admission........$	2,045 00
do répartitions (y compris le fond général)........	33,519 36
Total payé par les membres (division des maladies)....$	35,564 36

Paiement d'indemnités en dehors du Canada.

Argent payé pour réclamations de décès et de funérailles........$	1,700 00
do do de bénéfices de maladies........	25,873 67
Total payé pour funérailles et bénéfices de maladies....$	27,473 67

Relevé des réclamations impayées.

Réclamations de bénéfices de maladies dues et impayées........$	98 03

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année en dehors du Canada........ 2,045
Nombre de polices en vigueur le 31 décembre 1896........ 6,255

DIVISION—VIE ET DOTATION—OPÉRATIONS FAITES EN DEHORS DU CANADA.

Revenu des primes en dehors du Canada.

Argent reçu pour honoraires d'admission........$	21,101 50
do contributions annuelles........	13,122 07
do répartitions (y compris le fonds général)........	608,264 62
Total reçu des membres en dehors du Canada........ $	642,488 19

Paiements d'indemnités en dehors du Canada.

Argent payé en indemnités pour cause de décès........$	260,887 66
do do incapacité........	11,500 00
do do rentes viagères aux vieillards........	100 00
Chiffre total payé en indemnités........$	272,487 66

Relevé des réclamations impayées.

Réclamations pour cause de décès dues et impayées........$	8,473 33
do incapacités........	500 00
Total des réclamations impayées en dehors du Canada.$	8,973 33

Divers.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année en dehors du Canada........ 17,004	
Chiffre de ces polices........$	21,101,500 00
Nombre de polices échues........ 224	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices........	272,729 38
Nombre de polices en vigueur à cette date........ 51,925	
Chiffre net en vigueur le 31 décembre 1896........	67,188,000 00

RELEVÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées (y compris les polices échues).	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes.	$		$		$		$	$	$	$	
Canada, sur la vie (opérations en Canada).	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Confederation do	899,079	1,846	3,014,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	do
Dominion, sur la vie	65,565	509	574,700	1,937	2,381,977	6	11,500	13,570	1,000	Aucune.	do
Fédérale	312,399	1,452	2,000,500	6,014	10,337,482	37	94,620	82,793	22,400	Aucune.	do
Great West	156,033	1,125	1,742,200	3,415	5,653,204	26	28,707	28,707	Aucune.	Aucune.	do
London, sur la vie. { Générales	47,685	360	334,750	1,792	1,634,391	29	20,639	19,639	2,000	Aucune.	} do
London, sur la vie. { Industrielles	129,319	9,941	953,422	28,258	2,655,186	387	28,729	29,136	516	Aucune.	
Manufacturiers (opérations au Canada)	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	do
North American do	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	do
Ontario Mutual	601,617	1,600	2,415,350	14,822	19,973,159	134	225,572	217,441	13,256	Aucune.	do
Sun, sur la vie (opérations au Canada)	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	do
Tempérance et Générale	151,319	1,535	1,782,000	5,685	6,687,212	18	19,280	20,196	Aucnne.	Aucune.	do
Totaux pour 1896	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	
Totaux pour 1895	5,702,783	34,626	27,909,672	140,865	188,326,057	1,315	1,650,264	1,583,721	176,862	8,526	
Augmentation, *a*; diminution, *d*	*a* 372,671	*d* 5,882	*d* 1,737,842	*a* 9,198	*a* 6,976,985	*a* 213	*a* 536,599	*a* 544,840	*a* 41,905	*d* 2,000	
Compagnies britanniques.											
British Empire	223,561	155	434,100	2,791	5,802,317	31	69,590	70,612	Aucune.	5,000	31 déc. 1896.
Commercial Union	15,562	Aucune.	Aucune.	270	607,561	10	12,761	16,293	181	Aucune.	do
*Edimbourgh sur la vie	6,729	Aucune.	Aucune.	99	272,684	4	15,879	17,750	10,400	Aucune.	do
*Life Association of Scotland	39,793	Aucune.	Aucune.	897	1,544,389	39	89,240	92,347	25,282	Aucune.	5 avril 1896.
Liverpool and London and Globe	7,124	1	1,500	137	231,740	3	2,703	2,703	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1896.
London and Lancashire	224,640	508	875,738	4,444	7,169,705	46	86,208	91,789	2,000	11,000	do
*London Assurance	1,108	Aucune.	Aucune.	7	33,186	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
North British	32,856	4	66,355	508	1,250,599	28	91,762	109,676	Aucune.	Aucune.	do
*Reliance	6,123	Aucune.	Aucune.	186	226,131	3	4,048	4,953	Aucune.	Aucune.	do
Royal	20,071	1	5,000	344	891,831	20	43,535	39,727	3,808	Aucune.	do
Scottish Amicable	5,349	Aucune.	Aucune.	109	279,348	2	4,867	19,467	Aucune.	Aucune.	do
*Scottish Provident	1,903	Aucune.	Aucune.	56	156,670	1	4,096	11,802	Aucune.	Aucune.	do

Standard	535,523	884	1,433,550	7,416	15,752,464	118	326,739	337,588	27,495	Aucune.	15 nov. 1896.
Star	17,265	49	53,728	277	618,823	7	14,105	14,105	1,305	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000	
Totaux pour 1895	1,137,366	1,678	3,337,638	17,304	34,341,172	280	593,599	536,622	126,998	15,000	
Augmentation, *i*; diminution, *d*	*i* 241	*d* 76	*d* 467,667	*i* 237	*i* 496,276	*i* 32	*i* 171,934	292,190	*d* 56,527	*i* 1,000	
Compagnies américaines.											
Ætna, sur la vie	554,833	312	494,700	12,081	15,531,006	396	530,430	531,168	22,102	Aucune.	31 déc. 1896.
*Connecticut Mutual	41,832	Aucune.	Aucune.	860	1,656,911	46	88,200	100,545	Aucune.	Aucune.	do
Equitable	645,641	583	1,431,102	8,687	18,885,614	111	313,905	310,534	16,068	Aucune.	do
Germania	11,412	1	2,118	141	258,776	3	8,027	8,027	Aucune.	Aucune.	do
Metropolitan { Générales	174,373	292	252,616	427	472,505	2	3,000	36,275	1,078	1,873	do
Metropolitan { Industrielles		38,368	5,133,912	43,214	4,765,292	603	34,512				
Mutual, sur la vie	702,505	851	1,861,658	7,876	17,801,671	77	225,316	227,693	40,618	Aucune.	do
*National, sur la vie	2,048	Aucune.	Aucune.	136	125,720	9	14,960	17,145	5,233	Aucune.	do
New-York	815,136	1,529	2,474,992	10,860	21,7[illegible]2,848	110	294,330	272,099	6,868	Aucune.	do
*Northwestern	13,858	Aucune.	Aucune.	330	450,140	9	12,285	12,285	2,000	Aucune.	do
*Phœnix	20,240	Aucune.	Aucune.	850	910,488	34	33,630	39,870	2,616	Aucune.	do
Provident Savings	102,438	408	876,250	1,624	3,734,866	10	21,843	22,823	Aucune.	Aucune.	do
Travelers	136,971	132	419,563	2,808	5,234,108	69	77,185	71,941	8,244	Aucune.	do
Union Mutual	124,771	372	511,208	2,888	4,622,384	58	73,065	85,379	4,870	Aucune.	do
United States	43,547	112	124,650	812	1,427,680	9	19,000	14,000	6,000	Aucune.	do
Totaux pour 1896	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	
Totaux pour 1895	3,452,205	46,382	13,093,888	87,338	96,590,352	1,725	1,684,377	1,629,700	111,496	543	
Augmentation, *i*; diminution, *d*	*d* 62,600	*d* 3,422	*i* 488,881	*i* 6,256	*i* 1,069,657	*d* 179	*i* 65,311	*i* 120,084	*i* 4,201	*i* 1,330	

43

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526
Compagnies britanniques	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000
Compagnies américaines	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873
Grands totaux pour 1896	10,602,666	73,306	42,624,570	261,198	327,800,499	3,386	4,702,084	4,707,157	404,935	24,399
Grands totaux pour 1895	10,292,354	82,686	44,341,198	245,507	319,257,581	3,320	3,928,240	3,750,043	415,356	24,069
Augmentation, *i*; diminution, *d*	10,312	*d* 9,380	*d* 1,716,628	*i* 15,691	*i* 8,542,918	*i* 66	*i* 773,844	*i* 957,114	*d* 10,421	*i* 330

* Ces compagnies ont cessé de faire des opérations au Canada.

SOMMAIRE des assurances sur la vie entreprises par des compagnies canadiennes qui font des opérations dans d'autres pays qu'au Canada, pour l'année 1896.

	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.											
	$		$		$		$	$	$	$	
Au Canada	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	190,208	446	1,198,151	1,825	5,361,709	11	43,682	59,482	5,000	Aucune.	do
Total	2,025,716	2,043	4,635,778	32,302	70,375,397	376	937,947	937,060	103,205	1,026	
ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.											
Au Canada	899,079	1,846	3,014,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,243	56	50,850	173	202,150	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	907,322	1,902	3,064,995	18,253	27,379,476	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, DES MANUFACTURIERS.											
Au Canada	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	29,011	130	366,812	312	651,070	1	973	973	Aucune.	Aucune.	do
Total	355,149	1,595	2,732,929	6,983	10,711,606	36	53,648	67,009	4,500	4,000	
COMPAGNIE D'ASSURANCES "NORTH AMERICAN", SUR LA VIE.											
Au Canada	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,639	8	10,500	117	243,415	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	539,762	2,532	3,447,900	11,953	17,164,229	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.

Au Canada	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	630,274	1,729	3,354,663	5,764	11,362,274	54	97,700	86,371	38,935	Aucune.	do
Total	1,649,943	6,519	7,468,282	26,840	38,170,341	268	422,506	398,505	63,277	1,500	

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

COUR SUPRÊME—ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS, 1896.

Division des assurances sur la vie et de dotation.

	$		$		$		$	$	$	$	
Au Canada	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	679,481	17,004	21,101,500	51,925	67,188,000	224	272,729	272,488	32,884	Aucune.	do
Totaux	1,326,513	24,124	28,858,000	102,838	128,791,000	527	655,731	710,508	81,592	Aucune.	

Fonds de maladie.

Au Canada	107,339	3,195	....	18,866	....	....	....	80,860	779	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	35,564	2,045	....	6,255	....	....	....	27,574	239	Aucune.	do
Totaux	142,903	5,240	....	25,121	....	....	....	108,434	1,018	Aucune.	

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

RELEVÉ des assurances sur la vie au Canada (système de répartition), pour l'année 1896.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats rapportés comme acceptés.	Montants des certificats nouveaux et acceptés.	Nombre de certificats en vigueur à cette date.	Montant net des polices en vigueur.	Nombre des certificats devenus réclamations.	Montant net devenu réclamations.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
COMPAGNIES CANADIENNES.	$		$		$		$	$	$	$	
Association Catholique de Secours Mutuels	187,965	1,246	1,659,500	11,116	17,050,500	107	181,000	168,150	37,500	Aucune.	31 déc. 1896.
Coloniale Mutuelle	21,281	461	740,500	685	1,014,250	5	8,500	5,046	3,340	Aucune.	do
Société de Secours Mutuels des Commis-voyageurs	24,685	280	280,000	2,401	2,401,000	21	21,000	21,000	Aucune.	Aucune.	do
Home Life Association	19,619	576	663,500	1,111	1,254,250	1	2,000	4,000	Aucune.	Aucune.	do
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada)	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	do
Institution de secours Provinciale	97,695	696	1,286,000	Aucun.	Aucun.	47	76,925	57,150	Aucun.	2,000	15 juillet 1896.
Woodmen of the World	44,053	1,515	1,999,000	3,404	4,982,500	16	31,600	29,200	11,200	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	
*Totaux pour 1895	399,873	5,332	7,776,250	24,296	36,753,100	175	292,550	271,158	60,450	2,500	
COMPAGNIES AMÉRICAINES.											
Covenant Mutual	55,208	149	205,000	2,029	3,647,125	29	42,875	31,833	17,125	Aucune.	31 déc. 1896.
Mutual Reserve Fund	416,314	1,639	3,708,000	17,108	35,188,974	113	279,500	264,728	90,500	2,000	do
Association de secours du Massachusetts	151,729	139	173,800	3,256	5,743,800	79	127,478	132,508	66,338	1,500	do
Totaux pour 1896	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500	
Totaux pour 1895	546,124	2,558	5,085,775	16,190	34,627,265	175	363,400	339,496	130,283	15,000	
RÉCAPITULATION.											
Compagnies canadiennes	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	
do américaines	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500	
Totaux pour 1896	1,665,581	13,821	18,471,800	92,023	132,885,399	721	1,153,880	1,151,635	274,711	5,500	
* Totaux pour 1895	945,997	7,890	12,862,025	40,486	71,380,365	350	655,950	610,654	190,733	17,500	

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

RELEVÉ DES ÉTATS

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCES AU CANADA

POUR

L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

1896

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE
1897

Relevé des compagnies d'assurances.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 2 mars 1897.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un relevé des opérations d'assurances au Canada pour l'année 1896.

Ce relevé est fait d'après les états certifiés fournis par les compagnies, mais doit être considéré comme susceptible d'être corrigé. J'aurai l'honneur de vous transmettre plus tard ces états au complet, après une visite personnelle à leurs principaux sièges d'affaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. FITZGERALD,

Surintendant des assurances.

L'honorable GEORGE E. FOSTER,

Ministre des finances.

4*b*—1½

TABLE DES MATIÈRES, 1896.

INCENDIE ET MARINE.

SUR LA VIE.

ACCIDENTS, GARANTIE, ETC.

RELEVÉ

DES ÉTATS FOURNIS PAR LES COMPAGNIES AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896, CONFORMÉMENT À L'ACTE DES ASSURANCES.

TABLEAUX GENÉRAUX.

ACTIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU MARITIMES.

PASSIF DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU MARITIMES.

REVENUS ET DÉPENSES DE TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU MARITIMES.

RAPPORT CENTÉSIMAL DES PERTES AUX PRIMES, Etc., Etc.

RELEVÉ POUR L'ANNÉE 1896.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

—	Argent reçu pour primes.	Ré-assurances, primes renouvelées, etc.	Chiffre brut reçu pour primes.	Chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Chiffre net des pertes payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	288,119	92,288	380,407	30,722,935	24,970,554	174,190	165,721	15,287	7,215
Mutuelle, de Londres	171,331	2,682	174,013	20,347,980	50,787,036	124,854	125,638	20,727	1,100
Mercantile	107,568	25,425	132,993	7,955,941	13,154,228	124,471	127,692	3,229	Aucune.
Québec	98,792	47,192	145,984	11,086,542	9,504,143	72,774	66,734	7,450	Aucune.
De l'Ouest	396,045	232,843	628,888	44,266,032	42,835,901	241,688	227,781	19,719	4,950
Totaux pour 1896	1,061,855	400,430	1,462,285	114,379,430	141,251,862	737,977	713,566	66,412	13,265
Totaux pour 1895	1,151,126	426,406	1,577,532	130,567,693	143,697,862	758,240	807,003	54,376	3,728

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

—	Argent reçu pour primes.	Ré-assurances, primes renouvelées, etc.	Chiffre brut reçu pour primes.	Chiffre brut des polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Chiffre net des pertes payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.
Alliance	155,115	28,382	183,497	12,532,001	16,604,208	96,302	106,319	8,001	3,100
Atlas	131,701	18,486	150,187	11,432,731	13,138,783	77,015	77,705	4,808	5,750
Caledonian	158,810	23,508	182,318	16,595,239	20,698,365	99,972	99,723	2,520	1,000
Commercial Union	362,375	70,373	432,748	32,507,077	42,464,395	247,157	224,423	24,605	7,700
Guardian	322,355	43,745	366,100	30,123,369	39,125,789	193,848	188,995	14,363	4,000
Imperial	200,828	25,270	226,098	18,431,382	24,963,605	102,254	104,225	4,944	Aucune.
Lancashire	275,227	34,888	310,115	24,807,761	32,610,273	171,696	165,504	3,246	11,651
Liverpool and London and Globe	353,541	38,328	391,869	33,178,198	49,731,919	235,338	204,133	13,869	19,402
London and Lancashire	195,260	24,661	219,921	17,743,378	22,569,988	86,730	89,008	1,217	58
London Assurance	134,996	21,258	156,254	14,669,564	17,693,943	69,648	62,386	9,095	3,000
Manchester, contre l'incendie	186,969	28,060	215,029	16,821,498	20,112,211	113,900	107,167	11,568	3,480
National, d'Irlande	131,701	18,486	150,187	11,432,731	13,138,783	77,015	77,705	4,808	5,750
North British	462,927	44,858	507,785	43,739,639	55,024,679	251,691	209,793	43,758	2,900
Northern	192,090	24,939	217,029	17,560,537	23,052,001	136,246	132,853	5,335	Aucune.
Norwich Union	213,605	33,663	247,268	19,598,383	24,321,508	136,472	123,332	20,978	Aucune.
Phœnix, de Londres	319,317	40,181	359,498	28,400,894	35,100,882	137,763	138,331	4,809	1,750

Royal	616,175	64,329	680,504	58,974,813	85,327,246	380,611	389,995	13,173	1,320
Scottish Union and National	172,975	31,911	204,886	16,467,227	16,951,770	106,263	96,187	9,681	2,377
Sun, contre l'incendie	175,496	26,655	202,151	14,548,957	16,812,073	112,534	105,069	11,315	None.
Union Assurance	244,584	33,038	277,622	20,394 019	22,213,587	145,962	143,141	919	10,000
Totaux pour 1896	5,006,047	675,019	5,681,066	459,959,398	591,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Totaux pour 1895	4,750,290	692,180	5,442,470	436,765,579	575,683,150	3,292,709	3,402,337	142,519	53,848
COMPAGNIES AMÉRICAINES.									
Ætna, contre l'incendie	141,215	37,783	178,998	14,793,948	15,584,647	72,756	67,243	8,195	1,500
Agricultural, de Watertown	33,229	9,850	43.079	4,084,600	9,052,500	34,543	36,693	1,011	None.
Connecticut, contre l'incendie	41,253	5,219	46,472	3,819,121	4,494,210	17,577	21,491	352	1,000
Hartford	157,980	22,996	180,976	15,038,874	16,103,732	82,768	80,304	6,824	None.
Compagnie d'assur. de l'Amérique du Nord	101,243	21,065	122,308	9,899,394	10,272,806	71,721	68,471	2,521	5,000
Phenix, de Brooklyn	91,809	17,477	109,286	9,013,752	11,169,290	56,228	56,806	742	None.
Phœnix, de Hartford	155,162	24,037	179,199	13,394,615	16,466,996	119,684	113,092	10,343	4,485
Queen, de l'Amérique	286,057	35,357	321,414	24,905,518	29,522,301	166,835	169,841	7,320	3,270
Totaux pour 1896	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,822	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1895	1,041,966	184,305	1,226,271	100,305,776	118,491,852	761,815	784,410	41,103	8,532
RÉCAPITULATION.									
Compagnies canadiennes	1,061,855	400,430	1,462 285	114,379,430	141,251,862	737,977	713,566	66,412	13,265
Compagnies britanniques	5,006,047	675,019	5,681,066	459,959,398	591,656,008	2,978,417	2,845,994	213,012	83,238
Compagnies américaines	1,007,948	173,784	1,181,732	94,949,822	112,666,482	622,112	613,941	37,308	15,255
Totaux pour 1896	7,075,850	1,249,233	8,325,083	669,288,650	845,574,352	4,338,506	4,173,501	316,732	111,758
Totaux pour 1895	6,943,382	1,302,891	8,246,273	667,639,048	837,872,864	4,812,764	4,993,750	237,998	66,108

SOMMAIRE des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnies, pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

—	Totaux pour 1869 à 1891.	Primes reçues. 1892.	Primes reçues. 1893.	Primes reçues. 1894.	Primes reçues. 1895.	Primes reçues. 1896.	Totaux pour 1869 à 1896.
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	3,924,105	172,414	202,076	220,398	276,294	288,119	5,083,406
Agricole du Canada	454,896						454,896
Canada, contre l'incendie	881,333						881,333
Citoyens	2,834,626	22,335					2,856,961
Dominion	190,242						190,242
De l'Est	247,079	190,663	264,511	164,115	27,826		894,194
*Mutuelle de London, contre l'incendie	2,277.728	128,513	122,772	155,762	184,519	171,331	3,040,625
Mercantile		98,585	129,379	161,649	153,365	107,568	650,546
Nationale, contre l'incendie	284,026						284,026
Agricole d'Ottawa	194,861						194,861
Provinciale	1,434,350						1,434,350
Québec	1,775,528	111,578	90,631	86,522	90,259	98,792	2,253,310
Royale Canadienne	3,533,410	4,613					3,538,023
†Souveraine	1,055,404						1,055,404
Stadacona	490,488						490,488
De l'Ouest	6,510,540	323,340	328,428	319,848	418,863	396,045	8,297,064
	26,088,616	1,052,041	1,137,797	1,108,294	1,151,126	1,061,855	31,599,729
Compagnies britanniques.							
§Albion Fire Insurance Association	1,243,401	105,216	119,693				1,468,310
Alliance		172,368	203,641	175,016	169,589	155,115	875,729
Atlas	256,672	92,890	100,301	115,078	128,282	131,701	824,924
Caledonian	867,761	112,084	133,021	147,031	157,169	158,810	1,575,876
City of London	1,531,430	56,824					1,588,254
Commercial Union	4,823,347	357,747	364,276	385,647	373,555	362,375	6,666,947
Employers' Liability	278,603	76,958	9,128				364,689
‡Glasgow and London	1,619,733						1,619,733
Guardian	2,071,205	236,617	294,310	287,175	290,007	322,355	3,501,669
Imperial	3,636,871	201,177	189,962	186,055	186,812	200,828	4,601,705
Lancashire	3,466,890	285,920	259,563	260,854	278,705	275,227	4,827,159
Liverpool and London and Globe	4,868,807	312,472	323,872	330,175	353,996	353,541	6,542,863
London and Lancashire	1,236,107	190,308	194,053	170,472	181,436	195,260	2,167,636
London Assurance	1,510,394	104,206	107,918	118,754	121,333	134,996	2,097,601
Manchester	149.376	121,229	118,940	190,006	171,291	186,969	937,811
National, d'Irlande	577,571	90,476	100,301	115,078	128,282	131,701	1,143,409
North British	6,377,004	380,393	383,663	396,615	392,021	462,927	8,392,623

Northern	2,489,608	170,128	172,523	161,571	181,064	192,090	3,366,984
Norwich Union	968,766	118,399	142,281	137,557	187,824	213,605	1,768,432
Phœnix, de Londres	3,972,211	250,285	260,576	260,506	304,805	319,317	5,367,700
Queen	4,354,694	.....	.....	.....	.....	.....	4,354,694
Royal	9,889,602	567,387	594,631	568,972	604,234	616,175	12,841,001
Scottish Commercial	343,421	.....	.....	.....	.....	.....	343,421
Scottish Imperial	672,855	.....	.....	.....	.....	.....	672,855
Scottish Union and National	867,919	137,817	134,593	119,941	144,043	172,975	1,577,288
Sun Fire Office	.....	37,131	93,809	127,494	164,509	175,496	598,439
Union Assurance Society	82,658	104,398	135,047	192,300	213,306	244,584	972,293
Union, contre l'incendie	183,862	173,044	187,094	156,450	18,027	.....	718,477
	58,340,768	4,455,474	4,623,196	4,602,747	4,750,290	5,006,047	81,778,522
Compagnies américaines.							
Ætna	2,928,268	139,084	143,836	138,191	137,268	141,215	3,627,862
Agricultural, de Watertown	1,079,187	61,923	51,585	43,930	35,188	33,229	1,305,042
Andes	31,431	.....	.....	.....	.....	.....	31,431
Connecticut	215,561	33,054	32,509	32,811	38,633	41,253	393,821
Hartford	2,351,998	144,483	138,504	144,480	156,537	157,980	3,093,982
Home	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord	75,827	54,885	66,321	82,919	94,007	101,243	475,202
Phenix, de Brooklyn	676,481	88,426	89,314	89,542	100,185	91,809	1,135,757
Phœnix, de Hartford	175,850	211,876	238,319	192,951	197,867	155,162	1,172,025
Queen, d'Amérique	42,800	271,081	272,214	275,504	282,281	286,057	1,429,937
	7,577,403	1,004,812	1,032,602	1,000,328	1,041,966	1,007,948	12,665,059

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	26,088,616	1,052,041	1,137,797	1,108,294	1,151,126	1,061,855	31,599,729
do britanniques	58,340,768	4,455,474	4,623,196	4,602,747	4,750,290	5,006,047	81,778,522
do américaines	7,577,403	1,004,812	1,032,602	1,000,328	1,041,966	1,007,948	12,665,059
Grands totaux	92,006,787	6,512,327	6,793,595	6,711,369	6,943,382	7,075,850	126,043,310

* Ci-devant Agricole Mutuelle. † Ci-devant Risques Isolés. ‡ Non compris $124,272 pour réassurance de risques de la Compagnie d'assurances Souveraine Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie.

SOMMAIRE des pertes payées pour assurances contre l'incendie en Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1896.

	Totaux de 1869 à 1891.	Pertes payées. 1892.	1893.	1894.	1895.	1896.	Totaux de 1869 à 1896.
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$
Amérique Britannique	2,408,145	148,511	144,298	148,829	172,857	165,721	3,188,361
Agricole du Canada	290,101						290,101
Canada, contre l'incendie	698,133						698,133
Citoyens	2,258,637	28,521	712				2,287,870
Dominion	148,255						148,255
De l'Est	108,659	119,835	188,314	151,672	64,481		632,961
*Mutuelle de London, contre l'incendie	1,660,284	96,262	99,088	126,532	117,940	125,638	2,225,744
Mercantile		82,370	81,686	99,890	125,110	127,692	516,748
Nationale, contre l'incendie	287,732						287,732
Agricole d'Ottawa	108,164						108,164
Provinciale	957,146						957,146
Québec	1,531,137	81,974	71,592	63,311	53,727	66,734	1,870,633
Royale Canadienne	2,980,644	8,306					2,986,792
†Souveraine	736,216						736,216
Stadacona	773,695						773,695
De l'Ouest	3,742,657	226,440	211,459	211,637	272,888	227,781	4,892,862
	18,689,605	792,219	797,149	801,871	807,003	713,566	22,601,413
Compagnies britanniques.							
‡Albion Fire Insurance Association	843,615	90,724	82,427				1,016,766
Alliance		115,399	177,903	162,232	124,330	106,319	686,183
Atlas	166,134	53,611	76,220	65,669	71,814	77,705	511,153
Caledonian	578,162	59,888	97,590	102,019	93,696	99,723	1,031,078
City of London	934,518	42,937					977,455
Commercial Union	3,404,249	289,795	253,659	241,680	298,272	224,423	4,712,078
Employers' Liability	150,729	51,649	53,423				255,801
Glasgow and London	1,167,345						1,167,345
Guardian	1,727,445	193,029	172,147	217,304	218,756	188,995	2,717,676
Imperial	2,538,997	93,039	161,072	106,669	109,880	104,225	3,113,882
Lancashire	2,453,651	173,592	196,318	157,654	223,166	165,504	3,369,885
Liverpool and London and Globe	3,647,633	202,829	281,337	215,783	249,608	204,133	4,801,323
London and Lancashire	606,200	106,277	95,406	108,758	162,376	89,008	1,168,025
London Assurance	911,475	47,823	75,476	75,179	109,385	62,386	1,281,724
Manchester	54,225	79,519	109,692	148,745	155,536	107,167	654,884
National, d'Irlande	391,228	61,713	77,817	65,741	71,814	77,705	746,018
North British	4,656,555	240,402	336,358	225,264	240,028	209,793	5,908,400

Northern	2,078,967	101,738	121,612	113,862	156,392	132,853	2,705,424
Norwich Union	521,276	74,582	91,212	114,258	131,346	123,332	1,056,006
Phœnix, de Londres	2,302,618	135,335	165,067	162,357	149,890	138,331	3 053,598
Queen	3,325,321	....	....	....	....	....	3,325,321
Royal	6,495,567	361,616	446,332	402,605	439,127	389,995	8,535,242
Scottish Commercial	177,329	....	....	....	....	....	177,329
Scottish Imperial	483,408	....	....	....	....	....	483,408
Scottish Union and National	352,265	94,038	109,741	81,758	124,046	96,187	858,035
Sun Fire Office	....	7,717	58,177	88,469	116,304	105,069	375,736
Union Assurance Society	34,400	47,227	91,849	117,321	127,577	143,141	561,515
Union, contre l'incendie	79,965	153,670	165,277	121,534	28,994	....	549,440
	40,083,277	2,878,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	55,800,730
Compagnies américaines.							
Ætna	2,184,433	105,379	91,254	77,816	107,468	67,243	2,633,593
Agricultural, de Watertown	629,558	47,990	43,037	55,666	42,230	36,693	855,174
Andes	5,668	....	....	....	....	....	5,668
Connecticut, contre l'incendie	91,889	15,990	20,198	13,619	29,468	21,491	192,655
Hartford	1,493,279	72,716	97,167	94,407	118,373	80,304	1,956,246
Home	60,691	....	....	....	....	....	60,691
Compagnie d'assurances de l'Amérique du Nord	32,970	31,075	43,132	58,653	58,703	68,471	293,004
Phenix, de Brooklyn	420,932	73,286	63,214	62,606	98,536	56,806	775,380
Phœnix, de Hartford	82,820	169,316	229,819	145,013	140,935	113,092	880,995
Queen, d'Amérique	7,994	191,150	171,608	184,851	188,697	169,841	914,141
	5,010,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,547

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	18,689,605	792,219	797,149	801,871	807,003	713,566	22,601,413
do britanniques	40,083,277	2,878,149	3,496,112	3,094,861	3,402,337	2,845,994	55,800,730
do américaines	5,010,234	706,902	759,429	692,631	784,410	613,941	8,567,547
Grands totaux	63,783,116	4,377,270	5,052,690	4,589,363	4,993,750	4,173,501	86,969,690

* Ci-devant Mutuelle Agricole. † Ci-devant Risques Isolés. ‡ Ci-devant Association d'assurance contre l'incendie.

SOMMAIRE des assurances contre l'incendie au Canada pour les années 1869 à 1896, inclusivement.

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Chiffre net des risques à la date des états.	Pertes payées.
COMPAGNIES CANADIENNES.	$	$	$	$
1869	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870	536,600	54,637,315	59,523,641*	453,414
1871	707,418	68,921,494	68,465,914*	414,339
1872	796,847	76,499,542	72,203,784*	510,469
1873	842,896	71,775,952	91,032,187*	487,649
1874	1,453,781	126,588,965	126,705,337*	662,470
1875	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
1876	1,881,641	198,509,113	231,834,162	1,599,048
1877	1,622,955	168,935,723	217,745,048	2,186,162
1878	1,161,896	127,288,165	171,430,720	828,069
1879	1,102,822	124,652,727	158,824,631	687,353
1880	1,190,029	131,079,789	154,403,173	701,639
1881	1,206,470	140,331,153	153,436,408	1,336,758
1882	1,033,433	124,123,715	152,564,079	733,843
1883	1,091,801	122,302,460	149,930,173	760,430
1884	1,140,428	118,747,547	147,968,945	762,737
1885	1,107,879	111,162,914	143,759,390	597,189
1886	1,107,710	114,543,806	142,685,145	739,364
1887	1,121,435	109,206,925	154,165,902	764,321
1888	1,131,991	120,158,592	159,070,684	750,448
1889	1,173,948	122,965,987	158,883,612	678,752
1890	1,249,884	135,145,294	178,691,762	736,095
1891	1,278,736	135,943,674	177,785,359	940,734
1892	1,052,641	112,566,165	148,557,131	792,219
1893	1,137,797	123,785,683	154,614,280	797,149
1894	1,108,294	121,562,165	150,241,967	801,871
1895	1,151,126	130,567,693	143,697,862	807,003
1896	1,061,855	114,379,430	141,251,862	713,566
Totaux	31,599,729	3,316,368,703	...	22,601,413
COMPAGNIES BRITANNIQUES.				
1869	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
1876	1,597,410	178,725,453	153,885,268	1,168,858
1877	1,927,220	206,713,932	184,304,318	5,718,305
1878	1,994,940	213,127,414	202,702,743	880,571
1879	1,899,154	213,131,295	208,265,359	1,275,540
1880	2,048,408	227,537,306	229,745,985	855,423
1881	2,353,258	271,044,719	277,721,299	1,669,405
1882	2,908,458	321,466,183	339,520,054	1,768,444
1883	3,178,850	350,993,028	380,613,572	1,992,671
1884	3,472,119	354,458,616	413,441,198	2,290,588
1885	3,376,401	337,216,878	421,205,014	1,895,175
1886	3,429,012	349,109,117	393,166,340	2,338,164
1887	3,693,992	377,690,654	424,314,264	2,335,034
1888	3,859,282	376,540,072	434,941,955	2,094,465
1889	3,970,632	403,297,656	468,379,580	1,968,537
1890	4,072,133	427,931,692	474,884,419	2,229,556
1891	4,189,171	411,748,053	497,550,395	2,553,162
1892	4,455,474	466,900,791	549,223,123	2,878,149
1893	4,623,196	458,254,364	563,044,318	3,496,112
1894	4,602,747	435,237,770	567,948,304	3,094,861
1895	4,750,290	436,765,579	575,683,150	3,402,337
1896	5,006,047	459,959,398	591,656,008	2,845,994
Totaux	81,778,522	8,369,508,408	...	55,800,730

Sommaire des assurances contre l'incendie en Canada, etc.—*Fin.*

Année.	Argent reçu pour primes.	Chiffre des polices prises durant chaque année.	Montant net des risques à la date des états.	Pertes payées.
COMPAGNIES AMÉRICAINES.	$	$	$	$
1869	65,166*	9,702,356*	13,796,890*	172,188
1870	194,781	12,893,827*	11,167,928*	147,061
1871	314,452	27,367,712*	27,256,629*	212,460
1872	332,243	26,526,334*	33,818,670	263,339
1873	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874	259,049	25,243,769	25,050,427	143,583
1875	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
1876	228,955	23,914,181	18,888,750	99,389
1877	213,830	21,013,457	18,293,315	586,452
1878	211,594	19,432,178	35,766,238	114,034
1879	225,512	22,920,397	40,267,995	182,305
1880	241,140	25,434,766	27,414,113	109,516
1881	267,388	30,040,366	31,053,261	163,661
1882	287,815	52,454,518	34,772,345	162,699
1883	354,090	40,284,814	41,720,296	167,127
1884	367,581	40,777,215	44,097,646	191,998
1885	368,180	37,623,116	46,830,075	186,923
1886	395,613	42,099,984	50,921,537	223,860
1887	429,075	45,859,509	56,287,171	304,159
1888	445,990	44,881,343	56,722,420	228,909
1889	443,436	46,518,461	57,275,186	228,922
1890	514,054	57,646,959	67,103,440	300,916
1891	700,809	75,726,695	84,266,437	411,801
1892	1,004,812	107,708,732	123,629,818	706,902
1893	1,032,602	105,564,192	124,028,459	759,429
1894	1,000,328	96,789,493	117,876,931	692,631
1895	1,041.966	100,305,776	118,491,852	784,410
1896	1,007,948	94,949,822	112,666,482	613,941
Totaux	12,665,059	1,257,826,427	....	8,567,547

TOTAUX POUR LES ANNÉES 1869 À 1896, INCLUSIVEMENT.

Compagnies canadiennes	31,599,729	3,316,368,703	....	22,601,413
do britanniques	81,778,522	8,369,508,408	....	55,800,730
do américaines	12,665,059	1,257,826,427	....	8,567,547
Grand totaux	126,043,310	12,943,703,538	....	86,969,690

* Ces rapports ne sont pas complets.

RELEVÉ des opérations d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime faites par des compagnies canadiennes au dehors du pays, et des opérations d'assurances contre l'incendie, sur la navigation intérieure et contre les tourbillons, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires en 1896.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes subies durant l'année.	Observations.
	$	$	$	$	$	$	$	
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE-BRITANNIQUE, TORONTO.								
Contre l'incendie	1,247,283	108,930,236	108,100,811	734,114	89,838	16,511	721,538	Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
Sur la navigation intérieure	129,459	22,964,870	2,283,575	165,612	21,085	1,765	125,284	
do maritime	131,981	6,957,435	598,663	72,808	6,613	Aucune.	79,421	
	1,508,723	138,852,541	110,983,049	972,534	117,536	18,276	926,243	
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.								
Contre l'incendie	1,862,531	169,573,662	165,252,135	1,077,371	128,832	22,518	1,048,318	Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
Sur la navigation intérieure	220,257	43,879,961	4,012,270	235,330	26,006	Aucune.	241,401	
do maritime	137,652	21,290,071	1,440,124	143,699	13,113	Aucune.	142,754	
	2,220,440	234,743,694	170,704,529	1,456,400	167,951	22,518	1,432,473	
COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, QUÉBEC.								
Contre l'incendie	160,601	16,518,348	14,816,751	95,065	9,950	Aucune.	100,663	Dans tous les pays, 31 décembre 1896.
COMPAGNIES D'ASSURANCES ÆTNA.								
Contre l'incendie	141,215	14,793,948	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation maritime	973	775,818	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	142,188	15,569,766	15,584,647	67,243	8,195	1,500	72,756	

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LONDON.

Contre l'incendie..............	134,996	14,669,564	17,693,943	62,386	9,095	3,000	69,648	Au Canada, 31 décembre 1896.
Navigation intérieure	835	263,680	Aucun.	554	Aucune.	Aucune.	554	
	135,831	14,933,244	17,693,943	62,940	9,095	3,000	70,202	

COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLE.

Contre l'incendie..............	33,229	4,084,600	9,052,500	36,693	1,011	Aucune.	34,543	Au Canada, 31 décembre 1896.
Contre les tourbillons..........	318	36,500	93,100	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	33,547	4,121,100	9,145,600	36,693	1,011	Aucune.	34,543	

ASSURANCES sur les risques de la navigation intérieure en Canada, 1896.

—	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques à cette date.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées.		Chiffre net des pertes subies pendant l'année.
					Non contestées.	Contestées.	
	$	$	$	$	$	$	$
COMPAGNIES CANADIENNES.							
Amérique Britannique	1,069	2,691,355	Aucun.	7,371	3	Aucune.	6,147
De l'Ouest	3,860	3,173,045	Aucun.	6,309	Aucune.	Aucune.	5,532
Totaux	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	3	Aucune.	11,679
COMPAGNIES BRITANNIQUES.							
British and Foreign Marine	5,332	3,544,244	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
London Assurance	835	263,680	Aucun.	554	Aucune.	Aucune.	554
Reliance Marine	35,612	10,357,217	50,000	68,036	23,238	Aucune.	44,609
Totaux	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucune.	45,163
COMPAGNIES AMÉRICAINES.							
Ætna	973	775,818	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.

RECAPITULATION.

Compagnies canadiennes	4,929	5,864,400	Aucun.	13,680	3	Aucune.	11,679
Compagnies britanniques	41,779	14,165,141	50,000	68,590	23,238	Aucune.	45,163
Compagnies américaines	973	775,818	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Totaux pour 1896	47,681	20,805,359	50,000	82,270	23,241	Aucune.	56,842
Totaux pour 1895	76,345	25,395,155	111,390	93,362	40,260	Aucune.	124,438

Relevé des compagnies d'assurances

ASSURANCES contre l'incendie au Canada, en 1896.

—	Chiffre brut des risques entrepris durant l'année.	Primes sur ces risques.	Rapport centésimal des primes aux risques.	Idem pour 1895.	Chiffre net des pertes payées durant l'année.	Chiffre net des primes reçues durant l'année.	Rapport centésimal des pertes payées aux prim. reçues.	Idem pour 1895.
Compagnies canadiennes.	$	$ c.			$ c.	$ c.		
Amérique Britannique...	30,722,935	382,029 40	1·24	1·09	165,721 04	288,119 34	57·52	62·56
London Mutual.........	20,347,980	256,677 39	1·26	1·25	125,638 29	171,330 55	73·33	63·92
Mercantile...............	7,955,941	107,741 25	1·35	1·28	127,691 60	107,568 17	118·71	81·58
Québec.................	11,086,542	146,019 80	1·32	1·32	66,733 90	98,791 94	67·55	59·53
De l'Ouest	44,266,032	607,939 49	1·37	1·25	227,780 59	396,045 17	57·51	65·15
Totaux	114,379,430	1,500,407 33	1·31	1·22	713,565 42	1,061,855 17	67·20	70·10
Compagnies britanniques.								
Alliance	12,532,001	170,104 36	1·36	1·20	106,318 60	155,115 21	68·54	73·31
Atlas..................	11,432,731	150,186 48	1·31	1·36	77,705 00	131,700 56	59·00	55·98
Caledonian	16,595,239	184,303 49	1·11	1·14	99,722 72	158,809 82	62·79	59·61
Commercial Union	32,507,077	426,324 40	1·31	1·32	224,423 29	362,375 27	61·93	79·85
Guardian	30,123,369	365,169 90	1·21	1·24	188,995 34	322,355 09	58·63	75·43
Imperial...............	18,431,382	227,356 86	1·23	1·22	104,225 34	200,828 01	51·90	58·82
Lancashire..............	24,807,761	310,414 86	1·25	1·31	165,503 77	275,226 86	60·13	80·07
Liverpool and London and Globe	33,178,198	391,987 76	1·18	1·20	204,133 43	353,541 17	57·74	70·51
London and Lancashire..	17,743,378	219,659 16	1·24	1·29	89,007 82	195,260 15	45·58	89·49
London Assurance.......	14,669,564	150,398 39	1·03	1·02	62,385 73	134,995 72	46·21	90·15
Manchester	16,821,498	214,245 87	1·27	1·32	107,166 51	186,969 43	57·32	90·80
National, of Ireland......	11,432,731	150,186 48	1·31	1·36	77,705 00	131,700 56	59·00	55·98
North British......	43,739,639	500,629 63	1·14	1·17	209,792 69	462,926 50	45·32	61·23
Northern	17,560,537	214,588 90	1·22	1·23	132,853 13	192,090 09	69·16	86·31
Norwich Union	19,598,383	252,544 59	1·29	1·23	123,332 40	213,604 91	57·74	69·23
Phœnix, de Londres....	28,400,894	389,497 93	1·37	1·32	138,330 94	319,317 24	43·32	49·18
Royal	58,974,812	689,732 61	1·17	1·20	389,995 09	616,175 03	63·29	72·67
Scottish Union and National......	16,467,227	204,886 21	1.24	1·13	96,187 40	172,975 01	55·61	86·12
Sun, contre l'incendie....	14,548,957	201,247 56	1·38	1·39	105,068 66	175,496 05	59·87	70·70
Union Assurance..	20,394,019	305,082 93	1·50	1·42	143,141 13	244,583 97	58·52	45·80
Totaux	459,959,398	5,718,548 37	1·24	1·25	2,845,993 99	5,006,046 65	56·85	70·[illegible]
Compagnies américaines.								
Ætna, contre l'incendie..	14,793,948	178,997 62	1·21	1·21	67,243 36	141,214 59	47·62	78·29
Agricultural, de Watertown..	4,084,600	37,096 00	0·91	0·92	36 692 90	33,229 29	110·42	120·01
Connecticut, contre l'inc.	3,819,121	46,906 80	1.23	1·09	21,491 33	41,253 13	52·10	76·28
Hartford	15,038,874	180,976 20	1·20	0·98	80,303 79	157,979 60	50·83	75·62
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord...	9,899,394	122,307 97	1·24	1·22	68,470 56	101,242 55	67·63	62·44
Phenix, de Brooklyn.....	9,013,752	109,286 64	1·21	1·29	56,805 83	91,809 28	61·87	98·35
Phœnix, de Hartford	13,394,615	181,885 20	1·36	1·41	113,092 08	155,161 66	72·89	71·23
Queen, de l'Amérique....	24,905,518	321,463 53	1·29	1·30	169,840 62	286,056 98	59·37	66·85
Totaux	94,949,822	1,178,919 96	1·24	1·21	613,940 47	1,007,947 08	60·91	75·28
Grands totaux...	669,288,650	8,397,875 66	1·25	1·23	4,173,499 88	7,075,848 90	58·98	71·25

TABLEAU I.—Indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes faisant des opérations contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Bons, effets et débentures.	Prêts sur garanties collatérales.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Amérique Britann..	150,468 92	700 00	1,048,186 79	Aucun.	181,407 15	17,244 99	12,328 60	37,364 57	1,447,701 02	Contre l'incendie et sur la navigat. intérieure.
Mutuelle, de London, contre l'incendie..	14,110 81	Aucun.	59,038 75	Aucun.	*313,026 37	1,723 52	402 67	1,489 41	389,791 53	Contre l'incendie.
Mercantile..........	Aucun.	Aucun.	59,650 29	Aucun.	2,350 25	83,851 48	754 39	3,009 68	149,616 09	do
Québec........	32,000 00	Aucun.	169,295 00	Aucun.	28,373 62	60,529 54	4,881 90	9,617 32	304,697 38	do
De l'Ouest.....	65,000 00	62,326 00	1,400,971 42	Aucun.	437,493 42	248,675 20	8,156 73	97,964 64	2,320,587 41	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et marit.
Total..........	261,579 73	63,026 00	2,737,142 25	Aucun.	962,650 81	412,024 73	26,524 29	149,445 62	4,612,393 43	

* Y compris $303,626.46 de billets de primes.

Tableau II.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES —PASSIF--1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserves des primes non acquises.	Divers.	Total des obligations à part le capital.	Excédent de l'actif sur le passif à l'exclusion du capital.	Capital social versé ou en voie de perception.		*e* Surplus de l'actif sur le passif et le capital social. — *d* Diminution.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.		$ c.	
Amerique Britannique ..	135,811 70	777,863 96	10,285 26	923,960 92	523,740 10	750,000 00	*d*	226,259 90	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Mutuelle de London, contre l'incendie..........	21,827 18	337,536 12	21,937 49	381,300 79	8,490 74	Aucun.	*e*	8,490 74	Contre l'incendie.
Mercantile...	3,229 00	72,668 83	Aucun.	75,897 83	73,718 26	50,000 00	*e*	23,718 26	Contre l'incendie.
Québec	9,950 00	106,220 04	870 80	117,040 84	187,656 54	100,000 00	*e*	87,656 54	Contre l'incendie.
De l'Ouest............	190,468 97	1,168,952 61	12,436 64	1,371,858 22	948,729 19	1,000,000 00	*d*	51,270 81	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Total............	361,286 85	2,463,241 56	45,530 19	2,870,058 60	1,742,334 83	1,900,000 00	*d*	157,665 17	

21

Tableau III.—Indiquant l'actif au Canada des comp. britanniques et amér.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Æffets, bons et débentures.
		$ c.	$ c.	$ c.
Alliance	1er mars 1892	Aucun.	Aucun.	311,142 00
Atlas	7 do 1887	Aucun.	Aucun.	114,099 00
British and Foreign Marine	16 mai 1888	Aucun.	Aucun.	112,000 00
Caledonian	Septembre 1883	Aucun.	Aucun.	141,253 29
Commercial Union	11 septembre 1863	Aucun.	Aucun.	363,391 60
Guardian	1er mai 1869	100,000 00	Aucun.	322,897 51
Imperial	1864	377,178 17	Aucun.	197,440 67
Lancashire	Juillet 1864	Aucun.	Aucun.	225,230 24
Liverpool and London and Globe	4 juin 1851	88,000 00	911,150 00	902,195 08
London and Lancashire	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	186,266 67
London Assurance	1er mars 1862	Aucun.	Aucun.	170,340 00
Manchester	20 mai 1890	Aucun.	Aucun.	216,832 00
National, d'Irlande	2 avril 1883	Aucun.	Aucun.	108,674 68
North British	1862	108,000 00	1,509,199 99	2,672,005 60
Northern	1867	Aucun.	Aucun.	211,700 00
Norwich Union	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	157,333 33
Phœnix, de Londres	1804	Aucun.	Aucun.	225,354 26
Reliance Marine	1er novembre 1894	Aucun.	Aucun.	110,980 00
Royal	1851	245,000 00	Aucun.	700,245 34
Scottish Union and National	Février 1882	Aucun.	Aucun.	113,650 00
Sun, contre l'incendie	3 juin 1892	Aucun.	Aucun.	325,258 78
Union Assurance Society	Novembre 1890	Aucun.	Aucun.	264,354 50
Totaux		918,178 17	2,420,349 99	8,152,644 55

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie	1821	Aucun.	Aucun.	123,690 00
Agricultural, de Watertown	1er octobre 1878	Aucun.	Aucun.	149,148 00
Connecticut, contre l'incendie	1886	Aucun.	Aucun.	104,000 00
Hartford	1836	Aucun.	Aucun.	110,934 00
Cie d'assur. de l'Amérique du Nord	1er novembre 1889	Aucun.	Aucun.	122,100 00
Phenix, de Brooklyn	1er mai 1874	Aucun.	Aucun.	112,000 00
Phœnix, de Hartford	20 mai 1890	Aucun.	Aucun.	239,311 50
Queen, d'Amérique	2 novembre 1891	Aucun.	Aucun.	301,986 00
Totaux		Aucun.	Aucun.	1,263,169 50

faisant des opérations d'assur. contre l'incendie et sur la nav. intér. au Canada.

ACTIF AU CANADA—1896.

Prêts sur garanties collatérales.	Solde des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banque.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.
$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Aucun.	10,866 25	9,718 76	Aucun.	Aucun.	331,727 01	Contre l'incendie.
Aucun.	15,202 10	12,170 36	Aucun.	3,500 00	144,971 46	do
Aucun.	1,766 59	Aucun.	Aucun.	Aucun.	113,766 59	Navigation intérieure.
Aucun.	12,712 56	6,461 36	Aucun.	5,200 00	165,627 21	Contre l'incendie.
2,000 00	38,884 02	8,995 31	Aucun.	5,000 00	418,270 93	do
Aucun.	29,974 96	10,325 04	1,161 64	2,964 87	467,324 02	do
Aucun.	17,609 56	1,178 13	Aucun.	8,617 51	602,024 04	do
Aucun.	15,829 91	9,921 80	1,431 10	5,000 00	257,413 05	do
6,745 70	29,614 53	37,768 42	14,850 31	2,500 00	1,992,824 04	do et sur la vie.
Aucun.	7,767 66	29,602 65	Aucun.	Aucun.	223,636 98	do
Aucun.	8,025 55	5,385 77	Aucun.	Aucun.	183,751 32	do et sur la vie.
Aucun.	4,980 09	29,852 34	Aucun.	3,500 00	255,164 43	do
Aucun.	16,296 54	3,467 20	Aucun.	3,500 00	131,958 42	do
146,000 00	44,034 95	182,440 09	32,710 80	2,500 00	4,696,891 43	do et sur la vie.
Aucun.	14,763 52	8,259 38	Aucun.	5,000 00	239,722 90	do
Aucun.	12,091 63	60,582 48	Aucun.	3,500 00	233,507 44	do
Aucun.	27,404 11	Aucun.	1,543 95	Aucun.	254,302 32	do
Aucun.	7,252 79	Aucun.	Aucun.	Aucun.	118,232 79	Navigation intérieure.
34,464 46	62,969 74	16,763 61	Aucun.	9,010 00	1,068,453 15	Contre l'inc. et sur la vie.
Aucun.	10,178 88	56,796 19	Aucun.	None.	180,625 07	do
Aucun.	26,985 27	10,700 11	Aucun.	6,110 52	369,054 68	do
Aucun.	38,811 41	39,028 75	844 67	4,225 05	347,264 38	do
189,210 16	454,022 62	539,417 75	52,542 47	70,127 95	12,796,493 66	

AMÉRICAINES.

Aucun.	12,690 54	Aucun.	Aucun.	Aucun.	136,380 54	Cont. l'inc. et la nav. int.
Aucun.	12,153 77	Aucun.	6,214 50	Aucun.	167,516 27	do
Aucun.	5,174 13	Aucun.	Aucun.	Aucun.	109,174 13	do
Aucun.	7,014 60	11,132 25	Aucun.	Aucun.	129,080 85	do
Aucun.	Aucun.	28,217 29	Aucun.	Aucun.	150,317 29	do
Aucun.	9,900 12	Aucun.	Aucun.	Aucun.	121,900 12	do
Aucun.	22,583 29	1,678 49	2,814 98	7,772 57	274,160 83	do
Aucun.	14,582 70	7,243 40	Aucun.	1,082 47	324,894 57	do
Aucun.	84,099 15	48,271 43	9,029 48	8,855 04	1,413,424 60	

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1896.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

—	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).	Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).	Passif du département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	e Excédent de l'actif sur le passif. — d Diminution.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Alliance	11,101 21	105,893 16	....	Aucun.	116,994 37	e 214,732 64	Contre l'incendie.
Atlas	10,558 41	89,765 40	....	Aucun.	100,323 81	e 44,647 65	do
British and Foreign Marine	Aucune.	Aucune.	....	Aucun.	Aucun.	e 113,766 59	Navigation intérieure.
Caledonian	3,520 00	116,327 79	....	2,224 70	122,072 49	e 43,554 72	Contre l'incendie.
Commercial Union	32,305 44	273,301 41	....	465 05	306,071 90	e 112,199 03	do
Guardian	18,362 70	236,421 01	....	Aucun.	254,783 71	e 212,540 31	do
Imperial	4,944 21	149,705 19	....	574 76	155,224 16	e 446,799 88	do
Lancashire	14,896 36	197,095 54	....	Aucun.	211,991 90	e 45,421 15	do
Liverpool and London and Globe	33,270 67	294,979 69	100,000 00	500 00	428,750 36	e 1,564,073 68	do et sur la vie.
London and Lancashire	1,275 32	138,859 37	....	Aucun.	140,134 69	e 83,502 29	do
London Assurance	12,095 00	93,323 74	12,322 81	Aucun.	117,741 55	e 66,009 77	do do
Manchester	15,047 96	128,547 31	....	1,336 70	144,931 97	e 110,232 46	do
National, d'Irlande	10,558 41	89,765 40	....	Aucun.	100,323 81	e 31,614 61	do
North British	46,657 89	318,930 12	575,363 16	5,256 90	946,208 07	e 3,750,683 36	do do
Northern	5,334 96	139,868 21	....	Aucun.	145,203 17	e 94,519 73	do
Norwich Union	20,977 68	154,311 35	....	Aucun.	175,289 03	e 58,218 41	do
Phœnix, de Londres	6,559 47	236,693 50	....	Aucun.	243,252 97	e 11,049 35	do
Reliance Marine	23,238 12	631 88	....	694 06	24,564 06	e 93.668 73	do
Royal	14,493 00	486,475 05	428,109 14	2,024 83	931,102 02	e 137,351 13	do do
Scottish Union and National	12,057 99	106,698 44	....	Aucun.	118,756 43	e 61,868 64	do
Sun Insurance Office	11,315 10	114,849 64	....	145 83	126,310 57	e 242,744 11	do
Union Assurance	10,918 75	181,281 50	....	Aucun.	192,200 25	e 155,064 13	do
Totaux	319,488 65	3,653,724 70	1,115,795 11	13,222 83	5,102,231 29	e 7,694,262 37	

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation au Canada, pour l'année 1896—*Fin.*

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

—	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime).	Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime).	Passif du département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	*e* Excédent de l'actif sur le passif. — *d* Diminution.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Ætna, contre l'incendie	9,695 31	91,317 32	....	Aucun.	101,012 63	*e* 35,367 91	Contre l'incendie et la navigation intérieure.
Agricultural, de Watertown	1,010 75	39,724 67	....	Aucun.	40,735 42	*e* 126,780 85	Contre l'incendie.
Connecticut, contre l'incendie	1,352 19	27,610 28	....	Aucun.	28,962 47	*e* 80,211 66	do
Hartford	6,824 17	89,089 36	....	Aucun.	95,913 53	*e* 33,167 32	do
Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord	7,520 68	63,742 79	....	Aucun.	71,263 47	*e* 79,053 82	do
Phenix, de Brooklyn	741 68	68,619 78	....	Aucun.	69,361 46	*e* 52,538 66	do
Phœnix, de Hartford	14,828 26	111,654 10	....	Aucun.	126,482 36	*e* 147,678 47	do
Queen, d'Amérique	10,590 00	191,199 85	....	250 00	202,039 85	*e* 122,854 72	do
Total	52,563 04	682,958 15	....	250 00	735,771 19	*e* 677,653 41	

TABLEAU V.—Indiquant le REVENU et les DÉPENSES des compagnies canadiennes navigation intérieure; le revenu et les dépenses au Canada des

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU ET

REVENU (EN ARGENT).

Compagnies.	Argent recu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Amérique Britannique	1,508,723 72	37,704 77	3,996 17	1,550,424 66	Aucun.
Mutuelle de London	171,330 55	3,043 47	746 96	175,120 98	....
Mercantile	107,568 17	8,654 23	75 96	116,298 36	60,000 00
Québec	160,600 72	8,061 89	1,470 00	170,132 61	80 00
De l'Ouest	2,220,440 76	75,117 26	Aucun.	2,295,558 02	Aucun.
Total	4,168,663 92	132,581 62	6,289 09	4.307,534 63	60,080 00

COMPAGNIES

Compagnies.	Argent recu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
Alliance	155,115 21	9,334 26	Aucun.	164,449 47	....
Atlas	131.700 56	3,747 33	Aucun.	135,447 89	....
British and Foreign Marine	5,331 81	4,480 00	Aucun.	9,811 81	....
Caledonian	158,809 82	5,666 23	Aucun.	164,476 05	....
Commercial Union	362,375 27	12,858 02	Aucun.	375,233 29	....
Guardian	322,355 09	11,581 33	3,158 34	337,094 76	....
Imperial	200,828 01	7,042 93	6,761 82	214,632 76	....
Lancashire	275,226 86	8,389 55	Aucun.	283,616 41	....
Liverpool and London and Globe	353,541 17	64,519 23	2,919 26	420,979 66	....
London and Lancashire	195,260 15	7,752 77	Aucun.	203,012 92	....
London Assurance	135,831 10	6,680 00	Aucun.	142,511 10	....
Manchester	186,969 43	7,680 21	Aucun.	194,649 64	....
National, d'Irlande	131,700 56	4,006 44	Aucun.	135,707 00	....
North British	462,926 50	195,654 88	3,376 62	661,958 00	....
Northern	192,090 09	12,580 33	Aucun.	204,670 42	....
Norwich Union	213,604 91	6 846 02	Aucun.	220,450 93	....
Phœnix, de Londres	319,317 24	8 438 82	Aucun.	327,756 06	....
Reliance Marine	35,612 14	Aucun.	Aucun.	35,612 14	....
Royal	616,175 03	23,016 88	3,535 38	642,727 29	....
Scottish Union and National	172,975 01	10,666 30	Aucun.	183,641 31	....
Sun Insurance Office	175,496 05	483 90	106 81	176,086 76	....
Union Assurance	244,583 97	8,249 13	Aucun.	252,833 10	....
Total	5,047,825 98	409,559 91	19,858 23	5,487,358 77	....

COMPAGNIES

Compagnies.	Argent recu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Versement sur le capital social, non compris dans le revenu.
Ætna, contre l'incendie	142,187 69	5,630 00	Aucun.	147,817 69	....
Agricultural, de Watertown	33,547 29	3,188 25	Aucun.	36,735 54	....
Connecticut, contre l'incendie	41,253 13	4,000 00	Aucun.	45,253 13	....
Hartford, contre l'incendie	157,979 60	8,065 93	Aucun.	166,045 53	....
Cie d'assur. de l'Amériq. du Nord	101,242 55	4,440 00	Aucun.	105,682 55	....
Phenix, de Brooklyn	91,809 28	Aucun.	Aucun.	91,809 28	....
Phœnix, de Hartford	155,161 66	10,567 34	Aucun.	165,729 00	....
Queen d'Amérique	286,056 98	149 69	Aucun.	286,206 67	....
Total	1,009,238 18	36,041 21	....	1,045,279 39	....

faisant au Canada des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES, 1896.

DÉPENSES (EN ARGENT).

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total des dépenses.	*e* Excédent des primes sur les pertes payées. — *d* Diminution.	*e* Excédent du revenu sur les pertes payées. — *d* Diminution.	Nature des affaires.
$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
972,533 73	514,874 72	52,328 50	1,539,736 95	*e* 536,189 99	*e* 10,687 71	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
125,638 29	56,892 84	Aucun.	182,531 13	*e* 45,692 26	*d* 7,410 15	Contre l'incendie.
127,691 60	32,035 19	2,000 00	161,726 79	*d* 20,123 43	*d* 45,428 43	do
95,064 52	46,406 43	8,323 60	149,794 55	*e* 65,536 20	*e* 20,338 06	do
1,456,399 83	767,428 21	99,958 00	2,323,786 04	*e* 764,040 93	*d* 28,228 02	Contre l'incendie, nav. int. et marit.
2,777,327 97	1,417,637 39	162,610 10	4,357,575 46	*e* 1,391,335 95	*d* 50,040 83	
BRITANNIQUES.						
106,318 60	50,818 25	....	157,136 85	*e* 48,796 61	*e* 7,312 62	Contre l'incendie.
77,705 00	41,474 51	....	119,179 51	*e* 53,995 56	*e* 16,268 38	do
Aucun.	592 42	....	592 42	*e* 5,331 81	*e* 9,219 39	Navig. intérieure.
99,722 72	49,312 99	....	149,035 71	*e* 59,087 10	*e* 15,440 34	Contre l'incendie.
224,423 29	93,712 57	....	318,135 86	*e* 137,951 98	*e* 57,097 43	do
188,995 34	106,948 62	....	295,943 96	*e* 133,359 75	*e* 41,150 80	do
104,225 34	63,705 39	....	167,930 73	*e* 96,602 67	*e* 46,702 03	do
165,503 77	79,409 43	....	244,913 20	*e* 109,723 09	*e* 38,703 21	do
204,133 43	98,948 36	....	303,081 79	*e* 149,407 74	*e* 117,897 87	do
89,007 82	52,395 56	....	141,403 38	*e* 106,252 33	*e* 61,609 54	do
62,940 09	39,325 53	....	102,265 62	*e* 72,891 01	*e* 40,245 48	do
107,166 51	57,841 19	....	165,007 70	*e* 79,802 92	*e* 29,641 94	do
77,705 00	41,474 56	....	119,179 56	*e* 53,995 56	*e* 16,527 44	do
209,792 69	131,512 21	....	341,304 90	*e* 253,133 81	*e* 320,653 10	do
132,853 13	51,033 37	....	183,886 50	*e* 59,236 96	*e* 20,783 92	do
123,332 40	66,104 66	....	189,437 06	*e* 90,272 51	*e* 31,013 87	do
138,330 94	91,292 13	....	229,623 07	*e* 180,986 30	*e* 98,132 99	do
68,035 79	7,730 59	....	75,766 38	*d* 32,423 65	*d* 40,154 24	Navig. intérieure.
389,995 09	164,538 46	....	554,533 55	*e* 226,179 94	*e* 88,193 74	Contre l'incendie.
96,187 40	43,907 19	....	140,094 59	*e* 76,787 61	*e* 43,546 72	do
105,068 66	53,907 97	....	158,976 63	*e* 70,427 39	*e* 17,110 13	do
143,141 13	73,272 03	....	216,413 16	*e* 101,442 84	*e* 36,419 94	do
2,914,584 14	1,459,257 99	....	4,373,842 13	*e* 2,133,241 84	*e* 1,113,516 64	
AMÉRICAINES.						
67,243 36	40,503 40	....	107,746 76	*e* 74,944 33	*e* 40,070 93	Cont. l'incendie et la nav. intérieure.
36,692 90	15,312 93	....	52,005 83	*d* 3,145 61	*d* 15,270 29	C. l'inc. et les tourb.
21,491 33	11,022 91	....	32,514 24	*e* 19,761 80	*e* 12,738 89	Contre l'incendie.
80,303 79	40,311 13	....	120,614 92	*e* 77,675 81	*e* 45,430 61	do
68,470 56	28,079 62	....	96,550 18	*e* 32,771 99	*e* 9,132 37	do
56,805 83	27,892 13	....	84,697 96	*e* 35,003 45	*e* 7,111 32	do
113,092 08	54,962 53	....	168,054 61	*e* 42,069 58	*d* 2,325 61	do
169,840 62	80,592 12	....	250,432 74	*e* 116,216 36	*e* 35,773 93	do
613,940 47	298,676 77	....	912,617 24	*e* 395,297 71	*e* 132,662 15	

TABLEAU VI.—Indiquant le rapport des pertes payées, des dépenses générales et des dividendes aux actionnaires, aux primes reçues par les compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation maritime en 1896; le rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, le rapport de l'actif au chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année, et le rapport des dépenses au revenu total en argent.

—	Nature des assurances.	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses générales aux primes reçues.	Rapport centésimal des dividendes ou bonis aux actionn. aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses au revenu total en argent.	Chiffre des risques pendant l'année.	Primes inscrites sur ces polices.	Rapp. centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.	Chiffre net des assurances en vigueur.	Actif.	Rapport centésimal de l'actif au chiffre des risques.
Compagnies canadiennes.						$	$ c.		$	$ c.	
Amérique Britannique	Contre l'incendie et la navigation intérieure..	64·46	34·13	3·47	99·31	138,852,541	1,892,072 86	1·36	110,983,049	1,447,701 02	1·30
Mutuelle, de London, contre l'incendie.	Contre l'incendie.	73·33	33·21	....	104·23	20,347,980	256,677 39	1·26	50,787,036	389,791 53	0·77
Mercantile....	do	118·71	31·64	1·86	139·06	7,955,941	107,741 25	1.35	13,154,228	149,616 09	1·14
Québec....................	do	59·19	28·89	5·18	88·05	16,518,348	218,839 36	1·32	14,816,751	304,697 38	2.06
De l'Ouest	Contre l'incend. la navig. intérieure et maritime.	65·59	34·56	4·50	101·23	234,743,694	3,159,494 74	1·35	170,704,529	2,320,587 41	1·36

Tableau VII.—Indiquant le rapport centésimal des pertes payées et des dépenses générales au Canada, aux primes reçues par les compagnies britanniques et américaines faisant au Canada en 1896 des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ainsi que le rapport des primes inscrites aux risques entrepris.

—	Nature des assurances.	Rapport centésimal des pertes payées aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses générales aux primes reçues.	Rapport centésimal des dépenses totales aux primes reçues.	Chiffre des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces risques.	Rapport centésimal des primes inscrites aux risques entrepris.
Compagnies britanniques.					$	$ c.	
Alliance	Contre l'incendie	68·54	32·76	101·30	12,532,001	170,104 36	1·36
Atlas	do	59·00	31·49	90·49	11,432,731	150,186 48	1·31
British and Foreign Marine	Sur la navig. intérieure	·00	11·11	11·11	3,544,244	9,478 77	0·27
Caledonian	Contre l'incendie	62·79	31·05	93·84	16,595,239	184,303 49	1·11
Commercial Union	do	61·93	25·86	87·79	32,507,077	426,324 40	1·31
Guardian	do	58·63	33·18	91·81	30,123,369	365,169 90	1·21
Imperial	do	51·90	31·72	83·62	18,431,382	227,356 86	1·23
Lancashire	do	60·13	28·85	88·98	24,807,761	310,414 86	1·25
Liverpool and London and Globe	do	57·74	27·99	85·73	33,178,198	391,987 76	1·18
London and Lancashire	do	45·58	26·83	72·42	17,743,378	219,659 16	1·24
London Assurance	do et nav. int.	46·34	28·95	75·29	14,933,244	151,233 77	1·01
Manchester	do	57·32	30·94	88·25	16,821,498	214,245 87	1·27
National, d'Irlande	do	59·00	31·49	90·49	11,432,731	150,186 48	1·31
North British	do	45·32	28·41	73·73	43,739,639	500,629 63	1·14
Northern	do	69·16	26·56	95·73	17,560,537	214,588 90	1·22
Norwich Union	do	57·74	30·95	88·69	19,598,383	252,544 59	1·29
Phœnix, de Londres	do	43·32	28·59	71·91	28,400,894	389,497 93	1·37
Reliance Marine	Sur la navig. intérieure	191·05	21·71	212·76	10,357,217	36,341 51	0·35
Royal	Contre l'incendie	63·29	26·70	90·00	58,974,814	689,732 61	1·17
Scottish Union and National	do	55·61	25·38	80·99	16,467,227	204,886 21	1·24
Sun, contre l'incendie	do	59·87	30·72	90·59	14,548,957	201,247 56	1·38
Union Assurance Society	do	58·52	29·96	88·48	20,394,019	305,082 93	1·50
	Totaux	57·74	28·91	86·65	474,124,540	5,765,204 03	1·22
Compagnies américaines.							
Ætna, contre l'incendie	C. l'inc. et sur la nav. int.	47·29	28·49	75·78	15,569,766	179,970 72	1·16
Agricultural, de Watertown	Cont. l'inc. et les tourbil.	109·38	45·65	155·02	4,121,100	37,418 00	0·91
Connecticut, contre l'incendie	Contre l'incendie	52·10	26·72	78·82	3,819,121	46,906 80	1·23
Hartford, contre l'incendie	do	50·83	25·52	76·35	15,038,874	180,976 20	1·20
Cie d'assurance de l'Amérique du Nord	do	67·63	27·73	95·37	9,899,394	122,307 97	1·24
Phenix, de Brooklyn	do	61·87	30·38	92·25	9,013,752	109,286 64	1·21
Phœnix, de Hartford	do	72·89	35·42	108·31	13,394,615	181,885 20	1·36
Queen, d'Amérique	do	59·37	28·17	87·54	24,905,518	321,463 53	1·29
	Totaux	60·83	29·59	90·42	95,762,140	1,180,215 06	1.23

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

CONTRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES

ET SUR

CHAUDIÈRES À VAPEUR AU CANADA

POUR L'ANNÉE 1896

RELEVÉ DES ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1896.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées (y compris les polices échues).	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes.	$		$		$		$	$	$	$	
Canada, sur la vie (opérations en Canada).	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Confédération do	899,079	1,846	3,0 4,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	do
Dominion, sur la vie	65,565	509	574,700	1,937	2,381,977	6	11,500	13,570	1,000	Aucune.	do
Fédérale	312,599	1,452	2,000,500	6,014	10,337,482	37	94,620	82,793	22,400	Aucune.	do
Great West	156,033	1,125	1,742,200	3,415	5,653,204	26	28,707	28,707	Aucune.	Aucune.	do
London, sur la vie. Générales	47,685	360	334,750	1,792	1,634,391	29	20,639	19,639	2,000	Aucune.	do
London, sur la vie. Industrielles	129,319	9,941	953,422	28,258	2,655,186	387	28,729	29,136	516	Aucune.	do
Manufacturiers (opérations au Canada)	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	do
North American do	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	do
Ontario Mutual	601,617	1,600	2,415,350	14,822	19,973,159	134	225,572	217,441	13,256	Aucune.	do
Sun, sur la vie (opérations au Canada)	1,019,669	4,790	4,113,619	21,076	26,808,067	214	324,806	312,134	24,342	1,500	do
Tempérance et Générale	151,319	1,535	1,782,000	5,685	6,687,212	18	19,280	20,196	Aucune.	Aucune.	do
Totaux pour 1896.	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526	
Totaux pour 1895.	5,702,783	34,626	27,909,672	140,865	188,326,057	1,315	1,650,264	1,583,721	176,862	8,526	
Augmentation, *a* ; diminution, *d*.	*a* 372,671	*d* 5,882	*d* 1,737,842	*a* 9,198	*a* 6,976,985	*a* 213	*a* 536,599	*a* 544,840	*a* 41,905	*d* 2,000	
Compagnies britanniques.											
British Empire	223,561	155	434,100	2,791	5,802,317	31	69,590	70,612	Aucune.	5,000	31 déc. 1896.
Commercial Union	15,562	Aucune.	Aucune.	270	607,561	10	12,761	16,293	181	Aucune.	do
*Edimbourg sur la vie	6,729	Aucune.	Aucune.	99	272,684	4	15,879	17,750	10,400	Aucune.	do
*Life Association of Scotland	39,793	Aucune.	Aucune.	897	1,544,389	39	89,240	92,347	25,282	Aucune.	5 avril 1896.
Liverpool and London and Globe	7,124	1	1,500	137	231,740	3	2,703	2,703	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1896.
London and Lancashire	224,640	508	875,738	4,444	7,169,705	46	86,208	91,789	2,000	11,000	do
*London Assurance	1,108	Aucune.	Aucune.	7	33,186	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
North British	32,856	4	66,355	508	1,250,599	28	91,762	109,676	Aucune.	Aucune.	do
*Reliance	6,123	Aucune.	Aucune.	186	226,131	3	4,048	4,953	Aucune.	Aucune.	do
Royal	20,071	1	5,000	344	891,831	20	43,535	39,727	3,808	Aucune.	do
Scottish Amicable	5,349	Aucune.	Aucune.	109	279,348	2	4,867	19,467	Aucune.	Aucune.	do
*Scottish Provident	1,903	Aucune.	Aucune.	56	156,670	1	4,096	11,802	Aucune.	Aucune.	do

Standard	535,523	884	1,433,550	7,416	15,752,464	118	326,739	337,588	27,495	Aucune.	15 nov. 1896.
Star	17,265	49	53,728	277	618,823	7	14,105	14,105	1,305	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000	
Totaux pour 1895	1,137,366	1,678	3,337,638	17,304	34,341,172	280	593,599	536,622	126,998	15,000	
Augmentation, *i*; diminution, *d*	*i* 241	*d* 76	*d* 467,667	*i* 237	*i* 496,276	*i* 32	*i* 171,934	292,190	*d* 56,527	*i* 1,000	
Compagnies américaines.											
Ætna, sur la vie	554,833	312	494,700	12,081	15,531,006	396	530,430	531,168	22,102	Aucune.	31 déc. 1896.
*Connecticut Mutual	41,832	Aucune.	Aucune.	860	1,656,911	46	88,200	100,545	Aucune.	Aucune.	do
Equitable	645,641	583	1,431,102	8,687	18,885,614	111	313,905	310,534	16,068	Aucune.	do
Germania	11,412	1	2,118	141	258,776	3	8,027	8,027	Aucune.	Aucune.	do
Metropolitan { Générales	174,373	292	252,616	427	472,505	2	3,000	36,275	1,078	1,873	do
Metropolitan { Industrielles		38,368	5,133,912	43,214	4,765,292	603	34,512				
Mutual, sur la vie	702,505	851	1,861,658	7,876	17,801,671	77	225,316	227,693	40,618	Aucune.	do
*National, sur la vie	2,048	Aucune.	Aucune.	136	125,720	9	14,960	17,145	5,233	Aucune.	do
New-York	815,136	1,529	2,474,992	10,860	21,782,848	110	294,330	272,099	6,868	Aucune.	do
*Northwestern	13,858	Aucune.	Aucune.	330	450,140	9	12,285	12,285	2,000	Aucune.	do
*Phœnix	20,240	Aucune.	Aucune.	850	910,488	34	33,630	39,870	2,616	Aucune.	do
Provident Savings	102,438	408	876,250	1,624	3,734,866	10	21,843	22,823	Aucune.	Aucune.	do
Travelers	136,971	132	419,563	2,808	5,234,108	69	77,185	71,941	8,244	Aucune.	do
Union Mutual	124,771	372	511,208	2,888	4,622,384	58	73,065	85,379	4,870	Aucune.	do
United States	43,547	112	124,650	812	1,427,680	9	19,000	14,000	6,000	Aucune.	do
Totaux pour 1896	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873	
Totaux pour 1895	3,452,205	46,382	13,093,888	87,338	96,590,352	1,725	1,684,377	1,629,700	111,496	543	
Augmentation, *i*; diminution, *d*	*d* 62,600	*d* 3,422	*i* 488,881	*i* 6,256	*i* 1,069,657	*d* 179	*i* 65,311	*i* 120,084	*i* 4,201	*i* 1,330	

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	6,075,454	28,744	26,171,830	150,063	195,303,042	1,528	2,186,863	2,128,561	218,767	6,526
Compagnies britanniques	1,137,607	1,602	2,869,971	17,541	34,837,448	312	765,533	828,812	70,471	16,000
Compagnies américaines	3,389,605	42,960	13,582,769	93,594	97,660,009	1,546	1,749,688	1,749,784	115,697	1,873
Grands totaux pour 1896	10,602,666	73,306	42,624,570	261,198	327,800,499	3,386	4,702,084	4,707,157	404,935	24,399
Grands totaux pour 1895	10,292,354	82,686	44,341,198	245,507	319,257,581	3,320	3,928,240	3,750,043	415,356	24,069
Augmentation, *i*; diminution, *d*	10,312	*d* 9,380	*d* 1,716,628	*i* 15,691	*i* 8,542,918	*i* 66	*i* 773,844	*i* 957,114	*d* 10,421	*i* 330

* Ces compagnies ont cessé de faire des opérations au Canada.

AUGMENTATION ou diminution des opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour 1896 comparée à 1895.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation (*i*)—Diminution (*d*).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre des polices échues.	Réclamations payées.
	$		$		$		$	$
Canada, sur la vie (opérations au Canada)	i 7,827	d 611	d 1,352,794	i 218	d 83,849	i 54	i 251.131	i 274,382
Confédération (opérations au Canada)	i 51,724	d 390	d 290,675	i 624	i 923,352	i 9	i 65,998	i 65,604
Dominion, sur la vie	i 12,170	i 56	i 33,350	i 338	i 356,463	....	i 4,430	i 9,570
Fédérale	i 54,752	i 93	i 177,450	i 239	i 181,255	d 9	i 120	i 9,293
G eat West	i 33,435	i 151	i 60,000	i 597	i 718,354	i 8	i 5,938	i 5,938
London, sur la vie — Générales	i 3,807	d 1	d 25,500	i 67	i 37,138	d 4	d 3,864	d 3,864
London, sur la vie — Industrielles	i 12,308	d 6,928	d 606,972	i 1,442	i 155,485	i 45	i 5,295	i 5,663
Des Manufacturiers, sur la vie, (opérations au Canada)	i 21,733	d 165	d 298,711	i 331	i 433,264	i 1	d 825	i 22,567
North American (opérations au Canada)	i 53,330	i 386	i 547,400	i 1,339	i 1,697,120	i 48	i 106,152	i 84,680
Ontario Mutual	i 11,454	d 70	d 78,918	i 403	i 694,735	i 10	i 59,341	i 37,010
Sun (opérations au Canada)	i 101,260	i 1,282	d 207,472	i 2,931	i 1,170,137	i 61	i 57,103	i 48,116
Tempérance et Générale	i 8,871	i 315	i 305,000	i 669	i 693,531	d 10	d 14,220	d 14,119
Total, augmentation ou diminution	i 372,671	d 5,882	d 1,737,842	i 9,198	i 6,976,985	i 213	i 536,599	i 544,840

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

Augmentation (*i*)—Diminution (*d*).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffre des polices échues.	Réclamations payées.
British Empire	i 6,304	d 77	d 177,400	d 123	d 189,560	i 9	i 9,589	i 11,660
Commercial Union	d 897	d 4	d 27,000	d 13	d 33,189	i 7	i 4,789	i 8,039
Liverpool and London and Globe	i 379	i 1	i 1,500	d 3	i 739	....	d 9,133	d 12,966
London and Lancashire	i 17,131	i 15	d 6,762	i 219	i 299,244	d 18	d 7,741	d 790
* North British	d 676	i 2	i 49,777	d 25	d 37,511	i 9	i 47,284	i 83,112
Royal	d 1,395	i 1	i 5,000	i 7	i 644	i 13	i 23,705	i 19,897
Standard	d 16,888	d 35	d 287,183	i 227	i 623,774	i 13	i 87,266	i 108,623
Star	d 282	i 21	d 25,599	i 20	d 34,519	....	i 8,689	i 8,689
Total, augmentation ou diminution	i 3,676	d 76	d 467,667	i 309	i 629,622	i 33	i 164,448	i 226,264

* Pour 13 mois.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Ætna, sur la vie	d 7,424	d 144	d 237,709	d 268	d 350,642	a 9	a 73,597	a 87,842
Equitable	d 27,659	a 142	a 396,185	d 93	d 312,111	d 3	d 11,442	d 11,069
Germania	d 2,180	....	a 1,118	d 11	d 35,600	....	a 2,027	a 2,027
Metropolitan { Générales	a 5,378	a 67	d 9,108	a 150	a 100,516	a 1	a 2,000	d 5,099
Metropolitan { Industrielles		d 3,222	a 1,557,172	a 6,121	a 1,577,007	d 176	d 6,068	
Mutual, sur la vie	d 34,268	d 480	d 831,892	d 65	d 781,021	a 15	a 66,306	a 73,140
New-York	a 7,656	a 267	a 303,992	a 394	a 1,156,334	a 20	a 87,237	a 47,432
Provident Savings	a 10,979	a 9	d 85,918	a 128	a 285,168	d 6	d 24,323	d 9,922
Travelers	d 9,203	d 86	d 496,817	d 120	d 311,953	a 9	d 24,220	d 27,614
Union Mutual	a 1,600	d 17	d 109,792	a 10	d 23,251	....	d 2,919	a 19,039
United States	d 223	a 42	a 1,650	a 30	d 59,600	d 1	a 5,550	a 1,550
Total, augmentation ou diminution	d 55,344	d 3,422	a 488,881	a 6,276	a 1,244,847	d 132	a 167,745	a 177,326

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	a 372,671	d 5,882	d 1,737,842	a 9,198	a 6,976,985	a 213	a 536,599	a 544,840
do britanniques	a 3,676	d 76	d 467,667	a 309	a 629,622	a 33	a 164,448	a 226,264
do américaines	d 55,344	d 3,422	a 488,881	a 6,276	a 1,244,847	d 132	v 167,745	a 177,326
Total, augmentation ou diminution	a 321,003	d 9,380	d 1,716,628	a 15,783	a 8,851,454	a 114	a 868,792	a 948,430

SOMMAIRE des assurances sur la vie entreprises par des compagnies canadiennes qui font des opérations dans d'autres pays qu'au Canada, pour l'année 1896.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre net des polices en vigueur.	Nombre de polices, échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
	$		$		$		$	$	$	$	
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.											
Au Canada	1,835,508	1,597	3,437,627	30,477	65,013,688	365	894,265	877,578	98,205	1,026	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	190,208	446	1,198,151	1,825	5,361,709	11	43,682	59,482	5,000	Aucune.	do
Total	2,025,716	2,043	4,635,778	32,302	70,375,397	376	937,947	937,060	103,205	1,026	
ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.											
Au Canada	899,079	1,846	3,014,145	18,080	27,177,326	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,243	56	50,850	173	202,150	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	907,322	1,902	3,064,995	18,253	27,379,476	175	313,289	306,927	26,298	Aucune.	
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, DES MANUFACTURIERS.											
Au Canada	326,138	1,465	2,366,117	6,671	10,060,536	35	52,675	66,036	4,500	4,000	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	29,011	130	366,812	312	651,070	1	973	973	Aucune.	Aucune.	do
Total	355,149	1,595	2,732,929	6,983	10,711,606	36	53,648	67,009	4,500	4,000	
COMPAGNIE D'ASSURANCES "NORTH AMERICAN", SUR LA VIE.											
Au Canada	531,123	2,524	3,437,400	11,836	16,920,814	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	8,639	8	10,500	117	243,415	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Total	539,762	2,532	3,447,900	11,953	17,164,229	102	172,781	154,404	26,250	Aucune.	

AUGMENTATION ou diminution des opérations sur la vie faites en dehors du Canada par des compagnies canadiennes en 1896, comparées à 1895.

Augmentation (*a*)—Diminution (*d*).	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre de polices en vigueur à la date du rapport.	Chiffre des polices en vigueur.	Nombre de polices échues.	Chiffres des polices échues.	Réclamations payées.
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, CANADA.								
	$		$		$		$	$
Au Canada	*a* 7,827	*d* 611	*d* 1,352,794	*a* 218	*d* 83,849	*a* 54	*a* 251,131	*a* 274,382
Dans d'autres pays	*a* 10,998	*a* 64	*d* 101,049	*a* 226	*a* 253,317	*d* 13	*d* 73,484	*d* 62,841
Total	*a* 18,825	*d* 547	*d* 1,453,843	*a* 444	*a* 169,468	*a* 41	*a* 177,647	*a* 211,541
ASSOCIATION SUR LA VIE, CONFÉDÉRATION.								
Au Canada	*a* 51,724	*d* 390	*d* 290,675	*a* 624	*a* 923,352	*a* 9	*a* 65,998	*a* 65,604
Dans d'autres pays	*a* 2,724	0	*d* 15,650	*a* 39	*a* 28,650	....	....	....
Total	*a* 54,448	*d* 390	*d* 306,325	*a* 663	*a* 952,002	*a* 9	*a* 65,998	*a* 65,604
COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MANUFACTURIERS, SUR LA VIE.								
Au Canada	*a* 21,733	*d* 165	*d* 298,711	*a* 331	*a* 433,264	*a* 1	*d* 825	*a* 22,567
Aans d'autres pays	*a* 8,967	*a* 21	*a* 158,083	*a* 79	*a* 211,901	*a* 1	*a* 973	*a* 973
Total	*a* 30,700	*d* 144	*d* 140,628	*a* 410	*a* 645,165	*a* 2	*a* 148	*a* 23,540
COMPANGIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "NORTH AMERICAN".								
Au Canada	*a* 53,330	*a* 386	*a* 547,400	*a* 1,339	*a* 1,697,120	*a* 48	*a* 106,152	*a* 84,680
Dans d'autres pays	*a* 1,078	*d* 6	*d* 16,500	*a* 16	*a* 24,665	*d* 3	*d* 10,000	*d* 5,000
Total	*a* 54,408	*a* 380	*a* 530,900	*a* 1,355	*a* 1,721,785	*a* 45	*a* 96,152	*a* 79,680
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE "SUN" DU CANADA.								
Au Canada	*a* 101,260	*a* 1,282	*d* 207,472	*a* 2,931	*a* 1,170,137	*a* 61	*a* 57,103	*a* 48,116
Dans d'autres pays	*a* 247,462	*a* 499	*a* 811,661	*a* 1,608	*a* 2,271,914	*a* 9	*d* 8,042	*a* 1,266
Total	*a* 348,722	*a* 1,781	*a* 604,189	*a* 4,539	*a* 3,442,150	*a* 70	*a* 49,061	*a* 49,382

COMPAGNIES canadiennes d'assurances sur la vie—Actif, 1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débentures.	Argent en caisse et en banques.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêt et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie	1,573,213 86	4,082,074 58	2,551,931 58	2,141,660 75	5,974,131 09	320,009 87	Aucun.	324,278 97	445,847 80	7,378 00	17,420,526 50
Confédération	1,353,152 29	2,488,445 41	95,141 50	604,561 10	834,854 00	98,656 40	854 99	115,142 72	179,149 90	9,252 64	5,779,210 95
Dominion, sur la vie	Aucun.	138,419 41	Aucun.	2,950 00	73,260 45	8,811 99	1,210 44	6,616 93	13,921 71	500 00	245,690 93
Fédérale	27,178 28	183,179 65	1,250 00	142,721 67	68,133 39	73,089 11	8,086 96	10,551 78	90,633 81	2,885 16	607,712 81
Great-West	Aucun.	169,216 64	Aucun.	4,715 13	61,600 00	11,838 86	17,449 63	1,830 00	40,689 53	4,663 69	312,003 48
London, sur la vie	Aucun.	381,146 83	8,338 31	31,093 50	142,520 00	3,236 89	Aucun.	15,221 02	10,034 51	Aucun.	591,591 06
Manufacturiers, sur la vie	5,100 00	729,514 14	Aucun.	49,102 44	190,407 06	98,001 51	4,581 93	20,602 25	91,573 59	12,069 03	1,200,951 95
North American	220,395 26	1,162,728 21	135,691 89	140,235 37	539,984 98	173,104 68	Aucun.	39,496 52	97,180 22	7,016 28	2,515,833 41
Northern, sur la vie	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	56,000 00	27,334 36	1,500 00	Aucun.	Aucune.	Aucun.	84,834 36
Mutuelle d'Ontario	69,942 00	1,832,664 09	Aucun.	484,384 02	764,884 92	8,151 15	760 96	103,588 21	128,321 87	Aucun.	3,392,697 22
Sun	473,514 18	3,298,135 43	10,000 00	475,500 78	1,521,713 45	102,771 44	Aucun.	155,333 28	349,955 70	1,220 40	6,388,144 66
Tempérance et Générale	Aucun.	118,582 00	Aucun.	23,882 31	238,129 63	62,373 02	3,997 93	4,893 90	53,806 71	1,690 00	507,355 50
Total	3,722,495 87	14,584,106 39	2,802,353 28	4,100,807 07	10,465,618 97	987,379 28	38,442 84	797,558 58	1,501,115 35	46,675 20	39,046,552 83

COMPAGNIES canadiennes d'assurances sur la vie—Passif, etc., 1896.

Compagnies.	Réclamations non réglées.	Réserve nette des réassurances.	Divers.	Total du passif, y compris la réserve, mais non le capital.	Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital.	Capital versé.	Excédent de l'actif sur le passif et le capital.	Base de la réserve.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Canada, sur la vie......	104,230 63	15,957,617 00	196,689 87	16,258,537 50	1,161,989 00	125,000 00	1,036,989 00	Américain. 4 p. 100
Confédération.........	26,297 75	5,170,371 00	110,611 36	5,307,280 11	471,930 84	100,000 00	371,930 84	H. M. $4\frac{1}{2}$ p. 100 et $3\frac{1}{2}$ p. nouv. polices.
Dominion, sur la vie....	1,000 00	167,633 79	509 30	169,143 09	76,547 84	64,400 00	12,147 84	H. M. $4\frac{1}{2}$ p. 100.
Fédérale..............	22,400 00	495,478 25	Aucun.	517,878 25	89,834 56	81,297 00	8,537 56	do
Great-West...........	Aucune.	216,531 40	1,845 56	218,376 96	93,626 52	100,000 00	....	Actuaires 4 p. 100.
London, sur la vie	2,516 25	497,908 48	24,096 55	524,521 28	67,069 78	50,000 00	17,069 78	H. M. $4\frac{1}{2}$ p. 100 et actuaires 4 p. 100
Manufacturiers, sur la vie	8,500 00	975,288 00	4,841 39	988,629 39	212,322 56	127,320 00	85,002 56	H. M. $4\frac{1}{2}$ p. 100.
North American	26,250 00	1,991,526 00	16,511 21	2,034,287 21	481,546 20	†60,000 00	421,546 20	do
Northern, sur la vie	Aucune.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	84,834 36	83,650 00	1,184 36	
Mutuelle d'Ontario.....	13,256 00	3,176,716 00	1,145 74	3,191,117 74	201,579 48	Aucun.	201,579 48	Actuaires 4 p. 100.
Sun.................	67,510 74	5,932,200 48	43,324 79	6,043,036 01	345,108 65	62,500 00	282,608 65	H. M. 4 p. 100.
Tempérance et Générale.	Aucune.	397,560 32	7,035 80	404,596 12	102,759 38	†60,000 00	42,759 38	H. M. $4\frac{1}{2}$ p. 100.
Total...........	271,961 37	34,978,830 72	406,611 57	35,657,403 66	3,389,149 17	914,167 00	2,474,982 17	

† Le capital de ces compagnies est un capital de garantie, sujet à être payé à même l'excédent.

TABLEAU indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques faisant des opérations d'assurance sur la vie an Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débentures.	Argent en caisse et en banques ou déposé au crédit de l'Etat.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêts et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire	Total de l'actif.
Compagnies britanniques.		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
British Empire..	7 février '83	229,779 73	1,172,125 40	Auc.	114,878 41	158,243 33	123,396 34	14,141 16	27,871 84	20,990 65	Aucun.	1,861,426 86
Commercial Union....	11 sept. '63	Aucun.	75,433 32	Auc.	19,194 51	172,805 64	2,665 29	270 03	399 40	4,554 20	Aucun.	275,322 39
Edimbourg, sur la vie.	1857.......	Aucun.	Aucun.	Auc.	18,001 81	161,667 00	2,862 27	Aucun.	580 04	73 60	Aucun.	183,184 72
Life Association of Scotland..........	-- sept. '57	Aucun.	189,526 25	Auc.	97,857 65	154,760 00	34,959 96	Aucun.	6,929 26	13,745 38	Aucun.	497,778 50
*Liverpool and London and Globe.....	4 juin '51	....	....	...	....	....	....	....	....	....	....	....
London & Lancashire	1863.......	Aucun.	476,534 04	Auc.	100,035 80	1,292,687 64	36,576 54	1,303 55	25,174 62	66,726 65	19,560 64	2,018,599 48
*London Assurance...	1er mars '62	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....
*North British.	1862.... ...	....	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....
Reliance.	1er août '68	Aucun.	Aucun.	Auc.	Aucun.	110,277 00	5,299 53	Aucun.	Aucun.	Aucune.	Aucun.	115,576 53
*Royal.	1851.......	Aucun.	....	...	....	....	....	....	....	....	....	....
Scottish Amicable....	1846.......	Aucun.	Aucun.	Auc.	16,285 53	146,867 07	Aucun.	Aucun.	9 25	115 18	Aucun.	163,277 03
Scottish Provident.. .	....	Aucun.	Aucun.	Auc.	13,383 33	2,313,888 31	Aucun.	Aucun.	38,102 00	232 81	Aucun.	2,395,606 45
Standard............	1847.......	369,450 35	4,651,314 12	Auc.	394,395 30	6,726,095 09	112,502 32	Aucun.	Aucun.	94,430 05	Aucun.	12,348,186 23
Star.	6 nov. '68	Aucun.	1,168,417 20	Auc.	20,059 88	154,760 10	114,023 62	Aucun.	22,898 48	1,714 00	Aucun.	1,481,873 28
Totaux	.. ..	599,230 08	7,733,350 33	Auc.	794,092 22	11,422,051 18	432,285 87	15,714 74	121,964 89	202,582 52	19,56064	21,340,831 47

* Ces compagnies font aussi des opérations d'assurance contre l'incendie. Pour le total de leur actif et passif au Canada, *voir* pages 64 et 66.

TABLEAU indiquant l'actif au Canada des compagnies américaines faisant des opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Prêts sur garanties collatérales.	Prêts en argent et obligations de primes sur polices en vigueur.	Bons, effets et débentures.	Argent en caisse et en banques ou déposé au crédit de l'Etat.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Intérêt et loyers dus et acquis.	Primes échues et remises.	Actif supplémentaire	Total de l'actif.
Compagnies américaines.		$ c.	$ c.		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ætna, sur la vie.....	1850........	Aucun.	Aucun.	Aucun.	244,737 39	4,155,007 85	8,837 43	Aucun.	Aucun.	23,038 54	Auc.	4,436,681 21
Connecticut Mutual..	1er août '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucune.	Auc.	100,000 00
Equitable	— oct. '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	4,857,342 00	21,858 41	Aucun.	Aucun.	98,296 00	Auc.	4,977,496 41
Germania......	— nov. '87	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,515 00	78,750 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	470 62	Auc.	80,735 62
Metropolitan.........	— do '72	Aucun.	Aucun.	Aucun.	958 04	162,000 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	7,542 14	Auc.	170,500 18
Mutual, sur la vie....	1er sept. '85	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	3,863,933 94	321,500 00	Aucun.	Aucun.	72,095 82	Auc.	4,257,529 76
National do	11 juin '69	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	110,000 00	Aucun.	Aucun.	94 60	Auc.	110,091 60
New-York..........	Vers 1868...	475,000 00	300,000 00	Aucun.	207,718 73	3,169,290 00	57,009 47	1,576 70	25,926 15	63,517 05	Auc.	4,300,038 10
North-western . . .	— nov. '71	Aucun.	Aucun.	Aucun.	6,070 00	110,991 66	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,013 14	Auc.	118,074 80
Phœnix Mutual ...	— oct. '66	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	135,547 00	Aucun.	Aucun.	Aucun.	838 43	Auc.	136,385 43
Provident Savings....	— mars '89	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	59,993 50	24,001 21	Aucun.	Aucun.	4,435 30	Auc.	88,430 01
Travelers	1er juill. '65	2,711 77	135,000 00	Aucun.	90,863 91	905,268 06	Aucun.	Aucun.	17,086 22	32,208 54	Auc.	1,183,138 50
Union Mutual........	— oct. '68	Aucun.	Aucun.	Aucun.	9,533 44	582,566 23	15,755 25	1,242 84	2,227 81	16,503 35	84 30	627,913 22
United States........	.. ..	Aucun.	Aucun.	Aucun.	6,759 34	155,900 00	Aucun.	Aucun.	243 25	7,698 08	Auc.	170,600 67
Total..... .	....	477,711 77	435,000 00	Aucun.	568,155 85	18,336,590 24	558,961 77	2,819 54	45,483 43	332,811 61	84 30	20,757,618 51

TABLEAU indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisint les opérations d'assurances sur la vie au Canada, pour l'année 1896.

——	Réclamations non réglées.	Réserve nette des réassurances.	Divers.	Total du passif, y compris la réserve.	(e) Excédent de l'actif sur le passif. — (d) Diminution.
Compagnies britanniques.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
British Empire	5,000 00	1,200,000 00	Aucun.	1,205,000 00	e 656,426 86
Commercial Union	180 79	232,801 86	Aucun.	232,982 65	e 42,339 74
Edimbourg, sur la vie	10,399 58	149,450 57	Aucun.	159,850 15	e 23,334 57
Life Association of Scotland	25,282 32	1,013,216 64	Aucun.	1,038,498 96	d 540,720 46
Liverpool & London & Globe	Aucune.	100,000 00	Aucun.	100,000 00	....
London and Lancashire	13,000 00	1,520,000 00	2,557 54	1,535,557 54	e 483,041 94
London Assurance	Aucune.	12,322 81	Aucun.	12,322 81	....
North British	Aucune.	575,000 00	363 16	575,363 16	....
Reliance	Aucune.	100,000 00	Aucun.	100,000 00	e 15,576 53
Royal	3,808 33	424,300 81	Aucun.	428,109 14	....
Scottish Amicable	Aucune.	148,506 33	Aucun.	148,506 33	e 14,770 70
Scottish Provident	Aucune.	92,622 40	Aucun.	92,622 40	e 2,302,984 05
Standard	27,494 52	4,037,402 00	Aucun.	4,064,896 52	e 8,283,289 71
Star	1,305 23	155,000 00	Aucun.	156,305 23	e 1,325,568 05
Totaux	86,470 77	9,760,623 42	2,920 70	9,850,014 89	e11,490,816 58
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie	22,102 00	5,253,584 00	6,298 60	5,281,984 60	d 845,303 39
Connecticut Mutual	Aucune.	750,000 00	Aucun.	750,000 00	d 650,000 00
Equitable	16,068 02	4,203,954 00	1,434 00	4,221,456 02	e 756,040 39
Germania	Aucune.	82,711 00	Aucun.	82,711 00	d 1,975 38
Metropolitan	2,951 00	161.150 00	Aucun.	164,101 00	e 6,399 18
Mutual, sur la vie	40,618 00	3,260,752 00	Aucun.	3,301,370 00	e 956,159 76
National, sur la vie	5,233 00	61,594 90	Aucun.	66,827 90	e 43,266 70
New-York	6,867 71	4,137,448 00	1,197 65	4,145,513 36	e 154,524 74
North-western	2,000 00	62,005 00	Aucun.	64,005 00	e 54,069 80
Phœnix Mutual	2,616 00	350,000 00	Aucun.	352,616 00	d 216,230 57
Provident Savings	Aucune.	79,960 00	Aucun.	79.960 00	e 8,470 01
Travelers	8,244 00	1,209,407 00	Aucun.	1,217,651 00	d 34,512 50
Union Mutual	4,869 61	807,359 00	708 44	812,937 05	d 185,023 83
United States	6,000 00	154,443 00	Aucun.	160,443 00	e 10,157 67
Totaux	117,569 34	20,574,367 90	9,638 69	20,701,575 93	e 56,042 58

Tableau indiquant le revenu des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et le revenu au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

REVENU (EN ARGENT), 1896.

—	Revenu net des primes.	Considération, pour rentes viagères.	Intérêt et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Total.
Compagnies canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie	2,025,715 94	Aucune.	692,017 58	24,178 48	2,741,912 00
Confédération	870,614 89	36,706 80	198,940 91	26,355 06	1,132,617 66
Dominion, sur la vie	59,339 30	6,226 00	9,668 12	291 54	75,524 96
Fédérale	312,398 79	Aucune.	22,572 50	671 62	335,642 91
Great-West	149,833 16	6,200 00	12,067 11	Aucun.	168,100 27
London, sur la vie	177,004 32	Aucune.	28,643 94	Aucun.	205,648 26
Des Manufacturiers, sur la vie	355,149 01	Aucune.	44,714 52	152 84	400,016 37
North-American	532,961 55	6,800 00	92,846 23	9,180 30	641,788 08
Northern, sur la vie	Aucun.	Aucune.	1,184 36	Aucun.	1,184 36
Ontario Mutual	599,339 30	2,278 00	158,785 94	Aucun.	760,403 24
Sun	1,529,298 52	120,644 02	231,740 25	4,249 39	1,885,932 18
Tempérance et Générale	151,318 60	Aucune.	18,961 06	Aucun.	170,279 66
Totaux	6,762,973 38	178,854 82	1,512,142 52	65,079 23	8,519,049 95
Compagnies britanniques.					
British Empire	223,560 97	Aucune.	78,369 85	5,003 96	306,924 78
Commercial Union	15,562 42	Aucune.	3,153 91	Aucun.	18,716 33
Edimbourg, sur la vie	6,728 76	Aucune.	974 43	Aucun.	7,703 19
Life Association of Scotland	39,792 74	Aucune.	13,841 18	Aucun.	53,633 92
Liverpool & London & Globe	6,624 06	500 00	Aucun.	Aucun.	7,124 06
London and Lancashire	224,640 38	Aucune.	81,934 07	Aucun.	306,574 45
London Assurance	1,108 44	Aucune.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British	32,856 02	Aucune.	Aucun.	Aucun.	32,856 02
Reliance	6,122 60	Aucune.	179 78	Aucun.	6,302 38
Royal	20,070 92	Aucune.	1,893 39	Aucun.	21,964 31
Scottish Amicable	5,349 03	Aucune.	975 95	Aucun.	6,324 98
Scottish Provident	1,903 19	Aucune.	103,656 23	Aucun.	105,559 42
Standard	529,428 68	6,094 20	536,856 48	6,561 34	1,078,940 70
Star	17,264 82	Aucune.	68,244 32	Aucun.	85,509 14
Totaux	1,131,013 03	6,594 20	890,079 59	11,565 30	2,039,252 12
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie	554,832 97	Aucune.	10,851 31	Aucun.	565,684 28
Connecticut Mutual	41,831 95	Aucune.	Aucun.	Aucun.	41,831 95
Equitable	641,641 31	4,000 00	157,618 09	Aucun.	803,259 40
Germania	11,412 46	Aucune.	3,073 00	Aucun.	14,485 46
Metropolitan	174,372 79	Aucune.	6,000 00	Aucun.	180,372 79
Mutual, sur la vie	693,020 23	9,484 72	122,474 13	Aucun.	824,979 08
National, sur la vie	2,048 23	Aucune.	Aucun.	8 25	2,056 48
New-York, sur la vie	813,004 16	2,131 60	167,258 12	7,212 30	989,606 18
Northwestern	13,858 09	Aucune.	Aucun.	Aucun.	13,858 09
Phœnix Mutual	20,240 00	Aucune.	5,307 90	Aucun.	25,547 90
Provident Savings	102,437 76	Aucune.	2,315 00	Aucun.	104 752 76
Travelers	136,971 55	Aucune.	45,536 50	Aucun.	182,508 05
Union Mutual	124,770 60	Aucune.	21,917 67	Aucun.	146,688 27
United States	43,546 52	Aucune.	5,284 94	Aucun.	48,831 46
Totaux	3,373,988 62	15,616 32	547,636 66	7,220 55	3,944,462 15

TABLEAU indiquant les dépenses des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances sur la vie, et les dépenses au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

DÉPENSES (EN ARGENT), 1896.

—	Paiements aux porteurs de polices.	Dépenses générales.	Dividendes aux actionnaires.	Total des dépenses.	e Excédent du revenu sur les dépenses. — d Diminution.
Compagnies canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie..........	1,308,140 91	355,909 84	25,000 00	1,689,050 75	e 1,052,861 25
Confédération..............	451,110 90	206,685 06	15,000 00	672,795 96	e 459,821 70
Dominion, sur la vie	14,462 63	23,064 21	3,220 00	40,746 84	e 34,778 12
Féderale..............	131,856 45	97,837 51	Aucun.	229,693 96	e 105,948 95
Great West...........	30,486 17	73,406 71	Aucun.	103,892 88	e 64,207 39
London, sur la vie.....	57,521 62	71,619 14	4,250 00	133,390 76	e 72,257 50
Des Manufacturiers, sur la vie	77,807 74	136,824 97	10,185 60	224,818 31	e 175,198 06
Amérique du Nord..........	256,171 72	174,373 42	6,000 00	436,545 14	e 205,242 94
Northern, sur la vie.........	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucune.	e 1,184 36
Ontario Mutual.............	376,767 68	125,558 94	Aucun.	502,326 62	e 258,076 62
Sun	512,826 86	451,572 40	9,375 00	973,774 26	e 912,157 92
Tempérance et Générale.....	27,342 17	61,774 88	3,000 00	92,117 05	e 78,162 61
Totaux........	3,244,494 85	1,778,627 08	76,030 60	5,099,152 53	e 3,419,897 42
Compagnies britanniques.					
British Empire.............	88,590 60	37,277 01	....	125,867 61	e 181,067 17
Commercial Union	17,241 37	1,520 41	....	18,761 78	d 45 45
Edimbourg, sur la vie......	18,063 79	606 12	....	18,669 91	d 10,966 72
Life Association of Scotland.	105,705 62	2,699 13	....	108,404 75	d 54,770 83
Liverpool & London & Globe.	4,692 34	337 94	....	5,030 28	e 2,093 78
London and Lancashire.....	102,662 76	53,892 80	....	156,555 56	e 150,018 89
London Assurance	Aucun.	2 81	....	2 81	e 1,105 63
North British.....	114,907 08	6,347 80	....	121,254 88	d 88,398 86
Reliance..................	5,131 13	311 91	... .	5,443 04	e 859 34
Royal	43,089 06	817 13	....	43,906 19	d 21,941 88
Scottish Amicable..........	19,619 24	116 80	....	19,736 04	d 13,411 06
Scottish Provident..........	11,802 15	36 72	.. ..	11,838 87	e 93,720 55
Standard	380,603 81	123,702 05	... .	504,305 86	e 574,634 84
Star...	16,954 43	4,120 37	. ...	21,074 80	e 64,434 34
Totaux	929,063 38	231,789 00	.. ..	1,160,852 38	e 878,399 74
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie...........	674,547 00	54,605 95	....	729,152 95	d 163,468 67
Connecticut Mutual.	119,774 74	263 94	.. . .	120,038 68	d 78,206 73
Equitable..................	460,839 87	63,564 91	....	524,404 78	e 278,854 62
Germania..................	11,222 73	624 37	.. . .	11,847 10	e 2,638 36
Metropolitan....	42,562 94	103,493 40	....	146,056 34	e 34,316 45
Mutual, sur la vie..........	319,542 51	94,301 49	....	413,844 00	e 411,135 08
National, sur la vie.........	17,739 50	140 57	....	17,880 07	d 15,823 59
New-York, sur la vie	354,240 84	106,857 35	....	461,098 19	e 528,507 99
North-western	16,999 04	Aucune.	.. ..	16,999 04	d 3,140 95
Phœnix Mutual............	51,890 42	....	....	51,890 42	d 26,342 52
Provident Savings..........	33,248 20	25,320 53	....	58,568 73	e 46,184 03
Travelers	115,651 84	23,860 43	....	139,512 27	e 42,995 78
Union Mutual.......	100,002 47	28,706 63	....	128,709 10	e 17,979 17
United States..............	14,276 05	11,992 59	....	26,268 64	e 22,562 82
Totaux....	2,332,538 15	513,732 16	....	2,846,270 31	e 1,098,191 84

Relevé des compagnies d'assurances

PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES, 1896.

Compagnies.	Décès de l'assuré.	Dotations échues.	Aux rentiers viagers.	Rachat de polices.	Dividendes payés aux porteurs de polices.	Total des paiements aux porteurs de polices.	Revenu net des primes (y compris considération pour rentes viagères).
Compagnies canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Canada, sur la vie......	818,615 69	118,444 52	400 00	118,244 06	252,436 64	1,308,140 91	2,025,715 94
Confédération...... ...	203,797 34	103,130 00	6,260 21	55,227 10	82,696 25	451,110 90	907,321 69
Dominion, sur la vie ...	13,570 00	Aucune.	364 00	9 50	519 13	14,462 63	65,565 30
Fédérale.	82,793 11	Aucune.	100 00	6,207 64	42,755 70	131,856 45	312,398 79
Great West............	28,707 26	Aucune.	447 18	1,331 73	Aucun.	30,486 17	156,033 16
London, sur la vie.....	38,776 03	9,998 75	Aucun.	4,924 69	3,822 15	57,521 62	177,004 32
Des Manufact., sur la vie	67,009 60	Aucune.	Aucun.	10,021 06	777 68	77,807 74	355,149 01
Amérique du Nord.....	114,712 48	67,325 92	4,625 74	10,659 76	58,847 82	256,171 72	539,761 55
Northern, sur la vie....	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Ontario Mutual........	174,441 00	43,000 00	316 50	87,185 33	71,824 85	376,767 68	601,617 30
Sun......	334,019 37	64,485 49	7,446 42	79,040 35	27,835 23	512,826 86	1,649,942 54
Tempérance et Générale.	16,195 54	4,000 00	Aucun.	5,486 35	1,660 28	27,342 17	151,318 60
Totaux	1,892,636 82	410,384 68	19,960 05	378,337 57	543,175 73	3,244,494 85	6,941,828 20
Compagnies britanniques							
British Empire.........	57,845 30	12,766 33	817 72	17,028 25	133 00	88,590 60	223,560 97
Commercial Union.....	16,292 85	Aucune.	Aucun.	904 07	44 45	17,241 37	15,562 42
Edimbourg, sur la vie..	16,504 57	1,245 63	Aucun.	313 59	Aucun.	18,063 79	6,728 76
Life Association of Scotland	89,914 00	2,433 33	Aucun.	7,907 57	5,450 72	105,705 62	39,792 74
Liverpool and London and Globe	703 00	2,000 00	1,617 66	223 00	148 68	4,692 34	7,124 06
London and Lancashire	56,323 75	35,465 00	Aucun.	10,358 85	515 16	102,662 76	224,640 38
London Assurance......	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	1,108 44
North British..........	109,675 94	Aucune.	Aucun.	969 10	4,262 04	114,907 08	32,856 02
Reliance.	3,893 73	1,059 00	Aucun.	178 40	Aucun.	5,131 13	6,122 60
Royal	37,779 62	1,946 66	235 22	2,518 75	608 81	43,089 06	20,070 92
Scottish Amicable.....	19,466 67	Aucune.	Aucun.	152 57	Au n.	19,619 24	5,349 03
Scottish Provident.....	11,802 15	Aucune.	Aucun.	Aucun.	n.	11,862 15	1,903 19
Standard...............	299,713 34	37,874 99	4,451 34	15,724 33	22,839 81	380,603 81	535,522 88
Star	14,104 57	Aucune.	123 41	2,496 41	230 04	16,954 43	17,264 82
Totaux........	734,019 49	94,790 94	7,245 35	58,774 89	34,232 71	929,063 38	1,137,607 23
Compagnies américaines.							
Ætna, sur la vie	222,254 11	308,914 00	Aucun.	28,312 35	115,066 54	674,547 00	554,832 97
Connecticut Mutual....	72,489 00	28,056 00	Aucun.	2,915 00	16,314 74	119,774 74	41,831 95
Equitable..............	243,316 79	67,216 87	3,468 58	124,620 51	22,217 12	460,839 87	645,641 31
Germania.......	8,027 01	Aucune.	Aucun.	3,182 25	13 47	11,222 73	11,412 46
Metropolitan.	36,274 55	Aucune.	Aucun.	1,826 69	4,461 70	42,562 94	174,372 79
Mutual, sur la vie......	183,914 00	43,778 54	8,556 90	67,814 34	15,478 73	319,542 51	702,504 95
National, sur la vie.....	14,925 00	2,220 00	Aucun.	594 50	Aucun.	17,739 50	2,048 23
New-York, sur la vie...	248,767 43	23,331 96	8,155 64	46,705 34	27,280 47	354,240 84	815,135 76
North-western	9,118 00	3,167 00	Aucun.	401 67	4,312 37	16,999 04	13,858 09
Phœnix Mutual........	21,967 00	17,903 00	Aucun.	7,182 00	4,838 42	51,890 42	20,240 00
Provident Savings.. ...	22,823 00	Aucune.	Aucun.	1,184 05	9,241 15	33,248 20	102,437 76
Travelers	31,391 00	40,550 00	207 08	43,503 76	Aucun.	115,651 84	136,971 55
Union Mutual..........	61,975 11	23,403 98	Aucun.	9,582 31	5,041 07	100,002 47	124,770 60
United States..........	14,000 00	Aucune.	Aucun.	219 01	57 04	14,276 05	43,546 52
Totaux.......	1,191,242 00	558,541 35	20,388 20	338,043 78	224,322 82	2,332,538 15	3,389,604 94

MONTANT des assurances sur la vie terminées en Canada selon le cours naturel ou par rachat et prescription, durant l'année 1896.

	Montant des assurances terminées.				Total des assurances rachetées et périmées.
	Par décès.	Expirées.	Rachetées.	Périmées.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$
Canada, sur la vie	770,053	116,035	779,752	1,265,801	2,045,553
Confédération	223,487	167,030	552,447	910,153	1,462,600
Dominion, sur la vie	11,500	Aucune.	17,642	203,000	220,642
Fédérale	94,620	300,500	119,975	1,289,700	1,409,675
Great West	28,707	Aucune.	100,546	597,600	698,146
London, sur la vie	39,370	13,999	52,498	992,360	1,044,858
Manufacturiers, sur la vie	62,675	Aucune.	156,145	1,775,161	1,931,306
North American	139,089	39,692	348,260	962,450	1,310,710
Ontario Mutual	181,741	85,331	526,718	1,214,250	1,740,968
Sun	261,954	94,842	505,138	1,578,004	2,083,142
Tempérance et Générale	15,280	4,000	143,189	919,500	1,062,689
Totaux pour 1896	1,828,476	821,429	3,302,310	11,707,979	15,010,289
Totaux pour 1895	1,409,924	664,438	3,288,382	12,842,900	16,131,282
Augmentation *a*; Diminution *d*	*a* 418,552	*a* 156,991	*a* 13,928	*d* 1,134,921	*d* 1,120,993
Compagnies britanniques.					
British Empire	143,456	12,767	180,585	252,598	433,183
Commercial Union	12,761	Aucune.	18,634	2,000	20,634
Edimbourg, sur la vie	14,435	1,246	973	None.	973
Life Association of Scotland	85,833	3,407	18,870	3,460	22,330
Liverpool and London and Globe	703	2,000	504	Aucune.	504
London and Lancashire	50,743	35,465	202,628	331,015	533,643
London Assurance	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
North British	91,762	Aucune.	11,644	11,178	22,822
Reliance	2,989	1,059	1,515	2,129	3,644
Royal	41,588	3,247	3,697	7,483	11,180
Scottish Amicable	4,867	Aucune.	487	973	1,460
Scottish Provident	4,096	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Standard	288,864	37,875	166,772	740,455	907,227
Star	14,104	Aucune.	28,478	45,665	74,143
Totaux pour 1896	756,201	97,066	634,787	1,396,956	2,031,743
Totaux pour 1895	518,420	90,178	683,230	1,709,920	2,393,150
Augmentation *a*; Diminution *d*	*a* 237,781	*a* 6,888	*d* 48,443	*d* 312,964	*d* 361,407
Compagnies américaines.					
Ætna, sur la vie	232,802	586,428	158,400	130,191	288,591
Connecticut Mutual	60,144	28,056	12,325	Aucune.	12,325
Equitable	247,441	68,648	763,652	646,359	1,410,011
Germania	8,027	Aucune.	22,058	7,633	29,691
Metropolitan	36,275	Aucune.	38,383	3,625,347	3,663,730
Mutual, sur la vie	210,428	57,065	535,215	2,064,350	2,599,565
National, sur la vie	12,740	2,220	1,106	Aucune.	1,106
New-York	261,654	79,676	558,914	1,273,779	1,832,693
North-western	9,118	4,358	1,832	Aucune.	1,832
Phœnix Mutual	13,327	16,427	14,941	Aucune.	14,941
Provident Savings	21,000	451,221	27,361	112,500	139,861
Travelers	36,635	105,550	228,727	376,104	604,831
Union Mutual	49,578	153,487	60,934	250,770	311,704
United States	19,000	17,000	8,100	196,150	204,250
Totaux pour 1896	1,218,169	1,570,136	2,431,948	8,683,183	11,115,131
Totaux pour 1895	1,191,239	1,399,818	2,312,205	9,005,631	11,317,836
Augmentation *a*; Diminution *d*	*a* 26,930	*a* 170,318	*a* 119,743	*d* 322,448	*d* 192,705

Relevé des compagnies d'assurances

PRIMES—REVENS respectifs des années de 1875-1896.

Année.	Compagnies. canadiennes.	Compagnies. britanniques.	Compagnies. américaines.	Total.
	$	$	$	$
1875	707,256	623,296	1,551,835	2,882,387
1876	768,543	597,155	1,437,612	2,803,310
1877	770,319	577,364	1,299,724	2,647,407
1878	827,098	586,044	1,197,535	2,610,677
1879	919,345	565,875	1,121,537	2,606,757
1880	1,039,341	579,729	1,102,058	2,721,128
1881	1,291,026	613,595	1,190,068	3,094,689
1882	1,562,085	674,362	1,308,158	3,544,605
1883	1,652,543	707,468	1,414,738	3,774,749
1884	1,869,100	744,227	1,518,991	4,132,318
1885	2,092,986	803,980	1,723,012	4,619,978
1886	2,379,238	827,848	1,988,634	5,195,720
1887	2,825,119	890,332	2,285,954	6,001,405
1888	3,166,883	928,667	2,466,298	6,561,848
1889	*4,459,595	979,847	2,785,403	*8,224,845
1890	3,921,137	1,022,362	3,060,652	8,004,151
1891	4,258,926	1,030,479	3,128,297	8,417,702
1892	4,729,940	1,088,816	3,251,598	9,070,354
1893	5,156,008	1,073,541	3,403,230	9,632,779
1894	5,435,031	1,079,330	3,394,914	9,909,275
1895	5,702,783	1,137,366	3,452,205	10,292,354
1896	6,075,454	1,137,607	3,389,605	10,602,666
Totaux	61,609,756	18,269,290	47,472,058	127,351,104

* Y compris 20 mois d'opération de la "Canada", sur la vie.

CHIFFRE des risques entrepris, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	$	$	$	$
1875	5,077,601	1,689,833	8,306,824	15,074,258
1876	5,465,966	1,683,357	6,740,804	13,890,127
1877	5,724,648	2,142,702	5,667,317	13,534,667
1878	5,508,556	2,789,201	3,871,998	12,169,755
1879	6,112,706	1,877,918	3,363,600	11,354,224
1880	7,547,876	2,302,011	4,057,000	13,906,887
1881	11,158,479	2,536,120	3,923,412	17,618,011
1882	11,855,545	2,833,250	5,423,960	20,112,755
1883	11,883,317	3,278,008	6,411,635	21,572,960
1884	12,926,265	3,167,910	7,323,737	23,417,912
1885	14,881,695	3,950,647	8,332,646	27,164,988
1886	19,289,694	4,054,279	11,827,375	35,171,348
1887	23,505,549	3,067,040	11,435,721	38,008,310
1888	24,876,259	3,985,787	12,364,483	41,226,529
1889	*26,438,358	3,399,313	14,719,266	44,556,937
1890	23,541,404	3,390,972	13,591,080	40,523,456
1891	21,904,302	2,947,246	13,014,739	37,866,287
1892	25,585,534	3,625,213	15,409,266	44,620,013
1893	28,089,437	2,967,855	14,145,555	45,202,847
1894	28,670,364	3,214,216	17,640,677	49,525,257
1895	27,909,672	3,337,638	13,093,888	44,341,198
1896	26,171,830	2,869,971	13,582,769	42,624,570
Totaux	374,125,057	65,110,487	214,247,752	653,483,296

* Y compris 20 mois d'opération de la " Canada, sur la vie".

CHIFFRES des risques en vigueur, 1875-1896.

Année.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	$	$	$	$
1875	21,957,296	19,455,607	43,596,361	85,009,264
1876	24,649,284	18,873,173	40,728,461	84,250,918
1877	26,870,224	19,349,204	39,468,475	85,687,903
1878	28,656,556	20,078,533	36,016,848	84,751,937
1879	33,246,543	19,410,829	33,616,330	86,273,702
1880	37,838,518	19,789,863	33,643,745	91,272,126
1881	46,041,591	20,983,092	36,266,249	103,290,932
1882	53,855,051	22,329,368	38,857,629	115,042,048
1883	59,213,609	23,511,712	41,471,554	124,196,875
1884	66,519,958	24,317,172	44,616,596	135,453,726
1885	74,591,139	25,930,272	49,440,735	149,962,146
1886	88,181,859	27,225,607	55,908,230	171,315,696
1887	101,796,754	28,163,329	61,734,187	191,694,270
1888	114,034,279	30,003,210	67,724,094	211,761,583
1889	125,125,692	30,488,618	76,348,392	231,963,702
1890	135,218,990	31,613,730	81,599,847	248,424,567
1891	143,368,817	32,407,937	85,698,475	261,475,229
1892	154,709,077	33,692,706	90,708,482	279,110,265
1893	167,475,872	33,543,884	94,602,966	295,622,722
1894	177,511,846	33,911,885	96,737,705	308,161,436
1895	188,326,057	34,341,172	96,590,352	319,257,581
1896	195,303,042	34,837,448	97,660,009	327,800,499

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

Relevé des assurances sur la vie au Canada (système de répartition), pour l'année 1896.

Compagnies.	Montant total payé par les membres.	Nombre de certificats rapportés comme acceptés.	Montants des certificats nouveaux et acceptés.	Nombre de certificats en vigueur à cette date.	Montant net des polices en vigueur.	Nombre des certificats devenus réclamations.	Montant net devenu réclamations.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes.	$		$		$		$	$	$	$	
Association Catholique de Secours Mutuels	187,965	1,246	1,659,500	11,116	17,050,500	107	181,000	168,150	37,500	Aucune.	31 déc. 1896.
Coloniale Mutuelle	21,281	461	740,500	685	1,014,250	5	8,500	5,046	3,340	Aucune.	do
Société de Secours Mutuels des Commis-voyageurs	24,685	280	280,000	2,401	2,401,000	21	21,000	21,000	Aucune.	Aucune.	do
Home Life Association	19,619	576	663,500	1,111	1,254,250	1	2,000	4,000	Aucune.	Aucune.	do
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada)	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	do
Institution de secours Provinciale	97,695	696	1,286,000	Aucun.	Aucun.	47	76,925	57,150	Aucun.	2,000	15 juillet 1896.
Woodmen of the World	44,053	1,515	1,999,000	3,404	4,982,500	16	31,600	29,200	11,200	Aucune.	31 déc. 1896.
Totaux pour 1896	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	
*Totaux pour 1895	399,873	5,332	7,776,250	24,296	36,753,100	175	292,550	271,158	60,450	2,500	
Compagnies américaines.											
Covenant Mutual	55,208	149	205,000	2,029	3,647,125	29	42,875	31,833	17,125	Aucune.	31 déc. 1896.
Mutual Reserve Fund	416,314	1,639	3,708,000	17,108	35,188,974	113	279,500	264,728	90,500	2,000	do
Association de secours du Massachusetts	151,729	139	173,800	3,256	5,743,800	79	127,478	132,508	66,338	1,500	do
Totaux pour 1896	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500	
Totaux pour 1895	546,124	2,558	5,085,775	16,190	34,627,265	175	363,400	339,496	130,283	15,000	
RÉCAPITULATION.											
Compagnies canadiennes	1,042,330	11,894	14,385,000	69,630	88,305,500	500	704,027	722,566	100,748	2,000	
do américaines	623,251	1,927	4,086,800	22,393	44,579,899	221	449,853	429,069	173,963	3,500	
Totaux pour 1896	1,665,581	13,821	18,471,800	92,023	132,885,399	721	1,153,880	1,151,635	274,711	5,500	
* Totaux pour 1895	945,997	7,890	12,862,025	40,486	71,380,365	350	655,950	610,654	190,733	17,500	

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

COUR SUPRÊME—ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS, 1896.

Division des assurances sur la vie et de dotation.

	$		$		$		$	$	$	$	
Au Canada	647,032	7,120	7,756,500	50,913	61,603,000	303	383,002	438,020	48,708	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	679,481	17,004	21,101,500	51,925	67,188,000	224	272,729	272,488	32,884	Aucune.	do
Totaux	1,326,513	24,124	28,858,000	102,838	128,791,000	527	655,731	710,508	81,592	Aucune	

Fonds de maladie.

Au Canada	107,339	3,195	.....	18,866	.....	.....	.....	80,860	779	Aucune.	31 déc. 1896.
Dans d'autres pays	35,564	2,045	.....	6,255	.....	.....	.....	27,574	239	Aucune.	do
Totaux	142,903	5,240	.....	25,121	.....	.....	.....	108,434	1,018	Aucune.	

SYSTÈME DE RÉPARTITION.

CHIFFRES des assurances sur la vie terminées selon leur cours naturel ou par rachat et prescription, parmi les compagnies d'assurances sur la vie au Canada, durant l'année 1896.

Compagnies.	Expirées par		Total des assurances terminées.
	Décès.	Rachat, expiration ou prescription.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$
Association Catholique de Secours Mutuels (C. M. B. A.)	181,000	594,500	775,500
Coloniale Mutuelle	8,500	476,500	485,000
Société de Secours Mutuel des Commis-voyageurs	21,000	66,000	87,000
Home Life Association	2,000	571,250	573,250
Ordre Indépendant des Forestiers (opérations au Canada)	378,854	3,692,546	4,071,400
Institution de secours Provinciale	68,500	785,100	853,600
Woodmen of the World	30,000	408,000	438,000
Total pour 1896	689,854	6,593,896	7,283,750
*Total pour 1895	279,900	4,058,700	4,338,600
Compagnies américaines.			
Covenant Mutual	42,875	867,250	910,125
Mutual Reserve Fund	279,500	2,749,500	3,029,000
Association de secours du Massachusetts	127,478	1,835,762	1,963,240
Total pour 1896	449,853	5,452,512	5,902,365
*Total pour 1895	367,800	4,405,380	4,773,180

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	689,854	6,593,896	7,283,750
do américaines	449,853	5,452,512	5,902,365
Total pour 1896	1,139,707	12,046,408	13,186,115
Total pour 1895	647,700	8,464,080	9,111,780

* Les totaux de 1895 ne comprennent point les opérations de l'Ordre Indépendant des Forestiers pour cette année.

TABLEAU indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant les assurances sur la vie d'après le plan de répartition, et l'actif au Canada des compagnies américaines faisant les opérations d'assurances sur la vie au Canada par répartition.

COMPAGNIES CANADIENNES, ACTIF, 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur immeubles.	Actions, bons et débentures.	Argent en caisse et dans les banques.	Soldes des agents et effets à recevoir.	Intérêt dû et acquis.	Dû par les sociétaires.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Association catholique de Secours Mutuels	10 fév. 1880	Aucun.	Aucun.	Aucun.	61,506 91	Aucun.	Aucun.	19,082 52	685 00	81,274 43
Coloniale Mutuelle	2 janv. 1895	Aucun.	Aucun.	Aucun.	294 53	5,665 84	Aucun.	5,072 88	364 33	11,397 58
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs	— juillet 1881	Aucun.	19,500 00	8,131 14	6,329 40	Aucun.	340 80	Aucun.	516 68	34,818 02
O. I. des Forestiers	12 mai 1892	Aucun.	Aucun.	Aucun.	10,613 46	2,271 91	Aucun.	2,497 45	279 70	15,662 52
Home	....	263,600 00	1,166,320 02	339,886 43	187,975 63	Aucun.	65,233 46	10,433 02	79,877 77	2,113,326 33
Institution de secours Provinc.	19 avril 1884	7,506 10	20,209 00	47,690 00	68,992 16	3,819 03	3,441 42	23,631 78	1,858 49	177,138 98
Woodmen of the World	6 juillet 1893	Aucun.	Aucun.	Aucun.	9,184 07	156 69	Aucun.	4,235 84	500 00	14,076 60
Total	....	271,106 10	1,206,020 02	395,707 57	344,896 16	11,913 47	69,015 68	64,953 49	84,081 97	2,447,694 46

COMPAGNIES AMÉRICAINES, ACTIF AU CANADA, 1896.

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur immeubles.	Actions, bons et débentures.	Argent en caisse et dans les banques.	Soldes des agents et effets à recevoir.	Intérêt dû et acquis.	Dû par les sociétaires.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.
Covenant Mutual	20 sept. 1890	Aucun.	Aucun.	55,148 77	822 55	Aucun.	846 36	Aucun.	Aucun.	56,817 68
Massachusetts Benefit Life	8 nov. 1891	14,250 00	12,214 26	100,000 00	1,562 43	36 22	1,724 30	48,480 89	513 00	178,781 10
Mutual Reserve Fund	— avril 1884	Aucun.	Aucun.	111,141 40	49,785 85	Aucun.	1,219 40	139,230 90	Aucun.	301,377 55
Total	....	14,250 00	12,214 26	266,290 17	52,170 83	36 22	3,790 06	187,711 79	513 00	536,976 33

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Réclamations non réglées.	Passif à compte des frais généraux.	Autre passif.	Total du passif (la réserve non comprise).
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Association catholique de Secours Mutuels	37,500 00	1,645 98	Aucun.	39,145 98
Coloniale Mutuelle....	3, 40 34	Aucun.	2,421 53	5,761 87
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs...	Aucune.	Aucun.	Aucun.	Aucun.
Home	Aucune.	449 41	5,176 51	5,625 92
Ordre Indépendant des Forestiers	82,609 62	1,182 23	5,934 00	89,725 85
Institution de secours Provinciale.	Aucune.	1,370 38	Aucun.	1,370 38
Woodmen of the World..........................	11,200 00	497 00	4,124 00	15,821 00
Totaux..........................	134,649 96	5,145 00	17,656 04	157,451 00

COMPAGNIES AMÉRICAINES—PASSIF AU CANADA, 1896.

(LA RÉSERVE NON COMPRISE.)

Covenant Mutual..................................	17,125 00	Aucun.	Aucun.	17,125 00
Massachusetts Benefit Life.....	67,837 50	Aucun.	Aucun.	67,837 50
Mutual Reserve Fund.............................	92,500 00	Aucun.	Aucun.	92,500 00
Total..............................	177,462 50	Aucun.	Aucun.	177,462 50

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE PAR RÉPARTITION

REVENU, 1896.

Compagnies.	Honoraires d'admission.	Contributions annuelles, etc.	Honoraires des médecins examinateurs.	Répartition.	Intérêt et autre revenu.	Total du revenu.
Canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ass. catholique de Secours Mutuels	657 50	10,747 50	Aucun.	175,098 09	3,096 58	189,599 67
Coloniale Mutuelle	Aucun.	Aucune.	Aucun.	21,280 77	45 73	21,326 50
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs	550 00	3,484 00	374 00	20,276 85	1,728 64	26,413 49
Home	Aucun.	Aucune.	Aucun.	19,618 53	Aucun.	19,618 53
*Ordre Indépendant des Forestiers	34,098 00	87,129 89	Aucun.	1,348,189 34	64,897 42	1,534,314 65
Institution de secours Provinciale	8,216 00	14,283 75	614 00	74,547 28	2,143 34	99,804 37
Woodmen of the World	9,090 00	4,400 26	1,515 00	29,047 96	681 00	44,734 22
Total	52,611 50	120,045 40	2,503 00	1,688,058 82	72,592 71	1,935,811 43
Américaines.						
Covenant Mutual	Aucun.	Aucune.	Aucun.	55,208 25	1,554 18	56,762 43
Mutual Reserve Fund	21,600 00	123,369 84	1,593 00	269,750 79	3,302 73	419,616 36
Massachusetts Benefit Life Association	Aucun.	4,615 32	Aucun.	147,113 89	754 66	152,483 87
Total	21,600 00	127,985 16	1,593 00	472,072 93	5,611 57	628,862 66

DÉPENSES, 1896.

Compagnies.	Payé pour réclamations.	Frais généraux.	Intérêt payé aux garants.	Total de la dépense.		e Excédent du revenu sur la dépense. — d Diminution.
Canadiennes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.		$ c.
Ass. catholique de Secours Mutuels	168,150 00	16,348 58	Aucun.	184,498 58	e	5,101 09
Coloniale Mutuelle	5,045 49	20,319 30	412 29	25,777 08	d	4,450 58
Société de secours mutuels des Commis-voyageurs	21,000 00	4,992 27	Aucun.	25,992 27	e	421 22
Home	4,000 00	18,039 03	280 60	22,319 63	d	2,701 10
*Ordre Indépendant des Forestiers	818,941 91	235,331 69	Aucun.	1,054,273 60	e	480,041 05
Institution de secours Provinciale	57,150 00	24,696 24	Aucun.	81,846 24	e	17,958 13
Woodmen of the World	29,200 00	17,125 25	Aucun.	46,325 25	d	1,591 03
Totaux	1,103,487 40	336,852 36	692 89	1,441,032 65	e	494,778 78
Américaines.						
Covenant Mutual	31,833 33	8,455 43	.....	40,288 76	e	16,473 67
Mutual Reserve Fund	264,727 77	84,148 57	.....	348,876 34	e	70,740 02
Massachusetts Benefit Life Association	132,507 81	12,457 09	.....	144,964 90	e	7,518 97
Totaux	429,068 91	105,061 09	.....	534,130 00	e	94,732 66

*Y compris la division du fonds des malades et des décès.

TABLEAU indiquant le total de l'actif des compagnies canadiennes entreprenant les assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces ou chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—ACTIF—1896.

Compagnies.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débentures.	Prêts sur garanties collatérales.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en mains et en banques.	Intérêt dû et acquis.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Inspection des chaudières à vapeur.	Aucun.	15,800 00	73,942 00	Aucun.	2,123 17	15,073 37	1,298 96	815 50	109,053 00	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada....	Aucun.	Aucun.	69,197 20	Aucun.	5,028 92	6,617 28	896 85	708 84	82,449 09	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents sur chemin de fer.	Aucun.	Aucun.	20,000 00	Aucun.	8,448 21	12,805 68	233 33	1,000 00	42,487 22	Accidents.
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucun.	Aucun.	5,000 00	Aucun.	43 89	78 03	58 33	Aucun.	5,180 25	Maladie.
Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs.	Aucun.	Aucun.	28,000 00	Aucun.	1,334 41	7,186 31	Aucun.	31,689 99	68,210 71	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada.	Aucun.	Aucun.	16,347 00	Aucun.	1,915 45	484 22	Aucun.	3,094 00	21,840 67	Glaces.
Garantie.....	61,665 54	5,430 00	747,533 66	Aucun.	11,977 31	47,782 63	6,536 75	4,640 75	885,566 64	Garantie.
Garantie des manufact. et accidents	Aucun.	14,418 66	20,900 00	Aucun.	9,014 52	4,964 40	489 71	677 07	50,464 36	Accidents.
Accidents d'Ontario.......	Aucun.	Aucun.	23,167 75	Aucun.	3,952 68	10,174 12	Aucun.	Aucun.	37,294 55	Accidents.
Totaux.........	61,665 54	35,648 66	1,004,087 61	Aucun.	43,838 56	105,166 04	9,513 93	42,626 15	1,302,546 49	

TABLEAU indiquant le total du passif, et sa nature, des compagnies canadiennes entreprenant des assurances contre les accidents, de garantie, sur glaces et chaudières à vapeur.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1896.

Compagnies.	Pertes non réglées.	Réserve des primes non réalisées.	Divers.	Total du passif, non compris le capital-actions.	Excédent de l'actif sur le passif, non compris le capital-actions.	Capital-actions versé ou en cours de perception.		*e* Excédent de l'actif sur le passif et le capital-actions. — *d* Diminution du capital.	Nature des assurances.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.		$ c.	
Inspection des chaudières à vapeur...	Aucune.	28,042 76	3,603 30	31,646 06	77,406 94	55,055 00	*e*	22,351 94	Chaudières à vapeur, etc.
Accidents, du Canada....	17,362 42	24,440 20	210 36	42,012 98	40,436 11	32,490 00	*e*	7,946 11	Accidents.
Compagnie canadienne contre les accidents de chemins de fer.	Aucune.	15,667 40	Aucun.	15,667 40	26,819 82	34,860 00	*d*	8,040 18	do
Compagnie canadienne de bienfaisance contre la maladie.	Aucune.	240 38	108 74	349 12	4,831 13	5,000 00	*d*	168 87	Maladie.
Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs.	997 40	7,602 75	437 75	9,037 90	59,172 81	60,000 00	*d*	827 19	Garantie contre les voleurs.
Sur glaces au Canada..	Aucune.	12,864 27	Aucun.	12,864 27	8,976 40	10,000 00	*d*	1,023 60	Glaces.
Garantie..........	78,633 24	104,185 28	7,724 43	190,542 95	695,023 69	304,600 00	*e*	390,423 69	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents..........................	6,477 85	32,645 45	Aucun.	39,123 30	11,341 06	47,480 00	*d*	36,138 94	Accidents.
Accidents d'Ontario................	408 24	8,823 01	115 89	9,347 14	27,947 41	29,330 00	*d*	1,382 59	do
	103,879 15	234,511 50	12,200 47	350,591 12	951,955 37	578,815 00	*e*	373,140 37	

TABLEAU indiquant le revenu et la dépense des compagnies canadiennes qui entreprennent les assurances contre les accidents, la garantie, sur glaces, contre les voleurs, et sur les chaudières à vapeur.

REVENU, 1896.

Compagnies.	Montant net reçu pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Reçu à compte du capital non compris dans le revenu.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Inspection des chaudières à vapeur.. ...	23,183 71	4,532 42	639 85	28,355 98	10,010 00
Boivin, Wilson et Cie...	15,185 59	Aucun.	Aucun.	15,185 59	Aucun.
Accidents, du Canada	47,902 84	2,805 35	Aucun.	50,708 19	Aucun.
Cie can. contre les accidents de ch. de fer	29,593 39	1,034 07	Aucun.	30,627 46	2,340 00
Cie can. de bienfaisance contre la maladie	1,672 00	57 05	Aucun.	1,729 05	5,000 00
Corneille et Sharpe....	2,044 09	232 72	Aucun.	2,276 81	550 00
Cie de gar. de la personne contre les vol..	15,303 93	1,217 91	Aucun.	16,521 84	Aucun.
Sur glaces au Canada	8,346 25	697 39	Aucun.	9,043 64	Aucun.
Garantie	198,140 42	38,863 06	Aucun.	237,003 48	Aucun.
Garantie des manufacturiers et accidents	72,259 14	1,764 02	Aucun.	74,023 16	Aucun.
Accidents d'Ontario	17,876 17	954 12	Aucun.	18,830 29	2,315 00
Totaux.........	431,507 53	52,158 11	639 85	484,305 49	20,215 00

DÉPENSE, 1896.

Compagnies.	Payé pour pertes.	Frais généraux.	Dividendes ou bonis aux actionnaires.	Total de la dépense en argent.	Nature des opérations.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Inspection des chaud. à vapeur.	Aucun.	22,608 41	12,712 70	35,321 11	Chaud. à vapeur, etc.
Boivin, Wilson et Cie..........	8,905 17	2,288 02	Aucun.	11,193 19	Glaces.
Accidents, du Canada	35,311 79	25,577 76	Aucun.	60,889 55	Accidents et glaces.
Cie can. contre les acc. de ch. de f.	8,673 35	18,079 02	Aucun.	26,752 37	Accidents.
Cie can. de bienf. cont. la malad.	436 14	1,274 88	Aucun.	1,711 02	Maladie.
Corneille et Sharpe	758 53	1,172 26	Aucun.	1,930 79	Glaces.
Cie de garant. contre les voleurs.	3,900 19	9,429 29	Aucun,	13,329 48	Garantie cont. les vol.
Sur glaces au Canada...	4,032 72	3,805 22	750 00	8,587 94	Glaces.
Garantie......................	69,728 18	123,666 21	18,276 00	211,670 39	Garantie.
Garantie des manufacturiers et accidents	50,510 93	38,898 85	Aucun.	89,409 78	Accidents.
Accidents d'Ontario	2,755 91	11,614 69	Aucun.	14,370 60	Accidents.
Totaux	185,012 91	258,414 61	31,738 70	475,166 22	

Relevé des opérations des assurances de garantie au Canada, pour l'année 1896.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Chiffres des nouvelles polices et polices renouvelées.	Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Réclamations payées.	Réclamati'ns non réglées. Non contestées.	Réclamati'ns non réglées. Contestées.
	$		$		$	$	$	$	$
American Surety.......	5,550	1,077	1,285,980	540	855,688	970	970	Auc.	Auc.
Responsab. des patrons..	7,848	837	1,640,570	771	1,393,520	760	760	Auc.	Auc.
Garantie........... ..	26,103	....	5,313,500	....	4,985,928	7,532	9,850	267	Auc.
London Guarantee and Accident	30,249	4,990	5,467,425	4,667	5,084,400	2,110	1,229	3,059	Auc.
Totaux..........	69,750	6,904	13,707,475	5,978	12,319,536	11,372	12,809	3,326	Auc.

Relevé des assurances contre les accidents au Canada, pour l'année 1896.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Chiffre de nouvelles polices et polices renouvelées.	Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'an. née.	Réclamations payées.	Réclamatl'ns non réglées. Non contestées.	Réclamatl'ns non réglées. Contestées.
	$		$		$	$	$	$	$
Canada, Accidents......	36,531	2,536	6,849,162	1,983	5,048,662	28,942	28,214	15,691	250
Canadienne contre les accidents de chem. de fer.	29,593	2,793	4,205,750	2,458	3,600,050	8,673	8,673	Auc.	Auc.
Responsab. des patrons..	23,536	1,135	4,190,000	979	3,676,500	10,145	7,015	6,535	Auc.
London Guar. and Accid.	63,628	5,949	17,491,514	5,853	17,239,014	46,770	41,677	11,026	Auc.
Garantie des manufactures et accidents	72,259	3,903	12,064,000	3,903	10,895,000	51,791	50,511	5,478	1,000
Norwich and London...	2,094	179	541,000	141	428,000	820	940	50	Auc.
Ocean Accident and Guarantee................	79,375	3,497	14,370,496	2,855	12,837,496	38,914	24,468	15,291	Auc.
Ontario Accident... ...	17,876	1,567	3,939,350	1,347	2,814,935	3,164	2,756	408	Auc.
Sun........	326	Aucune.	Avcune.	44	15,000	60	60	Auc.	Auc.
Travelers..........	98,792	7,412	17,372,916	6,246	16,218,298	65,509	68,269	8,374	5,780
Totaux.... .	424,010	28,971	81,024,188	25,809	72,772.955	254,788	232,583	62,853	7,030

Relevé des opérations de garantie contre les voleurs, pour l'année 1896.

Cie de garantie du Canada contre les voleurs......	15,304	1,[illegible]3	1,770,759	1,813	1,669,565	3,227	3,900	997	Auc.

Résumé des assurances sur les chaudières à vapeur au Canada, pour l'année 1896.

Cie d'inspect. et d'assurance de chaudières.	23,184	592	1,771,125	982	3,458,875	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.

Relevé des opérations contre les accidents et de garantie faites par les compagnies canadiennes qui opèrent en dehors du Canada, pour 1896.

LA CIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DITE CANADA.

—	Primes de l'année.	Nombre de polices nouvelles et renouvelées.	Chiffre des polices nouvelles et renouvelées.	Nombre de polices en vigueur à cette date.	Chiffre net en vigueur à cette date.	Pertes subies pendant l'année.	Indemnités payées.	Réclamations non réglées.	
								Non contestées.	Contestées.
	$		$		$	$	$	$	$
Au Canada...........	36,611	2,536	6,849,162	1,983	5,048,662	28,942	28,214	15,691	250
Dans d'autres pays.	4,713	240	1,112,500	175	803,000	2,776	3,522	1,050	Aucune.
Totaux	41,324	2,776	7,961,662	2,158	5,851,662	31,718	31,736	16,741	250

LA CIE DE GARANTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Au Canada	26,103	....	5,313,500	....	4,985,928	7,532	9,850	267	Aucune.
Dans d'autres pays.	172,038	....	48,314,242	......	37,469,151	65,586	59,878	7,366	71,000
Totaux	198,141	...	53,627,742	....	42,455,079	73,118	69,728	7,633	71,000

Résumé des assurances sur glaces au Canada, pour 1896.

Accidents au Canada..	6,659	533	....	1,249	....	3,164	3,575	371	Aucune.
Corneille et Sharpe....	2,044	434	....	623	....	759	759	Aucune.	Aucune.
Glaces du Canada.....	8,346	801	....	1,984	....	4,033	4,033	Aucune.	Aucune.
Glaces de Lloyds.	19,091	....	....	....	....	7,753	8,197	Aucune.	Aucune.
Boivin, Wilson et Cie.	15,186	2,327	....	2,967	....	8,905	8,905	Aucune.	Aucune.
Totaux	51,326	4,095	....	6,823	....	24,614	25,469	371	....

Relevé des assurances contre la maladie au Canada, pour l'année 1896.

Cie canadienne de bienfaisance, cont. la mal.	1,672	844	....	534	......	436	436	Aucune.	Aucune.
Ordre indépendant des Forestiers..........	107,339	3,195	....	18,866	....	....	80,860	779	Aucune.
Totaux	109,011	4,039	....	19,400	....	....	81,296	779	Aucune

LISTE des comp. d'assurances autorisées à faire des opérations en Canada, en vertu de l'Acte des assur., au 2 juillet 1897.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général. Valeur au pair.	Valeur acceptée.	Genre d'asurances autorisé.
		$	$	
La Cie d'assur. dite "Ætna", de Hartford Connecrt	F. W. Evans, agent général, Montréal	112,000	100,800	Contre l'inc. et sur la nav.int.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Ætna", de Hartford, Conn.	Wm. H. Orr, gérant, Toronto	3,935,193	3,684,053	Sur la vie.
La Cie d'assur. Alliance, de Londres, Angleterre	P. M. Wickland, agent en chef, Montréal	311,142	292,000	Contre l'incendie.
La Cie Américaine de Sûreté de New-York	Alex. Dixon, agent en chef, Toronto	50,000	50,000	Garantie.
La Cie d'assurances Atlas, de Londres, Angleterre	Matthew C. Hinshaw, Montréal	107,067	104,779	Contre l'incendie.
La Cie Canadienne d'insp. et d'as. des chaudières à vapeur	W. B. McMurrich, agent, Toronto	54,724	49,252	Sur chaudières à vapeur, etc
*La Cie d'assur. mutuelle sur la vie dite "British Empire", Londres, Ang	Fred. Stancliffe, agent en chef, Montréal	124,587	114,707	Sur la vie.
Boivin, Wilson et Cie	L. I Boivin, agent, Montréal	18,567	17,211	Sur les glaces.
La Cie d'assur. de l'Amérique Britannique	P. H. Sims, secrétaire, Toronto	62,000	55,314	Contre l'inc. et sur la nav.int.
La Cie d'assur. Maritime britan. et étrangère (à resp. lim.)	E. L. Bond, agent en chef, Montréal	112,000	100,800	Sur la navigation intérieure.
La Cie d'assur. dite "Caledonian", Edimbourg, Ecosse	Lansing Lewis, gérant, Montréal	115,199	104,555	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. du Canada contre les accidents	T. H. Hudson, agent en chef, Montréal	27,302	25,072	Contre les ac. et s. les glaces.
La Cie d'assur. du Canada sur la vie,	A. G. Ramsay, gérant, Hamilton	61,000	54,900	Sur la vie.
La Cie canadienn d'assur. contre les accid. sur chemin de fer	Dr A. A. Henderson, agent en chef, Ottawa	20,000	20,000	Contre les accidents.
La Société Canadienne de Secours aux Malades	Charles Egan, agent en chef, Petrolia, Ont.	5,000	5,000	Assur. contre la maladie et l'incapacité d'après le système de répartition.
La Cie d'as. de l'Union Commerciale (à resp. lim.), Londres, Ang.	Evans et McGregor, agents généraux, Montréal	492,820	486,180	Cont. l'in.,s. la n. in. et s. la vie
L'Association d'assur. sur la vie dite "Confédération"	J. K. Macdonald, directeur-gérant, Toronto	84,500	76,050	Sur la vie.
La Cie d'assur. contre l'inc. du Connecticut, Hartford, Conn.	Robeat Hampson et fils, agent en chef, Montréal	100,000	100,000	Contre l'incendie.
C. C. Corneille et C. A. Sharpe (faisant des opér. sous le nom de Cie d'assur. sur les glaces dite "Metropolitan")	Charles A. Sharpe, Montréal	5,600	5,040	Sur les glaces.
The Covenant Mutual Benefit Association of Illinois	A. H. Hoover, agent en chef, Toronto	53,533	53,533	Sur la vie, syst. de répartit.
La Cie dite "Dominion Burglary Guarantee" (à resp limit.)	John A. Grose, agent en chef, Montréal	28,000	25,200	Garantie contre le vol.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Dominion"	Thos. Hilliard, directeur-gérant, Waterloo, Ont.	56,319	50,195	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur les glaces dite "Dominion"	Alexander Ramsay, agent en chef, Montréal	16,000	14,900	Sur les glaces.
La corporat. dite "The Employers' Liability Ass." (limitée).	F. Stancliffe, agent en chef, Montréal	76,650	76,650	Garantie et accidents.
‡La société d'assur. sur la vie dite "Equitable", des Etats-Unis	Seargent P. Stearns, gérant, Montréal	1,550,100	1,427,573	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Excelsior d'Ontario	Edwin Marshall, agent en chef, Toronto	54,000	50,600	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie dite "Fédérale" d'Ontario	David Dexter, directeur-gérant, Hamilton	56,307	50,226	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Germania	C. R. G. Johnson, agent en chef, Montréal	75,000	72,500	Sur la vie.
La Cie d'assur. sur la vie Great-West	J. H. Brock, directeur-gérant, Winnipeg, M.	56,000	50,400	Sur la vie.
La Cie de garantie de l'Amérique du Nord	Edward Rawlings, gérant, Montréal	58,400	53,800	Garantie.
La Cie d'assurance contre l'incendie et sur la vie dite "Guardian" (à responsabilité limitée), Londres, Ang.	E. P. Heaton, agent en chef, Montréal	216,567	216,567	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. contre l'incendie, de Hartford, Conn.	Peter A. McCallum, agent en chef, Toronto	87,920	100,000	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. Impériale (à resp. limitée), Londres, Ang.	G. R. Kearley, agent, Montréal	192,720	184,021	Contre l'incendie.

Relevé des compagnies d'assurances.

La Cie d'assur. de l'Amérique du Nord, Philadelphie, Pa...	Robert Hampson, agent en chef, Montréal..... ..	111,000	100,000	Contre l'inc. et sur la nav.int
La Cie d'assur. dite "Lancashire", Manchester, Ang......	J. G. Thompson, agent en chef, Toronto.....	211,800	211,800	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances dite "Liverpool and London and Globe," Liverpool, Ang....	G. F. C. Smith, agent en chef, Montréal.........	334,133	332,133	Contre l'incendie et sur la vie.
La Cie d'assurances sur les glaces de Lloyds, New-York ...	Eastmure et Lightbourne, agents en chef, Toronto.	16,000	15,400	Sur les glaces.
La corporation d'assurances de Londres, Ang	E. A. Lilly, agent en chef, Montréal............	167,000	150,300	Contre l'incendie, sur la vie et navig. intérieure.
La Cie de garantie et contre les accidents (à resp. limitée), Londres, Ang	A. I. Hubbard, agent en chef, Toronto	73,000	69,389	Garantie c. les accidents.
La Cie d'ass. c. l'incendie, London and Lancashire, Liverpool	Alfred Wright, agent en chef, Toronto...	136,267	136,267	Contre l'incendie.
‡La Cie d'assurances sur la vie London and Lancashire, Londres, Ang	B. Hal. Brown, gérant, Montréal....	122,187	113,318	Sur la vie.
La Cie d'assur. Mutuelle c. l'inc. de London, Ont., Canada .	D.C. McDonald, secrétaire, London, Ont........	55,620	50,058	Contre le feu.
La Cie d'assurances sur la vie, London.	J. G. Richter, gérant, London, Ont..	60,000	54,000	Sur la vie.
La Cie d'assur. contre l'incendie dite "Manchester", Ang.	James Boomer, gérant, Toronto........... . .	202,200	202,200	Contre le feu.
La Cie d'ass. de gar. c. les accidents dite des Manufacturiers.	J. F. Junkin, agent en chef, Toronto..	20,000	20,000	Contre les accidents.
La Cie d'assurances des manufacturiers, sur la vie..... ...	J. F. Junkin, agent en chef, Toronto..	50,000	50,000	Sur la vie.
La Cie d'assurance maritime (à resp. limitée).........	Jno. W. Molson, agent en chef, Montréal	102,200	102,200	Assurer toute matière postale enregistrée en passant d'un point quelconque en Canada à tout autre point en Canada.
L'Association de secours mutuels du Massachusetts.........	T. E. P. Sutton, agent en chef, Toronto.........	100,000	100,000	Sur la vie, système de répart.
La Cie Métropolitaine d'assurances sur la vie de New-York .	Frank L. Palmer, agent général, Toronto.........	150,000	150,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie "Mercantile"........... ...	James Lockie, secrétaire, Waterloo, Ont..........	55,916	50,057	Contre l'incendie.
††La Cie d'assurance Mutuelle sur la vie, de New-York.. .	Fayette Brown, gérant, Montréal.	2,334,333	2,215,300	Sur la vie.
L'Association du Fonds de Réserve Mutuelle sur la vie, New-York.........	D. Z. Bessette, agent en chef, Montréal.	103,533	100,857	Sur la vie, système de répart.
La Cie d'assurances National d'Irlande	Matthew C. Hinshaw, Montréal.	100,161	100,161	Contre l'incendie.
**La Cie d'assurances sur la vie, de New-York........ .. .	William F. Smith, agent en chef, Montréal.......	1,273.000	1,163,700	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie "North American".........	Wm. McCabe, directeur-gérant, Toronto.......	60,069	53,775	do
La Cie d'assurances "North British and Mercantile", Londres, Ang.....	Thos. Davidson, directeur-gérant, Montreal......	772.093	713,993	Contre l'incendie et sur la vie.
La Cie d'assurance du Nord, d'Aberdeen et Londres	Robt. W. Tyre, gérant, Montréal.......	211,700	200,555	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie Northern du Canada.........	Alfred Robinson, agent en chef, London, Ont.. .	56,000	50,400	Sur la vie.
L'Association d'assurances contre les accidents, de Norwich et Londres, Norwich, Ang	Scott et Walmsley, agents généraux, Toronto. ..	58,400	58,400	Contre les accidents.
La Société d'assur. contre l'incendie "Norwich Union", Ang.	Alex. Dixon, gérant, Toronto..	149,333	146,833	Contre l'incendie.
La Corporation de garantie et contre les accidents sur l'océan.	Francis F. Rolland, agent en chef, Montréal......	82,247	82,247	Sur la vie, système de répart
La Cie d'assurances contre les accidents d'Ontario....... ..	A. L. Eastmure, agent en chef, Toronto.... ...	22,500	21,000	Contre les accidents.
La Cie d'assurances Mutuelle sur la vie, d'Ontario	Wm. Hendry, gérant, Waterloo................	104,852	92,693	Sur la vie.
La Cie d'assurances "Phenix", de Brooklyn....	A. M. M. Kirkpatrick, agent en chef, Toronto...	100,000	100,000	Contre l'incend. et nav. intér.
La Cie d'assurances "Phœnix", de Hartford, Conn.......	Smith et Tatley, agents en chef, Montréal........	193,000	173,200	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances contre l'inc. 'Phœnix", de Londres, Ang.	Paterson et Fils, agents généraux, Montréal	217,127	211,377	do
La Soc. dite "Provident Savings Life Assurance", New-York	R. H. Matson, agent en chef, Toronto...........	54,500	50,400	do
La Cie d'assurances contre l'incendie, de Québec.......	Edwin Jones, président, Québec.	59,500	56,200	do
La Cie d'assurances "Queen", d'Amérique, New-York.....	Geo. Simpson, agent en chef, Montréal	262,200	256,200	do
La Cie d'assur. sur la navig. intér. dite "Reliance", (limitée)	E. L. Boud, agent en chef, Montréal...	110,980	104,797	Sur la navigation intérieure.
La Société d'assurances mutuelle sur la vie, "Reliance", Londres, Ang....	J. Cassie Hatton, procureur, Montréal......	110,277	110,277	Sur la vie.
La Cie d'assurances Royale, Liverpool, Ang.......	Geo. Simpson, agent en chef Montréal..... . ..	689,533	689,533	Contre l'incend. et sur la vie.

LISTE des compagnies d'assurances autorisées à faire des opérations en Canada, en vertu de l'Acte des assurances—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Principal agentce pour la réception des significations de procédures.	Dépôts entre les mains du receveur général.		Nature des assurances.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
		$	$	
La Cie d'assurances Union Ecossaise et Nationale, d'Edimbourg, Ecosse	Walter Kavanagh, agent, Montréal	100,833	100,483	Contre l'incendie.
La Cie d'assur. sur la vie "Standard", d'Edimbourg, Ecosse	W. M. Ramsay, gérant, Montréal	3,073,070	2,754,361	Sur la vie.
La Société d'assurances sur la vie "Star", Londres, Ang.	Alfred W. Briggs, agent en chef, Toronto	146,000	146,000	Sur la vie.
Le bureau d'assurances "Sun", Londres, Ang.	H. M. Blackburn, agent en chef, Toronto	308,410	295,333	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Sun", du Canada.	R. Macaulay, directeur-gérant, Montréal	64,000	57,600	Sur la vie.
La Cour Suprême de l'ordre indépendant des forestiers	Dr Oronhyatcha, agent en chef, Toronto	100,000	100,000	Assurances sur la vie dans le cas d'incapacité et de maladie d'après le système de répartition.
La Cie d'assurances de tempérance génér. sur la vie de l'A.N.	Henry Sutherland, agent en chef, Toronto	75,211	50,000	Sur la vie.
††La Cie d'assurances "Travelers", de Hartford, Conn.	Frank F. Parkins, agent en chef, Toronto	848,113	774,446	Sur la vie et contre les accid.
††La Cie d'assurances Union Mutuelle, sur la vie, Portland, du Maine	Henri F. Morin, procureur, Montréal	572,468	569,468	do
La Société d'assurances Union, de Londres, Ang	T. F. Morrisey, agent en chef, Montréal	226,335	213 667	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances sur la vie, United States, dans la ville de New-York	Lewis A. Stewart, agent en chef, Toronto	145,000	145,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances Western	J. J. Kenny, directeur-gérant, Toronto	57,700	51,930	Contre l'incendie et nav. int.

* Cette compagnie a aussi $892,500 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. † Cette compagnie a aussi $1,945,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ‡ Cette compagnie a aussi $1,218,197 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ** Cette compagnie a aussi $2,010,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. †† Cette compagnie a aussi $750,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada, en vertu de l'Acte des assurances. ‡‡ Cette compagnie a aussi $100,000 placées entre les mains de fidéicommissaires au Canada en vertu de l'Acte des assurances.

† La compagnie dite *Canadian and European Export Credit System* a cessé de faire des opérations en Canada. Une partie de son dépôt a été remis.

Les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessous mentionnées, ayant cessé d'entreprendre des risques au Canada, sont autorisées, en vertu de l'article 32 de l'Acte des Assurances, à poursuivre toutes les opérations se rattachant aux polices émises avant le 31 mars 1878, et leurs dépôts sont applicables à ces polices, sujet aux dispositions des actes d'assurances.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de procédures.	Dépôt entre les mains du receveur général.		Opérations.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
		$	$	
La Cie d'assur. Mutuelle sur la vie dite Connecticut, de Hartford, Conn.	F. W. Evans, agent général, Montréal	100,000	100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances sur la vie d'Edimbourg, Ecosse	David Higgins, agent en chef, Toronto	161,667	150,367	Sur la vie.
L'Association d'assurances sur la vie d'Ecosse, Edimbourg, Ecosse	Charles M. Holt, agent en chef, Montréal	154,760	154,760	Sur la vie.
La Cie Nationale d'assurances sur la vie des Etats-Unis d'Amérique, Washington, D.C	F. A. Powis, agent en chef, Hamilton	110,000	110,000	Sur la vie.
La Cie d'ass. mutuelle sur la vie dite "North-Western", de Milwaukee	William Angus, procureur, Montréal	100,000	100,000	Sur la vie.
La Cie d'assurances mutuelle sur la vie dite "Phœnix", Hartford, Conn.	H. D. Simpson, agent général, Montréal	129,280	126,280	Sur la vie.
La Soc. d'assur. sur la vie dite "Scottish Amicable", Glasgow, Ecosse	William W. Robertson, procureur, Montréal	144,795	134,795	Sur la vie.
L'institution de Prévoyance Ecossaise, Edimbourg, Ecosse	John Dunlop, procureur, Montréal	100,000	90,000	Sur la vie.

Les compagnies d'assurances ci-dessous sont inscrites sous l'Acte des assurances, et sont autorisées à faire des opérations d'assurances au Canada, d'après le système de répartition :—

Nom de la compagnie.	Agent en chef pour la réception des significations de procédures.
L'Ordre Canadien des Forestiers de l'Univers	W. C. Fitzgeral, agent en chef, London, Ont.
L'association d'assur. sur la vie, dite "Colonial Mutual"	J. F. Mathieson, agent en agent, Montréal.
La Société de Secours mutuels des Commis-voyageurs	W. G. H. Lowe, secrétaire, Toronto.
Le Grand Conseil de l'Association catholique de secours mutuels.	Samuel R. Brown, agent en chef, Toronto.
La "Home Life Association of Canada"	A. J. Pattison, agent en chef, Toronto.



